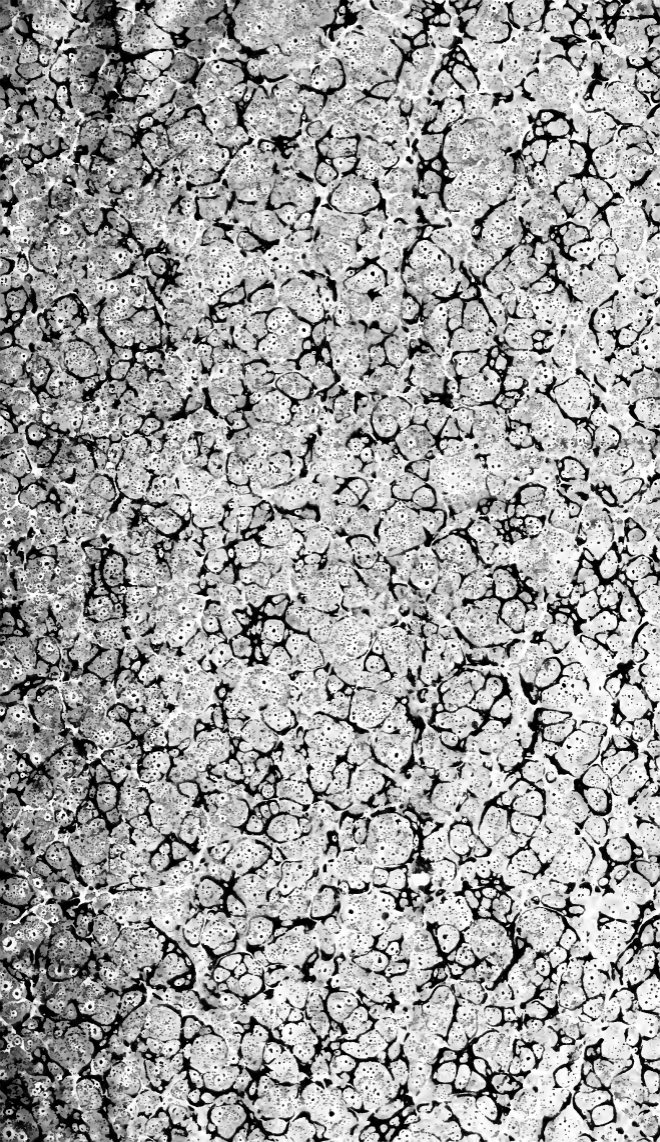




LIBRARY OF

Dr. Z. P. Metcalf

1885-1956





NOUVEAU
DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE NATURELLE,
APPLIQUÉE AUX ARTS,

A l'Agriculture, à l'Économie rurale et domestique,
à la Médecine, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES
ET D'AGRICULTEURS.

Nouvelle Édition presque entièrement refondue et considé-
rablement augmentée ;

AVEC DES FIGURES TIRÉES DES TROIS RÈGNES DE LA NATURE.

TOME IX.

DE L'IMPRIMERIE D'ABEL LANGE, RUE DE LA HARPE.

A PARIS,
CHEZ DETERVILLE, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N^o 8.

=====
M DCCC XVII.



*Indication des Pages où doivent être placées les
PLANCHES du TOME IX, avec la note de ce
qu'elles représentent.*

- B 4. Plantes Pag. 64
Cycas du Japon. — Cynomoir écarlate. — Cyprès dis-
tique. — Cytise des Indes.
- D 2. Animaux mammifères III
Daman du Cap. — Desman des Pyrénées — Douc
(guenon).
- D 10. Plantes. 140
Dattier nucifère. — Dioné attrape-mouche. — Dolic à
gousses ridées. — Dolic du Japon.
- D 6. Insectes. 364
Dacné huméral. — Dascille cervine. — Dasypode hirti-
pède. — Dermeste du lard. — Diopsis ichneumoné ;
ses antennes grossies. — Diapère du bolet. — Diplo-
lèpe de la galle à teinture, et sa galle. — Donacie
crassipède. — Doryle roussâtre. — Dryops auriculé ;
son antenne grossie. — Drypte échancré. — Dytique
marginal, et la patte antérieure du mâle grossie.
- D 13. Animaux mammifères. 583
Daim mâle. — Daim femelle (*V.* Cerf). — Droma-
daire (*V.* Chameau).
- D 3. Oiseaux 587
Anthropoïde, ou Oiseau royal. — Drongo huppé.
-



NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE.

C U N

CUNOLITES. Nom anciennement employé par les oryctographes pour désigner des pétrifications de polypiers, dont la figure approchoit de la partie du corps que sa première syllabe indique. Aujourd'hui ces pétrifications, qui sont des MADRÉPORES dans Linnæus, font partie du genre CYCLOLITE de Lamarck. *V.* ces deux derniers mots, et le mot HYSTÉROLITES. (B.)

CUNONE, *Cunonia*. C'est un arbuste de la décandrie digynie, et de la famille des saxifragées (de la famille des CUNONIACÉES de R. Brown), dont la tige est noueuse, et se termine par une foliole pétiolée, ovale-oblongue, que Linnæus regarde comme une glande, quoiqu'elle ait plus d'une ligne de long; ses feuilles sont opposées, pétiolées, ailées avec une impaire, et composées de cinq ou sept folioles lancéolées, dentées, très-glabres, et placées seulement vers l'extrémité de la tige; ses fleurs sont disposées en grappes géminées au sommet de cette même tige, une de chaque côté de la foliole. Elles sont petites, fasciculées et pédiculées.

Chacune consiste en un calice de cinq folioles ovales; en cinq pétales ovales-oblongs et ouverts en rose; en dix étamines; en un ovaire supérieur, conique, chargé de deux styles à stigmates obtus.

Le fruit est une capsule oblongue, pointue, à deux loges, qui contiennent plusieurs semences arrondies.

Cet arbuste croît au Cap de Bonne-Espérance. (B.)

CUNONIA. Du nom d'un botaniste danois qui a décrit en vers plusieurs plantes étrangères. Buttner l'appliqua, le premier, à une plante du Cap de Bonne-Espé-

rance, qui est l'*antholyza cunoma* de Linnæus; ce dernier naturaliste l'a fixé depuis au genre CUNONE; ci-dessus décrit. (LN.)

CUNONIACÉES. Famille de plantes proposée par R. Brown. Elle faisoit partie des SAXIFRAGÉES. Les genres qui y entrent sont WEINMANNIE, AMONIE, CÉRATOPÉTALON, CALYCORNIS et CODIA. (B.)

CUNRADSKRAUT. L'un des noms allemands de la TOUTE-SAINE, *Hypericum androsæmum*, L. (LN.)

CUNTEARE. Nom de la FUMETERRE officinale, dans la province d'Anglesey, en Angleterre. (LN.)

CUNTO et **CALI-APOCARO.** Noms brames de deux arbrisseaux de l'Inde. Le premier est le *periy panel* des Malabares, et l'un et l'autre sont figurés par Rheede dans son *Hortus malabaricus*, le *cunto*, vol. 5, tab. 15, et le *cali-apocaro*, t. 9. Adanson en fait un genre qu'il nomme *cunto*, et qu'il place dans sa famille très-peu naturelle des CISTES. Il le caractérise ainsi: calice persistant, de cinq pièces; corolle à cinq pétales; cinq étamines; un style; une baie à quatre loges monospermes; feuilles opposées; fleurs en panicules axillaires. M. de Jussieu rapproche des sebestiers, *cordia*, l'arbrisseau figuré dans l'ouvrage de Rheede, pl. 15 du cinquième vol. (LN.)

CUNTUR. Nom péruvien du grand *vautour*, que les Espagnols ont appelé, par corruption, CONDOR. V. ce mot. (S.)

CUON-TAN-HOA. Nom chinois d'une espèce de LIS cultivée à Canton. C'est le *Lilium pomponium*, L., que Thunberg a retrouvé au Japon. Le *chutan-hoa* est une autre espèce de lis, qui, suivant Loureiro, est le *lilium camchatcense*, L. (LN.)

CUOU BLANC. Nom du MOTTEUX, en Provence. (V.)

CUPAIBA. V. COPAÏER, COPAHU. (LN.)

CUPAMENI. Nom malabare d'une plante annuelle de l'Inde, figurée par Rheede (Malab. 10, t. 41). C'est l'*acalypha indica*, Linn. Adanson a choisi ce nom pour désigner le genre *acalypha*. V. RICINELLE. (LN.)

CUPANI, *Trigonis*. Arbre dont les feuilles sont grandes, alternes, ailées avec impaire, composées de sept à huit folioles alternes, dentées, veloutées en dessous, striées en dessus, rudes au toucher, et dont les fleurs sont petites, hermaphrodites, blanchâtres, et naissent sur des grappes composées ou rameuses.

Chaque fleur a un calice de trois folioles ovales, pointues et persistantes; cinq pétales blancs, arrondis et légèrement

frangés ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style très-petit, trifide, à stigmates obtus.

Le fruit est une capsule turbinée, coriace, veloutée, rous-sâtre à l'extérieur, divisée intérieurement en trois loges, s'ouvrant en trois valves ; chaque loge contient une seule graine ; marquée d'un côté par un ombilic blanchâtre très-remarquable.

Cet arbre, que Linnæus avoit mal à propos placé dans la monoécie, croît à Saint-Domingue, où il est connu sous le nom de *châtaignier*. Son bois est employé dans les ouvrages de menuiserie.

Gærtner a fait, sous le nom de GELONION, un genre qui se rapproche beaucoup de celui-ci ; et les genres MOLINE, TRIGONIS, TOULICIE, GUIOA, ne doivent pas en être séparés ; de sorte que ce genre renferme aujourd'hui sept espèces. (B.)

CUPANIA. Du nom d'un botaniste italien, qui publia, en 1696, un ouvrage in-4.^o, intitulé : *Hortus catholicus*. Plumier lui dédia le premier un genre qu'il fonda sur un arbre d'Amérique. Linnæus, Jussieu, Willdenow et quelques autres botanistes ont conservé ce nom. D'autres lui ont donné celui de *Trigonis*, imposé par Jacquin. V. CUPANI. (LN.)

CUPA-VEELA. Nom malabare de la PERVENCHE A PETITES FLEURS (*Vinca parviflora*, Linn., suppl.), plante herbacée qui croît aux environs de Tranquebar, et qui a été figurée par Rheede (*Malab.* 9, t. 35). Il ne faut pas la confondre avec le *Capa-Veelu* du même auteur, qui est le *Cleome pentaphylla*. (LN.)

CUPELETO. V. CONCARELO. (LN.)

CUPÈS, *Cupes*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes, tribu des lime-bois, établi par Fabricius.

D'après mes observations, les cupès ont, ainsi que les lymexylons et les atractocères, la tête dégagée, ou toujours entièrement saillante, ce qui les distingue des autres genres de la même famille, dans lequel cette partie du corps s'enfonce plus ou moins dans le corselet ; mais leurs antennes cylindriques et simples, leurs palpes égaux et terminés par un article tronqué, les éloignent des lymexylons et des atractocères. Ils ont d'ailleurs, comme eux, une forme linéaire, et les mandibules bifides ou terminées par deux dents ; leurs mâchoires offrent deux petits lobes, dont l'extérieur est linéaire ; leur languette est bifide, et leurs pieds sont courts ; leur corps est d'une consistance ferme et solide. On n'en connoît que l'espèce suivante.

CUPÈS A TÊTE JAUNE, *Cupes capitata*, Fab.; Coqueb. *Illustrat. Iconogr. insect. dec.* 3, tab. 30, fig. 1. Cet insecte, long de six à sept lignes, est fort raboteux en dessus, et entièrement d'un brun obscur, à l'exception de la tête qui est d'un jaune roussâtre. Ses habitudes ne sont nullement connues. Il vient de la Caroline du Sud, et en a été apporté par M. Bosc. (L.)

CUPHÉE, *Cuphea*. Plante annuelle du Brésil, que Linnæus avoit placée dans le genre SALICAIRE, mais que Jacquin en a retirée pour faire un genre particulier.

Ses caractères sont : un calice tubuleux, strié, à cinq ou six dents, dont la supérieure plus grande ; six pétales inégaux, ouverts, les deux supérieurs plus grands ; une douzaine d'étamines sur plusieurs rangs ; deux filamens plus courts et plus velus ; un style persistant ; une capsule oblongue, recouverte par le calice, uniloculaire, s'ouvrant sur le côté ; des semences portées sur un placenta central, saillant à travers l'ouverture de la capsule.

La cuphée a la tige droite, pubescente, très-visqueuse, rougeâtre ; les feuilles opposées, pétiolées, ovales, oblongues, très-entières et unies ; les fleurs latérales, courtement pédonculées, solitaires, penchées et rouges. On la multiplie très-aisément dans les jardins de botanique. (B.)

CUPI. Nom malabare du *Rondeletia asiatica*, Linn., qui fait maintenant partie du genre WEBERA, Willd. (LN.)

CUPIDONÉ, *Catananche*. Genre de plantes, de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des chicoracées, qui a pour caractères : un calice commun imbriqué d'écailles nombreuses, lâches, ovales, scarieuses et luisantes, qui renferme plusieurs demi-fleurons hermaphrodites, dont les languettes ont cinq dents, et qui sont posées sur un réceptacle commun chargé de paillettes.

Le fruit consiste en plusieurs petites semences ovales, turbinées, couronnées de cinq pointes sétacées qui forment leur aigrette.

Ce genre comprend quatre espèces, toutes des parties méridionales de l'Europe, et annuelles : ce sont des herbes à feuilles alternes et à fleurs terminales.

La CUPIDONÉ BLEUE et la CUPIDONÉ JAUNE se caractérisent suffisamment par leurs noms, et ce sont les plus communes.

La CUPIDONÉ DE GRÈCE a les fleurs jaunes, mais ses feuilles sont profondément découpées, tandis qu'elles ne sont que dentées dans les deux premières. (B.)

CUPRESSO PINULUS. Breyn (Cent. 22, t. 10.), donne ce nom au *Brunia nodiflora*, Linn. (LN.)

CUPRESSUS. Nom donné par les Latins au **CYPRÈS** ; c'est le *Cypressos* des Grecs. Selon Rai, il est formé de deux mots grecs qui signifient *pario*, *æqualis* ; il auroit été donné au cyprès, parce que cet arbre produit des rameaux égaux. (LN.)

CUPULE. Sorte de petite calotte, ou coupe, qui vient sur plusieurs *lichens*. Il y en a de dix sortes qui sont énumérées au mot **CONCEPTACLE**, nouvellement substitué à celui-ci.

On donne aussi le nom de *cupule* à l'espèce d'involucre ou de calice endurci qui porte le gland du chêne. (D.)

CUPULE DE GLAND. Nom donné par Paulet à la **PEZIZE GRÉNELÉE** de Bulliard (*Peziza cupularis*, Linn.). Elle a une légère saveur de morille. (B.)

CUCUPEBA. C'est, au Brésil, le **BARBON BICORNE** (*Andropogon bicornis*, qui couvre, en automne, de grands terrains. On met, au printemps, le feu à cette plante, qui se conserve desséchée sur pied pendant plusieurs années. Elle empêche les bestiaux de paître. Je l'ai observée en Caroline, où on la brûle également. (B.)

CURADGIAO. L'un des noms vulgaires de la donzelle (*ophidium barbatum*). (DESM.)

CURADILLO. L'un des noms du gade-lieu (*g. pollachius*), en Espagne. (DESM.)

CURAGE. C'est la renouée poivrée, espèce de **PERSICAIRE** qui croît, en été et en automne, le long des ruisseaux. Sa saveur forte et poivrée lui a fait donner, par les anciens, le nom d'*Hydropiper*, **POIVRE D'EAU**. (LN.)

CURAGUA. Nom donné par Molina, dans son *Histoire du Chili*, à une espèce de **MAÏS** plus petite en toutes ses parties que le maïs ordinaire, et dont les feuilles sont dentées. (LN.)

CURANDAS et **CARANDAS.** V. **CALAC.** (LN.)

CURANGUE, *Curanga*. Genre établi par Jussieu pour une plante de Java, que Linnæus avoit confondue avec la **TOQUE DES INDES**. Il offre pour caractères : un calice à deux valves inégales ; une corolle à deux lèvres, la supérieure à trois lobes, et l'inférieure très-large et entière ; deux étamines ; une capsule à deux valves et à deux loges polyspermes.

Cette plante, figurée par Rumphius, sous le nom de *Serratule amère*, s'emploie pour guérir les fièvres tierces. (B.)

CURAOURELIO. Nom du **FORFICULE** ou *perce-oreille* dans le midi de la France. (DESM.)

CURARE. C'est un poison fameux parmi les habitans de la rivière Noire, dans l'Amérique méridionale, fourni par une plante grimpante, que Humboldt a vue, mais dont il

n'a pu déterminer le genre , attendu qu'elle étoit privée de fleur et de fruit. Pour obtenir le poison dont on enduit les flèches et autres armes , on fait infuser son écorce dans l'eau froide pendant plusieurs jours. On filtre l'infusion ; on la fait évaporer jusqu'à consistance d'extrait ; et le résidu est mêlé avec un autre suc glutineux qui le rend très-tenace.

Le curare est un remède stomacal : il n'est nuisible que lorsqu'il est mêlé avec le sang. Il décompose l'air. (B.)

CURASSO. C'est un des noms du **HOCCO**. V. **ALECTOR**. (DESM.)

CURAT et **KURAT**. Noms que l'on donne , en Mauritanie , au **PORREAU**, *Allium porum*, L. (LN.)

CURATARI ou **BALATA BLANC** et **MAOU** de la Guyane. C'est le *Couratari guyanensis* d'Aublet (*Guy.*, tab. 290), qui paroît avoir de l'affinité avec les **QUATÈLES**, *Lexythis*, et le **PENAR VALLI** de Rheede (V. **ZANONIA**). Il ne faut pas du tout le confondre avec le *coutarea speciosa*, qui est le *silacôides* de Barrère (*Hist. de la France équinoxiale*), et le *portlandia hexandra*, Linn. Ce dernier rapprochement se trouve indiqué par M. Jussieu , dans son *Gen. plantarum*, aux articles *portlandia* et *coutarea*. V. **COURATARI** et **COUTARÉE**. (LN.)

CURATELLE, *Curatella*. Arbre dont les feuilles sont grandes , ovales , oblongues , très-âpres au toucher , et munies , en dessous , de nervures latérales , saillantes et crénelées en leurs bords , et dont les fleurs sont disposées en grappes paniculées et bractifères , situées au-dessous des feuilles , dans la partie nue des rameaux.

Chaque fleur offre un calice velu en dehors et divisé en cinq découpures arrondies , dont deux plus grandes ; cinq pétales concaves , arrondis ; un grand nombre d'étamines ; deux ovaires supérieurs , ovoïdes , velus , connés à leur base , surmontés chacun d'un style simple à stigmaté en tête.

Le fruit consiste en deux capsules un peu charnues , arrondies , velues , uniloculaires , bivalves , qui s'ouvrent par leur côté intérieur. Chacune d'elles contient deux semences oblongues et lisses.

Cet arbre croît dans l'Amérique méridionale , où les naturels emploient ses feuilles pour polir leurs ouvrages de bois. On l'appelle *acajou bâtard* à la Martinique.

Ventenat , en décrivant une nouvelle espèce de ce genre , pl. 40 de son *Choix de plantes*, observe que les botanistes qui lui ont réuni les genres **EURIANDRE**, **DOLIOCARPE**, **DÉLIME**, **TIGARÉE**, **SORAMIE**, **CALINÉE** et **TÉTRACÈRE**, ne sont peut-être pas fondés à faire ce rapprochement. (B.)

CURBMA. V. **OËSTRE**. (L.)

CURCA ou **KURKA**. Nom malabare d'une labiée figurée par Rheede (*vol. II, tab. 25*). C'est le *Nepeta madagascariensis* de Lamarck. *V. KATU-CURCA*. (LN.)

CURCAS. Nom américain du MÉDICINIER CATHARTIQUE (*Jatropha curcas*, L.). Adanson en a fait celui d'un genre qui n'a pas été adopté par les naturalistes, et qui comprend, outre la plante précédente, une partie des *crotons* de Linnæus. (LN.)

CURCULEUS. Selon Cetti, c'est le nom du MOINEAU des champs en Sardaigne. (DESM.)

CURCULIGINE, *Curculigo*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des narcisses, dont les caractères consistent à avoir : une spathe univalve ; une corolle inférieure à six pétales planes ; un style court, à trois stigmates divergens ; une capsule spongieuse en forme de bec, uniloculaire et à quatre semences. Deux espèces, l'une des Indes, et l'autre de la Nouvelle-Hollande, entrent dans ce genre. (B.)

CURCULIO. Nom latin des insectes du genre CHARANSON. *V. ce mot*. (DESM.)

CURCUMA, *Curcuma*. Genre de plantes de la monandrie monogynie, et de la famille des balisiers, dont les caractères consistent : en une spathe propre, supérieure, petite, qui tient lieu de calice ; en une corolle monopétale, tubulée, à limbe campanulé, et divisé en quatre lobes, dont un plus intérieur est un peu plus grand que les autres ; en cinq filamens linéaires, dont quatre sont stériles et le cinquième, qui est bifide, porte une anthère adnée au sommet d'une de ses branches ; en un ovaire inférieur, arrondi, duquel s'élève un style à stigmate en crochet ; une capsule arrondie, partagée intérieurement en trois loges qui s'ouvrent en trois valves, et qui contient plusieurs semences.

Ce genre comprend deux espèces, qui sont des plantes herbacées de l'Inde, dont les feuilles sont engaînées, roulées en cornet dans leur jeunesse, et dont les fleurs viennent en épi dense, imbriqué d'écaillés spathacées et membraneuses.

L'une, le **CURCUMA LONG**, a la racine tubéreuse, oblongue, noueuse, jaunâtre, de la grosseur du doigt ; les feuilles lancéolées, avec des nervures latérales en très-grand nombre. Elle croît dans les Indes orientales. Sa racine est d'un goût un peu âcre, amer, et d'une odeur qui approche de celle du *gingembre*. On la retire de terre après que les fleurs sont passées. Les Indiens l'emploient comme assaisonnement de tous les mets ; ils s'en servent pour rendre odorantes les pommades dont ils se frottent le corps. Ils en font usage aussi pour la teinture. En Europe, cette racine est regardée comme apé-

ritive , diurétique , incisive , tonique , stimulante et antiscorbutique. On prétend que c'est un bon remède pour résoudre les obstructions des viscères , qu'elle provoque les règles , qu'elle est utile dans les accouchemens difficiles , surtout qu'elle est spécifique dans la jaunisse. On s'en sert en teinture , afin de rehausser ou dorer , pour se servir des terres de l'art , les étoffes de soie teintes avec la cochenille ; mais la couleur qu'elle fournit est extrêmement peu durable. Ainsi les teinturiers , les parfumeurs et les apothicaires recherchent le *curcuma* , ce qui le tient toujours à un prix assez élevé. Il est connu chez les marchands sous le nom de *safran des Indes* et de *terre mérite*. Voyez pl. B. 34 , où il est figuré.

L'autre espèce , le **CURCUMA ROND** , a les racines tubéreuses , arrondies , les feuilles lancéolées , ovales , avec peu ou point de nervures latérales. Elle a les mêmes propriétés que la première , mais à moindre degré.

Le **CURCUMA D'AMÉRIQUE** est le **GALANGA JONG** , dont les racines se mangent aux Antilles , sous le nom de *topinambour*. (B.)

CURCUMA. Ce nom dérive du mot *karkom* , qui désignoit le *safran* chez les Hébreux. Le *curcuma* de Pline se rapporte aux plantes décrites ci-dessus. Adanson ne forme qu'un seul et même genre du *curcuma* et du *kæmpferia* de Linnæus , et de quelques espèces d'*amome* du même auteur. (LN.)

CURCURITO. Espèce de *palmier* des bords de l'Orénoque , qui n'a pas encore été observé par les botanistes. Il est possible qu'il se rapporte au genre **ORÉODOXE**. (B.)

CURE. On appelle ainsi , en *fauconnerie* , une espèce de pilule faite de coton , d'étoupe et de plumes , que l'on fait prendre aux oiseaux de vol , pour dessécher leur flegme. Pour leur faire mieux avaler cette pilule , l'on met auprès quelques petits morceaux de viande ; c'est ce que les fauconniers nomment *armer la cure*. (S.)

CURE-DENT D'ESPAGNE. C'est une espèce de plante du genre de la **CAROTTE** , *Daucus visnaga*. (LN.)

CURÉE. Faire la *curée* , est , en *vénerie* , faire manger aux chiens le cerf ou tout autre gibier. (S.)

CUREGI. C'est la **PERDRIX BARTAVELLE**. (V.)

CURE-OREILLE. On donne quelquefois ce nom à un champignon du genre **HYDNE** , *Hydnum auriscalpium*. (DESM.)

CURET. Les **LAICHES** portent ce nom dans quelques lieux. (B.)

CURETTE. On donne ce nom à plusieurs champignons :

l'un d'eux est celui qui est figuré dans les *Centuries de Luxembourg*, tab. 8, n.º 10. (B.)

CUREU. Nom d'un *merle* du Chili. V. MERLE. (V.)

CURIACA. V. COURICACA. (V.)

CURIACACA. C'est, d'après Marcgrave, le MATUITI des rivages. (S.)

CURIANDOLO, CORIANDRO. En italien, c'est la CORIANDRE, *Coriandrum sativum*, L. (LN.)

CURICACA. Nom brésilien du COURICACA. Voy. aussi l'article TANTALE. (V.)

CURIMATE, *Curimata*. Sous-genre établi par Cuvier, parmi les SALMONES, sous la considération du moindre nombre des rayons branchiaux. Il a pour type le SALMONE SANS DENTS. (B.)

CURINIL. Plante des Indes, peu connue, figurée et décrite dans Rheede, *Malab.* 7, tab. 25. Elle a les tiges un peu ligneuses, sarmenteuses; les feuilles opposées, pétiolées, ovales-pointues, entières; les fleurs petites, d'un blanc jaunâtre, disposées en corymbes rameux et axillaires. Elles ont cinq pétales, cinq étamines, un ovaire supérieur et arrondi. Le fruit est une baie ovale-oblongue, d'un vert clair, à chair blanchâtre, dont la saveur est un peu amère, et qui enveloppe un noyau contenant une amande blanche, légèrement amère et astringente. (B.)

CURLED-POND-WEED. Nom anglais de l'ÉPI D'EAU COMPRIMÉ, *Potamogeton compressum*, L. (LN.)

CURLEW. Nom anglais du COURLIS. (V.)

CURLU. Nom vulgaire du COURLIS, en Bourgogne. (S.)

CURMASI. Nom sous lequel le LAURIER-CERISE, *Prunus lauro-cerasus*, est connu à Trébizonde et en Turquie. Clusius qui, le premier, le nomma *laurier-cerise*, nous apprend que ce fut en 1574 que cet arbrisseau, toujours vert, fut transporté de Constantinople à Vienne. Maintenant c'est un des beaux ornemens de nos bosquets d'hiver. (LN.)

CURMEALLE, CURMELLE. Noms du BLUET (*Centaurea cyanus*, L.), dans la province d'Anglesey. (LN.)

CURMI. Dioscoride donne ce nom à une boisson que les anciens préparoient avec l'orge. Elle portoit à la tête et étoit nerveuse. C'étoit sans doute une espèce de bière. (LN.)

CURRENTS. Nom anglais des GROISEILLES. (LN.)

CURRE. Nom anglais du CHIEN DE BERGER. (DESM.)

CURRUCÁ. Dénomination appliquée à différentes espèces d'oiseaux. Dans Frisch, c'est le *mottoux* et le *tarier*; dans Moehring, c'est le *promerops à ailes bleues*; en latin, c'est la

fauvette ; avec l'épithète d'*hypolaïs*, c'est, dans Charleston, la *fauvette* d'hiver ; avec celle de *subfusca*, c'est, dans Frich, le *gobe-mouche* ; enfin, avec l'addition *tempore nigro*, c'est, dans le même auteur, le *gobe-mouche noir à collier*. (s.)

CURRUS. On a rapporté ce nom ancien au *sparé picarel*, *sparus smarís*. (DESM.)

CURSA. Selon Albert le grand, c'est le **PROYER**. (s.)

CURSORES. C'est, dans le *Prodromus* d'Illiger, la dénomination de son 5.^e ordre des oiseaux, lequel correspond aux *Struthiones* de Latham et aux *Grallæ* de Linnæus, à trois doigts devant, point derrière. (v.)

CURSORES. M. de Blainville donne aussi ce nom à un ordre d'oiseaux qui comprend également les *Autruches*, et dont les caractères consistent dans la longueur des membres abdominaux, dont une partie de la jambe est nue, et dans la brièveté des membres antérieurs ou des ailes, dont l'usage est presque nul. (DESM.)

CURSORIPEDA. Nom donné aux oiseaux qui ont trois doigts devant et point derrière. (v.)

CURSORIUS. C'est, dans Latham, le nom générique du **COURE-VITE**. Voyez ce mot. (s.)

CURTIS, *Curtisia*. Arbre du Cap de Bonne-Espérance, à feuilles simples, opposées, pétiolées, dentées, à fleurs disposées en panicule terminale, dont les principales branches sont opposées, et qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Ses caractères sont : un calice à quatre divisions, une corolle à quatre pétales ovales obtus ; quatre étamines ; un ovaire supérieur ovale, à style subulé, à stigmate quadrifide. Le fruit est une baie recouvrant un noyau à quatre ou cinq loges, qui renferme des amandes solitaires et oblongues.

Cet arbre est décrit sous les noms de **JUNGHAUSIE**, d'**ARGAN** et de **RELHAMIE**. (B.)

CURTOPOGON, *Curtopogon*. Genre de plantes établi par Palisot-Beauvois aux dépens des **ARISTIDES** de Linnæus. Il diffère fort peu du **CHÆTARIE** du même auteur. Ses caractères consistent dans la valve florale inférieure fendue ou bilaciniée, avec une soie tordue entre les dents et repliée en dehors de manière à la faire paroître presque dorsale. Les genres **APERA** et **CINNA** s'en rapprochent beaucoup.

L'aristide dichotome de Michaux lui sert de type. (B.)

CURUBA. Nom brésilien du *trichosanthes anguina*. (LN.)

CURUCAU. Nom générique des **COURLIS** et des **IBIS**, au Paraguay. (v.)

CURUCI, **CURÉGI**, **CABEGI**, **CABAGY**. C'est, dans Gesner, la perdrix bartavelle. (v.)

CURUCU. Voyez **COUROUCOU.** (v.)

CURUCU ou **CURURU.** Nom du **CRAPAUD PIPA.** (B.)

CURUCUI. Pie du Brésil, selon Klein; elle a les yeux bleus, entourés d'un cercle d'or; le dos vert, bleu et rouge; le ventre de cette dernière teinte; le bec couleur de soufre; la queue longue de cinq pouces, et bordée de noir. Cet oiseau est le *couroucou* à ventre rouge, mais décrit d'une manière incorrecte. (v.)

CURUJA. Nom que les Portugais du Brésil donnent à la **CHOUETTE A TERRIER.** (v.)

CURUPA ou **CURURU-APE.** C'est la **PAULINIE PINNÉE.** (B.)

CURUPITA. Gmelin, Syst. C'est le **COUROUPITE** d'Aublet (*V.* ce mot), nommé *Pontopidona* par Scopoli. (LN.)

CURURU. Les espèces du genre *Paulinia*, Linnæus, avoient été placées par Plumier dans deux genres différens, savoir: **CURURU** et **SERJANIA.** Ils ont été adoptés de nouveau, le dernier, sous le nom que lui avoit donné Plumier, et qui n'est que celui d'une des espèces généralisé, et l'autre sous celui de *Paulinia.* (LN.)

CURUTA. L'un des noms portugais de l'oblade, poisson du genre **SPARE.** (DESM.)

CURUTU-PALA. Nom malabare du *tabernaemontana alternifolia*, Linn., figuré par Rheede (Malab. vol. 1. tab. 43). J. Burmann y rapporte l'*Echites scholaris* de Linnæus, plante qui en est très-différente. (LN.)

CURVIROSTRE. On appelle ainsi un oiseau qui a le bec courbé à la pointe. (v.)

CUSABA-TASCHICH. Nom que le **CUSCH ISCH** porte à la baie d'Hudson. (v.)

CUSCH ISCH. Voyez le genre **PASSERINE.** (v.)

CUSCO. Voyez **PAUXI**, article des **HOCCOS.** (v.)

CUSCUS. Voyez **CUSOS.** (s.)

CUSCUTE, *Cuscuta.* Genre de plantes de la tétrandrie digynie, qui a pour caractères : un calice monophylle, à quatre divisions; une corolle monopétale à quatre découpures pointues; quatre étamines, dont les filamens sont, chacun, munis, à sa base, d'une écaille frangée; un ovaire supérieur globuleux, surmonté de deux styles à stigmates simples; une capsule arrondie, obtusément tétragone, biloculaire, et qui contient communément quatre semences.

Les *cuscutes* sont des herbes annuelles, parasites, dont les tiges n'ont point de feuilles, sont filiformes, et enlacées autour des plantes aux dépens desquelles elles vivent. On en compte une douzaine d'espèces, dont deux d'Europe.

La *cuscute d'Europe* doit intéresser tous les cultivateurs,

à raison des dommages qu'elle leur cause. Ils la connoissent sous le nom d'*angure de lin*, *épithyme*, etc. Cette plante germe dans la terre; mais la radicule qui s'y enfonce, se dessèche bientôt, et la tige périt si elle ne rencontre aucune autre plante dans son voisinage, sur laquelle elle puisse grimper et s'attacher pour en tirer sa nourriture. On trouve souvent la *cuscute* sur la bruyère, le serpolet, le lin, la vesce, la luzerne et beaucoup d'autres végétaux qu'elle fait périr en absorbant tous leurs suc. On voit quelquefois dans les champs de lin et de luzerne, de grandes places où il n'est pas resté un seul pied de ces plantes en vie. Le meilleur moyen de prévenir les inconvéniens qui sont la suite de la multiplication de la *cuscute*, est d'arracher les pieds de lin, et de couper ceux de luzerne qui commencent à en être infectés.

La *cuscute* passe pour apéritive, antiscorbutique et légèrement purgative. On prétend aussi qu'elle est bonne contre les rhumatismes et la goutte; mais, malgré ces bonnes qualités, il faut la détruire partout où on la rencontre. On trouve dans les boutiques celle d'Asie.

LA CUSCUTE A UN SEUL STYLE croit sur les vignes du midi de la France, et leur est fort nuisible lorsqu'on ne s'oppose pas à sa multiplication. On l'appelle *rusque*, *rache*, *rogue*.

Le genre GRAMMIQUE, établi par Loureiro, ne diffère de celui-ci que par le fruit qui est une baie; car le nombre des parties varie souvent dans les *cuscutés*. (B.)

CUSCUTA. Ce mot dérive du grec *cassuta*, nom de la Cuscute chez les anciens. (V. *Dioscoride*.) Ce dernier nom viendrait, selon Ventenat, de *cassuo* (*consuo*, en latin), et il auroit été donné à la cuscute à cause des longs filamens que pousse cette plante; et qui ont fait nommer depuis *cuscuta*, *cussuta* et *cassuta* des végétaux qui sont très-différens de la cuscute, tels que la *tillandsie usneoides*, des *basella*, et les *cassites* qui lui ressemblent par leur manière d'être filamenteuse. (LN.)

CUSHAT. Un des noms anglais des RAMIERS. (V.)

CUSIMEGAR. Adanson rapporte cette plante de Dioscoride à son genre *elatérion*, fondé sur le *momordica elaterium* de Linnæus. (LN.)

CUSOS. D'anciens voyageurs ont écrit que le *cusos* est un quadrupède des Moluques, de la figure d'un lapin, aussi puant qu'un renard et à queue prenante. C'est probablement le PHALANGER. (DESM.)

CUSPAIRE. *Cusparia*. Genre établi par Humboldt, pour placer l'arbre qui produit l'ANGUSTURA. Il est le même que celui à qui Willdenow a donné le nom de BONPLANDIE. (B.)

CUSPIDIE, *Cuspidia*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie frustranée, qui a pour caractères : un calice ventru, hérissé d'écaillés épineuses, dont les inférieures sont plus courtes et ouvertes, et les supérieures plus aiguës et droites. Les fleurs du disque sont hermaphrodites; et celles de la circonférence femelles, ligulées. Toutes fournissent des semences à aigrettes plumeuses. Le réceptacle a des alvéoles profondes et écailleuses.

Ce genre a été établi par Gærtner sous le nom d'ASPIDALIS, avec les *gorteria araneosa* et *cernua* de Linnæus. Voyez au mot GORTÈRE. (B.)

CUSSAMBI, *Cussambium*. Arbre encore très-peu connu, qui s'élève beaucoup, et a le bois dur; ses feuilles sont ovales, lancéolées, entières; ses fleurs petites et en grappes latérales. Ses fruits ovoïdes et hérissés, contiennent, sous une chair peu épaisse, d'une saveur acide et assez agréable, un noyau qui renferme une amande blanche, tendre et huileuse.

Cet arbre croît dans les Moluques. On mange ses fruits crus; et on tire par expression, de ses amandes, une huile d'une odeur agréable, et qui ne rancit pas. V. CAY-D'EAU-TRUONG. (B.)

CUSSAREA, Gmel. V. COUSSARI. (LN.)

CUSSI. C'est le DOUME. (B.)

CUSSO, *Hagenia*. Arbre de l'octandrie monogynie, dont les feuilles sont placées seulement à l'extrémité des rameaux par bouquets de cinq à six; elles sont ailées avec une impaire, et leurs folioles sont, alternativement, les unes grandes, lancéolées, dentées, les autres extrêmement petites et rondes; toutes sont sessiles. Leur pétiole est large à la base, et embrasse une partie de la tige. Du centre de cet assemblage de feuilles sort une panicule de fleurs, très-chargée de rameaux, un grand nombre de fois dichotomes.

Chaque fleur a un grand calice de cinq folioles, ovales, allongées, pourpres, accompagnées de deux à trois bractées; une corolle blanche, plus petite, composée de cinq pétales; huit étamines; un ovaire supérieur à style simple. Le fruit n'est pas connu.

Cet arbre croît dans les montagnes de l'Abyssinie, et s'élève à la hauteur de deux à trois toises. Les habitans, qui en font un très-grand cas, le plantent fréquemment, pour l'usage, autour de leurs habitations. On emploie l'infusion de ses fleurs ou ses graines comme vermifuge; et Bruce, à qui on en doit la connoissance, rapporte qu'il jouit de cette propriété à un degré très-éminent, et qu'il

seroit fort à désirer qu'on pût le naturaliser en Europe, où il viendroit sans doute. Il est figuré dans le *Voyage* de cet Anglais, qui lui avoit donné le nom de **BANKSIE**.

CUSSON. C'est un des noms de la **CALANDRE DES BLÉS**, dans le midi de la France. (DESM.)

CUSSONE, *Cussonia*. Genre de plantes à fleurs polypétalées, de la pentandrie digynie; et de la famille des **ARALIACÉES**, qui a pour caractères : un calice à cinq dents, persistant; une corolle de cinq pétales trigones et pointus; cinq étamines; un ovaire inférieur, turbiné, couronné et surmonté de deux styles.

Le fruit est arrondi, biloculaire, ou à deux coques, et contient une seule semence dans chaque coque. L'ombelle universelle est composée de quatre rayons sans collerette; et les fleurs sont disposées en épis très-denses.

Les cussones viennent du Cap de Bonne-Espérance. Ce sont deux plantes à feuilles digitées, qui forment le passage des autres familles aux *ombellifères*. L'une s'appelle *cussonne à bouquets*, et l'autre *cussonne en épi*. (B.)

CUSSOU. *V. COUSSOU*. (DESM.)

CUSSU. Nom malais du **PHALANGER**, appelé *cussu-aru* à Amboine. (DESM.)

CUSSU d'Amboine (Rumph., *An.*, pl. 8, t. 5, fig. 1). Cette graminée est rapportée par Linnæus à un **PANIC**, *Panicum colonum*. Loureiro réproouve Linnæus en ce point, et donne cette figure de Rumphius pour celle de son *raphis triovalis*, plante monoïque. *V. CO-MAY*. (LN.)

CUTICULE. Synonyme d'**ÉPIDERME**. (B.)

CUTRETTOLA, **CUTRETTA**. Noms italiens des **BERGERONNETTES**. (DESM.)

CUTTA. C'est un des noms italiens du **CHOUCAS**. (DESM.)

CUTTERA. Nom donné par M. Rafinesque Schmalz à un genre qu'il propose d'établir pour placer les *gentiana saponaria* et *ochroleuca*, Willd., qui diffèrent des autres espèces. (LN.)

CUURDO. Nom d'une variété du **CANNELIER**, qui croît dans l'Inde (*canella cuurdo*, Pis., Mant.). (LN.)

CUUSI. C'est, en Finlande, le nom de la **PESSE**, *Pinus abies*, L. (LN.)

CUVÉ DE VÉNUS. On donne quelquefois ce nom à la **CARDÈRE**. (B.)

CUVIÈRE, *Cuiera*. Genre de plantes de la famille des **GRAMINÉES**, établi par Koëler aux dépens des *Élymes* de Linnæus. Il offre pour caractères : des balles calicinales formées de six valves qui ressemblent à un involucre. Son type est l'**ÉLYME D'EUROPE**.

Ce genre n'a pas été adopté. En conséquence, Decandolle a donné le même nom à un autre genre de la famille des RUBIACÉES, dont les caractères consistent : en un calice à cinq divisions foliacées; en une corolle campanulée, à cinq divisions aiguës et même épineuses; en cinq étamines; en un ovaire inférieur, surmonté d'un style à stigmatte très-épais; en un péricarpe à cinq loges monospermes.

La *cuvière* est un arbrisseau à feuilles opposées, articulées, ovales, oblongues, glabres, accompagnées de stipules en gaine et à fleurs disposées en panicules terminales. Il croît à Sierra Léone et est figuré dans le 51.^e cahier des *Annales du Muséum*. (B.)

CUVIERIE, *Cuwieria*. Genre établi par Péron, dans la famille des MÉDUSES; mais, depuis, réuni aux ÉQUORÉES par Lamarck. (B.)

CUXARDA et CUJARDA. Noms espagnols de la GLOBULAIRE TURBITH, *Globularia alypum*, Linn. (LN.)

CUY. V. COY. (S.)

CUZBARA, KUZIBARA et RUSBERA. Noms que l'on donne, en Mauritanie, à la CORIANDRE. (LN.)

CWD-Y-MWG. Nom gallois de la FUMETERRE OFFICINALE, *Fumaria officinalis*, Linn. (LN.)

CWICFYR. Nom de la PYRITE (*fer sulfuré*) dans quelques provinces d'Angleterre. (LN.)

CWICSEOLFOR. Nom du MERCURE ou VIF-ARGENT dans le comté d'Anglesey en Angleterre. (LN.)

CWIKLA. Nom de la BETTE ou POIRÉE, *Beta vulgaris*, Linn., en Pologne. (LN.)

CWIKLANY-LIST. Nom polonais de l'ÉPI D'EAU NAGEANT, *Potamogeton natans*, L. (LN.)

CWNINGEN. Nom du LAPIN, dans la principauté de Galles en Angleterre. (DESM.)

CWRCALA. Nom bohémien des BÉCASSES. (DESM.)

CYACOU, ou SYACOU. V. le genre TANGARA. (V.)

CYAME, *Cyamus*, Lat.; *Panope larunda*, Léach. Genre de crustacés, de l'ordre des isopodes, section des cystibranches, ayant pour caractères : quatre antennes, dont les deux supérieures plus longues, de quatre articles, le dernier simple ou sans divisions; deux yeux lisses, outre les yeux composés; corps ovale, formé de segmens transversaux, dont le second et le troisième n'ayant que des pieds rudimentaires; cinq paires de pieds à crochets, courts ou de longueur moyenne, et robustes.

Le crustacé d'après lequel j'ai institué ce genre, a été placé par Linnæus et Pallas dans le genre *oniscus* (*O. ceti*).

Degeer l'a rangé avec les *squilles*, et Fabricius avec les *pycnogonons*. Mais quoique je n'aie d'abord connu cet animal que par les descriptions et les figures qu'on en a données, j'ai cependant vu qu'il offroit des caractères particuliers, et suffisans pour l'établissement d'une nouvelle coupe générique. Les observations curieuses que M. Savigny a publiées depuis sur le même crustacé, ont confirmé mon opinion. Il nous a fait connoître, dans le plus grand détail, son organisation extérieure; il a découvert les yeux véritables ou composés, les organes qu'on avoit, jusqu'à lui, considérés comme tels, n'étant que des yeux lisses; enfin, il a établi entre ce crustacé et les pycnogonides des rapprochemens très-ingénieux, et qui se lient à un ensemble de vues générales et importantes, sur la composition des parties de la bouche des animaux à corps et à pieds articulés, ou des *insectes* de Linnæus.

Le corps des cyames est ovale, déprimé, avec un derme coriace et assez solide. Il est composé d'une tête, d'un tronc divisé en six segmens et d'un petit article qui le termine postérieurement, et représentant la queue des autres crustacés isopodes. La tête est petite, en forme de cône court et tronqué, et offre les organes suivans: près du milieu de sa face supérieure sont deux très-petits yeux lisses disposés sur une ligne transverse; les yeux ordinaires occupent les extrémités antérieures et latérales, mais font peu de saillie. L'on voit dans l'intervalle qui les sépare, ou tout au bout de la tête, les quatre antennes; elles sont très-rapprochées à leur base, situées sur deux rangs, plus grêles vers leur extrémité, formées de quatre articles, dont le dernier fort petit est conique; les deux supérieures sont plus grandes et à peu près de la longueur de la tête et du premier segment; les inférieures sont très-petites. La bouche est composée d'un labre, grand, échancré au milieu de son bord antérieur; de deux mandibules fortes, dures, se rétrécissant vers leur extrémité, qui est divisée transversalement en deux par une fissure, et dont les deux pointes ou dents offrent quelques petites dentelures; de trois pièces, en forme de lèvres, disposées sur trois plans, ou qui se succèdent graduellement. La supérieure, ou celle qui est immédiatement au-dessous des mandibules, forme une espèce de feuillet, presque demi-circulaire, et composé de trois parties; une intermédiaire, presque triangulaire, profondément bifide à son extrémité, et s'élargissant sur les côtés de sa base, pour servir de support aux deux autres pièces, qui, sous la figure d'un demi-croissant, forment un cintre au-dessus de la précédente; M. Savigny donne à cette pièce le nom de *langue*. Celle qui vient ensuite, ou l'intermédiaire, a de la conformité avec la

précédente ; on peut aussi la diviser en trois parties ; les deux latérales ou extérieures ont une forme analogue à celle des mêmes divisions de la supérieure , sont dures ou solides , assez épaisses , terminées , à ce qu'il m'a paru , par quelques dentelures , et ont près de leur extrémité dorsale un petit appendice , semblable à un palpe , et auquel je crois avoir distingué deux articles. Ces divisions latérales ont une articulation à leur base , qui se soude avec la partie du milieu ; celle-ci présente à son extrémité deux languettes pointues , ayant chacune près du côté extérieur de la saillie , en forme de dent du bout , un petit corps conique , de deux articles , et semblable encore à un palpe ; ces deux languettes sont articulées à l'extrémité d'une espèce de support oblong , qui , à sa naissance , se réunit aux deux parties latérales. Suivant M. Savigny , celles-ci correspondent à la première paire de mâchoires des autres crustacés ; et la partie du milieu ou centrale , représente l'autre paire ou celle du second rang. La troisième et dernière pièce de la bouche , et qui a bien plus de ressemblance avec la lèvre des insectes , est formée de deux petits pieds ou palpes , terminés par un ongle , composés de six articles , mais dont le radical est commun ou sert de réunion ; il est beaucoup plus grand que les autres , en carré transversal , évasé en angle , au milieu du bord supérieur , et simule la lèvre proprement dite. Nous pensons , avec M. Savigny , que cette dernière pièce est l'analogue de la première paire de mâchoires auxiliaires , ou de pieds-mâchoires. Sur les côtés postérieurs de la tête sont insérés , par le moyen d'un commencement d'articulation , et qui est l'ébauche du segment antérieur du tronc , deux pieds plus courts et plus grêles que les suivans , dirigés en dessous , de six articles , dont le premier ou la hanche est cylindrique , et proportionnellement plus long que ne l'est le même article aux pieds suivans ; l'avant-dernier est plus grand , en forme de main , avec un sinus et une dent obtuse en dessous ; le dernier consiste , ainsi que dans tous les autres pieds , en une griffe très-dure , crochue et très-pointue ; les pieds jugulaires remplacent la seconde paire de pieds-mâchoires. Le tronc est composé , ainsi que nous l'avons dit plus haut , de six segmens , qui sont séparés entre eux par des entailles profondes ; les cinq premiers s'étendent beaucoup plus en largeur qu'en longueur , et leurs extrémités latérales forment des saillies tronquées ou très-obtuses , à l'extrémité desquelles s'articulent les organes du mouvement. Le dernier anneau , plus petit et presque carré , porte à son extrémité postérieure la dernière paire de pieds , et dans leur entre-deux un petit corps en forme de bouton ou d'article , qui

renferme dans un canal supérieur deux ou trois petites pièces arrondies ; l'on voit immédiatement au-dessous de ce corps trois autres petites pièces ; l'une s'élargit et se divise, à son extrémité, en deux lobes arrondis sous les deux autres et rapprochées sur une ligne transverse, au-dessous de la précédente ; leur forme est presque conique. Le segment antérieur du tronc, que l'on peut considérer comme le second, le premier étant réuni avec la tête, et les trois derniers, portent chacun une paire de pieds. Ces pieds sont courts, mais robustes, comprimés, et leur grandeur diminue progressivement, de devant en arrière ; ils sont composés de six articles inégaux, dont le radical, ou la hanche, gros, arrondi, presque en forme de rotule, et dont le pénultième, plus grand et ovoïde, compose avec le dernier une serre terminée par une griffe mobile, ou monodactyle ; le côté inférieur des deux serres antérieures offre une échancrure et deux dents assez fortes. Le second et le troisième anneaux n'ont que des rudimens de pieds, et sous la forme d'un article adossé par sa face supérieure contre le dessous de l'extrémité latérale et inférieure du segment, replié en manière de C, et dont les deux branches se terminent en pointe ; la branche supérieure est plus longue et se porte en avant. Un corps vésiculeux, très-mou, cylindrique, fort allongé, et pareillement dirigé en avant, s'articule avec l'extrémité du segment, immédiatement au-dessus du pied rudimentaire. Le dessous de ces deux segmens offre, dans la femelle, quatre grandes écailles, disposées par paires, ou formant une croix, et recouvrant les œufs ; la branche inférieure des fausses pattes paroît appuyer les écailles valvulaires. Les côtés inférieurs des segmens, à l'exception des deux extrêmes, sont comme divisés en deux par une ligne, et quelques-uns ont un petit tubercule. L'on aperçoit dans certaines espèces la membrane qui réunit ces segmens.

Je connois deux espèces de cyames, dont une, très-petite et des mers des Indes-Orientales, est inédite ; l'autre, la **CYAME DE LA BALEINE**, *Cyamus ceti*, A. 26, 12, a été décrite et figurée par un grand nombre d'auteurs. Celui qui nous en a donné la connoissance la plus exacte et la plus détaillée, est M. Savigny, *Mém. sur les animaux sans vertèb.*, 1 part., 1 fasc., pl. 5, 1, et 2. Voyez cet excellent ouvrage. (L.)

CYAME, *Cyamus*. Nom donné par Smith au genre de plantes appelé **NÉLUMBO** par Gærtner. (B.)

CYAMÉE. Les anciens donnoient ce nom au noyau mobile de l'*aétite* ou *Pierre d'aigle*, quand il avoit la forme d'une fève ; il se nommoit aussi *callimus*. V. **AÉTITE** et **CALLIMUS**.

(LUC.)

CYAMITE. D'Argenville désigne sous ce nom, dans son *Oryctologie*, p. 227, une pierre noire, qui, dit-il, étant rompue, représente une fève. (LUC.)

CYAMOS des Grecs. C'est le *faba* des Latins, c'est-à-dire, la FÈVE, *Vicia faba*, Linn. (LN.)

CYANA, Reneaulme donne ce nom à la GENTIANE PNEUMONANTHE, dont les fleurs sont bleues. C'est sur cette espèce qu'est fondé le genre *ciminalis* d'Adanson. (LN.)

CYANÉE. PIERRE CYANÉE OU BLEUE. C'est un des noms du lazulite ou lapis-lazuli, appelé aussi pierre d'azur et lazul. On l'a également appliqué au mélange de cuivre carbonaté bleu et de chaux carbonatée nommée pierre d'Arménie. (LUC.)

CYANÉE, *Cyanea*. Genre établi par Péron, aux dépens des MÉDUSES. Ses caractères sont : corps orbiculaire, transparent, ayant en dessous un pédoncule et des bras ; des tentacules au pourtour de l'ombrelle ; quatre bouches ou davantage au disque inférieur.

Lamarck a réuni les CHRYSAORES aux CYANÉES, et Cuvier leur a joint aussi les genres CALLIRHOÉ, OBÉLIE, OCÉANIE et ÉVAGORE, du même auteur.

Seize espèces se réunissent sous ce genre ; la moitié d'entre elles sont anciennement connues. C'est la CYANÉE BLEUE, la véritable ortie de mer de nos côtes, que Dique-mare a figurée dans le Journal de Physique, 1784. (B.)

CYANELLE, *Cyanella*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des liliacées, qui a pour caractères : six pétales oblongs, pointus, ouverts irrégulièrement, adhérens par leurs onglets, dont trois extérieurs presque pendans ; six étamines à filamens inclinés vers le bas de la fleur ; un ovaire supérieur, obtus, trigone, surmonté d'un style filiforme, incliné ; à stigmate simple ; une capsule arrondie, marquée de trois sillons, triloculaire, trivalve, et qui contient plusieurs semences oblongues dans chaque loge.

Il y a cinq espèces de *cyanelles*, toutes venant du Cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes vivaces à feuilles simples, linéaires ou ensiformes, et à fleurs disposées en grappe ou en panicule. Aucune n'est cultivée dans les jardins de Paris. Les Hottentots mangent l'oignon de la CYANELLE DU CAP après l'avoir fait griller. V. CYANUS. (B.)

CYANITE ou SAPPARE. V. DISTHÈNE. (LUC.)

CYANOCÉPHALE. V. COLIBRI. (V.)

CYANOÏDES, qui ressemble au BLUET, en grec. Ce nom a été donné à plusieurs centaurees, à une division du même genre, et à une jolie espèce de PROTEA, *Protea cyanoïdes*, L., arbrisseau du Cap de Bonne-Espérance, dont

les fleurs bleues forment de petites têtes terminales de la grandeur d'une aveline. (LN.)

CYANOPSIS, *Cyanopsis*. Genre de plantes établi par H. Cassini, pour placer la **CENTAURÉE PUBIGÈRE**, dont les graines sont entourées de dix à douze côtes régulières et terminées par une aigrette composée de six rangs de squamelules imbriquées, paléiformes, spathulées et denticulées. (B.)

CYANORKIS, *Cyanorkis*. Genre établi par Aubert Dupetit-Thouars, dans la famille des orchidées. Il se rapproche beaucoup de l'**ANGREC** de la Flore du Pérou.

L'espèce sur laquelle ce genre a été institué s'élève à plusieurs pieds, et a une hampe quadrangulaire. Le suc de ses feuilles colore le papier en bleu. (B.)

CYANOS. Nom grec du **MERLE BLEU**. (V.)

CYANUS, d'un mot grec, qui signifie *bleu*. C'est le nom donné par les anciens au **BLUET**. Cette jolie plante si commune dans les moissons, et dont les fleurs sont d'un bleu vif, est une espèce de *centaurée* pour les botanistes actuels qui n'adoptent pas l'opinion de Tournefort et de Jussieu, qui en font un genre particulier caractérisé ainsi : calice formé d'écaillés ciliées sur les bords; fleurons de la circonférence beaucoup plus grands que ceux du centre, à limbe en forme de corne déchiqueté; aigrettes courtes, légèrement ciliées. Ce genre n'est, à proprement parler, qu'un groupe de centaurées caractérisées par les écaillés du calice ciliées. Aussi Linnæus en fait-il une division de son genre *centaurea*. Willdenow nomme *cyanoïdes* le groupe qui comprend les espèces de centaurées à cils du calice capillaires, et *cyani* celles à écaillés du calice dentées et à cils courts. Le nom de *cyunus* a été appliqué à un grand nombre de plantes à cause de leurs fleurs bleues ou de leurs rapports avec le bluet : telles sont un certain nombre de centaurées, des eupatoires, un *pteroria* (*P. oppositifolia*), des *staehelines*, des *protea*, etc. Linnæus a nommé **CYANELLA** un genre de liliacées, dont les fleurs sont généralement petites et bleues. (LN.)

CYATHE, *Cyathus*. Nom donné par Jussieu au genre établi par Bulliard, sous le nom de **NIDULAIRE**. (B.)

CYATHÉE, *Cyathea*. Genre de fougères établi par Smith, aux dépens des **POLYPODES** de Linnæus. Il offre pour caractères : une fructification en points recouverts d'un tégument globuleux, se crevant par son sommet, et présentant la forme d'un godet ; une colonne centrale portant les capsules. Les *polypodes en arbre*, *horrible et fragile* de Linnæus, font partie de ce genre, qui renferme dix espèces. (B.)

CYATHODE, *Cyathodes*. Genre de plantes de la pen-

tandrie monogynie et de la famille des bicornes , qui renferme deux arbres de la Nouvelle-Hollande , à feuilles alternes , entières, et à fleurs disposées en grappes terminales. Ses caractères consistent : en un calice de cinq folioles imbriquées d'écaillés à leur base ; en une corolle tubuleuse , à cinq divisions recourbées, et velues à son ouverture ; en cinq étamines ; en un ovaire inférieur , à style court et à stigmate obtus ; en une drupe bacciforme , à neuf ou dix loges et à autant de semences. Ces arbres sont figurés dans l'ouvrage de Labillardière, sur les plantes de la Nouvelle-Hollande. Leurs fruits peuvent se manger.

R. Brown a appelé ce genre DECASPORE. (B.)

CYATHOPHORE, *Cyathophorum*. Genre établi par Palisot-Beauvois aux dépens des HYPNES. Il ne diffère pas de celui appelé ANICTANGE. (B.)

CYATHULE, *Cyathula*. Genre de plantes établi par Loureiro , mais qui n'est que le genre CADÉLARI de Linnæus, différemment exprimé. (B.)

CYBÈLE. Genre de la famille des PROTÉACÉES , établi par Knigh et Salisbury, sur des espèces d'*emboffrium*, et que R. Brown a nommé depuis STÉNOCARPE. V. ce mot. (LN.)

CYBELION. Plante mentionnée par Dioscoride , et rapportée à la VIOLETTE. (LN.)

CYBULE. Nom de l'OIGNON , *Allium cepa*, L., en Bohême. (LN.)

CYCAS, *Cycas*. Genre de plantes de la dioécie polyandrie , qui avoit paru, jusqu'à ces derniers temps, avoir des rapports avec les FOUGÈRES, par l'enroulement de ses feuilles naissantes, et avec les PALMIERS, par les parties de sa fructification.

Mais Aubert Dupetit-Thouars , dans un mémoire spécialement consacré à cet objet, et inséré dans son ouvrage sur les plantes des îles de l'Afrique australe, a fait voir que ce genre est isolé, c'est-à-dire, ne présente aucune affinité avec les familles de plantes connues. On renvoie à cet excellent travail ceux qui désireroient connoître les preuves de ce résultat.

Les caractères de ce genre sont : dans les pieds mâles , chaton imbriqué d'écaillés spathulées, sous lesquelles sont cachées des anthères nombreuses et sessiles. Dans les pieds femelles , spadix comprimé , supportant des ovaires à style simple.

Les fruits sont des drupes un peu charnues , dont la noix renferme à sa partie supérieure, et dans une substance fongueuse , une graine dont l'embryon est renversé , et la plantule logée dans une fente.

les fleurs bleues forment de petites têtes terminales de la grandeur d'une aveline. (LN.)

CYANOPSIS, *Cyanopsis*. Genre de plantes établi par H. Cassini, pour placer la CENTAURÉE PUBIGÈRE, dont les graines sont entourées de dix à douze côtes régulières et terminées par une aigrette composée de six rangs de squamelles imbriquées, paléiformes, spathulées et denticulées. (B.)

CYANORKIS, *Cyanorkis*. Genre établi par Aubert Dupetit-Thouars, dans la famille des orchidées. Il se rapproche beaucoup de l'ANGREC de la Flore du Pérou.

L'espèce sur laquelle ce genre a été institué s'élève à plusieurs pieds, et a une hampe quadrangulaire. Le suc de ses feuilles colore le papier en bleu. (B.)

CYANOS. Nom grec du MERLE BLEU. (V.)

CYANUS, d'un mot grec, qui signifie *bleu*. C'est le nom donné par les anciens au BLUET. Cette jolie plante si commune dans les moissons, et dont les fleurs sont d'un bleu vif, est une espèce de *centaurée* pour les botanistes actuels qui n'adoptent pas l'opinion de Tournefort et de Jussieu, qui en font un genre particulier caractérisé ainsi : calice formé d'écailles ciliées sur les bords; fleurons de la circonférence beaucoup plus grands que ceux du centre, à limbe en forme de cornet déchiqueté; aigrettes courtes, légèrement ciliées. Ce genre n'est, à proprement parler, qu'un groupe de centaurées caractérisées par les écailles du calice ciliées. Aussi Linnæus en fait-il une division de son genre *centaurea*. Willdenow nomme *cyanoïdes* le groupe qui comprend les espèces de centaurées à cils du calice capillaires, et *cyani* celles à écailles du calice dentées et à cils courts. Le nom de *cyanus* a été appliqué à un grand nombre de plantes à cause de leurs fleurs bleues ou de leurs rapports avec le bluet : telles sont un certain nombre de centaurées, des eupatoires, un *pteronia* (*P. oppositifolia*), des *staehelines*, des *protea*, etc. Linnæus a nommé CYANELLA un genre de liliacées, dont les fleurs sont généralement petites et bleues. (LN.)

CYATHE, *Cyathus*. Nom donné par Jussieu au genre établi par Bulliard, sous le nom de NIDULAIRE. (B.)

CYATHÉE, *Cyathea*. Genre de fougères établi par Smith, aux dépens des POLYPODES de Linnæus. Il offre pour caractères : une fructification en points recouverts d'un tégument globuleux, se crevant par son sommet, et présentant la forme d'un godet; une colonne centrale portant les capsules. Les *polypodes en arbre*, *horrible et fragile* de Linnæus, font partie de ce genre, qui renferme dix espèces. (B.)

CYATHODE, *Cyathodes*. Genre de plantes de la pen-

tandrie monogynie et de la famille des bicornes , qui renferme deux arbres de la Nouvelle-Hollande , à feuilles alternes , entières, et à fleurs disposées en grappes terminales. Ses caractères consistent : en un calice de cinq folioles imbriquées d'écaillés à leur base ; en une corolle tubuleuse , à cinq divisions recourbées, et velues à son ouverture ; en cinq étamines ; en un ovaire inférieur , à style court et à stigmate obtus ; en une drupe bacciforme , à neuf ou dix loges et à autant de semences. Ces arbres sont figurés dans l'ouvrage de Labillardière, sur les plantes de la Nouvelle-Hollande. Leurs fruits peuvent se manger.

R. Brown a appelé ce genre DECASPORE. (B.)

CYATHOPHORE, *Cyathophorum*. Genre établi par Palisot-Beauvois aux dépens des HYPNES. Il ne diffère pas de celui appelé ANICTANGE. (B.)

CYATHULE, *Cyathula*. Genre de plantes établi par Loureiro , mais qui n'est que le genre CADÉLARI de Linnæus , différemment exprimé. (B.)

CYBÈLE. Genre de la famille des PROTÉACÉES , établi par Knigh et Salisbury, sur des espèces d'*emboffurium* , et que R. Brown a nommé depuis STÉNOCARPE. V. ce mot. (LN.)

CYBELION. Plante mentionnée par Dioscoride , et rapportée à la VIOLETTE. (LN.)

CYBULE. Nom de l'OIGNON , *Allium cepa* , L. , en Bohême. (LN.)

CYCAS, *Cycas*. Genre de plantes de la dioécie polyandrie , qui avoit paru , jusqu'à ces derniers temps, avoir des rapports avec les FOUGÈRES, par l'enroulement de ses feuilles naissantes, et avec les PALMIERS, par les parties de sa fructification.

Mais Aubert Dupetit-Thouars , dans un mémoire spécialement consacré à cet objet, et inséré dans son ouvrage sur les plantes des îles de l'Afrique australe, a fait voir que ce genre est isolé, c'est-à-dire, ne présente aucune affinité avec les familles de plantes connues. On renvoie à cet excellent travail ceux qui désireroient connoître les preuves de ce résultat.

Les caractères de ce genre sont : dans les pieds mâles , chaton imbriqué d'écaillés spathulées , sous lesquelles sont cachées des anthères nombreuses et sessiles. Dans les pieds femelles , spadix comprimé , supportant des ovaires à style simple.

Les fruits sont des drupes un peu charnues , dont la noix renferme à sa partie supérieure, et dans une substance fongueuse, une graine dont l'embryon est renversé, et la planule logée dans une fente.

Ce genre réunit deux espèces, dont l'une, le **CYCAS DES INDES**, *Cycas circinalis*, Linn., s'élève jusqu'à quinze à vingt pieds, a les feuilles pinnées, les folioles linéaires, plates, non piquantes, et extérieurement en faux. Il croît dans les Indes, où on mange son fruit et la moelle de son tronc. On le cultive dans quelques cantons, où il se multiplie de boutures. C'est celui qui a été examiné par Aubert Dupetit-Thouars, et figuré par Rumphius. Il règne dans l'intérieur de ses spadix cinq tuyaux qui laissent fluer une gomme très-blanche, dont on pourroit tirer parti. *V. pl. B. 4*, où il est figuré.

Le **CYCAS DU JAPON**, *Cycas revoluta*, ne s'élève qu'à trois ou quatre pieds, a les feuilles pinnées, les folioles aiguës, repliées sur leurs bords, piquantes à leur pointe, intérieurement courbées en faux. Il croît au Japon, où il a été observé par Thunberg. Ses fruits sont estimés, mais moins que sa moelle, qui est un excellent *sagou*, fort nourrissant, sous un très-petit volume. Les Japonais en font de grandes provisions pour les temps de guerre; et afin de priver leurs ennemis de ce secours, il est défendu, sous peine de la vie, d'en transporter des pieds hors du pays. Smith en a donné une figure enluminée dans le huitième volume des Actes de la Société Linnéenne de Londres. Il fournit aussi de la gomme.

(B.)

CYCHROME. Kugelann donne ce nom à de petits insectes de l'ordre des COLÉOPTÈRES, qui sont des *strogylus* de Herbst, et des *byturus* de Latreille. *V. au mot BYTURE*. (O.)

CYCHRAMOS. Nom grec du **PROYER**. (V.)

CYCHRE, *Cychnus*, Payk., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des carabiques, et qui ont pour caractères : jambes antérieures sans échancrure à leur bord interne; élytres soudées, enveloppant la majeure partie de l'abdomen; labre profondément échancré; mandibules longues, étroites, avancées, ayant sous leur extrémité deux dents; le dernier article des palpes labiaux et des maxillaires extérieurs fort grand, très-comprimé, concave et presque en forme de cuiller; languette très-petite, divisée en trois pièces, dont la mitoyenne en forme de tubercule, presque triangulaire, soyeuse au bout, et dont les deux latérales membraneuses, étroites, en languettes; échancrure du menton sans dentelures.

Les cyclres forment un genre très-rapproché de ceux de *carabe*, de *calosome* et de *pambore*, mais qui en est très-distinct, non-seulement par les organes de la mastication, mais encore par quelques différences plus apparentes. Leur

tête et leur corselet sont proportionnellement plus étroits ; les côtés des élytres se recourbent et se dilatent en dessous pour embrasser ceux du ventre ; leurs mandibules s'avancent en forme de museau.

Ces insectes habitent spécialement les pays froids du nord de l'Europe et de l'Amérique. On les trouve dans les forêts ou dans les bois très-touffus. Ils y vivent cachés, soit dans la mousse, soit sous des pierres. La forme de leurs mandibules annonce qu'ils sont très-carnassiers.

La plupart sont noirs, ou d'un noir violet ; la couleur des autres tire sur le bronzé ou le cuivreux. Quelques espèces de l'Amérique septentrionale, décrites et figurées avec détail par M. Knoch (*Nov. beytrag.*), devroient peut-être former un genre particulier.

Nous ne trouvons aux environs de Paris que la suivante.

Le CYCHRE MUSELIER, *Cychns rostratus*, Fab. ; *cychns à bec*, pl. B. 21, fig. 12 de cet ouvrage ; Clairv. *Entom. helvet. tom. 2, pl. 19*. Il a environ dix lignes de longueur ; tout son corps est noir, luisant ; son corselet finement chagriné et marqué d'une ligne longitudinale enfoncée, peu apparente ; ses élytres sont aussi chagrinées et présentent une ligne longitudinale, saillante sur le bord externe. Il est très-rare aux environs de Paris, et ne s'y trouve guère qu'à la forêt de Bondy, près le Rincy, sous les pierres, et dans celle de Montmorency.

L'espèce que nous recevons d'Allemagne, sous le même nom spécifique, présente quelques différences.

On trouve en Italie une espèce analogue à la précédente, confondue même avec elle par Pétagna et Fabricius, mais plus grande et très-distincte ; le *Cychnre d'Italie*, que M. Bonelli nous a fait plus particulièrement connoître.

Le CYCHRE ATTÉNUÉ, *Cychns attenuatus*, Fab. ; Clairv, *ibid*, même pl. B., a une teinte cuivreuse ou bronzée, avec des points sur les élytres ; les jambes, les tarse, et une partie des antennes sont roussâtres. Cette espèce est plus rare surtout en France. M. le baron Dejean l'a trouvée dans une forêt du département de la Somme. (L.)

CYCLADE, *Cyclas*. Genre de coquilles de la division des BIVALVES SUB-ORBICULAIRES ; ses caractères sont : coquille un peu transverse, sans pli sur le côté antérieur ; à ligament extérieur et courbé ; à deux ou trois dents cardinales ; à dents latérales allongées, lamelliformes et intrantes.

Ce genre renferme sept à huit espèces, qui, toutes, sont fluviatiles. L'animal qui les habite est un acéphale qui fait saillir deux tubes d'un côté, et de l'autre, un pied en forme de languette. Il est vivipare, d'après l'observation positive de

Geoffroy. Du reste, tout ce qu'on en peut dire convient également aux *tellines*, avec lesquelles les cyclades avoient été confondues par Linnæus.

Les cyclades, comme les autres coquilles fluviatiles des pays froids, s'enfoncent dans la boue aux approches de l'hiver, et ne reparoissent qu'au printemps.

La plus grande espèce de ce genre a été rapportée par moi de l'Amérique septentrionale, où elle se trouve à l'embouchure des rivières; c'est la CYCLADE CAROLINIENNE. Ses caractères sont d'avoir trois dents à la charnière; les sommets et les bords postérieurs rongés. Sa couleur est noire et son test fort épais. *V. pl. B. 15*, où elle est figurée.

L'espèce la plus commune en Europe est la CYCLADE CORNÉE, *Tellina cornea*, Linn., la *came des ruisseaux* de Geoffroy. On la trouve dans toutes les rivières un peu boueuses de France. Celle des Gobelins, aux environs de Paris, en est remplie. Ses caractères sont d'être très-mince, couleur de corne, d'avoir des stries transverses et deux dents à la charnière. *V. pl. B. 15* où elle est figurée.

On trouve encore en Europe la cyclade des fontaines et la cyclade des marais, qui ont à peine deux lignes de large.

Beudant est parvenu, en procédant avec précaution, à faire vivre les espèces de ce genre dans de l'eau salée. (B.)

CYCLAME, *Cyclamen*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des orobanchoïdes, dont les caractères offrent un calice monophylle, campanulé, à demi-divisé en cinq découpures ovales, pointues; une corolle monopétale à limbe divisé en cinq grandes folioles réfléchies en arrière; cinq étamines à filamens très-courts et à anthères conniventes; un ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style droit, à stigmate aigu; une capsule bacciforme, globuleuse, uniloculaire, qui s'ouvre en cinq valves, et qui contient plusieurs semences rangées autour d'un placenta libre et ovoïde.

Les espèces qui composent ce genre sont des herbes à feuilles et à fleurs sortant immédiatement de la racine qui est toujours tubéreuse. On en compte cinq, dont trois d'Europe.

Le CYCLAME D'EUROPE, qu'on trouve dans les lieux montagneux et couverts, et qu'on cultive dans les jardins, à raison de l'agrément de ses fleurs, a les feuilles orbiculaires, un peu en cœur et crénelées. Sa racine est âcre, fortement purgative, vermifuge et résolutive. On en fait un onguent qui, appliqué sur le ventre, est purgatif, et sur l'estomac, vomitif. Les cochons la recherchent beaucoup, et c'est de là que lui est venu le nom de *pain de porceau*.

Le CYCLAME COUME qui croît dans les Alpes Italiennes,

autour des lacs de Garda, de Côme, etc., et dont l'odeur des fleurs est très-suave, a les feuilles en cœur arrondi, et très-entières.

Le CYCLAME A FEUILLES DE LIERRE vulgairement connu sous le nom de *Cyclame d'Alep*, dont la fleur est également odorante, mais dont les feuilles sont en cœur allongé, crénelées et dentées. Il vient de Syrie et de Turquie.

On cultive la première et la dernière de ces espèces dans les jardins; c'est la seconde qu'on devoit préférer. Pour les multiplier, on sème la graine au printemps dans une terre bien meuble que l'on arrose souvent. L'année suivante, les petits tubercules qui se sont formés sont repiqués seul à seul à six pouces de distance. Ce n'est qu'à la troisième et même à la quatrième année, qu'ils commencent à donner des fleurs.

La dernière espèce craint les gelées et demande à être rentrée dans l'orangerie pendant l'hiver, saison à la fin de laquelle elle fleurit. (B.)

CYCLAMEN. D'un mot grec qui signifie *cercle*. La forme arrondie de la racine a fait donner ce nom au *cyclame d'Europe* (*cyclamen europæum*), qui paroît être le *cyclamen* des anciens. Le *cyclaminus* de Dioscoride, le *cyssantheumon* ou *cyssophyllon* ainsi que le *chelonion* aussi de Dioscoride, sont autant de plantes qui sont rapportées aux CYCLAMES.

L'*arthanita* et le *butormarien* de Mésuë et d'autres médecins arabes de ce temps, désignent deux espèces de *cyclames*.

M. Richard propose de rapporter le genre *cyclamen* aux monocotylédons; il est assez remarquable que les anciens botanistes en ont classé les espèces près des arum (Gouet), qui sont des plantes de cette classe. (LN.)

CYCLAMINOS. Nom donné quelquefois aux *cyclames*. Dioscoride désigne par ce nom une plante dont les feuilles ressemblent à celles du lierre, mais qui sont plus petites; ses tiges sont géniculées, épaisses, et s'enroulent autour des arbres; ses fleurs sont blanches: il leur succède de petites baies un peu âcres. Cette description convient assez à la bryone (*bryonia alba*); c'est un des rapprochemens déjà faits; on propose encore la Douce-amère (*Solanum dulcamara*), le *cucubalus baccifer*, le chèvrefeuille, le cyclame et plusieurs autres plantes qui ne paroissent pas aussi bien s'accorder avec la description ci-dessus. (LN.)

CYCLAS, Gmelin, System. C'est le *cyclus* de Gærtner, genre qui comprend le TOUCHIROA et l'APALATOA d'Aublet.

(LN.)

CYCLIDE, *Cyclidium*. Genre de vers de la division des

l'animal les tient en repos, elles sont toujours dirigées vers la tête, et que, lorsqu'il nage, elles sont au contraire dirigées vers la queue, de sorte qu'elles parcourent un grand arc dans leurs mouvemens ; aussi les cyclopes nagent-ils avec une grande vitesse. Leur marche est à peu près semblable à celle d'une barque que les rameurs font mouvoir, c'est-à-dire, qu'elle a lieu par saccades réitérées. Les antennes et la queue semblent aussi contribuer à l'action de nager ; mais elles n'y sont pas nécessaires.

Les cyclopes sont à peu près en équilibre avec l'eau, au milieu de laquelle ils peuvent rester long-temps comme suspendus ; mais peu à peu ils s'enfoncent, néanmoins, quand ils persistent à ne se donner aucun mouvement.

La propagation de ces animaux est des plus singulières ; pendant toute l'année on trouve des femelles qui portent, près de l'origine de la queue, sur un pédicule, une ou deux grandes masses ovales, qui ne représentent pas mal des grappes de raisin, et qui pendent obliquement au milieu ou aux deux côtés de la queue. Chacune de ces masses est un assemblage d'œufs parfaitement ronds, de couleur noirâtre ou verdâtre, pondus par la femelle, et renfermés dans un sac membraneux, attaché à son corps par un filet délié.

Il est probable que le temps où les cyclopes femelles portent ainsi leurs œufs, dépend de la chaleur de la saison, et qu'en été il faut très-peu de jours pour qu'elles en soient débarrassées. La ponte a lieu un peu avant que les petits aient crevé leur enveloppe.

Les organes mâles des cyclopes sont placés dans les antennes, alors plus grosses dans une de leurs parties. Tantôt ils ne se montrent que dans une antenne, tantôt ils se montrent dans toutes les deux. Les organes de la femelle sont placés sous le ventre, à l'origine de la queue, dans ces petits tubercules qu'on a dit servir de soutien aux ovaires. Ainsi ces animaux copulent positivement comme les araignées.

Les cyclopes nouvellement éclos sont d'une petitesse extrême, et si différens de leur mère, que Muller les a décrits comme formant deux genres différens sous les noms de *nauplie* et d'*amymone*. Cependant Degeer, avant lui, s'étoit beaucoup appesanti sur ce fait, qu'on ne peut plus révoquer en doute, depuis les nouvelles observations de Jucine sur le même objet.

Les cyclopes se trouvent dans les eaux stagnantes qui ne sont point corrompues, surtout dans celles où il y a des plantes en végétation : on en trouve aussi quelques espèces dans la mer. On les reconte toute l'année, mais plus abondamment

ment à la fin du printemps qu'à toute autre époque. Ils servent, comme les autres animaux de la division des ENTOMOSTRACÉS, de nourriture à tous les insectes aquatiques, à tous les vers qui habitent avec eux, à beaucoup de poissons et d'oiseaux. Outre ces causes de destruction, ils sont encore exposés à celles qui résultent du desséchement des mares où ils se trouvent, et de la corruption de leur eau, sans compter les maladies auxquelles ils doivent être sujets comme tous les crustacés, et les suites de leur changement annuel de test.

Il y a une douzaine d'espèces de cyclopes connues, toutes propres à l'Europe.

Les plus communes sont :

Le CYCLOPE MENU, qui a les antennes linéaires, et deux soies à la queue. Il est figuré tab. 17, fig. 1 à 7 des *Entomosttracés* de Muller. Il est fort commun dans les eaux douces.

Le CYCLOPE ROUGEATRE a les antennes linéaires et la queue droite et bifurquée. Il est figuré tab. 16, fig. 1 — 3 du même ouvrage de Muller. On le trouve dans les eaux douces, mais plus rarement que le précédent.

Le CYCLOPE LONGICORNE. Il a les antennes linéaires et très-longues; la queue partagée en deux. Muller, *ibid. Entomosttracés*, tab. 19, fig. 7—9. On le rencontre dans l'eau de mer.

Le CYCLOPE BRÉVICORNE a les antennes onguiculées dans le mâle, et les soies de la queue très-courtes. Il est figuré dans les *Acta hafwn.* tab. 9, fig. 1—10. Il se trouve dans la mer.

Le CYCLOPE QUADRICORNE a quatre antennes linéaires et la queue bifide. Il est représenté tab. 18, fig. 1—4, des *Entomosttracés* de Muller. On le trouve dans les eaux stagnantes. C'est le plus commun de tous, et celui sur lequel, par conséquent, on a fait le plus d'observations. La femelle diffère beaucoup du mâle. (B. et L.)

CYCLOPHORE, *Cyclophorus*. Genre de fougères établi par Desvaux, *Journal de botanique*, aux dépens des ACROSTIQUES et des POLYPODES. Ses caractères sont : capsules réunies en groupes dépourvus de tégumens et fort rapprochées. Il ne diffère pas du genre CANDOLLÉE de Mirbel, et se rapproche beaucoup du genre PYRROSIE du même auteur. Six espèces s'y rapportent; savoir : les *polypodium adnascens*, *spissum*, *stigosum*, *acrosticoïdes*; l'*acrosticum longifolium* et la *candollea heterophylla*. (B.)

CYCLOPIA. Synonyme d'IBETTSONIE. (B.)

CYCLOPTERE, *Cyclopterus*. Genre de poissons de la division des BRANCHIOSTÈGES, qui présente pour caractères :

des dents aiguës aux mâchoires; les nageoires pectorales simples, et les ventrales réunies en forme de disque.

Lacépède a mentionné douze espèces de ce genre.

Le CYCLOPTÈRE LOMPE, *Cyclopterus lompus*, Linn., qui a le corps garni de plusieurs rangs de tubercules très-durs. On le pêche dans les mers du nord de l'Europe, où il parvient rarement à plus de deux pieds. V. pl. B. 20 où il est figuré. La tête est courte et large en devant; les orifices des narines simples; la langue épaisse, et le gosier, ainsi que les mâchoires, garnis d'un grand nombre de dents aiguës: on voit le long de la tête et du corps sept rangées longitudinales de tubercules, qui varient en nombre, en forme et en grosseur; et outre cela sa couleur varie selon l'âge et le sexe; le plus souvent elle est noire sur le dos, blanchâtre sur les côtés, et orangée sous le ventre.

Ce poisson, qu'on appelle aussi *lièvre de mer* ou *bouclier*, se tient habituellement au fond de la mer, caché sous les rochers, ou attaché à leur base par le moyen de sa nageoire clypéiforme; il fraye en automne. Les expériences de Hannot et de Pennant constatent qu'il faut une puissance très-considérable pour le détacher par force du lieu où il s'est fixé. Il est fort mauvais nageur, et il auroit été exposé à mourir de faim, si la nature ne lui avoit pas donné une industrie supérieure à celle des autres poissons pour s'emparer de sa proie, et des organes digestifs plus allongés pour pouvoir l'attendre long-temps sans inconvéniens. En effet, le *cycloptère lompe* a toujours passé pour avoir les sens moins obtus que la plupart des poissons, et Bloch a prouvé, par l'anatomie de ses viscères, que le canal intestinal étoit six à sept fois plus long que le corps. Les facultés intellectuelles de ce poisson ont été outrées au point qu'on lui a supposé une moralité réfléchie; on a avancé que le mâle s'attachoit à une femelle, qu'ils ne se quittoient pas, se partageoient leur proie, se défendoient dans les dangers, se caressoient à l'époque du frai, veilloient en commun sur leurs petits, et remplissoient envers eux, jusqu'à ce qu'ils fussent assez forts pour se défendre; tous les devoirs de la paternité. Tous ces faits sont plus que douteux.

On prend les *cycloptères lompes* par hasard dans les filets ordinaires, et la plupart du temps on ne les emporte que pour faire des appâts propres à la pêche des autres poissons; car leur chair est dure, huileuse et de mauvais goût; cependant les pauvres la mangent à cause de son bas prix; en Irlande même on la sale ou on la fait sécher à l'air pour

la conserver pendant l'hiver. Cuvier pense qu'il doit servir de type à un sous-genre qu'il a appelé LUMPS.

Le CYCLOPTÈRE ÉPINEUX a de petites épines sur le corps, et des rayons séparés à la première nageoire du dos. On le pêche dans les mers du Nord avec le précédent, auquel il convient pour la grandeur et les habitudes.

Le CYCLOPTÈRE MENU, *Cyclopterus minutus*, Linn., a trois tubercules sur le museau. Il est figuré dans Pallas, *Spicilegia zoologica*, tab. 2, n.º 7 à 9, et se trouve dans le grand Océan.

Le CYCLOPTÈRE DOUBLE ÉPINE, *Cyclopterus nudus*, Linn., a le derrière de la tête garni de chaque côté d'une épine. On le voit figuré dans le *Muséum* d'Adolphe Frédéric, vol. 1, pl. 27, n.º 1. Il habite les mers des Indes.

Le CYCLOPTÈRE SOURIS a cinq rayons à la membrane des branchies, trente-cinq rayons à la dorsale; les deux mâchoires presque égales et garnies de dents très-fines; les écailles à peine visibles; la couleur gris clair en avant et gris-brun vers la queue. Il se trouve sur les côtes de France, et ne parvient pas à plus de deux ou trois pouces de long. On l'appelle *souris de mer* au Hâvre, d'après le rapport de Noël.

Le CYCLOPTÈRE GÉLATINEUX a les nageoires pectorales très-larges, l'ouverture de la bouche petite et tournée en haut. Il habite les mers du Kamtschatka. Il est dénué d'écailles, enduit d'une humeur visqueuse qui suinte d'un grand nombre de pores placés sur la tête; son corps est demi-transparent et tremblotant comme de la gelée; les chiens mêmes, qui dans le pays ne sont nourris que de poissons, refusent d'en manger la chair: il parvient à environ un pied de long; sa couleur est blanche mêlée de rose.

Le CYCLOPTÈRE DENTÉ a l'ouverture de la bouche presque égale à la largeur de la tête; les dents fortes, coniques et distribuées d'une manière inégale des deux côtés des mâchoires. Il est figuré dans les *spicilegia zoologica*, tab. 1, n.ºs 1 et 4. Il vit dans les mers d'Amérique.

Le CYCLOPTÈRE VENTRU a le ventre très-gonflé par une grande et double vessie urinaire. Il est figuré dans l'ouvrage de Pallas précité, tab. 2, n.ºs 1 et 3. Il habite les mers du Kamtschatka.

Le CYCLOPTÈRE BIMACULÉ a les nageoires pectorales situées vers le derrière de la tête, et une tache noire sur chaque côté du corps. Il vit dans les mers d'Angleterre.

Le CYCLOPTÈRE SPATULE a le museau en forme de spatule. Il est figuré pl. 25, n.º 28 de l'*Histoire naturelle de Cornouailles*, par Borlase. On le trouve dans les mers d'Angleterre.

Le **CYCLOPTÈRE LIPARIS** a sept rayons à la membrane des branchies, et les nageoires du dos, de la queue et de l'anus réunies. Il se trouve dans les mers du Nord, où il est connu sous le nom de *barbue*. Cuvier le regarde comme type d'un sous-genre. Il parvient à un pied et demi de longueur. V. **LIPARIS**. (B.)

CYCLOPTÈRE, *Cyclopterus*. Genre de plantes établi par R. Brown, et qui est si voisin des **GREVILLÉES**, qu'il ne paroît pas dans le cas d'être conservé. (B.)

CYCLOSTOMES. Famille de poissons, ou mieux d'animaux intermédiaires entre les poissons et les vers, établie par Duméril. Ses caractères sont : poissons cartilagineux, sans opercules ni membranes des branchies, ni nageoires paires; à bouché arrondie; à corps cylindrique, nu et visqueux.

Les genres **LAMPROIE** et **GASTROBRANCHE** appartiennent à cette famille. (B.)

CYCLOSTOME, *Cyclostoma*. Genre de coquilles, établi par Lamarck, aux dépens des **SABOTS** de Linnæus. Il lui avoit d'abord rapporté la *Scalata*, *Turbo scalaris*, Linn., coquille autrefois fort rare et excessivement chère. C'est pourquoi elle est figurée, comme lui appartenant, pl. B. 25 de ce Dictionnaire; mais dans son *Système des Animaux sans vertèbres*, ce naturaliste a établi un nouveau genre, nommé **SCALAIRE**, dans lequel il l'a placée.

Aussi les caractères du genre *Cyclostome* sont, dans cet ouvrage : coquille subdiscoïde ou conique, sans côtes longitudinales, et dont le dernier tour est beaucoup plus grand que les autres; ouvertures rondes ou presque rondes; les deux bords réunis circulairement.

Le **SABOT DAUPHIN**, *Turbo delphinus*, lui sert de type, et plusieurs petites coquilles terrestres, dont fait partie l'**ÉLÉGANTE STRIÉE** de Geoffroy (*Turbo elegans*), s'y trouvent placées.

Enfin, ce genre a encore été subdivisé par ce même naturaliste, sur la considération que les animaux des espèces qui le composent, étant les uns pourvus de branchies (ceux qui vivent dans l'eau), et les autres en étant dépourvus (ceux qui vivent dans l'air), ils ne doivent pas être réunis.

Le *Turbo delphinus* sert aujourd'hui de type au genre **DAUPHINULE**.

Le **CYCLOSTOME CRINÉA** d'Olivier constitue en ce moment le genre **LANISTRE**.

Le *Turbo volaceus* de Muller forme le genre **CICLOPHORE**.

L'*Élégante striée* de Geoffroy est une coquille terrestre grisâtre, qui n'atteint jamais à un pouce de long, et qui vit

dans les bois ombragés. Elle est obliquement striée. L'animal qui la forme a une tête allongée, munie de deux tentacules; un opercule corné ferme exactement l'ouverture de sa coquille. Chez lui, les sexes sont distincts, et l'organe mâle ressemble à un troisième tentacule. Il vit de feuilles mortes.

D'un autre côté, Draparnaud avoit constitué un genre sous ce nom avec la *Vivipare à bandes* de Geoffroy, à laquelle on a joint depuis un certain nombre de coquilles; mais tout récemment, M. de Lamarck ayant formé des vivipares, son genre PALUDINE, il ne reste plus dans celui des CYCLOSTOMES que cinq ou six espèces, savoir : les *turbo lincina* et *labeo* de Lister, le *turbo dubius* de De Born, le *turbo limbatus* de Chemnitz. (DESM.)

La CYCLOSTOME fossile est appelée MUMIE par Brongniart.

CYCLUS. Synonyme de CRUDIE. (B.)

CYCNOS. Nom grec du CYGNE. (V.)

CYDNE, *Cydnus*. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des géocorises, établi par Fabricius, mais dont je ne fais qu'une division de celui de PENTATOME. V. ce mot. (L.)

CYDONIA. Nom donné, par les Grecs et les Latins, au COGNASSIER, réuni par Linnæus aux POIRIERS. Selon Ventenat, il dérive de celui d'une ville de Crète, probablement renommée pour la culture de cet arbre fruitier, appelé aussi chez les anciens, et dans les vieux ouvrages de botanique, *Cytonia*, *Cutonia*, *Cotonea*, *Mala-cotonea*; noms qui ne sont que le mot CYDONIA corrompu, ou qui ont été suggérés par la présence du duvet cotoneux qui recouvre les jeunes fruits du cognassier. Par la suite ce nom de CYDONIA a été appliqué à d'autres plantes. Tel est le MARMOLIER (*Crataeva marmelos*, L.) C'est le *Cydonia exotica* de Bauhin. (LN.)

CYDONITES. C'est le nom qu'on donnoit anciennement à une boisson faite avec le COING. Ce seroit le COTIGNAC. (LN.)

CYGNE, *Cygnus*, Vieill.; *Anas*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux nageurs et de la famille des dermorhynques. V. ces mots. *Caractères* : bec à base plus haute que large, quelquefois garnie d'un tubercule charnu et renflé, un peu cylindrique en dessus, dentelé en lame sur les bords, obtus vers le bout; mandibule supérieure onguiculée et courbée à la pointe; l'inférieure plus courte, aplatie; narines ovales, couvertes d'une membrane, et situées vers le milieu du bec; langue épaisse, charnue, large, frangée sur les bords et obtuse; *lorum* nu; pieds hors l'équilibre du corps; quatre doigts,

trois devant, unis par une membrane entière, un derrière, lisse et ne portant à terre que sur le bout; ongles falculaires; cou très-long; les première et quatrième rémiges égales, les deuxième et troisième les plus longues. Ce genre est composé de quatre espèces, dont l'une se trouve en Europe et au nord du nouveau continent, une autre dans l'Amérique méridionale, la troisième à la Nouvelle-Hollande; la quatrième est devenue domestique. Les cygnes se tiennent sur les fleuves, les lacs, les étangs; ils sont monogames; ils nichent à terre au bord des eaux, et leurs petits quittent le nid, nagent et mangent seuls dès leur naissance. Les grenouilles, les sangsues, les insectes et les vers composent leur nourriture. Ils vivent encore de végétaux, de graines et de racines aquatiques.

Le cygne est un des plus grands entre les oiseaux d'eau; mais aucune espèce ne possède autant de grâce et de beauté; aucune ne se distingue par autant d'élégance dans les formes et de noblesse dans le port et les attitudes. « A sa noble aisance, dit Buffon, à la facilité, la liberté de ses mouvemens sur l'eau, on doit le reconnoître, non-seulement comme le premier des navigateurs ailés, mais comme le plus beau modèle que la nature nous ait offert pour l'art de la navigation. Son cou élevé, et sa poitrine relevée et arrondie, semblent en effet figurer la proue du navire fendant l'onde; son large estomac en représente la carène; son corps, penché en avant pour cingler, se redresse à l'arrière et se relève en poupe; la queue est un vrai gouvernail; les pieds sont de larges rames, et ses grandes ailes demi-ouvertes au vent et doucement enflées, sont les voiles qui poussent le vaisseau vivant, navire et pilote à la fois ».

Le cygne joint aux dons de la beauté, à la douceur et à la tranquillité du caractère, le courage et la force qui créent et assurent la puissance; mélange heureux de qualités admirables, dont la nature n'offre que fort peu d'exemples, et qui est encore plus rare au milieu des sociétés humaines. Il ne craint aucun ennemi, et on l'a vu souvent repousser avec succès les attaques de l'aigle, braver les serres redoutables de ce tyran des airs, le frapper des coups redoublés de son bec et de ses ailes vigoureuses, le forcer à la fuite, sortir vainqueur d'une lutte terrible qui sembloit si inégale, et joindre la palme du courage au triomphe plus doux que lui assurent les charmes ravissans qu'il a reçus de la nature.

Aussi paroît-il être fier de ses brillans avantages, et quelquefois s'en montre-t-il jaloux. Le *cygne domestique* se plaît à être regardé, admiré, applaudi; il souffre impatiemment l'approche de tout être vivant, dont la blancheur pourroit

le disputer à la sienne ou seulement lui être comparée; il entre en fureur, et quelle que soit la disproportion de taille entre lui et son rival, il l'attaque, le combat; l'envie irritée double ses moyens et ses forces, et il n'est satisfait que lorsqu'il est parvenu à se débarrasser d'une concurrence qu'il lui est insupportable. M. le professeur Titius fut témoin d'une lutte très-vive entre un cygne fort colère et un cheval fort paisible, et qui n'avoit d'autre tort, aux yeux de son agresseur, que d'être blanc comme lui. Le cheval paissoit aux environs d'un étang que décoroit le cygne, modèle de grâce et de fierté; il y entra près de l'oiseau, qui s'élança aussitôt sur lui, et lui donna des coups d'ailes si violens aux jambes, qu'il en resta boiteux pendant long-temps; ce cheval eût même succombé, dans cette brusque et violente attaque, sans le secours de quelques hommes qui vinrent le délivrer de son adversaire. (*Observations sur les cygnes, par M. Titius, traduites de l'allemand, dans le Journal encyclopédique du 15 décembre 1774.*)

Avec une si grande force dans les ailes, le cygne vole avec légèreté et peut entreprendre de longs voyages. Il forme, dit-on, par le mouvement de ses ailes, en volant, une sorte de bruit sonore et harmonieux qui lui est particulier, et que l'on entend de fort loin. Si ce fait est constant, il ne faut pas chercher ailleurs la source de la fable qui attribue au cygne un chant mélodieux et touchant.

Cet oiseau nage si vite, qu'un homme marchant rapidement sur le rivage a grande peine à le suivre; mais, ce qui n'est pas ordinaire, quand les mouvemens du corps sont dus à un grand emploi de la force, ceux du cygne sont également rapides, aisés et gracieux.

La douceur de son naturel le porte à rechercher la compagnie de ses semblables; soit qu'ils fendent les airs, soit qu'ils glissent mollement sur la surface des eaux, l'on voit toujours les cygnes voyager et vivre en troupes. Cet instinct social suppose les habitudes paisibles de la sensibilité, et toutes les qualités qui forment et maintiennent en paix les associations. Le premier lien qui unit ces oiseaux est celui de l'amour; il ne peut être plus tendrement, plus intimement étreint; le couple amoureux est plein d'une vive ardeur; les attentions délicates, les caresses aussi tendres que prolongées, toutes les nuances de la volupté forment le tableau enchanteur des amours du cygne, et rappellent que Jupiter ne crut pas pouvoir emprunter des formes plus aimables et plus séduisantes que celles de cet oiseau, pour triompher des rigueurs de Leda, et donner le jour à Hélène, la plus belle des mortelles.

Un amour aussi vif n'admet point de partage; la jalousie vient quelquefois semer la discorde, produire des querelles sanglantes, ses hideuses compagnes, et exciter des cris de guerre au lieu des doux murmures du contentement et de la volupté. Si un rival paroît vouloir ravir une femelle bien aimée, l'amant heureux, oubliant sa douceur, devient féroce, et se bat avec acharnement; souvent un jour entier ne suffit pas pour vider leur duel opiniâtre; le combat commence à grands coups d'aile, continue corps à corps, et finit ordinairement par la mort d'un des deux; car ils cherchent réciproquement à s'étouffer en se serrant le cou et se tenant par force la tête dans l'eau.

Le mâle déploie le même courage, la même résistance opiniâtre, lorsqu'il s'agit de défendre les fruits de ses amours, et il partage avec une compagne chérie les soins et les attentions qu'exige leur famille naissante. Une touffe d'herbes sèches sur le rivage soutient leur nid, ou bien il est placé sur un amas de roseaux abattus et même flottans. La femelle y dépose de cinq à huit œufs à coque dure et épaisse, d'une grosseur considérable, de forme oblongue, blancs et bons à manger; de même que l'oie, elle les pond d'un jour l'un, et l'incubation dure cinquante jours. A leur naissance, les petits cygnes sont revêtus d'un duvet gris, et ce n'est qu'au bout de deux mois qu'ils se couvrent de plumes, d'abord grises, ensuite grises et blanches après la première mue; le plumage des cygnes blancs ne devient entièrement de cette couleur que quand l'oiseau est âgé de deux ans : c'est à la même époque que le cygne devient adulte, et qu'il est en état de se reproduire.

La durée de l'incubation, le temps qui s'écoule avant que le cygne ait pris tout son développement, sont les indices comme le prélude d'une très-longue vie. L'on prétend que son existence se prolonge jusqu'à trois cents ans; l'on a, du moins, la preuve certaine que des cygnes domestiques ont été nourris dans les mêmes maisons pendant plusieurs générations.

Ces oiseaux trouvent leur subsistance dans les eaux qu'ils fréquentent; ils la composent principalement d'herbes des marécages, et d'autres plantes aquatiques. Ils dévorent aussi les sangsues, les reptiles et les petits animaux qui vivent dans la vase; leur long cou leur donne la facilité de les atteindre au fond des eaux peu profondes; ils sont surtout très-friands de grenouilles, qu'ils recherchent avec avidité. L'opinion commune est que les cygnes sont encore de grands destructeurs de poissons; cependant quelques observateurs, entre lesquels se trouve M. Titius, que j'ai déjà cité, as-

surent que cette opinion est une erreur; ils vont même jusques à dire qu'au lieu de détruire les poissons, comme on le pense généralement, les cygnes en sont plutôt les protecteurs, en éloignant des étangs les hérons, pêcheurs très-patients, mais fuyant les cygnes qui ne peuvent les souffrir.

Le CYGNE A BEC JAUNE. V. CYGNE SAUVAGE.

Le CYGNE A BEC NOIR. C'est, dans le *Règne animal* de M. Cuvier, le CYGNE SAUVAGE.

Le CYGNE A BEC ROUGE. C'est, dans le *Règne animal*, le CYGNE DOMESTIQUE.

Le CYGNE CAPUCHONNÉ ou ENCAPUCHONNÉ. Nom donné mal à propos au DRONTE.

Le CYGNE DOMESTIQUE, *Cygnus olor*, Vieill.; *Anas olor*, Lath., pl. enlum. de *Buffon*, n.º 913. La blancheur éclatante de son plumage a passé en proverbe; le beau noir du tubercule charnu qui s'élève à la base du bec, de la peau nue qui couvre l'espace compris entre le bec et l'œil, des ongles et du bout du demi-bec supérieur, relève encore cette parure blanche déjà si brillante. Le reste du bec est rouge; les pieds et les doigts ont la teinte du plomb. La longueur ordinaire du mâle est de quatre pieds trois à quatre pouces; son vol a sept pieds trois pouces; son bec trois pouces et demi, et ses ailes pliées s'étendent environ jusqu'aux deux tiers de la queue; celle-ci est obtuse à son bout et longue d'environ sept pouces. La femelle diffère du mâle en ce que sa taille est un peu plus petite et le tubercule de son bec moins gros. Les jeunes, comme je l'ai dit plus haut, sont mêlés de beaucoup de gris; leur bec est de couleur de plomb, excepté le bout de la mandibule supérieure qui est noir; il y a aussi de chaque côté un trait noir, qui s'étend depuis les ouvertures des narines jusqu'à la tête. Il niche dans les roseaux, au bord de l'eau; la ponte est de six à huit œufs d'un verdâtre clair.

Quiconque est sensible aux beautés de la nature et de l'art, ne peut s'empêcher de regretter que les eaux tranquilles des canaux et des bassins qui arrosent et rafraîchissent les parcs plantés par la grandeur et l'opulence, ne servent plus d'asile à des troupes de cygnes. Avec quelle noblesse et quelle majestueuse fierté ces beaux oiseaux, que l'antiquité consacra au dieu des arts et à la déesse des amours, parcouroient ces enclos de la magnificence! Avec quelle grâce ils en paroisoient les dominateurs! Quelle impression suave l'œil recevoit des reflets verdoyans que jetoient sur leur plumage éblouissant les tapis de gazon et le feuillage des bosquets! Familiers avec l'homme sans se laisser assujettir à une servile domesticité, ils étoient tout à la fois, sous les yeux mêmes de la puissance, l'exemple et la leçon d'une juste et décente liberté. Il n'en

existe plus dans ces lieux à demi-dévastés ; la grossière manie de la destruction, dont notre sol et notre âge furent souillés naguère, les a fait disparaître ; leurs brillans attributs qui, dans le langage poétique des Indiens, sont encore l'emblème de la candeur et de l'innocence, n'ont pu leur obtenir grâce ; on les a tués sans pitié et mangés sans délicatesse ; une brutale et ignorante gourmandise s'imaginait que leur chair devoit avoir autant de saveur que leur robe avoit de beauté ; rien n'est moins vrai, car la nature semble avoir voulu mettre les cygnes à l'abri de la voracité de l'homme, en rendant leur chair noire, sèche, dure et insipide.

Les cygnes domestiques étoient autrefois bien plus communs en France qu'ils ne le furent dans ces derniers temps, avant qu'on ne les détruisît ; la Seine même en étoit couverte au-dessous de Paris ; une petite île, voisine du château des Tuileries, en avoit pris le nom d'*île des Cygnes*, qui s'est changé en une dénomination beaucoup moins noble ; et, certes, l'on ne peut s'empêcher d'applaudir au goût simple et sage de nos pères, qui cherchoient dans la nature les ornemens les plus élégans de leurs habitations. La nouvelle opulence, si rapidement acquise, n'auroit-elle pas un moyen de se venger de l'imputation de mauvais goût dont on ne cesse de l'accabler, si elle embellissoit sa demeure de ces décorations animées, de ce luxe vivant, qui, loin de nuire aux beautés de l'art, leur prêtent un plus grand éclat ?

En Allemagne, l'on conserve l'ancien usage d'élever des cygnes ; il n'est point de contrée où l'on en voie davantage qu'aux environs de Postdam, de Spandau et de Berlin, sur la Sprée et le Havel.

Au reste, l'éducation des cygnes ne tient pas seulement à l'agrément ; l'économie domestique y trouve aussi de l'utilité. Ces oiseaux peuvent être élevés, si l'on veut, avec les autres volailles, dans les basse-cours, pourvu qu'ils aient un bassin où ils aient la liberté de nager et de se laver ; car il n'est point d'oiseaux plus amis de la propreté ; ils font toilette assidue chaque jour ; on les voit arranger leur plumage, le nettoyer, le lustrer, et prendre de l'eau dans leur bec pour la répandre sur leur dos, sur leurs ailes, avec un soin extrême.

Mais, quelque part que l'on élève les cygnes, il faut leur ménager des asilés, des couverts écartés, où ils puissent se retirer, et se livrer aux douceurs d'une tendre union et aux soins qu'ils prodiguent à leur petits. Outre la nourriture qu'ils trouvent dans les eaux, il est nécessaire de leur en fournir une plus abondante. On leur jette de temps en temps du grain, du pain, des herbes hachées grossièrement, des tripailles, des restes de la cuisine. Pendant les gelées de l'hiver, on leur

donne à manger plus souvent ; l'avoine est pour eux un mets très-friand. La seule attention qu'exige le temps de l'incubation , est la soigneuse propreté du réduit où elle a lieu. On nourrit les petits avec de l'orge moulué, des croûtes et des chapelures de pain trempées ou bouillies dans du lait , avec de la laitue coupée par morceaux. La chair des jeunes cygnes est assez bonne.

On plume les cygnes domestiques comme les oies, deux fois l'année; ils fournissent un duvet recherché par la mollesse , qui en remplit ses coussins et ses lits. Vénus ne voulut point avoir d'autre couche , et la beauté aime à rapprocher de son sein des bandes de ce duvet, dont la blancheur le dispute à la neige , mais qui ne peut entrer en parallèle avec un teint de lis, plutôt animé que coloré par le doux incarnat de la rose. L'on sait que la même substance, extrêmement fine, et plus douce que la soie, forme aussi des houppes à poudrer; on en fait encore de beaux manchons et des fourrures aussi délicates que chaudes. Les plumes des ailes sont préférables à celles de l'oie pour écrire et pour les tuyaux de pinceaux : enfin la graisse du cygne passe pour adoucir et résoudre les hémorroïdes : cependant le médecin Arnauld de Villeneuve assure que l'on devient sujet à cette incommodité, lorsqu'on mange souvent du cygne. Cette même graisse, dit Sérénius, nettoie le visage de toutes taches, si on la mêle avec du vin.

Le CYGNE NOIR, *Cygnus atratus*, Vieill.; *Anas atrata*, Lath. (figuré tom. 1, pl. 17 du *Voyage à la recherche de Lapeyrouse*, par Labillardière). Les six plus grandes pennes sont blanches, et le reste de son plumage est d'un noir luisant; le bec et la peau nue de sa base sont rouges. Il vit à la Nouvelle-Hollande.

Le *Cygne cendré*. Labillardière l'a vu sur les côtes de la Nouvelle-Hollande; le bec est noirâtre, et les pattes sont légèrement colorées en rouge. C'est le jeune du précédent.

Le CYGNE SAUVAGE (*Cygnus ferus*, Briss.; *Anas cygnus*, Lath., figuré dans l'*Ornithol.* de Brisson, t. 6, pl. 28. Généralement parlant, les cygnes sauvages sont plus petits que les *cygnes privés*: cependant l'on a vu des cygnes sauvages qui étoient au contraire d'une taille plus forte et plus élevée; leur envergure est plus grande, leur cou plus long et plus délié, et leurs os plus gros; ils n'ont point de caroncule sur le bec, qui toujours est noir à la pointe, et couvert d'une membrane jaune près de la tête; les paupières aussi bien que la peau nue entre le bec et l'œil, sont de cette dernière couleur; les pieds et les doigts ont une teinte mêlée de gris et de brun chez les uns, noire chez les autres; les jeunes sont entièrement d'un gris clair, et ont

la membrane du bec, la peau nue entre le bec et l'œil ; d'une couleur de chair livide ; les pieds d'un gris rougeâtre ; plus l'oiseau vieillit, plus son plumage s'épure, et ce n'est guère qu'à la troisième ou quatrième année qu'il est d'un blanc éclatant ; les ongles sont tout bruns. Mais la différence la plus remarquable qui distingue cette espèce et le cygne domestique, consiste dans la position et la forme de la trachée-artère, descendue dans le sternum du cygne sauvage ; ce canal fait un coude, se retire, s'appuie sur les clavicules, et de là, par une seconde inflexion, arrive aux poumons ; à l'entrée et au-dessous de la bifurcation, se trouve placé un vrai larynx garni de son os hyoïde, ouvert dans sa membrane en bec de flûte ; au-dessous de ce larynx, le canal se divise en deux branches, lesquelles, après avoir formé chacune un renflement, s'attachent au poumon. Le cygne domestique n'a rien de semblable, et toutes ces parties sont conformées comme dans l'oie.

Les cygnes sauvages sont communs aux deux continens : ils préfèrent dans l'un et l'autre les régions septentrionales ; ils y passent l'été, ils y font leurs nids et leurs couvées, et ils ne descendent guère vers le midi que lorsque la rigueur du froid les force à abandonner leur domicile de choix. Ils paroissent quelquefois pendant l'hiver dans plusieurs cantons de l'Angleterre et de la France : de mémoire d'homme l'on n'en avoit tant vu en France que pendant l'hiver de 1788 ; ils voloient en bandes, et ils se répandirent en plusieurs provinces. Ces oiseaux ne sont pas un meilleur gibier que les cygnes domestiques ; cependant, lorsqu'ils se sont nourris de prêles, d'épi d'eau, et surtout de racines de souci et de patience des marais, dont ils sont très-avides, ils deviennent très-gras et fort bons à manger.

Personne n'ignore que les cygnes ont passé chez les anciens pour avoir un ramage très-mélodieux, dont les accens deviennent plus tendres quand ces oiseaux touchent à leurs derniers soupirs ; mais comme l'on savoit aussi que les cygnes sont assez silencieux, et que l'oreille est déchirée lorsqu'ils rompent leur silence presque habituel, en faisant retentir les airs et les eaux de sons bruyans et rauques, l'harmonie de leur chant passoit pour une des spirituelles allégories de la Mythologie : cependant quelques personnes ont voulu, dans ces derniers temps, changer cette fiction en réalité. Des cygnes sauvages, qui s'étoient établis d'eux-mêmes sur les magnifiques eaux du château de Chantilly, ont fourni l'occasion de les mieux observer. M. l'abbé Arnaud, ensuite Mongez l'aîné, ont reconnu une sorte de mesure et de modulation dans les éclats de la voix de ces cygnes. (V. plus particulièrement

le *Mémoire sur les cygnes qui chantent*, par Mongez, dans le *Journal de Physique* du mois d'octobre 1783.) Il résulte de ces observations que d'abord les cygnes sauvages répètent à demi-voix, et toujours sur le même ton, un son qui peut s'exprimer par *couq*, *couq**, *couq*; qu'ils élèvent ensuite la voix en suivant les quatre notes *mi*, *fa* (le mâle), et *re*, *mi* (la femelle); que bien que cette espèce de chant soit très-perçant et qu'il ait quelque analogie avec le cri déchirant du *paon*, il ne laisse pas de plaire à l'oreille; qu'enfin l'on est étonné de le trouver agréable.

Je ne sais si je me trompe, mais le chant harmonieux que les anciens attribuoient au cygne, devoit être tout autre chose que des cris rauques et perçans, comparables au cri du paon, et dont l'accord peut présenter quelque mélodie à une oreille fort attentive. Cette remarque acquiert plus de poids, lorsqu'on la rapproche du témoignage d'un autre savant observateur, Valmont de Bomare, que son emploi à Chantilly avoit mis à portée d'examiner les cygnes qu'on y nourrissoit. « Le cygne sauvage, dit-il, a une voix; mais quelle voix! un cri perçant. On entend *tou-hou* à plusieurs reprises; le *hou* est d'un demi-ton au-dessus du *tou*; comme la femelle donne les deux mêmes sons, mais plus bas ou moins forts, lorsqu'ils crient ensemble, l'oreille distingue sensiblement une espèce de carillon aigre et désagréable; on diroit dans le lointain que c'est un concert discordant, un bruit semblable à celui de deux petites trompettes de foire, lorsque les enfans s'en amusent; enfin la voix de ce cygne, si célèbre par sa mélodie, a une game très-bornée, un diapason d'un ton et demi. Voilà le chant qui a charmé l'oreille des nourrissons du sacré Vallon. Mais l'historien de la nature ne doit pas peindre des fictions; il doit les dessiner d'un trait pur et correct; son pinceau fidèle ne doit pas la déparer en cherchant à l'embellir; et si, parmi les modernes, quelqu'un prétend que le cygne en question ait un chant mélodieux, il faudra dire que l'avéngle de Cheselden avoit au moins autant de plaisir et de motifs à désigner la couleur écarlate, par le mot *trompette*... J'ai dit ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, et j'atteste qu'il n'y a de ma part ni humeur ni complaisance. » (*Dictionnaire d'Histoire naturelle*, par Valmont de Bomare, article du CYGNE.)

L'on est donc encore fondé à regarder comme une fiction de l'antiquité, la mélodie du chant du cygne. La nature paroît en ceci, de même qu'en beaucoup d'autres circonstances, en opposition avec la Mythologie; et pour le physicien, les cygnes conserveront l'épithète de *rauques*, que Virgile leur a donnée :

D. aut sonitum rauci per stagna loquacia cygni.

Je ne puis mieux terminer cette petite discussion que par le passage suivant d'une douce et sensible éloquence, par lequel Buffon a terminé lui-même son histoire du Cygne.

« Nulle fiction en Histoire naturelle, nulle fable chez les anciens n'a été plus célébrée, plus répétée, plus accréditée; elle s'étoit emparée de l'imagination vive et sensible des Grecs; poètes, orateurs, philosophes mêmes l'ont adoptée, comme une vérité, trop agréable pour vouloir en douter. Il faut bien leur pardonner ces fables, elles étoient aimables et touchantes; elles valoient bien de tristes, d'arides vérités; c'étoient de doux emblèmes pour les âmes sensibles. Les cygnes, sans doute, ne chantent point leur mort; mais toujours, en parlant du dernier effort et des derniers élans d'un beau génie prêt à s'éteindre, on rappellera avec sentiment cette expression touchante: *C'est le chant du Cygne!* »

Lorsque les cygnes sauvages viennent dans nos climats pendant l'hiver, on ne leur fait guère la chasse qu'au fusil: on tâche de les surprendre dans les eaux qui ne sont point glacées. Si on les tire au vol, il faut les devancer d'un pied et quelquefois davantage, suivant l'éloignement, autrement l'on seroit trompé par la rapidité de leur vol, si on se contentoit de les viser à la tête, comme les oies et les canards; l'on doit encore employer du plomb très-gros.

Au nord de la Russie, vraie patrie de ces oiseaux, les Cosaques en prennent beaucoup près du fleuve Emba, en les terrassant à coups de bâton, dans le temps de la mue; ils ne peuvent point voler alors, à cause de la chute des plumes de leurs ailes. Dans les contrées arrosées par l'Oby, on choisit au printemps les fonds où la fonte des neiges forme des flaques d'eau; on en accélère même la fonte en y répandant de la cendre: quand le dégel est établi, les oiseaux aquatiques se rendent par bandes sur ces amas d'eau. Pour les y attirer encore plus, les chasseurs placent sur l'eau, près d'espèces de retranchemens qu'ils pratiquent en amoncelant la neige ou de cabanes de branchages dans lesquelles ils se tiennent cachés, des peaux d'oies et de canards empaillés; les cygnes et les oies se jettent dessus avec fureur, et deviennent la victime du fusil du chasseur.

Le CYGNE A TÊTE ET COU NOIRS, *Cygnus melanocephalus*, Vieill.; *Anas nigricollis*, Lath.; *Anas melanocephala*, Gm. Il a trente-huit pouces et demi de longueur; la queue composée de dix-huit plumes; les plumes des ailes sont si minces que le tuyau des plus grosses n'a pas plus de deux lignes de diamètre; la tête et la moitié du cou sont d'un brun-noir velouté; le bec entièrement rouge; du reste, il est blanc. On le trouve aux

îles Malouines, sur la rivière de la Plata et dans les lagunes des pampas de Buenos-Ayres, où il demeure toute l'année et y vit en troupes nombreuses; on le rencontre encore au détroit de Magellan, sur les côtes de la mer du Sud et au Chili. La femelle pond ordinairement six œufs; et suivant l'abbé Molina, elle emporte ses petits sur son dos lorsqu'elle va chercher sa nourriture. Cette espèce est très-farouche.

Le CYGNE TUBERCULÉ. *V.* CYGNE DOMESTIQUE. (s. et v.)

CYGNUS ou CYCNUS. Noms latins du CYGNE. (v.)

CYGOGNE. *V.* CIGOGNE. (s.)

CYIX de Théophraste. Suivant L'écluse, cette plante peut être celle qu'il nomme *Crocus vernus minor* 3, c'est-à-dire, l'*Ixia bulbocodium*, L. (LN.)

CYKOLIS. Un des noms donnés anciennement à la BEL-LADONE (*Atropa belladonna*, L.). (LN.)

CYKAS de Théophraste est une espèce de PALMIER, et probablement le *CYCAS circinalis* de Linnæus, qui est le genre *Todda panna* d'Adanson. *V.* CYCAS. (LN.)

CYLAS, *Cylas*, Latr., Oliv. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des rhin-chophores, tribu des charansonites, et qui a pour caractères: antennes insérées sur un avancement antérieur de la tête et en manière de trompe, droites, terminées en une massue ovale ou cylindrique, formée par le dixième et dernier article.

Leur corps est proportionnellement plus court que celui des *brentes*, avec lesquels ces insectes avoient été confondus. Leur abdomen est ovale. On ne connoît encore que deux espèces: l'une, le CYLAS BRUN, *Cylas brunneus*, Oliv., *coléopt.*, tom. 5, n.º 84 bis; *Brente*, pl. 1, fig. 3. a. b., est entièrement brune, luisante, avec la massue des antennes ovale oblongue; l'autre, le CYLAS FOURMI, *Cylas formicarius*, Oliv., *ibid.*, *Brente*, pl. 2, fig. 19, est d'un brun-noir, avec le corselet et les pieds fauves; la massue des antennes est fort longue et cylindrique. Cette espèce se trouve à l'Île-de-France; la précédente vient du Sénégal. Elles sont l'une et l'autre de petite taille. (L.)

CYLIDRE, *Cylidrus*, Latr. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, tribu des clairones, et qui a pour caractères: tarsi ayant cinq articles distincts; antennes fortement en scie, depuis le cinquième article inclusivement; le dernier des palpes très-long: celui des maxillaires de la grosseur

des précédens , cylindrique ; le même , dans les labiaux , en forme de cône renversé et allongé ; mandibules longues et croisées ; tête allongée ; corps long et cylindrique.

J'ai institué ce genre sur un insecte rapporté de l'île-de-France par M. Mathieu , officier d'artillerie , et que Fabricius a placé dans son genre *trichode* (*Trichodes cyaneus*). Il est d'un bleu azuré , luisant , avec les pieds et l'abdomen fauves. (L.)

CYLINDER. L'un des noms allemands du Bois GEN-TIL , *Daphne mezereum*. (LN.)

CYLINDRE , *Cylinder*. Genre de COQUILLES , établi par Denys de Montfort , pour séparer des cônes toutes celles qui sont plus cylindriques que coniques , et qui ont l'ouverture très-évasée par le bas. Leurs caractères sont : coquille libre , univalve , cylindrique , unie ; spire apparente , conique ; ventre renflé ; ouverture allongée , moins longue que le test , évasée en descendant ; columelle renflée , ayant un pli long à sa base ; lèvres extérieure tranchante ; base échancrée.

Le CONE DRAP D'OR , *Conus textile* , Linn^o , sert de type à ce genre. C'est une superbe coquille de trois à quatre pouces de long , dont le fond est jaune et les taches blanches , bordées de brun. Elle vient de la mer des Indes. L'animal qui l'habite a deux tentacules , près de la pointe desquels sont placés les yeux. Il est pourvu d'un tube fendu au-dessus de la tête ; son manteau est très-petit. Il se tient à une profondeur de quinze à seize brasses. V. au mot ROULEAU. (B.)

CYLINDRIE , *Cylindria*. Arbre de médiocre grandeur , à feuilles opposées , à fleurs petites , rouges , portées en grand nombre sur des pédoncules presque terminaux , qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Ce genre , qui a été établi par Loureiro , se rapproche infiniment des PROTÉES. Il offre pour caractères : un calice tubuleux , court , persistant , à quatre divisions ouvertes ; une corolle tubuleuse à quatre divisions linéaires , charnues , recourbées et creusées à leur extrémité ; quatre étamines à anthères presque sessiles , insérées dans le capuchon des divisions de la corolle ; un ovaire supérieur , ovale , à style court , et à stigmate quadrifide ; une baie presque ronde et monosperme.

La *cylindrie* se trouve à la Cochinchine et aux Moluques. Elle est figurée sous le nom de *blimbingum sylvestre* , dans l'*Hortus ambonensis* de Rumphius , tab. 73. (B.)

CYLINDRIFORMES ou **CYLINDROÏDES**. M. Duméril nomme ainsi une famille d'insectes , de l'ordre des coléoptères , et à laquelle il donne pour caractères : quatre articles à tous les tarses ; antennes en massue , non portées

sur un bec ; corps cylindrique. Il la compose des genres suivans : *clairon*, *corynète*, *apate*, *bostriche*, *scolyte*. (L.)

CYLINDRITES, *Cylindres* ou rouleaux fossiles. V. CYLINDRES. (PAT.)

CYLINDROÏDES. V. CYLINDRIFORMES. (DESM.)

CYLINDROSOMES. Famille de poissons, établie par Duméril, parmi les osseux abdominaux à branchies complètes. Ses caractères sont : corps arrondi ou cylindrique ; bouche non prolongée ; lèvres non extensibles.

Les genres qui composent cette famille sont : ANABLEPS, AMIE, MISGURNE, COBITE, BUTYRIN, FONDULE, TRIPTÉRONOTE, COLUBRINE et OMPOLK. (B.)

CYLISTE, *Cylista*. Arbrisseau grimpant, de la côte de Coromandel, qui a les feuilles ternées, les fleurs jaunes et disposées en grappes axillaires, et qui forme un genre dans la diadelphie décandrie, et dans la famille des LÉGUMINEUSES.

Ce genre, fort voisin des DOLICS, présente pour caractères : un calice à quatre divisions plus grandes que la corolle, et dont la supérieure est bifide et l'inférieure plus grande ; une corolle papilionacée persistante ; un légume ordinairement à deux semences. (B.)

CYLLÉNIE, *Cyllenia*, Latr. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu (auparavant famille) des bombyliers. Ses caractères sont : antennes guère plus longues que la moitié de la tête, rapprochées, de trois pièces principales : la première, grande, cylindrique ; la seconde, la plus courte, en forme de coupe ; la dernière, ovoïde - conique, avec un petit article au bout ; la trompe peu saillante, avancée et renflée à son extrémité ; elle renferme un suçoir de quatre soies. On ne voit point de palpes.

Les yeux de la seule espèce de ce genre que je connoisse, sont gros ; les petits yeux lisses manquent ou sont peu apparents ; les ailes étroites ; l'abdomen est allongé, conico-cylindrique ; les pattes sont longues, avec les cuisses assez fortes, les postérieures surtout ; les tarsés sont assez longs, et ont deux pelotes.

CYLLÉNIETACHETÉE, *Cyllenia maculata*, pl. D. I. 12. de ce Dict. Cet insecte a environ trois lignes de longueur ; il est noir, mais couvert d'un duvet d'un cendré foncé, et parsemé de poils noirs ; les ailes sont transparentes, avec deux petites taches près de la côte, un point et un petit trait au-dessous, deux points et un autre petit trait noirs, à l'extrémité, sur chaque ; les cuisses ont un duvet d'un cendré foncé, avec des poils plus longs ; les jambes et les tarses sont d'un brun foncé.

J'ai trouvé cet insecte sur des fleurs de millefeuille, dans les environs de Bordeaux, au mois de juillet. (L.)

CYLLESTIS. Selon Hérodote, c'étoit une sorte de pain que les Egyptiens faisoient avec l'espèce de grains nommée *olyra*, qui, d'après la savante discussion de M. Delisle, (*Mém. sur l'Égypte*, p. 15), pourroit être l'espèce d'épautre que Host nomme *triticum zeu*. L'épautre (*t. spelta*) n'est plus cultivé en Égypte. (LN.)

CYLODIUM. Genre d'insectes formé par Fabricius, et nommé depuis COLYDIE. V. ce mot. (DESM.)

CYLOR. V. CLOR. (LN.)

CYBACHNÉE, *Cymbachne*. Genre de plantes de la triandrie digynie, et de la famille des graminées, qui présente pour caractères : des épis géminés, l'un hermaphrodite, et l'autre femelle ; des fleurs hermaphrodites, composées d'une balle calicinale, de deux valves uniflores, parallèles à l'axe de l'épi, et ciliées sur leur dos ; la balle florale de deux valves plus petites ; les fleurs femelles dépourvues de balle, et composées d'une seule valve fendue au sommet.

Ce genre a été rétabli par Retzius. (B.)

CYBAIRE, *Cymbaria*. C'est une plante vivace, à feuilles opposées, lancéolées, linéaires, pointues, et d'un vert pâle, et à fleurs grandes, latérales, presque sessiles, de couleur jaune, ponctuées de pourpre à l'intérieur.

Chaque fleur a un calice persistant, découpé profondément en dix dents linéaires, droites et argentées ; une corolle monopétale, labiée, à tube long et ventru, à lèvre supérieure voûtée, obtuse et bifide, et à lèvre inférieure divisée en trois lobes égaux, obtus, munie d'un palais renflé ; quatre étamines, dont deux plus courtes ; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style filiforme, à stigmate simple et obtus.

Le fruit est une capsule en cœur renversé, pointue, un peu comprimée, marquée d'un sillon de chaque côté, biloculaire, et qui contient plusieurs semences.

Cette plante croît en Sibérie, dans les lieux montueux. On la distingue des *mufliers* par le caractère de son calice. V. au mot MUFLIER. (B.)

CYBALAIRE. Espèce du genre MUFLIER. (B.)

CYBALARIA, de Pline. C'est, sans doute, l'*antirrhinum cymbalaria*, L., plante qui porte, dans tous les anciens ouvrages de botanique, ce nom ou celui de CYBALARIS. (LN.)

CYBALION, Dioscoride. Suivant la plupart des botanistes, ce seroit le *Cotyledon umbilicus*, L., vulgairement

appelé **NOMBRIL DE VÉNUS**. Ce nom moderne et l'ancien, feroient allusion à la forme des feuilles de cette plante. *V. COTYLET. (LN.)*

CYMBÉ, *Cymbium*. Genre établi par Denys de Montfort, pour placer quelques espèces de **COQUILLES** du genre **VOLUTE** de Linnæus. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, à spire mamelonnée; tours très-grands; ouverture évasée, allongée, élargie; columelle torse, chargée de plis tranchans; lèvre extérieure tranchante; base échancrée en avant :

L'espèce qui sert de type à ce genre est la **VOLUTE COURONNE**, vulgairement connue sous les noms de *couronne d'Éthiopie*. C'est une coquille mince, d'un jaune paille avec des taches brunes en séries, qui atteint jusqu'à un pied de hauteur.

On la trouve dans la mer des Indes. L'animal qui la forme a deux tentacules aigus, portant les yeux à leur base extérieure; son manteau est extrêmement ample, et peut non-seulement recouvrir en entier la coquille, mais encore former un long tube au-dessus de sa tête, pour la respiration. Son pied est épais. (B.)

CYMBÉCE, Dum. Voyez **CIMBEX. (L.)**

CYMBIDION, *Cymbidium*. Genre de plantes, établi par Swartz, dans sa *Monographie des orchidées*. Il présente pour caractères : une corolle redressée ou ouverte; un nectaire ou sixième pétale, concave à sa base, sans éperon, et à limbe étalé; l'anthère caduque et à opercule; le pollen globuleux.

Ce genre renferme des **ANGRECS** de Linnæus; tels que l'*écarlate*, le *linéaire*, le *noueux*, l'*ensifeuille*; des **LIMODORES**, tels que le *pendant*, le *tubéreux*; des **SATYRIONS**, tels que celui du *Cap*; des **OPHRISES**, tels que le *corralorhise*; enfin peut-être les espèces du genre **BLETIE**, **SOBRALE** et **FERNANDEZIE** de la *Flore du Pérou*. Voyez ces mots.

Il contient soixante espèces dans Willdenow.

Les *Cymbidions linéaire et prolifère* constituent aujourd'hui le genre **ISOCHILE**; le *Cymbidium d'Anderson*, le genre **BRASAVOLE**; et le *Cymbidium écarlate*, le genre **ORNITHIDION**.

(B.)

CYMBIUM. V. CYMBÉ. (DESM.)

CYMBULIE, *Cymbulia*. Genre de mollusques ptéropodes établi par Péron dans le voisinage des **CLIOS**. Ses caractères sont : enveloppe cartilagineuse ou gélatineuse, en forme de sabot, d'où sort une grande nageoire à trois lobes, dont l'impaire est plus petit et à la base de laquelle sont deux tubercules et un bouquet de tentacules. *V. Annales du Muséum*, tome 15, pl. 2, où il est figuré. (B.)

CYME. Sorte de disposition des **FLEURS**, intermédiaire

entre le CORYMBE et l'OMBELLE. Leurs principales ramifications partent d'un même point, et les autres de points différens. (B.)

CYMINDE, *Cymindis*, Lat.; *Carabus*, Fab.; *Tarus*, Clair. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des carabiques, ayant pour caractères: jambes antérieures échancrées au côté interne; élytres tronquées à leur extrémité; corps-très-aplati; corselet presque aussi long ou plus long que large; pénultième article des tarses entier; palpes maxillaires extérieurs filiformes; les labiaux terminés par un article en forme de hache.

Je rapporte à ce genre les Carabes: *humeralis*, *axillaris* et *miliaris* de Fabricius, ainsi que le *C. lineatus* de Schonberg. La première espèce ou la CYMINDE HUMÉRALE, est noire, ponctuée, avec les antennes, la bouche, les bords du corselet et des élytres et les pieds fauves; les élytres ont aussi à leur base extérieure une tache de cette couleur et sont striées. En France et en Allemagne. (L.)

CYMINOSME, *Cyminosma*. Genre de plantes établi par Gærtner, quoiqu'il ne connût pas toutes les parties de sa fructification. Ses caractères sont: un calice de quatre folioles; une corolle de huit pétales oblongs, pubescens en dessous; une baie à quatre loges, qui ne contient qu'une seule semence. L'espèce qui la compose est un arbre de Ceylan, qui a une odeur de cumin, et qui est mentionné par Burmann, *Fl. Zeyl.* p. 27. CUMIN INDIEN. (B.)

CYMINUM de Pline. C'est le CUMIN. V. ce mot et CUMINUM. (LN.)

CYMMON. V. CYMINUM. (LN.)

CYMODICE, *Cymodice*, Léach. Genre de crustacés, de l'ordre des isopodes, très-voisins des *sphéromes*, et qui en diffèrent, suivant M. Léach, en ce que les yeux s'étendent en arrière jusqu'au bord antérieur du premier segment du corps; que les appendices latéraux de la queue sont terminés par deux pièces inégales, dont l'extérieure est la plus grande, avec une échancrure et une petite lame à son sommet; ces pièces, en outre, ne sont pas en forme de feuillets. Ce genre est établi sur une seule espèce (*C. truncata*), et qui est propre à l'Angleterre. V. l'*Encyclop. d'Edinbourg*, tom. 7, pag. 433. (L.)

CYMODOCÉE, *Cymodocea*. Genre établi par Lamouroux, dans la classe des polypiers coralligènes flexibles, et dans l'ordre des SERTULARIÉES, mais se rapprochant beaucoup des TUBULARIÉES. Ses caractères sont: Polypier phytoïde, à cellules cylindriques, plus ou moins longues, fili-

formes, alternes ou opposées, à tige fistuleuse, annelée inférieurement, unie supérieurement et sans cloison intérieure.

Ce genre ne renferme que deux espèces, la CYMODOCÉE SIMPLE, qui se trouve sur les côtes d'Angleterre, et la CYMODOCÉE RAMEUSE, qu'on a rapportée de la mer des Antilles. Leurs noms les distinguent suffisamment. Lamouroux les a figurées pl. 7 de son ouvrage, intitulé : *Histoire des Polypiers coralligènes flexibles.* (B.)

CYMODOCÉE, *Cymodocea*. Nom donné par Delisle au genre de plante appelé PHEUCAGROSTIS par Willdenow. (B.)

CYMOPHANE. Ce nom, qui signifie *lumière flottante*, a été donné par Haiiy au minéral dont il s'agit, à cause de la propriété dont jouissent une partie des cristaux, de présenter des reflets bleuâtres, qui semblent flotter dans leur intérieur, quand on les fait mouvoir; d'où vient encore l'épithète d'*opalisante* ou *chatoyante*, qui lui a été donnée aussi. (Chrysolithe orientale, Romé-Delisle; *Chrysoberyll*, Werner; chrysopale, Delamétherie.)

Cette pierre a les plus grands rapports avec le corindon-hyalin, d'un jaune-verdâtre, dont elle se rapproche par sa dureté, sa couleur et son éclat; mais elle en diffère par sa pesanteur spécifique, qui est un peu moins grande, n'étant que de 3,7961, celle du corindon étant ordinairement 4; par sa forme primitive et par sa composition.

Les cristaux de cette substance sont très-rares, du moins sous des formes nettement prononcées; le plus souvent leurs faces sont arrondies et déformées par le frottement qu'ils ont éprouvé en roulant sur le sol.

Ils ont pour forme primitive un parallépipède rectangle, qui présente des joints plus nets dans un sens que dans l'autre; leur cassure transversale est conchoïde et éclatante.

La cymophane est infusible au chalumeau. Sa couleur est ordinairement jaunâtre, ou jaune nuancé de verdâtre, avec des reflets bleuâtres, ou transparente; alors sa réfraction est double.

D'après l'analyse de M. Klaproth, cent parties contiennent : alumine, 71,5; silice, 18; chaux, 6; oxyde de fer, 1,5; il y a eu 3 de perte.

La *cymophane*, en grains ou en cristaux arrondis, se trouve dans le sable de certains ruisseaux, au Pégu, à l'île de Ceylan, au Brésil, et appartient par conséquent aux terrains d'alluvion. Elle accompagne le spinelle, la tourmaline et le saphir dans l'île de Ceylan; et au Brésil, la topaze et le quartz. C'est de ce dernier pays que viennent les échantillons les plus volumineux et les plus propres à être taillés.

M. Bruce, professeur de minéralogie à New-York, et rédacteur du *Journal minéralog. améric.*, l'a découverte en place et cristallisée dans un granite du Connecticut qui renferme en même temps des grenats. Le tissu lamelleux de cette variété l'avoit fait prendre d'abord pour un corindon-harmoniphane ; mais M. Haüy s'est assuré qu'elle appartenoit bien réellement à cette espèce.

Ces cristaux ont fourni au savant français la matière d'un Mémoire très-important, et dans lequel il fait voir de nouveau la supériorité des caractères qu'il a si habilement employés à la détermination des espèces minérales, sur ceux qui sont tirés seulement des caractères extérieurs. Il est inséré dans les *Ann. du Mus.*, t. 18, et dans le *J. des M.*, t. 30.

Cette pierre, que les joailliers européens considèrent comme une gemme du second ordre, jouit de la plus haute estime au Brésil. Elle la doit, suivant M. Mawe à qui nous empruntons ces détails, à sa couleur qui tire quelquefois sur celle de l'or, et rivalise avec celle des plus belles topazes orientales. Elle supporte même la comparaison avec le diamant jaune, et le vif éclat dont elle brille n'est pas affoibli par son voisinage. Quand elle a de la profondeur et une belle teinte, on la taille en pavillon à facettes comme le brillant ; mais elle est très-difficile à travailler. On en fait des boucles d'oreilles, des colliers, des épingles, des bagues, des entourages de pierres de couleur, etc.

La variété opalisante, taillée en cabochon, fait aussi beaucoup d'effet. Enfin, l'habile lapidaire anglais que nous avons cité, pense qu'elle mérite un rang bien plus élevé que celui où elle a été placée jusqu'ici : elle est très-peu connue en France. (*Voyez le Traité des diamans et des pierres précieuses de Mawe ; Londres, 1815.*) (LUC.)

CYMOPOLIE, *Cymopolia*. C'est un genre établi par Lamouroux, dans la classe des polypiers coralligènes flexibles et dans l'ordre des CORALLINÉES. Ses caractères sont : polypier phytoïde, moniliforme, dichotome ; articulations cylindriques, séparées les unes des autres ; pores polypeux, presque visibles à l'œil nu.

Ce genre, établi aux dépens des CORALLINES, ne renferme que deux espèces, fort remarquables en ce que leurs pores sont très-apparens, et que sous tout autre rapport elles ressembleraient aux autres corallines, ce qui donne lieu de repousser l'idée que ces dernières ne sont pas des polypiers, parce que leurs cellules ne sont pas visibles.

Ces deux espèces sont :

La CYMOPOLIE BARBUE, *Corallina barbata*, Ellis, Coral., tab. 25, fig. C. c., qui est dichotome, dont les articulations

sont cylindriques , et les rameaux garnis de poils à leur extrémité.

La CYMOPOLIE ROSAIRE , *Corallina rosarium* , Solander et Ellis , tab. 21 , fig. f. h. H. H. , dont les articulations sont presque globuleuses et presque séparées.

On les trouve autour des Antilles. (B.)

CYMOTHOA ou CYMOTHOË , *Cymothoa*. Genre de crustacés de l'ordre des isopodes , section des ptérygibranches , qui a pour caractères : branchies libres , membraneuses , vésiculaires , disposées sur deux rangs , sous la queue ; quatre antennes apparentes ; queue composée de six anneaux , avec un appendice de chaque côté , composé de deux lames porté sur un pédicule commun et mobile ; pieds insérés près des bords latéraux du tronc , courts et terminés par un crochet fort , très-aigu et point divisé à sa pointe.

Ce genre , qui a été établi par Fabricius , a éprouvé des réductions dans le nombre de ses espèces , parce que , mieux connues , elles ont successivement donné lieu à la formation de nouveaux genres.

Le corps des cymothoa est essentiellement composé à la manière de celui des autres isopodes , et le plus souvent bombé ou convexe et uni en dessus. La tête est triangulaire , obtuse en devant , et souvent reçue , à sa base , dans une échancrure du premier segment du tronc. Elle porte à son extrémité antérieure , et dans plusieurs , sous le chaperon , quatre antennes ordinairement courtes , presque égales , sétacées , à articles peu nombreux , et situées , par paires , sur deux rangs , l'un supérieur et l'autre inférieur. Les yeux sont latéraux et peu saillans ; on ne les distingue même qu'avec peine dans plusieurs espèces. Leur bouche offre des pièces analogues à celles de la bouche des autres isopodes , et en même nombre. Le tronc est composé de segmens , portant chacun une paire de pieds , et les bords latéraux de plusieurs d'entre eux semblent être augmentés d'un appendice , en forme d'article , au-dessus de la naissance des pieds. La queue a six segmens , dont les cinq premiers courts , larges , et dont le dernier grand , et plus ou moins ovale ou arrondi ; il n'est point voûté en dessous , tandis que la même pièce l'est beaucoup dans les *sphéromes* , genre très-voisin des cymothoa. A chaque côté du bout de la queue est articulée une espèce de nageoire , pareille à celles que l'on observe en cette partie dans les décapodes macroures. Les branchies , au nombre de dix à douze , autant que j'ai pu compter , forment des sortes de vessies ou de hourses , qui se renflent et sont d'un beau blanc. Elles sont situées sur deux rangées , le

long du dessous de la queue. La poitrine, dans la femelle, a plusieurs écailles en recouvrement, et placées au-dessus des œufs. Les pattes, au nombre de quatorze, sont courtes, égales et attachées de chaque côté, positivement sur le bord des anneaux. Elles sont composées d'une cuisse épaisse et courbée en S, d'une jambe plus mince, enfin d'un ongle très-crochu, très-aigu, et presque aussi long que la jambe.

Les espèces de ce genre vivent toutes aux dépens des poissons, dont elles sucent le sang, et sur lesquels elles se cramponnent par le moyen de leurs ongles. On les a distinguées sous les noms de *poux de mer*, d'*asiles* ou d'*œstres de poissons*. Elles se placent, de préférence, à l'ouverture des ouïes, aux lèvres, à l'anus, dans l'intérieur même de la bouche, parce que ces endroits sont plus susceptibles d'être facilement entamés, et qu'elles y sont plus à l'abri des frottemens volontaires ou accidentels de leurs victimes qui les forceroient à lâcher prise. Il paroît que les poissons s'accoutument à ces hôtes incommodes; mais il est vrai de dire qu'il n'y en a jamais un grand nombre sur chaque. Je n'en ai jamais vu plus de deux, et encore c'étoit sur un assez gros *squale*.

Le docteur Léach, dans son travail général sur les insectes aptères de Linnæus (*Soc. Linn. trans.*, tom. 11.), a établi quelques nouveaux genres, qui se rattachent à celui de *cymothoa*.

Les *ÆGA* ont des yeux distincts, grenus, et le pédoncule de leurs antennes supérieures très-ample. Ce dernier caractère les distingue des crustacés des genres suivans, tels que : les *CURYDICES*, où les yeux sont distincts, mais point grenus, et dont les antennes inférieures sont de la longueur du corps; les *LYMNORIES*, qui ont encore des yeux distincts, mais formés de petits grains, et dont la tête est aussi large que le premier segment du corps; enfin, les *CYMOTHOA*, qui n'ont plus d'yeux bien distincts, et dont la tête est petite et étroite. Il y rapporte le *cymothoa asilus* de Fabricius, figuré par Pallas, *Spic. Zool. fasc. 9, tab. 4, fig. 12*. Mais nous croyons devoir encore conserver ce genre dans toute l'étendue que nous lui avons donnée. Aux espèces dont Fabricius l'a composé, nous ajouterons ses *idotées*, *psora* et *physodes*.

M. Risso, dans son *Histoire naturelle des crustacés de Nice*, mentionne neuf espèces de *cymothoa*, dont six lui ont paru nouvelles. Celle qu'il nomme *ROSACÉE*, *Rosacea*, et qu'il a représentée *pl. 3, fig. 9*, est ovale, d'un rose tendre, variée de fauve, avec la queue en demi-lune et les pieds postérieurs épineux. La *CYMOTHOA A DEUX RAIES*, *Cymothoa bivittata*, est ovale-oblongue, d'un bleu ardoisé, avec deux larges raies blanches et longitudinales; sa queue est large,

presque carrée, avec deux sinus à son extrémité. Nous donnons ici, pl. A. 26, fig. 13, la figure de la *CYMOTHOA ICHTIOLE*, *Cymothoa ichtyola*, que nous avons rapportée des mers d'Amérique, et que nous avons décrite et représentée aussi dans notre *Histoire naturelle des crustacés*, faisant suite à l'édition de Buffon, publiée par M. Deterville. Cette espèce est oblongue, avec la queue large, transverse et quadrangulaire. (B. et L.)

CYNA, Pline. Adanson rapporte cette plante aux *FROMAGERS*. (*Bombax*, Linn.; *Ceiba*, Adans.). (LN.)

CYNAEDE. Genre qui a pour type le *spare sargue*. V. le mot *SPARE*. (B.)

CYNANCHUM (*Etrangle-chien* en grec), à cause que la plante ainsi nommée étoit un violent poison. Le *Cynanchum* de Dioscoride paroît être une *Apocinée* et un *Cynanque*. Adanson le rapporte à son genre *Asclepias*, qui comprend les *Asclepias*, les *Periploca*, les *Stapelia* et les *Cynanchum*, Linn. Au reste, on trouve décrit dans les ouvrages, sous ce nom de *Cynanchum*, diverses espèces de *Periploca*, d'*Apocins*, de *Ceropegia*, etc. (LN.)

CYANQUE, *Cynanchum*. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des apocinées, dont les caractères consistent : en un calice monophylle, petit, persistant, divisé profondément en cinq découpures pointues; une corolle monopétale, à limbe ouvert et divisé en cinq parties; un anneau particulier, presque cylindrique, environnant les parties génitales, et dont le bord est à cinq dents; cinq étamines courtes, à anthères biloculaires, adnées en la face interne des filamens; un ovaire supérieur, fendu en deux, chargé de deux styles courts, ou d'un seule style bifide à stigmates obtus; deux follicules oblongs, pointus, uniloculaires, et qui s'ouvrent chacun d'un seul côté longitudinalement. Ces follicules renferment des semences nombreuses, oblongues, couronnées d'une aigrette de poils, et imbriquées autour d'un placenta libre. V. *GONOLOBE*.

Les espèces de ce genre sont des plantes vivaces, la plupart sarmenteuses, à suc propre laiteux, à feuilles simples, à fleurs disposées dans les aisselles des feuilles en grappes ou en bouquets corymbiformes. Toutes sont des poisons; mais les unes sont employées avantageusement par la médecine, tandis que les autres ont une action délétère à la plus petite dose.

On connoît trente à quarante espèces de *cyanques*, toutes originaires des pays chauds. Une seule est propre à la France: c'est la *CYANQUE DE MONTPELLIER*, dont la tige est voluble, herbacée, les feuilles réniformes ou cordiformes et

aiguës, et dont le suc laiteux, épaissi par la cuisson, est connu sous le nom de *scammonée de Montpellier*. Cette scammonée est plus foible que celle d'Alep, qu'on retire d'un *liseron*. Aussi l'emploie-t-on rarement.

Les autres espèces qui sont dans le cas d'être citées, sont :

La CYNANQUE NUE, *Cynanchum viminalis*, Linn., qui croît en Afrique et dans l'Inde. Cette espèce n'a pas de feuilles. C'est une simple tige cylindrique, voluble, dont les rameaux sont opposés.

La CYNANQUE DE LA CAROLINE, *Vincetoxicum gonocarpus*, Walter, dont Jacquin ne paroît pas avoir connu les follicules, passe pour un violent poison dans le pays. On croit que c'est dans son suc que les anciens Caroliniens trempoient leurs flèches pour empoisonner les blessures qu'ils faisoient à leurs ennemis. J'ai observé que quelle que soit l'abondance des fleurs de cette plante, on voit très-rarement ses follicules, qui sont très-grosses et anguleuses. Michaux en fait un genre sous le nom de GONOLOBE.

La CYNANQUE VOMITIVE, *Ipécacuanha de l'Île-de-France*, a les tiges volubles, velues; les feuilles ovales, lancéolées, velues en dessous. Sa racine se donne, en poudre, à la dose de vingt-deux grains.

La CYNANQUE DROITE a les tiges droites, écartées; les feuilles en cœur et glabres. Elle croît en Syrie, et se cultive dans nos écoles de botanique, où elle passe l'hiver en pleine terre.

La CYNANQUE A FEUILLES D'OLIVIER, Delisle, *l'Arguel* des Arabes, croît dans la Haute-Egypte, où on mêle ses feuilles, en fraude, avec celles du SÉNÉ. Elle est figurée de grandeur naturelle dans le Voyage dans la Haute-Egypte, par Nectoux. Selon ce voyageur, ses propriétés sont les mêmes que celles de cette dernière feuille; son usage est même préférable au sien. On la reconnoît à ses tiges droites, à ses feuilles ovales-aiguës, velues, et à ses fleurs verdâtres réunies au sommet de pédoncules axillaires et terminaux.

La CYNANQUE TRÈS-ODORANTE a la tige voluble, inférieurement rugueuse; les feuilles en cœur, aiguës, rugueuses, et les fleurs penchées. Elle croît à la Cochinchine, où on la cultive à raison de l'excellente odeur de ses fleurs, dont les bouquets décorent constamment la tête des femmes riches.

La CYNANQUE OSIER constitue aujourd'hui le genre SARCOSTÈME, et la CYNANQUE ALLONGÉE, le genre DAËMIE.

Persoon réunit à ce genre les ASCLÉPIADES BLANCHE et NOIRE des autres botanistes. (B.)

CYNANTHEMIS. Nom donné anciennement à la MA-ROUETTE (*Anthemis cotula*, L.) à cause de son odeur fétide. (LN.)

CYNAPIUM (*Persil de chien*). Rivin et quelques autres botanistes ont donné ce nom à la PETITE CIGUE (*Æthusa cynapium*. (LN.)

CYNARA. V. CINARA. (LN.)

CYNARICE, Dioscoride. Cette plante est un APOCYN, suivant Adanson. (LN.)

CYNAROÏDE. V. CINAROÏDE. (LN.)

CYNARRHODE, Desv. Sorte de FRUIT. Les genres ROSIER et CALYCANT en offrent des exemples. (B.)

CYDENO. L'un des noms donnés à l'ALPISTE (*Phalaris*), selon Adanson. (LN.)

CYNIA de Dioscoride. Ce nom est regardé comme synonyme du CYNOCRAMBE du même auteur. (LN.)

CYNIPS. V. CINIPS. (S.)

CYNOCÉPHALE. Mot qui vient du grec, et qui signifie *tête de chien*. On a donné ce nom à des espèces de singes, qui ont la tête conformée comme celle du *chien*, et le museau prolongé. C'est communément le singe MAGOT, qu'on désigne sous le nom de *cynocéphale*, car sa figure approche de celle du *chien*. Il se trouve aussi plusieurs singes du genre des macaques, qui sont des cynocéphales. Le *macaque* est appelé *cynomolgus*, c'est-à-dire, ayant des joues de *chien*. (VIREY.)

M. Cuvier (*Règne animal*), forme une division des *cynocéphales*, dans son sous-genre des BABOUINS, *Papio*, laquelle correspond exactement au genre BABOUIN, tel que nous l'avons traité dans ce Dictionnaire. V. BABOUIN. (DESM.)

CYNOCEPHALIA de Dioscoride, paroît être le *Psyllium*, espèce de Plantain. Apulæus et Césalpin le donnent au MUFLE DE VEAU, *Antirrhinum majus*. (LN.)

CYNOCEPHALOS d'Aristote. C'est le MAGOT. (S.)

CYNOCHALE, Dioscoride. C'est probablement la RENOUÉE (*Polygonum aviculare*) ou une espèce voisine. (LN.)

CYNOCRAMBE (*Chou de chien*). Dioscoride donne spécialement ce nom à une plante qui, suivant Bauhin, seroit celle que Linnæus a nommée depuis *Thelygonum cynocrambe*. D'autres botanistes, tels que Tragus, Thalius, Linocier, Lobel, etc., prennent la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*, L.) pour l'antique *cynocrambe*. Paul AËgine et Galien, en parlent d'une manière à faire croire que ce seroit une apocynée; et les botanistes qui ont suivi cette

opinion, figurent sous ce nom le *periploca græca* ou *secamone*. Ruellius penche à croire que ce seroit l'*atriplex sylvestris*, c'est-à-dire un CHENOPODIUM; car de son temps on nommoit ainsi presque toutes les espèces de ce genre. Enfin Linnæus et Adanson semblent être de l'avis de Bauhin, puisque l'un et l'autre rapportent le *cynocrambe* des anciens à la même plante. Il existe dans les ouvrages de Dioscoride un second *cynocrambe* qui paroît y avoir été ajouté longtemps après. On ignore de quel végétal il s'agit. (LN.)

CYNOCTONE, *Cynoctonum*. Genre de plantes fait sur l'OPHYORHISE MITREALE mal observée. (B.)

CYNOCTONON, Dioscoride. C'est un synonyme de CYNANCHUM, ou peut-être le nom d'une autre *apocynée*. (LN.)

CYNODE, *Cynodon*. Genre de plantes établi par Richard pour placer le PANIC PIED DE POULE. Schrader l'a appelée DIGITAIRE, et Koëler, FIBICHE. Il offre pour caractères: une balle calcinale de deux valves lancéolées; une balle florale de deux valves, dont l'extérieure est très-grande et ovoïde; trois étamines; un ovaire supérieur tronqué, surmonté de deux styles; une semence renfermée dans la balle florale. V. PANIC. (B.)

CYNODON. L'un des noms du *denté*, poisson du genre SPARE, *Sparus dentex*, L. (DESM.)

CYNODONTE, *Cynodontium*, Hedw. Genre de plantes de la famille des mousses, 2.^e tribu ou section: les ectopogones munies d'un seul péristome externe. Ses caractères sont: coiffe cuculliforme, opercule conique, plus ou moins acuminé; huit ou seize dents rapprochées par paires, mais non unies ni géminées; urne ovale-oblongue, inclinée ou renversée; base renflée ou pyriforme, charnue.

Le TREMATODON de M. Richard fait partie de ce genre, qui, dans l'œuvre posthume d'Hedwig, publié par Schæwgrichen, renferme sept espèces, enlevées aux genres DIDYMODON de Weber, DICRANION de Bridel, et TRICHOSTOME de Smith. (P. B.)

CYNOGLOSSE, *Cynoglossum*. Genre [de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des borraginées, dont les caractères offrent: un calice monophylle, oblong ou campanulé, persistant, à cinq divisions; une corolle monopétale, infundibuliforme, à orifice presque fermé par cinq écailles, à limbe partagé en cinq découpures obtuses; cinq étamines; quatre ovaires supérieurs, du milieu desquels s'élève un style en alène, persistant, à stigmaté échancré; quatre semences comprimées ou concaves, attachées au style par leur côté intérieur, et dont l'écorce,

le plus souvent hérissée d'aspérités, est libre ou peu adhérente, presque en manière de capsule.

Ce genre est composé de trente à quarante espèces, dont plusieurs sont naturelles aux parties méridionales de l'Europe : les plus remarquables sont :

La CYNOGLOSSE OFFICINALE, plante annuelle ou bisannuelle, qui croît en Europe dans les bois et les lieux incultes et pierreux, et qui est vulgairement connue sous le nom de *langue de chien*. Ses caractères sont d'avoir les étamines plus courtes que la corolle ; les feuilles sessiles, larges, lancéolées, plus étroites à leur base, et velues ; les découpures du calice oblongues. Elle passe pour être un peu narcotique, calmante et pectorale. On la recommande pour arrêter les catarrhes. On la croit utile contre les flux de ventre, les fleurs blanches, la gonorrhée et les hémorragies.

La CYNOGLOSSE DE L'APENNIN a les feuilles spatulées, lancéolées, luisantes ; les bractées des pédoncules amplexicaules. Cette espèce se rapproche de la précédente, mais elle est bien plus belle. On la trouve en Italie.

La CYNOGLOSSE A FRUITS GLABRES, *Cynoglossum levigatum*, Linn., diffère beaucoup des autres par son aspect et par ses semences glabres : elle croît en Sibérie et dans le Levant. On peut l'employer utilement, quoique annuelle, pour faire des bordures ou des touffes dans les parterres. Elle fleurit au milieu de l'été. Pallas en a fait un genre sous le nom de RINDÈRE.

La CYNOGLOSSE PRINTANIÈRE, *Cynoglossum omphalodes*, Linn., a la tige couchée, et les feuilles radicales en cœur. C'est une fort jolie plante qui a l'avantage de développer ses fleurs bleues une des premières dans nos jardins. Elle croît dans le midi de l'Europe. Ses feuilles passent pour vulnérables et détersives. (B.)

CYNOGLOSSOÏDES. C'est le nom donné par Danti-d'Isnard à un genre qui comprend les *Borago indica* et *africana*. C'est le même genre que le *Borraginoïdes* de Boerhaave et de Moench, le *Pollichia* de Médicus, et le *Trichodesma* de Rob. Brown. (LN.)

CYNOGLOSSON de Dioscoride, et *Cynoglossum* des Latins. C'étoit une plante herbacée dont les feuilles, semblables pour la forme à la langue des chiens, avoient leur surface couverte d'un duvet qui les rendoit très-douces et très-molles. Ces feuilles, pilées avec du saindoux, guérissoient des brûlures, des morsures du chien et de celles du renard. Cette herbe est notre cynoglosse officinale (*Cyno-*

glossum officinale), dont une variété, décrite dans la *Flore du Dauphiné* comme espèce, y porte le nom spécial de *Cynoglossum* de Dioscoride. Cette plante, et plusieurs autres de ce même genre, établi par Tournefort, et conservé par Linnæus, est nommée dans les anciens ouvrages *Cynoglossa*, ou *Cynoglossum*, ainsi que plusieurs autres borraginées, telles que des *Myosotis*, des *Pulmonaires*, des *borago*. (LN.)

CYNOMÈTRE, *Cynometra*. Genre de plantes, de la décandrie monogynie, et de la famille des légumineuses, qui offre un calice de quatre folioles oblongues et réfléchies vers le pédoncule; cinq pétales lancéolés, égaux et presque droits; dix étamines; un ovaire supérieur cymbiforme, à style et stigmaté simples. Le fruit est une gousse charnue, courte, lunulée, légèrement comprimée, tuberculeuse, qui contient, dans une pulpe un peu sèche, une ou deux graines elliptiques, comprimées.

Les cynomètres sont des arbres à feuilles conjuguées, à pédoncules multiflores, insérés sur le tronc ou sur les rameaux. Il n'y en a que trois espèces: elles croissent dans les Indes Orientales; leurs racines sont purgatives; on tire de leurs fruits une huile bonne contre la gale. (F.)

CYNOMOIR, *Cynomorium*. Plante fort singulière, qui a le port d'une clavaire, et devient solide lorsqu'elle est desséchée. Elle est parasite des racines de plusieurs arbrisseaux. Elle ne pousse aucunes feuilles; mais dans sa jeunesse, elle est toute couverte d'écailles éparses et imbriquées. Lorsque ces écailles sont tombées, on remarque un pédicule épais, raboteux, qui soutient une tête ou chaton en massue conique, comme verruqueuse, pourprée ou écarlate, et chargée de fleurs, les unes mâles, et les autres femelles, parmi lesquelles il s'en trouve quelquefois d'hermaphrodites.

Les fleurs mâles n'ont d'autre calice que les écailles; chacune ne consiste qu'en une étamine.

Les fleurs femelles, mêlées parmi les mâles, ont un ovaire inférieur, enveloppé à sa base de plusieurs écailles calicinales, surmonté d'un style simple à stigmaté obtus.

Le fruit est une semence nue et arrondie, que Boccone dit être d'un jaune écarlate: tout le chaton en est garni et comme hérissé.

Cette plante croît dans l'île de Malte, la Mauritanie, et la Jamaïque. V. pl. B. 4 de ce Dictionnaire.

Quatre autres espèces se rangent à la suite de celle-ci, dont l'une est le **BALANOPHORE** de Forster. (B.)

CYNOMOLGOS. V. **CYNOCÉPHALE** et **MACAQUE**. (DESM.)

CYNOMOLGUS. Nom spécifique du MACAQUE. *V.* ce mot. (DESM.)

CYNOMORION ou **CYNOMORIUM.** Nom spécifique d'une PENNATULE. (DESM.)

CYNOMORION de Pline et de Dioscoride. Les uns rapportent cette plante des anciens au *Cynomorium coccineum*, Linn.; d'autres à une *Orobauche*. Le *Cynomorium* de Micheli, *Gen.* 17, t. 12, est la première de ces plantes, dont le genre, adopté par Linnæus, et augmenté du *Balanophora* de Forster, comprend quatre espèces. Le *Cynomorium* de Rumphius (*Amb.* 1, t. 63) est le CYNOMETRA de Linnæus. (LN.)

CYNOMORPHOS, Dioscoride. Suivant Adanson, c'est le SAFRAN (*Crocus*). (LN.)

CYNOMYA (*Mouche de chien*), Dioscoride. C'est le PLANTAIN PSYLIUM, ou une espèce voisine, ainsi que le *Cynops* du même auteur et des anciens. Linnæus a conservé ce dernier nom à une espèce de plantain. Les anciens nommoient encore *cynomya* un insecte qui, comme l'indique l'étymologie du nom, paroît être une MOUCHE, ou plutôt un DIPTÈRE armé d'aiguillon. (LN.)

CYNONTODE, *Cynontodium*. Nom d'un genre de plantes établi dans la famille des MOUSSES par Hedwig, aux dépens des BRYs de Linnæus, ou des SWARTZIES et des DIDYMODES des auteurs modernes Il offre pour caractères : une fleur hermaphrodite, terminale ; une urne ovale ou oblongue sans apophyse ; un péristome à huit ou seize paires de dents. On lui donne pour type les *bryum trifarium* et *capillaceum*. Voyez aux mots BRY, SWARTZIE et DIDYMODE. (B.)

CYNOPHALLOPHORUS de Plukenet (*Alm.*, t. 172, F. 4). C'est une espèce de CAPRIER (*Capparis cynophallophora*, L.), remarquable par la couleur de son fruit. (LN.)

CYNOPS. *V.* CYNOMYA. Quelques auteurs pensent que le CYNOPS de Théophraste est une graminée du genre des bromes ou de celui des fétuques. (LN.)

CYNORHAESTE, *Cynorhaestes*. Nom générique, donné par Jean-Frédéric Kermenn aux arachnides de notre genre IXODE. *V.* ce mot. (L.)

CYNORHODON (*Rose de chien*). Nom donné anciennement aux ÉGLANTIERS et aux ROSES SAUVAGES. (*Rosa canina*, *rubiginosa*, etc., Linn.). (LN.)

CYNORKIS, *Cynorkis*. Nom donné par Dupetit-Thouars au genre appelé ORCHIS par Linnæus. (B.)

CYNORYNCHIUM (*Museau de chien*). C'est le nom donné par Plukenet au CHELONE PENTSTEMON, Linn., qui est maintenant un genre différent du *Chelone*. Suivant Adanson,

ce nom de *Cynorynchium* auroit été employé par quelques auteurs pour désigner le GLAYEUL. (LN.)

CYNOSBATOS, Dioscoride, *Cynosbatus* et *Canirubus* des Latins. C'étoit un arbrisseau épineux. Tragus a pris pour tel l'AUBÉPINE (*cratægus oxyacantha*, Linn.); mais il est plus probable qu'il s'agit ici de la ROSE SAUVAGE (*Rosa canina*, L.), ou d'une ronce. Le CYNOSBATON de Mathiolo est dans le même cas. (LN.)

CYNOSIENS, famille de mammifères carnassiers digitigrades établie dans le dernier vol. de la 1.^{re} édit. de ce dict. et qui comprend les genres CHIEN, HYÈNE et FENNEC. (DESM.)

CYNOSORCHYS. Nom sous lequel sont décrits et figurés plusieurs *Orchis*, le *Satyrium hircinum*, etc., dans les anciens ouvrages. Le genre *Cynosorchis* de Crantz ne diffère pas assez du genre *Orchis* de Linnæus; aussi n'a-t-il pas été adopté. L'*Orchis pyramydalis* en est le type. (LN.)

CYNOSURUS (*Queue de chien*, en grec). C'est le nom donné par Linnæus à un genre de graminées que nous nommons CRETELLE, et qui est le *Cristata* de Scheuchzer, compris dans les *Gramen* de Tournefort. Ce genre est maintenant divisé en plusieurs. V. SESLERIA, WANGENHEIMIA, CHRYSURE ou LAMARCKIE, ELEUSINE, DACTYLOCTENIUM, LEPTOCHLOA, RABDOCHLOA, SCLEROCCHLOA, BECKMANNIA, CAMPULOSE, DINEBA, etc. Ce nom a été donné aussi à quelques graminées différentes de celles qui rentrent dans les genres ci-dessus, et qui font partie des *Chloris*, des *Poa*, des *Polygous*, des *Dactylis*, etc. (LN.)

CYNOXYLON (*Bois de chien*). C'est le nom donné par Plukenet à un TUPELO (*Nyssa biflora*, Willd.) figuré dans son *Almageste*, t. 172, f. 6. (LN.)

CYNOZEMATITIS, Dioscoride. C'est, à ce qu'il paroît, un des noms de la CONISE, ou d'une plante voisine. (LN.)

CYPARISSIAS. Dioscoride. Espèce d'EUPHORBE ou de TITHYMALE, qui se rapprochoit du CYPRÈS par la disposition de ses feuilles sur la tige. (LN.)

CYPARISSUS. C'étoit, chez les anciens, le nom du CYPRÈS. Il dérive de celui d'une ville de Crète, où cet arbre abondoit. V. CUPRESSUS. (LN.)

CYPEIROS de Théophraste. V. CYPERUS. (LN.)

CYPERELLA de Micheli. C'est le CHOIN COMPRIMÉ (*Schœnus compressus*, L.). Cordus l'avoit donné antécédemment au LUZULA. (LN.)

CYPERIPUS. Selon Adanson, les anciens donnoient ce nom au *Bugula chamæpitys*, probablement le *Teucrium chamæpitys*, Linn. (LN.)

CYPERIS, Césalpin. V. CYPERUS. Théophraste donne

ce nom au **CYPERUS** (V. ce mot), et à la **CAPSULE AILÉE DE L'ORME**. (LN.)

CYPERNHOLZ. Nom allemand du **BOIS DE CHYPRE** (*Cordia gerascanthus*, L.). (LN.)

CYPEROÏDES, *Cyperoïdeæ*, Jussieu. Famille de plantes dont les caractères sont : des paillettes faisant fonctions de calice, quelquefois vides ; des étamines au nombre de trois, insérées sous le pistil ; un ovaire supérieur simple, surmonté d'un seul style, terminé rarement par deux, plus souvent par trois stigmates ; une semence nue ou arillée, quelquefois entourée de soies ou de poils qui naissent de sa base, et un embryon semblable à celui des graminées.

Les plantes de cette famille sont herbacées et naissent ordinairement dans les lieux humides. Leurs tiges cylindriques ou triquêtes, presque toujours dépourvues de nœuds, et rarement articulées, portent des feuilles, dont les unes, savoir les florales, sont sessiles, tandis que les autres, les caulinaires et les radicales, sont engainantes, à gaine entière et ne s'ouvrant point. Les fleurs disposées ordinairement en épis, sont hermaphrodites, et rarement monoïques.

Ventenat, de qui on a emprunté les expressions ci-dessus, rapporte à cette famille, qui est la quatrième de la seconde classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 3, n.º 2 du même ouvrage, cinq genres sous deux divisions : 1.º A fleurs monoïques, **LAICHE**.

2.º A fleurs hermaphrodites, **CHOIN**, **ERIOPHORE**, **SCIRPE**, et **SOUCHET**.

Kunth a donné, dans les *Mémoires du Muséum*, 1.ºe année, un très-bon Mémoire sur cette famille. (B.)

CYPEROÏDES. Nom donné à plusieurs plantes de la famille des souchets, et notamment par Tournefort aux espèces de **LAICHES**, *Carex*, L., dont les fleurs mâles sont en épis distincts de ceux des fleurs femelles. Micheli et Scheuchzer l'ont étendu à toutes les espèces de ce genre. (LN.)

CYPERUS. Les Grecs nommoient *cypeiros*, *cuperio*, *cupيروس*, une plante aquatique, dont la racine ressembloit à un petit vase. L'on a pensé plus généralement que ce pouvoit être une des espèces de **SOUCHETS** à racines tubéreuses, tels que les *cyperus odoratus* et *rotundus*, etc. Mais on ne peut rien dire de certain à cet égard. Tournefort conserve le nom de *cyperus* au genre dans lequel rentrent les plantes citées ci-dessus, et en outre quelques *scirpus* de Linnæus. Ce nom se trouve encore appliqué à des laiches, *carex*, des choins, *schœnus*, des scirpes, *scirpus*, à un *dorstenia*, par Bauhin, à des *stipa*, etc. ; et le genre auquel Linnæus l'a conservé (*Voyez SOUCHET*) se trouve divisé en plusieurs autres. Ce

sont les genres **ABILDGAARDIA**, **IRIA**, **ARTHROSTYLIS**, etc. (LN.)

CYPHIE, *Cyphia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, formé par Bergius, et adopté par Willdenow, pour réunir plusieurs plantes qui avoient été confondues avec les **LOBÉLIES** par Linnæus.

Les caractères de ce genre sont : un calice divisé en cinq parties ; cinq pétales linéaires ; cinq étamines velues et réunies, mais dont les anthères sont libres ; un ovaire inférieur, surmonté d'un style dont le stigmatte est penché et renflé ; une capsule à deux loges.

Il est composé de six espèces, toutes du Cap de Bonne-Espérance, et dont une seule a été figurée : c'est la **CYPHIE BULBEUSE**, qui a les feuilles digitées, les folioles pinnatifides et la tige droite. (B.)

CYPHIUM. *V. CYPHIE*. (LN.)

CYPHON, *Cyphon*, Payk., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, que j'avois établi le premier sous le nom d'**ÉLODE**. *V. ce mot*. (L.)

CYPIROS, Césalpin. *V. CYPERUS*. (LN.)

CYPOTE. Chabrée, médecin d'Embrun, donne ce nom, dans sa *Sciographie des plantes*, aux **SAPOTILLES**, *Achras sapota*, L. (LN.)

CYPRÆA. Nom latin des coquilles appelées **PORCELAINES** en français. (DESM.)

CYPRÈS, *Cupressus*, Linn. (*Monoécie monadelphie*.) Genre de plantes de la famille des **CONIFÈRES**, qui comprend des arbres et des arbrisseaux, à feuilles simples, très-petites, et à fleurs incomplètes et unisexuelles. Les fleurs mâles et les femelles croissent sur le même arbre, éloignées les unes des autres. Les premières sont rassemblées en un chaton ovale, couvert de seize à vingt écailles arrondies et opposées. Ces fleurs n'ont ni calice, ni pétales, ni étamines, mais seulement quatre anthères adhérentes à la base interne de chaque écaille. Les fleurs femelles sont disposées sur un chaton presque sphérique, composé de huit à dix écailles ligneuses, portées sur un pédicule, élargies à leur sommet, et présentant la forme d'un clou. Sous chacune de ces écailles se trouvent quatre à huit ovaires à peine visibles, lesquels, après leur fécondation, deviennent autant de coques oblongues et anguleuses, bordées d'une aile étroite, et qui sont attachées à l'axe commun du chaton ; ces coques renferment une seule semence, et forment avec les écailles ce qu'on appelle le fruit, qui est un cône arrondi, fermé pendant son développement, et ouvert au moment de sa parfaite maturité.

Les cyprès, dont on connoît une douzaine d'espèces,

conservent leurs feuilles toute l'année, à l'exception du *cyprès distique*, qui perd les siennes en automne. Ces arbres, comme quelques autres de la même famille, ont un aspect imposant et lugubre. Leur présence réveille ou inspire des idées sombres et mélancoliques. C'est par cette raison, sans doute, que les anciens les plaçoient autour de leurs tombeaux, et en faisoient les témoins muets de leur douleur. On lit dans leurs poètes qu'Apollon changea en cyprès le jeune Cyparisse, qui vouloit se tuer. Cette fiction nous prouve qu'ils regardoient ces arbres comme le symbole de la mort. Quoique nous ne soyons pas dans l'usage d'en orner, ainsi qu'eux, notre dernière demeure, nous ne pouvons cependant nous défendre d'une certaine tristesse en les voyant. Peut-être éprouvons-nous ce sentiment, parce que les cyprès, comme les pins et les ifs, ont frappé souvent nos regards pendant l'hiver. La Nature est en deuil dans cette saison; les seuls arbres qui la parent alors, nous semblent tristes comme elle; et cette impression qu'ils ont faite en ce moment sur nous, se renouvelle toutes les fois qu'ils s'offrent après à notre vue, même au milieu des riantes images du printemps.

Le **CYPRÈS COMMUN** ou **PYRAMIDAL**, appelé improprement *Cyprès femelle*, *Cupressus metá in fastigium convoluta quæ fœminiu Plinii*, Tourn., est un arbre assez élevé. Son tronc est gros, très-droit et revêtu d'une écorce brune; il se garnit, dans presque toute sa longueur, de branches régulières, qui, montant dans une direction presque perpendiculaire à l'horizon, et se serrant les unes contre les autres, forment, par cette disposition, une espèce de pyramide. Quoique cet arbre ait de très-petites feuilles, les rayons du soleil pénètrent difficilement à travers ses rameaux, tant ils sont multipliés et rapprochés. Ses feuilles sont verdâtres, pointues, et rangées, en manière de tuiles, sur quatre rangs le long des plus petits rameaux; sur les vieux elles se dessèchent et se changent en écailles qui se réunissent en partie à l'écorce.

Le cyprès, improprement appelé *mâle*, *Cupressus ramos extrâ se spargens quæ mas Plinii*, Tourn., est un variété de l'espèce que nous venons de décrire. Il en diffère par la disposition de ses branches qui, au lieu d'être rapprochées, s'écartent çà et là.

Le *cyprès commun* est originaire du Levant; il croît naturellement dans la plupart des îles de l'Archipel. Son bois est très-dur, très-serré, presque incorruptible, et par conséquent très-propre à faire des pieux, des palissades, des treillages et toutes sortes d'ouvrages auxquels il importe d'employer des bois de longue durée. L'odeur de ce bois est pé-

nétrante et suave, et approche de celle du bois de *santal*; sa couleur est pâle ou rougeâtre, et parsemée de quelques veines brunes. Ce cyprès fournit un peu de résine, dans les pays chauds; mais il n'en donne point dans nos climats.

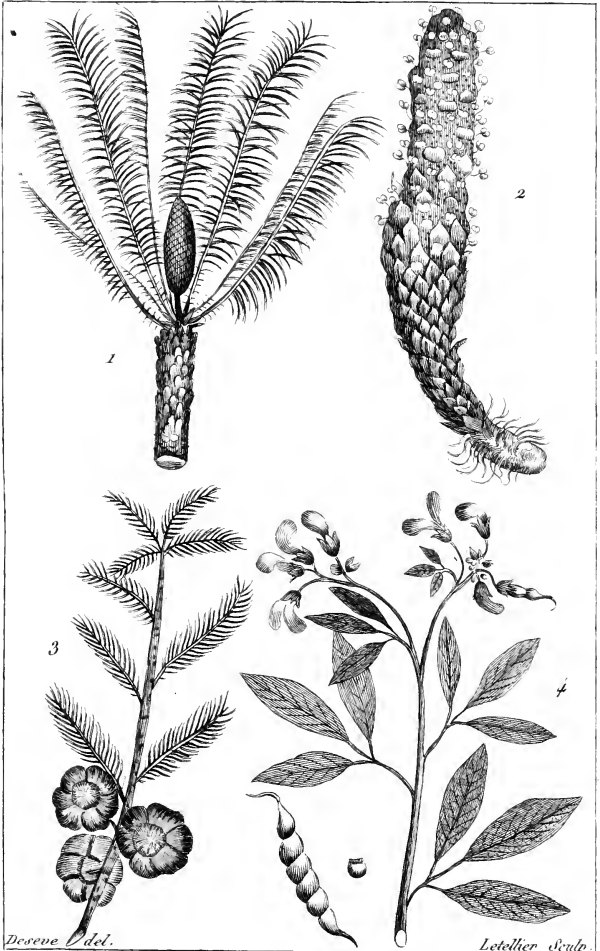
Les autres espèces de cyprès sont :

Le CYPRÈS HORIZONTAL, *Cupressus horizontalis*, Mil. Il ne faut pas regarder cette espèce comme une variété de l'espèce commune; elle en est très-distincte, et les plantes que ses semences produisent ne varient jamais. Le caractère propre de ce cyprès est d'avoir des branches presque horizontales, qui prennent cette direction dès la première année, et qui continuent ensuite à s'étendre à une grande distance: Cet arbre, qui s'élève à une plus grande hauteur que tous les autres de ce genre, est très-commun dans le Levant, où il fournit la plus grande partie du bois de charpente qu'on emploie dans ce pays.

Le CYPRÈS GLAUQUE, *Cupressus pendula*, Mus. On le distingue aisément des autres à ses rameaux étalés et pendans, et à la couleur glauque de ses feuilles, qui sont aiguës, disposées sur quatre rangs, se recouvrant les unes les autres, et qui ont sur le dos une glande, ou plutôt une petite fossette pleine de résine. Ce cyprès est plus petit et plus délicat que le cyprès commun, et peut difficilement supporter le froid de nos hivers. Il vient spontanément dans les Indes, aux environs de Goa.

Le CYPRÈS À FEUILLES DE THUYA, *Cupressus thuyoides*, Linn., est originaire de l'Amérique septentrionale, et donne un bois fort estimé, que les habitans de ces pays emploient à beaucoup d'usages. Il est connu, au Canada, sous le nom de *sapin blanc*. C'est un arbre de première grandeur, dont les branches sont droites et garnies de feuilles plates, toujours vertes, semblables à celles du *thuya*. Mais au lieu d'être, comme celles-ci, disposées sur le même plan, ces feuilles sont tournées en divers sens, ainsi que les jeunes rameaux, ce qui donne à l'arbre un port agréable. On peut le cultiver en France en pleine terre; mais il n'y devient jamais grand. Il se plaît dans un sol humide.

Le CYPRÈS DISTIQUE, *Cupressus disticha*, Linn., figuré pl. B. 4 de ce Dictionnaire. Cette espèce parvient à une grande hauteur; c'est un des arbres les plus gros de l'Amérique. Lorsqu'il croît dans l'eau, il sort de son tronc des saillies qui forment des côtes dont les intervalles ont plus d'un pied de profondeur; et de ses racines, des tubercules coniques qui ont quelquefois deux à trois pieds de haut. L'arbre diffère considérablement des autres cyprès par son port, et surtout par son feuillage. MM. Mirbel et Richard en ont



1. *Cycas du Japon* .
3. *Cyprès distique* .

2. *Cynomoire écarlate* .
4. *Cytise des Indes* .



fait un genre, le premier, sous le nom de SCHUBERTIE, et le second, sous celui de TAXODION. Il étend ses branches presque horizontalement, et ses feuilles ont quelque ressemblance avec celles de l'if; mais elles sont minces, moiles, ouvertes, disposées sur deux rangs opposés, et elles tombent chaque année au commencement de l'hiver, après avoir rougi. Son bois est rougeâtre, strié, et excellent.

On trouve ce cyprès dans la Virginie, la Caroline et la Louisiane, etc.; il porte souvent le nom de *cyprès d'Amérique*, et quelquefois celui de *cyprès chauve*.

Les cyprès se multiplient par semences, qu'on répand au printemps sur une plate-bande de terre sèche, sablonneuse, bien dressée et très-unie; la graine doit être légèrement recouverte. Quand les jeunes plantes ont atteint l'âge de deux ou trois ans, elles sont bonnes à être transplantées dans une pépinière, où elles peuvent rester pendant le même nombre d'années; si on les y laisse plus long-temps, il faut les éclaircir; sans quoi leurs racines s'entrelaceroient, et il seroit ensuite très-difficile de les enlever sans leur causer quelque dommage, parce que ces racines s'étendent en longueur, et ne sont point rassemblées, comme celles des autres arbres toujours verts; aussi la dernière transplantation des cyprès ne doit-elle pas être trop tardive, si l'on veut qu'elle ait quelque succès. Beaucoup de curieux plantent ces arbres dans de petits pots, lorsqu'ils les tirent de la couche ou du semis, et ils continuent à les élever ainsi, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être mis à demeure en pleine terre. Cette méthode est la plus sûre. Le *cyprès distique* ou *d'Amérique*, peut être multiplié de bouture; mais il est rare que les pieds qui proviennent de ce mode de multiplication, subsistent long-temps. Il est aussi dur que l'espèce commune, et ne craint pas le froid ordinaire de nos hivers, pourvu qu'il soit abrité dans sa jeunesse. (D.)

CYPRES DE MER. On a donné ce nom à deux productions animales marines : une ANTIPATHE et une SERTULAIRE. (DESM.)

CYPRES-KRUID. Nom hollandais d'une SANTOLINE, *Santolina chamæ-cyparissus*, L. (LN.)

CYPRIA. Les Latins donnoient ce nom aux CHOUX-FLEURS. (LN.)

CYPRIER. Synonyme de CYPRES DISTIQUE. (B.)

CYPRIN, *Cyprinus*. Genre de poissons, de la division des ABDOMINAUX, qui renferme plus de la moitié des poissons vivant exclusivement dans les eaux douces, et qui par conséquent fournit le plus à la nourriture des peuples de l'intérieur

des continens, surtout de ceux de l'Europe. Il semble, d'après cela, qu'il devroit être le mieux connu; cependant c'est un des plus obscurs. Le grand nombre de ses espèces, la difficulté de saisir les légers caractères qui les distinguent, de les comparer, de fixer la nomenclature des pêcheurs, sont autant d'obstacles qui ont nui jusqu'à présent à son étude. Artédi le premier, Linnæus ensuite, ont fait d'inutiles efforts pour fixer ses espèces; et Bloch les a surpassés, au moyen des excellentes figures qu'il a publiées. Enfin, Lacepède a fait tout ce qu'il lui étoit possible pour amener ce genre au degré de perfection convenable. Il en décrit soixante-dix espèces, et en figure plusieurs nouvelles.

Ce célèbre naturaliste donne pour caractère aux *cyprinus*: Quatre rayons au plus à la membrane des branchies; point de dents aux mâchoires; une seule nageoire du dos.

Il les divise en quatre sections qu'il appelle sous-genres.

La première section renferme ceux qui ont quatre barbillons à la bouche; tels que :

Le CYPRIN BARBEAU, qui a huit rayons à la nageoire anale; le second rayon de la nageoire dorsale dentelé des deux côtés. On le trouve dans toutes les rivières rapides de l'Europe et de l'Asie septentrionale. C'est le type du sous-genre BARBEAU de Cuvier. *V.* au mot BARBEAU.

Le CYPRIN CARPE a neuf rayons à la nageoire de l'anus; le second rayon de la nageoire dorsale postérieurement denté. C'est la plus connue et la plus commune des espèces de ce genre. On la trouve dans la plupart des rivières, des lacs et des étangs de l'Europe et de l'Asie septentrionale. Le poisson qu'on a appelé *reine* ou *roi des carpes*, paroît n'en être qu'une variété qui se perpétue par la génération. Il sert de type au sous-genre CARPE de Cuvier. *V.* au mot CARPE.

La seconde section comprend ceux qui sont pourvus de deux barbillons à la bouche.

Le CYPRIN GOUJON a la nageoire anale composée de dix rayons. Il se trouve dans la plupart des rivières et des lacs à eaux vives de l'Europe. *V.* au mot GOUJON.

Le CYPRIN TANCHE, *Cyprinus tinca*, Linn., qui a onze rayons à la nageoire de l'anus. Il habite les lacs, les étangs et les rivières bourbeuses de l'Europe. La *tanche dorée* ne paroît être qu'une variété permanente de cette espèce, quoique Bloch et Lacépède la regardent comme une espèce distincte. Il est présenté comme le type du sous-genre TANCHE par Cuvier. *Voyez* au mot TANCHE.

Le CYPRIN VONCONDRE, *Cyprinus cirrhosus*, a deux barbillons à la mâchoire supérieure, et treize rayons à la nageoire

anale. Il est figuré dans Bloch, et dans le *Buffon* de Deter-ville, vol. 7, pag. 235. Il se trouve dans les fleuves et les lacs de l'Inde, et atteint un pied et demi de long. Sa chair est médiocrement estimée. Cuvier pense qu'il doit servir de type à un sous-genre qu'il appelle CIRRHINE.

Le CYPRIN BYNNI a treize rayons à la nageoire dorsale ; le troisième épais et corné ; la queue linéaire et bifide ; quatre barbillons. Il se trouve dans le Nil. Sa couleur est argentine, et sa chair très-savoureuse. C'est, au rapport de Geoffroy, le véritable *lépidote* des anciens. Il est figuré, ainsi que le CYPRIN NILOTIQUE, pl. 9 et 10 du bel ouvrage de la Commission de l'Institut d'Égypte, sur les animaux de cette contrée.

Le CYPRIN BULATMAI très-rapproché de la carpe, a huit rayons à la nageoire de l'anus ; le second de la nageoire dorsale très-grand, et non dentelé ; quatre barbillons. On le pêche, mais rarement, dans la mer caspienne ; sa chair est blanche, et très-bonne à manger.

Le CYPRIN CAPOËTE a neuf rayons à la nageoire anale, dont le troisième, ainsi que le troisième de la dorsale, sont très-longs ; deux barbillons. Il a été figuré, par Guldenstaed, dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Pétersbourg*, 17, tab. 18. On le pêche dans la mer Caspienne ; il remonte les fleuves pendant l'hiver.

Le CYPRIN MURSA a sept rayons à la nageoire anale, dont le premier est très-long ; onze à la nageoire dorsale, dont le troisième est très-long, très-épais, et à moitié dentelé ; quatre barbillons. Il est figuré à côté du précédent, et se trouve dans la même mer.

Le CYPRIN CAPITO a le troisième rayon de la nageoire dorsale postérieurement denté des deux côtés, et quatre barbillons. Il habite le fleuve Cyrus, et se rapproche beaucoup du *barbeau*.

La seconde section renferme les *cyprins* qui n'ont pas de barbillons, et dont la nageoire caudale n'est pas échancrée. On y trouve :

Le CYPRIN CARASSIN ou CHARACIN, *Cyprinus carassius*, a dix rayons à la nageoire anale, et la ligne latérale droite. On le trouve dans les eaux stagnantes en Europe et en Asie septentrionale. Son corps est très-large, très-épais, et couvert d'écaillés de moyenne grandeur ; il est brun sur le dos, verdâtre sur les côtés, et jaunâtre, avec quelques nuances rouges, sous le ventre ; ses mâchoires sont armées de cinq dents, ce qui l'éloigne du genre. Ce poisson, qu'on appelle aussi *hamburge*, aime les petits lacs et les étangs dont le fond est marneux. Il se prend au filet et à l'hameçon. Sa nourriture est la même que celle des carpes ; en conséquence on n'en doit pas met-

tre beaucoup dans les étangs consacrés à ces dernières, car comme il croît beaucoup plus lentement, il est moins avantageux à multiplier, et il les affameroit. Son poids est rarement de plus d'une livre. Sa chair est blanche, tendre, peu garnie d'arêtes, et fournit un aliment sain aux malades.

Ce poisson fraye au milieu du printemps, et produit beaucoup, puisqu'on a trouvé quatre-vingt-treize mille sept cents œufs dans une seule femelle; mais il a un grand nombre d'ennemis, surtout dans sa jeunesse. Lorsqu'on veut s'occuper spécialement de sa multiplication, et cela est aisé, à raison de ce qu'il ne réussit jamais mieux que dans les petites mares qu'on peut établir presque partout, on le nourrit avec du pain de chènevis, des pois et des fèves cuites, du fumier de brebis, et les matières animales et végétales cuites, qu'on rejette de la cuisine.

Le CYPRIN CYLINDRIQUE, *Cyprinus cephalus*, Linn., a la nageoire anale de onze rayons, et le corps presque cylindrique. On le trouve dans le Danube et le Rhin. Plusieurs naturalistes pensent que c'est la *chevane* ou le *meunier des Français*; mais il paroît que l'espèce qu'on nomme ainsi, est le *cyprinus jesus* de Linnæus, dont il sera question plus bas.

La troisième section comprend les espèces qui n'ont pas de barbillons, et dont la nageoire de la queue est fourchue.

Le CYPRIN GIBÈLE a vingt rayons à la nageoire dorsale, et la queue un peu en croissant. On le trouve dans les eaux stagnantes. Quand il est jeune, il ressemble d'abord beaucoup à la carpe, puis au carassin; mais il s'en distingue ensuite très-aisément à la première vue. Son corps est large et couvert de grandes écailles; le dos est d'un bleu-noir, les côtés d'un bleu verdâtre, et le ventre jaunâtre; la ligne latérale est courbée et garnie de points bruns. Il a huit petites dents sur deux rangées à chaque mâchoire, ce qui, comme le carassin, l'éloigne du genre.

Le *cyprin gibèle* multiplie considérablement, et fraye à la fin du printemps. On a compté trois cent mille œufs dans une seule femelle. Il ne devient pas gros, ne pèse pas ordinairement plus d'une demi-livre. L'inconvénient de leur grand nombre dans les étangs consacrés aux carpes, est le même que celui cité à l'article carassin, et est même plus grave. Il réussit dans toutes les eaux tranquilles, dans les mares, dans les eaux les plus bourbeuses, et prend difficilement un goût de marécage. On doit en conséquence chercher à l'introduire dans toutes les eaux où les autres espèces de *cyprins* ne peuvent vivre, et le nourrir comme le *carassin*: sa chair est tendre, a peu d'arêtes, et est fort saine.

Le CYPRIN SÉRICÉ a dix rayons à la nageoire dorsale,

onze à l'anale, et la queue d'un brun-rouge. Pallas l'a trouvé en grande quantité dans les eaux dormantes de la Daourie. Il se rapproche du *carassin*.

Les *cyprins* dont la queue est fourchue, forment la troisième division ; on y compte :

Le CYPRIN DORÉ, ou DORADE CHINOISE, ou POISSON ROUGE. Il est brun dans sa jeunesse, d'un jaune aurore dans son moyen âge, et blanc dans sa vieillesse. Comme c'est le plus anciennement domestique, ou même le seul domestique qui existe, il varie comme tous les autres animaux que l'homme s'est assujétis. En conséquence, on ne trouve point de fixité dans le nombre des rayons de ses nageoires, et sa queue prend souvent une forme trifide que Linnæus a mal à propos employée comme caractère spécifique.

Il est probable que le CYPRIN TÉLESCOPE, *Cyprinus macrophthalmus*, n'en est qu'une variété plus remarquable. On dit qu'il est originaire d'un lac de la province de The-Kiang, en Chine. Quoi qu'il en soit, il y a des siècles qu'il est nourri dans les maisons et dans les jardins de presque tous les gens riches de cet empire et de ceux qui l'avoisinent. Il a été apporté en Angleterre en 1611 ; et de là il s'est répandu dans toute l'Europe, où il est aujourd'hui extrêmement multiplié, surtout dans et autour des grandes villes.

On est frappé de l'éclat de cette espèce la première fois qu'on la voit, surtout si elle est dans une eau pure, et éclairée par les rayons du soleil. C'est alors un charbon ardent qui se meut. Il paroît que cette couleur brillante est le résultat de la matière muqueuse dont ses écailles sont enduites ; car elle se perd dans l'esprit-de-vin et disparoît presque en totalité dans les individus âgés, et n'existe pas toujours dans la jeunesse. Les expériences que l'on a tentées pour la faire naître aux individus qui ne l'avoient pas, ou la rendre à ceux qui l'avoient perdue, ont été sans succès. Il en est seulement résulté, que plus l'eau dans laquelle on les met est vive et pure, et moins il y en a de colorés en brun en naissant, ou moins ils restent de temps à prendre la couleur aurore.

Les habitans des villes imitent assez généralement aujourd'hui ceux de la Chine et du Japon ; beaucoup de personnes en conservent dans des bocaux, sur leurs cheminées ou leurs fenêtres, et il y a peu de jardins d'agrément dans les eaux desquels on n'en trouve.

Quand on garde les *dorades chinoises* dans des verres ou autres vases, il faut les nourrir avec de petits morceaux de pain à cacheter blanc, des miettes de pain, des jaunes d'œufs mis en poudre, de très-petits morceaux de viande

de, etc. ; mais il faut avoir attention de ne leur en donner que très-peu à la fois. Elles aiment aussi beaucoup les mouches et les petits vers. En été, il faut les changer d'eau tous les deux jours, et même tous les jours lorsqu'il a tonné. En hiver, il suffit de le faire tous les huit jours.

Dans les bassins, ces poissons n'ont pas besoin d'autre nourriture que celle qu'ils y trouvent naturellement; mais comme il est agréable de les voir accourir sur les bords aussitôt qu'il s'y montre un promeneur, on doit les y déterminer en leur apportant fréquemment à manger de la mie de pain ou quelque portion des restes de la cuisine. La purée de pois, de haricots et de lentilles, leur plaît surtout beaucoup. Pendant l'hiver, ils se tiennent au fond de l'eau, et ne mangent point. Pendant l'été, il faut, lorsque le bassin n'est pas ombragé, y jeter quelque branche d'arbre garnie de feuilles non odorantes, ou même une planche mince, sous laquelle ils puissent se mettre à l'abri du soleil. Il faut également le faire au milieu du printemps, époque où ils frayent, afin qu'ils déposent leurs œufs sur les rameaux.

Ils multiplient considérablement et croissent assez vite, lorsqu'ils ont de la nourriture en abondance. S'ils n'ont pas encore pu se naturaliser dans nos étangs et dans nos rivières, c'est qu'ils sont facilement aperçus par les poissons voraces, et qu'ils n'ont aucun moyen pour leur échapper. Leur vie est dure, et on peut aisément les transporter à des distances considérables. Ils ont l'ouïe fine, et ils semblent reconnoître leur maître. Ils parviennent à plus d'un pied de long; leur chair est agréable à manger, et s'accommode comme celle de la carpe.

Le **CYPRIN ROYAL** a onze rayons à la nageoire anale, et la dorsale très-longue. Il se trouve dans la mer du Chili. Il est doré en dessus, et argenté en dessous. On peut le soupçonner appartenir à un autre genre.

Le **CYPRIN CANCHE** a treize rayons à la nageoire anale, le corps chargé de tubercules argentés. Il habite les eaux douces du Chili.

Le **CYPRIN MALCHUS** a huit rayons à la nageoire anale; le corps conique et bleuâtre. Il vient dans les mêmes rivières que le précédent.

Le **CYPRIN FULE** a dix rayons à la nageoire de l'anus, et la queue lobée. Il se trouve encore avec les précédens.

Le **CYPRIN RIVULAIRE** a les nageoires anale et dorsale, composées de huit rayons, et le corps taché de brun. Il habite les petits ruisseaux des montagnes de la Sibérie, où il a été observé par Pallas.

Le CYPRIN LABÉO a sept rayons à la nageoire anale, huit à la dorsale et dix-neuf à la pectorale. Il se trouve abondamment dans les fleuves de la Daourie, et acquiert, selon Pallas, qui l'y a observé, deux à trois pieds de long.

Le CYPRIN LEPTOCÉPHALE a neuf rayons à la nageoire anale, et huit à la dorsale. Il se trouve avec le précédent.

Le CYPRIN CHALCOÏDE a dix-neuf rayons à la nageoire anale, et douze à la dorsale. Il a été figuré par Guldenstaed, dans les *Mémoires de l'Académie de Pétersbourg*, 16, tab. 16. On le trouve dans la mer Caspienne, d'où il remonte dans les rivières, en hiver. Sa longueur surpasse rarement un pied.

Le CYPRIN GALIAN a sept rayons à la nageoire anale, huit à la dorsale, et quatorze aux pectorales. Lépéchin l'a figuré dans son *Voyage en Sibérie*, vol. 2, tab. 9, n.^{os} 4 et 5. Il habite les rivières de la Sibérie, et se mange, quoiqu'il acquière rarement plus de trois pouces de long.

Le CYPRIN NILOTIQUE a sept rayons à la nageoire anale, et dix-huit à la dorsale. On le pêche dans le Nil. On l'appelle aussi *roussarde*. Les antiquaires avoient cru que ce poisson étoit le *lépidote* des anciens; mais Geoffroy s'est convaincu que c'est le *cyprin binni* qui portoit ce nom. Cuvier le considère comme le type d'un sous-genre qu'il a nommé LABÉON.

Le CYPRIN SAUTEUR, *Cyprinus gonorynchus*, Linn., a huit rayons à la nageoire anale, et le corps cylindrique. Il est figuré dans Gronovius, *Zooph.* tab. 10, n.^o 2. On le pêche au Cap de Bonne-Espérance.

Le CYPRIN VAIRON ou VÉRON, *Cyprinus phoxinus*, Linn., a dix rayons à la nageoire de l'anus, une tache brune à la queue, et le corps demi-transparent. Il se trouve dans les rivières et dans les ruisseaux de l'Europe, surtout dans les pays montagneux. Les eaux stagnantes et marécageuses lui sont mortelles. Il est très-connu dans certains cantons du milieu de la France. Sa longueur surpasse rarement trois pouces; sa chair est très-délicate, mais ne se mange guère qu'en friture. On le prend à la trouble et à la ligne. Il mord très-promptement à l'hameçon amorcé d'un ver, et sa pêche est une des plus agréables, sous ce rapport. Il fraye à la fin du printemps, et multiplie considérablement; mais il a un grand nombre d'ennemis. Les oiseaux d'eau, surtout, en font une destruction d'autant plus considérable, qu'il habite le plus souvent des eaux peu profondes, et qu'il aime à se tenir à leur surface et sur leurs bords.

Ce poisson est très-agréablement coloré de bleu, de vert,

de jaune, de blanc, et même de rouge; mais il est rare d'en trouver deux qui aient ces nuances également distribuées. Il périt aussitôt qu'il est hors de l'eau, et il est fort difficile de le transporter d'un ruisseau dans un autre, tant il est délicat, ainsi que j'en ai fréquemment fait l'expérience.

Le CYPRIN APHIE a neuf rayons à la nageoire anale, et le corps demi-transparent. On le trouve sur les côtes de la Baltique, dans les fleuves qui s'y jettent, et dans presque tous les ruisseaux qui y affluent. Son dos est brun, et son ventre blanc ou rougeâtre. Il atteint quelquefois quatre pouces de long; mais ordinairement il n'en a que deux. On le pêche en grande quantité, pour le manger et faire des appâts. Sa chair est blanche, de bon goût, et facile à digérer.

Le CYPRIN CATOSTOME a huit rayons à la nageoire de l'anus, la lèvre inférieure garnie d'une callosité, et mamelonnée. Il se trouve à la baie de Hudson. Sa grandeur est d'un pied.

Le CYPRIN CHOB a dix rayons à la nageoire anale, et huit à la dorsale; son corps est noir en dessus, et blanc en dessous. Il habite le fleuve Saint-Laurent, où il a été observé par Castiglioni. Sa ligne latérale est noirâtre. Sa chair est très-savoureuse.

Le CYPRIN VANDOISE, *Cyprinus leuciscus*, Linn., a dix-huit rayons à la nageoire anale, et neuf à la dorsale. On le pêche dans les eaux pures et courantes de la partie moyenne de l'Europe. Il parvient rarement à plus d'un pied de long; son dos est brun, et son ventre blanc; sa chair est légère et facile à digérer; mais elle est si pourvue d'arêtes, qu'il est très-pénible de la manger. Il fraye à la fin du printemps, et multiplie beaucoup, quoiqu'il soit entouré de nombreux ennemis, contre lesquels il n'a que la vitesse de sa fuite pour ressource. On le prend avec des filets. On l'appelle aussi *dard*.

Le CYPRIN DOBULE a onze rayons aux nageoires de l'anus et du dos. Il habite, dans l'Europe tempérée, le fond des grands lacs, et remonte les rivières au printemps, pour déposer son frai. Il pèse rarement une livre.

On prend ce poisson avec les autres, par le moyen de la seine, ou à la ligne. Il multiplie peu. Sa chair est blanche, pleine d'arêtes, et par conséquent peu estimée; cependant elle a un bon goût, et est fort saine.

Cette espèce est verdâtre sur le dos, blanche sous le ventre, et ponctuée de jaune sur les côtés; ses nageoires varient en couleur, selon l'âge et le sexe; ses mâchoires ont deux rangs de dents.

Le CYPRIN GRISLAGINE paroît n'être qu'une variété du précédent.

Le **CYPRIN ROSE** ou **ROUGEATRE**, ou **GARDON**, *Cyprinus rutilus*, Linn., a ses nageoires rouges, et douze rayons à celle de l'anus. Il habite les lacs et les rivières de l'Europe et de l'Asie septentrionale. Il est très-commun en France, où on ne le connoît que sous le nom de *gardon*; il vit aussi dans la mer, et remonte les fleuves au printemps, pour frayer. Ce sont les eaux claires sur les fonds sablonneux qu'il aime. Cependant Bloch rapporte qu'on le prenoit en Allemagne, dans les marais de l'Oder, en si grande quantité, qu'on l'employoit, dans les villages voisins, à nourrir les cochons. Il tient le milieu entre les carpes et les brêmes, et a rarement un pied de long. Ses écailles sont larges; son dos d'un noir verdâtre, et son ventre blanc ou rougeâtre, ainsi que ses nageoires.

Lund a observé que lorsque les *cyprins gardons* remontent les rivières pour frayer, c'est-à-dire au milieu du printemps, une partie, et ce sont toujours des mâles, partent quelques jours auparavant; ensuite viennent les femelles, puis encore une troupe de mâles. Ces divisions sont séparées les unes des autres; mais les individus qui les composent nagent très-serrés, et jusqu'à cent et plus, de file. Lorsque l'ordre de leur marche est interrompu par les filets des pêcheurs, ou autre cause, ils ne tardent pas à le reprendre.

Cette espèce multiplie beaucoup. On a compté quatre-vingt-cinq mille œufs dans une seule femelle. Elle a la vie dure. On en prend une grande quantité pendant le temps du frai, dans quelques cantons de l'Allemagne. Ils paroissent plus rares en France, quoique fort communs dans les étangs et les grandes marres des environs de Paris. Leur chair est blanche, et d'assez bon goût; mais elle est si garnie d'arêtes fourchues, qu'on la sert rarement sur la table des riches.

Ce poisson a été fréquemment confondu avec le *cyprin roten-gle*; mais Bloch, qui a comparé ces deux poissons à différentes époques de leur vie, a prouvé qu'ils étoient différens.

Le **CYPRIN IDE** a les nageoires rouges et treize rayons à celle de l'anus. On le trouve dans les grands lacs du nord de l'Europe, et au printemps, dans les rivières qui y affluent, et qu'il remonte pour déposer son frai. Sa bouche est petite, et sans dents sur le devant; mais il y en a plusieurs à l'entrée du gosier; la mâchoire inférieure avance un peu; son dos est rond et brun; son ventre est large et blanc. Il acquiert un à deux pieds de long; mais il croît lentement. Il multiplie beaucoup. On le prend au filet et à l'hameçon; il mord surtout à ce dernier engin, lorsqu'on l'amorce avec des queues d'écrevisse ou des insectes.

Faujas a trouvé un squelette d'un poisson qu'il assure res-

sembler à celui-ci, dans une marne volcanique, sous près de cent toisés de lave compacte.

Le **CYPRIN IDBARUS**, que Linnæus cite comme habitant les lacs de Suède, ne paroît qu'une variété de celui-ci.

Le **CYPRIN ORPHE** a quatorze rayons à la nageoire anale, et le corps jaune. Il se trouve dans les lacs et les étangs de l'Allemagne méridionale. Sa tête est petite, et d'un jaune-rouge, aussi bien que le dos et les côtés; sa mâchoire supérieure avance un peu; ses écailles sont grandes; ses nageoires sont rouges. Il est un peu plus petit que la *carpe*.

Ce poisson peut être mis à côté du *cyprin dorade*, à raison de la vivacité de sa couleur; aussi le nourrit-on dans les fossés des villes, pour l'agrément. Sa chair est blanche, de bon goût, et facile à digérer. Il fraye au printemps.

Le **CYPRIN BUGGENHAGEN** a dix-neuf rayons à la nageoire anale. On le pêche dans le nord de l'Allemagne. Il se rapproche beaucoup du *cyprin brême*, et atteint à un pied de long; son dos est noirâtre; et son ventre argenté; sa chair est blanche, et surchargée d'arêtes, qui empêchent de la manger. On le prend avec la brême et en employant les mêmes moyens. Les pêcheurs se réjouissent quand ils en prennent, parce que l'expérience leur a appris que lorsqu'il paroît, les brêmes arrivent; de là le nom de *guide des brêmes* qu'ils lui ont donné.

Le **CYPRIN ROTENGLÉ**, *Cyprinus erythrophthalmus*, a les nageoires rouges et quatorze ou quinze rayons à l'anale. Il se trouve dans les lacs et les rivières du nord de l'Allemagne et de la Sibérie, même dans la mer Caspienne, d'où il remonte les fleuves, au printemps, pour frayer. Il parvient fréquemment à un pied de long. Le dos est d'un noir verdâtre, et le ventre argentin. La ligne latérale est courbée et ponctuée. Il a deux rangées de dents à chaque mâchoire.

Ce poisson est un des plus communs en Allemagne, et on l'y donne souvent aux cochons, faute de pouvoir le vendre. Sa chair est blanche et d'un bon goût, surtout l'été; mais elle est si remplie d'arêtes, qu'on rebute à la manger, et il n'y a que les pauvres qui la recherchent. Il multiplie beaucoup: Dans le temps du frai, qui dure long-temps, on voit sur les écailles du mâle de petites excroissances dures, dont on ne peut rendre raison. Le meilleur usage qu'on en puisse faire, c'est de l'employer à la nourriture des brochets, des perches, et autres poissons voraces qu'on entretient dans les étangs.

Le **CYPRIN CHEVANE**, *Cyprinus jesus*, Linn., a quatorze

rayons à la nageoire anale, et le museau arrondi. On le trouve dans toutes les rivières d'Europe et d'Asie septentrionale dont le cours est rapide. Il est connu en France sous les noms de *chevane*, *vilain*, *meunier*, *chevesnes*, *testard*, *barboteau*, *garbotin* et *chaboisseau*, noms mal à propos rapportés par les naturalistes français au cyprin dont il a été question ci-devant.

Cette espèce a le corps gros et robuste, le museau arrondi et les écailles grandes. Son dos est bleu, et son ventre argenté. Sa ligne latérale est droite et marquée de points jaunes. Elle a deux rangées de dents à chaque mâchoire. Elle parvient à une grosseur considérable, puisqu'on en prend de dix livres et plus. Sa chair est grasse, savoureuse, mais très-garnie d'arêtes. On la prend au filet et à la ligne amorcée avec des pois cuits et des insectes. Elle aime surtout les endroits où le courant est très-rapide, tels que le bas de la digue des moulins; de là son surnom de *meunier*. Elle multiplie beaucoup, mais croît lentement; car un *cyprin chevane* d'un an a tout au plus trois pouces de long.

Le CYPRIN NASE a quatorze ou quinze rayons à la nageoire de l'anus, et le museau proéminent. On le trouve dans les grands lacs de l'Europe, dont il sort en foule en avril, pour aller frayer dans les rivières, sur les pierres exposées au courant. Il parvient à un ou deux pieds de long. Sa mâchoire supérieure avance sur l'inférieure, et toutes deux sont armées de six dents; sa bouche est petite; son corps est couvert de grandes écailles; son dos courbé et noirâtre; son ventre blanc. On le prend dans les nasses, au filet et à la ligne. Sa chair est molle, fade et remplie d'arêtes, et par conséquent peu estimée. Son intérieur est souvent noir, ce qui l'a fait appeler *l'écrivain* ou *le ventre noir*, et a contribué à l'éloigner des tables délicates.

Le CYPRINA PRHE, *Cyprinus aspius*, Linn., a seize rayons à la nageoire anale, et la mâchoire inférieure plus longue que la supérieure et recourbée. On le pêche dans les lacs et les rivières à cours tranquille du nord de l'Europe et de l'Asie. C'est un des plus grands poissons de rivière. Il pèse jusqu'à douze livres. Sa tête est cunéiforme; son dos est noirâtre; ses côtés bleuâtres et son ventre blanc.

Ce poisson fait le passage entre les cyprins et les poissons voraces. Il est pourvu de deux rangées de dents à chaque mâchoire, et il mange des petits poissons aussi fréquemment que des vers et des végétaux. On le prend en grande quantité, en Prusse surtout, dans des nasses, des filets et à la ligne, dans le temps du frai, c'est-à-dire à la fin de l'hiver. Il multiplie beaucoup, et croît très-promptement. Sa

chair est blanche et d'un bon goût ; mais elle tombe en morceaux lorsqu'on la fait cuire , et elle est remplie d'arêtes. De plus, elle ne se digère pas aisément.

Le CYPRIN SPIRLIN, *Cyprinus bipunctatus*, a seize rayons à la nageoire anale, et deux rangs de points noirs le long de la ligne latérale, qui est rouge. Il se pêche dans les rivières d'Allemagne et de France, dont le cours est rapide et le fond caillouteux. Sa longueur est de trois à quatre pouces. Sa mâchoire supérieure est un peu avancée ; son corps est large ; son dos arqué est coloré d'un gris foncé, et son ventre est blanc. La ligne latérale est rouge, se perd dans la vieillesse et après la mort de l'animal.

Cette espèce est très-agréable à voir dans l'eau. Elle fraye au milieu du printemps, et multiplie beaucoup. On la prend facilement à la ligne et au filet. Sa chair est blanche et d'assez bon goût.

Le CYPRIN BOUVIÈRE, *Cyprinus amarus*, Linn., a sept rayons aux nageoires pectorales et ventrales. Il se trouve dans les rivières d'Allemagne. Il est demi-transparent, d'un bleu-noir en dessus et jaunâtre en dessous. C'est le plus petit poisson de ce genre. Sa grandeur ne surpasse pas deux pouces. Sa chair est amère. On la mange rarement.

Le CYPRIN D'AMÉRIQUE, ou le *Cyprin azuré*, présente seize à dix-huit rayons à la nageoire anale. Sa couleur est brune en dessus, bleuâtre sur les côtés, et argentée sur le ventre. Il habite en Caroline, dans les eaux douces. Il a quelques rapports avec la tanche, et parvient rarement à plus d'un demi-pied de long. Sa chair est médiocre, ainsi que je m'en suis fréquemment assuré, par expérience, dans le pays même.

Le CYPRIN ABLE, *Cyprinus alburnus*, a vingt-un rayons à la nageoire anale, et la lèvre inférieure plus avancée. On le trouve dans presque toutes les rivières d'Europe, et même dans la mer Caspienne. Cuvier en a fait le type de son sous-genre ABLE. V. au mot ABLE ou ABLETTE.

On l'appelle encore *ovelle* et *borde*.

Le CYPRIN SERTE, *Cyprinus vimbra*, a vingt-trois rayons à la nageoire anale, et la mâchoire supérieure très-avancée. Il se trouve dans la mer du Nord, et il remonte, pendant l'été, les rivières qui s'y jettent, pour déposer son frai. Sa grandeur est d'environ un pied et demi, et son poids de deux livres. Sa tête est petite, cunéiforme, armée de dents. Ses écailles sont petites ; son dos est antérieurement très-étroit. Il est noirâtre en dessus, bleuâtre sur les côtés, et argenté en dessous.

On prend beaucoup de *cyprins sertes* dans les rivières, pendant le temps du frai; mais, à toute autre époque de l'année, il est extrêmement rare. Il peut cependant vivre constamment dans l'eau douce, ainsi que le constatent les expériences de Marvitz, qui en a peuplé des lacs profonds et marneux. Sa chair est blanche et d'un très-bon goût. On la mange fraîche et marinée. Voici comme on s'y prend pour la mariner et l'envoyer au loin : on vide les cyprins sertes, et après avoir écarté les côtés de leur ventre, on les place sur un gril, sous lequel sont des charbons ardens. Lorsqu'ils sont cuits à moitié, on les ôte et on les met dans un baril, avec des feuilles de laurier et du vinaigre. Cette méthode n'a pas les inconvéniens de la salure et de la dessiccation, et conserve fort bien le poisson pendant cinq à six mois, surtout l'hiver.

Le CYPRIN BRÈME a les nageoires noires, et vingt-neuf rayons à celle de l'anus. On le trouve dans presque tous les lacs et les étangs de l'Europe, et dans la plupart des rivières dont le cours est lent et le fond argileux. Selon Cuvier, il est le type d'un sous-genre qu'il nomme BRÈME. *V.* ce mot.

Le CYPRIN RASOIR ou CYPRIN COUTEAU, *Cyprinus cultratus*, Linn., a trente rayons à la nageoire anale; la ligne latérale en zigzag, et le ventre très-tranchant. Il se trouve dans les rivières du nord de l'Europe, où il remonte de la Baltique. Il vit cependant aussi dans les lacs dont l'eau est pure. Sa taille est souvent de plus de deux pieds de long. Sa tête est comprimée des deux côtés et très-petite. Sa mâchoire inférieure est saillante et arquée. Il n'a pas de dents; son dos est gris-bleu, et son ventre argentin; ses écailles sont grandes, minces, striées, et se détachent aisément. Ses nageoires thoraciques sont très-longues, et celle du dos est placée au-dessus de celle de l'anus. Son organisation interne est différente de celle des autres cyprins, ainsi qu'on peut le voir dans Bloch, qui donne son anatomie.

Ce poisson fraye au milieu du printemps. Il ne multiplie pas autant que plusieurs autres cyprins. On le prend avec des filets et à l'hameçon. Le peu de chair qu'il a est blanche, molle, maigre et chargée d'arêtes, de sorte qu'il n'y a guère que le peuplé qui le mange.

Il y a beaucoup de confusion parmi les auteurs qui ont parlé de ce poisson avant Linnæus et Bloch.

Le CYPRIN BJORKNA a trente-cinq rayons à la nageoire anale. Il habite les lacs de Suède. Il n'est connu que par une note d'Arledi.

Le CYPRIN FARÈNE a trente-sept rayons à la nageoire

anale. Il habite probablement les mêmes lacs, et la même observation lui convient.

Le CYPRIN SOPE, *Cyprinus ballerus*, Linn., a quarante-un rayons à la nageoire anale. On le trouve dans les lacs et les rivières du nord de l'Allemagne, ainsi que dans la mer Caspienne. C'est un poisson d'un à deux pieds de long, dont le corps est très-mince; la tête petite et arrondie par le bout; les mâchoires presque égales; le dos brun; le ventre blanc et les nageoires bordées de bleu. On le prend au printemps, lorsqu'il approche des bords pour frayer. Il ne multiplie pas beaucoup, et on ne l'estime guère, parce qu'il a peu de chair et quantité d'arêtes; cependant il fournit une nourriture saine et savoureuse. Il a quelques rapports avec le CYPRIN BORDELIÈRE, et est souvent confondu avec lui par les pêcheurs mêmes; mais c'est mal à propos que quelques auteurs lui ont donné ce nom.

Le CYPRIN CLUPÉIDE a le ventre en forme de scie. Il est figuré dans Bloch, qui l'a, le premier, fait connoître. Il se rapproche des *chupées* par son ventre denté, et fait partie des cyprins, parce qu'il n'a que trois rayons à la membrane des ouïes. Il vient de l'Inde.

Le CYPRIN FRANGÉ a les lèvres découpées et neuf rayons à la nageoire anale. Il est figuré dans Bloch, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 7, pag. 221. Il parvient à une grosseur de cinq à six livres, et est bon à manger. On le pêche dans les lacs et les rivières de la côte de Malabar.

Le CYPRIN FAUCILLE, *Cyprinus falcatus*, a huit rayons à la nageoire anale, qui est, ainsi que celle du dos, en forme de faucille. Il est figuré dans Bloch, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 7, pag. 235. On le trouve dans les eaux douces de la côte de Malabar. Son dos est bleu et son ventre argenté.

Le CYPRIN BORDELIÈRE, *Cyprinus blicca*, est le même poisson que le *cyprinus latus* de Gmelin, et la *plestie* de quelques autres auteurs. Il a pour caractères spécifiques : vingt-cinq rayons à la nageoire anale; le corps large et mince. Il se trouve dans les lacs et les rivières à cours lent de l'Europe, et parvient rarement à plus d'un demi-pied de longueur. Sa tête est petite et en cône; sa mâchoire supérieure saille sur l'inférieure; sa ligne latérale est courbe et pointillée de jaune; son dos très-arrqué et bleuâtre, et son ventre blanc; ses écailles minces et de médiocre grandeur. V. pl. B 20, où il est figuré.

Ce poisson multiplie extraordinairement; car sa femelle porte cent huit mille œufs, et ces œufs ne sont mangés par aucun poisson. Il les dépose à trois reprises, au printemps, sur les

herbes des rivages; c'est-à-dire que les plus vieux commencent, ensuite les moyens, puis les plus jeunes, en mettant, disent les pêcheurs, un intervalle de neuf jours entre chaque ponte.

On pêche le *cyprin bordelière*, pendant toute l'année, au filet, à la nasse et à la ligne. Sa chair est blanche, mollassée et pleine d'arêtes; aussi est-elle peu estimée, quoiqu'elle soit saine et savoureuse. On se sert des petits individus pour la pêche à la ligne des poissons voraces. Il est très-avantageux de l'introduire dans les étangs, où on élève de ces derniers poissons, à raison de sa grande multiplication, et du peu de nourriture qu'il lui faut.

Le **CYPRIN SUCET** a neuf rayons à la nageoire de l'anus. Il se trouve dans les rivières de la Caroline, où je l'ai observé, décrit et dessiné. Il est figuré dans l'ouvrage de Lacépède. Sa grandeur s'élève rarement à un pied.

Le **CYPRIN GONORHYNQUE**, originaire du Cap de Bonne-Espérance, est le type d'un sous-genre, de son nom, établi par Cuvier. (B.)

CYPRINIER. Animal des **PORCELAINÉS**. Il n'a pas d'opercule; ses yeux sont placés à la base de ses deux tentacules; son manteau recouvre complètement sa coquille. (B.)

CYPRINODON, *Cyprinodon*. Poisson de la baie de Charles-town, observé, décrit et dessiné par moi, et qui seul constitue, dans la division des abdominaux, un genre fort voisin des cyprins, dont les caractères consistent: en des dents aux mâchoires, et trois rayons à la membrane des branchies.

Ce poisson, figuré de grandeur naturelle pl. 15 du tom. 5 de l'Histoire naturelle des poissons par Lacépède, mord très-fortement lorsqu'on le prend sans précaution. (B.)

CYPRINOÏDE. C'est le **GOBIE CYPRINOÏDE** de Linnæus. C'est aussi le nom d'une autre espèce de poisson du genre **MORMYRE**. (B.)

CYPRIPEDIUM, **CHAUSSURE DE VÉNUS**, en grec. C'est le nom donné par Linnæus au *calceolus* de Tournefort (*V. SABOT*), genre dans lequel il avoit classé d'abord des *ophrys* et des *arethusa* qu'il en a ôté ensuite. (LN.)

CYPRIS, *Cypris*. Genre de crustacés, de l'ordre des branchiopodes, section des lophyropes, et qui offre pour caractères: un test bivalve; une tête cachée; deux antennes en pinceau; quatre pattes; un seul œil; une queue.

Pour donner une idée des animaux de ce genre, il suffit de faire connoître en détail l'espèce la plus commune, le **CYPRIS PUBÈRE**, qui est le *monocle à coquille longue* de Geoffroy.

C'est une petite coquille de la grosseur d'une graine de

chou, allongée, égale des deux bouts, et bossue en devant ; elle ressemble entièrement à une coquille bivalve ; mais dans ces dernières, l'ouverture est du côté le plus mince, la chair de l'animal est du côté le plus gros, et c'est tout le contraire ici.

L'animal qui est renfermé dans cette coquille, l'ouvre et la ferme à volonté ; il fait sortir par un de ses bouts plusieurs filets égaux et blanchâtres, en forme de poils. C'est en remuant ces filets qu'il nage avec célérité, et il ne s'arrête pas avant d'avoir rencontré un objet sur lequel il puisse se reposer. Dès qu'il ne nage plus, le corps entier est caché dans la coquille, qui s'ouvre et se ferme par le moyen d'un ligament, de même que la CYCLADE CORNÉE, ou la *came des ruisseaux*, de Geoffroy, à qui on l'a comparé avec raison. Le peu d'épaisseur du test et sa transparence ne permettent pas de voir s'il y a des dents à la charnière : mais les valves se ferment très-exactement partout, ainsi qu'on peut aisément s'en assurer.

Les deux antennes qui sortent du bout antérieur de la coquille, sont longues, très-flexibles, courbées en arrière, divisées en plusieurs articulations, qui leur donnent beaucoup de souplesse et de flexibilité ; elles prennent leur origine assez loin des bords de la coquille, et elles sont garnies, vers l'extrémité, de longs poils, qui forment une aigrette : il y a de plus quelques autres poils aux différentes articulations. Le mouvement que l'animal donne à ses antennes, est toujours dirigé en arrière ou du côté du dos ; il peut les courber considérablement dans cette direction, et elles concourent puissamment à sa natation.

Les pattes qui sortent du milieu de la coquille sont plus difficiles à reconnoître. Il y en a d'abord deux paires assez distinctes, placées l'une en devant, et l'autre en arrière du corps : ces pattes sont divisées en articulations, et garnies de poils ; les deux antérieures, qui sont plus longues que les autres et dirigées en arrière, ont plusieurs longues parties effilées, qui ressemblent à des poils, mais qui font l'office de crochets ; les deux pattes postérieures, qui sont courbées dans un sens contraire, ou du côté de la tête, sont terminées par un seul crochet pointu, courbé et assez long.

Mais, outre ces quatre pattes, le *cypris* en a encore d'autres plus petites, courbées, garnies de poils, et terminées par des pointes crochues, semblables à celles des deux grandes antérieures. Ces petites pattes, qui sont également divisées en articulations et placées entre les deux paires des grandes, ne dépassent que fort peu les bords

de la coquille, et uniquement quand l'animal marche sur quelque objet, comme il le fait souvent. Il est presque impossible de compter leur nombre, parce qu'au moindre attouchement elles se confondent ensemble, et ne sont pas reconnoissables.

Le mouvement que la *cypris* donne à ces pattes, n'est pas moins rapide que celui des autres, et peut-être l'aident-elles aussi à nager, quoiqu'elle semble s'en servir principalement pour marcher. Elle perd, dans cette dernière action, une partie de la vivacité qu'elle montre en nageant; mais, soit qu'elle marche ou qu'elle nage, la coquille se trouve toujours placée verticalement sur le bord du côté des battans, où elle est ouverte.

La partie postérieure du corps est garnie d'une queue double, presque toujours entièrement cachée dans la coquille. On peut la voir, à son aise, après avoir fait mourir l'animal, qui ne la fait paroître, étant en vie, que dans certaines occasions rares. Cette queue, qui est attachée à la partie postérieure du corps, est allongée, plus grosse à son origine qu'à son extrémité, qui est très-déliée, courbée et dirigée en avant dans la coquille, vers les pattes, et ayant près de son extrémité une seconde courbure opposée à l'autre, en sorte qu'elle a une inflexion qui lui donne la figure de la lettre S. Comme elle est mobile à sa base, l'animal peut la pousser en arrière, et la faire sortir en partie hors de la coquille; mais il faut encore observer qu'elle est double, ou composée de deux branches déliées, terminées par deux petits filets en forme de poils; et comme ces deux branches, quand la queue est dans l'inaction, sont toujours exactement appliquées l'une contre l'autre, elle paroît simple au premier examen.

La tête des *cypris* est large au bas, et diminue de volume vers le haut, où elle se termine en pointe allongée: c'est d'elle que sortent les antennes dont il a été parlé.

A l'endroit où la tête s'unit au corps, vers les bords de la charnière de la coquille, on aperçoit un petit point noir qui est l'œil de l'animal. Quelques personnes ont prétendu qu'il y avoit deux yeux réunis; mais il suffit de regarder pour se convaincre du contraire.

La poitrine s'avance beaucoup vers l'ouverture de la coquille, et fait la plus grande partie du corps de la *cypris*. Audessous d'elle, auprès des pattes antérieures, est une tache noire qui est la bouche; elle est couverte d'une pellicule transparente, qui s'ouvre au milieu et laisse entrevoir deux mâchoires qui sont marquées d'un point très-noir à l'endroit où elles se joignent; à côté de ces mâchoires, se

voient des antennules blanches qui remuent sans cesse, et qu'on ne peut compter. Il n'y a pas de doute que ces antennules ne servent à déterminer le courant d'eau qui doit apporter la nourriture nécessaire à l'animal; car on ne peut pas attribuer cette fonction aux antennes, à raison de leur distance de la bouche.

Le ventre est presque aussi large que la poitrine, mais il n'a que la moitié de sa longueur. Il semble formé de deux lobes, marqués au milieu d'un cercle noirâtre.

On voit sur la partie supérieure du ventre deux grands corps arrondis, qu'on a pris pour les ovaires, et ce, avec d'autant plus de fondement, qu'ils contiennent quelquefois de petits grains de couleur rouge, qui peuvent être regardés comme des œufs.

La génération des *cypris* est, du reste, encore inconnue : on sait seulement qu'elles jettent leur frai dès les premiers jours du printemps; car on trouve des petits de très-bonne heure. Ces petits diffèrent un peu de leurs mères; mais on peut cependant les y rapporter pour peu qu'on ait l'habitude de l'observation.

Les *cypris* changent de test comme les autres crustacés; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce n'est pas seulement le corps de l'animal qui mue, la coquille même se défait d'une dépouille, qu'on trouve souvent sur le bord des eaux. C'est à Degeer qu'on doit cette jolie observation, que le hasard lui fit faire. Ce fait démontre que la coquille fait partie de l'animal même, et qu'elle diffère par conséquent beaucoup de celles des mollusques testacés, qui ne sont unies au corps que par un point, et qui croissent par juxtaposition de molécules.

C'est dans les mares où il y a des plantes en végétation, principalement celles des bois, que l'on doit chercher les *cypris*; elles sont quelquefois si abondantes, que l'eau en paroît couverte. On en voit moins en été et en hiver qu'au printemps et en automne, ce qui feroit croire qu'il y a deux pontes par an. Elles sont rares dans les eaux où il y a des poissons, des insectes aquatiques, et dans celles où les oiseaux aquatiques, tels que les canards, vont souvent. Elles ont pour ennemis non-seulement les animaux qu'on vient de citer, mais encore la plupart de ceux de la classe des vers et des polypes. Le dessèchement des mares et leur corruption, pendant les chaleurs de l'été, en font périr chaque année d'immenses quantités. Il paroît, par des observations qui me sont propres, que, dans ces deux derniers cas, quelques *cypris* s'enfoncent dans la boue, ferment hermétiquement leurs coquilles, et attendent que

les pluies viennent renouveler l'eau de leurs mares, et que c'est par ce moyen qu'elles se conservent dans certains lieux.

On a décrit et figuré dix espèces de *cypris*, toutes propres à l'Europe et aux eaux douces. Les plus communes sont :

La **CYPRIS DÉCOUVERTE**, qui a la coquille réniforme et transparente. Elle est figurée dans Muller, *Entomostracés*, tab. 3, fig. 1, 3. On la trouve au printemps dans les eaux où croît la lenticule.

La **CYPRIS RAYÉE**, qui a la coquille réniforme, brune, avec trois fascies blanches. Elle est figurée dans les *Entomostracés* de Muller, pl. 4, fig. 7, 9. Elle se trouve dans les eaux stagnantes.

La **CYPRIS PUBÈRE**, qui a le test ovale et velu. Elle est représentée dans les *Entomostracés* de Muller, pl. 5, fig. 1, 5. C'est la plus commune aux environs de Paris, dans les eaux dormantes.

La **CYPRIS BLANCHE** a le test presque ovale, très-blanc. Elle est figurée tab. 6, fig. 7, 9 des *Entomostracés* de Muller. Elle se trouve aux environs de Paris.

La **CYPRIS ORNÉE**, A. 26, 14. Mull. *Entom. tab.* 3. fig. 4, 6., dont le test est ovoïde, sinué antérieurement, avec des raies vertes.

Elle se trouve, au printemps, en Dannemarek, dans les champs couverts d'herbes et où l'eau séjourne. (B. L.)

CYPRIS FOSSILES. V. CRUSTACÉS FOSSILES. (DESM.)

CYPRUS et **CYPROS** des Grecs (Théophr.) et des Latins (Pline.) Suivant l'opinion la plus commune c'est le **HENNÉ**, *lawsonia inermis*, L. C'étoit aussi le nom d'un parfum composé de fleurs. Quelques auteurs ont cru que le *cyprus* de Pline désignoit le **TROËNE**. (LN.)

CYPSÈLE, *Cypselea*. Genre de plantes de la triandrie monogynie, et de la famille des portulacées, établi par Turpin, *Annales du Muséum*, n.º 39. Il offre pour caractères : un calice à trois divisions colorées; trois étamines; un ovaire supérieur à style bifide; une capsule uniloculaire, polysperme, s'ouvrant à la base par une section transversale.

Ce genre ne contient qu'une espèce naturelle à Saint-Domingue. C'est une plante herbacée, annuelle, un peu succulente, à rameaux cylindriques, étalés sur la terre, à feuilles opposées, pétiolées, ovales, entières, accompagnées de stipules linéaires, à fleurs solitaires, axillaires et verdâtres. Elle est figurée dans l'ouvrage précité. (B.)

CYPSÈLE, Mirb. Sorte de fruit. Il diffère peu de l'ACHÈNE. (B.)

CYPSELUS. C'est, dans Pline, le MARTINET NOIR. (S.)

CYRILLE, *Cyrilla*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, que Lhéritier a supprimé pour le réunir à l'*Itée*. Richard pense que cette réunion ne peut être admise puisque ce genre n'est pas de la famille des *rhodoracées*, mais de celle des *bicornes*. V. ITÉE

Le même naturaliste a transporté ce nom à une autre plante, constituant un genre nouveau. Les caractères essentiels de ce nouveau cyrille, sont : un calice supérieur, pentaphyllé, linéaire ; une corolle déclinée, infundibuliforme, dont le tube est bossu en dessous, le limbe divisé en cinq parties, les trois inférieures plus petites ; quatre étamines à anthères rapprochées, dont deux plus courtes, et une cinquième stérile ; l'ovaire inférieur enfoncé dans le calice, couronné par un opercule nectariforme, à style décliné, à stigmaté bilobé. Le fruit est une capsule semibiloculaire, qui contient un grand nombre de semences.

Cette plante qu'on peut réunir aux ACHIMÈNES ou aux COLONNÉES (V. ces mots.), a les feuilles ovales, opposées, crénelées, velues ; les fleurs axillaires, solitaires, grandes, d'un rouge très-vif. Elle est vivace, et croît naturellement à la Jamaïque. (B.)

CYROYER, *Rhœdia*. Arbre dont les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, entières, glabres ; les pédoncules axillaires, ternés ou en faisceaux, portant chacun une fleur blanche.

Cette fleur consiste en quatre pétales ovoïdes, concaves, ouverts, légèrement inégaux ; en beaucoup d'étamines ; en un ovaire supérieur, globuleux, surmonté d'un style aussi long que les étamines, à stigmaté infundibuliforme.

Le fruit est une baie ovale, lisse, uniloculaire, et qui, sous une peau très-mince, renferme deux ou trois semences ovales, oblongues, charnues, grosses, environnées d'une pulpe succulente.

Cet arbre croît en abondance à la Martinique. Il découle souvent, de ses nœuds, une résine jaune d'une bonne odeur, qui entretient la flamme pendant long-temps lorsqu'on la brûle. (B.)

CYRSAËT. Nom des COURGES dans la province d'Anglesey, en Angleterre. (LN.)

CYRTA, *Cyrta*. Arbrisseau de la Cochinchine, que Loureiro regarde comme devant former un genre dans la décandrie monogynie, et dans la famille des sapotilliers.

Ce genre offre pour caractères : un calice à cinq dents ; une corolle campanulée, à cinq divisions ; une drupe inférieure courbée , et ne contenant qu'un seul noyau. (B.)

CYRTANDRE, *Cyrtandra*. Genre de plantes, de la dian-drie monogynie, qui a un calice monophylle, presque labié, divisé en cinq découpures, dont deux inférieures plus profondes ; une corolle monopétale, irrégulière, à tube cylindrique, un peu courbé, plus long que le calice, tronqué obliquement à sa base ; à limbe partagé en cinq lobes arrondis, dont les deux supérieurs sont planes, plus petits, et les trois inférieurs concaves et fort ouverts ; deux étamines fertiles, tordues, attachées à l'entrée du tube de la corolle, et deux filamens stériles attachés au-dessous ; un ovaire supérieur conique, environné à sa base par un bourrelet, et terminé par un style cylindrique à stigmatte épais et à deux lobes ; une baie oblongue, biloculaire, qui contient des semences nombreuses, fort petites, disposées en lignes arquées qui se courbent en dedans.

Ce genre, fort voisin des BESLIERIES, est composé de deux espèces qui se trouvent dans les îles de la mer du Sud. L'une est le **CYRTANDRE A DEUX FLEURS**, et l'autre le **CYRTANDRE A BOUQUETS**. (B.)

CYRTANTE, *Cyrtanthus*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des NARCISSOÏDES, dont les caractères sont : corolle tubuleuse, en massue, à six divisions ovales, oblongues ; six étamines insérées au tube de la corolle, et se rapprochant par les anthères ; une capsule ovale, divisée en trois loges polyspermes.

Ce genre, établi par Jacquin, est formé de quatre espèces, venant du Cap de Bonne-Espérance, lesquelles faisoient partie des CRINOLES de Linnæus, et que Lhéritier, dans son *Sertum anglicum*, avoit confondues avec les AMARYLLIS.

Le **CYRTANTE A FEUILLES ÉTROITES** est le seul qui ne soit pas figuré. Le **CYRTANTE VENTRU** l'est, pl. 76 de l'*Hortus Schoenbrunensis* de Jacquin ; et le **CYRTANTE OBLIQUE**, pl. 75 du même ouvrage, et table 16 du *Sertum anglicum* de l'Héritier.

Schræber avoit aussi donné ce nom à un genre établi par Aublet sous le nom de *posoquérie*, et que Willdenow a appelé *solène*. (B.)

CYRTE, *Cyrtus*. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu (auparavant famille) des vésiculeux.

J'ai établi ce genre (*Préc. des caract. génér. des insectes*) sur un diptère décrit et figuré par Villers (*Entom. Linn. tom.*

3. tab. 10 fig. 21.). Une variété de cet insecte, rapportée de Barbarie par M. Desfontaines, a été décrite, depuis, par Fabricius, et placée avec les *Syrp. gibbus*. Voyez la figure qu'en a donnée M. Antoine Coquebert, dans ses Illustrations iconographiques des insectes, décade troisième, pl. 23. fig. 6, etc.

Ne voulant pas adopter la dénomination de Cyrte, sous prétexte qu'elle avoit été donnée à un genre de poisson, Fabricius, quelque temps après (*Systema antliat.*), a désigné ce genre de diptères sous le nom d'*acrocera*, donné par M. Meigen à un autre genre de la même division, ou celle des vésiculeux, mais très-différent par l'absence de sa trompe.

Le mot *cyrte* vient d'un mot grec qui signifie bossu : les insectes de ce genre ont en effet le dos élevé.

Les *cyrtes* ont les antennes fort petites, très-rapprochées, insérées sur le derrière de la tête, de deux articles de la même grosseur, et dont le dernier est terminé par une longue soie.

Ils ont une trompe longue, menue, cylindrique, inférieure, et dirigée parallèlement vers l'extrémité postérieure du corps. Sa naissance est recouverte par une sorte de lèvre supérieure ; elle est creusée en dessus en gouttière pour recevoir un suçoir de quatre soies. Ses palpes sont très-courts ou nuls.

Le corps est court, large, presque glabre ; la tête est petite, basse, globuleuse, presque entièrement occupée par les yeux ; elle a trois petits yeux lisses ; le corselet est rond, très-convexe ; les ailes sont petites, un peu inclinées sur les côtés ; les cuillerons sont très-grands, et recouvrent les balanciers ; l'abdomen est volumineux, et d'une forme presque cubique : il paroît vide ; les pattes sont menues ; les tarses ont deux crochets et trois pelottes sensibles ; les jambes n'ont pas d'épines.

Les *cyrtes* vivent sur les fleurs, et font entendre un petit son aigu, de même que les *bombyles*, mais moins fort.

CYRTE ACÉPHALE, *Cyrus acephalus*. D. I. 13 ; *acrocera gibba*, Fab. var. ; il n'a guère plus de deux lignes et demie de longueur ; la trompe est jaune, avec sa base noire ; la tête est noire ; le corselet est noir, avec quatre taches de chaque côté en devant, et deux à sa partie postérieure, d'un jaune citron pâle ; les ailes sont obscures ; les cuillerons sont transparents, coriaces, avec les bords jaunâtres ; l'abdomen est noir en dessus, avec une bande d'un jaune citron au bord postérieur des anneaux, coupée en deux au milieu, ce qui fait deux rangs de grandes taches dorsales ; l'anus en a aussi deux ; le dessous de l'abdomen et les pattes sont d'un jaune pâle.

J'ai trouvé cette espèce sur des coteaux, dans la ci-devant province de l'Angoumois, au mois d'août. (L.)

CYRTE, *Cyrta*. Petit arbre de la Cochinchine, à feuilles alternes, ovales, aiguës, légèrement dentées et glabres; à fleurs blanches, portées sur des pédoncules presque terminaux, qui forme, selon Loureiro, un genre dans la décandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice à cinq dents, et persistant; une corolle monopétale, campanulée, à tube court, divisé en cinq parties lancéolées et pendantes; dix étamines dont les anthères sont adnées dans toute la longueur du filament; un ovaire supérieur, presque rond, à style subulé et à stigmate simple; une drupe oblongue, courbée, velue, monosperme, et atténuée aux deux bouts. (B.)

CYRTOCHILE, *Cyrtochilum*. Genre de plantes établi par Humboldt, Bonpland et Kunth, dans la gynandrie diandrie et dans la famille des orchidées, pour placer deux plantes parasites bulbifères de l'Amérique méridionale. Ses caractères sont :

Calice de cinq folioles presque égales, ongiculées, ouvertes ou réfléchies; labelle courte, sans éperon, convexe, crêtée, adnée par sa base au pistil, qui est ailé à son extrémité, et qui supporte une anthère operculée contenant deux masses de pollen attachées à un pédicule commun. V. fig. 84 de l'ouvrage des botanistes précités, intitulé: *Nova genera et species plantarum*. (B.)

CYRSTOYLE, *Cyrstoylis*. Arbuste de la Nouvelle-Hollande, que R. Brown croit devoir constituer seul un genre dans la gynandrie diandrie et dans la famille des orchidées.

Ce genre offre pour caractères : une corolle à deux lèvres à six pétales mutiques; les quatre latéraux étalés, presque égaux; l'inférieur d'une forme différente, prolongé, entier, obtus, avec deux callosités à sa base; la colonne qui supporte les parties de la fructification demi-cylindrique, dilatée à son sommet; deux masses de pollen comprimées dans chacune des deux loges de l'anthère. (B.)

CYSSAMPELOS. V. CISSAMPELOS. (LN.)

CYSTANTHE, *Cystanthus*. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, formant seul un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des ÉPACRIDES de R. Brown.

Ce genre, selon ce botaniste, a pour caractères : un calice foliacé; une corolle fermée à son sommet, s'ouvrant transversalement, persistante à sa base; les étamines persistantes et insérées sur le réceptacle; point d'écaillés; une cap-

sule munie d'une colonne centrale, du sommet de laquelle pendent des placentas libres. (B.)

CYSTÉOLITHE. *V.* OSTÉOCOLLE. (LN.)

CYSTIBRANCHES, *Cystibranchia*, Latr. Section de crustacés, de l'ordre des isopodes, distingués des autres du même ordre: 1.^o En ce qu'ils n'ont pour organes respiratoires, ou présumés tels, que des corps vésiculaires, très-mous, tantôt au nombre de quatre seulement, soit annexés à autant de fausses pattes, situées sur le second et le troisième segmens du corps, soit isolés sur les mêmes segmens, lorsqu'ils sont dépourvus de fausses pattes; tantôt au nombre de six ou de douze, et insérées à la base des pieds, à partir de la seconde paire. 2.^o En ce que la première paire de pieds est placée sous la tête, le premier segment du corps étant intimement uni avec elle et lui formant un cou ou un prolongement en arrière. 3.^o Les cystibranches diffèrent encore des autres isopodes par leur appareil masticatoire, qui paroît tenir de celui des autres isopodes et des myriapodes; leur languette, ou la pièce située immédiatement au-dessous des mandibules, est plus grande proportionnellement que dans les autres crustacés, et se présente sous la forme d'une lèvre, qui dans les cyames est quadrifide; les deux paires de mâchoires sont alignées dans un même plan transversal, et composent aussi une sorte de lèvre; enfin les pieds-mâchoires supérieurs, ou ceux de la première paire, ressemblent tout-à fait à deux petits pieds ou à deux palpes, mais réunis à leur base, de même que ceux des myriapodes. D'après ces caractères, les cystibranches pourroient former un ordre particulier, comme nous l'avons dit à l'article CRUSTACÉS. (*V.* ce mot.)

Leur corps est le plus souvent linéaire ou semblable à un fil; la tête offre quatre antennes sétacées, courtes, dont les deux supérieures plus longues, et deux yeux immobiles, peu ou point saillans; la bouche est composée d'un labre, de deux mandibules sans palpes, d'une languette profondément échancrée, divisée, et comme nous venons de le voir, en forme de lèvre; de quatre mâchoires, dont les deux inférieures plus petites, soudées, placées entre les deux autres et formant ainsi, avec elles, une seconde fausse lèvre; et d'une troisième lèvre, ou la plus extérieure, celle qui est produite par la réunion de la première paire de pieds-mâchoires; ils sont composés de six articles, dont le premier commun ou formant la lèvre propre, et dont le dernier pointu.

Le corps est ensuite divisé en sept segmens, le premier se confondant avec la tête; la première paire de pieds,

celle qui répond aux pieds-mâchoires intermédiaires, lui est annexée; les deux segmens suivans tantôt sont dépourvus d'organes locomoteurs et n'ont, à leur place, que les corps vésiculaires dont j'ai parlé, et tantôt présentent soit deux paires de pieds véritables, soit des pieds rudimentaires; mais quelle que soit la forme de ces pieds, ils ont tous chacun à leur base extérieure, l'appendice présumé branchial; les quatre autres segmens portent chacun une paire de pieds; le dernier anneau est terminé par une queue très-courte, composée d'un à deux articles, avec quelques petits appendices, en forme de tubercules, à l'extrémité postérieure et inférieure; les pieds complets ou parfaits sont ainsi au nombre de dix à quatorze, en y comprenant les deux jugulaires ou antérieurs, ou la seconde paire de pieds-mâchoires. On pourroit en compter jusqu'à seize, si on y joignoit ceux qui forment la dernière lèvre, ou la première paire de pieds-mâchoires. Ces organes sont terminés par un fort crochet; l'avant-dernier article de la seconde paire est renflé, et forme avec le crochet, ou le dernier article et qui représente le tarse, une griffe ou une main monodactyle, comme dans les *crevettes*.

Les femelles portent leurs œufs sous les second et troisième anneaux du corps, dans une poche formée d'écaillés rapprochées.

Suivant M. Savigny, ces animaux avoisinent les pycnogonides et font, avec eux, le passage des crustacés aux arachnides. Les uns, tels que les cyames, vivent sur les baleines et quelques poissons de nos mers; les autres, et tous remarquables par la forme linéaire de leur corps, se tiennent parmi les plantes marines, marchent à la manière des *chenilles arpeuteuses*, tournent quelquefois avec rapidité sur eux-mêmes, ou redressent leur corps, en donnant à leurs antennes un mouvement vibratoire et rapide; ils courbent, en nageant, les extrémités de leur corps.

I. *Corps ovale, formé de segmens larges et transversaux; des yeux lisses; pieds de longueur moyenne et robustes; la quatrième et dernière pièce des antennes simple, ou sans articulations.*

Le genre CYAME.

II. *Corps filiforme; les segmens très-étroits et longitudinaux; point d'yeux lisses; pieds longs et grêles; la quatrième et dernière pièce des antennes supérieures articulée.*

Les genres : CHEVROLLE, PROTON, LEPTOMÈRE. (L.)

CYSTICAPNOS, *Cysticapnos*. Genre de plantes établi par Gærtner, et qui renferme la FUMETERRE A CAPSULE VÉSICULEUSE. Il ne diffère des *fumeterres*, que parce que la cap-

sule est membraneuse , uniloculaire , bivalve , et formée par une substance celluleuse. (B.)

CYSTICERQUE, *Cysticercus*. Nom donné par Rudolphi aux **HYDATIDES** qui vivent dans la cavité abdominale des mammifères. (B.)

CYSTITICOLE, *Cystidicola*. Genre de vers intestins établi par Fischer, mais qui rentre dans celui appelé l'**ISSULE** par Lamarck, et **OPHIOSTOME** par Rudolphi. (B.)

CYTHÉRÉE, *Cytherea*. Genre de diptères dont la dénomination étant presque la même que celle d'un genre de crustacés établi par Muller, a été changée par nous en celle de **MULION**. V. ce mot. (L.)

CYTHÉRÉE, *Cytherea*. Genre de crustacés de l'ordre des branchiopodes, section des lophiropes, qui a pour caractères : un test bivalve ; une tête cachée ; deux antennes simplement velues ; huit pattes.

C'est à Muller qu'on doit l'établissement de ce genre, et la connoissance de toutes les espèces qu'il contient. Il ne diffère des **CYPRIS** (Voyez ce mot.), que par les antennes ici plus courtes, sans pinceau de soie à l'extrémité, et par les pattes, au nombre de huit ; tandis qu'il n'y en a que quatre dans le genre précité. Ces pattes, qui sortent rarement ensemble de la coquille, sont inégales ; les antérieures sont longues et écartées, mais les postérieures sont encore plus longues, et de plus armées d'un grand ongle. Toutes sont dépourvues de poils natatoires, et ont des épines latérales ; il n'y a pas de queue, les pattes postérieures en tenant lieu.

L'œil des *cythérées*, car il n'y en a qu'un comme dans les *cypris*, est placé à l'angle antérieur, ou mieux, au point de réunion des valves.

Du reste, presque tout ce qui a été dit à l'occasion des *cypris*, leur convient. Leur test est de même nature, leur manière d'être ne diffère pas sensiblement ; mais les *cypris* ne se trouvent que dans les eaux douces, et les *cythérées* ne se rencontrent que dans les eaux salées. C'est parmi les *varcs*, les *conferves*, et autour des *sertulaires*, qu'il faut les chercher. Il paroît qu'elles ne sont pas très-communes. On n'en compte que cinq espèces encore ; savoir :

La **CYTHÉRÉE VERTE**, dont le test est en forme de rein, et velu : elle est figurée dans les *Entomostracés* de Muller, tab. 7, fig. 1 et 2.

La **CYTHÉRÉE JAUNE**, dont le test est en forme de rein, et uni ; elle est représentée pl. 7, fig. 3, 4 du même ouvrage.

La **CYTHÉRÉE JAUNÂTRE**, dont le test est oblong et uni : elle est représentée dans les figures 5 et 6 du même ouvrage.

La **CYTHÉRÉE BOSSUE**, figurée pl. A. 26. 15 de ce Dict., ovale,

est hérissée de poils, avec une tache de chaque côté; elle est représentée par les figures 7 et 8 de l'ouvrage de Muller.

La CYTHÉRÉE ÉLEVÉE, dont le test est ovale, uni, avec deux taches de chaque côté: elle se voit figurée dans Muller, n.^{os} 10--12. (B.)

CYTHÉRÉE, *Cytherea*. Lamarck a aussi donné ce nom aux coquilles qu'il avoit d'abord appelées MÉRÉTRICES.

Huit espèces fossiles de ce genre sont figurées par le même naturaliste, pl. 40, 12.^e volume des Annales du Muséum. (B.)

CYTINUS. Les Grecs et les Latins désignoient par ce nom les fleurs du GRENADIER. Linnæus l'a depuis appliqué à l'*hypocistis* de Tournefort, plante parasite des *cistes*, et dont les fleurs et les fruits ont, selon Ventenat, quelque ressemblance avec ces parties du Grenadier. (LN.)

CYSTIQUES. Cinquième ordre des vers intestins, suivant Rudolphi. Il est constitué par les genres HYDATIDE, COENURE, CYSTICERQUE et ÉCHINOCOQUE. (B.)

CYTISE, *Cytisus*, Linn. (*Diadelphie décandrie*.) Genre de plantes de la famille des légumineuses, qui se confond presque avec les *genêts* et les *spartium*. Ses caractères sont: un calice d'une seule pièce, court ou allongé, découpé en deux lèvres, dont la supérieure a deux dents, et l'inférieure trois; une corolle papilionacée, composée d'un étendard érigé et réfléchi sur les côtés, de deux ailes droites et obtuses, et d'une carène renfermant les organes sexuels; dix étamines, dont neuf sont presque toujours réunies par leurs filets; un germe supérieur, oblong, soutenant un style simple que couronne un stigmate obtus. Après sa fécondation, ce germe devient une gousse allongée, communément rétrécie à sa base, et remplie de semences plates et réniformes.

Les espèces de ce genre, au nombre de près de quarante, sont des arbrisseaux ou sous-arbrisseaux non épineux, remarquables par leurs feuilles ternées. Leurs fleurs, ou solitaires, ou réunies en grappes, sont placées tantôt aux aisselles des feuilles, et tantôt au sommet des rameaux. Nous allons faire connoître les *cytises* les plus intéressans, en commençant par le plus grand, le plus beau et le plus utile de tous, connu sous les noms d'*aubours*, d'*ébévier des Alpes*, de *faux ébévier*; c'est:

Le CYTISE DES ALPES, *Cytisus alpinus*, Willd. Il s'élève à la hauteur d'un petit arbre, et se distingue des autres par la disposition de ses fleurs, qui pendent en grappes longues d'environ un pied; elles sont odorantes, d'une belle couleur jaune, et produisent un effet charmant dans les bordures ou les mas-

sifs des jardins printaniers. Les feuilles, portées par de longs pétioles, et formées de trois folioles ovales, allongées, sont placées alternativement sur les branches, dont l'écorce est unie et d'un jaune verdâtre. Ce *cytise* croît naturellement dans les Alpes de la Suisse, et dans les lieux élevés du midi de la France. Il fleurit en mai. Quand, dans les plantations d'ornement, on sait le mêler avec goût au *gâinier*, au *cerisier à grappes* et à l'*acacia*, on se procure au printemps le coup d'œil le plus gracieux. Il n'est pas moins utile qu'agréable. Son bois peut être employé à différens ouvrages de la campagne. Il est fort dur, souple et très-élastique. En Provence, on en fait des rames et des bâtons de chaises à porteurs. Dans quelques cantons du Mâconnais, on en construit des arcs qui conservent pendant un demi-siècle toute leur force et leur souplesse. Ce bois peut remplacer le *châtaignier* pour l'usage des tonneliers ; et comme il prend un beau poli, et qu'il a une couleur veinée qui imite celle de l'ébène verte, il est recherché des tourneurs, des ébénistes et même des menuisiers. On en fait aussi des cloux de bois, des flûtes, et différens petits meubles. Sa pesanteur spécifique est de cinquante-deux livres onze onces six gros par pied cube.

Le *CYTISE AUBOURS*, *cytisis laburnum*, Linn., a été longtemps confondu avec le précédent, dont il diffère par ses folioles légèrement velues et plus allongées; par ses fleurs plus petites, plus précoces et sans odeur; par ses légumes moins aplatis. Il est originaire d'Italie. C'est celui qu'on cultive le plus communément dans nos jardins, quoiqu'il soit le moins beau et qu'il soit souvent atteint des gelées du printemps. Il partage tous les avantages du précédent, mais à un degré inférieur.

Le *cytise des Alpes* offre encore d'autres avantages. Quoiqu'originaire des montagnes froides, il s'acclimate presque partout, croît très-vite, n'est pas délicat, peut être aisément multiplié de semence et de bouture, dans les plus mauvais sols, aux expositions les moins convenables, et couvrir par conséquent en peu de temps des terrains arides et ingrats. « Cet arbre de la troisième grandeur, dit Thouin (*Voyez les Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris*), qui croît isolé sur les hautes montagnes, et qui ne paroissoit servir qu'à l'ornement de nos jardins, a été cultivé en masse dans un terrain qu'on avoit regardé comme stérile, d'après les différentes plantations qu'on y avoit faites sans succès. Ce terrain, d'environ sept arpens, est incliné en pente douce du midi au nord; il est peu profond, très-pierreux, et formé d'une espèce de marne blanche, glutineuse dans les temps humides, dure et compacte dans les temps secs; certainement c'est une des plus mauvaises espèces de terrain qu'on puisse rencon-

irer; pour le mettre en valeur, on a commencé par en défoncer quelques perches, qui ont été semées en graines de *cytise des Alpes*, disposées par rayons. L'année suivante tout le reste du terrain a été défoncé; on y a repiqué le jeune plant provenu du semis de l'année précédente; les sujets ont été plantés à trois pieds de distance les uns des autres et par lignes. Ces jeunes arbres, à la cinquième année de leur plantation, étoient déjà hauts de six pieds, et formoient de petites cépées qui garnissoient le terrain. Cette plantation a été faite à Malesherbes. »

La culture de ces *cytises* n'est pas difficile. On en sème la graine, en mars, dans un terrain qu'on a défoncé: le jeune plant se montre à la fin d'avril. En automne ou au printemps suivant, il est bon à transplanter; on le place alors à demeure ou dans une pépinière. Cette culture a trois objets. On multiplie cet arbre pour l'ornement des jardins, pour la nourriture des bestiaux, ou pour faire usage de son bois. Dans le premier cas, il peut être transplanté deux fois. Destine-t-on le *cytise* à nourrir le bétail? il doit être alors planté en taillis touffu, qu'on peut recéper vers la troisième année. Quand on élève cet arbre pour employer son bois, il vaut mieux alors le semer dans le lieu même où il doit croître, parce qu'il pousse des racines longues et épaisses qui s'étendent fort loin, et qu'on ne peut retrancher sans retarder beaucoup son accroissement. Au bout de sept ou huit ans environ de plantation, il aura acquis cinq ou six pouces de tour, et il pourra être coupé pour être employé en cerceaux. On n'arrêtera point sa croissance, si on se propose d'en tirer parti pour le tour et l'ébénisterie; l'âge augmente la dureté de son bois, dont le cœur noircit en vieillissant.

On connoît plusieurs variétés de cette espèce, dont l'une a les feuilles panachées; on ne peut se les procurer que par marcottes ou par boutures, parce que leurs semences produisent des plantes semblables au type.

Le CYTISE DES JARDINS, *Cytisus sessilifolius*, Linn., n'offre pas les mêmes avantages que le précédent, il est moins beau, mais il n'en mérite pas moins une place distinguée dans les bosquets du printemps. C'est un joli arbrisseau très-rameux, qui s'élève en buisson à la hauteur de quatre à sept pieds, et qui est lisse dans toutes ses parties, ce qui le distingue des autres *cytises*. Il se couvre à la fin de mai d'une grande quantité de fleurs jaunes, dont le calice est un peu coloré et garni à sa base de deux ou trois petites écailles brunes. Ses feuilles tombent fort tard; elles sont petites, mais nombreuses, alternes sur les branches, et sessiles seu-

lement auprès des fleurs. On taille cet arbrisseau en boule : on en forme des palissades. Tous les sols, pourvu qu'ils ne soient pas trop humides, toutes les expositions lui conviennent. Il croît naturellement en Espagne, en Italie, et dans les contrées méridionales de la France. On le propage par ses semences qu'on répand au printemps sur une terre légère. Il se multiplie aussi de marcottes qui prennent très-facilement racine. Cette espèce est le *trifolium des jardiniers*.

Le CYTISE A ÉPIS, *Cytisus nigricans*, Linn., est ainsi nommé, parce que ses fleurs naissent au sommet des rameaux, en épis longs, réguliers, droits ou légèrement penchés; elles sont jaunes et d'une odeur assez agréable, paroissent au milieu de l'été, et prennent constamment une couleur brune lorsqu'on les dessèche. Leur calice est soyeux et accompagné d'une petite bractée étroite, située sur le pédoncule propre. Les feuilles ont leur pétiole creusé en gouttière. Cet arbrisseau, qui est haut de trois ou quatre pieds, croît naturellement en Italie, en Autriche et dans l'Allemagne. Ses jeunes pousses sont bonnes pour nourrir le bétail.

On le greffe avec avantage à deux ou trois pieds de terre sur le *cytise des Alpes*, ce qui lui fait former une boule d'un très-bel aspect lorsque ses fleurs sont épanouies.

Le CYTISE BLANCHÂTRE OU DE MONTPELLIER, *Genista candidans*, Linn. Sa hauteur est de quatre à six pieds. Il est velu dans presque toutes ses parties, et d'un vert blanchâtre dans quelques-unes; ses rameaux sont droits et striés, ses feuilles alternes, ses fleurs jaunes, et ses fruits ramassés plusieurs ensemble. Cet arbrisseau, qui fleurit en mai, croît en Italie et dans le midi de la France.

Le CYTISE VELU, *Cytisus hirsutus*, Linn. Il est beaucoup plus velu que le précédent. Ses branches, les calices de ses fleurs, les pétioles et la surface inférieure de ses feuilles sont couverts de poils. Ses feuilles sont alternes et à folioles ovales; ses fleurs grandes et jaunes.

Il croît en Italie, en Autriche, etc., fleurit en avril, et reste long-temps en fleurs. Il est plus tendre que le cytise à épis, et plus convenable aux bestiaux.

Ce cytise et les deux précédens se multiplient par leurs graines qu'on sème, en mars, dans une terre légère; en automne, on couvre les jeunes plantes avec des nattes pour les garantir du froid, et au printemps suivant, on les place en pépinière dans une situation abritée.

Le CYTISE ODORANT, *Cytisus fragrans*, Lam., est un arbrisseau qui croît sur le sommet du pic de Ténériffe, se couvre

d'une grande quantité de fleurs blanches , très - odorantes.

Le **CYTISE DES INDES** , ou **POIS D'ANGOLE** , **POIS DE SEPT ANS** , **POIS CONGO** , **POIS DE PIGEON** , **AMBREVADE** , *Cytisus cajan* , Linn. C'est un arbrisseau transplanté de l'Afrique dans les Antilles , où on le cultive avec succès. V. sa figure , pl. B. 4 de ce Dictionnaire. Il est toujours vert. Sa tige est droite et grisâtre : elle pousse , au sommet , plusieurs rameaux verdâtres et grêles , garnis de feuilles douces au toucher , qui , étant froissées , exhalent une légère odeur de rose : ces feuilles sont alternes , et composées de trois folioles lancéolées , pointues , d'un vert obscur en dessus , blanchâtres en dessous ; le pétiole qui soutient la foliole du milieu est plus grand que les deux autres. Les fleurs naissent aux parties latérales des branches , quelquefois simples , et d'autres fois en grappes ; elles sont d'un jaune foncé , et de la grandeur à peu près de celles du faux ébénier : leur calice est couvert d'un duvet court , légèrement roussâtre. Elles produisent des gousses longues de deux à trois pouces , d'une couleur fauve , minces et pourtant coriaces , terminées en pointe aiguë , et renflées aux endroits où se trouvent les semences , qui sont rondes , ombiliquées , roussâtres , brunes , quelquefois blanches.

Cette espèce est si différente des autres , surtout par sa germination , que Decandolle en a fait un genre , sous le nom de **CAJAN**.

Le cytise des Indes ne subsiste que six ou sept ans ; mais il est utile dans toutes ses parties , et il a l'avantage de réussir dans des terrains naturellement stériles , ainsi que dans ceux dont on a épuisé les sels. Aussi les habitans des Antilles , auxquels il est d'une grande ressource pour la nourriture des Noirs , ne manquent-ils pas de semer sa graine dans les parties de leurs habitations qui se refuseroient à toute autre culture. Le pois qu'il donne est bon à manger , très-sain , très-nourrissant , et il n'incommode jamais ; il a un goût tant soit peu aromatique , qui ne plaît pas d'abord à tout le monde , mais auquel on s'accoutume bientôt. C'est avec lui qu'on compose cette purée claire qu'il est d'usage d'offrir , en Chine , sous le nom de *lait de fève* , dans des repas d'étiquette. On le donne aussi à la volaille et aux pigeons , qui en sont très-friands.

On ne peut , dans notre climat , élever et conserver ce cytise qu'en serre chaude. On le multiplie par ses semences. La première année , il s'élève à trois ou quatre pieds ; et , la seconde , il produit des fleurs et des fruits. (D.)

Le genre **ADENOCARPE** a été établi par Decandolle , pour placer les **CYTISES D'ESPAGNE** , **COMPLIQUÉ** ; **FEUILLÉ** , **A PETITES FEUILLES** , et de **TOULON** , qui croissent tous dans le midi de la France. (B.)

CYTISE DES ANCIENS. C'est la LUZERNE EN ARBRE. V. CYTISUS. (B.)

CYTISSO-GENISTA (GENÊT-CYTISE). Tournefort a désigné sous ce nom un groupe de plantes légumineuses, à feuilles ternées, qui rentrent dans les genres *Genista* et *Spartium*, Linn., que quelques botanistes ont réunis. (LN.)

CYTISUS. Dioscoride décrit si incomplètement cette plante, mentionnée par Virgile, qu'il n'est pas facile de la reconnoître. Suivant Pline, le *Cytisus* étoit un arbrisseau. Sa décoction, mêlée avec du vin, étoit donnée aux enfans à la mamelle, lorsque les nourrices ou les mères ne pouvoient pas les élever. Ces enfans-là en devenoient plus forts et plus robustes. Pline ajoute des détails sur la culture du *Cytisus* qui formoit d'excellens pâturages. Les botanistes les plus anciens ont pris pour le *Cytisus* la luzerne en arbre (*Medicago arborea*, Linn.). Cette opinion, reproduite de nos jours, est la plus généralement admise. Le *Cytisus* portoit le nom d'une des îles de l'Archipel où il croissoit; et Belon rapporte que, dans l'île de Rhodes, et dans les îles environnantes, la luzerne en arbre est très-abondante. Avant lui, Maranta avoit recueilli cette luzerne sur les coteaux des environs de Naples, et l'avoit regardée comme l'ancien *Cytisus*. Chabrée (1677) se range à cette opinion, qu'il fait remarquer pour être celle des botanistes les plus instruits, et la luzerne en arbre se trouve généralement nommée par les botanistes de ces temps : *Cytisum cornutum*, *Cytisum marantæ*, *Cytisus siliquis falcatis*. Clusius rapporte le *Cytisus* des anciens à une des plantes qu'il appelle *Cytisus*, qui sont des *Genista*, des *Spartium*, des *Cytisus* et des *Anthyllis* des botanistes modernes. Ensuite on nomma *Cytise* des plantes qui avoient plus ou moins de rapport avec elle; en sorte qu'il s'est établi une confusion qui a fait perdre de vue l'ancienne opinion; et Tournefort, en appliquant le nom de *Cytisus* à un genre adopté par Linnæus et par Adanson, et dans lequel n'est pas comprise la luzerne en arbre, nous porte à penser que cette plante n'étoit pas pour lui, ni pour Adanson, ni pour Linnæus, l'ancien *Cytisus*, que ces botanistes retrouvoient sans doute dans le *Cytisus nigricans*, L.

Les plantes qui ont porté le nom de *Cytisus*, ou qui ont été rangées dans le *Cytisus* de Linnæus, appartiennent aux genres SOPHOBE, SPARTIUM, GENISTA, ASPALATHUS, ANTHYLLIS, EBENUS, ADENOCARPUS et MEDICAGO, ou à quelques-uns des nouveaux genres faits aux dépens de ceux-ci. (LN.)

CZABR-WŁOŚKI. Nom polonais du THYM (*Thymus vulgaris*, Linn.). (LN.)

CZAPLA. Nom polonais du HÉRON. (V.)

CZAPLA BIALA des Polonais. C'est le HÉRON BLANC (*Ardea alba*, Linn.). *Czapla* signifie particulièrement Héron en Pologne et dans quelques parties de la Russie. (DESM.)

CZARNY-KORZEN. Nom de la SANICLE D'EUROPE, en Bohême. (LN.)

CZAYKA. On nomme ainsi le VANNEAU en Pologne. (v.)

CZEOZEL. Nom qu'on donne au TRÈFLE, en Servie. (LN.)

CZER. Nom d'un CHÈNE (*Quercus cerrus*), en Bohême. (LN.)

CZERNICE. Nom polonais du MYRTILLE (*Vaccinium Myrtillus*, L.). (LN.)

CZERNO BUROI. Nom russe du LOUP NOIR (*Canis Lycaon*). V. l'article CHIEN. (DESM.)

CZERNOHLAWEK. C'est ainsi que les paysans de la Bohême appellent la BRUNELLE (*Prunella vulgaris*, L.). (LN.)

CZERWONY OGONEK. Nom polonais du ROSSIGNOL DE MURAILLE. (v.)

CZESKI. Nom donné, en Pologne, au LEDON DES MAIRAIS (*Ledum palustre*, Linn.). (LN.)

CZESSNEKOWA ZELINA. Nom de l'ALLIAIRE (*Erysimum alliaria*, L.), en Bohême. V. VÉLAR. (LN.)

CZIGITAI ou **DSIGITAI.** Espèce de mammifère du genre CHEVAL. V. cet article. (DESM.)

CZIZEK. Nom du TARIN, en Pologne. (v.)

CZOSNACZEK-ZIELE. Nom polonais d'une plante du genre VÉLAR (*Erysimum alliaria*, L.). (LN.)

CZOSNEK. C'est le nom donné, en Pologne, à l'AIL (*Allium sativum*, L.). (LN.)

CZOSNKOWE ZIELE. En Bohême, c'est le SCORBIUM (*Teucrium scordium*, L.). (LN.)

CZUBET. Nom polonais du CHARDON-BÉNI (*Centaurea benedicta*, L.). (LN.)

CZYNTARIA. Nom donné, en Bohême, à la PETITE CENTAURÉE (*Gentiana centaurium*, L.). (LN.)

CZYPKAWA-BYLINA. Le FRAGON-LAURIER (*Ruscus hypoglossum*, L.) est ainsi nommé en Bohême. (LN.)

D

DA. Nom donné à la DATTE, fruit du DATTIER, en Languedoc. (LN.)

DAA-DYR. L'un des noms danois du DAIM, espèce du genre des CERFS. (DESM.)

DAAH. Nom hébreu du MILAN. (v.)

DAÆ, DAER, et DAAVEN. Noms donnés en Norvège au CHANVRIN (*Galeopsis tetrahit*, L.) et à l'ortie blanche (*Lamium album*, L.). Cette dernière plante est aussi appelée **DAMURRÆNDBÆT.** (LN.)

DAARGRAS. Nom allemand des HOUQUES, *holcus*. (LN.)

DAAVEN. Voyez **DAÆ.** (LN.)

DABACH. V. **DUBACH.** (S.)

DABBA. Nom égyptien de l'HYÈNE RAYÉE. (DESM.)

DABI. L'un des noms de la GAZELLE, espèce d'ANTILOPE, en Egypte. (DESM.)

DABOËCIE, Dabœcia. Genre de plante autrement appelée **MENZIEZIE.** (B.)

DABOIE. Nom spécifique d'une COULEUVRE. (B.)

DABOUE. C'est la même COULEUVRE. (B.)

DABUH des Arabes. C'est l'HYÈNE RAYÉE. Selon Sonnini, le *Babouin* porte aussi ce nom en Barbarie. Voyez **BABOUIN.** (DESM.)

DABURI. Nom donné, par plusieurs botanistes antérieurs à Linnæus, à un fruit d'Amérique, qui paroît être celui du *Bixa orellana*. V. **ROCOU.** (LN.)

DACE ou **DARE.** Nom anglais de la *vendoise* ou *dard*, poisson du genre **CYPRIN.** (DESM.)

DACHEL. Prosp. Alpin donne ce nom au **DATTIER.** (LN.)

DACHKUTSCH. Nom turc du *mouflon* ou **BELIER SAUVAGE.** (DESM.)

DACHLAUB, DACHWURZ et **DRACHWURZ.** Divers noms allemands de la jubarbe des toits (*sempervivum tectorum*. L.) (LN.)

DACHS ou **TACHS.** Noms allemands du **BLAIREAU.** **Dachs-**hand est celui du chien basset employé à la chasse de cet animal. Kolbe a aussi appliqué ce nom de *dachs* au **DAMAN DU CAP.** (DESM.)

DACHSKRAUT. Nom donné, dans quelques cantons d'Allemagne, au *thlaspi bursa pastoris*, L. (LN.)

DACNE, Dacné, Lat. ; *Engis*, Payk., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, tribu des peltoides.

Fabricius a d'abord confondu ce genre ; que j'ai le premier établi, avec celui auquel il avoit donné, mal à propos, le nom d'*Ips*, appliqué par Degeer à un genre de coléoptères très-différent. Il a ensuite (*systema cleuth.*) adopté cette coupe, sous la dénomination d'*ENGIS* que lui avoit imposée M. Paykull. Les dacles ont une grande affinité avec les cryptophages de ce dernier, ou mes *Ips*, ainsi qu'avec les nitidules, les thymales, les colobiques et les micropèples. Dans tous ces coléoptères, les mandibules sont fendues à leur ex-

trémité ou terminées par deux dents, ce qui éloigne ces insectes des boucliers. Les nitidules en sont distinguées par la forme de leurs tarse, dont les trois premiers articles sont courts, larges, triangulaires, garnis en dessous de poils nombreux ou de brosses, et dont le quatrième est très-petit et presque caché entre les deux lobes du précédent. Ces articles sont cylindriques, glabres, peu velus et presque égaux dans les autres genres que nous venons d'indiquer et dont les mandibules sont bifides. Un corps très-aplati, débordé latéralement par le limbe extérieur du corselet et des étuis; un corselet beaucoup plus large que long, très-échancré en devant, et presque en croissant, caractérisent les thymales, les colobiques et les micropèples. Enfin, les antennes des dacnés, qui sont toujours courtes comme dans ces divers genres, se terminent brusquement en une massue perfoliée, orbiculaire ou ovoïde; le troisième article est plus long que le précédent, et ces insectes diffèrent en cela des cryptophages. Ils ont le corps ovale ou elliptique; les palpes maxillaires filiformes, et les labiaux terminés en massue; les mâchoires bifides et la languette entière.

DACNÉ HUMÉRAL, *Dacne humeralis*, D. 6. 1; *Engis humeralis*, Fab.; elliptique, noir, luisant, pointillé, avec les antennes, la tête, le corselet, les pieds et un point à la base extérieure des étuis, d'un rouge sanguin.

On trouve cet insecte en Europe, sous les écorces des arbres et dans les champignons parasites.

DACNÉ COU-ROUGE, *Dacne sanguinicollis*; *Engis sanguinicollis*, Fab. Il ressemble beaucoup au précédent; mais ses étuis ont chacun deux taches rouges. On le trouve, mais fort rarement, aux environs de Paris, à terre, soit sur le sable, soit sous les pierres. (L.)

DACNIS. M. Cuvier (*Règne animal*) donne ce nom à la division du genre CASSIQUE qui comprend les PIT-PITS de Buffon. (DESM.)

DACTYLE, *Dactylis*. Genre de plantes de la triandrie digynie et de la famille des GRAMINÉES, dont les caractères présentent une balle calicinale comprimée, contenant une ou plusieurs fleurs, et composée de deux valves, dont une plus grande et à dos tranchant; chaque fleur est formée d'une balle comprimée, oblongue, pointue, à deux valves inégales; trois étamines à anthères fourchues aux deux bouts; un ovaire supérieur, turbiné, chargé de deux styles capillaires, velus, à stigmate simple; une semence nue, aplatie d'un côté et convexe de l'autre.

Ce genre renfermoit des espèces fort disparates: aussi Michaux, Delille, et, en dernier lieu, Palisot-Beauvois en

ont-ils restreint le nombre en établissant les genres TRACHYNOTIE et DINÈBE, autrement appelés, le premier SPARTINE et LIMNETIS, le second HÉTÉROSTÈQUE.

Voyez l'ouvrage de Palisot-Beauvois, intitulé, *Essai d'une nouvelle Agrostographie*.

La plus commune des quinze à vingt espèces qui y restent, est :

Le DACTYLE PELOTONNÉ, *Dactylis glomerata*, Linn., dont les épis sont en boule et tournés d'un seul côté. Cette plante est des plus communes dans les prés, le long des chemins, dans les bois, etc. Elle fournit un assez mauvais fourrage. Les chiens la mangent pour se faire vomir. (B.)

DACTYLE. Nom de la MOULE LITOPHAGE, sur les bords de la Méditerranée, et de la PHOIADE DACTYLE, sur ceux de l'Océan. (B.)

DACTYLÉS. Famille de poissons établie par Duméril, dans la division des osseux thoraciques à branchies complètes. Ses caractères sont : corps épais, comprimé ; nageoires pectorales à rayons distincts, isolés.

Le professeur précité rapporte à cette famille les genres PÉRISTEDION, PRIONOTE, TRIGLE et DACTYLOPTÈRE. (B.)

DACTYLION, Dioscoride. Cette plante paroît être le *Convolvulus scamonea*, Linn. V. LISERON. (LN.)

DACTYLIS, d'un mot grec qui signifie *doigt*. Linnæus l'a donné à un genre de graminée nommé AMAXITIS par Adanson, et qui depuis a été subdivisé en plusieurs autres. V. DACTYLE, SPARTINA, DINEBA, TRACHYNOTIA, LIMETIS, HETEROSTECA, PANICUM, BECKMANNIA. (LN.)

DACTYLOBOTANON. Nom grec donné autrefois au *Veronica triphyllos*, dont les feuilles sont divisées en lobes digitiformes. (LN.)

DACTYLOCTENION, *Dactyloctenium*. Genre de plantes établi par Willdenow, pour placer le CHLORIS MUCRONÉ de Michaux, le CORACAN D'ÉGYPTE, etc.

Ses caractères consistent en une balle calicinale de deux valves en carène, aiguës, inégales, contenant cinq fleurs, placées sur deux rangs, dont une seule, plus grande, est hermaphrodite. V. ses caractères pl. 15 de l'*Essai d'une nouvelle Agrostographie*, par Palisot-Beauvois. (B.)

DACTYLON de Pline. Plante qu'on employoit pour détruire les excroissances de chair qui surviennent aux doigts, ou pour guérir les abcès qui se développent sous les ongles. La sanguinaire, ou pied-de-coq (*panicum sanguinale et cristagalli*, L.) sont pris pour l'ancien DACTYLON. Les épis disposés comme les doigts de la main, dans ces deux plantes, ont pu suggérer ce rapprochement, ainsi que l'étymologie

du nom de **DACTYLON**, qui a été conservé, par Linnæus, à une espèce de panis (*panicum dactylon*), devenu le type d'un genre nommé *Digitaria* par Haller; *Cynodon* par Richard; *Fibichie* par Koëller; *Syntherisma* par Walther et que quelques botanistes rapportent au **PASPALUM**. (LN.)

DACTYLOPORE, *Dactylopora*. Genre de polypier établi par Lamarck, pour placer le **RÉTÉPORITE DACTYLE**, que j'ai décrit et figuré dans le *Journal de Physique* de juin 1806.

Les caractères de ce genre, suivant lui, sont : polypier pierreux, libre, cylindracé, un peu en massue et obtus à une extrémité, plus étroit et percé à l'autre; surface extérieure réticulée, à mailles rhomboïdales et à réseaux poreux en dehors.

J'ai trouvé le fossile qui sert de type à ce genre, dans les sables coquilliers de la basse forêt de Montmorency. Il est assez rare. Une des raisons données par Lamarck, pour le séparer des *réteporés*, est, qu'il est libre; or, l'inspection de tous ceux que j'ai trouvés, prouve qu'il a été fixé au sommet d'un corps grêlé qui s'est décomposé, soit qu'il fût partie de l'animal, comme le pédicule des **ANATIFS**, soit qu'il fût un **VAREC**, une **SERTULAIRE**, etc. (B.)

DACTYLOPTÈRE, *Dactylopterus*. Genre de poissons établi par Lacépède, pour placer deux espèces qui faisoient partie des **TRIGLES** de Linnæus, et qu'il a trouvé avoir des caractères susceptibles d'exiger leur séparation.

Ces caractères sont une petite nageoire composée de rayons soutenus par une membrane auprès de chaque nageoire pectorale. *V.* au mot **TRIGLE**.

La plus connue des espèces de ce genre est le **DACTYLOPTÈRE PIRAPÈDE**, *Trigla volitans*, Linn., qui a six rayons réunis par une membrane auprès de chaque nageoire pectorale. *V.* pl. D. 24, où il est figuré. On le trouve dans presque toutes les mers des zones chaudes et tempérées, où il est connu sous le nom de *poisson volant*, d'*arondelle*, d'*hirondelle*, de *ratepenade*, de *rondole*, de *chauve-souris*, de *pirapède*, etc., et où il parvient rarement à plus d'un pied de longueur.

La tête du dactyloptère pirapède est arrondie par-devant, et comme renfermée dans une boîte osseuse, terminée par quatre aiguillons larges, allongés, et chargée de petits points arrondis et disposés en rayons. La mâchoire inférieure est plus avancée que la supérieure. Plusieurs rangs de dents très-petites garnissent l'une et l'autre de ces deux mâchoires. La langue est courte et épaisse; les narines sont doubles; la membrane branchiale est soutenue par sept rayons; le tronc

est allongé; le ventre plat; l'anus plus voisin de la nageoire de la queue que de la tête; les écailles du ventre sont rhomboïdales, et les autres carénées. La tête est violette, le tronc rougeâtre, et les nageoires bleues, ou verdâtres tachetées de bleu.

Mais c'est la forme et l'organisation des nageoires qu'il est le plus important de connoître. Les dorsales sont très-éloignées l'une de l'autre, et les deux premiers rayons de la première sont plus longs que les suivans. Les pectorales sont doubles, les premières presque aussi longues, et lorsqu'elles sont ouvertes, deux fois plus larges que le corps, elles ont une forme ovale, allongée, et vingt rayons; la seconde très-petite, est placée à la base interne des autres, et composée de six rayons. La ventrale et l'anale sont petites; toutes ces nageoires ont leurs rayons simples. Il n'y a que la caudale, médiocre et en croissant, qui les ait fourchues.

Les *dactyloptères pirapèdes*, au moyen de leurs grandes nageoires pectorales, qu'on a comparées, avec quelque raison, aux ailes des chauve-souris, jouissent non-seulement de la faculté de nager avec une grande vélocité, mais encore de s'élaner dans l'air et d'y parcourir en volant des espaces plus ou moins considérables, et dont le maximum peut être fixé à une vingtaine de toises, pour les plus gros individus. C'est de là qu'on les a appelés *poissons volans*. Ils sont beaucoup plus rares dans la mer qui est entre l'Europe et l'Amérique que les *exocets volans*, qui sont les *poissons volans* proprement dits, ceux dont les voyageurs ont le plus fréquemment parlé. En traversant cette mer, je n'en ai vu qu'un petit nombre, et n'en ai pris que deux, un dans le ventre d'un coryphène dorade, l'autre sur le vaisseau, où il étoit tombé pendant la nuit; au lieu que j'ai vu des milliers d'*exocets*, dont j'ai pris une grande quantité. Je dois donc renvoyer le lecteur à leur article, pour tout ce qui regarde les principes généraux du vol des poissons, principes sur lesquels je ne suis pas d'accord avec plusieurs naturalistes. Il suffira de dire ici, que la différence qui a lieu entre le vol des dactyloptères et celui des exocets, n'est pas assez sensible pour mériter d'être examinée particulièrement. Il m'a paru que celui des premiers étoit seulement un peu plus prolongé et moins élevé, ce qui est dû à la plus grande largeur de leurs nageoires pectorales, et peut-être à leur grande force musculaire, si tant est qu'elle agisse pendant le vol même.

La cause qui fait ainsi sortir les dactyloptères de leur élément, pour s'élaner dans les airs, est la nécessité d'échap-

per à leurs ennemis, qui les poursuivent sans cesse, principalement les CORYPHÈNES DORADES, et plusieurs espèces de SCOMBRES. Ils se mettent bien, en effet, hors de leur portée pendant quelques momens; mais ils tombent dans la puissance d'autres animaux aussi dangereux; ce sont les oiseaux qui rasant perpétuellement la surface des mers, et qui les saisissent au passage, tels que les FRÉGATES, les PHAÉTONS, etc.

La nourriture des dactyloptères pirapèdes consiste en mollusques, en petits coquillages et en crustacés qu'ils broyent avec leurs dents obtuses. Leur chair passe pour être dure, mais se mange comme celle des exocets.

Le DACTYLOPTÈRE JAPONAIS, *Trigla alata*, Linn., a onze rayons réunis par une membrane auprès de chaque nageoire pectorale. Il habite les mers du Japon, où il a été observé par Houttuyn. Il est probable que ses mœurs ne diffèrent pas sensiblement de celles du précédent. (B.)

DACTYLOS. Nom donné aux DATTES par les Grecs. (LN.)

DACUS, *Dacus*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des muscides. Fabricius le compose de trente espèces, dont treize européennes, et les autres exotiques; plusieurs d'elles nous paroissent se rapporter au genre MICROPÈZE de M. Meigen, et les autres, à ceux de TÉPHRITE et de TÉTANOCÈRE. V. ces mots. (L.)

DADAP. Nom malais des ERYTHRINES. (B.)

DADUMARI. Nom brame du COTSJILETTI des Malabares. V. ce mot. (LN.)

DAEDALÉE, *Dædalea*. Nom donné, par M. Palisot de Beauvois, à un genre établi aux dépens des BOLETS. (B.)

DAEDALION. Nom générique de l'ÉPERVIER et de l'AUTOUR, dans les oiseaux de l'Égypte et de la Syrie. (V.)

DAEMIA. Nom donné, dans l'Arabie-Heureuse, à une ASCLEPIADE (*Asclepias cordata*, Forsk.) (LN.)

DAEMIE, *Dæmia*. Genre établi pour placer le CYNANQUE ALLONGÉ de Willdenow. Ses caractères sont: dix anthères, pendantes autour d'une double couronne à dix divisions, alternativement grandes et petites; corolle presque enroulée. (B.)

DAEMON-THEBAÏCUS, ou FOURMILIER ÉCAILLEUX. On a ainsi nommé le PANGOLIN. (DESM.)

DAENAQ. Suivant Forskaël, c'est le nom que donnent les Arabes au *convallaria racemosa*, L. (LN.)

DAËR. Nom de l'ORTIE BLANCHE, en Norvège. (LN.)

DAESMANSKNOPP. En Gothland, c'est l'*orphys monorchis*. (LN.)

DAFRY. Nom arabe d'une espèce de CHRYSOCOME, (*Chrysocoma spinosa*). Delil. *Ægypt.*, pl. 46, f. 3. (LN.)

DAGA. Nom de la FLAMBE (*Iris germanica*), dans quelques cantons de France. (LN.)

DAGGSKALER, DAGGROSER et DAGGORT. Noms donnés à l'ALCHIMILLE COMMUNE, *Alchimilla vulgaris*, en Suède. (LN.)

DAGUE, est le premier bois du cerf, pendant sa seconde année ; il a six à sept pouces de longueur.

En fauconnerie, l'on dit qu'un oiseau de proie *dague*, quand il vole de toute sa force, et avec la rapidité d'un trait. (s.)

DAGUET. Jeune cerf, à sa seconde année, lorsqu'il pousse son premier bois ou qu'il fait sa première tête. (s.)

DAGUET. On a donné quelquefois ce nom au GADE ÉGLEFIN. (DESM.)

DAGYSE, *Dagysa*. Genre établi par Banks, mais qui vient d'être reconnu par Cuvier ne pas différer du BIPHORE. (B.)

DAHI. Espèce de CAPRIER, décrit par Forskaël, dans sa Flore d'Égypte et d'Arabie, p. 213. (LN.)

DAHLIE, *Dahlia*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, établi par Cavanilles. Il offre pour caractères : un calice commun double, l'extérieur composé de plusieurs folioles spathulées et recourbées ; l'intérieur monophylle, à découpures ovales et droites ; un réceptacle garni de grandes paillettes, supportant, dans son disque, des fleurons hermaphrodites, et, à sa circonférence, des demi-fleurons femelles, ovales et tridentés ; plusieurs semences, presque en spathules et à quatre angles.

Ce genre, appelé GÉORGINE per Willdenow, ne renferme probablement que deux espèces : l'une à grandes fleurs rouges, et l'autre à petites fleurs jaunes ; mais, par leur fécondation réciproque, elles ont donné, dans nos jardins, des variétés très-nombreuses dans les nuances de ces deux couleurs, et des violets, des pourpres, etc. Ce qui augmente leurs agrémens, c'est que le disque et les rayons sont souvent de couleurs opposées, et qu'elles doublent dans tous les degrés. Ce sont des plantes à racines tubéreuses, à tiges rameuses, hautes de quatre à cinq pieds, à feuilles opposées, connées, pinnées avec impaires, et à fleurs solitaires sur de longs pédoncules axillaires.

M. Thouin a donné de savans conseils sur leur culture, dans les *Annales du Muséum*. (B.)

DAHLIA, du nom d'André Dahl, qui a publié des Observations botaniques sur le *Systema vegetabilium* de Linnæus, en 1784 et 1787. Cavanilles a donné son nom à un genre que Willdenow nomme *Georgina*, et Thunberg, à un genre qui est le *Tricladus* de M. Persoon. (LN.)

DAHOON. Nom d'une variété de l'*Ilex cassine*, espèce de HOUX qui croît à la Caroline. (LN.)

DAHURONIA. Nom donné par Scopoli au MOQUILEA d'Aublet. (LN.)

DAI-CUC. C'est le nom que porte, à la Cochinchine, le CHRYSANTHÈME des Indes (*Crysanthemum indicum*), qui, suivant Loureiro, a le receptacle nu, et les fleurs blanches, rougeâtres, pourpres, violettes, jaunes et fauves. Cette plante est très-cultivée en Asie et en Europe pour l'ornement des jardins; elle fleurit en automne. (LN.)

DAI-HOANG. Nom donné, en Cochinchine, aux RHUBARBES. (LN.)

DAIKON. L'un des noms du RADIS (*Raphanus sativus*), au Japon. (LN.)

DAIKON-SO. L'un des noms donnés, au Japon, à l'AIGREMOINE (*agrifonia eupatoria*). (LN.)

DAI-TAO. Nom donné, en Cochinchine, au JUJUBIER (*rhamnus jujuba*); il y est cultivé. (LN.)

DAISU, Kæmp. *Amœnit. acad.*, 837, Linn. f. 838. Nom japonais d'un DOLIC (*dolichos soia*), nommé *cadeli* dans d'autres parties de l'Asie; *hoâm-téu* à la Chine. C'est une plante cultivée comme le haricot chez nous et très-importante. (LN.)

DAIE. Oiseau du Mexique, à qui on attribue une ponte prodigieuse de gros œufs, quoiqu'on ne lui donne que la grosseur d'un pigeon. (V.)

DAIL. C'est un des noms vulgaires des PHOLADES et même des MOULES qui habitent l'intérieur des pierres. (B.)

DAIM. Mammifère du genre du CERF. V. ce mot. (DESM.)

DAIM DES ANGLO-AMÉRICAINS. C'est le CERF DE LA LOUISIANE. (DESM.)

DAIM DU BENGAL. C'est le CERF AXIS. (DESM.)

DAIM FOSSILE. V. l'article CERF FOSSILE. (DESM.)

DAIN. V. DAIM et CERF. (DESM.)

DAINE. Femelle du DAIM. V. CERF, et pl. de ce Dictionnaire. (DESM.)

DAINE. On appelle ainsi un poisson du genre SCIÈNE, *Sciæna cappa*, Linn. (B.)

DAINTIERS. Ce sont, dans la langue des veneurs, les testicules des bêtes fauves du genre CERF. (DESM.)

DAIR. V. DAR. (LN.)

DAÏS, *Daïs*. Genre de plantes, de la décandrie monogynie, et de la famille des daphnoïdes, dont les caractères sont: un calice allongé, filiforme, à limbe divisé en quatre ou cinq découpures; point de corolle; huit à dix étamines insérées, par moitié, les unes au-dessus des autres, sur le calice; un ovaire supérieur, adné au fond du calice, surmonté d'un style filiforme, à stigmatte en tête; une baie contenant une seule semence.

Ce genre contient quatre à cinq espèces connues. Ce sont des plantes à feuilles opposées ou alternes, à fleurs disposées en faisceau terminal, muni à sa base d'un involucre monophylle. Toutes sont exotiques. La plus commune dans les jardins de Paris, est le **DAÏS A FEUILLES DE FUSTET**, *Daïs cotinifolia*, dont les feuilles sont presque ovales, obtuses, et les fleurs à cinq découpures. Il vient du Cap de Bonne-Espérance. (B.)

DAKALO. Nom brame du BULA des Malabares (Rheed. 10, t. 30), plante herbacée, diandre, à calice à quatre divisions, et à capsule biloculaire disperme. La figure et la description incomplète données par Rheedee, ne permettent pas de reconnoître à quel genre et même à quelle famille le *Dakalo* appartient. (LN.)

DAKEKF. Suivant Thunberg, on nomme ainsi, au Japon, le ROSEAU A BALAIS (*arundo phragmites*). (LN.)

DAKINA. C'est un des noms donnés à une espèce de STATICE, suivant Adanson. (LN.)

DAKY. Coquille du genre SABOT. C'est le *turbo afer*, Linn^s (B.)

DALAT. C'est une TOUPIE, le *Trochus vagus*, Linn. (B.)

DALBERGARIA. C'est un genre de plantes didynames, voisin des BESLÈRES (V. ce mot), dont il diffère par l'avortement de deux des quatre étamines, et par le fruit qui est une capsule uniloculaire à quatre graines fixées sur autant de placentas pariétaux.

Le **DALBERGARIA A FEUILLES POURPRÉES** (*D. phœnicea*), est la seule espèce de ce genre établi par M. de Tussac dans sa *Flore des Antilles*, pag. 141, tab. 19. C'est une plante frutescente qui s'élève à la hauteur de trois à quatre pieds; ses feuilles oblongues, dentées et longues de trois à huit pouces, sont colorées en rouge pourpré, telles que les feuilles de certaines plantes, chez nous, en automne. Les fleurs naissent deux à deux dans les aisselles des feuilles; elles sont jaunâtres; trois bractées et quelques soies garnissent leurs pé-

dicelles. Cette plante croît à Saint-Domingue. MM. de Humboldt et Bonpland ont rapporté de Caracas deux autres espèces de ce même genre, dédié au prince Charles de Dalberg. (LN.)

DALBERGE, *Dalbergia*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, dont les caractères offrent : un calice monophylle, campanulé, à cinq dents un peu obtuses; une corolle papilionacée, dont l'étendard est grand, relevé, cordiforme et à onglet linéaire, les ailes oblongues, à dents retournées en dessus, la carène obtuse et divisée en deux à sa base; dix étamines divisées en deux, ou neuf divisées en trois faisceaux, dont un monandre; un ovaire pédiculé, oblong, comprimé, droit, glabre, surmonté d'un style montant ou réfléchi, caduc, à stigmaté en tête; une espèce de gousse pédiculée, comprimée, mince, presque cartilagineuse, qui ne s'ouvre point, n'a point de loge, et qui contient dans sa substance une seule semence, ou plusieurs semences écartées entre elles.

Les dalberges renferment une douzaine d'espèces: ce sont des arbrisseaux à feuilles ailées avec impaire ou ternées, à fleurs axillaires, disposées en grappes ou en épis. Le **DALBERGE A GOUSSE OVALE**, *Dalbergia monetaria*, a le bois rouge, et sa racine laisse couler, par incision, un suc résineux, qui ressemble au sang-dragon et qui est la *gomme lacque* du commerce. Il croît dans les lieux humides, à Surinam. Il sert de type au genre **ECASTAPHYLLE**.

Le **GALEDUPE** de Lamarck est réuni aux dalberges par Willdenow. Peut-être devoit-on aussi leur réunir le **DIPHAQUE** de Loureiro.

On avoit placé dans ce genre la **NÉLITE POLYCARPE** de Michaux; mais Desvaux en a fait un genre sous le nom de **GLOTTIDION**. (B.)

DALBERGIA. Du nom des frères Dalberg, naturalistes, l'un médecin du roi de Suède, l'autre voyageur, qui parcourut l'Amérique méridionale et en rapporta des plantes nouvelles. Linnæus fils, dans son *Supplementum plantarum*, 1781, leur dédia le genre ci-dessus, adopté par quelques botanistes, et divisé par les autres. V. **ECASTAPHYLLUM**. (LN.)

DALE. L'un des noms allemands du **PIN SAUVAGE** (*pinus sylvestris*, Linn.). (LN.)

DALEA, *Dalea*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, qui diffère du *psorale*, avec lequel il avoit été confondu, par la structure de sa corolle, et par son style latéral. Il a pour caractères: un calice rarement tubuleux, plus souvent campanulé, à cinq folioles ou à cinq dents; une corolle de cinq pétales ongucules, à

étendard libre et distinct, inséré à la base de l'ovaire; à ailes et carène diphyllés, attachées au tube formé par la réunion des étamines, et insérées à son sommet; cinq ou dix étamines monadelphes, mais dont une n'est réunie que par sa base; un ovaire supérieur à style latéral et à stigmate simple; un légume court et monosperme.

Ce genre comprend vingt espèces, qui sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles ailées, avec impaire, souvent ponctuées, à stipules adnées par leur base au pétiole, à fleurs terminales, disposées en un épi serré, munies chacune d'une bractée ciliée.

La plus anciennement connue de ces espèces est la DALÉA ANNUELLE, qui est velue et annuelle, et qui vient de l'Amérique méridionale. C'est le *psoralea dalea* de Linnæus.

Michaux en a rapporté deux espèces de l'intérieur de l'Amérique septentrionale, une à fleurs blanches, et l'autre à fleurs pourpres. Cette dernière est supérieurement figurée pl. 40 des *Plantes du jardin de Cels*, par Ventenat. Elle est vivace et se multiplie fort aisément dans nos jardins. Cavanilles a figuré une autre espèce, pl. 271 de ses *Icones plantarum*, qui a les folioles ovales, glabres, et les fleurs en tête. Il l'a appelée *dalea citriodora*, à raison des émanations de ses feuilles. Elle croît dans la Nouvelle-Espagne.

Le même nom de dalée avoit été donné à un genre formé avec la SÉLAGINE OVALE d'Aiton; il n'a pas été adopté. (B.)

DALÉA. Du nom de Samuel Dale, médecin anglais qui publia, en 1751, une *Pharmacologie*. Linnæus lui dédia, le premier, le genre ci-dessus, qu'il réunit ensuite au *psoralea*, dont les botanistes l'ont séparé de nouveau. V. CRITONIA.

(LN.)

DALECH. Suivant C. Bauhin, c'est le nom arabe de FYEUSE à feuilles étroites et non dentées (*quercus ilex*, L.).

(LN.)

DALÉCHAMPE, *Dalechampia*. Genre de plantes de la monœcie monadelphie, et de la famille des TRITHYMALOÏDES, dont les caractères consistent dans des ombelles entourées d'involucres, et contenant des fleurs mâles ou des fleurs femelles sur le même pied. Les fleurs mâles sont au nombre d'environ dix dans un involucre de deux feuilles. Elles ont un calice de cinq à six divisions; des étamines nombreuses, dont les filamens sont réunis en une colonne plus longue que le calice. Chacune est pédiculée, et le pédicule environné d'écaillés à sa base. Les fleurs femelles sont au nombre de trois, dans un involucre de trois feuilles placé à côté de celui des mâles. Elles ont un calice de dix à douze divisions dentées ou ciliées et persistantes; un ovaire arrondi, surmonté d'un

style filiforme , courbé vers les fleurs mâles , et à stigmatte en tête perforée ; une capsule arrondie , divisée intérieurement en trois loges , ou composée de trois coques réunies. Chaque loge s'ouvre par deux valves , et contient une semence globuleuse.

Ce genre renferme une douzaine d'espèces , toutes exotiques et des climats les plus chauds de l'Inde ou de l'Amérique. Ce sont des arbrisseaux grimpants , à feuilles caulinaires alternes , munies de stipules simples , ou divisées en trois ou cinq folioles ; à fleurs axillaires , pédonculées et renfermées plusieurs ensemble dans des involucre communs.

Les espèces les plus connues sont :

La DALÉCHAMPE VELUE , qui a les feuilles divisées en trois lobes et très-velues ; chaque lobe lancéolé , et dentelé également sur ses bords ; les stipules striées. Elle croît à Saint-Domingue , et a fleuri dans les jardins de Paris.

La DALÉCHAMPE A LARGES FEUILLES , qui diffère peu de la précédente , mais qui est moins velue et a les folioles inégalement dentelées , et les stipules non striées. Elle croît dans les Antilles. (B.)

DALECHAMPIA. Du nom de Daléchamps médecin de Lyon , contemporain de Lécluse , de Césalpin et de Bauhin , qui vivoit dans le 16^e siècle , et qui publia une histoire des plantes , en deux volumes in-folio , avec figures. Cet ouvrage est encore estimé et utile. L'auteur y fait connoître des plantes du Dauphiné , qui n'avoient pas été indiquées par les botanistes ses prédécesseurs. Plumier dédia à ce naturaliste français un genre qui a été adopté par Linnæus , Adanson et tous les botanistes. (LN.)

DALIBARDA. Du nom de Denis Dalibard , botaniste français , qui a adopté un des premiers le système sexuel et les lois botaniques de Linnæus , qu'il fit connoître dans une Flore des environs de Paris. (1 vol. in-12 , 1750.) Aussi Linnæus lui dédia-t-il le genre ci-dessus , qu'il réunit ensuite aux ronces (*rubus*) , et qui en a été distingué de nouveau par Michaux , dans la *Flore de l'Amérique boréale*. V. RONCINELLE. (LN.)

DALICKON. Adanson donne ce nom au genre *Melica* de Linnæus. (LN.)

DALLE. Les ouvriers en bâtiment donnent communément ce nom à des tables de pierres calcaires dures , de plusieurs pieds de surface , sur une épaisseur de deux à trois pouces au plus , qu'on emploie au pavé des églises , à celui des jeux de paume , à la couverture des terrasses , etc. On le donne également au marbre réduit en plaques dont on revêt les piédestaux des statues , les bases des colonnes , et en général

à toute substance employée dans la construction des édifices, en grandes lames peu épaisses. (LUC.)

DAMA. C'est le nom latin du **DAIM**. Voyez le mot **CERF**. (DESM.)

DAMA. Il est probable que le mammifère nommé par quelques anciens *Dama*, est l'**ANTILOPE NANGUER**. (DESM.)

DAMA. Nom piémontais de la **CHOUETTE EFFRAIE**. (V.)

DAMALIDE, *Damalis*. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, établi par Fabricius. Je soupçonne qu'il appartient à la tribu des conopsaires, famille des athéricères, et qu'il diffère du genre *conops* par ses antennes plus courtes que la tête, insérées sous les yeux, et dont le troisième article ou le terminal, est arrondi, avec une soie au bout. Il s'en distingue encore par la présence des yeux lisses et des palpes. Ces insectes sont petits, oblongs, glabres, avec la tête saillante, plus large que le corselet, et ont les yeux très-grands, planes et contigus; le corselet élevé, bossu, ovoïde; les ailes écartées; les balanciers nus, terminés en massue tronquée; l'abdomen cylindrique, pointu, concave en-dessous; les pieds allongés, et dont les deux postérieurs ont les cuisses épaisses; la trompe courte, en forme d'aigle, coudée à sa base, recourbée ensuite, et très-pointue au bout; suçoir composé de trois soies; la base de la trompe portant deux palpes très-petits, de deux articles, avec une soie au bout du dernier.

Fabricius mentionne quatre espèces de damalides, dont deux de l'Amérique méridionale, et les deux autres des Indes orientales. Je citerai celles qu'il nomme *pieds-courbes* (*curvipes*) et *myope* (*myops*); la première est couleur de brique, avec les antennes noires et les cuisses postérieures grosses. On la trouve dans l'Amérique méridionale. La seconde a le corselet noir, l'abdomen d'un bleu de ciel, avec la base des ailes noirâtre. Elle est de Sumatra. (L.)

DAMAN, *Hyrax*, Hermann, Schreb., Gmel., Cuv., Lacép., Dum., Illiger; *Cavia*, Pallas, Scopoli; *Procavia*, Storr. Petit genre de mammifères, rangé pendant long-temps dans l'ordre des rongeurs, et qui en a été retiré par M. Cuvier pour être placé dans celui des pachydermes, tout à côté du rhinocéros, avec lequel il présente, en effet, de nombreux rapports anatomiques.

Les damans se rapprochent un peu des cabiais par la forme du corps; ils ont la tête grosse, les oreilles, le museau et les pieds courts; le corps est épais, trapu; la queue remplacée



Desvigne del.

Drouet Sculp

1. Daman du Cap. 2. Desman musqué.
3. Douc.

par un petit tubercule couvert de poils soyeux. Ce qui les caractérise principalement, c'est le nombre de leurs dents incisives, celui de leurs doigts et la forme de leurs ongles. La mâchoire supérieure a deux incisives, longues, courbes et pointues, et, dans le premier âge, deux très-petites canines; l'inférieure a quatre incisives courtes, plates et dentelées, dans la jeunesse, à peu près cylindriques et couchées en avant dans les adultes, les deux latérales étant un peu plus fortes que les intermédiaires. Leurs molaires sont à tubercules, et au nombre de sept de chaque côté, à l'une et l'autre mâchoires, comme les molaires du rhinocéros, auxquelles elles ressemblent à s'y tromper: les inférieures sont formées de deux croissans simples, placés à la suite l'un de l'autre; celles d'en haut ont la couronne carrée; une ligne à leur bord externe, formant deux angles saillans en en bas, et deux lignes transversales, perpendiculaires à la première. Les pieds de devant ont quatre doigts, et ceux de derrière trois, dont un seul, savoir l'interne de derrière, est armé d'un ongle aigu et oblique, les autres ongles étant plats.

Espèce unique. — DAMAN proprement dit, DAMAN DU CAP, ou DAMAN D'ISRAËL (*Hyrax capensis*, et *Hyrax syriacus*, Gmel.). V. pl. D. 2. fig. 1. Cet animal, qui porte au Cap de Bonne-Espérance le nom de *Klip-daas* ou *Blaireau de rocher*, ressemble beaucoup, pour la taille, au lapin commun; mais il est plus gros et plus ramassé: pour la forme, il se rapproche assez du cabiai; le nez est sans poil, noir, et comme divisé par une fine couture qui descend jusque sur la lèvre. Les oreilles ont peu de longueur. Les jambes de devant sont fort courtes et cachées en partie sous la peau du corps. Les pieds sont nus en dessous, et ne présentent qu'une peau noire et lisse. Ceux de devant ont quatre doigts, dont trois très-apparens, et celui du milieu le plus long; le quatrième, qui est au côté extérieur, est beaucoup plus court que les autres, et comme adhérent au troisième; le bout de ces doigts est armé d'ongles à peine visibles, très-courts et de forme arrondie, lesquels sont attachés à la peau de la même façon que nos ongles. Les pieds de derrière ont trois doigts, dont il n'y a que l'interne qui ait un ongle crochu et oblique, contourné autour de l'extrémité; le doigt extérieur est un peu plus court que les autres.

L'estomac du daman est comme divisé en deux poches; il n'y a point de vésicule du fiel; le cœcum est très-développé; le colon dilaté, et muni de deux appendices que M. Cuvier compare aux deux cœcumis des oi-

seaux. Il y a vingt-une côtes de chaque côté, nombre supérieur à celui de tous les autres quadrupèdes, l'un excepté.

La couleur du poil de cet animal est le gris ou le brun fauve, comme le poil des lièvres et des lapins de garenne. Il est plus foncé sur la tête et sur le dos, et il est blanchâtre sur la poitrine et le ventre. Il y a aussi une bande blanchâtre sur le cou, tout près des épaules. Cette bande ne fait point un collier, mais se termine à la hauteur des jambes de devant. En général, le poil est doux et laineux, et il est parsemé de distance en distance, et surtout sous le museau, vers la gorge et le gosier, de poils noirs plus ou moins longs, tous plus roides que l'autre poil, mais qui ne peuvent pas être comparés, ainsi que l'a fait Pallas, aux épines du porc-épic. Les femelles n'ont que quatre mamelles.

On ne sait presque rien sur les habitudes de cet animal, dans son pays natal. On dit qu'au Cap il fait son nid dans les fentes des rochers, où il se compose un lit de mousse et de feuilles d'épines, qui lui servent aussi de nourriture, de même que les autres feuilles qui sont un peu charnues. Pallas croit que cet animal se creuse des trous en terre comme la marmotte et le blaireau, et cela, dit-il, parce que ses pieds sont propres à cette opération; mais, à en juger par ces mêmes pieds, on est porté à croire qu'il ne s'en sert jamais pour un pareil usage, car ils ne paroissent point propres à creuser; ils sont couverts en dessous d'une peau fort douce, et les doigts sont armés d'onglets courts et plats, qui ne s'étendent point au-delà de la peau. Cela n'indique guère un animal qui fouille la terre pour s'en former une retraite. Le daman se sert du grand ongle des pieds de derrière, pour se gratter le corps et se délivrer des insectes ou des ordures qui se trouvent sur lui; ses autres ongles, vu leur figure, seroient inutiles pour cela.

Dans la domesticité, le daman devient très-familier; il est même susceptible d'attachement: lorsqu'on l'appelle, il répond à la voix par un petit cri de courte durée, mais aigu et perçant, et s'approche avec confiance des personnes qu'il connoît. Il craint le froid, aime le feu, se place de préférence sur les endroits élevés, est très-propre et se frotte dans le sable, comme les animaux pulvérateurs, pour se défaire de la vermine qui l'incommode. Il craint beaucoup les oiseaux de proie, et se cache dès qu'il en aperçoit quelques-uns planer dans les airs.

Les damans que l'on a transportés du Cap en Europe, se nourrissoient de pain, de diverses sortes d'herbes potagères,

de fruits , de pommes-de-terre crues et cuites, etc. Ils ne boivent presque pas.

Les Hottentots estiment beaucoup une sorte de remède que les Hollandais nomment *pissat de blaireau* ; c'est une substance noirâtre , sèche et d'assez mauvaise odeur , qu'on trouve dans les fentes des rochers et dans des cavernes. On prétend que c'est à l'urine des damans qu'elle doit son origine. Ces animaux , dit-on , ont la coutume de pisser toujours dans le même endroit , et leur urine dépose cette substance , qui , séchée avec le temps , prend de la consistance. On assure que la chair du daman est très-bonne à manger.

Il semble certain que le daman de Syrie , ou daman-Israël , ou *ashkoko* , dont nous devons l'exacte description à Bruce , ne diffère pas du daman du Cap ; du moins M. Cuvier , qui partage cette opinion , s'est assuré que les pieds et les ongles de ces animaux sont constamment semblables , et qu'ils ont tous les deux de longues soies éparses sur le corps , que l'on croyoit appartenir exclusivement au daman de Syrie. Il ne paroît pas douteux que cet animal ne soit le saphan de l'Écriture-Sainte. On le rencontre communément aux environs du Mont-Liban , et encore plus dans l'Arabie-Pétrée. Il se trouve aussi dans les montagnes de l'Arabie-Heureuse , et dans toutes les parties hautes de l'Abyssinie.

(DESM.)

DAMAN DE LA BAIE D'HUDSON (*Hyrax hudsonius*, Schreb., *Saeugh*, tab. 240 C.). Cet animal , qui faisoit partie de la collection de Lever à Londres , a été rapporté au genre des MARMOTTES par Pennant , et à celui des DAMANS par Schreber et Shaw. Illiger l'a isolé pour en former un genre particulier sous le nom de LIPURA. V. ce mot. M. Cuvier doute beaucoup de l'authenticité de cet animal. (DESM.)

DAMAN-ISRAEL , ou **AGNEAU D'ISRAEL**. Voyez l'article DAMAN. (DESM.)

DAMANTILOPE. On a donné ce nom au nanguer , espèce d'ANTILOPE , *Antilope dama*. (DESM.)

DAMAPANA. Nom donné , par les Brames de l'Inde , aux *tsojovanna manelli* des Malabares , c'est-à-dire , l'ASPALATH DE PERSE , *Aspalathus persica*, Burm. (LN.)

DAMAS. Variété de PRUNE et de RAISIN. (B.)

DAMASONE , *Damasonium*. Genre de plantes établi par Tournefort , et réuni , par Linnæus , aux FLUTEAUX , (*Alisma*). Jussieu l'a rétabli , et lui a donné pour caractères : un calice et une corolle à trois divisions ; six étamines ; six ovaires ; six

styles ; six capsules pointues , disposées en étoile ; chaque capsule sans valves , et à deux ou trois graines. (B.)

DAMASONIE, *Damasonium*. Genre de plantes de l'hexandrie hexagynie, qui a pour caractères : une spathe monophylle, à cinq ailes ; un calice de trois parties ; une corolle de trois pétales ; six étamines ; un ovaire inférieur surmonté de six styles ; une baie à dix loges , renfermant un grand nombre de semences.

Ce genre ne contient qu'une espèce ; savoir : la **DAMASONIE DE L'INDE** , qui est le **STRATIOTE ALISMOÏDE** de Linnæus , figurée pl. 1201 du *Botanical magazine* de Curtis. C'est une plante aquatique , sans tige , dont les feuilles sont pétiolées en cœur , et les pédoncules uniflores. (B.)

DAMASONION de Dioscoride et des Latins. Plusieurs botanistes pensent que c'est l'*alisma damasonium* , Linn. , dont Adanson fait un genre , ainsi que Jussieu. Vaillant , Plumier et Haller ont appelé ainsi le genre *alisma* tout entier , placé par Adanson dans la famille des renoncules , rapporté à la famille des joncs par Jussieu , et qui en forme une particulière , suivant Mirbel , Decandolle , etc. Le *damasonium* de Rivin répond au *serapias* de Linnæus , ou mieux à l'*epipactis* de Swartz. Le *damasonium* de Schreber et de Willdenow est l'**OTTELLIA** de Persoon. V. **DAMASONIE**. (LN.)

DAMBUT. Nom arménien de la **PRUNE**. (LN.)

DAME. Dénomination vulgaire de la mésange à longue queue , en quelques lieux de la France. V. **MÉSANGE**. (S.)

DAME (LA). Nom vulgaire , dans certains cantons , du **GRÈBE HUPPÉ**. (V.)

DAME. Dans quelques endroits on donne ce nom , tantôt à la **PIE** , tantôt à la **HULOTTE** , espèce de **CHOUETTE**. (DESM.)

DAME ANGLAISE. Nom que les colons de Saint-Domingue ont donné au couroucou de cette île , d'après la couleur de son ventre , parce que les Anglaises des colonies portoient une jupe rouge. (V.)

DAME NUE. C'est le **COLCHIQUE** d'automne , dans quelques lieux. (B.)

DAME D'ONZE HEURES. Nom de l'**ORNITHOGALÉ A OMBELLE**. (B.)

DAMETTE. Nom vulgaire de la **LAVANDIÈRE**. (V.)

DAMHERT. Nom belge du **DAIM**. (DESM.)

DAMHIORT. Le **DAIM** en suédois. (DESM.)

DAMHIRSCH. Nom du **DAIM MÂLE** , en Allemagne. (DESM.)

DAMIER. Les navigateurs ont donné ce nom au pétrel blanc et noir, à cause de son plumage. Le damier brun est le pétrel antarctique. V. PÉTREL. (s.)

DAMIER. Nom donné à des espèces de papillons de Linnæus, qui font aujourd'hui partie du genre ARGYNNE. V. ce mot. (L.)

DAMIER. Coquille du genre CÔNE. (B.)

DAMIER. C'est la FRITILLAIRE MÉLÉAGRE. (B.)

DAMINNA. Un des noms piémontais du ROITELET. (v.)

DAMMARA. Genre établi par Gærtner, sur un fruit de l'Île-de-France, qui paroît être celui du GOMART A FEUILLES OBTUSES, le MARIQUIER de Commerson. Il y a quelques motifs de croire que celui appelé RUSAMALE n'en diffère pas, et que c'est d'une de ses espèces qu'on retire le TORAX LIQUIDE. (B.)

DAMMARA. Adanson réunit, sous le nom commun de NANARI, le *canarium*, le *kamakoan*, le *nanari* et le *dammara* de Rumphius (*Amb.*), qui ne paroissent point se convenir, et dont il fait un genre qu'il place près du PISTACIA. Nous ne parlerons ici que du DAMMARA BLANC de Rumph., *Amb.* 3. t. 57. Loureiro l'a pris pour L'ÉPICIA (*pinus abies*); mais Lambert en a fait une espèce voisine qu'il nomme *pinus dammara*.

Les autres espèces de dammara de Rumphius, au nombre de quatre, ne sont pas connues. (LN.)

DAMMARABLANC. Arbre figuré par Rumphius, *Amb.* 3, tab. 57, mais dont il ne fait pas connoître les caractères généraux. Il a les feuilles simples, lancéolées, alternes dans la jeunesse, et opposées dans la vieillesse. Ses fruits naissent aux extrémités des rameaux, et ressemblent à des pommes-de-pin. Son bois est blanc, et l'on en fait des planches en Chine et dans d'autres lieux de l'Inde.

De cet arbre, et d'un autre qui a les fruits moins gros, il découle une résine blanche, transparente, qui reste attachée à l'écorce et se colore avec le temps. Elle brûle facilement, et son odeur, dans ce cas, approche de celle de la résine de pin. Lamarck pense que cet arbre peut être congénère avec le DOMBEY DU CHILI. (B.)

DAMMAR SELAN. Nom que Rumphius donne à un arbre des îles de l'Inde, dont les feuilles sont alternes, ovales, lancéolées, et les fleurs en grappes axillaires, mais dont il ne décrit pas les parties de la fructification. Cet arbre fournit

une résine que l'on emploie pour goudronner les navires. *V.* Rumphius, *Amb.* 2, tab. 56.

Il paroît que, dans les Moluques, le nom de *dammar* ou *damar* est commun à tous les arbres qui fournissent de la résine. (B.)

DAMMER. Résine qui découle du **DAMMARA**, et que les habitans des Moluques, en l'enveloppant dans des feuilles de palmier, emploient pour s'éclairer pendant la nuit. (B.)

DAMNACANTHE, *Damnacanthus*. Genre fondé par Gærtner, *de Fruct.* 3, p. 18, t. 182, f. 6, pour placer le *Carrissa spinarum* de Vahl, qui diffère des *calacs* par son ovaire inférieur, et par le fruit qui est une baie couronnée par le calice et à deux loges monospermes. Ce nouveau genre est voisin du *canthium* de Lamarck et du *coffea*. La plante qui le constitue croît dans l'Inde; c'est le *spina spinarum* de Rumphius, *Amb.* 7, t. 19, f. 1. (LN.)

DAMNAMÈNE, Dioscoride. Synonyme probablement du **CROCOMERION** du même botaniste. Il désigneroit le **PIED-DE-LION**, *Alchimilla vulgaris*. (LN.)

DAMO. En languedocien, c'est le nom de la **CHOUETTE EFFRAIE**. (DESM.)

DAMO. Nom du **CARANX GLAUQUE**. (B.)

DAMOISEAU (**PETIT BOUC**). C'est le nom que Vosmaër donne à l'**ANTILOPE GRIMM**. (DESM.)

DAMPFEERSFRANCH. L'un des noms allemands de l'**OBIER**, *Viburnum opulus*, L. (LN.)

DAMPIERRE, *Dampiera*. Genre de plantes, très-voisin des **GOODENIES**, établi par R. Brown dans la syngénésie monogamie, et dans la famille des campanulacées.

Ce genre, qui renferme treize espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande, offre pour caractères : 1.° une corolle à deux lèvres, dont le tube est fendu d'un côté, dont les découpures de la lèvre supérieure sont pourvues d'oreillettes à leur bord inférieur; 2.° cinq étamines dont les anthères sont conniventes; un ovaire inférieur à un seul style; une noix crustacée à une seule semence.

L'anatomie de la fleur de deux espèces de ce genre a été développée par Jussieu, pl. 2 du 18.° vol. des *Annales du Muséum*. (B.)

DAN. Nom donné, dans la province de Westro-Botnie, en Suède, au *guleopsis tetrahit*. (LN.)

DANAA, *Danaa*. Genre de plantes, qui a été réuni avec celui des **LIVÈCHES**. Il diffère de ce dernier, principalement

parce que le fruit est didyme, ou composé de deux semences arrondies, écartées, non striées. Il ne contient qu'une espèce, qui est la LIVÈCHE A FEUILLES D'ANCOLIE. (B.)

DANAË, *Danaea*. Genre de plantes établi aux dépens des FRAGONS, mais non adopté par les botanistes. (B.)

DANAÉE, *Danaea*. Genre de plantes de la famille des fougères, établi aux dépens des DORADILLES et des LONCHITES, et dont les caractères consistent en des capsules linéaires, transversales, parallèles, à plusieurs loges, qui s'ouvrent sur deux rangs; un tégment très-court, toujours ouvert entoure la capsule.

Ce genre renferme trois espèces, dont la plus connue est la DANAÉE NOUEUSE, figurée pl. 108 des Fougères d'Amérique, par Plumier. (B.)

DANAÏDE, *Pæderia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des rubiacées, dont les caractères sont : un calice monophylle, persistant, et à cinq dents; une corolle infundibuliforme, à tube velu intérieurement, et à limbe partagé en cinq lobes; cinq étamines à anthères presque sessiles; un ovaire inférieur, arrondi, surmonté d'un style filiforme aussi long ou plus long que la corolle, bifide à son sommet et à stigmate simple; une petite baie ovale ou globuleuse, couronnée, fragile, et qui contient deux semences ovales.

On compte six espèces dans ce genre : l'une d'elles, la DANAÏDE FÉTIDE, a les étamines non-saillantes; ses feuilles broyées exhalent une odeur fort désagréable; elle vient des Indes; l'autre, la DANAÏDE ODORANTE, a les étamines saillantes, les fleurs très-odorantes, et elle croît à l'Île-de-France.

Ces plantes présentent un fait remarquable : c'est que, dans certaines fleurs, les organes mâles de la fructification prennent de l'accroissement aux dépens des organes femelles, qui alors avortent; et que dans certaines autres ce sont les organes femelles qui font avorter les mâles. Ventenat pense que la dernière espèce peut former un genre particulier, à raison des loges de sa capsule, qui sont polyspermes, et des semences, qui sont accompagnées d'un rebord membraneux. Aubert Dupetit-Thouars croit qu'elle est une véritable espèce de QUINQUINA, et il a observé que sa racine est pleine d'un suc orangé avec lequel les Madé-gasses teignent leurs pagnes. (B.)

DANAÏDE, *Danaus*, Lat. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, tribu des papilioni-

des, et qui a pour caractères : les deux pieds antérieurs beaucoup plus petits que les autres, repliés en palatine, dans les deux sexes; crochets des tarsi simples; ailes inférieures n'embrassant presque pas l'abdomen en dessous; palpes inférieurs écartés l'un de l'autre, grêles, cylindracés, ne s'élevant presque pas au-delà du chaperon; leur second article à peine une fois plus long que le premier; massue des antennes courbe à son extrémité.

Je rapporte à ce genre les papillons suivans de Linnæus : le MIDAME, *Pap. Midamus*; ses ailes sont noires, avec des points blancs, qui forment une ligne sur les secondes; le dessus des premières est bleuâtre. Il se trouve aux Indes orientales. Le PLEXIPPE, *Pap. Plexippus*: ses ailes sont fauves, avec le bord postérieur noir et ponctué de blanc; les nervures sont noires, et cette couleur s'élargit sur leurs bords, en manière de veines. Il se trouve en Amérique. Sa chenille vit sur l'*asclépiade de Curaçao*. Elle est annelée de blanc et de noir, et présente deux tentacules au cou et à la queue. La chrysalide est verte, avec une raie et des points dorés. Le CHRYSIPPE, *Pap. Chrysippus*; ses ailes sont fauves, avec le bord noir et des lignes blanches; les postérieures ont une tache noire. Il se trouve en Afrique, aux Indes orientales, et même dans le royaume de Naples.

Tous ces lépidoptères ont les ailes entières, et on remarque aux inférieures, du moins dans l'un des sexes, une petite fente discoïdale ou une espèce de petite poche. (L.)

DANAÏDES, *Danai*. Nom donné par Linnæus à une section de son genre *papillon*. Il la subdivise en *Danaïdes blanches (candidi)*, qui composent, dans notre méthode, les genres PIÉRIDE et COLIADE; et en *Danaïdes variées (festivi)*, dont la majeure partie forme le genre DANAÏDE, et dont les autres se placent dans ceux des NYMPHALES et des SATYRES. Voyez ces genres. (L.)

DANAÏS, Dioscoride. Plante rapportée au *conyza* par Adanson (V. ce mot), ainsi que le *deinosmos* et le *delliarion*, du même auteur. Commerson a employé ce nom pour désigner une plante de Madagascar que Jussieu rapporte au *pœderia* DANAÏDE, Dupetit-Thouars au *cinchona*, et dont Persoon fait le genre *danaïis*, dans lequel rentrent toutes les espèces de *pœderia*, excepté le *pœderia fetida* qui reste seul dans son genre, et qui diffère par ses fruits en baie et non pas capsulaires. (LN.)

DANBIK. Oiseau d'Abyssinie, donné par Montbeillard, pour une variété du SÉNÉGALI. V. ce mot à l'article FRINGILLE. (V.)

DANDANG - MOUSSON. Nom du POIVRIER AROMATIQUE, à Java. (B.)

DANDELION. Nom donné par Linnæus à une plante de Virginie qu'il classe avec les *tragopogon*, et dont nous faisons un genre, caractérisé par le calice formé d'un simple rang d'écaillés, et par l'aigrette à poils simples. Outre la plante ci-dessus, il faut rapporter à ce genre le *tragopogon lanatus*, Linn., qui croît en Orient. Ces deux espèces diffèrent encore des *tragopogon*, en ce qu'elles sont acaules. (LN.)

DANDULANA. L'ÉCUREUIL MACROURE, à Ceylan. (DESM.)

DANEA. A Vérone, c'est le nom de la TANAISIE, *Tanacetum vulgare*. (LN.)

DANETA, Césalpin. C'est la TANAISIE. (LN.)

DANGCANGHAC. C'est, aux Philippines, un HÉRON. (V.)

DANG-TAM et **TIM BOC.** Noms donnés, en Cochinchine, à une espèce de scirpe, *scirpus capsularis*, Lour., dont la décoction des tiges privées de leur écorce est diurétique et réfrigérante. On la donne dans les accès des fièvres chaudes. (LN.)

DANNOGEN. Nom gallois de la BÉTOINE, *Betonica officinalis*, L. (LN.)

DANOIS. Il y a deux races de chiens auxquelles on donne ce nom, la grande et la petite. Elles sont originaires de Danemarck.

Le grand danois a le corps élancé du levrier, la grosseur du mâtin et la force du dogue; ses oreilles sont courtes, étroites et pendantes; mais on les lui coupe ordinairement, ce qui lui rend la tête plus belle. La plupart des chiens de cette race sont fauves; il y en a de gris, de noirs, de variés de noirs de blancs, de grisâtres. Ils ont peu de nez et aussi peu d'intelligence; ils courent avec beaucoup de légèreté. On les appeloit aussi *danois de carrosses*, parce qu'ils précédoient les équipages, et avertissoient par leur aboiement les piétons de se ranger; mais il arrivoit souvent qu'un de ces chiens, trop empressé de faire détourner les passans, se jetoit sur eux et les renversoit. J.-J. Rousseau faillit être victime, à Paris, d'un accident de cette espèce.

La race du petit danois est différente de celle du grand danois, non-seulement par la taille, mais encore par le museau, moins gros et plus effilé, par de plus grands yeux, par les jambes plus sèches, par la queue plus relevée, et par les couleurs du poil; les chiens de cette race ont pour l'ordinaire

des taches noires et blanches : on appelle *arlequins* ceux qui ont des mouchetures noires sur un fond blanc. (S.)

DANT. En Numidie et dans quelques autres contrées septentrionales de l'Afrique, on donne ce nom au ZÉBU. *V.* BŒUF. (S.)

DANT, DANTA, DENT, ANTA ou **ENT.** Ce sont les noms sous lesquels le **TAPIR** est connu par les Portugais du Brésil. *V.* **TAPIR.** (S.)

DANTALE. *V.* **DENTALE.** (B.)

DANTHONIA. M. Decandolle a établi ce genre de graminée pour placer le *festuca decumbens*, L., et plusieurs espèces d'avoines. *V.* **FÉTUQUE.** Ses caractères sont : glume très-grande, à deux valves, renfermant plusieurs fleurs dont la valve externe de chacune est échancrée au sommet et munie d'une arête longue, tortillée ou très-courte, dentiforme et demi-avortée. MM. Robert Brown et P. Beauvois partagent ce genre en deux ; l'un le **TRIODIA**, qui comprend le *festuca decumbens*, (placé avec les *bromes*, par Koëler ; avec les *puturius*, par Scopoli ; et avec les *méliques*, par Weber), et plusieurs espèces nouvelles) décrites par R. Brown ; l'autre, le **DANTHONIA**, qui comprend les espèces d'avoine que M. Decandolle réunissoit à son *danthonia* et plusieurs autres graminées décrites par R. Brown et par Labillardière, sous le nom d'*arundo*. Ce dernier genre ne comprend que les espèces de *danthonia*, Dec. à arêtes longues et tortillées. Il est dédié à Etienne Danthoine, botaniste de Marseille. (LN.)

DANTIA. Nom donné par Petiver, et adopté par Adanson et Guettard, pour désigner un genre nommé depuis *isnardia* par Linnæus. Quelques botanistes pensent qu'il devrait être confondu avec les *ludvigia*. *V.* **ISNARDE.** (LN.)

DAOUFINEN. C'est le nom donné, en Languedoc, au **MARRONNIER**, variété du châtaignier ; *daoufinenco* désigne le *marron*. (LN.)

DAO-HOA-HONNG. Nom donné, en Cochinchine, à l'amandier nain, *Amygdalus pumila*, L., cultivé, comme chez nous, pour ses fleurs qui paroissent avant les feuilles, et forment un coup d'œil agréable au sortir de l'hiver, à une époque où les autres plantes ne sont pas revêtues de leur nouvelle parure. (LN.)

DAO-HUONG-TAU. Nom qu'on donne, en Cochinchine, à l'*eugenia malaccensis*, L., arbre cultivé dans beaucoup d'endroits de l'Inde, à Malacca, à Macao, etc., à cause de ses fruits odorans, agréables et très-sains. (LN.)

DAOURITE ou **SIBERIT**, **RUELLITE**, etc. *V.*
TOURMALINE ROUGE DE SIBÉRIE. (LUC.)

DAPEÛHE. Le célèbre baron de Humboldt a rapporté, sous ce nom, de l'Amérique méridionale, une substance élastique, spongieuse, et assez semblable à un champignon desséché, que nous avons décrite ailleurs (*Tableau des espèces minérales*, t. 2, p. 257), à la suite du Bitume élastique, et qui offre la plupart des propriétés du caoutchouc.

Elle brûle comme lui à la flamme d'une bougie, efface les traits de la plombagine (*graphite*), et communique au papier, que l'on en a frotté, l'électricité résineuse. M. W. Allen, de la Société royale de Londres, en a fait l'analyse comparative.

L'acide nitrique simplement échauffé, dissout presque en entier les deux substances; cette dissolution est limpide, et donne, par l'addition de l'eau, un précipité de la moitié du poids de la matière dissoute.

Cent parties de *dapêche* et de *caout-chouc*, distillées séparément dans une cornue de verre, ont donné :

	<i>Dapêche.</i>	<i>Caout-Chouc.</i>
Huile empyreumatique.	80	92
Eau acidule.	2	0
Hydrogène carboné	2	2
Résidu carboneux.	16	6
	100	100

Il n'y a point eu d'indice d'ammoniaque.

Cette substance bitumineuse a été trouvée à deux ou trois pieds seulement sous la surface du sol. (LUC.)

DAPLEWNIK. Nom donné, en Russie, au TRÈFLE DES CHAMPS, *Trifolium arvense*, L. (LN.)

DAPHNE. Les Grecs et les Latins appeloient ainsi le LAURIER, *Laurus nobilis*. Linnæus a transporté ce nom à un genre très-différent de celui des lauriers, et qui est le *thymelæa* de Tournefort et des anciens botanistes. *V.* GAROU. Les genres *capure*, *cansjeria* et *lagetta*, ont beaucoup de rapport avec les daphnés. Quelques auteurs même les réunissent. (LN.)

DAPHNÉS, *Daphnes*. Genre établi par Poli dans son *Histoire des Testacés des Deux-Siciles*, parmi les animaux des coquilles bivalves. Son caractère consiste à n'avoir ni pied ni siphon; mais l'abdomen radicaux, porté sur un pédonc-

cule cartilagineux, comprimé, tranchant; les branchies séparées et pendantes par leur partie supérieure.

L'*Arche de Noé*, que cet auteur a figurée avec des détails anatomiques très-précieux, pl. 24 de son *Histoire des Testacés des Deux-Siciles*, sert de type à ce genre. (B.)

DAPHNIE, *Daphnia*. Genre de crustacés, de l'ordre des branchiopodes, famille des lophyropes, et qui a pour caractères : un test bivalve; une tête apparente avec deux antennes; huit à dix pattes; un seul œil; une queue.

Peu de crustacés ont été étudiés avec plus de soin que quelques espèces de ce genre : Leuwenhoëck, Needham, Swammerdam, les ont décrites sous les noms de *poux aquatiques*, de *pucerons branchus*, de *puces d'eau*. Linnæus, Degeer, Geoffroy, et les naturalistes méthodiques qui sont venus après eux, les ont fait connoître sous la dénomination générale de *monocles*, et Muller enfin en a formé un genre particulier, qui a été généralement adopté.

La tête et tout le corps des *daphnies* sont couverts d'une enveloppe crustacée, ouverte en devant; cette enveloppe est fermée, du côté du dos, dans toute sa longueur, non par une charnière à la manière des *cypris*, mais par une suture en carène; ce qui, dans la réalité, en fait une coquille univalve; mais elle a la forme des bivalves, et comme sa flexibilité en permet tous les mouvemens, on lui en conserve le nom.

La tête des *daphnies*, qui est comme bossue, n'est distinguée du corps du côté du dos que par un léger enfoncement; mais en devant il y a entre ces parties une longue et profonde incision qui les sépare l'une de l'autre.

Les deux antennes sont placées sur les côtés, au bas de la tête, et perpendiculairement au plan du corps. Cette position, différente de celle des antennes dans les insectes, et même dans les crustacés, justifie ceux qui leur ont donné le nom de bras, et d'autant plus, que ces parties servent principalement à l'action de nager. Quoi qu'il en soit, ces antennes, car on leur conservera ce nom avec Muller, sont ramifiées et transparentes comme du verre; chacune d'elles est composée d'une grosse tige cylindrique, attachée au corps par quelques articulations annulaires, au moyen desquelles elle se ment en tous sens comme sur un pivot; cette tige se divise bientôt en deux branches plus grêles, cylindriques, articulées en trois parties : la branche extérieure est garnie, sur un de ses côtés, de deux longs filets très-déliés, en forme de poils qui sortent de la base des deux dernières articulations, mais l'autre n'en a qu'un; l'une et l'autre de ces branches

sont terminées, à leur sommet, par trois filets entièrement semblables à ceux des côtés ; tous ces filets sont flexibles et mobiles à leur base , garnis de poils plus ou moins longs selon les espèces , et munis d'une ou deux articulations , qui augmentent leur flexibilité.

C'est par le mouvement de ces deux antennes que nage la *daphnie* ; elle en bat l'eau avec vitesse , ce qui la fait avancer ordinairement comme par secousses ou par élans ; mais elle se meut encore de plusieurs autres manières. Les pattes n'aident en rien à la nage , mais la queue semble y contribuer quelquefois , quand la *daphnie* la pousse avec force en arrière ; dès qu'elle se tient en repos , elle descend peu à peu au fond de l'eau par son propre poids.

La tête des *daphnies* se termine en dessous en une espèce de bec pointu , mais immobile , et faisant corps avec le test , dont elle n'est que le prolongement. La bouche est placée dans la coquille à l'orifice du grand intestin. Au sommet de la tête on voit une tache circulaire noire , qui est l'œil de l'animal : on peut le comparer aux yeux à réseau des mouches ; il est mobile , et on lui voit presque toujours un mouvement de trémoussement.

Les pattes , qui sont cachées dans la coquille et attachées le long du dessous du corps , sont en forme de nageoires barbues ; leur nombre et leur figure sont difficiles à distinguer à travers de la coquille , parce qu'elles sont très-transparentes et garnies de plusieurs longues parties en forme de poils qui les cachent ; cependant on est parvenu , à force de patience , à en développer quelques-unes , qu'on trouve dessinées dans une Monographie allemande de Schæffer , pl. 27 , fig. 7 du septième volume de son *Histoire des insectes*.

A l'extrémité du corps des *daphnies* , on voit une grande queue mobile , qui , dans l'état de repos , se trouve entièrement enfermée dans la coquille , et recourbée , en-dessous , vers la tête ; mais l'animal peut la déployer , l'étendre et la faire sortir de la coquille à volonté. Cette queue est terminée par deux longues pointes , roides , courbées et mobiles , qui ressemblent à des ongles d'oiseaux ; en-dessous de ces ongles elle est garnie de deux rangs de pointes dirigées en arrière , entre lesquelles se trouve l'issue du grand intestin , qui parcourt la queue , et dont l'ouverture donne issue aux excréments. A l'endroit où se fait la courbure de la queue en forme de coude , on voit deux filets coniques , dirigés en arrière et divergens ; ils ont au milieu de leur longueur une articulation , qui augmente leur flexibilité. Enfin ce bord supérieur ou postérieur de la queue est garni de quelques pièces en forme

de lames plates et angulaires, qui le rendent comme découpé, mais dont l'usage n'est pas connu.

Le corps étant transparent, on voit les organes internes fort distinctement; d'abord le cœur, en forme de corps ovale, placé vers le haut du dos, et jouissant de son mouvement de systole et de diastole; ensuite, au milieu, il y a un gros vaisseau cylindrique de couleur verte, qui traverse, en serpentant, la longueur du corps; c'est le canal intestinal; il a un mouvement vermiculaire, et on voit passer, à travers, les alimens que l'insecte avale; à côté sont deux espèces de cœcums courts, qui y versent probablement une liqueur dissolvante.

La manière dont les *daphnies* se nourrissent ou attirent les alimens qui leur sont nécessaires, est tout-à-fait singulière. Quand elles ne nagent point, elles remuent les pattes avec rapidité, ce qui détermine un petit courant d'eau, qui, dirigé vers la tête, entraîne dans l'entre-deux des valves toutes les matières menues et les animaux infusoires dont l'eau des marais est toujours remplie. Lorsqu'il y a une certaine quantité de ces objets accumulée, elles ferment leurs battans, et choisissent ce qui leur convient. Il paroît, par quelques observations incomplètes, que les *daphnies* ont de petites dents, avec lesquelles elles tuent les animaux avant de les avaler. Il paroît encore que les épines de la queue servent principalement à ces animaux pour se débarrasser des matières étrangères qui gênent leurs mouvemens.

Les plus anciens naturalistes ont remarqué que les *daphnies* muoient ou changeoient de peau. Il n'est personne qui n'ait été à même de vérifier ce fait dans les marais où il y a beaucoup de *daphnies*, la surface de l'eau et les bords étant, à l'époque de ce changement, c'est-à-dire au commencement du printemps, souvent couverts de leurs dépouilles. Il ne manque à ces dépouilles aucune des parties extérieures des *daphnies*; la coquille même y est entière, ce qui prouve que cette dernière n'est pas de la même nature que celle des mollusques testacés, mais qu'elle est de celle des écrevisses.

Les *daphnies* ont presque dans tous les temps, au-dedans du corps, un grand nombre d'œufs amoncelés tout le long du dos, ou placés exactement entre la coquille et le grand intestin. Ils sont d'abord parfaitement ronds, ayant, dans leur milieu, un petit corps circulaire qui représente le jaune de ceux des oiseaux; peu à peu ils s'allongent, et on aperçoit, avec le temps, le mouvement produit par les petits qui commencent à se développer. Lorsqu'ils sont arrivés au terme fixé par la nature pour leur expulsion, l'animal baisse la

queue, et dans le moment même, les petits sortent de son corps, tous à la fois et comme à la hâte, par une grande ouverture que laisse l'éloignement de la queue, entre les deux battans de la coquille, vers sa partie supérieure, en dessous de cette même queue.

Dès leur naissance, époque où elles ne sont pas plus grosses que des atomes, les daphnies nagent avec vitesse, et ne diffèrent de leur mère qu'en ce qu'elles n'ont pas cette courbure du dos, où est le réceptacle des œufs. Cependant, Muller lui-même a décrit des jeunes comme des espèces distinctes; sa *daphnie longue-épine*, par exemple, n'est qu'un enfant de la *plumeuse*.

Les naturalistes ont beaucoup varié sur la nature de leur accouplement. Les uns les ont crues hermaphrodites, mais cependant avec l'obligation de s'accoupler. D'autres ont prétendu qu'il y avoit parmi elles des mâles et des femelles. Muller, et en dernier lieu Jurine, ont décrit les mâles et les femelles.

Le mâle est généralement plus petit et plus allongé que sa femelle, et présente quelques différences extérieures. Muller avoit pris, pour les organes de la génération, deux filets cachés sous la première paire de pattes; mais Jurine leur dénie cet usage.

Les organes de la femelle, qui a presque toujours été préférée pour être figurée, sont placés sur la partie postérieure du dos, à la base supérieure de la queue, dans le lieu, enfin, par où on a dit que sortoient les petits.

Jurine a observé que, lorsque le mâle veut s'accoupler, il s'élançe sur la femelle, la saisit avec les longs filets de ses pattes de devant, se cramponne sur elle, et avance sa queue dans sa coquille. La femelle fuit d'abord avec rapidité; mais le mâle la serrant toujours, il faut enfin qu'elle rapproche sa propre queue. L'accouplement ne dure qu'un instant. Les œufs sont neuf à dix jours à éclore en hiver, et deux ou trois seulement en été. Dans cette dernière époque de l'année, les petits muent huit fois en dix-neuf jours; en hiver, il se passe quelquefois huit à dix jours entre chaque mue. Les ovaires ne paroissent qu'après la troisième mue. La première ponte est de cinq à six petits; les autres vont en augmentant jusqu'à dix-huit. Leur fécondité est quelquefois arrêtée par une maladie singulière, dont le symptôme est une tache noirâtre sur le dos, et que Jurine croit être produite par le déplacement de la matière des œufs.

Mais le fait le plus singulier de tous ceux qui ont été observés par Jurine, c'est que les femelles qui ont reçu le mâle,

en transmettent l'influence à leurs descendans femelles , de manière qu'elles pondent tous les ans , sans être obligées de s'accoupler jusqu'à la sixième génération , après laquelle leurs petits périssent dans la mue. Une autre espèce a porté cette influence d'un seul accouplement , jusqu'à la quinzième génération. Ces générations , sans accouplement , sont moins abondantes , et se succèdent moins rapidement que celles où les mâles ont pris part.

Les *daphnies* sont extrêmement communes. Elles sont si abondantes dans certaines mares , qu'elles en couvrent la surface , dans une profondeur de plusieurs pouces. Comme elles sont souvent colorées en rouge , elles ont fait croire , quelquefois , que l'eau avoit été changée en sang , et ont causé par-là de grandes frayeurs aux habitans ignorans et superstitieux des campagnes. On en trouve toute l'année ; mais pendant les chaleurs de l'été , une grande quantité périt , soit par le desséchement , soit par la corruption des eaux , soit par les ravages de leurs ennemis.

Parmi ces ennemis , qui sont très-nombreux , les plus dangereux sont les *hydres d'eau douce*. Ces derniers en font une si grande consommation , au rapport de Trembley , qu'on ne peut concevoir que l'espèce puisse s'en conserver dans les mares où ces deux genres d'animaux se trouvent ensemble ; mais la multiplication des *daphnies* est encore plus considérable que celle des HYDRES. V. ce mot.

Les *daphnies* paroissent pouvoir se conserver en vie dans la terre humide , pendant un assez long temps ; du moins c'est par-là seulement qu'on peut expliquer comment il s'en trouve souvent beaucoup en automne , dans les mares qui ont été desséchées pendant l'été.

On compte sept espèces de *daphnies* connues des naturalistes , parmi lesquelles deux seules sont communes aux environs de Paris ; savoir :

La DAPHNIE PLUMEUSE , qui a la queue repliée en dedans , et le test avec une pointe postérieure. Elle est figurée dans les *Entomostracés* de Muller , pl. 12 , fig. 4 , 7 ; dans l'*Histoire naturelle des Crustacés* , faisant suite au Buffon , édition de Deterville , pl. 18 , fig. 1 , 2 , et dans cet ouvrage , pl. A. 26 , fig. 16.

La DAPHNIE CAMUSE , dont la queue est repliée en dedans , et le test ovale , sans pointe. Elle est figurée pl. 12 , fig. 11 et 12 des *Entomostracés* de Muller. (B. et L.)

DAPHNITIS , Dioscoride. Plante qui avoit du rapport avec le *laurier*. Ce seroit , suivant Adanson , un FRAGON (*ruscus*). (L.N.)

DAPHNOÏDES, *Thymeleæ*, Jussieu. Famille de plantes, dont les caractères sont : le calice monophylle, tubuleux, libre ; la corolle nulle ; des écailles pétaloïdes, situées quelquefois à l'orifice du calice, et imitant une corolle monopétale ; des étamines en nombre déterminé, insérées à l'orifice du calice, le plus souvent en quantité double de ses divisions, une moitié étant alors opposée, et l'autre alterne avec elles ; un ovaire libre, simple ; un style unique, à stigmate presque toujours simple ; une seule semence recouverte par le calice, ou renfermée dans le péricarpe ; point de périsperme ; un embryon droit, et une radicule supérieure.

Les plantes de cette famille ont, en général, une tige frutescente et rameuse ; leurs feuilles sont simples, ordinairement alternes, quelquefois opposées, et sortent toujours de boutons coniques, couverts d'écailles ; leurs fleurs sont axillaires ou terminales, solitaires ou en petits paquets, ou en épis, et toujours hermaphrodites ; leur enveloppe calicinale est souvent très-colorée.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte neuf genres à cette famille, qui est la seconde de la sixième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 6, n.º 4 du même ouvrage. Ces genres sont : DIRCA, LAGET, GAROU, PASSERINE, STELLÈRE, STRUTHIOLE, LACHNÉE, DAIS et GNIDIE. (B.)

DAPHNOÏDES, Dioscoride. Plante qui ressembloit au LAURIER par ses feuilles. On présume que c'est la LAURÉOLE (*Daphne laureola*, L.) ou le bois gentil, *Daphne mezereum*. Ces deux plantes et plusieurs autres de la même famille, ont reçu ce nom chez les anciens botanistes. (LN.)

DAPHNON. Dioscoride. V. DAPHNITIS. (LN.)

DAPHNOT DES ANTILLES, *Bontia*. Arbre toujours vert, qui croît dans les lieux maritimes des Antilles, où il est connu sous le nom d'*olivier bâtard*. Ses feuilles sont alternes, oblongues, lancéolées, rarement dentées, parsemées de points transparens et âcres au goût ; ses fleurs sont axillaires, solitaires, légèrement pédonculées, et d'un jaune rougeâtre.

Cet arbre est de la didynamie angiospermie, et de la famille des solanées. Chaque fleur offre pour caractères : un petit calice à cinq divisions, et persistant ; une corolle monopétale, tubuleuse, à deux lèvres, dont l'inférieure est recourbée, velue et trifide ; quatre étamines, dont deux plus grandes ; un ovaire supérieur, d'où sort un long style terminé par un stigmate échancré.

Le fruit est une drupe renfermant un osselet biloculaire, dont les loges sont séparées en deux par la saillie de la cloison; chaque demi-loge contenant une ou deux semences. (B.)

DAPHOINES. Selon Adanson, ce seroit un nom donné par les Égyptiens au **PIED-DE-LION**. (*Alchemilla*). (LN.)

DAPTRIOUS. Nom générique de l'**IRIBIN**. (V.)

DAR, DARAG, DAIR et DARACH. Divers noms du **CHÈNE** dans quelques provinces d'Angleterre. (LN.)

DARA. Kæmpfer donne ce nom à une espèce d'**ARALIE**, (*Aralia pentaphylla*, Thunb.) qui croît au Japon. (LN.)

DARADE. C'est l'**ALATERNE** (*Rhamnus alaternus*). dans le midi de la France. (LN.)

DARAEJSE. Nom arabe du muflier d'Égypte (*antirrhinum ægyptiacum*) suivant Forskaël. (LN.)

DARAMBO. Nom brame du **CODAMPULLI**. V. ce mot. (LN.)

DARBOUS. Nom de la **TAUPE** dans le département du Var. (DESM.)

DARBOUSIER. V. **ARBOUSIER**. (LN.)

DARD. C'est le **CYPRIN VAUDOISE**. (B.)

DARD. Nom spécifique d'une **COULEUVRE**. (B.)

DARDANIS, Dioscoride. Plante rapportée au **Cicuta** de Tournefort. V. **CICUTA**. (LN.)

DARDO, JEVOLO, GAULO. Noms italiens du **GUËPIER**. (V.)

DARE. Voyez **DACE**. (DESM.)

DARE. Nom tartare des **PANIS** ou **MILLETS**. (LN.)

DARÉE, *Darea*. Genre de plantes de la famille des fougères, établi aux dépens des **ADIANTES** et des **CÆNOPTÈRES**. Il offre pour caractères : fructification disposée en lignes courtes presque marginales; des tégumens formés par les bords des folioles et s'ouvrant en dehors.

On compte seize espèces dans ce genre : les unes à feuilles simplement ailées, les autres à feuilles deux ou trois fois ailées.

Il ne paroît pas que le genre **MONOGRAMME** de Desvoux en diffère suffisamment pour en être séparé. (B.)

DARMAGOSSE. Un des noms de la **PIE-GRIÈCHE**. (V.)

DARION et DARIS, de Dioscoride. V. **SION**. (LN.)

DARMAS COLLETÉ. Espèce d'**AGARIC** du midi de la France, que Paulet a fait connoître le premier, pl. 143 de son *Traité des champignons*. Son chapeau est d'un roux-gris en dessus, et d'un blanc sale en dessous; son pédicule est de la même couleur. Elle est regardée comme une des meilleures. (B.)

DARNAGASSE. Nom vulgaire de la **PIE-GRIÈCHE GRISE.**
(DESM.)

DARNAJA. Nom vulgaire de la **PIE-GRIÈCHE.** (V.)

DARNAVEOU. Nom provençal de l'**ARGALOU**, *Rhamnus paliurus*, Linn. (LN.)

DARNEL. C'est le nom de l'**IVRAIE ANNUELLE** (*Lolium temulentum*), dans le département des Ardennes et en Angleterre. Elle est nommée **DARRÈPE** en Suède. (LN.)

DARNIDE, *Darnis*. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères; établi par Fabricius et que nous réunissons à celui de **MEMBRACE**. V. ce mot. (L.)

DARR. Nom des **BRIZES**, en Suède. (LN.)

DARR-BUH. Nom donné à l'**ARGOUSIER**, *Hippophaë rhamnoides*, L., par les Tongutes. (LN.)

DARREPE. V. **DARNEL**. (LN.)

DARRY. On donne ce nom, en Hollande, aux végétaux décomposés en tourbe ou en charbon fossile. (B.)

DARTE, *Dartus*. Arbrisseau à feuilles alternes, pétiolées, ovales, oblongues, aiguës, dentées, grandes, velues en dessous; à fleurs blanches, portées sur des grappes axillaires, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre, établi par Loureiro, offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties ovales et membraneuses; une corolle monopétale, à tube presque globuleux, à limbe divisé en cinq parties ovales; cinq étamines; un ovaire supérieur presque rond, sillonné, à style court, terminé par un stigmate à cinq lobes; une petite baie ronde, excoriée, diaphane, à une loge, et à plusieurs semences.

Le *dart* croît dans les lieux humides et ombragés de la Cochinchine. Ses racines sont rouges et aromatiques. Elles passent pour diurétiques, et propres à exciter l'appétit. (B.)

DARTRIER, *Vatairea guyanensis*. Arbre de la famille des légumineuses, dont la fructification est incomplètement connue. Ses feuilles sont alternes, ailées avec impaire, stipulées à leur base, et composées de neuf à treize folioles alternes, ovales et cendrées en dessous. Son fruit est une gousse orbiculaire, comprimée, uniloculaire, qui ne s'ouvre point. Cette gousse, large comme la main, ne contient qu'une semence, qui, pilée avec du saindoux, forme une pommade très-employée contre les dartres. Cet arbre croît dans la Guyane, sur le bord des rivières. (B.)

En France, on nomme **DARTRIER** le *Psoralea bituminosa*, et par suite le genre *psoralea* lui-même. Le *Cassia alata*, Linn., est le **DARTRIER** des Indes. (LN.)

DARUMA-GIKF. Nom donné, au Japon, à la **BUGLE ORIENTALE**, *Ajuga orientalis*, L., suivant Thunberg. (LN.)

DARWANG. Nom d'un GOBE-MOUCHE de la Nouvelle-Hollande. (v.)

DARYACHIS. Gesner donne ce nom à l'HIRONDELLE DE RIVAGE. V. au mot HIRONDELLE. (s.)

DASAN. Coquille du genre PATELLE. (b.)

DASCILLE, *Dascillus*, Lat. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serri-cornes, tribu des cébrionites.

Linnæus avoit placé parmi les chrysomèles, l'insecte d'après lequel j'ai établi ce genre. M. Paykull l'a nommé *atopa*, dénomination que Fabricius a adoptée, et qui a prévalu chez les naturalistes allemands.

Les *dascilles* ont de grands rapports avec les *cébrions*, et les *élodes* ou les *cyphons* de M. Paykull ; mais ils diffèrent des premiers par leurs antennes simples, leurs mandibules moins saillantes, presque triangulaires, et par leurs tarses, dont le pénultième article est bilobé ; des *élodes*, par la forme ovale de leur corps, et leurs palpes terminés par un article tronqué ou très-obtus, et semblables. Ces derniers coléoptères ont le corps très-mou, presque hémisphérique, avec le corselet court, large, et non en trapèze, comme l'est celui des *dascilles*.

Fabricius mentionne trois espèces : la plus commune, le **DASCILLE CERF**, *Dascillus cervinus*, D. 6. 2 ; *Chrysomela cervina*, Linn. ; *Atopa cervina*, Payk., Fab., est long d'environ six lignes, noir, avec un duvet cendré ; les antennes, les élytres et les pieds sont d'un roussâtre pâle. On trouve ces insectes au nord de l'Europe, en Allemagne, et dans quelques départemens de l'ouest de la France. Ses habitudes sont inconnues. L'*Atopa cinerea* de Fabricius n'en est peut-être qu'une variété. (L.)

DASIOOK. Nom hollandais de l'AIL D'OURS, *Allium ursinum*, L. (LN.)

DASMEGRAS. Nom donné, en Gothlande, province de Suède, à la TANAISIE, *Tanacetum vulgare*, Linn. (LN.)

DASPIS. Cette plante de Dioscoride est rapportée au LÉONTICE LÉONTOPETALON, Linn. (LN.)

DASU, *Dasus*. Arbre médiocre, à feuilles lancéolées, ondulées, entières, velues en dessous, et à fleurs blanches, sessiles, et disposées en verticilles axillaires, qui forme, selon Loureiro, un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice tubuleux, coloré, à cinq divisions obtuses ; une corolle monopétale, campanulée, très-velue, à limbe partagé en cinq parties ; cinq étamines ; un ovaire inférieur, surmonté d'un style fili-

forme, à stigmate divisé en cinq parties oblongues et droites; une baie ombiliquée et monosperme formée par le calice, qui s'est accru.

Le dasu se trouve dans les lieux inhabités de la Cochinchine.

(B.)

DASYBATE, *Dasybatus*. Genre établi par Blainville, aux dépens des RAIES de Lacépède. La RAIEBATHIS lui sert de type.

(B.)

DASYCÈRE, *Dasycerus*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, établi par M. Brongniart, dans le *Bulletin de la Société philomathique*, n.º 39. En parcourant la forêt de Montmorency, M. Brongniart trouva, au mois de septembre 1799, dessous un bolet, trois individus d'un fort petit insecte, dont le port et quelques caractères lui parurent remarquables, et qu'il ne put rapporter à aucune des espèces, et même à aucun des genres qu'il connoissoit. Il est surtout caractérisé par la forme des antennes. M. Brongniart donna à ce genre le nom de *dasycère*, et lui reconnut les caractères suivans : antennes grêles, de la longueur de la moitié du corps, remarquables par deux gros articles à leur base, et quatre articles globuleux, hérissés de poils à leur extrémité; chaperon avancé, couvrant la bouche; corps ovale, convexe; corselet hexagone; tarses filiformes.

DASYCÈRE SILLONNÉ. Cet insecte n'a guère qu'une ligne et demie de long; sa couleur est d'un marron fauve; les antennes sont placées devant les yeux, et sont composées de onze articles; les yeux, peu visibles, sont placés sur deux saillies latérales de la tête, en forme de sourcils; le corselet, transverse, plus large que la tête, plus étroit que les élytres, est distinctement hexagone; il présente deux côtes élevées, inégales; les élytres, convexes, embrassent l'abdomen; elles ont chacune un rebord relevé, et trois côtes aiguës très-distinctes; l'espace intermédiaire est marqué de deux rangées de points enfoncés, un peu confondus, qui le font paroître chagriné; il n'y a point d'ailes dessous; les pattes sont courtes, simples; il est très-difficile de compter les articles des tarses, même au microscope; il paroît cependant qu'il y en a trois, deux fort petits, dont le premier est même presque caché dans l'articulation, et un troisième, beaucoup plus long, qui porte les ongles. Il faut renoncer à trouver des caractères dans les parties de la bouche, presque invisibles, d'un si petit insecte.

Le genre dont il paroît le plus voisin, par sa forme, la disposition cachée de sa bouche, et même ses habitudes, est celui des DIAPÈRES : il s'en éloigne par la forme de ses antennes. Il a quelque rapport avec les *Sépidies*, par celle de son corselet.

La démarche de ce petit animal est lente. Il appartient à la famille des fungicoles, section des trimères. (O. L.)

DASYPODE, *Dasypoda*. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des mélifères, tribu des andrénètes. Ses caractères sont : mâchoires et lèvres inférieures allongées (plus longues que la tête); mâchoires fléchies à leur extrémité; lèvres inférieures renfermées à sa base dans une gaine cylindrique, terminée en une espèce de langue longue, souvent en partie plumeuse finissant insensiblement en pointe, repliée en dessus dans le repos; deux divisions latérales, très-petites; palpes maxillaires filiformes, courts, de six articles; les labiaux de quatre et allongés; mandibules arquées, pointues, antennes filiformes ou grossissant un peu et insensiblement, courtes, de douze à treize articles.

Les dasypodes ont une grande conformité de rapports d'organisation et d'habitudes avec les *andrènes*. Elles sont plus près des *abeilles* que celles-ci, en ce que les extrémités de leurs mâchoires sont déjà fléchies, au lieu qu'elles conservent la même direction dans les *andrènes*, et que la lèvre inférieure est prolongée en une langue plus longue et qui est presque linéaire à sa pointe.

Les dasypodes ont le corps allongé, souvent velu; la tête comprimée, verticale, un peu plus étroite et un peu moins élevée que le corselet, très-obtuse en devant avec une lèvre supérieure petite, peu saillante; des mandibules simples, ou n'ayant qu'une dent au plus; deux yeux ovales et distans; trois petits yeux lisses placés sur le vertex, et presque sur une ligne droite; le corselet presque rond, obtus aux deux extrémités; quatre ailes veinées et inégales; l'abdomen ovale, plus grand et déprimé dans les femelles; les pattes antérieures courtes, les postérieures grandes, écartées, leurs jambes et leurs tarses garnis de poils épais et longs, formant un plumasseau dans les femelles. Ce dernier caractère est le fondement de l'étymologie du nom du genre: dasypode signifie *pattes très-velues*.

C'est sur les fleurs, principalement sur les semi-flosculeuses que l'on rencontre ces insectes; leur vol est beaucoup plus rapide que celui des *andrènes*. Ils creusent, comme elles, des trous en terre, dans les lieux sablonneux, en remplissent le fond d'une matière formée du pollen des fleurs qu'ils ont transporté avec les houppes de leurs pattes postérieures, et même avec les poils des intermédiaires, et y déposent leurs œufs. On les surprend quelquefois se tenant à l'affût à l'entrée de cette demeure qu'ils ont creusée pour leurs petits. Leurs métamorphoses sont au reste inconnues.

L'époque de l'apparition des dasypodes est à la fin de l'été et à l'automne.

DASYPODE HIRTIPÈDE, *Dasyпода hirtipes*. D. 6, 3, fem. ; Panz. *Faun. Insect. Germ.*, fasc. 55, tab. 14, le mâle ; fasc. 7, tab. 10, fasc. 49, tab. 16, la femelle. La femelle a sept à huit lignes de long ; son corps est noir, avec un duvet sur le devant de la tête et sur le corselet, d'un gris jaunâtre tirant sur le roux ; la partie supérieure du corselet paroît noire, le duvet y étant moins épais ; les ailes supérieures sont transparentes, quoique ayant une très-légère teinte brune ; les nervures sont de cette couleur ; l'abdomen est noir luisant, aplati, avec quelques poils roussâtres en dessus à sa base ; les second, troisième et quatrième anneaux ont une bande transverse formée de poils blanchâtres et couchés ; la première bande est souvent interrompue au milieu ; les pattes antérieures, les cuisses des autres ont des poils d'un gris jaunâtre tirant sur le roux ; les jambes et le bas des tarsi des intermédiaires et des postérieures surtout ont des poils longs, abondans et roussâtres.

Le mâle est un peu plus petit que la femelle ; son corps est presque entièrement couvert de poils roussâtres ou d'un gris roussâtre ; l'abdomen est ovalaire, convexe, avec une bande de poils, d'une couleur plus claire que les autres, au bord postérieur des anneaux, en dessus ; les pattes postérieures n'ont pas de plumasseau.

On trouve cet insecte en automne, dans les lieux sablonneux ; il vole avec rapidité, de fleur en fleur, et presque sans s'y arrêter.

Il faut rapporter au même genre la *dasy-pode plumipède* de Panzer, *ibid.*, fasc. 99, tab. 15, et l'*andrena visnaga* de Rossi.

Voyez, pour les autres espèces mentionnées au même article, dans la première édition de cet ouvrage, les genres suivans : PANURGE (*dasy-pode ursine*), SYSTROPHE (*andrene spirale*), et NOMIE (*andrena curvipes*, Fab. ; ejusd., *eucera crassipes*). (L.)

DASYPODION, Dioscoride. Adanson rapporte cette plante au genre VIOLA. (LN.)

DASYPOGON, *Dasy-pogon*, Latr., Meig., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu des asiliques.

On avoit réuni dans le genre *asile* un grand nombre d'insectes dont les antennes et souvent même la forme du corps, présentent des différences remarquables. J'ai cru qu'il étoit nécessaire de former de nouvelles coupes génériques, et Meigen m'a secondé à cet égard. Les *dasy-pogons* ont, ainsi que les *laphries*, les *asiles* propres et les *dioctries*, les tarsi terminés par deux crochets et deux pelotes, ce qui les distingue des *gonypes*, autre genre de la même tribu. Les *dioctries* ont

un caractère particulier, celui d'avoir les antennes portées sur un pédicule commun, et plus longues que la tête. Enfin, les dasypogons s'éloignent des asiles et des laphries, en ce que les deux premiers articles de ces organes sont presque égaux; que le dernier est presque cylindrique, terminé en alène, avec un très-petit stylet en forme d'article.

DASYPOGON TEUTON, *Asilus teutonius*, Linn. Il a environ huit lignes de long; les antennes fauves, la tête noire, le front couvert d'un duvet doré très-brillant; le corselet noir, lisse, avec une ligne longitudinale d'un jaune doré de chaque côté, et plusieurs taches de la même couleur au-dessous des ailes; l'abdomen noir, avec un point blanc formé par des poils courts sur les côtés de chaque anneau; le bord extérieur des ailes jaunâtre, l'extrémité et le bord intérieur bruns; les pattes fauves et les tarsi noirs.

On le trouve dans les pays méridionaux de la France, où il est beaucoup plus grand qu'aux environs de Paris. Ce diptère est redoutable pour d'autres insectes; il prend au vol de grosses mouches, des abeilles et de petits insectes qu'il emporte vivans entre ses pattes. (L.)

DASYPOGON, *Dasyogon*. Arbuste de la Nouvelle-Hollande, qui seul constitue un genre dans l'hexandrie monogynie, et dans la famille des junces.

Ce genre présente pour caractères: un calice de six folioles dont trois extérieures tubulées; un ovaire supérieur à un seul style; une capsule formée par la partie tubulée du calice; une seule semence.

Voyez pl. 8 des *Remarques sur les plantes des Terres Australes*, où il est figuré. (B.)

DASYPROCTA. Nom donné par Illiger au genre AGOUTI, appelé aussi CHLOROMYS par M. Frédéric Cuvier. (DESM.)

DASYPUS. Nom latin des mammifères du genre TATOU. (DESM.)

DASYPUS. Plin. emploie ce mot pour désigner le LIÈVRE ou le LAPIN. (DESM.)

DASYSTEPHANA (*Couronne de poil*). C'est le nom donné par Reneaulme à la *gentiana asclepiadea*, dont Adanson fait un genre sous le même nom, caractérisé par le calice et la corolle à cinq dents, et les graines ovoïdes. (LN.)

DASYTE, *Dasytes*, Payk., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des scricornes, tribu des mélyrides.

Les dasytes avoient été réunis par Olivier aux *mélyres*, et par Fabricius, à ses *lagries*. Mais ils diffèrent de ceux-ci par le nombre des articles de leurs tarsi, et des premiers par leur forme allongée, étroite, et souvent cylindrique ou li-

néaire, et en ce que les crochets de l'extrémité des tarse ont en-dessous un appendice membraneux, en forme d'écaille, qui n'est qu'une expansion de la dent inférieure que l'on observe aux mêmes crochets des mélyres. Ces deux genres ne présentent pas d'ailleurs, soit dans les parties de la bouche, soit dans la forme des antennes, de dissemblances frappantes. Les dasytes ont aussi des rapports avec les malachies; mais ils s'en distinguent par le défaut des vésicules rétractiles ou des cocardes que l'on voit sur les côtés de la poitrine dans ces derniers.

DASYTE BLEUATRE, *Dasytes cæruleus*, Fab. Oliv. Col. tom. 2, n.º 21, pl. 2, fig. 9. Il est long de trois lignes, allongé, vert ou bleuâtre; très-commun aux environs de Paris, sur les fleurs, dans les champs.

DASYTE TRÈS-NOIR, *Dermestes hirtus*, Linn., Oliv. Col., *ibid.* pl. 2, fig. 28. Un peu plus grand que le précédent, moins oblong, tout noir et très-velu; une épine à la base des tarse antérieurs, beaucoup plus forte et très-crochue, dans l'un des sexes. Sur les graminées; très-commun dans les départemens méridionaux.

DASYTE PLOMBÉ, *Dasytes plumbeus*, Oliv. Col. *ibid.* pl. 2, fig. 12. Il ressemble au premier; mais il est plus petit, bronzé, légèrement velu, avec les pieds d'un noir bronzé. C'est la *cicindèle plombée* de Geoffroy. (L.)

DASYURE, *Dasyurus*. Genre de mammifères carnassiers marsupiaux de la Nouvelle-Hollande, établi en l'an 6, par M. Geoffroy Saint-Hilaire, et depuis, adopté par MM. Cuvier, Lacépède, Duméril, Illiger, etc.

Ces animaux sont d'une stature moyenne, ou même petite; leur corps est svelte, allongé; leur queue, non prenante, longue et couverte de poils lâches; leur tête conique; leur museau pointu, muni de longues moustaches; leurs oreilles arrondies, peu longues, mais droites; leurs yeux vifs; leur gueule médiocrement fendue, etc. Ils ont huit petites dents incisives à la mâchoire supérieure, six à l'inférieure (1), deux canines et douze molaires, six de chaque côté. De ces molaires, les deux premières sont comprimées, tranchantes, et les quatre autres sont à couronne hérissée de pointes. En tout, quarante-deux dents. Les pieds ont tous cinq doigts; ceux de devant les ont tous longs, séparés et armés d'ongles crochus; ceux de derrière ont un pouce sans ongle, très-

(1) Une seule espèce offre une exception à ce caractère; c'est le *Dasyure ursin* qui a, selon M. Harris, huit dents incisives à la mâchoire supérieure et dix à l'inférieure. Aussi M. Cuvier soupçonnait-il que cet animal pourra former un nouveau sous-genre, lorsqu'il sera mieux connu.

court, fort éloigné des autres doigts, et ne formant, pour ainsi dire, qu'un simple tubercule. Les organes de la génération, les os surnuméraires du bassin, peut-être la bourse, dans les femelles, le gland partagé en deux, dans les mâles sont conformés chez eux comme dans les autres animaux marsupiaux.

Par leur organisation, les dasyures se rapprochent beaucoup des animaux du genre des didelphes; comme ceux-ci, ils vivent de chair et d'insectes, et ont les dents appropriées à ce genre de nourriture; mais les didelphes, munis de véritables mains aux extrémités postérieures, avec des pouces opposables, et pourvus d'une queue prenante qui leur sert à s'accrocher aux branches, se tiennent habituellement sur le sommet des arbres les plus élevés; tandis que les dasyures, au contraire, ayant une queue lâche, qui n'est pour eux qu'une sorte d'ornement, et des pieds pourvus seulement d'un vestige de pouce, ne sont propres qu'à la marche. Les dasyures vivent à la manière des fouines et des renards, se tenant cachés pendant le jour dans les creux des rochers, et donnant la chasse aux animaux qui leur servent de proie pendant la nuit. Ils mangent la chair corrompue des phoques et des cétacés qui viennent échouer et mourir sur le bord de la mer. Ils chassent les ornithorinques et les échidnés, qu'ils n'ont point de peine à saisir; et ils ne négligent point les insectes. Ils sont très-voraces, s'introduisent avec audace dans les habitations des hommes, comme les fouines, et y font les mêmes ravages.

Sur les huit espèces dont le genre dasyure se compose maintenant, cinq sont particulières à la Nouvelle-Hollande, et parmi elles, deux sont surtout communes à Botany-Bay, au port Jackson, et au-delà des montagnes Bleues qui entourent le comté de Cumberland; les trois dernières espèces ont été découvertes à la terre de Diémen.

Une d'entre elles a été aussi trouvée dans l'île Decrès, située dans le détroit de Bass, près de la vaste terre Napoléon, dont les côtes ont été relevées, en 1803, par les Français.

Première Espèce. — DASYURE CYNOCÉPHALE, *Dasyurus cynocephalus*, Geoffr.; *Didelphis cynocephala*, Harris, *Trans. Soc. Linn.*, tom. 9, pl. 19; *Dasyure à pelage brun jaunâtre, à croupe zébrée et à queue comprimée*, Geoffr., *Ann. du Mus.*

La longueur totale de cet animal, que M. Harris a fait connoître le premier, est de trois pieds dix pouces (anglais); sa queue de deux pieds; sa hauteur au train de devant d'un pied dix pouces, et celle du train de derrière, d'un pied onze pouces.

M. Geoffroy décrit ainsi cet animal, d'après M. Harris :

Son poil est, en général, court, doux, tirant sur le brun-jaune obscur, plus pâle en dessous, et d'un gris foncé sur le dos : toute la croupe est couverte d'à peu près seize bandes transversales d'un noir de jais, parmi lesquelles il en est deux qui se prolongent sur les cuisses, et qui sont conséquemment plus longues que les autres. La queue n'est couverte d'un poil doux et court qu'à sa partie supérieure ; les poils des côtés et du dessous étoient usés dans l'individu observé par Harris, ce qui fait présumer qu'il étoit adulte. Cette queue n'étoit cependant pas prenante ; elle étoit comprimée par les côtés, et terminée en pointe à son extrémité.

Le dasyure cynocéphale a deux molaires de moins que les autres, à la mâchoire supérieure, ce qui réduit à dix le nombre de ces dents.

Cet animal se tient dans les rochers sur le bord de la mer, et se retire dans les creux de ces rochers. La forme comprimée de sa queue porte M. Geoffroy à penser qu'il va pêcher dans les eaux de la mer. Celui qui a servi à la description de Harris, avoit été pris au piège. Lorsqu'il fut saisi, il poussa des cris courts, avec beaucoup de difficulté. Son estomac renfermoit un échidné.

Deuxième Espèce. — Le DASYURE URSIN, *Dasyurus ursinus*, Geoff. ; *Didelphis ursina*, Harris, *Trans. Soc. Linn.*, tom. 9, pl. 19 ; *Dasyure noir*, à queue légèrement prenante et nue en dessous, Geoffr.

Cette espèce a été, comme la précédente, découverte par le même voyageur, à la terre de Diémen. Sa longueur totale est de dix-huit pouces, et celle de sa queue de huit : ses incisives sont au nombre de huit à la mâchoire supérieure, et de dix à celle d'en bas ; ses yeux sont petits et gris-bruns ; sa bouche est large ; son talon, long et calleux, et sa queue légèrement prenante et nue en dessous. Son pelage formé de longs poils noirs, grossiers, est irrégulièrement marqué d'une ou de deux taches blanches, répandues tantôt sur les épaules et tantôt sur le gosier ou la croupe.

M. Harris a long-temps conservé une couple de ces animaux : il les a trouvés d'un caractère indocile, et les a vus se battre presque continuellement durant leur veille. Ils s'asseyoient sur le train de derrière, et employoient les mains à porter à la bouche ; leurs traces sur les bords de la mer font penser qu'ils pêchent presque aussi souvent qu'ils chassent.

Ces animaux, ainsi que ceux de l'espèce précédente, sont communs sur la côte nord-ouest de la terre de Diémen. Ils furent très-incommodes à M. Harris et à ses compagnons, tant ils mettoient d'ardeur à enlever leurs provisions.

Troisième Espèce. — Le DASYURE A LONGUE QUEUE, *Dasyurus macrourus*, Geoffr. ; *Fouine tachetée (Spotted martin)*, Phillip, *voyage à la Nouvelle-Hollande* ; Péron et Lesueur, *voyage aux Terres-Australes* ; atlas pl. 33 ; (*Viverra maculata*, Shaw.) *Gen. Zool.*, t. 1, p. 433. *Dasyure à pelage marron, moucheté de blanc* ; la queue également tachetée, Geoffr. V. pl. D. 11 de ce Dictionnaire.

Cette espèce, placée d'abord parmi les martes ou les civettes, a été ramenée à ce genre par M. Geoffroy. Elle a un pied et demi de longueur ; sa queue a presque la même dimension, et est bien moins touffue que celle des autres dasyures : ses poils diminuent de longueur en se rapprochant de l'extrémité. Le museau est assez fin et allongé ; les oreilles sont courtes. Le poil dont le corps est couvert est peu doux au toucher, d'un brun marron parsemé de taches d'un blanc pur, qui varient de grandeur : elles sont d'abord si petites sur le dos, qu'on les distingue à peine ; puis, ensuite, un peu plus grandes et larges ; enfin, sur les flancs, elles ont près d'un pouce. Elles ne sont pas exactement semblables dans tous les individus. Le ventre est d'un blanc sale ; la tête d'un roux marron plus clair que le dos ; et les pattes antérieures jaunâtres ; la queue a les mêmes mouchetures que les côtés du corps.

Les premiers individus de cette espèce ont été trouvés par le commodore Phillip, aux environs du port Jackson.

Quatrième Espèce. — Le DASYURE DE MAUGÉ, *Dasyurus Maugei*, Geoffr., *Ann. Mus.*, tom. 3 ; *Dasyure gutté*, de la première édition de ce Dictionnaire ; *Dasyure olivâtre, moucheté de blanc, à queue sans taches*, Geoffr.

Ce Dasyure a été dédié par M. Geoffroy, au naturaliste Maugé, qui l'avoit rencontré à la Nouvelle-Hollande, dans l'expédition aux Terres-Australes. Il a quatorze pouces de longueur. Son museau est plus allongé et plus délié que celui du dasyure à longue queue ; ses oreilles plus grandes, ses pieds plus profondément divisés, et son poil plus doux au toucher et plus long. Sa robe olivâtre en dessus et cendrée en dessous, est mouchetée de blanc comme celle du dasyure à longue queue, avec cette différence, que les taches sont répandues plus également surtout le corps, et sont toutes à peu près de même grandeur. La queue est d'une même teinte, de la couleur du dos, tirant cependant davantage sur le roux : les poils ne sont olivâtres qu'à leur pointe ; ils sont cendrés dans le reste de leur longueur. Ceux, au contraire, qui forment les mouchetures blanches, sont tout-à-fait de cette couleur.

Cinquième Espèce. — Le DASYURE VIVERRIN, *Dasyurus viverrinus*, Geoffr. (*Spotted opossum*, Phillip, *Voy.* pag. 147. — *Tapoa tafa*, Var. John White. *Voyag.* tab. 285. — *Dasyure tacheté*, Cuv.; *Didelphis maculata*, Turton; *Didelphis viverrina*, Shaw., *Gen. Zool.* 1, pag. 491, pl. 111; *Das. à pelage noir, moucheté de blanc, à queue sans taches*, Geoffr.

Il n'a que douze pouces de longueur et ressemble beaucoup au précédent. Son pelage est également parsemé de taches blanches ; mais le fond en est noir , et le ventre est gris. Il a paru, en outre , à M. Geoffroy , qui établit cette distinction , que ses oreilles étoient plus courtes et plus ovales , et que sa queue étoit plus étranglée à son origine et beaucoup plus touffue à l'extrémité.

Sixième Espèce. — Le DASYURE TAFÀ, *Dasyurus tafa*, Geoffr., *Ann. Mus.*, tom. 3; *Tapoa tafa*, John White, *Voyag.*, tab. 281; *Viverrine opossum*, Shaw. *gen. zool.* t. 1, 2.^e part., pl 3. fig. suppl.; *Das. à pelage brun, non moucheté, et à queue de la même couleur*, Geoffr.

Tafa, dit M. Geoffroy , qui ne connoît cette espèce que par la description et la figure de White, est le nom qu'elle porte à la Nouvelle-Hollande. Elle est plus petite que celle du dasyure viverrin. Son pelage est d'un brun uniforme, ainsi que la queue, qui est couverte de très-longes poils. « M. Shaw, ajoute-t-il , a également fait copier le tafa de John White, en le donnant , comme celui-ci , pour une variété du viverrin ; forcé de me former à cet égard une opinion d'après mes observations , j'aurois suivi ces errements, si aujourd'hui, que nous connoissons plusieurs espèces de dasyures , il étoit possible de décider à laquelle il convient de rapporter le tafa ; je le considère donc , provisoirement , comme une espèce distincte. »

Septième Espèce. — Le DASYURE A PINCEAU, *Dasyurus penicillatus*; *Didelphis penicillata*, Shaw , pag. 502, pl. 113; *Das. à pelage cendré, non moucheté, et à queue noire*, Geoffr.

Ce dasyure , dont la connoissance est due à Shaw , est long d'environ huit pouces ; sa tête a plus de rondeur que celle des autres espèces ; son front est plus élevé ; ses oreilles sont plus grandes et plus dégarnies de poils ; les deux dents incisives du milieu dans les deux mâchoires , sont beaucoup plus grandes que leurs voisines ; enfin , la queue est revêtue de poils qui deviennent plus gros , plus longs et plus roides à mesure qu'ils se rapprochent de son extrémité. Le corps est couvert d'un poil touffu , laineux , gris cendré en dessus , et blanc sous le ventre ; les soies qui garnissent la queue sont , au contraire , d'un noir foncé.

Huitième Espèce. — Le DASYURE NAIN, *Dasyurus minimus*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tom. 3 (non figuré); *Das.* à pelage roux non moucheté, avec la queue de la même couleur, Geoffr.

C'est, dit M. Geoffroy, la plus petite des espèces de ce genre; elle a tout au plus quatre pouces de longueur; sa queue est plus courte d'un tiers, et couverte de poils courts; son muscau est assez exactement conique, ce qui la fait ressembler aux didelphes, plus que ne le font les autres dasyures; ses oreilles sont courtes, larges et arrondies; le pouce des pieds de derrière très-court dans ceux-ci, est un peu plus allongé. Le poil est fort épais, doux au toucher, roux à la pointe, et d'un cendré noirâtre à la base. Toutes ses dents incisives sont bien égales et parfaitement contiguës.

Elle provient de l'expédition aux Terres-Australes, et est conservée dans la Collection du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Elle a été trouvée sur la côte méridionale de la terre de Diémen. (DESM.)

DATHOLITE. *V.* CHAUX BORATÉE SILICEUSE. (LUC.)

DATHORA ou DATORA. Nom arabe donné à une plante solanée, qui est l'*Hyosciamus datora* de Forskaël. C'est l'*Hyosciamus muticus*, Linn. (LN.)

DATIL. Nom donné, en Languedoc et en Espagne, aux fruits du DATTIER. (LN.)

DATIN. Nom donné, par Adanson, à une coquille du genre des SERPULES. C'est la *serpula afra* de Linn. *V.* au mot SERPULE. (B.)

DATISCA, de Dioscoride. C'est, selon la plupart des botanistes, la même plante que le CATANANCHE du même auteur. Les Latins donnoient le nom de *datisca* à la cannabine de Crète, selon Linnæus et Adanson (*V.* CANNABINE), qui lui ont conservé le nom de DATISCA. (LN.)

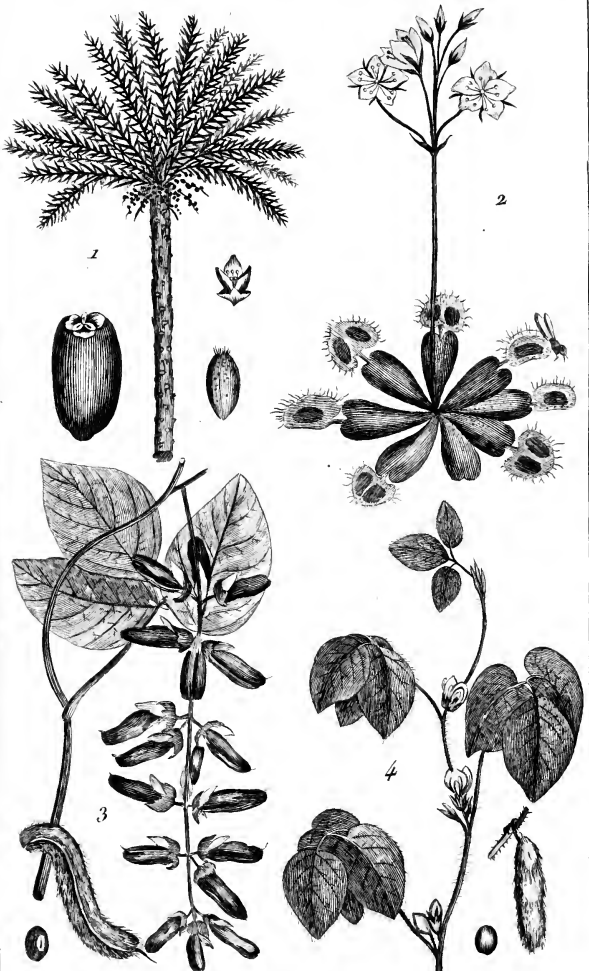
DATORA. *V.* DATHORA. (LN.)

DATTES. C'est le fruit du dattier. C'est aussi le nom vulgaire des moules qui vivent dans l'intérieur des pierres. (B.)

DATTES DE MER. Plusieurs coquilles ont reçu ce nom, notamment les PHOLADES, l'OLIVE, les PETRICOLES, etc. (DESM.)

DATTIER. Nom que l'on a donné à une fringille de la Barbarie, parce qu'elle fait du ravage dans les dattiers. *V.* FRINGILLE. (V.)

DATTIER, *Phœnix*. Arbre très-anciennement célèbre, et des plus utiles pour plusieurs peuples de l'Asie et de l'Afrique, qui vivent une grande partie de l'année de ses fruits, et tirent un parti avantageux de presque toutes ses autres parties.



Dosene del.
1. Dattier nucifère.
2. Dioné attrape mouche.

Caquet Sculp.
3. Dolie à gousses ridées.
4. Dolie du Japon.

Son tronc est droit, très-simple, cylindrique, haut de vingt à trente pieds, et hérissé, dans sa partie supérieure, d'écaillés, produites par la base du pétiole des feuilles, qui subsiste plusieurs années après leur chute. Il est terminé par un ample faisceau de feuilles ailées, longues d'environ dix pieds, composées de deux rangs de folioles, la plupart alternes, ensiformes, pliées dans leur longueur; les inférieures plus courtes et épineuses. Les plus extérieures sont très-écartées et même pendantes, et les autres sont d'autant plus relevées qu'elles sont plus voisines du centre, où est un bourgeon très-grand, conique, qu'on appelle le *chou*. La base de leur pétiole commun est élargie et entrelacée par des filamens formant comme une toile grossière, destinée sans doute à l'affermir contre le tronc. *V. pl. D. 10*, où il est figuré.

C'est de la partie supérieure de cette base, c'est-à-dire de l'aisselle des feuilles, que naissent des spathes oblongues, un peu comprimées, d'une seule pièce, veloutées en dehors, et qui s'ouvrent latéralement pour laisser sortir une panicule composée d'un grand nombre de rameaux simples, serrés, fléchis en zigzag ou même contournés, et chargés, dans toute leur longueur, de petites fleurs sessiles, qui ont toutes un calice et une corolle à trois divisions, ou, selon Jussieu, un calice à six divisions, dont les trois extérieures plus petites; six étamines à filamens courts; à anthères adnées et sans ovaires sur certains pieds, et trois ovaires à trois stigmates sessiles sans étamines, sur d'autres pieds.

Ainsi le *dattier* est dioïque; ses fruits sont une drupe charnue, ovale, cylindrique, entourée par la base du calice, qui persiste; chaque drupe renferme un seul noyau, qui recouvre une amande oblongue, convexe d'un côté et sillonnée de l'autre: deux des ovaires avortent constamment, selon Cavanilles.

Les *dattiers mâles* peuvent féconder les *dattiers femelles* à de grandes distances; mais les Arabes exagèrent sans doute, lorsqu'ils rapportent que cette fécondation a lieu, dans le désert, à plus de cinquante milles. Un seul pied peut servir à un nombre indéterminé de femelles. Comme la direction des vents, au moment de la dispersion de la poussière de leurs étamines influe sur la fécondation de tout un canton, les habitans de l'Asie et de l'Afrique, lorsqu'ils craignent l'avortement des pieds femelles, coupent les régimes aux pieds mâles, un peu avant leur maturité, et les attachent sur les régimes des pieds femelles.

Le *dattier* croît naturellement, et est cultivé dans les terrains sablonneux de l'Inde, de l'Arabie, de l'Afrique septen-

trionale, dans la partie méridionale de l'Espagne, et dans les îles méridionales de la Méditerranée. On en voit quelques pieds en France, sur les bords de cette mer; mais ils amènent rarement leur fruit en maturité. C'est principalement dans l'Arabie, et dans les pays au-delà du mont Atlas, qu'ils croissent le mieux, qu'ils produisent les meilleurs fruits, et que l'on met le plus d'importance à leur culture.

Desfontaines et Cavanilles sont les auteurs les plus modernes qui aient écrit sur cet arbre précieux; le premier, dans l'*appendice* de sa *Flora atlantica*; et le second, dans le second volume de ses *Icones plantarum*. L'un a observé ce palmier dans son pays natal; l'autre dans une patrie presque étrangère. Écoutons le premier.

Les dattiers aiment les lieux les plus chauds, les terrains sablonneux, mais voisins des rivières ou humides. Ils ne craignent point les eaux saumâtres, ne réussissent jamais mieux que là où on peut les arroser par irrigation au printemps. On les multiplie ou de semence ou de rejetons qui naissent sur le tronc ou sur les racines.

Lorsqu'on veut les semer, on met trois ou quatre noyaux dans un trou au printemps; ils germent au bout de trois ou quatre mois, et ensuite poussent une feuille simple. La seconde année on en voit deux ou trois de plus; et enfin à la troisième, la plante sort de l'enfance et pousse des feuilles pinnées, semblables en petit à celles de ses père et mère.

Par cette manière de planter, les *dattiers* ne portent point de fruits avant douze ou quinze ans: aussi les Arabes ne l'emploient-ils que rarement; ils préfèrent se servir de rejetons qui, détachés et plantés avec les précautions convenables, donnent des récoltes la quatrième ou la cinquième année. Il est vrai que, dans ce cas, les fruits n'ont pas de noyaux, et que leur saveur est moins agréable; mais ils n'en nourrissent pas moins. Ils parviennent à leur perfection à l'âge où ceux semés de graine auroient commencé à porter des fruits, et même quelquefois plus tard.

Le dattier croît lentement, et vit deux à trois cents ans, d'après le témoignage des Arabes. Il fleurit au printemps, et ses fruits sont mûrs en automne. On compte sur chaque arbre dix à vingt spadix qu'on appelle *régimes*, et qu'on coupe à l'époque de la maturité du fruit.

On distingue trois sortes de dattes sur ces régimes, relativement à leur degré de maturité. Pour achever de mûrir celles qui ne le sont pas encore complètement, on les expose au soleil. Elles deviennent d'abord molles, se changent en pulpe, et enfin acquièrent une consistance analogue à celle de nos pruneaux, consistance qui permet de les conserver et

de les envoyer au loin. Une partie des plus mûres, ou les plus juteuses, sont pressées pour en tirer un suc mielleux, très-agréable, destiné à être mis, avec l'autre partie, dans de grands vases que l'on garde dans les maisons ou qu'on enterre. Ce sont celles-là qui servent de nourriture commune aux riches; les autres sont abandonnées à la classe pauvre, ou sont exportées. Elles se mangent, soit sans apprêt, soit mêlées avec différentes viandes. Leur sirop sert de sauce à beaucoup de mets. On en fait une consommation très-considérable, attendu que les autres subsistances sont rares dans les pays où elles se trouvent, et qu'elles sont aussi nourissantes que saines et agréables au goût. On les dessèche même complètement pour les transporter, en forme de farine, dans les déserts, et servir à la nourriture des caravanes; et en les écrasant dans de l'eau, on en fait un vin qui fournit une eau-de-vie très-forte et très-agréable.

Les dattes que l'on envoie d'Afrique en Europe ne servent guère qu'à la médecine. L'expérience a appris que c'est principalement par leur astringence qu'elles rendent la force à l'estomac et arrêtent le flux de ventre qui vient du relâchement des fibres. C'est encore par cette astringence, mêlée de douceur, qu'elles sont avantageusement employées dans la toux et autres maladies de poumon, même dans celles des reins et de la vessie, et qu'elles produisent de bons effets par leur application extérieure.

On distingue une vingtaine d'espèces de dattes en Barbarie; mais ce ne sont que des variétés comparables à celles de nos prunes. Les meilleures sont jaunâtres, fermes, demi-transparentes, sucrées et odorantes. C'est, on le répète, un des meilleurs fruits que la nature offre aux hommes.

Mais ce n'est pas seulement les dattes qui rendent le dattier si précieux pour les Arabes et les autres peuples qui le cultivent.

Ses noix concassées sont jetées dans l'eau, et s'y amollissent suffisamment pour servir de nourriture aux chameaux, aux bœufs et aux brebis, qu'elles engraisent.

Les pédoncules des fleurs mâles, et même leur spathe, sont mangés avec plaisir par les enfans. Ils passent pour aphrodisiaques. Les mêmes parties dans les femelles sont encore meilleures; mais on en consomme peu, puisque leur usage fait perdre une récolte de fruit.

Les jeunes feuilles sont acerbes, et peuvent être préparées et assaisonnées en salade.

La moelle des jeunes pieds se mange également et est très-agréable.

La spathe et les fils qui entourent la base des pétioles servent à faire des cordes.

Les pétioles communs, ou les grandes côtes des feuilles, s'emploient à beaucoup d'usages; on en fait des bâtons.

Les folioles, ou les feuilles latérales, macérées dans l'eau, servent à faire des tapis, des corbeilles, et beaucoup de petits meubles, usités dans toute l'Arabie, l'Égypte et la Barbarie. Pour les avoir plus beaux, on étiole les feuilles en les enveloppant de paille.

Le bois des vieux pieds est dur et solide; il sert à la construction des maisons et autres objets, et dure presque éternellement. Il brûle lentement et sans flamme, mais son charbon est très-ardent.

Enfin il découle des incisions faites à la base des feuilles des dattiers, dans les grandes chaleurs, une liqueur blanche, que l'on reçoit dans des vases suspendus au-dessous, et qu'on appelle *lait de palme*. Cette liqueur est douce, agréable, mais demande à être bue dans les vingt-quatre heures, sans quoi elle s'aigrit. L'opération par laquelle on la retire épuise l'arbre et le fait mourir, quand elle est répétée trop fréquemment; aussi n'y soumet-on jamais les pieds femelles.

Cavanilles rapporte à ce genre le *chamerops humilis* de Linnæus, ou la PALMETTE. *V.* ce mot. *V.* aussi au mot PALMIER, où les usages généraux des plantes de cette famille sont détaillés. (B.)

DATURA. Suivant Adanson et Ventenat, ce mot est turc d'origine; mais il paroît plutôt venir de *Datiro*, nom brame de plusieurs espèces du genre *datura* de Linnæus, qui est le *stramonium* des botanistes anciens. Divers genres ont été formés avec des espèces de celui-ci. *V.* BRUGMANSIE, SWARZIE, STRAMOINE et SOLANDRE. (LN.)

DAUBENTONIA. M. Geoffroy (*Mag. encycl.*) a proposé de donner ce nom au genre qui renferme l'AYE-AYE. (DESM.)

DAU-CHI. Nom cochinchinois d'un arbrisseau du genre CORONILLE (*Coronilla cochinchinensis*, Lour.). (LN.)

DAUCOÏDES. Nom donné à quelques espèces d'ombellifères, à cause d'une certaine ressemblance qu'elles ont avec le *daucus*, c'est-à-dire, la carotte. Ce sont des caucalides, des cerfeuils, des *laserpitium*. (LN.)

DAUCUS, Pline, Dioscoride. Pline distingue deux sortes de *daucus*: l'une de Crète, qui paroît une athamante; l'autre croissoit partout dans les lieux arides, et désigne la carotte sauvage. Selon Dioscoride, le *daucus* de Crète étoit aussi nommé *Dircaxum*. Les botanistes ont beaucoup varié dans l'application de ce nom; mais ils l'ont constamment donné à des ombellifères. Tournefort l'a fixé au genre de la carotte

adopté par Linnæus et Adanson; mais celui-ci y rapporte l'*artedia*, ce qui n'est pas un rapprochement heureux. Les plantes nommées *daucus* forment, ou sont dispersées dans les genres *pimpinella* (BOUCAGE), *phellandrium*, *athamanta*, *meum*, *cæthusa*, *seseli*, *sison*, *sium* (BERLE), *selinum*, *ammi*, *caucalis*, *visnaga*. Ce nom de *daucus* est d'origine grecque, et signifie: *Je brûle*, allusion à la qualité échauffante des graines de l'ancien *daucus*. (LN.)

DAU-LANG-RUNG. Petit arbrisseau de la Cochinchine qui constitue le genre GRONA de Loureiro. (LN.)

DAU-LEO-VANG. C'est le nom qu'on donne, en Cochinchine, à un LOTIER (*lotus arabicus*, L.). (LN.)

DAU-MUONG. Nom donné, en Cochinchine, au *cassia tora*, qui y est sauvage et très-abondant. Le DAU-MA est une autre espèce du même genre, *cassia obtusifolia*, de Loureiro. (LN.)

DAU-MEO. Nom d'une plante herbacée cultivée en Chine. Loureiro en a fait un genre particulier, et la nomme *marranthus cochinchinensis*. V. MARCANTE. (LN.)

DAU-NHUT. Nom donné, en Cochinchine, à une espèce de SAINFOIN (*hedysarum*, L.). (LN.)

DAU-SANG. Nom du CAJAN, en Cochinchine; il est cultivé en ce pays et en Chine. (LN.)

DAU-TLAU. C'est le nom chinois d'une espèce d'INDIGOTIER (*indigofera bufalina*, Lour.). (LN.)

DAU-TLANG-TAU. Nom donné, en Cochinchine, au haricot (*phaseolus vulgaris*); on y nomme DAU-DAI, le *phaseolus lunatus*; DAU-KE-BAC, le *ph. tunkinensis*, Lour.; DAU-MUONG-AN, le *phaseolus mungo*, L.; DAU-XANH et LUC-DAU, le *phaseolus radiatus*, Linn.; DAU-DUA, le *dolichos sinensis*, Linn.; DAU-RUA, le *dolichos ensiformis*, Linn.; DAU-BAN-PHU-YEN, le *dolichos altissimus*, Linn.; DAU-BAN-TIA, le *dolichos purpureus*, L.; DAU-BAN-TLANG, le *dolichos albus*, Lour.; DAU-NANH, le *dolichos soia*, L.; DAU-DEN, le *dolichos catiang*, L.: telles sont les différentes espèces de haricots et de dolichs cultivés en Cochinchine, pour leurs graines qu'on y mange. La culture de quelques espèces est très-étendue dans l'Inde, et surtout à la Chine. (LN.)

DAU-TLON. Nom cochinchinois du POIS cultivé (*pisum sativum*, L.). (LN.)

DAU-XUONG-RANG. Une espèce de CONYSE (*Conyza pubigera*, L.) porte ce nom en Cochinchine. Selon Loureiro, c'est le *Sonchus volubilis*, Rumph., Amb. 8, t. 104, f. 1. (LN.)

DAULE. L'un des noms danois du LAITRON DES CHAMPS (*Sonchus arvensis*, Linn.). (LN.)

DAULIAS ALES. C'est, chez les poètes latins, le ROSIGNOL. (S.)

DAULIDES AVES. Ce sont, chez les anciens, les *hirondelles de cheminée*. V. l'article des **HIRONDELLES**. (S.)

DAULIN. Nom vulgaire de la **BRUNETTE**, aux environs de Niort. (V.)

DAUMA. Espèce de **GRIVE** de l'Inde. V. **MERLE**. (V.)

DAUN-ECLIPTA. Rumphius figure, t. 18, f. 1, de l'*Hortus ambionensis*, sous ce nom l'*eclipta erecta*, Linn., ou une espèce voisine. V. **CO-MUC**. (LN.)

DAUN ASSAM, de Rumphius, 4, t. 32, est une espèce de **MANGOSTAN** (*Garcinia*), d'après Adanson. (LN.)

DAUN-BULAN. V. **TUBA FLAVA**. (LN.)

DAUN-CAPIALOE. Nom malais d'une espèce d'**ACHIT** (*Cissus acida*). (LN.)

DAUN-CANDAL. Nom malais d'un **SEBESTIER** (*Cordia myxa*, Linn.). (LN.)

DAUN-CAEPAN. V. **DAUN-CURAP**. (LN.)

DAUN-CONTU, Rumph. Amb. 5, t. 60. Arbre dont Adanson fait un genre intermédiaire entre le *Chiococca* et l'*Ophioxylon* de Linnæus. Le calice est à cinq dents, et la corolle tubulée, à cinq divisions : elle contient cinq étamines et un ovaire surmonté de deux stigmates. Le fruit est une baie à deux loges monospermes. Ce genre est placé dans la famille des **APARINÉES** d'Adanson, qui répond aux **RUBIACÉES** de Jussieu. (LN.)

DAUN-CURAP et **DAUN-COEPAN.** Noms Malais du **CASSIA ALATA**, Linn., l'**HERPETICA** de Rumphius. (LN.)

DAUN-KITSJIL. Nom malais du *Caju kelan* de Java ou du *Cajuputi* de Rumphius, arbre de l'Inde qui donne l'huile de *Cajeput* que l'on a très-rarement pure en Europe. Cet arbre est le *Melaleuca leucodendron*, Linn. (LN.)

DAUN-SALAWAR. Rumph., Amb. 10, t. 25, f. 1. C'est le *Lausonnia falcata*, Lour., nommé en Cochinchine **CAY-CHAN-TIAU** et **CAYMEO**. V. **HENNÉ**. (LN.)

DAUN-TASSIBEL. Nom malais du **BALISIER**, *Canna indica*, L. (LN.)

DAUPHIN, *Delphinus*. Genre de mammifères de l'ordre des cétacés, dont la taille est moyenne ou même petite, relativement à celle des animaux les plus voisins par leur organisation. Leur tête n'est pas monstrueuse comme celle des cachalots et des baleines ; mais au contraire elle est en proportion avec le corps. Leurs mâchoires sont plus ou moins avancées en forme de bec, et tantôt leurs bords sont entièrement garnis de dents nombreuses, coniques et aiguës, tantôt ces bords n'en présentent qu'un très-petit nombre ou même n'en ont pas du tout. Ils n'ont jamais de fa-

nons ; leurs évents ont une ouverture commune en forme de croissant sur la tête. Le corps est allongé, lisse ; les extrémités antérieures sont transformées en nageoires ; la queue est aplatie horizontalement et bifurquée ; le dos le plus souvent muni d'une nageoire triangulaire (1) ; les mamelles au nombre de deux , sont placées auprès des organes de la génération ; la verge des mâles est garnie d'un os dans son intérieur , comme celle des mammifères carnivores , et se renferme dans un fourreau , etc. (DESM.)

Les *dauphins* n'ont ni le corps écailleux , ni la queue recourbée , ni la grosse tête que leur donnent les peintres dans les arabesques et autres ornemens ; mais ils ont la forme des poissons ; leur peau lisse et nue , est souvent d'une couleur noirâtre ; leur figure est ovale et leur tête finit le plus ordinairement en pointe ou en bec ; le milieu de leur corps est la partie la plus large et la plus épaisse. Leur langue est crénelée à ses bords ; ils n'ont point de vésicule du fiel , et le trou de botal n'est pas ouvert chez eux. Ils ont les nerfs olfactifs extrêmement petits , et ont derrière les yeux deux petits conduits pour l'ouïe. Leurs mâchoires sont le plus souvent bordées d'une rangée de dents pointues , dont le nombre varie beaucoup suivant les âges et les circonstances. Un d'entre eux en a jusqu'à 56 à la mâchoire supérieure , et 60 à l'inférieure ; mais la plupart en ont bien moins. Elles s'emboîtent entre elles fort exactement. Leur estomac est, dans le plus grand nombre , divisé en plusieurs cavités ou poches , comme celles des animaux ruminans ; ils n'ont point de *cæcum* , et leurs autres intestins sont environ quatre à cinq fois aussi longs que tout leur corps.

On observe que les animaux du genre des *dauphins* sont pourvus d'un cerveau proportionnellement plus considérable que les autres cétacés , et qu'ils sont les plus intelligens de tous.

Autant les *baleines* sont pesantes , sauvages et stupides , autant les *dauphins* sont agiles , familiers et doués de facultés intellectuelles. Les premières ont fixé leur séjour entre les glaces polaires où elles vivent presque solitaires et se nourrissent de mollusques , de vers qu'elles écrasent sous leurs fanons ; les *dauphins* , au contraire , se répandent sur la face de toutes les mers , les sillonnent en troupes vagabondes , et portent le ravage dans les bancs de poissons. Le naturel des *baleines* est débonnaire et pacifique ; elles n'ont aucune arme naturelle , et ne font point usage de leurs forces pour opprimer les tribus des animaux qui demeurent au milieu d'elles ; satisfaites de leur puissance , elles jettent des regards de pro-

(1) Quelquefois de deux , selon Raffinesque Smalt

tection et de paix sur tous les êtres qui les entourent , et règnent plutôt par le respect qu'elles leur impriment que par le despotisme dont elles pourroient les opprimer. En revanche, la famille des dauphins est armée de dents, leur caractère est violent , carnivore , déprédateur , et cependant affectueux, capable d'attachement et moins brutal que celui des autres cétacés. Leur instinct est plus parfait , leur naturel plus susceptible de sociabilité , plus vif , plus sensible et plus délicat. Ces grosses masses organisées , ces lourdes et colossales baleines sont des êtres apathiques , bruts , grossiers , insensibles; tandis que des espèces d'une taille moins disproportionnée , montrent plus de sensibilité , d'instinct et d'intelligence ; comme si la nature avoit voulu dédommager leur faiblesse par ces dons , et faire racheter par les désavantages de l'esprit les qualités du corps , afin d'égaliser , en quelque sorte , les animaux entre eux , et les maintenir dans une mutuelle indépendance les uns des autres .

Les dauphins sont , en quelque sorte , les ennemis nés des baleines ; souvent ils les attaquent avec vigueur , et se réunissent en société pour les chasser. Leurs mœurs sont turbulentes , actives ; celles des baleines sont timides et lentes. Les premiers font la guerre aux poissons , et les poursuivent rapidement dans tout l'Océan ; les secondes demeurant surtout près des pôles , aspirent après la tranquillité et le repos ; elles vivent isolées ou seulement par couples ; les dauphins , au contraire , s'attroupent en légions. Ainsi les caractères de ces deux familles sont en perpétuelle opposition.

On connoit aujourd'hui trente-deux espèces de dauphins , ou environ ; nous les décrirons dans cet article. Toutes sont extrêmement agiles à la nage , et surpassent , dans leur rapidité , celle du vol des oiseaux. Ce sont , en général , des animaux gais , qui aiment à se jouer au milieu des ondes , qui ont un grand attachement entre eux , et surtout pour leurs petits. Leur chair est huileuse , noirâtre , grasse comme celle du cochon (d'où vient le mot de *marsouin* , *meer schwein* , *cochon de mer* , que portent quelques-uns d'entre eux) ; mais le goût en est rance ; son odeur est forte et rebutante. Les Groënländais laissent pourrir à moitié cette chair pour l'attendrir avant de la cuire , pour la manger dans leurs meilleurs repas. Plusieurs peuples maritimes se nourrissent de ces animaux. Ces espèces de cétacés ont beaucoup de voracité , et s'élançant avec gloutonnerie sur tout ce qu'elles rencontrent. Elles ne suivent même les vaisseaux , pour la plupart , que pour avaler les immondices qu'on en rejette. L'excessive rapidité avec laquelle nagent ces animaux , les fait nommer quelquefois *flèches de mer* par les matelots ; ils devancent même à la

course les vaisseaux qui font deux lieues par heure , et cacolent autour d'eux en se jouant au milieu des vagues blanchissantes que produit le sillage des bâtimens. On les voit souvent bondir avec légèreté à plus de cinq ou six pieds au-dessus des ondes et retomber en faisant plusieurs culbutes comme les bateleurs. Quelques-uns sautent même par-dessus les chaloupes et franchissent des barques sans les toucher , tant est grande leur agilité , dont ils semblent faire parade. Si l'on frappe l'un de leur troupe , il pousse un mugissement de douleur qui fait accourir tous les autres pour tâcher de le défendre , ou d'épouvanter l'ennemi par leur présence et leur murmure.

Dans l'accouplement , les femelles reçoivent les mâles entre leurs nageoires. Leur gestation est de dix mois , et elles mettent toujours bas en été , de sorte que leur rut paroît être dans les mois d'automne. Ces femelles ne font ordinairement qu'un ou deux petits vivans , qu'elles allaitent avec beaucoup de tendresse ; elles les transportent sur leur dos ou bien entre leurs nageoires lorsqu'ils ne peuvent pas encore nager facilement , et modèrent leur marche sur la leur. Si l'on vient les attaquer , la mère entre dans la dernière fureur pour les défendre. Elle se place sur le côté pour donner à téter à son petit. Son lait est bleuâtre et assez doux. Ces animaux vivent , dit-on , vingt-cinq à trente ans. Ils périssent hors de la mer dans l'espace de trois jours ; quand on les tient au fond de l'eau , ils sont bientôt suffoqués. Lorsqu'on les aperçoit se jouant et sautant sur les ondes , ils présagent la tempête et les gros temps ; leur troupe marche toujours contre le vent , qu'ils semblent aller chercher. On les voit nager de front en ordre de bataille , et faire des cabrioles en l'air à trois ou quatre pieds , avec beaucoup de prestesse ; ils sont d'ailleurs très-forts , et savent se dégager du harpon dont on les atteint , en le brisant ou en le tordant.

C'est ordinairement dans les hautes mers que se tiennent les cétacés de ce genre ; ils s'approchent rarement des côtes , à moins que quelque tempête furieuse ne les y jette et ne les fasse échouer. Leur cerveau et leur cervelet ressemblent assez à ceux des quadrupèdes , mais ils ont moins de longueur ; cependant , comme ils sont très-larges , cette étendue compense abondamment le peu de longueur. (*At quid longitudini deest, latitudo abundè compensat, ut ingeniosos admodùm esse hos pisces oporteat.* Tyson , *Anat. phocæn.* dans Willugby , *Ichthyol.* , p. 34.)

La queue horizontale de ces cétacés , et formée de deux lobes échancrés , leur est très-avantageuse pour remonter facilement sur les eaux. Ils nagent presque toujours courbés ,

la tête et la queue basses, le dos hors de l'eau ; mais à leur mort ils restent droits. Lorsque ces animaux dorment, ils élèvent leur tête hors de l'eau et ronflent assez fort. *Ælien* prétend qu'ils s'enfoncent alors peu à peu dans la mer, et que le besoin de respirer les force à remonter à la surface, sans qu'ils s'éveillent ; de sorte qu'ils sont toujours en mouvement. Il doit en être de même de tous les cétacés, car ils ne peuvent dormir que sur les eaux ; mais leur poids naturel les faisant couler à fond, il faut qu'ils tendent constamment à revenir au-dessus de la mer, de sorte que leur sommeil n'est jamais bien profond ; cependant on assure qu'ils dorment très-bien. Les dauphins, selon les espèces, acquièrent jusqu'à vingt-cinq ou trente pieds de longueur. Lorsque ces animaux veulent mettre bas, ils choisissent une baie écartée et déserte, afin de déposer leurs petits sur le rivage, dans l'eau peu profonde ; ensuite ils les accoutument peu à peu à nager dans la haute mer. La voix des dauphins est un mugissement plaintif et sourd. Lorsqu'ils sont affamés, ils poursuivent les poissons avec une extrême voracité jusque sur les rivages, où ils échouent quelquefois, emportés par leur nage violente ; souvent ils les suivent jusque dans l'embouchure des fleuves, et vont les atteindre jusqu'au fond des mers, sans reprendre haleine, car ils peuvent plonger pendant un temps assez long. (VIREY.)

L'histoire naturelle des dauphins, comme celle de tous les autres cétacés, est fort obscure. Beaucoup d'espèces ont été décrites ou signalées par les naturalistes et les voyageurs, et cependant il est probable qu'il en reste encore un grand nombre à découvrir. D'un autre côté, le nombre des espèces connues doit être vraisemblablement réduit à cause des doubles emplois que les nomenclateurs ont introduits dans leurs méthodes, en présentant le même animal sous plusieurs noms différens.

Nous ne pourrions donc pas séparer nettement les espèces de ce genre, comme nous le faisons ordinairement pour les autres genres de mammifères, et nous nous contenterons de présenter, comme provisoire, l'énumération de ces animaux, espérant que ce travail pourra servir par la suite à rectifier leur synonymie, à déterminer leurs caractères d'une manière certaine, et enfin à porter le nombre de leurs espèces à sa juste valeur.

Nous devons dire ici que ce travail, rempli de difficulté, a été entrepris et exécuté dans cette vue par M. de Blainville, qui se propose de publier une monographie détaillée des cétacés du genre dauphin. Ce naturaliste, zélé pour l'avancement de la science, a bien voulu nous communiquer ses

notes par avance, afin que cet article ne paroisse point suranné au moment de la publication de sa monographie, qui sera sans doute très-prochaine.

Nous suivrons donc M. de Blainville dans toutes les distinctions d'espèces qu'il admet ou qu'il établit, et nous les diviserons comme lui en six groupes principaux ou sous-genres d'après la forme du museau, la disposition des dents et le nombre des nageoires; et ces sous-genres recevront les noms de DELPHINORYNQUE, DAUPHIN proprement dit; OXYPTÈRE, MARSOIN, DELPHINAPTÈRE et HÉTÉRODON, qu'il leur a imposés. (1)

DAUPHIN, *Organisation*. L'organisation des cétacés sera traitée d'une manière générale à l'article MAMMIFÈRES AQUATIQUES ou *modifiés* pour vivre dans l'eau. (B. V.)

1.^{er} SOUS-GENRE.— DELPHINORYNQUES, *Delphinorynchus*, Blainv. : *Museau prolongé en un bec fort mince et fort long, non séparé du front par un sillon; mâchoires presque linéaires, avec leurs bords, tant en haut qu'en bas, garnis de dents nombreuses; une seule nageoire dorsale ou seulement un pli longitudinal de la peau du dos, légèrement élevé, placé un peu en arrière.*

Première Espèce. — * DAUPHIN DE GEOFFROY, *Delphinus Geoffrensis*, Blainville; *Dauphin à bec mince*, Cuv.

Cette espèce est établie sur un individu de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, rapporté du Portugal par M. le professeur Geoffroy Saint-Hilaire. Son corps est allongé, presque cylindrique; son front est beaucoup plus bombé que celui du dauphin ordinaire (*Delphinus delphis*); son museau est long, mince, étroit, analogue à celui du crocodile gavial; ses mâchoires, émoussées à l'extrémité, sont sensiblement égales en longueur, fort étroites, à bords parallèles, armées de chaque côté de vingt-six grosses dents coniques, également distantes, et s'engrenant lorsque la gueule est fermée; les antérieures sont un peu plus petites que les autres, et en général un peu émoussées à la pointe; toutes sont coniques, obtuses, avec une sorte de collet inférieurement, et en outre leur surface est rugueuse, ce qui offre un rapprochement avec le dauphin à bec mince, *Delphinus rostratus*, Cuv. Dans cette espèce, les yeux sont placés un peu au-dessus de la ligne de la commissure des lèvres; les nageoires pectorales sont grandes et attachées

(1) Nous devons avertir que les espèces dont l'existence est bien constatée, seront désignées par un astérisque.

très-bas. Il n'y a pas de nageoire dorsale proprement dite, mais une sorte de pli longitudinal de la peau sur la partie postérieure du dos. L'évent a ses cornes tournées en arrière.

Ces derniers caractères surtout sont tellement tranchés, qu'il n'est pas possible de confondre ce dauphin avec aucune autre espèce connue. Le *dauphin blanc du Canada*, de Duhamel (*Traité des pêches*, partie 2, sect. 10, pl. 10, fig. 4.), lui a été cependant réuni par M. Cuvier; mais M. de Blainville fait observer qu'il y a entre ces animaux une grande différence dans la longueur relative du museau, du moins si l'on peut se fonder dans cette comparaison, sur l'exactitude de la figure de Duhamel, qui d'ailleurs paroît fort peu soignée.

Mais M. de Blainville regarde, comme appartenant à l'espèce du dauphin de Geoffroy, un cétacé vu par Fréville sur la côte du Brésil. Ce voyageur dit en effet qu'il étoit d'une espèce singulière; qu'il avoit quinze pieds de long, une convexité très-frappante sur la gueule, dont la mâchoire formoit un menton avancé. Il étoit couleur de cendre, ayant de chaque côté de la tête une raie blanche, s'étendant pour dessiner une grande tache de la même couleur sur le dos, sous la gorge et sous le ventre. Il croit qu'il résulte de cette description, toute incomplète qu'elle est, une concordance assez marquée avec l'espèce rapportée par M. Geoffroy, du Portugal, et qui provenoit probablement aussi du Brésil.

Quant à la couleur du corps peu commune dans les dauphins, il a un rapport de plus entre ces deux animaux, puisque M. Cuvier dit (dans son rapport sur les cétacés échoués à Paimpol) que le dauphin, rapporté par M. Geoffroy, avoit été peint d'un gris de perle en dessus et de blanchâtre en dessous par ceux qui l'avoient empaillé; ce qu'ils ont probablement imité d'après ses couleurs naturelles.

Seconde Espèce.—*DAUPHIN COURONNÉ (*Delphinus coronatus*). *Nouv. Bull. soc. phil.*, tom. 3, n.º 56, pag. 71, pl. 1, fig. 2, A et B. Voici la description que donne de ce dauphin, M. Christophe Paulin de la Poix, de Fréminville, qui l'a observé dans la mer Glaciale. Sa forme générale est allongée; sa longueur la plus ordinaire est de trente pieds; mais quelques individus en ont jusqu'à trente-six. La circonférence est de plus de quinze pieds. La tête est petite relativement au volume du corps; le front convexe, obtus; les mâchoires prolongées en un bec fort long et fort pointu, et l'inférieure est la plus longue; elle est armée de quarante-huit petites dents coniques et très-aiguës; on n'en compte que trente à la mâchoire supérieure.

La nageoire dorsale en forme de petit croissant, se trouve plus rapprochée de la queue que de la tête. La caudale forme un croissant entier; les deux pectorales sont de médiocre grandeur.

La couleur de ce dauphin est d'un noir uniforme tant en dessus qu'en dessous; mais, ce qui le caractérise principalement, ce sont deux cercles jaunes concentriques, placés sur le front. Le plus grand cercle a deux pieds neuf pouces de diamètre, et l'intérieur à peu près deux pieds un pouce.

Ces dauphins sont communs dans la mer Glaciale; on commence à les rencontrer vers le soixante-quatorzième degré de latitude nord. Mais ce n'est qu'entre les îles du Spitzberg qu'on les trouve en troupes nombreuses. Ces animaux sont si peu défians qu'ils viennent se jouer près du bord des vaisseaux. L'eau qu'ils lancent par leur évent est poussée avec bruit et avec une telle force qu'elle n'a bientôt que l'apparence d'une légère vapeur; elle ne s'élève pas au delà de dix pieds. Ils nagent en décrivant des arcs de cercles. *Extr. du nouv. bull.*, mai 1812.

Troisième espèce. — *DAUPHIN DE SHAW (*Delphinus Shawensis*, Blainv.); *Delphinus rostratus*, Shaw. (*general zoology*, vol. 11, part. 11, pag. 514; *Narrow snouted dolphin*).

Cette espèce réunie par M. Cuvier avec celle qu'il appelle *dauphin à bec mince*, en diffère néanmoins beaucoup par l'extrême minceur de son bec, et doit en être séparée.

M. de Blainville, qui a observé une mâchoire d'un individu de cette espèce dans la collection du collège royal des chirurgiens, à Londres, en a fait une description fort détaillée, dont nous ne donnerons ici qu'un court extrait.

Au premier abord, on pourroit prendre ces mâchoires pour le museau du *gavial* ou du *crocodile tenuirostre*, tant elles sont grêles et allongées. Dans l'étendue de l'espace dentaire, les deux branches de la mâchoire inférieure sont absolument contiguës, les dents sont cependant un peu séparées en arrière, et elles se rapprochent d'autant plus qu'elles sont placées plus près du bout de la mâchoire, où enfin elles se touchent presque par leur base; ces dents sont plus ou moins déjetées en dehors, en général comprimées, fort larges, surtout celles du milieu; les postérieures sont les plus longues; les antérieures sont presque carrées ou tétragones et extrêmement serrées à la base. Dans les grosses du milieu, la base est striée. La plupart de ces dents sont très-usées, etc. Leur nombre est de trente de chaque côté à la mâchoire inférieure et de vingt-huit à la supérieure. Cette

mâchoire longue de deux pieds, est presque tout-à-fait droite, un peu plus élevée à sa base, et à peu près égale en hauteur dans toute son étendue, jusqu'à l'extrémité qui se recourbe brusquement en en haut; sa largeur près de la tête est de deux pouces sept lignes et de sept lignes seulement vers son extrémité tronquée. La mâchoire inférieure est encore plus étroite que la supérieure.

Une portion de crâne jointe à cette partie, indique une forme de tête à peu près semblable à celle des autres dauphins. La peau conservée dans quelques parties est fort épaisse et recouverte d'un épiderme noir.

On ignore d'où provient cette singulière dépouille. Shaw, sur l'observation de ces mêmes mâchoires, soupçonne que le dauphin qu'il annonce plutôt qu'il ne décrit, sous le nom de *Delphinus rostratus*, vivoit dans la mer des Indes.

Quatrième Espèce. — DAUPHIN DE PERNETTY (*Delphinus Pernetensis*, Blainville). Cette espèce, qui appartient peut-être au sous-genre suivant, a été décrite et figurée par Pernetty, *Voyage aux îles Malouines*, p. 99, tab. 11, fig. 1.

L'animal pesoit cent livres; ce qui indique une très-petite taille pour un cétacé; sa tête étoit terminée antérieurement par un bourrelet se prolongeant presque en bec d'oiseau et revêtu d'une peau épaisse et grise. Ce bec étoit armé de dents aiguës, blanches et de la forme de celles du brochet; la mâchoire inférieure paroissoit sensiblement plus longue que la supérieure; le dos étoit noirâtre et le ventre d'un gris de perle, un peu jaunâtre, moucheté de taches noires, et d'autres gris de fer. Les nageoires pectorales, attachées très-bas, étoient arquées; la dorsale aussi arquée, étoit grande et placée assez près de la queue.

Pernetty ne dit point où cette espèce fut prise; mais il y a lieu de penser que c'est près du Cap-Vert.

DEUXIÈME SOUS-GENRE. — DAUPHIN (*Delphinus*, Bl.). Caractères: *Museau prolongé en un bec médiocre, large à sa base, arrondi à l'extrémité, comme un bec d'oie, et séparé du front par une espèce de sillon; mâchoires plus larges postérieurement, à bords garnis en entier de dents nombreuses; une seule nageoire dorsale.*

Cinquième Espèce. — * DAUPHIN VULGAIRE, *Delphinus delphis*, Linn.; le DAUPHIN, Lacép., pl. 13, fig. 1; Bonn., *Encyclopédie* pl. 10, fig. 2; et HNYSEN des Islandais. Long de neuf à dix pieds, il a le corps ovale; la tête conique; le front non bombé; le museau allongé et déprimé comme le

bec d'une oie; les deux mâchoires d'égale longueur, garnies de dents coniques, grêles, arquées, pointues, lisses, au nombre de quarante-deux, quarante-cinq et même cinquante de chaque côté, à égale distance les unes des autres, comme les dents d'un râteau ou d'un peigne; les yeux situés presque sur la même ligne que l'ouverture de la gueule; l'évent placé sur le haut de la tête, vis-à-vis l'orbite des yeux, en forme de croissant dont les cornes se dirigent vers le museau; les nageoires pectorales ovales et attachées à la partie inférieure de la poitrine; la dorsale placée un peu au-delà de la moitié du corps, ayant son extrémité recourbée en arrière; la caudale divisée en deux lobes échancrés en faux, et repliés l'un vers l'autre; la surface supérieure du corps noire, et la poitrine blanchâtre en dessus.

Selon M. de Blainville, le crâne du dauphin vulgaire se distingue aisément de celui du *dauphin douteux*, V. ci-après. en ce qu'il a plus de grandeur et surtout plus de longueur proportionnelles et parce que la mâchoire supérieure est renflée dans son milieu, au lieu d'aller en pointe droite. (DESM.)

La chair des dauphins est coriace, de mauvaise odeur et très-difficile à digérer; comme elle contient beaucoup d'huile, et qu'elle est entourée d'une couche de lard, on en extrait de l'huile de poisson; c'est par cette raison que les dauphins sont quelquefois nommés *cochons de mer*. Plusieurs matelots mangent pourtant quelques morceaux de cet animal, en les laissant faisander. Le foie du dauphin est gros et huileux. Cet animal, encore jeune, est assez bon à manger. Les Hollandais nomment le dauphin, *tuymelaar*, c'est-à-dire, sauteur, parce qu'il s'élève par bonds, surtout aux approches de l'orage. Il n'y a guère de cétacé aussi vorace que lui; il avale un grand nombre de petits poissons; c'est pourquoi les Italiens le nomment *cacciatore del mare*, chasseur de mer. Les poissons fuient épouvantés, devant cet animal, et les pêcheurs savent profiter de cette chasse pour tendre leurs filets et en prendre un grand nombre.

On voit souvent les dauphins se battre en troupes avec les requins, et attaquer vivement les baleines, qu'ils font sauter et fuir. Ils viennent aisément à bout des jeunes et les déchirent en morceaux. Leur langue semblable à celle du cochon, est courte, large et mobile. Leur voix ressemble à un gémissement d'homme, et ils poussent des soupirs, des plaintes lorsqu'on les blesse ou qu'ils échouent. Ils ne craignent pas l'approche des hommes, et viennent assez près des vaisseaux. Si le pêcheur blesse ou harponne un petit *dauphin*, la mère accourt en poussant des cris de douleur, cherche

à le défendre , s'expose généreusement à périr avec lui , et ne l'abandonne pas ; elle s'avance sans que la crainte du péril puisse l'épouvanter ; souvent même elle se laisse prendre , comme si elle préféroit de perdre la vie avec son petit , plutôt que de vivre sans lui : exemple d'amour maternel digne d'être imité par les hommes. Les dauphins forment entre eux une espèce de société ; chacun défend ceux de la troupe qui sont attaqués , et pousse des cris effrayans , afin d'obliger les agresseurs à lâcher prise.

Les petits dauphins se placent au milieu de la troupe ; les grands et les plus robustes marchent à la tête ; ils conservent tous leur ordre comme un bataillon de soldats ; nagent chacun dans leurs rangs ; les femelles composent l'arrière-garde et font avancer les traîneurs ; mais , pour l'ordinaire , on les aperçoit rarement dans un pareil ordre , car ce n'est qu'au milieu des mers et loin des côtes qu'ils conservent cet arrangement. L'antiquité , passionnée pour le merveilleux , attribuoit aux dauphins une douce philanthropie , l'amour de la musique et du chant. Jadis la lyre d'Arion avoit charmé ces animaux , et ils avoient sauvé ce musicien , du sein des flots , en le transportant sur leur dos jusqu'au prochain rivage. Selon *Ælien* (l. 8, c. 3) , *Cæranus* le *Parien* ayant racheté à prix d'argent la liberté de quelques dauphins pris par des pêcheurs byzantins , retournoit en sa patrie sur un vaisseau milésien de cinquante rameurs. Dans le détroit de *Paros* , ce vaisseau fit naufrage , mais les dauphins affranchis accoururent et sauvèrent leur libérateur , en le déposant sur un promontoire qui porte , à cause de cela , le nom de *Cæranien*. Dans la suite , *Cæranus* , mourant , voulut être enterré dans cet endroit , et les dauphins vinrent rendre des devoirs funèbres à leur bienfaiteur.

L'antiquité nous a transmis encore d'autres exemples d'attachement de ces animaux pour l'homme ; et quoiqu'ils paroissent hors de toute croyance , comme les précédens , ils sont peut-être établis sur quelques faits mal observés et exagérés. Lorsque les dauphins veulent s'élançer , ils retiennent leur haleine , comme les plongeurs , tendent leur corps en arc et se redressent avec violence ; ce qui les fait sauter de même qu'un ressort qui se détend. Il est certain que les dauphins ont des mœurs sociables , affectueuses , et sont capables de s'appivoiser , comme les anciens en citent des preuves , qu'il ne faut ni complètement admettre , ni rejeter entièrement. *Aristote* rapporte qu'un dauphin ayant été blessé et pris vers les rivages de la *Carie* , une multitude immense de ces animaux s'attroupèrent autour du navire pêcheur , y restèrent jusqu'à ce qu'on leur rendit leur compagnon , et

l'ayant reçu, ils l'emmenèrent avec eux. On a vu, dit encore le philosophe de Stagyre, une troupe de dauphins mêlée de jeunes et de vieux, derrière laquelle deux d'entre eux portoient sur leur dos un petit prêt à couler à fond, comme s'ils avoient eu pitié de sa foiblesse et avoient craint qu'il ne devînt la proie de quelque monstre. De plus, cet auteur prétend que les dauphins peuvent même sauter par-dessus les mâts d'un grand navire, lorsqu'ils poursuivent avec chaleur quelque poisson dont ils veulent faire leur proie. Lorsqu'un dauphin est pris dans des filets, dit *Ælien* (*de Animal.*, l. XI, c. 12), il ne s'en inquiète nullement d'abord; et sans chercher à fuir, il se met à dévorer avec satiété, les poissons pris avec lui, comme si c'étoit pour son usage que ces animaux eussent été enfermés dans ces rets. Enfin, quand il se sent entraîné par la main du pêcheur, il déchire les filets à coups de dents et se met en liberté; il n'a garde ensuite de se laisser reprendre. Un homme et une femme de la ville de Plérosélène, dit *Léonide de Byzance* dans *Ælien* (*Anim.*, l. 2, c. 6), habituèrent un dauphin à recevoir de la nourriture de leurs mains; et ayant un fils, ils l'élevèrent avec ce dauphin, qui fréquentoit le port de la ville fort régulièrement. Bientôt cet animal contracta une vive amitié pour l'enfant et ses parens; il regardoit la ville comme sa patrie. Etant devenu grand, et n'ayant plus besoin de recevoir des alimens, il cherchoit sa vie dans la mer et apportoit à ses amis le tribut de sa pêche journalière pour leur en faire part. Les père et mère avoient donné au dauphin le même nom qu'à leur fils. Lorsque l'enfant montoit sur un rocher avancé, et appeloit son dauphin, celui-ci accouroit aussitôt avec la rapidité d'un vaisseau à la voile; en s'approchant, il sembloit se jouer et caracoler pour témoigner son plaisir. Cette histoire, ajoute *Ælien*, d'après *Léonide*, devint célèbre dans cette ville, et fut un sujet d'admiration qui tourna au profit de l'enfant et de ses parens. *Pline* raconte aussi (l. 9, c. 8), que du temps d'Auguste, un jeune écolier allant le long des rivages de Baies, à la classe, qui se tenoit à Pouzzoles, avoit coutume de s'arrêter là vers le midi, et d'y jeter quelques morceaux de pain à un dauphin. A quelque heure du jour que l'enfant appelât ensuite cet animal, il accouroit promptement; et ayant mangé de son pain, il lui offroit son dos; l'écolier y montoit et étoit porté à Pouzzoles, où il devoit se rendre; ensuite, il étoit ramené de la même manière. Cette amitié dura pendant plusieurs années; mais l'enfant étant mort de maladie, la pauvre bête venoit de temps en temps au rivage accoutumé, y demouroit triste, affligée, et enfin mourut de regret. On voit par ces histoires

que les anciens supposoient beaucoup d'attachement, de tendresse et d'intelligence au dauphin. En général, ils voyoient la nature avec des yeux plus favorablement prévenus que nous, et l'admiroient davantage, peut-être à cause qu'ils la connoissoient moins; car à mesure que nous approfondissons les choses, nous en perdons tous les charmes. On cesse d'admirer ce qui devient familier et connu; de sorte qu'un certain degré d'ignorance et de mystère est plus favorable aux prestiges de la curiosité et aux mensonges agréables dont l'esprit aime à se repaître, qu'une connoissance parfaite. (VIREY.)

Sixième Espèce. — DAUPHIN CHINOIS, *Delphinus chinensis*, Osbeck, Voyage à la Chine, t. 1, p. 7; *Delphinus delphis*, var., C. Bonnatère, *Cétologie*, p. 21.

Ce cétacé des mers de la Chine est, au rapport d'Osbeck, semblable au dauphin pour ses formes; mais tout son corps est d'une blancheur éclatante. C'est sur cet unique renseignement que Gmelin, Bonnaterre, Lacépède, etc., l'ont rapporté à l'espèce du dauphin; ce qui paroît au moins douteux à M. de Blainville.

Septième Espèce. — * DAUPHIN DOUTEUX, *Delphinus dubius*, Cuvier, *Rapport sur les cétacés de Paimpol*, page 14, (espèce non figurée.) C'est l'espèce de dauphin dont les têtes ont constamment trente-sept à trente-huit dents de chaque côté des deux mâchoires (en tout, cent quarante-huit), et qui est citée dans la note 1 de la page 278 du *Règne animal*.

On ne la connoît que par des têtes osseuses conservées dans le cabinet d'anatomie comparée du Muséum de Paris. Ces têtes ont beaucoup de ressemblance avec celles du dauphin vulgaire; cependant elles paroissent en général plus petites, et leur museau est plus fin, plus pointu, avec la mâchoire supérieure conique et non renflée dans son milieu comme celle du dauphin vulgaire. Les dents ont absolument la même forme que celles de cet animal, mais leur nombre est moins considérable, puisqu'il s'élève à cent cinquante-deux au plus, tandis qu'on en compte près de deux cents dans l'espèce ordinaire.

Huitième Espèce. — * GRAND DAUPHIN OU SOUFFLEUR, Cuv.; *Nésarnack* (*Delphinus tursio*), Bonnaterre, *Cétolog.*, pl. 11, f. 1, p. 21; *Delphinus delphis*, Hunter, pl. 18, fig. 1 et 2. On en voit un bel individu au cabinet de l'École vétérinaire d'Alfort à Charenton. Son corps est d'une forme conique. Le dos est garni d'une nageoire recourbée; le museau est un peu moins aplati, un peu moins long que

dans le dauphin vulgaire. Il a des dents droites , coniques et émoussées , vingt-trois de chaque côté à la mâchoire supérieure , et vingt et une à celle d'en bas ; mais ce nombre est variable de vingt à vingt-cinq. L'évent situé entre les yeux , sur le front , a un pouce et demi de diamètre. La mâchoire inférieure est un peu plus longue que la supérieure ; les nageoires de la poitrine portent une échancrure et sont placées fort bas ; celle du dos est échancrée par-derrière et comme recourbée. Derrière cette nageoire règne une saillie longitudinale jusqu'à la queue ; celle-ci est formée de deux lobes échancrés. De même que dans la plupart des autres espèces de cétacés , le dos de celui-ci est de couleur noirâtre , et le ventre blanchâtre.

Voici les dimensions principales de ce dauphin. Longueur totale , neuf pieds six pouces ; circonférence du corps à la base des nageoires pectorales , quatre pieds ; *idem* à la base de la nageoire dorsale , quatre pieds huit pouces ; largeur de la caudale , un pied dix pouces ; distance entre l'extrémité de la mâchoire supérieure et la base de la nageoire dorsale , quatre pieds deux pouces ; distance entre l'extrémité de la mâchoire et la base des nageoires pectorales , deux pieds ; distance entre l'extrémité de la mâchoire supérieure et l'ouverture des événements , qui est en croissant , avec les cornes tournées du côté du museau , un pied trois pouces ; distance de l'œil au coin de la bouche , cinq pouces ; longueur du bec , quatre pouces six lignes ; distance entre les bases des deux nageoires pectorales , mesurée en dessous , dix pouces ; longueur de ces nageoires , un pied cinq pouces ; hauteur perpendiculaire de la dorsale , dix pouces ; mâchoire inférieure plus longue d'un pouce que l'inférieure ; toutes les dents petites , coniques , placées à égale distance , usées très-irrégulièrement ; les quatre dernières de la mâchoire supérieure et la dernière de l'inférieure , étant seules intactes.

Cette espèce vit dans l'Océan et dans la Méditerranée. Bonnaterre pense qu'on peut lui rapporter les cétacés nommés *coudius* ou *coudrieux* , que Duhamel (*Traité des pêches* , sect. 10 , c. 3 , p. 44) dit habiter dans cette dernière mer.

Neuvième Espèce. — DAUPHIN NÉSARNACK , *Delphinus tursio* , Othon Fabricius¹ , *Faun. Groën.* , p. 49. Bonnaterre confond cette espèce avec le grand souffleur , qu'il a aussi appelé nésarnack ; mais MM. Cuvier et Blainville pensent qu'il se pourroit que ces animaux fussent différens. En effet , le nésarnack a le corps très-épais , le museau comprimé comme le bec de l'eider (espèce d'oie du Nord) , les dents grosses , fortes , très-obtuses , assez régulièrement espacées , mais couchées obliquement d'avant en arrière à la mâchoire inférieure ,

et d'arrière en avant à la supérieure; tandis que ces caractères ne se retrouvent nullement dans l'espèce de Bonnaterre, qui d'ailleurs a beaucoup d'analogie avec celle-ci par le nombre de ces mêmes dents, et par l'allongement de la mâchoire inférieure dépassant un peu la supérieure.

M. de Blainville croit qu'on pourroit rapporter à cette espèce un individu de la collection du Muséum, qui présente les caractères que nous venons d'exposer.

Le nésarnack d'Othon Fabricius vit dans la mer du Groënland. Lorsque cet animal vient respirer sur l'eau, on voit toutes les parties supérieures de son corps. Il ne se rencontre jamais qu'en haute mer, et se laisse rarement approcher; de sorte qu'il est difficile de le prendre. Sa chair, son lard et ses entrailles, dit Othon Fabricius, servent d'aliment aux Groënländais, comme celles du marsouin. La femelle fait, dit-on, un ou deux petits en hiver, et les allaite à la manière des dauphins.

Dixième Espèce. — * DAUPHIN A BEC MINCE, *Delphinus rostratus*, Cuv., Rapport sur les cetacés échoués à Paimpol, en janvier 1812. *Ann. Mus.*, tom. XIX, pag. 9.

Cette espèce est celle des dauphins à museau grêle jusqu'alors inconnue, dont M. Cuvier dit, dans son rapport, « qu'elle n'a que vingt-six dents partout, cent quatre en totalité, fortes, coniques, tronquées au bout comme les dents du souffleur (*delphinus tursio*, Bonnaterre): qu'elle a le museau plus long encore que celui du *delphinus Delphis* et en différant en ce qu'il n'est pas déprimé, mais, au contraire, comprimé latéralement. »

M. de Blainville a été à même d'observer un crâne de cette espèce dans le cabinet de M. Sowerby, à Londres; et ce crâne est, au nombre des dents près, en tout semblable aux cinq ou six qui existent dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, et qui ont servi à l'établissement de l'espèce par M. Cuvier.

Selon M. de Blainville, la tête de ce dauphin est assez allongée en général, peu déprimée et plus étroite que celle du dauphin ordinaire. Le museau est surtout proportionnellement plus long; il est plus étroit, presque aussi épais que large, conique ou triangulaire. La mâchoire inférieure également triangulaire et pointue, dépassant un peu la supérieure, est particulièrement remarquable par la longueur de sa symphyse qui égale les deux tiers de sa longueur totale.

Les dents de la tête qui fait partie de la collection de M. de Sowerby, n'étoient qu'au nombre de vingt-deux de chaque côté des deux mâchoires, en tout quatre-vingt-huit,

ce qui diffère de ce que l'on observe dans les têtes du Muséum de Paris, qui sont munies de cent quatre dents. Mais ce qui est commun à toutes, et ce qui fournit un excellent caractère dont la remarque est due à M. de Blainville, c'est que ces dents, toutes absolument de la même forme, coniques, un peu courbées en arrière ou plutôt en dedans, beaucoup plus grosses que celles du dauphin vulgaire et mousses à leur extrémité, ont une sorte de collet, et toute la partie saillante hors des gencives comme rugueuse ou plutôt guillochée.

On ignore dans quelles mers habite ce dauphin, mais il y a lieu de croire qu'on le trouve au moins quelquefois dans celles d'Europe, puisque le crâne que possède M. Sowerby étoit tout frais lorsque M. de Blainville en fit la description.

Cette espèce, dont on ne connoît que des crânes, pourroit être confondue avec celles du *dauphin nésarnack*, et avec le *delphinaptère béluga*; mais le premier de ces cétacés a les dents coniques, non comprimées, lisses, quoiqu'il les ait en même nombre; et le second qui les a également différentes par leur forme, les a en bien moindre nombre, puisque l'on n'en compte que trente-six en tout; d'ailleurs, le dauphin à bec mince est beaucoup plus petit.

Onzième Espèce.—* DAUPHIN ORQUE, *Delphinus orca*, Linn.; *orca* de Belon Aquat., p. 16, fig. 18; Aldrov. *Pisc.*, p. 697, fig.; *delphinus rostro sursum repando, dentibus latis serratis*, Artédi Gen. pisc. 76, n.º 3; Synon, p. 106, n.º 3.—vraisemblablement l'*orca* des anciens.

Cette espèce, signalée par les anciens auteurs, a été confondue avec celle de l'*épaulard* des Saintongeois, ou *grampus* des Anglais; mais elle en diffère beaucoup, puisqu'elle appartient au sous-genre des dauphins, tandis que l'autre doit être rangée dans celui des marsouins. L'orque de la Méditerranée, ainsi que l'établissent les auteurs anciens et la description de Belon, est pourvue d'un museau en forme de bec, tandis que le *grampus* (à la vérité appelé *orca* par les naturalistes du Nord) a la tête bombée et busquée, et sans prolongement comme celle des marsouins.

Cette orque est d'ailleurs inconnue des naturalistes actuels, et pour l'admettre au nombre des espèces, il faut se contenter de la phrase caractéristique d'Artédi qui indique la forme pointue du museau, ainsi que celle des dents, larges et dentelées sur leurs bords; et encore de la médaille, où l'empereur Claude est représenté sur un dauphin à museau prolongé, parce qu'il en étoit échoué un de

son temps près du port d'Ostie, que l'on construisoit alors. Après avoir dévoré des cuirs perdus par le naufrage d'un bâtiment de Marseille, cet animal s'étoit creusé une espèce de canal dans la mer, où l'on ne pouvoit l'entourer; mais un jour, poursuivant sa proie avec violence, il fut jeté par les vagues sur la grève sablonneuse, où il échoua. De loin on l'auroit pris pour la carcasse d'un vaisseau naufragé. L'empereur fit tendre des filets autour de cet animal, et le fit attaquer à coups de lance par des gardes prétoriennes, sur des chaloupes. En rendant le dernier soupir, cet animal jeta avec impétuosité une si grande quantité d'eau, qu'il en remplit des chaloupes et en fit couler une à fond.

Le nom d'*orca* se trouve appliqué par les naturalistes à des animaux fort différens. Ainsi le *delphinus orca*, de Rondelet, paroît être le nésarnack de Bonnaterre, et ne pas différer de l'*orca* ou grand souffleur de Duhamel. Mais cette espèce ne peut se rapporter à l'*orca* d'Artédi que nous regardons comme étant l'orque des anciens, à cause de la différence que présente la forme des dents.

L'*orque* de Lacépède paroît être le grampus ou épaulard, ainsi que l'*orca* d'Othon-Fabricius et des autres naturalistes du Nord. L'*Orque* de Klein, pris aux environs de Dantzick, par le nombre de ses dents et la manière dont elles s'usent, seroit fort voisin du nésarnack de Bonnaterre.

Enfin les divers orques, dont Sibald fait mention, paroissent avoir des rapports assez marqués, les uns avec le grampus ou épaulard, ou bien avec le dauphin gladiateur, et d'autres avec le dauphin à bec mince.

Douzième Espèce. — DAUPHIN FÈRES, *Delphinus feres*; Bonnaterre, *Cétolog.*; Lacépède, *Hist. des Cétacés*, pag. 312.

Le dauphin fères, dont Bonnaterre a donné le premier la description, a la tête renflée sur le sommet, aussi haute que longue, et s'amincissant tout à coup vers sa partie antérieure, pour se terminer par un museau court et arrondi. Ses mâchoires sont égales, garnies chacune d'une rangée composée de vingt dents, dont les unes sont grosses et les autres petites; les plus grandes ont environ un pouce et quelques lignes de longueur, sur un demi-pouce de large: elles sont de figure ovale, arrondies au sommet et comme divisées en deux lobes par une rainure qui règne sur toute leur longueur. Les petites dents sont plus courtes de cinq à six lignes que les grosses. Tout son corps est noirâtre.

L'individu qui fait le sujet de cette description avoit été pris près de Saint-Tropez, le 22 juin 1787. Il faisoit partie

d'une troupe très-nombreuse d'autres cétacés de la même espèce, dont on tua plus d'une centaine. Ils étoient très-gras, et leur chair avoit la couleur de celle du bœuf.

M. Cuvier pense que ce dauphin fères se rapporte probablement à l'*orca* ou bien à la *baleine* ou *capidolio* de Belon; et l'on pourroit peut-être aussi le rapporter au *coudieux*, annoncé par Duhamel.

Treizième Espèce. — DAUPHIN BLANC, *Delphinus canadensis*, Blainville; *Dauphin à bec mince*, Cuv. (*Règne animal*). Cette espèce est fondée par M. de Blainville, sur la figure incomplète et sans description, donnée par Duhamel (*Traité des pêches*, partie II, sect. X, pl. 10, fig. 4), qui le nomme *dauphin blanc du Canada*, et lui attribue une taille de douze pieds, un museau très-pointu et un front très-élevé, une couleur blanche, etc.

Quatorzième Espèce. — DAUPHIN DE BERTIN, *Delphinus Bertini*, Duhamel (*Traité des pêches*).

Ce cétacé, qui est peut-être une espèce de cachalot, a, selon Duhamel, le museau très-gros; le front très-bombé; l'œil au-dessus du niveau de la bouche; les nageoires pectorales très-élevées, la dorsale fort petite; la mâchoire inférieure seulement garnie de dents.

TROISIÈME SOUS-GENRE. — OXYPTÈRE, *Oxypterus*, Rafinesque-Schmaltz. — Caractères: *deux nageoires dorsales*.

Quinzième Espèce. — DAUPHIN DE MONGITORE, *Oxypterus Mongitori*, Rafinesque, *Prodrome*, pag. 13 (simple indication).

Le seul caractère des deux nageoires dorsales suffit pour empêcher de confondre ce dauphin avec aucune des autres espèces du même genre, si toutefois son existence est bien certaine. Il est des mers de Sicile, selon M. Rafinesque.

QUATRIÈME SOUS-GENRE. — MARSOUIN, *Phocœna*, Cuv. — Caractères: *point de bec; museau court et uniformément bombé; des dents nombreuses aux deux mâchoires; une nageoire dorsale*.

Seizième Espèce. — * DAUPHIN MARSOUIN, MARSOUIN COMMUN, ou TOUNIN, *Delphinus phocœna*, Linn.; Bonnaterre, *Cétologie*, pag. 19, pl. 10 et pl. D. 11 de ce Dict. Les Anglais nomment *porpess*, les Hollandais *bruin visch*, et les Allemands *meerschwein* ou *cochon de mer*, cet animal qui ressemble assez au dauphin; cependant, sa tête est plus grosse et arrondie de toutes parts; son museau a la figure d'un cône obtus, mais n'est pas formé en espèce de bec comme le dernier; la nageoire de son dos est triangulaire; ses dents sont élargies au sommet

paraboliques, aplaties, pointues et assez tranchantes. Près des angles des mâchoires sont placés les yeux ; sur le front se trouve un évent en forme de croissant, retourné du côté du museau. Les mâchoires sont sensiblement égales, et toutes deux armées d'une rangée de dents, qui sont au nombre de quarante à cinquante en tout ; derrière chaque œil, on observe un trou d'un petit diamètre qui sert de méat auditif, et qui remplace la conque externe de l'oreille. Les narines se trouvent entre la gueule et l'évent. Une carène longitudinale règne depuis la nageoire dorsale jusqu'à la queue. Les yeux sont noirs ; les nageoires des flancs sont placées fort bas ; le dos est aplati, et la forme du corps conique, arrondie, un peu ovale ; sous le ventre sont placés l'anus et les organes sexuels. La femelle porte deux mamelles à côté de la vulve ; la verge du mâle est cachée dans un fourreau ou prépuce ; la queue est posée horizontalement et échancrée en faucille. Cet animal est d'une couleur brune ardoisée sur le dos, et le ventre est blanchâtre.

Les marsouins s'accouplent au mois d'août : alors ils se tiennent en troupes assez nombreuses. Les femelles portent environ dix mois, et mettent bas un ou deux petits vivans au commencement de l'été ; elles les allaitent avec beaucoup de soin et de tendresse, les portent quelquefois sur leur dos, et mesurent leur marche sur la leur pour ne pas les fatiguer ou les abandonner. Ce sont, au reste, des animaux extrêmement agiles à la nage ; ils se tiennent toujours courbés dans l'eau, de sorte qu'on n'aperçoit que leur dos, car ils enfoncent leur tête et leur queue pour fendre les ondes avec plus d'agilité et de force. Lorsqu'ils meurent, ils deviennent droits. Ils font leur nourriture ordinaire de harengs et de petits poissons, qu'ils poursuivent avec une vivacité si grande, qu'ils viennent se jeter sur les rivages et échouer avec leur proie. Au reste, ils se tiennent communément en haute mer, et lorsqu'ils approchent des rivages, ils annoncent des tempêtes. Ces animaux paroissent fort ardens en amour, et l'on aperçoit quelquefois une douzaine de mâles après une femelle ; ils la suivent avec tant d'ardeur, qu'ils vont s'échouer avec elle sur les côtes des mers. Le petit conserve un grand attachement pour sa mère, et ne l'abandonne point qu'il ne soit sevré. Klein a tiré du sein d'un marsouin femelle un embryon long de vingt-un pouces et demi. Lorsqu'on tue quelque-une de celles-ci dans le temps de leur gestation, les angoisses de la mort les font souvent mettre bas leur fruit. Anderson assure que le marsouin devient aveugle tous les ans au mois de juin, par une petite taie ou membrane qui croît sur ses yeux. Les Islandais profitent de cette saison pour en faire la

chasse ; ils les poussent à grands cris vers les côtes , où ces bêtes aveugles viennent se jeter en foule de plusieurs centaines , et où il est aisé de les tuer. Dans d'autres temps , il est assez difficile d'atteindre les marsouins , à cause de leur extrême agilité ; ils font des bonds prodigieux sur l'eau , surtout à l'approche des tempêtes. Ils remontent quelquefois encore dans les anses , les baies et les embouchures des rivières. Il y a quinze ans environ , un individu de cette espèce remonta jusqu'à Paris , à la suite d'un bateau de sel. La chair des marsouins est rance , de mauvais goût , coriace et huileuse ; cependant les Ecossais en mangent beaucoup , ainsi que les Groënländais et les Norwégiens ; les habitans des Orcades prétendent même qu'elle est salutaire et nourrit fort bien : les Français établis au grand banc de Terre-Neuve en préparent des andouilles. On ne fait guère la pêche de ces animaux que pour en extraire l'huile , surtout aujourd'hui que la baleine est devenue fort rare. On retire du *thran* de leur foie , en l'exposant à l'air et laissant dégoutter son huile.

Le marsouin n'a guère que sept à neuf pieds de longueur au plus , et passe assez rarement cinq ou six. Les Danois le nomment *bruuskop* , à cause de sa tête écrasée , ou *springshval* , *springer* , c'est-à-dire sauteur. C'est la *phocæna* de Rondelet et des Grecs. Cet animal se rencontre plus souvent en été qu'en hiver ; il se tient fréquemment entre les rochers et dans les baies : cependant , il habite aussi dans toutes les latitudes de l'Océan. (VIREY)

Othon Fabricius parle d'un marsouin à dents dentelées , et qui constitueroit peut-être une espèce particulière. M. de Blainville pense qu'un crâne qu'il a observé dans la collection d'anatomie du Muséum d'histoire naturelle de Paris , dont la mâchoire inférieure est sensiblement plus longue que la supérieure , et dont les dents sont aplaties , élargies et visiblement dentelées sur les côtés , pourroit bien appartenir à cette espèce d'Othon Fabricius.

Dix-septième Espèce. — DAUPHIN DE PÉRON (*Delphinus Peronii*), Lacép. Cétac. p. 316. Cette espèce n'est connue que par la courte description qu'en donne M. Lacépède d'après une note de Péron , qui lui avoit imposé la dénomination de *dauphin leucoramphé*. « Ces cétacés ont , dit-il , la forme et les proportions du marsouin. Leur dos est d'un bleu noirâtre qui contraste d'une manière très-agréable avec le blanc éclatant du ventre et des côtés , et avec celui que l'on voit au bout de la queue , à l'extrémité du museau et à celle des nageoires ; ils voguent en troupes dans le grand Océan austral. Péron en a rencontré des bandes nombreuses , na-

geant avec une rapidité extraordinaire , dans les environs du cap sud de la terre de Diémen , et par conséquent vers le 44.^e degré de latitude australe. »

Dix-huitième Espèce. — DAUPHIN DE COMMERSON (*Delphinus Commersonii*) , Lacép. , *Cétacés* , page 317 ; le *Jacobite* ou *Marsouin-Jacobite* des manuscrits de Commerson.

Les marsouins de cette espèce , moins grands que ceux de l'espèce commune , se trouvent en troupes nombreuses aux environs du cap Horn à la pointe méridionale de l'Amérique , dans le détroit de Magellan , auprès de la terre de Feu , etc. , où ils ont été observés par Commerson. Le beau blanc et le noir foncé forment le fond de leurs couleurs , comme dans le marsouin de Péron ; mais leur distribution est bien différente dans ces deux espèces. Sur celle de Péron , le dos est noir et l'extrémité du museau , de la queue et des nageoires offre un très-beau blanc. Sur celle de Commerson , le noir ne paroît qu'aux extrémités , et tout le reste reluit comme une surface polie , blanche , et pour ainsi dire argentée. Ces brillans cétacés jouoient autour du vaisseau de Commerson et se faisoient considérer avec plaisir , par leur facilité à l'emporter de vitesse sur le bâtiment , qu'ils dépassoient avec promptitude , et qu'ils enveloppoient avec célérité , au milieu de leurs manœuvres et de leurs évolutions. (Lacép. , *loc. cit.*)

Dix-neuvième Espèce. — * DAUPHIN GLADIATEUR , ÉPÉE-DE-MER ou ESPADON , *Delphinus gladiator* , Lacép. *Cet.* pl. 5 , fig. 3.

L'épée-de-mer qu'il ne faut pas confondre avec l'espadon ou poisson empereur , *Xiphias gladius* , Linn. , ou le poisson scie , *squalus pristis* , Linn. , ainsi qu'on le fait ordinairement , a été décrite d'abord par Anderson (Histoire naturelle du Groënland , pag. 155). Son corps a la figure d'un cône allongé ; sa tête est courte , grosse et comme tronquée ; chaque mâchoire est armée de dents pointues ; son sabre ou son épée est cette nageoire haute , triangulaire , un peu recourbée , qu'il porte sur le dos. Elle a trois ou quatre pieds de grandeur et dix-huit pouces de large à sa base ; mais elle finit en pointe , et s'abaisse du côté de la queue. Cette nageoire est couverte de la même peau que l'animal , de sorte qu'elle est hors d'état de blesser ou de couper un poisson ; c'est plutôt par leurs dents que les *épées-de-mer* sont redoutables ; elles nagent , d'ailleurs , par bandes , et attaquent la baleine en commun ; elles la déchirent en lambeaux , et la provoquent sans cesse avec un acharnement sans exemple. Lorsque la baleine est fatiguée , harassée du combat , elle ouvre la

gueule, et fait sortir sa langue comme les chiens haletans ; alors les *épées-de-mer* se jettent dans sa gueule et dévorent sa langue, qui est presque la seule partie des baleines qui leur plaise, car, lorsqu'elles l'ont entièrement mangée, elles abandonnent le reste; voilà pourquoi des matelots rencontrent quelquefois des baleines mortes qui n'ont plus de langue. Ces *épées-de-mer* se tiennent plus particulièrement vers le Spitzberg et le détroit de Davis. Rien n'égale leur agilité ; elle est si extraordinaire, qu'on ne peut pas les atteindre, les approcher et les prendre, à moins de les tuer de quelque coup de carabine chargée de lingots. Les marins croient que ce pal ou cette nageoire du dos sert à ces animaux pour modérer leur course. (VIREY.)

M. Lacépède donne la description et la figure d'un dauphin gladiateur mâle, pris dans la Tamise le 10 juin 1793, d'après les renseignemens qui lui ont été communiqués par sir Jos. Banks. Il avoit 29 pieds de long; son corps étoit court et épais; ses nageoires pectorales très-larges et ovales; sa dorsale très-haute et pointue, placée très-près de la tête; sa caudale très-large; sa couleur étoit d'un brun presque noir en dessus et d'un beau blanc argenté en dessous, jusque vers la queue où le noir entroit en pointe de chaque côté dans le blanc; le dessus de l'œil étoit aussi marqué d'une tache blanche. (DESM.)

Les poissons appelés *killærs* sur les côtes des Etats-Unis d'Amérique, paroissent appartenir à la même espèce; mais ils deviennent plus grands, et arrivent jusqu'à vingt ou trente pieds de longueur; la nageoire de leur dos a près de cinq ou six pieds d'élévation. Ce nom de *killærs* signifie *assassins*, parce qu'ils assassinent leur proie; ils nagent par troupes d'environ une douzaine, et se battent contre les baleines comme les dogues acharnés sur un taureau. Les uns happent la baleine par la queue pour l'empêcher d'en frapper, tandis que les autres l'expédient à belles dents. La pauvre baleine, ainsi attaquée, se débat de toutes ses forces et pousse des hurlemens épouvantables; enfin, rendue et à demi-morte, elle ouvre la gueule; aussitôt ces brigands se jettent sur la langue, l'arrachent, la déchirent et la dévorent avec fureur, aussi bien que les lèvres. Lorsque la baleine est morte, ils en mangent la tête; mais ils l'abandonnent aussitôt que sa chair commence à se corrompre. Ce sont, au reste, des animaux très-robustes, et qui, étant harponnés, sont en état d'entraîner une chaloupe avec eux au fond des mers. Le chevalier Pagès en a rencontré dans la mer Glaciale, vers le 79.^e degré de latitude nord, qui avoient vingt à vingt-trois pieds de longueur. Ils ont, à la tête de leur

troupe , un chef qui est plus grand qu'eux. Aussitôt qu'une baleine les aperçoit , elle fuit de toutes ses forces. On trouve quelquefois des baleines toutes couvertes de cicatrices des blessures que leur ont faites ces cruels animaux. (VIREY.)

Il est probable que le *hua hyruinguer* des Irlandais se rapporte à cette espèce.

Vingtième Espèce. — DAUPHIN GRAMPUS, ÉPAULARD des Saintongeais , *Delphinus grampus*, Hunter; ORCA d'Othon Fabricius et des naturalistes du Nord; DAUPHIN ORQUE, Laccép., pl. 15, fig. 1, d'après Hunter, EPAULARD; pl. 12, de l'*Encycl.*, fig. 1, d'après le même; CACHALOT d'ANDERSON de Duhamel, *Pech.*, pl. 9, fig. 1.

Cette espèce a beaucoup de rapport avec celle du *dauphin gladiateur*, dont M. Laccépède a donné une description et une figure, d'après les renseignemens et le dessin qui lui ont été fournis par sir Joseph Banks. V. ci-dessus. Aussi M. Cuvier les a-t-il réunis.

Néanmoins, en supposant également bonnes la figure du *grampus* de Hunter et celle du *dauphin gladiateur* de Laccépède, nous trouverons assez de différence entre elles, pour les considérer comme appartenant à des espèces différentes, quoique, dans l'une et dans l'autre, la disposition des couleurs soit tout-à-fait semblable.

Le *dauphin gladiateur* a le ventre renflé et le corps court, et sa nageoire dorsale, très-haute, est située fort près de la tête, et presque sur la nuque.

Le corps du *grampus*, d'après sa figure, est fort allongé et non renflé; sa nageoire dorsale, moyenne, est placée à peu près au milieu du dos.

Outre les différences que nous venons de faire remarquer entre le *dauphin gladiateur* et le *grampus*, d'après les seules figures que nous possédions de ces cétacés, et qui semblent devoir en faire deux espèces distinctes, il faut ajouter qu'on ne remarque point du tout, dans le *grampus*, cette disproportion dans la nageoire dorsale, qui est signalée, par les voyageurs, comme un des caractères les plus frappans de l'*épée-de-mer*, et qui a fait donner à cet animal le nom qu'il porte. Quant à la confiance que peuvent nous inspirer les deux figures que nous venons de citer, il faut convenir que celle du *grampus* a un caractère d'exactitude et de soin qui manque à l'autre.

Tout porte à faire penser que le *grampus* est l'*orque* des naturalistes du Nord; et c'est l'opinion de MM. Cuvier et de Blainville, qui le distinguent de l'*orque* de la Méditerranée, dont la vraie place est parmi les *dauphins à bec*.

Le grampus habite les mers du Nord, où il attaque les baleines, sans doute comme le font les dauphins gladiateurs. Il se voit quelquefois sur les côtes d'Angleterre. Il s'approche également de celles de France; car nous n'hésitons pas à rapporter à cette espèce l'individu pris à l'embouchure de la Loire, et figuré par Duhamel, sous le nom de *Cachalot d'Anderson*. Sa forme est allongée comme celle de la figure de Hunter; sa nageoire dorsale est moyenne, et placée seulement un peu plus en arrière. Ses couleurs noires et blanches sont disposées exactement comme celles du dauphin gladiateur et du grampus.

M. Cuvier rapporte encore à cette espèce les *butskopf* de Martens et d'Anderson, et reconnoit aussi le grampus dans la figure du *sverd-fisch* d'Égède, pag. 40. Il pense que le nom anglais de *grampus* vient du français, *grand poisson*.

Vingt-unième Espèce. — *DAUPHIN GRIS, *Delphinus griseus*, Cuvier, *Rapp.* pl. 1, fig. 1. Cette espèce nouvelle a été prise aux environs de Brest, et ses dépouilles ont été recueillies dans le Cabinet d'Histoire naturelle de Paris. Sa longueur est de dix pieds et demi; sa tête est celle d'un marsouin; son front est bien moins convexe que celui du *dauph. globiceps*. Sa nageoire dorsale est très-élevée et très-pointue, ce qui la rapproche beaucoup de l'espèce précédente, quoiqu'elle paroisse, par la détrition des dents, n'atteindre qu'une taille beaucoup moindre (le tiers environ). Il ne reste en effet, dans l'individu qui a servi à cette description, que quatre dents sur le devant de la mâchoire inférieure, toutes très-usées et prêtes à tomber. Le reste des bords des mâchoires est déjà refermé, et les vestiges d'alvéoles y sont presque effacés; ce qui prouve que l'animal avoit atteint la vieillesse. M. Cuvier pense que cette espèce ne peut être confondue avec le *butskopf* d'Anderson, quoiqu'il y ait entre ces deux dauphins des rapports marqués, par le nombre des dents et de leur mode de détrition.

M. de Blainville trouve quelque ressemblance entre ce dauphin gris et le grampus figuré par Hunter; cependant, nous observons que ce dernier a la couleur noire tranchée du corps, exactement disposée comme dans le dauphin gladiateur; tandis que le dauphin gris a cette couleur fondue graduellement avec le blanc du ventre, et qu'il ne présente pas la tache blanche au-dessus de l'œil, qui se voit dans le gladiateur et dans le grampus.

Vingt-deuxième Espèce. — DAUPHIN VENTRU, *Delphinus ven-*

tricosus, Blainville; *Epaulard ventru*, Bonnaterre, *Encycl.*, pl. 12, fig. 2.

Le cétacé sur lequel cette espèce est fondée fut pris dans la Tamise, en 1772. Hunter le décrivit, et en donna une figure dans le volume des *Transactions philosophiques*, pour 1787. Il a beaucoup de rapport avec le grampus, par la structure de la tête; il en diffère cependant par la mâchoire inférieure qui n'est pas renflée en dessous, comme dans l'espèce précédente. Le ventre est très-gros, et s'amincit subitement vers la région de l'anüs; la nageoire dorsale, plus basse, a la forme d'un triangle rectangle dont l'angle de la pointe est le droit; le dessus du corps est noir, et tacheté, çà et là, de gris. Bonnaterre a cru devoir réunir cette espèce avec la précédente, jusqu'à ce qu'on ait acquis des connoissances plus positives sur les caractères qui les distinguent. M. Cuvier (*Règne animal*) se décide à les réunir, parce que « cet épaulard ventru, dit-il, n'est fondé que sur une figure de Hunter, faite probablement d'après un animal enflé, parce qu'il commençoit à se gâter, et que Hunter le regardoit lui-même comme un épaulard. » Nous adopterions volontiers cette idée, en effet très-probablement fondée, si, fidèles à la règle que nous nous sommes proposé de suivre dans cet article, nous pouvions nous déterminer à faire des rapprochemens sans preuves tout-à-fait évidentes. Nous considérerons donc, provisoirement avec M. de Blainville le dauphin ventru comme une espèce distincte du dauphin grampus ou épaulard: 1.^o parce que sa nageoire dorsale, située plus en arrière que celle de ce dernier cétacé, est de moitié plus large, et d'un tiers moins haute; 2.^o parce que les nageoires pectorales semblent plus allongées; 3.^o parce que la couleur noire du dos n'est pas nettement séparée de la couleur blanche du ventre, et ne forme pas de pointe à droite et à gauche, vers la queue, comme dans le dauphin gladiateur et dans le grampus; 4.^o enfin, parce que le corps est plus renflé dans le dauphin ventru, et que Hunter ne fait pas une mention expresse de l'état de putréfaction de l'animal.

M. de Blainville croit pouvoir rapporter à cette espèce du dauphin ventru, le butskopf d'Anderson, dont le corps est long de vingt pieds (celui-ci en ayant dix-huit), de forme raccourcie, dont la tête ressemble à la carène d'une chaloupe renversée; le museau un peu avancé, d'égale épaisseur en avant comme en arrière; la mâchoire inférieure garnie de quatre dents de chaque côté; la supérieure de dents fort petites, etc.

Vingt-troisième Espèce. — * DAUPHIN GLOBICEPS; *Delphinus*

globiceps, Cuv., *Ann du Mus*, tome XIX, page 1, pl. 1, fig. 1.

Nous rapporterons ici une partie de l'extrait inséré dans le *Nouv. Bull. de la Soc. phil.*, n.º 56, du rapport de M. Cuvier, fait à l'Institut, sur divers cétacés pris sur les côtes de France, et principalement sur ceux qui sont échoués près de Paimpol. « Le 7 janvier 1812, des pêcheurs de Paimpol, près Saint-Brieux, département des Côtes du nord, aperçurent une troupe nombreuse de cétacés, à l'eau que ces animaux faisoient jaillir de leurs évents. »

« Un d'entre eux étant échoué, poussa des cris qui attirèrent les autres, et les firent échouer aussi, au nombre de soixante-dix. La plupart étoient des femelles adultes; sept mâles les accompagnoient, et elles paroissent voyager en famille avec leurs petits, qui étoient au nombre de douze. Ceux-ci étoient encore, à en juger par le lait contenu dans les mamelles des mères : ce lait étoit d'un blanc bleuâtre.

« Les individus adultes pousoient de longs mugissemens qui ne sortoient pas par la bouche, mais par le trou de l'évent. Leur respiration se faisoit aussi par cette ouverture, et on observoit un intervalle assez grand entre chaque inspiration; pour cet effet, l'animal soulevoit la soupape qui se trouve à l'ouverture de l'évent. Lorsque ces animaux vouloient se remuer, ils le faisoient au moyen de leur queue, qu'ils appliquoient sur le sol : de cette manière ils élevoient de cinq à six pieds leur train de devant. Ils se tenoient verticalement dans l'eau. Tous étoient morts après cinq jours, et l'on n'a trouvé dans leur estomac que des restes de seiches et de moules.

« Le mâle le plus grand avoit dix-huit pieds de long et six de circonférence; il pesoit cinq milliers. La plus grande femelle avoit plus de vingt-un pieds, de l'extrémité du museau au bout de la queue, et plus de neuf de circonférence. Ses nageoires pectorales avoient plus de quatre pieds et demi. Les petits avoient six pieds et demi environ. Les adultes avoient de dix-huit à vingt-six dents coniques à chaque mâchoire; quelques-uns n'en avoient point encore, et d'autres en avoient huit à dix qui se monroient à peine hors des gencives.

« La couleur de ces cétacés étoit d'un gris noirâtre, dont le luisant avoit une sorte d'aspect métallique, et il paroît que quelques individus avoient sous la gorge une tache blanche transversale qui se prolongeoit sous le ventre jusqu'à l'anus, après s'être rétrécie en une sorte de ruban.

« Leur forme générale étoit celle des dauphins; mais ils paroissent se distinguer de toutes les autres espèces connues par la forme de la tête, qui se terminoit en une sorte

de bourrelet arrondi, et leur nageoire dorsale étoit peu élevée, comparativement aux pectorales, qui étoient longues, étroites et très-pointues.» (*Extr. de M. Frédér. Cuv. dans le Bull. cit.*)

Cette espèce, à laquelle M. Cuvier a imposé la dénomination de *Delphinus globiceps*, n'a été bien certainement décrite par aucun auteur systématique, quoique Duhamel l'ait représentée, mais grossièrement. (*Traité des pêches*, seconde partie, pl. 10, fig. 5.)

Un de ces jeunes cétacés, envoyé à Paris par M. Le-maout, pharmacien à Saint-Brieux, a été disséqué par MM. Cuvier et Blainville, et a donné lieu à plusieurs observations intéressantes sur l'organisation intérieure des dauphins. V. MAMMIFÈRES AQUATIQUES (ORGANISATION DES).

Vingt-quatrième Espèce. — DAUPHIN DE RISSO, Cuv., *Ann. du Mus.*, tom. 19, pag. 9; *Delphinus aries?* *Aries marnus?* Plinè et Ælien.

M. Cuvier, dans son *Rapport* à l'Institut, sur les cétacés échoués dans la baie de Paimpol, fait mention de ce dauphin de la Méditerranée, d'après une notice et une figure récemment adressées à ce corps savant par M. Risso, naturaliste de Nice, qui lui a donné le nom de *physète*, parce que l'individu qu'il a observé n'avoit point de dents en haut. Il en portoit seulement cinq de chaque côté en bas. Sa tête étoit obtuse et un peu arrondie; sa nageoire dorsale médiocrement élevée, ses pectorales assez pointues. Il avoit neuf pieds de long. M. Cuvier, à qui nous empruntons cette description, ajoute qu'on pourroit croire ce dauphin assez voisin du deuxième *grampus*, figuré par Hunter, qui a servi de base au dauphin ventru (*l'épaulard ventru* de Bonnaterre et de M. de Lacépède), si l'on connoissoit bien la taille et les dents de ce *grampus*, dont Hunter (*Trans. philos.* 1787) ne dit rien de positif.

Le dauphin de M. Risso paroît être le même, dont Aldrovande a donné la figure, sans description *De piscibus*, p. 703. M. Cuvier paroît aussi porté à rapprocher cette espèce de l'*aries marinus* de Plinè et d'Ælien, cétacé qui avoit près de l'œil une tache blanche recourbée, que ces auteurs comparent à une corne de belier, et à l'ornement que portoient à leur diadème les rois de Macédoine. Néanmoins, sur la figure que M. Cuvier en donne d'après M. Risso, on n'aperçoit point de taches blanches au-dessus de l'œil; et ce caractère même n'existe dans aucun dauphin, à l'exception du *grampus* ou l'orque des mers du nord, et du *gladiateur*, qui sont les seuls dont on pourroit rapprocher par ce caractère, l'*aries marinus* des anciens.

M. de Blainville pense que cette espèce a beaucoup d'analogie avec le *dauphin gris* de M. Cuvier

CINQUIÈME SOUS - GENRE. — DELPHINAPTÈRE, *Delphinapterus*. Lacép. — Caractères : tête obtuse; museau non prolongé en forme de bec; nombre des dents, médiocre; point de nageoire dorsale.

Vingt-cinquième Espèce. — * DAUPHIN BÉLUGA OU BIÉLUGA, *Delphinus leucas*, Gmel.; *Delphinapterus Beluga*, Lacép., *Cet.* pag. 243; *Beluga*, Shaw., *Gen. Zool*, vol. 11, part. 11, pag. 515, pl. 232; *Epaulard blanc*, *Huit fisch* des Danois; *Delphinus albicans*, Oth. Fabric., *Bonnat.*, *Encycl.*

La figure de son corps est conique, le devant de sa tête est en forme de cône obtus et incliné; ses dents sont courtes, émoussées, au nombre de neuf de chaque côté des deux mâchoires, les inférieures dirigées obliquement d'avant en arrière, et les supérieures d'arrière en avant. Il n'a aucune nageoire dorsale. Sur le nez est une protubérance à laquelle l'évent aboutit en se dirigeant obliquement vers le dos, de sorte que l'eau qu'il rejette tombe en arrière. La gueule est petite; la langue s'attache à la mâchoire inférieure. Les yeux sont petits comme ceux du cochon, et bleuâtres. Derrière eux est placé le trou auditif qui est très-petit. En place de la nageoire du dos est une légère éminence anguleuse. Les nageoires pectorales sont ovales, larges, et celles de la queue forment deux lobes arrondis. La verge ou le *balénas* du mâle est osseux, blanc et renfermé dans une gaine. Les deux mamelles de la femelle sont placées près de la vulve, comme chez tous les cétacés.

Cet animal, commun dans le détroit de Davis, et principalement dans une baie plus méridionale, nommée *Sud-Bucht*, est d'un blanc jaunâtre, ce qui l'a fait nommer *Weisfisch* ou *Wittfisch* au Nord. Il a de quinze à dix-huit pieds de longueur, mais ne produit guère qu'un ou deux tonneaux de graisse. Les jeunes individus sont parsemés de taches brunes et bleuâtres. La peau est épaisse d'un pouce, et recouvre un lard épais de près de trois pouces. Sa chair est d'un rouge vermeil, comme celle du porc salé; mais elle est si molle que le harpon n'y tient presque point et la quitte bientôt, ce qui, joint à son peu de produit, fait qu'on ne se donne pas la peine de prendre ces animaux. (Martens, *Spitzberg*, part. IV, c. 6, n.º 6.) Ils vivent de morues, de soles, de perches de Norwége, et surtout d'églefins, qu'ils aiment beaucoup; ils en font même une grande destruction. La femelle produit un seul petit à chaque portée; il est d'une

teinte verdâtre dans le sein de sa mère, devient bleuâtre à sa naissance, et blanchit ensuite. Les mères vont en troupes, et les petits qui les suivent sur les côtés, imitent leurs mouvemens. Ce sont des animaux très-familiers, qui se plaisent à disputer de vitesse avec les vaisseaux et à tracer mille évolutions diverses à la surface des eaux; les petits s'instruisent en ces exercices. On aperçoit facilement ces bélugas, à cause de leur blancheur, au milieu des ondes verdâtres de la mer. Leurs habitudes ont, dit-on, beaucoup de conformité avec celles du *narwhal*.

Lorsque ces animaux paroissent à la vue des pêcheurs, ils annoncent une pêche abondante de baleines, ce qui fait qu'on les rencontre avec plaisir. Pendant l'hiver, ils se réfugient dans les baies qui n'ont pas de glaces, et abandonnent la haute mer. Au reste, leur dépouille ne donnant presque aucun profit, on n'en prend pas. Anderson, qui nomme le béluga, *wittfisch*, assure qu'il n'a point de dents à la mâchoire supérieure, et que les pêcheurs du Groënland s'accordent unanimement avec lui sur ce point. (Voyez Anderson, *Groënd.*, p. 150; Muller, *Prodrom. Hist. danic.*, n.º 50; Pallas, *Voyag.* t. 3, p. 92; Othon Fabricius, *Fauna Groënländ.* pag. 50; et Bonnaterre, *Cétolog.*, pag. 24 et 25.) Rarement ces animaux remontent dans les embouchures des fleuves; ils vont en groupes. Leur peau est lisse et très-glissante; la rapidité de leur nage est surprenante. Le mâle a une verge longue de trois palmes et de la grosseur du bras. Comme le gosier du béluga est assez étroit, et que cet animal est fort goulu, il arrive souvent qu'il s'étrangle ou demeure suffoqué en avalant une trop grosse proie. On observe que ces animaux quittent en hiver les mers glacées et émigrent chaque année. (VIREY.)

Ce seroit ici qu'il conviendrait de placer le delphinaptère sénédette (*delphinapterus senedetta*, Lacép.), si ce n'étoit, ainsi que le pense M. Cuvier, un être d'imagination, auquel on a appliqué des traits caractéristiques propres au béluga, à l'orque et au cachalot. Rondelet qui lui donne les noms de *peis mular*, de *sénédette* et de *capidolio*, paroît ne l'avoir point vu lui-même, et la description qu'il en fait lui est venue de rapports étrangers. Il est très-grand; sa gueule est vaste; ses dents aiguës, neuf de chaque côté à la mâchoire supérieure, et au moins huit à celle d'en bas de chaque côté; la langue grande et charnue; l'orifice des événements situé au dessus des yeux; mais un peu plus près du museau, qui est long et pointu. Le corps et la queue forment un cône très-long; les nageoires pectorales sont larges.

Il auroit été vu dans l'Océan ainsi que dans la Méditerranée.

SIXIÈME SOUS GENRE. — HÉTÉRODON (*Heterodon*, Blainville); MONODON, Fabr.; HYPERODON et ANARNACUS, Lacép.; URANODON et ANCYLON, Illiger; EPIODON, Rafinesque-Schmaltz. Caractères: *Dents peu nombreuses (le plus souvent deux seulement) à l'une des deux mâchoires, ou point de dents du tout; mâchoire inférieure ordinairement plus considérable que la supérieure.* (1)

Vingt-sixième Espèce. — DAUPHIN ANARNAK; ANARNAK GROENLANDAIS (*Anarnacus groenlandicus*, Lacépède). Cette espèce, que nous ne rapporterons ici que pour mémoire, puisque nous l'avons suffisamment décrite à l'article ANARNAK (*V.* ce mot), a pour caractères principaux, selon M. de Blainville: « corps allongé, arrondi; une petite nageoire dorsale; *point de dents à la mâchoire inférieure; deux petites dents coniques, obtuses, un peu courbées au sommet, vers l'extrémité de la supérieure.* »

Vingt-septième Espèce. — DAUPHIN DE CHEMNITZ (*Delphinus Chemnitzianus*, Blainv.); *Balæna rostrata*, Chemnitz, *besch. der Berl. natur.*, IV, 183. D'après Chemnitz, ce cétacé auroit vingt-six pieds de long; sa figure seroit assez semblable à celle du *balæna boops*; sa mâchoire inférieure beaucoup plus épaisse que la supérieure, dépourvue de dents; *la supérieure auroit une dent latérale de chaque côté.*

Vingt-huitième Espèce. — DAUPHIN DE DALE (*Delphinus edentulus*, Schreb.), *Bottle nose whale*, Dale.

Le caractère principal de cette espèce seroit de n'avoir *point de véritables dents enchâssées ni dans l'une ni dans l'autre mâchoires.*

Un individu femelle de cette espèce, décrit par Dale (*Append. hist. of harrieh*, pag. 411), avoit quatorze pieds anglais de longueur environ, et un mâle vingt pieds, depuis l'extrémité du museau jusqu'au bout de la queue. Leur tête ressembloit à celle du dauphin ordinaire, mais avoit le bec moitié moins long; la bouche tout-à-fait sans dents; les yeux grands, situés un peu au-dessus de la ligne de la bouche, avec des paupières très-petites; l'évent sur le sommet de la tête. La couleur étoit brune en dessus et blanchâtre en dessous.

Parmi les caractères anatomiques observés par Dale, on remarque celui-ci: « *l'estomac étoit simple et presque carré; à ses deux extrémités étoient le pylore et le cardia.* »

Vingt-neuvième Espèce. — DAUPHIN A DEUX DENTS (*Delphinus*

(1) Le NARWHAL (*monodon*, L.) *V.* ce mot, dont on a fait un genre particulier, pourroit, à la rigueur être rapporté à ce sixième sous-genre.

bidentatus), Hunter *phil. trans.*, 1787, pl. XIX. DAUPHIN DIODON, Lacép. Cét. p. 309.

Celui-ci habite les mers qui baignent les côtes de l'Angleterre, il a vingt-un pieds anglais de longueur (et peut-être trois fois plus, selon Hunter), sa forme est celle du *nésarnak*; c'est-à-dire que son museau se termine en forme de bec; son front est plus convexe et plus arrondi que dans le dauphin ordinaire. *La bouche n'est pourvue que de deux dents seulement placées vers l'extrémité de la mâchoire inférieure*; les nageoires pectorales sont fort petites, la dorsale est ovale, pointue et inclinée en arrière. Le dessus du corps est brun, et le dessous est blanchâtre ou pâle.

Bonnaterre et Hunter lui-même, qui a décrit ce cétacé, le regardent comme appartenant à l'espèce de Dale. M. Cuvier (*Règne animal*), l'a réuni aux dauphins de Chemnitz, de Dale et de Honfleur.

Trentième Espèce. — DAUPHIN DE HONFLEUR (*Delphinus Butskode*), *Dauphin butskopf*, Bonnat. *Encycl.* (HYPEROODON BUTSKOPF), Lac., Baussard. *Journ. de phys.*, mars 1789, pl. 1 et 2.

Deux cétacés de cette espèce, qu'il ne faut point confondre avec le butskopf des naturalistes du nord (1), qui paroît être le *grampus*, ou le dauphin *grampus*, échouèrent le 19 septembre 1788, près de Honfleur. C'étoit une mère et son petit; celui-ci étoit long de douze pieds et demi, et la mère avoit vingt-trois pieds et demi de longueur, avec une circonférence de quinze pieds sept pouces à l'endroit des nageoires. Celle du petit étoit de huit pieds.

La tête de ces animaux avoit plus de hauteur que de largeur; le museau se terminoit presque en pointe, et étoit aussi *sans dents à l'une et à l'autre mâchoires*; le dedans de la mâchoire supérieure et le palais étoient garnis de petites pointes ou fausses dents; les yeux étoient gros; l'orifice des évents formoit un croissant dont les cornes étoient tournées vers la queue. La tête osseuse fort large, offroit dans sa partie supérieure deux éminences séparées par une grande dépression. L'extrémité antérieure des os de la mâchoire supérieure présentoit une cavité que remplissoit un cartilage, et le bout du museau étoit cartilagineux. Ces os beaucoup moins volumineux que ceux de la mâchoire d'en-bas, étoient arqués dans leur longueur et décrivoient une courbe irrégulière dont la convexité étoit tournée vers le bas. Leur bord dentaire formoit une arête saillante tout-à-fait latérale.

Une remarque importante à faire, c'est que ces cétacés

(1) Quoique Bonnaterre leur ait transporté ce nom.

avoient *trois estomacs*, un très-grand et deux petits, ce qui peut servir à les distinguer du *dauphin de Dale*, dans la description duquel il n'est d'ailleurs point fait mention des fausses dents du palais de l'espèce dont il est ici question.

Le petit et la mère étoient de couleur de plomb en dessus et blanchâtres en dessous. Lorsqu'ils échouèrent, des pêcheurs blessèrent cette dernière de plus de cinquante coups de couteau, qui lui firent une large ouverture au ventre; elle donna plusieurs signes de douleur, poussa des cris semblables au grognement du cochon, et frappant de grands coups de queue avec une force prodigieuse, qui écartèrent les pêcheurs. Ils revinrent avec une petite ancre dont ils introduisirent la patte dans l'évent de l'animal, et passèrent un nœud coulant d'un gros câble autour de la queue, afin de retourner le cétacé et de l'échouer entièrement; mais se sentant gêné et blessé, l'animal s'agita avec tant de furie, qu'il brisa le câble, se débarrassa de l'ancre et profita de la marée pour se remettre à flot, en jetant par l'évent un jet d'eau salée, rougie de son sang, à plus de douze pieds de hauteur. Le lendemain, cet animal fut trouvé mort à quelques lieues de Honfleur, près du banc du *Rattier*.

Trente-unième Espèce. — DAUPHIN DE SOWERBY (*Delphinus Sowerbensis*), Blainv. Cette espèce nouvelle, décrite par M. Sowerby sous le nom de *delphinus bidens*, est bien distincte de la précédente par ses caractères.

La longueur totale est de dix-huit pieds anglais environ, et la circonférence de onze pieds. Le corps est fusiforme, très-renflé au milieu; la tête est peu bombée; le museau distinct, assez allongé et étroit; la bouche fendue; les nageoires pectorales petites, et la dorsale aussi petite et reculée. La couleur est noire en-dessus et blanche en-dessous.

Ce qui caractérise principalement ce dauphin, c'est que dans sa tête osseuse, *la mâchoire supérieure est plus courte et infiniment plus étroite que l'inférieure qui la reçoit*. En outre cette mâchoire inférieure est armée de chaque côté et au milieu de son bord, d'une seule dent très-forte, comprimée, et dirigée obliquement en arrière. L'orifice de l'évent est en croissant dont les cornes sont tournées en avant.

L'animal qui a servi à cette description étoit échoué sur les côtes de l'Elquishire.

Trente-deuxième Espèce. — DAUPHIN EPIODON (*Epiodon organantus*.) Rafinesque Schmaltz. *Prodr.* pag. 13.

Ce cétacé qui n'est connu que par la courte description que M. Rafinesque en donne dans son *Prodrome*, a pour caractères: *plusieurs dents égales obtuses à la mâchoire supérieure, aucune à l'inférieure, point de nageoires dorsales*; les événements réu-

nis ; le corps oblong atténué postérieurement ; le museau arrondi ; la mâchoire supérieure un peu plus longue que l'inférieure. Il est des mers de Sicile.

Trente-troisième Espèce. — * DAUPHIN DENSIROSTRE (*Delphinus densirostris*), Bl. M. de Blainville possède un fragment de mâchoire qui bien certainement est celle d'un cétacé de ce sous-genre et qui cependant ne sauroit être rapportée précisément à aucune des espèces qui le composent. Ce fragment qui présente la pointe de la mâchoire supérieure, a neuf pouces de long sur deux pouces et demi de hauteur et seulement deux pouces de largeur dans la partie la plus épaisse ; il est droit et comme pyramidal ; sa coupe est triangulaire, et ses bords dentaires très-peu développés, soutiennent une légère crête saillante de chaque côté aux deux arêtes de la base : leur extrémité offre un léger sinus qui en forme la continuation et s'étend jusqu'à l'extrémité de la mâchoire, qui est mousse. On n'aperçoit sur ces bords aucune trace de dents ni aucune impression produite par une dent de la mâchoire opposée.

Cette mâchoire ne peut pas être celle d'un anarnak, puisque celui-ci a deux petites dents à l'extrémité de la sienne et qu'elle en est dépourvue. Ce n'est sans doute pas non plus celle du dauphin de Chemnitz, puisqu'elle n'a point de *dent latérale* de chaque côté (1).

Ce ne pourroit être tout au plus que celle d'un dauphin d'Honfleur ou d'un dauphin de Sowerby ; mais dans ceux-ci les os maxillaires sont plus déprimés. Ce pourroit être aussi une mâchoire du dauphin de Dale ou du dauphin à deux dents, dont l'un est sans dents aux deux mâchoires, et l'autre n'en présente qu'à l'inférieure seulement.

On ignore de quel lieu provient cette mâchoire, dont la substance est d'une texture fort serrée et d'une pesanteur spécifique très-remarquable.

Ici se termine l'énumération des cétacés qui ont été considérés par les différens auteurs comme formant des espèces distinctes dans le genre DAUPHIN. Pour rectifier convenablement la synonymie de ces espèces, de nouveaux renseignemens nous sont absolument indispensables ; c'est pourquoi nous adressons aux naturalistes et aux voyageurs qui se proposent de parcourir les mers, l'invitation de donner à leurs descriptions une attention toute particulière ; sans trop s'attacher aux formes générales, qui sont presque semblables dans tous ces animaux, dont la manière de vivre est la même, et qui ne diffèrent que par des proportions diffi-

(1) Nous devons dire cependant qu'il ne seroit pas impossible qu'il y ait eu des dents dans la portion supérieure de la mâchoire qui manque.

ciles à saisir, lorsqu'on n'a point à sa disposition de termes de comparaison, ils devront s'attacher notamment à la description de la tête osseuse, au nombre et à la forme des dents, à la manière dont elles s'usent, à la forme des mâchoires, à la position de l'œil, de l'évent, à la direction des cornes de celui-ci, etc. (DESM.)

DAUPHINS FOSSILES. On a trouvé des débris de dauphins à l'état fossile, dans plusieurs endroits de la France, et notamment une portion de tête dans les fouilles du bassin d'Anvers. Cette tête appartient bien certainement à une espèce du sixième sous-genre, mais ne peut être rapportée (selon les moyens de comparaison que l'on possède), à aucune en particulier. Dans leur prolongement, ses deux mâchoires sont à peu près égales en volume, et leur forme; comme brisée, rappelle, jusqu'à un certain point, celle du bec des oiseaux du genre Flamant (*phœnicopterus*), la supérieure est plus large à l'extrémité que dans son milieu, et ses bords offrent des sinuosités remarquables, exactement suivies par les contours de l'inférieure.

L'une et l'autre n'ont aucune trace de dent.

L'égalité de volume des deux mâchoires ne permet pas de rapporter cette espèce au dauphin de Honfleur, et encore moins à celui de Sowerby. La forme de la mâchoire supérieure, beaucoup plus large, moins haute et plus arrondie en dessus, empêche également de la confondre avec celle de l'espèce que M. de Blainville appelle *Densirostre*.

Sa couleur est le brun noirâtre.

Cette pièce fait partie de la collection du Muséum, qui renferme aussi deux portions de mâchoires d'assez grande dimension, et garnies de dents, provenant, l'une, de Fort, dans le département des Landes, à deux lieues de Dax, recueillie par Borda; et l'autre, trouvée dans le département de Maine-et-Loire, et donnée au Muséum par M. Renou, professeur d'histoire naturelle à Angers. (DESM.)

DAUPHIN BÉLUGA. V. DELPHINAPTÈRE BÉLUGA, dans l'article DAUPHINS. (DESM.)

DAUPHIN BUTSKOPF. V. DAUPHIN GRAMPUS et DAUPHIN DE HONFLEUR. (DESM.)

DAUPHIN DALIPPUS. Cétacé des mers de Sicile, probablement du genre *Dauphin*, annoncé par M. Rafinesque, mais sur lequel nous n'avons aucun détail. (DESM.)

DAUPHIN DIODON de M. Lacépède. C'est le DAUPHIN A DEUX DENTS. (DESM.)

DAUPHIN EPAULARD. V. DAUPHIN GRAMPUS. (DESM.)

DAUPHIN EPÉE-DE-MER. V. DAUPHIN GLADIATEUR. (DESM.)

DAUPHIN GERMON. Selon Duhamel, on donne ce nom, en Aunis et en Poitou, à une petite espèce de cétacé dont les plus gros individus pèsent au plus trente livres, et qui aborde sur les côtes de ces provinces dans les mois de juin, juillet et août. (DESM.)

DAUPHIN HNYSEN. Il paroît que ce nom islandais doit être appliqué à l'espèce du *Dauphin vulgaire*. (DESM.)

DAUPHIN LEUCORAMPHE. Péron avoit donné ce nom à un *Dauphin* de l'Océan austral, que M. Lacépède a dédié à ce naturaliste. V. **DAUPHIN DE PÉRON.** (DESM.)

DAUPHIN DE MADAGASCAR. Flaccourt décrit sous ce nom un cétacé qui paroît être un dauphin, et que ce voyageur trouva mort sur une plage où il avoit été rejeté par la mer. « Cet animal, de la taille d'un bœuf, avoit un évent sur la tête, deux petits yeux, une nageoire dorsale, une gueule garnie de cinquante dents, grosses comme le doigt d'un homme : mais il avoit les pieds conformés comme ceux d'un loup marin, ou d'un crocodile, et le corps velu comme un sanglier. » Cet être est, sans doute, fort ambigu, et ne ressemble à aucune espèce de mammifère connue; aussi nous garderons-nous de faire aucun rapprochement. Comme il étoit en état de décomposition, M. Blainville pense que les prétendus poils dont parle Flaccourt, n'étoient que les papilles de la peau, mises à découvert par la destruction de l'épiderme. (DESM.)

DAUPHIN A MUSEAU BLANC. V. **DAUPHIN DE PÉRON.** (DESM.)

DAUPHIN OUETTE. Duhamel donne ce nom, d'après les pêcheurs de la côte de Normandie, à une espèce ou variété de marsouin, qui est toujours fort petite, et dont il donne une figure qui ne paroît point différer de celle du marsouin ordinaire. (DESM.)

DAUPHIN SÉNÉDETTE. V. ce qui suit l'article du **DAUPHIN BÉLUGA.** (DESM.)

DAUPHIN DE SAINT-BRIEUX. V. **DAUPHIN GLOBICEPS.** (DESM.)

DAUPHIN. Coquille du genre **SABOT.** C'est le *Turbo delphinus*. (B.)

DAUPHINE. Variété de la **LAITUE** cultivée (*Lactuca sativa*). C'est aussi le nom d'une prune, qui est verte, tachetée de gris et rouge; elle est grosse et un peu comprimée. (LN.)

DAUPHINELLE, *Delphinium*, Linn. (*Polyandrie trigynie*.) Genre de plantes de la famille des renonculacées, qui a beaucoup de rapports avec les *aconits*, et dont les caractères

tères sont : un calice coloré , formé de cinq folioles ressemblant à des pétales , ouvertes , à peu près égales , et dont la supérieure est postérieurement terminée en cornet ; une corolle irrégulière , concave et à trois lobes , les deux latéraux rapprochés , le supérieur droit , échancré , et se prolongeant en cornet recouvert par celui du calice ; quinze à trente étamines courtes , dont les filets dilatés à leur base et inclinés , portent des anthères ovales ; un à trois ovaires oblongs , avec autant de styles , terminés par des stigmates réfléchis. Ces ovaires , après leur fécondation , deviennent autant de capsules jointes ensemble , s'ouvrant en travers par leur côté intérieur , et ayant chacune une valve et une cellule remplie de semences anguleuses.

Ce genre comprend une vingtaine d'herbes dont les feuilles sont alternes et découpées , et dont les fleurs se distinguent par la beauté de leur couleur , ordinairement bleue. Dans plusieurs espèces , la fleur a , avant son épanouissement , à peu près la forme d'un *dauphin*. Les plus remarquables sont les suivantes :

DAUPHINELLE DES BLÉS , ou LE PIED-D'ALOUETTE SAUVAGE, *Delphinium consolida*, Linn. Espèce annuelle , commune en Europe , dans les champs et parmi les blés. Elle a une tige cylindrique , haute d'un à deux pieds , diffuse , à rameaux grêles et presque nus , des feuilles à découpures lâches et linéaires et des fleurs d'un beau bleu , qui quelquefois varient , et sont alors rougeâtres ou blanches : ces fleurs paroissent en juin. Macérées dans l'eau rose et appliquées sur les yeux , elles en apaisent l'inflammation. Les confiseurs s'en servent pour colorer le sucre ; et leur suc , fixé par l'alun , donne une couleur bleue dont les écrivains font usage.

DAUPHINELLE DES JARDINS, *Delphinium Ajacis*, Linn. Plante annuelle et d'ornement , remarquable par l'élégance de son port , par la découpe de ses feuilles presque aussi fines que celles du fenouil , et surtout par la beauté de ses fleurs , simples ou doubles , disposées en longues pyramides touffues , et présentant des couleurs très-variées. L'origine de cette dauphinelle est inconnue. On la croit exotique ; cependant on la trouve en Suisse et en Allemagne , aux environs d'Herborn , où elle s'est naturalisée.

Sa racine étant pivotante et rameuse , indique le sol qui lui convient ; il lui faut une terre légère , facile à pénétrer et riche d'engrais. On sème sa graine à la fin d'octobre , ou même au commencement de ce mois , dans les climats froids , afin que la plante ait le temps de prendre assez de consistance avant les gelées , pour pouvoir les supporter. Si on

sème le *pied-d'alouette* au printemps, il fleurit presque aussitôt que celui semé en automne; mais il a une tige faible, des grappes moins garnies de fleurs et des fleurs moins belles. Comme, après le pavot, il n'y a point de plantes d'agrément aussi difficiles à la reprise, il faut toujours semer sur place, et fort clair, en enterrant peu la graine, et en la recouvrant simplement avec le râteau. On laisse un pied entre chaque plante, soit qu'on en fasse des bordures, des massifs; ou des compartimens. Si les couleurs sont bien mélangées, et si ces plantes sont assorties avec d'autres d'un aspect différent, elles produiront le plus bel effet. Pour avoir de bonne graine, il ne faut conserver sur chaque pied qu'un petit nombre de capsules, et toujours les plus belles et les premières formées.

DAUPHINELLE À GRANDES FLEURS, *Delphinium grandiflorum*, Linn. Elle est vivace et de Sibérie, et se rapproche beaucoup de la *dauphinelle des blés*, par son port; mais elle est beaucoup moins rameuse, et ses fleurs sont plus grandes et d'un bleu plus éclatant. Cette espèce s'élève à la hauteur d'un pied et demi ou environ; ses feuilles ont leurs découpures longues et linéaires, semblables à peu près à celles du *geranium dissectum* de Linnæus.

DAUPHINELLE ÉLEVÉE, *Delphinium elatum*, Linn. C'est une fort belle espèce qui s'élève plus que les autres, ordinairement à trois ou quatre pieds. Sa tige droite et creuse est terminée par un long épi de fleurs d'un bleu superbe. Ses feuilles sont palmées à peu près comme celles des *aconits*, et à lobes découpés et pointus. Cette plante, qui est vivace, croît dans le Dauphiné, la Suisse, la Silésie et la Sibérie: elle marque très-bien dans les grands parterres. On la multiplie en séparant ses racines tous les deux ou trois ans. Elle demande une bonne terre légère, peu d'eau, et un demi-soleil. La gelée ne lui fait aucun tort. On peut multiplier de la même manière l'espèce précédente, qui mérite aussi une place dans les jardins.

DAUPHINELLE STAPHISAIGRE, *Delphinium staphisagria*, Linn. C'est une plante annuelle, et bisannuelle quand elle n'a pas fleuri la première année. On la trouve dans les lieux ombragés des pays chauds de l'Europe. Une tige droite et pleine, haute d'un pied et demi ou deux pieds; des feuilles palmées, presque aussi grandes que celles de la vigne, et à lobes pointus; des fleurs bleues, disposées alternativement en grappe lâche et terminale, ayant leur corolle formée de quatre pièces inégales et irrégulières: tels sont les caractères qui distinguent la *staphisaigre*. Cette plante est cultivée dans les jardins, à cause de la beauté de sa fleur. On la sème

au printemps. Elle demande une terre cultivée et arrosée, qui ne soit pas trop exposée au soleil du midi. Ses graines pulvérisées et mises entre les cheveux, font ordinairement mourir les poux, d'où on l'a nommée HERBE AUX POUX.

Les cinq ou six autres espèces de *dauphinelle* connues n'offrent rien d'intéressant. (D.)

DAURADE, *Daurada*. Espèce de poisson du genre des SPARES, dont Cuvier a fait le type d'un sous-genre fondé sur ce qu'elle a, en avant des mâchoires, quatre ou six dents coniques sur une seule rangée, et toutes les autres en pavé.

Les SPARES PORTE-ÉPINE, le SPARE PERROQUET, le SPARE ANNULAIRE de Lacépède, etc., font aussi partie de ce sous-genre. (B.)

DAURADE. Espèce de poisson du genre CORYPHÈNE. *V. DORADE*. (B.)

DAURADE. Un des noms de la DORADILLE CÉTÉRACH. *V. ce mot*. (B.)

DAURAT. A Nice, on appelle ainsi le CYPRIN DORÉ de la Chine. (DESM.)

DAVALLIE, *Davallia*. Genre de fougères établi par Smith, et qui paroît avoir beaucoup de rapport avec les DICKSONIES. Il offre pour caractères : une fructification en points ronds ou allongés au bord des feuilles, dont les follicules s'ouvrent extérieurement. Il renferme quelques espèces du genre TRICHOMANE de Linnæus. (B.)

Le genre HUMATE de Cavanilles ne diffère pas de celui-ci. (B.)

DAVASAILO. Nom brame du *Catutekka* des Malabares. (*V. ce mot*). (LN.)

DAVASOTULARI. Nom brame du *Catouadamboë* des Malabares. *V. ce mot*. (LN.)

DAVIDSKORN et **DAVIDSGERSTE**. Deux noms de l'ORGE CÉLESTE, en Allemagne. (LN.)

DAVIÉSIE, *Daviesia*. Genre de plantes établi par Smith dans la décandrie monogynie et dans la famille des légumineuses. Il offre pour caractères : un calice anguleux et à cinq divisions ; une corolle papilionacée ; un stigmate simple, aigu, un légume comprimé et monosperme.

Ce genre renferme une douzaine d'arbrisseaux originaires de l'Australasie ou Nouvelle-Hollande. Il est si voisin des PULTENÉES et des VIMINARIES, que quelques botanistes l'ont supprimé. (B.)

DAVIKUA. Nom brame du MANJAKUA des Malabares (*Curcuma rotunda*, Linn.). *V. Curcuma*. (LN.)

DAVILLA, *Davilla*. Arbre du Brésil, qui, seul, selon Vandelli, forme un genre dans la polyandrie monogynie et dans la famille des ROSACÉES.

Les caractères de ce genre sont : calice coriace à cinq folioles, dont trois extérieures fort petites et arrondies, et deux intérieures fort grandes et concaves; deux ou trois pétales; un ovaire supérieur devenant une noix monosperme recouverte par les deux divisions intérieures du calice. (B.)

DAVIRINTI. Nom brame du MAIL-ÉLOU des Malabares. *V.* ce mot. (LN.)

DAWEL CORONDE. Sorte de CANNELLE de Ceylan, dont l'écorce a peu d'odeur. On emploie son bois à faire des vases et des tambours. Les botanistes ignorent quelle espèce fournit cette cannelle. (B.)

DAWSONIE, *Dawsonia*. MOUSSE de la Nouvelle-Hollande qui a servi à R. Brown pour établir un genre dans cette famille. Elle ressemble au POLYTRIC.

Les caractères de ce genre sont : Péristome en pinceau; poils très-nombreux, capillaires, droits et égaux. (B.)

DAXEN. L'un des noms allemands de l'ÉPICIA (*Pinus abies*, Linn.). (LN.)

DAYENA. Adanson donne ce nom au *Chetœa* de Jacquin, nommé Ayenapar Linnæus, du nom de Dayen, français zélé pour les progrès de la botanique. On écrit aussi ce nom *Dayenia*. *V.* AYENIA. (LN.)

DEA VU. Nom d'une espèce de GOUET, *Arum macrorrhizum*, qui croît en Cochinchine. (LN.)

DEANG-MAI et DEAU-RUU. *V.* YAM-MUEL. (LN.)

DEATH WATCH. Nom donné au *psouque pulsateur* par M. Allen. *Voyez l'Abrégé des Transactions philosophiques*, tom. 2, pl. 6, fig. 16 et 17. (O.)

DEAUDANG et O-DUOC. Noms donnés, en Cochinchine, à un petit arbre très-rameux, et dont toutes les parties exhalent l'odeur de la myrrhe. C'est le *laurus myrrha* de Loureiro (le même que le *laurus cassia*, Linn.) nommé U-YO, en Chine. *V.* LAURIER. (LN.)

DEAU LAI. Espèce de NOYER de Cochinchine, *Juglans camirium*, Lour., dont les graines exprimées donnent une huile qui sert à l'éclairage. C'est le *camirium* de Rumph., 3. tab. 58. (LN.)

DEAU-TAU. Nom cochinchinois du MURIER BLANC, *Morus alba*, L. DEAU-MOI est le MURIER ROUGE, *morus rubra*. Les feuilles servent à nourrir les vers à soie, principalement celles de la première espèce; mais celles qui sont préférées à toutes les autres pour cet usage, sont les feuilles du MURIER D'INDE, *morus indica*, L., le DEAU-SE-DE-TAM des Cochinchinois. A ce sujet, Loureiro fait observer que ce mûrier est extrêmement cultivé; que tous les trois ans on en fait de

nouvelles plantations avec des plants de racines ou des branches coupées, afin d'avoir des feuilles plus tendres à donner aux vers à soie, et pour obtenir une soie plus fine. On en tire tous les ans, une immense quantité de soie. (LN.)

DEBASSAIRE. Nom qu'on donne, en Provence, à la **PENDULINE**, à cause du tissu de son nid qui imite à peu près celui des bas. V. **MÉSANGE RÉMITZ.** (V.)

DEBRONKA. Le **MÉLISSE DES BOIS**, *Melitis melissophyllum*, reçoit ce nom en Bohême. (LN.)

DEBOUT. Dans la langue des Veneurs, mettre une bête *debout*, est synonyme de la lancer. (S.)

DÉBUCHER. Fanfare que l'on sonne lorsque le cerf *débuché*, c'est à-dire, lorsqu'il sort du fort, ou de l'enceinte de laquelle il a été détourné. (S.)

DÉCADIE, *Decadia*. Arbre médiocre, à feuilles alternes, pétiolées, lancéolées, dentées, glabres, à fleurs blanches, petites, disposées en grappes presque terminales, qui, selon Loureiro, forme un genre dans l'icosandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice de trois folioles, presque rondes, velues, carinées, inégales ; une corolle de dix pétales presque ovales, un peu dentés, dont cinq extérieurs plus grands ; trente étamines insérées à la base des pétales ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate épais ; une petite drupe ovale, rugueuse, contenant une noix ovale, à trois loges.

La *décadie* croît à la Cochinchine et à Amboine. Son écorce et ses feuilles fraîches ou sèches, sont employées à aviver et à consolider les couleurs sur les étoffes. Elles offrent les données que l'alun présente en Europe. (B.)

DECANDOLIE, *Decandolia*. Genre établi par Bastard, pour placer les **AGROSTIDES ÉTALÉE, NAINÉ, VIOLETTE et BLANCHE.** Il avoit été appelé **VILFA** par Adanson, et Palisot-Beauvois a dû préférer ce nom comme plus ancien. (B.)

DÉCANDRIE. Linnæus a ainsi appelé la dixième classe de son *Système des végétaux*, c'est-à-dire, celle qui renferme les plantes qui ont dix étamines. Elle se subdivise, d'après le nombre des pistils, en cinq sections, savoir : *monogynie, digynie, trigynie, pentagynie, décagynie.* V. le mot **BOTANIQUE.** (B.)

DÉCAPODES, *Decapoda*, Latr. Ordre de crustacés, ayant pour caractères : un palpe sur chaque mandibule ; deux yeux situés chacun sur un pédicule mobile, et insérés, ainsi que les antennes et les parties supérieures de la bouche, sur

une écaille crustacée, en forme de test, recouvrant tout le dessus du corps, jusqu'à l'extrémité postérieure du tronc; deux paires de mâchoires et trois de pieds-mâchoires, disposées sur deux rangées longitudinales; un palpe en forme de fouet, à la base extérieure de ces derniers organes; une branchie pyramidale, feuilletée ou en plume, à la naissance extérieure des quatre derniers pieds-mâchoires et des pieds proprement dits, qui sont au nombre de dix; les branchies cachées sous les bords latéraux du test.

C'est particulièrement aux décapodes que les anciens donnèrent le nom de CRUSTACÉS, *Crustata*. Leur corps est, en effet, protégé par une sorte de cuirasse ou de test, ordinairement très-dure, et dont la matière, qui rougit au feu, est un mélange de gélatine et de sulfate de chaux. Il est composé de trois parties principales: la tête, le tronc et la queue. La tête est intimement unie avec le tronc, et le test n'est qu'une grande expansion de son écaille, dont les bords, particulièrement ceux de devant, se prolongent et se replient en dessous, pour former avec les hanches réunies et soudées (la poitrine), l'enveloppe commune du corps, la queue non comprise. À l'extrémité antérieure du test sont insérés les deux yeux, les antennes qui sont toujours au nombre de quatre, le labre, les mandibules, les mâchoires et la pièce que Fabricius appelle *lèvre*, et M. Savigny la *languette*. Les yeux sont logés dans autant de cavités particulières, variant en forme et en étendue, selon que les pédicules oculaires diffèrent eux-mêmes sous ces rapports; ces pédicules sont composés de deux articles, dont les longueurs relatives varient aussi selon les genres. L'espace supérieur compris entre eux, et qui s'avance en manière de chaperon ou de bec, a reçu le nom de *front* dans le premier de ces cas, et celui de *rostre* dans le second. Les antennes sont au nombre de quatre et insérées au-dessous, tantôt sur une seule ligne, et tantôt sur deux; leur tige est en forme de soie ou de filet, composée d'un grand nombre de petits anneaux, et portée sur un pédicule plus gros, divisé en trois articles, dont le radical souvent beaucoup plus épais; la tige des antennes latérales ou extérieures est toujours simple; mais elle est double ou triple aux antennes intermédiaires, qui sont souvent beaucoup plus courtes, repliées sur elles-mêmes et reçues dans deux fossettes du front. Ces mêmes antennes s'allongent et s'avancent presque graduellement, à mesure que le corps se rétrécit et acquiert plus de longueur. Les pieds-mâchoires suivent la même progression, et finissent par ressembler à de longs palpes ou à des antennes, et à remplir même les fonctions de pieds, comme dans la section des schizopodes. Les

derniers genres de la classe sont encore les seuls où les antennes sont placées sur deux lignes, suite du rétrécissement de l'extrémité antérieure de leur corps. Les deux intermédiaires y sont placées au-dessus des deux extérieures. Au-dessous de la base de celles-ci est un petit corps, en forme de tubercule, et logé dans une cavité du test, tantôt membraneux sur son disque et calcaire tout autour (*brachyures*), tantôt entièrement pierreux (*macroures*), et que l'on prend pour l'organe extérieur de l'ouïe. Je désigne sous le nom d'*épistome* l'intervalle qui les sépare, et qui est compris, dans un sens opposé, entre les antennes mitoyennes et l'encadrement supérieur de la bouche.

La bouche est composée d'un labre, de deux mandibules, d'une languette, de deux paires de mâchoires et de trois paires de pieds-mâchoires. Le labre est représenté par une pièce en forme de cœur, saillante entre les mandibules, vésiculeuse, comprimée sur les côtés, et carénée dans le milieu de sa longueur. Les mandibules sont osseuses, fortes, transverses, plus épaisses, élargies triangulairement ou en cuiller, et plus ou moins dentées à leur extrémité antérieure; elles se rétrécissent en forme de cône allongé ou vont en pointe, au bout opposé; elles sont fixées sur les bords latéraux du cintre de la cavité orale, non par leur base, mais par un point de leur face postérieure, ce qui les maintient presque dans la même situation, ou ne leur permet pas de s'écarter beaucoup l'une de l'autre; sur leur côté supérieur est inséré un appendice, divisé en trois articles, qui se couche sur elles, et que l'on considère comme un palpe, de sorte que ces mandibules sont des espèces de mâchoires. Le pharynx est situé entre elles, et la languette (*labium*, Fab.) est placée au-devant, en forme de feuillet profondément échancré, ou divisé en deux lobes écartés et arrondis à leur extrémité. Les mâchoires viennent immédiatement après, et ressemblent aussi à des feuillets, mais plus divisés et ciliés, ou velus sur leurs bords; celles de la paire supérieure (*maxilla quarta*, Fab.) sont découpées en trois lanières; les deux suivantes ou les intermédiaires (*maxilla tertia*, Fab.), le sont généralement en cinq; mais ce nombre peut essentiellement être réduit à trois, en considérant les deux lanières intérieures comme bifides; une membrane musculaire, spacieuse, et taillée en segment de cercle, sert de support à chacune des deux mâchoires; leur lanière extérieure, ainsi que la correspondance des mâchoires supérieures, se rétrécit, et se termine ordinairement en pointe, mais sans offrir d'articulations; elle semble être l'analogue du palpe que les autres pièces de la bouche vont nous montrer; la lanière du milieu est la plus grande ou

la plus large de toutes. Sur les parties que je viens de décrire, sont appliquées longitudinalement trois autres paires d'organes analogues, que M. Savigny nomme *mâchoires auxiliaires*, et qui sont pour nous des pieds-mâchoires. Les deux supérieurs (*maxilla secunda*, Fab.), sont aussi en forme de feuillets, et divisés en trois lobes; mais l'extérieur prend ici une figure particulière; il ressemble à une petite antenne ou à un palpe, sétacé, velu, composé d'un grand nombre d'articles, et dont l'inférieur plus grand, forme un pédicule allongé, étroit, comprimé, un peu plus large à sa base, et ensuite presque linéaire; le palpe, dans sa direction, est un peu incliné en dedans, et fait un angle avec sa tige. Fabricius le compare à un fouet (*palpus flagelliformis*); et de là l'expression de *flagre*, employée par M. Savigny. Le premier modifie sa nomenclature, à l'égard de la pièce analogue de la dernière paire de pieds-mâchoires; il la considère comme une lanière ou division latérale des mâchoires extérieures, en forme de fouet (*lacinia exterior flagelliformis*), et composée d'une tige (*stylus*), et d'un palpe situé à son extrémité supérieure. La division intermédiaire de cette première paire de pieds-mâchoires, ou l'extérieure, si l'on en distingue, comme pièce particulière, le flagre, s'élargit triangulairement, ou en manière de hache, à son extrémité supérieure.

Il n'y a point de doute que les organes corrélatifs de la bouche des crustacés des trois ordres suivans, ne soient des pieds-mâchoires ou des sortes de petits bras, concourant à l'action masticatoire. Mais dans l'ordre des décapodes, les mêmes parties ne présentent pas une identité de forme aussi grande; ce sont plutôt des mâchoires tertiaires, avec un flagre, et on pourroit les distinguer sous le nom de *mâchoires-pieds*.

Les quatre derniers pieds-mâchoires sont insérés à l'extrémité antérieure de la poitrine, et portent chacun à leur base extérieure, de même que les pieds propres, une branchie. Chaque paire a également pour support une division articulaire ou tablette, dont la dernière triangulaire, et que l'on peut aussi considérer comme formé de la réunion du premier article de chacune de leurs hanches. Les pieds-mâchoires sont partagés en deux branches, portées sur un article commun, servant de base; l'extérieure est un flagre, parfaitement semblable à celui de la première paire, mais plus grand et plus épais; la branche intérieure est construite sur le modèle des pieds ambulatoires, très-comprimée, velue ou ciliée sur ses bords, divisée en six articles, et dont les trois derniers sont plus petits, courbés ou repliés en dedans, du moins lorsque les pieds-mâchoires sont courts, ce qui a

particulièrement lieu dans les décapodes brachyures. Ceux de la seconde paire ou de l'intermédiaire sont plus petits, plus membraneux ou moins crustacés, presque de la même largeur dans leur étendue, et terminés par un article ovale ou arrondi; Fabricius les désigne, dans les décapodes brachyures ou les kleistagnathes, sous la dénomination de *palpes intermaxillaires*, et dans ses décapodes macroures, ou son ordre des *exochnates*, sous celle de *seconds palpes*, pour les distinguer des *palpes extérieurs*, ou de ceux de la troisième paire de pieds-mâchoires. Dans ceux-ci, le second article de la branche intérieure, et le troisième ensuite, sont beaucoup plus grands ou plus larges, surtout dans les brachyures; cet auteur, à l'égard des décapodes de cette famille, prend ces articles et le flagre pour une *mâchoire extérieure* bifide, et la pièce, composée des trois derniers articles, qui termine la branche intérieure, pour un palpe. L'articulation du sommet est presque toujours conique, pointue, ou même en forme d'onglet; la seconde, ou celle qui, dans la nomenclature de ce naturaliste, fait partie de sa mâchoire extérieure, est souvent très-dentelée ou épineuse, au bord interne. S'il avoit bien comparé les pieds-mâchoires extérieurs des brachyures avec les mêmes des macroures, il auroit vu que leur organisation, aux proportions relatives près, est toujours la même, et qu'il ne falloit pas leur donner des dénominations différentes. M. Savigny a rendu un grand service à la science, en fixant nos idées sur la nature et les fonctions de ces organes. Il a fait cesser l'arbitraire qui avoit obscurci jusqu'à lui cette partie de la nomenclature. L'observation de la forme et des proportions des deux pieds-mâchoires extérieurs, fournit de bons caractères pour l'établissement des genres, et nous en avons fait souvent usage; mais nous ferons remarquer que dans la supputation des articles, nous ne comptons point le premier ou le radical, et que, dès-lors, le troisième n'est que le second dans notre exposition des caractères génériques.

Leurs pieds sont au nombre de dix, dont les deux premiers, et quelquefois les deux ou quatre suivans, terminés par un article en forme de main, avec deux doigts, ou mordans; le supérieur est mobile, et porte le nom de *pouce*; l'autre est fixe, et foriné par un prolongement de l'angle inférieur de l'extrémité de la main; c'est le doigt proprement dit; et l'on dit qu'elle est adactyle ou terminée par une griffe, lorsqu'il n'existe point. On emploie aussi le mot de doigts, si l'on parle conjointement des deux. Ils composent avec la main, une pince; l'article avec lequel elle est unie a reçu la dénomination de *carpe*, et celui qui le précède immédiate-

ment est appelé le *bras* (1). La première paire de pieds est ordinairement beaucoup plus forte que les autres; ce sont les serres, que Fabricius désigne, le plus souvent, par le terme de *chelæ*; mais Linnæus paroît ne l'appliquer qu'au dernier article, ou à la pince propre (2). Quant aux autres pieds, tantôt leur longueur diminue graduellement, tantôt la troisième paire est plus longue que la seconde. Les deux derniers sont quelquefois très-petits et presque inutiles au mouvement. Ceux qui n'ont point de pince finissent soit par un article pointu et corné à son extrémité, soit par une lame comprimée et qui leur sert de nageoire.

Le cœur et les organes de la digestion et de la génération sont renfermés dans le thorax, excepté le rectum qui va s'ouvrir au bout de la queue. L'estomac, soutenu par une sorte de squelette cartilagineux, est armé, à l'intérieur, de cinq pièces osseuses et dentées, qui achèvent de broyer les aliments. On y voit aussi, dans le temps de la mue, qui arrive à la fin du printemps, deux corps calcaires, convexes d'un côté, planes de l'autre, qu'on appelle vulgairement *yeux d'écrevisses*, et qui disparaissent après leur mue; de sorte qu'ils semblent fournir la matière du renouvellement du test, ou contribuer à l'augmenter. Le foie consiste en deux grandes grappes de vaisseaux aveugles, remplis d'une humeur biliaire, qu'ils versent dans l'intestin, près du pylore. Le canal alimentaire est court et droit.

Leur queue est ordinairement composée de sept anneaux ou tablettes, crustacés en dessus, membraneux en dessous, mais soutenus chacun par un anneau transversal et de la consistance des tégumens supérieurs. L'anus est situé sous le dernier. Le nombre de ces anneaux varie, dans plusieurs espèces, selon les sexes. Tantôt la queue est plus courte que le corps, sans appendicés ou feuillet natatoires à son extrémité postérieure et latérale, repliée en dessous et logée dans une fossette de la poitrine; telle est celle des crustacés BRACHYURES, *Brachyuri*, ou à courte queue; tantôt elle est de sa longueur, ou plus grande, simplement courbée ou arquée, et terminée, de chaque côté, par deux lames ou deux feuillets, portés sur un article commun, et insérés à chaque bord latéral de l'avant-dernier segment. C'est ce que l'on voit dans les crustacés MACROURES, *Macrouri*, ou à longue queue. Le dessous de la queue a, dans toutes les femelles, deux rangs d'appendices, composés de deux branches, en forme de filets ou de petites

(1) Des auteurs appellent ainsi les pieds en pince.

(2) J'emploierai le mot *serres* (*chelæ*) pour désigner les pieds terminés par une main, ayant un ou deux doigts; j'appellerai *index* celui qui est immobile; l'autre sera le *pouce*.

lames , et situés à l'extrémité d'une tige ou d'un article servant de support. Les œufs sont attachés à ces appendices ou ces espèces de fausses pattes , et toujours nus et simplement plus ou moins agglomérés. On ne voit point d'appendices sous la queue des crustacés décapodes brachyures mâles , tandis que celle des deux sexes en est presque toujours pourvue dans les macroures , et qu'ils leur sont même utiles pour la locomotion. Les parties sexuelles masculines des premiers sont en forme de cornes , et placées à l'origine inférieure de la queue , et celles de leurs femelles consistent en deux ouvertures situées sur cette portion de la poitrine qui sépare les pieds de la troisième paire. Leur queue est ordinairement plus large et plus arrondie. Les organes fécondateurs des macroures sont cachés , et ne se décèlent au dehors que par le moyen d'un mamelon , percé d'un trou , et placé au bout du premier article de leurs pieds postérieurs. Ceux de la troisième paire ont au même article , dans les femelles , l'ouverture sexuelle.

Les crustacés décapodes sont , de tous les animaux de cette classe , les plus remarquables par leur taille , la complication de leurs organes , la solidité de leurs tégumens et leur longévité. Ils ont tous un instinct très-carnassier. Des voyageurs ont cependant dit que certaines espèces se nourrissent de fruits ; mais cela paroît douteux. Quelques espèces , comme les *tourlourons* , passent une grande partie de leur vie hors de l'eau (1) ; elles s'y rendent à l'époque de leurs amours , pour y faire leur ponte , et souvent par bandes très-nombreuses , suivant toujours la direction la plus courte ou la plus droite , sans s'embarrasser des obstacles , et regagnant leurs demeures de la même manière , après avoir rempli les vœux de la nature. Les autres n'abandonnent point , ou que peu de temps , l'élément où elles sont nées. Quelques-unes , parmi elles , vivent dans les eaux douces ; mais la plupart habitent celles qui sont salées ou saumâtres , le plus souvent près des rivages , à des profondeurs et dans des localités qui varient suivant leurs moyens de subsistance et les ressources que la nature leur a ménagées , pour échapper aux périls qui les menacent. Ainsi les pagures se saisissent de coquilles univalves vides , et garantissent ainsi leur corps , dont une grande partie est molle et sans défense. Les pinnothères se retirent dans des coquilles bivalves. Les dromies se forment

(1) On peut même les conserver long-temps en vie et sans eau , en les tenant dans les lieux humides , ou entre des végétaux frais. Il faut souvent renouveler l'eau où l'on garde les écrevisses , et d'autres crustacés , parce qu'ils absorbent une grande quantité d'air , et qu'ils ont bientôt épuisé celui que renferme une petite quantité d'eau.

avec des alcyons, une sorte de manteau qui les recouvre entièrement; quelques-uns appliquent sur leur dos la valve d'une coquille, et c'est pour cela que ces crustacés, ainsi que les dorippes, ont leurs quatre pieds postérieurs recourbés en dessus, et propres à retenir, avec le fort crochet qui les termine, et qui est même, dans quelques-uns, accompagné d'un autre, mais plus petit, les corps qu'ils veulent s'approprier.

Plusieurs, tels que les matutes, les portunes, les ory-thies, les macroures, en général, etc., nagent avec facilité; mais les autres brachyures sont plutôt coureurs que nageurs, et se laissent aller au gré des flots, en s'aidant un peu de leurs pattes. Ils marchent ordinairement de côté ou à recu-lons, souvent même avec une vélocité qui égale ou surpasse celle d'un cheval, et gagnent, au moindre danger, leurs retraites, ou celle que le hasard leur offre. Ils élèvent et ré-dressent quelquefois une de leurs pattes antérieures, les frap-pent l'une contre l'autre, pincent fortement avec leurs serres ou leurs mordans, en font quelquefois le sacrifice, en les laissant entre les mains de celui qui les a saisis, pour se sauver. La nature répare d'autant plus rapidement cette perte, par la reproduction d'un nouveau membre, que la cassure s'est faite aux sutures ou aux réunions des articles, et particulièrement à celle du second et du troisième. Si la fracture s'est opérée ailleurs, ou sur une partie de la lon-gueur d'un article, l'animal se débarrasse lui-même du tron-çon de cette pièce, afin de hâter la renaissance des parties qu'il a perdues. Il ne repousse précisément à ces membres que ce qu'il faut pour les compléter. Le temps nécessaire à cette reproduction varie selon la saison et l'abondance de la nourriture de l'animal. Les parties régénérées sont d'abord plus petites; elles acquièrent ensuite leur longueur et leur grosseur ordinaires. Quelques autres parties du corps, telles que les antennes, les pièces maxillaires, se renouvellent également; mais la perte de la queue est irréparable, et la mort suit toujours l'amputation.

C'est vers la fin du printemps que ces animaux, après avoir repris une nouvelle vigueur, soit par la nourriture, soit par l'influence du calorique, et se trouvant trop gênés dans leur enveloppe, se préparent à la mue. Une crise aussi dange-reuse, et qui expose d'autant plus leur vie, qu'ils sont alors privés de tout moyen de résistance, les oblige à se mettre à l'abri dans les lieux où ils seront le plus en sûreté. L'écre-visse fluviatile frotte ses pattes l'une contre l'autre, s'agite, gonfle son corps, afin de soulever l'écaille supérieure du tronc; lorsqu'elle est décollée, par la rupture de la mem-brane qui retenoit les bords, elle tire sa tête en arrière, en

dégage toutes les parties, puis en fait autant, et à diverses reprises, pour les pattes, en commençant par les grosses, le tronc, et enfin la queue. Une humeur glaireuse, observée par Réaumur, et qui est placée entre les deux peaux, paroît faciliter leurs séparations. La dépouille qu'elle vient de quitter offre toutes les parties extérieures du corps, de sorte que chacune d'elles, et jusqu'aux plus petits appendices de leur surface, formoient pour les mêmes parties de la nouvelle peau autant d'étuis particuliers, dont elles se sont dégagées. L'écrevisse est, à l'issue de ce changement, couverte d'une membrane très-molle, et les pattes même se plient comme du papier mouillé; mais ses tégumens ont souvent acquis, au bout de vingt-quatre heures, la solidité et la consistance qui leur sont propres. Les dimensions du corps augmentent ordinairement d'un cinquième, du moins jusqu'à une certaine époque; car il est probable que cette différence de grandeur est d'autant plus considérable que l'animal est plus jeune, et qu'elles diminuent à proportion qu'il vieillit. Sa croissance est lente, et au témoignage des pêcheurs, une écrevisse est à peine marchande au bout de sept à huit ans. Quelques crustacés, ceux qui se tiennent habituellement à de grandes profondeurs, dans des demeures inaccessibles, et qui sont mieux protégés par la nature de leur test, peuvent atteindre une grande vieillesse; et l'on croyoit, du temps de Pline, que quelques espèces vivoient plus qu'âge d'homme. J'ai vu une langouste qui avoit près d'une toise de long, d'une extrémité du corps à l'autre, ce qui prouve qu'elle devoit être très-âgée.

Les crustacés décapodes se trouvent sous toutes les latitudes, mais particulièrement entre les tropiques. On en connoît de fossiles, (*V. CRUSTACÉS FOSSILES.*) et qui appartiennent aux genres: *leucosie*, *portune*, *podophthalme*, *crabe*, *grapse*, *ocypode*, *langouste*, etc.

La chair de ces animaux, quoique d'une digestion difficile, est cependant recherchée de presque tous les peuples du monde; comme elle se corrompt facilement, et que son odeur et sa saveur sont alors désagréables, on ne fait cuire que les individus vivans. Les Nègres, qui, dans les Antilles, font particulièrement la chasse à ces animaux, les portent enfileés dans un bâton, en le faisant passer entre les deux pattes de devant, jointe l'une à l'autre par leurs serres-entrelacées, ou dont ils font même entrer les pointes dans un trou qu'ils pratiquent à l'article en forme de main, dont elles dépendent.

La médecine moderne a renoncé à l'emploi des crustacés dans la matière médicale. De toutes les manières dont on les prépare pour les Musées, celle de la lessive de chaux est

la meilleure. M. Mathieu, ancien officier d'artillerie, et qui a formé à l'Île-de-France une collection nombreuse de ces animaux, s'en est servi avec le plus heureux succès.

Les décapodes ne composent, dans la méthode de Linnæus, qu'un seul genre, celui de *cancer*, auquel même il associe nos crustacés stomatopodes, les amphipodes, et quelques espèces de l'ordre des isipodes. Nous les partagerons en deux grandes familles, les BRACHYURES et les MACROURES. V. ces mots. (L.)

DÉCASPERME, *Decaspermum*. Genre établi par Forster, et depuis appelé NELITRIS. La seule espèce qu'il renferme a été réunie aux GOYAVIERS. Ses caractères sont : calice à quatre ou cinq dents ; corolle de quatre à cinq pétales ; baie supérieure à une loge, contenant plusieurs semences osseuses. La CAMPOMANÈSE de la Flore du Pérou, s'en rapproche beaucoup. (B.)

DÉCASPORE, *Decaspora*. Genre de plantes établi par R. Brown, qui ne diffère pas du CYATHODE de Labillardière. (B.)

DECHAUSSIÈRES. Ce sont les endroits où les loups ont gratté. (s.)

DECKROHR. L'un des noms allemands de l'ARUNDO PHRAGMITES. V. ROSEAU. (LN.)

DÉCODON, *Decodon*. Nom donné par Gmelin à un genre de plantes établi dans la décandrie monogynie par Walter. Ce genre a pour caractères : un calice à dix dents ; cinq pétales onguculés ; dix étamines ; un ovaire supérieur, à stigmate obtus ; une capsule globuleuse, à trois loges, à trois valves et à un grand nombre de semences anguleuses. Il ne comprend qu'une seule espèce qui est une herbe aquatique, annuelle, dont les feuilles sont opposées, pétiolées, lancéolées et cotonneuses en dessous, et dont les fleurs sont disposées en corymbes axillaires. (B.)

DÉCOSTÉE, *Decostea*. Arbrisseau du Pérou, qui forme un genre dans la dioécie pentandrie. Il offre pour caractères : un calice petit et à cinq dents ; point de corolle ; dans les fleurs mâles, cinq étamines ; dans les fleurs femelles, un ovaire inférieur, oblong, surmonté de trois styles subulés, et à stigmates simples ; une drupe ovale et monosperme, surmontée d'un style qui persiste. (B.)

DÉCOUPURE, de Geoffroy. C'est un lépidoptère nocturne, du genre NOCTUELLE. V. ce mot. (DESM.)

DÉCOUSURES. Expression employée en vénérie, pour signifier les blessures que les sangliers font aux chiens. (s.)

DÉCROISSEMENT. V. ACCROISSEMENT. (VIREY.)

DECROISSEMENS. V. TÉHORIE DE LA CRISTALLISATION. (DESM.)

DÉCUMAIRE, *Decumaria*. Genre de plantes de la dodécandrie monogynie, dont les caractères consistent : en un calice de huit à dix divisions très-courtes et persistantes; une corolle de huit à dix pétales lancéolés; environ une douzaine d'étamines à filamens subulés, attachés sur le bord du réceptacle, et à anthères didymes; un germe inférieur, turbiné, à style persistant et épais à sa base; à stigmatte globuleux et sillonné de huit à dix stries; une capsule de huit à dix loges, couronnée par les restes du calice, terminée par le style qui grossit, garnie de dix-huit stries longitudinales, et s'ouvrant par des fentes à sa partie inférieure; à cloisons extrêmement minces; à réceptacle angulaire et filiforme; à semences allongées et légèrement membraneuses à leurs extrémités.

Ce genre, incomplet dans Linnæus, a été corrigé dans l'*Hortus kewensis*, et fixé par moi dans les *Actes de la Société d'Histoire naturelle de Paris*. Willdenow y rapporte deux espèces mais je puis assurer, pour l'avoir constaté en Amérique, que la seconde n'est qu'une variété de la première.

La DÉCUMAIRE SARMENTEUSE est un arbuste qui croît dans les marais et qui s'attache aux arbres comme le lierre, c'est-à-dire, qu'il est radicant, ce que Walter seul avoit dit. Il ne s'élève qu'à une ou deux toises, porte des feuilles opposées, ovales, dentées à leur partie supérieure. Ses fleurs disposées en panicules terminales très-serrées, sont blanches, un peu odorantes et très-abondantes en miel. On le cultive dans nos jardins, où il fleurit; mais il n'est jamais beau, parce qu'on ne le met pas dans l'eau.

Ce genre a été appelé FORSYTHIE par Walter. (B.)

DÉCURTATION. *V.* au mot ARBRE. (maladies des)
(TOL.)

DÉDALÉE, *Dedalea*. Genre de CHAMPIGNON établi par Persoon, et qui a pour type les BOLETS ODORANT et LABYRINTHIFORME de Bulliard. (B.)

DEDANS. Les fauconniers disent qu'ils mettent un oiseau de vol *dedans*, au moment où ils le mettent en chasse. (S.)

DEDEK. Nom illyrien de la HUPPE. (S.)

DEE-GAO. Nom cochinchinois d'une espèce de CHÊNE que Loureiro regarde comme étant l'yeuse, *Quercus ilex*, L., ce qui n'est pas probable. Il y a encore, en Cochinchine, deux autres espèces de chênes, le DÉE-SUNG, *quercus cornea*, Lour., et le DÉE-BOP, *quercus coucentrica*, Lour. Le bois de ces trois chênes est excellent, et employé dans les ouvrages qui exigent de bon bois, tels que pour la marine, surtout celui du DÉE-SUNG qui peut soutenir les poids les plus forts. (LN.)

DEER. Nom anglais des CERFS. (DESM.)

DÉERINGIE, *Deeringia*. Plante de la Nouvelle-Hollande, qui avoit été placée parmi les PASSE-VELOURS par Retzius, quoique son fruit fût une baie, mais que R. Brown en a retiré, avec raison, pour en former un genre particulier, auquel il a donné pour caractères : corolle divisée en cinq parties ; cinq étamines réunies par leur base et à anthères biloculaires ; un style à trois stigmates ; une baie polysperme. (B.)

DEE-WED-GAND. Nom d'un oiseau de la Nouvelle-Galles du Sud. V. le genre POLOCHION. (V.)

DEEI-BUOM-BUOM, et **KIMN-NGHAN-HOA**. C'est le CAMERISIER DES BOIS, *Lonicera xylosteon*, L., ainsi appelé en Cochinchine, suivant Loureiro ; mais il paroît que ce n'est pas la même plante que celle d'Europe. (LN.)

DEEI-CHIO. Nom donné par les Cochinchinois à une plante grimpante que Loureiro nomme *seguieria asiatica*. Ils appellent **DEEI-CHIO-TLAI** un arbrisseau que Loureiro décrit comme une espèce de *calligone* (*callig. asperum*). (LN.)

DEEI-DING-DANG. Nom d'un arbrisseau, *Peara scandens*, Lour., qui croît en Cochinchine, et qui n'est pas une espèce de **PENÆA**. (LN.)

DEEI-HOA-CHOI. C'est le nom donné, en Cochinchine, au *Floscopa scandens*, Lour. (LN.)

DEEI-KHÈ. Nom de pays d'un arbrisseau qui croît dans les bois de la Cochinchine, *Thysanus palala*, Lour. (LN.)

DEEI-LUOI-TLAU. Nom d'une espèce de **STAPÉLIE** (*Stapelia cochinchinensis*, Lour.), qui croît sur les montagnes de la Cochinchine. (LN.)

DEEI-MOI. C'est un arbrisseau de la Cochinchine, dont Loureiro fait un genre particulier, qu'il a nommé *Pselium heterophyllum*, L. Le **DEEI-MOI-TLON** est un autre arbrisseau, qui forme un genre particulier (*Stephania longu*, Lour.). (LN.)

DEEI-RUOT-GA. Sous-arbrisseau (*Spermacoce flexuosa*, Lour.), qui croît en Cochinchine. (LN.)

DEEI-TROP. Nom d'un petit arbrisseau, *Cephalanthus procumbens*, Lour., qui croît en Cochinchine, et qui ne semble pas appartenir à ce genre. (LN.)

DEEI-XANH. C'est le nom qu'on donne, à la Cochinchine, à une espèce d'**APOCYN** (*Apocynum reticulatum*, Lour.) et à une plante sarmenteuse, qui est le *Nephrosia sarmentosa*, Lour. (LN.)

DEEI-XANH-VUONG. Nom donné, en Cochinchine, au *Cissus quadrangularis*, Linn. C'est le *Saxantus* de Forskaël, et le *Funis quadrangularis*, Rumph., 7. t. 44. (LN.)

DEI-XOP-XOP. Nom donné, en Cochinchine, au FIGUIER, *Ficus pumila*, Lour. (LN.)

DÉFAILLANCE. Maladie des arbres. V. ARBRE. (TOL.)

DÉFAUT. Les chiens de chasse tombent en défaut, lorsqu'ils ont perdu la voie du gibier. (s.)

DÉFENSES. Ce sont les grosses et longues dents canines qui, dans quelques quadrupèdes, sortent de la bouche par-dessus les lèvres. Les défenses du sanglier sortent de la mâchoire inférieure. Celles de l'éléphant, au contraire, qui ne sont, ni des incisives ni des canines proprement dites, sont implantées dans la mâchoire supérieure. (s.)

DÉFENSES DES ANIMAUX. Voyez ARMES, CORNES, DENTS et VENIN. (VIREY.)

DÉFENSE DE SANGLIER. C'est l'un des noms français des DENTALES. V. ce mot. (DESM.)

DÉFORMATION. V. DÉGÉNÉRATION. (VIREY.)

DÉGEL. V. GLACE. (PAT.)

DÉGÉNÉRATION, et VARIATION. Cette expression prise en histoire naturelle, dans sa plus grande étendue, s'applique à toutes les créatures organisées qui reçoivent, par plusieurs causes, des formes, des attributs, des couleurs, etc., autres que les qualités qu'elles tiennent de leur nature primitive et originelle.

L'éloquent Buffon et d'autres savans ont traité cette importante question avec plus ou moins de développement, les uns par rapport aux animaux seulement, d'autres relativement aux plantes; mais nous espérons montrer ici qu'ils ont encore laissé beaucoup d'objets à approfondir, comme nous ne doutons pas qu'il n'en reste beaucoup d'autres après nous encore. Tel est le sort des sciences naturelles, et même le charme de leur étude, qu'on y peut toujours rencontrer de nouvelles vues. Aussi, malgré l'opinion des personnes qui ne croient trouver que des compilations dans des dictionnaires, nous avons la confiance qu'on reconnoitra, dans la plupart des sujets généraux de nos confrères, qui se lient à la théorie de l'histoire naturelle, plusieurs observations et des faits qu'on chercheroit vainement ailleurs.

Si, par rapport à nous, la culture du jardinier perfectionne les fruits d'un arbre, ou un légume; si elle produit des fleurs doubles; si la domesticité et l'éducation favorisent un plus grand développement physique et moral du chien ou du cheval; nous appellerons *perfectionnement* ce qui, par rapport à l'ordre naturel, s'écarte

pourtant du type primordial, est une vraie dégénération, et même une monstruosité. En effet, une fleur double est celle dont les étamines se sont transformées, par un surcroît de nourriture, en pétales nombreux; mais privée, par cette transformation, de ses organes mâles, elle ne peut plus se féconder; elle demeure stérile: aussi les fleurs doubles ne donnent presque jamais de graines capables de perpétuer l'espèce; elles sont donc une monstruosité, une dégénération. Parcillement une poule trop grasse ne produit plus d'œufs; toutes ses facultés vitales semblent être occupées par l'abondante nourriture, à fabriquer de la graisse, et négligent les fonctions plus importantes de la reproduction. Si l'homme sensuel trouve plus d'avantage à former des poulardes et des chapons, à cultiver des fruits très-succulens, des légumes tendres et délicats dans son jardin; s'il jouit à voir dans ses parterres les fleurs brillantes et doubles des roses, des œillets, des anémones, des hyacinthes, des renoncules, etc., sans doute ces productions servent aux agrémens de la vie, mais elles sont sorties de l'état de nature et ne peuvent se reproduire d'elles seules; elles portent l'empreinte de l'esclavage; ce sont des êtres factices qui attestent l'influence de l'homme; enfin elles ont dégénéré relativement à leur constitution originelle. Qu'on les abandonne à elles seules, bientôt forcées de se remettre dans cet équilibre primitif qui les fait jouir de la plénitude de leur vie, ces races redeviendront sauvages, mais fécondes; la pomme, la poire fondante, perdant leur chair savoureuse et leur parfum, ne seront plus que de petits fruits ligneux contenant des sucS âpres et acerbés, mais ayant de grosses et fortes semences capables de donner naissance à des sauvageons vigoureux; le chasselas si sucré deviendra le verjus aigre et à gros pepins de la lambrusque, ou la vigne sauvage; la pêche délicieuse reprendra son tissu fongueux et aride comme du brou; l'amande douce se reproduira amère dans toute sa force; l'asperge pulpeuse sera grêle et ligneuse; au lieu de laitues tendres et blanches, on verra naître une herbe hispide ou épineuse empreinte d'un lait d'odeur vireuse; enfin les légumes, les céréales mêmes, abandonnées dans un sol maigre et sans culture, retourneront à leur état de maigreur, de dureté, de solidité, peu propres à servir à notre nourriture, sans doute, mais qui leur restituera leur énergie originelle. Ainsi la nature en tous les êtres revendique sans cesse ses droits; elle rappelle secrètement à cette vie fière et indépendante que nous appelons *dégénération* et qui n'est pourtant qu'une *ré-*

génération, un retour à l'espèce, au genre, dans sa forme et sa simplicité native.

Vidi lecta diù et multo spectata labore
 Degenerare tamen, nì vis humana quotannis
 Maxima quæque manu legeret : sic omnia fatis
 In pejus ruere ac retrò sublapsa referri.

VIRGIL. *Georg.* 1.

Le poëte suivant ici l'opinion vulgaire, regarde comme dégénération, et suppose un affoiblissement, une détérioration dans nos végétaux cultivés, comme dans nos animaux domestiques, lorsqu'on les livre aux seules forces de la nature; cependant nous avons vu, tout au contraire, une réhabilitation de l'espèce pour les plantes: il en sera de même pour nos bestiaux.

Quoique le chien, par exemple, acquière souvent dans l'état domestique une taille très-élevée, comme dans les dogues de forte race les mieux nourris; quoiqu'il apprenne une multitude d'actions par sa docilité et à l'aide de nos instructions: néanmoins il est inférieur en qualités et en ressources naturelles au loup, au chacal et à ses autres congénères sauvages; il a moins de nerf, d'agilité, de vigueur native, d'instinct originel; il résisteroit moins qu'eux à l'intempérie des saisons, à la faim, à de longues fatigues; ses sens sont moins subtils, moins déployés dès l'enfance par la nécessité et un exercice continuel; enfin, malgré son gorgerin hérissé de pointes, ses oreilles et sa queue coupées, sa grande stature, le dogue redoute encore de se mesurer avec un loup que la faim et la férocité poussent en hiver au milieu de nos villages, pour enlever sa proie.

Ferai-je comparaison de la brebis si timide sous la houlette du berger, avec le mouflon des montagnes qui résiste aux glaces des hivers? La chèvre, quoique hardie et pétulante, a-t-elle la légèreté du paseng et du bouquetin sur les rocs et entre les précipices? Les attributs de l'indépendance et de la haute liberté furent toujours le partage des montagnards, et les animaux dont la nature a fixé la demeure sur ces antiques élévations du globe, ont aussi participé aux mêmes avantages; mais le pesant quadrupède qui a reçu pour patrie les plaines et les vallons, fut bientôt assujéti par l'homme et dégradé par lui. Le bœuf, animal simple et sans défiance, présenta sa tête au joug, et le fier coursier lui-même se soumit au frein, accepta des semelles de fer, tandis que le chamois, le

condoma , le mouflon vivant sans contrainte et sans lois au sommet des monts sourcilleux, entre les âpres rochers, ont contracté une roideur de caractère et une rusticité de mœurs qui les a soustraits à toute domination ; la brebis vint , en bêlant , réclamer le secours de l'homme et lui offrit sa toison et son lait ; le grossier pourceau quitta le gland des forêts par l'appât d'une nourriture plus abondante et d'une vie plus molle dans les étables. La Nature donne , elle seule , la beauté, la noblesse des formes ; la domesticité dégrade et vicie.

Aussi, d'autres quadrupèdes satisfaits de leur existence sauvage , qu'adoucit sans doute le sentiment de leur liberté, choisissent, à leur gré, les herbes aromatiques dont ils se substantent, et se désaltèrent dans les ruisseaux d'eaux vives qui sourdent des cimes neigeuses des rochers. La hardiesse , la sûreté, la légèreté de leur démarche , la grande étendue de leur vue et de leur ouïe , la finesse de leur odorat , la rapidité de leur course , fournissent à ces animaux tous les moyens de se soustraire à l'esclavage ; on ne voit guère de dégénération ou de foiblesse naturelle parmi eux. Contemplant de loin dans la plaine le bœuf, misérable eunuque traînant avec effort la charrue pour engraisser son oppresseur de ses travaux et de ses sueurs , et recevant ensuite la mort pour salaire de ses peines , le léger quadrupède de la montagne apprend à connoître tout le prix de son indépendance. Qu'auroit-il besoin de mendier ces faveurs de l'homme , que les animaux n'achètent jamais qu'au prix de leur énervation , de leur avilissement et souvent de leur vie ? Le quadrupède sauvage trouve tout ce qui lui est nécessaire au milieu de ses solitudes et de ses rochers ; il jouit sans défiance des plaisirs de l'amour ; il rencontre autour de lui une pâture suffisante à sa sobriété ; la nature l'a couvert de longs poils qui le mettent à l'abri de la froidure ; elle a donné à la plupart des armes menaçantes pour défendre sa liberté et frapper ses oppresseurs ; elle l'a rendu sobre , actif , robuste ; elle a perfectionné ses sens et l'a séparé de l'homme , ce tyran des animaux , par des déserts , des précipices inaccessibles. Fièrè de tant d'avantages , l'espèce sauvage semble dédaigner les races domestiques et les regarder comme des êtres lâches et stupides qui fléchissent en esclaves sous la main du despotisme. Tels sont aussi les oiseaux de haut vol , à l'égard des espèces lourdes de nos basses-cours , la poule , le dindon , le canard et l'oie , que nous avons façonnés à la domesticité , tandis que d'autres oiseaux , imitant l'audace de l'aigle , voyagent sans

contrainte sous divers climats, et ne subissent ni la captivité, ni les atteintes de la *dégénération*.

Nous prenons ici ce terme dans une acception opposée à celle qu'on lui donne ordinairement; mais c'est parce que nous considérons le type primordial de chaque espèce comme sa souche essentielle, ainsi qu'on doit le faire en histoire naturelle.

Pour bien comprendre les effets de la *dégénération*, il faut donc savoir d'abord ce qu'on doit nommer ESPÈCE et VARIÉTÉ (V. ces mots). Il nous suffira de rappeler que l'espèce est *une forme d'organisation, subsistant constamment par la génération, et conservant ses caractères ou ses attributs principaux, malgré diverses circonstances qui en altèrent passagèrement quelques parties superficielles. C'est encore un caractère de l'espèce, de ne se point mêler, par génération (du moins volontairement, dans l'état de nature), avec une espèce très-différente, ou s'il y a mélange, de ne point produire une race nouvelle, féconde par elle seule; ainsi les mulets ou métis et hybrides, s'ils sont nés d'espèces essentiellement différentes, ne se reproduiront point entre eux, mais ils périront stériles, ou ne se multiplieront qu'avec l'une ou l'autre de leurs souches originelles.*

Les minéraux n'ont point, à proprement parler, d'espèces; ce sont des sortes différentes, ou d'autres combinaisons d'un ou de plusieurs genres de matériaux simples. Par exemple, le genre *chaux* présente toutes sortes de combinés imaginables et de cristallisations diverses, sans qu'on puisse appliquer justement à celles-ci le nom d'espèces dans le sens de celles des animaux et des végétaux, puisque les sortes minérales se peuvent mélanger fortuitement et ont rarement des limites infranchissables.

Ainsi le cheval et l'âne sont deux espèces, quoique engendrant ensemble des mulets, mais ceux-ci sont stériles, entre eux du moins, et quoiqu'ils puissent engendrer quelquefois dans des climats chauds, ils ne créent point une troisième espèce intermédiaire, permanente. De même la *digitalis purpurea* et le *verbascum thapsus*, par exemple, produisent, par le mélange de leur pollen fécondateur, une plante hybride, le *digitalis thapsi*, mais qui retourne d'elle seule, par des générations subséquentes à sa tige maternelle, à moins que de nouvelles aspersions de pollen du mâle n'amènent une transformation totale en l'espèce mâle, comme l'ont constaté les expériences de Kœlreuter. Mais nous considérerons plus loin les résultats de ces productions hybrides pour la *dégénération*, comme pour l'ennoblissement des races.

ARTICLE I. — *Des diverses causes de dégénération des espèces animales et végétales.* — Nous ne devons pas rechercher ici toutes les sources de variation des créatures organisées : nous en traitons aux articles *espèce* et *variété* ; mais la dégénération étant une altération vicieuse, un affoiblissement, une détérioration qui diminue essentiellement la force, la vie, la fécondité, la taille ou les autres attributs d'une espèce quelconque (non pas relativement à nous, mais relativement à l'ordre de la nature), nous devons en observer ici les causes.

Chaque espèce demande des conditions déterminées pour jouir de la plénitude de son existence ; ainsi l'arbre de nos climats tempérés languira sous des cieux brûlans ou glacés ; tous les extrêmes, ceux du bien, comme ceux du mal, font dégénérer ; mais les milieux relatifs à chaque constitution d'êtres, améliorent, perfectionnent, régénèrent ou sont les plus favorables au déploiement complet de leurs facultés. Toutefois les milieux sont différens selon la nature des espèces. Pour un lion de la Lybie, une température de 20.° dans l'atmosphère est un milieu doux et salubre ; ce seroit un excès violent de chaleur qui feroit succomber le renne destiné aux climats glacés des pôles. L'arrosement nécessaire à la plupart des plantes, suffoque et pourrit les *mesembryanthemum* ou plantes succulentes appelées *ficoïdes*, qui vivent dans les sables les plus arides des déserts d'Afrique. Ce qui fait dégénérer une espèce, en régénère donc une autre ; c'est ainsi que toute la terre a pu nourrir des êtres différens, et que chaque créature a trouvé sa situation convenable dans la grande république des productions vivantes. Sortir de sa place est déjà trahir sa nature, ou s'exposer à recevoir un nouvel équilibre dans ses puissances organiques. Or, la culture des plantes, la domesticité des bestiaux n'est que le perfectionnement de certaines qualités de ces végétaux, de ces animaux, utiles à l'homme, au détriment des autres fonctions de ces espèces.

Les causes de dégénération peuvent se rapporter : 1.° au climat et à la station, 2.° à la nourriture, 3.° au genre de vie ou à la culture et aux habitudes contractées, 4.° à des mutilations factices, 5.° à des maladies héréditaires, 6.° à des aberrations des races par des générations hybrides.

Les effets de la dégénération portent 1.° sur la taille, 2.° sur les portions ou les formes des parties, 3.° la texture, 4.° a couleur, 5.° la saveur, 6.° les odeurs, 7.° les tégumens, poils, plumes, écailles, épines, etc.

§ I. — *Effet des climats et des diverses stations pour la dégénération de l'homme, des animaux et des plantes.*

On observe généralement que le froid très-intense, et une chaleur sèche très-vive, s'opposent au développement complet de la taille dans toutes les créatures animées ; tandis qu'une chaleur douce, humide ou tempérée la favorise considérablement.

Voyez près des pôles, au Spitzberg, au Groënland, au Kamtschatka, dans la Laponie, la terre couverte de mousses, d'herbes grêles, de bruyères naines, de petits buissons, de bouleaux rabougris, resserrés étonnamment par la froidure qui glace continuellement les extrémités des branches, pour peu qu'elles s'allongent ; aussi les arbres deviennent arbustes, ceux-ci de menues broussailles qui se ramassent ou se pelotonnent en entremêlant leurs petites branches comme pour se garantir le plus qu'ils peuvent de la froidure ; les sapins, les pins se vêtissent de leur feuillage dru et serré comme des poils, et résineux pour mieux résister aux hivers. De même les hommes de ces contrées polaires, les Lapons, les Samoïèdes, les Ostiaques, les Tsutschis, les Koriaques, les Jukagres, les Esquimaux, les Kamtschadales sont de petits hommes trapus, à peine hauts de quatre pieds, ramassés en boule par la rigueur excessive de ces climats ; leur peau froncée est même noircie et tannée par le froid violent qui la frappe. De même les animaux domestiques, les chevaux, sont déjà plus petits que nos ânes en Ecosse, dans le North-wales, comme en Suède, en OËlande et Smolande ; les bœufs et les vaches y deviennent également de petite taille, blancs et sans cornes.

En Sibérie ou sur les Alpes, les crêtes des montagnes, même celles des Cordilières et des Andes qui, quoique situées sous les tropiques, sont couvertes de glaces éternelles, ou éprouve un froid vif et sec ; les plantes sont en général des mousses ou des herbes grêles, rabougries, velues ; leur feuillage est mince et divisé comme aux boucages et autres ombellifères ; leurs fleurs pâles ou blanches, étiolées, sont à peine développées ; il n'y a guère d'animaux, ou ceux-ci sont également de menues espèces, telles que des rats, des souris, des marmottes et hamsters qui fouissant la terre, s'y blottissent et y sommeillent la plupart pendant la rigueur de la froidure. Tels seront encore le lama, l'argali, le mouflon, le chamois, animaux secs, agiles, nerveux. L'homme des montagnes, les *barbets* des Alpes, les *miquelets* des Pyrénées, les Basques, les Cantabres ou les Liguriens, les Marses des Apennins, les Tyroliens chasseurs, etc., sont de petits

individus maigres, secs, actifs à grimper les rochers comme les chèvres. Mais descendez dans les plaines basses, vous trouverez une nature toute diverse; les mêmes herbes si minces, si grêles sur la montagne, deviennent grandes, larges; elles étalent leurs feuillages, leurs pétales et se remplissent de sucs abondans. Plus elles ont été comprimées par le froid, plus elles se dilatent et se détendent sur un sol tiède et plantureux. Linnæus ayant reçu de S.-G. Gmelin des graines de petites herbes rabougries de Sibérie, les sema dans un bon terreau de ses serres à Upsal; elles donnèrent des plantes beaucoup plus hautes et plus fortes que les mêmes espèces nées sous un ciel tempéré. C'étoit comme un ressort trop comprimé qui se détend au-delà de sa dilatation ordinaire, car à la seconde année, elles ne prirent plus qu'une taille moyenne entre leur plus grande et leur plus petite, comme si elles étoient retournées à leur point intermédiaire.

C'est donc au bord des fleuves et des marécages de ces plaines chaudes et fertiles de l'Asie, où serpentent le Gange et le Sind, c'est sur les rives souvent inondées du Zaïre, du Niger, du Sénégal et de la Gambie, et dans le Ouangarah en Afrique que se propagent et s'accroissent les éléphants, les rhinocéros, les hippopotames, les crocodiles et gavials, les immenses serpens boas et tous les colosses du règne animal terrestre; le bœuf prend, ainsi que le porc, une taille énorme; c'est également dans les eaux que se développent avec tant de liberté les énormes croupes des grands ploques et éléphants marins, des lamantins, enfin les cétacés, les cachalots, les baleines gigantesques, ou les grands squales et requins. C'est aussi sur les terrains les plus humides et les plus chauds de l'Afrique et de l'Asie que naît le baobab, arbre de dimension étonnante, à texture molle et presque cotonneuse, le vaste ceiba, les figuiers d'Inde des Pagodes, dont les lourdes branches se recourbant et se repiquant en terre, forment une forêt de grands berceaux naturels; les moindres graminées se développent sous ces chaudes contrées, au sein d'une boue riche et féconde, comme une forêt extraordinaire, en une taille de quinze à vingt pieds au moins; les cannes des bambous surpassent nos plus hauts arbres; les flèches des palmiers s'élancent à près de deux cents pieds comme le pin araucaria, les casuarina, etc. Tant la végétation, la force de croissance, acquièrent d'énergie chez les animaux ou les plantes sous ces climats humides et chauds!

Mais veut-on voir, au contraire, cette énergie arrêtée par une chaleur aride, sur un sol sablonneux, embrasé, dans les déserts étouffans du Sahara et de la Nubie? contemplez ces herbes sèches, épineuses, hispides et salées que

broient à peine les larges dents molaires des chameaux et des onagres : ce sont des tiges ligneuses , courtes , ou des herbes âcres et laiteuses comme des euphorbes , des aloès , des diosmées , des lobélies , ou salines comme les kali ; elles ne sont pas moins rapetissées , amoindries , desséchées , velues que celles des montagnes glaciales ou des steppes arides et sablonneuses de la Sibérie couvertes de bruyères , d'armoises sèches , d'astragales et d'asters , d'alliacées , etc. Mais les effets en sont fort différens , comme nous allons l'exposer.

§ II. *Comparaison des effets de la chaleur sèche et forte, et du froid vif et piquant sur la dégénération des animaux et des plantes.*

Quoique en ces deux circonstances il existe une sécheresse prédominante qui diminue beaucoup la taille de toutes les créatures qui s'y trouvent exposées , il n'y a rien de commun que le rapetissement ; les autres résultats de la dégénération sont tout différens par l'excès du froid et de la chaleur.

I.^o DE LA LEUCOSE. Par le froid sec , les animaux et les végétaux des régions polaires ou des hautes montagnes , loin d'acquérir des couleurs foncées , tendent généralement à blanchir ; les plantes alpines ont presque toutes des fleurs blanches ou pâles ; on voit le pelage de plusieurs quadrupèdes , comme de lièvres , de rats et souris , d'écureuils , d'hermines , de putois , d'ours , de blaireaux , de renards , de martes-zibelines , et même plusieurs rennes , des chevaux , des chiens et des chats , blanchir dans les grands froids des hivers de Sibérie , de Laponie , des hautes Alpes ainsi que blanchissent plusieurs oiseaux , des faucons , des lagopèdes et tétras , l'ortolan de neige , le pinson d'Ardenne , des corbeaux et corneilles , des merles et choucas , les oies , les canards , les poules , les cailles et perdrix , les pigeons , les paons et faisans , etc. Les herbes se couvrent d'un duvet cotonneux blanc dans les pays les plus froids , comme les *nepeta* , les *verbascum* , les *phlomis* , etc. , et leurs feuilles se maculent de blanc , comme dans les *cyclamen* , les *amaranthus* , les *ranunculus* , les *trifolium* , l'*empetrum* , les *rumex acetosa* , les *trifolium* , l'*aucuba japonica* ; des gramens et des roseaux prennent des raies blanches le long de leurs feuilles ; aussi les fleurs d'une multitude d'autres végétaux se panachent de blanc , surtout au moyen de la culture.

De pareilles dégénérationes se manifestent chez l'homme , puisqu'on voit des nègres blancs , ou *albinos* , appelés aussi *dondos* , *chacrelas* , etc. , qui sont d'un blanc-mat pâle et comme mort , avec l'iris de leurs yeux rouge et foible ou incapable de supporter l'éclat du grand jour (V. ALBINO et l'explication de ce changement au mot NÈGRE) ; leurs cheveux sont

blanchâtres et soyeux comme l'étaupe. Tous ces caractères se remarquent pareillement dans les individus *blafards* de notre race blanche ordinaire, êtres flasques et foibles, à peau très-pâle, à cheveux d'un blanc soyeux et argenté, aux yeux rouges et craignant la lumière, comme les lapins blancs; ils ont l'ouïe dure ou insensible, la plupart sont incapables de grands et forts travaux de corps et d'esprit; ils manquent de vigueur et de courage. Ils se trouvent plus ordinairement dans les pays froids du Nord de l'Europe (où tous les hommes étant en général blonds avec un teint très-blanc, tendent vers cette sorte de dégénérescence), et aussi sur les montagnes froides des Alpes et de Suisse. De là vient encore que les femelles sont plus exposées à cette dégénération que les mâles, par foiblesse de constitution.

De même, la vieillesse, le chagrin, font blanchir les cheveux, et par fois de très-bonne heure chez les personnes exténuées de travaux ou de peines morales; on observe encore des individus nègres maculés de taches blanches et d'autres hommes ayant des mèches de cheveux blancs dans une chevelure noire, comme nos animaux domestiques, chiens, chats, chevaux, lapins, poules, pigeons, etc., sont tachetés de blanc sur un fond d'autre couleur, très-fréquemment. On voit même des éléphants blancs ou blafards.

Or, soit les taches partielles blanches, soit la décoloration, et la blancheur générale de naissance ou d'acquisition, par le froid vif, la vieillesse, etc., il est généralement observé que cet état est une dégénération essentielle chez les animaux et les végétaux; il donne toujours des productions débiles, efféminées, ou peu fécondes, dépourvues de facultés actives; les herbes étiolées, incolores, nées dans l'obscurité, sont insipides, aqueuses, sans odeur, incapables de fleurir même ou de bien mûrir des fruits. La plupart des fleurs blanches ont un tissu mollasse comme les lilacées, des odeurs fugaces, une saveur nulle ou fade. En Hongrie, la couleur blanche est commune à presque tous les bœufs, mais non pas aux taureaux, de sorte que la castration et l'affoiblissement de ces animaux les font blanchir. Le sanglier est naturellement noir, mais rendu domestique et énervé par la vie molle et obscure des étables, le cochon est devenu blanc; nos bestiaux, nos races domestiques doivent à l'esclavage, à l'existence contrainte, abâtardie qu'ils éprouvent, leurs maculations blanches ou leur état de blafards et d'albinos; de même que nos légumes sont étiolés et attendris par la culture et l'obscurité qui les affoiblissent. Ils deviennent cependant plus volumineux, plus humides d'ordinaire, et les animaux blafards acquièrent facilement beaucoup de graisse,

un embonpoint superflu qui tient de la bouffissure et de la leucophlegmatie ; ils tendent même à devenir hydropiques , sont lents , inertes , flasques , dormeurs , adonnés à manger et boire , et cherchent le repos , portent les oreilles et la queue pendantes. Aussi le froid qui blanchit , tend à engourdir , retarder , suspendre même les fonctions vitales , puisque plusieurs animaux des pays froids qui blanchissent , comme des marmottes , des hamsters , des bobaks , des loirs , etc. , tombent dans un sommeil hybernal.

Cette blancheur ou blafardeise dépend , chez l'homme et les animaux femelles surtout , de l'absence de sécrétion de la matière colorante du réticule muqueux qui se trouve d'ordinaire sous l'épiderme et transmet sa couleur aux individus noirs ou bruns , etc. En effet , qu'un cheval brun ou un chien de couleur soient blessés , et que l'épiderme et le réseau muqueux sous-jacent soient enlevés , sur la cicatrice qui se formera ensuite , il naîtra souvent des poils blancs , parce que le réticule muqueux coloré qui leur donnoit sa teinte n'existe plus. De même , par le froid des hivers , ou par l'inaction des organes dans la vieillesse , dans l'épuisement et le chagrin , les cheveux , les poils ne recevant plus la matière oléagineuse colorante de ce réseau muqueux , observé d'abord par Malpighi , restent blancs. Il y a sans doute une matière colorante analogue chez les végétaux , dans leurs feuillages et leurs fleurs ; les panachures et taches blanches n'en sont que l'absence , qui devient générale par l'étiollement.

Il y a même des maladies de la peau qui détruisent ce réseau muqueux coloré , comme dans certaines affections lépreuses , des dartres profondes des Orientaux ; et chez les végétaux , on voit une maladie analogue appelée le *blanc* (*erysiphe*) , sur des érables , le houblon , des *lamium* , des *lithospermum* , etc. Mais quelques botanistes ont supposé sans preuve que cette lèpre végétale étoit une sorte de plante de la famille des *mucor* ou moisissures , comme on avoit attribué la lèpre et d'autres affections de la peau à des insectes et des animalcules.

2.^o DE LA MÉLANOSE. De même que nous venons d'observer la dégénération blanche , nous allons remarquer une autre sorte de dégénération noire à laquelle on n'a point fait attention jusqu'à présent , comme il convenoit. Nous la nommerons *mélanose* , pour l'opposer à l'*albidité* ou *leucose*.

Transportons-nous sur le sol aride et brûlant de la Guinée et de l'Éthiopie , et voyons perpétuellement le soleil verser des flots d'une vive lumière qui noircit , dessèche et charbonne , pour ainsi dire , les hommes , les animaux , les plantes exposés à ses ardents rayons. Les cheveux se crispent , se contournent par la dessiccation sur la tête du nègre ;

sa peau exsude une huile noire qui salit le linge ; le chien perdant ses poils, ainsi que les mandrils et les babouins, ne montre plus qu'une peau tannée ou violâtre comme le museau de ces singes. Le chat, le bœuf, le lapin, noircissent ; le mouton abandonne sa laine fine et blanche pour se hérissier de poils fauves et rudes. La poule se couvre de plumes d'un noir foncé ; une teinte sombre rembrunit toutes les créatures : le feuillage des plantes, au lieu de cette verdure tendre et gaie de nos climats, devient livide et âtre, les plantes sont petites, ligneuses, tordues et rapetissées par la sécheresse, et leur bois acquiert de la solidité, des nuances fauves ou obscures, comme l'ébène, les *aspalathus*, les *sideroxylon*, les *clerodendron*, espèces de bois nègres : il n'y a point d'herbes tendres, mais des tiges coriaces, solides ; les fruits se cachent souvent, comme les cocos, dans des coques ligneuses et brunes. Presque toutes les fleurs prennent des couleurs foncées et vives, ou bien violettes-plombées, ou d'un rouge noir comme du sang desséché. Les feuilles même portent des taches noires, comme celles des *arum*, des satyrions, des *orchis*, des *cyripedium*, des *hieracium*, des *ranunculus*, etc., ou comme les noires tiges et le sombre feuillage des *capsicum*, des *cestrum*, des *strychnos* ; des *solanum*, des *apocynum*, etc., qui décèlent des plantes âcres, vénéneuses, stupéfiantes ; tant leurs principes sont exaltés, portés au dernier degré de coction et de maturité par l'ardent soleil et la lumière du climat africain ! Aussi plusieurs fournissent des teintures fortes, le bleu de l'indigo, comme des *nerium*, des *asclepias*, et autres apocynées dangereuses.

Ne remarque-t-on pas, dans nos régions mêmes, de petits hommes secs, bruns, à cheveux noirs et crépus, à peau tannée, toute velue de crins ou de poils roides, comme les ours ? Ils sont impétueux, irascibles, impatiens et fort passionnés ; pubères de bonne heure, ils consomment rapidement leur vie. Dans les races des chiens, on voit de petits roquets bruns ou fauves, hargneux, durs et indociles ; les mêmes caractères se manifestent en d'autres races d'animaux, dont les plus bruns ou noirs sont aussi les plus petits de taille, les plus nerveux, les plus vifs, témoins les chevaux noirs, les taureaux d'un fauve tannée, les vaches, les poules noires, etc. Ces vaches donnent un lait plus substantiel et moins abondant que celles de la Flandre ou de la Suisse, qui développent de gros corps mollasses et des chairs blanchâtres dans les humides pâturages. Ces animaux blancs sont simples et bonaces, les noirs sont plus violens et méchans.

L'état sauvage rend les animaux secs et noirs autant que la domesticité les blanchit et les amollit. Ainsi le sanglier

est noir avec des soies rudes et peu ou point de lard, tout au contraire des cochons blancs ayant un tissu cellulaire lâche, rempli de graisse. Les gros bœufs ventrus et blancs de Hollande, transportés au Cap de Bonne-Espérance, deviennent bruns, secs, dans un état demi-sauvage, prennent un petit ventre et de longues jambes, se rendent agiles et ingambes sur ce terrain chaud et aride. Les grands chevaux de la Frise ou du Holstein deviennent petits, secs et vifs en grim pant sur les rochers de la Corse, ou vivant parmi les plaines ardentes et sablonneuses de l'Arabie; l'âne, le zèbre, sont plus bruns, plus agiles, plus infatigables sur un sol chaud et rocailleux que dans des climats humides et froids, où ils s'affoiblissent et dégénèrent. Il y a des races de *melanos*, non seulement parmi les mammifères, mais aussi parmi les oiseaux et les autres classes d'animaux. On voit, par exemple, des cyprins dorés de la Chine variés de noir, comme d'autres sont blanchâtres ou albinos, dans le même vivier. Nous avons remarqué, dans les mêmes ruisseaux, des écrevisses qui ne devoient pas rouges par la cuisson, comme les autres, mais restoient noires. Le même fait s'observe dans les crabes et autres espèces de crustacés, qui dans les colonies passent pour nuisibles lorsqu'on les mange, mais peut-être à tort.

Toutefois les individus de couleur noire sont plutôt des mâles que des femelles, au contraire des albinos; ils ont la chair plus ferme, une saveur plus forte, et peuvent être plus susceptibles de devenir vénéneux. Les serpens venimeux les plus noirs dans leur espèce, ont aussi le venin le plus exalté, par cette même raison que la *mélanose* dépendant originai-
 rement d'un excès de chaleur et de sécheresse, concentre et brunit toutes les humeurs, en rapprochant davantage leurs qualités actives. C'est ainsi que des extraits de végétaux et de fruits, réunissent, sous un petit volume, leurs principes les plus énergiques, et que la chaleur développe et exalte les odeurs et les saveurs de tous les corps.

Aussi les animaux portent généralement des couleurs plus foncées vers leurs régions les plus robustes, les plus sèches, les plus éclairées du soleil, comme vers l'épine du dos; tandis que leurs parties humides, molles, tenues dans demi-jour, telles que le ventre, sont ordinairement plus pâles ou plus blanches (V. l'article NATURE, où nous établissons les causes générales de ces faits). Ainsi, l'âne porte une raie noire le long de son épine dorsale, ce qui en atteste la vigueur naturelle; il faudroit soupçonner une énervation innée dans les individus qui porteroient, au contraire, une raie blanche le long du dos; nous ne savons pas quelle part peut avoir l'é-

nervation de la domesticité dans les faisans d'argent (*phasianus nycthemerus*, L.) qui ont le ventre noir et le dos blanc, contre l'ordinaire des autres animaux.

Parmi les causes de la melanose, il faut compter l'influence du système biliaire dans l'homme et les animaux. La chaleur accroît l'action hépatique, fait dominer dans l'économie la sécrétion du foie : on forme beaucoup de bile en été ; on éprouve souvent des maladies bilieuses qui, comme la fièvre jaune, etc., impriment une teinte livide à la peau. Ainsi, ce n'est pas seulement le hâle et la lumière qui noircissent le nègre à la superficie du corps ; il se noircit même intérieurement par une sécrétion abondante de matière noire, bilieuse, qui brunit toutes ses humeurs, son sang, sa chair, la substance de son cerveau, ainsi que nous nous en sommes assuré par la dissection, et comme l'ont remarqué pareillement Pechlin, Sæmmering et d'autres anatomistes. (V. NÈGRE.) On connoît en médecine des jaunisses qui, portées à un point excessif, rendent noirs les individus qui en sont affectés. Lecat et d'autres auteurs ont observé plusieurs de ces mélanoses, ou ictères noirs qui peuvent se guérir. Il se forme quelquefois encore une sécrétion d'un sang noir, abondant dans les premières voies ; l'exsudation du sang veineux qu'on rejette par vomissement ou par déjection, dans le *melana* ou maladie noire, est communément mortelle. Tous ces faits et d'autres que nous y pourrions ajouter, démontrent qu'il existe une dégénération noire naturelle et une morbifique chez l'homme, et que la plupart des animaux peuvent éprouver la première. Dans les végétaux, les bois noirs ou bruns des pays chauds, sont durs, compactes, comme s'ils étoient desséchés et à demi-charbonnés par l'action du feu ; toutes preuves que la dégénération par melanose est causée essentiellement par la chaleur et la dessiccation. Un semblable effet peut être déterminé encore par le genre de nourriture. Ainsi, les échauffans ou irritans qui dessèchent le corps, le brunissent plus que des alimens humectans et rafraîchissans. Les serins, les alouettes, etc., nourris en cage, uniquement de chènevis, prennent un plumage noirâtre, tandis qu'en les nourrissant de graines moins stimulantes, ces oiseaux deviennent moins ardens en amour, et moins noirs dans leur plumage.

§ III. Des oblitérations ou avortemens de parties, et des causes de ces dégénération.

Comme il existe une surabondance de développement et de nutrition qui produit des fleurs doubles, ainsi que nous l'avons dit, ou des hommes à six doigts, des béliers et des boucs à quatre cornes, des coqs ayant des crêtes doubles et triples,

etc. ; d'autres êtres, loin d'avoir ce superflu, manquent même du nécessaire pour se compléter parfaitement.

Toutefois, ce n'est pas toujours par défaut de nourriture, par misère et indigence, que des animaux et des plantes dégénèrent de cette sorte, ou demeurent incomplets ; il est d'autres causes qui oblitérent plusieurs de leurs organes, ou les empêchent de se développer.

Le froid vif resserrant les parties extérieures dans les plantes et les animaux, les contraint de rester imparfaites et souvent en germe, en embryon. Ainsi, dans les Alpes, plusieurs graminées, telles que le *poa alpina*, la *festuca ovina*, l'*aira cæspitosa*, etc., ne pouvant porter leurs fleurs à un complet développement, prennent des étamines et des pistils qui se transforment en germes immédiats, et ceux-ci tombant avec le calice, s'enracinent en terre, comme s'ils étoient des graines. Voilà donc des graminées devenues en quelque manière vivipares, ou abrégant l'œuvre de la fécondation par l'effet du froid.

De même, les belles et larges fleurs des pays chauds, ne donnent plus que des avortons en pleine terre, sous nos climats plus froids ; mais plus au nord encore, comme en Suède, l'*ammaia latifolia*, la *ruellia clandestina*, et beaucoup d'autres, ne produisent plus de pétales ; des *tagetes*, des *bellis*, des *matricaria*, ne présentent plus de demi-fleurons radiés autour du disque, d'autres rapprochent leur corolle polypétale, et la rendent monopétale, comme la *saponaria anglica*, ou rétrécissent et fendillent leurs feuilles, comme le *sambucus laciniatus*, la *ruta montana*, etc.

Il est des exemples analogues dans le règne animal, des papillons des pays froids, les femelles surtout, n'ont plus quelquefois que des ailes avortées, comme les vers luisans, les *phalæna brumata*, *lichenella*, *antiqua*, etc. En d'autres insectes, il se joint à cette cause, peut-être le défaut d'emploi de ces organes. Ainsi, des méloès, des blaps et ténébrions, diverses espèces de carabes et de punaises, habitués à courir rapidement et se servant rarement de leurs ailes, n'ont plus que des rudimens de celles-ci ; souvent aussi les élytres de ces coléoptères se soudent ensemble. Cependant d'autres espèces des mêmes genres, surtout dans les climats chauds, déploient leurs ailes et volent bien. Scopoli prétend même que les punaises de lit développent quelquefois des ailes dans les pays méridionaux ; car on sait que ces ailes avortent dans ces vilains insectes de nos contrées. On observe de pareils exemples parmi les sauterelles, les pucerons, etc. L'hippobosque, ne faisant guère usage que de ses pieds, n'a que des moignons d'ailes.

Un autre exemple d'oblitération par le froid est celui des salamandres. Leurs larves ou têtards, analogues à ceux des grenouilles, respirent d'abord l'eau par des branchies extérieures; mais s'il fait constamment froid dans l'eau des lacs où elles naissent, au lieu de se transformer en salamandres, de développer leurs pounons, pour respirer l'air et perdre leurs branchies, elles les conservent, elles vivent en poissons, et laissent leurs pounons oblitérés; tels sont ces tritons et ces protéés décrits par Laurenti, dans les lacs de la Carniole et du Tyrol. C'est aussi le grand froid qui empêche les cornes de se développer chez les vaches en Ecosse et en Norlande.

Les habitans des contrées polaires si rabougris, si resserrés dans leurs formes, les Lapons, les Esquimaux, les Samoïèdes qui perdent parfois le nez, les doigts dans l'excès du froid qui les gèle et les fait tomber en sphacèle, ne doivent-ils pas être considérés comme des individus oblitérés par la même cause? C'est ainsi que les arbres de ces climats rigoureux sont forcés de restreindre leurs pousses, de se resserrer en buissons, puisque la froidure tue presque tous les bourgeons qui tentent de sortir et de s'allonger en jets.

Un pareil effet pourroit également résulter d'une cause tout opposée, d'une chaleur aride et brûlante dans les déserts de l'Afrique. N'est-ce pas en Nubie, en Abyssinie que les anciens avoient supposé leurs pygmées, leurs troglodytes, petits hommes vivant à peine quarante ans, et pubères dès l'enfance, desséchés et racornis par les feux continuels du soleil dont ils abhorroient la splendeur? Ces faits sont exagérés sans doute; mais n'est-ce pas sur le même sol qu'on voit des plantes dures, épineuses, à petites fleurs brunes et dont les étamines brûlées par le soleil, avortent souvent, tel que dans les géranions d'Afrique à corolle inégale (*Pelargonium* de Burmann et Ventenat), dont trois étamines sont toujours oblitérées par cette cause? De même, nos herbes placées sur un terrain frappé des rayons les plus vifs du soleil, froncent et crispent leurs feuilles, comme la menthe, le basilic, la cardiaque, l'ache, la livèche, la matricaire, la tanaïsie, la mauve, le chou, la laitue, la chicorée, et prennent des odeurs plus pénétrantes; d'autres resserrent leurs feuillages et contournent leurs fleurs, comme si elles étoient grillées et brûlées; tels sont des *lotus*, des *véroniques*, des *cistes*, des *scorpiurus*, etc.

Mais si nous avons vu la culture, dans un sol riche et fécond, transformer les étamines des fleurs en pétales, l'inverse aura lieu sur des terrains arides et stériles; en effet, plusieurs *orchidées* et *cypripedium* des pays chauds ne montrent

des fleurs si singulières que parce que leurs pétales avortent quelquefois ou se transforment en étamines surnuméraires. Plusieurs acacias (*mimosa*, L.) voient leurs folioles grillées d'abord par la chaleur, et celles-ci tombant desséchées prématurément, le pétiole de ces feuilles s'élargit, se nourrit des suc qu'il ne peut plus envoyer dans les feuilles. N'est-ce point par un avortement originairement semblable, que l'on voit sur le sol brûlant d'Afrique tant de plantes sans feuilles et qui conservent, par conséquent, une tige succulente, épaisse, comme dans les *mesembryanthemum*, et autres ficoïdes, les *cacalia* et *stapelia*, les euphorbes, et aussi la plupart des *cactus* de l'Amérique méridionale?

§ IV. — *Dégénérescences ou variations d'organes par défaut de nutrition, par compression ou par d'autres causes inconnues; des accroissemens inégaux de membres ou de parties.*

Voyons d'abord ces arbres sauvages, tels que les pruniers, poiriers, citronniers, grenadiers naissant incultes dans les haies pierreuses ou les bois; ils sont hérissés d'épines, presque toutes les extrémités de leurs rameaux présentent une pointe menaçante, comme s'ils se tenoient en garde contre toute approche et défendoient leurs fruits âpres et petits; mais que ces mêmes sauvageons soient apportés dans nos vergers, cultivés en un terreau meuble et fertile, qu'on leur prodigue les engrais, qu'on les défende contre la froidure et l'excès de la chaleur, bientôt ces pointes si dures s'amolliront en un bourgeon qui donnera des feuilles, une tige couverte de fleurs, et les fruits perdant leurs suc, acerbés, deviendront sucrés, délicieux au goût. Ainsi, les branches avortées sont des épines, et c'étoit le défaut de nourriture qui durcissoit ces rameaux, à l'aide du froid ou de la sécheresse. Qu'on abandonne de même notre blé de miracle, qui donne de si beaux épis, dans un terrain maigre, aride et crayeux, au bout de deux à trois générations, ce froment ne sera plus qu'un graminé presque stérile; les anciens ont été plus loin; ils ont prétendu que le blé dégénéroit jusqu'à changer d'espèce, que le seigle devenoit orge, celui-ci avoine, et cette dernière brome ou chiendent. Buffon a soutenu pareillement que notre blé étoit un produit tout factice de la culture, ou une graminée élevée au rang de la plus noble céréale par les soins perpétuellement continués de l'agriculture. Mais ces suppositions sont exagérées: l'espèce ne change pas, les produits seuls sont différens.

Qui penseroit que cette multitude d'abeilles ouvrières, de fourmis sans ailes, de termites neutres, vivant toutes en société, ne soient privées de sexe que par avortement de leurs

organes sexuels, faute d'une nourriture convenable dans leur premier âge ? Ce fait a été constaté pleinement chez les abeilles, puisque dans leurs ruches, les ouvrières développent à volonté des reines et des mâles, en prodiguant de la pâtée royale, dans une large cellule, à des larves ou vers qui ne produiroient que des neutres avec une pâtée ordinaire, sobrement mesurée, dans une étroite cellule, comme toutes les autres. Un gâteau d'abeilles contenant ainsi au centre une ou deux cellules vastes pour des reines, puis de grandes cellules autour, pour des mâles ou faux bourdons, et enfin une multitude de cellules ordinaires pour les neutres ou les ouvrières, peut donc être comparé au placenta d'une fleur composée ou syngénèse; on y voit divers rangs de fleurs dont les unes sont mâles, d'autres femelles, d'autres hermaphrodites, et celles-ci, les seules complètes, produisent des graines fécondes, tandis que les mâles ne produisent que des fleurs avortées ou superflues. Il paroît probable que diverses compressions des parties dans des fleurs si étroitement réunies, s'opposent au plein développement des organes sexuels de plusieurs d'entre elles; aussi les fleurs du centre sont toujours celles qui avortent le plus. Celles qui naissent en corymbes, comme dans le *viburnum opulus*, dit la boule de neige, dans l'*hortensia*, les *iberis*, et la plupart des ombellifères, présentent dans leur pourtour des fleurs dont les pétales s'étendent, s'élargissent librement, à l'extérieur surtout; mais les fleurs du centre, gênées et resserrées par la foule qui les environne, restent petites et avortées.

A cet égard, les compressions diverses qui résultent naturellement du développement des organes dans les végétaux, les uns aux dépens des autres, présentent un champ immense de dégénération ou de variétés. Mais pour nous en tenir aux seuls organes sexuels les plus importants, nous remarquerons que le *lychnis dioïca*, par exemple, ne devient ou mâle ou femelle que parce que les étamines ou le pistil s'accroissent l'un aux dépens de l'autre; car on voit des *lychnis* posséder originairement ces deux genres d'organes, qui même se développent parfaitement sur quelques pieds hermaphrodites. Les *salvia* qui ne présentent que deux grandes étamines, offrent les moignons des deux plus petites qui sont aussi naturelles à toutes les labiées.

Mais on peut aller au-delà. Toutes les plantes phanérogames, vasculaires (mono et dicotylédones) paroissent essentiellement hermaphrodites; les monoïques et les dioïques ne sont devenues telles que par les avortemens des étamines dans leurs fleurs femelles, des pistils dans les fleurs mâles. On en reconnoît si bien la trace dans une multitude de ces

fleurs, que les rudimens des organes avortés apparoissent encore ou sont remplacés par des glandes nectarifères. L'essence du végétal est tellement mâle et femelle en même temps, qu'on voit le *juniperus canadensis*, tantôt mâle une année, tantôt femelle une autre; que la plupart des arbres dioïques, les saules, etc., portent des fleurs mâles sur des pieds femelles, ou l'inverse, et quelquefois des fleurs hermaphrodites. Spallanzani ayant pris toutes les précautions pour isoler des pieds de chanvre femelle de toute fécondation des mâles, obtint pourtant des semences fertiles; on peut croire qu'il se trouva quelques fleurs mâles inaperçues dans ces femelles. Un pied de *clutia* mâle cultivé dans une serre, offrit une fleur femelle et se féconda.

Sous les climats chauds, les plantes croissant avec force et rapidité, quelques-unes de leurs parties mieux exposées que d'autres au soleil, reçoivent plus d'activité, ou prennent plus de développement; celles qui, au contraire, sont en retard, restent foibles ou même avortent; de là l'inégalité des formes et de la croissance. En nos contrées tempérées, les fleurs des *geranium*, recevant également une douce chaleur, prennent un accroissement régulier; mais en Afrique, les pétales supérieurs recevant une chaleur plus vive, poussent les premiers et plus vite; ils absorbent en partie la sève des organes inférieurs en retard; ils se développent davantage; aussi les pétales inférieurs restent plus courts, et trois étamines avortent faute de nourriture. Ce qui arrive en ces fleurs se peut appliquer également à une foule de fleurs personnées irrégulières, les *sesamum*, les *bignonia*, les verticillées et labiées, la plupart de pays chauds; car la nature paroît avoir essentiellement créé les végétaux symétriques, comme elle les a fait hermaphrodites, et par la même cause. (V. nos considérations exposées aux mots HERMAPHRODITE et ANIMAL.)

Or, le plus grand nombre des végétaux à sexes séparés se rencontrent sous les climats chauds, ainsi que le remarque R. Forster; il y a des palmiers hermaphrodites, des monoïques et des dioïques; on observe dans les fleurs de quelques-uns des traces évidentes de ces avortemens de pistils ou d'étamines, car la nature suit toujours son plan; elle a laissé à l'homme des mamelons, quoique la femme seule ait besoin de mamelles.

Mais ce que nous pourrions envisager comme une imperfection, devient au contraire un précieux avantage. Cette fleur, ou toute mâle, ou toute femelle, loin de se ressentir de l'avortement de l'une de ses parties, n'en acquiert que plus de vigueur dans ce qui lui reste; car elle se jette toute

entière en ce sens et y déploie une plus grande énergie. Comme le jardinier détruit quelques fleurs ou plusieurs embryons d'un bouquet, afin que la sève se reporte plus abondamment sur ce qui reste, de même la suppression d'un organe de la fleur donne aux autres plus d'activité. Il en arrive autant chez l'homme et les animaux, car un bras coupé, un œil crevé, rendent l'autre plus fort, plus vigoureux, pour suppléer à ces défauts.

La nature semble opérer spontanément ces divers transports d'activité, de puissance sur tels ou tels organes des animaux ou des plantes, afin de les approprier au genre de vie auquel elle destine ces êtres; c'est comme une molle argile qu'elle pétrit et dans laquelle elle distribue divers degrés de forces. Par exemple l'autruche, gros oiseau trop lourd pour s'élever dans les airs, ne fait aucun usage de ses ailes; mais il court avec plus de rapidité que le meilleur cheval arabe. Aussi, la nature ne lui laissa, au lieu d'ailes, que des moignons et quelques plumes, mais fortifia et allongea énormément ses jambes. Les oiseaux d'eau, excellens nageurs, comme les pingouins et manchots, impennes, n'ont de même que des ailerons presque inutiles, mais leurs pattes sont infatigables à la natation. La taupe, l'aspalax, sous terre, n'avoient nul besoin de la vue dans une telle obscurité; aussi ne leur reste-t-il que des rudimens inutiles des yeux; mais leur ouïe a reçu, en compensation, beaucoup de finesse pour pressentir le danger; enfin les membres des cétacés sont rétrécis ou façonnés en rames, selon le besoin que ces animaux avoient de nager. Qui considérera le prolongement du cou des cygnes pour plonger dans les étangs, la hauteur des jambes des cicognes et autres échassiers, pour se promener dans la fange des rivages, avec leur long bec pour y fouiller et saisir les vermisseaux, et toutes les formes si merveilleuses des insectes, sagement appropriées à leur genre de vie, reconnoîtra que quand la nature rétrécit ou prolonge certaines parties, elle agit dans des vues extrêmement profondes; elle diminue rarement une fonction, sans augmenter proportionnellement une autre.

Dans les végétaux, l'avortement d'une partie est souvent tout le secret du grossissement extraordinaire d'une autre voisine, et par-là s'expliquent sans effort une multitude de variations, de dégénérescences des formes. Ces larges corolles des *hélianthus* radiés, de la boule de neige où vioerne, sont dues à l'avortement des organes sexuels, dans ces monopétales; de même que les étamines des polypétales se transforment aussi en parties de corolles; dans la sauge hormin, les dernières fleurs avortant, transmettent aux brac-

tées ou feuilles florales qui les accompagnent , leur belle couleur violette , et forment des houppes élégantes ; il en est à peu près de même dans les bractées de l'*hortensia*. Les singuliers cornets des ancolies sont des anthères transformées , car on en voit de changés à moitié chez l'*aquilegia stellata*, qui est ainsi plus naturelle , tandis que les autres sont des dégénérescences monstrueuses. Ne voit-on pas des involucrese se multiplier dans le *cornus herbacea* , des calices se former en feuilles florales dans quelques roses ? Si dans les scabieuses et les valérianes , le calice , au contraire , se métamorphose en aigrette , M. Decandolle n'a-t-il pas quelques raisons plausibles de considérer les aigrettes des semences des composées comme un calice avorté ? Cependant il est des aigrettes de plantes syngénèses qui deviennent foliacées comme des feuilles florales ; ce qui se rapporte encore à la nature des calices. On a vu dans les anémones , les styles des pistils mêmes se changer en pétales , aussi bien que les étamines ; ils tiennent donc de la même nature.

D'autres transformations produisent diverses conformations qui ne seroient pas sans cela explicables dans les plantes. Le *Rhus cotinus* a des pédoncules couverts de poils imperceptibles quand il porte des fruits ; mais dans les pédoncules dont les fruits avortent , la surabondance de nutrition développe ces poils en une aigrette élégante qui fait l'agrément de cet arbuste. Lorsque les feuilles des *vicia* avortent à leur extrémité , il s'allonge en leur place des vrilles qui s'accrochent aux corps environnans. C'est le pédoncule des grappes supérieures qui , avortant dans la vigne , forme ses vrilles ; et cette observation se justifie quelquefois par quelque grappillon qui s'y rencontre encore.

Il est des dégénérescences bien plus profondes , puisqu'on voit des végétaux rendus eunuques , ou privés de graines par oblitération , et ne se propageant plus que de bouture. Un tel état , toutefois , résulte d'une longue culture. Ainsi , le bananier , l'arbre-à-pain , des manguiers , les tannes-à-sucre , des pamplemousses (*citrus decumana*) , et même des raisins de Corinthe sans pépins , des poires , des nèfles et une multitude d'autres fruits qu'on a fait dévier pendant une longue série de siècles , de leur type originel , transplantés continuellement de boutures , de drageons enracinés , ou propagés comme les fleurs doubles des anémones , des renoncules , des œillets , des jacinthes , par des oignons , des griffes , etc. , ne se reproduisent plus que par cette voie ; les fraisiers se repiquent ainsi d'eux-mêmes ; ce sont les fruits les plus succulens , les plus perfectionnés qu'on obtient par ces moyens qui , relativement à la nature , procurent la dégénération

la plus complète. Si l'on abandonne en effet de tels végétaux à l'état sauvage, il faudra que tout cet embonpoint délicieux des fruits disparaisse pour restituer aux graines centrales leur fécondité et leur vigueur. De même, les tubercules des racines des divers *solanum*, comme la pomme-de-terre, attirent, par l'effet de la culture, la propriété reproductive que la nature avoit primitivement attribuée aux graines de leurs baies; elle y remonte quand ces plantes sont rendues à leur état primordial; mais alors les tubercules diminuent de taille et de propriétés.

ARTICLE II.—*Des causes de dégénération résultantes des nourritures.*— Nous avons déjà vu combien la culture des plantes, la domesticité des animaux, leur fournissant des alimens plus ou moins substantiels ou favorables, augmentoient leur taille, diffoient leurs dimensions. Il ne s'agit ici que d'exposer les modes particuliers qui font affluer la nutrition sur divers organes ou qui la soustrayent plus ou moins à d'autres.

§ I. — *Dégénération par l'effet de diverses alimentations.*

C'est ici surtout que se manifeste l'empire de l'homme sur les êtres créés. Qui reconnoîtroit dans un gros chou cabus, ou les choux-fleurs, les brocolis, etc., une plante crucifère, du genre *brassica*, tandis que leurs espèces sauvages ont des tiges petites, maigres, élancées, dures? Il y a plus; ne voit-on pas, par la greffe et l'abondante nutrition, plusieurs tiges d'arbres, une douzaine de frênes, par exemple, se souder ensemble en un large tronc; comme on tord plusieurs tiges de grenadiers ensemble pour les incorporer en un tronc plus robuste? On observe de semblables agglutinations en faisceaux dans des renoncules, des juliennes, des tiges d'asperges; et ne pourroit-on pas attribuer à de pareilles adhérences les soudures naturelles de diverses parties de fleurs? Ainsi, les étamines monadelphes et polyadelphes de plusieurs malvacées, les légumineuses diadelphes, les anthères réunies des syngénèses ou des synanthérées, l'insertion des étamines sur le pistil dans les épigynes et les gynandriques, ou à la corolle des épipétales, les attaches que contractent plusieurs pétales entre eux, peuvent résulter de ces sortes de greffes naturelles.

Non-seulement les fleurs se doublent, se multiplient par la culture; mais elles deviennent prolifères, ou du centre de la fleur sort une nouvelle fleur, monstruosité qu'on remarque dans des roses, des renoncules, des benoîtes (*geum*), des soucis, des marguerites que l'on surcharge d'engrais.

Quelquefois la surabondance se détourne sur le feuillage,

accroît le nombre, l'étendue des feuilles ou de leurs divisions, si l'on supprime des feuilles ou des fruits; au contraire, en retranchant une partie du feuillage superflu ou des branches gourmandes, on fait rejeter la surabondance de la nutrition aux organes de la fécondité.

Transférons la même explication aux animaux domestiques. Si l'on soumet à la castration des veaux, des agneaux, des cochons de lait, des poulets, et même des carpeaux, l'on obtiendra des individus gras et d'une chair plus tendre, plus délicate, parce que la substance alimentaire n'étant point employée à la reproduction, reporte une surabondance de nutrition dans le corps (V. EUNUQUE et CASTRATION).

Il y a des climats qui favorisent davantage le déploiement et la nutrition de certains organes, ou ce qui est la même chose, s'opposent au développement de quelques autres. Par exemple, l'air sec et brûlant de l'Éthiopie est défavorable à la laine des brebis, la rend forte, dure, noirâtre comme du crin; mais le suif chez ces animaux, se fondant par la chaleur, coule et s'amasse dans leur queue, en masse quelquefois si étrange, qu'il faut donner de petits charriots à ces brebis pour traîner leur énorme queue. Au contraire, sous le ciel mou et toujours doux de la Syrie et d'Ancyre, les poils les plus rudes de nos chèvres deviennent une soie fine et aussi douce que longue, qui sert à faire les plus beaux schalls de Cachemire (ou de *Kasmir*, et dans le Kerman, province de Perse); la laine des brebis y est magnifique, les chats, les lapins dits d'Angora, s'y revêtent des poils les plus déliés et les plus soyeux. Ces précieuses qualités se conservent en grande partie dans les mérinos d'Espagne. Les contrées humides amollissent la toison et le pelage de la plupart des bestiaux, tandis qu'un sol aride et brûlant donne aux poils plus de roideur et de dureté; aussi ces brebis d'Afrique à laine si rude, prennent une toison molle dans les humides et verts pâturages de l'Angleterre, et les soies hérissées de nos sangliers deviennent laineuses sous les climats froids. De même, le plumage de nos canards a bien moins d'édredon chaud et duillet que ces mêmes oiseaux aquatiques du cercle polaire, comme l'observe Pennant; car ceux-ci sont plus exposés à de grands froids.

Les diverses qualités de ces couvertures des animaux résultent, non-seulement du mode de transpiration que la chaleur ou le froid leur font subir, mais aussi de la nature des alimens. Une nourriture grossière durcit la peau et même dispose aux affections cutanées, aux dartres, à la lèpre, comme on l'observe chez les peuples vivant de poissons salés, de chairs indigestes (ce qui a porté les législateurs d'Orient

à proscrire la chair de porc, les poissons gluans et sans écailles des lieux fangeux, tels que les anguilles, la raie, etc.). Aussi, les Juifs de Pologne, les Polaqucs vivant, avec leur malpropreté ordinaire, d'alimens grossiers, sont sujets à la gale, la rogne, la plique des cheveux, etc. Au contraire, des alimens légers, digestibles, transpirables facilement, rendent la peau douce, et les bestiaux qui vivent de gramens délicats et de trèfle dans nos prairies, ont un plus beau pelage que les animaux qui broûtent des herbes dures, épineuses, salées, sur un sol rocailleux et stérile. Ainsi, l'âne vivant de chardons a le poil plus rude et plus hérissé que le cheval paissant l'herbe.

Les habitans du Nord de l'Europe prennent beaucoup de boissons, souvent chaudes, le lait, le thé, la bière, l'hydromel, le quass, qui sont humectantes et mucilagineuses, propres à faciliter l'élongation de leurs corps mous et blonds, tout comme une plante bien arrosée croît rapidement. Les mêmes peuples recherchent les pâtes, les bouillies, les alimens fadés de laitage et de beurre; ils offrent aussi de grands corps lourds et lents; tels sont les Hollandais, les Suisses, les habitans du Bergamasc, vivant de polenta, de macaronis, de bouillie de mil et de sorgho, comme les Heiduques et les Valaques, la plupart grands individus. Au contraire, nourrissez un homme ou un animal avec parcimonie, d'alimens secs et durs, fumés, salés, épicés, ou bien astringens, toniques, resserrans; ne lui permettez qu'une boisson peu abondante et encore un liquide acerbé et âpre, comme du gros vin rouge, tartareux, surtout des spiritueux, des âcres qui racornissent et crispent ses fibres, il est très-manifeste que cet individu deviendra maigre, court, compacte dans tous ses organes. Une remarque frappante est de voir comment, sous les mêmes parallèles, les peuples œnopotes ou buveurs de vin sont de plus courte taille et plus ardents que leurs voisins accoutumés au laitage, à la bière, etc. Un Provençal, un Languedocien, sont en effet, pour la plupart, bien autrement mobiles et minces qu'un Flamand, outre l'effet du climat. Les jeunes chiens roquets et carlins de Bologne, qu'on forçoit à rester petits, devenoient de vrais nains, parce qu'on leur faisoit boire de l'eau-de-vie dès la jeunesse, et qu'on les lavoit avec de l'esprit-de-vin pour raccourcir leurs fibres et rapetisser leur stature.

Nous avons déjà remarqué pourquoi tous les alimens échauffans et qui abrègent la taille, rendoient l'organisation plus brune, plus précoce en tout (et la vie plus courte par la même raison); les alimens humectans et doux agissent

dans un sens contraire. Ainsi les nourritures, considérées comme des stimulans soit généraux, soit spéciaux, modifient diversement les corps des animaux. On doit établir la théorie de l'engraissement d'après ces principes.

Par exemple, si l'on veut obtenir ces foies gras énormes des oies dont le luxe actuel de nos tables fait trafic (car pour nos plaisirs nous n'éparguons aucune barbarie sur les animaux), on verra d'abord que les oies blanches, les femelles ou les individus châtrés, étant d'une texture de chair plus molle, sont plus susceptibles d'engraissement. Le repos, le sommeil, sont encore des conditions requises; c'est pourquoi l'on tient ces animaux en une cage étroite, dans un lieu obscur, et même on les prive de la vue en passant un fer rouge près de leurs yeux. Ensuite on leur prodigue de la nourriture molle, on les embocque de pâtes avec du lait, et on leur donne largement une boisson mucilagineuse d'eau blanche de son; il faut écarter le bruit, l'inquiétude de ces oiseaux; il faut les tenir dans un air épais, humide, froid, un peu chargé d'acide carbonique pour ralentir leur transpiration, leur mouvement vital. De même, on saigne les veaux que l'on veut promptement engraisser par des moyens analogues. Bientôt ces animaux deviennent étiolés, bouffis, leucophlegmatiques, inertes et stupides par ces procédés; leur chair est tendre, leur foie, la région des reins et du coccyx se surchargent de graisse; et tel est l'état de dégénération de ces animaux abrutis qu'appète alors la gourmandise humaine. Les poulardes, les carpeaux s'engraissent par des moyens analogues; car on peut nourrir des carpes châtrées dans de la mousse humide et abreuvée d'une eau mucilagineuse de son ou d'orge. Les animaux indépendans, les mâles vigoureux, alertes, pleins de feu et d'amour, les carnivores féroces surtout, exerçant leur industrie, leurs passions de colère et d'audace, dormant peu, jeûnant quelquefois long-temps faute de proie; les oiseaux rapaces, de haut vol, respirant un air vif et pur, voyageant à de vastes distances, exposés au soleil, à la chaleur; tous ces êtres, au contraire, ont une texture de chair sèche, coriace, maigre, avec une odeur et une saveur forte, sauvage, désagréable. Ils offrent les attributs inverses des premiers; ils sont moins susceptibles de dégénération.

ARTICLE III. — *Dégénération des races et des individus par propagation et transmission héréditaire des variétés, des vices ou des maladies: considérations sur les reproductions hybrides.* — La plupart des dégénération précédemment décrites se bornent à

l'individu, et disparaissent avec lui ; mais toutes ne sont point aussi fugaces ou passagères ; elles creusent parfois , dans le type même de l'espèce , une empreinte plus profonde et plus durable ; elles pénètrent au-delà de cette superficie et se prolongent dans le cours des générations. Elles modifient souvent une espèce en tant de races qu'on ne reconnoît plus son origine première. Il seroit difficile, aujourd'hui de rapporter , comme Buffon a cru y être parvenu , toutes les variétés de chiens à un type unique et primordial. La plupart de nos arbres fruitiers , de nos plantes potagères , comme les races de nos animaux domestiques , des poules , des pigeons , forment de plus en plus de nouveaux mélanges de variétés , qui se diversifient encore suivant les régions , les nourritures , les habitudes nouvelles auxquelles on les soumet , les déformations héréditaires qu'on se plaît à leur faire subir. Qui démontrera qu'un petit chien bichon , délicat , porté à la main par une dame , vient originairement de la même espèce d'où sort cet énorme mâtin ou dogue de forte race , haut de plus de trois pieds , et capable de terrasser un taureau fougueux ? Le lévrier à longues et hautes jambes , est-il le frère du petit basset à jambes torses , qui semble ramper à terre et destiné à s'insinuer dans les tanières des blaireaux ? Ces questions , souvent agitées , sont loin d'être résolues , ou même éclaircies complètement.

§ I. — *Des variétés héréditaires ou transmissibles par la génération.*

Hippocrate a prétendu que certaines nations de Scythie avoient la coutume d'allonger comme en pain de sucre la tête de leurs enfans ; que cette habitude continuée s'étoit ensuite propagée d'elle même ; qu'elle avoit constitué ces peuples macrocéphales , à grosses et longues têtes , que Strabon croyoit avoir retrouvés dans ses *Sygiues* , voisins des Palus Méotides. Aristote et tous les anciens philosophes , suivis par plusieurs modernes , admettent que des variétés long-temps maintenues , se perpétuent par génération. D'autres philosophes ont rejeté ce sentiment , et ils opposent que les Juifs et Mahométans toujours circoncis , font des enfans pourvus d'un prépuce ; qu'un manchot produit des individus bien constitués ; et qu'ainsi la nature revendique sa forme originelle ; qu'un papillon engendre la chenille avec toutes ses enveloppes , desquelles il est cependant privé , et que la grenouille donne des têtards portant des branchies qu'elle n'a plus. Emmanuel Kant et d'autres ont exposé pareillement ces faits propres à combattre l'ancienne opinion de la transmission des variétés.

Il y a toutefois des argumens capables de prouver cette

transmission héréditaire de certaines déviations du type primordial ; mais on n'a pas fait assez attention qu'il falloit perpétuer l'influence continuelle des mêmes causes , sans quoi la nature revient à sa forme originelle. Ainsi , l'on a vu des enfans juifs naître avec un prépuce écourté ; les Latins nommoient *apella* ces enfans naturellement circoncis (Voigt , *magazin* , etc. , tom. VI , part. 1 , p. 22 , et part. IV , p. 40) ; si deux chiens ou chats sans queue s'accouplent , ils produisent quelques petits à courte queue. Voilà donc des mutilations factices , parfois héréditaires , non moins que l'est le sixième doigt des six-digitaires. C'est un fait trop souvent observé en médecine , que l'enfant d'un goutteux , d'un scrophuleux , d'un épileptique , d'un maniaque , etc. , hérite plus ou moins des dispositions à ces maladies , pour qu'on puisse le nier. Un homme blond ou brun , grand ou petit , fait plus communément des enfans de sa taille , de son tempérament et de sa ressemblance que d'une toute autre complexion , hors quelques cas extraordinaires. Les animaux mélanos et albinos propagent ces états. Les familles qui s'allient peu à d'autres , conservent même un caractère particulier de race , comme les juifs , dont le profil se reconnoît souvent malgré la diversité des climats , ou comme des familles de princes ou de nobles , qui ne s'unissant guère qu'entre elles , gardent des traits de gures reconnoissables. On a même vu se perpétuer certaines qualités morales , la vivacité , le genre d'esprit , les propensions marquées , comme les mêmes formes de nez , la même flexibilité du gosier , etc. De là vient qu'on dit aussi que *bon chien chasse de race* ; des habitudes longuement invétérées fortifiant certains organes , attribueront aux enfans une prédisposition à déployer les mêmes habitudes de l'organisation. Mais comme nous verrons la nature tendre toujours à rétablir la pureté , la noblesse , la beauté de ses formes originelles , si l'on cesse de la contrarier , ou si l'on croise les races ; il faut examiner spécialement de quelle manière se produisent ces dégénération natives , ou ces variétés dans les races de chaque espèce , chez les animaux et les végétaux.

§ II. — Des diversités natives dans la taille par l'effet des générations et abâtardissemens.

Frédéric-Guillaume I.^{er} , roi de Prusse , qui recherchoit tant les gardes-du-corps d'une haute taille , en ayant marié plusieurs à Berlin , on en vit naître des enfans d'une stature très-élevée pareillement. On a voulu marier ensemble des nains , mais ils n'ont rien produit ; toutefois des in-

dividus de taille courte ont souvent des enfans rabougris ; mais un allaitement prolongé et de bonnes nourritures peuvent donner plus de procérité à la taille ; comme la disette et le défaut d'alimens suffisans peuvent retenir au contraire les enfans et les jeunes animaux au-dessous d'une taille ordinaire.

Il y a d'autres moyens d'obtenir des races naines, de chiens, par exemple ; c'est de hâter la précocité de la génération avant l'âge ordinaire de la puberté. La première portée d'une jeune chienne ne donnera que des individus de courte taille, parce que n'ayant pas encore atteint toute sa croissance et son complet développement, elle ne possède qu'un utérus étroit ; les fœtus ne s'y épanouissent pas si librement ; d'ailleurs, puisque cette génération prématurée ôte au corps de la mère toute la nourriture destinée à sa progéniture, ces petits, à leur tour, parviennent plus promptement que les grandes races de chiens à leur complément de taille dans cette brièveté. Que l'on continue donc de les faire accoupler de plus en plus jeunes, on abâtardira de plus en plus leur race ; on en fera des nains, *pumiliones*, on abrégera par la même raison la durée de leur vie, on accélérera les périodes de leurs fonctions ; car ces petites chiennes portent moins de temps que la gestation ordinaire des grandes chiennes ; parvenues de meilleure heure à la puberté, elles vieillissent aussi plus tôt. Ajoutez à ce moyen les procédés indiqués précédemment dans les nourritures, vous obtiendrez alors ces menues races de bichons, de roquets à peine gros comme le poing, comparés aux énormes chiens danois, dogues et mâtins. Ceux-ci sont parvenus à cette taille par des procédés tout opposés. Ainsi, outre des alimens abondans donnés à un chien, si l'on ne le laisse accoupler que tard, dans toute la plénitude de sa croissance et de sa vigueur, si l'on poursuit la même méthode pendant plusieurs générations, la race s'agrandira, s'embellira d'autant plus que tous les animaux recherchent naturellement les plus beaux et les plus forts individus de leur espèce, et l'on voit de petites chiennes préférer à leur race rabougrie, d'énormes mâtins. N'est-ce pas cet instinct naturel qui, dans l'espèce humaine, fait également désirer les plus beaux individus par chaque sexe, en amour ?

L'*abâtardissement* n'est-il pas l'une des plus puissantes causes de la dégénération des races d'animaux ? Lorsque l'on fait servir un étalon, un taureau, un belier ou un bouc, un coq, et tous les mâles polygames, à une fécondation plus multipliée que ne le permet la limite de leurs forces,

on obtient des produits foibles, efféminés, vieux de bonne heure, et lâches ou énérvés. Si nous avons montré les inconvéniens pour le développement de la taille des générations trop précoces, les productions des animaux trop âgés sont également languissantes. Un cheval né d'un vieil étalon, usé au haras, montre, malgré sa jeunesse, des yeux caves, l'oreille basse et d'autres signes de foiblesse innée; il n'a point le feu, l'impétuosité de celui qui sort de parens plus jeunes; il se casse plutôt. Comme les mâles polygames se partagent entre plusieurs femelles, celles-ci dominent souvent dans le produit de la génération; aussi naît-il un plus grand nombre de femelles que de mâles parmi les poules, les brebis et chèvres, génisses, etc. Il en résulte encore que les mâles seront moins masculins, moins ardens s'ils naissent de pères trop surchargés de fonctions génitales, et la race continuera de s'abâtardir par cette voie. On la régénérera, au contraire, en introduisant un plus grand nombre de jeunes mâles vigoureux parmi les femelles. Quand il existe même une surabondance de ceux-ci, ou que la polyandrie s'établit, la femelle servie par plusieurs mâles, engendre un plus grand nombre de produits masculins forts et robustes; alors la race s'ennoblit. Nous pouvons observer une preuve de ces faits sur l'espèce humaine elle-même. Dans les pays où la polygamie est en usage, les hommes sont énérvés de bonne heure par les plaisirs; mais les femmes dominant dans les produits de la génération, donnent naissance à un plus grand nombre de filles que de garçons; aussi les peuples polygames sont efféminés, lâches la plupart et toujours soumis à des gouvernemens despotiques. Au contraire, en Europe, où la monogamie est seule permise, il naît toujours un plus grand nombre de garçons que de filles; la race humaine y est donc plus virile, puisqu'elle domine dans la génération; aussi le courage, l'intelligence et l'industrie des Européens surpassent toutes ces mêmes qualités chez les nations polygames. V. GÉNÉRATION et HOMME.

Cet abâtardissement dans les produits des mâles vieux ou accoutumés à trop de jouissances, est tellement marqué, qu'on obtient surtout, par cette voie, des animaux albinos ou blafards; ces individus montrent dès leur jeunesse une langueur torpide qui les dispose au sommeil, à la paresse, à la crainte; on obtient ainsi des chiens souples et obéissans, mais lâches et sans nerf, ayant peu de nez, de sagacité et d'ardeur pour la chasse; ils sont aussi souvent d'un poil blanc et ont les yeux foibles. En Hongrie, la plupart des bœufs deviennent albinos après avoir subi la castration qui les énerve encore davantage. (V. à l'article

CASTRATION, ses effets de dégradation sur les animaux domestiques.) Ces résultats ne s'observent que chez les animaux à sang chaud ; car ceux à sang froid, de même que les végétaux, suivent les lois de la reproduction que leur assigne la nature, sans les transgresser par des voluptés désordonnées ou intempestives.

On ne doit point s'étonner que les auteurs latins s'émerveilloient de la haute taille des anciens Germains, si l'on considère avec Jules César qu'il étoit honteux à ces peuples d'approcher des femmes avant l'âge de vingt ans, avant que toute la croissance en hauteur fût parachevée ; de là leur jeunesse n'étoit jamais énérvée dans des voluptés prématurées. Tous, grands et forts, ajoute Tacite, ils s'unissoient en un mariage austère ; là on ne plaisantoit pas sur les vices, et la corruption ne passoit point pour les gentillesses du siècle. Dans cette chaste union, la mère allaitoit son fils de son propre sein. Les bonnes mœurs avoient chez eux plus d'empire que n'en ont ailleurs de bonnes lois. Les peuples modernes les plus civilisés s'abâtardissent au contraire par des causes faciles à trouver. V. GÉANT et NAIN.

C'est donc la perpétuité des mêmes influences qui tend à conserver les races, à maintenir des modifications dans la source des générations. Chez les plantes, les variétés blanches du *lychnis chalcedonica*, de la digitale pourpré, des belles-de-nuit jaunes ou rouges, celle du hêtre pourpré se conserveront tant qu'on aura soin de planter les graines triées de ces races, comme celle des haricots blancs ou violets ; sans cela elles reviendront au type naturel. Ainsi, les excellentes variétés de légumés, de melons, pois, fruits divers, dégénèrent si l'on ne les sème pas dans les mêmes conditions de culture, d'engrais qui les ont élevés à cette perfection. Si le changement de culture et de sol ne modifie point certaines formes et qualités, cette permanence indique une structure spécifique ; ainsi toutes les fleurs doubles qui deviennent simples dans l'état sauvage, doivent cette duplication à la culture ; donc ce ne sont point des espèces, mais de simples variétés.

Il existe, à ce qu'il paroît, des variétés de races dans les mêmes espèces, également sauvages, d'insectes d'un même climat. Par exemple, notre savant entomologiste Latreille a décrit plusieurs variétés de *meloë proscarabæus* et *majalis* des environs de Paris, et elles ont été observées aussi en Angleterre par Léach ; car la froidure ou la chaleur, les époques tardives ou précoces du développement peuvent modifier la taille, la couleur de ces coléop-

tères, selon les localités. Parmi les abeilles domestiques, on remarque des races diverses aussi; et il est singulier qu'en Hollande, où l'humidité grossit la taille de la plupart des animaux, les abeilles y forment cependant une race plus petite; ces insectes, au contraire, deviennent plus grands et plus développés dans les climats secs et chauds. On en doit tirer cette considération remarquable, que les espèces à sang chaud, mammifères et oiseaux, peuvent prendre de hautes et larges dimensions malgré le froid modéré, mais deviennent plus sèches et plus petites sous un climat ardent; au contraire, les animaux à sang froid restent plus foibles et plus petits dans de froides contrées, malgré l'humidité; ils deviennent puissans et volumineux dans leur taille sous des cieux chauds, malgré la sécheresse. La cause en est que les races à sang chaud ont une force interne vitale qui leur suffit pour combattre la froidure modérée, mais cette force s'accable par la chaleur. Au contraire, les espèces à sang froid s'engourdissent si la température chaude leur manque, et s'avivent d'autant plus que cette chaleur augmente d'intensité.

Les animaux et les végétaux de grande taille sont naturellement moins susceptibles de variation hors de leur type primitif que les petites espèces. Buffon a même prétendu que plus un animal produisoit une nombreuse lignée, plus il étoit exposé à dégénérer en diverses races; tandis que chez les unipares la forme étoit plus fixe, l'espèce moins variable. Cette considération ingénieuse n'est cependant pas absolue, à moins qu'on n'admette que les nombreuses espèces voisines observées dans les familles des mousses, lichens, champignons, graminées, composées, ombellifères, légumineuses et autres plantes, ou parmi les mouches, les papillons et phalènes, les coléoptères ou autres insectes, et même dans les poissons (*gadus*, *chætodon*, etc.); les oiseaux (*passeres*, *columba*, *psittacus*, *muscipapa*, etc.); les reptiles, serpens et lézards; les mammifères des genres des souris et rats, etc., furent primitivement des variétés de quelque espèce fondamentale déviée par mille circonstances de lieux, de nutrition, etc. Nous traiterons plus loin cette importante question. (V. aussi NATURE, ESPÈCE, CORPS ORGANISÉS.)

Ainsi, l'on agrandit, l'on ennoblit les races ou les espèces en retardant leur génération, en diminuant la quantité de leurs productions. L'individu conservera sa vigueur, son élévation de taille d'autant plus qu'il prodiguera moins ses facultés, sa vie; au contraire, rien n'abâtardit tant les races que cette multiplicité des reproductions qui énerve les

individus pour augmenter leur nombre. De là ces racailles d'êtres qui pullulent sans cesse dans la nature et vont dégénéralant de plus en plus, abrégeant leur vie en prodiguant prématurément leurs jouissances; elles finiroient dans la suite des siècles par réduire toutes les espèces créées en une infinité de races rabougries, dégradées, qui s'entremêleroiient dans une promiscuité universelle jusqu'à tout confondre et tout anéantir.

§ III. — *Dégénéralations et races résultant des reproductions hybrides, ou mélanges des espèces.*

Rarement chez les animaux sauvages on voit des individus dépravés et libertins rechercher d'autres espèces; chacun préfère le sexe de la sienne pour l'ordinaire; ce qui maintient entre elles des limites constantes. Il y a pourtant des espèces si rapprochées par leurs formes, leurs habitudes et leur genre de vie, que se trouvant souvent ensemble, elles peuvent contracter des unions adultères en quelque sorte. On a vu se joindre des crapauds et des grenouilles de diverses espèces, des coccinelles diversement ponctuées, des papillons différens s'unir. Combien ne se forme-t-il pas de nuances entre plusieurs plantes et des fleurs d'une prairie, par le mélange des poussières fécondantes projetées par le vent sur des espèces du voisinage?

Il faut toutefois, ou que les espèces soient du même genre ou d'une même famille, pour être susceptibles de produire des métis, des mulets. (V. HYBRIDE, MÉTIS, MULET.) Par exemple, le cheval et l'âne qui engendrent ensemble, ne produisent rien avec les ruminans tels que la vache, ni le taureau avec la jument; mais bien la génisse avec le buffle, le bouc avec la brebis, le chien et la louve, etc.; de même le serin et le chardonneret, etc. En général les espèces domestiques, soit par l'abondante nourriture qui excite au coît, soit par le voisinage ou l'accoutumance, contractent plutôt de ces liaisons peu naturelles que les espèces sauvages.

Dans les plantes, suivant les observations de Kœlreuter, il est assez commun de voir des congénères hybrides dans le même genre, parmi les *verbena*, *trifolium*, *centaurea*, *carduus*, *tussilago*, *dipsacus*, *thalictrum*, *alchemilla*, *urtica*, *rhus*, etc. On observe aussi des hybrides de genres différens ou plus éloignés chez les *veronica*, *delphinium*, *asclepias*, *poterium*, *saponaria*, *primula*, *aquilegia*, *chelidonium*, *tragopogon*, *blitum*, *cochlearia*, *brassica*, *arundo*, *syringa*, *actæa*, etc. Il y a de ces alliances quelquefois partielles; ainsi, des *antirrhinum* portent quelquefois diverses fleurs péloriées ou hybrides, sur la même tige qui a d'autres fleurs ordinaires.

Cependant ces combinaisons hybrides des plantes deviendroient-elles permanentes à la longue? ouvreroient-elles la porte à une multitude infinie d'espèces intermédiaires qui sans doute augmenteroient l'empire de Flore, mais n'en feroient plus qu'un vaste champ de libertinage et de bâtardise, au lieu de ces belles et nobles races originelles, devenues l'orgueil et la parure de la terre?

Telle fut d'abord la première idée de Linnæus en voyant cette linaira hybride qu'il nomma *peloria*, et le sentiment de Sam. Georg. Gmelin (*Programma de novo plantarum exortu*, Tubing., 1749, in-4.^o). Beaucoup de raisons probables semblent appuyer cette opinion. D'abord, des plantes hybrides se peuvent propager de semences, si elles sont nées de plantes très-voisines; tel est le pied d'alouette hybride, né du *delphinium elatum* et de l'*aconitum napellus*. La véronique bâtarde ou *spuria*, qui a pour mère la *veronica maritima* et pour père la *verbena officinalis*, montre la fructification de sa mère et les feuilles de son père; or, combien ne voit-on pas, dans le règne végétal, des plantes portant des feuilles d'une autre espèce? Tournefort énumère des campanules à feuilles de julienne, de ptarmique, de lychnis, de jacobée, de marguerite, d'alliaire, de barbe-de-bouc, de lapsane, d'ortie, etc. Voyez la plupart des radiées syngénèses de l'Amérique septentrionale, voisines des soleils, comme des *bupthalmum*, des *coreopsis*, des *sylphium*, des *milleria*, des *rudbeckia*, n'ont-elles pas toutes des feuilles à trois nervures ou trois divisions; ce qui ne s'observe presque nulle part dans les fleurs composées des autres climats? Rarement les radiées du Cap de Bonne-Espérance n'ont pas, en-dessous du fleuron rayonnant, une couleur bleue ou rouge, autre que le dedans de la fleur, modification que l'on ne retrouve en aucune autre radiée du globe; les feuillages des plantes de cette contrée d'Afrique n'offrent point en général des formes analogues à celles des plantes de nos climats, mais présentent entre eux seuls des analogies; tous ces caractères semblent indiquer des alliances entre les végétaux des mêmes contrées et un divorce constant ou une séparation totale de ceux des climats éloignés. Aussi les asters d'Amérique, les *mesembryanthemum* du Cap de Bonne-Espérance, les géranions d'Afrique à pétales inégaux, les passiflores et les mélastomes d'Amérique, sont des végétaux de familles distinctes qui semblent n'avoir jamais mésallié leur noblesse antique par des unions adultères qui compromettroient la pureté de leurs formes. On conçoit que ces végétaux, s'ils forlignent, ne se marieront qu'avec des espèces voisines ou analogues; et, par exemple, ces vents impé-

teux qui souffient vers l'extrémité méridionale de l'Afrique peuvent transporter le pollen des étamines de plusieurs fleurs sur d'autres ; de là naissent ces plantes merveilleuses du Cap de Bonne-Espérance ; alliages bizarres formes par l'entremise des zéphyrus. Les anciens disoient qu'il arrivoit toujours quelque chose de nouveau et de monstrueux d'Afrique ; ils pensoient que comme les eaux sont rares sur ce continent, les animaux les plus divers qui se rendoient aux mêmes sources pour se désalterer , échauffés par le climat , contractoient des alliances d'où sortoient des productions extraordinaires. Les oiseaux, les insectes qui volent le mieux , les poissons qui frayent en si grandes troupes dans les mers, doivent-ils l'étrange multiplication de leurs espèces ou de leurs races à ces combinaisons multipliées, à cette promiscuité générale qu'un vieil auteur, dans son style naïf, appelle un *maquerillage universel* ? Mais dans le long cours des siècles et l'infinité des combinaisons, toute espèce productible n'a-t-elle pas dû être produite ? Les limites des espèces sont-elles fixées désormais, ou n'y a-t-il pas de créatures stables, mais seulement des types passagers, modifiables par le cours des générations et la marche universelle des éléments sur tout le globe ? L'ordonnance et l'économie de la nature résulteroient-elles d'un certain système de combinaisons génitales, sujet à varier pour se mettre en correspondance avec les lieux, les climats, les temps et d'autres circonstances ? Ces recherches nous conduiroient loin, et le peu de progrès qu'on a fait dans ces hautes questions est dû au peu d'observations qu'on a pu rassembler en quelques siècles sur l'histoire de la nature.

§ IV. — *Si les dégénérationes hybrides ou autres peuvent changer le type des espèces d'animaux ou de plantes.*

Il est impossible, dans l'état actuel de la science, de prononcer soit affirmativement, soit négativement sur cet important sujet ; mais nous devons consulter à cet égard l'histoire et l'expérience.

L'espèce humaine, que nous avons le plus d'intérêt à connoître, a-t-elle dégénéré ? Si l'on s'en rapporte à des chroniques vagues, à des récits incertains, les hommes de la plus haute antiquité auroient été des géans d'une force et d'une taille prodigieuses, vivant des siècles ; nous ne serions plus que la race dégénérée, les avortons de nos pères, et il ne nous succédera qu'une lignée plus abâtardie encore, des myrmidons et des pygmées. Homère se plaignoit de son temps que le genre humain décroissoit, et le vieux Nestor

et Phœnix vantoient les héros qu'ils avoient vus dans leur jeune âge.

Sans doute l'image d'un géant comme Polyphème, ou d'un héros invincible secouant les rochers, comme Ajax ou Roland le Furieux, brille dans un poëme; et la vieillesse

Toujours plaint le présent et vante le passé.

Mais si nous voulons des faits précis, ouvrons les catacombes et les hypogées de l'Égypte, nous y trouverons des momies de trois à quatre mille ans; leurs crânes, leurs os n'ont des dimensions aucunement plus fortes que les nôtres. Les ibis et autres animaux embaumés par la superstitieuse Égypte, ont la même taille que ceux d'aujourd'hui (V. l'article GÉANT, où nous traitons plus en détail de la dégénération de l'homme).

La terre, autrefois fertile et plus jeune, disent les défenseurs des géans, tels que Torrubia, Lecat, etc., portoit des animaux plus puissans, des races plus colossales que celles d'aujourd'hui. Les glossopètres fossiles qui sont des dents de poissons squales, ont trois à quatre fois plus de grandeur que les mêmes dents de nos plus forts requins actuels, selon la remarque de Fabius Columna (*De Glossopetris*); il y avoit donc alors des requins de cent à cent vingt pieds, au lieu que c'est une merveille d'en voir aujourd'hui de trente pieds. Les ossemens fossiles des *megatherium*, *palæotherium*, etc., décrits par M. Cuvier, ceux de la plupart des éléphans trouvés enfouis en diverses contrées ne nous montrent-ils pas des individus gigantesques en comparaison des plus grands d'aujourd'hui? Voyons-nous encore des baleines franches de plus de cent pieds de longueur, comme il est avéré qu'on en trouvoit dans les siècles précédens? Il faut donc convenir que ces races colossales ont diminué dans leur stature, ou même elles peuvent s'éteindre et disparaître à jamais de la terre. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on se plaint du décroissement des hommes et de toutes les productions du globe. Selon les Epicuriens, la terre est vieillie; elle cesse d'enfanter de puissans animaux.

Jamque adeò fracta est ætas effœtaque tellus,
Vix animalia parva creat, quæ cuncta creavit
Sæcla, deditque ferarum ingentia corpora partu.

LUCRET. *Rer. nat.* l. 2.

Tout dégénère, tout s'écoule vers la destruction générale et l'anéantissement, selon Virgile et les anciens poëtes.

Les Stoïciens attribuent cette diminution progressive de la stature et de la force de toutes les créatures, au dessé-

chement successif du globe et de ses mers ; à sa marche insensible vers l'ecpyrose , ou la conflagration générale par le feu , qui doit renouveler un jour l'Univers.

Mais, indépendamment de diverses raisons qui font beaucoup douter de l'existence de ces tailles gigantesques des animaux et des végétaux , dans les anciens âges , plus que dans nos siècles modernes , il s'y joint une cause toute simple : ne seroit-ce point à cause de la guerre et de la destruction que l'homme fait subir de plus en plus à ces races colossales , à mesure que notre espèce s'étend et domine davantage sur tout le globe ? Les immenses baleines qui venoient se jouer autrefois dans le golfe de Gascogne , ont été poursuivies jusque sous les glaces polaires par les Basques et d'autres hardis pêcheurs. On ne voit plus d'hippopotames dans le Nil , ni en Egypte , et les éléphants sont confinés de jour en jour dans les solitudes , ainsi que les rhinocéros , les giraffes , etc. Les grands arbres des plus antiques forêts sont recherchés , abattus partout pour la marine et les constructions ; et l'on doutera un jour qu'il ait existé des *Eucalyptus robusta* de cent quatre-vingts pieds de haut à la terre Van-Diémen , tant l'homme s'attache à renverser tout ce qu'il y a de plus colossal parmi ces vieux enfans de la terre ! Nous ne laissons plus vieillir en paix ni les grands chênes ni les grands animaux ; nous voulons des générations précoces , des jouissances prématurées , des primeurs ; nous énervons et abâtardissons tout par notre despotisme. Voy. ELEPHANT.

Voyons d'ailleurs si nous pouvons altérer le type des espèces , en contraignant la nature à des adultères , en l'infectant de vices si communs parmi nous , pour former des races collatérales.

Les mulets de l'espèce du cheval et de l'âne sont stériles entre eux , quoique bien conformés dans leurs parties génitales ; on a vu cependant des mules concevoir et porter à terme , mais il n'est pas prouvé qu'elles aient conçu par le mulet , et leur race intermédiaire ne peut nulle part subsister d'elle seule. La brebis et le bouc donnent des métis féconds ; mais encore n'est-il pas démontré par des expériences spéciales , que ces métis se reproduisent avec des métis de même sorte. Ce fait est plus avéré pour les produits du loup avec la chienne ; ils sont capables d'engendrer avec les métis de même race ; mais quelques naturalistes doutent si le loup n'est pas la souche originelle des chiens domestiques ; alors l'espèce étant supposée primitivement la même (ou du moins très-voisine) , les mélanges ne seroient pas , à proprement parler , des métis.

Il y auroit entre eux la même relation qu'entre des mulâtres (nés du blanc et du nègre), qui se multiplient. On peut soupçonner que les diverses espèces de rats, de souris, se mêlent l'une à l'autre quelquefois, et que leurs métis peuvent être féconds; car les multipares donnent plus aisément des métis, et ceux-ci héritent avec moins de difficulté de la fécondité de leurs parens, que les unipares.

Les oiseaux produisent aussi des métis féconds; le serin et le chardonneret font des mulets qui se perpétuent pendant deux générations, mais qui sont déjà stériles à la troisième, suivant Linnæus (*Iter Westrogoth.*, p. 11 et 12). On n'a point recueilli d'observations à cet égard sur les reptiles; on a vu et même fait artificiellement des métis parmi les poissons, suivant Bloch, dans le genre des cyprins. En effet, considérez que ces poissons d'eau douce, allant frayer à la même époque, sur les mêmes rives d'un fleuve; les mâles de différentes espèces viennent exprimer leur laite dans les eaux, sur ces paquets d'œufs; mais comment ne se trouveroit-il pas des fécondations hybrides, ou des *quiproquo* bizarres? Quand même les mâles ne se tromperoient jamais, l'inconstance des flots peut transporter la laite de telle espèce sur les œufs de telle autre. Que deviendra donc, au milieu des vagues de l'Océan, la fixité des espèces de poissons, dans leur génération? Cependant ces espèces conservent essentiellement leur prototype originel: preuve évidente que l'œuf de chaque espèce n'admet pas le sperme fécondant de toute autre, et que la nature conserve ses limites inaltérables.

Il y a donc des limites entre les espèces (V. GÉNÉRATION); il ne se forme de mélanges hybrides qu'entre les genres ou les espèces les plus rapprochés par la structure, par le genre de vie, par la durée, le mode de gestation, etc. Réaumur a tenté en vain d'obtenir quelque produit de l'accouplement d'un lapin et d'une poule; le taureau et la jument, ou le cheval et la vache, n'ont aucun résultat dans leur accouplement, et l'histoire des prétendus *jumars* qui en sortent, passe aujourd'hui pour une fable aux yeux des vétérinaires les plus instruits. Ce n'est plus que le peuple ignorant et crédule, qui admet maintenant des monstruosité, fruits exécrables de la bestialité ou des délires érotiques les plus extravagans; car ces produits informes, ces monstres qui sortent du sein, soit de la femme, soit de divers animaux domestiques, résultent des troubles excités dans l'organisation des fœtus à l'époque de la gestation, ou des soudures irrégulières de deux ou plusieurs embryons, etc. (V. GÉNÉRATION et MONSTRE.) On observe de pareilles monstruosité dans les végétaux, par l'accolement de deux ou plusieurs germes ou fruits, etc. En

général, la vie domestique, la civilisation, les nourritures surabondantes, la culture, prêtent occasion à ces déviations du type originel.

Mais, voyons comment la nature retourne à sa forme primitive et maintient la pureté de ses espèces. Que l'on sème des baies du *cratægus latifolia*, hybride du *cratægus aria* et du *sorbus aucuparia*; l'on aura des plants dont les uns conservent le caractère de l'hybride, mais d'autres déjà mêlés du *cratægia*. Plusieurs végétaux métis, les *ranunculus lacerus*, *centaurea hybrida*, refusent de fournir des semences fertiles, bien que Koëltreuter en ait obtenu de telles, d'autres plantes hybrides. Voici la cause de ces différences. Plus une plante sera fécondée par un autre végétal d'espèce ou de genre éloignés, moins la fécondation sera parfaite, moins les graines seront fertiles. Dans les mélanges d'espèces, le pied fécondé doit être considéré comme la mère, et la plante fécondante est le père; mais celui-ci a moins d'influence, et les graines qui en résultent, tendront davantage à retourner vers la tige maternelle; il faudroit plusieurs fécondations successives du mâle, ou des générations nouvelles imprégnées de plus en plus du pollen paternel pour faire équilibre à l'influence de la mère, ou pour opérer une transformation complète en l'espèce mâle: sans ce procédé, les plantes hybrides retombent d'elles seules dans l'espèce maternelle.

En effet, le pistil et l'ovaire ou les organes femelles d'une fleur étant situés au centre, forment la portion la plus intime, la plus permanente de la plante; tandis que les étamines étant placées à la circonférence, sont plus extérieures, plus superficielles, moins constantes. Aussi les fécondations artificielles du pollen mâle sur une fleur femelle, produisent des modifications sur les organes externes, tels que les feuilles, le calice, les pétales, mais agissent moins jusqu'au centre de la plante. Le père influe donc sur le dehors ou la partie corticale, et la mère sur l'intérieur ou la partie médullaire, comme l'a remarqué l'ingénieur Linnæus.

Il en sera de même des métis animaux. Que l'on fasse saillir une brebis mérinos par un belier à laine grossière, comme l'ont fait Daubenton en France et Alstroëmer en Suède, les agneaux ne fourniront qu'une toison vulgaire; mais qu'on donne à une brebis commune, un belier mérinos, les produits offriront une laine presque aussi belle que celle de leur père. Un bouc d'Angora et une chèvre ordinaire donneront des chevreaux à poils soyeux; le contraire aura lieu, d'après l'expérience, avec une chèvre d'Angora saillie par un bouc à poils courts et rudes. C'est donc le mâle qui influe le plus sur l'extérieur; il ennoblit l'espèce, s'il est

beau ; il donne sa couleur , sa forme , sa vigueur , son énergie , toutes qualités des organes de la vie animale ou de relation ; mais la mère règne plus sur l'intérieur , sur la vie nutritive ou des viscères.

Toutefois chacun des sexes influe davantage sur le produit de son sexe ; par exemple , qu'un chien à poil ras féconde une *cauiche* ou chienne à longs poils ; dans la portée , les mâles auront souvent le poil lisse , et les femelles , le poil crépu et long. Si l'on opère une jonction contraire , on obtiendra de jeunes chiens , prenant presque toujours chacun le poil des parens de leur sexe. On observe le même fait sur des poules à plumes frisées , sur des pigeons patus , etc.

Or , de tels faits ne sont pas indifférens à mettre en pratique , pour ennoblir les races d'animaux domestiques et de plantes potagères ou d'arbres fruitiers.

§ V. — *Du Croisement des races pour les ennoblir ou les relever de la dégénération.*

Supposons qu'on veuille tirer parti d'un tronc vigoureux de citronnier sauvage et épineux qui ne fournit que des fruits aigres et amers ; on y peut greffer d'abord d'excellentes sortes d'oranges. Mais , indépendamment de la culture et des soins qui ennoblissent ce premier croisement , si l'on féconde les fleurs qui en naîtront , par le pollen des plus belles et plus riches sortes d'oranges , on parviendra à créer des fruits merveilleux pour la suavité des sucs et du parfum , et pour leur beauté , leur volume , ainsi que l'indique Galésio (*Traité du citrus.*) C'est ainsi qu'on obtiendra dans les fleurs de nos parterres , des panachures , des variétés rares et curieuses dans les tulipes , les anémones , les œillets , les renoncules , les roses , etc. , par des fécondations hybrides d'autres fleurs de diverses couleurs. N'est-ce pas de même que des jardiniers intelligens , pourront être , non-seulement des ministres de Flore , mais aussi de Pomone. Une race de choux développée sous le climat de l'Italie , par exemple , pourra féconder utilement de ses fleurs une autre race moins belle , née sous le ciel brumeux du Brabant , et lui communiquer de ses formes. N'est-ce pas de cette sorte que la plupart de nos légumes , de nos arbres fruitiers se sont multipliés en races si nombreuses , et qu'ils fournissent des produits si variés ?

Il est peut-être difficile d'établir que nos races si diverses de chiens émanent uniquement de la même souche modifiée seulement par les climats , les nourritures , les habitudes sociales , etc. ; mais il n'est pas impossible que le chacal en

Orient, l'isatis au Nord, le loup et le renard dans les climats tempérés , soient entrés en quelques-uns des types de l'espèce canine.

L'ennoblissement des races par leur croisement, s'explique sans peine. Si l'on considère, par exemple, qu'en une contrée, telle que les Pays-Bas, le cheval développe une belle croupe et un beau poitrail, mais pèche par les jambes, ou l'encolure ; qu'on l'unisse à une race comme celle d'Andalousie qui brille par où l'un manque, et qui manque par où celui-ci brille, on obtiendra des produits perfectionnés. Ainsi la forme de l'espèce reprend son équilibre primitif, sa beauté et sa vigueur natives ; elle retourne à son milieu, d'où mille causes tendent sans cesse à la faire dévier.

Si l'on joint à ces améliorations l'effet des cultures, des alimens plus ou moins avantageux sur les végétaux de nos jardins, sur les animaux réduits en domesticité, l'on y pourra trouver les principes qui fondent tant de races utiles, et les moyens de les accroître, de les diversifier presque à l'infini. C'est un beau et noble empire conquis sur la nature par l'industrie humaine ; il ne tient qu'à nous de l'étendre et d'en tirer de nouveaux fruits. Ainsi, nous participerons en quelque manière à la puissance créatrice ; heureux, si ce concours des créatures livrées à nos besoins, devient pour notre espèce une source féconde de civilisation ! L'on peut dire, en effet, que tout ce qui perfectionne les productions nécessaires à notre vie, sert d'échelon ou d'assise pour notre propre ennoblissement ultérieur, et contribue à nos jouissances comme à l'augmentation de nos lumières. V. les articles ESPÈCE et VARIÉTÉ, GÉNÉRATION, EUNUQUE et CASTRATION, MONSTRUOSITÉ, RACE, etc. (VIREY.)

DEGENKRAUT. Nom allemand des RUBANIERS, *Sparanium*, L. (LN.)

DEGON. Adanson a ainsi nommé le *buccinum lividulum* de Linnæus, qui paroît appartenir, comme le dit ce naturaliste, au genre CÉRITE. (B.)

DEGRAS. C'est l'huile de poisson qui a déjà servi aux chamoiseurs pour passer leurs peaux, cette huile, devenue plus épaisse et moins pure, sert aux corroyeurs pour passer les cuirs blancs. Il paroît que c'est la même matière que les habitans du Nord appellent *thran*, et qu'ils extraient des foies de morues, des chairs de marsouins, de dauphins, de chiens marins, de cabeliaux et d'une infinité d'autres poissons, en les faisant bouillir dans l'eau. Les vieux harengs eux-mêmes, servent encore à faire de ces huiles bonnes à brûler, ou bien à corroyer les cuirs, afin de les assouplir et de les rendre imperméables à l'eau. Plusieurs nations septentrionales ne font

aucune autre opération aux peaux des animaux, que celle de les imprégner d'huile de poisson, et de les bien malaxer entre les mains. Ces cuirs, quoique mal préparés, se conservent fort bien.

Il seroit fort à désirer qu'on se livrât davantage en France à la fabrication de ces huiles, pour lesquelles nous sommes encore entièrement tributaires des étrangers. *V.* aux mots POISSON, HUILE et HARENG.

Il y a deux espèces de *thran*, le clair et le brun; celui-ci est bien moins pur que le premier, qui dégoutte de lui-même, et qui dépose quelquefois des cristaux de blanc de baleine. *V.* l'article BALEINE. (VIREY.)

DEGRÉ (*Fauconnerie*). Sorte de repos que prend l'oiseau de vol lorsqu'il s'élève dans les airs. Il tourne la tête, puis il continue à monter. (s.)

DEGRÉS BORDÉS. C'est l'un des noms marchands d'un rocher, *murex cutaceus*, Linn., dont Denys-de-Montfort a formé son genre AQUILLE. (DESM.)

DEGU, *Sciurus degus*, Gmel. Molina donne ce nom à un petit quadrupède du Chili, qui paroît appartenir au genre des LOIRS. *V.* ce mot. (DESM.)

DEGUELLIE, *Deguella*. Arbrisseau grimpant de la famille des légumineuses, dont les feuilles sont alternes, ailées avec une impaire, stipulées à leur base, et composées de cinq folioles ovales, oblongues, entières et glabres. Les fleurs naissent en grand nombre sur de longs épis qui partent de l'aisselle des feuilles et de l'extrémité des rameaux. Chacune offre un calice monophylle partagé en deux lèvres, dont la supérieure est large et obtuse, et l'inférieure plus longue, à trois découpures pointues; une corolle papilionacée, composée de cinq pétales blancs, dont le supérieur plus large est incliné sur les quatre autres qu'il embrasse; dix étamines, dont neuf sont réunies par leur base, et dont les filets sont courts et velus; un ovaire supérieur arrondi, surmonté d'un style à stigmatte obtus.

Le fruit est une gousse sphérique, roussâtre, bivalve, uniloculaire, qui contient une semence enveloppée dans une substance farineuse. Cet arbrisseau croît dans la Guyane. (B.)

DÉHISCENCE. Un PÉRICARPE est *déhiscent* lorsqu'il s'ouvre naturellement à l'époque de sa maturité pour laisser sortir les GRAINES qu'il contient. *V.* ce mot et le mot FRUIT. (B.)

DEHOULES. Nom que, dans le comté de Cornouailles, l'on donne à l'AURONE, *Artemisia abrotanum*, L. (LN.)

DEHOREG. *V.* EL-BAKRAH. (LN.)

DEIB. Nom arabe du CHACAL. Les *fellahs* ou paysans de l'Égypte désignent aussi cet animal par la dénomination

d'*Abou Soliman*, père de *Soliman*; sans doute d'après quelque conte populaire. Voyez l'espèce du CHACAL au mot CHIEN. (S.)

DÉIDAMIE, *Deidamia*. Arbre de Madagascar. Il forme seul, selon Dupetit-Thouars, dans la monadelphie pentandrie et dans la famille des CAPRIERS, un genre qui offre pour caractères : un calice de cinq à six folioles en forme de pétales ; point de corolle ; un rang de filets aigus et étalés ; cinq étamines monadelphes ; un ovaire à trois ou quatre styles ; une capsule pédicellée, à quatre valves à une seule loge, contenant des semences arillées. (B.)

DEINOSMOS. L'une des plantes mentionnées par Dioscoride, et qui est rapportée au genre CONISE. (LN.)

DEINTHA. Nom chaldéen de la CIGOGNE. (S.)

DEITOVEROS. Nom provençal de l'HÉLIOTROPE. (LN.)

DELA. Genre de plantes ombellifères établi par Adanson, et qui répond aux LIBANOTIS de Mœnch. (LN.)

DELEIB. Nom donné, dans le pays de *Dar Four*, en Afrique, au PLATANE D ORIENT, *Plat. orientalis*, qui paroît y avoir été apporté d'Égypte. (LN.)

DELESSERIE, *Delesseria*. Genre établi par Lamouroux aux dépens des VARECS de Linnæus. Il lui donne pour caractères : tubercules ronds, ordinairement comprimés, sessiles ou pédonculés, situés sur les nervures, les rameaux, le bord des feuilles, ou épars sur leurs surfaces.

Ce genre renferme soixante-huit espèces parmi lesquelles sont les VARECS, les plus communs ou les plus utiles de nos côtes, tels que le *Sanguin*, le *Palmé*, le *Comestible*, etc.

Les genres SARCOPHYLLE, POLYMORPHE, HYDROPHYLLE, HYMÉNOPHYLLE, ATOMAIRE, HYPOPHYLLE de Stackhouse, rentrent dans celui-ci. (B.)

DELICOS. V. DOLICHOS. (LN.)

DÉLIME, *Delima*. Arbrisseau sarmenteux, dont les feuilles sont alternes, rudes, pétiolées, ovales, bordées de dentelures, et les fleurs disposées en panicules lâches, axillaires ou terminaux. Il forme un genre dans la polyandrie monogynie, dont les caractères sont : calice de cinq folioles ovales, obtuses et persistantes ; étamines nombreuses ; ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style ; à stigmate simple ; baie ovale, conique, pointue, et qui contient deux semences.

Cet arbrisseau croît dans l'île de Ceylan, aux habitans de laquelle ses feuilles servent de polissoir, comme la *presle* en France. Ce genre a été depuis réuni aux TÉTRACÈRES. (B.)

DÉLIVAIRE, *Delivaria*. Genre de plantes établi par Jussieu dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des ACANTHOÏDES, pour séparer des *acanthes* celle à *feuilles de*

houx, qui a trois bractées arrondies, lisses, imbriquées, serrées, et le stigmate entier. *V.* au mot ACANTHE. (B.)

DÉLIVRE ou **ARRIÈRE-FAIX**. *V.* ce dernier mot.

En terme de fauconnerie, *déliore* est employé pour signifier qu'un oiseau chassé et pris est d'une grande maigreur; l'on dit alors qu'il est à la *déliore*. (S.)

DELLIARION, de Dioscoride. *V.* DEINOSMOS. (LN.)

DELPHACE, Duméril. *V.* DELPHAX. (DESM.)

DELPHAX, *Delphax*. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères, section des homoptères, famille de cicadaïdes, et très-voisin des fulgores. Ses antennes sont insérées dans une échancrure inférieure des yeux, à peu près de la longueur de la tête, avec le premier article plus court que le second.

Dans mon *Précis des caractères génériques des insectes*, j'avois formé avec la *cigale clavicorn*e de Fabricius, un genre propre, sous le nom d'*asiraque* (*V.* ce mot). Ce naturaliste, en adoptant cette coupe, a changé cette dénomination en celle de *delphax*, qui, chez les Grecs, désignoit un cochon de lait. Il a rapporté à cette coupe plusieurs insectes dont il avoit fait jusqu'alors des fulgores. Mais ceux-ci diffèrent de mes *asiraques* par les antennes plus courtes et les longueurs relatives de leurs articles. Ils forment seuls mon genre *delphax*. Plusieurs ont les élytres très-courtes. Je citerai le **D. JAUNÂTRE**, *flavescens*, qui est jaunâtre, avec les élytres d'un blanc transparent et sans taches. Le **D. STRIÉ**, *striata*; il est jaunâtre, avec la tête noire, striée, et les étuis d'un jaunâtre transparent et sans taches. Le **D. BORDÉ**, *marginata*; il est noir, avec des lignes sur la tête; le bord antérieur du corselet et les pieds jaunâtres; les élytres sont transparentes, avec une teinte jaune. Ces espèces se trouvent aux environs de Paris, et en Saxe. (L.)

DELPHINAPTÈRE. Genre de mammifères, de l'ordre des cétacés, formé par M. Lacépède, et qui comprend les *dauphins sans nageoires dorsales*. *V.* à l'article DAUPHIN, le sous-genre DELPHINAPTÈRE. Le DELPHINAPTÈRE SÉNÉDETTE paroît n'être qu'une espèce factice. (DESM.)

DELPHINIAS, Théophraste. *V.* DELPHINIUM. (LN.)

DELPHINITE ou **RAYONNANTE VITREUSE**. *V.* ÉPIDOTE.

DELPHINIUM. Dioscoride donnoit ce nom à une plante qui croissoit dans les endroits pierreux, dont les fleurs ressembloient à celles de la violette, et dont les feuilles minces et blanchâtres étoient découpées de manière à figurer un dauphin. Ses fruits étoient des siliques, contenant des graines de la grosseur de celles du millet. Il paroît que le *delphinium* a été ajouté aux ouvrages de Dioscoride, et que ce botaniste ne l'avoit pas mentionné, puisqu'il n'en est même pas question dans les ouvrages postérieurs aux siens; tels que

ceux de Galien, Oribase, etc. Quoi qu'il en soit, ce *delphinium* a été rapporté à la *Linnaire*, à l'*Aconit anthora*, à la *balsamine commune*, et aux *pieds d'allouette*. Cette dernière opinion a prévalu, et le nom de *delphinium* est devenu celui du genre DAUPHINELLE (V. ce mot.), établi par Tournefort, adopté par Linnæus, et dont les espèces ont porté assez généralement le nom de *consolida*. (L.N.)

DELPHINORHYNQUE, *Delphinorynchus*. M. de Blainville propose l'emploi de ce nom pour désigner un groupe, ou un sous-genre de DAUPHINS, caractérisé par un bec très-long, grêle, linéaire. V. DAUPHIN. (DESM.)

DELPHINULA. Nom donné par M. Lamarck au genre de coquille qu'il appelle, en français, DAUPHINULE. Il équivaut au mot *delphinulus* de Denys de Montfort (DESM.)

DELPHINUS. Nom latin des *cétacés* du genre DAUPHIN.

DELPHIS, des anciens. DAUPHIN VULGAIRE. (DESM.)

DELTA. V. à l'article PAPILLON. (S.)

DELTOÏDES, *Deltoides*. J'ai nommé ainsi (*Règne animal*, par M. Cuvier, tom. 3, p. 572) une tribu d'insectes lépidoptères, de la famille des nocturnes, et composée des *phalènes pyrales* de Linnæus. Ces lépidoptères ont les antennes sétacées et simples, les quatre palpes apparens; et leurs ailes forment, avec le corps, sur les côtés duquel elles s'étendent presque horizontalement, une sorte de delta ou de triangle, dont le côté postérieur, c'est-à-dire la base, a, dans son milieu, un angle rentrant.

Les chenilles ont seize pattes. La plupart se logent, soit entre des feuilles qu'elles plient ou qu'elles entortillent, soit dans d'autres matières dont elles se nourrissent, et avec les débris desquelles elles se font des fourreaux fixes ou des espèces de galeries. Ce sont des *fausses-teignes*.

Cette sous-famille comprend les genres AGLOSSE et BOTYS. V. ces articles. (L.)

DÉLUGE ou CATACLYSME. Inondation subite d'une vaste contrée. Si l'on consulte les livres sacrés des peuples dont la civilisation est la plus ancienne, on remarque entre eux un singulier accord, en ce qu'ils admettent tous un déluge, une irruption subite des eaux qui auroit eu lieu entre quatre et cinq mille ans avant l'époque présente, et qui auroit opéré un renouvellement presque entier de l'espèce humaine. Les premiers poètes et les historiens se sont tous exercés sur ce sujet, et le récit de ces grands événemens leur a fourni les plus brillantes images.

Sans parler des déluges d'Ogygès, de Deucalion, d'Inachus, d'Acheloüs, etc., dont les époques ont été rapportées par les Grecs, à des temps si éloignés, qu'il y a lieu de croire

que ce sont des faits purement fabuleux, examinons rapidement, avec un des plus habiles naturalistes de notre temps et de notre pays (M. Cuvier), les preuves que nous offrent les diverses traditions connues, pour faire remonter à une grande catastrophe le renouvellement de la société.

« Lorsque Moïse et son peuple sortoient d'Égypte, il y a lieu de croire, dit-il, que l'on n'avoit alors, dans ce pays, d'autres idées sur l'antiquité des peuples existans, que ceux de la genèse présente. Or, Moïse fait remonter l'époque du déluge à quinze ou seize siècles seulement avant lui, par conséquent à moins de cinq mille ans avant nous.... Les mêmes idées paroissent avoir régné en Chaldée, puisque Bérosee, qui écrivoit à Babylone au temps d'Alexandre, parloit du déluge à peu près comme Moïse, et qu'il le plaçoit immédiatement avant Bélus, père de Ninus.... La mythologie égyptienne, au défaut de l'histoire, semble encore rappeler ces grands événemens, dans les aventures de Typhon et d'Osiris. Les prêtres de Saïs même, s'il faut en croire Critias, avoient conservé des notions plus précises d'une grande révolution, quoiqu'ils en fissent remonter l'époque plus haut que Moïse.... D'un autre côté, les livres sacrés des Indiens, dont la civilisation est très-ancienne, remontent au plus, au temps de Moïse; ils consacrent les destructions successives, que la surface du globe a déjà essuyées et doit essuyer encore, et ce n'est qu'à un peu moins de cinq mille ans qu'ils font remonter la dernière. L'une de ces révolutions est même décrite dans des termes presque correspondans à ceux de la genèse.... Les Guèbres, aujourd'hui seuls dépositaires de la doctrine de Zoroastre et des anciens Perses, placent aussi un déluge universel, avant Cayou Marats dont ils font leur premier roi... Le *chouking*, le plus ancien livre des Chinois, rédigé, dit-on, par Confucius, avec des lambeaux d'ouvrages antérieurs, il y a environ deux mille deux cent cinquante ans, commence l'histoire de la Chine par un empereur nommé Yao, qu'il nous représente occupé à faire écouler les *eaux qui, s'étant élevées jusqu'au ciel, baignoient encore le pied des plus hautes montagnes, couvroient les collines moins élevées, et rendoient les plaines impraticables*. Ce Yao date, selon les uns, de quatre mille cent cinquante, selon les autres, de trois mille neuf cent trente ans, avant le temps actuel; mais selon d'autres historiens plus modernes, cet empereur auroit été précédé de quelques autres.... Les Américains, dont les traditions ne remontoient qu'à quelques siècles avant l'arrivée des Espagnols, présentoient cependant les traces d'un déluge dans leurs grossiers hiéroglyphes.... La plus dégradée

des races humaines, celle des Nègres..., n'a conservé nulle part d'annales ni de tradition : elle ne peut donc nous instruire sur ce que nous cherchons, quoique tous ses caractères nous montrent clairement qu'elle a échappé à la grande catastrophe sur un autre point que les races caucasiques et altaïques dont elle étoit peut-être séparée depuis long-temps quand cette catastrophe arriva.... Ainsi toutes les nations, qui peuvent nous parler, nous attestent qu'elles ont été récemment renouvelées après une grande révolution de la nature ». *Cuv. Rech. sur les ossemens fossiles, discours prélim.*, pag. 94 à 106.

Quant aux changemens partiels qui ont eu lieu ou qui ont encore lieu sur divers points du globe, avec une extrême lenteur, on ne sauroit les révoquer en doute dans beaucoup de cas.

On a souvent répété aussi que jadis l'Océan avoit fait des irruptions sur les continens; aucun fait connu ni même aucune analogie ne viennent à l'appui de cette supposition.

On prétend bien en trouver la preuve dans les détroits qui existent aujourd'hui, et qui sont, de part et d'autre, bordés de terrains, dont les couches parfaitement correspondantes, attestent qu'autrefois elles furent contiguës; et l'on en conclut que les deux continens ont été séparés par une crise violente de l'Océan qui a brisé cette barrière.

Je ne doute point qu'en effet les couches de ces continens opposés n'aient formé jadis une suite non interrompue, et que la solution de continuité n'ait été, dans la suite, opérée par la mer; mais que ce soit d'une manière subite et par une catastrophe extraordinaire, c'est ce qui ne me paroît nullement vraisemblable.

Lorsqu'une partie avancée d'un continent s'est trouvée placée entre deux mers, comme par exemple l'Angleterre, quand elle étoit encore jointe à la France, il s'est d'abord formé des golfes à droite et à gauche, sur les côtes où les vents, les courans et les marées pousoient habituellement les flots (et ces érosions n'ont commencé d'avoir lieu que lorsque l'Océan, par sa diminution graduelle, s'est trouvé abaissé presque au niveau des terrains actuels qu'il couvroit anciennement jusqu'à une hauteur prodigieuse). Peu à peu ces golfes se sont agrandis: tous les jours l'isthme qui les séparoit devenoit plus étroit, et enfin la communication s'est établie d'une mer à l'autre. Il existoit encore des bas-fonds à la place de l'isthme; mais à la longue, tout a été déblayé, le canal a été complètement creusé par les courans; et les deux continens se sont trouvés bien nettement séparés, quoiqu'il ne soit rien arrivé d'extraordinaire.

C'est ainsi que se sont formés les détroits du Pas-de-Calais, de Gibraltar, et autres semblables. Et la même chose arrivera peut-être un jour à l'isthme de Suez, à l'isthme de Panama, à moins que la diminution de l'Océan, qui ne cesse pas un instant d'avoir lieu, ne mette obstacle à son action sur ces terrains; car ce n'est qu'à une élévation donnée qu'il peut agir d'une manière efficace. Quand il est très-élevé, le mouvement des flots est foible ou nul dans les profondeurs. Quand il est trop bas, bien loin d'entamer les terres, il rejette sur leurs rivages ses sables et ses galets.

On a prétendu que les déluges ou inondations dont parlent les auteurs grecs, avoient été occasionés par une irruption du Pont-Euxin dans l'Archipel; mais ce fait est dépourvu de vraisemblance.

Il se jette encore aujourd'hui de très-grands fleuves et beaucoup de rivières dans la mer Noire; et malgré l'énorme diminution que ces rivières ont éprouvée, la quantité d'eau qu'elles y apportent est encore tellement supérieure à celle qui est enlevée par l'évaporation, qu'il existe un écoulement continuel et rapide dans la Méditerranée par les détroits de Constantinople et des Dardanelles; à plus forte raison cet écoulement habituel avoit-il lieu dans les temps anciens où l'affluence des eaux dans le Pont-Euxin étoit beaucoup plus considérable qu'à présent. Il n'y a donc nulle raison de penser qu'il se soit fait là une irruption.

On suppose encore, pour expliquer les cataclysmes partiels, que de grands lacs qui se trouvoient sur les montagnes, ainsi qu'on en voit encore aujourd'hui, ont tout à coup rompu leurs digues et inondé le plat pays.

Cette hypothèse, j'en conviens, pourroit convenir à des étangs; mais elle ne s'applique nullement à des lacs. Les travaux de la nature ne sont pas faits sur le modèle de ceux des hommes: elle travaille plus solidement. Les lacs qu'elle forme n'ont point une frêle chaussée comme les étangs. Ce sont des bassins dont la plus grande profondeur est communément vers le milieu de leur étendue ou plus près de l'embouchure de la principale rivière qui s'y jette, et jamais du côté de leur dégorgeoir.

Ce qui auroit pu faire penser à quelques observateurs qu'il s'étoit formé des ouvertures subites par où l'eau de ces lacs se seroit échappée en masse, c'est qu'il arrive souvent de voir dans les rochers des coupures quelquefois très-profondes, où coulent aujourd'hui les rivières qui sortent de ces lacs ou d'un bassin vide qui paroît avoir dû former autrefois un lac; et l'on ne manque pas de dire que cette fissure a été formée par un tremblement de terre, attendu que cette explication est

infiniment commode. Mais, comme le dit très-bien Saussure ; c'est *Deus in machinâ*. Et lorsqu'on observe avec soin ces coupures ou ces canaux, on ne tarde pas à découvrir qu'ils ne sont pas l'effet d'une catastrophe, mais le travail du temps ; on voit sur les parois de la roche les érosions à peu près horizontales ou du moins parallèles à la surface du torrent, qu'il a formées à vingt, trente et cent pieds au-dessus de son niveau actuel. Il est facile de sentir que ce lac a dû éprouver une diminution graduelle, proportionnée à l'abaissement de son dégorgeoir.

C'est ce que Saussure a vu clairement sur le Mont-Cenis, où se trouve un lac qui est encore de plus d'un quart de lieue de longueur, et d'une profondeur considérable, mais qui s'élevait autrefois beaucoup plus haut qu'aujourd'hui, ainsi qu'on en peut juger par les traces horizontales qu'il a laissées sur les rochers environnans. Et l'une des principales causes de sa diminution, est l'approfondissement de son dégorgeoir. La *Cenise* qui en sort a laissé sur les parois de son canal des traces incontestables, à plus de trente pieds au-dessus de sa surface actuelle. (§ 1244.)

Cet illustre observateur a fait des remarques encore plus importantes sur l'ancien dégorgeoir du lac de Genève, qui fut autrefois à l'endroit où l'on a construit le fort de l'*Ecluse*.

Ce lac avoit nécessairement alors une élévation et une étendue beaucoup plus considérables qu'aujourd'hui, ainsi que Saussure le démontre parfaitement bien lui-même.

« Diverses considérations, dit-il, et surtout celle de l'issue
« par laquelle le Rhône sort du bassin de nos montagnes,
« concourent à prouver cette vérité.

« Cette issue est une échancrure profonde et étroite,
« creusée par la nature, entre la montagne de Vouache et
« l'extrémité du mont Jura. Ce passage se nomme l'*Ecluse*,
« dénomination qui représente très-bien une issue ouverte aux
« eaux entre de hautes montagnes. . . .

» Cette issue est la seule par laquelle le Rhône puisse
« sortir du sein de nos montagnes ; si elle se fermoit, nos plus
« hautes collines seroient submergées... *Il paroît cependant*
« *probable que ce passage étoit originairement fermé.* . . .

» La montagne de Vouache paroît être une continuation
« de la première ligne du Jura.... Le Vouache et le Jura
« étoient anciennement unis, et ne laissoient par conséquent
« aucun passage aux eaux renfermées dans notre bassin.

» Mais comment cette ouverture s'est-elle formée ? . . . Il
« suffit que le haut de la montagne ait été un peu plus abaissé
« dans cet endroit, qu'elle ait formé là une espèce de gorge ;
« les eaux auront pris cette route, et auront peu à peu rongé
« et excavé leur lit jusqu'au point où nous le voyons.

» J'ai cherché les traces de ces érosions; j'ai côtoyé le lit
 « du Rhône.... j'ai vu avec plaisir les larges et profonds sil-
 « lons qu'il a tracés sur ces rochers calcaires..... La plus
 « remarquable de ces traces est un sillon creusé dans le roc
 « à peu près horizontalement.... Il est situé à plus de vingt pieds
 « au-dessus du point où s'élève aujourd'hui le Rhône dans le temps
 « de ses plus hautes eaux ». (§ 213.)

J'ai moi-même observé dans beaucoup d'endroits de semblables érosions, qui attestent que partout les courans ont avec le temps prodigieusement excavé les rochers pour arriver à leur niveau actuel.

L'une des plus hardies hypothèses qu'on ait imaginées pour expliquer les prétendus cataclysmes, c'est celle du célèbre Pallas, à l'occasion des restes d'éléphans et de rhinocéros qu'on trouve en Sibérie. Ce savant a supposé que tout l'Archipel indien avoit été, dans un même instant, soulevé du fond des abîmes par la puissance des feux souterrains, et que l'Océan s'étoit répandu sur l'Asie comme un immense torrent; qu'il avoit balayé les plaines de l'Indostan, en entraînant avec lui les rhinocéros, les éléphans, les buffles, etc. jusque dans l'Asie boréale. Cette hypothèse est ingénieuse sans doute, mais elle présente de grandes difficultés; et il m'a paru qu'on pouvoit expliquer le fait dont il s'agit, sans rien déranger aux opérations habituelles de la nature, ainsi que je l'ai exposé dans mon *Histoire naturelle des Minéraux*, t. V, p. 388 et suiv. V. FOSSILES. (PAT.)

DEMANT. Nom allemand du DIAMANT. (LN.)

DEMATH. C'est le THYM (*Thymus vulgaris*), dans quelques parties de l'Allemagne. (LN.)

DEMATHA. Nom du *Gmelina asiatica*, à Ceylan, L. (LN.)

DEMATION, *Dematium*. Genre de plantes établi par Persoon, qui est le même que le genre MENSENTERIQUE de Tode, que le genre CÉRATONÈME de Rothe, n'y ayant de différence que celle de l'âge de l'espèce sur laquelle il a été fait. C'est le *Corallo fungus argenteus mentiformis* de Vaillant, qui l'a décrit le premier, l'*Hypasma floccosum* de Rebentisch; une des variétés du *Byssus parietina* de la Flore française. Palisot-Beauvois, dans le septième volume des *Ann. du Muséum*, établit que c'est un BOLET, et en donne une histoire et une belle figure, sous le nom d'AGARICUS CRYPTARUM. V. aux mots BYSSE et BOLET. (B.)

DÉMÉTRIAS, *Demetrias*. Nom donné par M. Bonelli, à un genre d'insectes coléoptères, qu'il a détaché des *lébies*. Il est composé des espèces qui ont le corselet longitudinal ou à diamètres presque égaux, la tête rétrécie et prolongée postérieurement, et le pénultième article des tarsi bilobé.

C'est ma division II, 1, de mon genre LÉBIE (*Gener. crust. et insect.*, tom. 1, pag. 192), et qui a pour type le *carabus atricapillus* de Linnæus, ou le *bupreste fauve*, à tête noire, de Geoffroy. (L.)

DEMETRIAS, de Dioscoride. L'un des noms de la VERVEINE ou d'une plante voisine. (LN.)

DEMI-AIGRETTE. *V.* l'article HÉRON. (v.)

DEMI-AMAZONE, *Psittacus amazonicus*, Var., Lath., fig. pl. enl. de Buffon, n.º 312, variété du *perroquet amazone*. On l'appelle à Cayenne *bâtard-amazone* et *demi-amazone*, parce que l'on prétend que cet oiseau est un métis de deux espèces de perroquets, l'*amazone* et un autre. (s.)

DEMI-APOLLON. Ce nom est celui d'un lépidoptère diurne, du genre PARNASSIEN (*Pap. mnemosyne*, Linn.). (DESM.)

DEMI-AUTOUR. C'est, en *fauconnerie*, un *autour* de grosseur moyenne, entre le tiercelet et la femelle de l'espèce: l'on en fait peu de cas, parce qu'il est toujours maigre et mauvais chasseur. *V.* AUTOUR. (s.)

DEMI-BEC, *Hemiramphus*. Sous-genre établi par Cuvier, parmi les ESOCES, pour placer celui du BRÉSIL, et quelques autres. Ses caractères sont: un prolongement sans dents à la mâchoire inférieure, formé par la symphyse de cette mâchoire. (B.)

DEMI-CHAMPIGNONS. Paulet donne ce nom aux *champignons* dont le pédicule est latéral, et qui paroissent être une moitié de *champignon*. Il y en a de feuilletés (AGARICS) et de poreux (BOLETS). (B.)

DEMI-DEUIL, *Papilio galathea*, Fab. *V.* SATYRE. (L.)

DEMI-DIABLE. Nom donné par Geoffroy à un insecte de notre genre *membrane*. *V.* ce mot. (L.)

DEMIDOFE, *Demidofia*. Nom donné par Gmelin au DICHONDRE de Forster. (B.)

DEMIDOVIA. Pallas a donné ce nom à un genre qu'il avoit fondé sur une plante, qui est le *tetragonia expansa*, de Murray. (LN.)

DEMI-ENTONNOIR. AGARIC figuré par Micheli et par Paulet. Il a trois à quatre pouces de haut sur autant de large. Son chapeau est relevé en entonnoir, comme coupé en deux, paillé, et saupoudré de poussière blanche. Ses lames sont complètement décurrentes. Sa saveur est rebu-tante, et annonce le danger de son usage. *V.* pl. 25 du *Traité des champignons*, du dernier de ces auteurs. (B.)

DEMI-FINS. Classe d'oiseaux auxquels Guenau de Montbeillard a donné ce nom, parce qu'ils tiennent le milieu entre les oiseaux à bec fort et ceux à bec fin.

Le DEMI-FIN A HUPPE ET GORGE BLANCHE. *V.* MANIKUP.

Le DEMI-FIN MANGEUR DE VERS. *V.* FAUVETTE.

Le DEMI-FIN NOIR ET BLEU. *V.* FRINGILLE.

Le DEMI-FIN NOIR ET ROUX. *V.* FAUVETTE. (V.)

DEMI-FLEURON. *V.* FLEURON. (D.)

DEMI-MASQUE NOIR. *V.* FAUVETTE VOILÉE. (V.)

DEMI-MÉTAUX. On donnoit autrefois ce nom aux substances métalliques qui sont cassantes et non ductiles ; mais comme on a remarqué que la *ductilité* n'est point une qualité absolue , et qu'elle varie considérablement entre les *métaux* eux-mêmes , sans être tout-à-fait nulle dans quelques-uns des *demi-métaux* , les chimistes modernes ont , avec raison , pensé qu'il étoit inutile de conserver cette distinction. *V.* MÉTAUX. (PAT.)

DEMI-OPALE. *V.* QUARZ-RÉSINITE. (LUC.)

DEMI-PAON, *Sphinx ocellata* , Fab. *V.* SMÉRINTHE. (L.)

DEMI-RENARD. Gesner et Aldrovande ont donné au *sarigue* le nom de *semi-vulpes* ou *demi-renard* , et des Européens le lui conservent encore en Amérique. *V.* DIDELPHE. (S.)

DEMOISELLE. Nom du *carouge esclave* et du *couroucou damoiseau* ; à Saint-Domingue. A Verdun , c'est celui de la *mésange à longue queue*. *V.* CAROUGE , COUROUCOU et MÉSANGE. (V.)

DEMOISELLE. C'est le SQUALE MARTEAU , *Squalus zigæna*. On donne le même nom au CÉPOLE TÆNIA. (B.)

DEMOISELLE. *V.* DONZELLE. (DESM.)

DEMOISELLE. Nom d'une variété de POIRE , qui s'appelle encore la POIRE VIGNE. (LN.)

DEMOISELLE DU FORMICA-LEO. *V.* FOURMILION. (L.)

DEMOISELLE DU LION DES PUCERONS. *Voyez* HÉMÉROBE (L.)

DEMOISELLE MONSTRUEUSE désigne aussi le CÉPOLE TÆNIA. (DESM.)

DEMOISELLE (LA) DE NUMIDIE. *V.* ANTHROPOÏDE. (DESM.)

DEMOISELLE TERRESTRE. On a donné ce nom à l'HÉMÉROBE. (DESM.)

DEMOISELLES. Nom donné par Geoffroy aux insectes désignés sous ceux de LIBELLULE , AGRION , AËSHNE. *V.* ces mots et ceux de NÉVROPTÈRES et de LIBELLULINES. (O.)

DEMOISELLES AQUATIQUES. *V.* LIBELLULE et LIBELLULINES. (L.)

DEMOS, Dioscoride. Synonyme de CATANANCHE (*V.* ce mot.) , ou peut-être le nom d'une plante différente. (LN.)

DEMSYSEH. Nom arabe de l'AMBROISIE MARITIME , *Ambrosia maritima* , L. (LN.)

DEN. L'un des noms donnés , au Japon, au **MELIA AZÉDARACH**, L. (LN.)

DEN-HVIDE GRAN. L'un des noms danois du **SAPIN**, *Pinus picea*, L. (LN.)

DENABA. Nom arabe d'une espèce de **RÉSÉDA**, *Reseda canescens*, L. (LN.)

DENAB. Nom arabe qui signifie *queue*; il est la racine de la *dineba*, nom générique imposé par M. Delisle, à une graminée qui croît en Egypte. V. **DINEBA.** (LN.)

DENDE. C'est le nom donné par Sérapion aux graines d'un **RICIN**, nommée *Abelmoluch* en Mauritanie. (LN.)

DENDRAGATE. V. **DENDRITES.** (s.)

DENDRION, *Dendrium*. Genre établi par Desvaux, sur le **LÈDE A FEUILLES DE THYM**. Ses caractères sont : calice à cinq dents; corolle de cinq pétales ouverts; dix étamines à anthères biperforées; capsule à cinq loges, s'ouvrant par leur base; fleurs en corymbes terminaux, accompagnées de bractées. (E.)

DENDRITES ou **ARBORISATIONS.** On donne ce nom aux figures qui représentent des végétaux, et qu'on observe fréquemment dans les substances du règne minéral.

Les unes sont *superficielles*, et se présentent sur le plan des pierres schisteuses, comme un dessin sur une feuille de papier.

D'autres sont *intérieures*, et ressemblent en quelque sorte à de véritables végétaux qui auroient été empâtés dans la matière pierreuse lorsqu'elle étoit dans un état de mollesse.

Les *dendrites superficielles* se trouvent entre les couches et dans les fissures des pierres marneuses; et les deux surfaces qui en forment les parois, présentent le même dessin.

Les pierres de la même nature, quand elles sont très-compactes, présentent aussi des dendrites intérieures : telles sont les pierres marneuses appelées *marbre de Hesse*, d'*Angerbourg* en Prusse, de *Baden-Doumlach*, sur la rive droite du Rhin, à quelques lieues au N. E. de Strasbourg; les *pierres de Florence*, qui portent le nom d'*alberèse*; les arbres qu'on voit dans celles-ci ont quelque ressemblance avec le peuplier; d'autres imitent très-bien le sapin, sa tige droite, sa forme pyramidale, et ses branches tombantes. J'en ai vu des échantillons où ces formes étoient si répétées et si constantes, qu'on eût dit qu'elles étoient l'ouvrage de l'art. J'ai des échantillons qu'on m'a dit venir de Suisse, qui représentent d'une manière frappante des forêts de saules.

Les dendrites superficielles sont communément d'une couleur brune passant graduellement au jaune roussâtre. Celles qui sont intérieures sont d'un noir foncé.

Quelques auteurs disent avoir trouvé des pierres dendritiques purement calcaires, et ils paroissent les avoir jugées

ainsi, parce qu'étant dissoutes dans l'acide nitrique, elles ne laissent aucun résidu sensible. Mais comme l'acide nitrique dissout également l'argile, cette preuve ne décide rien à cet égard. J'ignore si la nature exige absolument la présence de l'argile ou le mélange de plusieurs terres, pour former des dendrites; mais j'en ai essayé un grand nombre avec l'acide acétique, et toutes m'ont laissé un résidu très-sensible, même parmi celles qui se dissolvoient jusqu'à la fin avec effervescence dans l'acide nitrique.

Les dendrites les plus recherchées, sont celles qui se trouvent dans les agates, et surtout dans les sardoines, les cornalines, et d'autres pierres de la même nature, qui viennent des contrées orientales, et qu'on nomme *pierres de Moka*.

Les agates d'Oberstein et de Deux-Ponts présentent fréquemment des dendrites; mais elles ressemblent à des branches de corail ou à des arbres desséchés.

Les agates orientales sont embellies de formes plus agréables et plus variées: on y voit des terrasses couvertes de différentes espèces de mousses, d'où s'élèvent des plantes de la famille des *fougères* à larges feuilles, élégamment découpées, et nettement terminées dans leurs contours: les couleurs y sont aussi plus vives et moins brouillées.

Ces couleurs paroissent dues, en général, à des oxydes métalliques: d'autres sont d'une nature différente, et peut-être bitumineuses. Les premières se dissolvent et disparaissent quand on fait digérer la pierre dans les acides minéraux: les autres leur résistent plus ou moins.

Quelques naturalistes ont pensé que les dendrites sont dues à des dissolutions métalliques, ou à d'autres matières colorantes qui s'introduisoient dans les fentes de la pierre, et qui se distribuoient ensuite dans ses plus petites fissures, par un mécanisme semblable à celui qui fait monter les fluides dans les tubes capillaires; mais la cause qui produit ce phénomène ne me paroît pas encore bien connue.

Si les dendrites superficielles, lors même qu'elles sont l'ouvrage de la nature, ne présentent que de simples peintures, il n'en est pas de même des dendrites intérieures: celles-ci doivent être de petits arbres solides, du moins si l'on en juge par les végétations de quelques métaux, et notamment de l'*argent en feuilles de fougère*, qui se forme quelquefois dans une argile molle d'où l'on peut facilement le dégager, et qui présente alors des rameaux garnis de branches opposées, dont l'ensemble imite la plante dont il porte le nom.

Mais lorsque ces mêmes végétations se trouvent encastrées dans une matière dure, telle que le quartz ou le jaspé, on ne

peut en jouir que comme des dendrites ordinaires , en faisant scier et polir la pierre qui les contient.

Ces sortes de dendrites métalliques se forment quelquefois subitement par le moyen du feu. Il y a des minerais de cuivre dont la matte noire , au sortir du fourneau , se couvre çà et là de taches jaunes et brillantes de quelques pouces de diamètre , à peu près semblables , pour la forme , aux *lichens* qu'on voit sur les rochers. Ce sont des végétations de cuivre pur , qui sont fort singulières. Elles sont toutes composées de filets verticaux , d'une ligne environ de hauteur , réunis en faisceaux comme autant de petites gerbes qui sont debout à côté les unes des autres sur la surface de la matte. Et quand on les regarde par-dessus , on voit que leur ensemble présente des végétations de la plus grande élégance , et qui représentent fort bien l'espèce de mousse connue sous le nom de *sphagnum* des marais.

Ce ne sont pas indifféremment tous les minerais de cuivre qui produisent ce joli effet : je ne l'ai observé d'une manière bien sensible que dans une seule fonderie des monts Oural ; c'est de là que j'ai rapporté l'échantillon que je possède : je ne sais à quoi tient ce phénomène ; je remarquerai seulement que ce minerai provenoit des mines de la *Touria*, qui produisent le plus beau cuivre natif en végétation que l'on connoisse. Il sembleroit que la même cause qui le fait végéter dans la mine , produit le même effet jusque dans le fourneau. (PAT.)

DENDROBION, *Dendrobium*. Genre de plantes établi par Swartz , dans la famille des ORCHIDÉES , aux dépens des ANGRECS de Linnæus.

Il offre pour caractères : une corolle un peu ouverte , redressée et quelquefois renversée ; les pétales latéraux , extérieurs , rapprochés ou soudés autour de la base du sixième pétale ou nectaire , et semblables , en apparence , à un épéron ; l'anthère à opercule caduc.

Les genres CERAJA de Loureiro , MAXILLAIRE , paroissent devoir être réunis à celui-ci , qui , après en avoir ôté les espèces qui ont servi de types aux genres PLEUROTHALLE , OCTOMÉRIE et DIPODE , en y comprenant les huit espèces nouvelles figurées par Humboldt , Bonpland et Kunth , dans leur bel ouvrage sur les plantes de l'Amérique méridionale , comprendra une trentaine de plantes dont plusieurs sont très-remarquables par leur beauté et leur bonne odeur , mais dont aucune n'est cultivée dans nos serres ; la plupart sont originaires des îles du Golfe du Mexique ; les autres sont de l'Inde et des îles de la mer du Sud. Ce que j'ai dit à l'article ANGREC leur convient généralement. (B.)

DENDROCOLAPTES. Nom grec et générique des PICS.

C'est, dans le *Prodromus* d'Illiger, le nom générique des PIPICULES et des TALAPIOTS. (V.)

DENDROCOPUS. Nom générique des PIPICULES. (V.)

DENDRO-FALCO. C'est, dans Frisch, l'EMERILLON-ROCHIER. (V.)

DENDROÏDE, *Dendroïdes*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des trachélides, ayant pour caractères : crochets des tarsi simples ; corps allongé, étroit, déprimé ; antennes branchues ou dont les articles jettent latéralement un long rameau en forme de filet ; corselet conique, rétréci en devant.

J'ai institué ce genre sur un insecte de la collection de M. Bosc, et venant du Canada, le D. ÉTUIS-BLEUS, *D. cyanipennis*. Son corps est rouge, avec les élytres bleues. M. Fischer a publié, dans les Actes de la Société d'Histoire naturelle de Moscou, le même genre, sous le nom de *pogonocerus*. L'espèce qui lui a servi de type a été trouvée sur l'ortie, dans la Russie méridionale, à Aragni, près de Passa-Naur. Il lui donne le nom de *thoracique*. Elle est noire, avec le corselet d'un rouge écarlate ; les étuis jaunes, rayés obliquement de noirâtre ; et les pieds longs et fauves. (L.)

DENDROÏDES. C'est le nom donné à une EUPHORBE ligueuse. C'est l'*euphorbia dendroïdes*, L. (LN.)

DENDROÏTES. Nom donné aux fossiles qui ont quelque ressemblance de forme avec une branche d'arbre. (DESM.)

DENDROLITES. Quelques auteurs ont donné ce nom aux arbres pétrifiés qui se trouvent dans certaines contrées. V. BOIS PÉTRIFIÉ et PÉTRIFICATION. (PAT.)

DENDROPHOLE et **DENDROPHORE.** V. DENDRITES. (S.)

DENDROPHYTE. V. DENDRITES. (DESM.)

DENDRORKIS, *Dendrorkis*. Genre établi par Aubert Dupetit-Thouars, dans la famille des ORCHIDÉES, et qui paroît peu différer des AERIDES de Swartz. (B.)

DENEJNIK. Nom russe du THLASPI des champs, *Thlaspi arvense*, L. (LN.)

DENEKIE, *Denekia*. Genre de plantes établi par Thunberg dans la syngénésie superflue, et dans la famille des corymbifères. Il présente : un calice imbriqué ; un réceptacle nu ; des demi-fleurons bilabiés ; des semences non aigrettées.

Ce genre ne contient qu'une seule espèce dont la tige est rameuse, striée et velue ; les feuilles alternes et demi-amplexicaules, oblongues, mucronées, ondulées, velues en dessous ; les fleurs disposées en panicule terminale rapprochée. On la trouve au Cap de Bonne-Espérance, dans les lieux aquatiques. (B.)

DENEWER. Nom hongrois des CHAUVÉ-SOURIS. (DESM.)

DENGUENI. C'est, selon Marsili, le nom vulgaire, en Italie, de son *madrepora piscatorius*, que Pallas rapporte au *myriozoum* de Donati, et qu'il nomme *millepora truncata* (Elench. zoophyt, pag. 249.) (DESM.)

DENIRA, Adanson. C'est le même genre que l'IVA de Linnæus. (LN.)

DENNAJA. Nom donné, en Russie, à la GENTIANE CROISSETTE, *Gentiana cruciata*, L. (LN.)

DENNSTADTIE, *Dennstadiia*. Genre de plantes, qui ne diffère pas des DICKSONES. (B.)

DENS-CANIS, *Dent de chien*. Nom donné anciennement à une plante de nos montagnes. C'est la VIOLTE, *Erythronium deus-canis*, L. (LN.)

DENS-LEONIS, *Dent de lion*. Nom donné à diverses plantes de la famille des chicoracées, à cause de leurs feuilles très-découpées, et dont les découpures sont longues ou aiguës comme des dents. Le *pissenlit* est dans ce cas. Ce nom de *dens-leonis* a été traduit en *leontodon*, et est devenu celui d'un genre de Linnæus (*V. LION-DENT*), maintenant très-divisé. Les genres LEONTODON, TARAXACUM, APARGIA, HIERACIUM (ÉPERVIÈRE), HYOSERIS, HYPOCHÆRIS, LAP-SANA, TUSSILAGO et ARNICA, comprennent les différentes plantes qui ont reçu le nom de *dens-leonis*. (LN.)

DENSITÉ. *V. PESANTEUR SPÉCIFIQUE.* (PAT.)

DENTS. Le nom de *dent* a été généralisé pour tous les organes plus ou moins durs, calcaires ou cornés, qu'on trouve dans la série des animaux, le plus souvent à l'entrée du canal intestinal, et quelquefois, plus ou moins profondément dans son intérieur, pour déchirer, mâcher, broyer une substance alimentaire, et peut-être plus souvent encore pour saisir et retenir une proie. Mais il seroit possible qu'on eût confondu sous le même nom un assez grand nombre d'organes de différente nature, et qu'au contraire on eût refusé ce nom à d'autres dont la nature seroit identique, parce que, jusqu'ici, on ne les a peut-être pas envisagés d'une manière tout-à-fait suffisante. Aussi leur étude n'est-elle pas moins importante, soit qu'on veuille se rendre compte de leur véritable nature, c'est-à-dire de ce qu'elles sont réellement dans l'origine, de quel organe elles ne sont qu'une simple modification, ou qu'on les envisage sous les rapports de leur position et de leurs formes différentes, de la combinaison de ces formes; c'est-à-dire sous le point de vue des caractères qu'elles offrent à la zoologie. En effet, ces caractères sont souvent d'une très-grande importance, à cause des relations qu'elles peuvent avoir, au moins chez les mammifères, avec l'espèce de nourriture, et

par conséquent avec la plus grande partie des mœurs et des habitudes des animaux.

Pour en donner une idée nette, nous les considérerons dans les principaux types d'animaux, c'est-à-dire dans les ostéozoaires, les entomozoaires, les malacozoaires et les actinozoaires.

TYPE I. — OSTÉOZOAIRES, OU ANIMAUX VERTÉBRÉS.

Dans ces animaux, les dents, quelquefois entièrement nulles, quoique moins souvent qu'on ne le pense communément, bordent le plus ordinairement les os maxillaires proprement dits, c'est-à-dire les supérieurs et les inférieurs, et les præ-maxillaires ou incisifs; mais il arrive aussi fort souvent que les os palatins, ptérygoïdiens, le vomer lui-même, et les appendices de l'hyoïde, en sont armés.

Leur disposition est le plus souvent paire; plus elles sont extérieures et plus elles sont symétriques, c'est-à-dire semblables d'un côté et de l'autre.

Leurs rapports avec les os auxquels elles correspondent, sont assez variables; quelquefois très-profondément implantées, elles peuvent alors être retenues d'une manière très-solide, par le tissu osseux des mâchoires, ou seulement au moyen de la peau ou des gencives; d'autres fois elles sont comme appliquées contre la mâchoire; ou enfin elles peuvent n'avoir de racines que dans la peau elle-même.

Leur composition chimique paroît être assez peu variable; le plus souvent composées de phosphate calcaire et d'une substance animale, ou gélatineuse; elles le sont quelquefois d'une petite quantité de substance calcaire, et de beaucoup de substance cornée; enfin elles peuvent l'être entièrement de celle-ci, comme dans la baleine.

Quant à la structure anatomique, il paroît qu'elle est toujours à peu près la même.

Une dent véritable, dans tous les animaux vertébrés, se compose de deux parties distinctes: l'une, la plus essentielle, la plus importante, est la partie productrice, génératrice, ou interne; l'autre, beaucoup moins importante, quoique plus apparente et la seule employée, est la partie produite ou externe.

La première est connue sous le nom de germe, et la deuxième sous celui de dent proprement dite.

Le germe, ou partie productrice, de forme variable, et en rapport, comme on le pense bien, avec la dent ou partie produite, est formé d'une enveloppe externe appelée capsule de la dent. Cette capsule, percée à ses deux extrémités, l'une pour le passage des nerfs et des vaisseaux,

et l'autre pour la sortie de la dent, est composée, suivant Blake, de deux membranes, l'une interne fibreuse et l'autre externe entièrement vasculaire, et au contraire, suivant Hunter; ce qui paroîtroit plus probable.

Tout l'intérieur de cette capsule est rempli d'une matière gélatineuse éminemment vivante, de forme variable et dépendante de celle que doit avoir la dent elle-même : il est probable qu'elle a une membrane propre, mais excessivement mince : c'est ce qu'on nomme la pulpe de la dent; c'est évidemment la partie productrice. Elle reçoit, par son extrémité postérieure, et quelquefois par plusieurs points, ce qui produit les racines plus ou moins nombreuses des vaisseaux artériels et veineux, et des filets nerveux, en général fort considérables, et proportionnés à l'âge de la dent; c'est par ces parties que le germe tient au système général. On peut donner à l'ensemble du germe et de la capsule, le nom de bulbe.

La deuxième partie, que nous avons désignée sous le nom de produite, d'excrétée, d'extérieure, de morte, partie beaucoup moins essentielle dans tout l'appareil, porte le nom de dent proprement dite. Sa forme est en rapport avec celle du germe, comme il a été dit plus haut.

Elle se compose de deux parties également bien distinctes par leur tissu, leur aspect, et même peut-être par leur composition chimique.

1.^o La substance osseuse qui en fait la base, la partie interne la plus considérable; sa structure est évidemment écailleuse, ou composée de petites calottés, qui, s'emboîtant les unes les autres, se poussent de dedans en dehors, dont la plus ancienne et la plus petite est la plus externe, et, au contraire, la plus nouvelle et la plus grande est la plus interne.

Sa composition chimique paroît entièrement de phosphate calcaire.

Il est admis généralement, et entre autres par Blake, que sa formation est due à la pulpe dentaire, ou mieux à sa membrane, qui la sécrète de sa face externe.

2.^o La seconde partie composante de la dent est l'émail; d'une dureté beaucoup plus grande, au moins ordinairement; sa structure est évidemment fibreuse, c'est-à-dire composée de fibres qui, en général, se portent obliquement de la base à la pointe de la partie osseuse, toujours extérieure à celle-ci, qu'elle revêt de manières différentes, suivant les espèces de dents; il paroît qu'elle contient, outre du phosphate de chaux, une certaine quantité de fluat de même substance.

Sa production, suivant Blake, est due à la face interne de la lame interne de la capsule ou enveloppe du bulbe.

De la manière dont les dents, ou mieux l'appareil dentaire, est en rapport avec les os, et de celle dont elles naissent, sortent et tombent. — Dans l'état peu avancé ou presque gélatineux de l'animal, le bulbe de la dent est entièrement renfermé dans des parties molles, et plus ou moins profondément placées sous la peau ; mais, pour bien concevoir comment, dans certains animaux vertébrés, il finit par être enfermé dans le tissu des mâchoires, il faut savoir que l'ossification de ces parties commence par le bord inférieur et par ce qu'on nomme la lame externe, puis par la lame interne, de sorte qu'à une certaine époque il en résulte une sorte de gouttière générale. Un peu plus tard, et dans certaines espèces seulement, cette gouttière se partage par des cloisons plus ou moins nombreuses, en loges particulières, qu'on nomme alvéoles; l'ossification croissant toujours, ces loges sont de plus en plus circonscrites, et elles finissent par ne plus présenter que deux ouvertures correspondantes à celles de la capsule du bulbe, et, très-probablement, la supérieure ou extérieure à un orifice de la peau; car je ne puis croire à un déchirement de celle-ci dans la sortie de la dent.

L'implantation des dents, ou mieux du bulbe, est plus ou moins profonde, suivant l'effort que l'animal étoit destiné à produire avec elles, et suivant son âge; car l'ossification de la mâchoire croissant toujours, finit par la chasser entièrement, comme si la Nature, voulant la destruction de l'être qu'elle a créé, lui ôtoit peu à peu les moyens de se nourrir.

La manière dont la partie excrétée ou morte, c'est-à-dire la véritable dent, recouvre le germe en le comprimant contre le fond de la capsule, et en empiétant successivement sur sa longueur et sur sa largeur, à laquelle se joint en outre l'accroissement de l'ossification de la mâchoire, produit l'éruption de la dent. Dans ce cas, elle perce la capsule en la déchirant, ou peut-être mieux en dilatant le pore ou l'ouverture du bulbe, puis traverse la peau en sortant aussi, très-probablement, par un pore correspondant, et devient extérieure, au moins en partie plus ou moins considérable. En apparence stationnaire, il est cependant vrai que l'accroissement qui ne se fait plus en longueur ou en hauteur, à une certaine époque, se continue en épaisseur, et toujours à l'intérieur, pour la substance osseuse; en sorte que le germe diminue de plus en plus; l'artère qui y apporte le sang, les nerfs qui donnent la sensibilité, diminuent proportionnellement, et finissent par se détruire tout-à-fait; alors la partie produite ou la dent proprement dite, a atteint toute l'étendue dont

elle étoit susceptible; elle ne tient plus au corps organisé que d'une manière mécanique, c'est-à-dire par enchevêtrement dans la mâchoire elle-même, comme dans les poissons, ou par celle de la peau ou des gencives, comme dans les animaux mammifères, par exemple. Cependant, au bout d'un certain temps, elle finit par être chassée, ou par l'action d'une autre dent qui tend à remplir sa place, et qu'on appelle alors dent de remplacement, ou par l'accroissement, continuel de l'os, dans lequel l'alvéole sembloit creusé : c'est ce que l'on voit dans les animaux mammifères âgés.

C'est par cette disposition réciproque du germe et de la dent que l'on peut expliquer pourquoi une dent de remplacement arrachée peu de temps après sa sortie, peut repousser; c'est que la partie produite à son orifice inférieur, étoit aussi large que le bulbe, et que celui-ci est resté absolument comme un poil dont le bulbe n'a pas été arraché et qui peut repousser. On pourroit expliquer aussi comment une dent fracturée a pu se resouder, en admettant que la fracture a été faite à une époque où la partie productive étoit encore dans sa vigueur, et alors les molécules produites, au lieu de se borner à former un simple cône, ont commencé à remplir la cavité qu'elles ont rencontrées; enfin pourquoi il est possible de repiquer une dent arrachée; en effet, si c'est chez un jeune homme, l'alvéole et la peau des gencives peuvent l'envelopper de manière à la retenir mécaniquement.

J'ai déjà annoncé que la place de ces dents ou celles des os avec lesquels elles sont en rapport, est assez sujette à varier; on peut cependant dire que dans les animaux vertébrés ou ostéozoaires, il n'y en a jamais au-delà du pharynx : mais en-deçà, tous les os qui peuvent entourer la première partie du canal alimentaire peuvent en être pourvus; ainsi il peut y en avoir sur les os incisifs, maxillaires supérieurs et inférieurs, palatins, ptérygoïdiens, vomer, et même sur les branches de l'appareil hyoïdien : ne pourroit-on pas même regarder comme telles, les épines de la langue des chats?

Le plus souvent elles sont sur le bord de ces os, mais elles peuvent aussi en occuper la surface.

C'est à cette position que sont dues les dénominations d'incisives, de maxillaires supérieures ou inférieures, de palatines, de ptérygoïdiennes, de pharyngiennes ou hyoïdiennes, et de vomériennes qu'elles reçoivent.

La forme des dents n'est pas moins importante que leur position, mais elle est encore beaucoup plus variable; elle leur a fait donner également différentes dénominations qu'il est important de connoître. Mais d'abord il faut faire observer que dans une dent, en général, on nomme racine la partie qui

reste dans la capsule et qui souvent n'est pas couverte d'émail, elle est ordinairement longue; couronne, toute celle qui en sort, et collet, l'endroit où se joignent ces deux parties.

Les dents peuvent être simples ou composées.

Les dents simples sont celles dont nous avons exposé la structure en général; ce sont évidemment les plus communes.

Les dents composées sont, au contraire, celles qui, formées d'abord de plusieurs dents simples très-plates, très-comprimées, ayant chacune son bulbe presque entièrement distinct, finissent par n'être plus qu'une seule et unique masse, par la soudure des dents élémentaires, au moyen d'une nouvelle substance qu'on nomme ciment. C'est ce que l'on voit notamment dans les dents maxillaires des éléphants.

Chaque dent molaire de cet animal est évidemment, à une certaine époque et quand elle est entièrement contenue dans la capsule, composée d'un certain nombre de dents simples, très-comprimées, en forme de lames, ayant chacune un bulbe distinct; mais plus tard, avant que la dent ne sorte de son alvéole, ces différentes dents composantes se soudent entre elles au moyen d'une nouvelle substance beaucoup moins dure que l'émail et même que la substance osseuse; il est assez difficile de déterminer au juste comment cette nouvelle substance est formée; cependant M. Cuvier assure que c'est par la face interne de la membrane interne de la capsule, interposée entre les dents composantes, qui changeroit de nature après avoir produit l'émail, et qui finiroit par disparaître. Quoiqu'il en soit, la sortie, la chute de ces dents composées sont tout-à-fait analogues à ce qui a lieu pour les dents simples, avec cette différence, que leur émergence se fait obliquement, de telle manière que c'est la lame ou dent simple antérieure qui sort la première.

Ce qu'on appelle les fanons, dans la baleine, sont évidemment aussi des dents composées; mais, outre qu'elles sont simplement cornées, elles diffèrent essentiellement de celles de l'éléphant, en ce que les dents composantes ne sont pas réunies par un ciment, comme cela a lieu dans ce dernier animal. Les trois dernières dents molaires inférieures du sanglier du Cap, sont aussi des espèces de dents composées.

Il est encore une autre sorte de dents dont la forme dépend de la disposition des systèmes composans; ce sont celles qui ne sont réellement pas composées, c'est-à-dire, formées de plusieurs dents primitives réunies par un ciment, mais dans lesquelles ce ciment remplit les vides ou les anfractuosités qui peuvent se trouver dans la dent ou produit du germe pri-

mitif; c'est ce qui a lieu dans les véritables molaires des animaux herbivores, par exemple dans les ruminans. Dans ces animaux le germe de la dent est unique, quoiqu'il ait constamment plusieurs racines; mais il a une forme qui n'est pas simple et qui présente des saillies et des anfractuosités quelquefois fort singulières que doit suivre la membrane interne de l'enveloppe ou capsule. Lorsque la dent a été produite dans ses deux parties composantes, le tissu osseux et l'émail, le ciment est déposé comme une espèce de tartre dans tous les endroits creux que la dent offre, et probablement, comme dans l'éléphant, par la face interne de la capsule du bulbe: d'où il résulte que ces dents qui offrent des tissus de dureté différente, s'usent inégalement, et que lorsqu'elles le sont à de certains degrés, elles montrent à leur couronne des figures diverses, jusqu'à ce que usées presque tout-à-fait, c'est-à-dire, au-delà des plus profondes anfractuosités, elles n'offrent plus qu'une masse de substance purement osseuse entourée de l'émail, au lieu que dans la dent véritablement composée, cela ne peut jamais avoir lieu, et l'on trouve toujours les indices de sa composition.

Quant à la forme proprement dite des dents:

On nomme *incisives*, celles qui étant assez larges et longues, à bords assez souvent parallèles, sont taillées obliquement en biseau à leur extrémité libre; on voit un exemple de cette espèce de dent, chez l'homme, dans celles qui sont implantées dans l'os præmaxillaire, ce qui a, par suite, valu le nom d'incisif à cet os; mais cette forme est peut-être encore plus prononcée dans les animaux mammifères nommés rongeurs. On auroit dû réserver ce nom aux espèces de dents qui ont réellement une forme propre à couper; mais on l'a étendu à toutes celles qui se trouvent non-seulement dans l'os incisif, mais même à celles qui leur sont opposées dans la mâchoire inférieure, quoique très-souvent elles n'aient plus la forme ni l'usage incisifs.

On a nommé *canines* certaines dents qui ont la forme des dents les plus apparentes des chiens, et qui sont plus longues que toutes les autres, constamment à une seule racine et à une seule pointe à la couronne; et comme ces dents sont ordinairement placées aux mâchoires supérieure et inférieure immédiatement en arrière des incisives, on a fini par étendre ce nom de canines, tiré de la forme, aux dents qui se trouvoient avoir cette place; alors, sans égard à cette forme, on les a nommées *angulaires*. Leur principal usage les a fait aussi quelquefois appeler *laniaires*.

Comme la plupart des dénominations des parties des animaux sont tirées de l'homme et des ruminans, les seuls

que les anciens anatomistes disséquoient, on nomme avec juste raison *dents molaires* celles qui dans leur action agissent à peu près comme des meules, et c'est ce qui a lieu dans les ruminans; et par-là on entend des dents composées ou semi-composées, ou même simples, dont la couronne large, plate, offrant des anfractuosités et de petites éminences, se correspondent tout-à-fait aux deux mâchoires. Mais ensuite, par voie d'exclusion des deux autres espèces, on le donna indistinctement à toutes celles qui se trouvent en arrière des canines, occupant toute la partie postérieure des lignes dentaires, et qui, quelquefois, n'ont aucun autre caractère des molaires que leur place; c'est ainsi que dans les chats où ces dents sont tranchantes, se correspondant par leur face, en un mot, sont de véritables incisives dans leur action, on ne leur en donne pas moins le nom de *molaires*.

D'après cela on a été obligé de diviser les dents molaires, qu'on pourroit peut-être désigner sous le nom de *maxillaires postérieures*, en *molaires triturantes, tuberculeuses et tranchantes*.

Et comme en outre, dans un grand nombre d'animaux mammifères, ces dents maxillaires postérieures diffèrent beaucoup entre elles par la forme et la grosseur, on les a subdivisées en *fausses molaires* et en *molaires vraies*: par molaires fausses, on entend celles qui sont petites, pointues, à une seule pointe; ce sont le plus souvent les antérieures; et par vraies, on comprend celles qui, ordinairement plus grosses, plus larges, ont leur couronne à plus d'une pointe ou sont tout-à-fait plates.

D'après cela, il est aisé de voir combien il seroit important d'avoir une bonne nomenclature des dents; je ne doute pas que la meilleure ne doive être basée sur l'os avec lequel elles sont en rapport.

Les combinaisons des différentes espèces de dents, eu égard à leur forme et à leur position, sont d'une grande importance.

Ainsi quelquefois il y en a sur toutes les pièces de l'appareil masticateur, comme dans beaucoup de poissons.

D'autres fois, il ne s'en trouve que sur les palatins, les mandibulaires, les incisifs et les maxillaires.

Il peut n'y en avoir que sur les trois derniers.

Enfin, quelques animaux n'en ont que sur les mandibulaires et sur les maxillaires, ou sur les uns ou les autres.

Le nombre total des dents doit aussi être pris en considération; la marche la plus naturelle dans la supputation du nombre des dents nous paroît celle dans laquelle on va d'avant en arrière; et cependant on ne peut nier que ce sont les postérieures qui sont les plus importantes.

Le nombre des différentes espèces de dents n'est souvent pas non plus à négliger.

Les différences de forme et de nombre des dents, suivant l'âge, sont souvent fort importantes à connoître, mais malheureusement ont été peu étudiées.

La disposition des lignes dentaires, les unes avec les autres, offre aussi des caractères souvent plus utiles qu'on ne pense. En considérant d'abord les lignes dentaires d'un même côté, les dents incisives maxillaires et mandibulaires peuvent se croiser, peuvent s'opposer, pour former une espèce de pince, comme dans les chevaux. Il en est de même des canines, qui, dans l'état ordinaire des mammifères, se croisent, celles d'en bas se plaçant toujours avant celles d'en haut; c'est là ce qu'on peut appeler état normal.

La manière dont les molaires d'en haut et celles d'en bas s'engrènent, est encore beaucoup plus importante à considérer, puisqu'il s'ensuit le mode de mastication, et par conséquent la nature de la nourriture; ainsi, les dents de la mâchoire inférieure peuvent correspondre exactement, par leur couronne, à celles de la mâchoire supérieure; ou bien cela n'a lieu qu'à moitié; c'est-à-dire, que la moitié interne de la couronne des dents supérieures correspond à celle des inférieures, tandis que le bord des supérieures étant tranchant, se croise au côté externe des inférieures: enfin, quelquefois les deux séries se croisent entièrement, comme dans les chats.

La disposition des lignes dentaires d'une même mâchoire offre quelques observations qui, quoique moins importantes, ne sont cependant pas à négliger: ainsi, quelquefois elles convergent en avant; elles peuvent être parallèles, ou enfin, converger en avant et en arrière, de manière à former une sorte d'ovale au palais.

Les lignes dentaires peuvent aussi être déjetées en dehors ou en dedans, comme cela se voit dans un certain nombre d'animaux mammifères rongeurs; et alors c'est toujours en sens inverse, c'est-à-dire, que celles d'en haut l'étant en dehors, celles d'en bas le sont en dedans.

Après avoir traité des dents d'une manière générale dans les animaux vertébrés, nous allons entrer dans quelques détails sur les différences que présentent chacune des classes qu'on y établit, en avertissant d'avance que la plupart des choses que nous venons de dire sur les dents, considérées en général dans les animaux vertébrés, appartiennent aux mammifères.

CLASSE I. — MAMMIFÈRES.

Un certain nombre de ces animaux paroît en être entière-

ment dépourvu, et quoique le nom d'édentés leur convienne exclusivement, on l'emploie cependant quelquefois pour désigner un groupe de mammifères qui est réellement pourvu de dents molaires, assez défectueuses il est vrai.

D'autres mammifères semblent en être privés, et cependant en possèdent des rudimens, surtout dans le jeune âge. Ainsi M. Geoffroy en a découvert dans le fœtus de la baleine, à la mâchoire inférieure, et il est certain qu'une partie des cachalots en a également aux deux mâchoires, mais que les inférieures sont toujours beaucoup plus grandes.

Enfin, la plus grande partie des animaux de cette classe en est ordinairement pourvue.

Dans ce cas, elles ne sont jamais en rapport avec d'autres os qu'avec les mandibulaires, les maxillaires et les intermaxillaires, ou mieux les præmaxillaires: quelques auteurs admettent, il est vrai, des dents palatines dans l'ornithorhynque et dans une espèce de cétacé, l'hypéroodon, mais très-probablement à tort, du moins pour le premier; ce ne sont que des espèces de papilles molles qui n'ont rien de corné ni d'osseux.

Le mode de rapports avec les os est presque constamment par gomphose, c'est-à-dire, qu'elles sont implantées plus ou moins profondément dans une excavation de l'os. Cependant, chez l'ornithorhynque, cette excavation est extrêmement superficielle; dans les baleines, elle est entièrement nulle pour les fanons ou dents de la mâchoire supérieure; et il paroît que dans le lamantin de Steller, le rapport des dents avec les os est encore beaucoup plus singulier.

La profondeur de l'implantation de la dent dans les mammifères est proportionnelle à l'effort que l'animal doit faire avec; ainsi les dents défensives de certaines espèces de singes, de presque tous les carnassiers, de quelques ruminans, qui sont ce qu'on nomme les *canines*, sont profondément implantées; mais elles le sont peut-être encore moins que les incisives des animaux rongeurs, qui servent quelquefois d'organes de défenses comme dans les éléphans, mais plus souvent d'organes propres à ronger, à détruire les corps les plus durs, comme cela se voit dans les castors, etc. En effet, dans ces animaux, les dents *incisives*, qui sont rarement au-delà d'une à chaque mâchoire, se prolongent en arrière jusqu'au-delà et au-dessous de toutes les molaires.

Dans les mammifères, la solidité de l'implantation de la dent est encore beaucoup augmentée par la manière dont la peau se modifie à son collet, et forme ce qu'on nomme des *gencives*, qui ont quelquefois naturellement, ou acquièrent par l'âge une telle consistance, qu'elles suppléent parfaitement aux dents. Ainsi, dans tous les animaux ruminans, etc., l'ex-

trémité antérieure de la mâchoire supérieure, qui est toujours dégarinée de dents, est pourvue d'un bourrelet épais, fibreux, presque calleux, qui sert d'opposant aux incisives de la mâchoire inférieure, pour pincer l'herbe.

La composition chimique des dents des mammifères est le plus souvent entièrement calcaire; quelquefois cependant il y a un certain mélange de matière cornée, comme dans celles de l'ornithorhynque; et enfin, elles peuvent être entièrement cornées, comme dans les baleines.

La disposition anatomique des trois tissus qui peuvent entrer dans la composition des dents des mammifères, diffère suivant la forme et l'usage de ces dents.

Aussi dans les dents simples, coniques ou comprimées, l'émail entoure de toutes parts la matière osseuse; il est seulement plus épais sur la pointe ou le bord tranchant, et nul sur la racine.

Mais dans ces espèces de dents simples, qui sont plus ou moins rectangulaires, et qui devoient s'user par leur emploi presque continu à ronger, il n'y a d'émail bien épais qu'à leur partie antérieure; en sorte que la détrition se faisant inégalement, elles restent toujours tranchantes, comme on le voit dans les véritables rongeurs.

Les dents également simples, mais qui ont plusieurs racines et plusieurs tubercules plus ou moins pointus sur la couronne, sont absolument dans le cas des dents simples coniques, par la disposition des tissus composans.

Les dents semi-composées, qui ne se trouvent que dans la classe des mammifères, outre la disposition des deux tissus principaux, offrent constamment au dehors de l'émail, le ciment qui pénètre dans toutes les anfractuosités de la dent primitive.

Enfin, dans les véritables dents composées, ce ciment descend beaucoup plus bas dans les interstices des dents composantes; mais il est réellement toujours dans les mêmes rapports.

Il résulte de cette disposition des trois tissus qui peuvent entrer dans la composition des dents des mammifères, que lorsqu'elles s'usent, ce qu'elles font toutes plus ou moins, suivant le but qu'elles devoient remplir, et par conséquent suivant la nature des alimens sur lesquels elles agissent, leur tranche offre des figures, des dispositions des trois tissus tout-à-fait particulières, suivant l'espèce et la forme de la dent. La considération de ces figures est de la première importance pour déterminer à quel animal a appartenu telle ou telle dent; on la conçoit toujours très-bien, quand on connoît parfaitement la dent

primitive, en supposant des plans qui la couperoient horizontalement à différentes hauteurs, jusqu'au collet.

On trouve dans les mammifères toutes les espèces de dents dont nous avons parlé plus haut, quant à la forme, simples, semi-composées ou composées, à une ou plusieurs racines; coniques, comprimées, pointues, à couronne plate, tuberculeuse, tranchante. Ces formes si variées, les différentes combinaisons de ces formes, le nombre des dents même, offrent certainement les meilleurs caractères spécifiques des mammifères, assez souvent de bonnes confirmations de genres, et même de groupes plus élevés. Nous croyons devoir entrer ici dans des détails suffisans pour faire reconnoître un mammifère à la seule inspection de ses dents, et réciproquement déterminer à quelle espèce a appartenu une dent que l'on trouveroit isolée. L'importance de cette étude pour la connoissance des animaux fossiles et pour la confirmation des groupes génériques fossiles, a été mise dans une telle évidence par M. Cuvier, dans ses beaux travaux sur les ossemens fossiles d'animaux quadrupèdes, et par MM. Frédéric Cuvier et Illiger, que nous avons cru devoir donner une classification des animaux mammifères entièrement basée sur l'existence, la nature, la forme, la position des dents. Nous commencerons par en donner le tableau synoptique (Voy. le tableau ci-joint); après quoi nous décrirons les dents de chaque genre en particulier, et dans le même ordre en ne les considérant que d'un seul côté, même pour les incisives.

SECTION I. — *Aucune trace de dents.*

On ne connoît jusqu'ici de mammifères sans aucune espèce de dents, que ceux qui forment les genres PANGOLIN, *Manis*; FOURMILIER, *Myrmecophaga*, et ECHIDNÉ, *Echidna*: ce sont les véritables édentés. Il est à remarquer qu'il y a un de ces genres dans chaque grand continent; un pour l'ancien, un autre pour le nouveau, et un enfin pour le moderne.

Il arrive quelquefois que plusieurs espèces de cétacés, et surtout de dauphins, n'offrent pas de dents; mais il paroît que cela dépend de l'âge avancé des individus.

SECTION II. — *Des dents cornées.*

Dans la deuxième section, c'est-à-dire, dans les espèces qui ont des dents cornées, on doit comprendre les baleines et les ornithorhynques, animaux fort éloignés sous tous les autres rapports.

Genre BALEINE (*Balæna*).

Dans la baleine, il n'y a de dents cornées qu'à la mâchoire supérieure; c'est ce qu'on nomme les *fanons*.

Chaque dent ne peut être mieux comparée qu'aux dents composantes des molaires des éléphants ; elles sont cependant beaucoup plus minces encore. Leur forme est à peu près triangulaire, le petit côté étant appliqué au palais, le moyen en dehors, et le plus grand, qui est excavé, en dedans ; le petit côté ou la base, qui est extrêmement étroit, offre cependant une excavation ou sillou où se loge le germe. La dent elle-même est entièrement formée d'espèces de cônes très-plats, de filets cornés, dont les extrémités du côté interne sont libres et forment une sorte de frange : ces dents ne sont pas implantées dans les os de la mâchoire supérieure avec lesquels elles sont en rapport, mais seulement dans la peau qui les recouvre ; elles reçoivent les nerfs qui ont cependant traversé obliquement l'os maxillaire.

Ces dents simples, peut-être partagées en petits groupes plus ou moins nombreux, sont d'autant moins hautes verticalement, qu'elles sont plus antérieures ; elles forment ainsi de chaque côté de la bouche un demi-canal qui conduit à l'œsophage.

Il n'y a point de trace d'aucune sorte de dents à la mâchoire inférieure de l'individu adulte ; mais on sait, d'après les observations de M. Geoffroy, que dans le très-jeune fœtus, il en existe de rudimentaires dans la rigole des os mandibulaires ; elles m'ont paru simples, coniques, et par conséquent semblables à celles des cachalots.

Genre ORNITHORHYNQUE (*Ornithorhynchus*).

Dans l'ornithorhynque, les dents, quoique en très-grande partie cornées, n'offrent cependant guère d'autre ressemblance avec les façons de la baleine. Leur forme est, au contraire, à peu près carrée ou quadrilatère, c'est-à-dire, molaire. Il y en a d'à peu près semblables aux deux mâchoires, où elles sont au nombre de deux de chaque côté ; chacune est fort aplatie, surtout quand elle a été desséchée ; la base ou surface radicale offre plusieurs saillies séparées par des excavations peu profondes, entièrement moulées sur le fond de la fosse alvéolaire ; la surface triturante présente absolument les mêmes dispositions. En les examinant à la loupe, on voit que leur surface externe est parsemée d'un très-grand nombre de points ; mais en entamant leur substance, on trouve qu'elles sont composées de fibres dirigées de haut en bas, susceptibles de se racornir par le dessèchement et de se renfler par l'immersion dans un fluide. Je n'ai pu trouver de trace d'orifice par où les nerfs et les vaisseaux pourroient y pénétrer. D'après l'analyse qui en a été faite par M. Chevreul, elles contiennent à peine des traces de carbonate et de phosphate de chaux ; tout le reste est de ma-

tière cornée ; elles ne tiennent évidemment qu'à la peau , et à peine y a-t-il des indices d'alvéoles dans les mâchoires.

SECTION III. — *Dents osseuses à une seule mâchoire.*

Genre NARWHAL (*Monodon*).

Dans le narwhal, qui du reste se rapproche des dauphins, on ne trouve qu'une dent conique extrêmement longue, implantée dans la partie antérieure de l'os præmaxillaire de la mâchoire supérieure ; assez souvent elle est comme si elle avoit été tordue, c'est-à-dire, qu'on voit à sa surface des espèces de stries en spirale ; sa texture est extrêmement compacte et pesante ; la portion osseuse peu distincte ou différente de l'émail, est homogène.

Il arrive réellement assez souvent que dans ce cétaqué il n'y a qu'une seule dent, c'est-à-dire d'un seul côté ; aussi regarde-t-on cet animal comme une sorte de licorne ; mais dans ces cas, c'est ou par accident, ou par une disposition naturelle fort bizarre que cela a lieu.

Genre CACHALOT (*Physeter*).

Dans les cachalots, qu'il est souvent fort difficile de distinguer des dauphins, on ne trouve, en général, des dents qu'à la mâchoire inférieure ; c'est même le caractère du genre selon les zoologistes ; le fait est qu'un certain nombre d'espèces et peut-être toutes, si elles étoient bien examinées, en ont aussi à la mâchoire supérieure ; mais alors elles sont fort petites, mousses ou même plates, et débordant à peine la peau. Quoi qu'il en soit, celles qui bordent la mâchoire inférieure sont toujours simples, coniques, quelquefois un peu comprimées, avec une racine également conique et simple ; plus petites en avant, elles vont en augmentant jusque vers les deux tiers de la longueur de la mâchoire, puis elles diminuent ensuite un peu. Leur ivoire est compacte, très-dur et satiné ; l'émail est fort épais, à fibres parallèles à la substance osseuse dont il est séparé par une ligne moins blanche, et couvre, avec l'âge, toute la dent.

Elles ne sont jamais entièrement saisies dans l'os de la mâchoire, c'est-à-dire, qu'il n'y a pas de véritables alvéoles ; elles sont retenues en place dans une gencive ou peau fort épaisse qui remplit toute la rigole dont est creusé le bord supérieur de l'os.

Je ne puis rien dire de celles qui se trouvent dans l'anar-nak, le dauphin à deux dents, le bustzkopf d'Honfleur, celui de Chemnitz, etc. (V. DAUPHIN).

J'ignore si les dents de ces animaux sont sujettes à être remplacées dans le jeune âge, et si elles tombent avec les années, ce

qui est probable ; il est également à croire que les plus nouvellement poussées sont les antérieures, ce qui ne paroît avoir également lieu pour tous les cétacés.

Je connois une espèce de dauphin ou de cachalot, dans laquelle il n'existe qu'une dent de chaque côté ; elle occupe le milieu, à peu près, de la longueur de l'os mandibulaire ; elle est très-grosse, extrêmement comprimée, mais, du reste, fort analogue à celle des cachalots.

SECT. IV.—*Dents osseuses aux deux mâchoires et d'une seule forme.*

Genre DAUPHIN (*Delphinus*).

Dans les dauphins proprement dits, il n'y a également qu'une espèce de dents, toutes coniques ou canines, mais aux deux mâchoires, dont elles occupent ordinairement presque toute l'étendue ; il est bien vrai que certaines espèces paroissent les perdre peu à peu avec l'âge et en allant de la base de la mâchoire à la pointe ; mais on peut dire que cela est accidentel et arrive à presque tous les animaux mammifères.

Quant à la structure générale de ces dents, elle est tout à fait semblable à celle des dents de cachalots ; jamais elles n'ont qu'une racine et qu'une seule pointe ; elles sont formées de deux cônes adossés base à base au collet ; leur composition est très-dure, la matière émailleuse étant assez peu distincte de l'autre.

Le rapport de celles d'un côté avec l'autre, est ordinairement en angle plus ou moins allongé, plus ou moins ouvert, convergeant en avant.

La disposition de celles des deux mâchoires, d'un même côté, est engrenante, celles de dessous passant au devant de celles de dessus.

La forme, le nombre de ces dents, et surtout la première, sont d'une grande considération dans la distinction des espèces, fort nombreuses sans doute, de ce genre. (V. à l'article DAUPHIN.).

Les autres espèces de mammifères, qui n'ont qu'une seule sorte de dents osseuses, les ont à couronne plus ou moins large et tronquée, c'est-à-dire molaire ; elles n'occupent jamais que la partie postérieure des mâchoires, et sont ordinairement peu nombreuses.

Genre TATOU (*Dasyus*).

Dans le genre tatou, les dents sont cylindriques, espacées ou distantes, foibles ; elles sont composées d'une légère enveloppe d'émail qui déborde à la couronne, surtout de chaque côté, la substance osseuse, et qui y forme une sorte d'excavation ; la partie enfoncée dans l'alvéole est de même forme à peu près ; en sorte qu'il n'y a pas de véritable

collet. M. Illiger dit qu'elles sont, ce qu'il nomme *obducti*, c'est-à-dire, partout recouvertes d'émail.

Elles sont au nombre de 8—17 à la mâchoire supérieure, c'est-à-dire, en nombre extrêmement variable.

Et de 7 à 17 à l'inférieure.

Il paroît qu'elles s'entre-croisent quand les mâchoires sont fermées.

Genre **ORYCTÉROPE** (*Orycteropus*).

Dans l'oryctérope, les dents n'occupent qu'un assez petit espace des lignes dentaires. Celles des deux côtés forment presque deux lignes parallèles, convergeant un peu en avant; celles d'en haut correspondent à celles d'en bas par la couronne. Elles sont espacées ou distantes entre elles.

Toutes ces dents sont fort singulières par leur composition: elles sont toutes d'une venue, c'est-à-dire, sans distinction de racine ou de couronne, et plus ou moins grosses. Elles sont composées d'une enveloppe de substance émailleuse fort mince si ce n'est à la couronne, et d'une sorte de tissu joncacé intérieur, qui semble formé par autant de petites dents qu'il y a de petits tubes droits parallèles composans, ayant chacun un orifice à la surface radicale.

La mâchoire supérieure en a six, dont la première très-petite; la deuxième un peu plus grosse, est plus longue que large, et comme formée de deux cylindres peu distincts; la troisième a la même forme, mais est un peu plus épaisse; la quatrième l'est beaucoup plus, et les deux cylindres composans bien mieux marqués; la cinquième est la plus grosse de toutes; enfin, la sixième, qui est un peu plus grosse que la troisième, paroît comme simple.

Celles de la mâchoire inférieure, qui sont également au nombre de six, sont presque entièrement disposées comme à la supérieure.

Il paroît que la première de chaque mâchoire est sujette à tomber avec l'âge.

Genre **LAMANTIN** (*Manatus*).

Quoique ce genre ait réellement deux petites dents incisives dans le très-jeune âge, comme l'avoient soupçonné Linnæus et M. Illiger, d'après l'analogie du dugong, et comme je l'ai montré le premier; cependant comme il paroît qu'elles tombent de très-bonne heure, je placerai ici ce genre.

Dans l'état adulte, il n'y a réellement qu'une seule espèce de dents tout-à-fait molaires.

Elles n'occupent qu'une partie assez peu considérable des os dentaires.

Elles forment entre elles deux lignes à peu près parallèles.

Celles d'en haut et d'en bas se correspondent tout-à-fait par

leur couronne , en engrenant réciproquement les dentelures dont elles sont pourvues ; toutes ont en effet une couronne bien distincte de la racine. M. Illiger les regarde comme compliquées ; je ne sais trop si ce nom leur convient réellement ; il est de fait qu'elles ne sont composées que de deux substances , la substance osseuse et l'émail. Avant d'être usées, leur couronne offre constamment deux collines transverses, formées par deux à trois petites pointes mousses, outre quelquefois un petit talon postérieur ; à mesure qu'elles s'usent , les collines offrent d'abord une série de petits cercles d'émail autour de la matière osseuse, qui , s'étant confondus, forment ainsi deux larges lignes bordées d'émail, qui, s'agrandissant toujours, se réunissent enfin ; et alors les dents usées jusqu'à la base des collines , n'offrent plus qu'un large parallélogramme.

Le nombre de ces dents est de neuf à la mâchoire supérieure ; elles sont presque toutes carrées, d'abord un peu plus larges transversalement que longitudinalement ; elles vont ensuite un peu en augmentant, au contraire, d'avant en arrière ; toutes sont fort serrées entre elles, et paroissent avoir quatre racines bien distinctes, deux pour chaque colline.

Il y a également neuf de ces dents à la mâchoire inférieure ; elles sont à peu près de même forme qu'à la supérieure , mais elles deviennent un peu plus longues que larges, surtout en arrière ; et en outre le talon postérieur devient plus gros.

Dans le *Rytina* ou *Lamantin* de Steller , n'y auroit-il pas quelque rapport entre les dents et celles des éléphants ?

On peut dire qu'il n'y a qu'une seule grosse dent molaire à chaque côté des mâchoires, comme on en voit un exemple dans le sanglier d'Éthiopie, et peut-être dans l'éléphant.

Il est bien évident , d'après la description détaillée qu'en donne Steller , qu'elle n'est pas implantée dans les os , et qu'elle ne tient qu'à la peau par les nerfs et les vaisseaux nombreux qui passent de l'une à l'autre. Elle n'offre , par conséquent , aucune trace de racine ; mais sa face adhérente est percée d'une très - grande quantité de petits trous à peu près comme dans celles de l'oryctérope ; quant à la surface supérieure ou couronne, il est probable qu'elle est formée d'espèces de lames irrégulières réunies par un ciment ; ce qui forme par la détrition des sinuosités plus ou moins profondes et irrégulières , disposées de manière à converger vers son extrémité antérieure.

Genre MEGATHERIUM.

Le genre megatherium n'ayant évidemment qu'une espèce de dent de forme molaire , doit aussi être placé ici.

D'après ce que nous en dit M. Bru, dans sa description de ce singulier animal, les dents n'occupent qu'une petite portion de la ligne dentaire, à peu près comme dans le lamantin; elles se correspondent exactement par leurs surfaces triturantes, s'engrènent par leurs saillies, sont fort serrées entre elles et forment deux lignes à peu près parallèles. On voit évidemment qu'elles sont presque égales, les antérieures étant cependant un peu plus petites. Leur forme est à peu près carrée, diminuant insensiblement de la couronne au sommet de la racine; chaque côté est creusé par un sillon qui vient de la séparation des quatre pointes séparées en deux collines qui forment la couronne. Les extrémités de la racine sont également assez profondément divisées en quatre pointes.

D'après ce qu'en dit le même M. Bru, elles sont d'un tissu très-dur, ou du moins plus dur que celui des autres os.

Il y en a quatre à chaque mâchoire.

SECTION V. — *Dents de plusieurs formes, garnissant les bords des mâchoires d'une manière incomplète, l'espace vide étant antérieur aux deux mâchoires, c'est-à-dire, des molaires et des canines seulement.*

Parmi les espèces de mammifères que l'on peut considérer comme ayant deux espèces de dents, des molaires et des canines aux deux mâchoires, nous ne pouvons compter que le genre bradypus qui, sous le rapport seul de la disposition des dents, a pu être séparé en deux par M. Illiger.

Genre Aï (*Bradypus*).

Dans le Paresseux à trois doigts, les dents occupent toute la ligne dentaire, sont distantes également entre elles, s'entre-croisent, les supérieures en avant, et forment deux lignes presque parallèles.

Toutes sont simples, presque de la même grosseur, cylindriques, sans distinction de racine et de couronne. Elles sont composées d'une enveloppe d'émail, et à l'intérieur de substance osseuse; et comme celle-ci est moins dure, il en résulte que, par l'usage, les bords résistant davantage, restent plus saillans, mais d'une manière assez irrégulière, et que la partie centrale est excavée; quant à l'autre extrémité, elle n'offre qu'une cavité conique.

La mâchoire supérieure en a cinq, dont l'antérieure est un peu plus mince, la seconde plus longue et les autres un peu plus grosses.

L'inférieure en a le même nombre; la première est également plus mince, mais aussi un peu plus longue que les au-

tres qui sont presque égales en grosseur, la postérieure étant la plus courte.

On ne connoît aucunement les variations dépendantes de l'âge.

Genre **UNAU** (*Cholæpus*).

Dans le paresseux à deux doigts, le système dentaire n'est réellement pas tout-à-fait semblable à ce que nous venons de voir dans le paresseux à trois doigts.

Les dents sont également simples, distantes, mais beaucoup moins que dans l'espèce à trois doigts; de manière que celles du même côté ne s'entrecroisent pas tout-à-fait, si ce n'est pour les antérieures qui ont pris une véritable forme de canines, mais non pas leur disposition; elles n'occupent pas non plus toute la ligne dentaire, et enfin la disposition des deux lignes dentaires de chaque côté diffère aussi; quant à la structure, il paroît qu'elle est à peu près la même.

A la mâchoire supérieure, les dents de chaque côté se disposent de manière à converger en arrière, c'est-à-dire que les premières sont plus distantes entre elles que les postérieures.

Elles sont au nombre de cinq.

La première, fort distante de l'extrémité de la mâchoire, ainsi que de la seconde, est extrêmement forte, triquète, ayant à sa base un renflement considérable de l'os maxillaire, assez pointue, bien émaillée, verticale, en un mot indiquant une véritable canine.

Des quatre autres, qui sont tronquées, la postérieure est la plus petite, la deuxième et la troisième à peu près égales, enfin la dernière est la plus grosse.

Dans la mâchoire inférieure, les dents n'occupent pas non plus toute la ligne dentaire; celles des deux côtés sont presque parallèles; elles sont au nombre de quatre seulement; la première, à peu près de même forme que la première de la mâchoire supérieure, est plus courte, se déjette en dehors, est soutenue à sa base par l'os maxillaire qui y forme un renflement, et se place en arrière de la supérieure; ce qui n'a jamais lieu dans les véritables canines, qui se croisent toujours, l'inférieure au devant de la supérieure; quant aux trois autres, elles sont peut-être un peu plus grosses qu'à la mâchoire d'en haut; elles vont en augmentant de la première à la dernière.

Genre **RHINOCÉROS**.

L'espèce de ce genre (le Rhinocéros du Cap), qui paroît n'avoir aucune trace d'incisives et seulement des molaires, devrait être placée ici; mais comme il se pourroit que dans le jeune âge elle en eût, et surtout que ses molaires sont

presque tout-à-fait semblables à celles de l'espèce de l'Inde, nous les décrirons à l'article de celle-ci. V. section X.

Genre MORSE (*Rosmarus*).

Parmi les espèces de mammifères qui peuvent avoir des dents molaires et des canines à la mâchoire supérieure seulement, nous ne plaçons que le genre *Morse*, que nous ne connoissons qu'à l'état adulte, et qui, très-probablement, a des incisives dans le jeune âge.

La disposition générale des dents est réellement anormale à cause de la grandeur et de la forme, et même de la position singulière des dents canines de la mâchoire supérieure; les deux lignes dentaires sont à peu près parallèles, un peu convergentes en avant, et les dents molaires de chaque côté se correspondent par leurs couronnes inégalement usées et qui sont fort basses.

Il y a sept dents à la mâchoire supérieure.

Une petite incisive, tout-à-fait semblable aux molaires, et placée de manière qu'elle est difficilement aperçue et est dépassée antérieurement par la canine. (C'est de M. Illiger que je tiens ce fait.)

Une énorme canine, ovale, comprimée d'avant en arrière, assez pointue, un peu arquée, sillonnée dans toute sa longueur, et dont le tissu osseux compacte semble, dans son milieu, composé de petits grains ronds agglutinés, l'émail étant fort mince.

Cinq molaires assez petites, à couronne simple, mais plates, déprimées, dont les trois antérieures sont plus internes, probablement à cause de la saillie des canines, la troisième étant la plus grande et les deux autres plus externes, la postérieure étant la plus petite. Leurs tissus composans sont à peu près comme dans la canine.

La mâchoire inférieure n'a ni incisive ni canine, mais seulement cinq molaires de même forme que celles d'en haut et qui vont en diminuant de grosseur de la première à la dernière.

Il paroît qu'avec l'âge il tombe une ou deux de ces dents, de manière qu'il n'en reste plus que quatre ou même trois.

SECTION VI. — *Dents de plusieurs formes garnissant les deux bords des mâchoires d'une manière incomplète, l'espace vide étant antérieur à la mâchoire supérieure, et intermédiaire à l'inférieure.*

Cette section comprend évidemment et uniquement tous les animaux ruminans presque entièrement semblables sous le rapport des dents molaires, différens cependant par l'existence de canines dans les uns, qui ne se trouvent que dans le sexe mâle de quelques autres, et qui manquent toujours totalement dans les espèces à cornes.

Genre CHAMEAU (*Camelus*).

Dans ce genre, il y a en avant de la série des dents molaires, deux petites dents comprimées, tranchantes, un peu courbées en arrière, fort distantes entre elles, dont la première est regardée comme canine, et la postérieure comme première molaire.

Les dents molaires formant une série continue, ne sont qu'au nombre de cinq, qui correspondent pour la forme aux cinq postérieures des autres ruminans.

Les incisives inférieures sont au nombre de trois seulement.

L'intervalle vide intermédiaire est également rempli par deux petites dents semblables à celles de la supérieure.

Les molaires sont en même nombre qu'en haut.

Genre LAMA (*Auchenia*).

Les espèces du genre lama paroissent être tout-à-fait dans le même cas que les chameaux, si ce n'est pour la mâchoire inférieure qui n'a pas de dents intermédiaires.

Genre MUSC (*Moschus*).

Dans le genre Musc, le nombre et la forme des incisives et des molaires sont tout-à-fait comme dans les véritables ruminans; mais la mâchoire supérieure, dans les mâles, est armée d'une longue dent canine, verticale, comprimée, tranchante et un peu courbée en arrière.

Cette sorte de longue canine se retrouve dans les individus mâles de quelques espèces de petits cerfs, dont le pédoncule du bois est fort long, et même dans quelques espèces de cerfs ordinaires; mais dans ce cas elle est beaucoup plus courte.

Genres: CERF (*Cervus*); GIRAFFE (*Camelopardalis*); ANTILOPE; CHÈVRE (*Capra*); MOUTON (*Ovis*); BŒUF (*Bos*).

Dans tous les autres ruminans, il n'y a jamais ni canines aux deux mâchoires, ni incisives à la mâchoire supérieure; mais constamment on en trouve quatre à celle d'en bas; elles sont en général disposées en demi-cercle terminal, élargies en espèce de spatule dans leur partie libre, se déjetant un peu en dehors et en arrière, tranchantes à leurs bords; en un mot, elles offrent toute la forme de véritables incisives. Leur proportion diffère, à ce qu'il me paroît, plutôt suivant les espèces que d'après les genres.

La disposition des dents molaires étant toujours la même, nous allons les décrire pour tous les genres.

Les molaires forment toujours une série continue et serrée. Les lignes dentaires convergent en avant et en arrière, et les dents se correspondent à peu près, pour toute leur couronne.

Ces dents sont toujours compliquées et composées de trois substances: l'os, l'émail et le ciment.

A la mâchoire supérieure, elles sont au nombre de six , si ce n'est dans les chameaux et les lamas ; leur couronne taillée obliquement de dedans en dehors aux dépens du côté interne, dépasse celle des inférieures par le bord externe un peu tranchant.

La première est assez irrégulière ; les deux suivantes antérieures ne sont composées que d'un demi-cylindre et n'offrent à leur couronne qu'un seul double croissant, dont la convexité est en dedans.

Les trois postérieures, presque semblables entre elles, ne sont composées que de deux demi-cylindres, et n'ont chacune qu'un double croissant.

A la mâchoire inférieure, elles forment deux lignes droites et convergentes en avant. Elles correspondent à la partie oblique des supérieures, et sont par conséquent taillées obliquement en sens inverse, c'est-à-dire que le bord le plus élevé est interne : elles n'occupent qu'environ les deux tiers postérieurs de la ligne dentaire.

Elles sont au nombre de six, d'autant plus grandes qu'elles sont plus postérieures, plates en dedans, divisées en deux ou trois demi-cylindres en dehors, et sans que la couronne soit distincte de la racine par un collet pour les trois dernières.

La première, de beaucoup la plus petite, a deux racines ; couronne bien distincte de la racine, est composée d'une pointe antérieure, sillonnée intérieurement, tranchante et d'une espèce de talon triangulaire postérieur.

La seconde à peu près de même forme, un peu plus grosse, offre également une pointe qui, usée, forme deux bords d'émail en arc de cercle se réunissant à un plus grand talon postérieur dont le milieu offre un petit espace ovalaire d'émail.

La troisième a sa racine encore distincte de la couronne. La partie antérieure de celle-ci, plus grande que la postérieure, a dans le milieu de sa portion osseuse, un double pli d'émail qui commence à former ce qu'on nomme le double croissant. Le demi-cylindre postérieur est beaucoup plus petit que l'antérieur, et n'en montre aucune trace.

Dans la quatrième, les deux parties sont sensiblement égales : en dehors elles forment deux demi-cylindres, en dedans deux surfaces presque plates, prolongées, et une sorte de pointe au bord intérieur ; enfin, la couronne usée offre dans chaque espace un double pli d'émail qui n'existoit que dans l'antérieur de la troisième : ce qui forme deux doubles croissants.

La cinquième est beaucoup plus grosse que la quatrième, mais tout-à-fait de la même forme ; cependant le double pli

d'émail de la couronne est plus large, forme mieux le double croissant, et en outre, les deux pointes du bord intérieur sont beaucoup plus prononcées et ont un petit crochet à la base.

Enfin la sixième et dernière, beaucoup plus large que la précédente, mais moins épaisse, a trois petites racines dont les deux postérieures sont presque réunies; elle est composée de trois demi-cylindres à l'extérieur, dont l'antérieur est le plus large; la couronne offre deux doubles croissans antérieurs et un simple postérieur. Les pointes du bord intérieur correspondent au milieu de chaque croissant, pour les deux antérieurs, et à l'extrémité postérieure, pour le troisième.

Les différences que l'âge apporte au système dentaire des ruminans, sont importantes et soigneusement étudiées, au moins pour les incisives, dans l'économie rurale: elles sont détaillées à l'article BŒUF: nous nous contenterons de dire qu'il n'y a que les trois molaires antérieures de l'animal adulte, qui sont de remplacement; que celles qu'elles ont remplacées, sont en général un peu plus compliquées, et surtout la troisième, qui alors est formée de trois demi-cylindres, et dont la couronne offre trois doubles croissans; et comme ces animaux prennent leur quatrième et cinquième molaires avant de perdre les dents de lait, à une certaine époque où ils n'ont que cinq dents molaires, c'est la troisième qui est la plus compliquée.

Quant aux différences dépendantes des espèces, il n'y en a réellement aucune que celles que nous avons dit plus haut caractériser les chameaux et les lamas.

SECTION VII. — *Dents de plusieurs formes, garnissant les deux bords des mâchoires d'une manière incomplète; l'espace vide étant intermédiaire à la mâchoire supérieure, et antérieur à l'inférieure.*

On ne connoît encore que trois genres qui offrent cette combinaison de dents, c'est-à-dire des molaires et des incisives seulement, à la mâchoire supérieure; ce sont les éléphans, les mastodontes et les dugons.

La disposition des dents, chez ces animaux, est encore assez anormale: toute la ligne dentaire n'en est pas armée, puisque, entre la première molaire supérieure et la défense, ou incisive, il y a un grand espace vide, et qu'à l'inférieure, entre les molaires et la pointe antérieure de la mâchoire, il n'y a pas de dent du tout.

Genre ÉLÉPHANT (*Elephas*).

Dans ce genre, les dents forment deux lignes presque parallèles, et se correspondant pleinement par leur couronne.

A la mâchoire supérieure, on trouve implantée profondément dans l'os incisif, une grande dent conique un peu comprimée, surtout à son extrémité, et qui, tombant d'abord presque verticalement, se relève plus ou moins en avant et en haut: c'est ce qu'on nomme *défense*; quelquefois elle se contourne plus ou moins en tire-bourre.

Sa structure est particulière: l'émail est assez peu épais, peu dur; mais la substance osseuse offre à l'intérieur des lignes courbes, se portant du centre à la circonférence, et qui, se croisant entre elles, forment des losanges curvilignes d'autant plus grands qu'ils sont plus externes: c'est un des caractères du véritable ivoire.

Après un espace vide, viennent les molaires, qui ne sont jamais au-dessus de deux à la fois, mais dans des proportions différentes, suivant, à ce qu'il paroît, l'âge de l'animal; ainsi, quelquefois, c'est la postérieure qui est beaucoup plus grande; d'autres fois l'antérieure; et enfin elles peuvent être égales, ce qui dépend de la manière dont les dents se succèdent dans le cours de la vie de l'animal. Quoiqu'il en soit, elles ont toujours la même structure: ce sont des masses parallépipèdes, à parois verticales droites, sans trace de collet, ou de distinction de racine, ou de couronne, et dont la surface triturante, tout-à-fait plate, mais différemment inclinée par rapport à l'axe de la dent, offre une série, plus ou moins nombreuse, de collines transverses, dentelées, dont l'usure est marquée par autant de doubles lignes d'émail, interceptant un espace plus ou moins grand de matière osseuse; le tout enveloppé de la troisième matière, ou de ciment. L'extrémité opposée offre, au contraire, une série de lames creusées, plus ou moins distinctes, suivant l'âge de la dent.

Ces dents, véritablement composées, sont originairement formées de lamelles plates, nombreuses, distinctes, et qui ont été par la suite soudées, au moyen du ciment. *V. plus haut, à l'article de la structure des dents composées.*

La mâchoire inférieure n'offre absolument que des molaires, en même nombre et de même forme que les supérieures. Je soupçonnerois volontiers que, dans le très-jeune âge, il pourroit y avoir deux petites dents incisives.

Les différences, suivant l'âge, sont assez nombreuses, et nous ont été données par Corse. Les défenses dans le jeune âge, ne différant probablement que par la grandeur, tombent à douze à treize mois; les premières molaires ne sont composées que de quatre lames; les secondes qui les remplacent, en ont huit à neuf; les troisièmes qui leur succèdent, treize à quatorze; et enfin les quatrièmes

qui font tomber celles-ci, à neuf ans, sont formées de quinze lames, et ainsi de suite, de manière à ce que le nombre des dents se succédant à chaque mâchoire, paroît ne pas aller au-delà de huit, et celui des lames composantes ne pas dépasser vingt-deux ou vingt-trois.

Les différences, suivant l'espèce, consistent essentiellement dans le nombre des lames composantes dans une même longueur, et dans la figure de l'espace osseux intercepté par les lignes d'émail, et produite par l'usure de chaque lame. Ainsi, dans l'éléphant d'Afrique, cette figure représente une espèce de losange, tandis que dans celui d'Asie, ce sont de simples rubans à bords presque parallèles, et plus étroits encore dans l'espèce fossile; il en résulte que le nombre des lames dans les dents de même grosseur, est plus grand dans le dernier, et plus petit dans le premier.

Genre MASTODONTE (*Mastodontum*).

Dans ce genre, qu'on ne connoît qu'à l'état fossile, la disposition générale des dents paroît être semblable à ce qui a lieu dans l'éléphant. Ainsi la mâchoire supérieure est seule pourvue d'une incisive, en forme de défense, qui est peut-être un peu plus comprimée que dans l'éléphant, et dont la structure paroît être semblable. Après un espace vide assez considérable, viennent deux ou trois molaires, disposées en ligne droite parallèle, se correspondant par les couronnes, et s'engrenant par les éminences et les cavités qu'elles présentent; par où elles diffèrent beaucoup de celles des éléphants; en effet, les dents des mastodontes sont réellement simples, ou formées seulement de deux substances, l'os et l'émail qui l'entoure, et non pas de lames, comme dans l'éléphant; aussi la racine est-elle fort distincte de la couronne, qui est très-renflée à sa base, par la grande épaisseur de l'émail en cet endroit. Les racines sont en nombre un peu variable, suivant celui des paires de tubercules dont la dent est armée; mais elles sont toujours par paires plus ou moins distinctes. La couronne offre à sa surface de gros mamelons un peu comprimés d'avant en arrière, et disposés par paires transverses, en nombre variable. Il n'y en a, cependant, jamais moins de quatre, et plus de huit ou dix. Quand les mamelons sont usés, ce qui est assez rare, on aperçoit alors des lignes fort larges de matière osseuse, entourées de lignes d'émail fort épaisses, formant de grands losanges, et quelquefois des espèces de trècles; comme cela a lieu dans les espèces de mastodontes, différentes de celle de l'Ohio, et chez lesquelles les collines de mamelons sont accompagnées latéralement de plusieurs autres tubercules plus

ou moins régulièrement disposés , à peu près comme dans les cochons.

La mâchoire inférieure n'a , dans son extrémité antérieure, aucune trace de dents.

Il y a dans tout le reste de la ligne dentaire , deux ou trois dents molaires tout-à-fait semblables à celles d'en haut.

Les variations tenant à l'âge ne peuvent nous être connues d'une manière certaine ; mais il est fort probable qu'il devoit y avoir , sous ce rapport , beaucoup d'analogie avec ce qui a lieu dans les éléphants , et que les dents à quatre pointes étoient les premières , et celles à huit et à dix les dernières. On doit cependant observer que le mode de succession n'étoit pas tout-à-fait semblable à ce que nous connoissons dans l'éléphant.

Quant à celles qui dépendent de l'espèce, il est évident que dans quelques-unes la disposition des collines est bien moins régulière , les mamelons accessoires qui se placent aux côtés des principaux, devenant très-nombreux et très-irréguliers, et se rapprochant de ceux des dents du cochon.

Genre DUGON (*Dugungus*).

Quoique cet animal appartienne évidemment au même groupe que le lamantin, la disposition , ou mieux la nature des dents dont les mâchoires sont pourvues, le placent dans cette même section, de laquelle il se pourroit qu'il ne fût pas , même sous certains rapports, aussi éloigné qu'on le pense, ainsi que le lamantin lui-même.

La disposition générale est aussi assez anormale : la ligne dentaire n'est rien moins que complète. Les deux lignes que forment celles des deux côtés, sont à peu près droites ou parallèles , et peut-être un peu convergentes en dessous : les molaires se correspondent complètement par leurs couronnes.

A la mâchoire supérieure on trouve d'abord, de chaque côté, une très-forte dent , à peu près conique , comprimée , droite, divergente en dehors, et profondément implantée dans l'os incisif ; sa substance osseuse est homogène et son émail est mince et assez dur ; viennent ensuite , après un très-grand espace entièrement vide, trois ou quatre dents véritablement molaires parallélogrammatiques, serrées, à couronne tout-à-fait plate, et même excavée, probablement par l'usage. La première, plus petite, peut-être un peu plus large transversalement que d'avant en arrière ; la seconde plus longue, au contraire, d'avant en arrière, est composée de deux parties, ce qui suppose un double rang de racines, et probablement deux collines transverses ; enfin la troisième, plus large en avant qu'en arrière, est encore plus longue que la se-

conde, et composée également de deux portions à peu près coniques, adossées l'une à l'autre; de manière que, par l'usure, la couronne offre deux cercles contigus, et même plus tard confondus par une partie de leur circonférence.

À la mâchoire inférieure, il n'y a, au moins dans l'âge adulte, aucune trace de dents antérieures; mais il paroît fort probable qu'il y en a, comme dans le lamantin, dans le jeune âge.

Les dents molaires, fort reculées en arrière, sont au nombre de trois seulement, et d'autant plus grosses qu'elles sont plus postérieures. Les variations dépendantes de l'âge nous sont inconnues.

SECTION VIII. — *Dents de plusieurs formes, garnissant la mâchoire d'une manière incomplète; l'espace vide étant intermédiaire aux deux mâchoires.*

Nous entrons maintenant dans la grande et nombreuse section des animaux mammifères, qui n'ont que deux sortes de dents, des molaires et des incisives, mais cela aux deux mâchoires, et séparées par un espace considérable. Elle comprend tous les véritables rongeurs, et quelques genres anomaux sous plusieurs rapports.

Nous commencerons par les espèces qui n'ont qu'une incisive aux deux mâchoires.

Les genres nombreux qui se trouvent rangés dans cette section, peuvent être séparés en quatre divisions d'après la forme générale des dents molaires, qui sont d'une structure assez différente.

DIVISION I.^{re} — *Mammiférés à deux sortes de dents: les incisives, une à chaque mâchoire; les molaires à couronne plus large que la racine, recouvertes de toutes parts d'émail, et hérissées de tubercules plus ou moins saillans.*

Genre ECUREUIL (*Sciurus*).

Dans le genre écureuil, et très-probablement dans le tamias de M. Illiger, la mâchoire supérieure est pourvue d'une incisive forte, arquée, verticale, à peu près quadrilatère dans sa coupe, dont la face antérieure a un sillon, et dont la taille en biseau offre à sa base une espèce de talon sur lequel appuie l'extrémité de l'inférieure; et de quatre molaires à couronne large, un peu tuberculeuse dans le jeune âge, époque à laquelle il paroît qu'il y en a, en outre, une petite antérieure et caduque. Ces quatre molaires, dont la première et la dernière de forme un peu triangulaire, sont plus petites que les intermédiaires, qui sont à peu près carrées, offrent à leur côté externe deux tubercules très-sensibles, qui se prolongent en une sorte de colline jusqu'au bord

interne , qui est assez relevé et en portion de cercle. A la mâchoire inférieure , il y a une incisive , et après un espace vide , une série de quatre molaires , comme en haut , dont la première est également la plus petite.

Genre LOIR (*Myoxus*).

Le genre loir a absolument le même nombre de dents que les écureuils , c'est-à-dire une incisive et quatre molaires aux deux mâchoires , et dont la forme et la proportion sont assez semblables ; en effet , la première et la dernière sont les plus petites , les intermédiaires étant à peu près égales ; leur couronne , comme divisée en deux par une échancrure du bord externe , offre sur sa tranche deux espèces de collines transverses , fort basses et formées par une double ligne d'émail , séparée en dedans et réunie en dehors dans l'antérieure , et réunie aux deux extrémités dans la postérieure.

Genre GERBOISE (*Dipus*).

Dans les véritables gerboises , les incisives sont à peu près comme dans les écureuils , et quelquefois la supérieure est sillonnée antérieurement ; mais le nombre et la forme des molaires sont un peu différens , quoique ces dents soient également tuberculeuses. En effet , il n'y en a que trois à chacune des deux mâchoires. Il paroît cependant que , dans le jeune âge , il y a également à la supérieure une très-petite dent caduque antérieure.

Voici ce que M. Fréd. Cuvier en dit : des trois qui suivent la petite caduque à la mâchoire supérieure , la première , qui est la plus grande , a une profonde et large échancrure à la face interne , et deux très-petites en dehors ; la seconde ne diffère de celle-ci que parce qu'elle est un peu plus petite ; enfin , la troisième a aussi le même nombre d'échancrures , dans la même disposition ; mais elle est plus petite et à peu près ronde. Quant à la mâchoire inférieure , il paroît que les molaires ne sont jamais au-dessus de trois. Quoique leur forme paroisse très-irrégulière , on voit qu'elles ont dû être composées de trois espèces de collines transverses , que l'usage a tout-à-fait aplaties. La première , qui est la plus grande , a sa première partie arrondie , séparée de la seconde en dehors par un sillon profond qui est presque antérieur , en dedans par un autre beaucoup moins marqué ; la seconde , qui est fort oblique , est distinguée de la troisième par un assez large sillon et par une profonde sinuosité en dedans ; et enfin , la troisième est moins oblique , se termine en arrière par une ligne droite. La seconde dent un peu plus petite , ne diffère bien de la première qu'en ce que la partie antérieure est beaucoup plus étroite , formant un sillon transversal ; que la seconde est moins oblique , et que la troisième , moins

large, est arrondie à son bord postérieur. Enfin, la troisième dent, la plus petite, est sensiblement de même forme que la précédente; mais sa partie postérieure est beaucoup plus petite, et, comme dans la seconde dent, l'échancrure interne qui sépare la première partie de la seconde est beaucoup plus profonde. M. Fréd. Cuvier regarde ces dents comme demi-composées.

Genre AYE-AYE (*Cheïromys*).

Quoique nous soyons bien loin d'admettre que l'aye-aye ou cheïromys appartienne à cette division, la disposition des dents doit le faire placer ici.

Dans cet animal, les lignes dentaires sont parallèles; elles s'opposent, les incisives tranchant à tranchant, et les molaires couronne à couronne.

A la mâchoire supérieure, l'incisive est forte, très-comprimée, dirigée obliquement en avant et en dedans, et non pas verticalement, et même se recourbant en arrière comme dans les vrais rongeurs: son bord antérieur est peu convexe; le postérieur assez fortement entaillé obliquement, montre que l'émail qui entoure la substance osseuse est presque aussi épais en arrière qu'en avant, où il forme un tranchant arrondi. Les molaires sont au nombre de quatre, implantées verticalement, et ont leur couronne bien distincte de la racine. Toutes fort usées ont une surface triturante ovale, dirigée obliquement de dedans en dehors et d'arrière en avant; la première est beaucoup plus petite; la seconde, qui l'est un peu plus que la troisième, montre, ainsi que celle-ci, à sa face externe, une petite échancrure qui indique deux tubercules dans l'âge moins avancé; enfin, la quatrième ressemble presque tout-à-fait à la première, si ce n'est qu'elle est plus étroite et un peu plus grosse.

A la mâchoire inférieure, l'incisive est encore beaucoup plus forte qu'à la supérieure, très-comprimée sur les côtés, trois ou quatre fois plus épaisse que large; elle forme presque un demi-cercle entier, dont les deux tiers sont enfoncés dans la mâchoire inférieure; son bord antérieur convexe remonte presque verticalement; le bord postérieur est taillé en bec de flûte dans les trois quarts de sa longueur, et se termine par un biseau tranchant. Les molaires ne sont qu'au nombre de trois; elles sont presque égales, l'antérieure étant cependant un peu plus forte et la postérieure un peu plus petite; leur couronne, tout-à-fait plate par l'usure, n'offre aucune trace d'échancrure ni de repli de l'émail. Je ne connois pas les variations du système dentaire dépendantes de l'âge; je ne l'ai observé que dans un individu évidemment fort âgé.

Genre GERBILLE (*Gerbillus*).

Dans le genre gerbille de M. Desmarest, qui comprend, à ce qu'il paroît, des espèces de rats à longs pieds, le nombre et la disposition des dents molaires sont peut-être semblables à ce qui a lieu dans les rats; du moins il semble que, le plus souvent, le nombre des dents molaires est de trois à chaque mâchoire, et qu'elles sont tuberculeuses.

Genre RAT (*Mus*). HAMSTER (*Cricetus*).

Dans les rats, comme dans les hamsters, la disposition des dents et même leur nombre sont presque semblables.

L'incisive de la mâchoire supérieure est très-forte, arquée en demi-cercle, tombant presque verticalement dans sa partie libre, d'un jaune orangé, et légèrement sillonnée à sa face antérieure, un peu convergente en dedans, excavée obliquement à la moitié de sa face postérieure, et un peu échancrée à son tranchant.

Les molaires fort distantes de la racine des incisives, formant deux lignes presque parallèles, s'engrènent avec les inférieures, se déjettent en dehors, et sont au nombre de trois: la première ou la plus grande, a cinq racines, une antérieure beaucoup plus grosse, et deux rangées de deux chacune; trois espèces de collines transverses, indiquées au bord externe par trois tubercules assez aigus; la seconde a quatre racines et trois dentelures externes, dont l'antérieure beaucoup plus petite, et la dernière la plus grande; enfin la troisième, qui est la plus petite, n'a que trois racines, un seul tubercule pointu à son bord interne comme à l'externe, et une sorte de talon en arrière.

La mâchoire inférieure a une incisive en arc de cercle, presque demi-cylindrique, plane en dedans, convexe en dehors; elle est taillée en bec de flûte dans la moitié de son bord postérieur, et est arrondie et tranchante à sa pointe.

Il y a également trois molaires presque égales; l'antérieure est cependant un peu plus longue et plus étroite, surtout en avant; elle n'a que trois racines, une antérieure impaire et fort grosse, et deux postérieures sur le même rang. Elle offre trois espèces de collines transverses se terminant chacune par un tubercule pointu en dedans comme en dehors; la seconde n'a que deux rangs de deux racines, deux collines et deux échancreures en dedans et en dehors; enfin la troisième qui est un peu plus petite, surtout en arrière, a trois racines dont la postérieure plus grosse, quatre tubercules de même, et de plus, une sorte de talon en arrière.

Genre HYDROMYS (*Hydromys*).

Ce genre, qui semble avoir quelques rapports avec les

rats, en diffère cependant essentiellement par le nombre et surtout par la forme des dents molaires.

A la mâchoire supérieure, l'incisive est forte, verticale, très-large d'avant en arrière, et terminée par un tranchant droit; les molaires sont au nombre de deux seulement, composées l'une et l'autre de deux portions presque cylindriques, séparées par deux sillons assez profonds, l'un externe et l'autre interne; la couronne, probablement dans un état avancé de détritition, est séparée en deux excavations, dont le bord externe est beaucoup plus relevé que l'interne par un repli de l'émail qui traverse la dent, et qui les fait ressembler assez bien, suivant M. Geoffroy, au chiffre arabe 8. La première molaire est beaucoup plus grosse que la seconde.

A la mâchoire inférieure, les incisives sont tranchantes à leur extrémité; les molaires sont comme en haut au nombre de deux, mais sont plus étroites; la première étant également beaucoup plus grande que la seconde, qui est un peu triangulaire. Dans la figure publiée par M. Geoffroy, il semble qu'il y ait une très-petite dent d'un côté seulement, avant la première molaire d'en bas.

Genre MARMOTTE (*Arctomys*).

Enfin, dans les marmottes proprement dites, qui appartiennent encore à cette section, et qui même sont fort rapprochées des écureuils, les incisives ne présentent rien de bien remarquable; la supérieure n'est pas sillonnée antérieurement. Quant aux molaires, il y a évidemment beaucoup de rapports avec les écureuils. Ainsi, la mâchoire supérieure en a également cinq, dont la première est beaucoup plus petite, comme cylindrique et terminée par un petit bouton mousse; les quatre autres sont presque égales; leur couronne renflée, bien distincte de la racine qui est double, offre au côté externe trois dentelures, dont l'antérieure est plus petite et formée par une sorte de colline transverse; les deux autres se continuent également en espèce de colline, mais plus élevée, et qui se prolonge jusqu'au bord interne de la dent, qui est arrondie. La dent postérieure, ou la plus grosse, diffère un peu en ce qu'elle n'a, outre l'antérieure, qu'une seule crête transverse et sa partie postérieure formant un large talon excavé. Les deux précédentes sont égales et presque carrées; l'antérieure est triquètre à la base. A la mâchoire inférieure, les dents molaires sont un peu plus fortes, et toujours au nombre de quatre; elles sont presque carrées: toutes sont formées de deux collines transverses; l'antérieure beaucoup plus marquée et divisée en deux dentelures, une externe et l'autre interne. La dent postérieure, qui est un peu plus

grosse, n'a cependant qu'un tubercule externe et un talon excavé à sa partie interne.

Les dents des jeunes individus, une à chaque mâchoire, ne m'ont pas paru différentes de celles qui les remplacent. Par l'usage, les dents s'excavent à leur partie interne, et les dentelures disparaissent peu à peu, si ce n'est au bord externe.

DIVISION II.^e — Mammifères à deux sortes de dents : des incisives au nombre d'une, à chaque mâchoire; et des molaires presque toutes d'une venue, c'est-à-dire dont la racine n'est presque pas distincte de la couronne, qui paroissent long-temps pousser à mesure qu'elles s'usent, dont la face triturante est tout-à-fait plate, et dont l'émail se replie à l'intérieur de manière à former des dents semi-complexes; aussi sont-elles pour la plupart didymes, ou comme formées de deux autres dents.

Je commence cette division par des espèces qui sont, pour ainsi dire, intermédiaires à celle-ci et à la précédente, quant à la forme et au nombre des dents molaires.

Genre **ASPALAX** (Zemni.)

A la mâchoire supérieure, l'incisive, presque carrée, taillée obliquement en bec de flûte, est tranchante et coupée carrément à son extrémité. Les molaires, au nombre de trois, dont l'antérieure est la plus grosse, sont, pour ainsi dire, intermédiaires à celles des rats et des agoutis, également déjetées en dehors et en arrière; le corps de la dent est fort long, enfoncé dans l'alvéole à peu près comme dans l'agouti; mais ses racines sont plus longues, quoique moins proportionnellement que dans les rats; enfin, comme dans les premiers, elles sont divisées en deux parties par un sillon interne, et l'émail forme sur la couronne des replis seulement un peu moins compliqués; la première, beaucoup plus grosse que les autres, a un sillon interne et deux externes plus petits; la seconde n'en a qu'un en dehors comme en dedans, celui-ci étant le plus marqué; et au contraire, la troisième, beaucoup plus petite, n'a qu'une très-foible échancrure externe.

Je n'ai pas vu la mâchoire inférieure; mais dans l'individu observé par M. Frédéric Cuvier, quoique ce zoologiste dise que les molaires d'en haut avoient toutes deux échancrures externes et une interne, la figure représente les choses à peu près comme nous les avons décrites plus haut; les dents de la mâchoire inférieure, qui ne sont également qu'au nombre de trois, n'avoient que deux échancrures, une externe et l'autre interne.

PETITE TAUPE DU CAP (*Georychus*).

Dans cet animal, il paroît que le nombre des molaires est également de trois à chaque mâchoire; du moins M. Illiger

le dit, et quoique M. Frédéric Cuvier admette qu'il y en a quatre, il n'en figure réellement que trois qui sont presque égales et divisées en deux parties par deux échancrures, l'une externe et l'autre interne, dont la réunion, dans le jeune âge, formoit un sillon transversal sur la couronne.

Tous les autres genres de cette division ont constamment quatre molaires presque égales aux deux mâchoires.

Genre GRANDE TAUPE DU CAP (*Bathyergus*).

Dans la grande taupe du Cap, que je n'ai pu observer qu'incomplètement, les dents incisives sont en général très-fortes; les molaires de la mâchoire supérieure diminuent de grosseur de la première à la dernière; suivant M. Frédéric Cuvier, elles ont dans le jeune âge, à la couronne, deux sillons transverses séparés par une lame d'émail; dans l'âge adulte, il paroît qu'elles n'offrent qu'une surface lisse avec une petite aréole d'émail au milieu et quelque repli externe ou interne. Celles de l'inférieure décroissent également d'avant en arrière; la première, ou la plus grosse, est un peu comprimée latéralement; la seconde au contraire l'est d'avant en arrière; la troisième à peu près ronde, a une petite échancrure interne, et la dernière est sensiblement plus petite.

Genre GERBOISE DU CAP (*Lagotis*).

La grande gerboise du Cap, qui s'éloigne des véritables gerboises, dans beaucoup de points de l'organisation, en diffère aussi beaucoup pour la forme et la disposition des dents molaires; elles composent toujours à chaque mâchoire deux lignes presque parallèles, déjetées en dehors ou en dedans, suivant celle à laquelle elles appartiennent, et sont presque égales. Leur corps, et par suite, leur surface triturante, sont divisé en deux parties presque égales par un sillon large et profond, formé par un repli de l'émail, interne aux supérieures, externe aux inférieures, et qui est rempli de matière cémenteuse.

Genre RAT-ÉPINEUX (*Echimys*).

Dans ce genre, les incisives ne présentent rien de remarquable: les dents molaires, à la mâchoire supérieure, sont toujours au nombre de quatre, et à peine un peu plus grandes en avant; toutes sont, au moins dans l'individu adulte, comme séparées en deux parties bien distinctes, par un sillon profond et transversal sur la couronne. Chacune de ces parties offre au côté externe pour les deux premières, et au côté externe pour la première partie, et à l'interne pour la seconde, dans les deux dernières un repli fort profond, de l'émail indiqué par une échancrure correspondante. A la mâchoire inférieure la première molaire, sensiblement plus grande, est comme partagée par deux sillons transverses, en trois par-

ties dont la première offre à la couronne un petit cercle d'émail entouré par un plus grand ; la seconde , un simple ovale transverse fort comprimé ; enfin la troisième est profondément échancrée à son côté externe ; la seconde dent a une seule échancrure externe et trois internes , et les deux dernières sont partagées par un sillon transverse en deux parties , dont la première forme un ovale étroit , recourbé , et la seconde est profondément échancrée en dedans.

Les différences, suivant les âges, ne semblent pas connues d'une manière certaine.

Les différences suivant les espèces paroissent être assez notables ; mais elles sont peut-être dues à un degré différent de détritition. Ainsi, dans le lérot à queue dorée, les mâchelières supérieures sont également partagées en deux parties par un sillon transversal ; mais quand l'usure est plus avancée , les deux échancrures de la première peuvent ne pas se réunir , et alors la séparation n'est pas complète ; la troisième a l'échancrure de chacune de ses deux parties tournée en dehors , et enfin dans la seconde partie de la première probablement peu usée , l'échancrure traverse toute la dent et forme un sillon qui sépare deux aréoles ovales allongées. A la mâchoire inférieure, la première est presque parfaitement semblable ; la seconde est plus complètement séparée en deux parties par un sillon transverse qui réunit les deux échancrures antérieures ; la troisième est tout-à-fait semblable à la correspondante du rat épineux : enfin la quatrième n'en diffère qu'en ce qu'elle n'est pas divisée complètement en deux parties par un sillon qui résulteroit de la réunion des deux premières échancrures ; alors il y en a une externe et deux internes.

Genre CASTOR.

Le genre *castor* a une incisive supérieure extrêmement forte, arquée, lisse antérieurement, taillée postérieurement en biseau, avec une arête à sa base.

Les molaires sont au nombre de quatre.

Elles sont d'autant plus grandes qu'elles sont plus antérieures , et toutes comme formées de deux parties. A la mâchoire supérieure , la première , qui est la plus grosse, offre un assez large pli en dedans , et trois en dehors , dont celui du milieu est le plus profond , et l'antérieur le plus large ; la seconde, un peu plus petite , offre les mêmes replis de l'émail , mais plus étroits, comme si elle avoit été comprimée d'avant en arrière ; la troisième est moins obliquement dirigée , ses replis sont semblables , mais ils sont plus réguliers ; enfin la dernière , la plus petite de toutes , n'a que deux replis internes. A la mâchoire inférieure , la dent incisive ne présente

rien de particulier qu'une très-grande force. Les molaires, en même nombre, offrent à peu près les mêmes replis de l'émail, mais en sens inverse, c'est-à-dire, que c'est à la face interne qu'ils sont plus nombreux. Ainsi la première a trois replis internes, dont le premier est le plus profond, et un externe; les trois autres sont, à peu de chose près, semblables.

M. Frédéric Cuvier dit que les dents de jeune âge sont semblables à celles de remplacement.

Genre PORC-ÉPIC (*Hystrix*).

Les *Porc-épics* ont à peu près les incisives de même forme, quoiqu'un peu plus foibles; leurs molaires sont au nombre de quatre à la mâchoire supérieure; elles sont très-serrées, déjetées en dehors, ovalaires, comme séparées en deux, par un sillon externe et interne; elles sont à peu près de la même hauteur. La seconde est la plus large, et la dernière la plus petite; leur surface triturante tout-à-fait plate, quand elle est un peu usée, est partout entourée d'une ligne d'émail, qui, rentrant plus ou moins profondément vers le bord externe et interne, coupe la dent en deux parties qui ne sont parfaitement distinctes que quand elle est assez peu usée; dans l'intervalle compris par ce repli, se trouvent de petites aréoles d'émail, de forme et en nombre variables suivant l'état de la dent.

La mâchoire inférieure a également quatre dents molaires de chaque côté, et de même forme que celles d'en haut, mais avec cette différence essentielle, que comme dans le castor, le repli le plus profond est au côté externe des supérieures.

Genre AGOUTI (*Chloromys*).

Les agoutis (*Dasyprocta* d'Illiger) ont une disposition générale de dents tout-à-fait semblable à celle des porc-épics.

L'incisive supérieure en demi-cercle, très-profondément implantée, non-seulement dans l'os incisif, mais encore dans l'os maxillaire supérieur, est à peu près trapézoïdale dans sa coupe; le bord antérieur convexe étant le plus large, et le postérieur le plus petit; la partie entièrement dégagée de l'incisif, et sa taille en biseau, sont fort courtes.

Les molaires, au nombre de quatre, dont l'antérieure est la plus grande, et la postérieure la plus petite, sont à peu près cylindriques dans la partie alvéolaire, et terminées brusquement par trois très-petits tubes, un intérieur et deux extérieurs formant racines. La partie externe alvéolaire est comme subdivisée en deux par un sillon interne assez profond. La coupe de la couronne offre aussi une assez grande compli-

cation , par la manière dont l'émail rentre dans l'intérieur de la dent , et surtout par le grand nombre de petites aréoles qu'il forme.

La mâchoire inférieure a également une dent incisive très-forte et très-longue , puisque , passant sous toutes les dents molaires , elle ne se termine qu'à peu de distance du condyle ; à peu près ovalaire , elle est faite en bec de flûte assez long , presque droit , et tranchant à son extrémité antérieure.

Les dents molaires formant deux lignes à peu près parallèles , déjetées en dedans au contraire des supérieures , sont au nombre de quatre de chaque côté. L'antérieure étant un peu plus grande , et la postérieure un peu plus petite. Toutes paroissent partagées en deux parties presque égales par un sillon qui occupe tout le côté extérieur , et qui est formé par le repli en dedans de l'émail ; la couronne est à peu près comme à la mâchoire d'en haut.

Genre PACA (*Cælogenus*).

La disposition et le nombre des dents me paroissent tout-à-fait semblables à ce qui a lieu dans les agoutis. De même que dans ce genre , au moins dans l'état adulte , il n'y a point de dentelures ou de repli de l'émail au côté opposé du grand pli interne ou externe qui semble partager la dent en deux ; la longueur proportionnelle du corps de la dent et de sa racine et les formes de celle-ci sont les mêmes ; les différences principales consistent , en ce qu'à la mâchoire supérieure c'est la quatrième qui semble la plus grosse , et qu'elle a , ainsi que la première , son échancrure interne beaucoup plus profondé , que la seconde , en est bientôt dépourvue par l'usure , qu'en général le nombre des aréoles d'émail de la couronne usée sont beaucoup moins nombreuses et plus régulièrement disposées.

DIVISION III.^e — *Mammifères à deux sortes de dents , des incisives au nombre d'une à chaque mâchoire , et des dents molaires toutes d'une venue , c'est-à-dire sans aucune distinction de racine et de couronne , et paroissant composées de lamelles appliquées les unes contre les autres , rarement réunies par un ciment.*

Genre CAMPAGNOL (*Alviceola*).

Ce genre , si rapproché du genre *Rat* , en diffère essentiellement , sinon par les dents incisives , du moins par les molaires qui sont cependant en même nombre , c'est-à-dire de trois à chaque côté des deux mâchoires , mais qui semblent formées de trois à quatre lames distinctes par autant de sillons profonds qu'on voit aux deux faces de la dent.

A la mâchoire supérieure, la première, plus grande, offre trois dentelures presque égales en dehors comme en dedans, et un angle postérieur; la seconde, plus petite, n'en a que deux arrondies en dedans, et trois en dehors outre sa pointe postérieure; enfin la troisième, plus petite, est formée comme la première: à l'inférieure, les trois dents encore plus disproportionnées, sont toutes convexes en avant, et terminées par une ligne droite en arrière; la première, aussi grande que les deux autres prises ensemble, a six dentelures presque égales en dehors, et cinq en dedans; les deux autres en ont trois en dehors comme en dedans.

Les différences suivant les âges ne me sont pas connues.

Celles suivant les espèces paroissent peu considérables.

Genre ONDATRA (*Fiber*), Illig.

Les dents incisives n'offrent rien de bien remarquable.

Les molaires sont, comme dans tous les genres de cette section, fort serrées, difficiles à compter, paroissant composées de lames, et au nombre de quatre à chaque mâchoire, suivant Illiger, et seulement de trois, suivant Daubenton, qui les compare avec juste raison avec celles du rat d'eau qui appartient, par la forme des dents, au genre précédent.

Genre COCHON D'INDE (*Cavia*.)

A la mâchoire supérieure: l'incisive est médiocre, triquètre, tranchante en arrière, convexe en avant, plate sur deux côtés, et terminée par une petite échancrure avec un talon bien marqué.

Les molaires sont au nombre de quatre, un peu convergentes en avant, elles sont sensiblement égales, et chacune est comme formée de deux parties à peu près triangulaires, la base en dehors, la postérieure étant la plus grande.

A la mâchoire inférieure: L'incisive est également assez foible, la coupe presque ovale, taillée en biseau dans la moitié de la partie extérieure.

Les molaires sont aussi au nombre de quatre, sensiblement égales, l'antérieure et la postérieure un peu plus petites, composées de deux parties profondément distinctes, triangulaires, la base en dedans, la postérieure la plus grande, fendue en deux par un sillon profond intérieur.

Genre CABIAI (*Hydrochærus*.)

La disposition et le nombre des dents paroissent presque semblables à ce que nous venons de voir dans le cochon d'Inde, ainsi il y a, à chaque mâchoire et de chaque côté, quatre molaires également lamelleuses.

Mais il y a quelques différences dans la forme et le nombre de ces lames, qui sont réunies par un peu de ciment. A la

mâchoire supérieure, les trois premières dents sensiblement égales, sont composées de deux triangles bien séparés, obliquement dirigés, et dont la base extérieure est assez profondément échancrée; l'antérieur de la première dent diffère cependant beaucoup des autres, en ce qu'il est composé de deux demi-cylindres, dont l'antérieur est plus large et plus arrondi. La quatrième dent, aussi grande que les trois autres ensemble, est formée de onze lamelles, augmentant d'abord de largeur, pour diminuer ensuite, et dont la première seule offre la forme triangulaire des précédentes. A la mâchoire inférieure, la première a une profonde échancrure triangulaire externe, et quatre internes de même forme, mais moins profondes; la seconde est formée de trois triangles comme dans la supérieure, mais dont la base échancrée est intérieure. La quatrième est composée de quatre lamelles, dont deux médianes simples et les deux autres terminales triangulaires, la base de l'une, en dedans, et celle de l'autre, en dehors; enfin la quatrième, qui est la plus grande, est composée comme la troisième; mais les lames antérieure et postérieure à bords parallèles, sont subdivisées par une très-profonde échancrure en deux lames presque semblables à celles du milieu.

DIVISION IV.^e — *Mammifères à deux espèces de dents, une incisive à chaque mâchoires, les molaires didymes ou comme doubles.*

Genre PHASCOLOME (*Phascolomys*).

La disposition générale des dents n'est pas tout-à-fait semblable à ce qui a lieu dans les véritables rongeurs; les molaires formant deux lignes presque parallèles, surtout à la mâchoire supérieure, sont déjetées en sens inverse aux deux mâchoires et se correspondent aussi tout-à-fait par leur couronne; mais les incisives, quoique en même nombre, n'ont plus tout-à-fait ni la même forme ni la même disposition, celles d'en bas comme celles d'en haut étant coupées obliquement à leur extrémité et se correspondant complètement par leur couronne.

A la mâchoire supérieure, l'incisive très-forte, est médiocrement longue, à coupe ovalaire, comme tordue vers son milieu et cannelée dans toute sa superficie; elle est coupée droit, un peu obliquement à son extrémité, et l'épaisseur de l'émail est à peu près égale dans toute la circonférence de la couronne.

Les molaires très-courbées en dehors, et profondément implantées, sans racine distincte de la couronne, s'usant

par l'usage, sont au nombre de cinq; la première simple, quoiqu'à couronne plate, est usée obliquement; les quatre autres, comme séparées en deux par un sillon un peu plus profond à la face interne qu'à l'externe, vont insensiblement en diminuant de grosseur d'avant en arrière; chaque partie de la couronne est à peu près ovale.

A la mâchoire inférieure, l'incisive est également très-forte, très-épaisse, mais moins longue et moins arquée que dans les rongeurs; au lieu d'être comprimée latéralement, elle l'est de haut en bas; elle converge sensiblement, est cannelée à sa face inférieure et tout-à-fait coupée droit, un peu obliquement à son extrémité.

Les molaires déversées en dedans, sont en même nombre qu'à la mâchoire supérieure et presque tout-à-fait de même forme, avec cette différence, que le sillon le plus profond qui subdivise les quatre dernières en deux, est plus profond à la face externe, et qu'elles sont moins courbées sur leur longueur.

SECTION IX. — *Espèces qui n'ont que deux sortes de dents, des molaires et des incisives, au nombre de deux à la mâchoire supérieure, et d'une seulement à l'inférieure.*

Genres LIÈVRE (*Lepus.*) et PIKA (*Lagomys.*)

La disposition générale du système dentaire est assez semblable à celle des autres rongeurs, par le grand espace vide qui se trouve entre les incisives et les molaires. Les incisives inférieures ne s'opposent pas non plus contre les supérieures antérieures, mais s'appuient sur l'extrémité des postérieures. Quant aux molaires, elles s'opposent complètement, par leur couronne; leur structure et leur forme générale ont beaucoup de rapport avec ce qui a lieu dans la quatrième division des véritables rongeurs; mais elles sont beaucoup plus longues, plus étroites et plus comprimées.

A la mâchoire supérieure, deux incisives, l'une au devant de l'autre; l'antérieure beaucoup plus forte, quoique moins, peut-être, que dans les autres rongeurs en portion de cercle à coupe quadrilatère, transversale, profondément sillonnée sur les deux faces, et surtout sur l'antérieure, ce qui échancre son bord tranchant; le biseau très-peu oblique, peu considérable à son bord antérieur, très-tranchant et solide.

La postérieure beaucoup moins longue et moins grosse, est cylindrique, presque droite, coupée carrément à son extrémité.

Les dents molaires assez peu déjetées en dehors, et très-comprimées, sont au nombre de six, formant une ligne un peu concave en dedans, et très-convexe en dehors: l'antérieure,

qui est la plus petite, après la dernière, peut être considérée comme simple, et coupée en ovale disposé transversalement; elle est courbe d'avant en arrière, et striée sur sa face antérieure; les trois suivantes, qui sont sensiblement de même grosseur, sont fort comprimées d'avant en arrière, et courbées de dedans en dehors, leur bord externe concave a un profond sillon, leur couronne ovale, allongée, a une espèce de ligne saillante transversale. La cinquième, quoiqu'un peu moins forte, a cependant tout-à-fait la même forme; enfin la sixième, beaucoup plus petite, également ovale, ressemble à la première, si ce n'est qu'elle est beaucoup plus petite et qu'elle est courbée en sens inverse, c'est-à-dire d'arrière en avant, et même un peu vers son bord externe.

A la mâchoire inférieure, il n'y a qu'une incisive assez forte, à coupe quadrilatère; le côté antérieur, le plus large, et tout-à-fait plat, l'extrémité taillée en biseau, dont le bord antérieur est tranchant, droit et oblique.

Les molaires, presque verticales, beaucoup plus saillantes en avant qu'en arrière, sont à peine arquées en dedans, fort longues et moins comprimées que celles d'en haut.

Elles sont au nombre de cinq, d'autant plus grandes qu'elles sont plus antérieures.

La première ou la plus grosse et la plus saillante, a deux sillons profonds extérieurs, séparant trois collines, dont les extrémités saillent au côté externe de la couronne; en dedans, le milieu est occupé par une forte colline, dont l'extrémité forme une saillie encore plus marquée au bord interne, et qui est séparée des deux autres terminales par des collines à peine visibles; la couronne offre alors une colline transverse, médiocre, saillante, et deux autres terminales qui le sont beaucoup moins.

Les trois suivantes, à peu près de même grosseur, n'ont plus qu'un sillon entre deux collines terminales au côté externe, et une forte colline interne, qui forme un tubercule assez saillant au bord intérieur de la couronne, du reste, à peu près formée comme celle de la première.

Enfin la sixième, qui est obliquement implantée d'arrière en avant, et de beaucoup plus petite, a au contraire un sillon médiocre du côté interne, et une colline à l'externe.

J'ignore les modifications que l'âge apporte au système dentaire de ces animaux, du moins pour les molaires; quant aux incisives supérieures, M. Geoffroy a montré que dans le très-jeune sujet il en existe en dehors de la grosse antérieure une troisième fort petite et de la forme de la seconde. Il parait que les espèces diffèrent fort peu entre elles.

SECTION X.^e — *Espèces qui n'ont que deux sortes de dents, des molaires et des incisives, celles-ci au nombre d'une en haut et de deux en bas.*

Genre DAMAN (*Hyrax*).

Quoique la disposition dentaire, dans ce genre, ne puisse presque plus être comparée avec ce qui a lieu dans les rongeurs, il y a cependant un rapprochement apparent en ce que, entre la série des dents molaires et les incisives, il y a encore un espace vide assez considérable.

A la mâchoire supérieure, il n'y a qu'une incisive très-forte, triquète, un des angles étant externe et les deux autres internes, fortement arquée, et ayant à son extrémité une hoche à bords tranchans et un petit talon oblique.

Avant les dents molaires, il y a dans l'individu adulte un espace vide assez considérable, mais qui, dans le jeune sujet, est occupé en partie par une très-petite dent sub-canine.

Les molaires sont au nombre de sept, formant une ligne serrée, convexe en dehors et concave en dedans.

Les postérieures surtout sont à couronne carrée, un peu tranchantes au bord externe qui est le plus long et terminé par deux ou trois dentelures, et plates dans toute la portion qui est opposée aux inférieures. On y remarque cependant le plus ordinairement deux lignes transverses avec quelques excavations profondes de forme un peu variable suivant l'état de détritition de la dent. La première qui se trouve immédiatement après la suture maxillaire est la plus petite, les autres vont ensuite en augmentant graduellement jusqu'à la pénultième qui est la plus grosse, la dernière étant un peu moindre.

Toutes, sont comme subdivisées en deux parties à la racine.

A la mâchoire inférieure, les incisives toutes très-déclives et dirigées en avant, sont plates, comme trouquées, élargies en avant et dentelées sur les bords dans le jeune âge.

Les molaires sont au nombre de sept. La série qu'elles forment, beaucoup moins courbe que celles des dents d'en haut, est également continue et commence presque immédiatement après les incisives. Toutes et surtout les postérieures sont composées de deux demi-cylindres, qui, sur la couronne, forment deux croissans simples placés à la suite les uns des autres : dans la première, qui est la plus petite, cela est peu marqué ; il en est à peu près de même dans la seconde qui est plus grosse. Dans les autres qui vont toujours en augmen-

tant, les doubles croissans deviennent de plus en plus distincts et égaux; car en avant, le croissant antérieur est toujours plus petit.

Les variations dépendantes de l'âge sont les suivantes : dans le très-jeune sujet il y a une espèce de canine, ou mieux une première fausse molaire distante à la mâchoire supérieure, et alors il n'y a que quatre molaires. Et il paroît qu'au contraire dans l'âge avancé, la première dent molaire inférieure tombe sans être remplacée, en sorte qu'il n'y a plus que six dents à cette mâchoire; il se pourroit qu'il en fût de même à la supérieure, la dernière molaire tendant, en se développant, pousser toute la série en avant.

SECTION XI.^e — *Espèces qui n'ont que deux sortes de dents, des molaires et des incisives; celles-ci au nombre de deux en haut comme en bas.*

Genre RHINOCÉROS.

Nous décrirons ici essentiellement le rhinocéros d'Asie, ou rhinocéros unicolore.

A la mâchoire supérieure, sont deux incisives, presque tout-à-fait terminales; la première très-forte, à coupe ovale, comprimée, s'use presque carrément, un peu obliquement en dehors; la seconde, très-petite, obtuse, est cachée sous la peau, et caduque; après un espace vide assez considérable, et dans lequel il paroît qu'il n'existe pas de dents, vient la série de molaires, qui est de sept; elles forment une ligne continue, un peu convexe en dehors, et concave en devant; elles s'opposent presque complètement à celles d'en bas, et s'usent beaucoup par l'usage. La première, beaucoup plus petite que les autres, a une forme à peu près triangulaire; les cinq suivantes sont presque semblables, si ce n'est qu'elles augmentent peu à peu de grosseur, surtout transversalement; elles ont toutes, deux longues racines plates, transversales, et leur couronne est fort distincte par un collet: elles sont à peu près quadrangulaires à leur base, le côté externe étant ordinairement le plus long; la face externe la plus haute ou large, plate et déclive en dedans, offre une ou deux côtes un peu saillantes, séparées par des excavations, et se termine inférieurement par un bord tranchant qui forme sur la couronne une sorte de colline longitudinale un peu festonnée; le côté interne est divisé en deux parties arrondies à la base, se terminant en une pointe qui commence les collines transverses. En effet, la couronne, outre son bord tranchant externe, offre deux collines presque transverses, tranchantes dans le jeune âge, et qui sont séparées par une vallée très-profonde; à mesure que ces dents agissent, les collines transverses s'usent, et offrent d'abord deux simples lignes

d'émail qui bordent un ruban osseux ; à mesure que la détritition augmente , elle agit sur la base interne des collines , en forme de cône , et alors chaque ruban devient plus large en cet endroit qu'au point où il se joint à la ligne de détritition du bord externe ; la grande vallée intermédiaire diminue de plus en plus ; il ne reste bientôt plus que des espèces de trous de forme variable , suivant les degrés de détritition , et qui enfin venant à disparaître , la couronne n'offre plus qu'une surface carrée de substance osseuse entourée d'émail. La septième molaire diffère un peu des précédentes , en ce qu'elle est presque triangulaire , la colline transverse postérieure semblant continuer le bord externe. A la mâchoire inférieure , il y a également deux incisives terminales : la première très-petite , conique , distante , ne perçant pas la peau ; la seconde externe , beaucoup plus grosse , à coupe ovale , comprimée et tronquée obliquement en dehors à son extrémité. Après un espace vide , plus considérable encore qu'en haut , vient la série des molaires beaucoup plus étroites que les supérieures ; la première est extrêmement petite , et à coupe quadrilatère , transverse ; la seconde a la même forme , mais est un peu plus grande ; les cinq autres , qui paroissent ne guère différer entre elles que par la grosseur , qui va en augmentant de la première à la dernière , sont composées de deux parties convexes en dehors , concaves en dedans , et dont la couronne offre , quand elle est un peu usée , deux croissans placés l'un à la suite de l'autre , et formés d'une partie centrale osseuse , entourée d'émail. A mesure que la détritition de la dent se fait , les croissans augmentent , et enfin se réunissant comme à la mâchoire d'en haut , la couronne n'offre plus qu'un grand parallélogramme bordé d'émail.

Les différences dépendantes de l'âge ne nous sont pas bien connues ; on sait seulement que long-temps l'animal n'a que cinq dents molaires.

Quant aux différences d'après les espèces , elles sont réellement assez considérables , au moins pour l'espèce d'Afrique. En effet , outre l'absence totale d'incisives aux deux mâchoires , la série des molaires supérieures , qui peut-être offrent aussi quelques différences , commence presque à la pointe du museau ; celles de la mâchoire inférieure ne commencent pas tout-à-fait à son extrémité ; mais il me semble que leur forme est un peu différente , et qu'elle se rapproche assez de celle des espèces de palæotherium à collines transverses : en effet , les postérieures ont la couronne fournie de véritables collines transverses , il est vrai un peu obliques , en sorte que , par la détritition , il en résulte deux espèces de croissans , mais qui sont placés obliquement l'un en dehors

de l'autre : enfin , les antérieures , beaucoup plus comprimées , finissent par ne plus offrir qu'une ligne tranchante un peu onduleuse , par la détrition.

SECTION XII.—*Espèces qui n'ont que deux sortes de dents , des molaires et des incisives aux deux mâchoires ; les incisives d'en haut au nombre de trois , et celles d'en bas d'une seulement.*

Genre KANGUROO.

À la mâchoire supérieure , il y a trois incisives disposées en fer à cheval , à bord inférieur tout à fait plat et s'appliquant sur le bord supérieur de l'inférieure ; la première terminale , arquée , convergente de dehors en dedans ; les deux autres latérales , convexes , présentant leur tranchant obliquement en dedans ; la deuxième est beaucoup plus large. Après un grand espace vide viennent (1) les molaires qui varient considérablement en nombre et même dans leur disposition suivant l'âge de l'animal ; il paroît même qu'elles se poussent obliquement d'arrière en avant , à peu près comme chez les éléphants.

Dans quelques individus , et ce sont évidemment les plus âgés , on ne trouve que trois dents molaires très-obliques en avant.

Très-souvent il y en a quatre , et toujours dirigées d'arrière en avant.

On peut même en trouver quatre en haut et trois en bas.

Il arrive qu'on voit en avant des quatre dents ordinaires de cette mâchoire supérieure , une très-petite dent toute prête à tomber.

Elles sont aussi quelquefois au nombre de cinq et même de six ; mais alors la postérieure est encore dans l'alvéole.

La première , quand elle existe , et il paroît que ce n'est que dans les jeunes sujets , ou peut-être dans certaines espèces , est tout-à-fait comprimée de dehors en dedans , à couronne droite , tranchante et dentelée.

Les autres , qui vont ordinairement un peu en augmentant de grosseur d'avant en arrière , sont comme séparées en deux parties , par un sillon interne et un autre externe ; elles ont leur couronne à peu près carrée et profondément sillonnée par deux collines transverses , non dentelées ; à mesure qu'elles s'usent , on voit des lignes ossenses bordées d'émail , qui , augmentant toujours , finissent enfin par se réunir et ne plus former qu'un carré entouré d'émail.

La mâchoire inférieure n'a qu'une très-longue incisive

(1) M. Illiger dit qu'il y a quelquefois deux petites canines douces au milieu de l'intervalle.

très-forte, tout-à-fait horizontale, convexe en dessous et en dehors, plane en dedans et en dessus où elle reçoit les supérieures.

Après un fort long espace vide, viennent les molaires qui sont toujours implantées presque verticalement, et qui, variables par le nombre comme à la mâchoire supérieure, sont presque entièrement de la même forme.

SECTION XIII.^e — *Espèces qui ont les dents de plusieurs formes, bordant les mâchoires d'une manière incomplète; l'espace vide intermédiaire aux molaires et aux incisives étant garni de quelques petites dents, le plus souvent cachées sous les gencives.*

Genre CHEVAL (*Equus*).

Dans le genre Cheval, qui appartient jusqu'à un certain point à cette section, la mâchoire supérieure est pourvue de trois incisives presque terminales, un peu courbes ou convexes en avant, élargies et amincies à leur extrémité, dont le bord est droit et plus ou moins tranchant; la première est la plus grande, et la troisième la plus petite; elles sont fort serrées. Après une seule petite intermédiaire crochue, comprimée et servant de canine, et beaucoup moins distante des incisives que des molaires, viennent six molaires: toutes sont serrées, opposées par leur couronne à celle d'en bas, sans presque de distinction de racine et de couronne; elles sont, en général, prismatiques, un peu arquées en dedans; la face externe un peu plus large est creusée de deux sillons profonds, interceptés par trois collines, dont deux sont beaucoup plus grosses; la face interne en a également trois; mais les sillons qui les séparent sont moins profonds, surtout un. La couronne, à peu près carrée, est coupée un peu obliquement en sens inverse des inférieures. Les figures qu'y forme l'émail ressemblent assez à un double croissant; mais l'interne est beaucoup moins nettement circonscrit, et plus irrégulier, plus compliqué que dans les ruminans; et en outre, à peu près vers le milieu du bord interne, il y en a un cinquième assez bien formé, et disposé en sens inverse, c'est-à-dire, la concavité en dedans.

La première est la plus large de toutes: la couronne est plus étroite en avant qu'en arrière, et la face externe a trois collines. Les quatre suivantes sont à peu près égales et carrées. La sixième, qui est presque aussi large que la première, a la couronne en sens inverse, c'est-à-dire, plus étroite en arrière et plus large en avant.

A la mâchoire inférieure, il y a également trois incisives, se recourbant un peu de bas en haut pour former la pince avec les supérieures; elles sont un peu moins larges et moins épaisses.

L'espace intermédiaire est, comme en haut, rempli par une petite canine conique, en crochet. Les dents molaires sont au nombre de six, comme en haut : leur forme est également prismatique, sans presque de distinction de racine et de couronne ; mais elles sont un peu plus comprimées, surtout près de la couronne qui est coupée obliquement de haut en bas et de dedans en dehors ; elles sont, en général, comme celles des ruminans, composées de deux demi-cylindres en dehors ; mais leur face interne est sillonnée de quatre cannelures assez profondes, interceptées par cinq collines dont celle du milieu est la plus saillante et la plus étroite ; la couronne offre deux doubles croissans, à peu près comme dans les ruminans ; mais ils sont moins réguliers, le bord interne étant bien plus tourmenté ; et il y a en outre, au point de jonction des deux demi-cylindres de la face externe, un petit O d'émail, qui ne se trouve pas dans les ruminans.

La première est la plus grosse, plus étroite en avant qu'en arrière, au contraire de la sixième, qui est un peu plus petite que les quatre intermédiaires presque semblables.

Les variations que l'âge apporte à la dentition du cheval, sont nombreuses et fort importantes ; mais comme leur connoissance est devenue une espèce d'art, pour reconnoître l'âge de ces animaux, nous renvoyons à l'article CHEVAL, où elles seront exposées avec détail.

Genre POTOROO.

Dans le kangaroo nain ou potaroo, le système dentaire est presque entièrement semblable à celui des kangaroos proprement dits, au moins pour le nombre et la forme des dents molaires ; mais les incisives supérieures diffèrent un peu seulement par leur disposition, car le nombre en est le même ; la première ou interne est en effet beaucoup plus longue, plus pointue et verticale, et les deux autres latérales sont courtes et larges, ou comme tronquées à leur extrémité ; la seconde est courte et obtuse, échancrée par le contact de celle de la mâchoire inférieure ; la troisième est également courte, mais plus large, un peu comprimée et un peu pectinée.

On trouve en outre à la mâchoire supérieure une petite dent qui est réellement implantée dans l'os maxillaire, mais au point de son articulation avec le præmaxillaire ; elle est un peu comprimée, courbée et tranchante en arrière, pointue et bien séparée des incisives, et surtout des molaires.

Celles-ci sont au nombre de cinq à chaque mâchoire ; l'antérieure large, comprimée, pectinée sur son tranchant ; les quatre autres sont carrées à quatre pointes mousses, trièdres formant deux collines transverses.

Les incisives inférieures sont proportionnellement encore plus longues que dans les kangourous ; elles sont plus courbes en en haut, et au lieu d'être plates à leur bord supérieur pour correspondre à toutes les incisives supérieures, elles ne touchent par leur extrémité qu'à la seconde incisive.

Genre KOOLAH (*Phascolarctos*).

Dans le *phascolarctos* ou koolah, les incisives supérieures sont également au nombre de trois ; la première est fort longue, verticale, tranchante à son bord inférieur ; les deux autres latérales et sur une ligne plus interne, sont très-petites et reçoivent le bord supérieur de l'incisive inférieure.

Les intermédiaires sont au nombre de deux ; elles sont distantes entre elles et des incisives et des molaires ; celles-ci sont au nombre de quatre seulement, carrées et à quatre pointes mousses.

A la mâchoire inférieure, outre les deux longues incisives disposées comme dans le genre précédent, il y a dans l'intervalle qui sépare les quatre molaires une petite dent cylindrique et fort courte.

Genre PHALANGER.

Les animaux didelphes connus sous le nom de phalangers à cause de la disposition singulière de deux des doigts des pieds de derrière, sous les rapports du nombre et de la disposition des dents qui sont assez remarquables, se divisent en trois sections principales, dont une a été établie en genre sous le nom de Pétaurista ou de Phalanger volant.

Dans la première qui comprend les phalangers roux, tacheté, nain, etc., la série est de onze en haut et neuf en bas.

Il y a à la mâchoire supérieure, trois incisives dont la première séparée, convergente, terminale, est plus longue et plus large et dépasse l'extrémité de l'incisive inférieure ; la deuxième latérale, plus courte, à couronne large, usée pour servir d'appui à l'inférieur ; la troisième, beaucoup plus petite, est collée immédiatement contre la canine.

L'espace intermédiaire est presque entièrement rempli :

Par une canine longue, conique, crochue, pointue sans espace antérieur ;

Et dans la moitié postérieure par deux petites dents simples, dont l'antérieure est plus longue et conique, et la postérieure, cylindrique et obtuse.

Les molaires sont au nombre de cinq ; l'antérieure est très-forte, conique et obtuse ; les quatre autres presque égales sont carrées, leur couronne ayant deux espèces de collines transverses, composées chacune de deux pyramides trièdres obtuses.

La mâchoire inférieure est terminée antérieurement par une longue incisive presque horizontale s'appuyant sur les courtes incisives d'en haut.

L'espace intermédiaire est presque rempli par trois très-petites dents égales, distantes, cylindriques, obtuses, qui doivent à peine sortir de la gencive.

Les molaires inférieures ne sont aussi qu'au nombre de cinq, l'antérieure étant également forte, très-grosse, conique et obtuse, et les autres comme celles d'en haut.

Dans la seconde section qui comprend le phalanger de Cook, le Phrenardin à longue queue, etc.,

Le nombre et la disposition des incisives de la mâchoire supérieure sont à peu près comme dans la première section; mais les intermédiaires diffèrent beaucoup en ce qu'il n'y a pas de canines, mais seulement deux petites dents coniques fort distantes des incisives, dont l'antérieure est un peu plus grande.

Les molaires sont au nombre de six, dont quatre vraies à quatre tubercules, en arrière, et deux fausses en avant, comprimées, surtout la postérieure qui est dentelée sur ses bords.

La mâchoire inférieure a son incisive et les quatre molaires postérieures comme dans la première section; mais l'espace intermédiaire n'est rempli que par deux dents encore plus petites, et la première ou fausse molaire est comme la seconde d'en haut, c'est-à-dire comprimée et pectinée sur son bord.

Enfin dans la troisième section qui forme le genre phalanger volant, les incisives de la mâchoire supérieure et de l'inférieure sont à peu près semblables à ce qui a lieu dans les deux autres; mais il y a de fortes canines disposées comme dans la première. L'espace intermédiaire est tout-à-fait vide, et en avant des quatre molaires vraies, il y a trois molaires fausses qui sont coniques, pointues, saillantes, crochues, celle du milieu étant la plus longue.

A la mâchoire d'en bas, il y a quatre molaires vraies, deux fausses, et l'espace intermédiaire offre deux très-petites dents obtuses, cylindriques, non saillantes.

Dans tous les autres animaux mammifères, les dents de différentes formes garnissent les deux mâchoires d'une manière complète; mais quelques-uns offrent encore une disposition assez anormale, surtout si on les compare à ceux chez lesquels les trois espèces de dents sont parfaitement distinctes, comme dans la plupart des singes et des animaux carnassiers.

SECTION XIV.^e — *Espèces dans lesquelles les dents ne sont pas parfaitement distinguées en incisives, canines et molaires ou ne sont pas dans une disposition entièrement normale.*

Genre ANOPLOTHERIUM.

Dans ce genre qui n'est connu qu'à l'état fossile, la série des dents est complète aux deux mâchoires; mais les canines ne sont pas distinctes des premières molaires qui sont opposées presque pleinement par leur couronne. A la mâchoire supérieure, la série se compose de onze dents; les trois antérieures sont implantées dans l'os præmaxillaire et ont assez peu la forme incisive; la première est la plus grosse; elle est fort renflée au collet, bombée à sa face antérieure et coupée en demi-ellipse à son extrémité élargie; la seconde, ou la plus petite, est comprimée, élargie, triangulaire avec un petit crochet au bord externe; elle est un peu distante de la première et de la seconde qui est un peu plus forte, mais du reste parfaitement semblable: il en est de même de la première maxillaire qui n'en diffère que parce qu'elle est un peu plus large, un peu plus tronquée et moins pointue à son crochet; la seconde paroît encore beaucoup lui ressembler; mais elle est beaucoup plus grande et elle a deux racines, il est vrai, fort rapprochées; sa couronne offre, comme dans les trois suivantes, deux lignes ou espèces de collines longitudinales parallèles et formant ses bords; celles-ci s'élargissent de plus en plus, et leur face externe est comme divisée en deux par une sorte de carène médiane; les trois dernières sont toutes semblables entre elles et diffèrent beaucoup de celles qui les précèdent; elles ont deux très-fortes racines; le corps de la dent offre à la face externe une paroi inclinée fortement en dedans et partagée en deux par trois espèces de côtes, une en avant, l'autre en arrière et une troisième médiane. Chacune de ces deux parties de la face externe se termine sur le bord par un angle assez saillant; le côté interne offre une subdivision en deux gros cônes, dont le postérieur est le moins distinct. La couronne, outre sa ligne externe tranchante, montre deux espèces de collines transverses dont la postérieure seule est simple et dont l'antérieure est séparée du cône interne par un enfoncement profond. Par la détritition, ces dents montrent des figures qui ont beaucoup d'analogie avec ce qui a lieu dans le rhinocéros. A la mâchoire inférieure, le nombre total des dents est le même; les trois premières qu'on regarde comme des incisives, sont fort déclives, surtout la première qui est la plus petite, droite, à couronne usée en ellipse; la seconde est triangulaire et un peu comprimée; la troisième l'est éga-

lement ; elle est plus grosse , et son bord est divisé en trois dentelures dont la médiane plus longue ; la quatrième qu'on nomme canine , mais qui n'en a nullement la forme , est plus grosse que la précédente , mais lui est presque semblable ; ses trois pointes sont presque égales ; la cinquième à peu près de la même grosseur , a deux racines réunies et son bord moins tranchant ; les deux suivantes ont à peu près la même forme , mais leurs racines sont fort grosses , bien séparées , et leur tranche est moins étroite , plus allongée et comme festonnée ; la pénultième et l'anté-pénultième sont encore un peu plus grosses ; elles n'ont pas plus que les précédentes en général , de bourrelet à leur collet ; elles sont formées , en dehors , de deux portions arrondies un peu dans les deux sens qui se terminent à la couronne par une espèce de pointe , et en dedans , de deux portions plus courtes également arrondies , moins profondément distinctes , et qui finissent à la couronne , l'antérieure par deux pointes aiguës , la postérieure par une seule. La couronne forme deux espèces de croissans ou mieux d'ogives à bords assez tranchans , une pointe externe au milieu de la convexité et bordée en dedans par la série des trois pointes dont nous venons de parler tout à l'heure. Nous ajouterons qu'aucune ne se trouve à l'extrémité des arcs des croissans , au contraire de ce qui a lieu dans les palæotherium. Enfin la septième et dernière dent de l'anoplotherium est formée de trois parties au lieu de deux.

Nous avons décrit le système dentaire de cet animal dans l'état adulte et intact ; il sera aisé de se faire une idée des modifications qu'il éprouvera par la détritition.

Il paroît que dans le jeune âge il n'y a que cinq molaires aux deux mâchoires.

Il y a plusieurs espèces que M. Cuvier rapporte à ce genre , et qui en diffèrent considérablement pour la forme des dents molaires inférieures , dont la couronne au lieu d'avoir deux espèces de croissans , montre deux collines presque tout-à-fait transverses , à peu près comme dans le genre que je ferai connoître plus bas , sous le nom de tapirotherium , séparé du palæotherium ; mais dans les espèces dont je parle , les dents incisives et les premières molaires sont à peu près comme dans l'anoplotherium.

Je place encore dans cette section l'homme et l'orang-outang , dont les dents , pour la forme et même le nombre , sont si semblables à ce qu'elles sont dans les singes , mais chez lesquels les canines ne sont pas plus longues que les incisives , et par conséquent ne se croisent pas.

Genre HOMME (*Homo*).

Les lignes dentaires sont fort serrées : la disposition de celles des deux côtés est parabolique ; il y a opposition complète des molaires , les incisives supérieures croissant en dépassant les inférieures.

A la mâchoire supérieure, les præmaxillaires sont au nombre de deux en forme d'incisives et presque verticales. La première est beaucoup plus large, en palette, convexe en avant, excavée en arrière, à bord tranchant et droit ; la seconde plus étroite à l'angle externe de son bord tranchant plus saillant ; la canine à peine plus longue est plus forte, plus épaisse ; sa couronne est cylindrique, plate, avec un rudiment de tubercule au bord externe. Les molaires sont au nombre de cinq, dont la couronne bien distincte est revêtue d'un émail fort épais. Les deux antérieures presque semblables, n'ont qu'une seule racine comprimée, comme double, et à la couronne deux tubercules ou pointes mousses dont l'externe est un peu plus saillant et plus pointu. Les trois autres qui vont un peu en augmentant, ont presque constamment deux racines comprimées l'une au-devant de l'autre ; leur couronne est large, presque carrée, irrégulièrement tuberculeuse et divisée en quatre pointes très-peu saillantes, deux externes et deux internes. A la mâchoire inférieure, il y a également deux incisives, verticales, à couronne convexe en avant, taillées en biseau en dedans et à bord tranchant ; la première est un peu plus étroite que la seconde. La canine, assez semblable à celle d'en haut, est à peu près triquète, le sommet formant sa pointe. Les molaires sont également au nombre de cinq et presque en tout de la même forme que celles qui leur correspondent à la mâchoire d'en haut ; la dernière molaire a cependant trois dentelures au lieu de deux seulement.

Les variations dépendantes de l'âge consistent principalement dans le nombre des dents molaires. Dans le jeune âge les incisives et les canines qui doivent toutes être remplacées, sont plus aigües, et les deux molaires dites de lait, les seules qui existent à une certaine époque, sont beaucoup plus compliquées que celles qui les remplaceront ; en effet, l'antérieure a deux tubercules externes et deux internes, et la seconde ou postérieure en a cinq dont trois externes. Celles provenant des races ou variétés consistent essentiellement dans une plus grande longueur des lignes dentaires et dans l'élargissement et l'inclinaison plus oblique des incisives supérieures en avant, différences qui sont d'autant plus marquées qu'on se rapproche davantage de la race nègre et hottentote. V. pour les détails, l'article HOMME.

Genre ORANG-OUTANG.

La disposition générale des dents est assez bien comme dans l'homme et surtout comme dans la dernière variété ; mais les incisives encore plus larges, font encore beaucoup mieux la pince en avant ; les canines sont déjà sensiblement plus longues et commencent un peu à s'entre-croiser par la pointe, mais il n'y a encore aucun espace vide entre la seconde incisive d'en haut et la canine, pour loger celle d'en bas. Quant aux molaires, elles ont une forme presque semblable à celles de l'homme ; elles sont cependant plus carrées, et les tubercules sont en général plus prononcés.

Les différences provenant de l'âge paroissent semblables à ce qui a lieu dans l'homme.

Les MAKIS.

Nous les disposerons d'après le nombre croissant des incisives, spécialement de celles de la mâchoire supérieure.

Genre LORIS (Le *Loris paresseux*.)

Dans le loris paresseux, il n'y a qu'une seule incisive supérieure, mais beaucoup plus forte que dans les grèle, et séparée de la canine par un fort grand espace, dans lequel on n'aperçoit aucune trace d'alvéole ; du reste les canines et les molaires sont comme dans les autres loris. (V. ci-dessous.)

Genre TARSIER (*Tarsius*).

Le tarsier de Daubenton a deux incisives à la mâchoire supérieure : la première est fort longue, conique, verticale, un peu courbée en arrière, touchant par sa base à celle du côté opposé, et tombant au devant de celle d'en bas. La seconde est extrêmement petite.

La première dent maxillaire, qu'on nomme quelquefois canine, est effectivement conique, mais beaucoup plus petite que l'incisive antérieure ; elle ne touche pas à la seconde incisive.

Les molaires sont au nombre de six, formant une ligne assez serrée.

Les trois postérieures, dont l'antérieure est la plus grosse, ont leur bord externe tranchant, divisé en deux tubercules aigus, et un large talon plane interne ; les deux qui les précèdent n'ont qu'une seule pointe tranchante externe et un talon interne ; enfin la première qui est beaucoup plus petite, n'a qu'une seule pointe.

À la mâchoire inférieure, il n'y a qu'une incisive conique, pointue, verticale, un peu courbe, fort serrée à sa base, entre celle du côté opposé et la canine.

La canine inférieure un peu plus forte que la supérieure, se place, quand la bouche est fermée, en dedans de la supérieure, entre elle et l'incisive.

Les molaires sont, comme en haut, au nombre de six; les trois postérieures qui sont les plus grosses, et d'autant plus qu'elles sont plus en arrière, ont leur couronne assez plate, entièrement garnie de tubercules pointus au nombre de cinq, trois au bord externe et deux à l'interne, et ne répondant qu'au talon des supérieures. Les trois autres qui sont d'autant plus grêles et plus élevées qu'elles sont plus antérieures, n'ont qu'une seule pointe fort aiguë.

Genre **INDRI** (*Lichanotus*).

Dans le genre *Indri*, la mâchoire supérieure a une série de huit dents, savoir :

Deux petites incisives, pointues, distantes dans la ligne médiane.

La canine ou première maxillaire à peine distincte des autres, est courte, conique, pointue, également distante des incisives et des molaires.

Cinq molaires à tubercules mousses, dont les deux premières sont triangulaires, comprimées et pointues.

À la mâchoire inférieure, deux incisives très-obliques, serrées, étroites; la première beaucoup plus que la seconde.

La canine assez petite, également séparée des incisives et des molaires.

Cinq molaires à peu près semblables à celles d'en haut.

Genre **MAKI** (*Lemur*).

Dans les makis, le nombre total est de neuf à la mâchoire supérieure.

Les incisives supérieures sont, comme dans le genre précédent, au nombre de deux et placées latéralement, de manière qu'il y a un assez grand espace entre celles des deux côtés; elles sont fort petites, la première un peu moins que la seconde, aplaties et comme recourbées en dedans.

La canine est très-forte, très-comprimée, verticale, un peu courbée et tranchante en arrière; se plaçant à côté des incisives inférieures, quand la bouche est fermée, au devant de la canine inférieure.

Les molaires sont au nombre de six formant une ligne continue, légèrement courbe et convergente en avant; elles sont composées de deux parties, une interne ou talon large et aplati, et l'autre externe ou tranchante, se plaçant en dehors des inférieures, et d'autant plus élevée que la dent est plus antérieure.

La première a un talon ovale assez petit, mais une lame triangulaire tranchante fort grande.

La seconde a le talon plus grand et surtout en arrière, et le tranchant au moins égal à celui de la première.

La troisième, qui est plus grosse que les deux précédentes, a son talon beaucoup plus saillant en dedans, et sa pointe tranchante simple encore, mais moins haute.

La quatrième, qui est la plus grosse de toutes, a sa partie interne fort grande, et son tranchant divisé en deux pointes.

La cinquième a presque la même forme; mais elle est plus petite, quoique moins que la troisième.

Enfin la sixième est beaucoup plus petite encore, beaucoup plus basse; mais sa forme est à peu près la même.

À la mâchoire inférieure, le nombre total est le même, c'est-à-dire de neuf.

Incisives au nombre de trois, tout-à-fait dans la direction du bord dentaire ou presque horizontales, fort longues, très-étroites, surtout les deux premières, convergentes et s'appuyant par leur pointe sur les supérieures.

Canine. On regarde comme telle la première maxillaire qui est réellement plus haute, plus tranchante, en un mot, plus canine que les autres, mais qui se place en arrière des canines supérieures auxquelles elle ne touche même pas et qui se croise avec la première molaire d'en haut. Les molaires ne sont plus alors qu'au nombre de cinq; elles ont à peu près la même forme que leurs correspondantes en haut, les deux premières sont à une seule pointe tranchante externe; les trois autres à deux, mais les deux dernières et surtout la postérieure, qui a un petit talon en arrière, sont beaucoup plus grosses, proportionnellement, que celles qui leur correspondent en haut; c'est cependant toujours l'antépénultième qui est la plus forte.

Genre GALAGO (*Otolicnus*).

Le genre galago offre une disposition et un nombre de dents presque semblables à ce que nous venons de voir dans les makis.

En effet, à la mâchoire supérieure, les incisives, également au nombre de deux, sont fort petites, verticales, presque égales et séparées.

Les canines sont fortes, comprimées, tranchantes.

Les molaires sont aussi au nombre de six, dont les trois antérieures, et surtout la première, sont simplement tranchantes, tandis que les trois postérieures ont un talon tuberculeux en dedans et une ligne presque tranchante en dehors.

À la mâchoire inférieure, les incisives sont aussi au nombre de trois, dirigées presque horizontalement; la troisième est la plus forte. Les deux autres, très-serrées, sont comme fendues à leur pointe.

Les canines coniques, assez fortes, ne croisent pas les supérieures, mais se logent, quand la bouche est fermée,

dans une espèce de trou qu'offre la mâchoire supérieure en dedans de la base des canines.

Les molaires ne sont également qu'au nombre de cinq, dont la première un peu canine; les postérieures à tubercules pointus, l'avant-dernière étant un peu plus grosse que l'antépénultième.

Genre LORIS (*Stenops*).

Dans les Loris-potto et de Ceylan, il y a encore beaucoup de rapprochemens à faire entre eux et les genres précédens.

Dans le *loris-potto* :

A la mâchoire supérieure, deux incisives verticales, latérales, distantes entre elles et des canines.

La canine est très-longue, comprimée, verticale et triangulaire.

Les molaires antérieures m'ont paru tranchantes, comprimées comme dans les makis.

A la mâchoire inférieure, six incisives fort longues dans la direction de la mâchoire, la première beaucoup plus large que les autres.

La canine plus petite que la supérieure, se place également en dedans d'elle, mais sans la toucher.

Dans le loris de Ceylan, on trouve les incisives supérieures et inférieures presque en tout semblables; il en est de même des canines, dont l'inférieure, qui ressemble tout-à-fait à la première fausse molaire, se place de même en dedans de la supérieure, qui est presque hors de rang. Les molaires supérieures sont aussi au nombre de six. La première n'a qu'une seule pointe; la seconde assez semblable à la troisième a deux pointes, une externe et une sur le talon interne: les trois postérieures, dont l'antépénultième est la plus grande, ont en dehors une lame à deux pointes, qui s'engrènent avec les inférieures, et un large talon triangulaire, qui a deux tubercules pointus, dont l'antérieur est le plus saillant.

A la mâchoire inférieure, les dents molaires qui, comme dans les makis, ne sont qu'au nombre de cinq, sont, en général, plus étroites que les supérieures, leur couronne ne correspondant qu'au talon de celles-ci; les trois postérieures ont quatre tubercules aigus; celle qui les précède, deux seulement, et la première n'en a qu'un seul, qui se loge dans l'angle formé par les deux premières fausses molaires d'en haut.

Genre GALÉOPITHÈQUE (*Galeopithecus*).

Dans le genre galéopithèque, qui appartient encore à cette section, la disposition générale des dents offre cependant des différences notables.

A la mâchoire supérieure, on trouve implantées dans l'os præmaxillaire deux dents latérales, ne correspondant pas à celles de la mâchoire inférieure; la première est extrêmement petite; la seconde, beaucoup plus longue, ressemble tout-à-fait à la première molaire; elle est comprimée, tranchante, avec un tubercule plus saillant et deux ou trois autres plus petits de chaque côté de la base.

La première maxillaire ne ressemble nullement à une canine, quoique quelques auteurs lui en donnent le nom; elle est comprimée, triquète, à pointe fort aiguë, mais courte, sur une base très-large.

Les molaires sont au nombre de six, et toutes fort singulières.

La première, tout-à-fait semblable à celle que nous venons de nommer *canine*, a trois racines; la seconde lui ressemble encore un peu, mais elle a un tubercule en arrière et en dedans, qui la rend presque triquète. Les autres offrent, au contraire, deux triangles à base externe, la pointe en dedans, séparée à la couronne par un enfoncement également triangulaire, dans lequel pénètre le talon de la dent inférieure correspondante. La surface des deux triangles est hérissée de trois pointes fort aiguës, dont une est plus haute que les autres. Les trois premières molaires vraies vont en augmentant, mais la quatrième est beaucoup plus petite.

A la mâchoire inférieure, les incisives sont au nombre de deux, disposées horizontalement et pectinées; l'interne est composée de huit lames, et l'externe de neuf.

Il y a encore moins de canines véritables qu'à la mâchoire supérieure. Après les incisives, vient une première dent qui leur ressemble, et qui a trois ou quatre crénelures; puis, après un petit espace, est une seconde dent également comprimée, plus grande et plus pointue, qui répond, quand les mâchoires sont rapprochées, à l'espace qui sépare la seconde dent incisive supérieure de la canine; en sorte qu'on pourroit la regarder comme la canine inférieure; et alors celle qui la précède seroit une troisième incisive.

Après cela viennent cinq dents molaires qui ont réellement beaucoup de rapport avec les supérieures.

La première est encore assez semblable à celle qui la précède; mais elle a en arrière un talon avec trois pointes.

Les quatre autres sont presque semblables entre elles, la première étant la plus petite; elles sont triquètes, la base en dedans, et chaque angle est hérissé de trois pointes disposées en triangle.

La seconde famille de mammifères, qui appartient à

cette section, est celle des petits carnassiers insectivores, qui vivent ordinairement sous la terre.

Genre HÉRISSEON (*Erinaceus*).

À la mâchoire supérieure, les incisives sont au nombre de trois; la première, la plus longue, la plus grosse, est obtuse, presque cylindrique et dirigée presque verticalement; la seconde est la plus petite, et oblique en avant; la troisième est un peu plus grande.

Dans toute la longueur de l'os maxillaire, on trouve sept dents.

La première, très-courte, a une racine fort longue, et une pointe mousse: c'est la canine, suivant quelques auteurs.

La seconde, plus petite encore, n'a qu'une seule pointe et une seule racine.

La troisième, encore fort petite, est triquète; elle a trois racines, et sa couronne a une pointe triangulaire et mousse en dehors, et un talon interne.

La quatrième est carrée et beaucoup plus forte; elle a quatre racines, dont deux externes distinctes, et deux internes presque réunies. Sa couronne est armée d'une seule forte pointe en dehors, et de deux internes sur une espèce de talon.

La cinquième de même forme, mais encore plus grosse, a deux pointes externes égales avec un appendice postérieur oblique, et deux tubercules internes plus courts.

La sixième, un peu plus petite que la précédente, est presque de la même forme; mais son bord externe, au lieu d'être droit, se porte obliquement en arrière.

Enfin la septième, beaucoup plus petite, à peu près de la grosseur de la troisième, n'a que deux racines, une seule pointe externe et un talon oblique.

À la mâchoire inférieure, il y a trois dents præmaxillaires ou incisives; la première est beaucoup plus longue, horizontale, un peu comprimée et usée par l'extrémité; sa racine est très-longue et très-forte; la seconde est beaucoup plus petite, et la troisième un peu moins. Quelques zoologistes regardent ces deux præmaxillaires comme des premières ou fausses molaires.

La distinction des canines est encore beaucoup moins aisée qu'à la mâchoire supérieure; la ligne dentaire est composée de cinq dents en tout.

La première est très-petite, à couronne et à racine à une seule pointe.

La seconde est plus forte et la plus élevée; elle a deux racines, dont la postérieure un peu plus forte; la couronne est triquète, avec deux tubercules ou pointes aux deux angles ex-

ternes, et un beaucoup plus petit à l'interne. Il y a, en outre, une sorte de petit talon beaucoup plus bas, sur la moitié postérieure de la dernière racine.

La troisième, la plus grosse de toutes, est composée de deux parties: l'antérieure triquètre à trois pointes, dont une externe et deux internes, est portée sur une seule racine; la postérieure plus large, par un sillon profond séparée de l'autre, ne forme qu'une colline transverse de deux tubercules pointus, portés également sur une seule racine.

La quatrième est un peu plus petite, surtout plus basse. Sa forme est cependant la même: les tubercules; surtout l'antérieur, sont moins marqués.

Enfin la cinquième, plus petite encore que la seconde, n'a qu'une racine et une couronne à peu près ronde, divisée en deux pointes, dont l'antérieure interne est beaucoup plus petite que la postérieure.

Je ne connois rien sur les différences que l'âge ou l'espèce apporte à ce système de dentition.

Genre MUSARAIGNE (*Sorex*).

Dans ce genre, la distinction des différentes sortes de dents est encore beaucoup plus difficile que dans le hérisson, non-seulement à cause de leur forme extrêmement anormale, mais encore parce que je n'ai pas encore vu de sujet assez jeune pour que l'os incisif soit distinct de l'os maxillaire. Je vais donc décrire les dents de cet animal dans l'ordre numérique.

À la mâchoire supérieure, la série des dents est parfaitement complète, et composée de dix.

La première, qui est en forme de crochet, est large, forte, arquée, tout-à-fait à l'extrémité latérale de la mâchoire, comme appliquée par sa base élargie contre l'os. Son bord libre inférieur est profondément divisé en deux dents pointues, dont l'antérieure est la plus forte.

La seconde et la troisième, de même forme et de même grandeur, sont tout-à-fait latérales, élargies et appliquées par leur base; elle se termine par une pointe unique et comprimée.

Ces trois premières dents sont regardées, par la plus grande partie des zoologistes, comme des incisives.

À leur suite et dans la partie la plus étroite du museau, viennent une quatrième et une cinquième, de même forme, mais sensiblement plus petites: elles sont à peu près égales.

La sixième est encore beaucoup plus petite, plus interne, et n'a qu'une très-petite pointe sur sa base, également ecailleuse.

Plusieurs auteurs regardent ces trois petites dents comme des canines, et d'autres comme de fausses molaires.

Les molaires vraies qui occupent le reste de la ligne dentaire sont au nombre de quatre : elles sont toutes, assez peu élevées et composées d'un large talon interne et d'un bord externe tranchant et dentelé.

La première, qui est assez grosse, quoiqu'un peu moins que les deux suivantes, a son talon très-plat, et avec une très-petite pointe antérieure ; mais le bord tranchant est le plus élevé, divisé en trois pointes aiguës, dont celle du milieu est la plus longue, et la postérieure la plus courte.

Le talon de la suivante est relevé à son bord interne par un tranchant en arc de cercle assez prononcé, et le bord externe est comme plié en trois, et, à chaque extrémité de deux sillons, est une pointe assez saillante, surtout à la postérieure.

La pénultième est de la même grosseur que l'antépénultième : elle est de même forme ; mais l'extrémité intérieure des plis de la lame tranchante n'est pas pourvue de pointes.

Enfin la dernière, qui est la plus petite des quatre molaires, est à peu près triangulaire, la pointe en dehors et la base arrondie qui correspond au talon des autres en dedans ; le bord externe est également tranchant, mais il ne forme qu'un grand pli oblique, et le talon a un peu la portion de cercle tranchante des deux précédentes.

À la mâchoire inférieure, la ligne dentaire n'est composée que de six dents, en ne comptant la première que pour une, et de dix en la comptant pour quatre.

La première, que tous les zoologistes regardent comme une incisive unique, est fort longue, tout-à-fait dans la direction de la mâchoire ; elle est à peu près droite, un peu convexe en dehors, et concave en dedans, un peu élargie à la base : elle s'applique en écailles sur l'os ; enfin, son bord supérieur offre, outre son extrémité antérieure, trois autres petites dents mousses, dont l'antérieure est la plus grande.

Si on étudie avec attention cette singulière dent, en apparence unique, on voit que l'os maxillaire se prolonge dans elle comme dans un étui, et que cet étui est réellement formé par la réunion des portions écailleuses de la base de ses quatre dentelures.

La seconde, triangulaire, fort comprimée, squammiforme à sa base, est un peu obliquement implantée.

La troisième, qui a tout à fait la même disposition, a son tranchant encore plus oblique, et subdivisé en deux pointes, dont l'antérieure beaucoup plus prononcée.

Viennent ensuite trois véritables molaires, qui ont d'autant moins la disposition squammiforme à leur base externe, et sont d'autant moins grosses, qu'elles sont plus postérieures. On peut les regarder comme composées de deux parties : une antérieure, plus étroite, plus haute, triquètre à la couronne, ayant chaque angle hérissé d'une pointe tranchante, dont deux sont internes, et l'autre, postérieure, plus petite, forme une colline obliquement transverse, dont chaque extrémité est relevée en pointe.

La dent postérieure, qui est la moins grosse de toutes, a cette partie postérieure si petite qu'il n'y a plus qu'une seule pointe en arrière.

On ne connoît pas encore les modifications que l'âge apporte à l'appareil dentaire de la musaraigne.

Les deux lignes dentaires de la mâchoire supérieure, assez convexes, et élargies en dehors vers les véritables molaires, convergent ensuite en avant; il en est à peu près de même inférieurement.

Les dents molaires des deux mâchoires du même côté s'engrènent, le bord tranchant des supérieures dépassant les inférieures qui correspondent au talon de celles d'en haut.

Genre DESMAN (*Mygale*).

La série des dents, à la mâchoire supérieure, est de onze au lieu de dix seulement qu'ont les musaraignes, en ne comptant toujours la première que pour une; car en la comptant pour deux, comme je crois que cela doit se faire, on aura le même nombre.

La première que l'on considère en général comme incisive, est large et taillée en biseau; elle est triquètre et aiguë; suivant M. Illiger, les deux suivantes sont fort petites, coniques, et pourroient bien être des incisives; la quatrième est plus grosse, comprimée, à une seule pointe et à deux racines; on peut la regarder comme la canine. Viennent ensuite trois fausses molaires qui sont un peu comprimées, obliquement placées les unes à la suite des autres, en augmentant un peu de grosseur; elles ont deux racines; quelques auteurs les regardent comme des canines, tandis que d'autres placent la dernière au nombre des molaires.

Les molaires sont au nombre de quatre selon la première opinion, et de cinq suivant la seconde; elles ont réellement quelques rapports avec celles des taupes; la première est la plus petite; elle a une seule forte pointe interne et un bord à peine tranchant; les deux suivantes, presque égales, sont à peu près triquètres et composées de deux parties, chacune ayant deux dents au bord externe et une longue pointe sur le talon

interne ; la dernière est un peu plus petite ; elle a une première partie semblable aux précédentes et un talon avec une pointe en arrière.

A la mâchoire inférieure, le nombre total est également de onze, tandis qu'il n'est que de sept dans les musaraignes ; à moins qu'on ne compte la dent dite incisive, comme composée de quatre, comme je crois que cela doit être, et alors il n'y en aura qu'une de différence.

Les deux premières sont regardées comme des incisives ; elles sont allongées, étroites, parallèles, trouquées à l'extrémité ; la première plus courte que la seconde.

Viennent ensuite cinq petites dents à peu près semblables à celles de la mâchoire supérieure, et qu'on appelle canines.

Enfin la partie postérieure est pourvue de quatre autres dents dont l'antérieure est encore comptée au nombre des canines par M. Geoffroy, tandis qu'Illiger la regarde comme une molaire.

Genre CHRYSOCHLORE.

La ligne dentaire supérieure est formée de dix dents dans une disposition anormale.

La première est longue, verticale, convergente, un peu courbée en arrière. Les zoologistes la regardent comme incisive unique.

Après un court espace vient la seconde qui est petite, comprimée, tranchante, avec un léger tubercule à sa base, puis la troisième qui est de même forme, mais plus petite, et la quatrième qui est un peu plus grande, un peu triquètre, mais peu différente. Ce sont les canines, pour la plupart des zoologistes ; tandis que d'autres paroissent les regarder comme de fausses molaires.

A leur suite sont les molaires vraies, au nombre de six ; elles sont toutes remarquables par l'élévation de leur couronne, quoique beaucoup moindre encore qu'à la mâchoire inférieure.

Leur couronne est triangulaire et transversale ; elle est hérissée de pointes fort aiguës dont deux externes, une moyenne plus longue, et une interne la plus petite de toutes pour les quatre dents moyennes ; il n'y a que deux ou trois seules pointes sur le premier rang à la dernière, qui est extrêmement comprimée, et trois seulement à la pénultième, deux externes et une moyenne.

A la mâchoire inférieure, la série se compose également de dix dents.

Les incisives sont au nombre de deux, terminales, un peu déclives ; la première plus petite, la seconde plus forte et recourbée en haut.

Les troisième et quatrième sont simples, pointues, un peu dirigées en haut et en arrière.

La cinquième de même forme à peu près, mais un peu plus forte et dans la même direction; elle est un peu bifurquée à son sommet.

Ce sont des canines pour quelques zoologistes et de fausses molaires pour d'autres.

Les cinq qui suivent, et qui ne se touchent pas, ont une couronne en partie saillante, extrêmement étroite et élevée; elles sont triquêtes; la plus élevée est la seconde; elles vont ensuite en diminuant jusqu'à la dernière, qui, de toutes, est de beaucoup la plus petite; leur couronne, qui est fort étroite, est hérissée de trois pointes fort aiguës, dont l'externe est la plus grande.

Les différences suivant l'âge me sont inconnues.

Genre SCALOPS (*Sorex aquaticus*, Linn., Gmel.).

La disposition du système dentaire de ce genre, qui est composé d'une seule espèce, ne m'est pas connue; je sais seulement que l'on admet qu'il n'y a qu'une dent incisive à la mâchoire supérieure et deux à l'inférieure, la première de celle-ci étant beaucoup plus courte que la seconde; il paroît qu'il y a ensuite plusieurs fausses canines en haut comme en bas, mais j'en ignore le nombre ainsi que celui des molaires.

Genre CONDYLURE.

J'en dois dire autant du *sorex cristatus* de Linnæus, dont M. Illiger a fait son genre condylure, et dont je n'ai pas vu le crâne.

Les incisives supérieures sont, dit-on, au nombre de deux.

Il y a quatre fausses canines, et le nombre des molaires ne m'est pas connu.

À la mâchoire inférieure, on compte une ou deux incisives, et quatre fausses canines.

Genre TAUPE (*Talpa*).

La disposition générale des dents est plus normale, surtout à la mâchoire supérieure; mais encore je ne voudrais pas assurer le nombre des dents incisives, parce que l'os præmaxillaire se soude de si bonne heure au maxillaire, ainsi que dans la musaraigne, que je n'ai pu encore réussir à le voir distinct.

Le nombre total de la ligne est de onze.

Tous les zoologistes sont cependant d'accord pour admettre trois dents incisives à la mâchoire supérieure; elles sont petites, verticales, à peu près égales en hauteur, séparées; la première est un peu plus large que la seconde qui l'est elle-même un peu plus que la troisième; celle qui suit a toute la forme d'une véritable canine; beaucoup plus longue que les

autres, elle est élargie à sa base, très-comprimée, tranchante et un peu arquée au bord postérieur; ce qu'elle offre de singulier, c'est qu'elle a deux racines et une canelure assez profonde au bord antérieur de sa face interne.

Des sept autres, les trois antérieures fort petites, placées dans la portion la plus étroite du museau, ont à peu près la forme de canines, si ce n'est qu'elles sont beaucoup plus petites; mais elles ont également deux racines: la postérieure est un peu plus épaisse.

La quatrième, triquètre à sa base, a effectivement trois racines, et est cependant terminée par une seule pointe aiguë et tranchante en arrière.

La cinquième est également à peu près triquètre à sa base, avec trois racines, dont deux externes et une interne; la couronne est formée par un bord tranchant, avec deux pointes dont la postérieure est beaucoup plus longue, et par un petit talon antérieur sur lequel s'élève une petite pointe.

La sixième, qui est la plus grosse de toutes, a absolument la même forme, le même nombre de racines et de pointes.

La septième, quoique beaucoup plus petite, a également trois racines; elle est triangulaire, le sommet en dehors, et dirigée transversalement.

À la mâchoire inférieure, le nombre des dents est le même qu'en haut, mais leur forme est beaucoup plus anormale.

Les incisives sont au nombre de quatre, disposées en arc de cercle, et un peu déclives.

Celle qu'on regarde comme la canine, et qui est la cinquième, est beaucoup plus petite que celle d'en haut; elle est également triangulaire, comprimée et un peu dirigée en avant.

Des six autres qu'on regarde comme molaires, les deux premières sont semblables à la troisième, mais sont plus petites et sans talon; la troisième est simplement tranchante, pointue, triangulaire, avec un petit talon en arrière. Les trois autres, beaucoup plus grosses, la pénultième surtout, sont composées d'un bord tranchant externe, divisé en trois tubercules aigus, et d'un talon double pour les deux premières, et simple pour les dernières.

SECTION XV. — *Mammifères ayant des dents de plusieurs formes, bordant les mâchoires dans toute leur étendue, et dans l'état qu'on peut appeler normal, c'est-à-dire où les trois espèces de dents incisives ou prémaxillaires, canines, molaires, fausses ou vraies, sont parfaitement distinctes, et les canines longues et croisées, l'inférieure au-devant de la supérieure.*

C'est à cette section qu'appartiennent presque tous les

animaux carnassiers, les omnivores et quelques pachydermes. Nous les rangerons d'après le nombre croissant des dents incisives, en comptant d'abord celles de la mâchoire supérieure.

Genre MÉGADERME.

Nous ne trouvons que ce genre qui n'ait, à ce qu'il paroît, au moins dans l'état adulte, aucune trace de dents incisives à la mâchoire supérieure.

La canine est très-forte, arquée, pointue, conique.

Les molaires sont au nombre de quatre seulement; la première est tranchante, comprimée, et terminée par une pointe longue et fine: la seconde et la troisième présentent la forme de deux M, qui seroient placées l'une à côté de l'autre, et dont les points externes seroient terminés en pointe aiguë; enfin la dernière est, pour la forme et la grosseur, semblable à la moitié des précédentes.

À la mâchoire inférieure, on trouve deux incisives, bien rangées et un peu bifides.

La canine est presque comme la supérieure.

Les molaires sont au nombre de cinq, en général plus comprimées que celles d'en haut. Les deux premières sont simples, triangulaires, à une seule pointe; et les trois autres un peu plus longues, ont leur couronne hérissée de quatre pointes aiguës, et comme formée de deux plans dont le plus saillant est en avant et porte le plus fort aiguillon.

CEPHALOTE (*Cephalotes*).

La mâchoire supérieure n'a qu'une très-petite incisive, un peu tranchante, distante de celle du côté opposé et de la canine qui est comme dans le genre précédent.

Les molaires sont également au nombre de quatre; les deux premières sont presque caniniformes, c'est-à-dire, que leur partie antérieure s'élargit en pointe un peu arquée. La pénultième, la plus grande, a sa couronne allongée, presque tout-à-fait plate, le bord externe un peu plus saillant.

À la mâchoire inférieure, il n'y a également qu'une seule incisive, encore plus petite qu'à celle d'en haut.

La canine est également grande, forte et un peu recourbée.

Les molaires sont au nombre de six: la première et la dernière, à peu près semblables, sont extrêmement petites et à couronne plate; la cinquième est dans ce dernier cas; les trois autres d'autant plus cunéiformes qu'elles sont placées plus en avant.

SANGLIER D'AFRIQUE.

À la mâchoire supérieure, il n'y a qu'une seule grosse dent incisive, triquètre, verticale et un peu courbée; la canine

en forme de défense est réellement énorme. Les molaires sont au nombre de cinq, dont la première est la plus petite et arrondie, distante des quatre autres qui sont fort serrées; la seconde est déjà beaucoup plus forte que la première, mais elle est encore simple; les troisième et quatrième sont divisées en deux parties égales par deux sillons assez profonds, l'un externe et l'autre interne; la cinquième, qui est plus allongée, mais plus étroite, surtout en arrière, est divisée en trois: toutes ont leur couronne presque plate probablement par usure.

A la mâchoire inférieure, il y a trois incisives, dont les deux postérieures sont un peu plus grosses et plus rapprochées entre elles; l'antérieure est très-petite et fort distante; la canine est toujours en forme de défense; les molaires sont au nombre de quatre, trois antérieures petites, mousses, séparées entre elles et de la quatrième, qui est évidemment composée de trois dents soudées: sa couronne est ovale fort allongée, atténuée en avant comme en arrière, et offrant un grand nombre de petites aréoles ovales d'émail sur trois rangs longitudinaux, enveloppées par la substance cémenteuse.

Il paroît que les incisives supérieures et inférieures, et quelques molaires antérieures tombent, avec l'âge.

Genre MOLOSSE.

A la mâchoire supérieure, une incisive, moyenne, bifide; convergente et distante; une canine fort grande; quatre molaires à couronne hérissée de tubercules pointus.

A la mâchoire inférieure, une seule incisive très-petite, comme entassée au-devant des canines. La canine est très-rapprochée à sa base, de celle du côté opposé, de manière à former avec elle une sorte de V, quand on la regarde en avant. Les molaires sont au nombre de cinq, à tubercules pointus.

Les espèces qui ont deux incisives de chaque côté et à chaque mâchoire sont trop nombreuses pour n'avoir pas eu besoin d'être subdivisées en plusieurs groupes; dans le premier, qui a ses dents molaires compliquées, se trouve placé un genre de la famille des pachydermes.

Genre HIPPOPOTAME (*Hippopotamus*).

La ligne dentaire supérieure se compose de neuf dents en tout, et quelquefois de dix, disposées ainsi qu'il suit: deux incisives plus courtes que celles d'en bas, coniques, courbées presque verticalement, la seconde placée beaucoup plus en arrière que la première, et ordinairement usée à sa face externe et postérieure, tandis que celle-ci l'est à la face interne. La canine moins longue que celle de la mâchoire inférieure, triquètre, creusée d'un sillon indiqué en avant et d'un autre assez profond en arrière. Six molaires dont les trois antérieures ont une forme particulière conique:

La première est ovale, simple et conique, c'est la plus petite; la seconde plus grosse est déjà composée de deux parties indiquées par deux sillons, un externe et l'autre interne; la troisième un peu plus grosse paroît avoir la même forme, dont l'avant-dernière est la plus grosse.

Les trois postérieures ont une forme beaucoup plus compliquée; elles sont également formées de deux portions dont chacune est originairement composée d'une colline transverse ayant deux grosses pointes transversales, et à la partie médiane de celle-ci, en avant et en arrière, une plus petite; de manière que par l'usure il en résulte bientôt deux figures de trèfle adossées base à base, et plus tard une figure quadrilobée pour chaque colline. Enfin l'usure continuant, ces deux figures se réunissent pour ne plus former qu'un grand carré à bords irréguliers, qui occupe toute la dent. La postérieure diffère cependant un peu en ce que la colline postérieure n'a que deux pointes transversales, d'où il ne peut résulter de figure de trèfle.

La mâchoire inférieure a également neuf ou dix dents dans toute la série; savoir, deux incisives cylindriques, cannelées à leur base, presque droites, couchées en avant et fort longues, surtout la première. Elles s'usent par la pointe. Leur disposition est tout-à-fait terminale, et sur une ligne droite.

La canine est énorme, triquètre, courbée en arc en arrière, cannelée sur les deux faces antérieures, et ordinairement fort usée sur la postérieure, et portée sur une espèce d'avance de la mâchoire, qui la met au-delà du niveau des incisives et hors de rang.

Les molaires sont en même nombre et à peu près de la même forme que celles de la mâchoire supérieure. Elles vont toutes en augmentant de grosseur de la première à la dernière, et elles sont également formées de deux parties, indiquées en dehors et en dedans par un sillon profond qui existe même long-temps sur la couronne.

La première et la seconde sont assez étroites et comprimées. La troisième l'est beaucoup moins et n'a que deux pointes; les trois autres ont leur double colline s'usant en figure de trèfle, mais bien moins régulière qu'à la mâchoire supérieure.

Le tissu de toutes les dents præmaxillaires est remarquable par sa densité.

Les variations, suivant l'âge, du système dentaire de l'hippopotame sont très-nombreuses.

Il y a quatre molaires de lait à un certain âge, dont les trois premières sont semblables à celles qui les remplacent

et même dont la première paroît n'être jamais remplacée. La quatrième est compliquée comme les arrière-molaires.

Parmi les espèces qui ont les molaires simples, ou partout recouvertes d'émail et non susceptibles de s'user, il faut établir une distinction d'après le nombre de ces dents molaires.

Genre SINGE.

Dans tous les singes de l'ancien continent, connus jusqu'à ce jour, il y a toujours cinq molaires à chaque mâchoire.

Le nombre général des dents de la mâchoire supérieure est de huit seulement : elles forment une série, le plus souvent continue, au moins pour celles de l'os maxillaire. Les deux séries de chaque côté forment entre elles une sorte de fer à cheval ou de parabole plus ou moins allongée, suivant le degré de prolongement du museau ; les antérieures des deux mâchoires se croisent d'avant en arrière, et de haut en bas ; les canines sont également croisées, celles d'en bas se placent au-devant de celles d'en haut, et dans un espace vide plus ou moins considérable qui se trouve en arrière de la seconde incisive ; enfin les molaires s'opposent pleinement par leur couronne, en s'engrenant plus ou moins réciproquement.

Les incisives, au nombre de deux, font avec celles du côté opposé, une portion de cercle. Elles ont l'une et l'autre une forme véritablement incisive, mais surtout la première, qui est souvent beaucoup plus grande, et élargie en palette.

La canine toujours plus longue que les incisives et les molaires, mais quelquefois extrêmement prolongée, comme dans les cynocéphales, pongos, etc., est toujours conique, pointue, plus ou moins comprimée et courbée en arrière ; sa racine est très-forte et a une seule pointe.

Les mâchelières sont au nombre de cinq ; les deux premières, presque égales et les plus petites, ont trois racines, une interne plus grosse, et deux extérieures ; leur couronne n'a que deux pointes, l'une en dehors et l'autre en dedans. Les trois autres n'ont également que trois racines, mais l'interne est beaucoup plus grosse et comme composée elle-même de deux racines ; la couronne assez basse, carrée, est armée de quatre pointes plus ou moins aiguës en deux collines transverses.

La mâchoire inférieure a absolument le même nombre de dents que la supérieure ; elles sont à peu près disposées de même, mais formant un fer à cheval plus étroit.

Les deux incisives sont assez étroites, assez obliques en avant et tranchantes ; la première est plus forte ; son bord supérieur est presque droit, au contraire de la dernière qui l'a plus ou moins oblique.

La canine toujours moins saillante que celle d'en haut, touche à l'incisive, et est au contraire séparée de la première molaire, proportionnellement au développement de la canine supérieure; comprimée à sa racine, elle est conique, un peu comprimée et recourbée en arrière dans la partie externe.

Des cinq molaires, en général, et surtout les postérieures plus étroites que celles d'en haut, la première a deux racines comprimées, fort obliques, et une seule pointe triquètre à sa base; la seconde a également deux racines, l'antérieure plus grosse et oblique, et sa couronne a deux pointes transverses en avant, et un talon en arrière. Les trois autres sont à peu près comme en haut, mais plus étroites, moins carrées, avec quatre tubercules à la couronne; mais elles ont seulement deux racines fort larges, comprimées, une en avant et l'autre en arrière.

Les variations dépendantes de l'âge, et qui très-probablement ont beaucoup de rapports avec ce qui a lieu dans l'homme, nous sont à peu près inconnues.

La description que je viens de donner du système dentaire des singes de l'ancien continent, est prise du magot (*simia inuus*), espèce à peu près intermédiaire aux guenons et aux cynocéphales. Les différences qu'on pourra rencontrer dans la série des espèces ou des genres qu'on a introduits dans cette famille, et qui consistent essentiellement, dans le plus ou moins grand développement des dents canines, et par conséquent dans celui de l'espace qui doit servir à les loger dans la largeur des dents incisives médianes, dans la saillie des tubercules des molaires, seront plus ou moins considérables, suivant qu'on se rapprochera davantage de l'une ou l'autre extrémité de la série.

Il y a un petit groupe de singes du nouveau continent qui, sous le rapport du nombre des dents molaires, appartient aussi à cette division; ce sont les sagouins et l'ouistiti qui diffèrent des autres, sous un assez grand nombre de rapports.

SAGOUINS.

Dans les sagouins, les deux incisives de la mâchoire supérieure sont presque droites; la première plus large que la seconde.

La canine est conique et médiocre.

Les molaires, au nombre de cinq, sont en général fort petites; la dernière est carrée avec deux tubercules mousses, dont deux externes et un talon interne; la quatrième qui est la plus grosse, a la même forme; les troisième et deuxième sont égales et n'ont qu'une pointe externe et un talon interne; la première est la plus élevée.

Les incisives de la mâchoire inférieure sont, comme dans les sapajous, presque égales.

La canine est assez forte, quoique moins que celle d'en haut.

Les molaires sont de même forme et de même proportion qu'en haut; mais en totalité, elles sont un peu plus fortes et un peu dirigées obliquement pour les trois antérieures, le talon ne se trouvant pas tout-à-fait sur la même ligne transverse que le tubercule aigu; elles sont en outre d'autant plus courtes, qu'elles sont plus antérieures.

Dans l'*ouistiti*, les dents molaires sont absolument comme nous venons de les décrire; mais les incisives offrent une disposition assez différente, en ce que des deux supérieures, la première est beaucoup plus longue, plus large, coupante, convergente vers la ligne médiane, et que la seconde très-petite, est beaucoup plus étroite dans son corps qu'à sa base, où elle offre de chaque côté un petit talon sur lequel s'appuie l'extrémité des inférieures qui sont fort pointues.

PHOQUE (Esp.).

Je possède une espèce de phoque qui n'est pas encore publiée et qui diffère essentiellement de celles de nos mers, dont elle se rapproche cependant par la forme et le nombre des dents molaires, en ce qu'elle n'a que deux incisives à la mâchoire supérieure comme à l'inférieure; de celles d'en haut, l'interne est conique, aiguë et un peu plus haute que l'externe, qui est fort épaisse, à peu près ronde et plate comme si elle avoit été coupée carrément; en sorte qu'elle semble être une espèce de molaire. Celles de la mâchoire inférieure sont toutes deux coniques et canines, surtout l'externe. Les canines sont comme dans les grandes espèces de ce genre, extrêmement fortes, et les molaires, cinq en haut comme en bas; sont remarquables par la hauteur des trois pointes fort aiguës dont elles sont armées.

LOUTRE (Esp.).

La loutre du Kamstchatka, d'après ce qu'en dit Steller, n'a que deux incisives fort pointues, une canine conique, un peu recourbée en arrière, et quatre ou cinq molaires qui sont larges et épaisses, surtout les postérieures. A la mâchoire inférieure, il n'y a également que deux incisives, une canine et cinq molaires, dont les deux postérieures sont, dit-il, dans la gorge, c'est-à-dire très-probablement hors de rang en dedans.

Tous les singes du nouveau continent (à l'exception des sagonins) ont toujours six dents molaires en haut comme en bas, et une disposition générale fort semblable; il suffira de les décrire dans les sapajous.

SAPAJOUS (*Callitrix.*)

Des deux incisives supérieures, la première est la plus longue, étranglée à sa racine; elle s'élargit ensuite, de manière à être un peu en palette.

La canine est assez forte, mais en général beaucoup moins que dans la plus grande partie des singes de l'ancien continent.

Les molaires sont fort serrées et étroites; la sixième ou dernière est tout-à-fait plate; la cinquième présente à peine un petit bord tranchant au côté externe, qui augmente et se partage en deux pointes, dans la quatrième qui est un peu plus grosse, est simple à la troisième, à la seconde et à la première, dans lesquelles le talon a diminué successivement.

A la mâchoire inférieure, les deux incisives sont égales, et plus étroites qu'épaisses, obtuses à l'extrémité.

La canine est presque aussi grosse qu'à la mâchoire supérieure, et contiguë à la série des molaires.

Celles-ci sont également au nombre de six; la quatrième carrée, est la plus grosse; la postérieure est la plus petite, mais sa couronne est plus carrée que celle qui lui correspond en haut. Les trois postérieures sont tout-à-fait plates, probablement par usure; les trois autres sont à deux pointes, l'une interne plus forte, et l'autre externe, se plaçant en dedans de la ligne tranchante des supérieures, la première en dedans de la canine supérieure sans être aucunement dérangée par elle, comme cela a lieu dans tous les singes de l'ancien continent.

ATÈLE (*Ateles.*)

Dans les atèles, les incisives supérieures sont peut-être plus verticales; la première qui est toujours beaucoup plus large, a un talon interne sur lequel s'appuie l'extrémité des inférieures.

La canine est assez courte, mais forte et se déjetant en dehors.

Des six molaires, les trois postérieures ont quatre tubercules, et les trois antérieures deux seulement.

A la mâchoire inférieure, les incisives sont courtes et sensiblement égales; les canines plus courtes qu'en haut et les molaires presque entièrement semblables.

Genre ALOUATTE (*Cebus*).

Dans les alouattes, les dents incisives de la mâchoire supérieure sont obliques; les inférieures sont verticales, l'externe étant un peu séparée de l'interne; quant aux canines et aux molaires, elles sont tout-à-fait comme dans le genre précédent.

Je ne connois pas au juste les variations que l'âge apporte

au système dentaire des singes d'Amérique; je présume qu'il y a beaucoup de rapprochement avec ce qui a lieu dans ceux de l'ancien continent.

Dans un jeune sujet d'alouatte, des deux incisives supérieures, la seconde est un peu plus grande, plus pointue et n'offre pas d'espace vide entre elle et la canine pour placer celle de la mâchoire inférieure.

La canine est très-peu longue, aplatie, triangulaire, n'atteignant pas la base de l'inférieure, et réciproquement.

Des incisives inférieures, l'externe est un peu plus longue.

Les molaires ne sont qu'au nombre de trois à chaque mâchoire, dont la postérieure beaucoup plus grande, a quatre pointes, la seconde en a deux, enfin la première n'en a qu'une.

VAMPYRE (*Phyllostoma*).

Les lignes dentaires sont continues, à peu près droites et convergentes en avant; les incisives et les canines inférieures dépassent beaucoup les supérieures; les molaires d'en haut dépassent en dehors les inférieures, qui n'agissent que sur les talons de celles-là.

A la mâchoire supérieure, les incisives, au nombre de deux, sont fort courtes; la première est beaucoup plus large et oblique; la seconde est ovale et remonte à la racine de la dent canine. Celle-ci est très-forte, conique, très-pointue et un peu dirigée en avant. Les molaires sont au nombre de cinq: la première est très-petite, à une seule pointe, un peu arquée en avant, sur un collet un peu élargi; la seconde est plus forte, triquète au collet, à une seule pointe un peu tranchante, et une sorte de talon aplati à sa base; la troisième et la quatrième sont presque semblables, celle-ci étant cependant plus grosse; leur face externe, taillée fort obliquement, et même excavée, se termine par deux pointes, dont la postérieure est plus longue, et qui sont séparées par des espaces triangulaires que remplissent les cannelures externes des inférieures; en outre, elles ont, en dedans et en arrière, un large talon très-plat, avec un autre petit antérieur, moins bas, terminant le sillon triangulaire qui sépare les deux pointes externes. La dent molaire postérieure beaucoup plus petite, très-comprimée, transversale, a trois pointes, dont la médiane est la plus haute.

A la mâchoire inférieure, les incisives, au nombre de deux, sont extrêmement petites, égales, en ligne droite, et sans aucun usage, comme les supérieures. La canine est tout-à-fait de la même grandeur et de la même forme que la supérieure. Les molaires sont au nombre de six: la première est

assez large , à pointe mousse et basse ; la seconde , un peu plus petite , est plus pointue ; elle n'a également qu'une seule racine. La troisième en a deux , mais elle n'a encore qu'une seule pointe comprimée. Enfin , les trois autres sont à peu près semblables ; elles ont toutes , deux racines et le corps fort élevé. La pénultième est la plus grande ; l'antépénultième , la plus mince , n'a , sur la racine antérieure , qu'une grande pointe tranchante , anguleuse extérieurement , avec une très-petite pointe en avant ; et sur la postérieure , un talon élevé , divisé en deux petites pointes , dont l'externe est un peu plus haute. La dent suivante a presque la même forme , mais la couronne de la racine antérieure a trois pointes bien distinctes , deux internes , une antérieure et l'autre postérieure , et une troisième externe , médiocre , plus élevée ; le talon est semblable à celui de la précédente ; enfin , la dernière a la partie antérieure à trois pointes , elle est un peu plus basse et plus petite , et son talon postérieur , également plus bas , est simple.

Je ne connois pas les variations que l'âge apporte dans le système dentaire de cette espèce de phyllostome. Il paroît que celles qui dépendent des espèces , sont assez importantes , puisque , suivant M. Geoffroy , dans le phyllostome fer de lance , il n'y a que quatre molaires supérieures et cinq inférieures , et trois seulement en haut comme en bas dans le phyllostome soricien. Voici le peu de détails qu'a donnés M. Geoffroy sur la première : Le fer de lance a quatre dents molaires en haut et cinq en bas ; les deux premières sont comprimées , triangulaires et à une seule pointe ; les autres sont alternativement évidées et hérissées de pointes , avec cette différence que la couronne des intérieures est étroite et à plan droit , et que celle des supérieures est beaucoup plus large et à plan oblique. Il paroît même que dans le phyllostome rayé , il n'y a qu'une incisive en haut , point en bas ; six molaires à la mâchoire supérieure , et sept à l'inférieure.

Nous ne connoissons encore qu'un seul genre d'animaux qui offrent dans cette section la combinaison de deux incisives supérieures et de trois inférieures ; c'est le tenrec , animal qui , du reste , offre beaucoup de rapprochemens avec le hérisson.

Genre TENREC (*Setiger*).

A la mâchoire supérieure , la série qui n'est pas serrée ne se compose que de neuf dents seulement.

Deux incisives latérales , fort petites , un peu courbées en en bas et très-distantes entre elles ; la première est un peu plus grande.

Une canine grande, arquée, comprimée, pointue, aussi distante des incisives que des molaires.

Celles-ci sont au nombre de six.

La première, très-distante de la seconde et de la canine, est petite, comprimée, pointue, un peu en forme de canine; la seconde est beaucoup plus forte, plus élevée que toutes les autres, triquète et à une seule pointe; les troisième, quatrième et cinquième à peu près semblables, sont élevées, triquètes; la base du triangle externe est à deux pointes courtes ou tuberculeuses; la sixième transversale, plate, est beaucoup plus large qu'épaisse.

La mâchoire inférieure a dix dents en tout; savoir :

Trois incisives contiguës, dont la première est un peu plus grande;

Une canine, de même forme que celle d'en haut, moins distante des incisives que des molaires, et se logeant dans une excavation creusée à la base antérieure de la canine supérieure;

Six molaires: la première, ou la plus petite est de même forme, quoique moindre que celle qui lui correspond en haut; la seconde, un peu plus forte que la troisième, est triangulaire, à une seule pointe et à deux racines, comme la seconde d'en haut; les quatre suivantes, à peu près de même forme, ont une couronne fort élevée, trifurquée au sommet, avec un petit talon postérieur beaucoup plus bas; les deux dernières sont les plus grosses et les plus hautes.

On ne connoît pas d'une manière certaine les variations que l'âge peut apporter à ce système dentaire; cependant M. Frédéric Cuvier pense que l'on doit regarder comme telles les différences qu'il a observées dans un jeune sujet d'une espèce de ce genre, le *tendrac* (*setiger setosus*): elles consistoient en ce que, outre les deux incisives supérieures crochues, il y en avoit une troisième tranchante, et si petite, qu'il est probable qu'elle perçoit à peine la peau. Les canines sont semblables aux incisives crochues. Des six molaires, la première paroît ne guère offrir de différences; mais il n'en est pas de même des cinq autres, puisque les deux premières sont comprimées, pointues comme dans les fausses molaires des carnassiers, et qu'en outre les trois dernières sont semblables aux trois qui précèdent la dernière dans le tenrec; en sorte que la dent transversale de ce dernier n'existeroit pas dans le tendrac, et que, en outre, la grosse dent triquète, à une seule pointe, seroit remplacée par une dent également triquète, mais à plusieurs tubercules.

La mâchoire inférieure a également trois incisives, une canine de même forme qu'en haut; six molaires, dont une

première fausse ; mais, ensuite, elle diffère essentiellement, en ce que les cinq dernières ressemblent toutes à la seconde d'en haut, c'est-à-dire qu'elles sont comprimées, minces, ayant une pointe principale, et deux petites latérales ; mais il paroît qu'en examinant avec attention, on trouve à la face interne de la molaire, une saillie pointue, que M. Frédéric Cuvier regarde comme analogue aux tubercules qui épaississent celles du tenrec.

Quoique je sois loin de regarder ces différences comme suffisantes pour établir un genre et même un sous-genre dans cette petite famille, je serois porté à croire qu'elles ne dépendent pas de l'âge, mais bien de l'espèce.

J'ignore, au sujet des caractères de ce genre, où M. Illiger a pris que les incisives, constamment au nombre de trois en haut, peuvent varier de trois à deux en bas, à moins que ce ne soit par une faute typographique. Quant à ce qu'il ajoute, que les canines sont curvilignes, c'est évidemment une erreur.

PHOQUE (Esp.)

Le genre phoque très-variable pour le nombre des incisives, en contient une espèce des îles Falkland ou Malouines, dont la mâchoire supérieure est armée de trois incisives, d'une énorme canine et de six molaires assez irrégulières, tandis que l'inférieure n'a qu'une incisive cylindrique, très-forte, dirigée en avant et tronquée à l'extrémité, une canine au moins aussi forte qu'en haut, mais plus courte, et six molaires presque simples, cependant avec quelques indices de pointes latérales, assez peu régulières. (V. PHOQUE.)

Quelques espèces de mammifères, aux trois sortes de dents bien distinctes, offrent des incisives, au nombre de trois en haut et de deux seulement en bas : ce sont, la plupart, des espèces de phoques.

Genre PHOQUE (*Phoca*).

Les premières espèces de phoques qui appartiennent à cette division, sont celles qui ont une petite oreille externe, et dont Péron a proposé de former un genre distinct et qui en outre ont six dents molaires.

Il paroît que la série des dents qui ne sont pas serrées, s'engrènent les unes dans les autres, pour les molaires, les canines, et même les incisives.

À la mâchoire supérieure, les trois incisives sont en arc de cercle ; les deux premières sont rapprochées, et la troisième laisse un intervalle dans lequel se place la seconde incisive de la mâchoire inférieure. Elles sont, en général, courtes, verticales ; les deux premières sont bifurquées, d'avant en arrière, pour recevoir en coin l'extrémité des deux d'en bas ;

la troisième, la plus petite, dans le jeune âge acquiert quelquefois une si grande taille, qu'on la regarde comme une canine.

La canine est très-forte et très-aiguë; un peu crochue à l'extrémité, et quelquefois avec une cannelure au côté interne; distante, surtout en arrière.

Les molaires sont au nombre de six. Il paroît qu'elles sont coniques, très-peu saillantes hors de la gencive, à une seule racine, et avec un ou deux très-petits tubercules à leur collet.

A la mâchoire inférieure, il n'y a que deux incisives assez courtes, un peu déclives, obliquement tronquées en coin à leur extrémité, pour pénétrer dans l'échancrure des supérieures internes; l'externe est la plus grosse, et offre une arête à sa base qui reçoit l'extrémité de la troisième d'en haut.

La canine est également très-forte.

Les molaires, qui sont assez éloignées de celle-ci, sont au nombre de cinq, dont la forme paroît semblable à celle des molaires d'en haut.

Je connois quelques espèces de phoques qui ont le même nombre de dents, mais dont les incisives, tout-à-fait antérieures, sont coniques, distantes entre elles; la troisième, beaucoup plus forte que les deux autres, qui sont égales; les canines sont énormes; les molaires, sur deux lignes presque parallèles, et même un peu convergentes en arrière, sont au nombre de six, toutes coniques, obtuses, presque également distantes, et diminuant de grosseur de la première à la dernière.

Le second groupe de phoques de cette section comprend le *phoca vitulina* ou l'espèce de nos mers.

Le nombre des incisives est le même; mais leur forme est un peu différente: en effet, elles sont toutes coniques, un peu arquées, et assez semblables à de petites canines, surtout la troisième.

La canine est forte et conique.

Les molaires sont au nombre de cinq: toutes sont à peu près tranchantes et profondément divisées en trois pointes, dont celle du milieu est la plus longue.

La mâchoire inférieure n'a également, comme dans les phoques à oreilles, que quatre dents incisives; mais dans la disposition ordinaire de celles des carnassiers, les canines sont à peu près semblables, et les molaires sont au nombre de cinq, et ont la même forme qu'à la mâchoire supérieure.

Nous entrons maintenant dans la subdivision la plus nombreuse de cette section, c'est-à-dire, dans celle qui comprend tous les animaux carnassiers et quelques genres de pachydermes; nous commencerons par ceux-ci, c'est-à-dire, par les espèces qui ont des molaires compliquées et susceptibles de s'user à leur couronne.

Genre COCHON (*Sus*).

Les lignes dentaires ne semblent pas parfaitement remplies: elles sont droites et convergent en avant; les antérieures ou præmaxillaires se disposent en pinces; les canines se croisent et les molaires opposées couronne à couronne, s'engrènent par leurs tubercules.

A la mâchoire supérieure, des trois incisives, la première est verticale recourbée en arrière; la seconde distante est droite, oblique et tranchante; la troisième également distante est la plus petite et divisée en deux lobes inégaux. La canine est très-forte, triquètre, recourbée en dehors et en haut, et implantée obliquement; les molaires sont au nombre de sept; elles sont d'autant plus grosses et longues qu'elles sont plus postérieures. Les premières sont comprimées, à bord presque tranchant et irrégulièrement dentelées; les postérieures ont leur couronne pourvue d'un grand nombre de tubercules mousses, disposés en apparence d'une manière irrégulière, mais réellement par paires de grosses pointes qu'accompagnent tout autour d'autres plus petites et très-régulières.

A la mâchoire inférieure, les incisives sont longues, étroites et très-déclives; la première et la seconde sont les plus longues; la troisième est assez courte; la canine est comme celle d'en haut ordinairement triquètre, et fortement recourbée en haut et en arrière. Les molaires sont au nombre de sept; la première ou la plus petite, collée contre les canines, est assez distante des autres, qui du reste ressemblent assez bien à celles d'en haut.

Les variations dépendantes de l'âge sont assez nombreuses.

Dans les individus âgés, il arrive que la troisième incisive d'en haut manque, ce qui est encore beaucoup plus fréquent pour la première molaire d'en bas.

Les différences, suivant les espèces de ce genre, sont encore plus considérables.

Dans le PÉCARI (*sus tajassu*), les incisives supérieures ne sont qu'au nombre de deux; la première est beaucoup plus grosse que la seconde. Quant aux inférieures, il y en a toujours trois disposées presque horizontalement comme dans les cochons; mais la troisième est encore beaucoup plus pe-

tite. Les canines sont en général sensiblement moins recourbées, mais elles sont très-fortes, triquètres, et l'inférieure se place au-devant de la supérieure. Les molaires ne sont qu'au nombre de six à chaque mâchoire, formant deux lignes parallèles. Les antérieures sont toujours les plus petites, mais, comme les autres, elles sont à peu près carrées. Toutes ont leur couronne hérissée de tubercules, mais qui sont encore moins bien rangées en collines transverses que dans les cochons.

Dans le BABIROUSSA (*sus babiroussa*), il n'y a également que deux incisives dont l'externe paroît fort grosse, élargie et tronquée obliquement à l'extrémité : la canine dirigée dès sa sortie de l'alvéole en en haut, est remarquable par sa longueur et par la manière dont elle se recourbe d'avant en arrière et de haut en bas, en sorte que souvent elle traverse toute l'épaisseur de la mâchoire supérieure, et même le palais, comme j'en ai vu un exemple dans la collection du Collège royal des chirurgiens de Londres. Du reste, cette défense est assez foible, ovale et comprimée. Il paroît que le nombre des molaires n'est que de cinq, dont les deux ou trois premières sont presque simples, quoiqu'à deux racines, et les autres sont à deux rangs de tubercules. A la mâchoire inférieure, il y a trois incisives, mais moins longues, moins étroites et plus relevées que dans les sangliers; elles sont presque cylindriques, ordinairement tronquées à l'extrémité, et la troisième est la plus grosse. La canine plus forte à sa base que la supérieure, est beaucoup moins longue et recourbée; les molaires sont en même nombre et paroissent peu différer des supérieures.

Genre TAPIR (*Tapirus*).

Les lignes dentaires offrent un assez large intervalle vide en arrière des canines aux deux mâchoires : les incisives s'opposent en pince; les canines se croisent et les molaires s'engrènent et forment deux lignes presque parallèles. A la mâchoire supérieure, les incisives sont au nombre de trois; les deux premières sont assez courtes, larges, coupées obliquement en biseau et carrément : la troisième est plus forte, pointue, conique et assez semblable à une canine; celle-ci est forte, mais courte, conique, à coupe ovale et presque verticale, un peu dirigée en arrière. Les molaires à peu près carrées sont au nombre de sept, d'autant plus grandes qu'elles sont plus postérieures. Toutes ont d'abord leurs couronnes armées de deux collines transverses, tranchantes, augmentées au côté externe d'un petit retour qui fait un angle avec la ligne principale; les deux dernières ont en outre en arrière un talon peu élevé. A mesure que ces dents s'usent, le sommet des collines s'élargit peu à peu, jusqu'à ce qu'enfin confor-

dues par leur bord interne, la couronne n'offre plus qu'un carré.

A la mâchoire inférieure : des trois incisives, les deux premières sont un peu plus étroites que les supérieures qui leur correspondent, mais de même forme ; la troisième est beaucoup plus petite et en coin. La canine est à peu près comme celle d'en haut ; et les molaires, au nombre de sept et presque de même forme que celles de la mâchoire supérieure, n'en diffèrent que parce que leurs deux collines transverses sont presque droites.

Les variations dépendantes de l'âge ne sont pas entièrement connues ; il paroît que dans l'état non adulte, non-seulement les canines sont beaucoup moins développées, mais qu'en outre il n'y a que cinq ou six molaires à la mâchoire supérieure, dont les trois antérieures doivent être remplacées, et quatre seulement à celle d'en bas, dont les deux antérieures, beaucoup plus comprimées, surtout la première, doivent tomber. Dans l'âge très-avancé, au contraire, il arrive que la troisième incisive d'en bas disparoît.

Genre TAPIROTHERIUM.

Je crois devoir placer sous ce nom les différentes espèces de palæotherium, qui ont une disposition et une forme de dents, pour ainsi dire intermédiaire aux deux genres tapir et palæotherium, et que nous connoissons, surtout d'après la demi-mâchoire inférieure de la collection de M. de Drée. Selon l'observation de M. Cuvier, il est très-probable que le palæotherium tapiroïdes de Buschweiller, appartient aussi à ce groupe.

A la mâchoire supérieure, le nombre et la forme des dents incisives et canines sont inconnus ; mais on peut à peu près assurer, par analogie avec M. Cuvier, qu'il doit y avoir beaucoup de rapports avec les palæotherium, ainsi que pour les molaires dont le nombre est également inconnu.

A la mâchoire inférieure, les incisives sont évidemment au nombre de trois.

La canine est très-forte.

Après un espace vide, beaucoup moins considérable que dans les tapirs, viennent, comme dans ces animaux, six dents molaires formant une ligne serrée, droite et très-convergente en avant ; elles ont toutes un bourrelet saillant à la base ; les trois premières sont très-comprimées, presque tranchantes et montrent sur la couronne usée des indices de deux croisans, surtout pour la seconde et la troisième, à peu près comme dans les palæotherium, mais bien moins bien dessinés ; les trois autres qui vont en augmentant, montrent au contraire deux collines presque transverses, à peu près comme

dans les tapirs, la dernière en ayant presque trois, comme la dernière du palæotherium à trois croissans.

Genre PALÆOTHERIUM.

Les lignes dentaires sont peut-être encore moins interrompues en arrière des canines que dans le genre précédent; elles sont droites et convergent en avant; la disposition réciproque paroît être à peu près la même, mais le bord externe des molaires supérieures descend peut-être davantage en dehors des inférieures.

A la mâchoire supérieure, les trois incisives sont fortes; la première est en palette fort large; la seconde présente à peu près la même forme, mais elle est plus petite; la troisième est plus petite et plus conique; la canine est forte, un peu arquée et conique; les molaires qui sont au nombre de sept vont en diminuant insensiblement de grosseur de la première à la dernière; toutes sont à peu près carrées, si ce n'est la première et la dernière, et ont une double racine fort large, comprimée, bien distincte du corps de la dent qui est très-renflée au collet; la face externe est plate, divisée en deux ou trois parties par des espèces de bourrelets verticaux qui se terminent au bord externe tranchant de la couronne par une pointe anguleuse assez aiguë; le reste de la couronne offre deux espèces de lignes transverses qui, par l'usure, présentent des figures assez variées suivant qu'elle est plus ou moins avancée. La face interne offre deux portions arrondies.

A la mâchoire inférieure, les incisives sont disposées en pince et ont la forme de palettes, leur bord étant coupé obliquement et droit; la première est la plus grande et la troisième la plus petite. La canine est à peu près comme celle d'en haut. Les molaires sont au nombre de sept, d'autant plus grandes qu'elles sont plus en arrière; la première qui est la plus petite, paroît n'avoir qu'une seule racine; elle n'a qu'une seule pointe comprimée, recourbée, et par détrition forme sans doute un petit croissant; les cinq suivantes ont toute la même forme, deux racines comprimées, le collet marqué par un bourrelet saillant, et enfin le corps de la dent formé de deux portions de cylindres concaves en dedans, à bords tranchans et armés de quelques pointes correspondantes à l'extrémité des arcs de cercles et formant, par la détrition, deux croissans simples placés bout à bout; la septième ou dernière ne diffère de celles-ci que parce qu'elle est composée de trois demi-cylindres dont le postérieur est le plus petit, et qu'elle a, par conséquent, trois racines.

Tous les autres genres de cette division ont les molaires simples, c'est-à-dire qui ne s'usent ordinairement pas d'une

manière sensible par le frottement prolongé ; ce sont tous les animaux plus ou moins carnassiers ; j'ai cru devoir les ranger, d'après le décroissement, dans le nombre des dents molaires, ou mieux post-maxillaires, sans les distinguer en vraies et en fausses, quoique je sois bien persuadé qu'on obtiendrait des rapprochemens plus naturels de cette dernière manière. Voyez le tableau où chaque fraction indique par le numérateur, le nombre des dents molaires de la mâchoire supérieure, et le dénominateur, celui de l'inférieure.

WOMBAT (*Amblotis*).

Si ce genre existe, ce qui me semble possible, tant les nuances du système dentaire des animaux marsupiaux semblent être graduelles, il devra être placé ici dans notre tableau, puisqu'on dit qu'il a trois incisives à chaque mâchoire, des canines bien distinctes et huit molaires, dont la forme, qui m'est inconnue, a très-probablement beaucoup de rapport avec ce qui a lieu dans les Péramèles et les Dasyures. (Voyez plus bas.)

OURS (*ursus*).

Les lignes dentaires sont souvent interrompues plus ou moins en arrière des canines, suivant l'âge de l'animal ; elles s'écartent au milieu pour converger ensuite en avant ; les incisives s'opposent, les canines se croisent et les molaires se correspondent parfaitement par leur couronne.

A la mâchoire supérieure, les trois incisives sont presque terminales ; les deux internes sont égales, un peu pointues, et ont en arrière un talon échancré en deux lobes ; la troisième est plus forte et pointue ; la canine est conique et très-grosse ; les molaires ne peuvent être au-dessus de sept, dont trois fausses et quatre vraies ; des fausses molaires, la première la plus fixe est très-petite, obtuse, et située à la base de la canine ; la seconde qui est encore plus petite, quand elle existe, est également distante de la première et de la troisième ; enfin cette troisième, un peu plus grosse, est collée contre la première molaire vraie. Celle-ci, que quelques auteurs regardent encore comme une fausse molaire, n'en diffère effectivement pas beaucoup, mais sa couronne est plus large. La cinquième a deux racines ; elle est triangulaire ; sa couronne a trois éminences coniques, deux externes et une interne ; la sixième rectangulaire a trois racines, deux grosses éminences coniques, et une petite postérieure en dehors, et trois moins marquées en dedans. Enfin la septième qui est la plus grande, est oblongue, plus étroite en arrière ; elle a quatre racines, une en avant, deux moyennes transversales et une postérieure très-comprimée, trois éminences, dont l'antérieure est plus grande au bord extérieur, l'interne étant simplement crénelée.

A la mâchoire inférieure, les incisives sont tout-à-fait terminales; la première, la plus petite, avec une seule échancrure au bord externe; la seconde plus interne en forme de coin, est marquée en arrière de deux sillons qui se terminent à deux petites échancrures du bord; la troisième est large, assez pointue, avec un lobe latéral bien séparé à sa base externe. La canine est forte et conique. Les molaires ne sont jamais au-dessus de sept, et quelquefois ne sont qu'au nombre de quatre. Les trois premières sont dites fausses, elles sont à peu près comme en haut; des quatre autres, la première est courte, un peu comprimée; elle a deux racines, une forte éminence conique au milieu du bord externe de la couronne, une plus basse en avant, et deux petites au côté interne; la seconde, plus étroite que la suivante, a deux racines, une pointe en avant, deux externes et trois internes à la couronne; la troisième la plus grande de toutes est rectangulaire, n'a que deux racines; son bord externe est assez irrégulièrement divisé en quatre dentelures, l'interne en cinq; enfin la quatrième et dernière est ovale, arrondie, et plus petite que la seconde; elle n'a qu'une seule racine, et sa couronne est garnie de tubercules irréguliers.

Les variations dépendantes de l'âge avancé consistent essentiellement dans la perte des petites fausses molaires; peut-être aussi, la nature des espèces y entre-t-elle pour quelque chose. Dans le jeune âge, au contraire, les grosses molaires n'existent pas encore.

CHIEN, *Canis*.

La disposition générale du système dentaire est à peu près comme dans le genre précédent, avec cette différence, qu'une partie des molaires se croisent comme dans les chats.

A la mâchoire supérieure, les trois incisives. La canine est forte; les molaires sont au nombre de six; la première est simple, très-petite, conique, à une seule pointe et à une seule racine; les deux suivantes ont deux racines et une seule pointe tranchante, dont le bord postérieur a deux dents; la troisième est de même forme, mais plus grande; la quatrième est tranchante, a deux pointes, dont l'antérieure plus longue, avec un talon à la base interne; la cinquième, la plus grosse de toutes, est carrée, un peu plus large que longue; elle a deux pointes à son bord externe et un gros talon interne; enfin, la sixième, beaucoup plus petite, est transverse, à couronne plate, avec deux petites pointes en dehors.

A la mâchoire inférieure, les trois incisives. La canine un peu plus courte qu'en haut; les molaires sont au nombre de sept; la première très-petite et conique; la deuxième, comprimée,

tranchante ; a deux racines , son bord postérieur est dentelé. La troisième a la même forme , mais est plus grande. La quatrième de même , mais encore plus grande. La cinquième , qui est la plus grosse , la plus caractéristique , a deux racines , dont la postérieure est la plus forte , deux pointes comprimées , tranchantes , dont la postérieure la plus large a une petite pointe à sa partie interne et postérieure ; enfin , en arrière , un gros talon armé de deux pointes , une interne , l'autre externe. Les sixième et septième , surtout celle-ci , sont petites , leur couronne fort basse , plate , avec deux petites dentelures au côté externe.

Les différences dépendantes de l'âge sont toujours à peu près les mêmes.

S'il y en a quelques-unes provenant de l'espèce , elles sont peu considérables , et surtout peu connues.

Le genre fennec (*Megalotis*) offre-t-il quelque différence ? Cela est probable , puisqu'il se nourrit , dit-on , essentiellement de fruit ; nous savons seulement qu'il a le même nombre de dents à la mâchoire supérieure.

COATI et RATON.

A la mâchoire supérieure , les incisives sont disposées en quart de cercle , et distantes ou séparées entre elles ; la canine est grande et comprimée ; les molaires sont au nombre de six : les trois premières sont un peu séparées , comprimées , pointues , fausses. La seconde et la troisième sensiblement plus grandes , et à deux racines. La quatrième est carrée ; son bord externe est tranchant , à trois pointes , dont celle du milieu est plus grande : elle a , en outre , deux tubercules internes. La cinquième est simplement et entièrement tuberculeuse ; elle est presque carrée et basse ; son bord externe a deux dentelures principales ainsi que l'interne ; la sixième un peu plus petite , plus courte , presque triangulaire , a deux tubercules externes et un interne.

A la mâchoire inférieure , les incisives et les canines n'offrent rien de bien remarquable : les molaires sont au nombre de six , comme en haut ; les trois premières sont simples , séparées , triangulaires , à une seule pointe comprimée et à deux racines pour la deuxième et troisième qui sont plus fortes ; la quatrième est beaucoup plus grosse , plus épaisse ; elle a également la même forme , mais son bord postérieur est dentelé , et elle est irrégulièrement tuberculeuse en dedans ; la cinquième est la plus grosse de toutes ; sa partie antérieure est tranchante , divisée en deux pointes , mais tout le reste forme un large talon à bords relevés et un peu tranchans. La sixième a la même forme , mais elle est plus étroite en arrière et sa couronne est entièrement tuberculeuse.

CIVETTE (*Viverra*.)

La disposition générale est à peu près semblable à ce que nous venons de voir ; mais elle est plus carnassière.

A la mâchoire supérieure, les trois incisives sont bien rangées ; la troisième est la plus longue ; la canine est très-forte, crochue et conique ; les molaires sont au nombre de six ; la première la plus petite, conique, crochue, séparée, n'a qu'une seule pointe et une seule racine ; la deuxième est de même forme et séparée, mais un peu plus grande ; la troisième serrée contre la suivante est encore semblable ; la quatrième est la plus grosse ; son bord externe est tranchant et à trois pointes dont celle du milieu est beaucoup plus longue, et il y a une sorte de talon antérieur ; la cinquième est une dent fort plate, triquètre et tuberculeuse ; la sixième est encore plus petite et plus plate.

À la mâchoire inférieure, les incisives et les canines sont comme dans presque tous les genres de cette division ; les molaires sont au nombre de six ; les trois premières triangulaires, comprimées, à bord postérieur dentelé dans la seconde et la troisième qui sont les plus grandes ; la quatrième plus forte a deux pointes externes et un talon dans sa partie antérieure, et un autre postérieur ; la cinquième, qui est plus grosse, dans sa moitié antérieure, offre à sa couronne trois pointes, dont deux internes, et dans l'autre moitié un large talon ; enfin, la sixième est à peu près ronde et à couronne plate.

MANGOUSTE (*Ichneumon*.)

Dans ce genre, la disposition générale, le nombre, et même jusqu'à un certain point la forme des dents, sont presque semblables à ce que nous venons de voir dans la civette ; cependant il y a quelques différences. Ainsi, à la mâchoire supérieure, la première molaire fausse est beaucoup plus petite, et sujette à tomber de bonne heure ; les deux suivantes ont leur pointe, en général, moins haute, moins large, n'occupant pas toute la base de la dent ; et la troisième a un talon interne que je n'ai pas observé dans la civette ; la quatrième a sensiblement la même forme ; mais les deux postérieures tuberculeuses sont plus étroites, plus triquètres, et la sixième surtout a les deux pointes de son bord externe plus prononcées ; à la mâchoire inférieure, les quatre premières offrent à peu près les mêmes différences que celles d'en haut, la première étant très-petite, caduque de bonne heure. Les trois suivantes sont moins hautes ; mais la cinquième surtout diffère en ce que la partie tranchante ou antérieure est très-élevée et beaucoup plus grande proportionnellement que la partie tuberculeuse ou en talon ; la sixième ou postérieure a aussi ses tubercules plus pointus.

Ainsi, en résumé, le système dentaire me paroît plus carnassier.

BLAIREAU (*Taxus*.)

La disposition générale est toujours carnassière ; la série parfaitement continue et courte.

A la mâchoire supérieure : les *incisives* et la *canine* n'offrent rien de bien remarquable ; les *molaires* ne sont plus qu'au nombre de cinq, et même souvent de quatre, parce que la première, qui est extrêmement petite, tombe de bonne heure et ne laisse plus de traces d'alvéole ; la seconde n'a qu'une seule racine et une seule pointe comprimée, un peu oblique ; la troisième plus grosse, triquètre à son collet, a deux racines, dont la postérieure est la plus grosse ; la quatrième encore plus forte, est triquètre au collet ; elle a trois racines, deux antérieures, et une postérieure et externe plus épaisse ; sa couronne a une pointe tranchante en dehors et un assez gros talon interne ; enfin, la cinquième, beaucoup plus grosse, trapézoïdale, est fort peu élevée ; elle a trois racines, une interne fort large, et deux externes entre lesquelles il y en a trois ou quatre beaucoup plus petites ; la couronne offre au bord externe et antérieur une lame tranchante, oblique, divisée en deux dentelures peu saillantes. Tout le reste de son étendue est occupé par un très-large talon crénelé à son bord externe et postérieur, cernant un tubercule peu saillant, et offrant dans son milieu une ligne tuberculeuse courbe, qui naît au bord antérieur de la portion tranchante.

A la mâchoire inférieure : des trois *incisives* très-serrées, la seconde est plus interne et quelquefois presque entièrement déplacée ; la *canine* est forte ; les *molaires* sont au nombre de six, dont la première extrêmement petite et caduque ; la seconde a deux racines soudées, une seule pointe tranchante et un peu oblique en avant ; la troisième a ses deux racines bien distinctes, sa pointe comprimée, tranchante avec un rebord postérieur assez marqué ; la quatrième a la même forme, mais est un peu plus grosse ; la cinquième qui est la principale, et de beaucoup la plus considérable, est plus large en avant qu'en arrière, a deux grosses racines terminales, dont la postérieure est la plus grosse, et six autres très-petites en deux rangs dans l'intervalle ; la partie antérieure de la couronne a deux pointes tranchantes externes, dont la postérieure la plus longue, offre à sa racine interne, une troisième pointe de même grosseur et de même forme ; la partie postérieure plus grande, forme une excavation bordée en dehors par deux pointes basses, et en dedans par deux autres dont l'antérieure est la plus élevée ; enfin la cinquième, qui est beau-

coup plus petite, a deux racines réunies; sa couronne est ronde, excavée, avec le bord un peu relevé.

GLOUTON (*Gulo.*)

Dans ce genre, les *incisives* et les *canines* des deux mâchoires sont à peu près semblables à celles des blaireaux; le nombre des *molaires* est encore à peu près le même; mais il y a quelques différences dans la forme de celles qui se correspondent; ainsi à la mâchoire supérieure, la première est plus grosse et moins caduque; il en est à peu près de même de la seconde et de la troisième; mais la quatrième surtout, qui est la principale, diffère en ce qu'elle est de beaucoup plus grande, divisée en deux pointes très-tranchantes, très-grandes, et surtout l'antérieure qui a un seul petit talon à sa base interne; la cinquième, au contraire, est beaucoup plus petite, transversale, avec deux ou trois tubercules à son bord externe, et un assez large talon interne. A la mâchoire inférieure, la première est aussi fort petite et caduque; les deuxième, troisième et quatrième sont à peu près formées de même, mais sont en général plus larges; la cinquième est encore beaucoup plus grande, et la partie carnassière qui a deux dentelures tranchantes, occupe trois fois plus de place que le talon postérieur tuberculeux; enfin la sixième ou dernière, ronde, plate, tuberculeuse, est au contraire plus petite que dans le blaireau; ainsi tout le système dentaire est plus carnassier.

LOUTRE (*Lutra.*)

Ce genre me semble, pour le système dentaire en général, être assez bien intermédiaire aux deux genres précédens, au moins pour les dents molaires; car les incisives et les canines n'offrent pas de différence bien sensible; la première molaire supérieure est extrêmement petite, mousse et caduque comme dans les blaireaux; les deuxième et troisième ressemblent davantage à celles des gloutons; la quatrième, beaucoup moins forte que dans ceux-ci, mais plus que dans les blaireaux, n'a que deux pointes assez foibles en dehors, mais un très-fort talon interne comme chez eux; enfin la cinquième est également intermédiaire pour la forme à ce qu'elle est dans ces deux genres; elle a trois pointes à son bord et un large talon relevé dans son milieu d'un tubercule mousse; à la mâchoire inférieure, il n'y a de différences bien sensibles avec ce qui a lieu dans les blaireaux, qu'en ce que la première manque plus souvent, que les trois suivantes sont plus rapprochées, un peu plus fortes, surtout la quatrième qui a son bord postérieur un peu dentelé; et que la cinquième, qui est presque absolument semblable, a la partie carnassière un peu plus développée que la tuberculeuse, et

ses trois pointes sensiblement plus élevées ; la sixième n'offre pas de différence sensible ; elle est ronde , plate , à bords un peu relevés.

MARTE, *Mustela*.

Dans ce genre , les *incisives* et les *canines* sont à peu près comme dans les genres que nous venons d'examiner ; les *molaires* sont encore au nombre de cinq ; la première très-petite , conique , a une seule racine et une seule pointe ; la seconde a deux racines , sa couronne comprimée , triangulaire , un peu plus excavée et tranchante au bord postérieur ; la troisième a la même forme , mais est un peu plus grosse ; la quatrième , la plus longue , a trois racines , deux externes dont la postérieure plus grosse et une troisième antérieure et interne ; tout le bord externe est formé par une seule pointe tranchante , triangulaire , dont le bord postérieur est le plus long et excavé ; il y a un petit talon mousse sur la racine interne ; enfin la cinquième réellement la plus forte , mais tout-à-fait transversale , a trois racines , deux externes et une interne très-grosse , presque horizontale ; la couronne qui est très-basse , a deux petits tubercules à son bord externe et un large talon interne à bord arrondi en bourrelet avec un très-petit tubercule mousse vers son milieu.

A la mâchoire inférieure , les *incisives* sont fort serrées entre les *canines*, ce qui force , pour ainsi dire , la seconde à sortir de rang et à rentrer en dedans. La canine est forte et comme coudée ; les *molaires* sont au nombre de six ; la première est comme à l'ordinaire , fort petite et caduque ; les trois suivantes sont à peu près comme dans les loutres ; elles ont chacune deux racines ; la seconde a aussi à peu près la même forme que dans ces animaux , deux pointes tranchantes antérieures , un assez petit talon postérieur à bords relevés , et un tubercule pointu à son origine interne , moins grand que dans ceux-ci ; enfin la sixième est très-petite , ronde , plate , à une seule racine.

Ainsi les martes sont des animaux encore un peu plus carnassiers que les loutres.

KINKAJOU (*Caudivolvulus*).

Dans ce genre dont je ne connois que la mâchoire supérieure chez un individu âgé , les trois *incisives* sont sur une même ligne terminale et taillées en biseau ; la seconde est la plus large et comme échancrée à la tranche ; la troisième est un peu plus longue et conique ; la *canine* est médiocre et conique ; les *molaires* sont au nombre de cinq ; la première un peu plus longue que la seconde et toutes deux coniques et presque cunéiformes , surtout l'antérieure ; des trois

autres, la pénultième est la plus grosse, fort basse, avec deux petits tranchans externes et un large talon plat interne; la postérieure est tout-à-fait ronde et plate.

D'après M. Illiger, il y a à la mâchoire inférieure le même nombre de dents qu'à la supérieure, c'est-à-dire, trois incisives, une canine et cinq molaires, mais qu'il ne décrit pas.

HYÈNE (*Hyena*).

Les *incisives* et les *canines* sont à peu près comme dans tous les autres carnassiers; les molaires à la mâchoire supérieure sont au nombre de cinq comme dans les martes, mais en général fort épaisses. La première également très-petite, a une seule racine et un seul tubercule mousse; la seconde a deux racines, une seule pointe et un tubercule mousse à chaque côté de sa base; la troisième est absolument de la même forme, mais est plus grosse. La quatrième, qui est la principale, est épaisse, tranchante dans toute son étendue; elle a trois dentelures dont celle du milieu est la plus grande et un tubercule assez pointu à la base interne de la première; enfin la cinquième est petite, ovale, transverse, entièrement plate ou tuberculeuse et hors de rang en dedans. La mâchoire inférieure n'a plus que quatre dents; la première ou la plus petite, a deux racines, et une pointe assez mousse entre deux tubercules à sa base; la seconde est plus grosse et de la même forme; la troisième est encore plus forte et plus épaisse; son tubercule postérieur est plus marqué; enfin la quatrième est toujours, comme la principale des carnassiers, composée de deux parties ayant chacune deux racines, l'antérieure carnassière formée de deux dentelures tranchantes externes dont la première est la plus grande, et d'une pointe assez forte à la racine interne de la seconde, la postérieure formant un talon plat tuberculeux, plus petit proportionnellement que dans les martes.

MOUFETTE (*Mephitis*).

Ce genre, qui évidemment a une disposition générale dentaire moins carnassière que l'hyène, a cependant un moins grand nombre de dents molaires, au moins à la mâchoire supérieure, puisqu'elles ne sont qu'au nombre de quatre; la première est extrêmement petite, cylindrique et mousse; la seconde est plus grande, comprimée avec sa pointe beaucoup moins large que sa base qui a deux racines; la troisième est comme triquètre à son collet; son bord externe est tranchant, avec une seule pointe dirigée en arrière; elle a antérieurement un petit tubercule, et en arrière une sorte de pointe basse à peu près comme dans les martes; mais son talon interne est beaucoup plus large et ressemble assez bien à ce qui a lieu dans la loutre, avec cette différence que le

tubercule qu'il porte est plus pointu ; enfin la quatrième ou dernière est presque semblable à la correspondante de la loutre ; elle est trapézoïdale, très-basse, la plus grosse de toutes, avec deux tubercules externes et un large talon interne tuberculeux ; quant à la mâchoire inférieure, c'est le même nombre et presque entièrement la même forme de dents que dans les martes ; cependant la première est beaucoup plus petite ; les deux suivantes ont leur pointe moins large que le collet, ce qui forme des tubercules plus prononcés à leur base ; les deux autres me paroissent parfaitement semblables.

ZORILLE (*Rizæna*).

Ce genre a aussi le même nombre de dents molaires que la moufette, mais elles sont évidemment plus rapprochées encore de celles des martes ; la différence générale est qu'elles sont plus aiguës. La première ou la plus petite, a deux racines ; elle correspond à la seconde des martes ; la seconde est beaucoup plus forte, a deux racines et des dentelures à son bord postérieur le plus tranchant ; les deux dernières sont tout-à-fait comme dans les martes. A la mâchoire inférieure, la similitude est presque parfaite ; mais les pointes de la seconde et de la troisième sont plus aiguës, plus élevées, et ont deux dentelures à leur bord postérieur ; la quatrième ou principale est plus carnassière, les deux pointes externes étant plus hautes, l'interne au contraire et le talon tuberculeux un peu plus petits ; enfin la dernière, de même forme, a ses bords plus tranchans, et divisés en dentelures plus marquées, au nombre de trois, dont une postérieure, et les deux autres antérieures, l'une externe et l'autre interne.

BELETTE.

La petite famille des véritables carnassiers vermiformes, qui comprend les putois, belettes, hermines, furets, etc., offre un système dentaire presque semblable à ce que nous venons de voir dans les zorilles ; cependant la seconde fausse molaire d'en haut est proportionnellement moins grande, non dentelée à son bord postérieur ; le tubercule interne et antérieur de la troisième est encore moins grand ; enfin à la mâchoire inférieure, les seconde et troisième sont peut-être plus aiguës, mais non dentelées au bord postérieur, et la troisième ou principale plus comprimée, n'offre pas la pointe qui, dans le zorille et les martes, se trouve à la racine interne de la seconde dentelure externe ; ce qui indique une disposition encore plus sanguinaire.

GRISON (*Gulo*).

Le nombre des molaires à la mâchoire supérieure force aussi de placer ici le grison, quoique sous beaucoup de rapports il

soit évidemment fort rapproché des martes : la disposition est cependant, en général, moins carnassière ; il n'y a que deux fausses molaires en haut, elles sont plus épaisses : la troisième ou principale a sa pointe médiane moins prononcée, le lobe postérieur au contraire plus allongé et le tubercule interne fort petit et moussé : la quatrième est plus étroite, avec deux dentelures externes assez marquées ; à la mâchoire inférieure, il y a moins de différences, ou plutôt elles sont à peine saisissables.

CHAT (*Felis*).

Nous terminons enfin l'exposition de la forme et de la disposition des dents dans cette division, par le genre dans lequel elles sont le plus carnassières et où elles sont en moins grand nombre. Dans ces animaux la série est complète, si ce n'est en arrière des canines où il y a un espace vide assez considérable. Les deux lignes d'une même mâchoire convergent en avant, surtout à la mâchoire d'en bas ; les incisives s'opposent, les canines se croisent fortement et les molaires inférieures se placent presque entièrement en dedans des supérieures. A la mâchoire supérieure, les trois incisives sont très-petites, tout-à-fait terminales, la troisième étant à peine plus grande que les autres ; la canine est forte, conique, pointue ; les molaires sont au nombre de quatre ; la première très-petite, un peu comprimée, à une seule racine et à une seule pointe ; la seconde est beaucoup plus large, tout-à-fait tranchante, triangulaire, à deux racines, à une seule pointe dont le bord antérieur plus long, oblique, et une sorte de talon tranchant en arrière ; la troisième ou la plus grande, très-comprimée, tranchante, divisée en trois pointes triangulaires dont la médiane est la plus grande et l'antérieure la plus petite, avec le rudiment d'un tubercule à la face interne de celle-ci. La quatrième enfin comme hors de rang, tout-à-fait transversale, fort petite et étroite, est entièrement plate. A la mâchoire inférieure, les trois incisives sont encore plus petites qu'à la supérieure, elles sont courtes et égales ; la canine est également très-forte ; les molaires ne sont qu'au nombre de trois seulement et toutes tranchantes ; la première ou la plus petite a deux racines et une seule pointe presque verticale ; la seconde beaucoup plus forte est très-comprimée ; elle a deux racines et trois pointes dont celle du milieu beaucoup plus élevée, et les deux autres à sa racine ; enfin la troisième encore plus large, n'est composée que de deux larges pointes tranchantes, égales, sans aucune trace de talon postérieur, ni de tubercule à la base interne de la dernière.

Nous venons de terminer la division nombreuse des mam-

mières qui ont trois sortes de dents bien distinctes, dont trois incisives à chaque mâchoire; il nous reste, pour terminer l'étude du système dentaire dans cette classe, trois ou quatre petits groupes génériques fort rapprochés, dans lesquels les incisives sont en plus grand nombre, mais dont le système des dents molaires a évidemment beaucoup de rapports avec celui du tenrec : ce sont les animaux didelphes carnassiers.

Genre **DASYURE** (*Dasyurus*.)

Dans ce genre, la série est assez continue; les dents des deux mâchoires s'engrènent réciproquement; elles forment deux lignes presque droites, convergentes en avant, celle d'en bas étant un peu convexe en dedans.

À la mâchoire supérieure, les incisives, au nombre de quatre, sont presque terminales, fort petites, à peu près égales, très-serrées, un peu tranchantes à leur bord antérieur; l'externe est la plus courte. La canine est fort grande, courbe et arquée en arrière. Les molaires sont au nombre de six; les deux premières, qu'on peut regarder comme fausses, sont petites; la seconde est un peu plus grande, comprimée, tranchante, à une seule pointe triangulaire et à deux racines; elles sont assez séparées entre elles, de la canine et de la troisième molaire; les trois suivantes, de même forme, mais allant un peu en grossissant, sont parfaitement triquètres, le sommet du triangle en dedans; le bord externe est un peu tranchant et divisé en deux ou trois pointes dont celle du milieu est la plus longue. La couronne offre un grand talon triangulaire divisé en deux espèces d'avance un peu pointue, de même forme, par une excavation également anguleuse, qui occupe l'angle interne de la dent; la sixième ou postérieure est transverse, beaucoup plus étroite, avec un petit talon à l'angle interne.

À la mâchoire inférieure : il n'y a que trois incisives fort petites, presque égales, serrées et tronquées à l'extrémité; la canine est assez forte, plus courbée que la supérieure; les molaires sont au nombre de six comme en haut; les deux premières sont également fausses et de même forme; mais la seconde est plus grosse; les quatre autres sont à peu près semblables; toutes ont deux racines et sont composées de deux portions; leur bord externe est divisé en deux petites dentelures, si ce n'est pour l'antérieure et la postérieure qui n'en ont qu'une; leur couronne offre deux excavations à peu près triangulaires, correspondantes aux deux saillies de la correspondante supérieure, et au contraire à la partie interne une saillie triangulaire qui pénètre dans l'excavation de même forme de l'angle interne de celle d'en haut, ou mieux cinq pointes très-aiguës, dont deux externes et trois internes.

Genre PÉRAMELE, *Perameles*.

La série dentaire est moins continue ; quant aux rapports des trois espèces de dents, elles sont à peu près comme dans les dasyures.

A la mâchoire supérieure, les incisives sont au nombre de cinq, dans une disposition parabolique fort étroite ; les quatre premières rapprochées entre elles, assez séparées de celles du côté opposé ; elles sont très-petites, verticales, augmentant un peu de largeur de la première à la dernière. Après un espace assez considérable, vient la cinquième qui est un peu plus longue, plus étroite et un peu en crochet ; la canine est fort longue, conique, pointue, très-courbée en arrière ; viennent ensuite sept molaires, dont les deux premières, fausses, sont très-séparées, comprimées, à une seule pointe et à deux racines ; les autres forment ensuite une série continue ; l'antérieure a cependant encore beaucoup de la forme des précédentes, mais elle a un petit talon interne et postérieur ; les trois suivantes augmentant toujours un peu de grosseur, ont une forme trapézoïdale à la couronne. Le bord externe est le plus long et un peu dentelé et tranchant, et sur la couronne on voit deux éminences triangulaires, la pointe en dedans, séparées par une excavation de même forme. La dernière est plus petite, tout-à-fait triangulaire ; la pointe ou sommet en dehors est presque plat.

A la mâchoire inférieure : il n'y a que trois incisives assez petites et un peu déclives, la troisième étant un peu plus grande et assez profondément bifide ; après un grand espace vide vient une canine grêle, fort pointue et recourbée en crochet en arrière, séparée des molaires par une autre barre beaucoup plus grande qu'il ne faut pour loger la canine supérieure. Les molaires sont au nombre de sept comme en haut ; les trois premières ont à peu près la forme de celles qui leur correspondent et se placent au-devant d'elles quand les mâchoires sont rapprochées ; les quatre suivantes sont de vraies molaires ; elles ont toutes deux racines, deux dentelures à leur bord externe, et la couronne à sa surface triturante offre une disposition presque en sens inverse de ce que nous avons vu à celles d'en haut, ou mieux deux espèces de collines très-élevées, dont l'antérieure divisée en trois pointes.

Genre DIDELPHE, *Didelphis*.

La disposition générale des dents est comme dans les deux genres précédens.

A la mâchoire supérieure, il y a cinq incisives comme dans les *Péramèles*, mais disposées un peu différemment, puisque c'est la première qui est séparée des autres, et un peu plus longue qu'elles ; elle est verticale et touche celle du

côté opposé : les quatre autres sont très-petites, égales et un peu comprimées ; la dernière implantée dans la suture qui sépare l'os præmaxillaire du maxillaire ; la canine est assez forte, comprimée et un peu déjetée en dehors ; les molaires sont au nombre de sept : les trois premières sont fausses, triangulaires, comprimées, l'antérieure beaucoup plus petite, séparée des autres qui sont à peu près égales et plus hautes que les molaires moyennes. De celles-ci, les trois premières presque semblables, sont à peu près triquètres à leur base : le bord externe le plus long montre deux à trois dentelures peu saillantes et deux pointes en dedans, séparées par une cavité intermédiaire.

A la mâchoire inférieure, les incisives sont au nombre de quatre, très-petites, presque égales, et un peu comprimées et obtuses. La canine est moins forte qu'en haut, comprimée et déjetée en dehors. Les molaires sont également au nombre de sept ; les quatre antérieures sont fausses, à une seule pointe comprimée, la seconde étant de beaucoup la plus grande. Les molaires vraies ont toutes une forme à peu près triquètre à la couronne, la base en arrière ; elles sont armées de six pointes fort aiguës ; une antérieure et interne plus petite qui se joint obliquement à l'externe médiane qui est la plus grosse, la plus élevée, divisée elle-même en deux, une interne beaucoup plus petite et une externe ; enfin, la partie postérieure la plus large de la dent est également divisée en deux pointes plus petites, dont l'interne est la plus basse.

Les différences d'âge consistent toujours en un moins grand nombre de molaires postérieures, et en ce que les antérieures qui doivent être remplacées, sont plus compliquées ; ainsi, celle qui, dans le jeune âge, étoit à la place de la troisième fausse, avoit quatre pointes. Quant aux différences suivant les espèces, elles paroissent être assez considérables. Notre description convient au sarigue proprement dit, *D. opossum* ; au crabier, *D. cancrivorus*. Dans le manicoü, *D. virginiana*, il y a déjà quelques différences en ce que les incisives inférieures sont plus déclives, que la première fausse molaire supérieure est plus petite, et surtout en ce qu'il y a huit molaires inférieures dont les deux premières sont très-petites, presque cylindriques, obtuses, très-espacées ; les six autres sont comme dans le sarigue. Quant au cayopollin, *D. dorsigera*, les différences sont en sens contraire, c'est-à-dire que les mâchoires étant plus courtes il n'y a que six molaires supérieures, dont la première très-petite, mousse, collée contre la canine ; la seconde fort longue, conique, aiguë, comprimée, et les quatre autres semblables, triquètres, dont l'an-

térieure est un peu plus petite. A la mâchoire inférieure, les molaires sont au nombre de sept; la première extrêmement petite, la seconde encore plus haute que sa correspondante de la mâchoire supérieure; les cinq autres sont comme dans la première espèce.

CLASSE II. — OISEAUX.

Dans la première classe du second sous-type des animaux vertébrés, c'est-à-dire, dans les oiseaux, les os maxillaires et les præmaxillaires sont les seuls armés d'organes propres à la préhension buccale; mais on ne les désigne plus sous le nom de dents. En effet, quoiqu'ils soient évidemment dépendans de la peau, et qu'on puisse les considérer comme servant à la fois de lèvres et de dents, ils ne sont que très-rarement divisés en plusieurs parties, et ils couvrent les os presque sans interruption, comme il y en a un exemple dans l'ornithorhynque, et peut-être dans ce qu'on nomme les incisives des musaraignes. On a cependant donné le nom de dents à des espèces de dentelures, dont le bord du bec est pourvu, comme dans les oiseaux de proie, dans quelques passereaux, etc.; mais c'est avec beaucoup plus de raison que ce nom a été conservé aux dentelures qu'on trouve à la partie inférieure du bec des véritables canards, et surtout à celles du bec du harle. Comme l'ensemble du système pileux qui enveloppe les mâchoires des oiseaux a reçu le nom de BEC, et que les différentes formes de ce bec sont d'une très-grande importance pour l'ornithologie, nous renvoyons à ce mot.

CLASSE III. — REPTILES.

Dans les deux classes d'animaux vertébrés que la plupart des zoologistes confondent encore sous le nom de reptiles, les mâchoires sont fort souvent garnies de véritables dents dans l'acception vulgaire, et elles ont pour caractère commun d'être toujours simples, presque semblables et à une seule racine; mais comme il y a des différences assez nombreuses dans la forme, le nombre de ces dents, et pour les os avec lesquels elles sont en rapport, suivant les différens groupes que la zoologie y a établis, nous allons successivement et brièvement traiter de ces différences.

TORTUES (*Chelonii*).

Dans les chéloniens ou tortues, les mâchoires sont réellement bordées d'un amas de poils agglutinés, formant un véritable bec presque comme dans les oiseaux; mais ces bords offrent des crénelures ou indications de dents partielles, souvent évidentes; et en outre au-dessous se trouve appliquée contre les mâchoires, mais non implantée, une partie osseuse d'une seule pièce et de même forme que la matière cornée, qui

me semble devoir être regardée comme l'analogue de la substance osseuse des dents de mammifères, le bec ou la corne en étant l'émail; il n'y auroit même rien d'étonnant que dans les trionyx ou tortues molles, les plus voisines des crocodiles, il y eût de véritables dents déjà un peu implantées, tant il y a de régularité dans les trous qui se voient aux bords de leurs mâchoires.

CROCODILES (*Emydo saurii*).

Les crocodiles ont la mâchoire bordée de véritables dents; il n'y en a jamais qu'aux os præmaxillaires ou incisifs, aux maxillaires et aux mandibulaires dans toute leur étendue. Leur structure est celle des véritables dents; leur rapport avec les os n'est pas, à beaucoup près, aussi solide que dans la plupart des mammifères; elles sont toujours assez lâchement retenues dans leurs alvéoles, et la peau qui les retient forme des gencives peu épaisses: elles sont toujours apparentes à l'extérieur, la peau ne formant pas le repli, appelé lèvre dans les mammifères; elles sont toujours simples, coniques, quelquefois un peu comprimées, avec une petite carène en avant et en arrière; leur racine est nulle; la cavité qui sert à loger le bulbe est toujours grande, ouverte; en sorte que le mode de renouvellement qui paroît avoir lieu autant de fois que le besoin existe, se fait avec beaucoup de facilité, au moyen d'une petite dent de remplacement qui est dans le creux de l'ancienne.

Il y a quelques différences pour le nombre, pour la proportion, et même un peu pour les formes de ces dents, et qui servent à caractériser les espèces. (V. CROCODILE.)

SAURIENS (*Saurii*).

Dans les sauriens proprement dits, la plus grande partie de ce que nous venons de dire pour les crocodiles, peut être reproduit.

Dans la petite famille des geckos, les dents sont coniques, marginales, fort petites, entières, non lobées, assez lâchement implantées et retenues. Il n'y en a jamais, comme dans les crocodiles, qu'aux os maxillaires proprement dits.

Dans celle des agames, qui comprend non-seulement les lophyres, les stellions, mais encore les caméléons, les basilics, les dragons, les dents sont d'une seule forme, espacées, comprimées, mais non dentelées, et tellement enchâssées dans les os præmaxillaires, maxillaires et mandibulaires, qu'elles semblent faire corps avec eux, et leur donner la disposition d'une scie.

Chez les véritables tupinambis, dont les dents ne garnissent encore que les mâchoires proprement dites, elles sont, en général, simples, coniques, assez mousses et fortes, très-peu

nombreuses, à peine retenues dans une gouttière générale des os, par la gencive.

Dans quelques espèces de lacertoïdes, comme les sauvegardes et les dragons, elles sont encore plus grosses, coniques, peu nombreuses, et quelquefois très-mousses en arrière.

Dans les autres groupes, comme les iguanes et les lézards, outre les dents maxillaires, il y en a un rang ou deux sur les os palatins. Les marginales ou maxillaires forment une série continue; elles sont cependant toujours assez régulièrement espacées, quoiqu'elles ne s'engrènent pas, mais se croisent, les inférieures passant en dedans des supérieures; aussi sont-elles véritablement tranchantes, comprimées en fer de pique avec les deux bords finement dentés, et portées sur une sorte de pédicule assez long. Leur mode de remplacement est assez singulier, et paroît se faire à tout âge, et pour chacune d'elles. La dent, quand elle est complète, en adhérant d'une manière assez ferme à la face interne des os maxillaires, contre laquelle elle paroît appliquée, se compose, comme nous venons de le dire, d'une partie élargie, dentelée sur ses bords, couverte d'un émail épais, et d'une autre, beaucoup plus longue, qui est cachée par la lame interne des gencives. Tant que cette dent est en rapport avec son germe, et qu'elle peut croître encore, elle adhère réellement, par toute la circonférence de sa base, à l'os; mais à mesure qu'elle tend à tomber, on voit, à la face interne de sa base, une sorte d'échancrure en ogive, qui devient d'autant plus grande, que la dent est plus voisine de tomber; et alors on aperçoit que cet espace est rempli par une jeune dent, qui n'est encore composée que de la partie élargie et dentelée.

Quant aux dents palatines, elles sont fort petites, coniques, implantées dans des espèces de saillies irrégulières de l'os.

Dans la famille des lézards, les dents maxillaires ont à peu près la forme que nous venons de décrire dans les iguanes; mais au lieu d'être dentelées, elles sont plus ordinairement trifurquées, et les dents palatines sont souvent sur plusieurs rangs.

OPHIDIENS (*Ophidi*).

Dans la première famille de ce sous-ordre, comme dans l'amphisbène, les dents sont coniques, semblables, dirigées en arrière, implantées, et n'existent que sur les mâchoires.

Mais dans toutes les autres, avec la même forme à peu près et la même direction, il y en a non-seulement sur le

bord des mâchoires, mais même encore sur les os palatins antérieurs qui, dans ces animaux, se portent très en avant en dedans des maxillaires supérieurs, de manière qu'à cette mâchoire, il y a de chaque côté deux rangs parallèles de dents. Mais il y a cette différence essentielle entre les espèces non venimeuses et celles qui ne le sont pas, que dans les premières, les deux rangs sont sensiblement égaux, au lieu que dans les autres, le rang externe mandibulaire n'est formé que de quatre à cinq dents seulement, très-fines, très-pointues, dont l'antérieure seulement agissante et pouvant sortir de la gencive, est très-longue, en forme de canine ou de crochet, et est creusée, d'une extrémité à l'autre, par un canal qui commence à la partie postérieure de sa base, et se termine à la partie antérieure de l'origine de sa pointe. C'est celle-là qui inocule la matière venimeuse, comme cela sera exposé avec les détails nécessaires à l'article VIPÈRE, auquel nous renvoyons.

La seconde classe des reptiles offre des dents encore bien moins importantes à leur économie, mais dont la disposition donne de bons caractères zoologiques.

PIPA.

Dans les pipas, il n'y en a aucune trace aux deux mâchoires.

CRAPAUD (*Bufo*).

Dans les crapauds, il n'y en a pas non plus aux mâchoires; mais les os palatins qui sont ici très-voisins de l'extrémité antérieure de la tête, en ont chacun une qui est transversale, fort comprimée et divisée en trois pointes.

GRENOUILLE (*Rana*).

Les grenouilles et les rainettes, outre ces dents palatines, en ont un rang de très-petites, très-fines et aiguës à la mâchoire supérieure seulement.

SALAMANDRE (*Salamandra*).

Les deux mâchoires des salamandres et des protées sont garnies de petites dents également très-fines, outre un rang de palatines, parallèles aux marginales.

SIRÈNE.

La sirène n'en a, dit-on, que de palatines.

CÆCILIE (*Cæcilia*).

Enfin, dans la cæcilie, les dents sont à peu près disposées comme dans la salamandre, c'est-à-dire qu'il y en a un rang inférieur et deux supérieurs. Mais elles sont beaucoup plus fortes, plus longues et dirigées fortement en arrière; en haut elles forment deux rangs paraboliques parfaitement parallèles.

CLASSE IV. — POISSONS.

Dans la dernière classe des animaux vertébrés, c'est-à-

dire, dans les poissons, les dents peuvent être répandues dans toutes les parties de la bouche proprement dite, et du pharynx; on peut même ajouter sur différentes autres parties de la peau; car, les aiguillons des raies, et surtout de celles dites *bouclées*, ceux de certaines espèces de squales, et ce qu'on nomme, avec juste raison, les dents du bec ou du prolongement de la tête dans les scies ou pristobates, sont effectivement des organes qui ont toute l'analogie possible, sauf, peut-être, celui de l'usage avec les dents proprement dites.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, dont le développement ne peut guère avoir lieu ici, la structure des dents des poissons est presque entièrement semblable à ce que nous avons dit en décrivant les dents chez les animaux vertébrés. Ainsi, la partie produite est toujours composée de deux substances, l'une interne, beaucoup moins dure, mais plus abondante, et l'autre externe, plus blanche, d'un tissu plus dense, plus dur, ou émail. Quant au bulbe ou partie productrice, quoique en général moins distinct et moins bien connu que dans les mammifères, il paroît offrir la même composition. Quoique dans ces animaux il y ait quelquefois des espèces de dents composées, comme dans les diodons, etc., les petites dents composantes, entassées les unes avec les autres d'une manière fort serrée et ne formant qu'une seule masse, ne sont cependant jamais réunies par la troisième substance ou le ciment.

La composition chimique paroît n'offrir non plus aucune différence d'avec ce qu'elle est dans les dents de tous les animaux vertébrés.

Quant au mode d'implantation des dents, on doit commencer par cette observation: que dans toute la sous-classe des poissons, dits *cartilagineux vrais*, jamais les dents, quand il y en a, ne pénètrent, même en apparence, dans les os avec lesquels elles sont en rapport, si ce n'est, peut-être, dans le museau de la scie; elles ne sont évidemment qu'adhérentes par leur base à la peau, d'où M. de Blainville a tiré le nom de *dermodontes*, pour désigner cette sous-classe. Aussi dans ces animaux, les dents sont-elles susceptibles de mobilité, d'érection et de relâchement déterminés par les mouvemens de la peau, comme cela est évident pour les requins, etc.

Dans tous les autres poissons que M. de Blainville nomme par opposition *gnathodontes*, les dents pénètrent plus ou moins profondément dans les os, et même assez souvent, au bout d'un certain temps, elles semblent en faire partie, tant elles sont enveloppées de toutes parts par le tissu osseux qui souvent forme une sorte de bourrelet ou d'éminence à leur base. On aperçoit cependant toujours facilement la diffé-

rence dans les deux tissus. Elles sont également chassées par l'accroissement de l'os ; et le mode de remplacement qui est accidentel et paroît se faire à tous les âges, est extrêmement variable. En effet, quelquefois il se fait à la place même de la dent tombée, à peu près comme dans les mammifères et les reptiles ; d'autres fois, c'est à côté et d'une manière fort irrégulière, comme dans les brochets, par exemple. Enfin, dans les raies, les squales et même dans les poissons dont les dents sont composées, comme les diodons, les tétraodons, les scares, ce sont de nouvelles rangées de dents qui naissent au bord postérieur ou intérieur de la série des anciennes.

Quant à la disposition de ces organes, c'est-à-dire, quant aux os avec lesquels les dents peuvent être en rapport dans les poissons, il y a de nombreuses différences, et surtout dans la sous-classe des gnathodontes ou poissons osseux.

Dans les dermodontes ou poissons cartilagineux, le plus souvent les dents sont placées sur la peau qui recouvre le bord de ce qu'on nomme les mâchoires, comme dans tous les squales et la plupart des raies ; mais dans quelques-unes de celles-ci, les dents d'une forme très-singulière, plates, polygones, sont placées dans la bouche elle-même, occupant le palais et la place de la langue, de manière à former deux longues et larges plaques plus ou moins étendues, entre lesquelles l'animal écrase les crustacés dont il fait sa nourriture : c'est ce que l'on voit dans les aëtobates ou raies-aigles.

Dans les cyclostomes ou lamproies, elles se trouvent également à l'intérieur de l'espèce d'entonnoir formé par les mâchoires soudées, et en outre les plus fortes arment la partie antérieure de l'os hyoïde.

Dans les poissons osseux, il y a beaucoup plus de variations pour la place des dents. Le plus souvent ce sont les os mandibulaires et incisifs qui en sont armés ; mais fort souvent aussi il y en a sur les os maxillaires, sur les os palatins antérieurs, sur le vomer lui-même. Tout l'appareil hyoïdien qui supporte les branchies en peut être garni ; mais alors elles ne sont pas toujours adhérentes aux os. Les os suspenseurs des arcs branchiaux en sont quelquefois entièrement couverts ; mais ce sont surtout les arcs postérieurs de l'hyoïde, appelés os pharyngiens, qui en ont quelquefois d'extrêmement puissantes, comme, par exemple, dans les carpes.

La forme, le nombre et la disposition des dents dans les poissons, sont encore plus variables que leur position ; mais la crainte de rendre cet article trop long ; nous force à renvoyer les détails que nous nous proposons de donner, dans le plan suivi pour les animaux mammifères, à l'article où nous traiterons de l'organisation des poissons. Nous nous conten-

terons de dire qu'on trouve dans ces animaux des espèces de dents presque composées comme dans les scares, les diodons, les tétraodons, etc. ; mais que le plus souvent elles sont évidemment simples, à une seule racine, et une seule, ou tout au plus trois pointes, comme dans les squales-roussettes : dans un très-grand nombre de cas, elles sont fort pointues, un peu courbes et dirigées en dedans, et en arrière, ne servant qu'à retenir une proie vivante ; mais quelquefois elles sont mousses, arrondies, mamelonnées, comme dans les postérieures de l'anarrhychas ou loup de mer ; elles peuvent aussi, quoique rarement, être cylindriques, à couronne plate. On en trouve de bien plus plates encore dans les raies-aigles, où leur ensemble forme une sorte de pavé. Enfin, dans un grand nombre de squales, elles sont très-comprimées, triangulaires, et souvent dentelées sur les bords.

TYPE II. — MALACOCOZOAIRES, ou ANIMAUX MOLLUSQUES.

Les organes auxquels on a donné le nom de dents chez les animaux mollusques, sont encore bien plus évidemment des parties de la peau que dans les animaux vertébrés ; en effet, il n'y a jamais chez eux de mâchoires ou d'appendices latéraux dont on pût les supposer des dépendances.

Leur substance est toujours cornée ou subcalcaire.

Leur structure anatomique est assez peu connue, et l'on n'a encore un peu étudié que la partie excrétée.

Leur rapport immédiat est avec la peau et la couche musculaire qui la double.

Leur position est le plus ordinairement à l'entrée de l'appareil digestif, soit à son orifice même, comme dans les poulpes et genres voisins, etc., soit plus enfoncée dans la cavité buccale, et alors elles sont ordinairement appliquées sur un organe nommé ruban lingual ; et enfin, elles peuvent être dans l'estomac même, comme dans les bulles, et presque tous les mollusques des genres de la même famille.

Leur disposition est toujours paire, ou au moins symétrique ; c'est-à-dire que dans le cas où elles sont en nombre impair, l'impair est placée dans la ligne médiane.

Il me semble qu'excepté les tritonies dans lesquelles, d'après M. Cuvier, les dents ou mâchoires seroient latérales, elles sont toujours verticales ; c'est-à-dire que quand il y en a deux ou plusieurs agissant les unes contre les autres, elles ont l'une supérieure et l'autre inférieure. Souvent il n'y en a qu'à la paroi ou lèvres inférieure.

Le forme de ces dents qui n'existent que dans une partie seulement des mollusques, puisque tous les acéphalophores

ou acéphales en sont toujours privés, varie assez dans les différents genres. Par les mêmes raisons que nous avons données plus haut, nous en réservons les détails pour l'article **MOLLUSQUES** ou **MALACOCOZOAIRE**S.

TYPE III. — ENTOMOZOAIRES, INSECTES et VERS.

Dans les entomozoaires ou animaux articulés, les *dents* sont confondues non-seulement avec la peau qui, partout, a été plus ou moins durcie; mais même elles sont portées évidemment par les appendices qui servent à la mastication et à la préhension buccale, et dont elles ne sont réellement que des espèces d'épines ou prolongemens.

Leur rapport avec la peau est donc encore plus évident que dans les malacozoaires.

Leur structure anatomique est tout-à-fait celle de la peau, et nous devons convenir que nous n'en connoissons que la partie produite ou excrétée. Comment l'est-elle? Dans plusieurs espèces de trichopodes ou d'annelides, on voit évidemment qu'elles sont composées de soies ou poils agglutinés les uns avec les autres.

Dans d'autres espèces qu'on a confondues sous le nom de néréis, et que j'ai séparées, sous celui de méganéréides, les mâchoires ou dents sont bien plus complexes et sont entièrement calcaires.

Leur substance est calcaire, subcalcaire, ou entièrement cornée, ce qui est le plus ordinaire.

Leur disposition est toujours parfaitement paire ou symétrique; mais comme elles sont presque toujours portées par les appendices, elles sont toujours latérales et agissent de droite à gauche.

Elles peuvent être placées, et c'est le plus souvent, en dehors même de l'orifice du canal intestinal, comme dans la plupart des insectes proprement dits et des crustacés; quelquefois elles le sont assez profondément dans l'intérieur du canal intestinal, comme dans un assez grand nombre d'animaux, confondus sous le nom de néréides; et enfin, quoique bien plus rarement, il y en a dans l'intérieur de l'estomac comme dans un grand nombre de crustacés.

Leur mode de renouvellement est très-probablement semblable à celui de la partie excrétée de la peau en général.

L'existence, le nombre, la forme, la disposition des dents dans ce groupe, varient encore considérablement. Les plus remarquables sont ordinairement portées par les appendices de mastication, nommés *mandibules*. M. Marcel de Serres a cru qu'on pourroit se servir de leurs formes plus ou moins aiguës, de leur plus ou moins grand nombre, etc.,

pour caractériser les genres dans plusieurs familles des coléoptères et des orthoptères, etc. Je ne doute pas qu'on ne puisse s'en servir avec beaucoup d'avantages dans un grand nombre d'autres groupes ; mais je dois renvoyer, pour plus de détails, aux articles INSECTES, VERS, CRUSTACÉS, DÉCAPODES, BOUCHE DES INSECTES, etc., etc.

TYPE IV.—ACTINOZOAIREs, ou ANIMAUX RAYONNÉS.

Enfin, dans ces animaux dont la forme est, en général, radiaire, et qui sont les derniers qui aient une cavité digestive distincte, on trouve aussi désignés sous le nom de *dents*, des organes souvent fort remarquables, et qui sont évidemment encore des dépendances de la peau.

Leur composition chimique est ou fibreuse ou calcaire, mais alors entièrement de carbonate de chaux.

Leur composition anatomique n'est pas suffisamment connue. Nous ne connoissons un peu que la partie excrétée, qui a beaucoup d'analogie avec la peau. En effet, dans les espèces dont la peau est fibreuse, et qui ont des dents, elles sont de la même nature ; et dans celles, au contraire, où elle est calcaire, les dents sont entièrement crétaées.

La position des dents paroît toujours être à l'entrée du canal digestif.

Leur disposition est analogue à celle du reste du corps, c'est-à-dire rayonnée.

La forme et le nombre variables des dents des actinozoaires qui en sont pourvus, seront décrits à chaque article particulier. *V.* surtout le mot OURSIN, animal qui offre les plus singulières. (BV.)

DENT DE CHEVAL. Nom donné, par les Tartares, à certaines variétés de topaze de Sibérie. *V.* SILICE FLUATÉE ALUMINEUSE ou TOPAZE. (LUC.)

DENT DE CHIEN. Nom vulgaire du SPARE CYNODON. (B.)

DENT DE CHIEN et **DENT DE LOUP.** *V.* DENTALE. (DESM.)

DENT DE COCHON. Dénomination généralement connue d'une cristallisation de spath calcaire, que le savant Haüy appelle *chaux carbonatée métastatique.* *V.* CHAUX CARBONATÉE, t. 6, p. 155. (LUC.)

DENT DOUBLE. Poisson du genre LUTJAN, *Lutjanus bidens.* (B.)

DENT D'ÉLÉPHANT. C'est l'un des noms français des DENTALES. (DESM.)

DENT DE LION. C'est le nom donné au *Leontia leontopetalon*, au PISSENLIT, et au LIONDENT. *V.* ces mots. (LN.)

DENT DE SERPENT. Les glossopètres ou dents de requin fossiles, ont quelquefois reçu ce nom. (DESM.)

DENTS FOSSILES. Celles qu'on trouve le plus fréquemment, sont les *dents de requin*, connues sous le nom impropre de *glossopètre*, qui signifie *langue pétrifiée*, attendu que la forme de cette dent approche de celle d'une langue. Les dents de dorades, et de quelques autres poissons de la même famille, sont appelées *crapaudines*, *œil de serpent*, *œil de loup*, etc., parce qu'elles offrent quelque ressemblance avec la prunelle de l'œil.

Les dents de *Mammont*, et non *Mammout*, comme on le répète d'après une faute typographique, sont des dents fossiles de la nature de l'ivoire, qu'on trouve dans le voisinage des grandes rivières de Sibérie, et surtout près des côtes de la mer Glaciale. La plupart de ces dents sont évidemment des défenses d'éléphants; mais on en trouve quelques-unes dont la forme est très-différente, et qui paroissent avoir appartenu à quelque autre animal de la même grandeur, pour le moins.

Dans mon premier voyage à Pétersbourg, en 1778, j'ai vu, dans le cabinet d'Histoire naturelle de l'Académie, une de ces dents, qui étoit de la même espèce que celle qui a été trouvée, en 1787, par les compagnons de voyage du commodore Billings, près de l'embouchure de la Kovina, et dont M. Saüer, auteur de la relation de ce voyage, qui a été publiée, en 1802, a donné la description suivante :

« Les dents de mammont égalent les dents d'éléphant, « pour la blancheur et la finesse de l'ivoire; mais elles « sont d'ailleurs bien différentes, car elles ont une forme spirale, qui fait à peu près un cercle et demi. « Nous trouvâmes sur les côtes de la mer Glaciale, la plus « grande dent de mamimont que j'aie vue. En voici les dimensions :

	pi.	po.	lig.
Longueur, en suivant la courbe que décrit			
« la dent.	8	7	4
« Distance d'un bout à l'autre en ligne droite:	4	1	9
« Circonférence près de la racine.		14	3
« Circonférence à 22 pouces de la racine. . .		17	8
« Circonférence du milieu de la dent. . . .		15	8
« Circonférence de la pointe.		9	5
« Cette dent pesoit 137 livres et demie, poids de Russie, « qui équivalent à 113 livres et demie, poids de marc. »			
(<i>Voyage de Billings</i> , tome 1, page 174.)			

Celle que j'avais vue à Pétersbourg, étoit plus longue, et formoit presque trois circonvolutions entières, qui auroient enveloppé un cylindre d'environ 15 pouces de diamètre. Elle étoit fracturée à ses deux extrémités, et paroissoit, dans toute sa longueur, d'un diamètre à peu près égal, d'environ trois à quatre pouces. Les spires étoient éloignées d'environ un pied et demi l'une de l'autre. Il seroit difficile de concevoir de quel usage pouvoit être à l'animal, une défense d'une forme aussi singulière.

Quelques naturalistes ont témoigné leur surprise, de voir quelquefois une prodigieuse quantité de dents de la même espèce, réunies dans le même local, presque sans autre vestige de l'animal auquel elles ont appartenu.

On voit dans l'île de Malte et dans le Béarn, des bancs de pierre farcis de dents de requin. Les carrières de l'île de Minorque présentent fréquemment des dents de dorade. Les faits semblables ne sont point rares, et l'on a quelquefois essayé d'en donner l'explication, mais d'une manière qui paroît bien peu satisfaisante. Par exemple, Gmelin, dans son *Voyage en Sibérie*, dit qu'on trouve dans les terres basses, aux environs du golfe d'Anadyr, une si grande quantité de défenses de vaches marines ou morses, qu'elles font un objet de commerce, et que les Tchoukchis en brûlent des monceaux, qu'ils offrent en sacrifice à leurs divinités. Et il explique l'abondance de ces défenses, en disant que, sans doute, *les vaches marines les perdent à un certain âge, et qu'elles choisissent par préférence certains endroits, pour les y laisser*; tome 2, page 46. Une semblable supposition n'est pas admissible, et l'auteur la détruit lui-même, en disant que ces dents sont de toutes sortes de grosseur, depuis celles que les Tchoukchis se plantent dans les joues, en manière d'ornement, jusqu'à celles qui pèsent plus de douze livres.

Je pense que la véritable raison de ces accumulations de dents, tient surtout à la forme sphéroïdale des têtes, qui les rend plus propres que les autres parties du squelette, à être roulées par les courans, et par conséquent accumulées sur les points où ces courans se dirigent, et où ces têtes sont ballottées jusqu'à ce qu'enfin elles soient brisées et détruites; ce qui manque rarement d'arriver, attendu que les os de la tête sont les plus frêles de tout le squelette; tandis que les dents, au contraire, étant plus capables qu'aucune autre partie de l'animal, de résister à la destruction, demeurent à jamais dans l'endroit où elles étoient parvenues. (PAT.)

DENTAIRE, *Dentaria*. Genre de plantes de la tétrady-namie siliqueuse, et de la famille des crucifères, dont les

caractères sont : calice de quatre folioles oblongues, conniventes et caduques ; corolle à quatre pétales onguiculés à leur base, et aplatis à leur limbe ; six étamines, dont deux plus courtes ; un ovaire supérieur, oblong, se terminant en un style court et épais, à stigmate obtus et échancré ; silique longue, médiocrement comprimée, ensiforme, terminée par le style, et divisée en deux loges par une cloison parallèle aux valves, qui s'ouvrent avec élasticité, et se roulent sur elles-mêmes.

Les dentaires comprennent dix à douze espèces, qui sont des herbes à tiges annuelles ; à feuilles alternes et composées, à fleurs en corymbes ou grappes terminales, qui toutes croissent dans les hautes montagnes de l'Europe ou de l'Amérique septentrionale. Elles ont un goût âcre et piquant ; une racine charnue, noueuse, ou comme dentée par des écailles, qui sont les restes de la base des pétioles.

Les espèces les plus communes sont :

La DENTAIRE A CINQ FEUILLES, ou dont les feuilles sont digitées et dentées. On la trouve dans les montagnes de l'intérieur de la France.

La DENTAIRE PINNÉE, dont toutes les feuilles sont pinnées, et les folioles oblongues, aiguës et dentées. On la trouve dans les mêmes endroits que la précédente.

Les anciens appeloient aussi de ce nom les OROBANCHES.

V. DENTARIA (B.)

DENTALE ou DANTALE. Poisson du genre SPARE, *Sparus dentex*. (B.)

DENTALE, *Dentalium*. Genre de vers à tuyau, qui a pour caractères : un corps cylindrique, atténué postérieurement, ayant la queue terminée par un épanouissement en rosette, et la tête entourée par une fraise branchiale, membraneuse et étant contenu dans un tuyau testacé, légèrement arqué, et ouvert aux deux bouts.

Ce genre, qui fait le passage entre les serpules et les vermiculaires, tire son nom de sa forme, approchant de celle d'une dent de chien : c'est un tube simple, tantôt uni, tantôt strié, tantôt anguleux à l'extérieur ; mais l'intérieur est toujours circulaire, et l'ouverture supérieure plus large que l'inférieure.

L'animal qui habite cette coquille, peut la transporter d'un côté ou d'un autre ; mais, comme les solens et autres, il la tient constamment enfoncée dans le sable, au-dessus duquel il allonge sa tête pour prendre de la nourriture. Dans cette position, on remarque un bouton pyramidal à son extrémité, où est l'ouverture de la bouche. Ce bouton est

entouré d'une membrane en forme de capuchon, susceptible de s'élargir plus ou moins, et repose sur un bourrelet parsemé de tubercules noirs. Le reste du corps est un tube simple, renfermant les organes de la nutrition et de la génération, lequel est susceptible de se contracter considérablement. Cet animal ne tient, en aucune manière, à sa coquille; il peut en sortir, et probablement y rentrer à volonté: car il suffit du plus petit stimulant pour l'obliger à la quitter.

Les dentales sont encore peu connues, ce qu'on doit attribuer à leur genre de vie caché; car elles se rencontrent très-abondamment sur les côtes sablonneuses des pays chauds. Elles sont dépourvues d'opercule; et, pour se soustraire aux dangers, elles n'ont d'autre ressource que de se contracter au fond de leur coquille.

On trouve souvent des dentales fossiles, surtout dans les dépôts coquilliers de dernière formation, dont les analogues, pour la plupart, ne sont point connus.

Tous les naturalistes avoient placé les dentales parmi les coquillages. Lamarck, le premier, les a mis parmi les vers, sur la considération que leur animal n'est pas un mollusque, et qu'il ne tient pas à la coquille.

On connoît une vingtaine de dentales, dont les plus communes sont :

La DENTALE ÉLÉPHANTINE, qui est un peu courbée, striée, et à dix angles. Elle se trouve dans les mers de l'Europe et de l'Inde.

La DENTALE DENT, qui est courbée, avec vingt stries un peu courbées. Elle se trouve dans la Méditerranée et les mers de l'Inde.

La DENTALE ENTALE est un peu courbée, cylindrique et unie. Elle se trouve dans les mers de l'Europe et de l'Inde, et dans plusieurs endroits on en rencontre une à l'état fossile qui lui ressemble beaucoup. *V. pl. D. 20*, où elle est figurée.

La DENTALE ARIÉTINE est très-courbée, cylindrique et unie: elle est plus petite et plus courbée que la précédente. Elle se trouve dans les mers d'Europe.

La DENTALE POLIE est un peu courbée, cylindrique, avec des stries circulaires, très-rapprochées, blanches ou vertes. Elle se trouve dans la Méditerranée et la mer des Indes.

La DENTALE ANNULÉE est cylindrique, et striée obliquement. On ne la trouve que fossile. (B.)

DENTALI. Clusius donne ce nom à l'*Erythronium dens canis*. *V. VIOLTE*. (LN.)

DENTALITE. C'est le nom que quelques naturalistes donnent aux dentales fossiles. (PAT.)

DENTALIUM. *V. DENTALE*. (DESM.)

DENTARIA. Plusieurs plantes ont reçu ce nom, soit parce que leurs racines sont garnies d'écaillés ou de bulbilles dentiformes, soit parce que leurs feuilles sont dentées, soit enfin à cause des écaillés qui revêtent la hampe ou la tige. Ainsi, Manttiolo et Ray nomment *dentaria*, les CLANDESTINES; Mentzel, la TOZZIE ALPINE, et Clusius, les DENTAIRE (V. ce mot) auxquelles ce nom est resté; Scopoli l'a étendu au *Turritis glabra*; enfin, des orchidées, des orobanches, des *hydrophyllum*, des anémones, ont encore été appelées *Dentaria* ou *Dentariæ affinis*, par comparaison avec le DENTARIA de Ray, ou *Dentariæ facie*, à cause de leur ressemblance avec le DENTARIA de Clusius. (LN.)

DENTÉ. Nom spécifique d'un oiseau du Paraguay, décrit par M. de Azara. V. PHYTOTOME. (V.)

DENTÉ. On a donné ce nom à plusieurs poissons, tels que le CHELINE SCARE, *Labrus scarus*, Linn.; le SALMONE DENTÉ, le CYCLOPTÈRE DENTÉ, la RAIE TORPILLE. V. ces mots, et le genre suivant. (B.)

DENTÉ, Dentex. Genre établi par Cuvier, pour placer le SPARE DENTÉ, dont les mâchoires sont armées, en avant, de quelques longs et gros crochets, et sur les côtés, d'une rangée de dents coniques ainsi que de petites dents rapprochées derrière les crochets. A ce genre se réunissent les SPARES ANCHORAGO, CYNODON, LUNATE, etc. (B.)

DENTELAIRE, Plumbago, Linn. (Pentandrie monogynie.) Genre de plantes, de la famille des PLOMBAGINÉES, qui a des rapports avec les *statice*s, et dans lequel la fleur est composée : d'un calice en tube, à cinq dents, hérissé à l'extérieur et persistant; d'une corolle monopétale en entonnoir, dont le tube est plus long que le calice, et dont le limbe est partagé en cinq segmens ovales et étendus; de cinq étamines insérées sous le germe que les bases écailleuses de leurs filets recouvrent, et d'un style, de la longueur du tube, couronné par un stigmate à cinq pointes. Le fruit est une semence simple, renfermée dans le calice.

Ce genre ne comprend qu'un très-petit nombre d'espèces, qui sont des arbres ou des arbustes ayant les feuilles simples et alternes, et les fleurs disposées en épi ou en bouquet au sommet des tiges et des rameaux.

La DENTELAIRE EUROPÉENNE, *Malherbe, Herbe au cancer*, (*Plumbago europæa*, Linn.) C'est une plante vivace des pays chauds de l'Europe. Elle a une racine blanche, longue; des tiges cannelées; des feuilles alternes; oblongues, entières, enchâssant la tige; des fleurs de couleur purpurine ou bleuâtre, ramassées en bouquets au sommet des rameaux. Ses tiges périssent en hiver; mais il en pousse de nouvelles au printemps suivant. Cette plante demande un

sol léger et une situation chaude ; on la multiplie en divisant ses racines. Il y en a une variété à fleurs blanches.

La DENTELAIRE SARMENTEUSE ou *Herbe au diable*, *Plumbago scandens*, Linn. Arbuste de la Zone torride. Il croît dans l'Amérique méridionale et aux Antilles, dans les bois et parmi les haies. Il a des tiges coudées en zigzag, et presque grimpantes, des feuilles lisses, pétiolées, de la même forme à peu près que celles de la bette, et des fleurs blanches, sessiles, disposées en épi terminal. Le calice de ces fleurs est hérissé de pointes, et vous accroche comme les fruits des lampourdes et des bardanes. Ces deux dentelaires sont très-caustiques.

On connoît encore la DENTELAIRE DE CEYLAN, *Plumbago zeylanica*, Linn., et la DENTELAIRE A FLEURS ROSES, *Plumbago rosea*, des Indes orientales. (D.)

DENTELE. AGARIC figuré par Paulet, pl. 37 de son *Traité des champignons*. Il est d'un beau blanc d'ivoire et s'élève de quatre pouces. Ses lames sont disposées en zigzag et semblent réticulées. Il ne paroît pas être dangereux. (B.)

DENTELE. Nom spécifique d'une TORTUE. (B.)

DENTEL - KOLBE. L'un des noms allemands des MASSETTES, *Typha*. (LN.)

DENTELLARIA. Ray donne ce nom à la KNOXIE DE CEYLAN, et Sloane au caapomonga de Marcgrave. V. DENTELAIRE SARMENTEUSE. (LN.)

DENTELE, *Dentella*. Genre de plantes que Forskaël a établi sur l'OLDENLANDE RAMPANTE. Il n'a pas été adopté. (B.)

DENTELEE. Nom vulgaire du LAGET A DENTELE. (B.)

DENTELE DE MER. On donne ce nom à diverses productions polypeuses qui sont minces, frisées et percées de trous, surtout aux MILLEPORES FOLIACÉ et CELLULEUX. (B.)

DENTELE DE MER. On a donné aussi ce nom aux ESCHARES ou FLUSTRES. (DESM.)

DENTIDIÉ, *Dentidia*. Plante herbacée, annuelle, à tiges tétragones, à feuilles opposées, pétiolées, réniformes, concaves, frangées, glabres, d'un rouge-brun, à fleurs d'un blanc rougeâtre, axillaires, sur des épis prismatiques terminaux, qui croît à la Chine où elle se cultive dans les parterres, et qui, seule, forme un genre dans la didynamie gymnospermie et dans la famille des labiées.

Ce genre offre pour caractères : un calice bilabié, velu, à cinq divisions, dont les trois supérieures sont obtuses et denticulées, et les deux inférieures subulées et plus longues ; une corolle bilabiée, velue, dont la lèvre supérieure est quadrifide et la lèvre inférieure plus grande, entière et courbée ; quatre étamines insérées à la gorge de la co-

rolle, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur à style court et à stigmatte bifide; quatre semences nues, placées au fond du calice. (B.)

DENTILARIA, de Rondelet, Rauwolfe, etc. C'est le *Plumbago europæa*, L. V. DENTELAIRE. (LN.)

DENTILLAC. C'est le SPARE DENTÉ. (B.)

DEUTSCHER-KOSTUS. C'est l'un des noms que le TUSSILAGE PETASITE porte en Allemagne. (LN.)

DENUDES ou **GYMNONECTES**. Famille des crustacés entomostracés, formée par M. Duméril, et qui comprend ceux de ces animaux dont le corps entièrement rond, présente des articulations distinctes. Ce sont les ZOËS, les BRANCHIPES, les CYCLOPES, etc. (DESM.)

DÉODALITE. V. FELD-SPATH-DÉODALITE. (LUC.)

DÉPART. Opération métallurgique, par laquelle on sépare l'or de l'argent. V. OR. (LUC.)

DÉPOTS. V. ATTÉRISSEMENS, et COUCHES DE LA TERRE. (PAT.)

DÉPOUILLES DE SERPENS, *Reptilium exuvia*. Il n'est pas rare de rencontrer, dans les beaux jours du printemps, des pellicules assez transparentes, d'un tissu aréolaire et membraneux, que les serpens ou d'autres reptiles ont laissées entre des pierres. C'est une véritable mue que subissent ces reptiles, de même que le quadrupède, l'oiseau et même le poisson en éprouvent chaque année. Il est certain que tout être organisé s'use par la surface, tandis qu'il se répare dans l'intérieur; de sorte que nous sommes dans une continuelle évolution, l'intérieur s'approchant toujours de la circonférence à mesure qu'il se forme de nouvelle matière organisée au dedans. Un bourgeon, enveloppé d'écaillés, se déplie successivement, ses feuilles s'étendent, un rameau en sort; il se couvre de fleurs dont les pétales tombent, dont le pistil devient un fruit qui renferme une semence. Tous ces objets étoient contenus en petit dans le bourgeon. Il en est de même dans tous les corps vivans. La plante produit chaque année de nouvelles fleurs et feuilles, de nouveaux fruits qui tombent par une sorte de mue, pour faire place à d'autres. L'épiderme de l'homme s'éaille continuellement en petites lamelles. Le quadrupède, l'oiseau, perdent leurs plumes, leurs poils une fois par an, comme l'arbre perd ses feuilles et ses fleurs, et comme l'épiderme épais des chênes, des lièges et d'autres arbres, se détache successivement chaque année. Une peau muqueuse se détache des grenouilles, crapauds, salamandres et de tous les poissons. Les métamorphoses diverses

des insectes ne sont qu'une évolution continuelle et successive, comme l'a démontré Swammerdam. Ainsi la chenille se dépouille de quatre à cinq tuniques ou chemises successives avant que la dernière, ou la forme du papillon apparaisse, car il existe en rudimens dans la chenille. Les crustacés ou les écrevisses changent de coque tous les printemps. Tout ce qui existe se détruit par couche. La même cause sépare chaque année l'épiderme du serpent. Si nous ne voyons pas les dépouilles des autres animaux, c'est parce qu'elles se détachent en parcelles très-petites, comme les poils, les plumes, les membranes muqueuses, etc.

Ce renouvellement de la surface des corps animés a lieu, parce que l'épiderme qui les couvre étant exposé sans cesse à l'action des corps extérieurs, perd ses propriétés vitales et se désorganise. Ce renouvellement s'opère lorsque la force vitale du corps organisé est diminuée. Aussi les animaux et les plantes n'éprouvent de mue qu'après leur temps de génération, parce que cet acte affaiblit beaucoup la vie. Le vulgaire croit que le serpent se rajeunit en perdant sa peau, parce que ses couleurs apparaissent alors plus vives et plus brillantes; mais il est réellement plus foible et plus vieux qu'avant de quitter sa vieille robe. On a prétendu que l'aigle changeoit de bec dans sa mue; mais c'est une erreur; il n'y a que la peau nue qui entoure la base du bec qui paroisse perdre son épiderme et prendre une nouvelle fraîcheur par la chute de sa membrane extérieure, salie par un long usage.

Tels sont les principes généraux de la mue des corps organisés, c'est-à-dire de leur destruction à la circonférence et de leur continuelle évolution. Toutes les actions de la vie tiennent ainsi à une cause universelle; car la vitalité est un véritable cercle dont on ne voit ni le commencement ni la fin dans l'éternelle série de ses opérations. (*Voyez MUE*, et à la suite de l'article HOMME au mot HOMME-PORC-ÉPIC. (VIREY.)

DÉPRÉDATEURS, *Prædones*. Nom que j'avois donné (tom. 24 de la première édition de cet ouvrage) à une division d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, qui comprenoit les genres composant aujourd'hui la famille des hétérogynes, et celles des fousseurs et des duplipennes. Ce sont les genres: FORMICA, MUTILLA, SPHEX et VESPA de Linnæus. (L.)

DEPSJAE. Nom arabe d'un SCIRPE (*Scirpus maritimus*, L.). (LN.)

DER. Nom russe du CORNOUILLER MÂLE. (LN.)

DERBE, *Derbe*. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères, famille des cicadaïes, établi par Fabricius, et com-

posé d'espèces toutes exotiques , et généralement propres à l'Amérique méridionale. N'en ayant vu aucune , et ce genre étant d'ailleurs peu important , je n'entrerai dans aucun détail à cet égard. (L.)

DERBIO. On donne ce nom au **CARANX GLAUQUE** , *Scomber glaucus* , Linn. (B.)

DERBIS. Poisson de la Méditerranée. C'est le même que la **LICHE**. (B.)

DERELSIDE. C'est le nom arabe du **TAMARINIER**. (B.)

DEREN. Nom polonais du **CORNOUILLER MÂLE**. (LN.)

DERESEN. Les Tartares kirguis nomment ainsi le **ROSEAU CULTIVÉ** (*Arundo donax*). (LN.)

DERETZE. Nom hongrois du **BECCABUNGA** , espèce de véronique. (LN.)

DERGNA. Nom piémontais de la **PIE-GRIÈCHE GRISE**. (V.)

DERGNA AJASSERA. Nom que l'on donne à la **PIE-GRIÈCHE ROUSSE** , aux environs de Turin. (V.)

DERGNA BUSSOUNERA. Nom de la **PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUSE** , à Turin. (V.)

DERGNA DOMINICANA. Nom de la **PIE-GRIÈCHE D'ITALIE**. (V.)

DERGOUN. Nom sibérien du **RÂLE DE GENÊT**. (V.)

DERINGA. Adanson a formé ce genre pour placer le *Sison canadense* , Linn. , qui diffère des autres plantes de ce genre , par l'involucre nul ou bien à une ou deux petites feuilles , et par les pétioles des feuilles qui sont cylindriques sans sillon. (LN.)

DERKACZ. Oiseau de Pologne , ainsi nommé de son cri *der der* : il est gros comme une perdrix , a le bec et les pieds longs , et fréquente les prés bas et aquatiques. (Rzaczynski , *Hist. nat. Pol.* Il est vraisemblable que ce *derkacz* est un râle. (S.)

DERLE. C'est le nom d'une variété d'argile grise , très-fine , dont on fabrique une belle faïence en Alsace. (LUC.)

DERLEIN. L'un des noms allemands du **CORNOUILLER MÂLE** (*Cornus mascula* , L.). (LN.)

DERMATOCARPES , *Dermatocarpi*. Nom du troisième ordre de la première classe dans la *Méthode des champignons* par le docteur Persoon. Il comprend trois divisions :

Il renferme ceux qui sont membraneux , coriaces et remplis intérieurement de poussière. V. **CHAMPIGNON**.

Les **TRICHOSPERMES** , au nombre de quinze genres ;

Les **GYMNOSPERMES** , contenant dix genres ;

Et les **SARCOSPERMES** , un genre seulement. (P. B.)

DERMATODÉE, *Dermatodea*. Nom donné à un des nouveaux genres qui ont été faits aux dépens des LICHENS de Linnæus. Celui-ci renferme une partie des LICHENS FOLIACÉS et CORIACES de cet auteur, et a pour type le LICHEN PULMONAIRE. L'expression de son caractère est : expansions coriaces ou membraneuses, élargies, rampantes, scutellifères. (B.)

DERMATOPODES. Oiseaux dont les pieds sont garnis d'une forte membrane à l'origine des doigts. (v.)

DERMESTE, *Dermestes*, Linn. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, tribu des dermestins. Ces insectes ont les antennes un peu plus longues seulement que la tête, composées de onze articles, dont les trois derniers forment une grande massue, ovale et perfoliée ; les mandibules courtes, épaisses et dentelées sous leur extrémité ; les palpes très-courts et presque filiformes ; les mâchoires armées, au côté interne, d'un petit crochet écailleux ; la languette membraneuse et entière, avec le menton presque carré ; le corps ovalaire, épais, convexe et arrondi en dessus ; la tête petite et inclinée ; le corselet plus large et un peu sinueux postérieurement ; l'écusson très-petit ; les élytres inclinées sur les côtés et légèrement rebordées, et les pieds assez courts. Ils sont très-voisins des *Mégatomes* et des *Attagènes* ; mais leur avant-sternum ne s'avance point sur la bouche, comme celui des premiers ; la massue de leurs antennes est plus courte que celle qui termine les antennes des attagènes, et dont le dernier article est triangulaire et quelquefois très-long, dans les mâles.

Les *dermestes* sont des insectes connus depuis long-temps par les grands dégâts que leurs larves occasionent aux objets souvent les plus précieux. L'insecte parfait semble ne vivre que pour remplir sa dernière destination. On le trouve souvent sur les fleurs ; et s'il fréquente les substances animales, c'est pour y déposer ses œufs, plutôt que pour y causer de nouveaux ravages. La voracité des larves des *dermestes* est surtout redoutable aux cabinets d'histoire naturelle et aux magasins de pelleteries : c'est là qu'elles détruisent entièrement les oiseaux, les quadrupèdes, les insectes, et tous les animaux préparés que l'on conserve ; c'est là qu'elles ravagent les pelleteries, dont elles font tomber les poils en rongant la peau même. Elles attaquent aussi les cadavres des animaux de toute espèce, répandus dans les champs, en consomment toute la substance charnue et les parties tendineuses, les dissèquent jusqu'aux os, et en font des squelettes parfaits. On les trouve dans les offi-

cès, les garde-mangers, et dans tous les endroits qui recèlent la nourriture animale qui leur convient. Le lard, les plumes, la corne que l'on laisse long-temps dans quelque tiroir, ne sont pas plus épargnés : il est bien difficile de se garantir des ravages de ces insectes ; par leur petitesse ils échappent à nos recherches, et par leur persévérance, à nos précautions.

La plupart des *dermestes* cherchent les lieux écartés, mal-propres, et paroissent fuir les impressions de la lumière. Ils sont attachés au repos, et ne se livrent au mouvement que lorsqu'on les trouble en faisant du bruit autour d'eux, ou en touchant les corps qui les renferment. Rarement les voit-on sur la surface des corps ; enfoncés dans l'intérieur, ils se dérobbent à nos regards, et semblent ne quitter leur retraite qu'en tremblant : leur démarche est timide et incertaine. Quand on est habitué à réfléchir sur les signes extérieurs des affections qui nous dominent, en voyant le *dermeste*, à l'aspect du danger, courir, s'éloigner, revenir ; au moindre toucher suspendre sa marche, ou retirer ses antennes et ses pattes, rester obstinément dans un état de mort feinte, et vouloir pour ainsi dire en imposer par la fermeté, ou surprendre par la ruse, on croit reconnoître tous les mouvemens combinés que la crainte et la réflexion inspirent à l'amour de la vie.

Les larves des *dermestes* ont le corps peu velu, composé de douze anneaux très-distincts ; elles ont une tête écailleuse, munie de mandibules très-dures et tranchantes ; elles ont six pattes écailleuses, terminées par un onglet ; l'extrémité de leur corps est remarquable par une touffe de poils très-longs ; elles ont deux antennes, et quelques barbillons très-courts ; elles changent plusieurs fois de peau, et leurs dépouilles restent entières. Lorsqu'elles doivent se changer en nymphes, elles cherchent un endroit écarté, se raccourcissent, et sans filer de coque, se changent en insecte parfait au bout de quelque temps. C'est vers la fin de l'été que ces larves ont acquis tout leur développement, et doivent faire le plus de ravage dans les collections et dans les pelleteries.

Il seroit bien à désirer que l'on pût trouver des moyens propres à éloigner les *dermestes* et autres insectes destructeurs des collections d'animaux exposées à leurs ravages. Tous les marchands d'objets d'histoire naturelle croient posséder des secrets dont l'efficacité, selon eux, est toujours assurée ; mais l'on n'ignore plus le peu de confiance que l'on doit donner à tout ce que l'on annonce comme secret : cependant celui de feu Becœur, maître apothicaire, a été éprouvé avec assez de succès pour mériter une préférence, et devoir obtenir la publicité. Voici la préparation. Prenez de chaux

vive une demi-once ; de sel de tartre , un gros et demi ; de camphre , cinq gros ; d'arsenic , quatre onces ; de savon blanc , quatre onces ; dissolvez le camphre dans suffisante quantité d'esprit-de-vin ; broyez le savon avec , et conservez le tout dans un bocal pour vous en servir au besoin.

Parmi les espèces d'Europe les plus nuisibles , on range :

Le **DERMESTE DU LARD**, *Dermestes lardarius*, Linn. ; D. 6. 4. qui se trouve non-seulement dans toute l'Europe , mais en Afrique et en Asie. Il est noir ; ses élytres sont cendrées , ou d'un gris jaunâtre depuis la base jusque vers le milieu.

Sa larve attaque non-seulement le lard , mais toutes les substances animales en putréfaction ou desséchées.

Le **DERMESTE PELLETIER**, *Dermestes pellio*, de Linnæus , qui est noir , avec un point blanc sur les élytres , et dont la larve fait tant de ravages dans les pelleteries et les collections d'histoire naturelle , est du genre **ATTAGÈNE** , ainsi que le *Dermeste ondé*.

Le **DERMESTE A POINT D'HONGRIE** de Geoffroy ; c'est le **NÉCROPHORE FOSSOYEUR** (*Necrophorus vespilio*). V. ce mot.

Le **DERMESTE A OREILLES**, du même ; c'est le **DRYOPS AURICULAIRE**. V. **DRYOPS**.

Le **DERMESTE BRONZÉ** , du même ; c'est l'**ELOPHORE AQUATIQUE**. V. **ELOPHORE**.

Le **DERMESTE EFFACÉ** , du même ; c'est la **NITIDULE DISCOÏDE**. V. **NITIDULE**.

Le **DERMESTE EN DEUIL** , du même ; c'est la **SPHÉRIDIE LUGUBRE**. V. **SPHÉRIDIE**.

Le **DERMESTE JAYET** , du même ; c'est la **SPHÉRIDIE MARGINÉE**. V. **SPHÉRIDIE**.

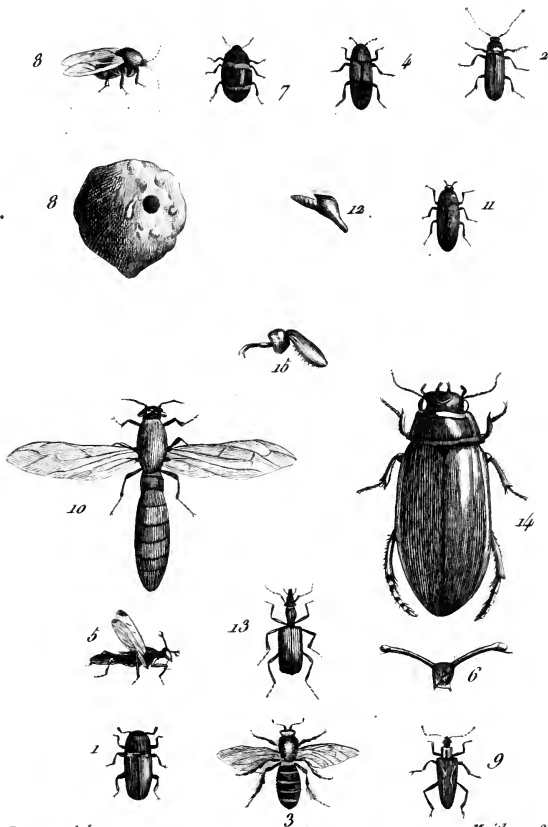
Le **DERMESTE NOIR (GRAND)** , du même ; c'est le **NÉCROPHORE INHUMEUR**. V. **NÉCROPHORE**.

Le **DERMESTE LEVRIER A STRIES**, et le **DERMESTE LEVRIER PONCTUÉ ET STRIÉ**, du même auteur , sont deux espèces du genre **LYCTE**. Le premier est le **LYCTE OBLONG** , et le second le **LYCTE CRÉNELÉ**. (O. L.)

DERMESTINS, *Dermestini*, Lat. Tribu d'insectes , de la famille des clavicornes , ordre des coléoptères et section des pentamères. Elle a pour caractères : antennes droites , plus longues que la tête , de onze articles et terminées par une massue grande , perfoliée , et composée des trois derniers ; mandibules courtes , épaisses ; palpes courts , presque filiformes ; corps ovale ou ovoïde , épais et convexe ; tête petite et inclinée ; pieds courts et non contractiles.

Elle est composée des genres : **ATTAGÈNE** , **DERMESTE** et **MÉGATOME**. (L.)

DERMOBRANCHES. Famille de mollusques gastéro-



Deseve del

Moithey Sculp.

- | | |
|----------------------------------|---|
| 1. <i>Dacnè humeral.</i> | 8. <i>Diplolepe de la galle à teinture.</i> |
| 2. <i>Dacelle cervine.</i> | 9. <i>Donacie crassipede.</i> (etsa galle.) |
| 3. <i>Dasygode hirtipede.</i> | 10. <i>Doryle roussâtre.</i> |
| 4. <i>Dermeeste du larid.</i> | 11. <i>Dryops auriculè.</i> |
| 5. <i>Diopsis ichneumonè.</i> | 12. <i>Son Antenne grossie.</i> |
| 6. <i>Ses Antennes grossies.</i> | 13. <i>Drypte échauvrè.</i> |
| 7. <i>Diapere du bolet.</i> | 14. <i>Dyligue marginal.</i> |
| | 15. <i>La Patte antérieure du mâle grossie.</i> |

podés , établie par Duméril. Les animaux qui y entrent respirent par des branchies extérieures sous forme de lames , de filamens ou de panaches.

Les genres qui forment cette famille sont : DORIS , TRITONIE , SCYLLÉE , EOLIDE , PHYLLIDIE , PATELLIER , ORMIER , CHITONIER. (B.)

DERMODION , *Dermodium*. Genre de plantes de la classe des anandres, troisième ordre ou section , les *Gastéromyces*, proposé par M. Link. Il a pour caractère une forme indéterminée , un réceptacle simple , membraneux , mince , fuyage , sporidies rassemblées en masse. Ce genre ne contient qu'une seule espèce qui se trouve sur les troncs des arbres coupés. (P. B.)

DERMODONTES. Nom proposé par Blainville , pour indiquer la sous-classe qui renferme les POISSONS CARTILAGINEUX. V. ce mot et celui ICHTHYOLOGIE.

Ce nom est fondé sur l'observation que l'implantation des dents de ces poissons a lieu dans la peau des mâchoires , et par conséquent différente de celle qui se remarque dans les véritables poissons ; observation qui n'avoit pas été faite avant lui. (B.)

DERMOPTÈRES , *Dermoptera*. Illig. (Prodr. pag. 116) propose ce nom pour une famille qu'il établit dans son ordre onzième des mammifères , les *Volitantia*. Le seul genre GALÉOPITHÈQUE appartient à la famille des dermoptères. (DESM.)

DERMOPTÈRES. Famille de poissons établie par Duméril , parmi les osseux abdominaux à branchies complètes.

Ses caractères sont : rayons pectoraux réunis ; opercules lisses ; une des nageoires du dos sans rayons osseux.

Les genres qui entrent dans cette famille , sont : SERRASALME , CHARACIN , SALMONE , OSMÈRE et CORRÉGONE. (B.)

DERMORHYNQUES , *Dermorhynchi*, Vieill. Famille de l'ordre des oiseaux NAGEURS et de la tribu des TÉLÉOPODES. V. ces mots. *Caractères* : pieds ou à l'équilibre ou à l'arrière du corps ; quatre doigts , trois devant , un derrière ; les antérieurs engagés dans une membrane ; le postérieur libre , ou pinné ou simple ; bec médiocre , couvert d'un épiderme , dentelé en scie et crochu à la pointe chez les uns , dentelé en lame , déprimé , obtus et arrondi à l'extrémité chez les autres ; rectrices , douze au moins , vingt au plus.

Cette famille se compose des genres : HARLE , OIE , CYGNE et CANARD. V. ces mots. (V.)

DERREROED et DERREURT. Noms danois de la CAROTTE. (LN.)

DERRI. Couche tourbeuse solide qui , en Hollande , se

trouve à six pouces de la surface du sol et s'oppose à l'infiltration des eaux montantes et descendantes. *V. TOURBE.* (B.)

DERRIS, *Derris*. Genre de vers à tuyau, qui a pour caractères : un corps long, conique et articulé; une bouche terminale, et deux tentacules.

John Adams, dans la description et la figure qu'il a données (*Transactions de la Société Linnéenne de Londres*, vol. 3) de l'espèce sur laquelle il a établi ce genre, laisse beaucoup à désirer. Il dit que son corps est long d'un pouce, terminé postérieurement en pointe, composé d'une membrane extérieure transparente, garni d'articulations capables d'une grande flexibilité; que sa tête est rétractile ou rentre sous la membrane à la volonté de l'animal; cette tête est un peu plus grosse que le corps, portée à son sommet deux tentacules rétractiles, à une bouche profondément fendue et composée de deux lames, dont la supérieure est plus longue et pointue.

Cet animal a été trouvé dans la mer. Il forme évidemment un nouveau genre; mais, on le répète, il n'est encore qu'indiqué. (B.)

DERRIS, *Derris*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, qui offre pour caractères, selon Loureiro : un calice tubuleux, coloré, à cinq dents; une corolle de quatre pétales papilionacée, à étendard ovale, à ailes oblongues et à carène en demi-lune, toutes longuement onguiculées; dix étamines, toutes réunies par la base de leurs filets; un ovaire supérieur, oblong, comprimé, à style et à stigmate simple; un légume oblong, comprimé, membraneux et monosperme.

Ce genre renferme deux espèces d'arbrisseaux grimpons.

Le **DERRIS PINNÉ** a les feuilles pinnées et les fleurs disposées sur des pédoncules latéraux. Il se trouve à la Cochinchine. Sa racine est charnue et rougeâtre : elle supplée au fruit de l'aréc pour la préparation du bétel. *V. au mot AREC* et au mot **BÉTEL**.

Le **DERRIS A TROIS FEUILLES** a les feuilles ternées et les fleurs disposées en longues grappes axillaires. Il se trouve en Chine. (B.)

DERYA'H. Nom égyptien de la **HARPAYE**. (V.)

DERYNGO. Nom qu'on a donné, à Java, à l'**ACORE DES INDES**. (LN.)

DERYREH. Suivant Forskaël les Arabes nomment ainsi l'*Aristide plumeuse*, jolie graminée. (LN.)

DERYS. Nom arabe donné en Égypte au fourrage sec fait avec un **TRÈFLE**. (*Trifolium alexandrinum*, L.). C'est le fourrage le plus commun en Égypte. La plante fraîche y est nommée *Bersym*. (LN.)

DÉSARMÉ. Nom d'un poisson du genre AGÉNÉIOSE. (B.)

DESCADO. C'est l'ARIONE. (B.)

DESCENTE, *Fauconnerie.* Un oiseau de vol saisit sa proie par un mouvement lent ou prompt : dans le premier cas, on dit qu'il *file* ; dans le second, qu'il *fond* ; mais dans l'une et l'autre circonstance, cette action se nomme *descente.*(s.)

DESCHAMPSIE, *Deschampsia.* Genre de plantes de la famille des graminées, établi par Palisot-Beauvois, pour placer plusieurs espèces de CANCHES qui diffèrent des autres par quelques-uns de leurs caractères.

Ceux qu'il lui attribue sont : balle calicinale de deux valves fort longues, contenant deux ou trois fleurs, chacune pourvue de deux valves, l'inférieure ayant le sommet muni de plusieurs dents et la base pourvue d'une arête droite, à peine plus longue qu'elle ; la supérieure bifide à son extrémité. (B.)

DESCURÉE. C'est le SISYMBRE A FEUILLES MENUES, *Sisymbrium sophia.* (B.)

DÉSEMPLOTOIR. Petit instrument de fauconnerie, propre à retirer de la mulette des oiseaux de vol les viandes qu'ils n'ont pu digérer. (s.)

DÉSERT. Contrée stérile et inhabitable. Les parties intérieures des grands continens présentent de vastes plages, les unes couvertes de sables, et les autres d'efflorescences salines. On connoit les *déserts de Sahra* et de *Burca* en Afrique ; ceux d'*Arabie* ; celui qui sépare l'Égypte de la Syrie, et que les armées françaises ont rendu si célèbre.

En Asie, on trouve le grand *désert de Kobi* ou de *Khamo*, qui sépare la Chine d'avec la Sibérie. Cette dernière contrée renferme elle-même de vastes *déserts*, qu'on nomme *steppes*, dont le plus considérable est celui qui porte le nom de *Baraba*. Il occupe tout l'espace compris entre l'Ob et l'Irtisch, c'est-à-dire, environ quatre cents lieues de long sur deux cent cinquante de large. Il est tous les ans couvert d'efflorescences de sel d'epsom, qui, dans beaucoup d'endroits, forment une couche de quatre doigts d'épaisseur. Elles sont dissoutes et entraînées par les pluies de l'automne ; mais l'été suivant on en voit reparoître la même quantité.

Dans les *déserts d'Afrique* et dans ceux de l'*Asie méridionale*, les efflorescences salines ne sont pas moins abondantes ; mais elles sont d'une nature différente ; c'est le *natron*, ou carbonate de soude, base du sel marin.

Les incommodités qu'on éprouve en traversant ces vastes *déserts*, sont différentes, suivant les climats : dans ceux des pays chauds, on est dévoré par des vents brûlans, et l'on risque d'être enseveli dans une mer de sable. Dans ceux de Sibérie, on est assailli par des myriades d'insectes qui ne

laissent de repos ni jour ni nuit; ce sont des cousins, des taons et une petite espèce de moustiques qui remplissent l'air de leurs innombrables essaims. Une autre incommodité qu'on ne soupçonneroit pas, c'est une poussière aussi noire et presque aussi légère que du noir de fumée, toute composée des débris d'une tourbe vitriolique, qui couvre la surface de ces *déserts*. On est sans cesse enveloppé dans les tourbillons de cette fatale poussière, qui déchire la poitrine, et cause de fréquentes ophthalmies, qui font bientôt perdre la vue à ceux qui s'y trouvent souvent exposés. (PAT.)

DESFONTAINE, *Desfontainia*. Arbrisseau à feuilles opposées, pétiolées, ovales, coriaces, luisantes et entourées de dents épineuses à leur sommet, à fleurs rouges, grandes, portées sur des pétioles axillaires, courts et solitaires, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice persistant à cinq découpures linéaires et écartées; une corolle presque campaniforme, à tube pentagone et à limbe divisé en cinq parties ovales, peu ouvertes; cinq étamines à filets en partie décurrens; un ovaire supérieur, à style filiforme et à stigmate en tête; une baie ovale, à cinq lobes, renfermant un grand nombre de petites semences.

La *desfontaine* croît au Pérou. Elle est digne, par la beauté de ses fleurs, de servir d'ornement dans les jardins. Ses feuilles sont amères, et teignent le papier en jaune. Elle a été appelée **LINKIE** par Persoon, figurée par Humboldt et Bonpland, dans leur bel ouvrage intitulé : *Plantæ æquinoxia*.

(B.)

DESFORGE, *Desforgia*. Arbre glabre dans toutes ses parties, dont les feuilles sont alternes, ovales-lancéolées, dentées, et les fleurs disposées en panicules presque terminales. Il forme un genre dans la pentandrie monogynie, qui offre pour caractères : un calice turbiné, à cinq divisions caduques; une corolle de cinq pétales ovales, lancéolés, presque cohérens à leur base; cinq étamines alternes aux pétales; un ovaire demi-inférieur, ovale, conique, à style simple et à stigmate à deux lobes; une capsule semi-inférieure, acuminée par le style qui persiste, et biloculaire. V. FORGESIE.

Cet arbre se trouve dans l'île de la Réunion. (B.)

DES FOSSILES. On trouve quelquefois, aux environs de Bade en Suisse, de petits corps cubiques de trois à quatre lignes de diamètre, enfouis à peu de profondeur, qui paroissent être des *dés à jouer*; mais on ignore leur origine. Il est probable qu'il en existoit là jadis quelque manufacture, qui fut renversée par inondation ou autre accident. Ceux que j'ai vus m'ont paru faits d'argile cuite. (PAT.)

DESIDERIUM. Nom donné par Gaza à la **TUBÉREUSE**,

plante aimée à cause de la bonne odeur qu'exhalent ses fleurs. (LN.)

DESMAN, *Mygale*, Cuv., Illig., Geoffr. ; *Glis*, Klein ; *Mus*, Briss ; *Castor*, Linn. ; *Sorex*, Charl., Pallas. Genre de Mammifères carnassiers insectivores, très-voisin de celui des MUSARAIGNES, ayant pour caractères : deux incisives supérieures, triangulaires, aplaties ; quatre inférieures dont les deux du milieu sont les plus petites ; douze petites dents, appelées *canines* par M. Geoffroy, à chaque mâchoire, six de chaque côté ; huit molaires supérieures en tout, et six inférieures, à couronne garnie de tubercules arqués ; narines placées à l'extrémité d'un prolongement du museau, en forme de trompe très-mobile dans tous les sens ; point d'oreilles externes ; membres courts ; cinq doigts à chaque pied, réunis par une membrane ; queue comprimée latéralement, etc.

Par leur forme extérieure, les desmans ont la plus grande ressemblance avec les musaraignes ; mais ils sont de plus grande taille, et leur manière de vivre est aussi différente. Ce sont des animaux aquatiques, qui ne s'éloignent jamais des eaux, où ils nagent avec une très-grande facilité, à l'aide de leurs pieds palmés et de leur queue comprimée. C'est sur le bord des étangs qu'ils établissent leur domicile qui se compose d'un terrier fort étendu, dont une portion est placée au-dessus du niveau des grandes eaux, et dont l'unique entrée est ouverte sous l'eau. Ces animaux ne s'engourdissent point en hiver, comme beaucoup d'autres mammifères ; ils restent alors enfermés dans leurs terriers, où ils périssent étouffés, lorsqu'ils sont trop nombreux, et que les glaces les y tiennent trop long-temps.

A l'époque de la chaleur, les desmans se recherchent ; ils abandonnent leurs terriers pour se jouer sur le bord des eaux. Ils marchent au fond, et peuvent s'y tenir quelque temps sans respirer ; ou bien ils cherchent à grimper sur les roseaux et autres plantes aquatiques.

Les desmans se nourrissent d'insectes et de vers, comme les musaraignes ; et l'on rapporte aussi qu'ils mangent des racines d'acores et de nymphæa. Leur museau ou groin, selon le voyageur Gmelin, a beaucoup de sensibilité, et se meut dans tous les sens imaginables. Il est propre à fouiller dans le limon pour y trouver les sangsues dont ces animaux sont très-avides. Cette petite trompe est un organe bien essentiel pour eux, puisqu'ils ont les yeux encore plus petits que la taupe, et les trous des oreilles presque entièrement bouchés par des poils. On les entend souvent barbotter dans l'eau avec les lèvres, comme des canards,

et pour lors ils font rentrer leur trompe dans la bouche. Quand on les irrite, ils font entendre un léger sifflement comme la souris. Leurs morsures sont alors, dit-on, très-dangereuses.

Ils exhalent, en toute saison, une forte odeur de musc, que leurs dépouilles mêmes conservent fort long-temps. Aussi se sert-on, en Russie, des queues de ces animaux, pour préserver les habits des teignes, en en plaçant quelques-unes dans les armoires, où on les enferme. (*Découvertes des Russes*, tom. 1, p. 42.)

Ce genre ne renferme que deux espèces, dont une de Sibérie, très-anciennement connue. La seconde, trouvée en France il y a quelques années, a été décrite et figurée pour la première fois, par M. Geoffroy. (*Ann. Mus.*, tom. 17.)

Première Espèce. — DESMAN DE MOSCOVIE (*Mygale moscovitica*), Geoff.; *Mus aquaticus exoticus*, Clus. *Exot.*; *Mus aquatilis*, Aldrov.; *Glis moschiferus*, Klein; *Rat musqué* de Hill. et de Brisson; *Castor moschatus*, Linn., *Syst. nat.*, Ed. 10 et 12; DESMAN, Buff., tom. 10, pl. 1; (*Sorex moscoviticus*), Charleton; *Sorex moschatus*, Pall.

Sa longueur est à-peu-près de huit pouces et demi, et sa queue n'a que six pouces neuf lignes. Son poids est de seize onces environ. Son pelage, formé de deux sortes de poils, comme celui des castors, de longues soies et d'un fentre doux, moelleux et serré, est brun, plus pâle dessus, et plus foncé sur les flancs; son ventre est d'un blanc argenté.

La forme de sa queue est, selon M. Geoffroy, très-différente de celle de la seconde espèce. D'abord, elle est plus courte que le corps. Ensuite, elle est comme étranglée à sa base; puis elle devient, bientôt après, cylindrique, renflée, et croît rapidement, à la manière des bulbes. A partir de ce point, elle décroît ensuite insensiblement jusqu'à son extrémité: plus elle diminue, et plus elle devient verticalement comprimée: elle est enfin, comme la queue du castor, toute parsemée d'écailles, entre les intervalles desquelles sont des poils courts et isolés. Quelques écailles sont aussi répandues sur le dessus des doigts.

Ce desman habite principalement la Russie méridionale. Il est commun aux environs de Woronesch, où Gmelin l'a observé, et où les pêcheurs le prennent souvent dans leurs filets. En automne et au printemps, il présente toutes les habitudes que nous venons d'exposer. Son odeur de musc, d'une force insupportable, est produite par des glandes placées sous la queue, tout près de sa racine. C'est une sorte de pommaë dont chaque desman pourroit produire un scrupule.

Sa fourrure est très-belle et luisante ; mais son odeur insoutenable , qu'elle ne perd jamais , est cause qu'on ne peut tout au plus l'employer qu'à garnir des enveloppes de pelisses.

Seconde Espèce. — DESMAN DES PYRÉNÉES (*Mygale pyrenæica*). Geoffr. , *Ann. du Muséum* , tome 17 , pag. 193 , pl. 4 , fig. 1 , 3 , 4 , 5. Voy. pl. D. 2. de ce Dictionnaire.

« Cette nouvelle espèce , dit M. Geoffroy-Saint-Hilaire , dont nous sommes redevables à M. Desrouais , ci-devant professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de Tarbes , est de moitié plus petite que le desman décrit par Pallas. La longueur de son corps est de quatre pouces , et , ce en quoi elle diffère le plus de l'espèce précédente , c'est que sa queue est plus longue proportionnellement : elle a huit pouces trois lignes. Celle-ci n'est ni étranglée à son origine , ni renflée au-delà , mais toute d'une venue , et diminuant insensiblement jusqu'à l'extrémité ; elle est cylindrique dans les trois quarts de sa longueur , et verticalement comprimée dans le reste ; elle est enfin couverte de poils courts , couchés , et presque entièrement adhérens. Ses ongles sont du double plus longs que dans l'espèce précédente ; les doigts de devant ne sont qu'à demi enveloppés : le doigt extérieur des pieds de derrière est aussi beaucoup plus libre. Son pelage se compose aussi de longues soies et de feutre. Tout le dessus du corps est d'un brun-marron , les flancs gris-bruns , et le ventre gris-argenté ; aucune partie blanche n'est répandue sur sa face , comme Pallas le rapporte du desman de Moscovie.

» On n'a encore rencontré cette espèce qu'au pied des Pyrénées , dans le voisinage de Tarbes ; la grande différence des lieux où se trouvent ces deux desmans , est un motif de plus de croire à la diversité de leurs espèces. » (*Mém. cité.*)

(DESM.)

DESMANSORT. V. DESMERURT. (LN.)

DESMANTHE , *Desmanthus*. Genre de plantes établi par Willdenow , pour séparer des ACACIES (*mimosa* , Linn.) , les espèces qui ont dix étamines. Il a pour type l'ACACIA NAGEANT , dont Loureiro avoit déjà fait un genre sous le nom de NEPTUNIE. (B.)

DESMARESTIE , *Desmarestia*. Genre de plantes établi aux dépens des VARECS de Linnæus , par Lamouroux , dans son bel ouvrage intitulé , *Essai sur les Thalassiphytes*. Il offre pour caractères : des rameaux et des feuilles planes , se rétrécissant en pétioles , ayant leurs bords garnis de petites épines.

Ce genre renferme six espèces , dont les plus connues

sont les VARECS VERT, AIGUILLONNÉ ET LIGULÉ. La dernière est figurée pl. 8, n.º 1, de l'ouvrage précité.

Le genre HERBACÉE a été établi à ses dépens par Stac-khouse. (B.)

DESMERURT, *Desmerblomster*, *desmerknap*. Noms danois de la MOSCHATELLINE, *Adoxa moschatellina*, nommée DESMERGRAS en Norvège, et DESMANSORT en Suède. (LN.)

DESMINE. Substance peu connue, cristallisée en petites houppes soyeuses, et qui accompagne le *spinellane*, dans les laves feldspathiques des volcans éteints des bords du Rhin, où elle a été découverte par M. Nose. V. SPINELLANE. (LUC.)

DESMOCHETE, *Desmochæta*. Nom donné par Decandolle au genre fait aux dépens des CADELARIS, et appelé PUPALIE par Jussieu. (B.)

DESMODION, *Desmodium*. Genre établi par Desvaux pour placer quelques espèces de SAINFOINS, dont les gousses sont moniliformes et un peu comprimées. Le SAINFOIN GÉANT lui sert de type. (B.)

DESMOS, *Desmos*. Deux espèces du genre UNONE portent ce nom. (B.)

DÉSORGANISATION. V. ORGANES et CORPS ORGANISÉS. (VIREY.)

DESSENIA. Nom donné par Adanson au genre GNIDIA de Linnæus. (LN.)

DESTRUCTEUR DE CHENILLES. Ce nom a été donné par Goédart à la larve d'une espèce de coléoptère, de la tribu des carabiques, qui se nourrit de chenilles. Elle les saisit avec ses pinces ou mandibules par le ventre. La chenille a beau se tourmenter et s'agiter en différens sens, elle reste accrochée aux dents meurtrières de la larve. La partie offensée de son corps s'enfle, suivant Goédart, ce qui annoncerait que la larve y a répandu une liqueur venimeuse. Si on jette cet animal dans le feu, il produit, par sa combustion, une flamme semblable à celle de l'huile qui brûle.

L'insecte qui sort de cette larve me paroît avoir beaucoup de rapports avec le *carabe leucophthalme* de M. Fabricius, ou quelque espèce voisine de celle-ci. La figure de Goédart ne peut convenir au *calosome sycophante*, dont la larve se nourrit également de chenilles. Cet insecte détruit, au rapport du même auteur, les œufs de fourmis et ceux de taupe-grillons; aussi le nomme-t-il *mange-œufs de grillon*; mais le taupe-grillon le dévore à son tour. V. Goédart, *Exper.*, part. 1, l. 66, et part. 2, exp. 19. (L.)

DESTRUCTEUR DES CROCODILES. Surnom

faussement appliqué à la *mangouste*, qui ne détruit point de crocodiles. *V.* au mot MANGOUSTE. (S.)

DESTRUCTEUR DU PIN. C'est le TOMIQUE PINI-PERDE de M. Latreille, *Dermestes piniperda*, Linn. (DESM.)

DESTRUCTEURS DES PIERRES. Dicquemare a donné ce nom aux NÉRÉIDES, qu'il a cru voir détruire les pierres pour en faire entrer des fragmens dans la composition de leurs fourreaux. *V.* au mot NÉRÉIDE. (B.)

DETARI, *Detarium*. Genre établi par Jussieu, sur une plante du Sénégal. Il a pour caractère : un calice divisé en quatre parties ; point de corolle ; dix étamines alternativement longues et courtes ; un fruit orbiculaire couvert d'un brou farinacé et contenant une noix à une seule semence. Il se rapproche beaucoup du genre APALATOA d'Aublet, et du genre BOSCIÉ de Lamarck. (B.)

DETEL. Nom bohémien des TRÈFLES, *Trifolium*. (LN.)

DÉTOURNER. C'est, en terme de chasse, découvrir, par le moyen du limier, l'endroit où le cerf est entré, en marquer l'enceinte, et s'assurer qu'il n'est pas sorti. (S.)

DÉTROIT. C'est un bras de mer qui sépare deux terres voisines. On observe quelquefois que les couches horizontales des côtes qui bordent un détroit de part et d'autre, sont parfaitement correspondantes, d'où il est aisé de conclure qu'elles furent jadis non interrompues, et qu'une cause quelconque a détruit la portion de ces couches qui se trouve actuellement remplacée par le bras de mer.

On a fait cette observation principalement sur les côtes de France et d'Angleterre qui bordent la Manche (1), sur celles du détroit de Gibraltar, du détroit des Dardanelles, etc.

Quelques auteurs ont pensé que de parcelles solutions de continuité étoient l'effet d'un effort violent et d'une irruption subite de l'Océan ; mais cette supposition paroît dénuée de vraisemblance. *V.* DÉLUGE.

Buffon a remarqué que les principaux détroits ont leur direction de l'est à l'ouest, et il attribue leur formation au mouvement habituel de l'Océan qui se fait dans la même

(1) Feu Desmarest, de l'Académie royale des Sciences, auquel nous sommes redevables des premiers volumes du Dictionnaire de *Géographie physique*, de l'Encyclopédie méthodique, que son fils continue avec beaucoup de succès, a publié sur l'ancienne jonction de l'Angleterre à la France, une dissertation très-intéressante, et qui a remporté le prix proposé sur cette question par l'académie d'Amiens, en 1751. Elle a été imprimée dans cette ville en 1753, en 1 vol. in-12, avec cartes et plans. (LUC.)

direction. Il est probable , en effet , que cette cause ne leur est point étrangère. *V.* COURANS DE MER.

Les détroits les plus connus, outre ceux qui viennent d'être nommés, sont : le détroit de Magellan, à l'extrémité de l'Amérique méridionale : c'est le plus étendu qu'il y ait ; il a plus de cent lieues de longueur. D'après le rapport des voyageurs, il paroît que les côtes qui le bordent, soit du côté de la Terre-Ferme, soit du côté de la Terre-de-Feu, sont, en général, composées de roches primitives : il s'en trouve probablement aussi de volcaniques.

Le détroit de la Sonde, entre les îles de Java et de Sumatra, est un passage très-fréquenté par les navigateurs. C'est un de ceux qui, par sa position, paroît devoir son origine au mouvement habituel de l'Océan, de même que celui qui se trouve entre la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Guinée.

Le détroit de Béring, qu'on nomme aussi le détroit de Cook, est la séparation que la nature a mise entre les côtes orientales de l'Asie et celles du Nouveau-Monde, qui, près du cercle polaire, ne sont éloignées les unes des autres que d'un espace de treize lieues.

Le détroit du Sund, entre la Suède et le Danemarck, est un passage qui communique de la mer du Nord à la mer Baltique.

Le détroit de Babelmandel sépare l'Arabie d'avec l'Afrique ; c'est la communication de l'Océan indien avec la mer Rouge.

Il y a un grand nombre d'autres détroits, dont on peut voir le détail dans le Dictionnaire de Lamartinière et les autres livres de géographie. (PAT.)

DÉTROIT DE MAGELLAN. Nom marchand d'une coquille du genre CÔNE, *Conus magellanicus*, Linn. (DESM.)

DETRIS. Genre établi par Adanson, sur l'*omellus lychni-tis*, Linn. plante cultivée de son temps au Muséum d'Histoire naturelle, et qui y étoit désignée par la phrase d'*Aster africanus flore cœruleo*. *V.* LIABUM. (LN.)

DEU. Suivant Feuillée, les Péruviens donnoient ce nom, de son temps, à une espèce de REDOUX, *coriaria ruscifolia*, Feuil. Per. 3, p. 17, t. 12. (LN.)

DEUIL. *V.* à l'article NYMPHALE. (S.)

DEUTZIE, *Deutzia*. Arbrisseau du Japon, dont les feuilles sont pétiolées, opposées, ovales, pointues, dentées, ridées et couvertes de poils rudes, et dont les fleurs sont blanches, disposées en panicules au sommet des rameaux.

Le genre, que forme cet arbrisseau, a pour caractères: un calice monophylle, presque campanulé, à cinq ou six divi-

sions ; une corolle de cinq ou six pétales , oblongs , obtus , entiers , insérés en dehors du bord de l'ovaire ; dix étamines , dont les filamens sont trifides à leur sommet , et portent des anthères didymes ; un ovaire supérieur , concave dans son milieu , chargé de trois ou quatre styles filiformes à stigmaté en massue ; une capsule globuleuse , tronquée , perforée , un peu trigone , rude , munie de trois pointes qui proviennent des styles , s'ouvrant en trois valves par sa base , et divisée , intérieurement , en trois loges qui contiennent plusieurs semences.

Les feuilles de cet arbrisseau sont employées par les Japonais pour polir les ouvrages en bois , comme on emploie ici les tiges de la prêle. (B.)

DEUX DENTS. *V.* aux mots DAUPHIN et DIODON. (B.)

DEUX DOIGTS. C'est la SCORPÈNE DIDACTYLE. (B.)

DEUX-POUR-UN. Nom vulgaire de la petite BÉCASINE. *V.* ce mot. (V.)

DEVEXA (*penchés*). Illiger donne ce nom aux mammifères de la vingt-quatrième famille de son système , le second de son septième ordre (les *bisulces* ou *ruminans*). Il l'a composé seulement du genre GIRAFFE. *V.* ce mot. (DESM.)

DEVIDOIR. Nom de l'ARCHE BISTOURNÉE. (B.)

DEVIN. Espèce de BOA , regardé comme sacré dans une partie de l'Afrique et de l'Amérique. Quelques naturalistes , à raison de sa célébrité , ont donné son nom au genre. (B.)

DEVINIÈRE. Les *cousins* ont reçu ce nom dans quelques provinces de France. (DESM.)

DEWAUXIE , *Dewauxia*. Genre établi par R. Brown , pour placer neuf plantes qu'il a observées à la Nouvelle-Hollande. Il ne diffère pas des CENTROLEPIS de Labillardière , et se rapproche infiniment des APHÉLIES. *V.* VA-ROQUIER. (B.)

DEVRE. L'un des noms de la CAMELINE , *Myagrum sativum* , en Danemark. (LN.)

DEWESIL et **DEWJATSCHIT.** Noms russes de l'AUNÉE , *Inula Helenium* , L. (LN.)

DEWETILNIK. Nom russe de la TANAISIE , *Tanacetum vulgare* , L. (LN.)

DEWIATILNOS LAPUSCHNIK. Nom donné , en Russie , au PAS-D'ÂNE , *Tussilago petasites* , L. (LN.)

DEXAMINE , *Dexamine*. Nom donné par M. Léach à un genre de crustacés , de l'ordre des amphipodes , et qui a pour caractères : quatre antennes sétacées , dont les deux supérieures plus longues ; pédicule des unes et des autres formé de deux articles , dont le second plus grêle et allongé ; une

petite soie à la base du troisième des inférieures ; les quatre pieds antérieurs presque égaux , terminés par une pince comprimée , en griffe , ou à un seul crochet.

Les dexamines et les leucotoës du même naturaliste, sont, de tous les crustacés amphipodes munis de quatre antennes, les seuls où le pédoncule de ces organes n'ait que deux articles ; il en offre trois dans tous les autres. Dans les leucotoës, la pince des deux pieds antérieurs est terminée par deux doigts, dont le mobile ou le pouce, est biarticulé.

M. Léach ne cite qu'une espèce de dexamine, et qu'il nomme *épineuse* (*spinosa*). Elle se trouve sur les côtes maritimes de la partie occidentale de l'Angleterre. (L.)

DEYEUXIE, *Deyeuxia*. Genre de plantes établi par Clarion, pour placer quelques espèces d'AVOINES, qui s'écartent des autres par leurs caractères :

Ceux attribués à ce genre sont : épillets biflores ; une des fleurs hermaphrodite, l'autre stérile et amincie en arête ; la balle calicinale inférieure pourvue d'une arête sur son dos. Humboldt, Bonpland et Kunth ont ajouté à ce genre onze espèces qu'ils ont décrites, et la plupart figurées dans leur bel ouvrage sur les plantes de l'Amérique méridionale. (B.)

DEYL-EL-FAR (*queue de souris*). Nom arabe du POLYPOGON DE MONTPELLIER, espèce de graminée que Linnæus avoit placée avec les VULPINS (*alopecurus*). (LN.)

DEZ A COUDRE. AGARIC qui croît en touffes, quelquefois extraordinairement nombreuses, au pied des arbres. Sa forme est celle d'un dez à coudre ; sa couleur est brun clair en dessus et blanche en dessous. Il se résout en liqueur noire, mais n'est pas dangereux. Paulet l'a figuré pl. 123 de son Traité des Champignons. (B.)

DGIGAN. Nom donné en Tartarie au ROSEAU A BALAIS (*arundo phragmites*, Linn.) (LN.)

DHANCA. Nom que porte aux Moluques une espèce de CALAO. (V.)

DHARA. Nom arabe d'une COULEUVRE. (B.)

DIABLE. Nom que l'on donne aux Antilles, suivant les PP. Dutertre et Feuillée, à une espèce de chouette que nous avons décrite sous la dénomination de *chouette à terrier*. V. l'article CHOUETTE. (S.)

DIABLE. Les habitans de Saint-Domingue désignent ainsi un insecte qui ravage les jeunes feuilles du cotonnier. C'est le *charanson de Spengler*, M. de Tussac, qui a soigneusement étudié les productions naturelles, et surtout les végétaux, de cette colonie, où il a demeuré long-temps, m'a communiqué cette observation. (L.)

DIABLE (GRAND). Nom donné par Geoffroy à un insecte de la famille des cicadaires, et du genre LÈDRE. *V.* ce mot (L.)

DIABLE (DEMI). Nom donné par le même à une autre espèce de la même famille, et du genre MEMBRACE. *V.* ce mot. (L.)

DIABLE (PETIT). Dénomination d'une autre espèce du même genre MEMBRACE. (L.)

DIABLE ENRHUMÉ. Petit oiseau des Antilles, qui appartient au genre TANGARA. *V.* ce mot. (DESM.)

DIABLE DE FORMOSE. Nom donné par des matelots hollandais au PANGOLIN, mammifère de l'ordre des édentés. (DESM.)

DIABLE DE JAVA. *V.* PANGOLIN. (S.)

DIABLE DE JAVA. Quelques naturalistes ont donné ce nom à une espèce d'IGUANE. (B.)

DIABLE DE MER. Nom vulgaire de la FOULQUE. (V.)

DIABLE DE MER. Nom vulgaire de quelques poissons, tels que la LOPHIE BAUDROIE, *Lophius piscatorius*, Linn., la SCORPÈNE AMÉRICAINE et autres espèces. (B.)

DIABLE DES BOIS de Vosinaër. C'est l'ATÈLE COAITA. (DESM.)

DIABLE DES INDES OCCIDENTALES. *V.* ATÈLE.

DIABLE DES PALÉTUVIERS. C'est, à Cayenne, l'*ani des palétuwers*. *V.* ANI. (S.)

DIABLE DES SAVANES. Nom de l'*ani des savanes* à Cayenne. *V.* au mot ANI. (S.)

DIABLE DE TAVOYEN ou TAYVEN. *Voyez* PANGOLIN. (S.)

DIABLES ou **DIABLOTINS.** Oiseaux qui, selon le P. Labat, commencent à paroître à la Guadeloupe et à Saint-Domingue, vers la fin de septembre, et disparaissent en novembre pour reparoître en mars. Ils se tiennent dans les trous des rochers les plus escarpés. La grande montagne de la *Soufrière*, à la Guadeloupe, est toute percée comme une garenne des trous que creusent ces diables. C'est au mois de mars que l'on y trouve deux petits, couverts d'un duvet épais et jaune, et qui sont des pelotons de graisse. On leur donne le nom de *coltons*; on en fait alors de très-grandes captures, et les Nègres ne vivent d'autre chose. C'est un mets délicieux qu'un jeune diable, mangé au sortir de la broche. L'oiseau adulte est à peu près de la grosseur d'une poule; ses ailes sont longues et fortes; ses jambes courtes; ses ongles longs

et robustes ; ses yeux grands et saillans , mais inutiles pendant le jour ; le bec est dur , pointu et fort crochu ; enfin , le plumage est noir. (*Extrait de la Relation de Labat* , tom. 2 , pag. 408 et suiv.

Le P. Dutertre parle de ces mêmes *diabes* (*Hist. nat. des Antilles* , tom. 2 , pag. 257). Mais ce qu'il en rapporte ne peut servir à reconnoître l'espèce de ces oiseaux. Buffon pense que ce sont des PÉTRELS. (S.)

DIABLOTEAU , DIABLOTIN. Noms vulgaires d'une MOUETTE BRUNE. (V.)

DIABLOTIN. *V.* DIABLES , oiseaux de mer. (S.)

DIABLOTIN. Nom que l'on donne , à Saint-Domingue ; à un insecte d'un vert pâle , beaucoup plus petit qu'un autre appelé *diable*. Il nous est inconnu. (L.)

DIABLOTINS. *V.* COTTONS. (S.)

DIACANTHE. Poisson du genre HOLOCENTRE. (B.)

DIACHYSIS et DIACHYTON , Dioscoride , sont rapportés au DELPHINIUM. *V.* ce mot. (IN.)

DIACOPE , *Diacope*. Genre établi par Cuvier , pour placer les espèces de LUTJANS de Lacépède , dont le préopercule , au milieu de ses dentelures , a une forte échancrure pour l'articulation de l'interopercule. (B.)

DIADELPHIE. C'est ainsi que Linnæus a appelé la dix-septième classe de son *Système des Végétaux* , celle qui offre pour caractères des étamines réunies , en deux faisceaux , par leur base. Il la subdivise en quatre sections ; savoir : les *diadelphes* à cinq , à six , à huit et à dix étamines. Cette dernière section est quatre fois plus considérable que les autres réunies. Elle renferme une famille fort naturelle , que Tournéfort avoit appelée des *papilionacées* , de l'apparence que présentent la plupart des fleurs , et que Jussieu nomme des *légumineuses* , à raison de la structure du fruit. Plusieurs genres de *légumineuses* sont réellement monadelphes ; mais on est convenu de les regarder comme diadelphes , pour ne pas interrompre l'ordre naturel. *Voyez* BOTANIQUE. (B.)

DIADÈME. C'est le nom d'un coquillage du genre PATELLE (*lepas diadema*). (DESM.)

DIADÈNE , *Diadema* , P. B. Genre de plante de la famille des algues , deuxième tribu ou section , les TRICHOMATES. Son caractère consiste dans la matière pulvérulente qui , à une certaine époque , se réunit en deux globules dans chaque loge formée par des cloisons dans toute la longueur des filamens qui composent la substance de l'individu.

Des observations récentes ont prouvé que ce genre n'est point naturel, et doit être réuni aux CONFERVES. P. B.

DIADESMA. Zoroastre donne ce nom à la MAUVE, suivant Adanson. (LN.)

DIAGRAME. Poisson du genre LUTJAN de Lacépède. (B.)

DIAGRAMME, *Diagramma*. Genre de poissons établi par Cuvier, aux dépens des ANTHIAS et des LUTJANS. Les espèces qui y entrent ont le corps oblong, les écailles petites, le front arrondi, les dents très-petites et très-nombreuses, le préopercule légèrement dentelé, et six gros pores sous la mâchoire inférieure. Les plus connues de ces espèces sont : l'ANTHIAS DIAGRAMME, l'ANTHIAS ORIENTAL, le MACOLON, etc. (B.)

DIAGRÈDE (*Botanique*). Suc épais de la SCAMMONÉE. V. ce mot. (B.)

DIAL-BIRD, c'est-à-dire, *horloge* ou *cadran*. Les Anglais qui fréquentent les côtes du Bengale, appellent de ce nom un oiseau des Indes, qu'Albin a présenté comme une *pie-grièche* (tom. 3, p. 8, et figures du mâle et de la femelle, pl. 17 et 18). Buffon, qui ne connoissoit le dial-bird que par l'ouvrage d'Albin, le rapportoit aussi à la *pie-grièche* grise; mais de meilleures observations l'ont mis à sa vraie place, parmi les MERLES. V. ce mot. (S.)

DIALI, *Dialium*. Arbre des Indes, dont les feuilles sont alternes, ailées avec impaire, composées chacune de sept folioles ovales, oblongues, acuminées, entières, glabres, et dont les fleurs sont disposées en panicules simples, penchées et rougeâtres. Il forme un genre dont les caractères offrent une corolle de cinq pétales elliptiques, obtus, sessiles, égaux et caducs; deux étamines à filamens très-courts; un ovaire supérieur, chargé d'un style incliné, à stigmate simple. Le fruit est une capsule à une seule semence, et qui ne s'ouvre pas.

Willdenow a décrit une seconde espèce de ce genre, venant de Guinée. Elle a le panicule très-composé et droit. Il l'a figurée dans les *Archives* de Rœmer, tom. 1, tab. 6.

Cette dernière a depuis servi à établir le genre CODARI, et on l'a remplacée par l'AROUNIER d'Aublet. (B.)

DIALION, de Dioscoride. L'héliotrope d'Europe est regardé comme le *dialion* de Dioscoride. (LN.)

DIALLAGÉ, Haüy. Le minéral dont il s'agit, se présente communément sous la forme de petites masses lamelleuses, d'une couleur verte, ou d'un gris-verdâtre métalloïde, ou jaunâtres, engagées soit dans le feldspath compacte, soit dans la serpentine. Elles offrent des joints naturels assez nets,

dans un sens , et d'autres ternes , sensibles seulement à la lumière d'une bougie , et qui paroissent à peu près perpendiculaires sur les précédens. (Des observations récentes ont conduit M. Haüy à adopter , pour la forme primitive de cette substance, un prisme quadrangulaire, à base oblique, ayant ses angles de 95 et 85° environ, avec un joint oblique , mais plus incliné que dans le feldspath).

Ce minéral est fusible au chalumeau , mais difficilement , en un émail gris ou verdâtre ; sa dureté est peu considérable , cependant il use quelquefois le verre ; et sa pesanteur spécifique est de 3.

Sa division mécanique le fait aisément distinguer de l'amphibole laminaire (*Hornblende*) auquel il ressemble un peu , mais qui offre facilement deux joints obliques très-nets et se fond avec facilité.

L'espèce **DIALLAGE**, telle qu'elle a été établie par M. Haüy , offre la réunion de plusieurs substances qui ont été considérées comme des espèces particulières par les minéralogistes étrangers ; la *smaragdite* de Saussure en est une variété laminaire d'une belle couleur verte , avec un reflet nacré et comme satiné. On s'accorde assez généralement à lui réunir la diallage métalloïde d'un gris-verdâtre , et celle en lames plus petites et miroitantes d'un jaune vif , qui a été trouvée au Hartz et ailleurs , dans une serpentine (*Schillerude Hornblende* ou *Schillerspath* des Allemands) ; mais il n'en est pas de même de celle que l'on a nommée *bronzite*.

Cette variété de diallage diffère davantage, au premier coup d'œil , de la variété verte satinée , que les deux autres variétés laminaires grise et métalloïde ; mais pourtant elle s'y rapporte également , comme le prouvent des échantillons dans lesquels la diallage verte satinée en belles lames, est associée et se fond, en quelque sorte, dans la diallage jaune-roussâtre , en petites masses entrelacées et à tissu fibreux (*Bronzite* de Werner).

Cependant , suivant Klaproth , que la chimie et la minéralogie viennent de perdre , le *bronzite* est infusible , et sa pesanteur spécifique est un peu plus grande que celle de la *smaragdite* ; et en outre , si l'on compare les analyses entre elles , on trouvera qu'elles présentent des motifs déterminans de séparation, cette dernière renfermant beaucoup d'alumine et un principe colorant d'une autre nature , tandis que dans le *bronzite*, c'est après la silice , la magnésie qui abonde , etc.

M. Basile Sewerguine , minéralogiste russe , a décrit , sous le nom de *totalite* ou *totalalite* (Acad. de Pétersbourg , t. 15 , p. 483) , une substance d'un beau vert , disséminée par petites masses dans une roche composée de feldspath laminaire

rougeâtre, de quartz gris et de mica noir, dont sont fabriquées les colonnes qui décorent la nouvelle cathédrale de la Sainte-Vierge de Casan, à Saint-Pétersbourg : c'est une diallage.

Indépendamment des couleurs indiquées plus haut pour ce minéral, on en connoît de brune, tirant sur le violet, de vert-noirâtre et de noire ; la première vient de Saint-Marcel en Piémont, la seconde de l'Escorial près de Madrid, d'où elle a été rapportée par M. le chevalier de Parga, qui joint à des connoissances très-étendues une grande libéralité ; et la troisième des environs de Spa. Karsten a nommé cette dernière *Orthalit*. Il y en a aussi de blanchâtre et de nacrée.

Nous rapportons ici comparativement les analyses faites par M. Vauquelin, de la *diallage verte* (*smaragdite*) ; par M. Héyer de la *D. laminaire métalloïde* (*Schillerspath*) ; et par Klaproth, du *Bronzite*.

	Vauquelin.	Heyer.	Klaproth.
Silice	50,00 . . .	52,00 . . .	60,00
Magnésie	6,00 . . .	6,00 . . .	27,50
Alumine	11,00 . . .	23,33	
Chaux	13,00 . . .	7,00	
Chrome	7,50		
Fer	6,50 . . .	17,50 . . .	10,50
Cuivre	1,50		
Eau	4,50		0,50
Perte			1,50
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	100,00 . . .	105,83 . . .	100,00

La diallage appartient aux montagnes de première origine ; elle entre comme partie composante essentielle dans la composition de plusieurs roches, à base de feldspath tenace ou de serpentine. M. Haüy nomme la première *euphotide* (*V. ce mot*). C'est le *verde di Corsica duro* des marbriers italiens, qui en font des tables, des vases et d'autres objets d'ornement. On la trouve à Orizza en Corse, dans la colline du Mussinet près de Turin, au mont Rose, aux environs de Voltri ; et en blocs roulés sur les bords du lac de Genève, où elle a été observée d'abord par de Saussure, qui lui donna le nom de *smaragdite*, à cause de sa belle couleur verte, qui rappelle celle de l'émeraude. On a vu plus haut que c'est aussi au chrome qu'elle en est redevable. *V. GABBRO*.

Associée au disthène de diverses couleurs, uni à l'amphibole et à des grenats, elle compose une roche d'un aspect très-agréable, à laquelle M. Haüy donne le nom d'*Eclogite* (*V. ce mot*). Elle vient de Sau Alpe, en Styrie.

Elle forme encore avec le feldspath rose, l'amphibole ; le quartz et le mica, un des principes constituaux d'une très-belle roche qui se trouve en grandes masses à dix-huit verstes vers le sud de la forteresse Davydoff, située entre Willmanstrand et Fridrichsham, et à trois verstes d'un petit village nommé Lotala (d'où est tiré le nom de *lotalalite*, que lui a donné M. Sewerguine. V. plus haut), et dans l'île de Raab dans le golfe de Wibourg. Elle forme dans ce dernier endroit des lits de près de quatre archines (sept à huit mètres d'épaisseur.)

On emploie également dans les arts une roche serpentineuse, d'un blanc de lait, légèrement nuancée de verdâtre, renfermant à la fois, disséminées, des masses de diallage laminaire métalloïde gris-verdâtre, de chaux carbonatée d'un rouge vif, et des veines blanches de cette dernière substance, qui a été trouvée par M. Viviani, sur les bords du torrent de la Cravagna, vis-à-vis de la Rochette, dans les Apennins de la Ligurie. Les ouvriers la nomment *granite serpentineux*.

La variété laminaire métalloïde, d'un jaune d'or (*schillerspath*) est ordinairement engagée dans la serpentine verdâtre, et a été observée dans un grand nombre d'endroits, et notamment au Hartz, en Bohême, dans le Tyrol, la Styrie, le Dauphiné, le Cornouailles, Zetland, etc. Suivant Jameson (*Minéralogie*, t. 2, p. 37), on la trouve encore dans le diorite (*grünstein*) de Fifeshire, et dans les roches porphyritiques de Calton Hill et de Dumbarton.

Quant au *Bronzite*, il forme des masses assez considérables dans la serpentine à Kraubat, en Styrie. M. Jameson, déjà cité, dit qu'il se rencontre dans la syénite, dans le Glen Tilt, au comté de Perth, et en Amérique dans l'île de Cuba. (LUC.)

DIAMANT. Cette substance combustible que sa dureté, supérieure à celle de tous les autres corps de la nature, et la vivacité de son éclat jointe à sa rareté, ont fait regarder comme la chose la plus précieuse que l'on connoisse, a dans tous les temps attiré l'attention des hommes. Indépendamment de ses qualités naturelles qui la font rechercher pour la parure, et de son haut prix, qui la rendent un signe de richesse et presque de distinction, on lui a attribué une foule de vertus imaginaires. Les écrivains juifs rapportent que le diamant placé sur l'éphod ou pectoral du grand prêtre Aaron, devenoit obscur quand on conduisoit un criminel devant ce ministre, et qu'au contraire il brilloit d'un éclat extraordinaire si l'accusé étoit innocent. Suivant Pline, le diamant triomphe tellement de l'action du feu, qu'il n'est pas même échauffé par ce moyen, et résiste au choc des corps les plus durs.

Scaliger assure, avec plusieurs auteurs, qu'il préserve de l'action des poisons, de la manie et de la mélancolie; qu'étant porté sur soi enchâssé dans l'or ou l'argent, il rend nul l'effet des philtres et breuvages amoureux, et inutiles les attaques des démons; que son approche empêche l'aimant d'attirer le fer, etc., etc. On a dit aussi qu'en plongeant un diamant brut dans du sang de bouc tout chaud, il s'amollira et se cassera ensuite facilement; mais c'est trop nous arrêter sur ce sujet.

Les anciens nommoient ce minéral *adamas*, c'est-à-dire, *indomptable*, parce qu'il résistoit, suivant eux, à tous les efforts que l'on pouvoit faire pour le casser. Cette dureté du diamant a même servi d'objet de comparaison à leurs poètes pour désigner l'inflexible sévérité des juges des enfers, qu'ils ont peint avec un cœur de diamant, et la certitude des arrêts du destin, qui étoit retenu par des clous de la même matière.

La dureté du diamant est en effet supérieure à celle de tous les autres minéraux; mais sa fragilité est aussi très-grande. Il se brise assez facilement dans le sens de ses joints naturels, et s'éclate quelquefois même quand on le met en œuvre, ou comme on dit par la *sertissure*.

Caractères et propriétés. — La pesanteur spécifique du diamant est inférieure à celle du corindon-hyalin (rubis, saphir et topaze d'Orient), du zircon et de la cymophane; supérieure à celle de l'émeraude et du quartz, et à peu près la même que celle de la topaze et du grenat: elle varie de 3,5185 à 3,6.

Sa *forme primitive* est l'octaèdre régulier, divisible, par des coupes très-nettes, parallèlement à ses faces et à sa base, comme le démontre l'opération du clivage. *V. plus bas.*

Il acquiert l'électricité vitrée par le frottement, même quand sa surface est terne et raboteuse. Les autres gemmes frottées, manifestent, dans ce dernier cas, l'électricité résineuse.

Un diamant taillé, exposé aux rayons du soleil pendant quelque temps, et transporté dans l'obscurité, brille d'une lueur phosphorique. Si on le frotte rapidement avec une brosse, au bout de deux ou trois minutes il donne à chaque nouveau coup une trace lumineuse très-distincte. (*Patrin.*)

Le diamant, dans son état naturel, a ordinairement peu d'éclat extérieur; bien loin d'être brillant et poli comme les petits cristaux de roche à deux pointes, et quelques autres cristaux, sa surface est terne, ou ne présente qu'un reflet gras; elle est couverte d'une multitude de stries, formées par les extrémités saillantes des lames dont il est composé.

Il est communément limpide ou sans couleur, du moins à l'extérieur, ou légèrement teint en jaune, en bleuâtre ou en verdâtre. On en trouve également aussi de coloré en jaune pur, en rose et en bleu; de vert, d'orangé, de brun et même de noir; mais ces différentes couleurs ont presque toujours peu d'intensité, et présentent rarement les mêmes teintes que l'on recherche dans les autres gemmes et notamment dans la *topaze orientale*, le *spinelle* et le *saphir*, et n'atteignent ni au bleu velouté du saphir, ni au vert de l'émeraude. V. au mot **PIERRES PRÉCIEUSES**.

L'action du diamant taillé, sur la lumière soit réfléchi, soit réfractée, est aussi très-remarquable.

La lumière, dit M. Haüy, pénétrant les diamans par les facettes diversement inclinées que le travail du lapidaire y a fait naître, subit une forte décomposition, à laquelle est jointe une dispersion considérable; et ces rayons décomposés rencontrant la surface inférieure où ils se réfléchissent, s'élançant en dehors sous un aspect irisé. Les facettes sont en même temps très-éclatantes, parce que les substances qui réfractent le plus fortement la lumière (d'après l'observation de Newton), sont aussi celles où il y a un plus grand nombre de rayons réfléchis au contact de l'air et du milieu réfringent.

Ainsi, ajoute le même savant, les mêmes qualités qui tiennent à la nature toute particulière du diamant, semblent encore le distinguer des corps connus sous le nom de *gemmes*. Le *rubis*, la *topaze*, l'*émeraude*, n'ont qu'un même ton de couleur, qui est fondu dans leur substance; le diamant, ordinairement limpide et sans aucun mélange de principe colorant, éblouit l'œil par des effets de lumière inattendus. C'est comme un faisceau de petits prismes où les rayons, en se repliant, développent des teintes infiniment variées qui embellissent leurs reflets étincelans, et qui, mobiles avec le diamant lui-même, se jouent de mille manières par des nuances fugitives et toujours renaissantes. (*Traité de Minéralogie*, t. 3, p. 304.).

M. Rochon a trouvé que la dispersion du diamant étoit à celle du cristal de roche, à peu près dans le rapport de 7 à 3.

La nature nous offre rarement le diamant sous sa forme primitive; il est le plus souvent en cristaux *dodécaèdres*, à facettes curvilignes, globuleux ou allongés dans le sens de leur axe, ou en cristaux *sphéroïdaux*, dont la surface est formée par trente-six facettes triangulaires, convexes. On en trouve aussi de *cubiques* et de *cubo-octaèdres*, d'octaèdres *émarginés*, de *seminiformes* et de *transposés* ou *maclés*; mais toutes ces variétés sont fort rares.

La belle collection de M. le marquis de Drée, déjà cité plusieurs fois, et dont le possesseur éclairé laisse jouir le

public avec une libéralité et une complaisance dignes de la reconnaissance des naturalistes, est riche en cristaux de ce genre. Les diamans taillés, limpides et de diverses couleurs, que possède également M. de Drée, sont aussi d'un grand prix; mais c'est à Londres que se trouvent les suites les plus importantes de diamans cristallisés. M. de Bournon cite, comme étant la première de toutes, celle de sir Abraham Hume; viennent ensuite celles du Musée Britannique et de M. Lowry, artiste très-habile.

La plus remarquable, peut-être, des propriétés de cette substance, que l'on considère communément comme une pierre et la plus précieuse de toutes, est celle qui se tire de sa combustibilité. En effet, le diamant exposé à une chaleur, beaucoup moins considérable que celle que l'on obtient à l'aide des rayons solaires rassemblés au foyer d'une lentille ou dans un four à porcelaine, brûle sans laisser de résidu, comme on le savoit depuis long-temps; et le produit de sa combustion est de l'acide carbonique.

Ce dernier fait a été mis hors de doute, en France, par les belles expériences de Lavoisier et de Guyton, et plus récemment, en Angleterre, par celles de Tennant et de MM. Allen et Pepys (*Transactions philosophiques* de 1807). Les minéralogistes étrangers n'en continuent pas moins cependant de placer ce minéral à la tête des substances terreuses, ce qui ne s'accorde ni avec sa nature, ni avec ses propriétés.

Nous allons exposer avec quelque détail les différentes opinions qui ont été émises sur la matière composante du diamant et les expériences qui ont été faites pour constater sa véritable nature.

— *Combustibilité du Diamant.* Boëce de Boot, dans son *Hist. des gemmes et des pierres*, publiée en 1609 (liv. 2, chap. 1), a avancé le premier que la matière du diamant est *ignée et sulfurée*, c'est à dire *inflammable*; mais les raisons sur lesquelles il a établi son opinion sont loin d'avoir la justesse de celles que Newton a déduites, environ cent ans après, des lois de la physique, et qui l'ont conduit à placer ce corps parmi les substances combustibles. Le premier fondeoit son opinion sur la facilité avec laquelle le diamant adhère au mastic: ce qui indiquoit, suivant lui, l'identité de nature, et sur ce qu'étant échauffé (par le frottement) il attire des corps légers, tels que de petites pailles, comme le fait l'ambre jaune ou succin (on obtient ce résultat avec tous les corps vitreux). Le second a donné pour base à la sienne, l'observation de la puissance réfractive de ce corps, de beaucoup supérieure à celle des autres gemmes transparentes, eu égard à sa densité, et analogue à celle des huiles et du succin. Ce

grand géomètre avoit précédemment reconnu que les différens corps diaphanes, considérés par rapport à leur puissance réfractive, formoient deux classes en quelque sorte distinctes ; l'une, de ceux qu'il regardoit comme *fixes*, tels que les pierres ; l'autre, de ceux qu'il appelle *gras, sulfureux et onctueux*, tels que les huiles, le succin ; et que dans chacune de ces classes la puissance réfractive varioit à peu près dans le rapport de la densité ; mais que les corps de la seconde avoient, à densité égale, une puissance réfractive beaucoup plus considérable que ceux de la première. C'est donc à Newton qu'appartient véritablement la gloire d'avoir découvert que le diamant est un corps combustible.

L'altération du diamant par la chaleur a été observée, dès 1672, par Robert Boyle, physicien anglais, qui, ayant soumis des pierres gemmes transparentes à l'action du feu, prétendit avoir senti les émanations de plusieurs, et qu'on peut, en un espace de temps très-court, réduire certains diamans au point d'exhaler des vapeurs très-âcres. (*V.* la traduction française de la *Pyrotologie* de Henckel, par le baron d'Holbach, p. 412.) Les expériences faites sur le diamant par les académiciens de Florence, en 1694, et répétées en 1695 en présence du grand-duc de Toscane, ont fait voir qu'un diamant de vingt grains, placé au foyer de la lentille de Tschirnhausen, devint opaque au bout de trente secondes, se divisa ensuite en éclats et finit par disparaître. On essaya d'en mêler d'autres avec des matières terreuses, salines, métalliques, sulfureuses, etc., pour tenter de les fondre ; mais ce fut sans succès.

Des *rubis* exposés au foyer de la même lentille, demeurèrent parfaitement fixes, mais éprouvèrent un commencement de fusion : les émeraudes s'y fondirent promptement et perdirent quelque chose de leur poids.

Des expériences du même genre, faites par ordre de l'empereur François I.^{er} (qui a régné de 1745 à 1765), et dans lesquelles on substitua la chaleur d'un fourneau de fusion à celle du miroir ardent, donnèrent un résultat analogue.

Enfin d'autres expériences entreprises par d'Arcet, en 1771, et variées de différentes manières, fournirent la preuve que ce phénomène (la disparition du diamant) avoit lieu soit en plaçant le diamant sur un têt dans un simple fourneau de coupelle, soit même à travers la pâte de porcelaine, dans des boules de laquelle il avoit renfermé cette substance avant de lui faire éprouver l'action du feu. Quelques personnes doutoient encore alors que, dans ces divers cas, le diamant eût éprouvé une véritable combustion, et croyoient seulement qu'il se dissipoit en vapeurs ; mais Macquer a ob-

servé que, dans le premier cas, le diamant exposé à un feu violent augmente de volume, et qu'il se forme à sa surface une flamme bleue; et que dans le second il se forme, pendant la cuite de la porcelaine, des fentes et des gerçures capables d'introduire assez d'air pour alimenter la combustion, et qui ensuite se referment et deviennent insensibles par le refroidissement.

La combustion du diamant a été mise depuis hors de doute par Lavoisier, qui, en 1772, brûla du diamant au moyen d'un verre ardent, sous des cloches remplies en partie d'eau, et d'autres de mercure. Au bout de quelque temps il remarqua sur la surface du diamant une couche charbonneuse, semblable au noir de fumée, et que l'air des cloches qui avoit diminué de volume précipitoit l'eau de chaux.

Guyton-Morveau a trouvé, en 1785, que le diamant projeté dans du nitre en fusion y produisoit un effet semblable à celui du charbon, et brûloit sans laisser de résidu.

Ces expériences prouvoient que le diamant renfermoit du carbone; et celles que fit Smithson Tennant, en 1797, avec un soin particulier, firent voir qu'il en étoit uniquement composé.

MM. Clouet et Makenzie sont arrivés au même résultat par une autre voie. Ces physiciens ont formé de l'acier, en combinant ensemble du fer doux et du diamant. Clouet mit un diamant de 907 milligrammes (17 grains) dans un petit creuset de fer doux, et le remplit ensuite de fer en limaille. Il ferma exactement ce premier creuset avec un bouchon de fer, et il le plaça dans un creuset de Hesse; on exposa ensuite l'appareil au fourneau de forge à trois vents pendant une heure. Après le refroidissement, on trouva le creuset de fer converti en un culot d'acier fondu, analogue au meilleur acier, et présentant des taches noires par l'acide nitrique; le diamant avoit entièrement disparu. (*Ann. de Chimie*, tom. 31.)

Il est donc bien démontré aujourd'hui, tant par les expériences rapportées plus haut, que par d'autres plus récentes de MM. Allen et Pepys et Guyton-Morveau, qui a perfectionné l'appareil des chimistes anglais et répété leurs travaux; il est démontré, dis-je, que le diamant est du carbone pur, et qu'il exige pour brûler une quantité plus considérable d'oxygène que celle qui opère la combustion d'un poids égal de charbon. Ce savant a observé en outre que le diamant ne brûle plus au moment même où l'on intercepte les rayons solaires; 18 parties de diamant ont absorbé, en brûlant, 82 parties d'oxygène, tandis que 28 parties de charbon en ont demandé 72. (*J. des M. t. 23*, pag. 33 et suiv.)

La grande puissance réfractive de ce corps et la dispersion considérable qu'il fait éprouver aux rayons de la lumière, avoient fait conjecturer à MM. Biot et Arago, qu'il renfermoit au moins un quart de son poids d'hydrogène (*Mémoires de l'Institut*, de 1806, p. 342); mais aucune expérience chimique n'a confirmé cette opinion, qu'ils ont eux-mêmes abandonnée.

Suivant M. Patrin, le diamant n'est peut-être autre chose que la matière même de la lumière devenue concrète; mais il ne donne cette idée que comme une conjecture.

Gisemens et pays du Diamant. — On n'a trouvé jusqu'ici le diamant que dans l'Inde et le Brésil, où il existe ordinairement dans un sol d'alluvion, et quelquefois, mais plus rarement, dans des roches composées de fragmens arrondis de quartz, liés par un ciment ferrugineux. Suivant M. Werner, les diamans que l'on trouve au pied des monts Orixá, dans l'Inde, ont été formés primitivement dans l'intérieur de ces montagnes, qui appartiennent à la formation trappéenne la plus récente, et en ont été détachés dans la suite. M. le docteur Benjamin Heyné, naturaliste de la compagnie des Indes Orientales, à Madras, a dernièrement apporté de Banagan-Pally dans le Décan, à Londres, un morceau de la gangue du diamant, contenant un cristal de cette substance qui y est encore enchâssé; voici la description qu'il en a donnée, dans les *Annales philosophiques*, de Thomson, pour le mois de septembre 1813. « Cet échantillon a l'apparence d'une brèche (conglomerat); mais comme les grains sont ordinairement arrondis et que le ciment qui les joint est une matière argileuse qui ressemble beaucoup à la wacke, il conviendrait peut-être mieux de regarder cette roche comme une amygdaloïde. Les grains arrondis de cette roche sont principalement formés de calcédoine d'une couleur bleue tirant sur le gris et ayant l'apparence de l'*Hyalite*; ils varient en grosseur depuis celle d'une tête d'épingle jusqu'à celle d'une noisette. Ces grains sont entremêlés de fragmens anguleux de jaspe, de hornstein et de quartz. On n'y distingue point de morceaux de corindon, quoiqu'on ait dit qu'on en rencontroit quelquefois dans les mêmes endroits où se trouve le diamant. » Le docteur Heyné pense que la roche à laquelle appartient cet échantillon est de formation trappéenne: quoique, dit-il, les grains arrondis qui s'y trouvent ne soient pas absolument pareils à ceux que l'on voit dans la roche amygdaloïde de cette contrée, ils s'en rapprochent cependant beaucoup. D'après la description qu'il donne de cette roche, il paroît qu'elle est assez épaisse, mais que la couche où se trouve le diamant en occupe seulement le centre, et n'a au plus qu'un pied

d'épaisseur; elle se distingue d'ailleurs du reste de la masse par sa plus grande dureté. (*Ouvrage cité*, ou *Ann. de Chimie*, t. 88, p. 207 à 209).

Un échantillon venant du Brésil, que nous avons eu l'occasion d'examiner en 1815, renfermoit deux cristaux de diamant extrêmement petits, engagés dans un grès à grains fins et à ciment de fer oxydé, jaune-roussâtre. Il est aujourd'hui placé dans le Musée impérial de Vienne, et a coûté 1000 francs.

Nos connoissances sur la nature des roches qui renferment le diamant sont, comme on voit, assez bornées, quoique les mines qui le fournissent soient assez nombreuses. Celles de l'Inde, en particulier, ne sont guère plus connues qu'elles ne l'ont été par les voyages de Tavernier; mais nous avons beaucoup plus de renseignemens sur celles du Brésil. *Voyez plus bas.*

Les anciens tiroient leurs diamans de l'Inde, et suivant Pline, on en trouvoit aussi en Éthiopie, avec l'or; c'est de l'Inde que proviennent les diamans les plus renommés par la grosseur de leur volume et par leur pureté. Ceux du Brésil n'en diffèrent en rien, et se rencontrent également en cristaux d'un beau volume, comme nous le verrons ci-dessous.

Dans le temps où Tavernier faisoit aux Indes le commerce des diamans, les principales mines qui fournissoient ce précieux minéral étoient celles de *Raolconda*, de *Coulour* et de *Soumelpour*.

La première, située dans le pays de Visapour, est distante de cinq journées de Golconde et de huit à neuf de Visapour. « Tout autour du lieu où se trouvent les diamans, dit ce voyageur, la terre est sablonneuse et pleine de roches et de taillis, à peu près comme aux environs de Fontainebleau. Il y a dans ces roches plusieurs veines, tantôt d'un demi-doigt de large, et tantôt d'un doigt entier; les mineurs ont de petits fers crochus par le bout, lesquels ils fourrent dans ces veines pour en tirer le sable ou la terre qu'ils mettent dans des vaisseaux, et c'est ensuite parmi cette terre qu'on trouve les diamans. » (*Voyages aux Indes*, t. 2, p. 293, édition de 1776.)

La seconde ou celle de *Coulour*, à sept journées à l'est de Golconde, est dans une plaine d'une lieue et demie, bordée d'un côté par une rivière, et de l'autre par une enceinte de hautes montagnes, qui forment un demi-cercle. On enlève le sol de cette plaine jusqu'à quelques pieds de profondeur, on le lave et l'on fait le triage des diamans qui s'y trouvent. On a remarqué que plus on s'approchoit des montagnes, et

plus les diamans étoient gros ; mais dès qu'on vouloit s'élever un peu sur leurs pentes, on ne trouvoit plus rien. C'est de cette mine que provient le fameux diamant du Grand-Mogol, dont on parlera ci-après.

La troisième enfin, celle de *Soumelpour*, prend son nom d'un bourg situé sur la rivière de Gouel, qui se jette dans le Gange. Ici les diamans ne se trouvent point dans leur gîte natal ; ils sont disséminés dans le sable même de la rivière, qui les a détachés de leur matrice.

Tavernier parle aussi d'une rivière de l'île de Bornéo nommée Succadan, où l'on trouve des diamans, et Boëce de Boot dit qu'il y en a des mines dans la presqu'île de Malaca.

Suivant le catalogue raisonné des mines de diamans, présenté en 1768 à la société royale de Londres, par le grand-maréchal d'Angleterre, il existoit alors vingt-trois mines dans le royaume de Golconde, et quinze, dans celui de Visapour.

L'on ne retire aujourd'hui que très-peu de diamans de ces différentes mines ; la plus grande partie vient du Brésil.

Quoique les Portugais soient en possession de cette contrée depuis 1500, les diamans n'y ont été découverts qu'en 1728, dans le district de Serro-do-Frio ou région froide, par les Paulistes ou habitans de l'ancienne capitainerie de Saint-Vincent, à qui l'on doit la connoissance de toutes les mines de ces contrées. La récolte qu'on se hâta d'en faire fut si abondante, qu'en 1730, la flotte de Rio-Janeiro en rapporta en Europe 1146 onces. (*Patrin.*) Cette grande quantité de diamans versée tout d'un coup dans le commerce fit d'abord baisser considérablement le prix de cette substance ; mais il se rétablit bientôt par le soin que prirent les joailliers hollandais, qui faisoient presque seuls alors le commerce de pierreries, de répandre le bruit que les diamans du Brésil étoient bien inférieurs en qualité à ceux de l'Inde, et surtout par la précaution qu'employa le gouvernement portugais, de faire passer par Goa les diamans destinés aux marchés d'Europe, en même temps qu'il interdisoit la recherche de ces sortes de mines pour le compte des particuliers et s'en réservoir le monopole.

M. de Andrade, savant minéralogiste portugais, a publié dans le premier volume des *Actes de la Société d'Histoire naturelle* de Paris, une notice intéressante de la contrée du Brésil qui fournit les diamans. Le premier volume des *Annales des Mines* en renferme une beaucoup plus étendue, et qui présente la description tant de la contrée où sont situées les mines d'or et de diamans du Brésil, que celle de la manière dont on les exploite, avec des détails curieux sur le com-

merce de ces précieux minéraux. Ils sont tirés en grande partie du voyage de M. Mawe, qui a paru en anglais, il y a deux ans, et que M. Eryes vient de traduire (2 vol. in-8.º, Paris, Gide fils, libraire). C'est de ces différens ouvrages que sont extraits les faits qui vont suivre :

Plusieurs lavages d'or du Brésil ont fourni des diamans ; mais c'est principalement dans la province de Serro-do-Frio qu'existent les exploitations actuelles. Le canton où l'on exploite aujourd'hui des diamans sur différens points, a une étendue de seize lieues du nord au sud, sur huit de l'est à l'ouest ; il est voisin de la ville de Téjuco. La plus considérable des mines est celle de Mandanga, située sur les bords de la Giquitignogna. Les diamans s'y trouvent dans un agglomérat semblable à celui qui contient l'or, et se nomme dans le pays *cascalho*. Il est composé principalement de grains isolés plus ou moins gros, de quartz roulé à ciment d'oxyde de fer. On regarde comme les plus riches les couches où l'on rencontre des grains arrondis et brillans de fer oxydé brun, de l'oxyde noir de fer en abondance, des galets de schiste siliceux, de quartz bleu et jaune ; toutes substances, dit M. Mawe, entièrement différentes de celles qui composent les montagnes voisines. C'est dans les parties basses, au bord des rivières et le plus souvent dans leur lit, qu'on trouve le *cascalho* à diamant. Ce sol, comme celui de presque tout le district de Serro-do-Frio, qui est couvert d'une sorte de grès ou agglomérat quarzeux, est en général nu et stérile ; ce qui forme un contraste frappant avec l'extrême fertilité et la végétation des cantons montagneux environnans. M. de d'Andrade pense que ces hauteurs sont le véritable gîte des diamans.

Quand le diamant est engagé dans des masses solides de *cascalho*, au lieu d'être disséminé dans un sol arénacé ou dans le lit des rivières, comme à Mandanga, on brise ces masses, et on en traite ensuite les débris par le lavage.

On sépare le diamant des substances avec lesquelles il est mêlé, au moyen du lavage dans de grandes caisses inclinées, placées sous des hangars, et dans lesquelles on fait arriver l'eau par le moyen d'une machine. Il y a ordinairement vingt nègres dans chaque atelier, et plusieurs inspecteurs pour les surveiller. Ces derniers sont, pendant toute la durée du travail, assis sur des banquettes élevées, placées vers la partie supérieure des caisses. Chaque laveur est pourvu d'une espèce de râteau ; il fait d'abord tomber 60 à 80 livres de *cascalho*, et il introduit de l'eau ; ensuite il agite et remue continuellement la masse, en la remontant toujours vers le haut de la caisse. Au bout d'un quart d'heure environ, l'eau

qui s'écoule est claire, et toutes les parties terreuses fines ont été entraînées. Alors le laveur fait à la main le triage du gravier restant; il jette les plus gros cailloux, puis les moindres, et examine le reste avec beaucoup d'attention, pour y découvrir les diamans. Dès qu'il en a trouvé un, il avertit en frappant des mains, et le remet à un des inspecteurs qui le dépose dans une gamelle suspendue au milieu de l'atelier. Le soir, cette gamelle est portée à l'officier principal, qui compte les diamans, les pèse, et les enregistre.

Il y a des primes établies pour les nègres travailleurs, d'après la grosseur des diamans; celui qui a le bonheur d'en trouver un pesant un *octavo* (dix-sept carats et demi ou soixante-dix grains), est mis en liberté solennellement, et son maître est indemnisé. Malgré ces récompenses, et l'extrême surveillance qu'on exerce envers eux, ils parviennent quelquefois à avaler un diamant, qu'ils vendent ensuite à des gens qui viennent à bout de les soustraire aux visites rigoureuses et répétées des agens du gouvernement. La contrebande, à cet égard, est très-considérable, et a lieu sur des diamans toujours plus beaux et plus gros que ceux qu'on achète au trésor; mais il est assez rare d'en rencontrer de ce poids.

V. plus bas.

D'après les registres de l'administration portugaise, l'exploitation des mines de diamans est montée de 1801 à 1806, à dix-neuf mille carats par an; les frais d'exploitation, y compris les appointemens des employés supérieurs, qui sont considérables, ont été, dans ce même intervalle de temps, de 4,836,000 francs, et le poids des diamans envoyés au trésor a été de 115,675 carats; d'où il résulteroit que les diamans coûtent au gouvernement 40 francs 50 cent. le carat (*Mawé*); mais cette estimation est beaucoup trop forte, d'après la note suivante de MM. les rédacteurs du *Journal des Mines*: « Depuis 1730, époque de la découverte, jusqu'en 1815, les mines de diamans du Brésil ont donné au gouvernement un produit en poids de 1400 livres portugaises. Cette livre vaut les quinze seizièmes de celle poids de marc, ou 8640 grains, ou 2160 carats. Ainsi ce produit a été de 3,024,000 carats, qui donneroit pour produit moyen annuel, pendant cet intervalle de quatre-vingt-quatre ans, 36,000 carats.

» On voit que ce résultat est bien différent de celui de 19,000 carats, qu'on obtient aujourd'hui, et en effet la richesse et le nombre des mines a beaucoup diminué. On a occupé autrefois dans ces lavages jusqu'à cinq à six mille nègres; on n'en emploie plus aujourd'hui que deux mille.

» On estime que ces trois millions de carats ont produit

vingt millions de *crusades* (à 2 fr. 84 cent.) ; le carat n'aurait alors qu'une valeur moyenne de 18 à 19 francs.

« La contrebande est évaluée à la moitié de la quantité livrée au gouvernement, ou au tiers du produit des exploitations. » (*Ouvrage déjà cité.*)

On ne trouve guère, dans une année, que deux ou trois pierres du poids de 17 à 20 carats ; en deux ans, on n'en rencontre souvent pas une qui atteigne 30 carats : la plupart sont beaucoup plus petites, et n'excèdent pas 5 carats ; il en est même qui ne pèsent qu'un seizième ou un vingtième de carat.

Leur forme la plus ordinaire est l'octaèdre ; d'autres sont en dodécaèdres curvilignes ; leur eau varie, et plusieurs sont colorés. On assure que ceux qui sont entourés d'une croûte verdâtre, sont les plus limpides, et de la plus belle eau quand ils sont taillés.

Les diamans extraits tant de la mine de Mandanga, qui est la plus importante, que de celles de San-Gonzales, de Monteyro, du Rio-Pardo, de la Carolina, et autres du district de Serro-do-Frio sont expédiés de temps en temps à Rio-Janciro. Ils sont placés, pour ce transport, dans de petits sacs de soie, que l'on dépose dans des caisses à tiroirs ; et le tout est renfermé dans des coffres-forts cerclés en fer ; l'envoi est toujours accompagné d'une forte escorte de cavalerie.

Le prince choisit, dans chaque envoi, les pierres qui lui paroissent les plus belles ; ce sont celles dont le poids excède en général dix-sept carats ; aussi sa collection est-elle supérieure à celle de tous les autres souverains de l'Europe ; on l'estime 72 millions de francs. Il possède, entre autres, un magnifique diamant octaèdre, trouvé en 1800, et qui pèse, suivant M. Mawe, 95 carats 3 quarts, et, suivant d'autres, environ 120 carats.

Il a été trouvé dans le ruisseau de l'Abaité, au sud-ouest de Tejuco.

Quant au diamant de onze onces, que possédoit aussi, d'après quelques auteurs, le même souverain, et que Romé-Dezisle présumoit devoir être une topaze blanche, M. Mawé a reconnu que c'étoit du quartz roulé.

Nous terminerons cet article déjà trop étendu, par quelques mots sur la taille du diamant, et sur la valeur de cette substance dans le commerce.

La structure lamelleuse du diamant permet de le diviser avec facilité, malgré son extrême dureté : le lapidaire, en saisissant habilement le joint des lames avec une pointe d'acier, en fait sauter la portion irrégulière ou défectueuse ;

c'est ce qu'on appelle *cliver le diamant* : tous, à la vérité, ne se prêtent pas également bien au *clivage* dans toutes leurs parties ; quelquefois les lames sont contournées en divers sens, et refusent de se séparer ; les lapidaires les appellent *diamans de nature* ; ces derniers ne prennent jamais un poli vif ; et lorsqu'ils se trouvent d'un petit volume, on les emploie à couper le verre.

Pour dépouiller les diamans de l'espèce d'écorce raboteuse dont ils sont encroûtés, on n'a point d'autre moyen que d'en frotter deux l'un contre l'autre, ce qui s'appelle *égriser le diamant* ; et la poussière qui s'en détache pendant cette opération, s'appelle *égrisée* : elle sert ensuite à les tailler sur la roue ; car ni l'émeril, ni même le spath adamanthin ne sauroit les entamer : le diamant seul peut mordre sur le diamant.

Il est très-probable que l'art d'égriser le diamant étoit connu des anciens ; car ce ne peut être qu'avec de la poudre de diamant que les artistes grecs ont pu parvenir à graver, sur les pierres les plus dures, ces chefs-d'œuvre qui nous ravissent en admiration, et dont les détails précieux exigent le secours de la loupe pour être vus : au moins est-il certain qu'aucun artiste moderne ne se flatteroit d'exécuter quelque chose d'approchant, sans le secours de l'égrisée.

Pline nous apprend qu'ils se servoient d'éclats de diamans enchâssés, pour graver les parties les plus délicates de leurs ouvrages ; c'est à ce sujet qu'il rapporte sérieusement que l'on trempoit le diamant dans du sang de bouc, afin de pouvoir le rompre.

Il seroit, d'ailleurs, bien extraordinaire qu'il ne fût pas venu dans l'idée de ceux qui font la recherche des diamans dans les Indes, où ils sont connus depuis la plus haute antiquité, de frotter deux diamans l'un contre l'autre, sinon pour les tailler, du moins pour les polir.

Robert de Berquen, dans ses *Merveilles des Deux-Indes*, dit que ce fut Louis de Berquen, natif de Bruges, qui inventa l'art de tailler le diamant à facettes, au moyen de l'égrisée. Ce fut lui qui, en 1476, tailla le beau diamant de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, qui le perdit la même année à la bataille de Morat. Ce diamant fut alors vendu, pour un écu, par le Suisse qui s'en étoit emparé ; le duc de Florence en fit ensuite l'acquisition, moyennant une somme considérable. Il appartient aujourd'hui à l'empereur d'Autriche. V. plus bas.

Avant cette époque, on employoit les diamans tels qu'ils étoient sortis de la terre, en les disposant de manière qu'ils présentassent en avant un de leurs angles solides. Dans cet

état, dit M. Haiïy, ils étoient plutôt un surcroît de richesse qu'un ornement pour les vases et autres objets sur lesquels on les appliquoit; et l'on peut dire qu'à cette époque, aucun amateur de pierreries n'avoit encore vu le diamant. (*Traité*, tom 4, p. 305.) L'agrafe du manteau de Charlemagne, que l'on conservoit à Aix-la-Chapelle, et que l'on a vue, pendant quelques années, à Paris, étoit formée de l'assemblage de plusieurs diamans bruts, de forme octaèdre.

Les formes que l'on donne aux diamans, dépendent principalement de celles qu'ils offrent naturellement, et l'on cherche toujours à leur conserver le plus de poids que l'on peut; cependant on préfère généralement une pierre étendue à une pierre épaisse, la première, à poids égal, étant plus avantageuse. Les diamans bruts renferment, en outre, des défauts qui exigent qu'on les clive; et s'ils ne sont pas très-apparens, on les dissimule par des facettes, ou par la monture. Ces divers défauts, qui sont tantôt de petites fentes, ou des points diversement colorés, se nomment *glaces* ou *gerçures*, *nuages*, *jardinages*, *dragonneaux*, etc.; on parvient quelquefois à faire disparaître ces points, et aussi à rendre un diamant dont l'eau est un peu jaune, plus limpide, en chauffant la pierre dans un creuset couvert, où elle est entourée de poudre de charbon.

Les diamans colorés, qui présentent de belles teintes, étant plus rares que le diamant incolore, ont une valeur supérieure à la sienne, mais seulement quand leur poids excède celui de 5 grains. Le diamant *rose* occupe le premier rang; vient ensuite le *bleu*, puis le *vert*; le *jaune*, étant assez commun, n'a une valeur plus grande que quand il est d'une extrême perfection: les diamans de couleur extraordinaire, *fleur de pêcher*, *hyacinthe*, etc., n'ont qu'un prix de fantaisie. Un de cette dernière teinte, qui ne pèse cependant que 15 grains, et que possédoit M. de Drée, fut acheté 28,000 fr. par M. d'Augny.

La taille ayant une grande influence sur la beauté de l'éclat des pierres précieuses, demande les plus grands soins, et exige beaucoup de connoissances de la part des artistes. On laissoit autrefois les arêtes terminales des brillans bien plus épaisses qu'on ne le fait aujourd'hui, et le jeu de la pierre a beaucoup gagné à cette méthode. On les monte aussi presque toutes à jour, au lieu de les enchatonner, ce qui donnoit plus de moyens de cacher une partie des défauts, d'affoiblir ou d'exalter la couleur, etc. Nous reviendrons ailleurs sur ce sujet.

On distingue quatre manières principales de tailler le diamant: en *Pierre épaisse*, en *Pierre foible*, en *rose* et en *brillant*;

mais les premières ne sont en quelque sorte que des préparations qui conduisent à la forme du *brillant*, qui est la plus usitée. On distingue encore le *brillant recoupé* ou *brillonet*, et la taille *en dentelle* (1). Tout ce qui n'est pas recoupé, se nomme dans le commerce, *menu*; il y a du *menu simple* et du *gros menu* ou non recoupé, quand le poids passe un grain. Il y a une autre qualité particulière, du *petit recoupé* qu'on appelle *anglais*, qui est très-recherchée et par conséquent fort chère, et dont on fait des entourages de pierres de couleur, telles que rubis, saphir, émeraude, opale, turquoise, etc.

Suivant l'opinion générale des lapidaires et des marchands de *diamans*, ceux des Indes sont ordinairement d'un plus gros volume et d'une plus belle eau que ceux du Brésil.

(Nous avons vu plus haut ce que l'on doit penser de cette opinion.)

Jeffryes, joaillier anglais, auquel nous devons le traité le plus complet sur cette matière, a traité fort en détail des différentes tailles que l'on fait subir au diamant, et donné plusieurs règles pour estimer sa valeur.

La plus simple est celle qui consiste à multiplier le poids du diamant par lui-même, et à multiplier de nouveau le produit obtenu par le prix d'un diamant d'un carat. On sent bien que ce prix varie en raison des qualités de la pierre, et que passé une certaine grosseur, il n'y a aucune règle fixe.

Voici les prix moyens actuels des diamans :

Le *menu* jusqu'à un grain vaut depuis 66 francs jusqu'à 120, selon la qualité ;

Le *gros-menu*, 110, 120 et 125 francs ;

Le *recoupé* de six au grain, 150; pesant deux grains, 170, 175 francs; de trois grains, 200 francs; et enfin de quatre grains ou un carat, 260 ou 280 francs.

Au dessus d'un carat, une pierre se vend à la pièce.

Une pierre de 6 grains, vaut.	600 francs
de 8.	1000
de 10.	1400
de 12.	1800
de 15.	2400
de 18.	3500
de 24.	5000

(1) Nous donnerons au mot **PIERRES PRÉCIEUSES** une idée de l'*art du lapidaire* et des moyens employés pour tailler le diamant et les pierres fines, avec la figure de ces différentes tailles qui seront bien mieux comprises par de simples traits, que par la description la plus étendue.

On sent qu'il s'agit de diamans d'une belle eau, taillés dans de bonnes proportions, et que l'on appelle bien faits. Les pierres qui ne réunissent pas ces qualités, sont appelées *robotes*. Il y en a dont l'éclat est mat, d'autres qui tirent sur le bleu, qu'on nomme *azurées*, de jaunes, etc., etc.

Nous tenons ces renseignemens de M. Champion, déjà cité.

Nous avons parlé plus haut du diamant brut que possède le roi de Portugal; on ne sera pas fâché sans doute de trouver la description des plus beaux diamans connus.

Les diamans taillés les plus remarquables, sont :

1.^o Le diamant du Grand Mogol, décrit par Tavernier. Il pèse 279 carats 9 seizièmes. Il est d'une eau parfaite, de bonne forme, et n'a pour tout défaut qu'une petite glace qui est à l'arête du tranchant, au bas de la pierre. Il est hémisphérique et taillé en *rose*; son épaisseur est de 13 lignes et demie, et son diamètre de 18 : Tavernier le compare à un œuf coupé par le milieu. Il a été trouvé dans la mine de Coulour, distante de sept journées de marche de Golconde, à l'est. Ce voyageur, qui étoit joaillier de profession, l'estime, en mettant le premier carat à 150 livres, 11,723,278 livres. Il avoit, avant d'avoir été taillé, plus du double de son poids.

2.^o Le diamant de l'empereur de Russie, dont le poids est de 779 grains ou 195 carats, suivant Patrin, et non pas 779 carats, comme Dutens et Romé-Delisle l'ont rapporté. Il est d'une belle eau, fort net, de la grosseur d'un œuf de pigeon et de forme ovale aplatie. L'Impératrice de Russie, Catherine II, qui en fit l'acquisition, le paya 2,250,000 livres comptant, et 100,000 livres de pension viagère; il vaut beaucoup plus, selon Dutens. Il est placé au haut du sceptre impérial, au dessous de l'aigle.

3.^o Le diamant de l'empereur d'Autriche, qui appartenoit autrefois au Grand-Duc de Toscane. Il pèse 139 carats et demi : il est net et de belle forme, taillé de tous les côtés à facettes; mais comme l'eau tire un peu sur la couleur de citron, Tavernier ne met le carat qu'à 135 livres, et sur ce pied ce diamant doit valoir 2,608,135 livres.

4.^o Le *Régent*, de 136 carats trois quarts ou 547 grains. Il est taillé en brillant; sa forme et son eau sont sans défauts; aussi peut-il être regardé, quant à sa perfection, comme le plus beau diamant du monde. Il a coûté 2,250,000 livres, et vaut le double. Il fait partie des diamans de la couronne de France. Il a 14 lignes de long, 13 un quart de large et 9 un tiers d'épaisseur. Il vient des mines de Partéal qui sont situées au pied des montagnes des Gattes, à 45 l. au sud de Golconde, et à 20 lieues à l'ouest de Mazulipatan, à l'endroit

où le Kissera se jette dans le Krichna. On le nomme aussi le *Pitt*, du nom de celui à qui le régent l'a acheté.

5.^o Enfin, le *Sancy* qui pèse 55 carats. Il a été payé 600,000 livres, mais vaut beaucoup davantage, suivant Dutens.

Le catalogue des huit collections qui composoient le *Musée minéralogique* de M. de Drée, renferme, indépendamment de la description de plusieurs diamans très-intéressans, des observations très-curieuses sur l'histoire naturelle de cette gemme, sur l'art de la tailler, etc. Nous invitons le lecteur à y recourir. Voyez aussi les *Voyages de Tavernier aux Indes*, le *Traité des pierres précieuses* de M. Brard et celui de M. Mawe, sur le même sujet.

DIAMANS DE NATURE. M. Wollaston a observé récemment que la faculté de couper le verre, dont jouit à un degré si éminent cette sorte de diamans, ne dépend pas seulement de leur extrême dureté qui semble encore augmentée par leur tissu rebours (*V.* plus haut, p. 394); mais qu'ils la doivent en grande partie à la forme curviligne de leurs arêtes. C'est ce dont le célèbre physicien s'est assuré en faisant donner cette forme à d'autres pierres dures qui ne font que rayer le verre sans le couper; et à ce sujet il observe que la différence est très-grande entre les deux opérations. On peut entamer assez profondément la surface du verre, sans y déterminer de solution de continuité ou de fissure propre à le rendre divisible par une légère pression, tandis qu'une fente d'un deux centièmes de pouce faite par le diamant produit cet effet. Il a démontré aussi que l'on peut changer la direction de la fente en égrenant sa surface, etc., etc. *V.* son mémoire, *Transactions philosophiques* de 1816, ou l'extrait qui en a été donné dans le *Bulletin de la Société d'encouragement*, en octobre 1816.

Les artistes qui montent les diamans destinés aux vitriers et miroitiers, donnent à ceux qu'ils emploient le nom d'*étincelles*, que les lapidaires appliquent à des diamans taillés, ordinairement petits, que l'on monte seuls en bague ou en épingles. (LUC.)

DIAMANS D'ALENÇON, DE BRISTOL, DU CANADA, etc. *V.* QUARZ-HYALIN.

DIAMANT BRUT. On a donné ce nom et celui de *Jargon* ou *faux-diamant*, au zircon transparent, de couleur blanche, que des joailliers infidèles ont, quelquefois, substitué au véritable diamant, dont il imite assez l'éclat, mais dont il n'a ni le jeu ni la dureté. *V.* ZIRCON.

DIAMANT SPATHIQUE. Nom donné par De Born au Corindon harmophane ou *Spath adamantin.* *V.* CORINDON.

DIAMONON. La MANDRAGORE est ainsi désignée par Zoroastre. (LN.)

DIANA, Commerson. C'est le **DIANELLA** de Lamarck.
 V. **DIANELLE**. (LN.)

DIANARIA. Plante citée par Végétius. C'est l'**ARMOISE**. (LN.)

DIANCHORA. Sowerby (*Minéral conchology*. pl. 80.) donne ce nom à un genre de coquilles fossiles à deux valves inégales dont une, fixée aux rochers, offre une ouverture au lieu d'un crochet, et l'autre, munie d'un crochet, présente à droite et à gauche, des appendices ou *oreilles* comme les **LIMES** et les **PEIGNES**. Ces coquilles sont assez épaisses, l'une, *Dianch. lata*, a les valves presque planes, demi-circulaires; et l'autre, *Dianch. striata*, est oblique, triangulaire. (DESM.)

DIANDRIE. Linnæus a donné ce nom à la seconde classe de son système de botanique, à celle qui renferme les plantes pourvues de deux étamines. On y trouve des genres dont les fleurs n'ont qu'un pistil, et c'est le plus grand nombre, et quelques-uns qui en ont deux et trois. V. **BOTANIQUE**. (B.)

DIANE. Espèce de singe du genre des **GUENONS**. (DESM.)

DIANE. Nom donné, dans l'ouvrage sur les papillons d'Europe, d'Engramelle, à une espèce de papillon que d'autres appellent *polyxena*, *hypermnestra*, et qui est l'*hypsipyle* de Fabricius. V. **THAÏS**. (L.)

DIANÉE, *Dianœa*. Genre établi par Péron et Lesueur, aux dépens des **MÉDUSES**. Ses caractères sont : corps orbiculaire, transparent, pédonculé sous l'ombrelle, avec ou sans bras; des tentacules au pourtour de l'ombrelle; bouche unique, inférieure et centrale.

Lamarck a réuni à ce genre ceux appelés **LYMNORÉE**, **GERYONIE**, **Océanie**, **PÉLAGIE** et **MÉLICERTE**, des mêmes auteurs. Il y rapporte dix-huit espèces, dont quelques-unes sont figurées pl. 3 et 4 du Voyage de Péron aux Terres-Australes, et dans d'autres ouvrages. Les **MÉDUSES PROBOSCIDALES** et **BONET** de Forskaël, ainsi que les **MÉDUSES PÉLAGIQUES** de moi et de Swartz, s'y réunissent, la première, sous le nom de **DIANÉE DENTICULÉE**, et la seconde, sous celui de **DIANÉE CYANELLE**. On y trouve encore la **MÉDUSE ONGUICULÉE** du même Swartz, et celle appelée **CYMBALAROÏDE** par Slabber, et **CAMPANELLE** par Shaw. (B.)

DIANELLE, *Dianella*. Plante du genre des **DRAGONNIERS** de Linnæus, dont Lamarck a fait un genre qui se distingue principalement par son fruit, lequel est une baie ovale, divisée intérieurement en trois loges, qui contiennent chacune quatre à cinq semences ovales. Cette plante a une racine odorante; une tige garnie à sa base de longues feuilles ensiformes, finement striées, et dans sa hauteur des feuilles courtes, alternes et amplexicaules. Ses fleurs sont de couleur

bleue et disposées en panicules lâches. Elle croît naturellement dans l'Inde. On l'appelle la *reine des bois* à l'Île-de-France. Elle fleurit tous les ans dans nos jardins.

Huit espèces ont été depuis réunies à celle-ci. Parmi elles se trouve la **DIANELLE HÉMICHRYSE**, dont Dupetit-Thouars a fait le genre **CORDYLINÉ**. (B.)

DIANTHÈRE, *Dianthera*. Genre de plantes qui ne diffère de celui des **CARMANTINES** que parce que les anthères des étamines sont doubles. Ce caractère est trop peu important pour motiver l'établissement d'un genre particulier. Cependant quelques botanistes l'ont conservé, tels que les auteurs de la *Flore du Pérou*, qui en ont figuré huit espèces nouvelles, parmi lesquelles se distinguent :

La **DIANTHÈRE MULTIFLORE**, qui a les feuilles oblongues, les pédoncules ternés, subdivisés et portant plusieurs fleurs. Les Péruviens mangent ses feuilles en guise d'épinards, et se servent de sa racine pour apaiser les maux de dents.

La **DIANTHÈRE HÉRISSEE**, qui a les feuilles ovales, aiguës, les pédoncules géminés, et deux fleurs entre chaque paire de bractées. Elle peut servir à teindre en bleu comme l'indigo.

La **DIANTHÈRE A FLEURS UNILATÉRALES** a les feuilles lancéolées, oblongues, légèrement crénelées; les pédoncules solitaires, portant plusieurs épis à fleurs tournées d'un seul côté. On s'en sert aussi pour teindre en bleu et en rouge. (B.)

DIANTHINÉES. Decandolle propose de diviser la famille des cariophyllées en deux ordres, dont l'un auroit pour type l'**OEILLET**, et comprendrait les genres dont le calice est tubuleux, avec quatre à cinq dents peu profondes. (B.)

DIANTHUS, de *Dios-anthos* (V. ce mot). Linnæus en a fait le nom du genre **OEILLET**. (LN.)

DIAOU D'MOUNTAGNA. Un des noms piémontais du **GRAND-DUC**. (V.)

DIAPASIS, *Diapasis*. Plante de la Nouvelle-Hollande, qui seule constitue, selon R. Brown, un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des campanulacées ou goodiënacées.

Ce genre présente pour caractères: une corolle en soucoupe à cinq divisions légèrement irrégulières; deux ovaires à un seul style; une drupe sèche, monosperme. (B.)

DIAPENSIA. Nom donné par Brunfelsius (1530), à la **SANICLE**, *Sanicula europæa*, que quelques botanistes du même temps ont adopté, et que, depuis, Linnæus a transporté à un genre tout-à-fait différent (*Fl. lap.*), nommé *Remberta* par Adans.

Quelques espèces d'**ARÉTIES** avoient d'abord été comprises par Linnæus dans son **DIAPENSIA**. V. ci-après. (LN.)

DIAPENSIE, *Diapensia*. Petite plante vivace, qui forme,

un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des polémonacées. Ses feuilles radicales sont oblongues ou linéaires, et ses feuilles caulinaires ovales, lancéolées et très-petites. Sa tige se divise en quelques rameaux simples qui portent, chacun, une seule fleur droite et d'un beau blanc.

Cette fleur offre : un calice de cinq folioles, munies extérieurement de trois écailles ; une corolle hypocratériforme, à tube cylindrique, à limbe plane et divisé en cinq lobes obtus ; cinq étamines alternes avec les divisions de la corolle ; un ovaire supérieur, arrondi, à style cylindrique et à stigmate obtus.

Le fruit est une capsule arrondie, qui s'ouvre par trois valves, et est divisée intérieurement en trois loges qui renferment plusieurs semences ob rondes.

Cette plante croît sur les montagnes Alpines. (B.)

DIAPÉRALES, *Diaperalæ*. J'ai désigné ainsi, dans le 24.^e volume de la première édition de ce Dictionnaire, une famille d'insectes coléoptères, de la section des hétéromères, composée du genre *diapère* et de quelques autres analogues.

Je l'ai ensuite réunie, ainsi que celle des *cosyphes*, à celle des *ténébrionites* ; mais dans le troisième volume de l'ouvrage de M. Cuvier, sur le Règne animal, je forme, avec les deux premières, la famille des *taxicornes*. Les diapérales, par leur tête découverte, leur corselet en trapèze ou presque carré, et dont les côtés ainsi que ceux des élytres ne débordent point le corps, se distinguent des *cosyphes*, et composent une division ou tribu, à laquelle je rapporte les genres : **HYPHÉE**, **DIAPÈRE**, **PHALÈRIE**, **TRACHYSCÈLE**, **ELEDONE**, **CNODALON**, **ÉPITRAGE**, **LEÏODE**, **TÉTROTOME**, **EUSTROPHE**, **ORGHÉSIE**. Dans les quatre derniers, la base des antennes est nue, au lieu qu'elle est couverte par le bord latéral de la tête dans les autres.

Ces insectes vivent, pour la plupart, dans les champignons, ou se tiennent sous les écorces des arbres. (L.)

DIAPÈRE, *Diaperis*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des taxicornes, tribu des diapérales.

Les *diapères* ont ordinairement le corps ovale, convexe ; les antennes perfoliées dans toute leur longueur ; les élytres coriaces ; les deux ailes membraneuses, repliées ; cinq articles aux tarses des quatre pattes antérieures et quatre à ceux des postérieures.

Geoffroy a le premier distingué ce genre d'insectes, et lui a donné le nom de *diapère*, à cause de la forme singulière des antennes, composées d'anneaux lenticulaires, enfilés par

leur centre , les uns à la suite des autres. Linnæus avoit mis parmi les *chrysomèles* la seule espèce qu'il eût connue. Degeer l'a placée parmi les *ténébrions*. Fabricius avoit aussi rangé parmi les *chrysomèles* l'espèce de Linnæus , et parmi les *hispes* deux autres espèces; mais il a , dans ses derniers ouvrages, adopté le genre diapère.

Ces insectes se trouvent dans les agarics et dans les bolets , qu'ils rongent tant sous leur dernière forme que sous celle de larve. Plusieurs espèces sont remarquables par deux cornes plus ou moins longues que le mâle porte au-dessus de la tête.

Le DIAPÈRE DU BOLET, *Diaperis boleti*, D. 6, 7, est d'un noir luisant ; ses élytres ont trois bandes d'un jaune fauve , transverses , découpées , dont la première à sa base , la seconde au milieu , et la troisième à l'extrémité , et des rangées longitudinales de points enfoncés.

Sa larve a le corps mou , ras , divisé en douze anneaux distincts ; la tête est écailleuse , un peu aplatie , munie de deux petites antennes , divisées en trois ou quatre articles. On trouve ordinairement ces larves en grand nombre dans les agarics qui sont sur le point de se décomposer. Lorsqu'elles veulent se changer en nymphes , elles construisent une coque , d'où elles sortent sous la forme d'insecte parfait. (O.L.)

DIAPHORE , *Diaphora*. Plante à chaume triangulaire , feuillé , droit ; à feuilles subulées , âpres au toucher , velues à leur base ; à fleurs disposées en panicules axillaires , qui , selon Loureiro , forme un genre dans la monoécie monadelphie et dans la famille des graminées.

Ce genre offre pour caractères : des fleurs mâles au sommet des épis , composées d'une balle calicinale uniflore de trois valves aiguës , courtes , dont une est terminée par une barbe ; et une balle florale de deux valves oblongues , contenant dix anthères filiformes , presque sessiles , coudées ; attachées à un réceptacle garni de paillettes ; des fleurs femelles au bas des épis , composées d'une balle calicinale de trois valves uniflores , larges , nues , terminées par une barbe , et d'une balle florale de deux valves , larges , aiguës , carenées , contenant un ovaire supérieur trigone , à trois stigmates filiformes , allongés et sessiles.

Le fruit est une semence trigone.

Le *diaphore* se trouve dans les champs de la Cochinchine. Il est très-remarquable par le nombre et la disposition de ses étamines. Il se rapproche du genre LUZIOLE de Jussieu. (B.)

DIA-PHU-TU. C'est , en Cochinchine , le nom de l'arbrisseau que Loureiro nomme *cedrela rosmarinus* , qui croît

aussi à Macao. Il remplace le ROMARIN, plante européenne, transportée dans l'Inde, et qu'on y élève difficilement. V. CÉDREL. (LN.)

DIAPRÉE *violette, rouge ou blanche*. Ce sont trois variétés de PRUNES. (LN.)

DIAPRIE, *Diapria*, Latr. ; *Psilus*, Jurin.. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des portetarières, famille des pupivores, tribu des oxyures, et qui a pour caractères : antennes insérées près du front, coudées, de quatorze articles dans les mâles, et de douze dans les femelles ; mandibules ayant trois ou quatre dentelures ; palpes maxillaires filiformes, longs, de cinq articles ; trois aux labiaux, dont le dernier plus gros ; les quatre ailes sans nervures.

Ces insectes ont le corps étroit, la tête souvent globuleuse, verticale, avec les antennes assez longues, filiformes ou plus grosses vers le bout, souvent grenues, quelquefois même garnies de poils verticillés ; les mandibules formant une pointe ou un bec ; le corselet rétréci en devant ; les ailes grandes, sans nervures ; l'abdomen pédiculé, presque conique, renfermant une tarière tubulaire dans les femelles et composée de trois pièces, dont les deux latérales servent de gaine. Cette tarière ne sort que par l'extrémité postérieure de l'abdomen qui est terminée en pointe ; les pattes sont courtes, avec les cuisses en massue.

On trouve les *diapries* sur les plantes, souvent sur les murs, aux environs des habitations ; leur démarche est lente.

DIAPRIE RUFIPÈDE, *Diapria rufipes*, D. 1. 15 ; *chalcis conica*, Fab. Elle n'a qu'une ligne et demie de longueur. Son corps est d'un noir très-luisant, lisse, presque glabre ; les antennes sont d'un brun rougeâtre, avec les derniers articles obscurs ; l'extrémité antérieure du corselet paroît être couverte d'un petit duvet ; les ailes sont transparentes, sans taches ; l'abdomen est allongé, presque en forme de fuseau ; les pattes sont d'un brun rougeâtre. Commun dans toute la France.

L'insecte que Rossi a nommé *chrysis hesperidum*, est une espèce du même genre. Elle est demi-fois plus grande que la précédente ; elle s'en éloigne surtout, 1.^o par sa tête allongée, dont le devant semble être, au premier coup d'œil, bifide, et dont la face antérieure est droite, presque horizontale, et s'allonge inférieurement pour former un bec, comme celui des *hémiptères* ; 2.^o par les enfoncemens du dessus du corselet ; 3.^o par ses antennes entièrement noires, plus grosses, et par ses pattes d'un brun foncé, notamment aux cuisses ; le

corps est d'ailleurs d'un noir luisant ; les ailes sont obscures et sans taches.

J'ai trouvé cette espèce aux environs de Brive.

M. Jurine a représenté, pl. 13, genre 48 de son ouvrage sur les hyménoptères, le mâle d'une diaprie, remarquable par ses antennes, dont les articles, en forme de grains de chapelet, ont des bouquets de poils. Je l'avois décrit sous le nom de *diaprie verticillée*. (L.)

DIARINA. V. DIARRHÈNE. (LN.)

DIARRHÈNE, *Diarrhena*. Genre de GRAMINÉES établi par Palisot-Beauvois, pour placer une FÊTUQUE de Michaux.

Ses caractères sont : balle calicinale de deux valves roides, naviculaires; balle florale de deux valves, l'inférieure semblable aux valves calicinales; la supérieure membraneuse, largement bordée, repliée, émarginée et dentée à sa base; deux écailles ovales, entières, glabres; deux étamines; un ovaire presque recouvert par une membrane. (B.)

DIASIE, *Diasia*. Genre de plantes établi par Decandolle, aux dépens des GLAYEULS de Linnæus, dont il diffère par sa corolle dépourvue de tube et caduque, ainsi que par sa capsule déprimée, à trois angles divergens, et dont les loges s'ouvrent à la face supérieure.

Ce genre, qui a été appelé MELASPIERULE par Curtis, renferme deux espèces qui ont été confondues jusqu'à présent sous le nom de GLAYEUL A FEUILLES DE GRAMINÉES, et qui viennent du Cap de Bonne-Espérance. (B.)

DIASIK. Les Nègres du Sénégal appellent ainsi le CROCODILE. (S.)

DIASPORE, Haiiy. Cette substance pierreuse, dont il n'existe d'échantillons que dans un petit nombre de collections, est en masses composées de lames légèrement curvilignes, d'une couleur grise jaunâtre, d'un éclat assez vif, tirant sur le nacré, et faciles à séparer les unes des autres.

Ces lames présentent des joints naturels qui, suivant l'observation de M. Haiiy, tendent à former un prisme rhomboïdal dont les pans font entre eux des angles de 130° et 50° environ, et qui se subdivise en outre dans le sens des petites diagonales de ses bases.

Les fragmens aigus rayent le verre : la pesanteur spécifique est 3,4324.

La propriété la plus remarquable de ce minéral consiste en ce que si l'on en expose un petit fragment à la flamme d'une bougie, il pétille au bout de quelques secondes et se dissipe en une multitude de paillettes nacrées. C'est de cette

propriété que M. Haüy a tiré son nom : *Diaspore* signifie qui se disperse.

Sa poussière n'est pas attaquée sensiblement par les acides nitrique et muriatique, et paroît infusible au chalumeau, sans addition. (*Vauquelin.*)

Ce savant chimiste a trouvé dans 100 parties de *diaspore*, environ 80 parties d'alumine, 17 ou 18 d'eau et 3 de fer; résultat qui l'a conduit à considérer cette substance comme une espèce particulière.

En effet, personne aujourd'hui ne sera tenté de la rapprocher du corindon qui n'est uniquement composé que d'alumine, mais ne renferme pas d'eau, et dont les propriétés sont si différentes. Le minéral avec lequel elle auroit le plus de rapports, est le *Wawellite* (Voyez ce mot), qui est aussi un *Hydrate d'alumine*.

La gangue du *diaspore* est une roche argilo-ferrugineuse, M. Lelièvre, à qui nous devons la connoissance de cette espèce, ignore de quel pays elle provient. (LUC.)

DIASPRO. Nom italien du **JASPE**. Il est l'origine du mot français *diapré*, qui désigne un mélange de plusieurs couleurs analogues à celles des **JASPES**. (LN.)

DIATLINA. Nom russe du **TRÈFLE**, *Trifolium pratense*. (LN.)

DIATOME, *Diatoma*. Arbre à feuilles opposées, ovales, entières, glabres; à fleurs petites, rouges, portées sur des grappes terminales, qui forme, selon Loureiro, un genre dans la dodécandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice campanulé, octofide; une corolle de six à sept pétales presque ronds, fendus, portés sur de longs onglets; un tube charnu et crénelé; seize étamines insérées au réceptacle; un ovaire inférieur, à style filiforme, et à stigmate, à quatre ou cinq divisions horizontales; une baie monosperme, formée par la base du calice, et couronnée par ses divisions.

Le *diatome* se trouve dans les forêts de la Cochinchine. Il se rapproche beaucoup des **ANGOLANS**.

Ce même nom a été donné, par Decandolle, à un autre genre établi par lui aux dépens des **CONFERVES**, et qui est caractérisé par des filamens simples, articulés, qui se divisent, excepté par un de leurs angles. Il renferme deux espèces. (B.)

DIAXYLON, Dioscoride. Synonyme du *Cytisos* du même auteur. (LN.)

DIAZOME, *Diazoma*. Genre établi par Savigny, pour placer un animal marin, voisin des **ALCYONS**, apporté d'Ivica par Delaroche. Il a été réuni aux **POLYCLINONS** par Cuvier.

Lamarck, qui le conserve, lui a donné l'expression caractéristique suivante : animaux agrégés, biforés, formant par leur réunion un corps commun, fixé, demi-gélatineux, orbiculaire, presque en soucoupe, multicellulaire, à cellules saillantes, comprimées, pourvues, à chacune, de deux oscules, et disposées sur plusieurs cercles concentriques ; six tentacules lancéolées à chaque bouche ; un seul paquet de gemmes latéral. (B.)

DIB. Nom arabe du CHACAL, mammifère carnassier, du genre CHIEN. (DESM.)

DICÆLE, *Dicælus*. M. Bonelli, dans la deuxième partie de ses observations entomologiques, désigne ainsi un nouveau genre de coléoptères, de la tribu des carabiques, et qu'il range dans sa sous-famille des licines. Il lui donne pour caractères : mandibules pointues et assez saillantes ; quatrième article des palpes très-dilaté à l'extrémité et comme triangulaire ; corselet inégal, plus large à sa base, échancré aux deux extrémités.

Ces insectes ressemblent, par leur forme assez large et pointue postérieurement, aux carabes, nommés par Fabricius, *frigidus*, *cisteloides*, etc. ; leur tête a en devant deux enfoncemens très-considérables, et qui suffiroient seuls pour faire distinguer ces carabiques de tous les autres ; de là, l'origine du mot *dicælus*.

Je rapporterai ce genre à ma cinquième section des carabiques (V. ce mot). Il est de la subdivision de ceux où les mâles ont le second article, et même souvent le troisième de leurs tarsi antérieurs très-dilaté, en forme de palette carrée ou ronde, avec le dessous garni de papilles grenues et très-nombreuses. Ainsi que les licines et les badistes, les dicæles ont le labre profondément échancré ; le bord antérieur de la tête échancré ou concave, en manière de cintre ; et l'échancrure supérieure du menton sans dentelures ; mais dans les deux premiers genres, les mandibules sont tronquées ou très-obtuses.

M. Bonelli mentionne quatre espèces de ce genre, toutes de l'Amérique septentrionale, inédites jusqu'alors, du moins d'après lui. M. Bosc en a rapporté une de la Caroline, le DICÆLE VIOLET, *Dicælus violaceus*. Son corps est long d'environ neuf lignes, d'un beau violet, avec les antennes, la bouche et les pieds noirs ; le corselet est en carré transversal, et les élytres sont sillonnées. (L.)

DICÆUM. V. DICÉE. (DESM.)

DICALIX, *Dicalix*. Grand arbre à feuilles alternes, lancéolées, dentées, glabres ; à fleurs blanches, petites, dispo-

sées en grappes presque terminales, qui, selon Loureiro forme un genre dans la polygamie dioécie.

Ce genre offre pour caractères : un calice double, l'extérieur à trois folioles aiguës, l'intérieur à cinq dents courtes, l'un et l'autre persistans; une corolle en roue, divisée en cinq parties ovales; environ cent étamines insérées sur la corolle; un ovaire presque rond, à style épais, et à stigmate obtus.

Les fleurs femelles sont sur d'autres pieds, mais, aux étamines près, semblables aux hermaphrodites.

Le fruit est une petite drupe, couronnée par le calice, et contenant une noix étranglée dans son milieu, et uniloculaire.

Le dicalix se trouve dans les forêts de la Cochinchine. On l'emploie à la bâtisse des maisons. (B.)

DICÉE, *Dicæum*. Nom d'un très-petit oiseau des Indes, selon Ælien. M. Cuvier l'a adopté pour un sous-genre de sa famille des *ténuirostres*, auquel il donne pour caractères : le bec aigu, arqué, pas plus long que la tête, déprimé et élargi à sa base; ils diffèrent des grimpereaux en ce qu'ils n'ont pas la queue usée et en ce qu'ils ne grimpent pas. Ce genre est composé des espèces suivantes qui, à l'exception d'une seule, sont toutes indiquées par ce savant naturaliste.

Le **DICÉE CROMBEC**, *Dicæum rufescens*, Vieill., pl. 135, f. 1, 2. des Oiseaux d'Afrique, sous le nom de *crombec*, a les parties supérieures, le dessus des ailes et de la queue, d'un brun gris un peu cendré; les inférieures d'un roux clair, un peu plus foncé sur le ventre et sous la queue; le bec d'un brun clair; les pieds roussâtres. La figure 2 de la planche indiquée ci-dessus, représente une variété accidentelle dont la queue et les ailes sont en partie blanches. Cet oiseau a de grands rapports avec le dicée gris; mais il a le bec plus long. On le trouve en Afrique.

Le **DICÉE A DOS ROUGE**, *Dicæum erythronothos*, Vieill., *Certhia erythronothos*, Lath. pl. 35 des Ois. dorés, sous le nom de *Souimanga à dos rouge*. Il a le dessus de la tête, du cou et du corps d'un rouge de cinabre; les penes des ailes et de la queue d'un noir vineux; les joues et les côtés du cou d'un noir bleuâtre; la gorge et le dessous du corps d'un blanc nuancé de gris sur la poitrine et les flancs; longueur totale, trois pouces un quart. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle est d'un brun foncé, et en ce que ses ailes et sa queue sont d'un noir rembruni. Il y a des variétés d'âge dans cette espèce; les uns, comme le *petit grimperau rouge, noir et blanc* d'Edward, portent quatre bandes noires transversales sur le manteau; d'autres, comme le *grimperau à dos rouge* de la Chine, sont d'un blanc roussâtre sous le corps. Le *Figurier*

rouge des Oiseaux d'Afrique me semble encore appartenir à cette espèce. On trouve ces oiseaux dans l'Inde.

Le DICÉE A DOS VERT, *Dicæum chloronothos*, Vieill., pl. 28 des Oiseaux dorés, sous le nom de *Souimanga gris*. La couleur grise domine sur la tête, le cou, le manteau, la gorge et la poitrine, mais avec des nuances différentes : elle est verdâtre sur la première partie, ardoisée sur la seconde, presque blanche sur la troisième, rousse sur la quatrième et la cinquième ; le dos est d'un vert olivâtre ; cette teinte prend un ton jaunâtre sur le croupion et les petites couvertures supérieures des ailes, dont les penes sont, ainsi que celles de la queue, bordées de jaunâtre à l'extérieur sur un fond brun ; les pieds sont jaunâtres ; le bec est de cette couleur à la base de sa partie inférieure, et brun dans le reste. Longueur totale, trois pouces deux tiers. On le trouve dans l'Inde. Il a de si grands rapports avec le GRIMPEREAU, de l'île de Bourbon, *certhia borbonica*, que je le crois de la même espèce, et qu'il y a erreur dans les mesures indiquées par Buffon.

Le DICÉE GRIS DE LA CHINE, *Dicæum flavipes*, Vieill. ; *Certhia grisea*, Lath., pl. 117, fig. 3 du Voyage de Sonnerat, a le dessus de la tête, du cou, le dos et les couvertures supérieures des ailes, d'un gris cendré ; la gorge, la poitrine et le ventre d'un roux très-clair ; les penes des ailes d'un brun terreux ; les deux penes intermédiaires de la queue brunes et terminées par une bande transversale noire ; les latérales grises avec une bande noire, longitudinale et demi-circulaire à l'extrémité ; l'iris rouge, le bec noir et les pieds jaunes.

Le DICÉE ROUGE, *Dicæum rubescens*, Vieill., pl. 36 des Oiseaux dorés, sous le nom de *Souimanga rouge et gris*, se rapproche beaucoup du dicée à dos rouge, par sa taille, et a, comme celui-ci, le bec sans dentelures ; les teintes sont les mêmes, mais le rouge est d'une nuance un peu différente et s'étend sur d'autres parties du corps ; il couvre la tête, le cou, le dos, la gorge et le haut de la poitrine dont la partie inférieure est grise ; les couvertures du dessous de la queue sont blanches, et les petites qui recouvrent l'aile en dessus, sont d'une belle teinte blene ; le bec et les pieds sont noirs.

Le DICÉE SCARLATTE, *Dicæum atripes*, Vieill. ; *Certhia rubra*, Lath., pl. 54 des Ois. dorés, sous le nom d'*Héorotaire scarlatte*, se trouve dans les îles de la mer du Sud : il a la tête, le dessus du corps, la gorge, la poitrine et le haut du ventre d'un beau rouge écarlate ; le reste des parties inférieures blanc : les penes alaires et caudales, le bec et les pieds noirs : taille de la mesange bleue. Je rapproche de cette es-

pèce la *Sylvia flammea*, figurée dans le fasc. 1⁴ de Sparmann, pl. 97, qui ne diffère qu'en ce que le ventre est d'un gris pâle. On la trouve dans l'île de Java, où elle fréquente les palmiers.

Le DICÉE SIFFLEUR, *Dicæum cantillans*, Vieill.; *Certhia cantillans*, Lath., pl. 117, f. 2 du Voyage de Sonnerat, est de la taille du *Dicée à dos rouge*. Il a la tête, le cou, le dos, les ailes et les cuisses d'un gris-cendré bleuâtre; la gorge et le devant du cou d'une nuance plus claire; une tache triangulaire d'un jaune orangé sur le dos; la poitrine et le ventre de cette même teinte; les couvertures de la queue d'un jaune clair; le bec et les pieds noirs; l'iris jaune.

On le trouve à la Chine. (v.)

DICERAS. V. DITRACHYÈRE. (B.)

DICERATE, *Diceras*. Genre de coquille bivalve établi par Lamarck, *Annales du Muséum*, t. 6, pl. 55, aux dépens des CAMES. Il offre pour caractères: coquille inéquivalve adhérente, à crochets coniques très-grands, divergens, inégaux, contournés en spirale irrégulière; une dent cardinale fort grande, épaisse, concave et auriculaire dans la plus grande valve; deux impressions musculaires.

L'espèce la plus connue de ce genre n'a encore été trouvée qu'à l'état fossile, au mont Salève. C'est le *chama bicornis* de Brugière. (B.)

DICÈRE, *Dicera*. Genre de plantes établi par Forster, mais qui depuis a été réuni aux GANITRES.

Loureiro a donné ce même nom à un autre genre, qui n'est autre que l'ACHIMÈNE de Vahl. (B.)

DICÈRES. Nom donné par Blainville à une famille de MOLLUSQUES. Elle renferme les NUDIBRANCHES à deux tentacules. (B.)

DICÉROBATE, *Dicerobatus*. Genre établi par Blainville aux dépens des RAIES de Lacépède. La RAIE FRANGÉE lui sert de type. (B.)

DICEROS. V. COLOMNÉE. (B.)

DICHAPÉTALE, *Dichapetalum*. Arbuste de Madagascar, dont M. Dupetit-Thouars croit devoir former un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des térbinthacées.

Ses caractères consistent: en un calice à cinq divisions profondes; en cinq pétales linéaires et bifurqués; en cinq étamines insérées sur le calice; en un ovaire entouré de cinq écailles; en une baie charnue à trois loges et à trois semences dans chaque loge, dont deux avortent souvent. (B.)

DICHELESTION, *Dichelestium*. Genre de crustacés, de l'ordre des branchiopodes, famille des pœcilopes, établi par Hermann fils, dans son *Mémoire aptérologique*, pag. 25, pl. 5, fig. 7 et 8, sur un animal parasite de l'esturgeon. Le corps est presque cylindrique, un peu plus grêle vers son extrémité postérieure, articulé, recouvert d'une peau cartilagineuse, élastique et couleur de chair; il est composé de sept segmens, dont l'antérieur, beaucoup plus grand, porte deux antennes en forme de soie; deux serres frontales et avancées; un bec avec des espèces de palpes, et quatre pieds crochus et dentelés; au segment suivant sont attachés quatre autres pieds qui se terminent par des doigts dentelés; le troisième anneau a, de chaque côté, un appendice ovalaire et simple. On en voit deux autres, mais plus petits, semblables à des tubercules, au bout du dernier segment; il porte aussi, du moins quelquefois, deux longs filets articulés. Ce crustacé vit sur l'esturgeon, dont il suce le sang, à la manière des *caliges* et des *lemées*. Il court et se meut avec beaucoup de vivacité, caractère qui ne permet pas de le confondre avec les animaux de ce dernier genre. On trouve des individus d'un tiers plus petits, et qui pourroient être, suivant la présomption d'Hermann, des mâles. On n'en connoît qu'une espèce, le **DICHÉLESTION DE L'ESTURGEON**, *Dichelestium sturionis*. (L.)

DICHOSTOME, *Dichlostoma*. Genre de vers marins établi par M. Rafinesque. Ses caractères consistent : en un corps gélatineux plat; en une bouche inférieure située à une des extrémités et accompagnée de deux appendices.

Ce genre, très-voisin des **MÉDUSES**, ne renferme qu'une espèce, la **DICHOSTOME ELLIPTIQUE**, qui vit dans les mers de Sicile. (B.)

DICHOLOPHUS. C'est, dans le *Prodromus* d'Illiger, le nom générique du **CARIAMA**. (V.)

DICHONDRE, *Dichondra*. Plante vivace, à tige rampante; à feuilles alternes, réniformes, longuement pétiolées; à fleurs axillaires, solitaires, pédonculées, et blanchâtres, qui forme un genre dans la pentandrie digynie, voisin des ombellifères, et dont les caractères offrent : un calice partagé en cinq folioles, lancéolées et très-ouvertes; une corolle monopétale, presque campanulée, divisée profondément en cinq découpures lancéolées; cinq étamines, dont les filamens sont alternes avec les divisions de la corolle; deux ovaires supérieurs, velus, entre lesquels s'élèvent deux styles à stigmates simples; deux capsules presque globuleuses, uniloculaires, et qui renferment chacune une semence.

Les six plantes qui composent ce genre ne paroissent être que des variétés l'une de l'autre; car les ayant observées dans les sables de la Basse-Caroline, où elles croissent si abondamment qu'elles couvrent quelquefois le terrain, j'ai vu qu'à l'ombre, leurs feuilles sont simplement velues, et qu'au soleil, elles sont soyeuses en dessous. Elles fleurissent pendant tout l'été. Gmelin a appelé ce genre **DEMIDOFE**, et Gærtner **STÉRIPHE**. (B.)

DICHOTOMAIRE, *Dichotomaria*. Genre de polyptier, établi par Lamarck, aux dépens des **TUBULAIRES** d'Esper. Il est fort voisin des **CORALINES**. Ses caractères sont : polyptier phytoïde à tiges tubuleuses, subarticulées, dichotomes, enduites d'un encroûtement calcaire; cellules des polypes non apparentes.

Ce genre se subdivise en *dichotomaires tubuleuses et subarticulées* qui rentrent dans les **GALAXAURES** de Lamouroux; et en *dichotomaires lichenoïdes non articulées*, qui sont constituées par les **LIAGORES** du même naturaliste.

La **TUBULAIRE FRAGILE** sert de type à ce genre, auquel Lamarck rapporte douze espèces. (B.)

DICHOTOPHYLLON. Dillen donne ce nom aux *ceratophyllum* de Linnæus. (V. **CORNIFLE**.) L'un et l'autre expriment la forme des feuilles des plantes de ce genre. (LN.)

DICHROA, *Dichroa*. Arbrisseau à feuilles opposées, sessiles, lancéolées, glabres, un peu dentées, très-longues; à fleurs blanches en dehors, bleues en dedans, et portées sur des grappes terminales, qui forme un genre, selon Loureiro, dans la dodécandrie tétragynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice monophylle; globuleux, à quatre dents; cinq pétales charnus, ovales, lancéolés; quinze étamines inégales; un ovaire presque rond, surmonté de quatre styles épais, à stigmates émarginés; une baie à quatre loges polyspermes, formée par le calice qui a crû.

Le *dichroa* se trouve, dans les montagnes, à la Chine et à la Cochinchine. Ses feuilles et ses racines sont employées comme fébrifuges. Elles excitent le vomissement lorsqu'on les mange crues, et purgent lorsqu'on les mange cuites. (B.)

DICHROCÈRE, *Dichrocerus*. Genre de la classe des vers qui contient une seule espèce, le **DICHROCÈRE ROUGEÂTRE**, vivant dans la mer de Sicile. Il présente pour caractères : un corps filiforme; deux yeux et deux antennes sur la tête; les côtés mutiques. (B.)

DICHROÏTE. V. **CORDIÉRITE**. (LUC.)

DICHROME, *Dichroma*. Plante herbacée, velue, à feuilles radicales longuement pétiolées, ovales, en cœur, obtusément

dentées, très-velues; à feuilles caulinaires sessiles, ovales et dentées; à fleurs d'un rouge écarlate, portées sur de longs pédoncules axillaires et velus, laquelle forme un genre dans la didynamie angiospermie et dans la famille des rhinanthacées.

Ce genre présente pour caractères : un calice profondément divisé en cinq parties linéaires, aiguës et persistantes; une corolle tubuleuse, bilabiée, à lobe supérieur profondément émarginé, et à lobe inférieur à trois divisions échancrées; quatre étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, ovale, surmonté d'un style à stigmate obtus; une capsule ovale, biloculaire, s'ouvrant par son sommet en deux valves, dont les cloisons sont contraires, et contenant un grand nombre de semences attachées aux cloisons.

Le **DICHROME ÉCARLATE** croît dans les îles de Chiloë.
V. OURISSIE. (B.)

DICHROMENE, *Dichromena*. Plante vivace, à tige feuillée et à épillets réunis en tête, que je crois être le **CHOIN CÉPHALOTE** de Walter, et dont Michaux fait un genre dans sa Flore d'Amérique. Ce genre, qui se rapproche infiniment des **CHOINS**, a les épillets entourés de longs involucres d'un blanc de lait, ce qui lui fait produire un effet singulier dans les marais, où il croît au milieu d'autres plantes d'un vert foncé.

Cinq autres espèces, toutes de l'Amérique méridionale, se réunissent à celle-ci pour constituer le genre. (B.)

DICHROMON, Dioscoride. L'un des noms de la **VERVEINE**. (LN.)

DICHTEREPHEU. Le **LIERRE**, en Allemagne. (LN.)

DICKIA. Nom donné par Scopoli au genre *matourea*, d'Aublet, réuni au **VANDELIA** par Vahl, rapprochement adopté par Willdenow. (LN.)

DICKSONE, *Dicksonia*. Genre de *fougères*, établi par Lhéritier. Ses caractères sont d'avoir : les fructifications situées sur le bord des feuilles, courbées en dedans, réunies et bivalves; la valve extérieure, formée par la substance de la feuille; la valve intérieure membraneuse; les follicules entourées d'un anneau élastique.

Ce genre, qui se rapproche beaucoup des **POLYPODES**, comprend plus de vingt-cinq espèces de l'Inde ou de l'Amérique méridionale, dont le feuillage est surcomposé, glabre ou velu; c'est de l'une d'elles, la **DICKSONE CULCITE**, que sort l'*agneau de Scythie*, charlatanerie à laquelle on a cru quelque temps. *V. ce mot.* (B.)

DICLESIE, Desv. Sorte de **FRUIT** propre aux **NYCTAGINÉES**. C'est le **SCLÉRANTHE** de Moench. (B.)

DICLITÈRE, *Dicliptera*. Genre de plantes établi par Jussieu, aux dépens des CARMANTINES. Il renferme les espèces dont les valves de la capsule, lorsqu'elles sont écartées, conservent leurs deux parties latérales attachées au sommet sous forme d'ailes, et qui ont un appendice entre les deux ailes formant une demi-cloison. (B.)

DICLYTRA. Synonyme de CORYDALIS. (B.)

DICONANGIA. Mitchel donne ce nom à un arbre de l'Amérique septentrionale, qui est l'*ITEA virginica*, Linn. (LN.)

DICORYPHE, *Dicoryphe*. Arbre à feuilles alternes, distiques, pétiolées, lancéolées, très-entières, accompagnées de deux stipules inégales, presque en cœur aigu, à fleurs disposées en corymbe serré et terminal, lequel forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Ce genre, qui a été établi par Aubert Dupetit-Thouars, dans son ouvrage sur les plantes des îles de l'Afrique australe, et qui y est figuré pl. 7, offre pour caractères : un calice tubuleux à quatre lobes et persistant ; une corolle de quatre pétales, un peu plus longs que le calice et alternes avec ses divisions ; huit étamines, dont quatre seules sont fertiles et alternes avec les pétales ; deux ovaires inférieurs, enfoncés dans la base du calice, à style simple, profondément bifide et plus court que les étamines.

Le fruit est une capsule octogone, renfermant deux coques, s'ouvrant avec élasticité par leur extrémité interne, et renfermant chacune une semence oblongue, noire, à péricarpe corné, à embryon renversé, et à cotylédons foliacés.

Le dicoryphe croît à Madagascar. Il est toujours en fleurs et en fruit. (B.)

DICOTYLE. Nom proposé par M. Frédéric Cuvier, pour désigner les mammifères du genre PÉCARI. V. ce mot. (DESM.)

DICOTYLÉDONES (Plantes). Ce sont celles dont les semences ont deux lobes. V. SEMENCE, et le développement du système de Jussieu, à l'article BOTANIQUE. (D.)

DICRÆA, Aubert Dupetit-Thouars. C'est le PODOSTÉMON de Michaux, V. ce mot. (LN.)

DICRANE, *Dicranum*. Genre de plantes établi par Hedwig, dans la famille des mousses. Son caractère consiste dans un péristome à seize dents bifides, et dans des fleurs mâles en tête. Il a pour type le *bry à balais* de Linnæus, et renferme plus de soixante espèces, quoique le genre TRICHOSTOME lui en enlève plusieurs.

Le genre TAYLORIE s'en rapproche infiniment.

Vilars, dans le Catalogue des plantes du jardin de Strasbourg, a figuré, avec des détails fort étendus, la fructification de ce genre. (B.)

DICRIMMIA, Lambert. *V.* SCHUBERTIA. (LN.)

DICRURUS. Nom générique des DRONGOS. *V.* ce mot. (v.)

DICTAME DE CRÈTE, *Origanum dictamnus*, Linn. Petit arbuste du genre ORIGAN (*V.* ce mot:), fort agréable à la vue et à l'odorat, qui croît sur le mont Ida, dans l'île de Candie, d'où on nous l'apporte sec; on le trouve aussi dans les fentes des rochers de la Grèce, et quelquefois en Provence et en Italie. Il ne s'élève pas au-delà de huit à neuf pouces. Ses racines sont brunes et fibreuses, et ses tiges dures, rameuses, un peu purpurines, et couvertes d'un duvet. Les feuilles naissent opposées deux à deux aux nœuds des tiges; elles sont ovales, arrondies, longues d'un pouce, épaisses, cotonneuses et très-blanches. Les fleurs, de couleur pourpre, viennent sur des épis quadrangulaires, penchés et garnis de feuilles florales, grandes et luisantes: elles paroissent en juin et juillet.

On cultive depuis long-temps cette plante dans les jardins. Elle se multiplie de bouture pendant tout l'été. Toutes ses parties ont une odeur pénétrante et aromatique, fort agréable, et une saveur âcre et piquante.

Une seconde espèce de DICTAME, *Origanum sipyleum*, Linn., croît sur le mont Sipyle, dans l'Asie mineure. C'est une fort jolie plante qui s'élève à la hauteur de deux pieds, dont la racine est vivace, et la tige annuelle. Elle diffère de la précédente, en ce que toutes ses feuilles sont lisses, en cœur, terminées en pointe. Elle porte des épis de fleurs d'une beauté durable, et mérite par cette raison une place dans les jardins des curieux. On la multiplie et on la cultive à tous égards comme le *dictame de Crète*.

Le DICTAME PANICULÉ est originaire du Cap de Bonne-Espérance. Il sert de type au genre CALODENDRON de Thunberg. (B.)

DICTAME ou FRAXINELLE, *Dictamnus*. Genre de plantes de la décandrie monogynie et de la famille des rutacées, ou mieux des zanthoxyllées, qui présente pour caractères: un calice composé de cinq folioles inégales, caduques; cinq pétales ovales, lancéolés et irrégulièrement ouverts, c'est-à-dire dont deux sont redressés, deux placés obliquement sur les côtés, et le troisième est abaissé. Les étamines au nombre de dix, différent peu de longueur; leurs filets inclinés se relèvent et se recourbent vers leur sommet; ils sont parse-

més de glandes, et ont des anthères courtes et à quatre faces. Le germe est à cinq angles, et porté sur un très-petit pédicelle; il soutient un style court, courbé, et à stigmate aigu. Le fruit se compose de cinq capsules disposées en étoile, réunies par leur bord interne, et ayant leurs bords extérieurs comprimés, saillans et pointus à leur sommet; chaque capsule contient une espèce de gaine courbée en crochet, qui s'ouvre en deux valves, et dans laquelle sont renfermées des semences réniformes, luisantes et dures.

Ce genre ne comprend que deux espèces : le **DICTAME BLANC**, le **DICTAME DU CAP**.

Le **DICTAME BLANC** ou la **FRAXINELLE**, *Dictamnus albus*, Linn., croît dans les bois des contrées méridionales de la France, en Italie et dans l'Allemagne. Cette plante est cultivée dans les jardins, pour la beauté de ses fleurs, qui paroissent en juin et juillet. Sa racine est vivace. Ses feuilles sont alternes, ailées avec impaire et ressemblent un peu à celles du *frêne*, ce qui fait donner à cette plante le nom vulgaire qu'elle porte. Les fleurs naissent au sommet des tiges, disposées irrégulièrement, ou formant une espèce de grappe claire et droite; leur corolle est ou blanche ou d'un rouge pâle mêlé de pourpre.

Les extrémités des tiges et les pétales des fleurs de la *fraxinelle* sont couverts d'une infinité de vésicules pleines d'huile essentielle; elles répandent, dans les jours chauds de l'été, une vapeur forte, inflammable et si abondante, que si, vers le soir, quand un air plus frais l'a un peu condensée, on approche de la *fraxinelle* une bougie allumée, il paroît tout à coup une grande flamme qui se répand sur toute cette plante, mais sans l'endommager.

La racine de cette plante est fortement odorante, mais son odeur est désagréable, et a quelque rapport avec celle du bouc. Sa saveur est légèrement âcre et amère.

La *fraxinelle* fait un joli effet dans les jardins du printemps; elle s'accommode de toutes sortes de terres et de toutes expositions. On la multiplie en séparant ses racines en automne. Si on veut en semer la graine, il faut le faire aussitôt qu'elle est mûre; elle levera au printemps suivant, et fleurira au bout de deux ou trois ans. Elle n'exige d'autres soins que d'être sarclée et serfoyée une fois ou deux dans l'année.

Le **DICTAME DU CAP**, *Dictamnus capensis*, Linn., ressemble beaucoup à l'espèce précédente : sa grappe de fleurs est la même, mais sa tige est rameuse et ses feuilles sont simples, alternes et semblables aux folioles de la *fraxinelle*. Ce dictame croît au Cap de Bonne-Espérance. (B.)

DICTAME FAUX. V. au mot **MARRUBE.** (B.)

DICTAME DE VIRGINIE. On a donné, on ne sait pourquoi, ce nom à la *menthe pouillot*. (B.)

DICTAMNUS, *Dictamnium*. Théophraste admet trois *dictamnus* : le *vrai* qui croissoit dans les lieux arides ; le second, le *faux*, dans les endroits gras ; un troisième, tout différent et qui ressembloit au *sisymbrium*. Dioscoride les admet tous trois, et Pline ajoute que les cerfs blessés par les traits des chasseurs recherchoient le *dictamnus* pour se guérir. C'est Homère qui a donné au *vrai dictamnus* toute sa célébrité. Cette plante portoit le nom d'une montagne de l'île de Crète, le mont *Dictes* où elle croissoit, (de *δικτης dictes* *καμνος*, *frutex*). Les anciens botanistes ont cru la reconnoître, les uns dans l'*hellébore blanc*, le *psoralier bitumineux*, des *menthes*, et d'autres dans la *fraxinelle*, et surtout dans un *origan*, qui en a pris le nom de *dictame de Crète*. V. ce mot. Cette opinion est la plus généralement admise, même par Linnæus, qui a appelé cette plante *origanum dictamnus*, quoiqu'il ait fixé le nom de *dictamnium* à la *fraxinelle* appelée anciennement *dictatme blanc*, à cause de sa racine blanche. Le *faux dictamnus* ou *dictamnus falsus* (V. PSEUDO DICTAMNUS), est rapporté à un marrube. Quant au troisième *dictamnus* des anciens, on ne sait de quelle plante il s'agit.

Gleditsch et Moench ont établi un genre particulier nommé *amaracus*, pour séparer le *vrai dictamnus* des origans, et Tournefort le *pseudo dictamnus* pour placer le faux. Ces genres n'ont pas été adoptés. Le *dictamnus capensis* de Linnæus fils, est le genre *calodendrum* de Thunberg et le *pallasia* d'Houttuyn.

Les mots *Dictamus*, *Dictamnium*, *Dictamnus*, *Dictame*, désignent le *dictamnus* dans certains auteurs. V. les articles *Dictame*. (LX.)

DICTILÈME, *Dictilema*. Genre de plantes de la famille des conferves, établi par M. Rafinesque, qui renferme deux espèces, les **DICTILÈMES JAUNE** et **AGGLOMÉRÉ**, croissant dans les mers de Sicile. Ses caractères consistent en des filamens inarticulés, anastomosés ou réticulés, avec des gogyles, soit sur les filamens, soit à leur point de réunion. (B.)

DICTYDIE, *Dictydium*. Genre de plantes établi par Schrader dans la famille des **CHAMPIGNONS**. Il offre pour caractères : un péricarpe diaphane, réticulé ou veiné, s'ouvrant inégalement sur les côtés ou au sommet. Ce genre renferme cinq espèces fort petites, qu'on trouve en automne sur le bois pourri. Une de ces espèces, la **DICTYDIE EN OMBELLE**, a été décrite sous le nom de **CIBBRAIRE PENNACÉE** par Persoon ; de **STEMONITE TREILLISSÉE** par Gmelin ; de **MOISSURE TREILLISSÉE** par Batsch. V. ces mots, et surtout le mot **MOISSURE**.

Ce genre a été réuni aux TRICHIES. (B.)

DICTYE, *Dictya*. Nom que j'avois donné à un genre de diptères, démembré du genre *musca* de Linnæus, et adopté par Fabricius. Plusieurs de ses espèces n'ayant paru rentrer dans celui des *tétanocères* établi auparavant par M. Duméril, et les autres se rapportant aux *platysomes* de M. Meigen, le genre DICTYE est supprimé. V. TÉTANOCÈRE et PLATYSTOME. (L.)

DICTYOPTÈRE, *Dictyopteris*. Genre de plantes de la famille des *thalassiophytes* et de l'ordre des dictyotées, établi par Lamouroux, Annales du Muséum. Il offre pour caractère des capsules formant des masses un peu saillantes, éparses sur les feuilles toujours partagées par une nervure.

Ce genre renferme huit espèces, dont une seule, la DICTYOPTÈRE ALLONGÉE, se trouve dans les mers d'Europe. Une autre, la DICTYOPTÈRE DENTELÉE, originaire de la Nouvelle-Hollande, est figurée pl. 11 de l'ouvrage précité. (B.)

DICTYOTE, *Dictyota*. Genre de plantes établi par Lamouroux, aux dépens des ULVES de Linnæus. Ses caractères sont : fructification en lignes longitudinales, rarement transversales, jamais concentriques, souvent éparses entièrement ou en partie.

Ce genre, auquel les PADINES avoient d'abord été réunies, renferme une vingtaine d'espèces, dont quelques-unes se trouvent dans nos mers et les autres dans celles des pays chauds. Une d'elles, la DICTYOTE POLYPODIOÏDE, est figurée pl. 12., n.ºs 2 et 3 du mémoire de M. Lamouroux, sur les thalassiophytes, inséré dans les Annales du Muséum. Il en a aussi été question dans le Bulletin de la Société philomatique. (B.)

DICTYOTÉES. Ordre établi par Lamouroux, Annales du Muséum, dans la famille des THALASSIOPHYTES. Ses caractères sont : organisation réticulée et foliacée ; couleur verdâtre ne devenant jamais noire à l'air. Cet ordre ne contient que quatre genres qui sont indiqués à l'article VAREC. (B.)

DIDACTYLES. Oiseaux qui n'ont que deux doigts : telle est l'*autruche*. (V.)

DIDAR. Nom arabe de l'ORME. (LN.)

DIDELPHE, *Didelphis*, Linn., Cuv., Geoff., Lacép., Dumér., Illiger. Genre de mammifères carnassiers, marsupiaux, présentant les caractères suivans :

Ce sont des animaux dont la taille ne surpasse point celle du chat ordinaire ; dont le corps est assez trapu ; la tête longue, conique ; le museau très-pointu ; la gueule très-fendue et armée de cinquante dents, nombre qu'on ne retrouve dans aucun des autres mammifères qui en ont tous moins (V.)

l'article DENTS). Ces dents se divisent en dix incisives supérieures, huit inférieures dont les deux intermédiaires sont les plus longues, une canine assez forte, sept molaires de chaque côté tant en haut qu'en bas; les trois premières ou antérieures parmi celles-ci, sont comprimées et aiguës, et les quatre qui suivent sont tuberculeuses et à base carrée; la queue est prenante, assez longue, ronde, dépourvue de poils et écaïeuse dans la plus grande partie de sa longueur; tout le corps est couvert d'un poil assez serré, souvent de deux sortes; l'un épais et comme feutré qui recouvre immédiatement la peau, et l'autre formé de soies roides et plus rares, qui traverse le premier. Les yeux sont placés très-haut, obliques; les oreilles grandes, très-minces, presque nues et plus ou moins arrondies dans leur contour; les moustaches composées de soies roides, très-longues et assez nombreuses. La langue est ciliée sur ses bords, et hérissée de papilles cornées, qui la rendent âpre comme celle des chats.

On compte cinq doigts à chaque pied; tous ceux des pieds de devant sont armés d'ongles assez crochus. Le pouce de ceux de derrière seulement en est dépourvu, il est très-écarté des autres doigts et opposable avec eux; aussi ces pieds sont ils de véritables mains pour ces animaux, et c'est ce qui les a fait placer par M. Cuvier, dans la méthode qu'il a suivie jusqu'à la publication de son *Règne animal*, dans le sous-ordre des carnassiers *pédimanes*.

Les didelphes appuient en entier la plante du pied sur le sol; aussi sont-ils de véritables plantigrades.

L'estomac des didelphes est simple et petit; leur cœcum médiocre et non boursoufflé comme celui des marsupiaux herbivores, tels que les kanguroos.

Toutes les espèces de ce genre appartiennent au continent de l'Amérique, au moins depuis la Virginie, ou le pays des Illinois, jusqu'au Paraguay; leur nombre, jusqu'à présent, n'est que de six bien constatées; mais il convient sans doute d'y joindre deux espèces décrites par d'Azara, et deux autres distingués par M. Geoffroy. Les carrières de pierre à plâtre de Montmartre ont offert à M. Cuvier les débris d'une petite espèce fossile, qu'il a reconnue principalement aux dents, et à certains os surnuméraires du bassin.

Quant à leurs habitudes, ce sont des animaux peu actifs et nocturnes, qui se tiennent cachés pendant le jour dans des buissons épais, ou sur les branches des arbres, et qui paroissent ne chercher leur nourriture que pendant la nuit. Cette nourriture consiste en petits oiseaux, en reptiles, en insectes et en fruits. Ils sucent le sang comme les fouines; et font dans les basses-cours les mêmes dégâts que ces ani-

maux, en étranglant les poules et autres oiseaux domestiques.

Lorsqu'on les inquiète, ils répandent leur urine qui a une odeur insupportable. Leur voix est sourde et basse.

Mais ce qui est le plus remarquable dans ces animaux, c'est l'histoire de leur génération. Les femelles de la plupart des didelphes, ainsi que celles de beaucoup d'autres quadrupèdes carnassiers marsupiaux, ont sous le ventre une poche musculieuse renfermant les mamelles, dans laquelle les petits sont reçus, on ne sait trop comment, au moment de leur naissance; cette poche est soutenue par deux os particuliers, qui s'attachent à la partie antérieure des os pubis, et qui ont, à cause de leur fonction, reçu le nom d'*os marsupiaux*. On les trouve dans les deux sexes.

La poche des didelphes femelles est fendue sous le ventre et dans la direction de la tête à la queue; elle s'ouvre et se ferme à volonté; son intérieur est peu velu, et il est parsemé de glandes qui répandent une substance jaunâtre d'une très-mauvaise odeur. L'ouverture du vagin, qui est double dans les didelphes, d'où vient le mot grec de *didelphis*, ne communique point dans l'intérieur de la poche. Les petits ayant à passer par des canaux fort étroits pour être mis au jour, viennent pour ainsi dire avant terme et sous la forme d'embryons; ils passent invisiblement de la matrice où ils sont conçus, dans la poche où ils reçoivent leur développement complet, et sans qu'on ait pu observer jusqu'ici, d'une manière satisfaisante, la route qu'ils suivoient; si c'étoit leur mère qui les y plaçoit, ou s'il y avoit une communication directe du vagin à l'intérieur de la poche. Quoi qu'il en soit, il est certain que les petits s'attachent aux mamelles, et qu'ils ne les quittent que quand ils ont assez de force pour marcher. Ils se laissent alors tomber de la poche, et sortent pour se promener et pour chercher leur subsistance; ils y rentrent souvent pour dormir, pour téter, et aussi pour se cacher lorsqu'ils sont épouvantés; la mère fuit alors et les emporte tous. Elle ne paroît jamais avoir plus de ventre que quand il y a long-temps qu'elle a mis bas. Le gland de la verge du mâle et le clitoris de la femelle sont doubles. La poche est remplacée, dans quelques espèces, par une simple duplicature de la peau, qui n'est d'aucun usage; la verge, dans l'état ordinaire, est placée derrière un scrotum volumineux et pendant.

V. l'article MARSUPIAUX (*Mammifères*.)

Les didelphes portent divers noms dans les différentes parties de l'Amérique. Les Guaranis du Paraguay les appellent *micourés*, les Brésiliens *çarigueia*, les Mexicains *thlaquatzin*; dans les Antilles et les autres îles du même golfe, ils sont nommés *manicou*; ce sont les *opossum* des Anglo-Américains,

les rats des bois ou *bochsratte* des Hollandais de la Guyane ; les *belettes* des Espagnols de Monte-Video, etc.

Leur dénomination la plus commune en Europe est celle de *sarigue*, qui vient du mot brésilien *çarigueia*, ainsi que ceux de *sarigouï* et de *cerigon*. Quelques auteurs ont décrit sous le nom de *philander* plusieurs espèces de didelphes.

§ I. *Espèces dont les femelles ont une poche sous le ventre pour recevoir les petits après leur naissance.*

Première Espèce. — DIDELPHE À OREILLES BICOLORES, Cuvier; OPOSSUM des Anglo-Américains (*Didelphis Virginiana*), Penn; Gmel. SARIGUE DES ILLINOIS, Buff. suppl. tom. 7, pl. 33; SARIGUE A LONG POIL, *ibid.* tom. 7, pl. 34; MANICOU, Bonaterre, pl. *Encycl.*; DIDELPHE VIRGINIEN, Lacép.; MICOURE PREMIER, d'Azara, *Quadr. du Parag.*, trad. franç. t. 1, p. 244; *Virginian opossum*, Shaw; tom. 1, part. 2, pl. 107.

Ce didelphe est à peu près de la taille du suivant, c'est-à-dire qu'il a quatorze pouces environ de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, et que celle-ci en a onze. Tout son corps est couvert d'un poil laineux ou feutré, d'un blanc sale près de la peau, brun à l'extrémité, et qui est traversé par des poils plus longs, le plus souvent blancs; la teinte générale est plus foncée sur le dos qu'ailleurs; la tête est blanche à l'exception du tour des yeux qui est brun et des oreilles qui sont aussi brunes à leur base avec l'extrémité blanchâtre; ces oreilles sont presque nues; la queue est velue dans son premier quart, blanchâtre et couverte d'écaillés dans le reste de sa longueur; elle est ronde; les pattes sont brunes; le ventre est blanc.

A cette description, faite d'après les individus de cette espèce qui font partie de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, nous ajouterons quelques traits de celle du *micouré premier* de M. d'Azara, qui n'en diffère point, selon MM. Cuvier et Lacépède.

Cet animal a vingt-six pouces et un quart de longueur totale, sur lesquels la queue en a onze et demi; celle-ci est dépourvue de poil, écailleuse et ronde excepté dans la partie qui se replie, où elle est un peu comprimée en dessous. La circonférence du corps, prise sous les bras, est d'un peu plus de huit pouces. La hauteur aux pieds de devant est de sept pouces, et celle du train de derrière de sept pouces et demi; la tête a quatre pouces de long, et deux seulement dans sa plus grande largeur; la mâchoire supérieure dépasse de six lignes environ l'inférieure; le museau est garni de longues moustaches; l'oreille haute de quinze lignes, large de dix-huit, est elliptique très-mince, obscure à sa racine, blanche dans le reste et plus pendante que dans les autres didelphes; les narines

sont séparées par une petite rainure; le cou est court; les griffes sont blanches; les poils du métacarpe, du métatarse et de la face sont très-courts.

On a vu des individus albinos, dont le poil étoit absolument blanc.

La femelle a sous le ventre une poche fort étendue, dans laquelle d'Azara a compté treize mamelles très-petites, dont une placée au milieu et les autres rangées autour, formant comme une ellipse surbaissée.

Ce didelphe se trouve dans l'Amérique, au moins depuis le Paraguay jusqu'au pays des Illinois, où il a été principalement observé.

Selon M. d'Azara, il habite les buissons et les champs. Durant le jour il se tient dans des trous, et n'en sort que la nuit pour se rapprocher des habitations des hommes, où il pénètre afin de se jeter sur les œufs et sur les poules dont il suce le sang et dédaigne la chair, comme le font les fouines et les belettes de notre pays. Sa démarche est si lente qu'il paroît impossible qu'il puisse rien prendre, si ce n'est une proie endormie. Dans les bois, il monte aux arbres et paroît se nourrir des petits oiseaux qu'il atteint dans leurs nids, d'insectes, de petits reptiles et aussi de fruits.

Les petits en naissant ne pèsent guère plus d'un grain; ils sont sans poils et aveugles. Placés dans la poche, chacun d'eux saisit une mamelle avec tant de force que pour le détacher il faut quelquefois rompre le mamelon. Sans lâcher celui-ci, cachés dans la poche, ces animaux croissent jusqu'à ce qu'ils aient la taille d'une souris, qu'ils soient couverts de poils et qu'ils puissent manger. Leur nombre est de treize, selon M. d'Azara, et de seize selon Barton; ce qui porteroit celui des mamelles aussi à seize.

La gestation dure vingt-six jours, et le séjour des petits dans la poche, environ cinquante; ce n'est qu'au bout de ce temps seulement que leurs yeux s'ouvrent à la lumière. D'abord ils sortent de cette poche et y rentrent lorsqu'ils ont quelque chose à craindre; mais lorsqu'ils sont devenus trop gros pour s'y placer, ils montent sur le dos de leur mère et s'y attachent à l'aide de leur queue prenante.

Ces didelphes étant fort lents dans leurs mouvemens, sont faciles à attraper, et on les tue à coups de bâton. Quand on les attaque ils cherchent à mordre l'instrument avec lequel on les frappe, mais ils ne s'élancent point sur la main qui le dirige. Ils se contentent de faire entendre une voix ou plutôt un souffle (*feu, feu, feu,*) à la manière des chats, et de répandre leur urine dont l'odeur est très-fétide.

Deux espèces de mammifères carnassiers du genre des

chats, que M. d'Azara nous a fait connoître, l'*Yaguaroundi* et l'*eyra*, tuent et mangent avec plaisir ces animaux.

Le sarigue à long poil de Buffon ne diffère point de cette espèce. M. Geoffroy s'est assuré que cet animal avoit été dessiné d'après un individu dont le poil partagé en mèches lui donnoit un aspect particulier. Ce même individu existe encore dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle, et ressemble d'ailleurs par toutes ses parties aux autres didelphes à oreilles bicolors qui y sont également conservés.

En visitant cette collection, M. d'Azara crut reconnoître son *micouré premier* dans le *crabier*; mais en comparant les descriptions de ces animaux, il est facile de voir que ce naturaliste recommandable se méprenoit alors; car il décrit exactement le duvet terminé de brun et les grands poils blanchâtres qui le percent et que l'on ne retrouve que dans le didelphe à oreilles bicolors.

Seconde Espèce. — DIDELPHE CRABIER, *Didelphis cancrivora*, Linn.; ou GRAND PHILANDRE ORIENTAL de Séba (*Didelphis marsupialis*); grand sarigue de Cayenne, du Brésil, etc. Crabier, Buff. suppl. 3, pl. 54 (le mâle), *Didelphis cancrivora*, Gmel.; et *Didelphis carcinophaga*, Boddaert (la femelle); *piant* ou *puant* des habitans de Cayenne.

Le didelphe crabier est à peu près de la taille du précédent, c'est-à-dire de celle du chat. La longueur de son corps depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, est d'environ dix-sept pouces; la hauteur du train de devant de six pouces trois lignes, et celle du train de derrière de six pouces six lignes. La queue qui est brune dans le premier tiers de sa longueur, blanche à l'extrémité, écailleuse et sans poil, a quinze pouces et demi de longueur sur dix lignes de grosseur à sa base; elle est fort mince à son extrémité. La tête très-pointue, a quatre pouces de longueur; l'œil est petit; le bord des paupières est noir, et en-dessus de l'œil se trouvent de grands poils qui ont jusqu'à quinze lignes de longueur; il y en a aussi de semblables à côté de la joue, vers l'oreille. Les moustaches sont assez longues; les oreilles sont larges, ovales et arrondies à leur extrémité; le pouce des pieds de derrière est très-gros, large, et écarté.

Le poil dont le corps est couvert est de deux sortes, comme dans le didelphe à oreilles bicolors; le plus court et le plus serré, qui est brunâtre à la pointe dans ce dernier animal, est ici d'un jaune sale, et les grands poils roides qui le traversent pour le recouvrir en dessus, sont bruns au lieu d'être blancs. Ces longs poils roides et bruns sont plus nom-

breux sur les cuisses et sur l'épine du dos, que partout ailleurs; aussi ces parties sont-elles plus foncées que les autres. Ils ont trois pouces de longueur, sont d'un blanc sale à leur origine jusqu'au milieu, et ensuite bruns jusqu'à l'extrémité. Le poil des côtés du corps est d'un blanc jaune, ainsi que celui du dessous du ventre.

Les pattes sont brunes; la tête a son chanfrein marqué d'une ligne longitudinale de la même couleur; les oreilles sont d'un blanc jaunâtre uniforme, un peu mêlé de brun vers leur base. La femelle n'a, dit-on, que huit mamelles dans la poche complète dont son ventre est muni; et ces mamelles sont disposées en ellipse. Les petits, comme dans l'espèce précédente, viennent pour ainsi dire avant terme, sans poils et avec les yeux fermés. Aussitôt qu'ils sont nés, chacun s'applique à une mamelle, saisit la mère avec tenacité, pour ne la pas lâcher avant que ses yeux ne soient ouverts, que son poil n'ait poussé et qu'il n'ait assez de force pour manger et pour marcher; alors ils s'attachent à la partie du corps de leur mère qu'ils peuvent saisir, et elle les conduit avec soin partout où elle va.

Le crabier est commun à Cayenne ainsi qu'à Surinam; il grimpe aux arbres avec facilité, mais il court et marche mal. Il habite toujours les palétuviers et autres endroits marécageux, et se nourrit de petits oiseaux, de reptiles et d'insectes; mais les crabes sont sa principale nourriture, et c'est ce qui lui a valu le nom qu'il porte. Pris jeune, cet animal s'apprivoise facilement, et on le nourrit comme les chiens et les chats, c'est-à-dire avec toute sorte d'alimens.

Laborde assure que quand le crabier ne peut pas tirer les crabes de leur trou avec sa patte, il y introduit sa queue dont il se sert comme d'un crochet. Le même naturaliste dit aussi que la voix ordinaire de cet animal est une espèce de grognement semblable à celui des petits cochons, et que lorsqu'il est pincé par les crabes, son cri ressemble à celui d'un homme et s'entend de fort loin; enfin il dit que le crabier produit quatre ou cinq petits, et qu'il les dépose dans de vieux arbres creux. Il ajoute que les naturels du pays en mangent la chair, qui a quelques rapports avec celle du lièvre.

Troisième Espèce. — DIDELPHE QUATRE ŒIL OU MOYEN SARIGUE de Cayenne, *Çarigueia* des Brasiiliens; *Didelphis opossum*, Linn. Le SARIGUE ou l'OPOSSUM, Buffon, tom. 10., pl. 45 et 46; *Philander*, Séba, tom. 1, pl. 36; *Molucca opossum* Pennant, et, Shaw. gen. zool. tom. 1, part 2, pl. 108. V. pl. D. 11. de ce Dictionnaire.

Ce didelphe est plus petit que les deux premiers, puisqu'il

atteint à peine un pied de longueur, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. Celle-ci est longue de onze pouces environ ; elle est velue à sa base et de la couleur du dos ; le restant est presque brun dans ses deux premiers tiers et blanc à l'extrémité. Tout le corps est recouvert de poils d'une même nature et de même longueur ; tout le dessus est d'un gris-brun, un peu plus foncé sur la tête que sur le dos. Le dessus de chaque œil est marqué d'une tache jaune pâle, ovale, oblique, très-apparante, et dont la position a valu à cet animal le nom de *quatre œil*, qu'il a reçu quelquefois. Les oreilles sont entourées de blanc à leur base postérieure. Les lèvres, le menton, sont blancs ; la poitrine et la partie antérieure du ventre, jaunâtres ; le reste plus blanchâtre. Les pattes sont d'un gris-brun extérieurement et d'un blanc jaunâtre en dedans. Les doigts sont de cette dernière couleur. Les oreilles sont assez grandes et nues.

Les femelles un peu plus rousses que les mâles, ont une poche complète sous le ventre, où elles renferment leurs petits comme celles des deux espèces précédentes.

Le *didelphe quatre œil*, qui est le sarigue proprement dit de Buffon, se trouve à Cayenne, et sans doute dans plusieurs autres régions chaudes et tempérées de l'Amérique. C'est au sujet de ce didelphe que Buffon rapporte les récits de tous les voyageurs qui ont fait mention des autres espèces de ce genre et de celle-ci, comme s'ils avoient tous parlé d'un même animal. Aussi son histoire est-elle fort embrouillée.

§ II. *Espèces dont les femelles n'ont point de poche, mais seulement un repli de la peau de chaque côté du ventre.*

Quatrième Espèce. — DIDELPHE NUDICAUDE, *Didelphis nudicaudata* Geoffr.

La collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris renferme un individu de cette espèce établie par M. Geoffroy, et très-voisine de celle du didelphe quatre œil, si même elle doit en être distinguée. Sa taille est plus petite, puisque la longueur totale du corps et de la tête est d'environ neuf pouces ; sa queue proportionnellement beaucoup plus longue, puisqu'elle dépasse d'un quart la longueur du corps ; elle est entièrement nue et écailleuse, d'une seule couleur ; tandis que dans le précédent, la base de la queue est velue, et l'extrémité seulement de la partie écailleuse, blanche, le commencement seulement en étant brun ; mais le caractère principal qui fait distinguer cette espèce de la précédente, c'est que la femelle n'a point de poche sous le ventre.

D'ailleurs les couleurs du pelage sont les mêmes que celles du didelphe *quatre œil*, si ce n'est que les oreilles n'ont point

de blanc derrière leur base, comme celles de ce dernier animal.

Le didelphe nudicaude est aussi de Cayenne. L'individu que possède le Muséum, est une femelle dont les petits sont encore attachés aux mamelons.

Cinquième Espèce. — DIDELPHE A GROSSE QUEUE (*Didelphis crassicaudata*), Desm. *Micouré troisième*, ou micouré à grosse queue Azara, *Ess. sur l'Hist. nat. des quadr. du Parag.* traduct. franç. tom. 1, pag. 284.

Cette espèce, dont la femelle a le ventre dépourvu de poche, et est marqué de deux plis longitudinaux, ne sauroit être confondue avec celles du genre didelphe qui présentent ce caractère : d'abord sa queue, à peu près aussi longue que le corps, la distingue suffisamment des didelphes touan et brachyure qui l'ont beaucoup plus courte. Cette même queue l'éloigne également du didelphe nudicaude, qui a la sienne au contraire beaucoup plus longue que son corps. Elle s'éloigne du cayopollinet de la marmose par sa taille plus élevée.

Mais ce qui la caractérise particulièrement, c'est la grosseur disproportionnée de sa queue, qui, à sa racine, semble être la continuation du corps. Elle diffère encore des autres espèces du même genre, en ce qu'elle se sert moins de sa queue pour saisir les objets ou pour s'accrocher; que ses oreilles sont plus petites, moins rondes et un peu plus droites; que le museau n'est pas aussi plat vers le haut, ni aussi long, ni aussi aigu, qu'il n'y a point de rainure entre les narines, et que le cou est aussi gros que la tête.

Un mâle de cette espèce, dont le corps avoit un pied de longueur mesurée depuis l'extrémité du museau jusqu'à la base de la queue, avoit cette queue longue de onze pouces avec trois pouces et demi de circonférence à son origine. La circonférence de son corps prise sous les pattes de devant, étoit de six pouces, huit lignes. La queue, dans le premier tiers de sa longueur, avoit du poil semblable à celui du corps; et dans le surplus, des poils rares, courts et noirs, naissant entre les écailles qui étoient noires aussi, excepté dans un pouce et demi de l'extrémité où ils étoient blancs. Le scrotum pendoit comme dans les autres didelphes, et il étoit velu.

Quant à la couleur du corps, elle n'est pas très-nettement indiquée par d'Azara. Dans le mâle dont nous venons de donner les dimensions, le dessous de l'œil étoit cannelle claire, et cette nuance parvenue vers l'angle de la bouche, s'étendoit sur la partie inférieure de la tête et suivoit tout le dessus de l'animal. Les quatre pieds et la face, depuis les yeux jusqu'au bout du museau, avoient une couleur foncée; le reste,

sans exception, différoit peu de la couleur de la souris ordinaire.

Dans une femelle, le cannelé clair étoit remplacé par du blanc un peu jaunâtre. Au lieu de bourse, cette femelle avoit entre les jambes deux plis remarquables, ouverts en ellipse et qui avoient peu de capacité. Les mamelles étoient en avant sur le contour d'une autre ellipse concentrique et longue, mais avec cette singularité qu'il y en avoit quatre du côté droit, deux du côté gauche et point au centre.

Les didelphes de cette espèce sont carnassiers. M. d'Azara en vit un au village de Saint-Stanislas au Paraguay, qui se jeta sur un perroquet et qui le tua à l'instant. Ayant donné à ce même animal une souris morte, il en mangea la tête. On apprit à ce naturaliste, en lui remettant une femelle, qu'avant de la prendre on lui avoit vu tuer une vipère. En captivité, ces animaux se nourrissent de chair crue. Ils sont apathiques comme les autres didelphes, et se laissent apprivoiser jusqu'à un certain point.

M. d'Azara n'a pas remarqué qu'ils eussent la mauvaise odeur naturelle aux espèces du même genre.

Sixième Espèce. — DIDELPHIE CAYOPOLLIN, *Didelphis cayopollin*; Did., *Philander* et *Did. dorsigera*, Linn. Le CAYOPOLLIN, Buff. tome 10, pl. 55; *Mus africanus cayopollin dictus*, Séba. Thes. t. 1. tab. 31.

Le *cayopollin* a un peu plus de huit pouces de longueur, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, et celle-ci est longue de quatorze pouces. Cet animal est, par conséquent, plus grand que la marmose, qui est l'espèce dont il se rapproche le plus. Ses yeux sont simplement bordés de brun, et n'ont point de bande tout autour comme dans la marmose. Le chanfrein est marqué, dans son milieu, d'une ligne longitudinale noirâtre, comme le tour des yeux, et ses côtés sont d'un gris cendré. Tout le dessus du corps est d'un gris fauve, et tout le dessous jaunâtre; les oreilles sont nues et entourées de jaune à leur base; la queue est couverte de poils semblables à ceux du dos, dans une partie de sa longueur; le restant est nu, écaillé, et tacheté de jaunâtre et de brun obscur; le scrotum du mâle pend d'environ un pouce, et ne tient que par un cordon assez mince.

On doit, sans nul doute, rapporter à cette espèce le *philandre de Surinam* de Séba dont la queue de la femelle, selon cet auteur, ne présenteroit pas les taches que l'on voit sur celle du mâle.

On trouve les *cayopollins* à Cayenne, quoique moins rarement que les *didelphes quatre œils* et les *marmoses*. Ils produisent

ordinairement cinq ou six petits, qui montent sur le dos de leur mère lorsqu'ils sont tout-à-fait développés, et s'y tiennent en accrochant leur queue à la sienne. Dans cette situation, qui leur est familière, elle les transporte avec autant de sûreté que de légèreté. Cet animal répand une odeur fétide, comme tous ceux de ce genre.

M. Cuvier, dans une note de son *Règne animal*, fait observer que ce nom de *cayopollin* est celui d'une espèce de *didelphé*, qui habite les montagnes du Mexique, et qu'on l'a appliqué un peu arbitrairement à cette espèce-ci. Le *cayopollin* de Fernandez paroîtroit en différer, en effet, par la couleur blanche de son ventre, de ses jambes et de ses pieds.

C'est avec un peu de doute que nous rapporterons à cette espèce le *micouré second*, ou *micouré laineux* de d'Azara, dont la grandeur et les proportions relatives de la queue et du corps sont parfaitement les mêmes; dont tout le dessus du corps et la face extérieure des membres sont couleur de tabac d'Espagne le museau marqué d'une petite ligne brune qui suit le milieu de la tête et finit à l'occiput; le contour de l'œil d'un cannelle ardent, et séparé de la ligne brune du museau par un espace brun clair. Tous ces traits semblent porter à les faire réunir. Pourtant le micouré laineux de d'Azara a le dessous du corps d'un brun clair, où le blanc domine beaucoup, et sa queue, qui n'a qu'un peu plus de son dernier tiers nu et écailleux, est blanche et sans aucune tache dans cette partie; le poil qui recouvre sa base est de la couleur de celui du dos.

Septième Espèce. — DIDELPHE MARMOSE, *Didelphis murina*, Linn.; RAT DES BOIS des habitans de Cayenne; TAÏBI des Brésiliens. V. pl. G. 13 de ce Dictionnaire.

La *marmose* est l'une des plus petites espèces du genre, puisque sa longueur, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à la base de la queue, est de cinq pouces seulement; cette queue est également longue de cinq pouces. Tout son pelage est d'un gris fauve, plus foncé en dessus qu'en dessous; l'œil est compris dans un trait brun oblique qu'on remarque sur les côtés de la tête; la queue ne présente point de taches brunes comme celle du *cayopollin*: sa couleur est jaunâtre; ses oreilles sont nues. La femelle n'a point de poche sous le ventre; mais seulement deux plis longitudinaux et latéraux, entre lesquels sont placés quatorze mamelons.

M. Cuvier (*Règne animal*), fait la remarque: « Que le nom de MARMOSE a été adopté par Buffon, d'après une faute d'impression française de Séba, qui, dans le texte, assure qu'on l'appelle le *marmotte* au Brésil. Il est seulement vrai,

ajoute-t-il, que les Hollandais, du temps de Marcgrave, l'appeloient *rat des bois*, et les Brésiliens *Taïbi*; *rat des bois* est aussi son nom chez les Français de Cayenne; et Séba aura traduit *Bosch ratte* par MARMOTTE. »

La *marmose* appartient à l'Amérique méridionale. Il paroît que, dans cette espèce, la naissance des petits semble être encore plus précoce que dans les autres didelphes: on a peine à les apercevoir lorsqu'ils naissent et qu'ils vont s'attacher aux mamelles. Leur nombre, dans chaque portée, est de dix, douze ou quatorze. Une fois attachés aux mamelles, ils ne les quittent plus qu'ils ne puissent marcher. Aussi les voit-on former comme une grappe, lorsqu'ils sont encore très-jeunes, sous le ventre de leur mère, et leur forme est à peu près celle d'une fève; plus grands, ils montent sur son dos, et s'accrochent après elle, à l'aide de leur queue prenante.

Les *marmoses* ont toutes les autres habitudes des animaux congénères.

C'est peut-être à cette espèce qu'il convient de rapporter le *micouré quatrième* ou *micouré à longue queue* de d'Azara, qui n'en a vu qu'un seul individu mâle, lequel encore lui parut ne point être entièrement adulte. Sa longueur étoit de quatre pouces environ, et celle de sa queue de cinq: celle-ci étoit toute pelée, très-douce et luisante; l'œil étoit entouré de noir, et en dehors de cette espèce d'anneau, on remarquoit un second cercle blanchâtre; tout le dessus de la tête et du corps étoit d'un gris de souris; mais les flancs étoient plus clairs ou blanchâtres. La mâchoire inférieure, le dessous de la tête et la partie antérieure des jambes de devant étoient presque blancs, et le dessous du corps étoit partout, d'une couleur blanche sale, uniforme.

D'après le rapport de Dom Joseph de Casal, d'Azara dit: « Que les *micourés à longue queue*, du Paraguay, se tiennent dans le creux des troncs d'arbres, dans les roseaux, les buissons, les haies vives, où ils s'attachent par la queue. » Le même Dom Casal, en envoyant à d'Azara l'individu dont il donne la description que nous venons de rapporter, lui avoit assuré que les couleurs ne différoient point dans cette espèce, ni à raison du sexe, ni à raison de l'âge, ce qui pourroit porter à la faire séparer de celle de la *marmose*, avec laquelle elle présente, en effet, quelques dissimilitudes dans les proportions de la queue, les couleurs du pelage, etc.

Huitième Espèce. — **DIDELPHE TOUAN** (*Didelphis brachyura.*); Pallas, Act. petr. 1780. Le TOUAN, Buffon, suppl., tom. 7, pag. 61., pl. 5.; *Didelphis tricolor*, Geoffr.

Le Didelphe Touan, par sa petite taille, se rapproche plus de la marmose que de toute autre espèce du même genre; mais il se distingue éminemment de toutes, par la brièveté de sa queue. En effet, ce petit animal n'a que cinq pouces et demi de longueur, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de cette queue, et celle-ci n'a tout au plus qu'un pouce et demi. Tout le dessus du corps est noirâtre, ainsi que le derrière de la tête. Les joues, les épaules, les flancs et le côté extérieur des cuisses sont d'un roux vif, ainsi que la gorge et les pattes. La poitrine et le dessous du corps sont d'un blanc pur. Les oreilles sont médiocres, nues et de forme arrondie. La queue est velue à sa base et de la couleur du dos; ensuite nue et écailleuse dans sa plus grande longueur et jusqu'à l'extrémité.

Les poils sont doux et courts; ceux des flancs sont noirâtres près du corps et roux à la pointe; ceux du dos, aussi noirâtres à la base, ont un petit anneau blanchâtre.

On trouve cette espèce dans l'Amérique méridionale, et notamment à Cayenne. Elle se tient dans les forêts. La femelle fait neuf à douze petits, qui, ainsi que ceux de la marmose, s'attachent aux mamelons, sans être renfermés dans une poche ou bourse comme ceux des trois premières espèces de ce genre.

Buffon avoit regardé le touan comme une espèce de belette. C'est Pallas qui l'a le premier placé dans le genre didelphe auquel il appartient réellement.

Lors de son séjour à Paris, M. d'Azara a reconnu dans les individus de cette espèce, qui font partie de la collection du Muséum, son *micouré cinquième* ou *micouré à queue courte* qui s'y rapporte en effet assez exactement, à cela près que chez lui le ventre est cannelle blanchâtre, comme le dit M. d'Azara, au lieu d'être blanc.

Ces animaux se trouvent dans des trous qu'ils creusent en terre. Les femelles ont leurs petits pendans aux mamelles, et traînant à terre lorsqu'elles marchent ou qu'elles courent, sans pour cela lâcher prise. Le nombre des mamelons, dans ces femelles, est de quatorze, et le plus souvent ils sont tous occupés par des petits. Lorsque ceux-ci ont été enlevés à leur mère, le lait tarit et les mamelons diminuent de volume si promptement, qu'au bout de quelques jours on a déjà besoin d'une loupe pour les apercevoir. C'est sans doute ainsi que les mamelles des ornithorinques et des

échidnés disparaissent dans le temps qui n'est pas celui de l'allaitement pour ces animaux.

Dans cette espèce, le mâle seul paroît répandre autour de lui une odeur fétide.

Un de ces micourés à queue courte, en captivité, mangeoit de la chair crue et en étoit très-avide, surtout lorsqu'on l'avoit laissé jeûner; alors il manifestoit un violent désir d'en avoir lorsqu'on lui en montrait; il sautoit en criant et se dépitait beaucoup lorsqu'on ne lui en donnoit qu'une petite quantité. Il mangeoit très-peu, et ensuite il se frottoit promptement le museau avec les pattes de devant. Il buvoit en répétant les coups de langue, d'une manière pressée, et il dormoit le corps et les quatre pattes étendues; il étoit très-doux, quoiqu'il l'ait été moins dans le principe; mais si on l'irritoit, il répandoit une mauvaise odeur, quoique peu forte.

Neuvième Espèce. — DIDELPHE BRACHYURE, *Didelphis brachyura*, Gmel., Geoffr.

Cette espèce, figurée et décrite par Séba, sous le nom de *muris sylvestris americana femina*, Thes., rer. nat., tom. 1, tab. 51, a été, à cause de la brièveté de sa queue, confondue par Gmelin avec celle du *didelphis brachyura* de Pallas, qui, ainsi que nous venons de le voir, doit être rapportée au *touan* de Buffon.

Le *touan* est remarquable par les trois bandes assez tranchées de gris noirâtre, de roux vif et de blanc pur que l'on remarque sur son dos, sur ses flancs et sous son ventre. Celui-ci en diffère en ce que son dos est roux foncé ainsi que ses flancs, et que son ventre est seulement blanchâtre. De plus, sa queue est garnie en dessus jusqu'aux deux tiers de sa longueur, de poils semblables à ceux du dos.

Dixième Espèce. — DIDELPHE NAIN, *Didelphis pusila*, Desm. MICOURÉ SIXIÈME OU MICOURÉ NAIN d'Azara. (*Essai sur l'hist. nat. des quadrup. du Paraguay*, trad. franç., t. 1, p. 304.)

Cette espèce, dont d'Azara n'a vu que deux individus mâles, qui lui ont paru adultes par l'état des organes de la génération, est la plus petite connue. Le corps et la tête ensemble n'ont que quatre pouces quatre lignes de longueur, et la queue a trois pouces huit lignes: elle est toute pelée et un peu plus mince à proportion que celle du *micouré à queue longue*, qui a été rapporté à l'espèce de la marmose; mais cette queue est également prenante.

Les oreilles sont assez droites, rondes; leur plus grande hauteur est de six lignes, et leur largeur de quatre. Les moustaches sont très-fines.

Le poil est court et doux, le tour de l'œil est d'une teinte noirâtre qui s'étend davantage vers le grand angle ; le sourcil , qui est placé au-dessus de l'œil , est blanchâtre et peu marqué, laissant entre lui et l'autre sourcil un triangle obscur peu remarquable; l'entre-deux des oreilles, tout le dessus de l'animal , ses côtés et l'extérieur des membres sont d'une nuance plombée, un peu obscure sur la mâchoire supérieure ; au-dessus de l'œil est une tache blanc jaunâtre ; le dessous de la tête et toutes les parties intérieures des quatre jambes sont blanchâtres ; la queue est un peu plus claire que le dessous du corps, et le scrotum a un petit duvet court et blanc sur une peau obscure.

DIDELPHE ou **SARIGUE FOSSILLE**. Les carrières de chaux sulfatée calcarifère, ou pierre à plâtre des environs de Paris (*gühr* des Allemands), ont, ainsi qu'on l'a appris depuis quelques années, par les savantes recherches de M. Cuvier, offert les débris d'un grand nombre de quadrupèdes d'espèces inconnues dans la nature vivante, mais qui, par leur organisation, doivent se rapporter à des genres voisins de l'un de ceux qui habitent maintenant les marais fangeux de l'Amérique méridionale, celui des **TAPIRS**. *V. ANOPLOTHERIUM* et **PALEOTHERIUM**.

Dans ces mêmes couches de pierre à plâtre, se retrouvent aussi des fragmens de troncs de palmiers, des ossemens de crocodiles et de tortues d'eau douce (*emydes*), dont les genres analogues n'appartiennent sur la surface actuelle du globe, qu'aux contrées situées entre les tropiques ; ce qui porte à penser que les débris qui restent à découvrir doivent aussi avoir des rapports marqués avec les autres productions des mêmes climats.

Les *sarigues* ou *didelphes* qui composent un genre de mammifères carnassiers marsupiaux, si naturel, et qui appartiennent exclusivement au nouveau continent, ont donc pu avoir aussi leurs représentans, dans le même lieu et dans le même temps où vivoient ces *anoplotherium*, ces *paléotherium*, de taille et de formessi variées, qui animoient les bords du vaste lac d'eau douce, dont la sommité de Montmartre indique à peu près, maintenant, le point le plus profond. Tout du moins portoit à former cette conjecture, lorsque le hasard le plus heureux en a démontré la réalité à M. Cuvier. Un petit squelette, presque entier, et des mâchoires séparées trouvés dans les lits de la pierre à plâtre, ont présenté des caractères tels qu'on n'a pu d'abord les rapporter qu'à des mammifères insectivores, surtout après l'inspection des dents mâchelières, hérissées de tubercules aigus, non tranchantes,

ni à couronne plate. Ces dents ne pouvoient être rapportées par conséquent qu'à celles des genres musaraigne, hérisson, taupe, ou à celles des divers groupes que M. Geoffroy a distingués parmi les chauve-souris ou chéiroptères, ou bien encore à celles des pédimanes ou marsupiaux, qui font entrer les insectes dans leur nourriture habituelle. Leur couronne triangulaire, armée de trois petites pointes, en forme de crochets ou de pyramides trièdres, les rapprochoient d'une manière frappante de celles qui garnissent le fond des mâchoires dans les mammifères des genres *didelphé* et *dasyure*, le premier particulier à l'Amérique, et le second à la Nouvelle-Hollande, ou à la terre de Diémen qu'on a cru jusqu'à ces derniers temps réunie à cette cinquième partie du monde.

La forme de ces mâchelières étant la même dans les espèces de ces deux genres et dans le fossile de Montmartre, le nombre des incisives pouvoit seul décider dans le rapprochement qu'on se proposoit de faire entre ce dernier et les dasyures, ou les didelphes; mais les moyens de s'assurer de ce nombre manquoient totalement. Cependant, l'examen attentif des débris des os qui composoient le pied de derrière, a fourni à M. Cuvier des données suffisantes pour lever cette nouvelle difficulté. Les dasyures et les didelphes n'ont pas tout-à-fait le pied de derrière semblable. Dans les dasyures, les quatre doigts sont à peu près égaux, et le pouce est si court, que la peau le cache presque entièrement, et ne le laisse paroître que comme un petit tubercule.

Dans les didelphes, le pouce est long; les doigts sont inégaux; le petit doigt et surtout son os du métatarse est le plus court. Dans le fossile, le métatarsien du petit doigt est aussi d'un tiers plus court que celui du doigt précédent, précisément comme dans les didelphes, ce qui l'éloigne des *dasyures*, dont les deux os sont de la même longueur. On doit donc le rapporter, d'après cette comparaison, au genre des *didelphes*.

Il reste à savoir à quelle espèce vivante de ce genre, il ressemble le plus, ou s'il peut être rapporté à l'une de celles que l'on connoît, et dont nous avons ci-devant donné les descriptions. L'état de la science ne permet pas de répondre à cette question avec une entière certitude. Toutefois, d'après la taille de l'individu observé, qui étoit adulte, on est plutôt porté à le rapprocher de la *marmose* que des autres; mais les dimensions relatives de ces deux espèces présentent encore assez de différences pour qu'on soit forcé de les considérer comme étant distinctes. Ainsi, la longueur de

la tête, la distance entre la canine et la première molaire, la longueur de l'omoplate, celle de l'humérus, celle du métatarsien du quatrième et du cinquième doigt, est plus grande que dans la marmose, tandis qu'il y a égalité dans la longueur de l'os innominé; mais la marmose l'emporte dans les dimensions du cubitus, du radius, du fémur, du péroné, et des os marsupiaux; car nous avons omis de dire qu'en creusant avec précaution la partie de la pierre qui contenoit le bassin du fossile, M. Cuvier avoit retrouvé, bien entiers et en position, les deux os surnuméraires qui sont si caractéristiques dans les mammifères à bourses, ou du moins dans ceux qui ont été appelés *marsupiaux*. (DESM.)

DIDELPHE A GRANDS PIEDS, *Didelphis macro-tarsus*. Gmelin donne ce nom au TARSIER, animal fort différent des didelphes proprement dits, par son organisation. V. TARSIER. (DESM.)

DIDELPHE DORSIGÈRE. V. DIDELPHE CAYOPOL-LIN. (DESM.)

DIDELPHES. M. de Blainville (*Prodr. d'une nouv. distr. méth. des anim.*) partage la classe des mammifères en deux sous-classes: 1.^o celle des MONODELPHEs, et 2.^o celle des DIDELPHEs. Cette dernière correspond à la famille des MARSUPIAUX ou ANIMAUX À BOURSE de M. Cuvier (*Règne animal*), à cela près qu'elle renferme de plus l'ÉCHIDNÉ et l'ORNITHORINQUE qui sont des édentés pour M. Cuvier. (DESM.)

DIDELTA, *Didelta*. Plante de la syngénésie polygamie frustranée, et de la famille des corymbifères. Elle forme un genre qui offre pour caractères: un calice commun double et persistant, dont l'extérieur est formé par trois grandes folioles ovales, un peu pointues, concaves, pubescentes, et l'intérieur par douze lanières un peu moins longues, lancéolées, ciliées, alternativement grandes et petites; plusieurs fleurons hermaphrodites, stériles, tubuleux et quinquéfides, situés sur un disque intérieur, pareillement deltoïde ou triangulaire, mais dont les angles répondent aux côtés du premier; une douzaine de demi-fleurons femelles, à languettes oblongues, presque linéaires, terminés par trois dents placées à la circonférence. Ces fleurons et demi-fleurons sont placés sur un réceptacle plane, alvéolé, distingué en quatre parties, dont celle du milieu est triangulaire et nue, et les trois latérales, hérissées de poils.

Le fruit est formé par trois portions du réceptacle commun extérieur, qui se séparent, se durcissent, et qui constituent, chacune, un péricarpe trigone, osseux, multiloculaire, contenant, dans chaque loge, une semence oblongue.

Cette plante, que Linnæus avoit placée parmi les POLYM-

NIES et que Thunberg avoit appelée CHORISTÉE, à la tige herbacée; les feuilles alternes, sessiles, linéaires, lancéolées, entières, un peu charnues, chargées d'un duvet blanchâtre. Ses rameaux sont terminés par une fleur jaune, un peu penchée. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance.

Depuis, on a découvert une seconde espèce de ce genre, dans la POLYMNE ÉPINEUSE de Linnæus. (B.)

DIDEMNON, *Didemnum*. Genre établi par Savigny, dans son recueil de Mémoires sur les animaux sans vertèbres. Il appartient à la famille des ALCYONS, et ne renferme que deux espèces, dont une est figurée pl. 4, n.º 3, de ce recueil. C'est une masse opaque, spongieuse, d'un blanc de lait, incrustant les madrépores et autres productions analogues qui se trouvent sur les côtes d'Égypte, et sur la surface de laquelle se remarquent une grande quantité de mamelons saillans disposés en quinconce. Chacun de ces mamelons donne sortie à un polype dont la bouche ressemble à un entonnoir à six dents, et dont le corps est partagé en deux par un étranglement. Il a été réuni aux POLYCLINONS par Cuvier, et aux EUCÉLES par Lamarck. Voyez, pour les détails anatomiques, les Mémoires précités. (B.)

DIDERME, *Diderma*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des CHAMPIGNONS, fort voisin de l'ÆCIDIE. V. ce mot. (B.)

DIDESME, *Didesmus*. Genre de plantes, établi par Desvaux dans son *Coup d'œil sur les CRUCIFÈRES*, pour placer une plante d'Égypte, d'abord mise parmi les BUNIADES, puis parmi les MYAGRES. Ses caractères sont : silicule allongée, coriace, anguleuse, séparable en deux articulations monospermes, placées l'une au-dessus de l'autre. (B.)

DIDICILE, *Didicilis*. Genre de plantes, établi par Palisot Beauvois, aux dépens des LYCOPODES de Linnæus. Ses caractères sont : fleurs monoïques; les mâles à anthères bivalves, disposées sur un épi anguleux, avec des bractées; les femelles, à capsules sphériques, bivalves, monospermes, situées dans l'aisselle des rameaux. Il ne renferme que le LYCOPODE A PIED D'OISEAU. (B.)

DIDRIC. V. COUCOU VERT-DORÉ et BLANC. (V.)

DIDUS. Nom latin des oiseaux du genre DRONTE. (DESM.)

DIDYMANDRE, *Didymandra*. Nom donné par Willdenow à un arbre du Pérou, dont Ruiz et Pavon ont fait un genre sous le nom de SYNZYGANTHÈRE. (B.)

DIDYME (*Botanique*). Mot synonyme de JUMEAU. (D.)

DIDYMELEÉ, *Didymeles*. Arbre élevé, à rameaux écartés, à feuilles alternes, ovales, lancéolées, pétiolées, grandes, à fleurs petites, portées sur des grappes suraxillaires, qui forme un genre dans la diœcie diandrie.

Ce genre, établi par Aubert Dupetit-Thouars, dans son ouvrage sur les plantes des îles de l'Afrique australe, offre pour caractères : un calice formé de deux écailles ; point de corolle ; deux anthères sessiles sur les écailles du calice dans les fleurs mâles, et sur le dos du pistil dans les fleurs femelles ; deux ovaires sillonnés du côté intérieur, à style nul et à stigmaté bilobé.

Le fruit est une drupe monosperme, aplatie, dont la coque est réticulée et dont les cotylédons sont très-amers.

Le didymelée croît dans l'île de Madagascar ; il est en fleurs et en fruits pendant une partie de l'année. On ignore s'il est utile aux habitans. Sa figure se voit pl. 7 de l'ouvrage précité. (B.)

DIDYMION, *Didymium*. Genre de plantes, établi par Schrader, aux dépens des SPHÉROCARPES de Bulliard. Ses caractères consistent à avoir le péricarpe double, l'extérieur s'ouvrant au sommet, et couvrant des semences attachées à un réseau filamenteux ; l'intérieur fermé et rempli de semences nues. On compte huit espèces dans ce genre, toutes se trouvant, pendant l'automne, sur le bois pourri, dont la plus commune est le DIDYMION FLORIFORME.

Quelques botanistes ont réuni ce genre aux LICÉES, d'autres aux TUBULINES, d'autres aux TRICHIES. (B.)

DIDYMOCHLAÈNE, *Didymochlaena*. FOUGÈRE des Indes qui, selon M. Desvaux, qui l'a figurée, pl. 2 de son journal de botanique, forme seule un genre, dont les caractères sont : fructification en groupes oblongs, placés à la circonférence des pinnules ; chaque groupe formé d'un certain nombre de capsules recouvertes par un tégument commun, fixé à la veine des pinnules. (B.)

DIDYMODE, *Didymodon*. Genre de plantes établi par Bridel, dans la famille des MOUSSES. Il offre pour caractères ; un péristome à huit ou seize paires de dents, et des fleurs unisexuelles. Il a pour type le *bry pusile* de Dickson, et renferme dix espèces.

Hedwig et Smith ont pris quelques espèces de ce genre à pour former les genres CYNODONTION et TRICHOSTOME. V. DOUBLE-DENT. (B.)

DIDYNAMIE. Nom qui a été donné par Linnæus à la quatorzième classe de son *Système des Végétaux*, c'est-à-dire à la première de celles qui sont fondées sur le rapport de grandeur des étamines. Les plantes qui la composent ont toutes quatre étamines, dont deux plus petites. Elles sont divisées en deux sections, dont la première, appelée *gymnospermie*, renferme les genres dont les fruits sont des semences

nues, placées au fond du calice qui persiste ; et dont la seconde, nommée *angiospermie*, contient les genres dont les semences sont renfermées dans une capsule, dans une drupe ou dans une baie. On remarque, dans cette classe, que toutes les fleurs sont monopétales, la plus grande partie des calices monophylles, et que les étamines sont presque toujours insérées sur la corolle. Sa première division présente une famille fort naturelle, celle qu'on a appelée des *labiées*, dont toutes les espèces se rapprochent, non-seulement par leurs caractères, mais encore par leurs qualités, étant, en général, odorantes. Sa seconde division, qui est composée de la plus grande partie des plantes que Tournefort appelloit **PERSONNÉES**, a fourni à Jussieu les moyens de faire plusieurs familles, à raison de la différence de structure des fruits. (B.)

DIDYNAMISTA. Genre établi par Thunberg, et que depuis il a réuni au *thalictum*. Il étoit fondé sur une plante du Japon (*Th. japonicum*, Th.), dont les graines sont lisses et les feuilles trois fois ailées, à ailes incisées et dentées.

(LN.)

DIECTOMIS, *Diectomis*. Genre de plantes de la famille des graminées, établi par Palisot-Beauvois aux dépens des **BARBONS**. Ses caractères sont : épillets geminés, biflores, dissemblables ; une des fleurs sessile, polygame, l'autre pédicellée, mâle ou neutre ; balle calicinale de deux valves terminées par trois soies, dont l'intermédiaire est plus longue ; balle florale de deux valves membraneuses, bifides ; l'inférieure pourvue, de plus, d'une arête tortillée ; écailles tronquées, frangées.

Le **BARBON FASTIGIÉ** sert de type à ce genre. On en voit une superbe figure dans l'ouvrage de MM. Humboldt, Bonpland et Kunth sur les plantes de l'Amérique méridionale.

(B.)

DIEL. Nom qu'on donne, dans les houillères d'Anzin, à une glaise mêlée d'un peu de terre calcaire, et contenant du fer sulfuré. (DESM.)

DIEIÉ. Nom que les Chipiyouys, peuplade de l'Amérique septentrionale, donnent à la **GÉLINOTTE A' FRAISE**. (V.)

DIELEIA. V. **DITIAMBRYON**. (LN.)

DIEREK. Nom tartare-baschir de l'**AUNE**, *Betula alnus*, Linn. (LN.)

DIERÉSILE. Sorte de **FRUIT**. Les **MAUVES**, le **GAILLET** en offrent des exemples. (B.)

DIERLIZ, **DIERLING**. Ces noms désignent le **CORNOUILLER MÂLE**, en Allemagne. (LN.)

DIERVILLE, *Diervilla*. Arbrisseau qui, dans Linnæus,

fait partie du genre des CHÈVREFEUILLES, mais que quelques botanistes regardent comme devant constituer un genre particulier, qui auroit pour caractères : un calice oblong, à cinq divisions, muni de bractées à sa base ; une corolle infundibuliforme, à tube dilaté supérieurement, à limbe à cinq découpures ouvertes, et presque égales ; cinq étamines saillantes ; un ovaire inférieur, à stigmate capité ; une baie capsulaire, oblongue, aiguë, non couronnée, quadriloculaire, à loges polyspermes, et à semences très-petites. (B.)

Ce genre a été consacré par Tournefort à la mémoire de Dierville, chirurgien français, qui étoit versé dans la connoissance de la botanique. (L.N.)

DIEU-KANH. C'est le **CARTHAME**, *Carthamus tinctorius*, L., en Cochinchine. V. **CAY-RUM.** (L.N.)

DIEU-MANITOU, IDOLE, ou MANITOU. Noms vulgaires de l'**AMPUILLAIRE IDOLE**, *Ampullaria rugosa*, Lamarck ; *ampullarius urceus*, Denys-de-Montfort. (DESM.)

DIEVES. Dépôts argileux qui se trouvent sur la craie dans le terrain houilleux des départemens du nord de la France. (DESM.)

DIFFLUGIE, *Diffugia*. Genre de vers intermédiaire entre les infusoires et les polypes, qui ne renferme qu'une espèce observée par M. Léon Leclerc, dans les eaux des environs de Laval. Ses caractères sont : corps très-petit, gélatineux, contractile, enfermé dans un fourreau ovale, formé de grains de sable agglutiné à sa surface, tronqué à sa base d'où sortent instantanément des tentacules irréguliers et rétractiles.

Cet animal, qui n'est visible qu'au moyen d'une forte loupe, a encore besoin d'être étudié ; mais, ainsi que j'ai été mis à portée d'en juger par M. Leclerc, il est difficile à observer. On peut le comparer à un **PROTÉE** qui seroit recouvert d'un têt, car ses tentacules ont positivement l'apparence et le jeu des diffulgences de ce dernier. (B.)

DIFORMES ou ANOMIDES. Famille d'orthoptères, établie par M. Duméril (*Zoologie analytique*), et ainsi caractérisée : corps allongé ; tête dégagée ; corselet plus long que large, formé en grande partie par la poitrine ; pattes de derrière ne servant point au saut ; tous les tarses à cinq articles. Elle correspond en partie à la famille des orthoptères coureurs de M. Latreille, et renferme les genres **MANTE**, **PHYLLIE** et **PHASME.** (DESM.)

DIFORMITÉ. V. **MONSTRE.** (VIREY.)

DIGÈRE, *Digera*. Genre de plantes établi par Forskaël, et qui est si voisin des **CADELARIS**, qu'on soupçonne que la plante sur laquelle il est formé, en est une espèce. Jussieu l'a cependant adopté. On l'a aussi appelé **ÆRUA.**

Ses caractères sont : un calice de cinq folioles ; une corolle de trois pétales ; un tube inférieur court ; cinq étamines ; un ovaire à style simple ; une drupe arrondie , bidentée à son sommet, renfermée dans le calice et la corolle qui subsistent, renfermant une noix monosperme.

DIGITAIRE, *Digitaria*. Genre de plantes établi par Haller, et renouvelé dans ces derniers temps, pour placer les **PANICS** de Linnæus, dont la fructification est disposée en épis. C'est le même que le **SYNTERISMA** de Walter. Ses caractères sont : fleurs unilatérales ; balle calicinale d'une seule valve ; corolle de deux valves inégales et mucronées. (B.)

DIGITAL BLANC. C'est la **CLAVAIRE**. (B.)

DIGITALE. Nom des plus petits **SAUMONS**. (B.)

DIGITALE, *Digitalis*, Linn. (*Didynamie angiospermie*.) Genre de plantes de la famille des personnées, et dont les caractères sont : un calice persistant, à cinq divisions un peu inégales ; une corolle monopétale, en cloche renflée, beaucoup plus grande que le calice, dont le tube est rétréci à sa base, et le limbe découpé en quatre, quelquefois en cinq segmens obtus et inégaux ; quatre étamines dont deux plus courtes, ayant les anthères à deux lobes ; un germe supérieur d'où s'élève un style un peu plus long que les étamines et à stigmate simple ou double. Le fruit est une capsule ovale et pointue, placée sur le calice dont elle est environnée, s'ouvrant en deux valves, et divisée par une double cloison en deux loges dont chacune renferme plusieurs semences petites et anguleuses.

Dans les quinze espèces de ce genre, qui a quelques rapports avec le *sésame* et les *bignoues*, les feuilles sont ou alternes ou éparses, et les fleurs disposées en épi au sommet des rameaux.

La plus belle des *digitales* connues est, sans contredit, la **DIGITALE POURPRÉE**, *Digitalis purpurea*, Linn. Si elle nous venoit du Pérou ou de l'Archipel des Indes, elle seroit très-recherchée des curieux. Parce qu'elle croît en France, et pour ainsi dire sous nos pieds, on la dédaigne. Cependant elle a un bel aspect et un port noble et élégant, surtout quand elle est en fleurs. On la trouve en Europe dans les bois montagneux, dans les terrains sablonneux et pierreux. Elle est bisannuelle, et présente une tige haute de deux ou trois pieds, droite, cylindrique, velue et ordinairement simple. Ses feuilles sont alternes, ovales, très-allongées, dentées et pointues ; ses fleurs grandes et belles, de couleur pourpre, et agréablement tachées ou tigrées dans leur intérieur ; elles s'épanouissent en juin et juillet, et sont

remplacées par des capsules ovales terminées en pointe.

Cette plante est un purgatif violent dont on se sert peu en France, mais qu'on emploie assez fréquemment en Angleterre, surtout contre l'épilepsie : on la fait infuser à la dose de deux poignées, dans une suffisante quantité de bière, pour une prise. Les Italiens la regardent comme vulnéraire et l'emploient dans le traitement des plaies. Ses fleurs bouillies dans le sain-doux ou dans du beurre frais, font une pommade excellente pour les maladies scrophuleuses. Nous croyons pourtant devoir observer qu'il faut être très-circonspect dans l'emploi de la *digitale*, parce qu'elle appartient à une famille naturelle dans laquelle il y a beaucoup de plantes vénéneuses. Au lieu d'y avoir recours dans ses maux, il vaut mieux en orner son jardin. Elle mérite cette distinction par la beauté de ses fleurs; et comme elle se multiplie elle-même par ses semences, si on lui donne le temps de les répandre, il est très-aisé de l'avoir. Une culture un peu soignée lui feroit produire peut-être des variétés intéressantes; on en connoît depuis long-temps une à fleurs blanches, que Miller dit avoir cultivée trente ans sans qu'elle ait éprouvé aucune altération. (D.)

DIGITALE. Selon Bertrand (*Dict. Oryctogr. univers.*), plusieurs lithographes désignent par ce nom des *pointes d'oursins pétrifiées*; d'autres, des *solen* ou *manches de couteau*, également pétrifiés; et enfin d'autres encore, des *bélemnites*, des *dentalites*, des *tubulites*, etc. (DESM.)

DIGITALE FAUSSE. C'est la **DRACOCÉPHALE DE VIRGINIE**. (B.)

DIGITALIS. Ce mot signifie dé ou doigt, parce que la fleur de la **DIGITALE** ressemble à un dé à coudre. Tournefort comprenoit sous ce nom les trois genres *digitalis*, *gratiola* et *sesamum* de Linnæus. Morison le donne au *mimulus*. Gronovius, Banister, Plukenet et Ray l'ont étendu au *gerardia*, au *chelone*, au *pentsteman*, et Sloane au *gesneria tomentosa*. (LN.)

DIGITARIA, Heister, Adanson. C'est le genre *tripsacum* de Linnæus. Le **DIGITARIA** de Haller, adopté par Jus-sieu, Palissot de Beauvois et Robert Brown, est décrit ci-dessus au mot **DIGITAIRE**. V. **CYNODON**, **PASPALE**, etc. (LN.)

DIGITÉE. **CLAVAIRE** qui reste blanche lorsqu'elle pousse sur les éclisses qui assujettissent les membres fracturés. (B.)

DIGITELLUM, Pline. Suivant Adanson, ce nom et ceux de *sedum* et de *sempervivum*, aussi de Pline, désigneroient la **JOUBARBE**. (LN.)

DIGITIGRADES. On appelle de ce nom les mammifères carnassiers qui marchent sur l'extrémité des doigts des

pieds de derrière, par opposition à celui de *plantigrades* que l'on donne aux animaux qui appuient en effet la plante de ces mêmes pieds sur le sol.

Selon M. Cuvier (*Règne animal*), les MARTES, les PUTOIS, les MOUFETTES, les LOUTRES, les CHIENS, les CIVETTES, les GENETTES, les MANGOUSTES, les SURIGATES, les HYÈNES, les CHATS sont des *digitigrades*; tandis que les OURS, les RATONS, les COATIS, les KINKAJOUS, les BLAIREAUX, les GLOUTONS sont des *plantigrades*.

Dans son tableau des mammifères annexé au premier volume des *Éléments d'anatomie comparée*, M. Cuvier comprenoit encore parmi les *plantigrades*, les HÉRISSENS, les TENÉRECS, les MUSARAIGNES, les DESMANS, les CHRYSOCHLORES, les SCALOPES et les TAUPES, dont il compose maintenant une petite famille sous le nom d'INSECTIVORES.

(DESM.)

DIGNE DAME. C'est, à la Guadeloupe, le *MARANTA ARUNDINACÉ.* (B.)

DIGOSI. En Géorgie, province d'Asie, c'est le nom du NOYER. (LN.)

DILBLOMME. C'est le LAITRON DES CHAMPS, *Sonchus arvensis*, en Allemagne. (LN.)

DIKAIA PIKALIZA. Un des noms sibériens du PLUVIER SOCIAL. (V.)

DIKAJA-KALINA. Nom russe du SUREAU A GRAPPES (*Sambucus racemosa.*) (LN.)

DIKAJA KOZA. Nom russe de l'ANTILOPE SAÏGA. (figuré pl. A 32.) de ce Dictionnaire. (DESM.)

DIKAJA-KROPIWA. C'est, en Russie, le nom de l'AGRIPAUME (*Leonurus cardiaca*, L.) (LN.)

DIKAJA-REPA. Nom donné en Russie à la NAVETTE. (*Brassica napus sylvestris*). (LN.)

DIKAJA-RIABINA. Nom russe de l'ALYSSUM INCANUM, L., selon Georgi. C'est aussi celui de la TANAISIE, *Tanacetum vulgare*, L. (LN.)

DIKOBRAZ. Nom russe du PORC-ÉPIC. (DESM.)

DIKOI-CHMEL. Nom donné en Russie à l'ATRAGÈNE ALPINE et au TRÈFLE (*Trifolium spadiceum*). (LN.)

DIKOI-SEREZ. Nom donné en Sibérie au MEZEREUM, espèce du genre DAPHNÉ; et en Russie, au GATILIER (*Vitex Agnus-castus*, L.) (LN.)

DIKUSCHA, DIKUSCH et **KYRLIK.** Noms russes et tartares du BLÉ NOIR DE TARTARIE (*Polygonum tataricum*, Linn). (LN.)

DILATRIS, *Dilatris*. Genre de plantes de la triandrie monogynie, et de la famille des iridées, dont les caractères

consiste à avoir six pétales ovales, lancéolés, égaux, concaves, velus en dehors et persistans; trois étamines fertiles, dont une plus longue que les autres, et trois filamens stériles fort courts; un ovaire inférieur, chargé d'un style filiforme, à stigmatte simple et obtus; une capsule globuleuse, très-velue, trilobulaire, trivalve et qui contient, dans chaque loge, une semence orbiculaire, comprimée, glabre, située perpendiculairement.

Ce genre ne contient que trois ou quatre espèces, toutes propres au Cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes vivaces, à feuilles simples, dont les radicales sont engainées à la manière de celles des *glaycals* et des *iris*. Leurs fleurs sont velues extérieurement et disposées en corymbe terminal ou en panicule.

Les plus connues sont la **DILATRIS EN OMEELLE** et la **DILATRIS VISQUEUSE**.

On lui a rapporté l'**HÉRITIÈRE** de Michaux, et le **LANAIRE** d'Aiton; mais je crois que c'est à tort. (B.)

DILBOURG. Nom d'un **MERLE** de la Nouvelle-Galles du Sud. V. ce mot. (V.)

DILEPYRE, *Dilepyrum*. Genre de plantes qui est le même que le **MUHLENBERGIE** de Schreber. Celui appelé **BRACHYÉLYTRE** a été établi à ses dépens (B.)

DILIVAIRE, *Dilivaria*. Genre fait aux dépens des **ACANTHES**, mais qui n'en diffère que parce que le calice des deux espèces qui le composent, et dont l'une est originaire d'Orient, et l'autre de la Cochinchine, est à cinq divisions. (B.)

DILL. Nom que les Allemands, les Anglais et diverses autres nations du Nord, donnent à l'**ANETH ODORANT** (*Anethum graveolens*, L.). Au Zillertal, en Tyrol, c'est le nom du **CHOU A FLEURS DE JULIENNE** (*Brassica avensis*, L.). En Allemagne, c'est aussi celui du **LAITRON COMMUN** (*Sonchus avensis*) appelé **DILLEGRAES** en Danemarck. (LN.)

DILLENIA. Genre de plantes décrit au mot **SIALITE**. Il a été dédié par Linnæus à Dillenius, allemand, professeur de botanique à Oxford, et l'un des botanistes les plus instruits qui aient existé: il vivoit au commencement du dix-huitième siècle. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, il faut distinguer: l'*Hortus elthamensis*, orné de figures presque toutes citées et accompagnées de descriptions exactes; et surtout l'*Historia muscorum*, ouvrage qui est une collection de figures d'une perfection rare pour le temps; il a coûté à son auteur un travail immense; il est encore un livre fondamental. Voyez **LENIDIA**, **WORMIA**, **HIBBERTIA** et **SIALITE**. (LN.)

DILLENIACÉE. Famille de plantes établie par Decan-

dolle, aux dépens de celle des TULIPIFÈRES de Ventenat, mais que R. Brown ne croit pas établie sur des caractères suffisans. Elle ne renferme que deux genres, outre le genre SIALITE, qui lui sert de type. V. MAGNOLIÉES. (B.)

DILLENKRAUT. L'un des noms allemands de l'ANETH ODORANTE, (*Anethum graveolens*). (LN.)

DILLWYNIE, *Dillwynia*. Synonyme d'EUTAXIE. Ce nom prédomine en Angleterre; en conséquence la Dillwynie très-glabre se trouve figurée pl. 944 du *Botanic. magazine* de Curtis. (B.)

DILLOBEIA. Grand arbre de Madagascar, imparfaitement observé par Dupetit-Thouars, et dont le genre n'est par conséquent pas connu. (B.)

DILOPHE, *Dilophus*, Vieill. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des CARONCULÉS. V. ces mots. *Caractères* : bec droit, un peu grêle, entier, très-comprimé latéralement; mandibule supérieure fléchie à la pointe, l'inférieure plus courte; narines couvertes d'une membrane; tête garnie de deux crêtes charnues; front et orbites nus; gorge munie d'une double caroncule; les première, seconde et troisième rémiges, les plus longues de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière. Ce genre n'est composé que d'une seule espèce, qui se trouve en Afrique.

Le **DILOPHE PORTE-LAMBEAUX**, *Dilophus gallinaceus*, Vieil.; *Sturnus gallinaceus*, Lath.; *Gracula carunculata*, Gmel., pl. 93. des Oiseaux d'Afrique. Cette espèce a été placée successivement dans divers genres. Latham en fait un *étourneau*; Gmelin et Daudin le donnent pour un *mainate*; c'est, suivant Forster, un oiseau de rivage (*Tringa*); enfin, M. Levaillant le présente comme ne pouvant se placer dans aucun genre connu, et je me range de son sentiment, en le donnant pour le type d'une nouvelle division.

Une espèce de coqueluchon charnu et noir enveloppe le devant de la tête et semble déchiré en lambeaux, dont l'un, d'une forme ovoïde, et le plus petit de tous, s'élève sur le front; derrière lui est une autre pièce plus grande, également relevée, et dont le haut est partagé en deux dans son milieu en forme de cœur; deux autres lambeaux larges et terminés en pointes, couvrent les côtés de la tête et pendent sous la gorge, de la longueur d'un pouce; le reste de la tête est dégarni de plume, et noir, à l'exception de la partie de derrière, qui est roussâtre; le bec est brun; un gris roussâtre, plus foncé en dessus du corps qu'en dessous, est la couleur générale de l'oiseau; il se change en noir à reflets métalliques sur les ailes et la queue. La femelle est moins grosse que le mâle; elle a les pièces de sa coiffure noirâtres et beaucoup plus

petites ; les pennes des ailes et de la queue d'un noir moins brillant. Le jeune a la tête entièrement garnie de plumes, et l'on n'y voit aucune apparence de caroncules ni d'appendices charnus ; son plumage est d'un gris-brun sur les parties supérieures, et blanchâtre sur les inférieures ; les pieds sont bruns.

Cette espèce se trouve au Cap de Bonne-Espérance. (v.)

DILOPHE, *Dilophus*. M. Meigen nomme ainsi un genre d'insectes, de l'ordre des diptères, qu'il a détaché de celui de *bibion* de Geoffroy, ou d'*hirtea* de Fabricius. Il est composé des espèces dont le segment antérieur du tronc est bordé de petites dents, en forme d'épines. Le milieu du côté extérieur et l'extrémité des deux premières jambes en offrent de semblables. Du nombre de ces espèces est le *bibion de Saint-Marc*, noir, de Geoffroy, ou l'*hirtea febrilis*, de Fabricius. V. **BI-BION**. (L.)

DIMA-AYOUB. Nom arabe d'une graminée que nous nommons **LARMILLE** (*Coix lacryma*, L.). (LN.)

DIMBITI. Nom du Maïs, dans le Dar-Runga, pays d'Afrique. (LN.)

DIMBORING. C'est le **LAITRON**, *Sonchus oleraceus*, à Java. (B.)

DIMBOS. **ΚΝΟΧ** dit qu'à Ceylan on donne ce nom à une grande espèce de *fourmi* de couleur rouge, laquelle niche sur les arbres, et est fort redoutée des naturels. (s.)

DIMÈRES. *Dimera*. Nom donné à une section d'insectes coléoptères, dont les tarsi n'ont que deux articles, tels sont ceux des genres *psélaphe*, *chennie* et *clavigère*. Mais il paroît, d'après les observations d'Illiger et de M. Reichenbach, que leurs tarsi ont trois articles, dont le radical est très-petit et à peine distinct. Ces insectes formeroient donc une petite famille dans la section des *trimères*. V. ce mot. (L.)

DIMERÈDES. Famille de poissons établie par Duméril parmi les osseux abdominaux à branchies complètes.

Ses caractères sont : corps conique ; nageoires pectorales à plusieurs rayons libres et isolés.

Les genres qui appartiennent à cette famille sont : **CHEILO-DACTYLE**, **CIRRHITE**, **POLYNÈME**, et **POLYDACTYLE**. (B.)

DIMÈRES, *Dimera*. Section d'insectes coléoptères, dont les tarsi n'ont que deux articles distincts. Elle est composée des genres : **PSÉLAPHE**, **CHENNIE** et **CLAVIGÈRE**.

DIMÉRIE, *Dimeria*. Plante annuelle de la Nouvelle-Hollande, fort voisine des **CANAMELLES**, dont R. Brown croit cependant devoir former un genre particulier. Ses fleurs ont une balle calicinale de deux valves naviculaires, renfermant deux fleurs, dont une est stérile et univalve, et l'autre

hermaphrodite bivalve ; la valve extérieure plus grande et surmontée d'une arête. Deux petites écailles se remarquent à la base de l'ovaire. (B.)

DIMOCARPE, *Dimocarpus*. Nom donné par Loureiro et par Willdenow, au genre de plantes que Jussieu avoit déjà appelé EUPHORIE, et Sounerat LITCHI. (B.)

DIMORPHA. Nom donné par Schreber, et adopté par Willdenow, pour désigner le genre PARIVOA d'Aublet. (LN.)

DIMORPHE, *Dimorpha*. Nom donné, par M. Jurine, à un genre d'insectes hyménoptères que j'avois établi, dans mon Précis des caractères génériques des insectes, sous la dénomination d'ASTATE. V. ce mot. (L.)

DIMORPHOTHECA. Genre de Vaillant, confondu avec celui des SOUCIS, *Calendula*, par Linnæus, et qui a été rétabli par Moench. Il diffère du *calendula* par les graines droites, de longueur égale, et dont celles du contour de la fleur sont oblongues triangulaires et raboteuses sur les arrêtes ; et celles du centre planes, comprimées, marginées, lisses et en cœur arrondi ; ce qui avoit fait nommer aussi ce genre CAR-DISPERMUM.

Le SOUCI PLUVIAL, *Calendula pluvialis*, et le SOUCI HYBRIDE, *Cal. hybrida*, L. (*Cal. incrassata*, Moench) rentrent dans ce genre. V. SOUCI. (LN.)

DINDAR ou **GHINDAR**, le dindon mâle ou COQ-D'INDE ; **DINDO** ou **GHINDO**, la dinde ou POULE D'INDE, en Languedocien, selon le Dictionnaire de l'abbé de Sauvages. (DESM.)

DINDE. Femelle du DINDON. V. ce mot.

Dans quelques cantons de la Bourgogne, l'on donne vulgairement au *coucou*, le nom de *dinde sauvage*. (S.)

DINDON, *Meleagris*, Lath. Genre d'oiseaux de l'ordre des GALLINACÉS et de la famille des NUDIPÈDES. V. ces mots. *Caractères* : bec robuste, garni d'une membrane à la base, convexe en dessus, un peu épais ; mandibule supérieure voûtée, courbée à la pointe, couvrant les bords de l'inférieure et la dépassant ; narines situées dans une membrane gibbeuse et cartilagineuse, obliques et ouvertes en dessous ; langue charnue, entière ; caroncule frontale charnue, conique et extensible chez le mâle ; tête et cou mamelonnés et un peu poilus ; gorge garnie d'un appendice longitudinal ; bas du cou, chez le mâle adulte, garni d'un pinceau de poils roides ; tarse du même muni d'un éperon un peu obtus ; quatre doigts, trois devant, un derrière ne portant à terre que sur le bout ; ongles ovales, un peu émoussés ; ailes concaves et arrondies ; la première remige la plus courte de toutes ; les quatrième et cinquième les plus longues ; les deuxième et neuvième presque égales ; rectrices, dix-huit, larges ; queue du mâle expansible

et s'élevant en forme de roue. Les *dindons* nichent à terre, font une ponte nombreuse. Ils sont polygames.

Les *dindons* forment, après les *poules*, la peuplade la plus nombreuse et en même tems la plus utile de nos basses-cours. Ainsi que les *poules*, ils sont étrangers à nos climats, ils le sont même à notre continent; mais nos premiers ornithologistes ne pensoient pas ainsi. En effet, Aldrovande, Gesner, Ray, Belon, ont prétendu que les *dindons* tiroient leur origine de l'Afrique et des Indes orientales. Aldrovande a cru les reconnoître dans la *poule d'Afrique* ou de *Numidie* dont le plumage est couvert de taches rondes et en forme de gouttes (*gallinæ Numidiæ guttatæ*), plumage qui ne peut en aucune manière être approprié au *dindon*; au reste, tout le monde convient aujourd'hui que ces *poules* africaines ne sont autre chose que nos *peintades*. Gesner a été induit en erreur, parce qu'il a cru qu'Élien a eu les *dindons* en vue, lorsqu'il dit que les Indes produisent de très-gros coqs dont la crête n'est point rouge, etc.; mais, comme dit Buffon, la grosseur de ces coqs ne prouve point que ce sont des *dindons*; car on sait qu'il y a en effet dans l'Asie, et notamment en Perse et au Pégu, de véritables coqs qui sont très-gros, (j'ajoute encore le *coq Jago* qui se trouve dans l'île de Sumatra), et l'indication d'une crête suffiroit pour exclure les *dindons* qui n'eurent jamais de crête. Quant à Ray qui fait venir les *dindons* d'Afrique ou des Indes orientales, il semble s'être laissé tromper par les noms; celui d'*oiseau de Numidie* qu'il adopte suppose une origine africaine, et ceux de *Turkey* et d'*oiseau de Calicut*, une origine asiatique. Enfin Belon ne paroît pas mieux fondé que Gesner à retrouver le *dindon* dans les ouvrages des anciens, en le prenant pour la *méléagride* dont parle Columelle dans son livre de *re rusticâ*; cette *méléagride* n'étant autre que la *poule d'Afrique* (notre *peintade*), mais avec la crête et le casque bleu, au lieu que celle-ci a ces mêmes parties rouges; couleur que l'on dit être l'attribut de la femelle.

C'est de l'Amérique septentrionale que les *dindons* sont originaires, et qu'ils ont été apportés en France sous le règne de François I.^{er}. Le premier qui fut mangé en France, parut au festin des noces de Charles IX, en 1570. A cette époque, ils étoient déjà communs en Espagne, d'où ils furent introduits en Angleterre, dès l'année 1525, la quinzième du règne de Henri VIII; ils furent bientôt répandus et multipliés au point qu'en 1585 ils fournissoient déjà un plat dans les festins à la campagne.

On les appela d'abord *coq* et *poule d'Inde*, parce qu'ils venoient des Indes occidentales. On abrégéa cette dénomination, et ils sont à présent plus généralement connus sous la

désignation de *dindon*, que l'on applique aussi à la sottise et à l'ineptie; l'on se raille, l'on se plaint presque de la bêtise du *dindon*, et l'on ne fait pas attention que si la nature eût départi à cette espèce d'oiseaux plus d'instinct, plus d'intelligence, ou, si l'on veut, plus d'esprit, elle ne se seroit pas laissée si facilement asservir.

Cependant les *dindons* ne sont pas aussi sots qu'on l'a dit; ils sont susceptibles d'affections très-vives, et la stupidité n'en éprouve que de très-lentes et de très-émoussées. Si quelque objet nouveau vient se montrer aux yeux du *dindon* mâle, on le voit quitter tout à coup sa contenance humble et simple, se redresser avec fierté, gonfler sa tête et son cou, dont les parties charnues se colorent d'un rouge plus vif, hérissier les plumes du cou et du dos, relever sa queue en éventail, déployer les pennes de ses ailes jusqu'à traîner par terre, faire entendre un bourdonnement sourd, tantôt accélérer sa marche, tantôt la ralentir avec une sorte de gravité, enfin, jeter de temps en temps un cri perçant, une roulade précipitée, qui paroît être l'expression de la plus forte colère; il est aisé de lui faire répéter son *glou glou glou* en sifflant, ou en lui faisant entendre tout autre son aigu; la vue d'un habit rouge le met également en fureur, et dans ses accès, il s'élançe, attaque à coups de bec, et fait tous ses efforts pour éloigner l'objet qui lui est désagréable.

La plupart de ces manœuvres du coq *dindon*, ont également lieu dans la saison des amours; alors il piaffe autour de sa femelle, en faisant la roue et en produisant le bruit sourd et le cri aigu dont je viens de parler. Il ne manque pas d'énergie pour s'assurer la possession d'une compagne; il en paroît jaloux, et se bat contre un rival, mais avec moins d'acharnement que les coqs ordinaires.

Le mâle seul a la faculté de relever les pennes de sa queue, à peu près comme le paon. Il se distingue aussi de la femelle par un bouquet de crins durs et noirs qui lui pend au bas du cou, de la longueur de cinq à six pouces; par un éperon plus ou moins long dont chacun de ses pieds est armé; par la longue caroncule qu'il porte à la base de son bec supérieur; par une taille plus forte; par ses cris et par plus d'action. Le cri de la femelle n'est qu'un accent plaintif. Leur tête, petite à proportion du corps, est recouverte, ainsi que la partie supérieure du cou, d'une peau nue, bleuâtre et chargée de mamelons rouges en devant, et blanchâtres sur le derrière de la tête; il y a quelques poils noirs entre ces mamelons, et de petites plumes encore plus rares sur le cou. Une caroncule charnue, ridée et conique, s'élève sur le bec à son insertion

de petites plumes encore plus rares sur le cou. Une caroncule charnue, ridée et conique, s'élève sur le bec à son insertion dans le front. Lorsque l'oiseau mâle est tranquille, cette caroncule n'a guère qu'un pouce de longueur; mais dès qu'il s'anime, elle s'allonge et recouvre entièrement le bec, au-dessous duquel elle descend de deux ou trois pouces. De la base du bec, en dessous, descend jusques vers le tiers de la longueur du cou, une espèce de barbillon rouge, flottant et composé d'une double membrane. Toutes ces parties charnues de la tête et du cou sont rouges dans le mâle, et d'une teinte plus pâle dans la femelle, qui n'a pas non plus la faculté d'allonger la caroncule de dessus son bec.

Sur la mandibule supérieure, on voit les ouvertures des narines, et derrière les yeux celles des oreilles, recouvertes par de petites plumes décomposées. Il y a vingt-huit plumes à chaque aile et dix-huit à la queue; ce sont celles-là et les couvertures supérieures que l'oiseau relève quand il fait la roue. Les *dindons* ont, comme les poules, un jabot et un gossier très-muscleux, un tube intestinal à peu près quadruple de la longueur de l'oiseau, et deux cœcum.

Le DINDON DOMESTIQUE, *Meleagris gallopavo*, Lath., pl. col. de Buff., n.º 97 (mâle.) Quoique peu anciens, l'asservissement des dindons a déjà produit des variétés dans nos climats. La plus remarquable est celle du *dindon huppé*, encore fort rare, et dont la huppe est quelquefois noire et d'autres fois blanche. Il y a des dindons totalement noirs, d'autres blancs, d'autres variés, etc.

Le DINDON SAUVAGE, *Meleagris fera*, Vieill. Les dindons sauvages, loin de s'être améliorés par les soins et l'abondance de la nourriture, cette espèce a singulièrement dégénéré dans nos climats. Les dindons sauvages pèsent vingt, trente et quarante, et jusqu'à soixante livres. Bartram, voyageur américain, décrit un de ces oiseaux, d'une grandeur remarquable: sa tête, lorsqu'il étoit debout, étoit à plus de trois pieds de terre; son plumage étoit d'un brun foncé, et les plumes de son cou, de sa gorge, de son dos et du pli de ses ailes, avoient une bordure d'une teinte cuivrée, qui, à certains reflets de la lumière, ressembloit à de l'or bruni. L'animal étoit beau, fier, et ne sembloit pas insensible à l'admiration qu'il excitoit. (*Voyage dans les parties sud de l'Amérique septentrionale*, traduct. française, tome 1, pag. 46.)

On trouve les dindons sauvages depuis le pays des Illinois jusqu'à l'isthme de Panama. Ils étoient autrefois communs dans le Canada, et au centre des Etats-Unis; mais ils ont disparu des pays aujourd'hui en culture, et s'en éloignent encore, à mesure qu'on défriche. Ils semblent ne céder le

terrain que pied à pied aux cultivateurs. D'après cette marche, on peut prédire qu'un jour on les cherchera inutilement dans l'état de liberté. Les oiseaux que des voyageurs ont rencontrés plus au midi, et qu'ils ont pris pour des dindons, sont des *Hoccos*. *V.* ce mot. Ils vivent, la plupart du temps, dans les forêts; ils se nourrissent de fruits sauvages; ceux du chêne vert les engraisent beaucoup.

Ces oiseaux se tiennent dans les bois pendant l'été, et par petites bandes, qui toutes se réunissent pour former des troupes composées de cent et même de deux cents individus, qui alors quittent leur retraite pour se rapprocher des lieux habités; aussi les naturels du nord de l'Amérique appellent cette saison le *mois des dindons*. Ils leur font la chasse, en tuent un grand nombre, et les font geler pour les conserver et les apporter dans les établissemens des Européens. Ce n'est plus que fort avant dans les terres que l'on rencontre les dindons sauvages; il sont très-farouches; et, quoiqu'ils soient beaucoup plus grands et plus gros que la race domestique, on les aperçoit difficilement dans les forêts, si on ne les surprend; car, au moindre bruit qu'ils entendent, ils se cachent dans les herbes hautes et les broussailles. C'est aussi par cette ruse qu'ils évitent les serres de l'oiseau de proie; d'ailleurs ils sont naturellement gardiens les uns des autres; car le premier qui l'aperçoit, même dans le lointain, jette un cri d'alarme, et aussitôt tous se blotissent contre terre, de manière qu'ils échappent à la vue de leur ennemi. Le chasseur ne peut les retrouver pendant le jour, s'il n'a un chien dressé pour ce gibier, et doit les tirer de fort près, afin qu'ils restent sur la place; car, s'ils ne sont que blessés, ils disparaissent promptement, vu qu'ils vont fort vite quand ils accompagnent leur course d'une sorte de demi-vol, et ils s'enfuient alors avec une telle rapidité, que l'aborigène le plus alerte ne peut les atteindre. Le coucher du soleil est l'instant le plus favorable pour les chasser avec avantage, parce qu'à cette époque du jour ils indiquent toujours leur retraite par leurs *glouglous*, souvent répétés, pour se rallier. Dès qu'ils sont réunis, tous s'acheminent, dans le plus grand silence, vers leur asile nocturne, où ils se perchent les uns près des autres sur les grands arbres, et de préférence sur les branches sèches et dépouillées de leur verdure. On peut alors les approcher de très-près, attendu que la vue de l'homme ni le bruit de l'arme à feu ne peuvent les intimider, tant qu'ils se croient en sûreté; la chute même de leurs compagnons, tués à leurs côtés, ne trouble point leur sécurité: ils voient tomber d'un œil tranquille, et sans changer de place, celui que

vient d'atteindre la flèche ou le plomb meurtrier; seulement ils font entendre un bourdonnement qui semble plutôt exprimer leur étonnement que leur inquiétude; enfin leur insouciance est telle, qu'on peut les tuer tous les uns après les autres, quelque nombreux qu'ils soient. Il est remarquable que cette sécurité dans le danger, que d'autres appelleront stupidité, est naturelle à presque tous les gallinacés de l'Amérique septentrionale, lorsqu'ils se trouvent dans la même position.

Au point du jour, ces oiseaux font retentir les forêts de leurs gloussemens, et se correspondent, surtout au printemps, sans changer de place, d'un bout à l'autre des plus grandes forêts. Ils glougloutent pendant une heure environ, se taisent après le lever du soleil, et descendent de leurs gîtes. Dès qu'ils sont à terre, les mâles, dans le temps des amours, se pavanent aux yeux de leurs compagnes; mais, si le nombre des femelles ne peut suffire à tous les mâles, ceux-ci se battent avec un tel acharnement, que le combat ne finit que par la fuite des vaincus. Quand les désirs des vainqueurs sont satisfaits, tous se réunissent pour se rendre dans les lieux où se trouve leur pâture. Leur chair m'a paru, ainsi qu'à d'autres voyageurs, plus délicate, plus succulente et d'un meilleur goût que celle du dindon domestique; et les sauvages font tant de cas de cet oiseau rôti, qu'ils appellent ce mets le *plat des blancs*, et le leur présentent comme le meilleur qu'ils puissent leur offrir. Sans doute que les dindons sauvages ne trouvent pas au Mexique une nourriture aussi substantielle que dans les Etats-Unis, car Fernandez dit qu'ils sont moins bons et plus durs que les dindons domestiques. Les aborigènes les appellent *oudeltoutagues*, et se font des éventails avec leur queue. Leurs femmes tissent avec art leurs plumes sur de l'écorce de bouleau, et les arrangent de façon que le duvet est en dedans, et la partie brillante en dehors.

Quoique le plumage des mâles paroisse, au premier aspect, d'un noir uniforme, il n'est réellement pas de cette couleur: c'est un gris de more dont rejaillissent divers reflets éclatans, qui forment des lunules de trois à cinq lignes de largeur, vers le bout des plumes du cou, de la poitrine, du dos, du croupion, des scapulaires, des couvertures supérieures des ailes et de la queue; tantôt ils se changent en couleur de cuivre ou d'or bronzé; tantôt en violet ou en pourpre. Ces changemens proviennent de l'incidence de la lumière. Les pennes des ailes et les plumes qui recouvrent la queue en dessus, sont d'un blanc argenté à leur extrémité; le

bec et les pieds sont noirs. La femelle est d'un gris plus clair, à reflets foibles, et est plus petite que le mâle.

Les dindons que l'on élève en domesticité, dans leur pays natal, sont devenus, quoiqu'ils mènent une vie tout agreste et qu'on ne les renferme jamais, aussi petits, aussi foibles, aussi dégénérés que ceux des basse-cours de l'Europe. Cela suppose, dans cette espèce, un grand amour de la liberté, et certes ce n'est point le symptôme d'un naturel stupide.

(s. v.)

Économie. — Le dindon est, après la poule ordinaire, le plus utile des oiseaux domestiques, en même temps celui qui demande le plus de soins dans les premiers momens de son existence; mais, une fois élevé, il ne redoute plus rien.

Quelque avantageux que soit cet oiseau, il a trouvé parfois des détracteurs, dont les assertions, plus ou moins hasardées, pourroient préjudicier à sa propagation, si on laissoit sans réplique leurs objections.

On s'est plu à répéter que le dindon présente, dans son éducation, des difficultés extrêmes, et que quand, à force de travail, on étoit parvenu à le sauver de tous les accidens qui le menacent, jusqu'au moment où il a poussé le rouge, les dépenses qu'on étoit obligé de faire ensuite pour l'amener à l'état d'embonpoint désiré, excédoient le produit de la vente; il n'en a pas fallu davantage pour détourner les fermiers d'admettre cet oiseau dans leur basse-cour, et ils ont été privés, par conséquent, d'un moyen assuré d'augmenter la masse des ressources de la maison, d'ajouter en même temps aux revenus du domaine rural.

Je me bornerai à observer, avec Chalumeau, que si les essais tentés jusqu'à présent, dans certains cantons, pour élever des dindons, n'ont été couronnés d'aucun succès, il faut en rejeter la faute sur la maladresse ou l'inexpérience de ceux auxquels on les a confiés. Ce n'est pas les efforts du travail qu'il faut ici, mais quelques soins et un peu de patience. Il n'est pas douteux que tant qu'on s'obstinera à contrarier les femelles pendant qu'elles couvent, à ouvrir les coquilles des œufs pour favoriser le passage des poussins tardifs à éclore, à les comprimer, à les manier dès qu'ils sont nés, pour les faire manger malgré eux, à les laisser exposés à l'ardeur du soleil ou à l'humidité froide, on parviendra à les tuer avant qu'ils aient atteint un mois; il en coûte moins alors de dire que cet oiseau est difficile à élever, que de s'accuser soi-même de négligence, d'inéptie et de barbarie tout à la fois.

Une vérité qu'on ne sauroit assez reproduire, c'est que si la fermière dédaigne de s'occuper spécialement de sa basse-

cour, si elle n'adopte pas, pour les oiseaux qu'elle y rassemble, une méthode d'éducation réglée sur leur constitution physique, sur la nature du terrain, sur les ressources locales, et que, dans le nombre de ses servantes, elle ne s'applique pas à en former une capable de la seconder, et même de la suppléer dans les détails de ce gouvernement, ils deviendront pour la maison une source de dépenses, plutôt qu'une de profit et d'utilité.

Il faut convenir que si on ne donnoit que du grain à manger aux dindons, goulus comme ils le sont, ces oiseaux ne méritassent le nom de *coffres à avoine*, qu'ils portent dans certains cantons. Mais n'y a-t-il pas d'autres subsistances à meilleur compte pour les nourrir? Que de matières seroient en pure perte aux champs ou dans l'intérieur de la ferme, si elles n'étoient consommées par ces oiseaux? Doit-on toujours les rassasier avant le terme où il s'agit de les engraisser pour les vendre?

Mais ces soins dont on s'effraie, ne sont pas aussi assujettissans qu'on l'a prétendu : ils se réduisent, dans les premiers jours de la vie du dindon, à mettre cet oiseau à l'abri de ces alternatives de chaud et de froid, de sécheresse et d'humidité, à lui administrer une nourriture facile à digérer et économique, et à ne pas le perdre de vue jusqu'à ce qu'il ait poussé le rouge. C'est alors seulement qu'il paroît acclimaté, que son tempérament est formé, qu'il brave la rigueur des saisons et toutes les influences des localités.

Beaucoup de personnes croient que les dindons blancs sont les plus robustes, les plus faciles à élever et à engraisser. C'est pour cette raison que, dans quelques parties de la France, on en voit de grands troupeaux; d'autres, au contraire, prétendent que ce sont les dindons à plumage noir qui réunissent ces qualités; mais il ne paroît pas, jusqu'à présent, que l'expérience ait fait reconnoître une très-grande différence entre les uns et les autres. Cependant, une opinion assez généralement adoptée, c'est que ces derniers ont communément la peau plus blanche, la chair plus fine, plus savoureuse, c'est que les mâles en sont plus volumineux et les femelles plus fécondes; aussi sont-ils toujours préférés dans nos marchés aux *dindons blancs* ou *panachés*, que nos ménagères les plus intelligentes refusent même d'élever, dans la persuasion où elles sont que les premiers rapportent plus de profit.

Un fait assez constant, c'est qu'il se reproduit toujours plus de dindons noirs que des autres couleurs, et que dans le ci-devant Dauphiné, où il en existe de toutes les nuances,

depuis le noir foncé jusqu'au blanc, on ne remarque pas de grandes différences dans leur éducation et dans les résultats. Mais ces nuances, plus ou moins prononcées, sont-elles réellement une dégénérescence opérée par le croisement ou par le climat ? C'est ce que l'expérience n'a pas encore décidé : ce qu'il y a de constant, c'est que madame Clavier, qui faisoit autrefois de la pratique de l'économie rurale un objet spécial de ses délassemens, et qui a été, par conséquent, pour son canton, un exemple bien recommandable, cette femme aimable a eu long-temps, dans le ci-devant Gâtinois, un *coq d'Inde blanc*, qui à lui seul servoit dix femelles à plumage noir, et qui n'a jamais donné un poussin de sa couleur ou tant soit peu nuancé.

Comme il faut toujours, dans l'éducation des animaux, seconder leur instinct autant qu'il est possible, et que c'est peut-être pour trop s'en écarter, qu'on abâtardit les races, et qu'elles deviennent plus susceptibles d'accidens et de maladies ignorées dans l'état sauvage, il convient de procurer d'abord aux dindons une habitation saine, et de l'entretenir propre. La propension qu'ils ont de percher en plein air et dans les lieux élevés, est déjà une indication de la nature qu'on doit suivre partout où l'on s'occupe de l'éducation de cet oiseau.

Les barres de traverse qui servent de juchoir aux poules ordinaires, dans les poulaillers, ne pouvant supporter les dindons, il faut nécessairement que ces barres aient une épaisseur triple, et pratiquer dans l'endroit destiné à cet objet, de petites croisées grillées, pour les défendre des animaux qui les dévorent, et des mendians qui rôdent autour des fermes. Les dindons alors se portent infiniment mieux, et leur chair devient plus ferme, plus savoureuse; ils sont moins exposés aux maladies, profitent davantage, et ne contractent pas de mauvais goût, comme cela arrive à ceux qui logent dans ces poulaillers peu aérés, étroits, remplis de vermine et de fiente.

Une autre preuve, non moins évidente, du besoin qu'a le dindon du grand air, c'est qu'à peine a-t-il poussé le rouge, qu'il commence déjà à manifester le désir de jucher au dehors; mais on ne doit jamais le lui permettre avant cette époque, c'est-à-dire deux à trois mois après sa naissance. Les hangars non clos sont ce qui lui convient le mieux. On établit à cet effet des juchoirs à quelques pieds du sol, sur lesquels il se repose. Par ce moyen, l'air qui l'environne se trouve continuellement renouvelé.

Aux preuves que nous avons déjà apportées, sur les

avantages qu'il y a pour les dindons, de les laisser coucher sur des perchoirs à l'air libre, c'est que quand ils ont passé la nuit dans ces poulaillers serrés et malpropres, et qu'on leur en ouvre la porte, ils se précipitent avec une telle vivacité, qu'il n'y a absolument que le malaise qu'éprouvent ces oiseaux ainsi renfermés, et le besoin qu'ils ont d'échapper à un péril imminent, qui puissent les déterminer à se presser de sortir. Il faut donc les dérober à l'effet de leur propre infection, en donnant plus d'espace à leur logement, en renouvelant fréquemment leur litière, et en y brûlant, après avoir fermé porte et fenêtre, une matière combustible capable de donner une flamme claire, ainsi que de la fumée, et non pas comme le conseillent quelques auteurs qui recommandent, pour cet objet, l'usage des plantes aromatiques et du vinaigre, dont la vapeur ne fait au contraire que vicier l'air et augmenter l'insalubrité de l'habitation.

Les caractères auxquels on distingue le mâle de la femelle, ne sont pas faciles à saisir, surtout avant qu'ils aient pris ce qu'on appelle le *rouge*. On a seulement observé que plusieurs jours après que l'oiseau est sorti de sa coquille, la femelle est plus grosse que le mâle, et qu'elle a un piaulement plus foible. Alors le mâle commence à monter plus haut sur ses pattes : elles s'allongent, et sont plus fortes que celles de la femelle, qui d'ailleurs n'ont point d'ergots.

Le coq et la poule d'Inde de choix doivent être bien éveillés, avoir les pattes courtes, le corsage grand, beaucoup de vivacité et d'énergie dans toutes leurs actions. Il faut que l'un et l'autre soient parfaitement constitués et très-propres à multiplier.

Quelques ménagères, persuadées que la poule d'Inde, pour souffrir l'approche du coq et augmenter sa fécondité, demande le secours d'une nourriture autre que celle qu'on lui administre ordinairement, sont dans l'usage de donner de l'avoine ou du chènevis, les derniers jours qui précèdent la saison des amours ; mais le dindon n'a besoin du secours d'aucun stimulant. C'est l'oiseau le plus lubrique de la basse-cour ; peut-être seroit-il dangereux de l'exciter par une nourriture échauffante, car il en résulteroit une fréquentation trop répétée, qui produiroit des œufs clairs.

L'embonpoint ou la maigreur de la dinde, le climat ou les localités, peuvent seuls avancer ou retarder la ponte. En la nourrissant et la soignant convenablement pendant l'hiver, elle sera disposée à pondre plus tôt au printemps, et à recommencer à la fin de l'été ; la nature semble faire tous les frais.

Pour peu qu'on ait une certaine quantité de poules d'Inde,

en est forcé d'avoir des coqs proportionnés à leur nombre. Il faut un mâle par douze femelles.

La dinde, quoi qu'en dise Buffon, fait assez constamment deux pontes par année, la première après l'hiver, la seconde vers la fin de l'été, plus tôt ou plus tard, selon les soins qu'on en a pris, la saison ou les localités; elle pond le matin, de deux jours l'un, quelquefois tous les jours, depuis quinze jusqu'à vingt œufs. La femelle de deux à trois ans en produit plus, et assez constamment de plus gros que ceux des poules de la première année.

Comme la ponte est le signe infailible de la santé d'un oiseau, on juge à sa vivacité et à sa démarche fière, que la dinde approche du moment où elle doit remplir cette fonction importante; mais alors elle en manifeste le besoin par les efforts qu'elle fait pour se soustraire aux regards et à la vigilance du gardien; elle a d'ailleurs un cri qui annonce ce besoin, et auquel l'oreille attentive de la ménagère ne sauroit se tromper; elle doit donc saisir ce moment pour tenir les femelles dans le poulailler où elle leur a préparé des nids bien conditionnés, et dans chacun desquels elle a eu la précaution de laisser un œuf figuré, pour déterminer leur choix.

Rien n'est plus facile que de constater si les dindes ont l'œuf; il suffit tous les matins, avant de les mettre en liberté, de les tâter les unes après les autres, pour s'assurer de celles qui doivent pondre dans la matinée, de les tenir jusqu'à ce qu'elles aient pondu, et de laisser aller les autres. Par ce moyen on accoutume les dindes au nid et on ne perd pas un œuf; mais il est assez difficile d'empêcher qu'elles ne pondent à l'écart, quand elles juchent à l'air.

Il faut ramasser les œufs à mesure qu'ils sont pondus et les conserver, dans la crainte que la dinde, naturellement lourde et gauche, ne les casse en se plaçant dans le nid; mais la précaution recommandée de les mettre à part, afin de ne donner à la couveuse que ses propres œufs, ne me paroît nullement fondée. Ne sait-on pas que la poule d'Inde, qui couve indistinctement des œufs de *poule ordinaire*, d'*oie* et de *cane*, réussit, pour le moins, aussi bien que les femelles qui les ont pondus?

Les œufs de poule d'Inde sont plus gros, plus allongés que ceux de la poule ordinaire, parsemés de petites taches rougâtres, mêlées de jaune; ils se conservent très-bien dans un panier rempli de son, de seigle ou de paille d'avoine, lorsqu'ils n'éprouvent surtout aucune secousse et qu'ils sont isolés. On suspend ce panier dans un endroit sec, frais et obscur, jusqu'à ce que les dindes cessent de pondre; mais

ne sont pas réputés vieux, les œufs qui n'ont que la date de leur ponte ; plus anciens, ils seroient équivoques pour la couvaïson.

La seconde ponte s'élève rarement à plus de douze œufs ; encore, pour qu'elle réussisse, faut-il avoir soin avant, d'enlever aux femelles les poussins dès qu'ils sont éclos, et d'en confier l'éducation à une autre mère, qui se charge volontiers de la conduite des deux familles. Cette seconde ponte peut être comparée alors à la première, non-seulement par rapport au nombre, mais encore relativement aux poussins qui en proviennent, et dont le succès ne peut guère être assuré que dans la partie la plus méridionale de la France, où il est possible d'obtenir jusqu'à trois pontes, et facilement deux couvées.

Pendant toute la durée de la ponte, il faut avoir l'attention de séparer le mâle d'avec la femelle, au moins le matin ; car c'est la partie de la journée où la dinde fait ordinairement son œuf : on sait que s'il la rencontre sur le nid, il la maltraite, la chasse et casse les œufs ; il n'est pas moins prudent de l'en éloigner quand elle couve. Le coq n'a pas été destiné par la nature à partager les sollicitudes de l'incubation, non moins importante que la ponte, qu'il ne faut pas plus contrarier ; car dans ces deux dernières circonstances, la dinde étant timide, on doit bien se garder de la troubler en aucune manière.

Avant même d'avoir complété sa ponte, la dinde manifeste déjà le désir qu'elle a de couvrir, par des signes qui ne sont pas équivoques ; elle glousse comme la poule ordinaire : la poitrine et le ventre se dépouillent. Dans cet état, la dinde est véritablement remarquable ; ses ruses pour cacher ses œufs, ses détours pour donner le change à ceux qui seroient tentés de découvrir son nid, semblent la placer au rang des animaux que la nature a gratifiés d'un instinct ; mais celui qui la ramène au besoin de couvrir, la met au rang des bêtes. En effet, quoiqu'on lui ait enlevé régulièrement tous ses œufs, elle couve avec la même sollicitude un corps quelconque.

Ce désir de couvrir est si vif, si impérieux chez elle, que non-seulement elle garde le nid, quoiqu'on lui ait enlevé ses œufs, mais elle y reste immobile, et oublie de prendre de la nourriture ; elle s'établirait même sur des pierres, qu'elle ne quitteroit pas davantage ; elle y périroit infailliblement, si on ne lui rendoit ses œufs ou ceux d'un oiseau quelconque. Il importe donc de la satisfaire, car couvant sans œufs, ce faux travail la fatigueroit plus que celui qui a pour but la propagation de l'espèce. Les œufs, mis tous à la fois sous la

couveuse, doivent être marqués préalablement par du charbon, afin de distinguer et de séparer ceux qu'elle pond encore après avoir commencé la couvaison, et qui, pour peu qu'ils tardassent à éclore, seroient indubitablement abandonnés par la mère, qui quitte volontiers le nid dès qu'elle aperçoit des petits : il convient encore d'examiner les œufs à la lumière, pour s'assurer s'ils sont fécondés.

Nous avons déjà dit que la poule d'Inde n'avoit pas besoin de stimulant pour pondre ; nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'en employer pour l'exciter à couvrir. Cependant il en est qui ne s'y portent pas d'elles-mêmes, et auxquelles il faut en faire naître l'envie : pour cet effet, on les place sur un nid rempli d'œufs, dans un lieu paisible et clos ; on est presque sûr qu'elles ne le quitteront plus. On y parvient d'une manière plus certaine encore, en plaçant le ventre des femelles dans l'eau froide, en leur déplumant le dessous du ventre et les flagellant avec une tige d'ortie, en les tenant chaudement sur un paillason, en les enivrant encore avec du pain trempé dans du vin et un peu d'eau-de-vie, et dans cet état d'ivresse, en les plaçant sur les œufs qu'on veut leur donner. A leur réveil, elles semblent déjà avoir pris pour eux de l'affection ; elles continuent de les couvrir, de les soigner, et deviennent d'aussi bonnes mères que celles qui avoient montré le plus de disposition à en remplir les devoirs.

Madame Portebois a trouvé un moyen encore plus simple pour arriver au même but : c'est de placer les œufs dans une boîte assez étroite pour que la dinde ne puisse pas se tourner, et d'attacher, dans le petit côté opposé à sa tête, avec une ficelle, une planche de cinq ou six pouces de large, planche qui s'applique sur son dos et suffit, par l'inquiétude qu'elle lui cause, à la fixer sur les œufs. Ce moyen réussit même lorsqu'on emploie les mâles.

Le même local doit recevoir toutes les couveuses, sans qu'il soit nécessaire de les séparer par des cloisons ; il suffit qu'elles aient chacune un nid, assez éloigné cependant, afin de ne point s'apercevoir, parce qu'elles pourroient se voler réciproquement leurs œufs. Le local doit être sec, chaud, sombre, ou caché par un abri particulier ; avoir une petite cour contiguë et séparée, où les poussins soient en sûreté dans les premiers temps de leur éducation.

On dispose les nids des couveuses en jetant dans les angles de leur habitation des brins de bois pour éviter l'humidité du sol ; on les recouvre d'un lit de paille usée, suffisamment garni, peu élevé, et assez épais, afin qu'elles puissent y monter et descendre facilement sans casser les œufs. Ce nid

doit être formé par un bourrelet circulaire , composé de liens de paille entrelacés , et de quinze à seize pouces de diamètre ; le fond se remplit d'une paille douce et froissée , sur laquelle se trouvent déposés les œufs qui , retenus par le rebord dont nous venons de parler , ne s'échappent pas aux environs du nid lorsque la couveuse fait des mouvemens pour en sortir ou pour y rentrer , où pour retourner ses œufs.

Quand les poules d'Inde ont été abandonnées à elles-mêmes pendant la ponte , et qu'elles se sont choisi à quelques pas de l'habitation un nid , il n'y a presque plus rien à faire , elles le quittent difficilement ; il est même prudent de ne pas les contrarier , car elles amènent communément à bien leurs couvées , et les petits sont plus forts ; mais malheureusement la rapacité des hommes et l'appétit des bêtes fauves environnent de beaucoup de dangers ces couvées qui , encore une fois , sans ces inconvéniens , devroient être abandonnées aux couveuses.

Nous avons souvent recommandé d'entretenir propre l'endroit où la dinde couve , et de prendre garde qu'elle ne fiente dans le nid , ce qui enpuantiroit les œufs : mais la bonne couveuse n'y fait aucune ordure ; elle ne se vide que quand elle prend sa nourriture , et il faut avoir soin de le nettoyer parfaitement.

Quand on a un certain nombre de poules d'Inde , il n'est pas nécessaire d'attendre que toutes aient fini leur ponte pour les faire couver ensemble. Dans le cas où le temps seroit contraire , on courroit le risque de tout perdre en un seul instant. Cependant il est avantageux d'en mettre à couver plusieurs à la fois , afin que s'il arrive des accidens à la couveuse , on puisse y remédier en confiant à une autre les œufs à éclore ou éclos ; d'ailleurs les petits étant tous de la même force , ils n'affament point les plus foibles. Il est plus facile et plus économique de les élever ainsi en troupes , sous la conduite d'un petit nombre de poules , que de laisser chaque famille à sa mère.

Un autre avantage qui résulte de cette pratique , c'est de déterminer les femelles à couver une seconde fois des œufs de poules ordinaires , ou bien de recommencer plus tôt la seconde ponte. Enfin , lorsqu'on donne à une seule poule d'Inde les petits de deux couvées , c'est le moyen de procurer à la moins forte , du repos , et d'obtenir plus promptement d'elle une seconde ponte.

Mais lorsqu'il s'agit de glisser sous une autre couveuse , soit des œufs , soit des petits , il faut faire en sorte qu'elle ne s'en aperçoive point , et choisir le soir pour cette intromission , afin que le lendemain les nouveaux introduits paroissent être

de la famille : il ne faut que cette précaution pour substituer d'autres œufs , et enlever de dessous les couveuses ceux qui sont prêts à éclore. Les poules d'Inde acceptent et couvent les nouveaux œufs qu'on leur donne sans la moindre difficulté ; mais il convient de ne leur en confier que le nombre qu'elles sont en état de couvrir et d'échauffer de leur corps.

La timidité des poules d'Inde , pendant qu'elles couvent , exige qu'il n'y ait pas d'autre personne qui les approche que celle qui leur donne ordinairement à boire et à manger , soit près du nid ou au dehors de l'habitation. Tous les jours , à la même heure , les ovipares , dans leur couvaision , paroissent retourner régulièrement leurs œufs , et ramener ceux du centre à la circonférence , *et vice versâ* , au moyen de quoi la chaleur se communique plus uniformément. Elles descendent et remontent sur leur nid sans jamais se tromper , retournent leurs œufs , et les cassent rarement , quoique naturellement elles soient lourdes et maladroités.

C'est en effet à la couveuse qu'appartient exclusivement ce soin. Gardons-nous de toucher aux œufs qui sont en incubation , comme le font si mal à propos tant de ménagères , à moins qu'ils ne se trouvent hors du nid ; pour lors il faut les y replacer avec précaution. Combien de couvées ont manqué moyennant ces soins mal entendus : Rien ne contrarie et ne dérange autant les femelles , que de se mêler de leur couvée jusqu'au moment où les petits sont éclos.

Dans les fermes où l'on veut élever beaucoup de volailles , il y a beaucoup d'avantage à avoir des poules d'Inde exprès pour couvrir les œufs de poules , de canards et d'oies , d'autant mieux que ce sont les plus patientes et les plus assidues de toutes les couveuses. On peut , lorsque la couvée des poussins est éclosé , donner les petits à une autre mère , et glisser adroitement sous elle le double d'œufs de poules ordinaires , qui , n'exigeant que vingt-un jours pour éclore , ne fatiguent pas autant la couveuse que s'il s'agissoit de faire deux couvées de suite de ses propres œufs ; d'ailleurs le moyen d'avoir de bonne heure des poulets , c'est d'en confier la couvaision à la dinde , dont la ponte est plus tôt finie que celle des poules ordinaires , et de lui procurer la faculté de faire la seconde ponte.

Pour mettre à profit le temps où le coq d'Inde se repose , on a essayé de le consacrer , comme le chapon , à la couvaision. Les expériences suivies que j'ai faites , m'ont bien prouvé que quand on l'avoit contraint par tous les stratagèmes connus à remplir cette fonction , il s'en acquittoit de manière à mériter d'être comparé , pour l'assiduité à rester constamment sur les

œufs, à la véritable mère couveuse ; mais dès que les petits paroissent , leurs cris , leurs mouvemens l'effraient, et illes tue ou il les abandonne.

Quoique les dindes passent avec raison pour des couveuses patientes et attentives , il arrive que dans le nombre il y en a qui mangent leurs œufs ; dans ce cas , il n'y a pas d'autre remède que de s'en défaire , et de mettre ces œufs sous une autre mère, dont les goûts ne sont pas aussi dépravés.

Suivant l'assiduité de la couveuse , c'est le trente-un ou le trente-deuxième jour de l'incubation que les poussins d'Inde sortent de leur prison ; mais comme ils ne naissent point tous à la fois , la ménagère les met successivement dans un panier d'osier rempli de laine ou de plumes , qu'elle place dans un lieu chaud , abrité surtout en temps froid ; lorsque la couvée est entièrement venue , si la dinde n'est pas destinée à en faire de suite une seconde , on lui rend ses petits , et on ne laisse ni les uns ni les autres manquer de nourriture et de boisson.

Dans le nombre des poussins qui composent la couvée , il y en a qui , lents à éclore , semblent exiger qu'on favorise leur sortie ; alors il faut prendre l'œuf , le considérer attentivement ; si on aperçoit un point , une usure , une fente ou un petit trou à travers lequel se montre le bec du poussin , on casse en dehors très-légèrement la coquille qu'on a soulevée avec l'ongle ou la pointe d'une épingle , de manière à élargir le trou au point d'y faire passer la tête , en prenant garde de toucher l'animal , qui périroit sur-le-champ ; on le tire doucement hors de la coquille , on souffle dessus pour le débarrasser des mucosités qui l'enveloppent ; quelquefois aussi on met les œufs couvés dans de l'eau tiède avant la naissance du poussin. Cet usage attendrit l'écaille , et fait voir si le petit est vivant ou mort.

Les œufs qui , au troisième ou quatrième jour après la période de l'incubation , n'offriroient pas à l'une de leurs extrémités le point clair ou le petit trou qui laisse ou fait apercevoir le poussin , n'en produiront point ; il faut les jeter hors du nid , ainsi que les débris des coquilles , parce qu'ils y répandroient une infection préjudiciable , et pourroient blesser les petits.

Mais s'il y a des circonstances où il faille aider l'animal à sortir , lorsqu'il est retenu par quelque obstacle qu'il ne pourroit vaincre sans le secours que nous venons d'indiquer , on ne doit l'administrer qu'avec beaucoup de circonspection , et n'en venir à l'opération dont il s'agit , que quand le poussin a déjà pratiqué une ouverture insuffisante pour le passage de la tête ; il n'est pas moins important de débarrasser

les nouveau-nés d'une pellicule qui tapisse l'intérieur de l'œuf, et de cette mucosité jaunâtre qui recouvre l'extrémité supérieure du bec : cette matière ressemble assez à un grain de chènevis ; elle en porte le nom.

Lorsque dans les derniers jours de l'incubation il survient un orage accompagné de tonnerre , il arrive souvent que les petits, dans la coque, périssent par faiblesse ou par suffocation ; et si l'on réussit à en extraire quelques-uns , ils sont ordinairement étouffés sous la mère. Il faut remédier à cet accident , en mettant les œufs couvés dans un panier rempli de plumes , couvert d'une toile et placé assez près du feu , pour y entretenir un degré de chaleur approchant de celui que produit l'incubation. Ce moyen simple n'est pas seulement propre à favoriser la naissance du poussin , il peut également ressusciter les petits que le froid ou l'humidité ont surpris loin de leur mère. Nous en citerons un exemple à la fin de cet article.

On sait que les oiseaux qui sortent de leur coquille quittent une chaleur de vingt-cinq à trente degrés, et que souvent ils passent dans un milieu dont la température est inférieure de moitié : aussi dans le commencement de son existence, l'animal naissant reste sous les ailes de sa mère, où il trouve une chaleur égale à peu près à celle qu'il avoit dans l'œuf ; il faut de plus empêcher qu'en les quittant, il se trouve dans une température trop différente : en conséquence, il convient de mettre les poussins dans le voisinage d'un four, d'une plaque de cheminée, d'un poêle, ou au moins dans une pièce très-sèche et bien fermée, exposée au midi et pourvue de larges fenêtres vitrées.

L'aliment des poussins est d'abord du pain émietté trempé dans du vin. On le leur présente dans le creux de la main, ensuite sur une palette ; on y mêle du fromage blanc ou du caillé avec des œufs durs, de l'ortie grièche ou du persil hachés dont on forme une pâte plus sèche qu'humide, en la distribuant sur de petites pierres plates et larges de trois ou quatre pouces sur deux pouces d'épaisseur. On divise les petits par groupes peu nombreux, on les empêche de se tourmenter réciproquement ; par ce moyen, on prévient l'empâtement de leurs pieds et de leurs plumages, inconvénient aussi contraire à leur santé qu'à la beauté de leur robe.

Quoique l'ortie grièche et le persil soient les deux plantes les plus salutaires pour les poussins d'Inde, et qu'elles soient communes partout, à leur défaut, on peut y suppléer par le chardon. On les mêle avec de la farine d'orge, de fèves de marais, de maïs, selon les ressources locales ; on en forme des boulettes de la grosseur du poing, que la ménagère tient

dans ses mains et présente aux poussins. Ils se rangent alors et se pressent autour d'elle , becquètent cette pâte jusqu'à ce qu'ils soient rassasiés. La fille de basse-cour a soin de leur en donner plusieurs fois le jour à mesure qu'ils font leur digestion. On leur donne de l'eau à boire dans des vases qui ont peu de profondeur.

Les jeunes dindons , dans l'état sauvage , vivant particulièrement d'insectes , il seroit sans doute très-avantageux au succès de leur éducation, de mettre de temps en temps de la viande hachée dans leur pâtée , et c'est ce qu'on fait rarement , quoique cela peut très-souvent se faire sans nulle dépense , au moyen des issues des boucheries et des animaux morts.

Une précaution essentielle pour conserver aux poussins la pâtée que leur enlève la dinde , qui , pendant la couvaison , mange peu et reprend sa première voracité dès qu'elle a des petits, c'est de placer auprès d'elle une cage à poulets élevée de trois à quatre pouces , afin qu'ils puissent passer par-dessous pour prendre leur nourriture , disposée de manière à ce que la mère ne puisse y atteindre en allongeant le cou ; on répand autour de cette cage de l'avoine ou de l'orge pour elle , et son eau est dans un vase un peu élevé , dans la crainte que les petits ne s'y noient ou ne se mouillent le haut des pattes , ce qui leur est très-préjudiciable.

Lorsque les poussins sont pénétrés de la chaleur du soleil pendant deux heures , il faut les rentrer et les tenir dehors un peu plus long-temps le lendemain. On les accoutume ainsi peu à peu au grand air, jusqu'à ce qu'ils soient vigoureux et qu'ils puissent se pourvoir eux-mêmes. Si l'endroit où on les laisse en liberté avec la mère est trop vaste , il faut attacher celle-ci avec une ficelle à un piquet ; les petits s'en écartent peu ; et surtout avoir tout près une cabane construite en planches , garnie de paille , pour les garantir d'un orage subit ou d'un grand hâle. Le soleil ardent et la pluie surtout leur sont préjudiciables ; et c'est un soin indispensable de les abriter de l'un et de l'autre , au moins pendant les six premières semaines.

Comme les poussins , au moment de leur naissance , ne donnent aucun signe pour chercher leur vie , et qu'ils n'y sont nullement instruits par leur mère , qui semble plus occupée de leur propre conservation ; des ménagères impatientes ont imaginé de les embecqueter. Mais quelque habile en ce genre qu'on suppose une fille de basse-cour , il y a toujours des risques à courir pour le bec de l'animal , qu'elle casse ; c'est dans cette occasion qu'il paroît nécessaire d'associer deux à trois œufs de poule ordinaire à ceux de la poule d'Inde , dix

jours après qu'elle est en couvaïson , afin que les petits éclosent en même temps ; comme les poulets becquètent et mangent au sortir de la coquille , ils deviennent pour les poussins d'Inde du même âge , un exemple qu'ils imitent , et qui les détermine à manger quelques heures plus tôt , ce qui n'est pas sans utilité.

Cette pratique dangereuse d'embecqueter , a trouvé cependant des partisans , et Rozier est de ce nombre. Mais il paroît qu'il a été induit en erreur , car Saint-Genis , ce cultivateur éclairé , qui parle toujours d'après sa propre expérience , remarque très-judicieusement qu'il ne faut pas se presser de faire prendre de la nourriture aux poussins d'Inde ; que quand on les retire de dessous leurs mères pour les manier et les embecqueter , ils périssent tôt ou tard à cause de la différence de température dans laquelle ils passent brusquement : il soupçonne que dans les premiers jours de leur naissance ces oiseaux , plus que tous autres , devroient être abandonnés à la simple nature , et qu'il ne faudroit pas tirer de la chaleur et du repos ces êtres excessivement délicats.

Un fait bien constant chez tous les oiseaux domestiques , c'est qu'ils ne sortent pas à la fois de leurs coquilles , et que souvent dans une même couvée il y a une distance entre le premier et le dernier né. Saint-Genis a observé de plus qu'à peine sont-ils éclos , ils se tiennent sous la mère , et ne manifestent aucun désir de prendre de la nourriture ; il en a conclu que , sans doute , la chaleur animale leur étoit infiniment plus nécessaire que le manger : ses expériences l'ont conduit à cette opinion , savoir ; qu'il se passe deux ou trois jours avant qu'ils se déterminent à aller chercher leur aliment , mais qu'ensuite ils becquètent très-bien , et n'ont absolument besoin d'aucun secours étranger.

Lorsque les poussins sont parvenus à une certaine grosseur , et qu'ils peuvent quitter la cour où ils ont été élevés pour aller aux champs , dans les prés , dans les bois , on peut en rassembler plusieurs couvées sous la conduite d'une dinde , et ne former qu'une seule et même famille , en observant cependant qu'il n'y ait pas trop de disproportion d'âge , et qu'ils ne soient pas en trop grand nombre ; car si elle en apercevoit de gros mêlés avec de beaucoup trop petits , elle les piqueroit et les tueroit ; d'ailleurs , réunis en trop grand nombre , ils ne pourroient pas être réchauffés et vivifiés sous ses ailes ; or , c'est une nouvelle couvaïson que la chaleur animale.

Les endroits élevés et exposés à l'aspect de l'orient ou du midi , sont toujours ceux qui conviennent le mieux aux poussins , surtout quand ils ont une petite cour séparée qui les garantit de l'attaque de la grosse volaille et des autres ani-

maux de la basse-cour; de là, ils pourroient passer dans quelques pâtures, dans les lieux incultes couverts de bois et de buissons, où ils trouveroient beaucoup d'insectes, d'abris contre les vents, la pluie et la trop grande ardeur du soleil.

Les poules d'Inde ne sont pas seulement les couveuses les plus assidues pour toutes sortes d'œufs, elles sont encore préférables à toutes les autres femelles des oiseaux de basse-cour, pour conduire les petits de différentes familles; elles manifestent pour eux la même sollicitude que pour les leurs propres; aucun oiseau de proie, aucune bête fauve n'ose en approcher; les poulets conduits par une dinde, trouvent une nourriture plus abondante et deviennent plus tôt gras; ils quittent leur mère nourrice plus tard que si elle étoit une poule ordinaire.

La nourriture dont il a été parlé, leur est continuée jusqu'à ce qu'ils puissent en digérer de plus substantielle; on est dans l'usage alors de leur permettre d'aller aux champs après la moisson; ils trouvent à terre des grains qu'ils ramassent; il faut alors les faire boire plus fréquemment, surtout quand la chaleur est vive, et prendre garde, lorsqu'ils s'écartent de la maison, qu'ils ne soient surpris par des orages et la pluie: leur amour pour l'ombrage pendant l'été est tel, qu'ils courent avec empressement se cacher dans les touffes des grandes herbes; mais il faut empêcher qu'ils n'y séjournent trop long-temps, car l'expérience a souvent démontré qu'ils en sortent les pattes torses, s'y estropient, et n'ont plus qu'une demi-croissance.

L'état de foiblesse du premier âge des poussins dure en général l'espace de deux mois, ou jusqu'à ce que les mamelons dont leur tête et leur cou sont revêtus, se colorent en rouge plus ou moins foncé. Cette époque remarquable dans l'histoire naturelle de cet oiseau, est réellement un temps critique pour eux, les périls dont ils sont environnés pendant leur débile jeunesse s'affoiblissent, et ils perdent le nom de poussin pour prendre celui de dindonneaux.

La nature, en colorant les mamelons, semble annoncer que ces oiseaux n'ont plus besoin des soins multipliés qui leur ont été prodigués, et que pour favoriser cette éruption, il faut encore prolonger les mêmes soins, surtout s'il fait froid ou humide, augmenter la nourriture, et la rendre plus tonique en y ajoutant quelques jaunes d'œuf, du vin avec du pain émietté, de la farine de froment, du chènevis écrasé, etc.

Après l'époque du rouge, qu'on doit regarder, ainsi que je l'ai déjà fait observer, comme celle de leur acclimatation, les dindonneaux vont aux champs avec leurs mères, qui ne tardent pas à s'occuper d'une nouvelle ponte; ils se mêlent sans

difficulté et sans danger avec les dindons des années précédentes, s'il s'en trouve. Ils logent en plein air, sur les arbres ou sur le juchoir qui leur est destiné; ils peuvent, jusqu'au mois d'octobre, être conduits dans les guérets, les prairies et les vignes, après la moisson, la fauchaison et la vendange, au bois après la chute du gland et de la faîne, enfin, dans tous les lieux où il y a des fruits sauvages, des insectes et des grains à ramasser; ils rentrent le soir à la ferme, bien gorgés de tout ce qu'ils ont avalé d'insectes dont ils ont délivré les champs, des grains qui ont échappé à la main du glaneur, et d'une quantité de subsistances qui seroient absolument perdues pour le propriétaire.

Une fille de douze à quinze ans peut facilement conduire une centaine de *dindonneaux*; mais il faut lui recommander de ne pas oublier que, n'ayant pas encore acquis le maximum de leur croissance, ils seroient fatigués par des courses trop longues. Aucune nourriture ne leur donne une chair plus blanche ni plus délicate que le pain de creton ou marc de suif; on en fait bouillir plus ou moins suivant la quantité d'individus à nourrir; quand ce *creton* est bien divisé, on le délaye dans une chaudière, on y mêle des plantes, et surtout l'ortie hachée, des racines potagères. Le tout étant bien cuit, on y ajoute de la farine d'orge ou de maïs, dont on forme une espèce de pâte, qu'on distribue aux *dindonneaux* deux fois par jour au moins, le matin et à une heure, quand on veut qu'ils deviennent gras. Mais comme on ne peut se procurer du pain de creton partout, les tourteaux ou marcs d'huile de noix, de lin ou d'amandes douces, le suppléent; mais il faut éviter soigneusement de les engraisser avec cette nourriture, car leur chair en prendroit la saveur.

Indépendamment de l'ortie grièche, du persil, toutes les plantes auxquelles on reconnoît une propriété tonique et stomachique, conviennent singulièrement bien aux *dindons* de tous les âges; le fenouil, la chicorée sauvage, la millefeuille, peuvent entrer dans la composition de leur nourriture. Un soleil ardent est funeste à ces oiseaux autant que la pluie; aussi les dindonniers intelligens ont-ils soin de ne conduire leurs jeunes troupeaux au pâturage que pendant les heures du jour les plus tempérées, le matin après que la rosée est dissipée; savoir: depuis huit heures jusqu'à dix et le soir avant qu'elle paroisse, depuis quatre jusqu'à sept; il est bon que les *dindonneaux* trouvent de l'ombrage dans leur promenade, et on doit, au moindre signe de pluie, se hâter de les rentrer dans leur habitation, et de les garantir des mauvais effets que produit sur eux l'humidité froide.

Ce n'est que quand le froid arrive, et que les *dindonneaux* ont atteint environ six mois, qu'on doit songer à leur administrer une nourriture plus ample et plus recherchée, afin d'augmenter promptement leur volume et leur embonpoint. Les mâles sont connus alors sous le nom de *dindons*, et les femelles sous celui de *dindes*.

Pour les engraisser on met à profit leur appétit, et le régime ordinaire suffit; mais s'ils n'en ont pas un assez violent, il faut les gorger, les tenir dans un lieu sec et obscur, bien aéré, ou mieux les laisser rôder autour des bâtimens, mais sans sortir de la cour de la ferme. Pendant un mois, tous les matins, on leur donne des pommes de terre cuites et écrasées, et mêlées avec de la farine de sarrasin, de maïs, d'orge, de fève, suivant les ressources locales; on en forme une pâtée qu'on leur laisse manger à discrétion. Tous les soirs il faut avoir l'attention d'ôter ce qui reste de cette pâtée, et de laver parfaitement le vase dans lequel elle avoit été mise le matin.

Il faut pour eux, comme pour les autres volailles, tenir propre leur manger, et bien se garder de donner le lendemain le restant de la pâtée de la veille, parce que, s'il fait chaud, elle contracte de l'aigreur et pourroit leur déplaire. Un mois après l'usage de la nourriture, on y ajoute tous les soirs, lorsqu'ils vont se coucher, une demi-douzaine de boulettes composées de farine d'orge, qu'on leur fait avaler, et cela seulement pendant huit jours, au bout duquel temps on a des *dindes* excassivement grasses, délicieuses, du poids de vingt à vingt-cinq livres.

Dans beaucoup d'endroits, on ne prend pas le soin d'élever des *dindons*; on les achète maigres, au marché, lorsqu'ils ont poussé le rouge, et on les engraisse insensiblement, en leur donnant tous les résidus dont on peut disposer. Les femelles s'engraissent plus facilement que les mâles.

On met encore en usage une autre pratique pour engraisser les *dindons*; elle consiste à leur faire avaler des boulettes, qu'ils digèrent à merveille. On commence par un petit nombre, et l'on va toujours en augmentant. La première chose, c'est de les enfermer dans un lieu obscur, et de les faire manger par force, en leur fourrant dans le gosier tous les alimens qui peuvent leur convenir. Chaque canton a sa méthode, et toujours elle dépend des ressources locales: tantôt c'est le gland, la faine ou la châtaigne, qu'on fait cuire et qu'on broie avec une farine quelconque, du grain le plus commun; tantôt, comme dans la ci-devant Provence, ce sont des

noix tout entières qu'on leur fait avaler une à une , en leur glissant la main le long du cou, jusqu'à ce qu'on sente qu'elles ont passé l'œsophage. On commence par une noix, et on augmente insensiblement jusqu'à quarante ; mais beaucoup de personnes n'estiment pas ce genre d'engrais pour les *dindons*, à cause du caractère huileux qu'il donne à la chair.

On a annoncé encore qu'il seroit possible d'engraisser les *dindons* plus vite , et à moins de frais , en les chaponnant ; que d'ailleurs il en résulteroit une chair plus fine et plus succulente. Nous ignorons si cette opération est pratiquée quelque part ; mais, en supposant qu'elle le soit, elle doit être accompagnée d'accidens nombreux ; car on sait qu'avant l'apparition du *rouge*, c'est-à-dire avant d'avoir atteint l'âge de deux à trois mois, les *poussins* sont si délicats, que la moindre lésion qu'ils éprouvent devient mortelle. Comment donc résisteroient-ils à l'opération la plus douloureuse que la nature puisse supporter ? Passé cette époque, on ignore si l'opération seroit heureuse. C'est à l'expérience à résoudre ce problème.

Nous observerons, en attendant ses résultats, qu'une ménagère très-instruite dans l'art de chaponner les oiseaux de basse-cour, l'a tentée plusieurs fois sans pouvoir y réussir ; que cet oiseau est très-grand ; que les doigts ne sauroient atteindre les rognons sans faire une grande ouverture, et par conséquent une large plaie. Naturellement gloutons, les *dindons* s'engraissent facilement avec toute espèce de nourriture donnée abondamment, sans qu'il soit nécessaire de recourir à cette opération. D'ailleurs, il est de fait que la chair des chapons est moins savoureuse que celle des coqs vierges.

La vesce, les pois carrés, l'ers, causent des indigestions mortelles aux *poussins d'Inde* ; et si, dans leur pâtée, on fait entrer une surabondance de laitue, l'usage immodéré de cette plante les relâche. Or, pour peu qu'ils soient dévoyés, c'en est fait d'eux ; aucun remède ne les garantit de la mort. Il faut donc s'attacher à leur administrer de préférence des herbes aromatiques, plus propres à les échauffer qu'à les rafraîchir.

Il existe aussi dans les champs quelques plantes préjudiciables à la santé des *dindons*, et qui sont également pour les *canards* et les *oies* un véritable poison : telles sont la jusquiame, la grande digitale, la ciguë ; ces plantes devroient être indiquées aux conducteurs des troupeaux,

pour les arracher par-tout où ils ont coutume de les mener paître.

Dans le voisinage des bois on a à craindre le loup, le renard, la fouine, le putois et autres animaux de ce genre ; il faut prendre garde aussi aux limaces, aux limaçons et aux sauterelles, dont les *dindons* sont fort avides ; il paroît que quand ils en mangent à discrétion, ils leur causent le flux de ventre, dont ils meurent.

La pluie est le plus mortel ennemi des poulets d'Inde ; s'ils en ont été atteints, on les essue les uns après les autres, et on leur souffle du vin chaud sur le dos et sur les ailes. Le grand soleil, les brouillards leur occasionent d'autres accidens dont il va être question.

Les poussins d'Inde, comme je l'ai déjà observé, sont infiniment plus difficiles à élever que les poulets, et avant d'atteindre l'âge où les soins de la mère leur sont inutiles, ils ne sauroient échapper à une révolution qui est pour eux le temps critique ; c'est ce qu'on appelle *pousser le rouge*. Leur constitution sanguine les expose également à des accidens inconnus chez les poules ordinaires. En effet, lorsque leurs mamelons se gonflent et se colorent, si le temps est variable, beaucoup succombent ; mais aucun ne périt, lorsque la saison est favorable, et qu'on a eu soin de les fortifier par de la mie de pain trempée dans du vin, ou une pâtée dans laquelle on fait entrer du poivre, du fenouil, du persil et de la graine de chènevis. Il seroit possible encore, moyennant une saignée à la veine axillaire, sous l'aile droite ou gauche, de parvenir à les sauver.

Dans leur première jeunesse on remarque qu'ils sont sujets à une maladie, qui s'annonce par des symptômes très-marqués de foiblesse : ils périssent en peu de temps si on ne leur donne des soins. Le bout des plumes des ailes et de la queue des *dindons noirs* devient blanchâtre, le plumage se hérissé sur tout le corps ; ils ont un aspect languissant, et les ménagères les appellent alors des *dindons échauffés*. En examinant attentivement les plumes qui sont sur le croupion, on en trouve deux ou trois dont le tuyau est rempli de sang ; leur extraction rend bientôt à l'animal la force et la santé. Ils sont parfois constipés ; d'autres fois, au contraire, ils ont le dévoiement : à ces deux maladies opposées on n'applique guère qu'un seul remède, celui de les réchauffer.

Quand les poussins, sont malades ils prennent un air triste et traînent les ailes ; il faut les séparer de la femelle, les mettre auprès du feu, et leur envelopper les pattes avec un peu de chanvre, dans la crainte qu'ils ne les becquètent ; on leur fait avaler quelques grains de poivre, on leur pré-

sente à manger plusieurs fois le jour, et on ne les rend à la mère que quand ils sont bien fortifiés.

A un âge plus avancé, il leur survient souvent un engorgement à la tête, qu'on guérit en facilitant l'écoulement par les narines, et en les leur frottant de beurre frais; quelquefois le sang se porte à la tête, qui se couvre de tumeurs boutonneuses; on les étuve avec une décoction, dont le vinaigre fait la base, on y ajoute des oignons, du poivre, et on leur fait manger du chènevis pour en favoriser la sortie: ils périssent quelquefois de cette maladie. Pour éviter la perte totale de l'animal, on en sépare la tête, et le restant est bon à manger.

Parvenus au maximum de leur croissance, les dindons sont exposés à une autre maladie infiniment plus dangereuse; plusieurs économes l'ont comparée au *claveau* des moutons, tandis que les autres n'ont pas fait de doute que ce ne fût la *petite vérole*; mais d'habiles observateurs ont remarqué qu'elle n'avoit absolument aucun des caractères distinctifs qui appartiennent à ces deux éruptions contagieuses.

Cette maladie se manifeste par des pustules qui leur surviennent, soit aux environs ou dans l'intérieur du bec, et jusque dans le gosier, soit aux parties les plus dénuées de plumes, telles que les faces internes des ailes et des cuisses, soit sur les mamelons. Elle est communément meurtrière; aussi les fermiers sont dans l'usage de tuer les dindons quand ils reconnoissent qu'ils en sont atteints: cependant il existe des moyens pour les en guérir.

La première précaution qu'on doit employer dans ce cas, c'est qu'au moment où on s'aperçoit que les dindons sont affectés de cette maladie, il faut les séparer de ceux qui sont sains, soit pour empêcher qu'ils ne la communiquent, ou pour favoriser l'administration du régime, ou l'application du remède, ou brûler ces pustules avec un fer chaud; et si elles sont dans l'intérieur, on les lave avec du vinaigre, dans lequel on a mis un peu de vitriol; enfin, il faut leur donner du vin, comme tonique et cordial.

Voici un fait qui prouve qu'il est possible de ressusciter des jeunes dindonneaux que le froid a saisis loin de leur mère. Un poussin, âgé de cinq à six jours, fut trouvé le matin étendu sur le sol du poulailler, privé de sentiment et de chaleur; le dindonnier le jeta sur le fumier de la basse-cour; une personne le mit sur un lit de cendres chaudes recouvert d'un linge, et à peine eut-il passé trois minutes dans cette position, qu'il donna quelques signes de vie; alors elle lui fit avaler quelques gouttes de vin chaud, et elle le déposa dans un pa-

nier rempli de plumes, où elle eut le soin d'entretenir le degré de chaleur prescrit; au bout de quatre à cinq heures l'oiseau commença à manger, le troisième jour il fut en état de suivre le troupeau, et il est devenu le plus beau de cent vingt dindons. Cette cure a valu la vie à un grand nombre de dindonneaux, que des accidens du même genre et de fréquens orages avoient réduits à l'extrémité.

On a vu, dans ces derniers temps de luxe, élever la voix en faveur de ces dindons qui portent une robe blanche, à cause des plumes qu'il empruntoit d'elle pour suppléer à la rareté de celles que fournit l'*autruche*: ce seroit peut-être le cas de recourir à ce supplément, surtout au moment où l'usage des panaches consomme une énorme quantité de ces matières, que le commerce doit difficilement se procurer: ces plumes se trouvent aux parties latérales des cuisses.

Quoiqu'en général les œufs de dindes soient peu employés dans la cuisine, parce que les femelles n'en pondent guère au-delà de ce qu'elles peuvent couvrir, ceux de la seconde ponte étant rarement consacrés à la reproduction de l'espèce, forment la base de la nourriture des poussins d'Inde dans leur premier âge, ou quand, plus forts, ils ont été surpris par le froid. On les mange à la coque, et ils entrent dans la plupart de nos mets; ils sont même préférés à ceux des poules pour la pâtisserie, et leur mélange avec ceux-ci rend les omelettes plus délicates.

On sait que la fiente des dindons, employée à propos sur des terres fortes et pour certaines productions, fournit un excellent engrais; mais c'est particulièrement pour la chair qu'on recherche cet oiseau, et celle de la femelle passe pour la plus tendre et la plus délicate; aussi est-elle choisie de préférence pour engraisser: parmi les dindonneaux, au contraire, ce sont les mâles; mais il est inutile de les gorger de nourriture pour augmenter leur embonpoint, parce qu'ils peuvent être considérés comme des poules, qu'ils surpassent même en saveur et en délicatesse. Lorsqu'on tue les dindons, et en général toutes les volailles, il faut, aussitôt qu'ils ont expiré, leur enlever les boyaux; car l'animal étant refroidi, cette soustraction devient plus difficile, et son oubli fait contracter une odeur et un goût désagréable à la chair. On farcit les dindes de truffes, dont elles prennent facilement le parfum; souvent on les remplit de boulettes composées de viandes hachées ou de marrons rôtis.

On ne fait pas entrer ordinairement de coqs ou de poules dinde dans les potages; néanmoins ils peuvent servir à cet usage, quand, devenus âgés, ils sont à la réforme, et qu'il

est impossible de les mettre à la broche ou à la daube ; au sortir du pot , on a soin d'y saupoudrer du sel et de les servir avec un peu de bouillon : c'est ce qu'il y a de plus sain en volaille bouillie.

Enfin, pour tirer tout le parti possible de ces utiles oiseaux, il faut les tuer lorsqu'on égorge les cochons, et les mettre par quartiers dans des pots de terre, comme les canards et les oies ; ne fournissant pas de graisse suffisamment pour recouvrir leurs débris, on se sert de celle de porc, en sorte que, par ce moyen, on peut manger toute l'année du dindon comme on mange de l'oie et du canard, en faire la soupe à la campagne, et avoir constamment un ordinaire réglé. Il vaut infiniment mieux consommer ainsi les dindons que de les faire toujours rôtir ; ajoutez à cela qu'un seul d'entre eux produit extraordinairement de viande, qui, par sa blancheur et sa saveur, est préférable à celle des autres oiseaux qu'on soumet également au procédé de la salaison. (PARM.)

DINDON DU BRÉSIL. Brisson décrit sous ce nom le **GUAN** ou **QUAN** d'Edwards. (V.)

DINDONNEAU. Jeune **DINDON**. V. ce mot. (S.)

DINDOULETTE. Un des noms vulgaires des **HIRONDELLES**. (V.)

DINDOULETTO. On appelle ainsi, en Provence, les **HIRONDELLES**. (V.)

DINDOULO. Nom languedocien du **JUJUBIER**. (LN.)

DINE. V. **DAINE**. (DESM.)

DINÈBRE, *Dinebra*. Genre de plantes établi par Jacquin, dans la triandrie digynie, et dans la famille des graminées, pour placer quelques espèces de **DACTYLES**, de **CRÉTELLES**, etc., qui n'avoient pas été bien observées. Ses caractères sont : épillets unilatéraux, biflores ; une des fleurs hermaphrodite et sessile, l'autre stérile et à trois arêtes ; balle calicinale de deux valves, carinées, mutiques ; balle florale de deux valves, l'inférieure à trois dents, dont l'intermédiaire est aristée.

Plusieurs espèces de ce genre sont figurées dans l'ouvrage sur l'Égypte, par la commission de l'Institut de cette contrée, et dans celui de MM. de Humboldt, Bonpland et Kunth, sur les plantes de l'Amérique méridionale. Nous cultivons dans nos jardins la **DINÈBRE PASPALOÏDE**, qui est originaire d'Égypte. La **DINÈBRE A FEUILLES DE JONC** constitue aujourd'hui le genre **HÉTÉROSTÈGE**. (B.)

DINEMURE, *Dinemurus*. Genre de vers établi par M. Rafinesque. Il présente pour caractères : un corps cylindrique ; une tête unie, obtuse ; une queue à deux filets latéraux.

La seule espèce que contient ce genre, le **DINEMURE PONCTUÉ**, vit dans les eaux douces de la Sicile. (B.)

DINÈTE, *Dinetus*, Jur. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des fouisseurs et tribu des larrates.

Ces insectes ont le port des *larres*, et leur ressemblent aussi beaucoup, quant aux organes de la manducation; mais leurs petits yeux lisses sont égaux et disposés en un triangle équilatéral; les antennes des mâles sont moniliformes au milieu, terminées par des articles plus longs et cylindriques, roulées sur elles-mêmes; enfin les cellules cubitales de leurs ailes supérieures ne sont qu'au nombre de deux; elles reçoivent chacune une nervure récurrente: la seconde est petite.

Ce genre a été établi par M. Jurine, sur un insecte très-commun dans les lieux sablonneux des environs de Paris, et représenté par Panzer, dans sa Faune d'Alleniagne (*fasc. 17*, tab. 19, le mâle; *fasc. 72*, tab. 10, la femelle), ainsi que par M. Jurine même, dans son excellent ouvrage sur les hyménoptères, pl. 11, genre 26. C'est le *pompilus pictus* de Fabricius. Il est long d'environ trois lignes, noir, avec des taches jaunes sur la tête et le corselet; l'abdomen est aussi de cette couleur, sur un fond fauve; l'anus est noir.

Le mâle diffère un peu, par ses couleurs, de la femelle. Celle-ci creuse le nid qu'elle destine à sa postérité, dans le sable; elle s'y élance, à plusieurs reprises, et comme un trait, avant que d'y pénétrer. J'ignore à quoi tient cette singulière habitude. Elle nourrit ses larves de cadavres de petits diptères. (L.)

DING-LANG et **CAY-CA-LA-VA**. Noms cochinchinois d'une espèce de **GIN-SENG** (*Panax fruticosum*, L.). C'est une plante d'une odeur agréable et d'une saveur pénétrante. On la cultive en Chine et en Cochinchine. Il ne faut pas la confondre avec le véritable *gin-seng*. On emploie ses racines et ses feuilles comme diurétiques, et dans l'hydropisie. (LN.)

DINH-HUONG-RUNG. Nom qu'on donne, en Cochinchine, au **GIROFLIER**, *Caryophyllus aromaticus*, L. C'est le *xan-tim-hiam* des Chinois. Il croît naturellement dans les bois septentrionaux de la province de Quarig-Buih, en Cochinchine. (LN.)

DINIA. Nom russe du **MELON**. (LN.)

DINJA. C'est le nom du **MELON**, *Cucumis melo*, L., en Esclavonie. (LN.)

DINKEL. *V.* **DUNKEL**. (LN.)

DINO. Nom brame du **NALAGU** des Malabares. *V.* ce mot. (LN.)

DINOTE. Guettard appelle ainsi une espèce de **VERMI-**

CULAIRE FOSSILE , dont le tuyau est conique , et contourné sur lui-même , à la manière des PLANORBES. (B.)

DINTENBEERE. Un des noms du TROËNE , en Allemagne. C'est encore celui du MAHALEB ou BOIS DE SAINTE-LUCIE. (LN.)

DINTIERS. V. DAINTIERS. (S.)

DIOCH. Nom d'une FRINGILLE du Sénégal. V. ce mot. (V.)

DIOCTOPHYME, *Dioctophyma*. Genre de vers de la division des INTESTINS , établi par Collet-Maigret, *Journal de Physique* , frimaire an 11. Il offre pour caractères : un corps allongé , cylindrique , articulé , à extrémités mousses , garnies chacune de huit tubercules ; une bouche et un anus terminal.

Ce genre a été reconnu depuis comme non fondé , l'espèce unique qui s'y rapporte étant le STRONGLE DES REINS. (B.)

DIOCTRIE, *Dioctria*, Latr., Meig., Fab. Genre d'insectes , de l'ordre des diptères , famille des tanystomes , tribu des asiliques , distinct par ses antennes une fois plus longues que la tête , portées sur un pédoncule commun , et dont le troisième et dernier article est presque cylindrique , avec un petit stylet pointu et sans soie au bout.

Les espèces les plus connues sont : la DIOCTRIE ŒLANDIQUE , *Dioctria œlandica* ; Asile , n.º 8 de Geoffroy. Longue d'environ six lignes , noire , lisse , luisante , avec les pieds et les balanciers fauves et les ailes noires. La DIOCTRIE FRONTALE , *Dioctria frontalis* , à peu près semblable à la précédente , mais dont les ailes sont presque incolores , et dont le front a un duvet soyeux , argentin. (L.)

DIODE, *Diodia*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie , et de la famille des rubiacées , dont les caractères sont : un calice composé de deux folioles presque ovales , égales et persistantes ; une corolle monopétale , infundibuliforme , à tube grêle , long , et à limbe petit , ouvert , partagé en quatre découpures lancéolées ; quatre étamines , dont les filamens sétacés et droits portent des anthères vacillantes ; un ovaire inférieur , arrondi , tétragone , chargé d'un style à stigmat bifide ; une capsule ovale , tétragone , couronnée par le calice , biloculaire , bivalve , contenant dans chaque loge une semence aplatie d'un côté.

Ce genre n'a contenu long-temps qu'une seule espèce , la DIODE DE VIRGINIE , dont la tige est rameuse , couchée et unie , et qui croît dans les parties méridionales de l'Amérique du Nord , aux lieux sablonneux et découverts. Mais Swartz l'a augmenté de cinq autres espèces dans son Voyage aux Antilles. J'en ai rapporté deux nouvelles du pays où croît la

première, de sorte qu'il y a tout lieu de penser qu'il est plus nombreux qu'on ne l'avoit d'abord cru.

Les genres TAPANHUACANGA et DISPERME ne diffèrent pas de celui-ci. (B.)

DIODON, *Diodon*. C'est le nom d'un genre de poissons, établi dans la division des BRANCHIOSTEGES, et qui a pour caractère : mâchoires osseuses, avancées, chacune d'une seule pièce.

Ce genre, aux dépens duquel Lacépède a établi son genre OVOÏDE, se distingue de celui des TETRODONS par le nombre des dents, qui est de quatre dans ces derniers. Du reste, les espèces qui les composent se conviennent beaucoup par leur conformation et leurs habitudes. Ici, les espèces sont cependant mieux armées, et leurs piquans sont mobiles, ce qui les a fait comparer aux hérissons et aux porc-épics.

On connoît sept espèces de diodons, appelés *Deux-dents* par quelques naturalistes français, espèces dont Lacépède a fixé le caractère, encore vague dans les écrits de Linnæus.

Le **DIODON ATINGA**, qui a le corps très-allongé; des piquans très-rapprochés les uns des autres, et la nageoire de la queue arrondie. *V. pl. D. 24*, où il est figuré. On le trouve dans les mers de l'Inde, de l'Amérique et de l'Afrique méridionale; il se tient sur les côtes, où il vit de crustacés et de coquillages. Les mâles sont plus petits que les femelles, qui atteignent ordinairement quinze à dix-huit pouces de long.

La tête du diodon atinga est petite et élargie par le haut; les narines sont simples; l'ouverture de la bouche est petite, et la mâchoire inférieure avance un peu; les piquans très-forts, très-longs, creux vers la racine, variés de blanc et de noir, et divisés à leur base en trois parties recouvertes d'une membrane qui sert à les faire mouvoir à la volonté de l'animal; le dos est large, rond et noirâtre; les côtés sont un peu aplatis et bleus; le ventre est blanc; l'anus est voisin de la queue; toutes les nageoires sont jaunes, tachetées de noir, et bordées de brun; celles du dos et de l'anus sont au-dessus l'une de l'autre; celles de la poitrine sont les plus grandes.

La peau de ce poisson est très-coriace. Il a la faculté de gonfler celle de sa partie inférieure, comme les tétrodons; par ce moyen, il augmente sa légèreté, pour s'élever sur la surface des eaux, ou pour nager avec plus de facilité; c'est principalement lorsqu'on veut le prendre, qu'il se tuméfie le plus; de sorte qu'il y a lieu de croire que c'est chez lui un moyen d'en imposer à ses ennemis, soit par une augmentation

subite de volume, soit par l'espèce de sifflement qu'il produit lorsque l'air qu'il a accumulé sort de son corps. Il a cependant d'autres armes plus redoutables dans ses aiguillons mobiles, qu'il présente toujours en plus grand nombre du côté de l'attaque, et dans ses deux dents qui briseroient le fer, tant elles sont fortes. Aussi est-il dangereux de le prendre à la main. On le pêche ordinairement avec des filets, ou à la ligne, amorcée d'un crustacé. On en mange la chair, qui est dure et peu savoureuse. Son fiel est venimeux, au point que lorsqu'on néglige de l'ôter, il occasionne la mort. C'est un préjugé qui fait croire que la piqure des épines est également venimeuse, car elles ne sont point organisées de manière à pouvoir produire cet effet.

La vessie natatoire de ce poisson est très-grande, et Lacépède pense qu'on en pourroit fabriquer avec avantage de la colle de poisson.

Le DIODON PLUMIER a le corps allongé; point de piquans sur les côtés de la tête, qui est plus grosse que la partie antérieure du corps; la nageoire de la queue arrondie.

Il se trouve sur les côtes des îles de l'Amérique, où il a été observé par Plumier. Il se rapproche du précédent.

Le DIODON HOLOCANTHE, *Diodon histrix*, ou *Guara*, Bloch, pl. 126, et Buffon de Deterville, vol. 7, p. 80, a le corps allongé; des piquans très-rapprochés les uns des autres; la nageoire de la queue fourchue.

On le trouve dans toutes les mers entre les tropiques. Il a été confondu, par Linnæus, avec le diodon atinga, quoiqu'il en diffère beaucoup par la forme moins allongée et les autres caractères précités.

Le DIODON TACHETÉ a le corps un peu allongé; des piquans très-rapprochés les uns des autres, et deux ou trois fois plus longs sur le dos que sur le ventre; la nageoire de la queue arrondie; trois grandes taches de chaque côté du corps; une tache en forme de croissant sur la nuque.

On le trouve dans la mer du Sud, où il a été observé par Commerson.

Le DIODON ORBE, *Diodon orbicularis*, Bloch, *Diodon histrix*. Linn., a le corps sphérique ou presque sphérique; des piquans forts, courts et clair-semés. V. pl. D. 24, où il est figuré.

On le trouve dans les mers d'Asie et d'Amérique. C'est lui qui est le plus spécialement appelé le *Hérisson*, ou le *Poisson armé*, et qu'on voit si fréquemment suspendu dans les boutiques des droguistes, des apothicaires, etc. Il est d'un gris livide, varié de diverses nuances, et taché de noir. On croit que sa chair est un poison.

Le **DIODON MOLE** a la tête très-comprimée , demi-ovale , et comme tronquée par-derrière. Il est figuré dans Pallas, *Spicilegia zoologica* , 8 , tab. 4 , n.º 7.

On le trouve entre les tropiques. Il atteint à peine à quelques pouces , et ne peut être confondu avec le tétrodon , de même nom , ou le poisson-lune. *V.* au mot **TÉTRODON**. (B.)

Le **DIODON ANTENNAL** est figuré pl. 9 de l'important ouvrage de Cuvier , intitulé : le *Règne animal distribué selon son organisation*. (B.)

DIODON. Storr appelle ainsi le **NARWHAL** , cétacé qui a reçu de Brisson le nom de **CERATODON** ; de Linnæus , celui de **MONODON** ; et de Lacépède , celui de **NARWALUS**. *Voyez* **NARWHAL**. (DESM.)

DIODON. M. Lacépède donne le nom de *Dauphin Diodon* , au cétacé que nous avons décrit sous celui de **DAUPHIN A DEUX DENTS**. (DESM.)

DIOÉCIE. C'est ainsi que Linnæus a appelé la vingt-deuxième classe de son *Système des Végétaux* , celle qui renferme les plantes dont les fleurs mâles sont séparées des fleurs femelles , et placées sur différens pieds. Elle se subdivise en quatorze sections ; savoir , celles qui ont une , deux , trois , quatre , cinq , six , huit , neuf , dix , douze , et un plus grand nombre d'étamines , et celles dont les étamines sont **MONADELPHES** , **SYNGÉNÉSIIQUES** et **GYNANDRES**. (B.)

DIOGGOT. C'est le nom que l'on donne , en Russie , à l'huile empyreumatique du bouleau , avec laquelle on tanne ou corroie les cuirs dits de *Russie*. (B.)

DIOÏQUE. Linnæus a donné ce nom aux plantes dont les fleurs mâles naissent sur un pied , et les fleurs femelles sur l'autre. *V.* au mot **PLANTE** , et au mot **DIOÉCIE**. (B.)

DIOMEDEA. Dénomination ancienne de certains oiseaux de l'île de Diomède , près de Tarente , et que l'on disoit accueillir les Grecs , et se jeter sur les barbares. Linnæus et Latham ont employé ce nom pour désigner le genre **ALBATROS**. Gesner l'avoit auparavant appliqué au **PÉTREL PUFFIN**. (V.)

DIOMEDÉE, *Diomedea*. Genre établi par M. Henry Cassini pour placer la **BUPHTALME FRUTESCENTE** à laquelle il n'a pas trouvé les caractères des autres. (B.)

DIONÉE, *Dionea*. Plante très-remarquable par la grande irritabilité de ses feuilles , qui forme un genre dans la décandrie monogynie , genre dont les caractères sont : un calice de cinq folioles oblongues , pointues , persistantes ; cinq pétales ovales , oblongs , concaves , obtus et marqués de sept stries longitudinales ; dix étamines ; un ovaire supérieur , arrondi , un peu

aplati, sillonné, chargé d'un style filiforme un peu plus court que les étamines, à stigmatte élargi, frangé en son bord; une capsule obronde, enflée, uniloculaire, et qui contient un grand nombre de semences menues, attachées à sa base.

Cette plante (*V. pl. D.* 10 où elle est figurée) a une racine vivace, écailleuse, qui pousse plusieurs feuilles disposées en rond et couchées sur la terre. Ces feuilles sont un peu charnues, pétiolées, glabres, arrondies, échancrées, composées chacune de deux lobes demi-ovales, ciliés sur les bords par des épines, dont les unes sont dans leur plan, et les autres leur sont presque perpendiculaires; leur surface supérieure est chargée de petites glandes rouges, et, en outre, de trois ou quatre pointes fort courtes placées entre ces glands. Ces lobes se ferment ou se rapprochent l'un de l'autre, lorsqu'on les touche, et sont articulés au sommet d'un pétiole élargi ou ailé, comme dans les orangers, cunéiforme, aussi long ou plus long que la feuille même.

C'est du centre de réunion des feuilles que naît une hampe nue, grêle, qui soutient à son sommet cinq à sept fleurs blanches, pédonculées, disposées en corymbes. Les pédoncules sont uniflores, et sortent chacun de l'aisselle d'une petite bractée pointue.

Les lieux humides de la Caroline, principalement les environs de la ville de Wilmington, produisent la *dionée*. J'ai traversé ce canton, et j'ai jugé qu'il n'avoit pas plus de deux ou trois lieues carrées. C'est le seul lieu du monde où on la rencontre; mais elle y est dans quelques endroits si abondante, qu'on ne peut mettre un pied devant l'autre sans en écraser. On l'apporte de temps en temps en Europe, mais elle ne s'y conserve pas plus de deux à trois ans, parce qu'on ne la cultive pas convenablement. Elle demande un terrain semblable à celui où habitent le *ROSSOLIS*, plante avec qui elle a les plus grands rapports.

Ce qui fait la singularité de la *dionée*, c'est que ses feuilles sont irritables au point que si un insecte vient à se poser sur leurs lobes, ils se ferment aussitôt, croisent les cils épineux qui les bordent, et par ce moyen, le retiennent prisonnier, ou même le tuent avec les pointes de leur surface. Tant que l'insecte se débat, les lobes restent constamment fermés: on les romproit plutôt que de les forcer à s'ouvrir; mais lorsqu'il cesse de se mouvoir ou qu'il est mort, les lobes s'écartent d'eux-mêmes. Ce phénomène a excité l'enthousiasme d'Ellis, qui, le premier, l'a fait connoître dans une lettre à Linnæus, et l'excitera dans tous ceux qui l'observeront. Il y a encore sans doute beaucoup d'expériences à faire sur cette plante. Je m'étois proposé de les suivre, lorsque je fus nommé consul

de France à la résidence de Wilmington ; mais les circonstances politiques m'ont éloigné de cette ville avant la saison où il est bon de les entreprendre. Je me suis seulement assuré que cette irritabilité devient nulle en automne, époque de l'année où je m'y trouvois, c'est-à-dire lorsque la fructification est entièrement terminée. (B.)

DIONYSIAS et **DIONYSION**. Noms donnés au **LIERRE** par les Grecs, et surtout par les anciens poètes. Il étoit également appliqué au **MILLEPERTUIS**. (LN.)

DIO, **OLASS-DIO**. Le premier nom désigne la **NOIX**, et le second le **NOYER** (*Juglans regia*), en Hongrie. (LN.)

DIOPSIDE. V. **PYROXÈNE**. (LUC.)

DIOPSIS, *Diopsis*. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des muscides. Ses caractères sont : antennes à palette, insérées chacune sous un prolongement latéral de la tête, en forme de corne ; yeux situés à l'extrémité de ces cornes ; trompe membraneuse, bilabée, rétractile.

Ce genre est connu par une dissertation entomologique, imprimée à Upsal en 1775. **DAHAL**, *bigas insect.* pag. 5, tab. 1, fig. 1 — **S. Fuesly** a figuré l'espèce suivante dans les *Archives des insectes*, et je l'ai décrite d'après un individu rapporté par **Perrin**, zélé naturaliste de Bordeaux, de son voyage à la côte d'Angole.

DIOPSIS ICHNEUMONÉ, *Diopsis ichneumonea*, D. 6., 5 et 6. Il est long d'environ cinq lignes. Le corps est allongé ; la tête est fauve ; le corselet est noir, avec quatre épines, deux à l'écusson, et deux autres sur les côtés, une à chaque ; l'abdomen est fauve, aminci à sa base, un peu renflé vers l'extrémité, avec les deux derniers articles noirs ; les ailes sont transparentes, avec un point noirâtre vers l'extrémité ; les pattes sont jaunes, et les cuisses extérieures sont renflées.

Sa patrie est la Guinée et la côte d'Angole. On dit aussi qu'il a été rapporté de l'Amérique septentrionale ; mais je doute que ce soit la même espèce. (L.)

DIOPTASE. **M. Haüy** a donné ce nom, qui signifie *visible au travers*, à un minéral de couleur verte, regardé d'abord comme une substance pierreuse, et dont les joints naturels étant très-sensibles, laissoient pour ainsi dire pénétrer l'œil dans le mécanisme de sa structure ; minéral qui depuis a été placé parmi les espèces du genre **CUIVRE**. V. **CUIVRE DIOPTASE**. (LUC.)

DIORCHITE. On donne ce nom aux **PRIAPOLITES** qui sont accompagnés de deux protubérances ovoïdes. (PAT.)

DIORITE. M. Haüy nomme ainsi une roche composée essentiellement d'amphibole laminaire et de feldspath compacte, à peu près également disséminés. C'est le *diabase* de M. Brongniart; il comprend une partie des *grünsteins* de M. Werner.

Cette roche, dont la couleur ordinaire est le vert-noi râtre, d'où lui est venu son nom allemand (*grünstein* signifie *Pierre verte*), a le plus souvent la texture granulaire; elle contient quelquefois disséminés des grains de quartz et des lames de mica, de la pyrite magnétique, du titane silicéo-calcaire, etc.

On en connoît plusieurs espèces :

1.^o Le diorite *ordinaire* ou *granitoïde* (*grünstein gemeiner*, W.) dans lequel les deux élémens sont à peu près en quantité égale;

2.^o Le diorite *schistoïde* (*grünstein schiefer*, W.), dont la structure est feuilletée, rayée ou par zones, et dans lequel l'amphibole et le feldspath sont en quelque sorte stratifiés;

3.^o Le diorite *porphyrique* ou *porphyroïde* (*porphyrtiger grünstein*, W.) qui présente des cristaux de feldspath engagé dans une base de diorite à petits grains;

4.^o Enfin, le diorite *globaire* ou *orbiculaire* (connu vulgairement sous le nom de *granite de Corse*) est remarquable en ce que le feldspath et l'amphibole lamellaire sont par couches concentriques formant des boules de grosseur assez égale, réunies par une pâte de diorite granitoïde.

Nous reviendrons sur ces différentes espèces de *diorites* en traitant des *roches*. Il nous suffira de dire ici que les variétés de la première ont été employées par les anciens Egyptiens dans leurs monumens et que la quatrième fait un très-bel effet quand elle est taillée et polie.

Les minéralogistes étrangers regardent la pâte de l'*ophite* ou *serpentin vert* antique comme un *diorite* compacte ou à grains extrêmement fins; ils admettent aussi des passages de cette roche au *basalte*. V. APHANITE, BASALTE et ROCHES. (LUC.)

DIOSANTHOS, FLEUR DE JUPITER. Nom donné par les Grecs, à l'œillet, le *tunica* des Latins. Linnæus en a fait le mot *Dianthus*, qu'il donne pour nom au genre des OËILLETs. V. ce mot. (LN.)

DIOBALANOS, GLAND DE JUPITER. Nom donné à la CHATAIGNE, par Théophraste. (LN.)

DIOSCOREA. C'est le genre IGNAME. (V. ce mot.) Il a été consacré par Plumier, à la mémoire de Ledacius Dioscoride, d'Anazarbe en Cilicie, et qui florissoit sous le règne de Tibère.

Le genre *Dioscorea* de Plumier, adopté par Linnæus, a été subdivisé en deux, qui constituent la petite famille des DIOSCORÉES. V. UBION et IGNAME. (LN.)

DIOSCYAMOS, Dioscoride. *V.* **DITIAMBRYON**. (LN.)

DIOSMA, *Diosma*, Linn. (*pentandrie monogynie*). Genre de plantes de la famille des rutacées, dans lequel le calice est persistant et divisé profondément en cinq parties aiguës; à la base intérieure de ce calice, se trouvent cinq écailles ou un disque à cinq lobes entourant le pistil; la corolle est formée de cinq pétales obtus et assez ouverts, ordinairement marcescens, de la longueur du calice et insérés sous le disque; les étamines, au nombre de cinq, ont la même insertion, et sont alternes avec les pétales; leurs filets portent des anthères droites et ovales, et environnent un style aussi long qu'eux, dont le stigmate est tronqué; le fruit est une capsule formée de trois à cinq coques comprimées, oblongues, réunies, s'ouvrant par leur bord intérieur, et contenant chacune une ou plusieurs semences luisantes, recouvertes d'un arille élastique.

Ce genre renferme trente et quelques espèces, presque toutes du Cap de Bonne-Espérance. La plupart sont de jolis arbustes ou arbrisseaux, d'un port élégant, semblables à celui des *bruyères*.

Le **DIOSMA VELU**, *Diosma hirsuta*, Linn., ou *spirée d'Afrique*. Très-bel arbrisseau, qui s'élève à peu près à la hauteur d'un homme; sa tige est grosse comme le doigt; ses feuilles sont alternes ou éparses, linéaires, pointues, et couvertes de poils; ses fleurs blanches, réunies en petits corymbes au sommet des rameaux. Cette plante est très-estimée des Hottentots, qui l'emploient à la guérison d'un grand nombre de maladies. Les habitans du Cap en tirent, par la distillation, une huile aromatique très-pénétrante, dont on se sert à l'extérieur pour fortifier les nerfs.

Le **DIOSMA ÉLÉGAN**T, *Diosma pulchella*, Linn. Arbrisseau fort bas, mais d'un joli port. Sa hauteur n'est tout au plus que d'un pied; ses feuilles sont ovales, légèrement crénelées et bordées de points glanduleux et transparens; ses fleurs, d'un violet bleuâtre, naissent ou seules ou deux à deux, aux aisselles des feuilles; chacune est portée par un pédoncule capillaire. Celles qui couronnent les rameaux, se trouvent réunies ensemble en plus grand nombre.

Les genres **BUCCO** (*Agatosma*), **GLANDULIFEUILLE**, **PÉRAPÉTALIFÈRE**, **EMPLÈVRE** et **LINCONIE** ont été établis aux dépens de celui-ci. (B.)

DIOSMA, *Odeur des Dieux*, en grec, à cause que quelques espèces de ce genre exhalent une odeur délicieuse. Le *Diosma* de Linnæus, comprend, outre les genres cités, l'*æstuarium* du même auteur; l'*hartogia*, de Berger; et le *melia*, de Scopoli.

Il faut en séparer le *diosma unicusularis* de Linnæus fils, qui constitue le genre *empleurum*. (LN.)

DIOSPOGON, BARBE DE JUPITER, en grec. Nom donné par Dioscoride, à une plante qui est probablement celle que nous nommons CHEVELURE DORÉE (*chrysocoma linosyris*, L.) (LN.)

DIOSPONGOLITHE, d'Aldrovande (Metalloth. pl. 493), seroit, selon Luid, des vertèbres de poissons pétrifiées. (DESM.)

DIOSPORON, Dioscoride. Synonyme du **LITHOSPERMUM** du même auteur. V. ce mot. (LN.)

DIOSPYROS, BLÉ DE JUPITER, en grec. Nom donné par Théophraste, et adopté par les Latins, pour désigner une plante qui, d'après les commentateurs, seroit ou le *phalaris canariensis*, ou le *coix lacryma*, ou le plaqueminier (*diospyros lotus*, L.). Linnæus et Adanson l'ont donné au genre qui comprend cette dernière plante. V. PLAQUEMINIER. C'est le *guaiacana* de Tournefort. (LN.)

DIOTIS, *Diotis*. Plante que Linnæus avoit réunie à ses **ATHANASES**, (*Athanasia maritima*), que Willdenow a placée parmi les **SANTOLINES**, mais que Desfontaines, et ensuite plusieurs autres botanistes, en ont retirée pour en faire un genre particulier, à l'imitation de Tournefort, qui l'avoit fait connoître sous le nom de *gnaphalium*.

Ce genre a pour caractères : un calice hémisphérique, imbriqué d'écaillés oblongues, droites et tomenteuses; un réceptacle commun convexe, paléacé, soutenant un grand nombre de fleurons, tous hermaphrodites, à cinq découpures dilatées et comprimées inférieurement, creusées à leur base d'une échancrure dans laquelle est engagé l'ovaire; des semences nues.

La **DIOTIS CANDIDE** est une plante vivace, à tiges rampantes, à feuilles sessiles, oblongues, crénelées, très-velues, et à fleurs disposées deux par deux sur des pédoncules feuillés, qui forment un corymbe terminal par leur réunion. On la trouve sur toutes les côtes des mers de l'Europe australe et de la Barbarie. Elle forme des touffes très-grosses, remarquables par leur blancheur, et par l'odeur aromatique qu'elles exhalent dans la chaleur. Sa saveur est amère, et on emploie dans l'Orient, au rapport de Labillardière, son infusion contre les calculs de la vessie et des reins.

Willdenow a donné ce nom à un genre de la monoécie triandrie et de la famille des **CHÉNOPODÉES**, qu'il a établi aux dépens des **AXYRIS**. Il offre pour caractères, un calice de quatre folioles et quatre étamines dans les fleurs mâles; un calice monophylle, bicorné, et un ovaire à style bifide

dans les fleurs femelles ; le fruit est une semence velue à sa base, et recouverte par le calice.

La seule espèce que contient ce genre, la **DIOTIS CÉRATOÏDE** (*Axyris ceratoides*), est une plante vivace, à feuilles alternes, lancéolées, velues, qui croît dans les sables des contrées orientales. (B.)

DIOTOTECA. Nom donné par Vaillant au genre **MORIN** de Tournefort et de Linnæus. (L.N.)

DIP. Une coquille du genre *buccin* d'Adanson porte ce nom. (B.)

DIPCADI, *Dipcadi*. Genre établi par Moench, pour placer les espèces du genre **JACINTHE**, qui ont les étamines insérées à la base du tube de la corolle. Il n'a pas été adopté. (B.)

DIPHAQUE, *Diphaca*. Arbrisseau à feuilles pinnées, avec impaire, à six paires de folioles ovales, petites, glabres, presque sessiles, opposées et alternes ; à fleurs pâles, solitaires, portées sur des pédoncules axillaires, qui, selon Loureiro, forme un genre dans la diadelphie décandrie.

Ce genre offre pour caractères : un calice bossu, persistant, à cinq divisions aiguës, dont l'inférieure est plus longue et a deux stipules lancéolées et recourbées ; une corolle papilionacée, à étendard arrondi, émarginé et relevé, à ailes ovales, et à carène en demi-lune : le tout porté sur des onglets très-longs ; dix étamines réunies en deux paquets ; deux ovaires supérieurs, comprimés, droits, à style subulé, et à stigmate épais ; deux légumes comprimés, droits, aigus, à articulations ovales, striées, glabres et inégales.

Le *diphaque* croît et est cultivé dans les jardins de la Chine et de la Cochinchine. Linnæus l'a rangé parmi les **SAINFOINS**, sous le nom d'*hedysarum ecastaphyllum*, et Bergius parmi les **PTÉROCARPES**. Il ne diffère des **DAHLBERGES** que par ses légumes géminés. (B.)

DIPHIE, *Diphyes*. Genre établi par Cuvier, pour placer le **BIPHORE BIPARTI**, figuré par Bory-Saint-Vincent, pl. 6 de son Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique. Ses caractères sont : corps gélatineux, ferme, transparent, anguleux, avec deux ouvertures à une des extrémités ; l'une petite, ronde, entourée de cinq pointes, qui est la bouche ; l'autre, plus grande, d'où sort une longue grappe de filamens, qui sont probablement des ovaires. Deux cavités distinctes et successives se remarquent dans son intérieur : elles aboutissent aux ouvertures ci-dessus ; son extrémité postérieure est pointue. (B.)

DIPHISÉ, *Diphisa*. Arbrisseau de la famille des légumineuses, qui paroît se rapprocher des **ROBINIERS**, et qui, d'après Jacquin, forme un genre particulier.

Les caractères de ce genre sont : un calice monophylle , campanulé , un peu comprimé , et à cinq divisions , dont les deux supérieures sont arrondies , obtuses , ouvertes , et les trois autres terminées en pointe ; une corolle papilionacée , à étendard ovale , oblong , échancré , très-recourbé en arrière ; à ailes oblongues , montantes , divergentes , et à carène montante , plus courte que les ailes ; dix étamines , dont neuf réunies par leur base ; un ovaire supérieur , linéaire , pédiculé , à style capillaire , et à stigmate aigu ; une gousse linéaire , obtuse , uniloculaire , munie de chaque côté , dans sa longueur , d'une vessie membraneuse , renflée , fort grande , qui paroît produite de part et d'autre , par les bords opposés de chaque suture. Cette gousse renferme plusieurs semences oblongues , aplaties , obtuses , munies d'un très-petit crochet.

Cet arbrisseau croît dans le Mexique , aux environs de Carthagène. Ses feuilles sont ailées , avec impaire , et ses fleurs , disposées en grappes axillaires , sont peu nombreuses , jaunes et odorantes ; les gousses restent long-temps sans tomber : elles ne s'ouvrent point , mais se rompent transversalement. (B.)

DIPHYENE. Pétrification dont Pline fait mention (Hist. nat., lib. 37, cap. 10.), qui offriroit à la fois la représentation des parties naturelles de l'homme et de la femme réunies. (DESM.)

DIPHYTES. Cesont des moules de coquilles bivalves jointes , dont parlent quelques auteurs anciens , et qui ne sont pas bien connues. Il est présumable toutefois que ce sont des **TÉRÉBRATULES** ou des **ANOMIES**. (DESM.)

DIPHYLLEIE, *Diphylleia*. Plante vivace aquatique de l'Amérique septentrionale , à deux feuilles alternes , palmées , lobées , dentées , peltées , longuement pédonculées , à fleurs disposées en cime terminale , qui seule constitue un genre dans l'hexandrie monogynie. V. pl. 19 de la Flore de l'Amérique septentrionale , où elle est figurée.

Les caractères de ce genre sont : calice de trois folioles ovales , concaves , caduques ; six pétales ; six étamines hypogynes ; un ovaire ovale à style court et à stigmate en tête ; une baie sessile à une loge , contenant deux ou trois semences arrondies.

Ce genre se rapproche du **CAULOPHYLLE**. (B.)

DIPHYLLIDE, *Diphylidia*. Genre de mollusques gastéropodes , inférobranches , établi par M. Cuvier (*Règne animal*).

Les animaux qu'il renferme ont , comme les phyllidies qui appartiennent à la même famille , les branchies placées

comme deux longues suites de feuillets , des deux côtés du corps et à sa partie inférieure , sous le rebord avancé du manteau.

Les diphylides ont beaucoup de rapport avec les phyllidies , mais leur manteau est plus pointu en arrière ; leur tête , en demi-cercle , a de chaque côté une tentacule pointue et un léger tubercule ; l'anus est sur le côté droit. (DESM.)

DIPHYLLUM. Genre établi par M. Rafinesque-Schmaltz , sur une orchidée qui croît aux Etats-Unis. Sa corolle est à six divisions : trois extérieures , linéaires , et deux latérales , intérieures , verticales , sétacées et bifides ; la sixième , formant la lèvre , est divergente et entière. La capsule est filiforme. Cette plante n'a que deux feuilles. (LN.)

DIPHYSCION , *Diphyscium*. Genre de mousse , établi par Weber et Mohr , pour placer la BUXBAUME SANS FEUILLES , espèce qui , d'après Hedwig et Schwaegrichen , doit seule constituer le genre BUXBAUME. C'est le même que l'HYMÉNOPOGON de Mohr. (B.)

DIPLACHNE , *Diplachne*. Genre de plantes établi par Palisot-Beauvois , pour placer une GRAMINÉE de l'Amérique septentrionale , qui avoit été réunie aux FÉTUQUES (*Festuca aquatica* , Bosc.)

Les caractères de ce genre sont : balle calicinale de deux valves , dont la supérieure est mucronée à sa pointe , contenant sept à neuf fleurs ; balle florale de deux valves , l'inférieure fendue et mucronée ; la supérieure , légèrement tronquée et émarginée ; deux écailles obtuses. (B.)

DIPLACRE , *Diplacrum*. Petite plante de la Nouvelle-Hollande , qui , suivant R. Brown , constitue seule un genre dans la monoécie triandrie et dans la famille des SOUCHETS.

Ce genre présente pour caractères : trois fleurs réunies à deux valves calcinales chacune , deux mâles latérales , et une femelle centrale à trois stigmates ; une semence sphérique , sans écailles à sa base. (B.)

DIPLANTHERE , *Diplanthera*. Deux genres de plantes portent ce nom.

Le premier , de la monoécie monandrie , et de la famille des NAYADES , a été établi par Dupetit-Thouars , pour placer une petite plante marine de Madagascar , dont il ne connoît pas les parties femelles de la fructification.

Le second , ou de la tétradynamie , ou de la tétrandie , et de la famille des SCROPHULAIRES , ou de la famille des SOLANÉES , a été établi par R. Brown , pour placer un arbre

de la Nouvelle-Hollande , dont le fruit n'est pas davantage connu. (B.)

DIPLARRÈNE, *Diplarrena*. Plante de la Nouvelle-Hollande, formant seule, selon Labillardière, un genre dans la triandrie monogynie et dans la famille des IRIDÉES.

Le caractère de ce genre consiste en une corolle de six pétales, les extérieurs plus grands, très-étalés et tenant lieu de calice; une des étamines stérile; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate en crosse; une capsule à trois loges et à trois valves. (B.)

DIPLASE, *Diplasia*. Plante de la Guyane, dont les feuilles ressemblent à celles de l'ANANAS KARATAS, qui, selon Richard, forme un genre dans la triandrie monogynie, et dans la famille des SOUCHETS.

Ce genre a pour caractères: un épi formé d'écailles imbriquées; sept étamines, dont quatre sont probablement stériles; un ovaire à un style et à deux stigmates, entouré d'une balle à quatre valves. (B.)

DIPLAZION, *Diplazium*. Genre de plantes de la famille des fougères établi aux dépens des DORADILLES et des CALLIPTÈRES, lequel contient douze espèces, des îles de l'Amérique ou des îles de l'Inde, toutes fort rares dans les herbiers.

Ses caractères sont: fructification composée de capsules disposées en lignes éparses, géminées, simples ou rameuses; l'enveloppe, double, s'ouvrant de dedans en dehors. (B.)

DIPLECTHRON, *Diplecthrum*. Genre formé par Persoon, pour placer quelques ORCHIDÉES, qui ne le sont pas dans les nouveaux genres établis par Thunberg, Swartz et Willdenow. Il offre pour caractères: cinq pétales presque en masque, réunis par leur base avec le pétale inférieur, qui est en lèvre; le supérieur, en voûte, prolongé en deux épérons à sa partie inférieure; une anthère adhérente, avec le style allongé, placé sous le stigmate terminal.

Toutes les espèces de ce genre, au nombre de six, sont originaires du Cap de Bonne-Espérance. (B.)

DIPLECTRON. Nom grec et générique appliqué à l'ÉPERONNIER. V. ce mot. (V.)

DIPLÈVRE, *Diplevrum*. Genre de plante de la famille des ZANTHOXILLÉES. (B.)

DIPLOCOME. *Diplocodium*, Genre de plante de la famille des mousses, proposé par Weber et Mohr, réuni aujourd'hui aux genres AMBLYODE et MEESE. V. ces mots. (P. B.)

DIPLOLÉPAIRES, *Diplolepariæ*. Famille d'insectes, ainsi nommée, du genre DIPLOLÈPE de Geoffroy et d'Olivier

Elle forme aujourd'hui la tribu des GALLICOLES. V. ce mot et celui de CYNIPS. (L.)

DIPLOLÈPE, *Diplolepis*. Geoffroy désigne ainsi un genre d'insectes hyménoptères, appelé CYNIPS par Linnæus et la plupart des entomologistes étrangers. Fabricius, dans son système des piézates, applique le nom de *diplolèpe* à un genre de la même famille, que le naturaliste français avoit, par un autre abus, appelé *cynips*. Pour remédier à ce vice de nomenclature, je supprime totalement l'emploi du mot *diplolèpe* (V. CYNIPS); ma famille des DIPLOLÉPAIRES devient la tribu des GALLICOLES, et ma famille des CYNIPSÈRES est transformée en une autre tribu, celle des CHALCIDITES. (L.)

DIPLOLEPIS. Corolle à tube court, urcéolé, à limbe à cinq divisions; couronne staminifère, à cinq folioles obtuses, mais rendues aiguës par la présence des écailles intérieures; masses du pollen renflées, pendantes; stigmate prolongé en un bec entier; fruit inconnu.

Ces caractères sont ceux d'un genre de la pentandrie digynie, et de la famille des ASCLÉPIADES, établi par R. Brown sur une plante de l'Amérique australe, qui croît aux environs de Valparuiya, au Chili. Ce genre se rapproche des CYNANCHUM. (LN.)

DIPLOPOGON, *Diplopogon*. Plante de la Nouvelle-Hollande, qui, selon R. Brown, forme seule un genre dans la triandrie digynie et dans la famille des GRAMINÉES.

Ce genre présente pour caractères: un calice uniflore, deux valves aristées, une corolle de deux valves; dont l'inférieure est garnie de trois arêtes, celle du milieu, torse; et dont l'intérieure est munie de deux arêtes. (B.)

DIPLOPOGON, *Diplopogon*. Nom donné aux plantes de la quatrième tribu ou section de la famille des mousses, dont l'urne est garnie, à son orifice, de dents qui constituent le péristome externe, et de cils dont se compose le péristome interne. (P. B.)

DIPLOPTÈRES, *Diploptera*, Lat. Famille d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, ayant pour caractères: ailes supérieures doublées dans leur longueur.

Cette famille est composée du genre *vespa* de Linnæus, et de celui que Fabricius avoit établi dans son Entomologie systématique, sous le nom de *masaris*. Leur corps est allongé, glabre, d'un noir plus ou moins varié de jaune et de fauve, avec les antennes coudées, plus grosses vers leur extrémité, et insérées près du milieu de la face antérieure de la tête; les yeux échancrés, et la languette ordinairement divisée en

trois parties, dont les deux latérales plus petites et pointues; et dont celle du milieu évasée et fortement échancrée ou bifide au bout. Les mandibules sont fortes et dentées; tous ont sous le labre, est une petite pièce crustacée, en forme de languette ou de seconde lèvre.

Cette famille se divise en deux tribus : les GUÉPIAIRES et les MASARIDES. V. ces articles. (L.)

DIPODES. Ordre établi par Blainville, parmi les POISSONS ÉCAILLEUX. Il renferme ceux qui n'ont que des nageoires ventrales ou des nageoires pectorales. V. ICHTYOLOGIE. (B.)

DIPODES. Blainville a donné ce nom à un ordre qu'il a proposé dans la classe des reptiles, et qui ne comprend que le genre BIMANE. (B.)

Il nomme aussi *dipodes* les reptiles du genre *bipède* de M. Lacépède, qui se rapprochent beaucoup des scinques, et par conséquent des lézards proprement dits. (DESM.)

DIPODION, *Dipodium*. Genre établi par R. Brown, pour placer le DENDOBRION PONCTUÉ de Smith.

Ce genre présente pour caractères : un calice de cinq pétales égaux, et un sixième en forme de lèvre trifide, barbue sur son disque, en bosse à sa base; la colonne des organes sexuels, portant une anthère terminale, caduque, à deux loges. Il est fort voisin du CYMBIDIE.

DIPOGONIE, *Dipogonia*. Genre de GRAMINÉES établi par R. Brown, sous le nom de DIPLOPOGON. (B.)

DIPPELHAFER. L'un des noms donnés, en Allemagne, à l'IVRAIE annuelle (*Lolium temulentum*, L.) (LN.)

DIPROSIE, *Diprosia*. Genre de crustacés suceurs, voisin des BOPYRES, établi par M. Rafinesque. Il offre aussi un manteau déprimé, oblong, fendu sans articulations; une queue inférieure, longue et échancrée; deux yeux lisses; un corps étroit et articulé; six paires de jambes à trois articles; deux suçoirs antérieurs en-dessous.

La seule espèce que contient ce genre, la DIPROSIE VITRÉE, vit aux dépens du sparc érythrin, dans les mers de Sicile. (B.)

DIPSACÉES, *Dipsacæ*. Jussieu. Famille de plantes, dont les caractères sont d'avoir un calice simple ou double; une corolle tubuleuse, à limbe divisé, régulier ou irrégulier; des étamines en nombre déterminé, à anthères creusées de quatre sillons, et biloculaires; un style unique, à stigmat simple ou divisé; rarement pour fruit une capsule, plus souvent une semence recouverte ou couronnée par le calice, à périsperme charnu, à embryon droit, à cotylédons oblongs, comprimés à radicule supérieure.

Les plantes dipsacées , en général herbacées , annuelles ou bisannuelles , ont une racine rameuse , fibreuse , et quelquefois tronquée ; leurs tiges sont cylindriques , ordinairement creuses et garnies de rameaux opposés ; leurs feuilles simples ou pinnatifides , opposées , ou rarement verticillées , sortent de boutons coniques et dépourvus d'écaillés ; leurs fleurs presque toujours hermaphrodites et terminales , sont quelquefois distinctes , plus souvent agrégées , c'est-à-dire , renfermées dans un calice commun polyphylle , et portées sur un réceptacle ordinairement garni de poils ou de paillettes.

Ventenat , de qui on a emprunté l'expression ci-dessus , rapporte à cette famille , qui est la première de la onzième classe de son *Tableau du Règne végétal* , et dont les caractères sont figurés pl. 7 , n.º 6 du même ouvrage , six genres sous deux divisions :

Celles dont les fleurs sont agrégées , MORINE , CARDAIRE , SCABIEUSE et KNAUTIE.

Celles dont les fleurs sont distinctes , VALÉRIANE et MACHE.

Decandolle a séparé de cette famille plusieurs genres pour former celle qu'il a appelée des VALÉRIANÉES. (B.)

DIPSACUS (*ayant soif*, en grec.) C'est le nom donné par Dioscoride à une plante dont les feuilles conservaient l'eau des pluies dans leurs cavités : c'est la CARDÈRE (*Dipsacus fullonum*). Cette plante a pris le nom de Dipsacus , et la famille à laquelle il appartient celui de *dipsacées*. (V. ce mot. (LN.)

DIPSADE. Nom spécifique d'une VIPÈRE. (B.)

DIPSADE, *Dipsada*. Laurenti a donné ce nom à un genre de serpent qui ne diffère du BOA , que parce qu'il a la tête en cœur , et aplatie ; le corps beaucoup plus étroit que la tête , et également aplati. (B.)

DIPSAS , *Dipsas*. Genre de coquilles établi par Léach entre les ANODONTES et les MULETTES. Ses caractères sont : coquille bivalve , équivalve , avec trois impressions musculaires ; charnière extérieurement lamelliforme dans chaque valve.

Une seule espèce compose ce genre. Elle est fluviatile et donne naissance à des perles. On ignore le pays où elle se trouve. Sa figure se voit pl. 53 des *Mélanges de zoologie* de l'auteur précité. (B.)

DIPSE. Nom spécifique d'une vipère.

Les anciens ont donné le nom de *dipsas* à une vipère de

Libye et de Syrie, qui occasionoit une soif brûlante à ceux qu'elle mordoit. Agricola ajoute que ce serpent est lui-même tourmenté d'une soif telle, que l'excès avec lequel il se satisfait lui distend le ventre au point de le faire crever.

Kolbe appelle aussi de même un *serpent venimeux* du Cap de Bonne-Espérance. (B.)

DIPSÈRE. *V.* DISPÈRE. (B.)

DIPTERA (*Borkhauss*). C'est le même genre que le SEKKA (*V.* ce mot) de Médecus, adopté par Moench, et fondé sur la *saxifrage stolonifère*, remarquable par l'inégalité et la grandeur de ses pétales. (LN.)

DIPTÈRE. Nom vulgaire d'un poisson du genre CURASSIER, *Loricaria plecostomus*, Linn. (B.)

DIPTÈRES, *Diptera*. Nom donné aux insectes qui n'ont que deux ailes, tels que les *mouches*, les *tipules*, les *cousins*, etc. (O.)

DIPTÈRES, *Diptera*, Linn.; *Autliata*, Fab. Douzième et dernier ordre de la classe des insectes, et qui a pour caractères : six pieds; deux ailes membraneuses, étendues; un balancier sous chacune d'elles, dans la plupart; un suçoir composé d'un nombre variable de pièces écailleuses, en forme de soies, soit renfermé dans la gouttière supérieure d'une gaine en forme de trompe, inarticulée, terminée par deux lèvres, soit recouvert par une ou deux laines, pareillement sans articulations et lui servant d'étui.

Leur corps est recouvert d'un derme membraneux, élastique, incapable de résister à une forte pression; il est composé, à la manière de celui des autres insectes à six pieds, de trois parties principales. La tête, qui est ordinairement comprimée et qui tourne sur elle-même, comme sur un pivot, de droite à gauche, et *vice versa*, offre deux yeux composés, souvent très-grands et contigus dans les mâles, deux antennes, et une trompe ou une sorte de bec, tantôt saillante, tantôt plus ou moins expansible et se retirant, lorsqu'elle n'agit point, dans une cavité antérieure; le vertex présente aussi, dans la plupart, trois petits yeux lisses, disposés en triangle.

Les antennes sont ordinairement insérées sur le front et rapprochées à leur base; celles de notre première famille, les *némocères*, ont de grands rapports par leur forme sétacée, la quantité de leurs articles, et souvent par les poils ou les barbes dont elles sont garnies, avec les antennes des lépidoptères nocturnes; mais dans les familles suivantes, et qui, réunies, composent la majeure partie des diptères, elles sont courtes, le plus ordinairement inclinées ou couchées sur l'espace compris entre les yeux, et formées simplement d'un à deux articles, dont le dernier a souvent la figure d'un fuseau

ou d'une palette soit lenticulaire, soit prismatique, munie d'un petit appendice, en forme de stylet, ou bien d'une soie, tantôt simple, tantôt velue ou barbue. La bouche de ces insectes n'est propre qu'à extraire et conduire des matières fluides. Si elles sont renfermées dans des vaisseaux particuliers, mais dont l'enveloppe est aisément perméable, les pièces du suçoir font l'office de lancettes, percent l'enveloppe des vaisseaux, et frayent un passage à la liqueur nutritive; elle suit le canal intérieur de la trompe, et remonte, par un effet de la pression qu'exercent sur elles les pièces du suçoir, jusqu'au pharynx, situé à sa base. La gaine du suçoir, ou le corps extérieur de la trompe, ne sert qu'à maintenir les lancettes, et se replie souvent sur elle-même, sous un angle plus ou moins aigu, dans l'instant qu'elles agissent. Elle paroît représenter la lèvre inférieure de la bouche des insectes broyeur, comme les pièces du suçoir remplacent le labre, les mandibules et les mâchoires, ou du moins quelques-unes de ces parties, lorsque le suçoir, au lieu de quatre à cinq pièces, n'en offre que deux. A la base de la trompe ou sur son premier coude, sont ordinairement placés deux palpes, tantôt filiformes ou en massue, relevés, d'un à deux articles, tantôt sétacés, courbés et divisés en cinq articulations. Dans plusieurs, ces organes sont attachés à deux pièces du suçoir, ce qui nous prouve qu'elles correspondent aux mâchoires des insectes broyeur.

Le tronc ne paroît être formé, dans la plupart, que d'un seul segment, le premier ayant presque disparu, et le postérieur se confondant avec le mitoyen. Il a, de chaque côté, deux stigmates; mais dont on ne distingue souvent que les deux antérieurs.

Les ailes sont simplement veinées, étendues, et presque toujours horizontales; leur côte est souvent ciliée à leur base. Au dessus d'elles sont deux petits corps, très-inobles, formés d'une tige linéaire, et terminés par un renflement, en manière de bouton ou de massue: ce sont les balanciers; mais on ignore leur usage. Dans beaucoup d'espèces, celles particulièrement de nos dernières familles, l'on voit au-dessus de ces balanciers, deux pièces de consistance papyracée, ordinairement blanches ou jaunâtres, semblables à des valves de coquilles, liées ensemble par un de leurs côtés, et qu'on a nommées *ailerons* ou *cuillevons*. L'une d'elles est attachée à la base de l'aile et participe à ses mouvemens; mais alors les deux valves sont écartées et se trouvent presque dans le même plan. Elles cachent souvent les balanciers, et leur grandeur est en raison inverse de celle de ces dernières parties.

L'abdomen ne tient souvent au tronc ou au corselet que par une petite portion de son diamètre transversal. Il est composé de cinq à neuf anneaux, et se termine ordinairement en pointe dans les femelles.

Les derniers, dans ceux où le nombre des anneaux apparents n'est que de quatre ou de cinq, forment souvent une espèce d'oviducte, composé d'une suite de petits tuyaux, rentrant les uns dans les autres, comme le corps d'une lunette d'approche. Les organes sexuels des mâles sont extérieurs, accompagnés de pinces ou de crochets robustes, et repliés sous le ventre, dans plusieurs espèces. Il me paroît que les stigmates placés sur cette partie sont peu nombreux, ou même souvent très-peu distincts.

Les pieds sont ordinairement longs, grêles, et se terminent par un tarse de cinq articles, dont le dernier a deux crochets et très-souvent deux ou trois pelotes vésiculeuses ou membraneuses, qui servent à ces insectes à se cramponner, dans une situation même verticale, aux corps les plus polis, comme, par exemple, sur les glaces de nos appartemens. Sir Evérard Home vient de publier, dans les *Transactions philosophiques* (1816), des observations très-curieuses sur la forme de ces parties, soit spongieuses ou membraneuses, soit charnues ou vésiculeuses, que nous offrent les tarses de divers insectes, se tenant ou marchant dans un sens contraire à celui de leur gravitation. Il nous y fait connoître, avec le même détail, la nature et la disposition des glandes et des écailles dont le dessous des doigts des geckos est si abondamment revêtu. Aux observations anatomiques recueillies sur ces insectes par Swammerdam, Réaumur et Ramsdorff, M. Dutrochet, naturaliste aussi habile qu'ingénieur, en a ajouté de nouvelles et de très-curieuses; il a trouvé que l'estomac de plusieurs diptères étoit accompagné d'un organe spécial, qu'il nomme la *panse*, et où une partie de leurs alimens est déposée. Swammerdam avoit vu dans les lépidoptères un appendice semblable.

Plusieurs diptères, tels que les cousins, les taons et les stomoxes, nous incommodent par leurs piqûres, et tourmentent cruellement plusieurs animaux domestiques. D'autres, comme les œstres, déposent leurs œufs sur leur corps, afin que leurs larves y puisent leur nourriture; d'autres encore, pour un motif semblable, infectent les viandes que nous conservons et dont ils peuvent approcher. Il en est de plus pernicieux encore, puisque, dans le même état, ils font périr les jeunes plantes céréales, et peuvent même, dans les localités où ils se sont très-multipliés, anéantir les espérances du laboureur. Mais si ces diptères nous font du tort, il en

est qui compensent ces pertes, en détruisant des insectes nuisibles, en consommant les matières animales et végétales, dont la putridité corrompait le fluide que nous respirons. Plusieurs larves de diptères hâtent aussi la dissipation des eaux croupissantes et infectes.

La durée de la vie des diptères, à prendre même du moment où ils sortent de l'œuf, est, en général, très-courte. Elle est souvent bornée à quelques mois ou à quelques semaines. Tous subissent une métamorphose complète, mais modifiée de deux manières principales. Les larves de plusieurs changent de peau, lorsqu'elles passent à l'état de nymphe; mais les autres ne muent point; leur peau se durcit et se contracte le plus souvent; elle prend une teinte brune, ne donne aucune marque extérieure d'irritabilité, et devient une coque assez solide, qui a l'apparence d'une graine ou d'un œuf. Le corps de la larve se détache d'abord de cette peau, en laissant sur ses parois intérieures les organes extérieurs qui lui étoient propres, tels que les crochets de sa bouche, et bientôt elle se présente sous la forme d'une masse molle ou gélatineuse, nommée *boule allongée*, et à l'extérieur de laquelle on ne distingue encore aucune des parties qui caractérisent l'insecte parfait. Enfin, au bout d'un certain temps, ces organes se prononcent et se déterminent; l'insecte est alors véritablement en état de nymphe. Il sort, en faisant sauter l'extrémité antérieure et supérieure de sa coque, comme une calotte. Il la pousse avec sa tête.

Les larves des diptères n'ont point de pattes; mais on observe dans quelques-unes, particulièrement à celles des tipulaires aquatiques, divers appendices qui les simulent et qui contribuent même à leur mouvement. Plusieurs de ces larves ont une tête molle et variable, et qui ne porte même ce nom qu'à raison des organes de la manducation qui en forment la partie la plus apparente. Ce caractère est exclusivement propre aux larves de diptères qui se transforment sous leur peau, et ne s'observe dans aucun des ordres précédens. La bouche est ordinairement munie de deux crochets, qui leur servent à entamer les substances dont elles tirent leur nourriture. Les orifices principaux de la respiration, dans presque toutes les larves du même ordre, sont situés à l'extrémité postérieure de leur corps; plusieurs offrent, en outre, deux stigmates sur le premier anneau, celui qui vient immédiatement après la tête.

Je partage cet ordre en cinq grandes familles, dont les caractères sont fondés sur des rapports généraux de formes, d'habitudes, et sur les différences principales que nous présentent les métamorphoses de ces insectes. Dans les quatre

premières familles, les larves ont le corps annelé, allongé, avec des stigmates très-distincts. Elles proviennent d'œufs, déposés par la mère sur les substances dont elles se nourrissent. Les larves des diptères de la dernière famille ont la figure d'un œuf, ou plutôt d'une graine de fève, dont la peau est continue, sans stigmates sensibles, ni divisions annulaires, et offre seulement, à une de ses extrémités, une petite plaque écailleuse. Ces larves ne sortent du ventre de la mère que pour passer à l'état de nymphe, et conservent même leur forme primitive. Celles des deux premières familles changent de peau, lorsqu'elles doivent subir cette seconde métamorphose; leur corps, à l'exception des dernières espèces de la seconde famille, a une tête écailleuse et de forme invariable; mais dans les larves des deux familles suivantes, la tête est toujours molle et susceptible de prendre diverses sortes de figures; ces larves se transforment sous leur propre peau et nous présentent, avant de passer à l'état de nymphe, ce mode d'existence que l'on distingue sous le nom de *boule allongée*. La peau des nymphes des diptères de la quatrième famille a éprouvé une contraction qui a tellement modifié sa forme extérieure, qu'elle ne conserve presque plus aucun de ses traits primitifs; mais les nymphes de la troisième famille ont encore la forme qui leur étoit propre en état de larve. Leur peau est simplement plus ferme. Telles sont, à cet égard, les considérations qui m'ont guidé dans la manière dont j'ai distribué les diptères. Ils composent les familles suivantes : NÉMOCÈRES, TANYSTOMES, NOTACANTHES, ATHÉRICÈRES et PUPIPARES.

Je n'avois pas encore fixé cet arrangement, lorsque j'ai rédigé les premiers volumes de ce Dictionnaire; ainsi le mot d'*athéricères* ne s'y trouve point; mais j'expose, dans le tableau méthodique qui termine l'article ENTOMOLOGIE, les caractères de cette famille. Ceux des autres y sont aussi présentés, de même qu'à leurs articles respectifs. (L.)

DIPTERIX. Nom donné par Schreber, et adopté par Willdenow, à un genre nommé *Baryosma* par M. Persoon, et qui comprend le *Coumarouna* et le *Taralea* d'Aublet, et dont le premier est fondé sur la plante qui fournit la fève tonka du commerce: c'est le *Heinzia* de Scopoli. V. COUMAROU. (LN.)

DIPTÉROCARPE, *Dipterocarpus*. (Gært. de Fruct. 3., p. 50, t. 187 et 188, f. 2.) Ce genre, rapporté à la famille des ERABLES par Gærtner, n'est pas suffisamment connu pour être adopté définitivement. Le calice est infère, monophyllé, cupuliforme, à limbe à cinq divisions inégales,

roides, dont deux beaucoup plus longues que les autres, en forme d'ailes. Ce calice enveloppe un ovaire à un style simple et persistant. Le fruit est une noix évalve, uniloculaire, et qui se développe et s'accroît en même temps que le calice qui l'entoure. Gærtner indique deux espèces. Dans l'une, DIPTÉROCARPE A CÔTES (*Dipt. cossatus*, Gært, t. 187), la noix est lisse et anguleuse; dans l'autre, DIPTÉROCARPE TURBINÉ (*Dipt. turbinatus*, t. 188, f. 21), elle est tomenteuse. Cette espèce est le *Shorea trinervia* de l'Herbier de Banks. (LN.)

DIPTERODON, *Dipterodon*. Genre de poissons établi par Lacépède, dans la division des THORACIQUES, aux dépens des SPARES et des PERCHES de Linnæus; il lui a donné pour caractères: lèvre supérieure peu extensible; des dents disposées sur un ou plusieurs rangs; point de piquans ni de dentelures aux opercules; deux nageoires dorsales; la seconde nageoire du dos éloignée de celle de la queue.

Ce genre renferme six espèces.

LE DIPTÉRODON APRON, *Perca asper*, Linn., qui a huit rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos, treize rayons à la seconde; la mâchoire supérieure plus avancée que l'inférieure; la queue très-allongée; les écailles grandes, dures et rudes. Il se trouve dans les grandes rivières de l'Europe et de l'Asie septentrionale, et même dans les lacs dont l'eau est pure. Sa grandeur surpasse rarement six à huit pouces.

Il a le corps allongé, la tête large, la bouche petite et garnie de dents à peine visibles. Les narines sont doubles, les intérieures rondes et fermées, et les postérieures oblongues et ouvertes. L'opercule des ouïes est très-petit. Le dos est d'un noir jaunâtre, et le ventre blanc. L'anus est plus près de la tête que de la queue, dont la nageoire est fourchue.

Ce poisson fraie au premier printemps, et se prend alors en grande quantité aux filets et à l'hameçon. On le prend aussi l'hiver sous la glace. Sa chair est saine, de bon goût, et fort recherchée par conséquent des gens riches. Il vit de vers et d'insectes; et comme, en les cherchant, dans la vase, il a pu avaler un peu de limon contenant des paillettes d'or (on sait que le Rhône, où il est abondant, en roule), on en a conclu qu'il se nourrissoit de ce métal.

LE DIPTÉRODON ZINGEL, *Perca zingel*, Linn., le cingle des Français, a seize rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos, dix-neuf à la seconde; la caudale en croissant; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure. Il se

trouve dans les mêmes rivières que le précédent : mais il est plus gros ; il parvient à un pied, par exemple ; (*V. pl. D. 24*, où il est figuré.) Sa chair est blanche, ferme, aisée à digérer, et par conséquent recherchée. Il fraye en mars et en avril. Il multiplie beaucoup. Ses dents sont nombreuses et fortes ; l'ouverture de ses ouïes est large. Sa couleur est jaune, fasciée de brun ; sa queue est échancrée. Il sert aujourd'hui de type au sous-genre appelé **CINGLE** par Cuvier.

Le **DIPTÉRODON PLUMIER** a quatre rayons aiguillonnés à la première nageoire du dos ; dix-huit rayons à la seconde ; les pectorales grandes et triangulaires. Il se trouve dans les mers de l'Amérique, où il a été observé par Plumier.

Le **DIPTÉRODON NOTÉ**, *Sparus notatus*, Linn. Il a cinq rayons à la première dorsale ; dix-huit à la seconde ; un rayon aiguillonné et sept rayons articulés à chaque thoracine ; la tête comprimée, couverte de lames écailleuses, argentées, allongées. On le trouve dans les eaux du Japon.

Le **DIPTÉRODON HEXACANTHE** a six rayons aiguillonnés à la première dorsale ; un rayon aiguillonné et huit rayons articulés à la seconde ; chaque mâchoire garnie d'une rangée d'incisives comprimées et triangulaires. Commerson l'a découvert dans la mer du Sud.

Le **DIPTÉRODON QUEUE JAUNE**, *Perca chrysoptera*, Linn. Il a onze rayons à la première dorsale ; vingt-trois à la seconde ; la caudale jaune et non échancrée ; les inférieures ponctuées de noir. Il est figuré dans Catesby, vol. 2, tab. 2, n.º 1. On le trouve dans les mers de la Caroline. (B.)

DIPTOTÉGE. (Desv.) Sorte de **FRUIT**. Exemple, les **IRIDÉES**, les **CAMPANULACÉES**, les **ORCHIDÉES**, etc. (B.)

DIPUS. Nom latin des mammifères du genre des **GERBOISES**. (DESM.)

DIPYRE (Haüy). (*Leucolithe de Mauléon*, Delamétherie ; *Schmelzstein*, Werner ; *Dipyr*, Karsten). Substance pierreuse, encore peu connue, et qui a été observée pour la première fois, en 1786, par MM. Lelièvre et Gillet-de-Laumont, sur la rive droite du Gave de Mauléon, dans les Pyrénées.

Elle est blanche ou légèrement nuancée de rougeâtre, assez dure pour rayer le verre, et ordinairement en petits prismes accolés ou fasciculés, disséminés dans une gangue.

Sa pesanteur spécifique est de 2,6305 : ses cristaux offrent des joints parallèles, les uns aux faces latérales d'un prisme

rectangulaire, et les autres à des faces qui soudiviseroient ce prisme diagonalement. (*Haüy.*)

On en connoît deux variétés de formes, l'une *rectangulaire*, et l'autre *péριοctogone*; toutes deux ont leurs sommets fracturés.

Son nom est emprunté de la double propriété qu'il manifeste de se fondre au chalumeau, en bouillonnant, et d'être phosphorescent, par l'injection de sa poussière sur des charbons ou sur une plaque de fer fortement chauffée.

Cent parties contiennent, d'après l'analyse de M. Vauquelin : silice, 60; alumine, 24; chaux, 10; eau, 2; il y a, eu 4 de perte.

Le dypire de Mauléon a pour gangue un schiste argileux, tendre, d'un gris noirâtre, renfermant quelquefois du fer sulfuré. M. de Charpentier, directeur des salines de Bex, auquel les minéralogistes sont redevables de la découverte du pyroxène en roche, dans les Pyrénées, et qui a fait sur ces montagnes une foule d'autres observations importantes, dont la publication est vivement désirée et doit avancer la science, a retrouvé le dypire dans la vallée de Suc, département de l'Arriège, où ces cristaux sont engagés dans une chaux carbonatée, gris jaunâtre. (LUC.)

DIRASUTSCHKA. Nom russe du **NERPRUN-LYCIOÏDES**, (*Rhamnus lycioides*, Pall.), variété du *Rh. erythroxyton*, W. Il croît dans les champs les plus élevés qui bordent le fleuve Terec. (LN.)

DIRCA DES MARAIS, BOIS DE CUIR, BOIS DE PLOMB DES CANADIENS, *Dirca palustris*. Linn. (*Octandrie monogynie.*) Petit arbrisseau de la famille des Daphnoïdes, qui croît dans les terres humides et marécageuses de la Virginie, du Canada et de quelques autres parties de l'Amérique septentrionale, où il s'élève rarement au-dessus de cinq à six pieds. Ses feuilles sont alternes, entières, ovales, et portées par de très-courts pétioles; leur surface supérieure est verte et unie, et l'inférieure qui est d'un jaune pâle, a quelques poils remarquables. C'est avant leur développement que paroissent les fleurs, qui sont très-printanières, ainsi que celles du *bois-gentil*; elles sortent de chaque bourgeon, sur les côtés des branches, au nombre de deux ou trois ensemble, ayant un pédoncule commun; elles sont pendantes, d'un blanc verdâtre, et dépourvues de calice. Chacune d'elles est composée d'une corolle monopétale, à bord inégal, évasée de la base au sommet, et ayant la forme d'une corne d'abondance; de huit étamines débordant la fleur, quatre hautes et quatre courtes; d'un ovaire supérieur, et d'un style mince, courbé et un peu plus long que les étamines. Le

fruit est une simple baie, contenant une seule semence.

Cet arbrisseau, qui constitue seul un genre, se cultive dans nos jardins ; on le multiplie par marcottes, ou par graines. Son bois est léger ; l'écorce est pliante et dure comme du cuir ; elle est employée, comme celle du tilleul, pour faire des cordes. (B.)

Ce genre *Dirca* a été nommé *Dofia* par Adanson. Son nom vient peut-être directement d'un mot grec qui signifie *sourve*, parce que la plante à laquelle Linnæus a donné ce nom croît dans les lieux humides et marécageux. (LN.)

DIRCAIA, Dioscoride. V. CIRCÆA. (LN.)

DIRCÉE, *Dircæa*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des sténélytres. Il est composé, dans le système des éléuthérates de Fabricius, de onze espèces : la première, celle qu'il nomme *barbata*, et qu'il a eu spécialement en vue en établissant le genre, forme le type de celui de SERROPALPE d'Hellénius et de M. Paykull. Les autres espèces rentrent dans ceux de MÉLANDRYE, d'HALLOMÈNE et d'ORCHÉSIE. (V. ces articles.) D'après ces motifs, le genre *dircée*, ou du moins sa dénomination, doit être supprimé. (L.)

DIRKION, Dioscoride. Il est rapporté à la BELLADONE, *Atropa belladonna*. (LN.)

DIREKULAN. Nom tartare-baschkir de la REINE DES PRÉS, *Spiræa ulmaria*. (LN.)

DIRIGANG, *Certhia leucophea*, Lath. Tel est le nom que les naturels de la Nouvelle-Galles méridionale donnent à cette espèce. Sa longueur est de cinq pouces ; on remarque sur le front et le sommet de la tête des lignes longitudinales noires ; au-dessous des yeux une tache jaune à laquelle en succède une autre rougeâtre, et quelques-unes d'un ton plus pâle, vers le pli de l'aile ; un brun verdâtre domine sur les parties supérieures du corps, et le blanc sur les inférieures ; mais il prend un ton sombre sur le ventre ; le bec et les pieds sont noirs. Les Anglais qui habitent la Nouvelle-Hollande appellent cet oiseau *woodpecker* (Pic), parce qu'il a, comme celui-ci, l'habitude de grimper sur les arbres. Latham en fait un grimpereau ; mais comme cet auteur ne fait mention ni de la forme du bec ni de celle de la queue, je le laisse isolé jusqu'à ce qu'il soit mieux connu. (V.)

DIRLEINBAUM. C'est un des noms donnés au MERISIER A GRAPPES, *Prunus padus*, L., en Allemagne. (LN.)

DISA, *Disa*. Genre de plantes de la gynandrie diandrie et de la famille des orchidées, dont les caractères sont : une fleur composée de trois pétales assez grands, ovales, ouverts, dont deux sont latéraux, et le troisième supérieur,

droit, concave, muni d'un éperon en sa partie postérieure, en outre de trois languettes intérieures, petites, pétales, dont une, étroite et pointue, pend entre les deux pétales latéraux, tandis que les deux autres sont redressées et rapprochées des parties génitales; de deux étamines formées par un filament, court, qui soutient deux anthères ovales oblongues, connées en un corps lancéolé, qui s'ouvre et s'appuie sur le style; un ovaire inférieur, oblong, dont le style est une languette courte, creuse à sa base, ayant en arrière, et sur les côtés, deux cornes courtes et montantes.

Le fruit est une capsule oblongue, trivalve, qui contient des semences nombreuses et extrêmement petites.

Ce genre comprend dix-huit espèces. Ce sont des plantes à feuilles simples, engainées à leur base, et à fleurs terminales, solitaires, toutes originaires du Cap de Bonne-Espérance. La plus remarquable est la *DISA A GRANDES FLEURS*, dont la corne est plus courte que les pétales.

Swartz a un peu modifié les caractères de ce genre dans sa *Monographie des orchidées*, et y a fait entrer quelques espèces des genres *OPHRISE*, *SATYRION* et *SÉRAPIAS*. (B.)

DISANDRE, *Disandra*. Plante vivace, à tiges grêles, couchées sur la terre; à feuilles alternes, pétiolées, arrondies, réniformes, crénelées, velues, et à fleurs jaunes pédonculées, sortant deux ou trois ensemble de l'aisselle des feuilles, qui constitue un genre particulier dans l'heptandrie monogynie, et dans la famille des rhamnoïdes. Les caractères de ce genre sont : un calice monophylle, campanulé, divisé profondément en cinq ou sept découpures lancéolées, velues, droites et persistantes; une corolle monopétale, presque en roue, légèrement irrégulière, à tube court et à limbe ouvert ou plane, partagé en cinq ou en sept découpures ovales; cinq ou sept étamines à anthères sagittées; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style hispide à stigmate simple; une capsule ovale, de la longueur du calice, biloculaire, et qui renferme plusieurs semences.

Cette plante croît dans le Levant et dans l'île de Madère : elle se multiplie fort bien dans nos jardins. (B.)

DISARRÈNE, *Disarrenum*. Plante à chaume strié, à feuilles rudes, à fleurs en panicule presque unilatéral, qui croît à la Nouvelle-Hollande, et qui, selon Labillardière, forme un genre nouveau dans la polygamie monogynie et dans la famille des graminées.

Ce genre, fort voisin des *HOUQUES*, des *TORÉSIES* et des *HIÉROCHLOA*, offre pour caractères : balle calicinale de deux valves, renfermant trois fleurs dont celle du centre est hermaphrodite, et les deux latérales mâles. La valve exté-

rieure de ces deux dernières est aristée ; et aucune des deux de la première ne l'est. (B.)

DISARRENUM, DISARRHENUM. *V.* DISARRÈNE. (LN.)

DISCHIDIE, *Dischidia*. Plante parasite des arbres de la Nouvelle-Hollande, dont R. Brown a fait un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des APOCYNÉES.

Il offre pour caractères : calice à cinq découpures ; une corolle urcéolée à cinq divisions ; un anneau intérieur à cinq folioles bifides ; les découpures subulée et recourbées ; cinq anthères surmontées d'une membrane ; les follicules lisses ; les semences aigrettées. (B.)

DISCIPLINE. Nom donné à l'EUPHORBIA TIRUCALLI. *V.* EUPHORBE et TIRUCALLI. (LN.)

DISCIPLINE DE RELIGIEUSE. Nom vulgaire de l'AMARANTHE A QUEUE. (B.)

DISCOBOLES Famille de poissons, qui répond à celle appelée PLÉCOPTÈRE par Duméril. (B.)

DISCORBE. M. de Lamarck donne ce nom à de petits nautilus microscopiques, soit vivans, soit fossiles, qui montrent tous leurs tours à découvert. (Cuv. *Règne animal.*) (DESM.)

DISCOELIE, *Discoelius*. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des diploptères, tribu des guépiers, et qui paroît faire le passage des eumènes aux polistes. Le chaperon, ainsi que dans les zèthes de Fabricius, est beaucoup plus court que celui des eumènes, et s'étend autant ou plus en largeur qu'en longueur ; les mandibules sont proportionnellement plus courtes que celles des eumènes et des olynères, et fortement sillonnées en dessus, ne forment, par leur réunion, qu'un angle très-ouvert. Leur corps est étroit et allongé, de même que celui des eumènes et des zèthes ; mais le premier anneau de l'abdomen est moins étranglé. Le lobe terminal des mâchoires est court et presque demi-circulaire ; leurs palpes sont une fois plus longs que le lobe, caractère qui distingue ce genre de celui des zèthes. Il a été établi sur la guêpe à zones (*vespa zonalis*) de Panzer (*Faun. insect. Germ.*, fasc. 81, tab. 18.) ; elle vit solitaire, et fait, à ce qu'il m'a paru, son nid dans le tronc des arbres ou dans le vieux bois. (L.)

DISCOÏDES (COQUILLES). Ce sont celles dont les tours de spires sont enroulés sur un même plan, de façon à former un disque. Les ammonites, les planorbis, les nautilus, sont des coquilles discoïdes. (DESM.)

DISCOLITE, *Discolites*. Fortis avoit donné ce nom aux CAMARINES et à toutes les COQUILLES qui ont quelques rapports avec elles. Denys-de-Montfort a restreint ce nom à un genre de ce groupe, genre auquel il attribue pour caractères : coquille libre, univalve, cloisonnée ou cellulée, en disque, aplatie, très-mince au centre, plus épaisse sur les bords ; le dos ou marge entièrement recouvert d'un diaphragme criblé de pores ; ouverture inconnue.

La coquille qui sert de type à ce genre est très-abondante dans les sables de Grignon et de Courtagnon. On en voit qui ont presque un pouce de diamètre sur un quart de ligne d'épaisseur à la circonférence. Leur fragilité est extrême. Ce sont les trous qui accompagnent son bord qu'on doit regarder comme ses ouvertures ou bouches. (B.)

DISCOPORE, *Discopora*. Genre de polypier établi par Lamarck, entre les TUBULIPORES, les CELLÉPORES et les FLUSTRES. Ses caractères sont : polypier subcrustacé, aplati, étendu en lame discoïde, ondée, lapidescente, à surface supérieure cellulifère ; cellules nombreuses, petites, courtes, contiguës, favéolaires, régulièrement disposées par rangées subquinconciales, à ouverture non resserrée.

Lamarck rapporte neuf espèces à ce genre. Une est la CELLÉPORE VERRUQUEUSE de Linnæus ; une seconde est la MILLÉPORE RÉTICULÉE de Gmelin ; une troisième est la FLUSTRE CORIACE d'Esper ; toutes trois figurées par ce dernier. On les trouve dans la Méditerranée. (B.)

DISCORBITES, *Discorbis*. Lamarck a donné ce nom aux fossiles qu'il avoit d'abord appelés PLANULITES. (B.)

DISODÉE. Synonyme de LYCODISODÉE. (B.)

DISPARAGUE, *Disparago*. Genre de plantes de la syngénésie agrégée, établi par Gærtner avec le STÆBE ERICOÏDE de Linnæus. Il a pour caractères : un réceptacle commun chargé de paillettes, mais sans calice ; les partiels nus ; plusieurs calices partiels mêlés parmi les paillettes, et composés d'écailles imbriquées, scarieuses, inégales et biflores ; un des fleurons hermaphrodite, tubuleux et fertile ; l'autre, femelle ou neutre, lingulé et stérile. Les semences sont oblongues, et leurs aigrettes plumbeuses. (B.)

DISPÈRE, *Disperis*. Genre de plantes de la gynandrie monandrie et de la famille des orchidées, établi par Swartz pour placer cinq plantes du Cap de Bonne-Espérance, qui avoient été confondues jusqu'à lui avec les ARÉTHUSES. V. ce mot.

Ce genre présente pour caractères : une corolle de six

pétales , dont les latéraux sont horizontaux et légèrement éperonnés , et dont l'inférieur est soudé avec la base du style. Ses anthères sont couvertes d'une membrane en spirale.

Les ARÉTHUSES DU CAP, VELUE , EN CAPUCHON , UNILATÉRALE et à FEUILLES EN CŒUR , constituent ce genre. Aucune d'elles n'est cultivée dans nos jardins. (B.)

DISPERME, *Disperma*. Genre de plantes , qui ne paroît pas différer du DIODIE. (B.)

DISPHANIA. *V.* DYSPHANIE. (LN.)

DISPORUS. Genre d'oiseaux du *Prodromus* d'Illiger , lequel se compose des FOUS. (V.)

DISQUE, Ce mot exprime , en botanique , la surface d'une feuille , les bords exceptés. Dans une fleur radiée , c'est toute la surface qu'occupent les fleurons. *V.* FLEURON. (D.)

DISSARRHENUM. *V.* DISARRÈNE. (LN.)

DISSÉMINATION. On donne ce nom à la dispersion naturelle des GRAINES. *V.* ce mot. Elle s'opère d'une infinité de manières différentes. Ainsi les valves de la BALSAMINE , du SABLIER , du FOTHERGILLE , etc. , lancent la graine au loin par leur élasticité ; ainsi les graines de l'ORME , de l'ÉRABLE , du GYROCARPE , etc. , ont des espèces d'ailes ; celles des SCORSONÈRES , du PISSENLIT , des CHARDONS , des VALERIANES , etc. , des espèces de plumes qui se prêtent à l'action des vents pour les porter au loin ; ainsi , les fruits de l'AIGREMOINE , de quelques GAILLETS , des LAMPOURDES , des BARDANES , des BIDENTS , etc. , s'attachent aux poils des animaux et sont emportés par eux ; ainsi une infinité de quadrupèdes , d'oiseaux , de poissons , mangent des fruits dont les graines traversent leur canal alimentaire sans altération.

Je pourrois beaucoup étendre les exemples qu'on vient de lire ; mais comme j'ai fait mention à chacun des articles des plantes , des moyens particuliers de dissémination qu'elles offrent , ce seroit un double emploi. (B.)

DISSÉQUEURS ou SCARABÈS DISSÉQUEURS. On donne vulgairement ce nom aux insectes du genre DERMESTE. *V.* ce mot. (U.)

DISSIVALVES. Denys de Monfort appelle ainsi les mollusques munis de plusieurs valves , mais non réunies et dissidentes entre elles ; de ces pièces testacées , les unes recouvrent l'animal , et les autres arment seulement quelques parties de son corps , sans être assemblées entre elles par des muscles ou par des charnières. Les TARETS , dont le corps est renfermé dans un tuyau , dont la tête est armée de

deux valves, et dont le corps en porte deux autres, sont des mollusques dissivalves. (DESM.)

DISSOLÈNE, *Dissolena*. Petit arbre à feuilles inférieures opposées, à feuilles supérieures ternées ou quaternées, lancéolées, très-entières, glabres, à fleurs blanches, disposées en grappes terminales, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre, qui est peut-être le même que celui appelé **OCHROSIE** par Jussieu, offre pour caractères, selon Lourcero : un calice tubuleux à cinq divisions subulées ; une corolle infundibuliforme, à tube long, pentagone à sa base, et à limbe divisé en cinq parties ouvertes ; cinq étamines insérées à la base du tube ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style court à stigmatte épais et hérissé ; une petite drupe ovale, qui contient une petite noix comprimée et rude au toucher.

La *dissolène* croît auprès de Canton, en Chine. (B.)

DISTHEL et **THISTIL**. Noms des **CHARDONS**, *Carduus*, et de plusieurs autres **CINAROCÉPHALES**, dans le nord de l'Europe. (LN.)

DISTHÈNE, Haüy. Ce minéral, connu d'abord sous les noms de *schorl bleu*, de *beril feuilleté*, a été décrit par de Saussure, sous la dénomination de *Sappare* ; Werner et tous les minéralogistes étrangers l'appellent *cyanite* à cause de sa couleur, qui est ordinairement bleue.

Le nom de *disthène*, c'est-à-dire, *qui a deux forces*, est emprunté de la propriété dont jouissent certains cristaux de cette substance idio-électrique, d'acquérir l'électricité résineuse par le frottement, même sur des faces d'un beau poli, tandis que d'autres manifestent l'électricité vitrée. (Haüy.)

Ses cristaux sont rarement simples et nettement terminés, mais presque toujours accolés ou maclés ; leur sous-division conduit à un prisme oblique rhomboïdal, ayant deux de ses pans inclinés d'environ 103°.

Ils sont aplatis et composés de lames faciles à séparer, rarement transparens et d'une belle couleur bleue céleste, mais le plus souvent translucides et bleuâtres, avec un aspect un peu nacré. Le disthène est communément en prismes allongés et entrelacés, fasciolés, bleuâtres ou blancs ; il y en a aussi de jaunâtre et de verdâtre. V. plus bas.

Sa réfraction est simple, et sa pesanteur spécifique de 3,517 ; les fragmens aigus rayent le verre ; mais il est entamé par une pointe d'acier sur le plat de ses lames.

Il est infusible au chalumeau, ce qui le distingue de la grammatite. De Saussure plaçoit à l'extrémité d'un filet de

disthène les fragmens des minéraux, dont il vouloit éprouver la fusibilité par le chalumeau. (V. J. de Ph., t. 45.)

D'après l'analyse de M. Laugier, ce minéral est composé de 55,50 d'alumine ; 38,50 de silice ; 2,75 d'oxyde de fer ; 0,50 de chaux, et 0,75 d'eau ; perte, 2.

Ses formes déterminables sont peu variées ; M. Haüy décrit les suivantes :

1. Disthène *péihexaèdre* ; prisme à six pans, avec bases obliques.

2. — *péridécaèdre* ; prisme à dix pans.

3. — *diocétaèdre* ; prisme à huit pans, terminé par des sommets à quatre faces très-surbaissées.

4. — *laminaire* ; en prismes déformés, aplatis et même lamelliformes ; c'est la variété la plus commune.

Le disthène, connu depuis long-temps en Ecosse sous le nom de *sappare*, se trouve au Saint-Gothard, où ses cristaux sont engagés dans un schiste talqueux et dans le mica, renfermant aussi des cristaux de staurotide, de l'amphibole et des grenats. L'on y rencontre assez souvent des prismes de ce minéral qui sont accolés dans le sens de leur longueur à des prismes de staurotide brune. Il a été observé en outre dans le schiste micacé, mélangé de quartz, à Buytrago, en Espagne ; dans le pays de Barèith en Russie ; dans le Mainland, la plus grande des îles Zetland ; près de Banchory, dans l'Aberdeenshire ; dans le voisinage de Lyon, en France ; aux environs de Baltimore, à Ellaniquarez dans l'Amérique du Sud, dans l'Inde, etc.

Il entre comme partie essentielle dans la composition d'une roche qui renferme en même temps de l'amphibole laminaire, de la diallage et des grenats ; M. Haüy l'a nommé *Eclogite*. (V. ce mot.)

On le taille et le polit dans l'Inde, où il est vendu comme *saphir* de qualité inférieure (Jameson) ; mais il est bien moins dur que cette gemme, et même que le *saphir d'eau* dont on lui a aussi donné le nom. C'est sans doute de ce pays que provenoient les petites pierres bleues, taillées en cabochon, que M. Haüy a reconnues pour être du disthène, à la facilité avec laquelle elles se divisoient en lames, à l'aide d'un couteau ; ce que ne font pas les corps dont nous venons de parler.

M. Schlottheim a décrit, sous le nom de *sapparite*, un minéral apporté de l'Inde parmi des cristaux de spinelle, et qui nous paroît être une variété de disthène prismatique hexaèdre. (V. Jameson, Mineralogy, t. 2, p. 35.) (LUC.)

DISTICHOPORE, *Distichopora*. Genre de polypier établi par Lamarck aux dépens des MILLÉPORES. Ses caractères sont :

polypier pierreux, solide, fixé, rameux, un peu comprimé; pores inégaux, marginaux, disposés sur deux bords opposés en séries longitudinales et en forme de sutures; des verrues stelliformes, ramassées par places à la surface des rameaux.

C'est le MILLÉPORE VIOLET, originaire de la mer des Grandes-Indes, qui sert de type à ce genre. (B.)

DISTOME, *Distomus*. Genre établi par Gærtner, aux dépens des ALCYONS. Il se réunit à celui appelé POLYCLINON par Cuvier. Ses caractères sont, selon Savigny, *Mémoire sur les Animaux sans vertèbres*: corps commun sessile, demi-cartilagineux, polymorphe, composé de plusieurs systèmes généralement circulaires, animaux disposés sur un ou deux rangs à des distances inégales de leur centre commun; orifice branchial, s'ouvrant en six rayons réguliers et égaux; l'anal de même.

Ce genre renferme deux espèces propres aux mers d'Europe où elles s'attachent aux VARECS. Le DISTOME ROUGE est figuré dans Ponceus et dans l'ouvrage précité. Le DISTOME VARIOLÉ l'a été par Gærtner. (B.)

DISTOME, *Distoma*. Genre de vers intestins, qui ne diffère pas de celui appelé FASCIOLE. (B.)

DISTRIBUTION DES CORPS NATURELS. On nomme ainsi l'ordre quelconque dont on fait usage dans l'exposition des diverses productions de la nature, que les recherches et les observations des naturalistes nous ont fait connoître.

Lorsqu'on expose, dans un ouvrage ou dans un cours, les productions de la nature qui ont été recueillies ou observées, on ne sauroit les présenter que successivement, et non toutes à la fois: on en forme donc nécessairement une suite quelconque, grande ou petite, selon la quantité d'objets que l'on peut ou que l'on se propose d'embrasser. Linnæus, dans son *Systema naturæ*, entreprit d'exposer tout ce qui avoit été observé parmi les corps naturels des trois règnes; d'autres naturalistes, après lui, se sont bornés à l'exposition, les uns, des minéraux connus; les autres, des plantes recueillies; les autres, enfin, des animaux observés. On doit ajouter que, parmi les naturalistes, il s'en trouve qui se restreignent, dans leurs travaux, à l'exposition, soit d'une classe, soit d'une famille, soit même d'un genre; or, dans ces différentes expositions, ce sont toujours des suites, des séries de corps naturels successivement présentés: on ne sauroit faire autrement.

Maintenant il convient de remarquer que, relativement à ces séries, l'on se trouve forcé d'établir, dans chacune

d'elles, un *ordre* quelconque dans le placement des objets, afin de pouvoir indiquer ou retrouver plus facilement chacun des objets qui composent la série; et c'est cet ordre qui constitue la *distribution* dont il s'agit ici.

Que l'on ne confonde point la *distribution* des corps naturels avec la *classification* de ces corps; car ce sont des choses très-différentes: en effet, l'ordre dans le placement des objets qui composent une série, constitue, comme je l'ai dit, la nature d'une *distribution*; tandis que des lignes de séparation, tracées de distance en distance dans l'étendue d'une série, parmi les objets dont elle est formée, caractérisent ce qu'on nomme la *classification* de ces objets. La première, d'autant plus propre à favoriser nos études et nos connoissances de la nature, que nous saisissons mieux, en l'établissant, les rapports prochains ou éloignés qui existent entre ses productions diverses, doit être toujours exécutée avant la seconde. Elle a un but essentiel à l'avancement des vrais progrès des sciences naturelles; tandis que la seconde n'est guère qu'un art utile, dont nous ne saurions même nous passer, offrant des points de repos à notre imagination; en un mot, des cadres divers qui nous aident à reconnoître et à fixer dans la mémoire les objets dont la connoissance nous intéresse. V. le chap. des *Parties de l'art dans les productions de la Nature, Philosophie zoologique*, vol. 1, p. 17.

Ayant ainsi montré ce que c'est qu'une *distribution* des corps naturels, il me reste à faire voir qu'il n'est point du tout indifférent, pour la science, d'employer telle ou telle des distributions de ces corps que l'*arbitraire* des auteurs offre de temps à autre à notre attention; car, tant que l'on ne se pénétrera pas de la nécessité d'écarter tout arbitraire, chaque auteur se plaira à donner sa distribution, sans la comparer avec ce qui a déjà été fait à cet égard, et sans établir préalablement les principes qui doivent régler toute *distribution* quelconque. Chacun de ces auteurs, se considérant comme autorité, dédaignera de se soumettre à des principes, profitera de ce qu'il ne s'en trouve pas encore qui soient admis, rejettera même sans discussion ceux qu'on a déjà présentés; et, dans le siècle où les progrès des lumières ont fondé solidement presque toutes les autres sciences, l'*Histoire naturelle* seule restera sans principes, sans base, sans but déterminé, enfin sans stabilité dans sa marche, et ne pourra être véritablement comptée au nombre des sciences.

Certes, dans toute partie quelconque des études de l'homme, la science ne commence à exister que lorsque des principes régulateurs des actes que l'on exécute pour l'avancer, sont déterminés et reconnus; que lorsque la philosophie

de cette science est arrêtée, solidement fondée : car toute science doit avoir la sienne, doit cesser d'être le jouet des prétentions rivales, et n'être point à la merci de l'*arbitraire* qui, se mettant au-dessus de toute règle, l'anéantit réellement.

S'il n'étoit question, en *histoire naturelle*, que de l'art de distinguer les objets, afin de ne confondre nulle part ce qui est réellement différent, la philosophie de la science se réduiroit à ce seul but, la considération des rapports seroit sans objet, tout moyen qui conduiroit au but cité seroit assurément très-bon; enfin les systèmes artificiels rempliroient d'autant mieux la tâche, qu'ils offriroient une meilleure hiérarchie de caractères distinctifs.

Mais il n'en est pas ainsi : on a, dans l'étude de l'*histoire naturelle*, des objets bien plus importans à considérer que l'art des distinctions, et que l'établissement d'une nomenclature immense et toujours changeante, par l'*arbitraire* des considérations que chacun se plaît à employer.

L'étude de l'*histoire naturelle* nous conduit véritablement à celle de cet ordre de choses qu'il a plu au SUPRÊME AUTEUR de tout ce qui existe de créer, et par la voie duquel tout ce que nous observons se trouve réellement produit; elle nous conduit à la connoissance de la *Nature* (*V.* ce mot), à celle de ses lois diverses. Certes cette connoissance est pour nous d'un bien grand intérêt; car elle nous montre la source des phénomènes que nous observons de toutes parts; elle rectifie nos idées sur une multitude d'objets qu'il nous importe de juger convenablement; et, nous éclairant sur notre propre organisation, elle seule nous indique la voie qui peut nous faire connoître la source et la nature de nos organes, et, de là, les moyens de nous soulager dans nos maux multipliés.

S'il est vrai que tous les corps quelconques soient des productions de la *Nature*, c'est-à-dire de cet ordre de choses créé, dont les lois de tous les ordres sont sans doute l'expression constante de la volonté de son *sublime auteur*; en un mot, s'il est vrai que ce soit cette *Nature* qui ait donné lieu à l'existence de tant d'objets différens, qui les varie, les détruit et les renouvelle perpétuellement, le but d'une *distribution* générale de ces objets dans nos ouvrages (nos *Systema naturæ*), ne doit pas être de nous offrir seulement une liste partagée en une multitude de divisions et commode à consulter; mais ce but doit être de nous présenter, dans la construction et dans la disposition générale de la série qui constitue cette liste, un ordre représentant, le plus possible, celui même de la *Nature*, c'est-à-dire celui qu'elle a suivi en donnant l'existence à ses innombrables productions. Enfin,

la *distribution* dont il s'agit, doit au moins, par sa composition et sa disposition, nous mettre sur la voie d'apercevoir cet ordre de la Nature, de reconnoître les lois diverses employées à son exécution, en un mot, les causes qui le font varier et qui le privent de la simplicité qu'il auroit sans elles. Nous pouvons d'autant plus donner ces grands avantages à nos *distributions*, que la Nature nous fournit elle-même les moyens d'y parvenir, ayant éminemment caractérisé ses productions par les *rappports* prochains ou éloignés qu'elle a mis entre les unes et les autres; rapports qu'il ne s'agit que de connoître et d'apprécier convenablement.

C'est là, certainement, le vrai but de nos *distributions* des corps naturels; au moins ce le doit être. Tant que cette vérité ne sera pas reconnue, les sciences naturelles seront sans fondement, toujours livrées à l'arbitraire de ceux qui s'en occuperont, et par suite sans stabilité réelle.

Il n'y a pas jusqu'aux *rappports* eux-mêmes, dans la détermination desquels l'*arbitraire* n'ait su s'introduire. Il parvient à en dénaturer l'emploi, de notre part, en confondant l'appréciation des rapports généraux avec celle des rapports particuliers, et surtout avec celle des rapports qui s'observent entre des parties considérées isolément. Ainsi, tant qu'on ne reconnoitra pas les principes qui doivent guider l'appréciation des différens ordres de rapports, nos distributions continueront d'être *arbitraires* et vacillantes, et ce moyen si intéressant, que nous offre la Nature, pour régler ces distributions, se trouvera nul pour nous. V. l'article RAPPORT.

Tel est effectivement l'état où se trouvent encore les sciences naturelles, c'est-à-dire ces parties de nos études de la Nature auxquelles on donne communément le nom de sciences, parce qu'on a le sentiment qu'elles doivent en constituer de véritables, et qu'il ne s'agit en effet, pour cela, que de les fonder, que de leur assigner des principes non variables, que de leur donner pour base une philosophie propre à écarter tout *arbitraire* à leur égard.

Assurément les *corps inorganiques* sont aussi des productions de la Nature, cela est incontestable; cependant ces corps, susceptibles comme les autres de subir des changemens, des altérations, des destructions et des renouvellemens, ne se régénèrent jamais eux-mêmes. Ils ont donc une source particulière, très-différente de celle qui entretient l'existence des corps vivans. Si nous eussions mieux étudié la Nature, sa marche et les lois qu'elle emploie dans chaque sorte de circonstance, cette source seroit plus facilement aperçue. La *mineralogie* ne seroit pas réduite à se taire à ce sujet, et on ne diroit pas que la molécule intégrante de chaque espèce de

substance est aussi ancienne que la Nature, ce qui ne sauroit être; la *chimie* apercevrait plus aisément l'origine de tant de terres, de tant de métaux de tant d'acides divers qu'elle a su découvrir, etc.

C'est surtout à l'égard des *corps vivans* que l'étude de la Nature devient intéressante; et c'est particulièrement à celui des *animaux* en général que cette étude doit exciter en nous le plus vif intérêt. Aussi c'est principalement à l'égard de ces derniers qu'il n'est point du tout indifférent de faire usage de telle ou telle des distributions que l'arbitraire présente tous les jours, et qui concernent des êtres auxquels, sous un rapport, nous tenons de si près.

Effectivement, lorsqu'on aura formé une *distribution générale* des animaux, en la composant d'une suite de masses en série simple, conformément à la composition croissante de l'organisation animale, prise partout dans l'ensemble de ses parties, et qu'on aura disposé cette série en partant du plus simple et se dirigeant vers le plus composé; qui ne sent que, dans un ordre ainsi préparé, l'on aura un champ vaste ouvert à l'observation et à l'étude de l'organisation animale, et que cet ordre sera le seul qui soit favorable à une multitude de découvertes infiniment utiles à l'homme pour sa conservation, parce qu'il sera aussi le seul qui puisse fonder solidement ses connoissances physiologiques!

Est-il donc nécessaire que je montre que c'est par cette voie seule qu'on peut se procurer la connoissance des phénomènes de l'organisation animale, celle de la source et du mécanisme de ces phénomènes, celle, en un mot, des rapports qui existent entre l'état des organes et les facultés qu'ils donnent à l'individu!

Au lieu de s'obstiner à rechercher comment s'exécutent les fonctions de chaque organe, et quelle est la source de chaque phénomène organique dans la plus compliquée des organisations existantes, dans celle précisément où les causes de chaque puissance se trouvent en quelque sorte masquées par leur connexion avec celles des autres puissances de la même organisation; que l'on suive la route directement opposée, la seule qui soit naturelle, alors seulement on pourra espérer d'atteindre le but qu'on se propose. Il faut pour cela :

- 1.^o Etudier toutes les organisations animales existantes, en commençant par la plus simple, par celle qui n'offre pas même un seul organe particulier pour une fonction spéciale;
- 2.^o S'efforcer de reconnoître par quel mécanisme physique

la vie animale peut exister dans une organisation aussi simple et ne donner à l'être qui la possède que les facultés communes à tous les corps vivans, plus celle qui caractérise sa nature animale ;

3.^o Rechercher ensuite comment le premier organe particulier fut établi ; comment, par conséquent, l'organe de la digestion, le tube alimentaire fut commencé ; comment et aux dépens de quelle substance les premiers canaux furent formés ;

4.^o Suivre successivement la formation de chaque organe particulier dans les organisations où il commence à se montrer ; les considérer chacun, d'abord dans l'état le plus voisin de leur origine ; les observer ensuite dans leurs progrès en composition, dans leur transformation en systèmes d'organes ; enfin, distinguer partout leur produit, et leur pouvoir dans chaque cas considéré.

Sans entrer à ce sujet dans des détails que j'ai donnés ailleurs, il me paroît évident que c'est par cette voie seule que nos connoissances physiologiques peuvent faire de vrais progrès ; que, par elle, on pourra parvenir à connoître la nature et le mécanisme de chaque fonction organique dans les différentes organisations animales ; juger des modifications que chacune de ces fonctions reçoit de la part des autres systèmes d'organes, à mesure que les organisations se compliquent davantage, et arriver à une juste appréciation de toutes les parties qui composent notre propre organisation : ce qui est le but le plus important que nous puissions nous proposer.

La *distribution* générale des animaux, que j'ai proposée dans ma *Philosophie zoologique*, et que je crois avoir perfectionnée dans l'*Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, offrant, dans la disposition de la série qui en résulte, l'ordre le plus favorable aux recherches que je viens de citer, est donc celle qui convient le mieux pour un objet aussi intéressant pour nous.

Au printemps de 1794, dans mon cours public au Muséum d'Histoire naturelle, j'ai, le premier, changé la distribution que tous les naturalistes suivoient d'après l'autorité de Linnæus, à l'égard des animaux sans vertèbres, qu'à cette époque on nommoit animaux à sang blanc, et que Linnæus ne distinguoit qu'en insectes et en vers. Je n'établis alors que cinq classes ; mais dans un ordre différent de celui de Linnæus, et mettant les mollusques en tête, et terminant ma distribution par les polypes. Ce fait est positif et connu au Muséum. V. pour des détails à cet égard, la *Philosophie zoologique*, vol. 1, p. 122 et suivantes. Depuis, j'ai successi-

vement établi toutes les autres classes qui constituent ma distribution dans l'*Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*.

Pour un pareil changement, ne devant pas me considérer comme autorité, et d'ailleurs repoussant l'*arbitraire* comme nuisible à toute science, j'ai dû présenter les motifs sur lesquels je me fondeois, et je l'ai fait en publiant, tant dans la *Philosophie zoologique* que dans l'introduction de l'*Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, une suite de principes relatifs à l'organisation animale, tous dépendans les uns des autres, tous fondés sur des faits connus et constituant une théorie générale de l'organisation, ainsi que de ses produits.

On ne connoît et l'on n'emploie qu'une seule sorte de *distribution* des corps naturels, celle en série très-simple, divisée par différentes lignes de séparation, et dont on se sert pour l'exposition des corps naturels observés. Néanmoins, pour l'avancement de nos connoissances de la Nature, il est utile d'en établir une autre, sans cesser l'emploi de la première.

J'exposerai, avec développement, cette seconde sorte de distribution à l'article **ORDRE**. *V.* ce mot et aussi l'article **MÉTHODE**. (LAM.)

DISZNO PASIT. Nom hongrois de la **RENOUÉE**, *Polygonum aviculare*. (LN.)

DISZNO-SALATA. Nom donné, en Hongrie, à la **LAITUE VIREUSE**, *Lactuca virosa*, L. (LN.)

DITASSA. Corolle presque en roue; couronne staminifère double; l'extérieure à cinq divisions aiguës, l'intérieure à cinq folioles courtes, opposées chacune à une des divisions extérieures, et à une anthère; masses du pollen ventruës, pendantes; stigmate obtus; fruit folliculaire: tels sont les caractères donnés par M. Robert Brown, à un genre de la pentandrie digynie, voisin du *metaplexis* et du *dœmia* du même auteur, et fondé sur une plante suffrutescente à tige voluble, à feuilles opposées et planes, à fleurs en ombelles interpétio-laires, et qui croît à Rio-Janeiro. (LN.)

DITGULA. Nom donné au **SUREAU** par les Géorgiens. (LN.)

DITHAR. Arbre fruitier du Sénégal, cité par Adanson, mais dont ce botaniste n'indique pas le nom générique. (B.)

DITIAMBRYON, Dioscoride. La **JUSQUIAME** paroît être désignée sous ce nom, ou par ceux de *dietœa* et *dioscyamos*, donnés également à des plantes par Dioscoride. (LN.)

DITIQUÉ. *Voy.* **DYTIQUÉ**. (S.)

DITOCA, *Ditoca*. Genre de plante, autrement appelé **MNIARE**. (B.)

DITOME. Nom donné, par M. Bonelli, à un genre d'insectes coléoptères, de la tribu des carabiques, ayant le port des scarites, rangé même avec eux par Olivier, mais dont les jambes antérieures ne sont point dentées extérieurement, et dont les antennes ne sont point grenues.

J'avois, d'après Illiger, désigné de la même manière le genre qu'Herbst avoit appelé BITOMA. (V. l'art. précédent.) Il est donc nécessaire de changer la dénomination du genre de M. Bonelli, et j'adopte celle d'ARISTE, *Aristus*, que M. Ziegler, entomologiste allemand très-distingué, lui consacre.

Les *aristes* ont le corps allongé, déprimé, et comme divisé en deux par l'étranglement remarquable qui sépare le corselet de l'abdomen. Leurs antennes sont filiformes, assez longues, avec le second article plus court que le troisième; la tête est grosse, le corselet est grand et a la forme d'un croissant ou d'une coupe; il tient à l'abdomen par un court pédicule. L'abdomen est presque carré, arrondi au bout, et entièrement recouvert par les élytres. Les pieds sont courts, et leurs tarses sont semblables dans les deux sexes. Le labre est arrondi et échancré en devant; les mandibules sont courbes, sillonnées sur leur côté extérieur, près de leur base, et unidentées au milieu du bord interne; les palpes sont filiformes et terminés par un article ovale. Les autres parties de la bouche diffèrent peu d'ailleurs de celles des harpales.

Ces insectes habitent les pays secs et sablonneux des contrées méridionales de l'Europe et de l'Afrique. Ils se tiennent, soit dans des trous cylindriques et assez profonds qu'ils y ont creusés, soit dans les crevasses de la terre, et quelquefois aussi sous les pierres. Ils en sortent dans les beaux temps et au moment de la plus forte chaleur du jour, mais sans s'éloigner beaucoup de leur demeure. Leur démarche est assez lente. J'ai vu souvent l'*ariste bucéphale* grimper sur des graminées, en arracher les balles et les emporter. Tous sont ailés : quelques mâles diffèrent de leurs femelles par des saillies en forme de cônes de l'extrémité antérieure de leur tête. Leurs larves ressemblent singulièrement à celles des cicindèles, et vivent de la même manière.

On trouve aux environs de Paris deux espèces de ce genre : l'une est le *Scarite bucéphale* d'Olivier (*Coléopt.* tom. 3, n.º 36. pl. 1. fig. 3-5) que je viens de citer. Fabricius en a fait un SCAURE, (*Sulcatus*.) Il est long d'environ six lignes, d'un noir très-luisant, avec la tête et le corselet très-punctués; les élytres ont des stries au fond desquelles est une

rangée de petits points; on en remarque aussi dans les intervalles de quelques-unes d'elles, mais ils y sont beaucoup moins nombreux et éloignés les uns des autres; la tête a deux impressions assez fortes; les pieds sont noirs.

La seconde espèce, l'ARISTE PIEDS FAUVES, *Aristus fulvipes*, est presque de moitié plus petit, d'une forme plus aplatie, pareillement noir, mais avec les antennes, les palpes et les pieds d'un brun fauve. Il est très-punctué, même dans les intervalles des stries et des élytres. Il ressemble beaucoup au SCARITE DAMA de Rossi; mais la tête est la même dans les deux sexes.

Il faut rapporter au même genre son *Carabus calydonius*, que Fabricius a eu tort de réunir avec le *Carabus tricuspidatus* de son Entomologie systématique. Les mâles de ces deux espèces ont trois cornes, dont les deux latérales arquées en dedans; mais, dans la première espèce, la corne du milieu est très-obtuse au bout, tandis qu'elle se termine en fer de lance dans la seconde. Celle-ci se trouve en Espagne et en Barbarie; l'autre habite les départemens méridionaux de la France et l'Italie (L.)

DITOME, *Ditoma*. Je désigne ainsi dans mon ouvrage ayant pour titre : *Considérations générales sur l'ordre naturel des crustacés, des arachnides et des insectes*, le même genre d'insectes coléoptère, qu'Herbst avoit nommé, d'une manière contraire aux principes de l'art, le BITOMA.

Les ditomes ont quatre articles à tous les tarses, et, par la forme de ces parties, celle des antennes, et par leurs habitudes, s'associent à ma famille des xylophages. Leurs antennes sont composées de onze articles, et dont les deux derniers plus gros; caractère qui les rapproche des *lyctes*, avec lesquels Fabricius les réunit; mais elles sont beaucoup plus courtes que celles des derniers, et guère plus longues que la tête; leurs mandibules ne s'avancent pas au-delà de l'extrémité antérieure de la tête, tandis que celles des *lyctes* sont saillantes; le corps est allongé, étroit et déprimé, avec la tête obtuse et le corselet carré.

Ces insectes sont petits, et se trouvent sous les écorces des vieux arbres. L'espèce la plus commune est le DITOME CRÉNELÉ, *Ditoma crenata*; *Lyctus crenatus*, Fab.; *ips. crénelé*. Oliv., *Coléopt*, tom. 2, n.º 18. pl. 2. fig. 9. Il est noir, avec les antennes, les jambes, les tarses et les étuis rouges; le corselet est un peu raboteux, avec les côtés rebordés et crénelés; les étuis ont la suture et une bande transverse, dans leur milieu, noires; chacune d'elles a quatre lignes élevées, et deux rangées de points enfoncés dans les intervalles. (L.)

DITOXIE, *Ditoxia*. Genre de plantes établi par M. Rafinesque, pour placer la **CELSIE DE CRÈTE** et la **CELSIE À FEUILLES DE BÉTOINE**. Il offre pour caractères : un calice à cinq divisions inégales, foliacées, dentelées; une corolle en roué, à cinq divisions inégales; quatre étamines, dont deux velues, courtes, stériles, et deux glabres, longues, arquées, à anthère adnée, monoloculaire; une capsule à deux loges et à deux valves, à cloison double parallèle aux valves, adnée à deux placentas alvéolés; des semences coniques, tronquées. *Voy.* HÉMIMÉRIDE. (B.)

DITRACHYCÈRE, *Ditrachyceros*. Genre de vers intestins, qui offre pour caractères un corps vésiculeux, terminé antérieurement par deux cornes réunies à leur base, et garnies dans toute leur longueur de membranes libres ou flottantes.

Ce genre a été formé par Sulzer, prosecteur à l'école de médecine de Strasbourg, sur une seule espèce. Il se rapproche de celui que j'ai découvert, et appelé TENTACULAIRE.

Le *ditrachycère* est à peine d'une ligne de long, et sa couleur est brune. Deux parties distinctes entrent dans sa composition : extérieurement se trouve une membrane d'un blanc sale, transparente, d'une structure délicate, qui forme une vésicule un peu plus grande qu'il ne faut pour contenir le corps proprement dit, qui a la forme d'un ovale aplati transversalement; il est granulé dans presque toute son étendue, a une carène d'un côté, et de l'autre une espèce de canal qui flotte à son extrémité inférieure, et qui sert de moyen d'union entre le corps et le sac dans lequel il est renfermé; à sa partie supérieure, on voit un grand nombre de filamens, en partie libres, en partie plongés dans une matière floconneuse.

À l'extrémité la plus pointue du corps, est une éminence d'où sort un pédicule conique, renversé, qui ne tarde pas à se diviser en deux cornes, sétacées, égales, aussi longues que le corps, tantôt droites, tantôt courbées dans différens sens, mais toujours couvertes d'aspérités formées par des lames membraneuses, irrégulières, ou par des filamens aplatis, courts, inégaux et libres, semblables à ceux dont il vient d'être parlé, et également en partie engagés dans un mucus.

Lorsqu'on incise ce ver, il en sort un fluide très-limpide; la cavité dans laquelle il étoit contenu, offre une surface tuberculeuse et une petite bosse oblongue, solide, dont la situation correspond à l'éminence sur laquelle repose le pédoncule des cornes. Sulzer n'a pas pu s'assurer positivement de la structure interne, ni de l'usage de cet organe.

Les parois du corps, l'éminence supérieure, le pédicule et les cornes sont composés d'un tissu cellulaire renfermé entre deux lames membraneuses. Il n'y a pas de communication apparente entre ces diverses parties; mais il est cependant indubitable qu'il s'y opère une circulation.

Sulzer pense, et avec raison, que les cornes sont destinées à absorber le fluide pancréatique ou autre qui peut passer, au moyen du tissu cellulaire, dans l'éminence interne, supposée l'estomac, où il s'élabore, et entre ensuite dans le corps.

Ce ver a été décrit et supérieurement figuré par Sulzer, dans une dissertation qu'on trouve chez Kœnig, libraire à Strasbourg, et à Paris. Il a été rendu (en grande quantité) par une femme, à la suite d'un purgatif doux. Il présente le premier exemple d'un ver vésiculeux habitant les intestins. On peut supposer que les remèdes anthelmintiques généraux peuvent agir sur lui et l'expulser, quoique, dans la femme en question, il ait résisté à la poudre d'Ailhaud. (B.)

DITRIDACTYLES, *Ditridactyli*, Vieill. Nom de la première tribu des oiseaux ÉCHASSIERS. *V.* ce mot. Les espèces que renferme cette tribu ont deux ou trois doigts devant et point derrière. Elle est composée de trois familles sous les dénominations de MÉGISTANES, de PÉDIONOMES et d'ÆGIALITES. *V.* ces mots. (V.)

DITSOESEGES-FU. Nom hongrois de la VÉRONIQUE OFFICINALE, appelée aussi THÉ D'EUROPE. (LN.)

DITULA. Nom arménien de l'OBIER, *viburnum opulus*. (LN.)

DIUCA. Nom d'un oiseau du Chili, que l'on dit être une FRINGILLE. *V.* ce mot. (V.)

DIURIS, *Diuris*. Genre de plantes établi par Smith dans la gynandrie diandrie, et dans la famille des ORCHIDÉES. Il offre pour caractères : une corolle de six pétales, dont cinq extérieurs très-grands et difformes, et un qui se termine en une longue queue pendante; le pistil ou la base des organes de la génération retournée et operculée dans sa partie supérieure.

Ce genre renferme dix plantes d'un très-bel aspect, dont la tige est feuillée à sa base, et les fleurs disposées en grappes accompagnées de spathes. On les trouve à la Nouvelle-Hollande. (B.)

DIURNES. Première tribu des ACCIPITRES. *V.* ACCIPITRES DIURNES. (V.)

DIURNES, *Diurna*. Famille d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, ayant pour caractères : ailes toujours libres; point de frein ou de crin écailleux, roide et pointu, à

la base du bord extérieur des inférieures, pour retenir, dans le repos, les supérieures; les quatre ou celles-ci au moins élevées perpendiculairement, lorsqu'elles sont dans cet état; antennes grossissant insensiblement de la base à la pointe, ou terminées en bouton, dans les uns, plus grêles ou crochues au bout, dans les autres.

On désigne communément ces lépidoptères sous le nom de *papillons de jour*. Ils composent le genre *papillon* (*papilio*) de Linnæus, sans en séparer les espèces avec lesquelles Fabricius a formé son genre *hesperia*.

Les chenilles des Diurnes ont constamment seize pieds et vivent toutes de feuilles et à découvert. Leurs chrysalides sont presque toujours nues ou sans coque, attachées par la queue et quelquefois en outre, au moyen d'un lien de soie, disposé en forme de boucle ou d'anneau, et croisant en travers le milieu de leur corps; elles ont aussi, le plus souvent, des pointes et des éminences anguleuses. L'insecte parfait, toujours pourvu d'une trompe, ne vole que pendant le jour; les couleurs du dessous de leurs ailes ne le cèdent pas, par leur éclat et leurs variétés, à celles qui ornent leur surface supérieure. Les palpes supérieurs, ou ceux qui correspondent aux maxillaires des insectes broyeur, sont toujours extrêmement petits.

Je partage cette famille en deux tribus, les PAPILIONIDES et les HESPÉRIDES. *V.* ces mots. (L.)

DIVER. Nom anglais des PLONGEONS. (V.)

DIX-CORS. En vénerie, l'on appelle *cerf dix-cors* celui qui est dans sa septième année, et *cerf dix-cors jeunement*, celui qui n'a que six ans. *V.* à l'article CERF. (S.)

DIX-HUIT. Nom vulgaire et ancien du VANNEAU HUPPÉ. (V.)

DJABAS. C'est à Alep, en Syrie, le nom de la PASTÈQUE. *C. cucumis citrullus* L., (LN.)

DJAGIL et DJAGILNIK. Noms de l'ANGÉLIQUE de Bohême, *angelica archangelica*, en Pologne. (LN.)

DJAHY. Nom du GINGEMBRE au Japon. (LN.)

DJARBUA. Nom arabe que porte en Égypte le JERBO, mammifère rongeur du genre des GERBOISES. (DESM.)

DJATLINA. Nom donné par les Russes à l'ALHAGI (*hedysarum alhagi*, Linn.). (LN.)

DJEMEL. Nom arabe du chameau à une bosse ou dromadaire, employé comme bête de somme. *V.* à l'article CHAMEAU. (DESM.)

DJERRUM. Nom arabe du *geruma* de Forskaël. *V.* ce mot. (LN.)

DJIGDA et **DSCHIGDA**. Cesont, en Bohème, les noms du **CHALEF**. (*Elæagnus europæus* L.), appelé communément *olivier de Bohème*. (LN.)

DJILEK. V. **DSCHIT**. (LN.)

DJOU. Nom d'un **MOUCHEROLLE** de la Nouvelle-Galles du Sud. V. ce mot. (v.)

DJUGA. Nom tartare du **TILLEUL**, arbre appelé *Djolen tschaban* par les Kalinoucks, et *Siuka* par les Baschkirs. (LN.)

DJUL-IBRZIM. C'est, en Turquie, le **MIMOSA LEBBECK**. (LN.)

DJUMMEIZ. Nom arabe du **Sycomore** (*ficus sycomorus*). suivant Forskaël. (LN.)

DJURGUN. Les Tartares-Kirguis nomment ainsi le *Pallusia caspica*. Linn. suppl. (LN.)

DJYODOU. V. **GYOUDOU**. (LN.)

DLASK. Nom illyrien du **BOUVREUIL**. (s.)

DNANA. Nom tartare-kirguis du **HOUBLON** (*humulus lupulus*). (LN.)

DOAN. Au Zillerthal, en Tyrol, c'est le nom du *galeopsis tetrahit*, L. (LN.)

DOBER, *Dobera*. Arbre d'Arabie, décrit sous le nom de **TOMEX** par Forskaël, et qui seul constitue un genre dans la monadelphie tétrandrie.

Ce genre présente pour caractères : un calice urcéolé à quatre dents ; quatre pétales ; quatre étamines réunies à leur base ; un ovaire supérieur surmonté d'un style à deux stigmates ; un fruit charnu, tuberculeux et monosperme. (B.)

DOBULE. Poisson du genre **CYPRIN**. (B.)

DOCHELA, Dioscoride. C'est l'**IVETTE**, espèce de *germandrée*. (LN.)

DOCHENBLAETTER. L'un des noms de la **PARELLE**, *Rumex acutus*, L., en Allemagne. (LN.)

DOCHON. Nom arabe de l'*Holcus spicatus*, L., espèce de *sorgho*. V. **DOKHN**. (LN.)

DOCKENKRAUT. L'un des noms donnés en Allemagne à la **BARDANE**, *Arctium lappa*, L. (LN.)

DOKSFOOT. C'est, aux États-Unis, le nom du *Podophyllum peltatum*, L. (LN.)

DOCIMASIE ou **DOCIMASTIQUE**, d'un mot grec, qui signifie *épreuve, examen*. Partie de la chimie qui traite de l'art d'essayer en petit les mines, pour évaluer les produits du travail en grand. On lui donne aussi le nom d'*essai*.

On fait des *essais* par la *voie humide* et par la *voie sèche*. L'*essai* par la *voie sèche* offre le plus d'avantages. A cet effet, on pulvérise la mine, on y mêle les fondans nécessaires ; on

introduit le mélange dans un cornet d'essai, et on chauffe à la forge. Quand la matière fondue est refroidie, on sépare le bouton métallique des scories, à l'aide d'un marteau.

Les minerais qui contiennent beaucoup d'arsenic et de soufre doivent être grillés auparavant; alors il faut apprécier les substances volatilisées.

Lorsque la mine renferme le métal à l'état vierge, on la fait fondre avec du borax, du flux, etc. Le métal se dépose au fond du creuset, en raison de sa pesanteur spécifique plus considérable.

On a proposé de séparer le soufre du métal par la potasse; mais on ne parvient presque jamais à l'enlever complètement.

Les minerais qui contiennent un métal oxydé, doivent être traités par du flux noir; il est avantageux de garnir l'intérieur du creuset avec du mucilage de gomme adragante mêlée de charbon. Dans beaucoup de cas, on peut remplacer le flux noir par la poix; alors on y ajoute du borax.

On couvre les creusets avec du sel marin décrépité, mêlé avec du verre pilé.

Dans les *essais par la voie sèche*, une partie du métal reste toujours mêlé avec les scories; ce qui arrive aussi en grand. Si l'on veut déterminer rigoureusement la quantité de métal, l'*essai par la voie humide* est préférable pour cela. On traite la mine pulvérisée par un acide convenable, et on précipite le métal oxydé de la dissolution.

Par le poids de l'oxyde bien lavé et desséché, on reconnoitra la quantité de métal. V Bergmann, *Opusc.*, tom. 2, pag. 399.

Quant à l'essai de l'or et de l'argent, voy. ces mots.

Cet article est extrait du Dictionnaire de chimie de Klaproth. (LUC.)

DOCLEÉ, *Doclea*. Genre de crustacés décâpodes brachyures, de la tribu des triangulaires, établi par M. Léach.

Les docléées font partie de ce groupe de crustacés, que l'on désigne communément sous le nom d'*araignées de mer*, avec lesquels Fabricius a composé ses genres *parthenope* et *inachus*, et que le docteur Léach a divisé en plusieurs autres; celui dont nous parlons se rapproche, quant à la figure presque cadrée du second article des pieds-mâchoires extérieurs, des genres *euryuome*, *parthenope*, *maia*, *pisa* et *hyas*, dont le premier et les deux derniers sont propres à cet auteur. Mais les docléées s'en distinguent par la longueur de plusieurs de leurs pieds, et surtout celle de la seconde paire, qui est beaucoup plus grande; la longueur de celle-ci surpassant plus de deux fois celle du corps, et double au moins

de celle des serres. On peut réunir aux doclées les *égéries* du même naturaliste, qui n'en diffèrent sensiblement qu'en ce que les serres sont aussi épaisses ou plus grosses que les deux pieds suivans, tandis qu'elles sont plus grêles dans les doclées. Le corps de ces crustacés est court, et se rapproche de la forme globuleuse, mais en se rétrécissant en pointe à sa partie antérieure. Ils sont tous des mers indiennes.

Voyez les *Mélanges de Zoologie* de M. Léach (*doctea Rissonii*, tab. 74; *egeria indica*, tab. 73); les *inachus longipes*, *spinifer* et *lar* de Fabricius, sont du même genre, (L.)

DOD-AERTS. C'est ainsi que les Hollandaïs ont appelé l'oiseau singulier que nous connoissons sous le nom de **DRONTE**. V. ce mot. (s.)

DODART, *Dodartia*. Genre de plantes de la famille des personnées, et de la didynamie angiospermie, qui offre pour caractères : un calice monophylle, campanulé, persistant, à cinq dents pointues; une corolle monopétale, tubuleuse, labiée, à tube beaucoup plus long que le calice, légèrement courbé et rétréci dans sa partie moyenne, à lèvre supérieure courte, échancrée, et un peu montante, et à lèvre inférieure une fois plus longue, élargie, obtuse, trifide; quatre étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style simple de la longueur de la corolle, à stigmate divisé en deux lames conniventes; une capsule globuleuse, biloculaire, contenant dans chaque loge des semences petites et nombreuses, attachées à un placenta convexe, qui tient à la cloison.

Ce genre ne renferme que deux espèces. Ce sont des plantes vivaces, à racines rampantes, à tiges un peu ligneuses à leur base, à feuilles rares, petites, distantes; les inférieures opposées, les supérieures alternes; à rameaux axillaires; à fleurs disposées en épis lâches, terminaux et munis de bractées. L'une, c'est la plus connue, vient de l'Orient, et l'autre de l'Inde. Les feuilles de la première sont linéaires, entières et glabres, et sa corolle rougeâtre; les feuilles de la seconde sont ovales, dentées et velues, et ses fleurs sont jaunes.

Le genre **GALVEZE** de Jussieu, qui est fort différent du genre **GALVEZE** de la Flore du Pérou, est aujourd'hui réuni à celui-ci. (B.)

Tournefort dédia le premier ce genre, qu'il établit sur le *Dodartia orientalis*, à Dodart, célèbre médecin français, de son temps, membre de l'Académie des Sciences, et qui publia dans les Mémoires de cette société, des observations sur la botanique, et un recueil très-intéressant de figures de plantes. Ce genre a été adopté par Linnæus. Quelques bo-

tanistes pensent que le *galvezia* de Dombey lui doit être réuni. (LN.)

DODDER. Nom anglais de la CUSCUTE. (LN.)

DODÉCADIE, *Dodecadia*. Grand arbre à feuilles alternes, lancéolées, très-entières, à fleurs blanches, petites, portées sur des grappes axillaires, qui forme un genre dans l'icosandrie monogynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice à dix divisions obtuses ; une corolle campanulée, à tube épais, à limbe divisé en douze parties aiguës et velues ; trente étamines ; un ovaire supérieur, à style et à stigmate simple ; une baie ovale, petite et polysperme.

La *dodécadie* se trouve dans les forêts de la Cochinchine. (B.)

DODÉCANDRIE. Nom imposé par Linnæus à sa onzième classe du *Système des végétaux*, c'est-à-dire, celle qui renferme les plantes à douze étamines. Elle se subdivise en six sections d'après le nombre des pistils ; savoir : *monogynie*, *digynie*, *trigynie*, *tétragynie*, *pentagynie* et *dodécagynie*. (B.)

DODECAS, *Dodécas*. Arbrisseau de Surinam, de la dodécandrie monogynie, qui a les tiges tétragones, les feuilles opposées, ovales, oblongues, obtuses, entières, lisses et un peu pétiolées, les pédoncules axillaires, solitaires, uniflores et courts. Chaque fleur consiste : en un calice supérieur, monophylle, turbiné, divisé, jusqu'à moitié, en quatre découpures ovales et ouvertes ; en quatre pétales arrondis, sessiles et attachés au calice ; en douze étamines, dont les filamens capillaires, plus courts que le calice, s'insèrent au réceptacle et portent des anthères oblongues ; en un ovaire inférieur ou demi-inférieur, muni d'un style filiforme, plus long que les étamines et à stigmate simple.

Le fruit est une capsule ovale, uniloculaire, à quatre valves, couronnées par le calice, ouvert au milieu pour laisser sortir le sommet de la capsule : les semences sont nombreuses, oblongues et fort petites. (B.)

DODECATHEON. Ce nom, qui signifie en grec douze dieux, est donné par Pline aux PRIMEVÈRES, suivant Adanson, peut-être parce que l'on compte jusqu'à douze fleurs à l'extrémité des hampes de ces plantes. Depuis, Linnæus l'a transporté à la *giroselle*, aussi dans ce cas ; c'est une plante de l'Amérique septentrionale, qui avoit été appelée *meadia* par Catesby, en l'honneur du docteur Mead. (LN.)

DODIEKU. C'est le nom qu'on donne, au Japon, au *dryandra oleifera*. (LN.)

DODO. Nom que les Portugais ont donné au DRONTE. (S.)

DODONÉ, *Dodonæa*. Genre de plantes de l'octandrie monogynie, et de la famille des térébinthacées, dont les caractères sont : un calice de quatre folioles ovales, obtuses, un peu concaves et caduques ; point de corolle ; huit étamines ; un ovaire supérieur, ovale, trigone, et de la longueur du calice, chargé d'un style épais, à stigmate légèrement trifide ; une capsule enflée, munie latéralement de trois ailes arrondies et membraneuses, divisée intérieurement en trois loges, qui contiennent chacune deux semences ob rondes et noirâtres.

Ce genre comprend trois espèces, qui sont des arbrisseaux à feuilles simples, alternes, à fleurs presque disposées en grappes axillaires ou terminales.

L'un, le **DODONÉ VISQUEUX**, a les jeunes rameaux légèrement visqueux, et les feuilles oblongues. Il vient en Asie, en Afrique et en Amérique.

L'autre, le **DODONÉ A FEUILLES ÉTROITES**, a les feuilles linéaires, qui, lorsqu'elles sont froissées, répandent une odeur analogue à celle de la pomme rainette. Il vient des Indes.

Le troisième, le **DODONÉ TRIQUÈTRE**, a les rameaux triangulaires, et se trouve dans la Nouvelle-Hollande. (B.)

DODONÆA. Plumier désigna par ce nom un genre de plante adopté par Adanson, et que Linnæus réunit d'abord à l'ilex (*houx*), et qu'il omit ensuite. C'est ce genre qui a été reconnu par Swartz, pour le même que le *comocladia*. Linnæus transféra le nom de *dodonæa*, et il a été imité ensuite par tous les naturalistes, au *staphylo dendron* de Plumier, qui est le *triopteris* de Brown (*Jam.*), adopté par Adanson et rapporté par lui à sa famille hétérogène des pistachiers. Ce genre *dodonæa* appartient, selon Jussieu, à la famille des sapindées, ainsi que le *Lagunoa* de Ruiz et Pavon, appelé *amirola* par M. Persoon. V. **DODONÉ**.

Plumier a voulu rendre hommage à R. Dodoens ou Dodo-née, médecin flamand du 16.^{me} siècle, en lui dédiant un genre. En cela Linnæus l'a imité. Dodoens a publié trois ouvrages, dont un remarquable par la fidélité des gravures en bois, est encore très-utile ; c'est celui intitulé *Remberti dodonæi pemptades stirpium*, in-fol., Anvers, 1583. Dans un autre ouvrage, assez rare et antérieur à celui que nous venons de citer, il a traité de toutes les plantes connues de son temps, et dont on mangeoit les graines ; c'est son *Frumentorum historia*. (LN.)

DODRA, **DOERA** et **DORE**. Noms de la **CAMELINE CULTIVÉE**, *Myagrum sativum*, en Suède. (LN.)

DOE, FALLOW DEER. Noms anglais de la femelle du **DAIM** ou **DAINE**. (DESM.)

DOEDDERSAAT. *V.* **DOTTER**. (LN.)

DOEPOE. Nom brame du **PANOE** des Malabares (*Elæocarpus copalliferus*, Retz.). (LN.)

DOERY-RADAK. Les Japonais désignent ainsi le *gmelina asiatica*. (LN.)

DOF ou **DOF-HIORT.** Noms suédois du **DAIM**, espèce de *cerf*. (DESM.)

DOFAN. C'est le *serpula gorenensis*. *V.* le mot **SERPULE**. (B.)

DOFIA. Adanson donne ce nom au genre *Dirca* de Linnæus. (LN.)

DOFIN. Nom de la *coryphène dorade* (*coryphena hippurus*), L. (B.)

DOGLINGE. C'est une espèce de *baleine* qu'on croit être le **NORD-CAPER** ou le **MULAR**. (*V.* **BALEINE**.) Elle ne se trouve, dit-on, qu'auprès des îles de Féroë, dans la baie de Qualhoë, qui en est dépendante. L'huile que fournit cet animal est très-limpide et fort pénétrante. Son lard a une très-mauvaise saveur, ainsi que sa chair, qui est rance, indigeste et grossière. On assure que ce lard et son huile sont si pénétrants, qu'ils s'insinuent dans tous les pores du corps quand on en mange, qu'ils passent avec l'humeur de la transpiration, et lui donnent une couleur jaune avec une odeur rance insupportable. On fait rarement la pêche de cette baleine, parce que son huile passe au travers des tonneaux, à ce qu'on prétend; mais je soupçonne beaucoup d'exagération dans ce récit. Il est plus probable que c'est quelque baleine dont le lard, peu considérable, ne fournit presque pas d'huile; voilà ce qui peut la faire négliger des pêcheurs. Au reste, le lard et la chair des baleines ne furent jamais de bons alimens. Les estomacs robustes des Groënländais et des Esquimaux peuvent seuls s'en accommoder; encore cette nourriture communique-t-elle à ces peuples une odeur si désagréable, qu'il faut se mettre contre le vent quand on veut leur parler, pour n'en pas être incommodé. Les oiseaux marins, comme les *goëlands*, les *puffins* et les *pétrels*, qui se gorgent du lard de baleine, ou de poissons huileux, ont aussi une chair d'une rancidité exécrationnelle; leur peau en est surtout imprégnée, de sorte qu'il est impossible de manger ces animaux. (VIREY.)

DOGUE. Race de *chiens* facile à distinguer, par un gros museau court et plat, par un nez retroussé, et par des lèvres épaisses et pendantes. Le *dogue* a aussi la tête grosse

et large, le front aplati, les oreilles courtes et pendantes à l'extrémité, le poil presque ras, et la queue relevée et repliée en avant par le bout; ses jambes sont courtes, son corps est gros et allongé, et son cou épais et court. Sa couleur est un fauve pâle; il n'a que le bout du museau noir, ainsi que les lèvres et le derrière des oreilles.

Les dogues sont très-forts et courageux; doux pour leurs maîtres et pour les personnes qu'ils ont l'habitude de voir, ils deviennent furieux et terribles dans la défense de la maison où on les nourrit, et dans les combats contre d'autres animaux. Les Anglais ont beaucoup perfectionné la race de leurs dogues. Pour donner une idée du courage et de l'acharnement de ces chiens, lorsqu'ils sont animés, je rapporterai un fait qui a eu lieu il y a plusieurs années à Londres. Un boucher voulant montrer en public l'opiniâtreté de son dogue, le conduisit dans un combat d'animaux; et lorsque le chien se fut jeté sur l'adversaire qu'on lui présenta, son maître, ou plutôt son bourreau, le coupa par morceaux, sans que le malheureux animal lâchât prise. Si, d'un côté, ce trait annonce l'excès du courage dans le chien, il montre de l'autre l'excès de la barbarie et de la cruauté dans l'homme.

Il y a des dogues de très-grande taille; on les nomme *dogues de forte race*. Ils ressemblent aux vrais dogues, à la taille près, et à plus de longueur dans le museau. C'est une race métive, issue du mélange du *dogue* avec le *mâtin*, ou le *grand danois*. (S.)

DOGUE. Nom vulgaire de la PATIENCE, aux environs de Boulogne. (B.)

DOGUET. Nom que donnent les pêcheurs aux petites MORUES. (B.)

DOGUIN. Race de chiens que l'on nomme aussi *dogues de Bologne*, *dogues d'Allemagne* et *mopses*. Ils ressemblent presque entièrement aux dogues, excepté qu'ils sont beaucoup moins gros. (V. ci-dessus le mot DOGUE.) La plus petite race de *doguins* est fort à la mode aujourd'hui sous le nom de **CARLINS**. (S.)

DOG-WOOD (*Bois-de-chiens*). Nom anglais du CORNOUILLER SANGUIN, *Cornus sanguinea*, L. (LN.)

DOIGT MARIN. C'est le SOLEN COUTELIER. (B.)

DOIGTS (*Ornithologie*). Les doigts des oiseaux sont au nombre de deux, ou de trois, ou de quatre; c'est une monstruosité dans ceux qui en ont cinq. Une seule espèce, l'*autruche*, n'en a que deux; plusieurs n'en ont que trois, disposés de deux manières; ils sont tous placés en avant chez les *casoars*, les *outardes*, les *nandous*, les *échasses*, les *pluviers*, les *huîtriers*,

chez quelques *gallinacés* et quelques *palmipèdes*; deux ont cette même direction, et l'autre est en arrière dans trois espèces anomales, un *pic*, un *martin-pêcheur*, un *phylotome* et un *jacamar*. Latham indique encore un *coucou*, mais c'est une erreur. La position des doigts, chez les espèces tétradactyles, n'est pas la même pour toutes; les unes, et c'est le plus grand nombre, en ont trois antérieurs et un postérieur; celui-ci est quelquefois susceptible de se porter en avant, alors il est articulé sur le côté du tarse; tel est celui des *martinets*, de la plupart des *engouleons* et des *coucous*. Il est toujours tourné en devant chez les *pélicans*, les *sous*, les *anhingas*, les *frégates*, les *cormorans*, les *paille-en-queue* et les *manchots*. Enfin, les doigts sont, dans un certain nombre d'oiseaux, divisés par paires, deux en devant et deux en arrière. Chez presque tous, ceux-ci, l'extérieur est versatile. Ce sont les *grimpeurs* de quelques auteurs, et les *zygodactyles* de mon *Ornithologie élémentaire*.

Les doigts sont en dessous verruqueux ou calleux, ou unis et aplatis; ils sont rarement emplumés ou poilus, et ils ont leurs bords communément lisses, quelquefois pectinés ou garnis d'une petite palme entière ou lobée. Les antérieurs sont ou engagés dans une membrane prolongée jusqu'aux ongles, ou ne dépassant pas ou de peu la deuxième phalange; ils sont rarement tout-à-fait libres. Deux ou trois sont comme soudés à leur base chez des espèces, jusqu'à la deuxième articulation, et rarement au-delà chez d'autres. Cette conformation ne se voit que dans les oiseaux de l'ordre des *syloains*.

Les doigts sont signalés d'après leur position; on appelle *antérieurs* ceux qui sont posés sur le devant du tarse; *externes*, ceux des antérieurs et des postérieurs qui sont en dehors; *extérieurs*, l'externe et l'intermédiaire; *interne*, celui qui est en dedans. On qualifie un doigt de *robuste*, lorsqu'il est un peu plus délié que le tarse; d'*allongé*, s'il est un peu plus court que le tarse d'un pied médiocre; de *très-long*, quand il a une longueur supérieure à celle du tarse d'un pied médiocre; de *mutilé*, celui qui manque d'ongle; de *versatile*, l'externe des antérieurs et des postérieurs, de même que le pouce, s'ils se portent tantôt en avant, tantôt en arrière, tantôt sur le côté.

Le doigt qu'on appelle pouce est solitaire chez presque tous les oiseaux, et se dirige rarement en avant. On dit qu'il est tendu lorsqu'il se couche à terre sur plusieurs articulations ou sur toute sa longueur; cette conformation se trouve chez tous les oiseaux des ordres *accipitres* et *syloains*, chez les *échassiers* *ibis*, *tantaies*, *spatules*, *savacous*, *hérons*, *cigognes*, et seulement dans la famille des *syndactyles*, de l'ordre des *nageurs*; *insistant* et à *demi-fléchi*, s'il n'y porte que sur le

bout : tel est le pouce des *gallinacées* et d'un certain nombre d'*échassiers* ; enfin , on le dit *élevé* et *fléchi* quand il est perpendiculaire et qu'il ne pose pas sur le sol ; les *gangos*, les *vanneaux*, les *carriamas* et les *céréopsis* l'ont ainsi conformé.

Tous les doigts , si ce n'est l'externe de l'*autruche* , et le postérieur du *rouloul* , sont munis d'*ongles* , et se composent de trois , de quatre et de cinq phalanges , si ce n'est le pouce qui en a moins.

Beaucoup d'oiseaux se servent de leurs doigts , soit pour saisir , soit pour contenir leurs alimens : tels sont , entre autres , les *accipitres* , les *pies grièches* , des *mésanges* ; les *sitelles* ; quelques-uns , les *perroquets* , les *aras* , les *cacatoès* , s'en servent pour les porter à leur bec. (V.)

DOIGTIER. Synonyme de CLAVAIRE DIGITÉE. (B.)

DOIGTIER. Nom vulgaire de la DIGITALE POURPRÉE. (LN.)

DOK. Voyez DOUC. (DESM.)

DOKHAN (*Fumée*). Nom arabe du TABAC , *Nicotiana tabacum* , L. , cultivé dans les jardins du Caire. L'HERBE A LA REINE , *Nicotiana rustica* , L. , est le *Dokhan akhdar* ; on la cultive en Egypte , aux environs de Belbeys. (LN.)

DOKI-DAMI. Nom donné , au Japon , à l'*HOUTTUYNIA CORDATA* , suivant Thunberg. (LN.)

DOKHN. Nom arabe du MILLET , *Panicum milliaceum* , selon M. Delisle. Il est encore donné à l'*Holcus spicatus* , L. , et à l'*Holcus saccharatus* , L. V. SORGHO et PENNISETUM. (LN.)

DOLABELLE , *Dolabella*. Genre de vers mollusques céphalés , qui a pour caractères : corps rampant , contenant intérieurement , dans son dos ou dans un écusson dorsal , une pièce testacée , planiuscule , un peu convexe en dehors , taillée en coin oblique , élargie et amincie vers sa base , à sommet épaissi , calleux et obscurément en spirale.

Ce genre , qui diffère à peine des LAPLISIES , et que Cuvier pense même qu'on doit leur réunir (V. au mot LAPLISIE) , ne comprend qu'une espèce , qui vient de l'Inde , et qui est représentée pl. 10 , fig. 6 , et pl. 40 , fig. 12 du *Museum* de Rumphius. Depuis , elle l'a été par Cuvier , avec des détails anatomiques très-précieux , dans les *Annales du Muséum*. Elle se cache dans la vase , au rapport de Péron , de sorte qu'on n'en voit pas toujours , même dans les endroits où il y en a le plus. (B.)

DOLBOON. Nom donné , dans les colonies hollandaises , au MANCENILLIER. (LN.)

DOLCIMELE. Nom italien de deux LAMIERS , *Lamium purpureum* et *Lalbum*. (LN.)

DOLÈRE, *Dolerus*. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des porte-scies, tribu des tenthrédines, établi par M. Jurine, et ayant pour caractères : antennes simples dans les deux sexes, filiformes ou sétacées, de neuf articles ; deux cellules radiales et trois cellules cubitales.

Il divise ce genre en deux familles. Les espèces de la première ont quatre dents aux mandibules, et la seconde cellule cubitale, qui est très-longue, reçoit les deux nervures récurrentes ; la première et la seconde de ces sortes de cellules reçoivent une nervure récurrente, les mandibules sont simplement échancrées, ou légèrement bidentées, dans les dolères de la seconde famille.

Ce naturaliste rapporte à la première, l'*hylotome de l'églantier* de Fabricius, et ses *tenthrèdes* : *germanica*, *gonagra*, *opaca*, *tristis*, *nigra*. Il place dans la seconde les tenthrèdes : *tibialis* et *rufa* de Panzer. Il représente une espèce de la même division, *dolerus cinctus*. (L.)

DOLERINE. Nom proposé par M. Jurine, pour une roche primitive, composée d'une espèce de pâte feldspathique, non cristallisée, dans laquelle la chlorite est disséminée par petites lamelles, ou en petits grains microscopiques. (*Journal des Mines*, tom. 19, p. 374.). (DESM.)

DOLGOTSCHAIKA. Un des noms russes de la CALEBASSE, *Cucurbita lagenaria*, L. (LN.)

DOLHRUNE, DULHRUNE. Noms de la PARIÉTAIRE OFFICINALE, au comté d'Anglesey, en Angleterre. (LN.)

DOLIA, Dioscoride. Synonyme de DARDANIS, du même auteur. V. ce mot. (LN.)

DOLIC, *Dolichos*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, dont les caractères sont d'avoir : un calice monophylle, campanulé, persistant, à quatre à cinq dents inégales ; une corolle papilionacée, à étendard large, arrondi, muni à sa base de deux callosités parallèles, qui compriment les ailes, à ailes ovales et obtuses, à carène lunulée, comprimée, dont la pointe est montante ; dix étamines, dont neuf sont réunies par leur base ; un ovaire supérieur, linéaire, comprimé, chargé d'un style montant ou coudé presque à angle droit, velu dans sa face interne, depuis sa partie moyenne jusqu'à son sommet, à stigmate calleux et barbu ; une gousse oblongue, acuminée, bivalve, qui renferme plusieurs semences ovoïdes ou elliptiques, ayant un ombilic sur le côté.

Ce genre, fort voisin de celui appelé BOTOR par Adanson, renferme une soixantaine d'espèces connues, toutes exoti-

ques, mais dont plusieurs se cultivent dans les jardins des pays méridionaux de l'Europe, à raison de leurs semences qui sont bonnes à manger. On les confond généralement avec les HARICOTS, dont ils ne diffèrent que parce que leur carène n'est pas contournée en spirale comme dans ces derniers.

Les *dolics* sont des plantes vivaces ou annuelles, le plus souvent volubles, mais aussi quelquefois droites; à feuilles ternées, pétiolées; à stipules distinctes du pétiole; à folioles articulées sur le pétiole commun; à doubles stipules au sommet du pétiole propre de la foliole terminale, et à stipule simple à la base de chaque pétiole des folioles latérales. Leurs fleurs sont souvent disposées en épis axillaires; leurs calices quelquefois munis de deux bractées; leurs légumes ordinairement glabres, rarement velus ou hérissés.

Les *dolics* les plus remarquables parmi ceux à tiges volubles, sont :

Le **DOLIC D'EGYPTE**, *Dolichos lablab*, Linn., dont le légume est ovale, en forme de sabre; les semences ovales, aplaties, et à ombilic allongé. Il croît en Egypte, et s'y cultive pour ses semences, que Prosper Alpin dit être aussi agréables au goût que nos haricots ordinaires. On le cultive aussi dans quelques parties de l'Italie; mais, en France, il mûrit difficilement.

Le **DOLIC DE CHINE** à les légumes longs, cylindriques, tortueux et pendans. Il est cultivé en Chine, où ses semences sont très-estimées comme aliment.

Le **DOLIC A GOUSSES RIDÉES**, *Dolichos urens*, Linn., a les fleurs disposées en grappes; les légumes sillonnés transversalement, hérissés de poils, et les semences entourées par l'ombilic. Cette espèce croît à Saint-Domingue et autres îles de l'Amérique, où ses fruits sont appelés *yeux de bourrique*. Les poils de ses légumes excitent des démangeaisons cuisantes lorsqu'on les touche sans précaution. *V. pl. D. 10*, où il est figuré.

Le **DOLIC A POILS CUISANS**, *Dolichos pruriens*, Linn., a les fleurs en grappes, les légumes presque carénés, hérissés de poils roides et les pédoncules ternés. On l'appelle vulgairement aux Antilles, où il croît naturellement, *pois à gratter*, parce que ses légumes produisent, encore plus vivement que ceux du précédent, des démangeaisons à ceux qui les touchent. Il vient aussi dans les Indes.

Le **DOLIC EN SABRE**, *Dolichos ensiformis*, Linn., dont les légumes minces d'un côté, ont trois carènes sur le dos, et dont les semences sont elliptiques. Cette espèce croît aux

Antilles et dans l'Inde. Elle est toujours verte, et ses semences sont bonnes à manger.

Le **DOLIC QUADRANGULAIRE** a la racine bulbeuse, les légumes quadrangulaires, et munis de quatre ailes membraneuses. Il vient dans l'Inde, où on mange ses gousses vertes.

Le **DOLIC TUBÉREUX** a la racine tubéreuse, les folioles rondes, aiguës et très-entières; les légumes allongés, en faux, et très-velus. Il vient de l'Amérique méridionale. On le cultive dans les Antilles, où on mange ses racines à la manière des patates. On mange aussi ses semences, qui sont noires comme du jayet.

Le **DOLIC BULBEUX** a les feuilles glabres, à plusieurs angles et dentées; les gousses cylindriques et droites. Il se trouve dans les Indes orientales, où on mange sa racine crue ou cuite. Elle devient un mets fort agréable lorsqu'on la fricasse avec du beurre, du sucre et de la cannelle.

Le **DOLIC LIGNEUX** a la tige frutescente, les pédoncules en tête, et les légumes linéaires. Cette plante croît dans l'Inde, où on mange ses légumes en vert. Il dure ordinairement six à sept ans.

Les *dolics* les plus remarquables parmi ceux à tiges non volubles, sont :

Le **DOLIC DU JAPON**, dont la tige est droite, en zigzag, les rameaux axillaires et droits, les fleurs en grappes, et les légumes hispides, à deux ou trois semences. Cette plante croît au Japon et dans les Indes. On prépare avec ses semences une sorte de bouillie ou de liqueur qu'on sert en guise de sauce, sous le nom de *soja*, sur toutes les tables des gens riches, pour manger avec les viandes rôties. Cette liqueur a été pendant quelques années à la mode à Londres et à Paris; mais probablement elle ne nous arrivoit qu'altérée, car je ne l'ai jamais trouvée agréable. *V. pl D. 10*, où il est figuré.

Le **DOLIC A GOUSSES MENUES**, *Dolichos catiàng*, Linn., a les légumes géminés, linéaires et relevés. Il croît dans les Indes, et ses semences fournissent, après le riz, l'aliment dont les Indiens font le plus d'usage. Il y en a deux variétés: celle dont la semence est blanche passe pour plus délicate et plus saine.

Le **DOLIC ONCINÉ** de Linnæus, dont Loureiro a formé le genre **CITTA**, est aujourd'hui le genre **TERAMNE**.

Dupetit-Thouars a établi le genre **CANAVALI** aux dépens de celui-ci. (B.)

DOLICHOS. Ventenat, *Tableau du règne végétal*, pense que ce nom grec, qui signifie *long*, étoit donné par Théo-

phraste à une espèce de HARICOT, dont la gousse étoit fort longue, peut-être au haricot vulgaire. Adanson en fait le nom spécial d'un genre caractérisé par la gousse cylindrique à six ou vingt graines, qui paroît devoir rentrer dans le *Lotus*, Linn. Linnæus le donne à une partie du genre *phaseolus* de Tournefort, dont il fait un genre qui, depuis, a été divisé en plusieurs. Ce sont les suivans : *lablab*, *negretia* (*mucuna* ou *zophthalmum*), *soja*, *canavali*, *teramus*, déjà cité, *clementca* et *bolor*. Quelques espèces de *dolichos*, L., sont renvoyées à d'autres genres par Lamarck et Willdenow. Le *neurocarpum* de Desvaux, est extrêmement voisin du *dolichos*, Linn. (LN.)

DOLICHOPE, *Dolichopus*. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu des dolichopodes. Ses caractères sont : trompe courte, bilabiée et charnue; sucoir de plusieurs soies; palpes souvent plats, saillans et couchés sur la trompe; antennes de trois pièces, dont la seconde et la troisième ordinairement réunies, et paroissant n'en former qu'une; la dernière la plus grande, globuleuse, ovale ou en fuseau, comprimée; une soie latérale ou apicale.

Les *dolichopes*, ainsi nommés de la longueur de leurs pattes, ont le corps orné de couleurs brillantes, assez allongé, et comprimé latéralement; leur tête est verticale, de la largeur du corselet, avec les yeux grands; leur corselet est élevé; les ailes sont grandes, horizontales, couchées l'une sur l'autre; leur abdomen est conique, allongé, courbé en dessous dans les mâles, dont les organes du sexe sont souvent extérieurs; leurs pattes sont longues, menues et ciliées; les tarsi ont trois petites pelotes.

Linnæus et Fabricius avoient confondu ces insectes avec ceux de leur genre *musca*. Degeer a placé la seule espèce de *dolichope* qu'il ait décrite avec ses *némotèles*; mais on voit du moins qu'il a senti qu'elle s'éloignoit génériquement des *mouches*. Harris, dans son travail sur les insectes d'Angleterre, a créé une division particulière pour les *dolichopes*, d'après la différence des nervures de leurs ailes comparées avec celles des ailes des autres mouches, parmi lesquelles il les laisse, donnant au genre *musca* la même étendue que Linnæus. Il décrit et figure sept *dolichopes*, tab. 47, *musca*, ord. 5, sect. 3, pag. 157.

M. Cuvier, *Journ. d'Hist. nat.*, Paris, 1792, tom. 2, pag. 253, a donné la description de quatre espèces de *dolichopes* ou plutôt de leurs mâles; et sans indiquer les caractères du genre, il a bien pressenti la nécessité de le former. Il a remarqué, avec une grande justesse, que ces insectes étoient très-voisins des *rhagions*.

Toutes ces autorités sont donc une preuve que le genre des *dolichopes* est naturel.

Les *dolichopes* sont des insectes répandus partout. Les uns (*ungulatus*, *nobilitatus*) se tiennent plus fréquemment près des lieux humides, courant à terre, sur les feuilles, quelquefois sur la surface des eaux; les autres (*rostratus*, *pallipes*, etc.) ont l'habitude de fréquenter les murs, les tiges des arbres. Élevés sur leurs grandes pattes, ils marchent avec vitesse, cherchant leur nourriture, qui consiste en petits insectes. J'ai vu une fois le *dolichope muselier* (*rostratus*), dilater singulièrement les lèvres de sa trompe pour avaler un *acarus* vivant.

Degeer nous a fait connoître les métamorphoses du *dolichope à crochets* (*ungulatus*). La larve qu'il a trouvée dans la terre au mois de mai, est cylindrique, blanche, longue d'environ huit lignes, divisée en douze anneaux, et pointue ou conique en devant; sa tête est de figure variable, ordinairement enfoncée dans le premier anneau du corps, et présente, lorsqu'elle est allongée, deux tubercules bruns et raboteux, se fermant et s'ouvrant comme des mâchoires, et qui communiquent à deux tiges noires, internes. Ces tiges s'étendent jusqu'au troisième anneau, où elles s'élargissent, et suivent le mouvement des mâchoires. On remarque une pièce triangulaire noire au premier anneau; on observe encore une petite pointe entre les mâchoires. L'extrémité postérieure du corps est garnie de quelques plis, comme un peu renflée, et se termine par deux grandes pointes, en forme de crochets courbés en dessous. A quelque distance de ces crochets sont deux éminences charnues, coniques, ayant au côté interne un point roux, que Degeer présume être les stigmates, puisqu'ils ont communication avec deux vaisseaux d'un blanc argenté, qui s'étendent le long du dos, sous la peau, et que tout dénote être des trachées. Les anneaux ont en dessous des éminences charnues qui remplacent peut-être les pattes.

Le 4 juin, une de ces larves, observée par Degeer, se transforma en une nymphe d'un blanc un peu jaunâtre, longue de trois lignes, beaucoup plus courte et plus grosse que la larve. « On lui distinguoit la tête, le corselet, le ventre, les fourreaux des ailes, et les pattes qui s'étendent sous le ventre. La tête a en devant quelques petites pointes rousses, roides et écailleuses, dont deux au milieu plus longues que les autres, et représentant comme un petit bec refendu. Le ventre est conique, divisé en neuf anneaux, et terminé en pointe mousse. Le second anneau et les sept suivans ont en dessus une ligne transversale de cils de couleur rousse. Sur le devant du corselet sont deux pointes avancées, d'un jaune roussâtre, assez longues, courbées en S, plus larges, et

comprimées au milieu, pointues au bout. Ces organes sont probablement ceux de la respiration, et tels qu'on en voit dans les nymphes des *cousins* et de plusieurs espèces de *típules*.»

Cette nymphe paroissoit être d'un naturel inquiet, ayant toujours l'abdomen en mouvement, et se roulant sans cesse. L'insecte parfait quitta sa dépouille le 27 du même mois.

Les organes sexuels des mâles sont très-complicqués, et varient pour la forme autant qu'il y a d'espèces. Les figures de Degeer et de M. Cuvier (*Journ. d'Hist. natur., Paris, 1792, tom. 2, pag. 253*), pourront donner, à cet égard, une idée plus nette que ne le feroient nos descriptions. Nous nous bornerons à observer que les organes sexuels du mâle du *dolichope à crochets*, présentent, 1.^o deux grandes pièces ovales, aplaties, en forme de cuilleron, blanches, et dont la moitié de la circonférence est garnie de gros poils noirs et très-courbés; 2.^o deux crochets écailleux, accompagnés de deux autres pièces blanchâtres, placés sous l'origine des cuillerons; 3.^o deux pièces longues, rapprochées parallèlement, tronquées, plus bas que les crochets précédens; 4.^o au-dessous de ces pièces, sont deux pointes ou griffes inégales, couvertes d'une grande pièce écailleuse, et qui semble se prolonger en avant, en une partie déliée, cylindrique, dont l'extrémité est évasée comme l'embouchure d'une trompette; cette dernière partie est distinguée de la pièce dont on croiroit qu'elle fait partie, et est peut-être l'organe fécondateur.

Quelques espèces ont à la place des *cuillerons*, deux tiges longues, velues et cylindriques.

La figure des antennes varie aussi, suivant les espèces, et notamment suivant les sexes. Les mâles les ont communément plus longues. La dernière pièce est très-remarquable par sa forme en fuseau, dans l'individu de ce sexe, de l'espèce que M. Cuvier décrit sous le n.^o 1. On doit examiner avec beaucoup d'attention, et avec une forte loupe, les antennes, si l'on ne veut pas se méprendre sur le nombre de leurs articulations. On ne leur en a souvent compté que deux, tandis qu'il y en a toujours trois, la seconde étant réunie avec la dernière, et lui servant de base. L'insertion de la soie dont ces organes sont pourvus, ainsi que ceux des *mouches*, des *syrphes*, etc., varie encore un peu dans les espèces; elle est tantôt latérale, et tantôt apicale, comme l'a très-bien observé M. Cuvier.

Ces considérations nous donnent le moyen de faciliter l'étude de ce genre, en y établissant les sections suivantes : 1.^o Antennes aussi longues au moins que la tête, avec le der-

nier article beaucoup plus long que les précédens, conique et terminé par une soie ; les trois premiers articles des tarsi postérieurs dilatés ; abdomen plane. M. Meigen compose avec les espèces qui offrent ces caractères, le genre *platypeza* ; 2.^o antennes comme dans la division précédente ; tarsi postérieurs peu ou point dilatés ; leur premier article beaucoup plus long que les autres ; abdomen cylindrique ; ce sont les *callomyes* du même ; 3.^o antennes sensiblement plus courbes que la tête ; le premier article très-apparent, assez long ; le troisième presque triangulaire ; soie insérée à sa base ; 4.^o antennes sensiblement plus courbes que la tête ; le premier article très-petit, peu distinct ; le troisième presque triangulaire ; soie insérée près de son sommet.

Les deux espèces que nous allons décrire appartiennent à la troisième division ; celle que Fabricius nomme *rostratus* est de la dernière.

DOLICHOPE A CROCHETS, *Dolichopus ungulatus* ; *musca ungulata*, Linn., D. I. 16. Soie des antennes latérale ; corps vert, ou d'un vert bronzé ; ailes sans taches ; pattes, en partie, d'un rouge livide ; longueur de trois à quatre lignes. Cette espèce est la *némotèle bronzée* de Degeer. Elle est très-commune.

DOLICHOPODES, *Dolichopoda*. Tribu d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, ayant pour caractères : dernier article des antennes sans divisions ; trompe formant tantôt un museau court et obtus, tantôt un bec court et avancé ; palpes en forme de lame aplatie, couchés sur elle ; dernier article des antennes en palette, avec une soie allongée ; ailes toujours couchées sur le corps ; pieds longs et grêles.

Elle comprend les genres : **DOLICHOPE**, **PLATYPÈZE**, **CALLOMYE** et **ORTHOCHILE**. V. ces mots. (L.)

DOLICHOS. V. **DOLIC**. (LN.)

DOLICHURE, *Dolichurus*, Spin. Lat., Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des fouisseurs, tribu des sphéguins, ayant pour caractères : mandibules très-dentées ; mâchoires et lèvres courbes, droites, ne formant point de fausse trompe ; antennes insérées près de la bouche, à la base d'un chaperon très-court et fort large ; palpes maxillaires sétacés, beaucoup plus longs que les labiaux ; abdomen ovoïdo-conique, court et tenant au tronc par un pédicule brusque, mais très-petit.

M. Maximilien Spinola avoit d'abord placé parmi les *pompiles* (*Pomp. corniculatus*) la seule espèce connue de ce genre. Il l'a ensuite rapportée à un genre que M. Jurine avoit nommé,

dans sa collection, et postérieurement à la publication de son ouvrage sur les hyménoptères, PISON. Mais ayant reconnu depuis, par sa correspondance avec ce savant, qu'il s'étoit mépris à cet égard, une nouvelle dénomination générale, celle de *dolichure*, a été substituée à la précédente.

Le DOLICHURE TRÈS-NOIR, *Dolichurus ater*, a une grande affinité avec les *pompiles*, surtout par la forme et les proportions des mâchoires, de la lèvre et des palpes; mais par ses mandibules, et son abdomen pédiculé, il se rapproche des *sphex* et des *ammophiles*. Les ailes supérieures présentent d'ailleurs la même disposition d'aréoles que celles de ces hyménoptères; le corps est d'un noir très-intense et luisant; on remarque entre les antennes un avancement arrondi; le métathorax est rugueux, avec trois lignes élevées, et se termine par deux petites pointes; les ailes sont un peu obscures.

Cette espèce se trouve en Italie et dans divers départemens de la France, notamment celui du Calvados, d'où M. de Basoches me l'a envoyée plusieurs fois. J'ai trouvé la femelle sur le vieux bois, et c'est là probablement qu'elle dépose ses œufs. (L.)

DOLICHUS. V. DOLIC et DOLIQUE. (LN.)

DOLICLASON, *Doliclasium*. Plante vivace de l'Amérique méridionale, à feuilles alternes, profondément pinnatifides, à fleurs grandes, solitaires, terminales, qui, selon Lagasca, constitue seule un genre dans la syngénésie égale et dans la famille des labiatiflores.

Les caractères de ce genre sont : calice lâchement imbriqué de folioles lancéolées, aiguës; fleurons égaux, bilabiés, à lèvre intérieure bipartite et contournée; aigrette pédicellée, à soies dentées. (B.)

DOLICOLITE, *Dolicolithus*. Selon Bertrand (*Dict. oryctogr. univ.*), ce nom avoit été donné par différens oryctographes, tantôt à des vertèbres de poissons pétrifiés, tantôt à des articulations d'encrines, fossiles ou ENTROQUES. V. ce mot. (DESM.)

DOLIOCARPE, *Doliocarpus*. Genre de plantes établi par Rolander, et qui a pour caractères : un calice de cinq folioles; une corolle de trois pétales plissés; un grand nombre d'étamines; un ovaire à stigmate presque bifide; une baie globuleuse, terminée par le style qui persiste, à une seule loge et à deux semences.

Ce genre renferme deux espèces qui ont été réunies depuis aux TÉTROCÈRES. (B.)

DOLIOLUM. Selon Bertrand (*Dict. oryct.*), les fossi-

les ainsi nommés ne seroient que des articulations cylindriques d'ENTROQUES. (DESM.)

DOLIQUE. *V.* DOLIC.

DOLIQUE, *Dolichus*. Nom donné, par M. Bonelli, à un genre d'insectes coléoptères, de la tribu des carabiques, et qui a pour type le *carabus flavicornis* de Fabricius. *V.* l'article FÉRONIE. (L.)

DOLIUM. Nom latin des coquilles univalves du genre des TONNES. *V.* ce mot. (DESM.)

DOLKRUID. *V.* DOODKRUID. (LN.)

DOLLEKERVER. C'est, en Hollande, un des noms de la GRANDE CIGUE (*Conium maculatum*, L.). (LN.)

DOLNA. C'est le nom de l'AUBÉPINE, en Bucharie. (LN.)

DOLOGOM. Suivant Pallas, les Tartares - Burates nomment ainsi l'ALISIER, qu'il a appelé *cratægus sanguinea*. Willdenow pense que cette plante est la même espèce que le *cratægus glandulosa* qui croît dans l'Amérique septentrionale. (LN.)

DOLOMÈDE, *Dolomedes*, Lat., Walck. Genre d'arachnides pulmonaires, de la famille des aranéides ou fileuses, tribu des citigrades, ayant pour caractères : yeux représentant, par leur ensemble, un quadrilatère un peu plus large que long, disposés sur trois lignes transverses, dont l'antérieure formée de quatre, et les deux autres de deux chacune ; les deux postérieurs situés chacun sur une petite élévation ; la seconde paire de pieds aussi longue ou plus longue que la première.

Les espèces de ce genre ont été placées avec les *araignées-loups*, dont, en effet, elles se rapprochent singulièrement par leurs formes et par leurs habitudes générales. Elles présentent néanmoins, sous tous les rapports, des différences très-appreciables. Ainsi le quadrilatère formé par leurs yeux est proportionnellement plus court et plus large ; les deux derniers sont situés sur une élévation, et dirigés obliquement, ou sur les côtés ; la lèvre, presque carrée, comme celle des lycoses, est moins allongée ; les diamètres sont à peu près égaux. Les pieds, au contraire, paroissent être, relativement au corps, proportionnellement plus longs, et leur seconde paire, à l'égard de la même dimension, égale ou surpasse la première ; la quatrième paire est d'ailleurs, de part et d'autre, la plus grande. Enfin, par la manière dont les femelles veillent à la conservation de leurs œufs, les dolomèdes participent des *thomisés* et des *lycoses*.

Je divise ce genre en deux sections. La première comprend les espèces qui ont les yeux latéraux de la ligne antérieure,

plus gros que les deux mitoyens placés entre eux, et dont l'abdomen forme un ovale oblong, terminé en pointe, ou finissant en manière de cône.

Tel est le **DOLOMÈDE ADMIRABLE**, *Dolomedes admirabilis*, Walck., *Hist. des aran.*, fasc. 2, tab. 9 (la femelle après sa ponte), *Aranea obscura*, Fab. Son corps est long d'environ cinq lignes, d'un brun grisâtre, avec une tache blanche de chaque côté de la partie antérieure du corselet, et une raie longitudinale d'un jaune fauve obscur, bordée de noir, quelquefois grisâtre, au milieu de son dos; le dessus de l'abdomen est d'un brun rougeâtre, bordé d'une ligne blanche et festonnée en gris, avec quelques taches brunes; les pieds sont de la couleur du corps, avec des piquans noirs. La couleur de l'abdomen varie beaucoup. Les palpes du mâle sont terminés par un bouton très-grand et ovoïde.

Cette espèce paroît dès les beaux jours du printemps. La femelle se construit, aux sommités des arbres chargés de feuilles, ou dans les buissons, un nid soyeux en forme d'entonnoir ou de cloche, y fait sa ponte, et lorsqu'elle va à la chasse, ou qu'elle est forcée d'abandonner sa retraite, elle emporte toujours avec elle son cocon, qui est fixé sur sa poitrine. Clerck dit avoir vu des individus sauter très-promptement sur des mouches qui voloient autour d'eux.

Dans la seconde section de ce genre, les quatre yeux antérieurs sont égaux, et l'abdomen est ovale, avec l'extrémité postérieure arrondie ou peu pointue. Ces espèces habitent le bord des eaux, courent sur leur surface avec une vitesse surprenante, et y entrent même un peu, sans se mouiller. Les femelles font entre les branches des végétaux situés dans le voisinage de leur domicile, une grosse toile irrégulière, et dans laquelle elles placent leur cocon. Elle le gardent jusqu'à ce que leurs œufs soient éclos. Ici viennent les dolomèdes **BORDÉ**, *Aranea marginata*, Deg., et **FRANGÉ**, *Aranea fimbriata*, Linn. La première espèce est petite, d'un brun velouté, avec une bande blanche, large, bordée latéralement de noir le long de ses côtés; l'abdomen offre deux rangées de très-petits points blancs. Les pieds sont d'un vert grisâtre, ponctués de noir.

La seconde espèce est d'un brun plus ou moins obscur, avec les côtés du corselet et de l'abdomen bordés d'une raie assez large, tantôt d'un blanc éclatant, tantôt jaunâtre ou d'un roussâtre clair. Degeer remarque que la femelle a des nuances noirâtres sur le corps et sur les pattes, et que le dessus de l'abdomen a aussi deux rangées de points blancs, cinq de chaque côté. Cette espèce est plus forte que la précédente, et j'en ai même un individu, dont la taille égale presque celle

d'une *tarentule* de moyenne grandeur. Voyez, pour les autres espèces, le *Tableau des aranéides* de M. Walckenaer. Son genre CTÈNE est très-voisin de celui-ci. (L.)

DOLOMIE. *V.* dans ce Dictionnaire, l'art. CHAUX CARBONATÉE, tom. 6, p. 181 et suiv., et au mot ROCHES. (LUC.)

DOLPHIN. *V.* DAUPHIN. (DESM.)

DOLYK et **DUIZELEND.** C'est l'IVRAIE ANNUELLE, *Lolium temulentum*, en Allemagne. (LN.)

DOLZOLINI. Nom du SOUCHET ODORANT, à Venise. (LN.)

DOMALO. L'ARMOISE porte ce nom à Java. (B.)

DOMBEY, *Dombeya*. Nom d'un botaniste français qui a voyagé au Pérou, et qui a été donné à trois genres de plantes, savoir : par Lamarck, à un grand arbre fort voisin des PINS, par Cavanilles, à des plantes fort rapprochées des KETMIES ; par Lhéritier, à une herbe sarmenteuse, déjà décrite par Dombey lui-même, sous le nom de TOURRETIE.

Il paroît que le genre de Cavanilles est celui à qui le nom de *dombey* sera conservé, puisque Jussieu, Ventenat et Willdenow l'ont adopté.

Les caractères du *dombey* de Cavanilles sont : un calice double, l'extérieur triphylle, et l'intérieur divisé en cinq parties ; cinq pétales très-ouverts ; vingt étamines monadelphiques, dont cinq plus grandes et stériles ; un ovaire globuleux, à cinq sillons, à style simple, et à cinq stigmates recourbés ; cinq capsules conniventes, bivalves, et presque toujours monospermes.

On compte dans ce genre environ douze espèces d'arbres de moyenne grandeur et d'arbrisseaux, la plupart des îles de France et de la Réunion, ou de Madagascar. Ils ont les feuilles alternes, pétiolées, simples, ou digitées ; les fleurs en corymbes ombelliformes, axillaires et terminaux ; les pétales obliques dans quelques espèces, et marcescens dans d'autres. Aucune ne se distingue des autres par une organisation remarquable. Une ou deux sont cultivées depuis quelque temps au Jardin des Plantes de Paris, mais n'y ont pas encore fleuri. Le **DOMBEY PHÉNICIEN** de Cavanilles, la plus commune de toutes, a été laissé parmi les PENTAPÈTES par Willdenow, et sera décrit sous ce nom.

Le *dombey* de Lamarck est l'ARAUCAIRE de Jussieu, le COLUMBÉE de Salisbury. C'est un grand arbre du Chili, dont la cime est pyramidale, c'est-à-dire, composée de rameaux quaternés, qui diminuent successivement de longueur. Ces rameaux sont couverts de feuilles très-nombreuses, sessiles, éparses, droites, et imbriquées sur huit rangées un peu en spirale ; elles sont ovales, très-pointues, entières, lisses et coriaces, et ont un à deux pouces de longueur.

Les fleurs sont unisexuelles, dioïques, viennent sur des chatons strobiliformes, sessiles et solitaires au sommet des rameaux.

Le chaton mâle est ovale, imbriqué d'écailles dont les pointes font le crochet, et qui recouvrent chacune, en partie, une languette de même forme, qui est entourée de dix à douze anthères linéaires, étroites, adnées à son sommet par leur extrémité supérieure.

Le chaton ou cône femelle, est ovale, arrondi, et imbriqué d'un grand nombre d'écailles serrées, dont les pointes sont droites, et quatre à cinq fois plus grandes que dans le chaton mâle. Chaque écaille est un ovaire allongé presque cunéiforme, large, épais, et calleux à son sommet, ayant un stigmate de deux valves fort inégales, l'externe étant presque aussi longue que l'ovaire, et s'inclinant sur lui à angle droit.

Le fruit consiste en un grand nombre de semences ramassées autour de l'axe commun. Elles sont allongées, un peu en pointe, obtusément tétragones vers leur base, et munies à leur sommet d'une aile ou languette, ouverte, large, spatulée, à bords épais; les semences sont couvertes d'une tunique propre, qui ne s'ouvre point, et contient une amande tendre et blanche.

Cet arbre est toujours vert, et croît avec beaucoup de lenteur. Il est très-propre à faire des mâts pour les vaisseaux. On peut espérer de le cultiver en France en pleine terre. Les amandes de ses fruits se mangent comme les pignons du pin. La résine qui découle de son tronc est jaunâtre, et répand, en brûlant, une odeur des plus agréables. Molina l'a mentionné dans son *Hist. nat. du Chili*, sous le nom de *pinus araucana*; et Ruiz et Pavon, dans leur *Flore du Pérou*, confirment qu'il ne doit pas être séparé des pins. (B.)

DOMERY. Nom arabe d'une variété du MELON, *Cucumis melo*, L., à écorce épaisse. MAHAN NAOUY est celui d'une variété oblongue, et GAOUN celui du MELON A CÔTE. V. Delisle, Egypt. (LN.)

DOMINE (PIERRE DU). On trouve sous ce nom, dans le *Dictionnaire oryctographique* de Bertrand, la notice suivante. « C'est une pierre qui se trouve dans l'île d'Amboine, près de la forteresse de Victoria, dans une rivière. C'est une espèce de marne qui s'est pétrifiée. La description que les voyageurs et Hubner (*Dict. univ.*) en donnent, est trop incomplète pour qu'on puisse savoir ce que c'est. Cette pierre est de la grosseur d'un œuf ou un peu plus, remplie de bosses, assez facile à polir: il en sort une matière visqueuse. C'est un ministre ou pasteur, que les Hollaudais appellent *domine*, qui a trouvé

ces pierres, d'où on leur a donné le nom de *pierres de domine*.
(DESM.)

DOMINICAIN. *V.* MOUCHEROLLE GILLIT. (V.)

DOMINO. Nom que l'on a donné à plusieurs petits GROS-BECs de Java, des Moluques, de l'île Bourbon, etc., parce que leur plumage est varié de noir, de brun et de blanc; celui qui est figuré pl. D. 1/4, fig. 1 de ce Dictionnaire, est le GROS-BEC DOMINO. *V.* ce mot. (V.)

DOMPFAFFEN. Nom allemand du BOUVREUIL. (V.)

DOMPTE-VENIN. Nom de l'ASCLÉPIADE. (B.)

DOMUNCULA POLYPI. L'un des noms latins de l'ARGONAUTE POPYRACÉ. (DESM.)

DONA. Nom de l'EFFRAIE, en Piémont. (V.)

DONACE, *Donax.* Genre de coquilles bivalves, qui a pour caractères: coquille régulière, transverse, inéquilatérale, avec trois dents cardinales et deux latérales, écartées à la charnière.

Ce genre a été confondu, par les naturalistes français, avec les CAMES, les BUCARDES, les VÉNUS, et même les MOULES. Adanson, qui l'a connu, l'a appelé *telline*. Il est vrai de dire que, quelque bien caractérisé qu'il soit, il est purement artificiel, c'est-à-dire, qu'on ne doit le considérer que comme une coupure dans un plus grand genre, réellement naturel, et qui comprendrait tous ceux dont on vient de faire l'énumération, et deux ou trois autres encore.

La plupart des *donaces* approchent de la figure d'un triangle à côtés inégaux. Elles sont solides, épaisses, aplaties à leur extrémité inférieure, et arrondies à l'extrémité opposée. Leurs valves sont exactement égales, et s'appliquent parfaitement l'une sur l'autre. Le ligament, qui, dans la plupart des bivalves à valves égales, est placé au-dessus du sommet, est, chez elles, inégalement distribué au-dessus et au-dessous de lui. En dessus, il est étroit et court; en dessous, il est épais, presque rond, et remplit exactement la cavité du corselet.

L'animal qui habite les donaces a le manteau divisé en deux lobes, qui s'étendent un peu en dehors, sous la forme d'une membrane simple et très-mince. Les siphons sortent de l'extrémité supérieure de ce manteau. Ce sont deux tuyaux simples, courts, rapprochés, l'un plus petit que l'autre. Le pied est placé à peu près au milieu de la coquille. Il a la forme d'un couperet recourbé; son usage a cela de remarquable, qu'il sert quelquefois à sauter, ce qui n'a encore été observé, sous le même mode, dans aucun autre genre de coquillage.

Cet animal est du genre PÉRONÉE de Poli.

Les donaces se mangent partout, comme les moules, avec lesquelles elles sont souvent confondues par les pêcheurs.

Lamarck a fait, sous le nom de PÉTRICOLE, un genre nouveau, dans lequel entre la *donace iruse*, et peut-être quelques autres.

On connoît une vingtaine de donaces, dont les plus connues sont :

La DONACE PAMET, *Donax rugosa*, Linn., qui est antérieurement rugueuse, bossue, et dont les bords sont crénelés. Elle se trouve dans la Méditerranée et sur les côtes occidentales d'Afrique. *V. pl. E. 15*, où elle est figurée.

Le DONACE GAFET, *Donax trunculus*, Linn., qui est antérieurement unie, violette au-dedans, et dont les bords sont crénelés. Elle se trouve dans toutes les mers de l'Europe australe.

La DONACE NUSAR, *Donax denticulata*, Linn., est antérieurement très-obtuse, a les lèvres transversalement rugueuses, le bord denticulé, surtout vers le corselet. Elle habite sur les côtes d'Afrique.

La DONACE SEMET, *Donax scripta*, Linn., est ovale, comprimée, unie, avec des lignes pourpres, ondées, la fente aiguë, les bords crénelés. Elle se trouve sur la côte d'Afrique.

La DONACE IRUSE, *Donax irus*, Linn., est ovale, entourée de rides membraneuses, droites, et striées. Elle se trouve dans la Méditerranée.

La DONACE RHOMBOÏDE est rhomboïdale, un peu convexe, tordue, striée transversalement, rude et raccourcie antérieurement, élargie et très-bâillante postérieurement. Elle se trouve dans la Méditerranée.

Six espèces fossiles de ce genre sont figurées pl. 41 du 12. vol. des *Annales du Muséum*. (B.)

DONACIE, *Donacia*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des eupodes.

Linnæus a réuni ces insectes aux leptures, et Geoffroy les a placés dans son genre stencore, qui n'est qu'un démembrement du précédent. Quoique les donacies nous offrent des caractères particuliers, il faut néanmoins convenir que, dans l'ordre naturel, elles ont de l'affinité avec les coléoptères précédens. C'est pour cela que j'ai formé avec ce genre et quelques autres une famille spéciale, celle des EUPODES, et qui fait le passage des CAPRICORNES, Ce-

rambyx, et des leptures de Linnæus, à ses hispes et ses chrysomèles.

Les mégalopes, les orsodacnes et les sagres, genres de cette famille, ont la languette très-échancrée et presque en cœur, caractère qui les rapproche des premiers. Cette languette est entière, ou peu échancrée dans les donacies et les criocères; leurs mandibules sont d'ailleurs bifides ou terminées par deux dents; mais les donacies ont leurs antennes composées d'articles allongés et presque cylindriques; les yeux sans échancrure bien sensible, et les cuisses postérieures très-grandes, ce qui les distingue des criocères.

Les donacies ont le corselet presque cylindrique; deux ailes membrancuses, repliées sous des élytres dures; la tête avancée, peu inclinée, avec deux yeux arrondis et distincts; deux antennes filiformes, guère plus longues que la moitié du corps, composées de onze articles, et insérées un peu au-devant des yeux; la bouche pourvue de deux mandibules bidentées, de deux mâchoires bifides, et de quatre palpes filiformes; les cuisses postérieures ordinairement renflées et dentées; enfin, les tarses composés de quatre articles, dont les deux premiers triangulaires et le troisième fortement bilobé.

Les donacies forment un genre composé d'un petit nombre d'espèces, que l'on peut ranger parmi les insectes de moyenne grandeur; elles sont douées d'une forme agréable, relevée par un éclat brillant. Elles vivent parmi les plantes aquatiques, telles que le *roseau*, l'*iris*. Nous soupçonnons que leurs larves vivent aussi dans les tiges ou les racines de ces plantes. La nymphe de la *donacie crassipède*, selon Linnæus, se trouve sous la forme d'une coque brune, sur la racine de la *phellandrie*.

DONACIE CRASSIPÈDE, *Donacia crassipes*, Fab, D. 6. 9. C'est le *stencore doré* de Geoffroy, la *lepture aquatique* de Degeer. Elle est tantôt d'un vert doré brillant, tantôt d'un vert cuivreux, et tantôt d'une belle couleur bleue; les cuisses postérieures sont renflées et munies d'une dent. Elle se trouve dans toute l'Europe, sur les plantes aquatiques.

DONACIE DE LA SAGITTAIRE, *Donacia sagittariæ*, Fab., Oliv., *Col.* tom. 4. n.º 75, pl. 1. fig. 4. Elle est d'un vert doré ou cuivreux; les élytres sont striées, et ont leur surface un peu inégale; les cuisses postérieures sont un peu renflées et unidentées. On la trouve sur la *sagittaire* et sur l'*iris aquatique*.

(O.L.)

DONACIER. Animal des DONACES. Il a le devant du manteau ouvert; un pied; les tubes respiratoires égaux.
V. PÉRONÉE. (L.)

DONACITIS, Dioscoride. On rapporte cette plante aux *échinopes*. (LN.)

DONATIA. Læffing nomme ainsi l'*avicennia tomentosa*, Linn. C'est le *sceura* de Forskaël. Forster a donné ensuite ce nom à une petite plante de la famille des caryophyllées, ci-après décrite. (LN.)

DONATIE, *Donatia*. Petite plante couverte de feuilles imbriquées, qui croît au détroit de Magellan, et qui forme seule un genre dans la triandrie trigynie, et dans la famille des CARYOPHYLLÉES (SAXIFRAGÉE, selon A. de Saint-Hilaire).

Ce genre, fort voisin des POLYCARPES, a pour caractères: un calice triphylle; une corolle de neuf pétales linéaires; trois étamines; un ovaire supérieur très-petit, à trois styles filiformes, dont les stigmates sont un peu obtus. (B.)

DONAUDISTEL. Nom allemand du PANICAUT, *Eryngium campestre*, L. (LN.)

DONAX, *Donax*. Genre de plante établi par Palisot-Beauvois, aux dépens des ROSEAUX. Ses caractères sont: balle calicinale de deux valves membraneuses, contenant de trois à sept fleurs; balle florale de deux valves; l'inférieure terminée par trois soies, dont l'intermédiaire est plus longue; la supérieure tronquée, émarginée ou bifide. Des écailles tronquées et frangées.

Le roseau des marais sert de type à ce genre, qui contient un assez grand nombre d'espèces. Voy. ci-après. (B.)

DONAX de Pline et de Dioscoride. C'est un ROSEAU dont le bois servoit à faire des plumes pour écrire et des flèches, comme l'exprime le mot grec DONAX (*sagitta*, flèche); ces usages font reconnoître le roseau cultivé (*arundo donax*, L.) Loureiro donne ce nom à un genre qui se trouve rentrer dans le *maranta*, étant fondé sur le *tonchat* d'Anblet, plante que l'un et l'autre ont reconnue pour être le *tonchat-saytam* de Rumphius. (LN.)

DONAX. V. DONACE. (DESM.)

DONDERBOONEN. C'est l'ORPIN, *Sedum telephium*, en Hollande. (LN.)

DONDIA. C'est un genre auquel Adanson rapporte: 1.º le *lerchea* de Haller et non celui de Linnæus, qui n'appartient à aucune des familles établies; 2.º le *chenopodium maritimum*; 3.º les *salsola fruticosa* et *alissima*. Ce genre répond au *kochia* de Rothe, ou *villemetia*. (LN.)

DONDISIA. Scopoli nomme ainsi le *raphanistrum* de Tournefort, qu'il rétablit en genre distinct de celui des Radis, *raphanus*, auquel Linnæus l'avoit réuni. Delarbre, *Flore d'Auvergne*, appelle ce même genre *duranda*. (LN.)

DONGON. Nom d'une GRUE, que l'on dit se trouver aux Philippines. (v.)

DONIE, *Donia*. Genre de plantes établi par R. Brown, pour placer l'ASTÈRE GLUTINEUSE, dont Willdenow a fait un DORONIC. Il offre pour caractères : calice hémisphérique imbriqué; aigrette sétacée, caduque; réceptacle nu.

Nous possédons cette plante dans nos orangeries. (B.)

DONINHA. Nom portugais de la BELETTE, espèce de MARTE. V. ce dernier mot. (DESM.)

DONNAJA - TRAWA. Nom russe du Mélilot officinal. C'est aussi celui de la *filipendule*. (LN.)

DONNERBART. C'est, en Allemagne, l'ORPIN, *Sedum telephium*, ou la JOUBARBE DES TOITS, *Sempervirens tectorum*, L., nommé également *Donnerkraut*, *Donnergrun*, *Donnerbohnen*. (LN.)

DONNERBARTSENCHEL. C'est le *Stratistes aloïdes*, en Allemagne. (LN.)

DONNEOGRUN. V. DONNERBART. (LN.)

DONNERKRAUT. C'est ainsi que l'on nomme l'ORPIN, en Allemagne. (LN.)

DONNERREBE. Un des noms allemands du LIERRE TERRESTRE, *Glechoma terrestris*, L. (LN.)

DONNERSTRAHL et **DONNERSTEINE.** Noms allemands des BÉLEMNITES. (DESM.)

DONNERWURZ. C'est, dans quelques parties de l'Allemagne, le nom de l'ARISTOLOCHE CLÉMATITE, et de l'INULE DYSENTÉRIQUE. V. DURRWURZ. (LN.)

DONNIK. Nom russe de la FILIPENDULE, *Spiræa filipendula*; et de la REINE DES PRÉS, *Spiræa ulmaria*, L. (LN.)

DONNOLA. En Italie, on donne ce nom aux BELETTES, et quelquefois aux FURETS, petits mammifères carnassiers, du genre des MARTES. (DESM.)

DONZELLE. On appelle ainsi l'OPHIDIE BARBUE, et même, selon quelques naturalistes, tous les poissons du genre OPHIDIE.

On donne aussi ce nom au LABRE GIRELLE, *Labrus julis*, L. (B.)

DOODIE, *Doodia*. Genre de plantes de la famille des FOUGÈRES, établi par R. Brown, et qui diffère à peine des WOODWARDIES et des BLÈGNES. Il contient seulement trois espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande.

Dans les *doodies*, la fructification est disposée en lignes droites ou courbes, placées entre les veines transverses et parallèles à la nervure du milieu. Le tégument est plane et s'ouvre en dedans. (B.)

DOODKRUID. Nom hollandais des **ATROPA. V. BELLADONE.** (LN.)

DOOLAI. V. CHARKUSCK. (DESM.)

DOORNKERSEN. C'est le nom du **JUJUBIER**, *Rhamnus jujuba*, en Hollande, appelé *Dorukirschen* en Allemagne. (LN.)

DOORNZAAD. Nom donné, en Hollande, aux **CAUCALIDES.** (LN.)

DOOUPHIN. Synonyme de **DAUPHIN.** (B.)

DOPHIN. V. DOFIN. (DESM.)

DOPPELKLAPPEN. Nom allemand de l'**ARGEMONE** du Mexique. (LN.)

DORA ou **DOURAH.** C'est la **HOULQUE SORGHO**, *Holcus sorghum*, sur la côte d'Afrique. (B.)

DORADE. On donne ce nom à plusieurs espèces de poissons qui ont les écailles dorées, et qui brillent d'un grand éclat, mais plus particulièrement au **SPARE DORADE**, au **CYPRIN DORADE**, et à la **CORYPHÈNE HIPPURUS.** (B.)

DORADE DE BAHAMA. C'est un poisson du genre **SPARE**, *Sparus chrysops.* (DESM.)

DORADE CHINOISE. C'est le *Poisson doré de la Chine*, espèce de **CYPRIN. V. ce mot.** (DESM.)

DORADILLE, *Asplenium.* Genre de plantes cryptogames, de la famille des **FOUGÈRES**, dont la fructification est disposée par paquets oblongs, ou en petites lignes, presque parallèles, éparses sur le disque de la surface inférieure des feuilles, et dont les follicules sont entourées d'un anneau élastique.

Les *doradilles* sont au nombre de plus de cent espèces, dont quelques-unes sont très-employées en médecine, et sont pourvues, en conséquence, de noms vulgaires. On les divise en quatre sections, savoir :

1.^o Les *doradilles à feuilles simples*, dont les plus connues sont :

La **DORADILLE HÉMIONITE**, dont la base des feuilles est lobée ou auriculée, et leur pétiole glabre. Elle croît dans les parties méridionales de l'Europe, et est employée en médecine, comme la suivante, dont elle se rapproche beaucoup.

La **DORADILLE SCOLOPENDRE**, vulgairement la *langue de cerf* ou *de bœuf*, dont les feuilles sont longues et cordiformes à leur partie inférieure, et dont le pétiole est velu. Elle se trouve dans toute l'Europe, aux lieux montueux et couverts, le long des vieilles murailles, dans les puits, etc., et présente plusieurs variétés. Elle est astringente, vulnéraire et

pectorale. On a coutume de la joindre aux autres capillaires dans les bouillons béchiques. Appliquée extérieurement, elle modifie et dessèche les plaies et les ulcères.

2.^o Les *doradilles à feuilles pinnatifides*, dont la plus remarquable est :

La DORADILLE CÉTÉRACH, dont les pinnules sont alternes, confluentes à leur base, et obtuses à leur sommet. On la trouve sur les rochers, sur les vieilles murailles, en France et dans les contrées méridionales de l'Europe. C'est une des cinq plantes capillaires. Elle est apéritive, pectorale, adouçissante, un peu astringente. On la recommande dans les maladies de la rate. On prétend aussi qu'elle guérit de la gravelle.

3.^o Les *doradilles à feuilles ailées*, parmi lesquelles on distingue :

La DORADILLE POLITRIC, *Asplenium trichomanes*, Linn., dont les pinnules sont presque rondes et concaves. On la trouve dans les lieux couverts et humides, dans les fentes des rochers et sur les vieux murs. Elle est béchique, apéritive et incisive. Elle convient dans les coqueluches des enfans, dans les obstructions du foie et de la rate, dans les difficultés d'uriner produites par des calculs.

4.^o Les *doradilles à feuilles deux ou trois fois ailées*, parmi lesquelles on doit mentionner :

La DORADILLE NOIRE, *Asplenium adiantum nigrum*, qui est deux fois ailée, qui a ses folioles alternes, ovales, lancéolées, dentées, les inférieures presque pinnatifides. On la trouve dans les lieux couverts et les bois humides de l'Europe. Elle passe pour pectorale et apéritive; ses feuilles sont indiquées dans la toux, l'asthme humide, et dans l'extinction de voix due aux matières pituiteuses.

La DORADILLE DES MURS, *Asplenium ruta muraria*, dont les feuilles sont alternativement décomposées, et les folioles cunéiformes et crénelées. On l'appelle vulgairement la *sauvevie*. Elle est commune en Europe, dans les fentes des murs, sur les rochers, etc. Elle est regardée comme très-pectorale et apéritive : c'est une des cinq capillaires. On ordonne son infusion ou son sirop dans les maladies du poulmon.

Les autres espèces de doradilles sont toutes exotiques, et fort peu connues.

Smith a séparé quelques espèces de ce genre, celles qui n'ont pas d'anneau élastique, pour former son genre DANÉE. V. aussi les genres DIPLAZIE, DARNÉE, GRAMMITE, et CÉTÉRACH. (B.)

DORADON. V. au mot CORYPHÈNE. (B.)

DORÆNA. V. DORÈNE. (LN.)

DORANT ou DURANT. Nom donné, en Allemagne, au MUFLIER, *Antirrhinum majus*; à la GENTIANE DES CHAMPS, *Gent. campestris*, L.; et au MARRUBE BLANC, *Marrubium album*, L. (LN.)

DORAS, *Doras*. Genre de poissons établi par Lacépède, pour placer deux espèces de SILURES, qui ont des caractères suffisans pour être séparés des autres. C'est le même que le genre CATAPHRACTE de Bloch.

Ses caractères sont: tête déprimée et couverte de lames grandes et dures ou d'une peau visqueuse; des barbillons aux mâchoires; deux nageoires dorsales, la seconde adipeuse; des lames larges et dures de chaque côté du poisson.

Le DORAS CARÉNÉ, qui a six rayons à la première nageoire du dos, et les deux lames garnies de piquans, et le DORAS CÔTE, qui a sept rayons à la première nageoire du dos, et les plaques garnies d'un crochet, entrent dans ce genre. Ils se trouvent l'un et l'autre dans les rivières du Brésil. Leur chair est de mauvais goût. (B.)

DORATIUM. Solander avoit donné ce nom à un genre de plantes; c'est le *curtisia* de Schreb, le *relhamia* et le *junghansia* de Gmelin. V. CURTISIE. (LN.)

DORCAS d'Ælien. C'est la GAZELLE. Voyez ANTILOPE-GAZELLE. (S.)

DORCAS. En grec, c'est le CHEVREUIL. Voyez l'article CERF. (DESM.)

DORCATOME, *Dorcatoma*, Herbst., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes, tribu des ptiniores.

Quoique ce genre soit très-voisin de celui de vrillette (*anobium*), il en est néanmoins très-distinct, ainsi que de tous les autres de la même famille, par ses antennes, composées seulement de neuf articles, et dont les trois derniers, beaucoup plus grands, semblent former une massue dentée en scie, ou même presque pectinée. Leur corps est d'ailleurs plus arrondi que celui des vrillettes.

Je ne connois que trois espèces de ce genre, dont deux d'Europe, et une de l'Île-de-France, où elle a été recueillie par M. Cattoire. Elles sont toutes très-petites. La plus commune des indigènes, celle qu'on a nommée *dresdensis*, a été figurée par Herbst, *Coléopt.*, tom. 4, tab. 39, fig. 8. (L.)

DORCIDION, Dioscoride. Synonyme de DICTAMNUS, du même. V. ce mot. (LN.)

DORE. V. DODRA. (LN.)

DORÉ DE SOUFRE. AGARIC d'un roux doré en des-

sus, d'un jaune soufre en dessous, à lames inégales et décurrentes, qui croît aux environs de Paris, et qui est figuré pl. 85 du *Traité des champignons* de Paullet. Il n'incommode point les animaux à qui on le donne à manger. (B.)

DORÉ DEROUERGUE. Synonyme de ROUGEAT. (B.)

DOREA. V. DORIA. (LN.)

DORÉE. Bloch a donné ce nom à un poisson du genre CYPRIN, dont la couleur est dorée, et qu'il regarde comme une espèce distincte du *cyprin tanche*; mais il est très-probable qu'il n'en est qu'une simple variété.

On appelle aussi du même nom le ZÉE FORGERON.

La *dorée le coq* est l'ARGEIROSE VOMER de Lacépède, *Zeus vomer*. (B.)

DORELLA, Cæsalpin. C'est la CAMÉLINE (*Myagrum sativum*). (LN.)

DORELLE. C'est la CHRYSOCOME A FEUILLES DE LIN. (B.)

DORÈNE, *Doræna*. Plante frutescente à feuilles alternes, pétiolées, oblongues, pointues et légèrement dentées; à fleurs extrêmement petites, blanches et disposées en grappes axillaires, qui seule forme un genre dans la pentandrie monogynie. Chaque fleur offre un calice monophylle, à cinq découpures; une corolle monopétale, presque cylindrique, en roue, et dont le limbe est partagé en cinq divisions ovales, obtuses et droites; cinq étamines à filamens très-courts; un ovaire supérieur, conique, glabre, chargé d'un style de la longueur de la corolle, à stigmatte tronqué et échancré.

Le fruit est une capsule ovale, pointue, glabre, uniloculaire, univalve, polysperme, de la grosseur d'un grain de poivre.

Cette plante croît au Japon, et en a été rapportée par Thunberg. (B.)

DOREYCHEH et A'CHIB-EL-DYB. Noms arabes de la LINAIRE D'EGYPTE (*Linaria ægyptiaca*, Desf.; Delisl., *Ægypt.*, pl. 32, fig. 2.). (LN.)

DOLGDINGULI. Les Islandais donnent ce nom à une petite araignée d'un beau noir, qu'on trouve dans les maisons, et qui tend sa toile irrégulièrement sous les plafonds, et plus communément dans les endroits où on brûle de l'huile de poisson dans les lampes; la fumée de l'huile noircit la toile de cette araignée. Cette toile, que les Islandais appellent *hegome*, est employée comme emplâtre pour les plaies et clous, qu'elle fait suppurer et dessécher. (*Extrait d'un nouveau Voyage en Islande.*) (DESM.)

DORGHÈ. Nom languedocien de l'AGARIC ORONGE. (DESM.)

DORGUA. En Languedoc, on donne ce nom à un cétacé

qu'on croit être l'ÉPAULARD ou GRAMPUS, espèce de DAUPHIN. (DESM.)

DORIA. C'est le nom donné, par les botanistes antérieurs à Linnæus, à une espèce de SENEÇON (*senecio doria*, L.), remarquable par les propriétés qu'on lui attribue et par ses fleurs jaunes. V. SENEÇON. Le *doria* d'Adanson est un genre qui répond au *virga aurea* de Tournefort, lequel comprend les *solidago*, L., quelques astères et quelques *vergerettes*. Le *Doria* de Dillenius comprend des senecions, et celui de Thunberg, les espèces de *cinéraires* à fleurs flosculeuses. V. DORIE. (LN.)

DORICTERIS, Dioscoride. V. DORIS. (LN.)

DORIDION, *Doridium*. Nom donné par Meckel au genre BULLE. (B.)

DORIE, *Doria*. Genre de plante établi par Thunberg, pour placer une douzaine de plantes du Cap de Bonne-Espérance, qui diffèrent des CINÉRAIRES, par le manque de rayons à leurs fleurs. Ces espèces dont une seule, la DORIE A FEUILLES DE LAITRON, étoit connue avant lui, ont été réunies aux CINÉRAIRES par Willdenow. V. ce mot. (B.)

DORIN. Nom piémontais du JASEUR. (V.)

DORINE, *Chrysosplenium*. Genre de plantes de la décandrie digynie, et de la famille des saxifragées, qui offre pour caractères : un calice monophylle, court, persistant, coloré et partagé en quatre ou cinq découpures ovales, obtuses et ouvertes ; point de corolle ; huit ou dix étamines ; un ovaire demi-inférieur, divisé supérieurement en deux parties, chacune se terminant par un style à stigmate obtus ; une capsule bicornue à une loge et à un grand nombre de semences.

Ce genre n'est composé que de deux espèces, qui sont caractérisées par leur nom : l'une est la DORINE A FEUILLES ALTERNES, et l'autre, la DORINE A FEUILLES OPPOSÉES. Elles se trouvent toutes les deux dans les montagnes froides et humides de l'Europe, et passent pour vulnéraires et apéritives. Leurs feuilles sont arrondies, crénelées, pétiolées et luisantes. Leurs fleurs, petites, sessiles, terminales, d'un jaune doré, entourées de feuilles florales, ordinairement quadrifides et octandres ; mais les supérieures toujours quinquéfides et décandres. (B.)

DORIPPE, *Dorippe*, Fab. Genre de crustacés, de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, tribu des notopodes, ayant pour caractères : test en forme de cœur renversé, aplati, largement tronqué en devant ; yeux insérés à son extrémité antérieure et latérale, et portés chacun sur un pédicule presque cylindrique, courbe, et qui s'étend obliquement jusqu'à l'angle antérieur ; second article des pieds-

mâchoires extérieurs étroit, allongé, allant en pointe; les deux serres courtes; les quatre pieds suivans longs, étendus, comprimés, terminés par un tarse allongé et pointu; ceux de la troisième paire, les plus longs de tous; les quatre derniers, insérés sur le dos, petits, rejetés sur les côtés, et terminés par deux articles plus courts que les précédens; et dont le dernier crochet forme avec l'autre une sorte de griffe ou de pince; les antennes latérales ou les extérieures, assez longues, sétacées, insérées au-dessus des intermédiaires; celles-ci pliées, mais ne se logeant pas entièrement dans les cavités propres à les recevoir.

L'extrémité postérieure de la poitrine, au lieu de conserver son horizontalité, comme dans la plupart des autres décapodes, s'arrondit et se recourbe en dessus dans les dorippes, ce qui entraîne un changement dans la situation respective des pattes postérieures; et tel est le caractère qui distingue les notopodes, ou les *dromies*, les *ranines*, les *dorippes* et les *homoles*; ces organes, de même que les premiers anneaux de la queue, sont situés à l'extrémité postérieure du dos et tournés vers le ciel.

Les dorippes ont tous leurs pieds terminés en pointe, ce qui les distingue des *ranines*, où les huit derniers finissent en nageoire. Leur test est déprimé, tandis que celui des *dromies*, dont la forme est d'ailleurs différente, est très-convexe. Enfin, dans les *homoles*, autre genre de la même tribu, les deux pieds postérieurs naissent seuls de la partie dorsale.

Le test des dorippes est denté en avant; le dos a souvent des impressions qui représentent grossièrement la figure de la face humaine, ou une espèce de masque.

Suivant M. Léach, la queue, dans les deux sexes, est composée de sept anneaux.

J'ai cru qu'il étoit nécessaire d'entrer dans ces détails, afin qu'on ne confonde pas, comme l'a fait M. Risso, les dorippes avec les *homoles*, qui diffèrent essentiellement par un grand nombre de caractères, et dont les principaux n'avoient pas échappé à M. Rafinesque.

Les habitudes des dorippes ne sont pas connues; mais on présume, d'après la situation de leurs pattes postérieures, que ces crustacés s'emparent avec elles de certains corps étrangers, comme des valves de coquilles bivalves, de varecs, d'éponges, etc., afin de s'en couvrir le dos, de tromper ainsi les regards de leurs ennemis, et de pouvoir surprendre plus aisément, à la faveur de cette illusion, les animaux marins dont ils se nourrissent. « Tantôt, dit M. Bosc, les boucliers sont immédiatement appliqués sur le dos même de l'animal; tantôt ils ne sont qu'à une certaine distance, mais toujours ils

sont fortement assujettis par les pattes postérieures, au moyen des crochets dont elles sont armées. » Ce ne sont néanmoins que des conjectures ; car aucun des naturalistes qui ont observé les crustacés dans les lieux qui leur sont propres, ou sur le vivant, n'en a fait mention. M. Risso, qui a été plus à même d'étudier leur manière de vivre, garde le silence à cet égard. Ses dorippes, *cuvier*, *épineux*, dont il parle exclusivement dans les *Généralités historiques*, sont des espèces d'*homoles*, et toutes les deux représentées, ainsi que la *dorippe laineuse*, par Aldrovande. Son *dorippe mascarone* n'est certainement pas l'*inachus mascaronius* de Fabricius ; et par la description qu'il en donne, et les dimensions qu'il lui assigne, je doute que ce crustacé soit une dorippe.

DORIPPE LAINEUSE, *Dorippe lanata* ; *D. facchino*, Riss. ; *Cancer lanatus*, Linn. ; *Planc. Conc.*, tab. 6, fig. 1 ; *Cancer hirsutus alius*, Aldrov., de *Crust.*, lib. 2, pag. 194. Test long d'environ un pouce, jaunâtre, couvert d'un duvet obscur ; une dent vers le milieu de chacun de ses bords latéraux, quatre autres au milieu du front, et deux de plus à chacun de ses angles, dont une supérieure ; partie de la pince des serres qui précède les doigts, de leur longueur, forte et en cœur ; côté antérieur des cuisses de la seconde et de la troisième paires de pieds sans épines. Dans la Méditerranée et sur les côtes de la mer Adriatique. Les habitans de Rimini la nomment *facchino*.

Le crabe qu'Herbst nomme ainsi (pl. XI, fig. 68), et auquel il rapporte la figure précitée de Plancus, me paroît différent et plus voisin de la *dorippe calida* de Fabricius.

DORIPPE A QUATRE DENTS, *Dorippe quadridens*, Fab. ; *Dorippe noduleux*, D. 15-2 ; *Cancer frascone*, Herbst, *ibid.*, f. 70. Son test a çà et là de petites verrues, et près du milieu de chacun de ses bords une épine obtuse ; ces bords offrent aussi des apparences de dentelures, formées par de petits tubercules ; on en voit de semblables sur une partie des serres, ainsi que sur la queue ; mais ceux-ci sont plus grands, et quelques-uns y sont disposés en séries transverses. Le corps est velu. Des Indes orientales. Fabricius cite mal à propos Plancus et le *cancer lanatus* de Linnæus.

La dorippe représentée par Herbst, tab. XI, fig. 67, sous ce dernier nom, est une autre espèce, distincte des précédentes par la série des dentelures que l'on voit à la tranche supérieure des cuisses de la seconde et de la troisième paires des pieds.

L'espèce du même genre que Fabricius appelle *calida*, est le *cancer mascarone* du dernier, *ibid.* fig. 69. Voyez aussi Rœ-

mer, *Gener. insect.*, tab. 31, fig. 1. Il y est représenté avec une des serres beaucoup plus grande que l'autre. (L.)

DORIPPE FOSSILE. V. CRUSTACÉS FOSSILES. (DESM.)

DORIS, *Doris*. Genre de vers mollusques nus (*Cyclobranches*, Blainv.), qui a pour caractères : un corps oblong, rampant, aplati, bordé tout autour d'une membrane qui s'étend jusqu'au-dessus de la tête ; la bouche en dessous, vers une extrémité ; l'anüs au bas du dos, découpé, frangé ou cilié sur les bords par les branchies qui l'entourent.

Les doris sont en général petits. Ils nagent dans la mer, en s'éloignant fort peu du fond ou des rochers vaseux sur lesquels ils se plaisent de préférence, et ils s'attachent aux plantes marines qui y croissent. Ils ne sont point communs sur les côtes de France, au rapport de Dicquemare ; mais il paroît qu'ils le sont davantage dans la mer du Nord, où Muller a observé presque toutes les espèces connues.

Les cornes ou tentacules des doris sont susceptibles de rentrer en elles-mêmes, et même de laisser un trou à leur place. Les franges de l'anüs jouissent de la même propriété, se développent petit à petit, et finissent par représenter une feuille de chou frisé, et d'une apparence extrêmement agréable. Ces dernières sont les branchies par lesquelles l'animal sépare l'air de l'eau ; mais, d'après la remarque de Dicquemare, il peut tenir ces branchies assez long-temps contractées, pour qu'on doive croire qu'il lui faut peu d'air pour exister.

Les doris, d'après l'observation très-positive de Dupont de Nemours, vivent de varec, ce qui les assimile aux limaces ; du reste, leurs mœurs sont très-peu connues.

On compte une douzaine d'espèces de doris décrits et figurés par les naturalistes, tous des mers d'Europe. Les plus remarquables sont :

Le **DORIS ARGO** qui est ovale, a le corps uni, deux tentacules à la bouche, et l'anüs accompagné de branchies frisées et ciliées. Il se trouve dans la Méditerranée. V. pl. D. 20, où il est figuré.

Le **DORIS BRUN** qui est ovale, a la membrane rude et ponctuée. Il se trouve dans la mer du Nord.

Le **DORIS VELU**, qui a le corps ovale, jaune, couvert de poils roux et blancs, et les tentacules peu visibles. Il se trouve dans la mer du Nord.

On voit de très-belles figures de nouvelles espèces de doris, dans les tomes 9 et 11 des *Transactions de la Société Lin-*

nèenne de Londres , et trois autres dans la Relation du Voyage du capitaine russe Krusenstern , autour du Monde.

Bruguières a établi le genre CAVOLINE, et Cuvier les genres *Polycère*, TRITONIE, EOLIDE et TERGIPE, aux dépens de celui-ci.

La science doit à M. Cuvier un excellent travail anatomique sur le genre *doris* , inséré dans les *Annales du Muséum* de Paris , travail auquel je renvoie le lecteur. (B.)

DORIS, Dioscoride. L'un des noms du *leontice chrysogonum*. (LN.)

DORISASTRON. Nom donné par les anciens Egyptiens au *gingidium*, espèce du genre *daucus*. V. CAROTTE. (LN.)

DORITANS, des frères Bri. V. DURION DES INDES. (LN.)

DORLEN. V. DURLIZ. (LN.)

DORLING. V. DIERLIZ. (LN.)

DORMEUSE. On donne ce nom à l'HYOSÉRIDE. (B.)

DORMIDEIRA (Portugal), **DORMIDERA** (Espagne). Noms du PAVOT, *papaver somniferum*, L. (LN.)

DORMIGLIOUA. C'est le nom de la TORPILLE de GALVANI, sur la côte de Nice, suivant M. Risso. (DESM.)

DORMILLE. V. LOCHE. (DESM.)

DORMILLEOSE. V. au mot TORPILLE. (B.)

DORMILON ou **MONO-TIGRE**. Au Mexique, on donne ce nom à un singe que M. de Humboldt a fait connaître sous celui d'AOTE DOUROCOULI, *Aotus trivirgatus*. (DESM.)

DORMOUSE et **RELLMOUSE**. Noms anglais du LOIR. (DESM.)

DORNEN GRASS. Nom allemand du *Crypsis aculeata*, suivant Willdenow. (LN.)

DORNENKRONE. Nom allemand d'une espèce de LUZERNE (*medicago intertexta*, L.). (LN.)

DORNHOPFEN. L'un des noms du HOUBLON, en Allemagne. (LN.)

DORKIRSCHEN. Nom allemand du JUBIER. (LN.)

DORNLEIN. V. DIERLIZ. (LN.)

DORNROSE. L'un des noms allemands de l'ÉGLANTIER SAUVAGE (*rosa canina*, L.). (LN.)

DORNSCHLEHEN. Dans quelques parties de l'Allemagne c'est le PRUNELLIER (*prunus spinola*, L.). (LN.)

DORNSCHWEIN. Nom allemand du PORC-ÉPIC. (DESM.)

DORNWICKE. L'un des noms allemands de la VESCE DES HAÏS (*vicia sepium*, L.). (LN.)

DORONIC, *Doronicum*. Genre de plantes de la syngéné-

sie polygamie superflue , et de la famille des corymbifères , dont les caractères sont : un calice polyphylle , à folioles égales , et sur une simple ou sur une double rangée ; un grand nombre de fleurons hermaphrodites , tubulés au centre , et des demi-fleurons tridentés , femelles , fertiles , à la circonférence ; les semences du disque aigrettées , et celles de la circonférence nues.

Les doronic ne diffèrent des ARNIQUES que parce que les semences des demi-fleurons de ces derniers sont aigrettées comme les autres ; aussi Lamarck n'a-t-il pas cru devoir les séparer ; mais son opinion n'ayant pas été généralement adoptée , on réduit ici les doronic aux espèces propres.

On en compte une trentaine d'espèces , dont deux seulement appartiennent à l'Europe.

La première est le DORONIC A FEUILLES EN CŒUR , *Doronicum pardalianches*, Linn., qui a les feuilles radicales en cœur , obtuses et pétiolées , les caulinaires ovales , aiguës , dentées , auriculées , presque anplexicaules. On le trouve dans les lieux ombragés des montagnes.

On a cru pendant long-temps que la racine de cette plante étoit un violent poison , au moins pour les animaux ; mais il paroît aujourd'hui que tout ce qu'on en a dit étoit imaginaire.

La seconde est le DORONIC A FEUILLES DE PLANTAIN , *Doronicum plantagineum* , qui a les feuilles ovales , aiguës , presque dentées , et les rameaux alternes. Il se trouve dans les bois des montagnes sèches.

Le DORONIC GLUTINEUX constitue aujourd'hui le genre DONIE , et le DORONIC BELLIDIASTRE le genre BELLIDIASTRE.

J'ai rapporté de la Caroline plusieurs belles espèces de ce genre , en partie inconnues aux botanistes. (B.)

DORONIC DES INDES. C'est un ASPALATH, *Aspalathus indica*. (LN.)

DORONICUM de Dioscoride. Selon quelques auteurs , ce nom est formé d'un mot arabe qui signifieroit comme le mot grec PARDALIANCHES , *poison de léopard* , et exprimeroit les qualités malfaisantes de la racine de la plante , appelée *doronicum* anciennement , et que les botanistes croient retrouver dans un SENEÇON (*senecio doronicum*) , dans l'*arnica montana* et surtout dans le *doronicum pardalianches* , pris quelquefois pour l'*aconitum pardalianches* des anciens. Tournefort a nommé *doronicum* un genre qui comprend presque toutes les plantes désignées avant lui par ce nom , et que Linnæus a partagé en deux *doronicum* et *arnique* ; ce qui n'empêche pas qu'on ne trouve encore des plantes nommées *doronicum* , dans les genres *senecion* , *tussilage* , *rudbeckie astère* , etc. V. DORONIC. (LN.)

DORQUE (*Delphinus orca*, Linn.). Espèce de cétacé du genre MARSOUIN. V. l'espèce de l'ÉPAULARD dans l'article DAUPHIN. (DESM.)

DORSCH. Nom, sur les côtes de la mer Baltique, d'un poisson du genre des GADES; il est tacheté comme la morue; mais d'ordinaire beaucoup plus petit, et il a la mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure. (B.)

DORSIBRANCHES. Ordre établi par Cuvier parmi les annélides, et qui répond à celui appelé BRANCHIODÉLE par Duméril. (B.)

DORSTÈNE, *Dorstenia*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie et de la famille des urticées, dont les caractères sont d'avoir: un réceptacle commun, concave, ouvert, arrondi ou anguleux, couvert intérieurement de fleurs nombreuses et sessiles, devenant charnu dans la maturité; des fleurs hermaphrodites ou monoïques, tantôt mélangées sur le même réceptacle, tantôt placées sur des réceptacles distincts, qui naissent du même pied. Chaque fleur a un calice à quatre divisions obtuses; les mâles quatre étamines; les femelles un ovaire supérieur, ovale, frangé, chargé d'un style court à stigmate simple.

Le fruit consiste en plusieurs semences arrondies, acuminées, solitaires, piquées ou enfoncées dans la chair pulpeuse du réceptacle.

Ce genre pourroit être placé dans la monoécie, et même dans la polygamie; mais on préfère de le laisser dans la tétrandrie, où il a été mis par Linnæus. Il est composé de dix espèces, toutes très-remarquables par la construction variée de leur réceptacle, et la plus grande partie propres à l'Amérique méridionale. La plus connue et la plus célèbre est la DORSTÈNE A FEUILLES DE BERCE, *Dorstenia contrayerva*, Linn., qui a ses tiges radicales, son réceptacle quadrangulaire et ses feuilles pinnatifides ou palmées et dentelées. Elle se trouve dans plusieurs parties de l'Amérique méridionale, et se cultive depuis quelque temps dans les jardins de Paris. Sa racine, qui est un peu tubéreuse et noueuse, a une saveur brûlante lorsqu'elle est fraîche; et lorsqu'elle est sèche, elle a un goût aromatique un peu âcre, et d'une odeur approchant de celle du *figuier*. Elle est éminemment sudorifique, alexitére et cordiale; on la regarde comme un antidote contre les poisons qui coagulent le sang. C'est le vrai *contrayerva*, qui jouit en Espagne d'une faveur telle, qu'on l'y regarde comme une panacée universelle. V. pl. D. 12, où elle est figurée. (B.)

DORSUAIRE, *Dorsuarius*. Poisson observé par Com-

merson sur les côtes de Madagascar ; et dont il a fait , dans la division des abdominaux , un genre qui a été adopté par Lacépède.

Ce genre présente pour caractères : partie antérieure du dos relevée en une bosse très-comprimée et terminée dans le haut par une carène très-aiguë ; une seule nageoire dorsale.

La DORSUAIRE NOIRATRE atteint ordinairement deux pieds de long. (B.)

DORT et DORTEN. Noms donnés , en Allemagne , aux IVRAIES , aux BROMES et à la NIELLE DES BLÉS , *agrostemma githago* , L. (LN.)

DORTA. Nom donné , par les Portugais , aux BANANIERS. (LN.)

DORTHÉSIE, *Dorthesia*. Je vois par un éloge que feu Dumas , professeur distingué de l'École de Médecine de Montpellier , a fait de Dorthes , qu'on avoit donné ce dernier nom à un genre de coléoptères hétéromères , établi sur le *ripiphore subdiptère* de Fabricius. Mon ami et mon collègue M. Bosc a aussi dédié à Dorthes un autre genre d'insectes. Celui-ci , et dont il s'agit dans cet article , est de l'ordre des hémiptères , et de la famille des gallinsectes. Il paroît faire le passage des pucerons et des aleyrodes aux cochenilles. M. Bosc a décrit l'insecte qui en est l'objet et qui avoit été découvert par Dorthes , dans le Journal de Physique , février 1814. Ce genre différeroit principalement de celui des cochenilles , en ce que les femelles n'ont que huit articles aux antennes , qu'elles ne prennent point la forme d'une galle , et qu'elles continuent d'agir après la ponte. Les tarses n'ont qu'un article , ainsi que ceux des cochenilles. Je n'ai point vu le mâle , et ce que je vais rapporter est extrait du Mémoire de M. Bosc.

Le mâle a environ une ligne et demie de long , sans y comprendre les ailes qui sont grandes , demi-transparentes , d'un gris de plomb , et couchées sur le corps dans le repos ; ses antennes sont sétacées et plus longues que le corps ; la trompe manque ; l'extrémité postérieure et supérieure de l'abdomen est garnie d'une houppes de filets blancs , qui dépassent les ailes.

La femelle a deux à trois lignes de longueur ; ses antennes sont courtes , filiformes et d'un brun roussâtre ; le corps est entièrement couvert d'une matière blanchâtre qui forme des appendices sur les côtés et quelques lames sur le dos ; l'abdomen a quelquefois son extrémité postérieure terminée par une masse solide et friable de filets longs. Cette matière étant enlevée , le corps paroît rougeâtre , et on y aperçoit neuf

striestransversales. La trompe est courte et située dans l'entre-deux des deux pattes antérieures ; les pattes sont d'un brun roussâtre. Au moment de la ponte , qui a lieu vers le commencement du printemps , il se forme à l'entour de l'extrémité postérieure du corps , un prolongement en forme de sac , dont l'intérieur se remplit d'un duvet cotonneux qui sort de l'animal ; c'est là que les œufs sont successivement déposés , de manière que les plus avancés sont pondus les premiers , et placés les plus près du bout qui termine le nid ; c'est là aussi que ces œufs éclosent. La matière cotonneuse qui leur sert de nichée faisant continuité avec le corps , on croiroit que les petits en sortent vivans.

Ces petites larves ayant pris assez d'accroissement , on les voit déloger et se répandre sur leur plante nourricière et favorite , *l'euphorbia characias* , à son défaut , *l'euphorbia pilosella*. Ces deux plantes leur manquant , elles s'attachent souvent presque en vain à d'autres. Languissantes , ne parvenant pas à leur grandeur naturelle , leur ponte diminue sensiblement. Ces insectes ne tirent le suc des feuilles que par leur surface inférieure. C'est même là que ces larves subissent leurs mues , dont la première arrive environ un mois après leur sortie. Dans cette crise , les lames farineuses se détachent de leur corps , la peau se fend sur la partie antérieure du dos ; l'insecte en sort , ayant sa forme habituelle , mais nu , et étant couleur de chair. Le même jour , de nouvelles lames paroissent , et au bout de trois ou quatre jours , ces lames ont pris un accroissement considérable , et les pattes se sont rembrunies.

Les mâles n'acquièrent des ailes qu'après la troisième mue ; au mois de septembre , et en petit nombre. On n'en trouve qu'un ou deux sur deux à trois cents femelles. Leurs amours et leurs habitudes sont à peu près les mêmes que ceux des autres cochenilles.

Dorthea a observé que les mâles , après avoir fécondé les femelles , se retirent au pied de la plante sous des pierres , et que là , demeurant dans l'inaction , leur corps se recouvre de tous côtés d'une matière cotonneuse , que l'on prendroit pour de la moisissure ; c'est là aussi qu'il termine sa vie éphémère. Nous sommes forcés de dire que cette manière dont l'insecte finit ses jours , nous paroît extraordinaire , et que nous désirons que , pour mieux constater cette observation , les naturalistes du Midi s'empresent de l'observer de nouveau.

Un autre fait qui nous paroît nouveau dans l'histoire des gallinsectes , est que les femelles survivent à leur ponte ; elles sont même sujettes à muer , quoique pas aussi fréquemment qu'auparavant. Elles passent l'hiver tapies sous des pierres ,

sous la mousse, etc. ; et reprenant vigueur à la belle saison, elles donnent naissance à leur postérité et vivent même languissamment plus d'un mois après avoir mis bas.

La dorthésie du characias rend par sa partie postérieure des globules d'une matière visqueuse et d'un goût mielleux. Quelques essais ont été faits pour savoir si ces insectes pouvoient être de quelque utilité à la teinture. On en a jeté une quantité suffisante dans de l'eau bouillante. Les laines résineuses n'ont pas tardé à se fondre, sans se mêler avec l'eau, mais au bout d'une longue ébullition, on n'a obtenu qu'une légère teinture jaunâtre.

Une larve de cochenille s'insinue dans le sac ovifère de ces insectes, et détruit la nichée sans attaquer la mère.

Olivier dit avoir trouvé cet insecte aux environs de Paris, sur la ronce.

Degeer a figuré une cochenille, tom. 7, pl. 44, fig. 26, qui ressemble beaucoup à cette espèce. (L.)

DORTMANNA. Nom donné, par Rudbeck, à une espèce de **LOBÉLIE**, remarquable par ses feuilles biloculaires; elle est le type du genre **DORTMANNA** d'Adanson, adopté par Scopoli, et qui comprend les espèces de **LOBÉLIES** à feuilles alternes et à capsules triloculaires. (LN.)

DORVALLIE, *Dorvallia*. Genre de plantes qui ne diffère pas des **FUSCHIES**. (B.)

DORYANTHÉ, *Doryanthes*. Très-magnifique plante ligneuse, originaire de la Nouvelle-Hollande, et aujourd'hui cultivée en Angleterre, qui seule constitue, selon Coreia, un genre dans l'hexandrie monogynie, et dans la famille des liacées.

Ses caractères sont : corolle divisée en six parties caduques ; étamines attachées à la base des découpures de la corolle et plus courtes qu'elles, à anthères droites, tétragones, renfermées dans une cavité.

Cette plante est figurée dans le 6.^e volume des *Transactions de la Société linnéenne de Londres*, et dans le *Botanical magazine* de Curtis.

Quelques botanistes regardent cette plante comme appartenant au genre **CORÉE**. (B.)

DORYCNION, *Dorycnium*. Genre établi aux dépens des **LOTIERS**, qui ont des gousses renflées et ne contenant que deux ou trois semences. Il se rapproche beaucoup des **ASPALATHS**. (B.)

DORYCNIMUM, Dioscoride. Nom d'une plante chez les anciens, qui, suivant Gallien, étoit un puissant narcotique, et causoit même la mort lorsqu'on en abusoit. C'étoit un arbrisseau à feuilles semblables à celles de l'olivier, mais plus

petites et âpres ; à fleurs blanches ; à fruits ramassés en tête. Cette plante croissoit sur les bords de la mer , dans les lieux pierreux. Quelle est celle de nos plantes qui est l'ancien *dorycnium* ? Il y a une grande diversité d'opinions à cet égard. Cæsalpin , Clusius et Imperato , etc. , croient que cette plante est un LISERON (*Convolvulus dorycnium*, L., ou *cneorum*, L., ou *saxatilis*, Vahl). D'autres ont pris pour elle le *phillyrea angustifolia* et l'*alkekenge* ; mais depuis , on s'est fixé sur deux plantes légumineuses , l'une à laquelle on a même donné spécialement le nom de *dorycnium* , et l'autre , le *barba jovis* de quelques auteurs. Ces plantes , et quelques *psoralea* , forment le DORYCNIUM de Linnæus (Hort. Cliff.) , genre qu'il divisa ensuite pour porter , 1.^o le *barba jovis*, Tourn., d'abord avec l'*aspalathus* , puis dans les *anthyllis* (*A. hermanniæ*) ; 2.^o le *dorycnium* proprement dit , celui de Tournefort , avec le genre LOTUS , d'où il a été séparé par Adanson , Villars et la plupart des botanistes modernes. On trouve encore des coronilles et des *psoralea* sous ce nom de *dorycnium*, qu'on a écrit aussi : *dorucnion* , *dorichnium* et *dorychnion*. (LN.)

DORYLE, *Dorylus*, Fab. Genre d'insectes , de l'ordre des hyménoptères , section des porte-aiguillons , famille des hétérogynes , tribu des mutillaires.

Les doryles , dont je ne connois encore que trois espèces , et dont deux propres à l'Afrique , et la troisième au Bengale , semblent être intermédiaires entre les fourmis et les mutilles. Je n'ai vu jusqu'ici que des individus mâles. Ils ont la tête petite , avec trois yeux lisses ; des antennes presque sétacées , courtes , insérées près de la bouche , et de treize articles , dont le premier fort long et cylindrique ; deux mandibules avancées , longues , étroites , sans dentelures , pointues et crochues au bout et croisées ; les palpes maxillaires très-petits , beaucoup plus courts que les labiaux , et composés , comme eux , de deux articles ; l'abdomen long et cylindrique , avec le premier anneau transversal , arrondi en dessus , et distingué du suivant par une division profonde ; les pieds courts , grêles , sans épines , et quatre ailes ; les supérieures ont une cellule radiale , atteignant l'extrémité de l'aile , et deux cellules , dont la première reçoit une nervure récurrente , et dont la seconde est fermée par le bord postérieur de l'aile.

Le DORYLE ROUSSÂTRE , *Dorylus helvolus*, Fab. , D. 6. 10. , est d'un fauve clair. Sa tête est petite , triangulaire , transverse , velue , avec les yeux entiers , noirâtres , et trois yeux lisses , rougeâtres ; les antennes sont un peu plus courtes que le corselet , qui est couvert d'un petit duvet , avec l'espace scutellaire assez proéminent ; les ailes ont des veines ferrugineuses ; l'abdomen est pubescent à son extrémité ; les pieds

sont petits , menus , avec les cuisses comprimées et sans épines aux jambes.

Il se trouve au Cap de Bonne-Espérance. Le Bengale en offre une autre espèce , très-voisine de celle-ci ; une troisième (*nigricans*, Fab.) est propre à la Guinée , et se distingue par sa couleur noirâtre. Le *Dorylus mediatius* de Fabricius est probablement du genre LABIDE. (L.)

DORYPHORE, *Doryphora*, Illig., Oliv. Genre d'insectes coléoptères , établi par Illiger, aux dépens de celui de chrysomèle de Fabricius, et adopté par Olivier. Il comprend les espèces dont les palpes maxillaires sont terminés par un article transversal et presque en forme de fer de hache. Leur corps est ordinairement arrondi et bombé , avec le corselet très-échancré en devant, et l'arrière sternum avancé en forme de cornes. Elles sont propres à l'Amérique méridionale. Telles sont les chrysomèles : *punctatissima*, *pustulata*, *3-maculata*, *8-maculata*, *trifasciata*, *gibbosa*, etc. de Fabricius. (L.)

DOS BRULÉ. Espèce ou variété d'*ai*, qui porte sur le dos une large tache de la couleur du poil brûlé. V. BRADYPE AI. (S.)

DOS D'ANE. Nom de la TORTUE A TROIS CARÈNES. (B.)

DOSENBAUM. C'est le *pinus mugo* dans certains cantons de l'Allemagne. (LN.)

DOS ROUGE. On nomme ainsi , à Cayenne , le TANGARA SEPTICOLOR. (S.)

DOSIN. Coquille du genre VÉNUS. C'est la *verus concentrica* de Gmelin. (B.)

DOSJEN. Suivant Kæmpfer , c'est le nom donné , au Japon , à une plante vivace classée avec les *aralies* par Thunberg. C'est l'*aral. cordata*. (LN.)

DOSJEN. Nom donné , au Japon , à la GUERNESIENNE, *Amaryllis sarniensis*, L. , ainsi appelée parce qu'elle se multiplia à l'île de Guernesey , à la suite du naufrage d'un vaisseau venant de l'Inde , et qui apportoit une certaine quantité d'ognons de cette plante , qui furent rejetés à la côte. (LN.)

DOSTE, **DOSTEN**, **DOSTENKRAUT**. Noms allemands de l'ORIGAN, *Origanum vulgare*, L. , nommé *dosta* en Suède. (LN.)

DOTEL. C'est le *mytilus niger* de Gmelin. V. au mot MOULE. (B.)

DOTTER, **DOTTERKRAUT**, **DOTTERLEIN**. Noms allemands de la CAMELINE CULTIVÉE, *Myagrum sativum*, L. (LN.)

DOTTERBLUME. L'un des noms allemands du SOUCI DES JARDINS, du PISSENLIT, *Leontodon taraxacum*, L. , et du

POPULAGE, *Caltha palustris*, L.; celui-ci se nomme encore *sump-dotterblume* et *drathblume*. (LN.)

DOTTERELLE ou **DOTRALLE**. V. **PLUVIER** GUIGNARD. (V.)

DOTTERLEIN. C'est, en Allemagne, la **CAMELINE** CULTIVÉE. (LN.)

DOTTERWEIDE. L'OSIER JAUNE, *Salix vitellina*, est ainsi appelé en Allemagne. (LN.)

DOU. Nom du **BLONGIOS** sur le lac d'Aveillam. (V.)

DOUBLE. C'est un des noms de la **PANSE** ou **RUMEN**, ou **HERBIER**, le premier et le plus grand des quatre estomacs des mammifères ruminans. (DESM.)

DOUBLE-BÉCASSINE, *Scolopax media*, Vieill.; *Scolopax major*, Lath. Cet oiseau a les sourcils, le dessus de la tête et du corps noirs, avec une bande longitudinale, testacée sur le milieu de la tête, et des taches roussâtres et de même forme sur les parties supérieures; un blanc roussâtre occupe toutes les inférieures, et est coupé par des raies et des bandes noires sur les flancs et sur le ventre; le bec est rougeâtre avec sa pointe brune; les pieds sont d'un gris verdâtre. Longueur totale, dix pouces trois à quatre lignes. Cette espèce niche dans les marais, au milieu des joncs et des herbes; sa ponte est de quatre œufs d'un verdâtre rembruni, parsemé de grandes taches d'un brun foncé. (V.)

DOUBLE BOUCHE et **DOUBLE BOUCHE GRANULÉE**. Noms vulgaires du *trochus labio* de Linnæus, type du genre **MONODONTE** de M. de Lamarck. (DESM.)

DOUBLE BOUCHE. V. à l'article **BITOME SOLDANIEN**. (DESM.)

DOUBLE-BULBE. C'est l'**IRIS BERMUDIENNE**, *Iris sibiricum*, L. (LN.)

DOUBLE C. V. **PAPILLON**. (S.)

DOUBLE-CLOCHE. Un des noms de la **PRIMEVÈRE DES JARDINS**. (B.)

DOUBLES. On donne ce nom aux poissons plats du genre **pleuronecte**, tels que les plies, les limandes, les soles, les carrelets, qui sont quelquefois colorés des deux côtés. Le plus souvent, c'est le côté coloré qui se répète; mais cela arrive quelquefois aussi au côté blanc. (Cuv. Règn. anim.) (DESM.)

DOUBLES DENTS. Vicq-d'Azyr, dans son Système anatomique des animaux, propose ce nom pour une famille de mammifères rongeurs, remarquables par le doublement de leurs dents incisives supérieures, et qui renferme

les genres PIKA et LIÈVRE. Nous avons donné aux animaux de cette famille le nom de LÉPORINS; Illiger leur a conservé celui de *Duplicidentata*. (DESM.)

DOUBLE-DENT, *Didymodon*, Hedw. Genre de plantes de la famille des mousses, deuxième tribu ou section, les ECTOPOGONES, munies d'un seul péristome externe. Ses caractères sont : coiffe cuculliforme; opercule subulé; huit ou seize dents géminées à leur base, filiformes; point de péricèse. (P. B.)

DOUBLE-FEUILLE. Nom donné aux OPHRIS. V. ce mot. (B.)

DOUBLE-FLEUR. C'est une variété de POIRIER A FLEURS SÉMI-DOUBLES, cultivée dans les jardins pour l'agrément. (LN.)

DOUBLES (FLEURS). Ce sont celles dont les étamines se sont converties en pétales. Comme, dans ces fleurs, la fécondation ne peut avoir lieu, les botanistes les appellent des monstres. V. FLEUR. (D.)

DOUBLE-LANGUE, *Bislingua*. Nom d'un FRAGON, *Ruscus hypoglossum*, dont les feuilles portent chacune, sur leur milieu, une seconde feuille. (LN.)

DOUBLE-MACREUSE. Ainsi nommée parce qu'elle est beaucoup plus grosse que la MACREUSE commune. (S.)

DOUBLES-MARCHEURS. Nom d'une tribu de reptiles, de l'ordre des OPHIDIENS, formée par M. Cuvier (*Règne animal*). Ces animaux ne sont point venimeux; leurs mâchoires ne sont point dilatables, comme celles des serpens proprement dits. Ils sont à peu près également gros aux deux extrémités; leur corps est marqué par des plis transversaux de la peau, et garni d'écailles, etc. Cette tribu renferme les genres AMPHISBÈNE et TYPHLOPS. V. ces mots. (B.)

DOUBLE-MOUCHE. Poisson du genre SALMONE. (B.)

DOUBLE SCIE. V. BISERRULA. (B)

DOUBLE TACHE. C'est le nom du LABRE BIMACULÉ. (B.)

DOUBLE W. V. PHALÈNE. (S.)

DOUBLET. On donne ce nom à des pierres fausses; formées de deux portions jointes par une face plane; l'inférieure est de verre coloré, taillée à facette, et la supérieure, seule apparente, hors de la monture, est de cristal de roche.

Lorsque ces pierres sont montées avec soin, et que surtout le cristal n'est pas trop saillant, il est assez difficile de

reconnoître qu'elles sont composées de deux pièces de couleurs différentes, ainsi surajoutées. (DESM.)

DOUC ou **DOC**. Singe de la Cochinchine, du genre **GUENON**. *V.* aussi **PYGATHRICE**. (DESM.)

DOUCDON. Espèce de **JACQUIER** des îles Mariannes. (B.)

DOUCE AMÈRE. *V.* au mot **MORELLE**. (B.)

DOUCET. Espèce de poisson du genre **CALLIONYME**. (B.)

DOUCETTE. Nom vulgaire de la **VALÉRIANE MACHE**. (B.)

DOUCIN. Nom jardinier d'une variété de **POMMIER**, qu'on emploie uniquement pour servir de sujet aux greffes des autres espèces. Elle est plus foible, et vit moins longtemps que le *franc*; mais elle fournit plus tôt des fruits. *V.* au mot **ARBRE**, **POMMIER** et **PARADIS**. (B.)

DOUGERELLE ROMAINE. Le **MÉLAMPYRE BLÉ DE VACHE** se nomme ainsi dans quelques lieux. (B.)

DOUGLIASSIA. Nom donné par Schréber à l'**AJOVEA** d'Aublet, appelé **EHRHARDIA** par Scopoli, et qui, suivant Swartz et Jussieu, ne diffère des lauriers que par le nombre des étamines. C'est le *Laurus hexandra*, Linn. *V.* **AJOUVÉ** et **LAURIER**.

Le *Volkameria aculeata*, L., constitue le *Douglassia* d'Amman, de Houstone et d'Adanson. Chez ce dernier, ce nom désigne un genre qui comprend les *Volkameria* de Linnæus, et le *Knoxia* de Brown (Jam), rapporté depuis à l'*Ægiphylla*. (LN.)

DOUGOUX-NIOUL. Nom du **MILLET** ou **PETIT MIL**, *Panicum miliaceum*, Linn, au Sénégal. (B.)

DOULCIN. *V.* **OURSIN**. (DESM.)

DOUM. Nom arabe du **PALMIER DE LA THÉBAÏDE**, *Cuciphera thebaïda* (Delisl., *Ægypt.*, pl. 1 et 2.) *V.* **DOUME**. (LN.)

DOUME, *Hyphæne*. Palmier de trente pieds de haut, dont le tronc se bifurque trois ou quatre fois, et porte, à l'extrémité de chaque bifurcation, vingt à trente feuilles palmées, divisées jusqu'aux deux tiers, longues de neuf à dix pieds, plissées, et portées sur un pétiole épineux sur ses bords.

Ce palmier forme, dans la division des *Palmiers dioïques*, un genre qui a pour caractères: une spathe simple; un spadix revêtu d'écaillés alternes, serrées, qui se recouvrent comme les tuiles d'un toit, et dans l'intervalle desquelles sont des paquets de fibres et de fleurs solitaires. Les fleurs mâles ont un calice à trois divisions appliquées contre un pédicule qui

supporte la corolle, également à trois divisions un peu plus grandes et plus épaisses; six étamines réunies à leur base. Les fleurs femelles sont un peu différentes de celles des mâles. Elles renferment trois ovaires supères, soudés ensemble, surmontés chacun par un style à un seul stigmate.

Le fruit est une baie ovale, couverte d'une peau mince et lisse, qui entoure une pulpe jaune d'une saveur mielleuse et aromatique, entremêlée de fibres, dont les intérieures sont très-serrees et forment une enveloppe ligneuse autour d'une grosse amande cornée.

Le *doume*, ainsi que les détails de sa fructification, sont figurés pl. 2 de la partie botanique du grand ouvrage de la Commission de l'Institut d'Égypte sur les plantes de cette contrée. Il est très-remarquable par sa dichotomie, exemple unique dans la famille des PALMIERS. Il croît dans la Haute-Égypte. Théophraste en a parlé sous le nom de *cuci*; mais il étoit imparfaitement connu des modernes. C'est à Delisle qu'on en doit la description, et à Redouté le dessin.

Le trouc du doume est composé de fibres longitudinales. On le fend en planches, dont on fait des portes dans le Saïde. Ses feuilles, dont les plis sont unis par des filamens qui subsistent après leur épanouissement, sont employées à faire des tapis, des paniers, des sacs, etc. La pulpe des fruits est bonne à manger. Les habitans de Saïde s'en nourrissent quelquefois. On apporte au Caire un grand nombre de ces fruits, qu'on y vend à bas prix. Ils ont la saveur du pain d'épice. On en fait par infusion un sorbet assez semblable à celui qu'on prépare avec le suc de réglisse ou la pulpe des gousses du caroubier. Cette boisson passe pour salutaire. L'amande se durcit en séchant, et sert à faire des grains de chapelets. (B.)

DOURA. *V. DORA.* (B.)

DOURA-BARABRAS. Nom égyptien de la HOUCHE EN ÉPI, qu'on cultive comme fourrage dans la Nubie. (B.)

DOURAH et **DOURAH-KYZAN.** Noms arabes du MAÏS, *Zea mays*, L., appelé aussi **DOURAH CHAMI** (millet de Syrie). *V. DORA.* (LN.)

DOURI ou **BAJAM-BADURI.** L'AMARANTHE ÉPINEUX; *Amaranthus spinosus*, est ainsi nommé, par les Malais. (LN.)

DOURION. Synonyme de **DURION.** (B.)

DURKIEIRO. Nom languedocien d'une variété de FIGUE, qui est longue, violette en dehors, et rouge en dedans. (LN.)

DOURMILLOUZE. Nom provençal de la **TORPILLE.** (B.)

DOUROU. Fruit de Madagascar, dont on se nourrit, et dont on retire de l'huile par expression. Les feuilles de la plante qui le produit servent à couvrir les maisons, et ses tiges à en faire les murailles. On croit qu'elle est du genre des **BALISIERS.** (B.)

DOUROCOULI. Singe de l'Amérique méridionale, décrit par M. de Humboldt (*Recueil d'Obs. zool.*), et qui appartient au genre **AOTE**, *Aotus.* (DESM.)

DOUSEUL. Nom du **PETIT DUC**, dans la vallée de Lanzo, en Piémont. (V.)

DOUSSIN, DULIM, DOULCIN. Noms divers des **OURSINS.** (DESM.)

DOUVE. Nom vulgaire de deux espèces de **RENONCULES** qui croissent dans les marais, les *Ranunculus lingua* et *flam-mula* de Linn. Leurs feuilles sont mortelles pour les bestiaux qui les mangent en certaine quantité. (B.)

DOUVE. On appelle ainsi, dans les bergeries, la **FASCIOLE HÉPATIQUE.** (B.)

DOUVILLE. Nom d'une variété de **POIRE D'AUTOMNE.** Elle est pointue par les deux bouts, rouge d'un côté, et jaunâtre de l'autre. (LN.)

DOVE. Nom anglais du **PIGEON.** (V.)

DOYENNÉ. Variété de **POIRE.** (B.)

DRAAGORN et **DRAGEREN.** Noms allemands du **GRATERON** (*galium aparine*, L.). (LN.)

DRAAKENBLOOD et **DRAAKENBLOET.** C'est en Hollande le nom de la **PATIENCE SANGUINE** (*rumex sanguineus*, L.). (LN.)

DRABA, d'un mot grec qui signifie *âcre*. Dioscoride nomme ainsi une plante à cause de l'une de ses qualités. Les botanistes rapportent cette plante, les uns à la *lobélie brûlante* ou au *passerage* cultivé ou d'*Alep*; les autres au *cochlearia draba*, L. ou à *l'iberis umbellata*, ou au *sisymbrium strictissimum*. Il paroît que l'*arabis* de Dioscoride et le *dryophonon* de Pline, sont des synonymes de draba. Linnæus s'est servi de ce nom pour désigner un genre particulier de *crucifères* décrit à l'article *drave*, et qu'Adanson reunit à celui qu'il nomme *gansblum*, qui est le *moenchia* de Rothe. Le genre *draba* de Linnæus est peu distinct des genres *alyssum*, *lepidium*, *iberis*, *subularia*; aussi les espèces de ces divers genres ont-elles été rapportées au *draba*, ou celles de ce dernier dans les genres précités. Quant aux espèces d'*arabette* et de *sisymbrium*, nommées *draba*, la forme seule de leurs fruits les fait aisément reconnoître. L'on propose de séparer des *draba* les espèces à tiges feuillées. V. **DRAVE.** (LN.)

DRABINDA. Le LISERON DES CHAMPS (*convolvulus arvensis*) est ainsi nommé en Scanie, province de la Suède. (LN.)

DRACDRACOWE-GAHODY. C'est, en Bohème, l'ÉPINE-VINETTE. (LN.)

DRACANOS, Dioscoride. Adanson rapporte cette plante à la GARANCE, ainsi que huit à dix autres du même auteur. (LN.)

DRACHEN AMPFER. Le *rumex sanguineus*, L., reçoit ce nom dans quelques endroits de l'Allemagne. (LN.)

DRACHENBAUN. C'est, en Allemagne, un ALISIER (*cratægus torminalis*, L.), et le MERISIER À GRAPPES (*prunus padus*). (LN.)

DRACHENBLUT. La PATIENCE SANGUINE (*rumex sanguineus*), et la GRANDE PIMPRENELLE (*sanguisorba officinalis*), portent ce nom en Allemagne. (LN.)

DRACHENSTEIN. L'un des noms allemands des AMMONITES. (DESM.)

DRACHENWURZ. C'est, en Allemagne, l'*arum dracuncululus* ou SERPENTAIRE, et la BISTORTE. (LN.)

DRACHWURZ. C'est le *sempervivum tectorum*. (LN.)

DRACKENA. Nom donné par Clusius (*Exot.* 83) à la racine du *Dorstenia contrayerva*. Linnæus l'a changé en celui de *dracæna*, qu'il donne à l'arbre qui produit le sang-dragon et au genre qui le renferme, genre qu'il confondit d'abord avec l'*asparagus*, et que Lamarck a divisé en deux, *dracæna* et *dianella*. On en a encore séparé des espèces qui rentrent dans les genres *cordylina*, Comm.; *phyllome*, Curt.; *lomandra*, Labill. (*xerotes*, R. Brown.); *smilacina*, Curt. Crantz a nommé *stoerkia* et *ædera* le sang-dragon, décrit encore sous le nom de *dragonalis* et de *draco-arbor*. V. DRAGONIER. (LN.)

DRACO. C'est le DRAGONIER OFFICINAL, arbre qui produit le sang-dragon. V. DRACKENA et DRAGONIER.

DRACO. V. DRAGON. (DESM.)

DRACO-ARBOR. Nom donné anciennement au DRAGONIER (*dracæna draco*), et par Læfing à un ptérocارpe (*pterocarpus draco*, L.) V. DRAGONIER et SANG-DRAGON. (LN.)

DRACO-HERBA. C'est ainsi que Dodonée nomme l'ÉSTRAGON (*artemisia dracuncululus*, L.). (LN.)

DRACOCÉPHALE, MOLDAVIC, *Dracocephalum*, Linn. (*didynamie gymnospermie*). Genre de plantes herbacées, quelquefois sous-ligneuses, de la famille des labiées, qui a des rapports avec les MÉLISSES, et dont les caractères sont d'avoir: un calice persistant, allongé, et à cinq dents presque égales ou formant quelquefois deux lèvres; une corolle monopétale, renflée à son orifice, plus grande que le calice, et

dont la lèvre supérieure est en voûte, entière ou échancrée, et l'inférieure partagée en trois lobes, les deux latéraux courts et érigés, le moyen plus grand, abaissé et denté; quatre étamines, dont deux plus courtes, insérées au tube de la corolle, avec des anthères ovales et mobiles; un germe supérieur, divisé en quatre parties, du milieu desquelles s'élève un style mince à stigmat bifurqué et réfléchi; quatre semences nues renfermées dans le calice. (Lam. *Illustr. des Genr.*, pl. 513.)

Dans ce genre, composé de plus de vingt-cinq espèces, on distingue les suivantes :

La DRACOCÉPHALE DE MOLDAVIE, la MÉLISSE DE MOLDAVIE, la MOLDAVIQUE, *Dracocephalum Moldavica*, Linn., plante annuelle qui croît dans la Moldavie, la Turquie, la Sibérie. Elle a des tiges branchues, garnies de feuilles opposées, ovales, lancéolées, dentées, pétiolées, et des fleurs bleues, purpurines ou blanches, accompagnées de bractées; ces fleurs paroissent en juillet. On sème cette plante au printemps et en place.

La DRACOCÉPHALE TRIFOLIÉE, *Dracocephalum canariense*, Linn. Cette espèce croît naturellement en Amérique, et se trouve aux îles Canaries. Elle est vivace et haute de trois pieds. Ses tiges sont persistantes, presque ligneuses, et garnies de feuilles opposées, composées ordinairement de trois folioles; quand elles sont froissées, elles ont une odeur de camphre, ou qui approche de celle de la térébenthine, et qui est assez agréable. Cette plante exposée au midi, et placée dans une plate-bande, peut supporter nos hivers doux; mais il est plus prudent de la tenir en serre dans cette saison. On la multiplie ou par boutures, qui prendront bientôt racine si elles sont plantées en été et à l'ombre, ou par ses graines qu'on doit semer en automne dans des pots et sous châssis.

La DRACOCÉPHALE D'AUTRICHE, *Dracocephalum austriacum*, Linn. On la trouve en Autriche, en Sibérie, et dans le Dauphiné. Elle a une racine vivace, des feuilles linéaires, découpées latéralement en plusieurs dents que termine une pointe épineuse; de grandes fleurs d'un violet bleuâtre disposées en épi, et qui paroissent au commencement de juin.

On sème la graine de cette plante à la fin de mars, dans une terre légère et bien exposée; elle lève au bout de six semaines.

La DRACOCÉPHALE PINNATIFIDE, *Dracocephalum pinnatum*, Linn., de Sibérie, à feuilles en cœur, pétiolées, découpées profondément, et à découpures obtuses. Les feuilles ont une saveur aromatique et une odeur de lavande.

LA DRACOCÉPHALE DE VIRGINIE ou la CATALEPTIQUE ; *Dracocephalum virginianum*, Linn. On l'appelle aussi *tête de dragon*, *fausse digitale*. Elle ressemble en effet à une *digitale* par la forme de ses fleurs ; mais elle s'en éloigne beaucoup par le caractère de ses fruits. Elle est originaire de l'Amérique septentrionale. Une racine fibreuse, une tige droite haute de deux pieds environ, et ordinairement simple ; des feuilles en forme de lance, et dentées en scie, et des fleurs d'une couleur de chair tirant sur le pourpre, en épi terminal : tels sont les caractères ordinaires qui distinguent cette espèce. Mais elle en a un plus remarquable, très-singulier, et qui lui est tellement propre, qu'il ne se trouve dans aucune autre plante connue. C'est la faculté qu'ont ses fleurs de rester dans la position où on les met, quand on les fait tourner horizontalement sur elles-mêmes dans l'espace d'un demi-cercle. Cette plante est vivace, résiste en plein air, se plaît à l'ombre dans un sol humide, ne rampe pas, tient peu de place, donne des fleurs, de juillet à la fin d'août, et se multiplie, en automne, par la division de ses racines.

Le genre RUYSCHE de Boerhaave a été réuni à celui-ci. (D.)

DRACOCEPHALUM. TÊTE DE DRAGON, en grec. Nom donné par Tournefort à des plantes labiées à lèvre supérieure de la corolle voûtée, et entière, que Linnæus comprend dans son genre *dracocephalum*, qui renferme en outre le *moldavica* de Tournefort, le *ruyschiana* de Boerhaave, le *zornia* et le *cedronella* de Moench. (LN.)

DRACOCEPHALUS. Morison donne ce nom au *che-lone pentstemou*, dont il figure deux variétés : l'une à feuilles larges et glabres, et l'autre à feuilles étroites et velues. (LN.)

DRACONIA, Ign. Plante citée par Adanson, et qui nous est inconnue. (LN.)

DRACONITE ou PIERRE DE DRAGON. Substance fabuleuse. (PAT.)

DRACONITE. Dans le *Dictionnaire oryctographique* de Bertrand, on trouve que ce nom a été aussi donné à des *madrépores pétrifiés*, du genre des ASTROÏTES. (DESM.)

DRACONITES. On a donné ce nom à des pierres prétendues trouvées dans la tête des dragons. L'animal étant, comme on a pu le voir à l'article DRAGON, le produit d'une imagination délirante du charlatanisme ou de l'ignorance, on peut se dispenser de noter ici les propriétés merveilleuses de ces pierres. (B.)

DRACONTE, *Dracontium*. Genre de plantes de la gy-

nandrie polyandrie, et de la famille des typhoïdes, qui présente pour caractères : une spathe cymbiforme qui entoure un spadix cylindrique, court, garni de fleurs dans toute son étendue ; chaque fleur ayant un calice de cinq folioles ovales, obtuses, colorées, et presque égales ; sept étamines ; un ovaire supérieur ovale, chargé d'un style cylindrique, à stigmate trigone.

Le fruit est une baie arrondie qui contient quatre semences ou davantage.

Ce genre contient neuf à dix espèces qui ont beaucoup de rapports avec les *pothos* ; les plus remarquables sont :

La DRACONTE POLYPHYLLIE, dont la tige est très-courte, et les feuilles divisées en trois découpures pinnatifides. Sa fleur a une odeur cadavéreuse au moment de son épanouissement, et sa racine est un puissant emménagogue. Aussi les Japonais l'emploient-ils pour faire avorter. Elle se trouve dans l'Amérique méridionale et au Japon.

La DRACONTE ÉPINEUSE, qui a les feuilles sagittées, et les pétioles, ainsi que les pédoncules, garnis d'épines. Elle vient dans les bois de l'île de Ceylan et des Indes. Les habitans retirent de sa racine, qui est fort grosse, une fécule qui est pour eux d'une grande ressource dans les années de disette.

La DRACONTE A FEUILLES PERCÉES, qui a des trous irréguliers aux feuilles, et les tiges grimpantes. Elle se trouve dans l'Amérique méridionale, et se multiplie de bouture dans nos serres.

C'est cette espèce qu'on appelle aux Antilles *bois de couleur*, et qui passe pour un remède souverain contre les morsures des serpens. On va même jusqu'à croire que sa seule odeur les fait périr.

La DRACONTE A CINQ FEUILLES, dont les feuilles sont digitées, et la tige grimpante. C'est la *monstère* de Cayenne, où elle croît sur les troncs des vieux arbres, et s'y attache par le moyen des racines qui sortent des nœuds du côté qui touche à leur écorce.

La DRACONTE FÉTIDE de Linnæus, est le POTHOS FÉTIDE de Michaux. (B.)

DRACONTIUM, *Dracontia* ou *Dracunculus*. Théophraste et Pline semblent confondre cette plante avec l'*arum*, et Aëtius en parle confusément. Dioscoride admet un grand et un petit *dracontium* ; ce pourroit être l'*arum dracunculus*, Linn., nommé *dracontium* par Dodonée, et l'*arum arisarum*, L. ; ces deux noms ont été donnés ensuite à diverses arôides. Le *dracontium* désigne, dans Linnæus, un *arum* inconnu aux anciens, il en a fait encore le nom d'un genre également

exotique. Ce même naturaliste a nommé *pothos* le genre *dracontium* de Plumier. Voyez DRACUNCULUS, DRACONTE et GOUET.

DRACOPHYLLE, *Dracophylleus*. Genre de plantes établi par Labillardière, dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des asperges.

Ses caractères sont : calice à six folioles ovales ; corolle à six dents égales, offrant six petites écailles à sa base interne ; ovaire supérieur ; capsule à six loges, renfermant chacune plusieurs semences dont quelques-unes avortent.

Le DRACOPHYLLE VERTICILLÉ est figuré pl. 40 du *Voyage à la recherche de Lapeyrouse*, par Labillardière. (B.)

DRACOPHYLLUM, *Dracophyllum*. Genre établi par Forster, et qui diffère fort peu des EPACRIS. (B.)

DRACOWE. V. DRAC. (LN.)

DRACUNCULOÏDES, Boerhaave. C'est l'HÆMANTHUS COCCINEUS, L. (LN.)

DRACUNCULUS, diminutif de *Draco* (*dragon*) ; Pline appelle ainsi une plante qui portoit également le nom de *dracontium* (V. ce mot), remarquable par son acrimonie. Elle est rapportée à une aroïde (*arum dracunculus*, L.). Tournefort et Adanson nomment *dracunculus* un genre confondu avec l'*arum* par Linnæus, et renfermant les espèces d'*arum* à feuilles découpées. Dodonée l'applique au *calla palustris*, qui est le *provenzalìa* de Petiver. On a appelé encore *dracunculus*, l'estragon (*artemisia dracunculus*, Linn.), à cause de sa saveur forte, et plusieurs autres plantes du même genre, de celui des achillées et de celui des rudbeckies. (LN.)

DRAGANTE. C'est un ASTRAGALE épineux qui produit la gomme adragante. Ce nom dérive de *tragacantha*, EPINE DE BOUC, en grec. (LN.)

DRAGBLAD, DRAGSJUKA. Noms de l'ALCHIMILLE commune, dans la province de Smoland, en Suède. (V. Linn. Amœnit. 6, 447). Acad. (LN.)

DRAGEE. Plomb de chasse ; il y en a de différentes grosseurs, que l'on distingue par numéros. (S.)

DRAGEES DE CHEVAL. C'est le SARRASIN, *polygonum fagopyrum*, Linn. (LN.)

DRAGEES-DE-TIVOLI. Concrétions pierreuses de nature calcaire, d'une couleur blanchâtre, et de la forme d'une amande ou d'une aveline, et composées de couches concentriques, ce qui les fait assez bien ressembler à des dragées. Elles se forment dans le lit d'un petit ruisseau qui sort d'un lac sulfureux voisin de Tivoli, appelé Lago-de-Bagni. On a dit et répété cent fois que ces concrétions étoient

produites par le tournoiement des eaux du ruisseau ; mais il n'y a pas de raison de leur supposer une origine différente de celle des autres concrétions calcaires qui sont également composées de couches concentriques, et qui forment à elles seules des montagnes entières. Or il seroit impossible de supposer que ces concrétions eussent été produites par une eau tournante, puisque les couches qu'elles forment dans les montagnes, sont parfaitement planes et régulières : il est évident que tous ces globules calcaires sont formés par un principe organisateur. V. CONCRÉTIONS. (PAT.)

DRAGEONS ou **REJETS**, *Stolones*. Branches enracinées qui tiennent au pied d'un arbre, dont on ne peut les arracher sans l'éclater, et qui prennent racine lorsqu'on les transplante. (B.)

DRAGEREN. C'est le **GRATERON**, en Allemagne. (LN.)

DRAGON. Oiseau du Paraguay décrit par M. de Azara. V. **TROUPIALE**. (V.)

DRAGON. Constellation de la partie boréale du ciel : sa tête, formée de quatre étoiles en losange, est entre la lyre et la petite ourse ; sa queue est entre le carré de la grande ourse et l'étoile polaire. Cette constellation se trouvant aussi voisine du pôle, est toujours au-dessus de notre horizon. (PAT.)

DRAGON. On donne ce nom à un **PÉGASE** et à la **TRACHINE VIVE**. (B.)

DRAGON. Coquille du genre **BUCCIN**. (B.)

DRAGON, *Draco*. « L'imagination s'enflamme, dit Lacépède, par le souvenir des grandes images que cet animal fabuleux a présentées au génie poétique. Une sorte de frayeur saisit les cœurs timides, et la curiosité s'empare de tous les esprits. Le dragon, consacré par la religion des premiers peuples, est devenu l'objet de leur mythologie. Ministre des volontés des Dieux, gardien de leurs trésors, servant leur amour et leur haine, soumis au pouvoir des enchanteurs, vaincu par les demi-dieux des temps antiques, entrant même dans les allégories du livre sacré des Juifs, il a été chanté par les premiers poètes, représenté avec toutes les couleurs qui pouvoient en embellir l'image. Principal ornement des fables pieuses imaginées dans les temps plus récents, dompté par les héros et même par les jeunes héroïnes qui combattoient pour une loi divine, adopté par une seconde mythologie qui plaça les fées sur le trône des anciennes enchanteresses, devenu l'emblème des actions éclatantes des vaillans chevaliers, il a vivifié la poésie moderne, ainsi qu'il avoit animé l'ancienne. Proclamé par la voix sévère de l'histoire, partout décrit, partout célèbre, partout redouté, montré sous toutes les

formes, toujours revêtu de la plus grande puissance, immolant ses victimes par son regard, se transportant au milieu des nues avec la rapidité de l'éclair, frappant comme la foudre, dissipant l'obscurité des nuits par l'éclat de ses yeux étincelans, réunissant l'agilité de l'aigle, la force du lion, la grandeur du serpent-géant, présentant même quelquefois une figure humaine, doué d'une intelligence presque divine, et adoré de nos jours dans les grands empires de l'Orient: le dragon a été tout et s'est trouvé partout, hors dans la nature. Il vivra cependant toujours, continue Lacépède, cet être fabuleux, dans les heureux produits d'une imagination féconde. Il embellira long-temps les images hardies d'une poésie enchanteuse; le récit de sa puissance merveilleuse charmera les loisirs de ceux qui ont besoin d'être quelquefois transportés au milieu des chimères, et qui désirent de voir la vérité parée des ornemens d'une fiction agréable. » (B.)

DRAGON, *Draco*. Genre de reptiles de la famille des LÉZARDS, qui offre pour caractère quatre pattes à cinq doigts libres et onguiculés; une espèce d'aile arrondie de chaque côté du corps; une langue courte et en partie libre. *V. pl. B. 36*, où il est figuré.

Les espèces de ce genre ont été appelées dragons, à raison de leur forme, qui a un des caractères qu'on attribuoit au dragon de la fable, c'est-à-dire des ailes. Elles se rapprochent beaucoup des *iguanes*, par leur langue et par la poche qu'elles ont dessous la gorge.

L'espèce la plus commune, le *draco volans* de Linnæus, a environ huit pouces de longueur, dont la queue fait plus de la moitié. La couleur du corps est brune, parsemée de taches blanches, avec quelques teintes et quelques raies bleues sur le derrière de la tête, sur le dos et sur les pattes. La tête est petite, ovale, une fois plus large que le cou, et légèrement convexe en dessus. Les yeux sont ovales et garnis à leur extrémité postérieure de points saillans. Les oreilles sont recouvertes d'une membrane mince, arrondie, et occupent les côtés inférieurs de la tête. La gueule est très-fendue et armée de dents, du moins à la mâchoire supérieure. Les narines sont situées près du museau; leurs ouvertures sont petites, arrondies, saillantes. La gorge a trois poches, que l'animal peut gonfler à volonté. Celle du milieu est plus grande, plus mince que les deux autres et comprimée; celles-ci sont chargées de tubercules. Les deux ailes ressemblent, pour la figure, à un triangle; leur surface supérieure est garnie de petites écailles en partie imbriquées. Elles sont soutenues par six rayons osseux, inégaux en longueur, courbés en arrière, et réunis par une membrane. Elles prennent naissance auprès des pattes

antérieures, et vont se réunir à celles de derrière. Ces rayons osseux ne sont que les premières côtes de l'animal. Le dos a trois rangées de tubercules dont le nombre varie. La queue est longue, déliée, et couverte d'écaillés relevées en arête; les pieds ont cinq doigts longs, séparés et armés d'ongles crochus.

Le dragon est très-innocent. Il vit d'insectes qu'il attrape en sautant de branche en branche, et qu'il poursuit même dans les airs, mais il ne faut pas croire qu'il ait réellement la faculté de voler: ses espèces d'ailes ne lui servent, comme celles des écureuils et des poissons volans, qu'à soutenir ses sauts, c'est-à-dire à les prolonger au-delà de ce que la seule force de ses muscles permettroit. Il marche difficilement, et en conséquence descend rarement à terre; mais il nage fort bien. Il dépose ses œufs dans des trous d'arbres pourris, où la chaleur du soleil les fait éclore.

On le trouve figuré dans les ouvrages de Séba, de Lacépède, de Latreille, de Daudin, et dans plusieurs autres.

Daudin a prouvé qu'il y en avoit trois espèces confondues avec celle-ci, savoir: le DRAGON VERT, le DRAGON RAYÉ, et le DRAGON BRUN. Elles sont originaires de l'Inde et de l'Afrique. (B.)

DRAGON VEGETAL. C'est le DRAGONIER. (B.)

DRAGON-VOLANT. Le vulgaire a quelquefois donné ce nom à des *météores ignés*. V. ÉTOILES TOMBANTES et GLOBES DE FEU. (PAT.)

DRAGON, DRAGUN. Noms qu'on donne, en Allemagne et dans le Nord, à l'ESTRAGON (*artemisia dracunculus*), nommé *dragoncello* en Italie. (LN.)

DRAGONALIS. Nom donné au DRAGONIER, arbre qui produit le *sang-dragon*, regardé comme le *cinnabaris* des anciens. (LN.)

DRAGONCELLE. En Italie, c'est l'ESTRAGON (*artemisia dracunculus*), et la SERPENTAIRE (*arum dracunculus*, L.). (LN.)

DRAGONE, *Dragona*. Genre de reptiles, de la famille des LÉZARDS, intermédiaire entre les crocodiles et les lézards, proprement dits, qui offre pour caractères distinctifs: un corps couvert de grandes plaques arrondies, carénées et disposées sur des bandes transversales, séparées par de très-petites écaillés semblables aux grandes; la queue aplatie latéralement, et garnie supérieurement, d'abord de quatre, et ensuite de deux carènes dentées, puis d'écaillés rhomboïdales; cinq doigts onguiculés à chaque pied; les dents postérieures obtuses.

Ce genre ne renferme qu'une espèce, qui n'est point, selon Daudin, le *Lacerta dracœna* de Linnæus figuré dans

Séba, vol. 1, pl. 101, n.º 1, lequel n'est qu'une variété du TUPINAMBIS ; mais c'est la dragone décrite et figurée par Lacépède, dans son *Histoire naturelle des Quadrupèdes ovipares*.

La véritable dragone se trouve dans l'Amérique méridionale. Il s'en voit au Muséum d'Histoire naturelle, un individu envoyé de Cayenne, sous le nom de *Lézard caïman*. Sa tête est aplatie par-dessus, et comprimée sur les côtés ; sa forme est assez semblable à celle d'un gros lézard ; elle est recouverte en-dessus de quelques grandes plaques, comme celles des vrais lézards.

Tout son corps est couvert de plaques écailleuses, ovales ou arrondies, grandes, carénées longitudinalement, disposées par bandes transversales, et toutes séparées par de petites écailles arrondies, rudes et nombreuses, principalement sur le dos et la moitié antérieure de la queue ; les carènes sont au nombre de quatre sur le bas de la queue, ensuite elles forment seulement une double rangée ; l'autre moitié de la queue est aplatie, et seulement recouverte de très-petites écailles rhomboïdales, rudes au toucher, et imbriquées.

Le dessous du corps est couvert de bandes de petites plaques carrées.

La couleur de la dragone est d'un gris-brun, plus ou moins mêlé de verdâtre, et sa longueur est de deux pieds et demi.

Ce reptile ressemble au crocodile par sa forme, mais il n'a pas les mêmes habitudes ; car il nage avec peine, court avec vitesse, monte fort légèrement sur les arbres. Il fréquente les lieux marécageux, parce qu'ils sont plus abondans en animaux propres à sa nourriture ; mais il aime mieux les endroits secs. Il se terre, et mord quand on veut le prendre. On regarde sa chair comme aussi bonne que celle du poulet. On mange également ses œufs, qui sont très-nombreux, et peu différens de ceux des crocodiles. L'iguarucu n'en diffère pas. Le lézard fouette-queue a été souvent confondu avec lui. (B.)

DRAGONE, Cæsalpin. *V. ESTRAGON*. (LN.)

DRAGONEAU. Nom marchand d'une coquille du genre PORCELAINE (*Cypræa stolidus*). (DESM.)

DRAGONEAU, *Gordius*. Genre de vers libres, qui offre pour unique caractère : un corps filiforme, nu, lisse, égal dans presque toute sa longueur, et se contournant de toutes manières.

Un fil brun, de trois à quatre pouces de long, donne une parfaite idée de l'espèce commune. Son organisation intérieure est aussi peu compliquée. Elle ne consiste qu'en un canal qui s'étend d'une extrémité à l'autre. La bouche et l'anus ne sont point apparens sans microscope, et sont les

plus simples possibles, puisqu'une fente constitue la première, et un trou le second.

Les dragoneaux vivent dans les eaux des fontaines stagnantes, des étangs d'eau vive, des rivières tranquilles. Ils fuient les eaux troubles, putréfiées, et en conséquence on les trouve bien plus rarement dans les pays de plaine que dans les pays montagneux. On les voit, pendant les grandes chaleurs de l'été, nager à la manière des anguilles et des serpens, c'est-à-dire, en contournant leur corps alternativement en sens contraire. On ne peut imaginer quels sont les moyens que la nature leur a donnés pour se mouvoir avec tant de vélocité, pour se diriger vers un but avec tant d'exactitude. Pendant l'hiver, ils se cachent dans des trous très-profonds, qu'ils se fabriquent dans l'argile, ou dans la vase. On ne sait rien sur leur mode de génération.

Ces animaux sont cependant célèbres. Ils passent dans beaucoup de lieux, pour causer inmanquablement la mort aux hommes ou aux animaux qui en avalent par mégarde, en buvant; dans d'autres, on croit que leur morsure peut produire l'espèce d'abcès appelé *panaris*. Mais ces faits sont contestés. J'ai plusieurs fois manié des dragoneaux, et n'en ai jamais été mordu; je ne puis même concevoir qu'il y ait possibilité que j'eusse pu l'être.

On a donné au dragoneau d'Europe une faculté dont il est indispensable de parler, quoiqu'elle ne soit pas suffisamment constatée: c'est celle de revivre après plusieurs jours, plusieurs mois, et même plusieurs années de dessiccation. J'ai fait, à ce sujet, une suite d'expériences qui m'autorisent à assurer que, lorsque ces dragoneaux ont été desséchés complètement par quelques heures d'exposition dans un air sec, ils ne sont plus susceptibles de reprendre la vie, comme les rotifères et autres vers infusoires. Il est probable que quelque observateur superficiel aura été induit en erreur par le changement de situation que tout dragoneau desséché éprouve lorsqu'on le remet dans l'eau; mais c'est un effet purement mécanique, produit par le gonflement ou l'augmentation de volume qu'il reçoit. Une corde à violon se remue de même, dans pareille circonstance.

Une autre espèce de dragoneau, qu'on a depuis, ainsi que toutes celles qui vivent dans l'intérieur des animaux, réunie aux FILAIRES, avoit obtenu une grande célébrité, sous le nom de *Dragoneau de Médine*, *Ver de Pharaon*, *Ver de Guinée*, etc. On disoit qu'il s'introduisoit dans les pieds des hommes, dans les pays chauds, et y occasionoit de vives douleurs, qu'on ne pouvoit faire cesser qu'en faisant une incision à la peau, pour saisir la tête de l'animal, et la fixer

sur un bâton, autour duquel on devoit contourner chaque jour le corps pour le tirer en totalité de son repaire.

Larrey, qui a observé en Egypte plusieurs de ces prétendus vers, affirme qu'il n'y a reconnu rien d'organique; que ce n'est que du tissu cellulaire frappé de mort, c'est-à-dire, le bourbillon d'un furoncle benin, qui prend une forme cylindrique, par suite de l'opération qui tend à l'extirper. Les expériences directes, entreprises par ce savant chirurgien, ne laissent aucun doute sur ce fait, qui coïncide parfaitement avec celui mentionné à l'article FURIE.

Le DRAGONEAU DU POULET entre dans le genre HAMULAIRE proposé par Trauler. (B.)

DRAGONIER, *Dracæna*, Linn. (Hexandrie monogynie.) Genre de plantes à un seul cotylédon, de la famille des asparagoïdes, qui comprend huit à dix arbres et herbes exotiques, ayant le port des palmiers, et dont les fleurs, dépourvues de calice, offrent une corolle monopétale découpée profondément en six parties. Les étamines sont au nombre de six; leurs filamens, renflés au milieu, portent des anthères oblongues et mobiles. L'ovaire est supérieur, ovale, et surmonté d'un style et d'un stigmate simples; il devient une baie à trois loges, renfermant une ou plusieurs graines.

Le genre CORDYLINÉ a été établi aux dépens de celui-ci.

Dans les dragoniers, les fleurs sont disposées en panicule terminale; les feuilles sont simples, persistantes, ordinairement faites en lame d'épée, et placées au haut des tiges; les rameaux et les divisions des rameaux ont, ainsi que les fleurs, deux spathes à leur base. Nous ne citerons de ce genre que trois espèces, les seules qui offrent quelque intérêt. Ces espèces sont :

Le DRAGONIER OFFICINAL, OU A FEUILLES D'YUCCA, *Dracæna draco*, Linn. (V. la planche D. 12 de ce Dictionnaire.) C'est un arbre, dont la tige s'élève de douze à quatorze pieds: elle est cylindrique, égale, nue dans toute sa longueur, et marquée des cicatrices des anciennes feuilles. Les feuilles naissent vers le haut de l'arbre, formant une grosse touffe, et sortant une à une tout autour; elles sont ensiformes, très-longues, planes, aiguës, entières, et embrassant à demi la tige. Elles sont surmontées d'une panicule chargée d'un très-grand nombre de petites fleurs, portées chacune sur un pédicelle de même longueur qu'elles, et auxquelles succèdent des baies jaunâtres, à peu près rondes, et de la grosseur d'une petite cerise.

Le dragonier officinal croît à Madère, aux îles du Cap-Vert et aux Canaries. Dans une de ces dernières îles, à Ténériffe, il y en a un qui passe pour avoir plusieurs milliers d'an-

née, et qu'on appelle le *grand Dragon*. Les Guanches le révéroient. En 1402, lorsque Béthancourt fit la conquête de cette île, il étoit aussi gros et aussi creux qu'aujourd'hui. Humboldt l'a mesuré en 1799, et lui a trouvé quarante-cinq pieds de circonférence un peu au-dessus de sa racine. On donne à cet arbre le nom de *Sang-dragon*, parce qu'il découle de son tronc, dans le temps de la canicule, une liqueur d'un rouge foncé comme le sang, qui se condense bientôt, et devient sèche et friable. C'est le vrai sang-dragon des boutiques. Il nous est apporté enveloppé dans de petites feuilles de roseau. Cette substance est inflammable : elle a une vertu astringente et dessiccative. Les peintres s'en servent pour composer le vernis rouge, dont ils colorent les boîtes et les coffres de la Chine.

Le **DRAGONIER DE CHINE**, *Dracæna terminalis*, Linn. C'est le *Colli* des Chinois. (On donne aussi ce nom à une espèce d'ALETRIS. V. ce mot.) Il s'élève à huit ou dix pieds de hauteur, sur une tige en arbre, souvent colorée de pourpre, et garnie à son sommet de feuilles pétiolées et lancéolées. On cultive cette plante dans les jardins comme ornement, et sa racine est employée en médecine.

Le **DRAGONIER A FEUILLES RÉFLÉCHIES**, *Dracæna reflexa*, Linn., vulgairement le *Bois de chandelles*. Il croît à l'Île-de-France et à Madagascar, a des feuilles nombreuses et rapprochées, qui embrassent la tige de leur base, des fleurs odorantes d'un vert nué de jaunâtre, et des fruits d'un jaune orangé.

R. Brown a placé plusieurs des espèces de ce genre, décrites par Thunberg, dans son genre XEROTE, qui est le même que le LOMANDRE de Labillardière. V. DRACKENA. (D.)

DRAGONNEAU. Poisson du genre CALLIONYME. (B.)

DRAGONTEA. Nom donné par Cæsalpin à la SERPENTAIRE, *Arum dracunculus*. V. GOUET. (LN.)

DRAGSJUKA. Nom vulgaire de l'ALCHIMILLE, en Suède. (LN.)

DRAGULOB. Le **PIED DE CHAT**, *Gnaphalium dioicum*, L., porte ce nom en Hongrie. (LN.)

DRAGUN. C'est l'estragon en Allemagne. (LN.)

DRAINE. V. GRIVE DRAINE, au mot MERLE. (V.)

DRAKONTION, Dioscoride. V. DRACONTIUM. (LN.)

DRANDOFILLEIA. Nom des ROSES, en Epire. (LN.)

DRANGOULI. C'est la CASSE DE JAVA. (B.)

DRANK. Nom donné, en Angleterre, aux BROMES et aux IVRAIES qui croissent dans les blés. (LN.)

DRAP DE CURÉE. C'est, en vénerie, la toile que l'on étend lorsqu'on fait la curée, et sur laquelle on donne aux

chiens la *mouée*, c'est-à-dire, un mélange du sang de la bête avec du pain. (s.)

DRAP D'ARGENT. Deux coquilles ont reçu ce nom vulgaire. L'une est du genre **CÔNE**, *Conus stercus muscarum*, et l'autre du genre **BUCCIN**, *Buccinum flammeum*. (DESM.)

DRAP DE SOIE. C'est le **CÔNE GÉOGRAPHE**, *Conus geographus*, Linn., dont Denys-de-Montfort fait le type de son genre **ROULEAU**, *rollus*. (DESM.)

DRAP D'OR. Nom donné, par les marchands, à une coquille du genre **CÔNE**, qui est figurée dans Dargenville, pl. 10, fig. F, et qui vient de la mer des Indes.

Il y a plusieurs autres *cônes* qui portent le même nom, accompagné d'épithètes caractéristiques tirées de leur couleur ou du pays d'où elles viennent. (B.)

DRAP D'OR A DENTELLE. C'est encore une coquille du genre **CÔNE**, *Conus abbas*. (DESM.)

DRAP-D'OR. C'est la *mirabelle double*, variété de **PRUNE**, et le **FENOUILLET JAUNE**, variété de pomme; une autre variété de pomme porte plus spécialement ce nom de *drap-d'or*. C'est une grosse pomme d'automne, d'une belle forme et d'un rouge vif. V. **POMMIER**. (LN.)

DRAP MARIN. C'est une sorte de pellicule ou d'épiderme qui recouvre la plupart des coquilles. Les *cônes*, les *murex*, ont un drap marin. Les *porcelaines* et les *olives* en sont dépourvues. (DESM.)

DRAP MORTUAIRE. Coquille du genre **OLIVE**. (B.)

DRAP MORTUAIRE ANTIQUE. Très-beau marbre calcaire coquillier; fond noir à coquilles blanches. (LN.)

DRAP MORTUAIRE. Geoffroy donne ce nom à un insecte *coléoptère*, du genre des **CÉTOINES**, à cause de sa couleur noire, un peu bleuâtre, marquée de points et de raies blanches. Il se trouve en été, sur les fleurs, et particulièrement sur celles des plantes ombellifères. C'est la *cétaine stictique* de mon *Entomologie*. (O.)

DRAP ORANGÉ. C'est le *conus auratus* de Linnæus. (B.)

DRAP PIQUETÉ. C'est une espèce de **CÔNE**, *Conus missatella*. (DESM.)

DRAPARNALDIE, *Draparnaldia*. Genre de plantes établi par Bory-Saint-Vincent, dans la famille des conferves, aux dépens des **BATRACHOSPERMES** de Vaucher. Ses caractères sont : tiges cylindriques, à entrenœuds égaux, terminées par des prolongemens ciliformes et transparens, souvent réunis en pinceau.

Ce genre renferme quatre espèces, toutes figurées pl. 55 du 12.^e vol. des Annales du Muséum.

La plus commune est la **DRAPARNALDIE CHANGEANTE**,

(*batrachosperme en houpe*, Vaucher) qu'on trouve dans les ruisseaux dont l'eau est pure et peu coulante.

On ne connoît pas la fructification des espèces de ce genre. (B.)

DRAPET, *Drapetes*. Plante à tiges filiformes, rameuses, feuillées supérieurement, et hautes de trois à quatre pouces; à feuilles opposées en croix, ovales, obtuses, sessiles, barbues en dessous et au sommet; à fleurs terminales fort petites, disposées en ombelles.

Cette plante forme un genre dans la tétrandrie monogynie, et dans la famille des thymelées, qui offre pour caractères: des fleurs ramassées en faisceau; point de calice; une corolle infundibuliforme, à tube cylindrique, à limbe quadridé et barbu; quatre étamines; un ovaire supérieur, à style simple; une seule semence ovale, recouverte par la base persistante de la corolle.

Le *drapet* se trouve au Magellan. Il a des rapports avec les **DAIS** et les **OPERCULAIRES**. (B.)

DRAPIER ou **GARDE-BOUTIQUE**. L'on appelle ainsi, en quelques lieux de la France, le *martin pêcheur*, parce que l'on croit que, mort et conservé dans les boutiques ou les armoires, il préserve des teignes les étoffes de laine. (S.)

DRASSE, *Drassus*, Walck. Genre d'arachnides pulmonaires, de la famille des aranéides, tribu des tubitèles ou des tapissières, ayant pour caractères: les quatre filières extérieures presque égales; mâchoires arquées au côté extérieur, formant un cintre autour de la lèvre, qui est allongée et presque ovale; huit yeux placés très-près du bord antérieur du corselet, disséminés quatre par quatre, sur deux lignes transverses; la quatrième paire de pieds, ensuite la première, plus longues.

Ce genre est indiqué dans le 24.^e volume de la première édition de cet ouvrage, sous le nom de *gnaphosa*, qui signifie en grec, *obscur*; mais j'ai adopté ensuite la dénomination que lui a imposée M. Walckenaer.

La plupart des espèces vivent à terre, sous les pierres, ou dans les fentes des vieux murs. Le **DRASSE**, que j'ai nommé **MÉLANOGASTRE** (ventre noir), *Drassus melanogaster*, paroît être le *lucifuge* de M. Walckenaer, d'après la fig. 71, tab. 101, de Schœffer (*Icon. insect.*) qu'il a citée. Son corps est long de six lignes, d'un brun marron foncé, avec les mandibules noirâtres, et l'abdomen d'un noir gris de souris; les deux lignes formées par les yeux sont presque droites; la postérieure est plus longue, légèrement recourbée en arrière, sur les côtés, avec les deux yeux mitoyens rapprochés; les quatre

antérieurs sont plus gros. On le trouve sous les pierres et dans les vieux murs , en France et en Espagne.

DRASSE TRÈS-NOIR, *Drassus ater*, Lat. Très-commun aux environs de Paris. Son corps est long de deux lignes et demie , très-noir et luisant ; les mandibules sont verticales , avec la griffe brune ; les yeux forment deux lignes courtes , presque égales , faiblement arquées en arrière ; les stigmates sont jaunâtres ; une partie plus ou moins grande des palpes et des pieds , dans les mâles particulièrement , est quelquefois roussâtre. Le cocon de la femelle est orbiculaire , très-aplati , et lorsque les petits en sont sortis , il se divise en deux valves papyracées et rougeâtres.

Cette espèce a des rapports avec l'*araignée nocturne* de Linnæus.

Le **DRASSE RELUISANT**, *Drassus relucens*, est remarquable par sa forme très-allongée , presque cylindrique , et ses couleurs ; son corselet est fauve , avec un duvet soyeux et pourpré ; l'abdomen est uni , mélangé de bleu , de rouge et de vert , avec des reflets métalliques , et l'on y remarque deux lignes transverses d'un jaune d'or , dont l'antérieure arquée ; on y voit aussi quelquefois quatre points dorés ; les pattes sont longues. Cette espèce est petite et court très-vite.

On voit souvent , en automne , sur la surface des feuilles de nos jardins et de la vigne une toile fine , blanche , à tissu serré , et qui sert d'habitation à une autre petite espèce de drasse , le vert , *viridissimus* , décrite et figurée par M. Walckenaer , dans son Histoire des Aranéides, *fasc. 4, tab. 9*. La femelle est entièrement d'un beau vert pré , avec l'abdomen plus foncé , et sur lequel on observe des lignes et des points d'un vert pâle , formés par des poils. Mais dans le mâle , le tronc , les palpes et les pieds sont d'un jaune de succin ; le dernier article des palpes est renflé par en haut , et se termine en une petite lame mince et recourbée. (L.)

DRATHBLUME. V. DOTTERBLUME. (LN.)

DRATSCHMELEN. L'un des noms allemands de la **CANCHE FLEXUEUSE**, *Area flexuosa*, L. (LN.)

DRAVE, *Draba*. Genre de plantes de la tétradynamie siliculeuse , et de la famille des crucifères , dont les caractères présentent : un calice droit à folioles ovales et caduques ; quatre pétales en croix , à onglets très-petits , à lames ovales , entières ou échancrées ; six étamines , dont deux plus courtes ; un ovaire supérieur , ovale , presque dépourvu de style , à stigmate en tête aplatie ; une petite silique ovale , oblongue , comprimée , entière , divisée en deux loges polyspermes , par une cloison parallèle aux valves.

Quelques botanistes ont établi aux dépens de celui-ci les genres MOENCHIE, SUBULAIRE et PÉTRICALLE. Celui appelé GANSEBLON par Gesner, n'en diffère pas.

Desvaux cite trente espèces comme appartenant réellement à ce genre, auquel il a réuni les EUDESMES de Humboldt et Bonpland, et la MOENCHIE AIZOÏDE de Roth. Il les divise en draves à silicule renflée, en draves à tige nue, et en draves à tiges feuillées. Ce sont de petites plantes à fleurs en corymbe ou en épi terminal.

Les plus communes sont :

La DRAVE PRINTANIÈRE, dont la tige est nue et les feuilles spatulées, lancéolées, presque dentées. Cette plante croît dans les lieux arides et sablonneux. Elle est extrêmement petite et annuelle; mais elle se fait remarquer avec plaisir, parce que, comme elle fleurit une des premières, elle annonce la fin de l'hiver.

La DRAVE DES MURS a les tiges feuillées, les feuilles radicales ovales, spatulées, et les caulinaires en cœur, amplexicaules et dentées. Elle croît dans les lieux pierreux, sur les murs, et est annuelle.

La DRAVE AIZOÏDE a la tige nue, simple, les feuilles linéaires, ciliées, et les pétales un peu échancrés. Elle croît sur les montagnes élevées, parmi les rochers, et est vivace.

La DRAVE DES ALPES a la tige nue et simple, les feuilles lancéolées, très-entières. Elle croît sur les montagnes du nord de l'Europe. Elle est vivace.

La DRAVE DES PYRÉNÉES a la tige nue, les feuilles cunéiformes, palmées, et à trois lobes. Elle se trouve sur les hautes montagnes du midi de l'Europe. (B.)

DRAVIK. Nom hollandais des FÉTUQUES et du BROME SEIGLIN, *bromus secalinus*, L. (LN.)

DRECKLILIE. Nom donné, en Allemagne, à l'ASPHODÈLE JAUNE. (LN.)

DRECKSAECKE. Le CORMIER, *sorbus domestica*, reçoit ce nom dans quelques endroits d'Allemagne. (LN.)

DRELIGNE. C'est le poisson appelé CENTROPOME LOUP. (B.)

DREMA. Nom donné, en Russie, à la COQUELOURDE DES JARDINS, *Agrostemma coronaria*, L. (LN.)

DRENNE. V. GRIVE DRAINE. (V.)

DREPANE, *Drepania*. Nom donné par Jussieu à un nouveau genre de plantes, qu'Adanson avoit appelé TOLPIDE, et qui est formé aux dépens des CRÉPIDES de Linnæus. (B.)

DREPANIS. Nom grec de l'HIRONDELLE DE RIVAGE. (V.)

DRICHE. C'est le nom des LAICHES dans quelques endroits. (LN.)

DRHJAWAT. Nom indien du RIZ. (LN.)

DRIADE, *Dryas*. Plante de la famille des rosacées, dont les tiges sont couchées, rameuses, et un peu ligneuses; les feuilles pétiolées, simples, ovales, crénelées, glabres en dessus, cotonneuses en dessous; et les fleurs blanches, assez grandes, pédonculées et solitaires.

Chaque fleur a un calice à huit divisions oblongues, lancéolées et égales; huit pétales ovales, oblongs, attachés à la base du calice; des étamines nombreuses, dont les filamens sont insérés sur le calice; des ovaires nombreux, petits, ramassés, à styles capillaires très-velus, et à stigmates simples.

Le fruit consiste en plusieurs semences ramassées, et chargées, chacune, d'une longue barbe plumeuse.

Cette plante croît en Europe, sur le sommet des montagnes. Elle est très-belle lorsqu'elle est en fleur.

Le **DRYAS A HUIT PÉTALES** forme aujourd'hui le genre **SIÉVERSE**. *Voy.* **DRYADEA** et **DRYAS**. (B.)

DRIANDRE, *Dryandra*. C'est un arbre de la famille des **TITHYMALOÏDES**, dont les feuilles sont grandes, rapprochées en touffes au sommet des rameaux, et comme verticillées aux nœuds. Elles sont pétiolées, cordiformes, et les inférieures ont trois pointes à leur sommet; toutes sont munies de deux glandes à leur partie inférieure. Les fleurs sont monoïques. Les mâles viennent en panicule terminale, dont les ramifications principales sont trichotomes. Les femelles sont portées sur des pédoncules simples, très-courts. Elles ont toutes un calice de deux folioles ovales, pointues, et une corolle de cinq pétales ovales, onguculés, en partie réfléchis. Les premières ont neuf étamines rapprochées, dont quatre plus courtes; et les secondes un ovaire supérieur, court, globuleux, conique, chargé de trois styles fort courts, à stigmates bifides.

Le fruit est une capsule ligneuse, globuleuse, à quatre ou cinq sillons, munie d'une pointe courte, à son sommet, divisée intérieurement en trois, et plus souvent en quatre ou même en cinq loges, qui contiennent chacune une grosse amande huileuse.

Il est aussi connu sous les noms d'*Abrasin* et de *Tong-chu*. L'huile de ses amandes est bonne à brûler et pour peindre.

Cet arbre croît au Japon et à la Chine.

A ce genre, il convient de réunir la **VERNIGIE** de Loureiro et la **JOSÉPHIE** de Knigt. (B.)

DRIEBOOM. Nom belge du PONGELION. (LN.)

DRIENNE. C'est la TERRETTE, aux environs de Boulogne. (B.)

DRIEWKO. Nom servien de l'AURONE, *Artemisia abrotanum*. (LN.)

DRIFF ou **PIERRE DE BUTLER.** Préparation alchimique, dont les propriétés paroissent imaginaires ou fort exagérées. (*Vanhelmont*, pl. 466, in-4^o.) (PAT.)

DRILE, *Drilus*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes, tribu des mélyrides.

Les *driles* ont les élytres flexibles, deux ailes membraneuses repliées; le corselet rebordé, un peu plus étroit que les élytres; la tête courte, presque aussi large que le corselet; les antennes pectinées, plus longues que le corselet, composées de onze articles, dont le second petit et arrondi; les mandibules cornées, minces, unidentées; les mâchoires simples, avec quatre palpes inégaux, dont les antérieurs presque en massue; les lèvres arrondies; enfin, cinq articles aux tarses.

Ce genre avoit été confondu avec celui de *ptilin*; il en diffère par les mandibules, les antennules et la lèvre inférieure.

Le *drile* a la forme du corps allongée, un peu déprimée. Il se trouve sur différentes fleurs et sur différens arbres; mais plus particulièrement sur le chêne, pendant sa floraison. Il vole avec assez de facilité lorsque le temps est beau. La larve nous est entièrement inconnue.

Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce, assez commune dans toute la France, surtout dans les parties méridionales: c'est le **DRILE JAUNÂTRE**, nommé *ptilius flavescens* par Fabricius. Il est noir, légèrement velu; ses élytres sont jaunâtres et flexibles. (O.L.)

DRILL. Les navigateurs anglais ont désigné ainsi l'ORANG-OUTANG. V. ce mot. (S.)

DRIMIE, *Drimia*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des liliacées, qui a été établi par Jacquin, et qui renferme cinq plantes du Cap de Bonne-Espérance, qui ont beaucoup de rapport avec la JACINTHE. Il en comprend même une espèce de Linnæus, le *Hyacinthus revolutus*. Ce genre a pour caractères: une corolle à six divisions recourbées; six étamines insérées sur la corolle; un germe supérieur à stigmate capité. (B.)

DRIMIS, *Drymis*. Genre de plante de la polyandrie tétragynie, et de la famille des TULIPIFÈRES, qui a pour ca-

ractères : un calice inférieur, monophylle, caduc, et qui se partage en trois lobes ; six à douze pétales ovales ; des étamines nombreuses, beaucoup plus courtes que les pétales, et dont les filamens épaissis vers leur sommet, portent des anthères didymes ; quatre à huit ovaires ovoïdes ou en masse, dépourvus de styles, chargés d'un stigmate aplati, sessile, ressemblant à un point coloré ; quatre à huit baies ovoïdes, presque sessiles, uniloculaires, et qui contiennent chacune quatre semences ou davantage, de forme ovale, presque trigone.

Ce genre est regardé par Lamarck comme différent du *winterana* ou *wintera* de Linnæus ; et, en effet, il l'est, si ce *wintera* est le même que le *canella*, mais Willdenow décrit sous le nom de *wintera*, les *drimis* de Lamarck. Pour ne pas faire une nouvelle confusion, en adoptant le nom de *cannelle*, qui est donné à quatre ou cinq écorces d'arbres de genres différens, on suivra ici la nomenclature du premier de ces botanistes.

Les *drimis* renferment trois espèces, qui sont des arbres de l'Amérique méridionale, à feuilles simples et à écorce d'une saveur aromatique, âcre et très-piquante.

Le plus commun de ces arbres est le DRIMIS DE WINTER, dont les pédoncules sont réunis en faisceaux terminaux. C'est celui qui fournit la véritable *écorce de winter*, du nom d'un capitaine de vaisseau anglais, qui le premier la rapporta du Brésil, et la mit en vogue. Cette écorce a joui d'une grande réputation, surtout parmi les gens de mer. Elle est, en effet, stomachique, alexipharmaque et sudorifique, bonne contre le scorbut, la paralysie et les catarrhes ; mais elle partage ces propriétés avec la cannelle ordinaire et beaucoup d'autres aromates. Ainsi ce n'est pas une panacée universelle comme on l'a publié pendant quelques années. (B.)

DRIMOPHYLLE, *Drymophyllea*. Plante vivace de la Nouvelle-Hollande ; laquelle constitue seule un genre dans l'héxandrie monogynie, et dans la famille des ASPERGES.

Les caractères de ce genre consistent en une corolle à six pétales, égaux et caducs ; en six étamines ; en un style trifide ; en une baie à trois loges polysperme ; etc. (B.)

DRISTAL Voyez DRAC. (LN.)

DRIENKA, DRYN. Ce sont, en Bohême, les noms du CORNOUILLER MALE, *Cornus mascula*. (LN.)

DRJN et MODRJN. C'est le MÉLÈSE, en Bohême. (LN.)

DRJU, DRJNOWJ. Ce sont les noms de l'AUBÉPINE, en Bohême. (LN.)

- **DROC.** L'IVRAIE s'appelle ainsi dans quelques lieux. (B.)

DROCK. Nom russe du GENÈT des teinturiers, (*Genista tinctoria*, L.) (LN.)

- **DROGUE.** C'est l'AJONC, *Ulex europæus*, L. dans quelques cantons. (LN.)

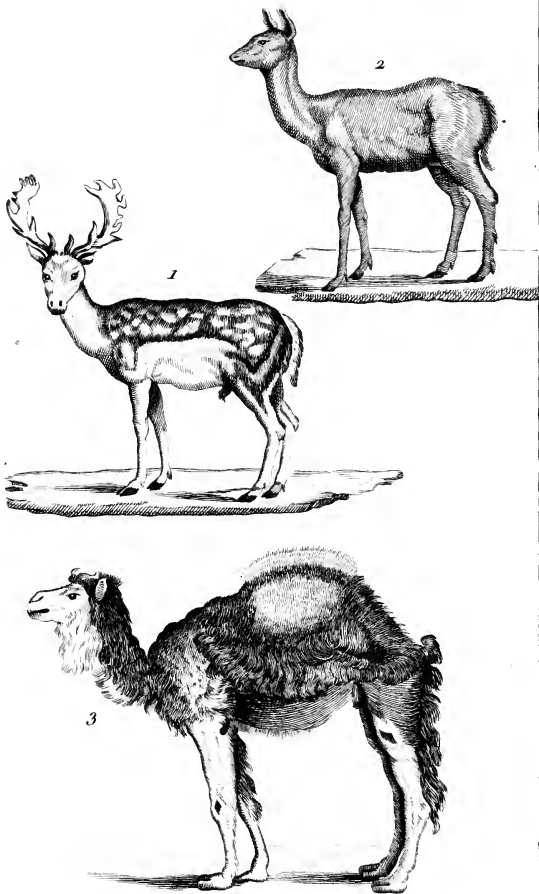
DROGUIER. Les premiers amateurs de l'histoire naturelle ont été d'abord les médecins, les pharmaciens et tous ceux qui cherchèrent dans les végétaux, les animaux, les minéraux, des secours contre les maladies. Naturellement, les peuples sauvages n'étudient jamais ce qui les environne que pour leur utilité immédiate; et les empiriques qui appliquoient des herbes pilées sur les contusions, les plaies; qui purgeoient ces hommes grossiers, ont cherché les premiers à connoître les vertus des minéraux, des plantes et des animaux. Tel fut le berceau commun de la pharmacie et de l'histoire naturelle, comme nous en voyons des preuves chez les Caraïbes, les nègres et les insulaires de la mer du Sud. On a dit que le premier sentiment de l'homme fut de tourner ses regards vers les cieux, d'adorer le maître des mondes et de contempler l'univers; mais on n'a pas fait attention que c'étoit donner les pensées d'un homme policé qui ne manque de rien, à de pauvres et affamés sauvages qui ont besoin de tout. Ils n'ont pas le temps de songer à tout cela; ils ne cherchent que la nourriture, une femelle et un abri: ou, s'ils sont malades, ils essayent l'emploi de différentes herbes. Ce sont, en effet, les sauvages qui nous ont découvert les plus précieux remèdes, le quinquina, la salsepareille, la squine, le gayac, l'ipécacuanha, la serpentinaire de Virginie, le tabac; divers baumes, le quassia, le colombo, le contrayerva, etc. Ce sont même les animaux qui ont enseigné les vertus de plusieurs plantes, du dictame, des lichens, etc. Voyez nos villageois, ils ne s'occupent jamais de la nature, bien qu'elle les entoure de ses productions, et les comble de ses biens. Le premier besoin de l'homme naturel n'est pas de s'instruire, mais de satisfaire à la faim, à la soif, à toutes les nécessités qui l'assaillent. Comment voulez-vous qu'il pense à la nature, à l'univers, quand son estomac crie la faim, quand un loup le menace de sa dent, quand la froidure le glace? Est-ce quand on manque de tout, et même lorsqu'on est malade, qu'on se remplit la tête de considérations abstraites qui font l'embellissement plutôt que le besoin de la vie?

Il me paroît plus naturel de croire que les hommes cherchèrent d'abord le nécessaire dans les plantes, les animaux et les minéraux. Ceux qui se chargèrent spécialement d'une

médecine empirique, les sorciers, les magiciens, les jongleurs, qui voulurent guérir les corps et asservir les esprits de ces hommes barbares, firent les premiers attention aux remèdes qui pouvoient leur être utiles; ainsi, quelques herbes vulnéraires et purgatives, composèrent leurs médicamens du corps: certaines plantes étourdissantes et narcotiques furent employées par eux pour troubler les têtes, comme on le voit encore aujourd'hui chez les sauvages. Ces médecins ou sorciers recueillirent des plantes pour les avoir toutes prêtes au besoin: de là naquit la pharmacie. Celle-ci, accrue par les connoissances traditionnelles de plusieurs générations, offrit bientôt dans ses opérations des phénomènes curieux, qui furent le premier aiguillon d'études plus profondes, et qui ouvrirent enfin la porte à l'histoire naturelle dans toute son étendue, et à la chimie.

Ce fut donc la médecine pharmaceutique qui allaita l'histoire naturelle dans son enfance; et les premières collections ne furent que de simples *droguiers*, des boutiques d'apothicaires. La plus grande collection européenne d'histoire naturelle, celle du Jardin des plantes de Paris, ne commença pas autrement, comme on sait. Enfin, les sciences s'étant perfectionnées et agrandies au point de ne pouvoir plus être embrassées par un seul homme, il fallut séparer l'histoire naturelle de la médecine; car plus nous avançons dans les sciences et les arts, plus nous sentons la nécessité de les partager, afin de les perfectionner; ce qui seroit impossible sans ce moyen. Aussi partage-t-on les naturalistes, en zoologistes (ceux qui étudient les animaux), en botanistes et en minéralogistes: encore chacune de ces classes doit être subdivisée, parce que, plus on s'attachera exclusivement à un objet, plus on l'approfondira; tandis que les esprits qui veulent savoir un peu de tout, sont tous très-superficiels et incapables d'aller loin par cette raison. Il n'est pas donné à l'homme d'être universel. C'est un signe que les sciences se perfectionnent lorsqu'on les voit se subdiviser; mais il se trouve un autre inconvénient, car il n'y a plus autant d'ensemble et d'unité dans les sciences, chacun en contournant un peu à sa manière les diverses branches. Ainsi, l'on gagne en détail ce qu'on perd en masse. A tout prendre, de quel côté sera l'avantage? Je ne sais; mais il semble que l'utilité particulière trouve son compte à cette division du travail et des études. C'est même à cela que paroît tenir l'état actuel de police et de perfection de l'Europe moderne.

On appelle donc *droguier* la réunion d'une certaine quantité d'échantillons des produits animaux ou végétaux qui sont employés dans la médecine et dans les arts, échantillons



Desvigne del.

Drouet Sculp.

1. Daim mâle .

2. Daim Femelle .

3. Promadaire .

choisis et destinés à servir de point de comparaison aux objets de même nature qui se trouvent dans le commerce, et dont on veut faire usage. C'est là que vont étudier les jeunes gens qui se livrent à l'étude des sciences qui ont l'art de guérir pour objet, et principalement les pharmaciens; c'est là que le médecin le plus consommé est même quelquefois obligé de se rendre pour vérifier si tel médicament simple qu'on a fourni à son malade n'est pas frelaté, etc. *V.* au mot CABINET D'HISTOIRE NATURELLE. (VIREY.)

DROIT. Ce mot a plusieurs usages en vénerie. Les dainiers, le filet, les cuisses, le cimier du cerf, sont le *droit* du maître de la chasse. Le valet de limier a pour *droit* l'épaule droite. La rate et le foie appartiennent de *droit* au limier dans la curée, et les *menus droits* se composent des boyaux que l'on donne aux chiens, au bout d'une fourche émoussée. (s.)

DROIT. Avoir, prendre et tenir le *droit*, sont des expressions de vénerie, qui signifient que les chiens ne prennent pas le change. (s.)

DROK. *V.* DUSCHIZA. (LN.)

DROMADAIRE, *Camelus dromedarius*. Ce nom a été appliqué à toute l'espèce du CHAMEAU D'ARABIE, ou du CHAMEAU A UNE SEULE BOSSE; mais, selon Olivier, il doit être restreint aux individus de cette espèce, que l'on a élevés pour la course. *V.* l'article CHAMEAU. Le *dromadaire* est figuré pl. D. 13, de ce Dictionnaire. (DESM.)

DROMAIUS. Nom latin et générique de l'EMEU. *V.* ce mot. (v.)

DROMAN et **DRUMAN.** Noms du SUREAU, dans le comté d'Anglesey. (LN.)

DROMAS. Diodore et Strabon appellent *Camelos dromas* (*Chameau coureur*), le CHAMEAU D'ARABIE, ou A UNE SEULE BOSSE. *V.* l'espèce du *dromadaire*, dans l'article CHAMEAU. (DESM.)

DROMIE, *Dromia*. Genre de crustacés décapodes, de la famille des brachyures, tribu des notopodes, ayant pour caractères : pieds propres à la course ou à la préhension; longueur des six premiers diminuant graduellement, à commencer des serres; les quatre derniers insérés sur le dos et beaucoup plus petits; test ovoïde, court ou presque globuleux, bombé; yeux petits et rapprochés à son extrémité antérieure. Par la forme générale du corps, celles des antennes, des parties de la bouche et des pieds, les *dromies* ont des rapports avec les crabes proprement dits, et les

maïa ou *araiguées de mer*. Leur corps est court ou ramassé, fort bombé, et très-velu, ou couvert d'un duvet, brun ou jaunâtre, sans excepter même les pieds et les serres; l'extrémité antérieure de leur test est un peu resserrée et avancée en forme de museau. Les yeux sont petits et renfermés dans des fossettes orbiculaires ou cylindriques; l'épistome, ou l'espace compris entre les antennes intermédiaires et la bouche, représente un petit triangle presque équilatéral. Les doigts des serres sont robustes, creusés en gouttière dans leur milieu, avec des dents sur les bords, qui s'engrènent naturellement; les deux paires suivantes se terminent par un tarse court, et dont la pointe est écailleuse, très-aiguë, en forme de crochet; celles de la troisième sont plus courtes que celles de la précédente; les quatre derniers pieds sont beaucoup plus petits, insérés à l'extrémité postérieure du dos, et terminés aussi par une épine arquée et très-pointue; mais l'article qui précède immédiatement le tarse est armé d'une épine semblable, plus petite, et opposée à l'autre, en manière de pince. La position et la forme de ces pieds donnent aux *dromies* la facilité de saisir divers corps étrangers, particulièrement des alcyons, des valves de coquilles, de s'en couvrir, et de les tenir fixés; et, comme ils vivent plus particulièrement dans le sable ou la vase des bords de la mer, qu'ils s'y tiennent tranquilles, ils échappent souvent aux regards de l'observateur et de leurs ennemis; on a même de la peine à les reconnoître dans leur marche.

La *dromie tête de mort*, qui se trouve dans la Méditerranée, s'empare d'une espèce d'alcyon, nommé, pour cette raison, *domoncule*, le fixe sur son dos, l'oblige à se mouler sur sa forme, brave ainsi, dit M. Bosc, les recherches de ses ennemis, et surprend les animaux dont elle fait sa nourriture. L'alcyon ne perd cependant point sa vitalité, continue même de croître sous toutes ses dimensions, mais d'une manière qui se concilie avec la disposition du crustacé, sur lequel il est fixé.

La *dromie de Rumphe* se sert aussi du même stratagème. M. de Lamarck en a donné un individu, recouvert pareillement d'un alcyon.

DROMIE DE RUMPHE, *Dromia Rumphii*, Fab.; *Dromie de Rumphius*, D. 15. 3; *Cancer heracleoticus alter*, Aldrov.; grande, bombée, mais plus basse que haute; toute couverte d'un duvet brun; bords latéraux et antérieurs du test insensiblement arqués, ayant chacun cinq dents très distinctes, les oculaires postérieures comprises; trois autres au front; doigts des pinces couleur de rose; l'avant-dernière paire de pieds un peu plus grande que la postérieure. Cette dromie se trouve

dans la Méditerranée, et même dans toutes les mers des Indes. M. Risso dit que ce crustacé vit dans les rochers de moyenne profondeur; que la femelle est couleur de rouille, et qu'elle fait sa ponte en juillet. Ses œufs sont d'un rouge carmin.

La DROMIE TÊTE DE MORT, *Drom. chypeata*, Act: Hafn. 1802, *Cancer caput mortuum*, Linn.; est petite, presque globuleuse, avec un avancement frontal, court, échancré au milieu et sinué sur les côtés; les bords latéraux et antérieurs du test ont chacun trois petites pointes; les deux pieds postérieurs m'ont paru un peu plus longs que les deux précédens. Elles se trouvent dans la Méditerranée.

La dromie décrite par M. Bosc, sous le même nom, est différente, et propre à l'Amérique: c'est le *Cancer sabulosus* d'Herbst, tab. 48, fig. 2. 3. et, à ce qu'il me semble, la même espèce que Nicolson a figurée dans son Histoire naturelle de Saint-Domingue, avec une valve de coquille sur le dos. V. le *Cancer pinnophylax* de Linnæus.

La Dromie *ægagropile* de Fabricius ressemble beaucoup à la Dromie tête de mort; mais elle est un peu moins convexe, et son front a trois pointes, comme la dromie de Rumphé. Elle se trouve dans les mers australes. (L.)

DRONGEAR. V. l'article DRONGO. (v.)

DRONGO, *Dicrurus*, Vieill. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des COLLURIONS. (V. ces mots.) Caractères: bec garni à la base de soies dirigées en avant, assez robuste, un peu comprimé latéralement; mandibule supérieure un peu carénée en dessus, échancrée et crochue vers le bout; l'inférieure retroussée et acuminée à la pointe; narines oblongues, grandes et couvertes par les soies; quatre doigts, trois devant, un derrière; ailes à penne bâtarde, très-courtes; les deuxième, troisième et quatrième rémiges les plus longues de toutes; queue fourchue, composée de dix pennes. Quoique j'aie rangé les drongos dans la famille des *collurions*, je crois qu'ils seroient aussi bien placés dans celle des *myiothères*, près des *moucherolles*, et surtout des *tyrans*, dont ils se rapprochent par la manière dont ils font la chasse aux abeilles; mais ceux-ci en diffèrent par leur bec moins caréné et plus aplati, par leurs pieds plus foibles et par leur queue composée de douze pennes; le *petit tyran de Cayenne* est, parmi ceux-ci, celui qui présente une plus grande analogie avec les drongos, en ce que son bec est moins aplati et plus caréné que celui de ses congénères, et que sa queue est fourchue.

Latham, Gmelin, etc., ont dispersé les drongos dans les

genres des *corbeaux*, des *pie-grièches* et des *gobe-mouches*. On en trouve même un parmi les *coucous* (*cuculus paradiseus*).

Les drongos d'Afrique, observés par M. Levaillant, vivent, dit-il, en société, et se rassemblent au déclin du jour. Ils sont très-turbulens et jettent des cris perçans ; ils se nourrissent d'insectes, et principalement d'abeilles, ce qui les a fait nommer par les colons du Cap, *bey-preter* (mangeurs d'abeilles), et par ceux qui sont témoins de leur réunion nocturne, sans en savoir la cause, *deywels voogel* (oiseaux diaboliques). Ils nichent sur les arbres, et leur ponte est ordinairement de quatre ou cinq œufs. On trouve encore des drongos dans diverses parties de l'Inde, qui, ayant les mêmes caractères extérieurs que ceux d'Afrique, doivent avoir les mêmes habitudes naturelles.

Le DRONGO BALICASSE, *Dicrurus balicassius*, Vieill.; *Corvus balicassius*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.º 603, se trouve aux Philippines, dans quelques autres parties de l'Inde, et même au Cap de Bonne-Espérance, suivant Latham. Son chant est doux et fort agréable ; sa grosseur est celle du merle, et sa longueur d'environ dix pouces ; il a le bec gros, les pieds grêles, et une seule nuance de couleur ; le plumage, le bec, les pieds et les ongles, sont noirs, avec des reflets verts sur le corps. Des individus ont la poitrine d'un blanc terne et le ventre gris. Je présume que ceux-ci sont des femelles ou des jeunes de l'espèce du drongo *fingah*, et que le *balicasse* est la femelle du drongo *drongup*.

Le DRONGO BRONZÉ, *Dicrurus æneus*, Vieill., pl. 176 des Oiseaux d'Afrique, se trouve au Bengale. Il est entièrement d'un noir brillant, à reflets chatoyans bleus et d'un vert bronzé sur la tête, le cou, la poitrine, les ailes et la queue ; le reste du plumage, le bec et les pieds sont d'un noir mat.

Le DRONGO A DEUX LONGS BRINS. Voy. DRONGO A RAQUETTES.

Le DRONGO DRONGEAR, *Dicrurus musicus*, Vieill., pl. 167 des Oiseaux d'Afrique, habite le Cap de Bonne-Espérance. Il n'a point de huppe. La couleur noire, qui domine sur tout son plumage, se rembrunit à la pointe des grandes plumes alaires, et se change en noir bleuâtre sur les parties exposées au soleil ; le bec, les pieds et les ongles sont noirs. Il est plus petit que le drongo huppé, et sa queue est moins fourchue. La femelle ne diffère du mâle que par une taille moindre. Le jeune a les plumes du bas-ventre marquées de blanc ; le bout des couvertures inférieures de la queue taché de cette couleur, et tout le reste de sa livrée glacé de gris-brun.



Poussin del.

J. B. Pardinu Sculp

1. Anthropoïde ou Oiseau Royal.

2. Drongo huppé.

Le chant que ce drongo fait entendre le matin et le soir a des rapports avec celui de notre *merle*. Son nid est composé de brins de bois flexibles, et si peu tissu qu'on peut, du bas de l'arbre où il est construit, voir et compter les œufs, dont quatre composent la ponte ; ils sont blancs et variés de taches noires carrées.

Le DRONGO DRONGUP, *Dicrurus lophorinus*, Vieill., pl. D. 2, f. 2 de ce Dictionnaire, a la taille de la grive draine, le bec très-fort, une petite huppe, haute de trois ou quatre lignes, et qui se retrouse sur les narines ; le plumage entièrement noir et à reflets d'un vert sombre ; le bec et les pieds d'un noir mat. La femelle n'a point de huppe ; sa taille est plus petite que celle du mâle, et son plumage est moins lustré.

Le DRONGO FINGHAH, *Dicrurus cœrulescens*, Vieill. ; *Lanius cœrulescens*, Lath., pl. 172 des Oiseaux d'Afrique, se trouve au Bengale. Il a le bec, la tête, le cou, le dos et les couvertures des ailes d'un noir brillant, avec des reflets bleus, pourpres et verts ; la poitrine d'une couleur cendrée ; le reste du dessous du corps blanc ; les pieds d'un brun noirâtre. Longueur, sept pouces.

Finghah est le nom que porte cet oiseau au Bengale. Les Indiens l'appellent aussi *le roi des corbeaux*, parce qu'il les poursuit avec acharnement, en poussant de grands cris et les assillant de coups de bec sur le dos, jusqu'à ce qu'il les ait éloignés.

Le DRONGO GRIS ou le DONGRI, *Dicrurus leucophæus*, Vieill., pl. 170 des Oiseaux d'Afrique, se trouve à l'île de Ceylan. Il a la taille, la forme et toutes les proportions du *drongo drongear* ; mais sa queue est plus fourchue. Le bec, les pieds et les ongles sont couleur de plomb ; le plumage est généralement d'un gris argentin. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle est plus petite.

Le DRONGO GRIS A VENTRE BLANC, *Dicrurus leucogaster*, Vieill., pl. 171 des Oiseaux d'Afrique, a de grands rapports avec le précédent, et il n'est pas certain qu'il soit d'une espèce distincte. Tout le plumage supérieur est d'un joli gris, et toutes les parties inférieures sont blanches ; le bec et les pieds sont couleur de plomb. Il habite dans l'île de Java.

Le DRONGO HUPPÉ, *Dicrurus cristatus*, Vieill. ; *Lanius forficatus*, Lath., pl. 166 des Ois. d'Af. ; et pl. D. 3 de ce Dict. se trouve à Madagascar et au Cap de Bonne-Esp. Un noir changeant en vert couvre tout son plumage ; sur le sinciput, immédiatement au-dessus de l'origine de la mandibule supérieure, s'élèvent perpendiculairement de longues plumes très-étroites, et dont quelques-unes ont jusqu'à un pouce huit lignes de longueur ; elles se courbent en devant et lui

font une espèce de huppe. Longueur totale, dix pouces. La femelle est un peu plus petite que le mâle, et sa huppe est moitié moins élevée; du reste, elle lui ressemble. Le jeune est d'un noir-brun sur les ailes et la queue, et dans le reste d'un noir glacé de gris, avec du blanc sur les couvertures inférieures de la queue; les jeunes femelles n'ont point de huppe apparente, et celle des jeunes mâles n'a que huit à dix lignes de long.

Le chant de ce drongo est soutenu et fort, et il ne le fait entendre que dans la saison des amours. Ces oiseaux pourchassent les abeilles, particulièrement le soir après le coucher du soleil, et le matin avant son lever; pour cet effet, ils se tiennent en petites bandes, se rangent le long des bois, et s'y perchent sur un arbre isolé et mort, d'où ils s'élancent après leur proie, comme font les tyrans et les gobe-mouches. Ils font entendre alors un cri qui exprime très-bien *pia-griach, griach*; quelquefois il y en a vingt à trente sur le même arbre qui, en chassant, se croisent en tous sens. (*Extrait de l'histoire des Oiseaux d'Afrique*, par M. Levaillant.)

Le DRONGO A LONGUE QUEUE ou le DRONGOLON, *Dicrurus macrocercus*, Vieill., pl. 74 des Oiseaux d'Afrique, a une taille svelte, le bec plus allongé et moins fort que celui de ses congénères; la queue fort longue et très-étagée; le plumage totalement noir, à reflets bleuâtres, très-vifs; le bec et les pieds d'un noir plombé.

Le DRONGO MOUSTACHE, *Dicrurus mystaceus*, Vieill., pl. 169 des Oiseaux d'Afrique. Cette espèce se distingue des autres par un faisceau de poils roides qui, des bords de chaque narine, se redressent en l'air, en même temps que d'autres soies semblables, qui partent des deux côtés de la mandibule inférieure, se dirigent en avant et par en bas; ce qui forme des moustaches très-apparentes. Les petites et les grandes couvertures des ailes, les plumes primaires et celles de la queue sont d'un brun de terre d'ombre, lavé de noir; le reste du plumage est d'un noir à reflets verdâtres; le bec et les pieds sont d'un noir mat; l'iris est de couleur marron vif. La femelle est d'un quart plus petite que le mâle, et son plumage ne diffère qu'en ce qu'elle a le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue tachés de blanc. Leur cri exprime *err-gret*. On les trouve au Cap de Bonne-Espérance.

Le DRONGO A RAQUETTES, *Dicrurus platurus*, Vieill.; *Lanius malabaricus*, Lath., pl. 175 des Oiseaux d'Afrique, a la plume la plus extérieure de chaque côté de la queue très-longue, nue dans une étendue de sept ou huit pouces, à partir de l'extrémité des autres plumes, et garnie de barbes vers le bout; tout son plumage est d'un noir à reflets bril-

lans ; longueur de dix-sept pouces depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité des plumes caudales les plus longues. On trouve cette espèce à Malabar, ainsi qu'à Siam ; car le COUCOU VERT HUPPÉ DE SIAM, *Cuculus paradiseus*, est, comme l'a remarqué M. Cuvier, un individu de la même espèce, et non un coucou ; erreur qui me paroît provenir de l'inexactitude du dessin d'après lequel Brisson en a fait la description, lequel représente cet oiseau avec deux doigts devant. De plus, on lui donne une huppe qu'il n'a pas ; car cet auteur dit que les plumes du sommet de la tête sont seulement un peu plus longues que les autres, et forment une petite huppe ; et c'est ce qu'on voit chez les oiseaux qui ont les plumes de la tête ainsi conformées, mais qui pour cela ne sont pas des oiseaux *porte-huppés*. La couleur de son plumage indique ou une femelle ou un jeune *drongo à raquettes*. En effet, au lieu d'être d'un noir à reflets brillans, elle est d'un vert obscur sur la tête, le corps, les ailes et la queue. C'est le *coucou à longs brins* de Buffon. (v.)

DRONGOLON. V. DRONGO A LONGUE QUEUE. (v.)

DRONGRI. V. le genre DRONGO. (v.)

DRONGUP. V. DRONGO-DRONGUP. (v.)

DRONTE, *Didus ineptus*, Lath., pl. D. fig. 2 de ce Dict. On dit que l'on a trouvé cet oiseau à l'Isle-de-France et à l'île de Bourbon, que les Hollandais le nommèrent *do-daerts* et *walgh-vogel* (oiseau de dégoût), les Portugais *dodo*, les naturalistes, *cygne à capuchon*, *autruche encapuchonnée*, *coq étranger*. Son nom originel est dronte ; mais cet oiseau ne se montre plus dans les îles de France et de Bourbon, ni dans les terres voisines, et certes les hommes n'ont pas lieu d'en regretter la perte. En effet, le dronte ne présente que des formes et des qualités rebutantes. Plus gros qu'un cygne, il n'a d'un oiseau que les plumes et la conformation générale ; il lui est d'ailleurs impossible d'élever sa lourde masse dans les airs, ni de la porter en avant avec quelque vitesse ; il peut à peine se traîner pesamment et d'un air gauche. Sa tête, montée sur un cou épais, court et goîtreux, n'est presque en entier qu'un bec énorme à mandibules concaves dans leur milieu, renflées par les deux bouts, recourbées à la pointe en sens contraires, et ressemblant à deux cuillers pointues qui s'appliquent l'une sur l'autre, la convexité en dehors. L'ouverture de ce bec se prolonge bien au-delà de deux gros yeux noirs, entourés d'un cercle blanc ; sa teinte est d'un blanc bleuâtre jusqu'à sa pointe, qui est jaunâtre en dessus et noirâtre en dessous. Un bourrelet de plumes, ou, suivant quelques personnes,

une membrane, forme sur cette tête, déjà bien difforme, une sorte de capuchon. La forme du corps est cubique; des plumes grises, molles et assez douces au toucher, le couvrent en entier; une touffe de plumes jaunâtres, placées de chaque côté, tient lieu d'ailes, et cinq plumes de la même couleur, à barbes désunies et crépues, remplacent la queue. Toute cette masse bizarre est soutenue sur deux pieds ou plutôt deux piliers longs de quatre pouces, ayant presque autant de circonférence, et terminés par des doigts sans ongles. Ajoutez à cet assemblage hideux, que la chair du dronte ne peut se manger à cause de sa mauvaise odeur, et l'on aura l'idée exacte d'un véritable oiseau de dégoût, qui, par la bizarrerie de ses attributs, sembleroit ne tenir son existence qu'à la fantaisie d'une imagination dérégulée. Latham a classé cet oiseau dans l'ordre des autruches, et en a fait un genre sous le nom *didus*, dans lequel il a encore placé le SOLITAIRE et l'oiseau de NAZARE. *Voy.* ces mots.

(S.)

DROOGBLOEM. Nom des GNAPHALES, en Hollande.

(LN.)

DROP. Nom polonais de l'OUTARDE. (V.)

DROSSEL. Nom allemand et générique des GRIVES et des MERLES. (V.)

DROSERA. Nom grec d'origine, qui signifie *couvert de rosée*. Il est employé pour désigner de petites plantes curieuses par les glandes pédicellées et transparentes qui couvrent leurs feuilles et qui brillent comme les gouttes de la rosée. *V.* ROSSOLIS et DROSOPHYLLE. (LN.)

DROSÉRACÉES. Famille de plantes proposée pour placer le ROSSOLIS, qui ne se lie à aucune de celles qui existent. (B.)

DROSIUM. Nom donné anciennement à l'*alchemilla vulgaris* ou PIED-DE-LION, et au ROSSOLIS. (LN.)

DROSOMELI. Un des noms de la MANNE. (LN.)

DROSOPHYLLE, *Drosophyllum*. Genre établi par Linck pour placer le ROSSOLIS DU PORTUGAL. (B.)

DROUE. Nom vulgaire de la FESTUQUE DES MARAIS.

(B.)

DROUIL. Nom vulgaire du CHÈNE TOZA, aux environs de Périgueux. (B.)

DROUILER. C'est un des noms de l'ALISIER. (B.)

DRUE. Nom vulgaire que l'on donne, dans quelques cantons, au PROYER. *V.* BRUANT. (V.)

DRUE MUNKE. Nom danois des ACONITS. (LN.)

DRUIFKRUID. Nom hollandais du **BOTRYS**, *teucrium botrys*. L. (LN.)

DRULIÉ. L'ALISIER A FEUILLES BLANCHES, *Catalægus aria*, porte ce nom en Languedoc; et l'*alisse*, son fruit, semblable à une cerise, et bonne à manger, s'appelle **DRULIO**. (LN.)

DRUMAN. V. **DROMAN**. (LN.)

DRUMPFLBEERE. Nom donné quelquefois, en Allemagne, à l'**AIRELLE VEINÉE**, *vaccinium uliginosum*, L. (LN.)

DRUPATRE, *Drupatris*. Grand arbre à feuilles alternes, ovales-oblongues, aiguës, dentées, glabres, à fleurs blanches, petites, disposées en épis nombreux et terminaux, qui, selon Loureiro, forme un genre dans l'icosandrie monogynie et dans la famille des plaqueminiers.

Ce genre offre pour caractères : un calice campanulé à cinq divisions aiguës; une corolle de quatre pétales presque ronds, concaves, ouverts; plus de vingt étamines insérées au calice; un ovaire inférieur, surmonté d'un style épais, à stigmate encore plus épais; une drupe ovale, unie, contenant une noix à trois loges.

La *drupatre* croît dans les forêts de la Cochinchine. (B.)

DRUPE, *Drupa*, Linn. On donne ce nom à tout péricarpe charnu ou coriace, qui contient un seul osselet ou noyau, adhérent à la pulpe qui l'entoure. (D.)

DRUPÉOLE. Diminutif de **DRUPE**. (B.)

DRUSE, *Drusa*. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères, établi par Decandolle sur une plante annuelle des îles Canaries.

Il offre pour caractères : un calice à peine visible; une corolle de cinq pétales, ovales, entiers; cinq étamines; un ovaire inférieur surmonté de deux styles à base épaisse; deux semences réunies, aplaties, dentées sur leur bord, unies à leur limbe.

Cette plante est remarquable par ses feuilles opposées, exemple unique dans cette famille. Les fleurs sont réunies en ombelles axillaires, sans involucre, comme dans les **HYDROCOTYLES**. (B.)

DRUSE. C'est, dans le langage des mineurs allemands, une *cavernosité* dans un minéral ou dans un filon; et comme pour l'ordinaire ces creux sont tapissés de cristallisations, nous avons, par abus, transporté ce nom aux cristaux eux-mêmes. Ainsi l'on dit une *druse* ou *drouse de spath calcaire* ou de *cristal de roche*, pour exprimer un groupe composé d'un grand nombre de cristaux calcaires ou quarzeux, ordinairement d'un petit volume. (PAT.)

DRUTENBLUH. Un des noms du **MERISIER A GRAPPES**, *prunus padus*, Linn., en Allemagne. (LN.)

DRYADEA. Linnæus avoit d'abord nommé ainsi le genre qu'il appela ensuite **DRYAS**. Adanson pense que le *dryas* des Grecs est la plante de nos montagnes à laquelle Linnæus l'a appliqué. V. **DRYAS**. (LN.)

DRYANDRE, *Dryandra*. Genre de plante de la tétrandrie monogynie et de la famille des **PROTÉES**, établi par R. Brown aux dépens de ce dernier genre, et qui renferme treize espèces, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. V. **DRIANDRE**.

Ses caractères consistent : en un involucre imbriqué entourant un réceptacle plane et couvert de paillettes ; en un calice à quatre divisions profondes, portant des étamines ; en quatre glandes entourant un ovaire biloculaire, à loges monospermes ; une follicule ligneuse. (B.)

DRYAS. Nom donné par Linnæus à un genre de plantes de la famille des rosacées, parce que l'espèce commune, *dryas octopetala*, a des feuilles qui rappellent celles du *chêne* par leur forme. Murray, Pallas et Jacquin décrivent une deuxième espèce de *dryas* que les botanistes regardent maintenant comme une **BENOITE**, *geum potentilloïdes*, ainsi que le *dryas pentapetala*. Linn. ; enfin Crantz y rapporte l'espèce commune dont on a fait le genre **SIEVERIA**. Alors le genre *dryas* se trouveroit détruit. V. **DRIADE**. (LN.)

DRYAX. C'est l'**HIRONDELLE DE RIVAGE**, selon Gesner. (S.)

DRYAKIEW-POLNE. Nom polonais de la **SCABIEUSE DES CHAMPS**. (LN.)

DRYIN. On donne ce nom à l'**AMMODYTE APPÂT**. (B.)

DRYINAS. Nom spécifique d'un **CROTALE**. (B.)

DRYINE, *Dryinus*. Nom de deux genres d'insectes de l'ordre des hyménoptères, l'un de la famille des pupivores, tribu des oxyures (auparavant proctotrupiens) ; l'autre de la famille des fouisseurs, tribu des sphéginés. J'ai établi le premier, et Fabricius a institué, mais postérieurement, le second. Je traiterai de celui-ci à l'article **PRONÉE**.

Les hyménoptères pupivores que j'ai nommés dryines, ont un caractère qui les distingue de tous les autres insectes, ou qui leur est exclusivement propre. Leurs pieds antérieurs sont longs, terminés par deux crochets fort allongés, et dont l'un, en se repliant contre le tarse, fait, avec lui, l'office de pince.

Les dryines ont des cellules à la base de leurs ailes supérieures, de même que les cinètes, les bélytes et les omales

de M. Jurine. Ils ressemblent surtout aux derniers par l'étendue du segment antérieur du corselet, qui a la forme d'un trapèze ou d'un nœud. Ils ont, ainsi que les omales, les antennes insérées près de la bouche; mais elles ne sont point coudées, et ne sont composées, dans les deux sexes, que de dix articles, dont les derniers un peu plus gros. Les mandibules offrent quatre dents. Les palpes maxillaires sont grêles, très-longs, filiformes et de cinq articles; les labiaux, beaucoup plus courts, n'en ont que deux ou trois, dont le dernier plus gros et presque ovoïde. La languette est entière.

Le corps est allongé, avec la tête évidemment plus large que le corselet et élevée sur les côtés. Le corselet dans les individus ailés, les mâles probablement, est rétréci à sa partie antérieure; il est étranglé au milieu et comme divisé en deux nœuds dans les individus aptères, ou ceux que je présume être les femelles. L'abdomen est presque ovoïde, brièvement pédiculé, et sans tarière saillante. Les pieds sont allongés, surtout les deux premiers, avec les cuisses épaisses, et plus grêles à leurs deux extrémités; le premier et le dernier article des tarsi antérieurs sont beaucoup plus longs que les intermédiaires. Les ailes supérieures ont deux cellules opposées à leur base, et une cellule radiale ovale, atteignant presque le bout de l'aile, où elle se rétrécit et s'oblitére; la nervure inférieure qui la dessine jette en dessus un petit rameau ou une dent; deux autres nervures partant des aréoles de la base s'étendent dans la longueur de l'aile. Le point épais est grand.

Ces hyménoptères sont petits et très-rares. Je n'en connois que trois espèces, et toutes trouvées en France. Celle que j'ai nommée FORMICAIRE, *formicarius*, et dont j'ai donné la figure dans mon *Genera crust. et insect.*, tom. 1, tab. 12, fig. 6, est ailée, rougeâtre, avec l'extrémité postérieure du corselet, l'abdomen, et deux bandes sur les ailes, noires. M. Bourgeois m'en a envoyé de Lyon une seconde (*ater*) pareillement ailée; celle-ci est un peu plus grande, noire, avec les ailes semblables à celles de la précédente. J'ai pris la troisième (*nodicollis*) aux environs de Paris; celle-ci est plus petite. La femelle est aptère, noire, avec le corselet noueux. Le docteur Klüg m'a envoyé de Berlin le même insecte sous le nom générique de *gonatopus*. (L.)

DRYITE. On a donné ce nom à des fragmens de bois pétrifié, dans lesquels on a cru reconnoître la structure du bois de chêne. (DESM.)

DRYMEJA. C'est le nom d'une espèce du genre LAICHE; *carex sylvatica*. (L.N.)

DRYMIS, *saveur âcre*, en grec. C'est un genre de plante ainsi nommé par Forster parce que l'écorce de l'arbre qu'il y rapporte est aromatique et âcre. C'est l'écorce de *Winter-V. DRIMIS*. Depuis Forster a changé ce nom en celui de *wintera* qui a été adopté par les botanistes. (LN.)

DRYMMIRRHIZÉES, *Cannæ*, Jussieu. Famille de plantes dont les caractères sont : un calice ou nul ou coloré, et divisé en trois parties ordinairement inégales et irrégulières ; une corolle de trois pétales plus grands, mais du reste semblable au calice ; une seule étamine, dont le filament est inséré à la base du style, souvent plane, pétaloïde, et dont l'anthère est linéaire, tantôt simple, tantôt gémée, adnée au filament dans toute sa longueur. Ou ovaire inférieur, à style simple, souvent filiforme ; à stigmate simple ou divisé ; une capsule trilobulaire, ordinairement trivalve et polysperme ; l'embryon dans la cavité d'un péricarpe farineux ou corné, quelquefois engainé par un vitellus.

Les plantes de cette famille ont ordinairement une racine tubéreuse, rampante et odorante ; une tige herbacée, couverte par les gaines des pétioles ; des feuilles simples, alternes, convolutées lorsqu'elles se développent, tantôt multinerveuses, tantôt à une seule nervure ; les fleurs entourées d'écaillés spathacées et quelquefois vivement colorées, naissant plus souvent sur un spadix caulinaire ou radical.

Ventenat, de qui on a emprunté cette expression caractéristique, rapporte quatre genres à cette famille, qui est la seconde de la quatrième classe de son *Tableau du règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 5, n.º 2 du même ouvrage ; savoir : **BALISIER**, **AMOME**, **COSTUS** et **ZÉODAIRE**. *V.* ces mots.

Cette famille s'appelle aussi en français **BALISSOÏDE** et **AMOMÉE**. Jussieu y réunit de plus les genres **CATIMBAN**, **GLOBBA**, **MYROSME**, **ALPINIE**, **MARANTE**, **THALIE** et **CURCUMA**. (B.)

DRYMOPHILE, *Drymophila*. Plante vivace à racine rampante, noueuse, à feuilles distiques, sessiles, à hampe garnie de stipules engainantes, à fleur blanche, solitaire, terminale, qui croît à la Nouvelle-Hollande et qui, seule, constitue, selon R. Brown, dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des asperges, un genre voisin du **MUGUET** et du **STREPTOPE**.

Les caractères de ce genre sont : calice de six folioles pétaliformes, ouvertes, égales ; six étamines hypogynes ; un ovaire surmonté d'un style à trois divisions recourbées ; une baie globuleuse à trois loges polyspermes. (B.)

DRYMOPOGON. Nom donné anciennement par Tabernæmontanus, à une SPIRÉE (*spiræa aruncus*, L.). (LN.)

DRYOBALANOPS. Arbre de Ceylan, qui produit la véritable écorce de cannelle, suivant Gærtner fils, et qui a pour caractères : calice infère, monophylle, arrondi; limbe divisé en cinq ailes foliacées, écartées, roides, nerveuses, élargies vers le haut, et obtuses. *Fruit* : capsule uniloculaire, trivalve, monosperme, enfoncée dans le calice renflé et cupuliforme. Cet arbre paroît rentrer dans la famille des érables. V. Gœrt. fr. 3, p. 50, t. 186, f. 1.

Dryobalanops, signifie *figure du gland du chêne*, en grec. Ce genre est ainsi nommé, à cause de son fruit. (LN.)

DRYOPHANUM, ou **DRYOPHONON.** Pline donne ce nom à une plante qui est, dit-on, *liberis umbellata*, ou le PIMENT ROYAL (*Myrica gale.*) (LN.)

DRYOPS, *Dryops*, Oliv.; *Parnus*, Fab. Genre d'insectes coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, tribu des macrodactyles.

Peu d'insectes nous offrent des caractères aussi tranchés. Leurs antennes ont la forme de celles des gyrins et se logent dans une cavité au-dessous des yeux. Elles sont plus courtes que la tête, composées de neuf à dix articles, dont les six à sept derniers forment une petite massue presque cylindrique, un peu dentelée en scie et un peu courbe; le second article est grand, presque en forme de demi-entonnoir, et fait une saillie qui présente l'aspect d'une oreillette; il cache, par un côté, la massue, et recouvre, même entièrement, en façon d'opercule, le surplus de l'antenne, lorsqu'elle est logée dans sa fossette. Le labre est extérieur et arrondi. Les mandibules sont assez fortes et dentelées au bout. Les palpes sont presque égaux, et terminés par un article un peu plus gros, presque ovalaire. Les mâchoires sont divisées au bout en deux lobes, dont l'intérieur plus petit, en forme de crochet. La languette est presque carrée et sans échancrure sensible. Le corps est presque elliptique, convexe, bordé, ordinairement soyeux ou pubescent, avec la tête enfoncée dans le corselet jusqu'aux yeux et obtuse ou arrondie en devant; le corselet est presque carré, un peu plus étroit en devant, rebordé, avec les angles postérieurs aigus; les étuis sont allongés et de consistance assez roide. L'avant-sternum se dilate et s'avance jusque sur la bouche. Les cuisses ont un sillon en dessous pour recevoir la jambe dans la contraction. Les tarses sont filiformes, à cinq articles, tous entiers, et dont le dernier, beaucoup plus long, se termine par deux forts crochets.

Geoffroy avoit placé avec les dermestes l'espèce la plus commune (le dermeste à oreilles), dont elle a, en effet, le port extérieur. Ces insectes sont petits, ont la démarche lourde et se trouvent, au printemps, près du bord des eaux : ils y tombent même souvent ; mais ils sont garantis de l'influence de l'eau par le duvet soyeux de leur corps. On n'a pas encore observé leurs métamorphoses.

DRYOPS AURICULÉ, *Dryops auriculatus*, Oliv. ; *Parnus prolifericornis*, Fab. ; D. 6, 11 et 12. Il est noirâtre, tantôt plus foncé, tantôt plus clair et tirant sur l'olivâtre, pointillé, soyeux et hérissé de petits poils ; la massue des antennes est roussâtre ; le corselet a, de chaque côté, une ligne imprimée et longitudinale ; les points des élytres forment des stries ; les pieds sont plus courts que le corps, les quatre antérieurs sont presque de la même longueur. Il est commun en France.

Le **DRYOPS DE DUMÉRIL**, *Dryops Dumerili*, a une forme plus allongée et presque cylindrique. Il est un peu chagriné, et ses élytres ont même quelques lignes élevées, mais peu distinctes ; les pieds, surtout les deux premiers, sont proportionnellement plus longs que dans le précédent. M. Duméril, mon collègue à l'académie des sciences, a trouvé cette espèce en Espagne. M. Bonelli l'a aussi observée en Italie.

Le *Dryops picipède* d'Olivier, et le *parne acuminé* de Fabricius, forment un nouveau genre, celui d'HYDÈRE. V. ce mot. (L.)

DRYOPS. Nom donné par Fabricius au genre d'insectes que j'avois nommé OËDÈMÈRE. V. ce mot. (O.)

DRYORKIS, *Dryorkis*. Genre établi par Dupetit-Thouars dans la famille des orchidées, et qui paroît se rapprocher des **DISPERIS** de Swartz. Il n'en donne pas le caractère. Trois espèces des îles de France ou de Bourbon s'y réunissent. (B.)

DRYPETES, Vahl, *Eclog.* 3, p. 49. Genre de plante de la dioécie, qui a quelques rapports avec les *Nerpruns*. Ses caractères sont, d'après M. Poiteau : calice à 4-6 folioles inégales ; corolle nulle : fleur mâle, à 4, 5, 6, ou 8 étamines ; un disque central sinueux : fleurs femelles, ovaire libre et entouré à sa base d'un bourrelet glanduleux, portant deux styles et deux stigmates capités, échancrés latéralement. Les fruits consistent en une drupe uniloculaire et monosperme, et plus rarement à deux loges et à deux graines.

M. Poiteau (*Mém. du Muséum*, vol. 1, p. 155) rapporte à ce genre trois espèces, savoir : 1.° le *Drypetes glauca*, Vallh. Poit., pl. 6 ; 2.° le *Drypetes alba*, Poit., pl. 7 ; arbre qu'il a observé dans l'île de la Tortue, où on lui donne le nom de

Bois côtelette, à cause des côtes et des saillies longitudinales qui se développent sur son tronc, quand il a acquis un certain âge; les charpentiers estiment beaucoup son bois; 3.^o le *Drypetes crocea*, Poit., pl. 8, qui est le *Schæfferia lateriflora* de Swartz et de Willdenow.

Le drypète n'est, à proprement dire, qu'un démembrement du *Schæfferia*, et ne comprend que les espèces de ce genre qui sont apétales. (LN.)

DRYPIS, *Drypis*. Plante à tiges tétragones, noueuses, très-branchues, à feuilles opposées, sessiles, linéaires, subulées, planes en dessus, terminées par une pointe légèrement épineuse, à stipules et à bractées tridentées, et à fleurs en ombelles ou en bouquets axillaires et terminaux.

Chaque fleur a un calice monophylle, cylindrique, persistant, et divisé, presque jusqu'à moitié, en cinq découpures droites et pointues; cinq pétales à onglets et à lames profondément bifides; cinq étamines à filamens droits et à anthères ovales; un ovaire supérieur, ovoïde, surmonté de trois styles à stigmates simples.

Le fruit est une capsule ovale, arrondie, cachée dans le calice, uniloculaire, et qui contient une semence réniforme.

On trouve cette plante dans les parties méridionales de l'Europe, et sur les côtes de Barbarie. Elle est bisannuelle. (B.)

DRYPIS de Théophraste. C'étoit une plante dont les feuilles avoient des épines qui blessoient les passans, ou ceux qui vouloient les cueillir. Son nom dérive du grec *drupto*, je déchire. Micheli l'applique à la plante décrite ci-dessus, qui porte, en Italie, le nom d'*Herbe aux ânes*, parce que ces animaux s'en nourrissent. C'est, selon Adanson, le *Drypis* de Théophraste et des Latins; mais il se pourroit également que le *drypis* fût le panicaud (*eryngium*), ou une cynarocéphale. (LN.)

DRYPTE, *Drypta*, Latr., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des carabiques, deuxième division.

Ils forment, avec les *Zuphies*, les *Galérites*, les *Agres*, et les *Odacanthès*, une petite sous-famille, remarquable par leur tête entièrement dégagée, leurs palpes saillans, leur corselet étroit et allongé, et leurs élytres tronquées à l'extrémité; leurs jambes antérieures ont une échancrure au côté interne.

Une tête triangulaire, portant des yeux globuleux; des antennes filiformes, avec le premier article fort allongé; des mandibules très-avancées, étroites, parallèles, crochues au

bout ; quatre palpes terminés par un article plus grand , en forme de cône renversé ; des mâchoires allongées , armées d'un fort crochet ; une languette linéaire , reçue , à sa base , dans un menton lunulé ; un corselet long et presque cylindrique ; des tarse ayant leur pénultième article bilobé , distinguent les dryptes des autres carabiques de la même sous-famille. La forme de leurs organes masticateurs annonce que ces insectes sont très-carnassiers , et qu'ils peuvent saisir leur proie jusque dans sa retraite. On les trouve à terre , et particulièrement dans les lieux un peu humides. Ils n'habitent que les pays chauds de l'ancien continent.

La DRYPTE ÉCHANCRÉE , *Drypta emarginata* , Fab. , D. 6 , 13 , a été rangée , par Olivier , avec les cicindèles. Elle est longue d'environ quatre lignes , bleue , pointillée , pubescente , avec les antennes et les pieds fauves.

On la trouve rarement aux environs de Paris ; mais elle est commune dans les départemens méridionaux , en Italie et en Espagne , où elle a été observée par M. le baron Dejean.

La DRYPTE COU-CYLINDRIQUE , *Drypta cylindricollis* , Fab. ; *Carabus distinctus* , Ross. , est d'un fauve pâle , avec une bande noire le long de la suture. On la trouve en Italie et dans le royaume de Maroc.

J'en connois deux autres espèces , et qui sont propres aux Indes orientales. (L.)

DRY-SKIN. Les pêcheurs de baleines donnent ce nom , qui signifie *peau sèche* , aux baleines qui allaitent leurs petits depuis un an. Elles sont alors fort maigres , et , malgré leur grosseur , ne produisent guère plus de trente barils d'huile. (DESM.)

DRYS. Nom grec du CHÊNE (*Quercus*). (LN.)

DRZEMLIK. Nom polonais de l'ÉMERILLON. (V.)

DSCHANGUL. Nom kirguis du *Tamarix pentandra* , même plante que notre *Tamarix gallica*. Les Nogais le nomment *Dschylgun* et d'autres hordes tartares , *Dungu*. (LN.)

DSCHEIRAN. Nom que les Turcs donnent au DSEREN des Mongoles , qui est l'ANTILOPE GOITREUSE de Pallas (*Antelope gutturosa*). C'est une altération du mot *Dseren* , que les Turcs changent encore en *Jairan* et *Jarrain*. (DESM.)

DSCHENGU. Nom tartare-kirguis , du *Robinia halodendrum*. (LN.)

DSCHIDA-AGATSCH. Nom tartare du TREMBLE , *Populus tremula*. (LN.)

DSCHIGDA. C'est le CHALEF en Tartarie. (LN.)

DSCHIN. Nom de l'OR à la Chine. (LN.)

DSEREN. Nom mongol d'une espèce d'ANTILOPE (*Antelope gutturosa*), V. ANTILOPE. (DESM.)

DSHEREN. Nom tartare de l'ANTILOPE DSEIRAN. V. ce mot. (s.)

DSHIGGETEI, DSIGGETAI, ou DSHIKKETAEI. Espèce de mammifère du genre CHEVAL. V. ce mot. (DESM.)

DSCHIT, DSCIKA et DJILEK. Noms donnés par les Tartares Lamoutes, Tonguses, et autres, à l'AIRESSE VEINÉE (*Vaccinium uliginosum*, L.). (LN.)

DSCHJAN. Nom indien de l'ORGE. (LN.)

DSCHOLI. Nom donné, en Géorgie, au FRAMBOISIER (*Rubus idæus*, L.). (LN.)

DSCHYLYMSA. Nom tartare de la GUIMAUVE (*Althæa officinalis*, L.). (LN.)

DSIESENGIR. Nom donné par les Tartares Kirguis, à la NITRAIRE A FRUITS NOIRS (*Nitraria Schæberi*, L.). (LN.)

DSIGSJAK. Nom donné au SEIGLE par quelques hordes tartares. (LN.)

DSHILAN-SCHIAPTAK Nom donné par les Tartares Kirguis, à l'*Iris sibirica*. (LN.)

DSJO. L'un des noms japonais du CHRYSANTHEME DES INDES. V. CAI-CUC. (LN.)

DSUDSUDAMA. Suivant Thunberg, c'est, au Japon, l'un des noms de la LARMILLE (*Croix Lacryma*). (LN.)

DUA. Nom du CHAMEAU, chez diverses hordes de Tartares. (DESM.)

DUA-CHUOT. Nom cochinchinois du CONCOMBRE (*Cucumis sativus*, L.); **DUA-GANG** est celui du MELON (*Cucumis melo*) ces deux plantes sont très-cultivées en Cochinchine et en Chine. **DUA-HAU**, est la CITROUILLE (*Cucurbita citrullus*), excellente à manger dans les pays chauds, où elle a une saveur beaucoup plus agréable qu'en Europe. (LN.)

DUA-NHA-TLOI. C'est un arbrisseau de Cochinchine, de la famille des cucurbitacées. Il est nommé *Trichosanthes scabra* par Loureiro. (LN.)

DUB. Nom du CHÈNE (*Quercus robur*), en Servie et en Pologne. Les Russes donnent ce même nom au CHÈNE, et celui de *Dubrow* à une *Chénaie*. (LN.)

DUBAT. Nom donné, en Afrique, à la CHRYSOCOME (*Ch. linosyris*). (LN.)

DUBB des Arabes. C'est l'OURS. (DESM.)

DUBBAH ou DUBEAH. Nom de l'HYÈNE, en Barbarie. V. ce mot. (s.)

DUBBA-SARAKIS. Suivant Forskaël, c'est, en Morée,

le nom de la PASTÈQUE (*Cucurbita citrullus*, Linn.) Le DUBBA-DIBBE est la GOURDE (*Cucurbita lagenaria*, Linn.). (LN.)

DUBEAH. *V.* DUBBAH. (DESM.)

DUBEZ-SOLOTKOI. La RÉGLISSE est ainsi nommée en Russie. (LN.)

DUBOISIE, *Duboisia*. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, qui a servi à R. Brown pour établir un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des SOLANÉES.

Les caractères de ce genre consistent en un calice à deux lèvres; une corolle presque campanulée; quatre étamines didynames, et une cinquième avortée; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmatte échancré; une baie à deux loges polyspermes. (B.)

DUBULJAH. C'est, chez quelques hordes tartares, le *Spiræa crenata*. (LN.)

DUC. Ce nom que les anciens ont donné à un *chat-huant*, parce qu'ils croyoient qu'il précédoit et conduisoit les *cailles* lorsqu'elles partent pour changer de climat, a été généralisé par des auteurs, à tous les oiseaux de nuit qui ont la tête ornée de deux aigrettes. Brisson en fait un genre particulier sous le nom de *hibou*, et Latham une section des CHOUETTES. *V.* ce mot article des HIBOUX.

Le DUC AUX AILES NOIRES, *Strix atheniensis*, Lath. pl. 227 des *Ois. d'Edwards*, est une variété du GRAND DUC.

Le DUC ASIO. *V.* HIBOU ASIO.

Le DUC BLANC DE LAPONIE, *Strix scandiaca*, n'est probablement qu'une variété du GRAND DUC. Linnæus ne l'a décrit que d'après une figure laissée par Rudbeck. (Note de M. Cuvier.) C'est, selon Buffon, une variété produite par le froid du Nord.

Le DUC CABURE. *V.* HIBOU CABURE.

Le DUC DE LA CHINE. *V.* HIBOU DE LA CHINE.

Le DUC DE LA CÔTE DE COROMANDEL. *V.* PETIT HIBOU DE LA CÔTE DE COROMANDEL.

Le DUC A COURTES OREILLES. *V.* HIBOU A AIGRETTES COURTES.

Le DUC A FRONT BLANC. *V.* HIBOU A FRONT BLANC.

Le DUC GENTIL. *V.* HIBOU GENTIL.

Le GRAND DUC. *V.* GRAND HIBOU.

Le GRAND DUC D'AFRIQUE, figuré dans l'ouvrage sur les *Oiseaux d'Afrique*, par Levaillant, est regardé comme une variété de celui d'Europe; cependant son plumage est plus brunâtre et offre des nuances plus foncées sur les ailes et sur le dos; sa taille est plus petite et plus ramassée.

Le GRAND DUC DE CEYLAN. *V.* HIBOU DE CEYLAN.

Le GRAND DUC DÉCHAUSSÉ (*Strix bubo pedibus nudis*, Lath.) me paroît suspect comme espèce particulière ; aussi Buffon en fait une variété de notre grand-duc ; mais ce qui me paroît étonnant, c'est que ce hibou d'Italie n'ait point été vu depuis Aldrovande qui le premier en a parlé ; au reste, il a les tarses dénués de plumes et des couleurs plus noires, les pieds plus menus et moins forts que le grand-duc.

Le GRAND DUC D'ITALIE est le même que le DUC AUX AILES NOIRES.

Le GRAND DUC DE LA LOUISIANE, *Bubo ludovicianus*, Daudin ; n'est point une espèce particulière, étant le même oiseau que le *grand duc de Virginie* ou le HIBOU DES PINS.

Le GRAND DUC MAGELLANIQUE. *V.* HIBOU NACURUTU.

Le GRAND DUC DE VIRGINIE. *V.* HIBOU DES PINS.

Le DUC MEXICAIN. *V.* HIBOU CRIARD.

Le MOYEN DUC. *V.* HIBOU COMMUN.

Le DUC DES MARAIS, *Strix palustris*, Lath., n'est point une espèce particulière ; c'est le HIBOU A AIGRETTES COURTES.

Le DUC NAIN. *V.* HIBOU NAIN.

Le PETIT DUC. *V.* HIBOU SCOPS.

Le PETIT DUC DE LA CAROLINE. *V.* HIBOU ASIO.

Le DUC AUX PIEDS NUS. *V.* le GRAND DUC DÉCHAUSSÉ.

Le DUC TACHETÉ, *Strix varia*, Lath. C'est un individu de l'espèce du HIBOU ASIO. *V.* pour tous ces *hiboux* le genre CHOUETTE. (V.)

DUCHAL. Nom d'une liqueur qu'on prépare en Perse avec du moût de vin évaporé en consistance de sirop. (B.)

DU-DE-THOL. Espèce de TULIPE qui fleurit au premier printemps et qui a de l'odeur. (B.)

DU-DU. Adanson appelle ainsi le JACQUIER DES INDES. (B.)

DUCHESNÉE, *Duchesnea*. Plante vivace des Indes, d'abord placée parmi les FRAISIERS, et établie en titre de genre par Smith, dans le dixième volume des *Transactions de la Société Linnéenne de Londres*.

Les caractères de ce genre sont : calice à dix découpures ; corolle de cinq pétales ; baie recouverte de graines monospermes. (B.)

DUCHESSE. On donne ce nom à l'une des espèces de CHETODON (*Chetodon dux*). (DESM.)

DUCHOLA. Nom donné par Adanson au genre *omphalea*, Linn. établi par Brown (*Jam.*) sous le nom de *omphalindria*. (LN.)

DUCHON. Adanson a donné ce nom au *buccinum subulatum* de Gmelin. C'est aujourd'hui une **VOLUTE**. *V.* ce mot. (B.)

DUCK. Nom anglais du **CANARD**. (V.)

DUCONE. L'**HÛBLE** (*sambucus epulus*) est ainsi nommée par Gallien. (LN.)

DUCQUET. Nom vulgaire du **MOYEN HIBOU**. (V.)

DUCTILITÉ. L'on entend communément par ce mot la propriété que possèdent les principaux métaux, de s'étendre sans se rompre. On donnoit autrefois le nom de *demi-métaux* à ceux qui sont privés de cette faculté. *Voyez MÉTAUX.*

Les substances métalliques ne sont pas les seules, à beaucoup près, qui soient pourvues de ductilité; car la cire, les résines, le soufre, etc., quoique cassans dans une température froide, deviennent très-ductiles, au moyen d'un léger degré de chaleur. Il en est de même de toutes les matières pierreuses et salines qui sont converties en verre, et qui, dans cet état, peuvent être réduites en fils beaucoup plus fins que l'or même, et prendre toutes sortes de formes.

C'est d'après ces considérations que j'ai regardé la ductilité des métaux comme un commencement de fusion, qui donne à leurs molécules la faculté de se mouvoir, sans que leur cohérence soit détruite, non plus que dans la cire, le verre, etc.

D'autres substances terreuses n'ont pas même besoin du secours de la chaleur pour devenir ductiles: un peu d'eau suffit pour rendre l'*argile* susceptible de prendre avec facilité les mêmes formes qu'un travail pénible et recherché pourroit donner aux métaux; et nous devons à cette propriété de l'argile une infinité de produits également utiles et agréables. (PAT.)

DUCU-GEZAR. *V.* **GEZAR**. (LN.)

DUD. Nom du **MURIER** en Valachie. (LN.)

DUDAIM. Aphrodisiaque cité dans la *Bible* et dans le *Cantique des cantiques*, et sur lequel les commentateurs, généralement peu instruits en histoire naturelle, se sont évertués.

Virey, dans une savante dissertation sur les aphrodisiaques, établit par des raisonnemens fort concluans, que c'est la racine des **ORCHIS**, qui passe encore en Orient pour avoir la vertu de rétablir les forces viriles affoiblies. (B.)

DUDE. C'est l'**IVRAIE** annuelle (*lolium temulentum*), dans quelques cantons du Danemarck. (LN.)

DUDER. Nom polonais de la **HUPPE**. (V.)

DUDI. Nom turc des **PERROQUETS**. (V.)

DUESAED. Nom danois du *geranium columbinum*. (LN.)

DUFOURÉE, *Dufourea*. Plante aquatique de l'île de France, découverte par Bory-Saint-Vincent, qui tient le milieu entre les **MOUSSES** et les **LYCOPODES**, et qui forme un genre dont les caractères consistent en des capsules sessiles, arrondies, à une seule loge polysperme et à trois valves. (B.)

DUFOURÉE, *Dufourea*. Genre de **LICHEN** établi par Achard, et qui rentre dans ceux appelés **PHYSICIE**, **BORRÈRE**, **CÉTRAIRE** et **RAMALINE**. (B.)

DUFR. C'est, dans le Dar-four, royaume d'Afrique, un coquillage qu'on y apporte de la mer Rouge, et qui, suivant Brown, est employé comme parfum. (LN.)

DUF-STOL. Nom du **BLUET** (*Centaurea cyanus*), en Scanie, province de Suède. (LN.)

DUFWA. Nom suédois du **PIGEON**. (V.)

DUGANÉOU. Nom patois des **DUCS**, dans quelques provinces de France. (DESM.)

DUGGRAES. C'est, en Norwége, le nom que portent les **ROSSOLIS** (*drosera*), appelés **DAGGÆRT** en Smolande. (LN.)

DUGIL. Nom du **TREMBLE**, (*Populus tremula*), chez les Tonguses. (LN.)

DUGLIASSIA. V. **DOUGLIASSIA**. (LN.)

DUGONG, Lacép.; *Trichecus*, Storr; *Dugungus*, Tied.; *Halicore*, Illiger. Genre de mammifère placé d'abord par les naturalistes dans l'ordre des amphibiens, à côté des phoques et des morses, mais dont Illiger a formé la première famille du quatorzième ordre de sa méthode, celui des *natantia*, où il l'associe avec celui du lamantin (*manatus*), et celui qu'il nomme *rytina*, et qui comprend le lamantin de Steller ou *manatus borealis* de Gmelin. Il donne à cette famille le nom de *sirenia*, et conserve celui de *cetæ* à la seconde, celle qui comprend les cétacés proprement dits.

M. Cuvier (*Règne animal*) adopte ces divisions formées par Illiger; son huitième ordre, celui des cétacés, correspond en entier aux *natantia* d'Illiger. Sa première famille, ou celle des cétacés herbivores, se rapporte également à celle des *sirenia* du naturaliste prussien, puisqu'elle comprend les mêmes genres; avec cette différence que le dugong reprend le nom générique que lui avoit donné M. de Lacépède, et que le *rytina* reçoit celui de **STELLÈRE**.

M. de Blainville (dans son *Prodrome*) paroît devoir placer ces animaux dans la division des mammifères monodelphes ongulogrades, anomaux pour nager.

Les dugongs sont principalement caractérisés par les petites défenses dirigées en en bas et coniques, toujours cachées par les lèvres, implantées dans les os incisifs de la mâchoire supérieure, qui est très-grande et comme arquée; par l'absence d'incisives inférieures, du moins dans les individus adultes qu'on a observés jusqu'à ce jour; mais qui ne persistent pas; par l'absence totale de canines; par les molaires au nombre de quatre de chaque côté à la mâchoire supérieure et de trois à l'inférieure, formées chacune de deux cônes réunis par leur côté, mais dont la séparation est d'autant plus marquée que la dent est plus postérieure; par la détritition de ces molaires qui offre sur leur couronne une face lisse, plane ou légèrement concave.

Ce sont des animaux dont la forme est à peu près semblable à celle des morses, et qui n'ont que des extrémités antérieures en forme de nageoires pentadactyles dont quatre doigts seulement sont munis d'ongles. Leur queue est terminée par une nageoire en croissant. Leur tête est moyenne; leur museau obtus. Ils n'ont point d'oreilles externes, ni d'évents; mais leurs narines sont percées dans la peau vers le bout du museau, quoique cependant leur ouverture osseuse soit située presque en dessus de la tête.

Espèce unique. — DUGONG (*Trichecus dugong*, Gmel.); *Sirène* et *Vache marine* de quelques voyageurs, (Renard, *Poissons des Indes*, pl. 34, fig. 180).

Les animaux de cette espèce, souvent confondus avec les lamantins, sont assez communs aux îles Philippines, et on les trouve aussi sur plusieurs rivages de la mer d'Afrique et des Indes Orientales. Ils sont sans doute herbivores, ainsi que l'indique la forme de leurs molaires. Les mâles, dont les parties génitales ressemblent à celles de l'homme, sont plus gros que les femelles; celles-ci ont deux mamelles; leur chair a le goût de la chair de veau. (DESM.)

DUGORTIE, *Dugortia*. Genre de plantes établi par Scopoli, dans la polyandrie monogynie. Il a pour caractères: un calice divisé en cinq parties; une corolle de cinq pétales; une noix à deux loges, qui ne renferment, chacune, qu'une seule semence. (B.)

C'est le *parinari* d'Aublet, le *parinarium* de Jussieu, et le *petrocarya* de Schreber et Willdenow. (LN.)

DUGOU. En languedocien, c'est le nom du GRAND DUC (*Strix bubo*). (DESM.)

DUGU. Nom tartare du RIZ. (LN.)

DUGUET. C'est un des noms de pays du MOYEN DUC. (DESM.)

DUGUNG. Nom d'un mammifère amphibie, très-remarquable par son organisation, à l'île de Lethy ou Leyte, l'une des Philippines. *V.* DUGONG. (S.)

DUHAMELIE, *Duhamelia*. Nom donné par Dombey, à l'ARGAN DU PÉROU, sur lequel il avoit établi un genre. *V.* HAMELIE. (B.)

DUI. C'est ainsi que se nomme le CHAMEAU, chez les Tartares. (DESM.)

DUJENSTAUDE, *Durenstaude* et *Duxenstaude*. Noms allemands du GENEVRIER (*juniperus communis*, L.). (LN.)

DUIKER BOCK ou chèvre plongeante du Cap de Bonne-Espérance; mammifère du genre ANTILOPE. *V.* ce mot. (DESM.)

DUINBESSEN. Nom de l'ARGOUSIER, en Hollande. (*Hippophae rhamnoides*). (LN.)

DUIVELSMELK. Nom hollandais de l'EUPHORBIE DES VIGNES, *Euphorbia peplus*, L. (LN.)

DUIZENBLAD. Nom hollandais des ACHILLÉES, *achillea*. (LN.)

DUKIPHAT. Nom hébreu de la HUPPE. (V.)

DUKOWKA. L'un des noms russes du *myosotis scorpioides*, Linn. *V.* MYOSOTIDE. (LN.)

DUKTSCHUSAN. Nom que les Tartares Kirguis donnent à l'AURONE (*artemisia abrotanum*). (LN.)

DUKUTPARANG. Espèce de PERSICAIRE de Java. (B.)

DULB. Nom arabe du PLATANE D'ORIENT (*Platanus orientalis*). (LN.)

DULCAMARA. Espèce de MORELLE, que Mœnch a retirée de ce genre pour en former un particulier, mais qui n'est pas adopté. (B.)

DULCICHINUM. Guilandinus désigne par ce mot une espèce de SOUCHET nommé, à Vérone, TRASI ou THRASI (*Cyperus esculentus*). (LN.)

DULCIN. On nomme ainsi quelquefois les OURSINS. (DESM.)

DULCISIDE, Gaza. C'est la PIVOINE. (LN.)

DULHURNE. *V.* DOLHURNE. (LN.)

DULIA. Adanson donne ce nom au genre LEDUM de Linnæus. (LN.)

DULICHION, *Dulichium*. Genre de plantes établi aux dépens des souchets de Linnæus, et qui a été appelé PLEURANTE par Richard. Il offre pour caractères: des épis rameux, sortant de l'aisselle des feuilles; un style très-long; un ovaire accompagné de deux soies recourbées et rudes au toucher.

Ce genre renferme deux espèces originaires de l'Amérique septentrionale, et a pour type le SOUCHET SPATHACÉ de Willdenow. (B.)

DULI. *V. DILLEGRÆS.* (LN.)

DULLAHA. Nom arabe du CONCOMBRE. (LN.)

DULUS. Nom générique de l'ESCLAVE. *V.* ce mot. (V.)

DUMAS. *V.* au mot GARANCE. (B.)

DUMEBE. Nom donné par les Maures à l'ENDIVE, (*Cichorium endivia*). (LN.)

DUMÉRIE, *Dumerilia*. Genre établi par Decandolle parmi les composées à corolle bilabée. Il renferme deux espèces, l'AXILLAIRE et la PANICULÉE. Ses caractères sont : enveloppe courte, campanulée ; une série d'écaillés entourant les fleurons, qui sont en petit nombre, hermaphrodites et bilabés, à lèvre extérieure tridentée, et à lèvre intérieure bidentée ; des appendices à la base des anthères ; aigrettes plumeuses ; réceptacle garni de quelques écaillés.

Les deux espèces qui composent ce genre sont supérieurement gravées dans les Annales du Muséum, vol. 19, pl. 6 et 7. (B.)

DUMMEIRI. *V.* DOMEYRY. (LN.)

DUMMERIAN. L'*Inula dysenterica* reçoit ce nom en Allemagne. (LN.)

DUMONTIE, *Dumontia*. Genre de plantes établi par Lamouroux aux dépens des VARECS de Linnæus. Il offre pour caractères : des tiges et des rameaux fistuleux ; des capsules isolées, éparses et enfoncées dans la substance des feuilles.

Ce genre ne réunit que huit espèces, dont la plus commune est le VAREC ÉPAISSI ; et une nouvelle, originaire de la Méditerranée, est figurée pl. 10 du Mémoire sur les THALASSIOPHYTES de l'auteur précité, inséré dans les Annales du Muséum. (B.)

DUN. Nom par lequel les Daces, ancien peuple, désignent l'ORTIE, suivant Adanson. (LN.)

DUNA. En Illyrie, c'est le nom du MELON. (LN.)

DUNAR. Coquille du genre NÉRITE (*Nerita senegalensis*, Gm. (B.)

DUDEL. Nom arabe du CROTON PANACHÉ. (LN.)

DUNES. Collines de sables qu'on voit sur les côtes basses de l'Océan, contre lesquelles les vents, les marées ou les courans poussent les flots qui déposent continuellement sur ces côtes les sables qu'ils ont entraînés avec eux par la rapidité de leurs mouvemens.

Ces amoncèlemens de sables se sont faits principalement sur les parties latérales des golfes et des cul-de-sacs, dont l'ou-

verture se trouve en face des courans qui viennent s'y engouffrer. Ils rongent, ils échancrent continuellement par leur impétuosité le fond même du golfe, et ils rejettent, par leur remous, sur les côtes qui se trouvent à droite et à gauche, les débris qu'ils viennent de détacher, et les sables qu'il avoient amenés avec eux.

C'est ainsi que se sont formées les *dunes* des côtes opposées de France et d'Angleterre, avant que le Pas-de-Calais fût ouvert; et lorsque la mer de Hollande, d'une part, et la Manche de l'autre, formoient un isthme entre Calais et Douvres, contre lequel venoient alternativement frapper la mer de Hollande, poussée par les vents de N. E., et celle de la Manche, poussée par les vents de S. O.

Les *dunes* les plus considérables sont, du côté de la France, entre Dunkerque et Nieuport; et du côté de l'Angleterre, près de l'île de Shepey, où est une rade célèbre, qui porte leur nom. Nous en avons également sur la Manche, entre Calais et Boulogne. (PAT.)

DUNGU. V. DSCHANGUL. (LN.)

DUNKEL, DUNKELWEITZEN et DINKEL. Divers noms allemands de l'ÉPAUTRE (*Triticum spelta*, L.). Le second est aussi donné au BLÉ D'ABONDANCE (*Trit. compositum*). (LN.)

DUNKELKORN. Nom donné en Allemagne à l'ORGE A LARGE-ÉPI. (*Hordeum zeocriton*) (LN.).

DUNKELWEITZEN. Nom allemand de l'ÉPAUTRE. (LN.)

DUNOP et DUWOCKEN. Noms saxons de la PRÈLE DES CHAMPS (*Equisetum arvense*, L.). (DESM.)

DUNTERGOOSE. Nom anglais d'une OIE qui se trouve aux Orcades. (V.)

DUOHM, Duome. C'est le MERISIER A GRAPPES, *Prunus padus*, en Danemarck. (LN.)

DUPINIA. Scopoli nomme ainsi le TAONABO d'Aublet, qui est le *Tonabea*, Juss., réuni par Swartz au *Ternstrœmia*. (LN.)

DUPLICIDENTATA. Famille de mammifères rongeurs d'Illiger, qui correspond exactement à celle des DOUBLES DENTS, établie par Vicg-d'Azyr, Encycl., (Syst. anat. des animaux), et adoptée par nous dans la première édition de ce Dictionnaire, sous le nom de LÉPORINS. (DESM.)

DUPLIPENNES. Famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères, dans les tableaux de l'Anatom. comp. de M. Cuvier. Elle est ainsi caractérisée: « abdomen pédiculé; ailes supérieures ployées dans leur longueur; antennes grossissant à l'extrémité. » Les genres GUÈPE et MASARE seulement la composent. (DESM.)

DURA-KUJA. Nom donné au MELON, dans le Mordvin, province de l'empire russe. (LN.)

DURANDA. Genre de plantes dédié par Delarbre (Flore d'Auverg.), à M. Durande, botaniste de Dijon, auteur d'une excellente Flore de Bourgogne. Ce genre, fondé sur le *Raphanus raphanistrum*, L., répond au *Dondisia* de Scopoli, et au *Raphanistrum* de Tournefort et de Ventenat. (LN.)

DURANT. Nom allemand du MARRUBE blanc. *V.* encore DORANT. (LN.)

DURANTE, *Duranta*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des pyrénacées, dont les caractères sont : un calice monophylle, persistant, comme tronqué en son bord, avec cinq petites dents qui terminent autant de stries ; une corolle monopétale, irrégulière, à tube cylindrique, un peu arqué, à limbe à cinq découpures arrondies et inégales ; quatre étamines non saillantes, dont deux plus courtes ; un ovaire supérieur, arrondi, chargé d'un style simple, filiforme, à stigmate, presque en tête ; une baie ovale, arrondie, entièrement renfermée dans le calice ; dont le sommet s'est resserré. Cette baie est uniloculaire, et contient quatre semences ovales, anguleuses et biloculaires.

On connoît six espèces de durantes, qui sont des arbrisseaux rameux quadriflores, à feuilles simples et opposées, à fleurs disposées en épis lâches, axillaires ou terminaux, qui viennent toutes de l'Amérique méridionale ; quelques-unes sont, de plus, munies d'épines axillaires.

La plus commune de ces espèces est la DURANTE DE PLUMIER, qu'on cultive dans plusieurs écoles de botanique. *V.* CASTOREA. (B.)

DURAZ. Nom que porte l'OUTARDE en Arabie. (s.)

DURBÉ. Nom languedocien du GROS-BEC proprement dit (*Loxia coccothraustes*), appelé, dans différents lieux, *Pinson royal*. (DESM.)

DUR-BEC, *Strobiliphaga*, Vieill. ; *Loxia*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des granivores. *V.* ces mots. Caractères : bec robuste, conique, convexe en dessus et un peu en-dessous, entier, épais ; mandibule supérieure courbée vers le bout ; l'inférieure obtuse et plus courte ; narines orbiculaires, ouvertes, cachées sous des petites plumes dirigées en avant ; langue épaisse, émoussée à la pointe ; quatre doigts, trois devant, un derrière. Ce genre ne contient que deux espèces, dont l'une habite dans le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique ; l'autre se trouve dans les îles Sandwich.

Le DUR-BEC ROUGE ; *Strobiliphaga enucleator*, Vieill. ; *Loxia enucleator*, Lath. , pl. enl. de Buff. , n.º 135. f. 1. Ce bel oiseau quitte quelquefois en hiver les parties boréales , et s'avance dans nos contrées. Il étend ses courses en Amérique , pendant la même saison , jusqu'à New-York , mais très-rarement : il est plus commun dans le Canada. Comme il aime les semences corticales , c'est dans les forêts d'arbres conifères qu'il se plaît. Au printemps il fait entendre un chant assez agréable , et souvent pendant la nuit. Son nid , composé de petites bûchettes et de plumes , est placé à peu de distance de terre ; la femelle y dépose quatre œufs blancs.

Le *dur-bec* a sept pouces huit lignes de longueur ; le dessus de la tête et le dessous du corps , d'un rouge incarnat ; les parties supérieures du corps et les couvertures inférieures de la queue , d'un rouge plus sale , mêlé de brun ; les flancs gris ; les petites couvertures des ailes brunes et bordées d'un blanc rosé , les autres bordées et terminées de blanc ; les plumes alaires et celles de la queue brunes et liserées de gris ; les narines recouvertes de petites plumes pareilles à des soies , et brunes ; les sourcils d'un blanc sale ; le bec brun. La femelle a le plumage olivâtre , mélangé de rougeâtre sur la tête et le croupion. Ces oiseaux , comme les *becs-croisés* , ont un plumage sujet à varier ; les uns l'ont d'un rouge plus ou moins vif ; sur d'autres , il est plus ou moins mélangé de brun , de gris et d'olivâtre.

La *Loxia flamenco* , donnée par Gmelin pour une espèce particulière , et par Sparmann , pour une variété de notre bouvreuil , n'est ni l'une ni l'autre. C'est une variété accidentelle du dur-bec , laquelle a les plumes du sommet de la tête noirâtres à l'extrémité , le reste de la tête et le dessous du corps roses ; une tache noire sur le croupion , ainsi que sur quelques plumes des ailes ; une ligne transversale sur l'aile ; le dessous de la queue , dans l'état de repos , d'un noir de fumée ; le reste du plumage blanc ; le bec et les pieds rouges.

Le DUR-BEC VERDÂTRE , *Strobiliphaga psittacea* , Vieill. ; *Loxia psittacea* , pl. 42 du Synopsis , se trouve aux îles Sandwich. Un brun olive verdâtre couvre tout son plumage , excepté la tête et le dessus du cou , qui sont jaunes dans le mâle seulement ; le dessous du corps est d'une nuance plus pâle que le dessus ; les plumes de la queue sont bordées de jaunâtre ; le bec et les pieds sont bruns. La femelle a les côtés de la tête mélangés de gris-verdâtre ; du reste elle ressemble au mâle ; taille du moineau ; longueur , six pouces et demi.

DURDO. On donne ce nom à la SCIÈNE UMBRE. (B.)

DURELIN. Nom vulgaire du CHÈNE ROUGE A LARGES FEUILLES. (B.)

DURE-MÈRE et **PIE-MÈRE**. Ce sont deux membranes ou pellicules délicates qui enveloppent le cerveau sous le crâne ; la première est la plus épaisse. Il se trouve entre elles une troisième, extrêmement fine, et aussi mince qu'une toile d'araignée ; c'est pour cela qu'elle se nomme *membrane arachnoïde*. Ces trois enveloppes ou tuniques s'appellent, en général, les *méninges* du cerveau.

La *dure-mère* est immédiatement située sous le crâne, auquel elle est adhérente ; sa texture est épaisse, robuste, fibreuse, presque tendineuse, et qui paroît composée de deux couches. Elle enveloppe exactement le crâne et le cerveau ; tient au premier par des vaisseaux ; elle est moins adhérente vers le sinciput qu'en dessous du crâne. Elle reçoit des rameaux artériels des carotides et des artères vertébrales. On y trouve deux espèces de veines ; les unes qui, comme dans le reste du corps, accompagnent le trajet des artères ; et les autres à parois robustes, de forme triangulaire, qu'on nomme *sinus* ; on en compte quatre principaux, le sinus sagittal ou longitudinal, depuis le front jusqu'à la crête occipitale ; deux sont latéraux, et se déchargent dans un sinus de la veine jugulaire ; le quatrième est dans la région de la glande pinéale. Les veines du cerveau envoient leur sang dans ces sinus destinés à en débarrasser le cerveau. La *dure-mère* a trois prolongemens ; le premier est la faux placée entre les deux hémisphères du cerveau ; le second sépare le cerveau du cervelet, et le dernier est entre la division du cervelet. Baglivi et Pacchioni ont pensé que la *dure-mère* avoit un mouvement musculaire particulier de contraction qui imprimoit le branle à toute l'économie animale, de même que le cœur ; mais rien n'a confirmé cette supposition. Cette membrane a pour usage de remplacer intérieurement le périoste du crâne, de couvrir le cerveau et de le défendre, de maintenir et d'affermir la masse cérébrale par le moyen de ses prolongemens, enfin, de recevoir le sang veineux, devenu inutile, dans ses sinus, ce qui compose la dixième partie de la masse entière du sang. La *dure-mère* a quelques glandes conglobées dans sa surface supérieure.

L'*arachnoïde* tapisse le dessous de la *dure-mère* ; elle n'a point de vaisseaux sanguins apparens, elle suit toutes les circonvolutions et les duplicatures de la précédente. Varole l'a décrite le premier ; elle est, pour ainsi dire, l'épiderme de la *dure-mère*.

La dernière méninge du cerveau est la *pie-mère*, et la seule qui environne exactement et sans interruption le cerveau, le cervelet, la moelle épinière, et tous les nerfs qui émanent

de ces organes. Elle forme leur névrilème, enveloppe générale de tout le système nerveux dans ses divers embranchemens. Elle pénètre profondément dans toutes les anfractuosités et les circonvolutions du cerveau; elle couvre aussi les couches optiques. Elle adhère au cerveau, et ne communique avec la dure-mère que par des veines. Ses vaisseaux lui sont communs avec ceux du cerveau; ils sont très-nombreux, et semblent entièrement formés d'un réseau vasculaire, comme le démontrent les belles injections de Ruysch. Ses artères lui viennent des carotides et des vertébrales; ses veines se déchargent dans les sinus de la dure-mère, pour passer dans les veines jugulaires et vertébrales. On n'y observe aucun nerf; il paroît qu'il y existe quelques glandes, selon Willis; mais Santorinus prétend qu'elles appartiennent à la membrane arachnoïde. Lorsqu'on arrache la pie-mère du cerveau, on y remarque du côté de celui-ci un velouté semblable au chevelu des racines des mousses, suivant Albinus. (*Annot. acad.*, l. 1, tab. 2, fig. 1—5.) Son tissu est mou, délicat, et rempli d'anastomoses de vaisseaux sanguins; c'est pourquoi elle est rougeâtre. Son principal usage paroît être de consolider la masse du cerveau, de maintenir en place ses diverses parties, et de leur fournir des vaisseaux. Vésale la comparoit au mésentère, par analogie de fonctions. Quoique assez ferme, elle n'a qu'un 698.^e de pouce d'épaisseur.

Le névrilème de Reil, ou la partie corticale des nerfs, émane, ainsi que nous venons de le dire, de la pie-mère; de sorte qu'elle n'est point une tunique particulière au cerveau et au cervelet, mais elle pénètre encore autour de la moelle épinière, et s'insinue autour de la matière pulpeuse des nerfs. La pulpe nerveuse est isolée ainsi, dans le corps de l'animal, par cette enveloppe universelle, qui la défend probablement des impressions trop vives, et la maintient dans un état uniforme, en ne lui permettant pas de se répandre au-dehors et de s'extravaser dans toutes les parties, sans ordre ni régularité. Peut-être aussi la pulpe nerveuse est sécrétée du sang artériel au moyen de ce névrilème qui reçoit ou qui accompagne les vaisseaux artériels dans tous leurs trajets. Reil pense que le nerf et son névrilème ont une sphère de sensibilité autour d'eux, à peu près comme les corps électrisés ou comme l'aimant attire les particules de fer qui l'environnent; mais cette idée ingénieuse n'a pas encore été mise hors de doute. Le névrilème se dissout difficilement dans les menstrues chimiques, et se durcit même dans l'eau avant de se putréfier. V. l'article CERVEAU, etc. (VIREY.)

DURET. Espèce d'ÉRABLE, originaire des Alpes. (B.)

DURGAN. Selon M. Risso (*Ichthyol.*), ce nom est, à Nice, celui du *barbeau*, poisson du genre CYPRIIN. (DESM.)

DURIAN de Scaliger. V. DURION, des Indes Linn. (LN.)

DURIBEC. Nom du GROS-BEC, à Turin. (V.)

DURILLO. Nom donné, en Espagne, au LAURIERTIN, *Viburnum Tinus*, L. (LN.)

DURION DES INDES, *Durio Zibethinus*, Linn. (*Polyadelphie polyandrie.*) C'est un arbre de la famille des capparidées, qui croît dans les Indes orientales, aux Moluques, à l'île de Java, etc., et qui est cultivé au Jardin des Plantes de l'Île-de-France. Il a le port d'un grand pommier, un tronc solide et une écorce grisâtre, des feuilles entières, alternes, rétrécies et aiguës à leur extrémité. Les fleurs d'un blanc jaunâtre, naissent en faisceaux au-dessous des feuilles, sur les branches et sur le tronc même. Chacune d'elles a un calice en godet divisé en cinq lobes arrondis; une corolle à cinq pétales en cuiller; des étamines nombreuses à anthères torsées; un ovaire supérieur surmonté d'un style. Le fruit est une baie solide, hérissée de fortes pointes pyramidales, et grosse comme un melon, dont elle a presque la forme. Il est très-estimé dans l'Inde. Sa chair blanche comme du lait, a une odeur excellente; elle est aussi délicate que la meilleure crème.

On trouve une nouvelle description et de très-belles figures des parties de la fructification de cet arbre, dans le 7.^e volume des Actes de la Société Linnéenne de Londres. (D.)

DURIONES, d'Acosta. Ce sont les fruits du DURION DES INDES, sur lesquels on a débité des fables anciennement. L'on prétendoit qu'il suffisoit de mettre quelques feuilles de *bétel* dans le même endroit où l'on avoit déposé les fruits ci-dessus, pour les corrompre. On ajoutoit encore que les indigestions produites par l'usage immodéré de ces fruits, se guérissent par l'application de feuilles de *bétel* sur l'estomac. Les premiers botanistes connoissoient très-mal l'arbre durion; car ils ont figuré sous ce nom plusieurs plantes différentes, qui ne sont pas reconnoissables. Les meilleures figures que nous en ayons, sont celles de Rumphius, *Amb.* 1, tab. 29; de Lamarek, *Illustr.*, t. 6, p. 41; et celles du vol. 7 des Actes de la Société Linnéenne. (LN.)

DURISSUS. Nom spécifique d'un CROTALE. (B.)

DURNAPHEAU. V. DOURNAPHEAU. (LN.)

DURNAVEAU. Synonyme d'ARGALOU, en Provence. V. PALIURUS. (LN.)

DUROÏA, *Duroia*. Arbre à rameaux velus, à feuilles

opposées, rapprochées en touffes terminales, pétiolées, ovales, obtuses, très-entières, velues en-dessus, à fleurs blanches, sessiles, ramassées au sommet des rameaux, qui forme un genre dans l'hexandrie monogynie, et dans la famille des RUBIACÉES.

Ce genre offre pour caractères : un calice cylindrique, tronqué; une corolle monopétale à tube cylindrique, et à limbe partagé en six découpures ovales; six étamines à anthères sessiles; un ovaire inférieur, à style filiforme, terminé par deux stigmates; une baie globuleuse, ombiliquée, hérissée de poils, et contenant plusieurs semences ovales, aplaties, disposées sur deux rangs.

Le *duroia* croît à Cayenne. Ses fruits sont de la grosseur du poing, très-agréables au goût, et se servent dans le pays sur les meilleures tables. (B.)

DURREICHE. Une variété du CHÈNE porte ce nom en Allemagne. (LN.)

DURRKRAUT. Nom de la PERSICAIRE, *Polygonum persicaria*, en Allemagne. (LN.)

DURRLIZEN. V. DIERLIZ. (LN.)

DURRWURZ et **DONNERWURZ.** Noms donnés, en Allemagne, à la CONISE vulgaire, *Conyza squarrosa*, L., et à la VERGERETTE commune, *Erigeron canadense*, L. V. DONNERWURZ. (LN.)

DURT. V. DIPPelHAfER. (LN.)

DURTOA. Linschot rapporte que dans l'Inde, à Goa, on donne ce nom à une herbe qui, infusée dans les boissons, ou mêlée avec les alimens, occasionne le sommeil et des assoupissemens qui conduisent à la mort, ou font perdre la raison et la mémoire, suivant la dose. C'est un poison dont les femmes et les maris se servent, les premières pour éviter une surveillance dangereuse pour elles, et les maris pour punir les infidélités et les outrages qu'ils ont éprouvés. Cette plante est un *datura*. V. STRAMOINE. (LN.)

DUS. Nom turc du sel. V. SOUDE MURIATÉE. (LN.)

DUSCHIZA. Nom russe d'une plante très-commune dans toute l'Europe. C'est l'ORIGAN, *Origanum vulgare*. L. (LN.)

DUSODYLE ou **DYSODYLÉ.** Ce nom, qui signifie *fétide*, a été donné par M. Cordier, à une substance combustible, à tissu feuilletée de Mellili en Sicile, qui répand, en brûlant, une odeur insupportable. Ce savant l'avoit décrite comme une espèce particulière; mais M. Haüy la considère comme une variété de houille, qu'il désigne par l'épithète de *papyracée*. Le dusodyle étoit comm anciennement sous la denomination de *terre bitumineuse feuilletée* (V. BOMARE), qu'il porte dans le pays, et sous celle de *merda di diavolo*.

Il est en masses feuilletées d'un gris verdâtre, tendres, exhalant l'odeur argileuse par l'insufflation de l'haleine, et pesant 1,146.

Macéré dans l'eau, il y devient translucide, et les feuillets acquièrent de la flexibilité; le résidu qu'il laisse en brûlant forme plus du tiers de son poids.

On le trouve à Mellili, près de Syracuse en Sicile, où il forme une couche peu épaisse entre des bancs de pierre calcaire secondaire. M. de Drée en possède un échantillon qui renferme des empreintes de poissons.

On trouve une substance absolument semblable à Châteauneuf, département du Rhône, en face de Viviers, en couches dans un schiste calcaire-bitumineux (*Faujas*). (LUC.)

DUSOU. Nom du MOYEN DUC sur les Alpes. (V.)

DUT. Nom donné par les Tartares à un MURIER, *Morus tatarica*, qui croît spécialement chez eux. (LN.)

DUTROA. Nom que l'on donne dans l'Inde aux plantes du genre STRAMOINE. (B.)

DUTZBLUME. C'est ainsi que la JOUBARBE DES TOITS, *Sempervivum tectorum*, est nommée dans plusieurs endroits de l'Allemagne. (LN.)

DUVE. V. DOUVE, *Fasciola hepatica*. (DESM.)

DUVET. Lorsque les oiseaux sont dans leur première jeunesse, leur peau se couvre d'une espèce de laine fine et cotonneuse qu'on appelle *duvet*. Ce sont les premières plumes. Elles sont composées, comme les grandes plumes, d'une tige et de barbes, mais bien plus minces, plus légères et plus mollettes. C'est un vêtement chaud et douillet, qui soustrait le corps du jeune oiseau à la froidure et aux impressions trop fortes. Les barbes de ces petites plumes sont rameuses, flexibles et floconneuses. Les plus grosses penes des oiseaux ont même du duvet à la naissance des barbes, de même que toutes les autres plumes du corps. Ce duvet est plus abondant chez plusieurs espèces d'oiseaux, tels que ceux de haut vol et ceux qui se tiennent dans les eaux. Les premiers s'élevant à des hauteurs immenses dans l'atmosphère, y doivent éprouver un très-grand froid, en sortant d'une zone chaude ou tempérée; la nature leur a donné, par une admirable prévoyance, un vêtement chaud et épais, capable d'écarter la froidure. Aussi, pour empêcher les *faucons* et les autres oiseaux de proie, de s'emporter trop haut dans les airs, on leur arrache de leur duvet, afin que, sentant un froid trop vif, ils soient obligés de chercher une zone plus basse et plus adoucie. Les oiseaux aquatiques étant toujours plongés dans les eaux, devoient être enveloppés d'une fourrure épaisse, chaude et hui-

lée, qui les garantit du froid, et ne laissât point pénétrer l'humidité jusqu'à leur chair. C'est pour cela qu'ils ont été pourvus d'un plumage serré, huileux et rembourré en dessous d'un épais duvet. C'est surtout ce qu'on observe dans les oiseaux aquatiques des pays froids. L'*édredon*, ou vulgairement *aigledon*, est le duvet très-épais et très-mollet du *canard eider*, *anas mollissima* de Linnæus, qui est de la grosseur d'une oie. Sa poitrine et son ventre sont couverts de duvet douillet, appelé par les Septentrionaux et les Islandais *eiderdunen*, d'où vient notre mot corrompu *aigledon*. Le meilleur est le *duvet vif*, c'est-à-dire, le plus élastique et le plus serré; c'est celui que ce canard s'arrache lui-même pour garnir le dedans de son nid, et couvrir ses œufs, lorsqu'il est obligé de sortir pendant sa couvée. (V. le mot de CANARD EIDER.) Le duvet arraché en d'autres temps de cet oiseau, est moins recherché et moins bon. Le Gerfaut, *falco candicans*, Linn., fournit aussi un *édredon*. Les plumes d'*autruche* donnent une espèce de duvet fin, appelé *poil d'autruche*, et une autre sorte qui est tirée des petites plumes de cet oiseau, frisées avec un couteau par les plumassiers.

Les jeunes quadrupèdes ont aussi une sorte de duvet en naissant; les plantes qui croissent dans les lieux élevés et secs sont couvertes d'une espèce de coton qui est analogue au duvet, de même que les oiseaux et les quadrupèdes sont fourrés d'une robe plus chaude et plus épaisse au nord et en hiver. Les cochons et les chevaux, en Sibérie, se couvrent de laine aux approches de l'hiver, ainsi que nos chiens barbets; au contraire, ces animaux prennent un poil ras et peu abondant en Afrique ou en d'autres climats chauds; il en est de même des végétaux des lieux humides et bas qui ont des tiges et des feuilles lisses. (VIREY.)

DUVET. Espèce de coton qui vient sur certains fruits, et qui recouvre aussi quelquefois les jeunes tiges ou les feuilles de certaines plantes. (D.)

DUWOCKEN. Nom de la NIELLE DES CHAMPS, en Saxe. (LN.)

DUXENSTANDE. Nom allemand du GENÉVRIER. (LN.)

DWALISTNICH. Nom donné en Russie à l'OPHRYS OVATA, L. (LN.)

DWARGBIORK. L'un des noms par lesquels le BOULEAU NAIN est désigné en Suède. (LN.)

DWELK. Nom donné en Allemagne au BROME STÉRILE. (LN.)

DWOJE-LISTNIK. Nom russe du PAS D'ÂNE, *Tussilago farfara*. (LN.)

DYANILLA. C'est, à Ceylan, suivant Burmann (*Zeyl.* 146), le nom d'une plante aquatique à fleurs jaunes et à fruit anguleux, allongé en forme de silique, et dont il fait un *lysimachia*; mais il paroît que c'est un *oenothera*, et non pas l'*epilobium tetragonum*, comme le dit Loureiro. (LN.)

DYCTIAIRE. Hill donne ce nom aux champignons appelés **CLATHRE** par Linnæus, et **MORILLE** par les Français. (B.)

DYHUT. Nom du **BOULEAU**, *Betula alba*, chez quelques hordes de Tartares. (LN.)

DYMYEH et **LEBEN EL-KOMARAH** (*lait d'ânesse*). Noms arabes de la *pergulaire tomenteuse* de Linnæus. (LN.)

DYNALL. Nom gallois des **ORTIES**. (LN.)

DYNAMÈNE, *Dynamene*, Léach. Genre de crustacés. V. **SPHÉROME**. (L.)

DYNAMÈNE, *Dynamena*. Genre de polypier établi par Lamouroux aux dépens des **SERTULAIRES**. Ses caractères sont : polypier phytoïde, cartilagineux, peu rameux, garni dans toute son étendue de cellules distiques et opposées.

Ce genre, composé de treize espèces, dans l'important ouvrage de l'auteur précité, sur les polypiers coralligènes flexibles, se distingue bien des sertulaires par l'opposition de ses cellules; du reste, ce que j'ai dit à l'occasion de ces dernières lui convient généralement, en ayant observé plusieurs espèces sur le vivant.

La **DYNAMÈNE OPERCULÉE** a les cellules ovoïdes, fermées par un opercule terminé en pointe aiguë. Ellis l'a figurée pl. 3, n.º 6, B. On la trouve dans les mers d'Europe.

La **DYNAMÈNE ROSACÉE** a les cellules tubulées à bords obliques; les ovaires en forme de fleur à six divisions, pointues, inégales et recourbées. On voit sa figure dans Ellis, *Coral. tab. 4, A. B. C.* C'est encore dans les mers d'Europe qu'on la rencontre.

La **DYNAMÈNE DISTIQUE** a la tige droite, simple, articulée; les cellules à peine visibles, presque triangulaires, avec l'extrémité recourbée; elle se fixe sur le **VAREC FLOTTANT**. Je l'ai observée, décrite et dessinée sur le vivant, dans ma traversée d'Europe en Amérique, et l'ai fait graver dans mon *Traité des vers*, faisant suite au *Buffon* de Deterville, tab. 29. Voy. aussi sa figure, sous le nom de **SERTULAIRE**, pl. P. 15 de ce Dictionnaire.

La **DYNAMÈNE PÉLASGIENNE**, qui a la tige composée, flexueuse; les rameaux alternes; les cellules tubulées, à bord horizontal. Je l'ai observée avec la précédente, et fait graver sur les mêmes planches.

Lamouroux a également fait graver, pl. 5 de l'ouvrage précité, deux espèces nouvelles de ce genre. (B.)

DYNE. Nom du MELON, en Bohême. (LN.)

DYNEKRAPPOR. Nom donné, en Scanie, province de Suède, à la BARDANE, *Arctium lappa*. (LN.)

DYRKOLLE. Nom de la BICHE, en Norvège. (PESM.)

DYSCHIRIE, *Dyschirius*. Nom donné par M. Bonelli, dans la première partie de ses observations entomologiques, à un genre d'insectes coléoptères, de la famille des carnassiers et de la tribu des carabiques. Il comprend les *scarites* de Fabricius, dont les jambes antérieures n'ont point de dents au côté extérieur, mais qui se terminent par deux pointes fort longues, en manière d'épines ou de doigts. De ce nombre est le *scarite bossu* (*scarites gibbus*) de Fabricius et d'Olivier. Ces insectes forment la seconde division de mon genre clivine. M. Bonelli est revenu depuis à mon opinion. Voyez la seconde partie de l'ouvrage précité.

Cette division des clivines renferme maintenant six espèces, presque toutes d'Europe. (L.)

DYSDÈRE, *Dysdera*. Lat., Walck. Genre d'arachnides pulmonaires, de la famille des aranéides, tribu des tubitèles ou tapissières, ayant pour caractères: yeux au nombre de six, très-rapprochés; deux en avant et écartés, les quatre autres postérieurs et formant avec les précédens une ligne arquée en arrière; la première paire de pieds et ensuite la quatrième plus longue; la troisième la plus courte de toutes.

Les ségestries et les dysdères sont les seules aranéides tubitèles qui n'aient que six yeux; mais ils forment dans le premier genre, une ligne transverse, dont les extrémités se recourbent en arrière, tandis que dans le second, ils composent une espèce d'ovale ouvert en devant, ou une sorte de fer à cheval.

Le corps des ségestries et des dysdères est d'ailleurs oblong, se rapprochant de la forme cylindrique, avec l'abdomen mou, et dont les quatre filières extérieures sont presque égales; leurs mandibules sont longues et avancées; les mâchoires sont droites, avec leur base extérieure dilatée, et la lèvre est en carré long; les pieds sont allongés, mais dans les ségestries, les quatre antérieurs sont plus longs que les deux derniers. Nous ne connoissons encore qu'une espèce, le DYSDÈRE ERYTHRINE, *Dysdera erythrina* (*Aranea rufipes*, Fab.). Elle a environ six lignes de longueur; son corps est d'un rouge de sang, luisant, avec les pieds plus pâles; l'abdomen d'un gris de souris, tirant sur le jaunâtre, très-mou et soyeux.

Elle n'est pas rare en France et en Espagne. On la trouve

dans les décombres et sous les pierres. Elle se renferme dans un tuyau, en forme de sac oblong, d'un tissu blanc, très-serré, et s'y tient souvent renversée sur le dos.

L'organe sexuel du mâle se présente sous la forme d'un corps ovoïde, porté à sa base sur un très-court pédicule, comme tronqué ou un peu anguleux à son extrémité et surmonté d'une pièce plus étroite, comprimée, en manière de marteau irrégulier. (L.)

DYSODÉ, *Dysodium*. Petite plante de l'Amérique méridionale, qui seule, selon Persoon, constitue un genre dans la syngénésie superflue et dans la famille des corymbifères.

Les caractères de ce genre sont : calice simple à cinq divisions; fleurs radiées; demi-fleurons à languette très-courte; semences nues, difformes, tronquées obliquement.

Cavanilles avoit donné le même nom à un genre établi sur le TAGET PAPPEUX, genre aujourd'hui appelé BÆBÈRE; et Loureiro à un troisième genre qui n'est autre que le PERISSE de Jussieu. (B.)

DYSODILE. V. DUSODYLE. (LUC.)

DYSOPES. Illiger propose de changer le nom de MOLOSSE, *molossus*, donné par M. Geoffroy à un groupe très-naturel de chauve-souris, en celui de *dysopes*. Fidèles à la règle que nous nous sommes imposée de conserver avec soin les premiers noms donnés aux divers genres d'animaux, nous rejetons la proposition d'Illiger, et nous renvoyons à l'article MOLOSSE. (DESM.)

DYSOSMON, Dioscoride. C'est une GERMANDRÉE (*Teucrium scordium*, L.). (LN.)

DYSPHANIE, *Dysphania*. Plante de la Nouvelle-Hollande, qui seule, selon R. Brown, constitue un genre dans la polygamie diandrie et dans la famille des arroches.

Les caractères de ce genre sont : calice coloré à trois folioles roulées en spirale; deux étamines insérées au fond du calice; un ovaire à style et stigmat simple. Dans les fleurs femelles de plus, un péricarpe turbiné, faisant corps avec la semence et entouré par le calice qui s'est agrandi. (B.)

DYSPORUS. Nom générique des fous dans le *Prodromus* d'Illiger. (V.)

DYSTART. Nom suédois d'une espèce de LAICHE, *carex rimosa*. (LN.)

DYTICON de Dioscoride. Synonyme de *clymenum*. (LN.)

DYTIQUE, *Dytiscus*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des hydrocanthares. Linnæus, en établissant ce genre, y fit deux sections, d'après la forme en massue et perfoliée ou sétacée des antennes. Geoffroy en a séparé, sous

le nom d'*hydrophiæ*, ceux où ces organes présentent le premier de ces caractères. Les autres espèces, ou celles dont les antennes sont sétacées, ont conservé, pendant quelque temps, le nom générique de dytique. Mais, par divers travaux dont je rendrai compte à l'article HYDROCANTHARES, cette coupe est aujourd'hui beaucoup plus restreinte qu'elle ne l'étoit primordialement; de sorte qu'en suivant la méthode de M. Clairville, celui qui y a opéré le plus de réduction, le genre dytique ne comprend plus que les espèces ayant les caractères suivans : cinq articles à tous les tarses; six palpes; les quatre derniers pieds propres à la natation; deux yeux; antennes filiformes ou sétacées, de onze articles distincts; palpes extérieurs filiformes ou un peu plus gros au bout, et dont le dernier article n'a point d'échancrure; tous les tarses à cinq articles distincts; les deux antérieurs des mâles très-dilatés, en forme de palette ovale et transverse, ou orbiculaire et composée des trois premiers articles. Ce dernier caractère détache des dytiques les *colymbètes*, genre établi par M. Clairville, et mes *hygrobies* ou les *hydrachnes* de Fabricius. Les insectes de ce dernier genre, par leurs antennes plus courtes que la tête et le corselet, leurs yeux saillans, et leur corps ovoïde et très-épais dans son milieu, sont plus distincts des dytiques que les *colymbètes*; car les insectes de ces deux derniers genres ne diffèrent sensiblement que par la forme des tarses antérieurs des mâles: et c'est pour ce motif, qu'à l'article *colymbète*, nous avons renvoyé à celui de dytique, ces genres pouvant être réunis.

Les dytiques ont le corps ovale, plus ou moins oblong; les élytres dures, ordinairement lisses dans les mâles et cannelées dans les femelles, avec deux ailes membraneuses; le corselet plus large que long et très-échancré antérieurement; la tête assez grosse et un peu enfoncée dans le corselet; les antennes filiformes, presque sétacées, un peu plus longues que le corselet, composées de onze articles; les mandibules grosses, arquées, terminées par deux ou trois dents inégales; les mâchoires cornées, pointues, fortement ciliées; six palpes inégaux filiformes; enfin, cinq articles à tous les tarses.

Les DYTIQUES semblent être des insectes amphibies: quoique l'eau paroisse être leur élément principal, quoiqu'ils y vivent presque continuellement, ils ont aussi la faculté de se rendre sur terre et de voler dans l'air. L'échelle de ces insectes a une grande latitude; il y en a qui sont longs de plus d'un pouce et demi, tandis que d'autres ne sont guère plus grands que des *puces*: on en trouve encore de toutes les grandeurs moyennes entre ces deux extrêmes. Les dytiques

sont carnassiers et très-voraces; ils ne vivent que d'autres insectes aquatiques et terrestres qu'ils peuvent attraper, et auxquels ils font une chasse continuelle; ils s'en saisissent avec les pattes antérieures, comme avec des mains, et les portent ensuite à la bouche pour les dévorer. Quoiqu'ils puissent vivre très-long-temps sous l'eau, ils ont pourtant besoin de respirer l'air, et c'est ce qu'ils font ordinairement de temps en temps. Ils se portent à la surface, et pour y parvenir, ils n'ont qu'à tenir les pattes en repos et se laisser flotter; plus légers que l'eau, ils surnagent d'abord. C'est le derrière qui se trouve alors appliqué à la surface, et même presque au-dessus de l'eau. Ils élèvent ensuite un peu les élytres, ou baissent le bout du ventre. Quand l'insecte veut retourner au fond de l'eau, il rapproche promptement le ventre des élytres, et bouche le vide qu'il y avoit entre eux, de sorte que l'eau ne peut jamais y pénétrer.

Les dytiques vivent dans toutes les eaux douces, dans les rivières, dans les lacs, mais surtout dans les marais et les étangs. Ils nagent avec beaucoup de célérité. C'est ordinairement à l'approche de la nuit qu'ils sortent de l'eau pour voler et se transporter d'un marais ou d'un étang à un autre. Aussi trouve-t-on ces insectes et plusieurs autres qui sont amphibies comme eux, dans les moindres assemblages d'eau, même dans ceux qui sont uniquement formés par la pluie; ils font un bourdonnement, en volant, comme les *scarabés*. Dans l'accouplement, le mâle se sert des deux palettes remarquables que présentent les tarses antérieurs, pour se tenir fixé sur le corps de la femelle. La surface inférieure de ces palettes offre, dans les grandes espèces, un grand nombre de petites pièces concaves, en forme de calice de fleurs ou de godets, et dont quelques-unes, particulièrement les plus grandes, ont, dans leur fond, une petite élévation. On peut considérer encore ces calices comme des sortes de ventouses ou de suçoirs. Nous ne connoissons point la manière dont les femelles font leur ponte, et ce qu'on avoit dit, à cet égard, dans les premières éditions de cet ouvrage, ne s'applique qu'aux *Hydrophiles*.

Les larves ont le corps long et effilé, divisé ordinairement en onze anneaux séparés par des incisions assez profondes. Les neuf premiers sont couverts en-dessus de plaques écailleuses, qui ressemblent assez aux écailles des *tortues*, et qui s'étendent jusque vers les côtés dans la moitié de leur circonférence. En-dessous, la peau est molle, si ce n'est au premier anneau beaucoup plus long et plus effilé que les autres, où l'on voit, comme au-dessus, une plaque écailleuse. Tous les autres anneaux sont presque d'égale longueur; mais les

sixième, septième et huitième anneaux sont plus larges que les autres. Le ventre est, dans quelques espèces, plus gros et plus renflé; il diminue peu à peu de volume vers le derrière. Les deux derniers anneaux du corps, le dixième et le onzième, sont surtout remarquables. Ils forment ensemble un long cône, dont la pointe, qui est derrière, est un peu tronquée. La peau qui les couvre est écailleuse tant en dessus qu'en dessous. Ils sont garnis vers les deux côtés d'une suite de parties déliées comme des poils flottans et formant une espèce de frange; ces franges, placées sur une arête ou ligne un peu élevée, semblent être faites pour la natation. Quand la larve veut subitement changer de place dans l'eau, ou fuir l'approche de quelques grands insectes qui pourroient la dévorer, elle donne un mouvement prompt et vermiculaire à son corps, en battant l'eau avec sa queue, dont la frange lui devient alors très-utile, puisque la queue en est d'autant plus propre à repousser l'eau et à faire avancer le corps.

La tête est grande, ovale et aplatie tant en dessus qu'en dessous, de sorte qu'elle a fort peu d'épaisseur. Elle est convertie en dessus d'une plaque écailleuse, qui est comme divisée en deux pièces longitudinales; la peau qui la couvre en dessous n'est pas tout-à-fait si dure. De chaque côté on voit cinq ou six tubercules noirs et élevés, qu'on a pris pour des yeux. La larve, il est vrai, paroît s'apercevoir d'abord du moindre petit insecte qui se remue dans l'eau, et elle ne manque pas de le poursuivre dans le moment et de le saisir avec ses dents. Ces dents, au nombre de deux, sont attachées au-devant, de chaque côté de la tête; elles sont courbées en crochets et se rencontrent l'une et l'autre quand la larve les tient en repos. Elles n'ont point de dentelures; elles diminuent peu à peu de grosseur pour finir en pointe. Swammerdam a dit que les dents des larves de ce genre ont une ouverture en forme de fente proche de leur bout, et que c'est par cette ouverture qu'elles sucent les insectes, dont la substance fluide passe de là dans leur bouche et dans leur estomac. On sait que le *fourmilion* suce les insectes de cette manière. Degeer, en confirmant les observations de Swammerdam, a cru que la larve avoit aussi une autre bouche, et que cette bouche étoit placée entre les deux lèvres. Ce qui semble le prouver, c'est qu'il a vu une larve non-seulement sucer un *cloporte aquatique*, mais encore dévorer peu à peu presque toutes les parties solides de ce cloporte, qui assurément n'ont pu passer par les très-petites ouvertures des dents. On a remarqué deux muscles, divisés en plusieurs ramifications plates et fibreuses: l'un est attaché au bord extérieur de la dent, et sert à l'éloigner de la tête; l'autre a son

attache au bord intérieur de la dent, et c'est par ce muscle que l'insecte l'approche de la tête, quand il a saisi sa proie. La tête est encore garnie de deux petites antennes peu longues, placées immédiatement devant les yeux; elles sont articulées et en filets dans quelques espèces; à la lèvre inférieure sont attachés six barbillons filiformes, les uns plus longs que les autres, et divisés en articulations. Ces larves sont très-voraces; avec leurs grandes dents elles saisissent tous les insectes aquatiques qu'elles rencontrent, pour les sucer et les dévorer, et surtout les larves des *libellules*, des *éphémères*, des *cousins* et des *tipules*.

Proche du bout du derrière, il y a deux petites parties déliées en forme de filets coniques, qui ont leur attache au-dessous de la queue, et qui y sont placées dans une direction oblique, de sorte qu'elles font avec la ligne du dessous du corps tantôt un angle droit, tantôt un angle plus ou moins ouvert; car elles sont mobiles à leur base. Elles sont toutes simples, et on n'y voit point de poils sensibles. C'est au moyen de ces deux parties que la larve se suspend à la surface de l'eau et qu'elle y tient à sec le bout de sa queue, terminé par deux petits corps cylindriques, qui ont chacun une ouverture ou une espèce de stimate, ce qui procure à l'insecte la liberté de respirer, ainsi qu'on l'observe dans plusieurs autres espèces de larves aquatiques, comme celles des *cousins* et autres. Chaque ouverture communique à un vaisseau, qu'on voit à travers la transparence de la peau, et qui parcourt l'intérieur de chaque côté du corps.

Ces vaisseaux sont sans doute des trachées dans lesquelles l'air extérieur entre par les deux ouvertures du bout de la queue sur chacun des six anneaux qui suivent immédiatement le troisième, ou celui auquel les deux pattes postérieures sont attachées; on voit en outre, de chaque côté de la plaque écailleuse qui le couvre, un point élevé, qui paroît être un stimate; chacun de ces stigmates communique à un petit vaisseau brun, qu'on aperçoit au travers de la peau.

Ces larves sont garnies de six pattes longues, déliées, écailleuses, toutes à peu près de longueur égale. Les antérieures sont attachées au bout du premier anneau, les intermédiaires au second, et les postérieures au troisième. La cuisse est plus grosse que la jambe, et le tarse est divisé en deux parties et terminé par deux ongles très-pen courbes; enfin le côté postérieur ou inférieur de la jambe et du tarse est bordé d'une frange de longs poils, qui aident dans la natation.

Il n'est pas rare de trouver de ces larves dans toutes les eaux dormantes des marais et des lacs. Roësel nous apprend que quand le temps de la transformation est venu, la larve

quitte l'eau et va s'enfoncer dans la terre qui borde les marais et les ruisseaux; là, elle se ménage une cavité en forme de coque ovale, dans laquelle elle se change en nymphe, et ensuite en un insecte parfait. Swammerdam dit aussi que ces larves se transforment dans la terre; il avoue cependant qu'il ne parle que par conjecture. On peut bien le présumer ainsi, et dire dès lors que les dytiques sont purement aquatiques dans l'état de larves, qu'ils deviennent terrestres sous la forme de nymphes, et enfin que dans leur état de perfection, ils sont, en quelque sorte, amphibies, ou vivent également dans l'eau et sur la terre.

I. *Les trois premiers articles des deux tarses antérieurs des mâles très-dilatés, formant une palette, soit ovale et transverse, soit orbiculaire* (les DYTiques de M. Clairville).

DYTIQUE TRÈS-LARGE, *Dytiscus latissimus*, Fab.; Oliv. *Col.*, tom. 3, n.º 40, pl. 2, fig. 8. Long d'environ un pouce et demi, d'un brun noirâtre en dessus, d'un brun marron en dessous; corselet entièrement bordé de jaune; élytres dilatées au bord extérieur, en forme de marge tranchante, avec une raie jaune le long de ce bord; celles de la femelle sillonnées.

Dans les eaux douces, en Allemagne et au nord de l'Europe.

DYTIQUE MARGINAL, *Dytiscus marginalis*, Fab.; Oliv. *ibid.* pl. 1, fig. 1, et fig. 6; A, pl. D, 6, 14, de cet ouvrage (la femelle). Long d'environ quinze lignes, d'un noir verdâtre en dessus, d'un jaune brun, mélangé de noirâtre, en dessous; le pourtour du corselet et le bord des élytres jaunes; celles-ci sillonnées dans la femelle. Dans toute l'Europe.

DYTIQUE DE ROESEL, *Dytiscus Roeselii*, Fab.; Oliv. *ibid.* pl. 3, fig. 21. Plus déprimé que les précédens, d'un noir verdâtre en dessus, d'un jaune obscure en dessous; front, bords latéraux du corselet et des élytres jaunes; élytres du mâle ayant chacune deux lignes, des points enfoncés, et celles de la femelle finement guillochées. En Allemagne et en France.

DYTIQUE SILLONNÉ, *Dytiscus sulcatus*, Fab.; Oliv. *ibid.*, pl. 4, fig. 31. De grandeur moyenne; tête jaune en devant, noire à sa base; corselet noir, avec les bords et une bande au milieu jaunes; élytres obscures, bordées de jaune, pointillées dans le mâle, sillonnées et velues dans la femelle; dessous du corps noirâtre, avec des taches jaunâtres sur les côtés. Dans toute l'Europe.

II. *Les trois premiers articles des quatre tarses antérieurs des mâles presque également dilatés et ne formant qu'une palette en carre long* (les COLYMBÈTES de M. Clairville).

DYTIQUE STRIÉ, *Dytiscus striatus*, Fab.; Oliv. *ibid.* pl. 2; fig. 20. De grandeur moyenne, avec le devant de la tête, les bords latéraux du corselet et une partie de son extrémité antérieure bruns; élytres d'un noir verdâtre, avec deux rangées de petits points enfoncés, et des stries transversales, très-fines et très-serrées, jaunes; pieds d'un brun noir. En Europe.

DYTIQUE BIPUSTULÉ, *Dytiscus bipustulatus*, Fab.; Oliv. *ib.* pl. 3, fig. 26. Long de quatre à cinq lignes; très-noir, lisse, avec les antennes d'un fauve obscur; deux points rouges sur la tête, et les pieds d'un brun noirâtre. Commun en Europe.

DYTIQUE TRANSVERSAL, *Dytiscus transversalis*, Fab.; Oliv. *ibid.* pl. 3, fig. 22. Noir; antennes, pieds, devant de la tête et du corselet fauves; élytres ayant une raie transverse à leur base, et le bord extérieur, jaunes. En Europe.

Toutes ces espèces ont un écusson distinct. Le *D. serricorne*, espèce propre à la Suède, est remarquable en ce que les antennes du mâle se terminent en une petite massue dentée en scie. *V. la Faune suédoise*, de M. Paykull, tom. 3, pag. 443.

(O. L.)

DYTISCUS. Nom latin des insectes du genre **DYTIQUE**.

(DESM.)

DZAVONKI-PLOTOVE. C'est, en Pologne, le nom du LISERON DES HAIES (*Cosmolobus sepium*, L.). (LN.)

DZENTELLIET. Nom patois du BOIS GENTIL (*Daphne mezereum*, L.). (LN.)

DZIECIOL ou **DZIEZIOL**. Noms polonais des GRIMPEREAUX. (v.)

DZIEGIEL et **DZIEGIELNIKA**. Noms polonais des angéliques *archangelique* et *sauvage*. (LN.)

DZIERLALKA. Nom polonais de l'ALOUETTE COCHEVIS.

(v.)

D'ZIERZBA. Nom polonais de la PIE-GRIÈCHE GRISE.

(v.)

DZIEWANNA. C'est, en Pologne, le nom du PETIT MUGUET (*Asperula odorata*, L.). (LN.)

DZIEWANNA-ZIELE. Nom polonais du BOUILLON BLANC (*Verbascum thapsus*, L.). (LN.)

DZIGGETAI ou **CZIGGETAI**. Espèce de mammifère du genre CHEVAL. *V. ce mot.* (DESM.)

DZIURAWIEC et **DZWRNKI**. Noms du MILLEPERTUIS (*Hypericum perforatum*), en Pologne. (LN.)





